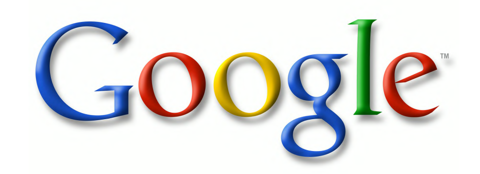
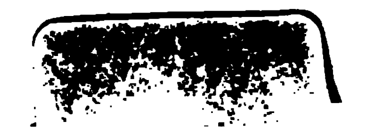





600034739W



CORRESPONDANCE SECRÈTE

INÉDITE

DE LOUIS XV.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (direction de la librairie) en avril 1866.

Paris. — Typographie de Henri Plon, imprimeur de l'Empereur,
8, rue Garancière.

CORRESPONDANCE SECRÈTE

INÉDITE

DE LOUIS XV

SUR

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

AVEC LE COMTE DE BROGLIE, TERCIER, ETC.

ET

AUTRES DOCUMENTS RELATIFS AU MINISTÈRE SECRET

PUBLIÉS D'APRÈS LES ORIGINAUX CONSERVÉS AUX ARCHIVES DE L'EMPIRE

ET PRÉCÉDÉS D'UNE

ÉTUDE SUR LE CARACTÈRE ET LA POLITIQUE PERSONNELLE DE LOUIS XV

PAR

M. E. BOUTARIC

Archiviste aux Archives de l'Empire.

TOME PREMIER



PARIS

HENRI PLON, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

RUE GARANCIÈRE, 10

1866

INTRODUCTION.

La publication des documents que nous mettons sous les yeux du public aura pour résultat de modifier l'opinion que l'on a eue jusqu'ici de Louis XV. Nous avons essayé dans une Étude préliminaire de faire ressortir les notions nouvelles que fournit, sur le caractère et la politique personnelle de ce Roi, la correspondance secrète, jusqu'ici restée inédite et même inconnue, qu'il entretint pendant plus de vingt ans avec le comte de Broglie et avec Tercier. On apprendra, non sans étonnement, que Louis XV eut des idées politiques arrêtées; qu'il voulut fermement la liberté de la Pologne ; que l'alliance autrichienne fut son ouvrage ; qu'il s'occupa sérieusement du gouvernement, à l'insu de ses ministres et de ses maîtresses ; et qu'il eut un ministère secret, à la tête duquel était le comte de Broglie.

Aux lettres inédites de Louis XV, dont les autographes sont déposés aux Archives de l'Empire, nous avons joint divers documents relatifs au ministère secret

qui ont été publiés dans différents ouvrages. Nous n'avons admis que ceux dont l'authenticité nous était démontrée; et, sauf quelques rares exceptions, le tout a été publié d'après les originaux.

Le lecteur aura donc sous les yeux l'ensemble de ce qui nous est parvenu de la Correspondance secrète. Chaque document est précédé de l'indication de sa provenance, seul moyen d'assurer à ces pièces une créance que l'on serait tenté de leur refuser autrement.

Outre les lumières nouvelles qu'elle nous donne sur Louis XV, la Correspondance secrète a une importance historique très-haute. L'ordre définitif qui doit régler l'équilibre européen n'est pas encore établi ; il était, dès la seconde moitié du dix-huitième siècle, dans l'enfantement ; et il y a entre la situation présente et l'état de choses constaté dans la Correspondance secrète des analogies qui fixeront l'attention des hommes d'État. On a dit que le passé était le miroir de l'avenir ; si cette maxime est une vérité, c'est surtout pour l'histoire des relations des différents peuples entre eux.

Dès lors, les périls qui menacent l'avenir se dessinaient nettement : l'ambition de la Prusse, qui ne peut acquérir de consistance que par des conquêtes incessantes ; la faiblesse de la Turquie ; l'extension formidable de la Russie, qui s'étendait vers Constantinople ; l'embarras de l'Autriche. Un instant le partage de la Pologne, qui est l'œuvre de Frédéric II, vint reculer le danger, en donnant à chacune des trois grandes puis-

sances voisines ce que Louis XV appelait une part du gâteau ; mais ce partage devait un jour ou l'autre créer de nouvelles difficultés.

Cette situation fut vue et décrite avec la plus grande perspicacité par les hommes distingués qui prirent part à la Correspondance secrète, par MM. de Broglie, de Breteuil, Favier, de Vergennes, de Saint-Priest. Ces diplomates éminents, qui étaient animés d'un sincère amour de la France et de vues généreuses, ont cherché quels étaient les moyens de conjurer l'orage. Ce qui était pour eux l'avenir est devenu le présent, et a démontré la justesse de leurs vues. Ils ont donné franchement leur avis à Louis XV, qui n'eut pas la force d'en profiter; mais peut-être leurs lumières et leur expérience ne seront pas perdues.

Ce travail, où les intérêts actuels sont unis au charme singulier que l'on éprouve à explorer un passé inconnu, a été pour moi le délassement de travaux non pas plus sérieux, mais plus arides; il a occupé ce que j'appellerai mes loisirs, loisirs studieux, comme en sait faire aux archivistes placés sous ses ordres M. le marquis de Laborde, directeur général des Archives de l'Empire. Cet esprit élevé, qui a toutes les intelligences, a compris que les travaux officiels, tels que publications d'inventaires et de documents, classement d'archives, etc., ne pouvaient contenter les archivistes qui vivent au milieu des richesses incroyables accumulées au palais Soubise. Il n'a pas voulu leur imposer le supplice de

Tantale; et conciliant ses devoirs de directeur général avec la sympathie que le savant accorde à ceux qui demandent à l'étude un aliment à l'activité de leur esprit ou un adoucissement à de cruels chagrins, il n'a pas voulu les traiter moins favorablement que les personnes qui viennent chaque jour consulter les Archives pour leurs études et leurs intérêts. En dehors des heures dues à l'administration, il les a conviés à profiter des trésors confiés à sa garde, non plus comme archivistes, mais comme hommes de lettres. C'est là une mesure libérale que l'on ne saurait trop signaler, qui sauvegarde tous les droits et tous les devoirs et impose silence à la malveillance, en donnant à l'archiviste vis-à-vis de tous l'assurance que sa conscience lui donne vis-à-vis de lui-même. Il n'a plus l'air de se dérober à son devoir; sous un contrôle légitime et avec toute la réserve que lui commande sa position, il use d'un droit, du droit au travail intellectuel, le plus noble, le plus désintéressé de tous.

Mais là ne se bornent pas les droits de M. de Laborde à ma gratitude; il s'est créé des titres particuliers à ma reconnaissance, et il m'est doux de la lui témoigner publiquement, pour ces nombreuses marques de bienveillance et pour un de ces gages solennels d'estime qui élèvent un homme aux yeux de tous et le fortifient dans la voie du devoir et de l'honneur.

ÉTUDE

SUR

LE CARACTÈRE ET LA POLITIQUE PERSONNELLE

DE LOUIS XV.

I.

LES CORRESPONDANCES INTIMES.

L'étude du dix-huitième siècle est à l'ordre du jour, non sans raison, car ce siècle fut une période de transition, d'enfantement, un champ de bataille entre le passé et l'avenir. Il y a donc un très-grand intérêt à bien connaître les hommes qui représentèrent les éléments divers dont le choc devait amener la Révolution. A la tête de ceux qui personnifient le passé, est celui qu'on peut appeler le dernier roi de France, Louis XV, car le malheureux Louis XVI avait bien avant 1789 rompu avec l'ancienne tradition monarchique : il y avait en lui l'étoffe d'un roi constitutionnel. Louis XV, au contraire, avait reçu et conserva intacte cette vieille foi dans le droit divin de la royauté, qui plaçait le prince dans une sphère au-dessus de l'humanité et subordonnait les intérêts de la France à ce que les courtisans appelaient la gloire du Roi.

Louis XV a été sévèrement jugé, mais on a plutôt flétri l'homme que le Roi : on n'a fait attention qu'à son immoralité, au funeste exemple qu'il donna. On n'a pas recherché si le gouvernant fut aussi coupable ou aussi négli-

gent qu'il le paraît au premier abord. Ce jugement a été porté à la fin du siècle dernier, alors que le souvenir récent de ses vices, la faiblesse de son successeur, la catastrophe qui fit tomber dans le sang la dynastie des Bourbons, étaient autant de causes qui empêchaient d'apporter dans l'appréciation de ce règne une impartialité suffisante; mais le temps semble venu de faire reprendre à la vérité ses droits. L'éloignement, la publication d'importants documents, l'étude de sources d'informations encore inédites, le progrès de la critique historique, et l'expérience politique acquise depuis plus d'un demi-siècle, nous mettent à même de procéder avec plus d'indépendance et de sûreté à l'examen du rôle qu'a joué Louis XV.

Posons nettement l'état de la question. S'il ne s'agissait que d'attirer de nouveau l'attention sur les hontes et les débauches de cette époque, nous n'aurions point pris la plume. Il y a des images et des récits auxquels l'histoire ne saurait se complaire, même en les réprouvant, sans compromettre sa pudeur et sa dignité; mais parmi les points obscurs que l'on peut éclairer, il en est qui sont susceptibles de donner satisfaction au désir inné dans les cœurs honnêtes d'envisager les hommes sous un jour moins défavorable et de faire en toute chose, si petite qu'elle soit, la part du juste et du bien. Tel est le but que nous nous proposons. La mémoire de Louis XV gagnera certainement aux révélations qu'il nous fournira lui-même. Loin de nous toutefois la pensée de le réhabiliter : nous ne le voulons pas, nous ne le pourrions; mais, entre la réhabilitation qu'il serait téméraire d'essayer et la flétrissure dont on l'a marqué au front, il y a des degrés. Le jugement porté n'en restera pas moins acquis dans ce qu'il a de général et d'essentiel; l'humanité serait bien à plaindre s'il en était autrement, et que pour peser un homme public à sa valeur il

fallût attendre un temps plus ou moins long et les lents travaux de l'érudition. Non : il y a la conscience de tous, qui, du vivant même, blâme ou glorifie, absout ou condamne, et prononce un arrêt dont il est rarement permis d'appeler. L'examen attentif des pièces du procès confirme toujours la sentence : elle procure tout au plus le bénéfice des circonstances atténuantes : ce bénéfice, nous croyons être en droit de le demander pour Louis XV.

Il a été condamné par son époque et par les âges qui l'ont suivi, et à juste titre ; cependant les contemporains bien informés s'accordent à reconnaître en lui tout ce qu'il fallait pour faire un honnête homme et un bon roi, de la finesse dans l'esprit, de la dignité, et, qui le croirait ? un sincère amour du bien. Mais ces qualités furent annulées par des vices nombreux et par quelques-uns de ces défauts qui chez les princes sont aussi funestes que les vices. Il mit la débauche sur le trône et avilit la couronne en abandonnant, par indolence, le gouvernement à des favorites ; en laissant la Pompadour et la du Barry arbitres des destinées de la France. Cet oubli honteux de tout devoir et de toute bienséance avait sa source, non pas dans une coupable indifférence, mais dans une incroyable faiblesse de caractère et dans une défiance de soi-même qui n'était égalée que par celle que lui inspiraient les gens dont il était entouré.

Il était persuadé qu'un honnête homme ne voudrait pas rester à sa cour ; avec cela, il aimait son pays. Il se savait mal servi : maître absolu, il n'avait qu'à parler pour être obéi, et fort de sa conscience il pouvait ordonner ; mais il était tellement timide, disons le mot, tellement pusillanime, qu'après avoir soigneusement cherché le bon parti et s'être éclairé dans son for intérieur, il se décidait presque toujours, quoique à regret, pour le mauvais qui lui

était proposé par ses ministres ou par ses maîtresses. Il était de notoriété publique qu'au Conseil, lorsque le Roi ouvrait un avis, cet avis était toujours combattu et que le prince finissait, après quelques objections, par adopter le sentiment de ses conseillers, et cela en sachant qu'il faisait mal, et en se disant tout bas : Tant pis, ils l'ont voulu. Il justifiait ainsi ces vers d'un ancien, qu'un de ses historiens a pris pour épigraphe de son livre :

> . . . . . . Video meliora proboque,
> Deteriora sequor.

Défiance et timidité, tel était le fond de son caractère. Cette tendance avait été fortifiée par l'éducation qu'on lui avait donnée. Unique et faible rejeton d'une illustre race, des bruits de poison répandus autour de son berceau avaient fait craindre pour sa vie les serviteurs dévoués de la monarchie qui plaçaient en lui leur dernière espérance. Enfant, il avait vu son gouverneur, le maréchal de Villeroy, afficher les précautions les plus injurieuses pour le Régent, qui à bout de patience finit par ôter au petit roi ce mentor trop zélé mais cher à son pupille. Le duc d'Orléans mort, le poids des affaires tomba tout entier sur un enfant de treize ans qui, n'ayant pas comme son aïeul la force de saisir d'une main ferme les rênes de l'État, après avoir subi quelque temps à contre-cœur la direction du duc de Bourbon, fit de son ancien précepteur Fleury son ministre, et celui-ci eut sur le Roi un empire d'autant plus absolu qu'il était volontaire et qu'il reposait sur une entière confiance. On ne saurait calculer l'influence qu'eut sur Louis XV cette longue tutelle, pendant laquelle il ne fut qu'un écolier docile, s'habitua à ne prendre aucune décision par lui-même et s'en remit sur toutes choses à son ministre.

Fleury gouverna ainsi dix-sept ans. Quand il mourut, le pli était pris : le pouvoir était un fardeau trop lourd, Louis XV ne voulut pas le porter, et ne sachant à qui le confier, il laissa ses maîtresses s'en emparer. Ce furent elles qui gouvernèrent, nommèrent et chassèrent les ministres, souvent sans que le Roi y eût d'autre part que celle d'un instrument docile, n'osant manifester son improbation. Il lui échappait dans l'intimité de ces mots qui peignaient sa profonde faiblesse et les violences morales qu'il subissait. Ayant, par suite des obsessions de madame de Pompadour, remercié M. de Machault, ministre de la marine, il épanchait l'amertume de son âme dans une lettre à sa fille chérie la duchesse de Parme. « Ils ont tant fait, lui écrivait-il, qu'ils m'ont forcé à renvoyer Machault, l'homme selon mon cœur ; je ne m'en consolerai jamais. » Vers la fin de sa vie, il disait en parlant de M. de Monteynard, ministre de la guerre, que les intrigues du duc d'Aiguillon et de madame du Barry cherchaient à renverser : « Il faudra bien qu'il tombe, car il n'y a que moi qui le soutienne. »

Quand il avait pris une résolution importante, il ne savait comment l'exécuter ; sa timidité lui faisait même jouer un rôle odieux. Les disgraces étaient toujours précédées de prévenances et de caresses ; mais dès qu'il avait frappé, c'était pour toujours, moins par dureté de cœur et pour ne point pardonner, que pour éviter l'embarras de se trouver face à face avec celui contre lequel il avait sévi : on ne quittait le ministère que pour l'exil, et de l'exil on ne revenait jamais. Et cependant il avait au fond du cœur le sentiment profond et vivace de ce qui était bon et vrai, mais il craignait de se compromettre et d'engager sa responsabilité. Il faut reconnaître que si le courage d'imposer sa volonté ou sa conviction lui man-

quait, cette conviction il la gardait, et il cherchait dans son particulier à l'éclairer et à l'affermir. Il devint dissimulé et faux. Il s'habitua à jouer double jeu : c'est ainsi qu'il eut son trésor privé, sa politique personnelle, et même un gouvernement occulte, en opposition avec le gouvernement officiel; l'homme passa une partie de sa vie à entraver et à contrarier le Roi.

C'est cet étrange caractère que je veux montrer dans tout son jour. Outre la satisfaction donnée à une curiosité légitime, il y aura peut-être quelque enseignement salutaire dans le spectacle d'un roi absolu réduit aux plus obscures intrigues pour chercher à faire prévaloir sa volonté qu'il n'osait pas déclarer, engageant avec ses ministres une lutte sourde et cachée, et, en fin de compte, déçu dans ses espérances, froissé dans son amour-propre, conspirateur émérite, persister jusqu'à son dernier souffle dans des intrigues percées à jour de toutes parts, et ne devant qu'à son rang suprême de ne point partager la captivité ou l'exil de ses agents, j'allais dire de ses complices. On croirait assister à quelque rêve, à quelque scène des Mille et une nuits, mais la réalité est là dans toute sa certitude, on peut dire dans toute sa nudité, et c'est pièces en main que nous allons dérouler sous les yeux du lecteur quelques-unes des étranges péripéties du gouvernement secret de Louis XV. Nous ne prétendons pas faire une histoire complète de ce gouvernement; les documents qui nous sont parvenus ne nous le permettraient pas; nous nous bornerons à montrer la part que prit personnellement Louis XV à cette politique souterraine qui était la véritable expression de sa pensée et dont il ne cessa jamais d'être l'âme.

Mais il n'arriva pas d'emblée à une situation aussi extraordinaire; il y fut conduit par degrés et insensible-

ment. Élevé à l'école sénile de Fleury, il avait de bonne heure contracté des habitudes d'intrigue et de dissimulation qui du reste étaient d'accord avec le fond de son caractère. « La marotte du Roi, dit quelqu'un qui l'étudia de près, est de ne vouloir pas être pénétré[1]. » Personne, sauf Fleury, n'eut sa confiance entière. Il se complaisait dans les petits moyens et les voies tortueuses. Outre les rapports officiels que lui faisait chaque jour le lieutenant de police, qui avaient souvent pour objet les anecdotes les moins dignes de l'attention d'un roi et dont se repaissait sa lubricité, il avait à Paris et à Versailles des agents qui le tenaient au courant des intrigues politiques et des secrets de la vie privée. Un valet de chambre recueillait et transmettait à son maître les informations provenant de cette source impure[2].

Tous les dimanches, l'intendant des postes entretenait le Roi des découvertes du cabinet noir, où des commis invisibles décachetaient les lettres et transcrivaient celles qui leur paraissaient intéressantes. Personne n'échappait à cette inquisition, et Louis XV ne rougissait pas de se servir des notions qu'il acquérait ainsi[3]. Ce fut à la suite de l'interception d'une lettre à un ami que le comte d'Argenson, ministre de la guerre, fut disgracié et exilé. Le cabinet noir coûtait des sommes énormes. Il reçut une activité nouvelle sous l'intendant Jeannel, qui faisait participer madame de Pompadour à ses découvertes.

Du vivant même de Fleury, Louis XV entretenait en secret une correspondance politique avec M. de Chauvelin, qui voulut mettre à profit ce rôle de confident, pour supplanter le cardinal : mais celui-ci dominait encore son

1 *Mémoires du marquis d'Argenson*, édit. Rathery, t. IV, p. 42.
2 *Mémoires de l'abbé Georgel*, t. I, p. 278.
3 *Mémoires de d'Argenson*, t. VII, p. 92.

ancien élève, et M. de Chauvelin fut chassé du ministère et exilé à Bourges[1].

Fleury mort, le Roi se trouva fort embarrassé. En pareille circonstance, à la mort de Mazarin, Louis XIV s'était écrié : « Enfin, je suis roi ! » Louis XV, plus modeste, se contenta de dire : « Me voilà premier ministre. » Il ne le fut même pas. Alors paraît un homme qui, sans remplacer Fleury, et surtout sans titre officiel, eut pendant quelque temps une influence considérable sur les affaires de l'État et dont Louis XV suivit avec déférence les conseils : je veux parler du maréchal de Noailles.

C'est une honnête figure que celle de M. de Noailles. Fils d'un maréchal de France, époux de mademoiselle d'Aubigny, nièce de madame de Maintenon, confident de Louis XIV, qui lui avait remis, comme à un gardien fidèle, les Mémoires de son règne et les papiers où il s'était plu à consigner ses réflexions sur le métier de roi, Adrien-Maurice de Noailles avait su, sans s'avilir, sans se compromettre, devenir l'ami du Régent et remplir, non sans intelligence et sans dignité, la place de président du conseil des finances. Il quitta cette position lors du triomphe des idées de Law, qu'il combattit, et fut admis à siéger au conseil de régence. Exilé par Dubois, il revint à la cour après la mort de ce dernier, et eut l'honneur de voir déclarer publiquement le mariage de sa sœur avec le comte de Toulouse, fils légitimé de Louis XIV. Maréchal de France en 1734, bien vu du Roi, qui aimait en lui le frère de la comtesse de Toulouse, son amie intime, et le père des deux compagnons de son enfance, le duc d'Ayen

[1] D'Argenson, t. VI, p. 58 et 59. — Il ne faut pas confondre ce premier exil avec une seconde disgrâce éprouvée par M. de Chauvelin pour avoir, après la mort du cardinal, adressé au Roi un mémoire contre son administration.

et le comte de Noailles, protégé du cardinal Fleury, M. de Noailles fut, au mois d'août 1742, appelé à organiser la défense des côtes de Flandre, menacées par les Anglais. Il entra à cette occasion en correspondance directe avec Louis XV, auquel il demanda la permission de soumettre avec franchise ses observations sur les affaires du temps. Louis XV accepta ces ouvertures, et, déposant l'étiquette, annonça qu'il laisserait désormais de côté, en écrivant au maréchal, les formules royales de *Mon Cousin* et de *Que Dieu vous ait en sa sainte et digne garde.* « Je crois que vous ne voulez pas d'autre fin qu'adieu, monsieur le maréchal, jusqu'au revoir, où il plaira au bon Dieu. » (10 octobre 1742.)

Dès lors s'établit entre le Roi et le maréchal une correspondance intime, qui vient d'être publiée d'après les originaux du Dépôt de la guerre, par ordre de M. le maréchal Randon, par M. Camille Rousset, l'heureux historien de Louvois[1]. Cette correspondance n'était ni inconnue ni entièrement inédite. En 1777, l'abbé Millot y avait largement puisé pour rédiger ses *Mémoires politiques et militaires, pour servir à l'histoire des règnes de Louis XIV et de Louis XV,* composés sur les pièces originales recueillies par Adrien-Maurice, duc de Noailles[2]. Des lettres intimes de la main de Louis XV étaient une trop heureuse fortune pour que Millot les négligeât : il en a publié une bonne partie, donné des extraits ou des analyses du reste; mais, écrivant quelques années après la

[1] *Correspondance de Louis XV et du maréchal de Noailles*, publiée par ordre de S. E. le maréchal comte Randon, ministre de la guerre, d'après les manuscrits du Dépôt de la guerre, avec une introduction par Camille Rousset. Paris, 1865, 2 vol. in-8°.

[2] 6 vol. in-12, réimprimés depuis dans les collections des *Mémoires sur l'histoire de France*, de Petitot et de Michaud. Nous citerons d'après l'édition originale.

mort de Louis XV, à une époque où plusieurs des personnes nommées dans ces lettres étaient encore vivantes ou avaient laissé des descendants dont il fallait ménager le crédit ou l'amour-propre, il dut omettre des passages renfermant des jugements sévères ou des anecdotes fâcheuses. En outre, Millot n'entendait pas l'histoire comme nous l'entendons; ce qu'il cherchait dans les lettres de Louis XV, c'étaient des marques de bonté pour M. de Noailles; peu lui importait de nous faire connaître l'homme et le roi. Pour ces différentes raisons, les Mémoires rédigés par Millot, bien que contenant des documents de premier ordre, n'ont pas servi à éclairer le caractère de Louis XV. La correspondance complète du Roi et du maréchal de Noailles, publiée par le ministère de la guerre, nous révèle le Louis XV de la maturité, de 1742 à 1756. C'est pour ainsi dire le prologue de la correspondance secrète, avec cette différence que M. de Noailles provoqua les confidences du Roi, tandis que les agents du ministère secret étaient chargés d'instruire le Roi et d'exécuter ses volontés personnelles. Louis XV aimait beaucoup à écrire : il s'entretenait volontiers des affaires publiques et demandait conseil par écrit[1]; mais jusqu'ici peu de lettres de lui nous sont connues. Profitons donc de l'intéressante publication de M. Rousset et de celle des Mémoires du duc de Luynes et du marquis d'Argenson, pour demander aux lettres mêmes de Louis XV le secret de sa pensée.

Autorisé à écrire librement à Louis XV, M. de Noailles hésita; il craignit de trop s'avancer et sollicita une permission plus explicite. « Quels que soient le zèle et le

[1] Il entretint une correspondance avec les frères Pâris. Espérons que peu à peu les lettres de Louis XV se produiront au jour et qu'on pourra publier sa correspondance complète.

dévouement qui puissent remplir le cœur le plus pénétré de respect et d'amour pour Votre Majesté, une infinité de raisons que sa pénétration lui fera aisément découvrir, retiennent ceux mêmes qui seroient le mieux intentionnés et le plus en état de la servir. Ainsi, jusqu'à ce qu'il plaise à Votre Majesté de me faire connoître ses intentions et sa volonté, me bornant uniquement à ce qui regarde la frontière dont elle m'a donné le commandement, je parlerai avec franchise et liberté sur l'objet qui est confié à mes soins, et je me tairai sur tout le reste, toujours prêt cependant à vous exposer, Sire, lorsque vous le voudrez, ce qu'un zèle sans bornes, l'attachement le plus véritable, l'amour de la vérité, quelque étude et quelque méditation soutenues d'une expérience de près de cinquante ans, peuvent m'avoir acquis des connoissances qui pourroient peut-être n'être pas inutiles au service de Votre Majesté et au bien de son royaume. Mais si vous voulez, Sire, qu'on rompe le silence, c'est à vous de l'ordonner [1]. »

Le Roi donna l'exemple de la confiance au maréchal; il lui fit part de ses sentiments, et expliqua, en fort bons termes, ses vues dans la lettre suivante :

A Versailles, ce 26 novembre 1742 [2].

« Il est vrai que j'ai été très-sensible à nos malheurs d'Allemagne, mais par malheur il y a longtemps qu'ils durent; tâchons, je vous prie, qu'il n'en arrive pas autant en Flandre. M. le cardinal m'a envoyé une lettre que vous lui avez écrite en dernier lieu de Saint-Omer; elle dépeint bien nos maux présents et futurs, et j'ai une grande confiance en vous pour les prévenir et les empêcher, s'il est possible. Tout ce qui m'est revenu de vous depuis que

[1] Saint-Omer, 20 nov. 1742.—Millot, t. V, p. 314 —Rousset, t. I, p. 8.
[2] Millot, t. V, p. 315. — Rousset, t. I, p. 9.

vous êtes sur cette frontière m'en donne cette idée; tâchez de ne pas la démentir dans la suite.

» Tout le monde est bien persuadé qu'il faut faire revenir nos troupes d'Allemagne, et vous croyez bien que quand cela sera les régiments de vos enfants seront des premiers; mais jusqu'à présent cela n'a pas été possible, et, pour l'exécution, il faudra un profond secret; car, sans cela, les ennemis qui pourroient le savoir d'assez bonne heure tomberoient aisément sur ce qui y resteroit : et quelle augmentation de malheurs si nous perdions encore ce reste d'armée-là! Nous prenons des arrangements en conséquence, et nous songerons aux augmentations que vous jugez, avec grande raison, être si nécessaires, soit pour soutenir la guerre, soit pour ouvrir une négociation de laquelle je sens aussi bien que vous toute la nécessité : elle me coûtera peut-être d'une part, mais, de l'autre, quelle consolation pour moi de voir mes sujets goûter le repos d'une solide paix! Le feu Roi, mon bisaïeul, que je veux imiter autant qu'il me sera possible, m'a recommandé en mourant de prendre conseil en toutes choses et de chercher à connoître le meilleur pour le suivre toujours; je serai donc ravi que vous m'en donniez; ainsi je vous ouvre la bouche, comme le Pape aux cardinaux, et vous permets de me dire ce que votre zèle et votre attachement pour moi et mon royaume vous inspireront. Je vous connois assez, et depuis assez de temps, pour ne pas mettre en doute la sincérité de vos sentiments et votre attachement à ma personne.

» LOUIS. »

Sur ces entrefaites, Fleury meurt. M. de Noailles, pour qui Louis XIV était le type du monarque accompli, veut donner à son arrière-petit-fils le désir de gouverner lui-même. Il lui adresse dans ce sens un mémoire remar-

quable qu'il appuie du double des instructions remises par Louis XIV au duc d'Anjou, quand celui-ci partit pour prendre possession du trône d'Espagne[1]. Ce que M. de Noailles recommande avant tout d'éviter, c'est d'avoir un premier ministre; honorable désintéressement, car M. de Noailles aurait pu chercher à profiter de la faveur du Roi pour se couler tout doucement à ce poste envié.

Parmi les conseils que Louis XIV donnait au Roi d'Espagne, et que M. de Noailles priait Louis XV de prendre pour lui, étaient ceux-ci :

« Si vous êtes contraint de faire la guerre, mettez-vous à la tête de vos armées.

» Ne quittez jamais vos affaires pour votre plaisir.

» Donnez une grande attention aux affaires; quand on vous parle, écoutez beaucoup dans le commencement, sans rien décider.

» Quand vous aurez plus de connoissance, souvenez-vous que c'est à vous de décider; mais, quelque expérience que vous ayez, écoutez toujours tous les avis et tous les raisonnements de votre Conseil, avant que de faire cette décision.

» Je finis par un des plus importants avis que je puisse vous donner : *Ne vous laissez pas gouverner, soyez le maître.* N'ayez jamais de favori ni de premier ministre. Écoutez, consultez votre Conseil, mais décidez. Dieu, qui vous a fait roi, vous donnera toutes les lumières nécessaires, tant que vous aurez de bonnes intentions. »

C'était là un royal langage, dont Louis XV aurait dû profiter : les bonnes intentions, il les avait; cette Étude le prouve surabondamment; mais il n'avait pas la force de les imposer; il ne sut pas être roi. Le maréchal de Noailles, à la suite de cette communication, fut nommé

[1] Millot, t. II, p. 4. — Rousset, t. I, p. 28.

ministre sans portefeuille, ce qu'on appelait ministre d'État; il eut pendant quelque temps tellement l'oreille du maître, qu'il exerça un contrôle qui s'étendait à tout. « La survenue du maréchal de Noailles dans le Conseil rend la vie très-dure aux ministres, dit le marquis d'Argenson; ce n'est pas un premier ministre, mais c'est un inspecteur importun qui leur a été donné, lequel se mêle de tout, quoiqu'il ne soit le maître de rien[1]. »

La tâche de M. de Noailles fut de rappeler sans cesse les traditions de Louis XIV : il alla même quelquefois trop loin dans cette direction, et cita des exemples qu'il eût été sage de taire ou de réprouver. Il avait tort de dire, à propos de dépenses utiles, il est vrai : « Lorsque le feu Roi votre bisaïeul avoit jugé une dépense juste et nécessaire, il falloit qu'on en trouvât les fonds, parce qu'il le vouloit. Votre Majesté doit expliquer sa volonté et la faire respecter : son royaume est fécond en ressources, et, dès qu'elle le voudra, et que l'on s'appliquera à rechercher les moyens et les expédients qu'on peut mettre en usage, *l'argent ne doit pas manquer et ne manquera pas.* » (23 mars 1743[2].) Paroles imprudentes, surtout après avoir affirmé quelques mois auparavant que le pays était écrasé d'impôts dont il était urgent de le soulager (20 novembre 1742). Il était dangereux et impolitique de dire à un roi qu'il n'avait qu'à vouloir et à ordonner pour se procurer de l'argent.

Nous ne suivrons pas M. de Noailles dans le détail de ses avis : nous ne voulons ni tracer sa biographie ni même faire ressortir ses mérites. Ce que nous cherchons, ce sont les traits qui peuvent nous procurer une notion plus complète du caractère de Louis XV, nous faire pénétrer dans

[1] *Mémoires de d'Argenson*, t. IV, p. 61.
[2] Rousset, t. I, p. 41.

sa pensée, nous divulguer les habitudes de son esprit. Les éléments de cette étude psychologique se trouvent dans ses lettres, et ce sont elles que nous interrogerons. Nous laisserons Louis XV parler autant que possible : nous l'aurons ainsi peint par lui-même ; non le Louis XV de la Pompadour et de la du Barry, mais le Louis XV de madame de Châteauroux : car bien que la correspondance avec M. de Noailles aille de 1742 à 1758, elle n'est suivie et véritablement intime que jusqu'en août 1744. Elle reprend quelque vivacité en 1746; mais dès la fin de cette dernière année elle fait place à un commerce irrégulier et sans épanchements. S'il n'y a pas disgrâce pour M. de Noailles, il n'y a plus faveur, et l'on ne rencontre plus du côté du Roi cet abandon qui est le caractère de la correspondance des deux premières années. Aux lettres adressées à M. de Noailles nous joindrons celles que Louis XV écrivit à d'autres personnes de son intimité et qui nous sont parvenues : et nous réunirons tous les traits qui peuvent servir à nous donner sa physionomie. Les lettres du Roi à M. de Noailles sont écrites sans art, mais non sans réflexion : tout y est mêlé, la politique, les nouvelles de cour; on y rencontre de nombreuses réflexions qui prouvent que le Roi savait envisager les vilains côtés de la vie et que bien des amertumes venaient le troubler sur le trône. Il était clairvoyant par nature, équitable par tempérament, bienveillant par caractère : il lui coûtait de parler sévèrement, il lui répugnait de frapper. Pour donner une idée de ses procédés épistolaires, je vais rapporter en entier une lettre qu'il adressa à M. de Noailles, contre lequel on avait porté deux accusations fort graves : l'une, d'avoir divulgué au comte de Looss, ambassadeur de Saxe, un secret d'État relatif à une négociation avec le Piémont ; l'autre, d'aller contre les instruc-

tions militaires que lui avait remises le Roi en l'envoyant commander une armée en Allemagne.

Louis XV au maréchal de Noailles.

A Versailles, ce 20 mai 1743[1].

« L'avis me venoit par le cardinal de Tencin lui-même; mais lui, je ne sais d'où il lui venoit. Comme j'étois bien persuadé de la fausseté de l'avis, je ne me suis pas fort tourmenté de ce qu'on y disoit sur vous. Une chose qui me fait plus de peine que cela, c'est de vous voir changer absolument le projet que vous aviez quand vous êtes parti d'ici. La dépêche que M. d'Argenson vous envoie de moi, ainsi que celle qu'il vous écrit de ma part sur ce sujet, vous instruira assez de mes volontés; joint à cela, la copie de celle que j'envoie à M. de Broglie vous fera voir que mon intention n'est pas d'abandonner l'Empereur ni la Bavière, et que vous ne sauriez mieux faire que d'en revenir à votre premier projet. Je sais aussi fort bien que les choses qui devroient être les plus secrètes ne le sont pas toujours : j'en suis et en ai été assez peiné; mais il faudroit donc faire toujours tout seul ce que l'on ne voudroit pas qui fût su, et vous savez que cela est presque toujours impossible. J'attends des nouvelles de Turin avec la dernière impatience, et je vous promets que vous ne tarderez pas à savoir le résultat de ce qui s'y sera passé.

« Les envieux mourront, mais non jamais l'envie, et tant que vous n'y donnerez pas plus de prise, souciez-vous peu de ce qu'ils feront et diront. Qui est-ce qui est à l'abri des discours?

« Mes compliments, je vous prie, au duc d'Ayen et au comte de Noailles, l'un pour n'avoir pas été et l'autre

[1] Millot, t. V, p. 340 (sauf la première et la dernière phrase). — Rousset, t. I, p. 69.

pour avoir été [nommé maréchal de camp]. Le premier doit être présentement installé dans la dignité de maréchal, presque comme vous. Je vous prie d'en faire part à ses amis et amies. Il doit voir aussi qu'on ne lui manque pas absolument de parole. La pauvre mademoiselle de Nantes[1] est dans un pitoyable état, et périra vraisemblablement dans peu, ainsi que messieurs ses frères[2]; j'en suis très-fâché, car c'étoit une très-bonne princesse. »

La correspondance devient de plus en plus intime ; outre l'estime que le Roi avait pour M. de Noailles, un nouveau lien les unissait : la faveur de madame de la Tournelle, qui devait depuis, sous le nom de duchesse de Châteauroux, jeter un scandaleux éclat sur la conduite privée de Louis XV. Madame de la Tournelle était amie du maréchal. Je ferai remarquer que c'est surtout pendant le court règne de cette favorite que M. de Noailles eut la confiance du Roi, qui plus d'une fois entretint son correspondant de celle que, dans un moment d'agréable humeur, le maréchal avait appelée la Ritournelle. L'habitude de donner des surnoms était répandue dans la meilleure compagnie et même à la cour, et ces surnoms n'avaient pas toujours la délicatesse qu'auraient pu souhaiter ceux auxquels on les appliquait. Louis XV ne se faisait pas faute de ces appellations plus que familières, qui nous étonnent dans la bouche d'un prince : il désignait ses trois filles par les ignobles sobriquets de Chiffe, Loque et Graille; et dans sa correspondance même avec M. de Noailles il appelle la duchesse de Villars, fille de ce dernier, la bonne Idiote. Mais ne l'oublions pas, ce mauvais goût était celui du temps, et les lettres de madame du Deffand nous montrent les étranges surnoms,

[1] Fille de Louis XIV et de madame de Montespan, mère du duc de Bourbon.

[2] Le duc du Maine, et le comte de Toulouse.

l'Idole, les Oiseaux de Steinkerque, le Merle, donnés et reçus par les hommes et les femmes les plus distingués, dans la société la plus élégante et la plus spirituelle.

Le maréchal avait à l'armée ses deux fils, le duc d'Ayen et le comte de Noailles, tous deux favoris du Roi, dont ils avaient, ainsi que nous l'avons dit, partagé l'éducation. En père habile et prévoyant, le duc voulut faire participer un de ses fils à la faveur politique dont l'honorait Louis XV; il demanda en badinant la permission de se servir, comme secrétaire dans sa correspondance intime, du comte de Noailles; Louis XV autorisa, mais à une condition: « Quand vous trouverez, ajouta-t-il, pour vous seul, je désire que cela n'aille pas plus loin que nous[1].

Cette prudence était excessive, car Louis XV ne se compromettait pas dans ses épanchements avec M. de Noailles: le tour de ces lettres est en général celui de la conversation: il est familier, il emploie souvent quelqu'une de ces expressions triviales que l'on croit être un signe de notre époque, témoin ce qu'il écrit:

A Versailles, ce 31 mai 1743[2].

« .... Pour ce qui est de la défense du Necker ou du Mein, je ne vous avois prescrit votre retour sur le Necker qu'au cas que vous ne fussiez pas assez en force présentement pour soutenir le Mein; puisque vous vous croyez en état de cela, j'en suis ravi, et le serois encore bien davantage si je voyois arriver le duc d'Ayen avec la nouvelle *que vous avez frotté d'importance le superbe Stairs et sa nation insulaire.* N'oubliez pas pourtant que nous avons une armée en Bavière assez en presse, et que l'on en est plus près sur le haut Mein que sur le bas. » L'expression énergique

[1] Rousset, t. I, p. 90.
[2] *Idem*, p. 91.

frotter lui revient une autre fois sous la plume ; et il demande grâce pour cette nouveauté, qui le séduit. Le 22 juin il écrit : « J'espère que vous préviendrez les ennemis aux défilés, ou au moins que vous ne les y laisserez pas passer impunément, désirant autant que le comte de Noailles que vous puissiez *frotter d'importance ces messieurs Anglo-Autrichiens : vous voyez que je me conforme aux mots nouveaux, quand ils me paroissent bons.* »

Si le Roi s'efface de temps à autre devant le franc compagnon, il ne tarde pas à reparaître ; mais il ne reste jamais sur une nouvelle politique : c'est le cœur qui parle en dernier. « Pour vous tenir la parole que je vous avois donnée de vous instruire des nouvelles de Turin, je vous dirai que nous en avons eu d'assez mauvaises. L'on ne veut pas de nos projets, l'on demande du temps, l'on nous en promet d'autres ; cependant il n'y a encore rien de conclu avec les Anglois, et demain ou après, j'espère que nous aurons la réponse définitive, ayant promis à M. de Senneterre qu'on la lui feroit le 20, et lui ayant un courrier à Gênes exprès pour nous l'apporter. — Je sais que vous avez été assez incommodé, mais que votre cœur a fait marcher votre corps : ménagez l'un et l'autre, je vous prie, et soyez sûr que j'ai été très en peine de vous, parce que je vois que vous me servez bien[1]. »

Cette négociation avec la Sardaigne était une source d'inquiétude : le Piémontais était indécis entre l'alliance de la France et celle de l'Angleterre, désireux avant de se décider de voir clairement quel était le parti le plus avantageux. En attendant, il prêtait l'oreille à toutes les propositions. Nous n'avions pas qu'à stipuler pour nous, mais encore pour l'Espagne : les prétentions de l'Infant don Philippe, auquel il fallait une souveraineté en Italie et qui

[1] Millot, t. V, p. 346. — Rousset, t. I, p. 93.

la voulait la plus étendue possible, trouvaient dans le Roi de Sardaigne un contradicteur intéressé.

4 juin 1743 [1].

« Le courrier de Turin est arrivé : il a apporté une longue dépêche pour M. de Solar [ambassadeur du Roi de Sardaigne], qu'on lui a envoyée ; il vint hier la communiquer à M. Amelot : elle est très-haute. Il ne veut d'aucun de nos projets et il en propose un ridicule : cependant je crois qu'il ne le faut pas rejeter. On l'a communiqué à M. de Campo-Florido (ambassadeur d'Espagne), qui a envoyé sur-le-champ un courrier à sa cour pour avoir des pleins pouvoirs, parce qu'il veut, lui Roi de Sardaigne, que cela se traite à Paris. Il dit qu'il est toujours libre, mais il ne cache pas que sa négociation avec les Anglois n'est pas rompue et qu'il la suit toujours. Vous voyez ce que cela sent : il promet seulement de nous avertir de tout, et il veut gagner du temps. Il veut aussi que l'Empereur et moi soyons dans son traité. Je ne veux céder qu'une petite partie de la Savoie, et il veut Mantoue ; mais il nous est nécessaire : ainsi il faut lui céder quelque chose pour l'avoir. Nous lui avons promis du secours, et c'est le sujet de la lettre dont je parle ci-dessus, et qu'il est bien nécessaire qu'on ne sache pas. Il sent fort bien aussi qu'il peut [le corps qu'on envoie au secours du Roi de Sardaigne] se tourner contre lui ; nous avons un prétexte pour retenir ces troupes, qui est le Languedoc, et effectivement il s'y remue quelque chose. »

Ces citations prouvent que Louis XV avait l'intelligence politique et qu'il se rendait parfaitement compte des situations : aussi une pareille lettre n'avait-elle vraiment pas besoin de l'excuse qu'il crut devoir invoquer pour faire passer les négligences de rédaction qui s'y peuvent trou-

[1] Rousset, t. I, p. 97. — Fragments dans Millot, t. V, p. 347.

ver. « Ma lettre n'est pas trop bien conçue, mais je suis pressé : il est plus d'une heure ; je vais demain à la chasse à Rambouillet, et votre ambassadeur sera vraisemblablement parti quand je reviendrai. De plus, je ne suis pas plus spirituel que cela : mais ce qui est de sûr, c'est que je fais de mon mieux. » (4 juin 1743.)

Tranquillisez-vous, Sire, vous êtes assez spirituel comme cela : ne cherchez jamais à faire mieux. Contentez-vous de faire aussi bien, et vous serez un grand roi. Mais, hélas ! ces bons sentiments avaient besoin d'être excités par un honnête homme de la trempe de M. de Noailles, qui préférait à tout la gloire de son roi et le bien de l'État. Louis XV était une nature bonne et faible qui ne pouvait persévérer dans le bien qu'à condition d'y être encouragé, soutenu. C'est un Télémaque à qui il faut un Mentor ; mais Mentor devient un censeur fâcheux, on l'éloigne, et Télémaque se plonge dans les délices de l'île de Calypso. Cependant jamais il n'oubliera cet idéal qu'on lui a montré, et vers lequel une force cachée le porte ; mais pour l'atteindre, il faudrait un effort dont sa mollesse est incapable, et toute sa vie nous le verrons gardant précieusement cette notion du juste et du bon, si vivace en lui, l'alimentant en secret, désirant voir le bien triompher. Pour cela il faudrait dire un mot, exprimer une volonté, parler haut, en roi : il n'en a pas la force.

Reprenons sa correspondance avec M. de Noailles. Il continue à exposer avec une grande lucidité les péripéties des négociations avec la Sardaigne.

« 19 juin 1743.

« Le Roi de Sardaigne a proposé deux plans : le commandeur Solar n'a jamais voulu signer sans envoyer à sa cour notre ultimatum ; ainsi le courrier est parti il y a déjà quelques jours ; mais en voilà le précis, et qu'il est bon que vous

sachiez. Dans le premier plan, le Roi de Sardaigne ne veut point exclure la Reine de Hongrie de l'Italie et lui laisse le Mantouan et le Crémonais; à l'Infant (don Philippe), Parme, Plaisance, une petite partie du Lodésan dont vous avez déjà ouï parler, et le Roi de Sardaigne prend pour lui le reste du Milanais, avec le titre de Roi de la Lombardie. — Dans le deuxième plan, qui est supposé que la Reine de Hongrie n'accepte pas le premier plan : à l'Infant, Parme, Plaisance, la Sardaigne et toute la Savoie (il faut vous observer que le Roi de Sardaigne ne vouloit céder à l'Infant qu'une partie de la Savoie), au Roi de Sardaigne tout le Milanais, avec le même titre, et le Mantouan. Je ne sais si, vu le temps présent [après les succès des Autrichiens en Bavière], il voudra signer quelque chose de cela... »

L'insuccès, pour ne pas dire plus, éprouvé à Dettingen contre l'armée anglaise, par M. de Noailles, inspire au Roi de sévères mais justes réflexions. La bataille avait été perdue par l'imprudente ardeur et la désobéissance du duc de Grammont. Ce qui manquait à la noblesse française, c'était la discipline, et sans discipline, ni soldats ni généraux. Il y avait là un signe très-grave. « J'ai toujours été bien persuadé, écrivit Louis XV au duc de Noailles, de la valeur de nos jeunes seigneurs, mais ce qu'il convient que vous étudiiez en eux, c'est les talents qu'ils développeront, pour que vous les cultiviez afin qu'ils puissent devenir bons généraux, ce dont tout le monde convient que nous manquons absolument. » (5 juillet 1743[1].) Les gardes françaises s'étaient mal conduits; ils avaient fui et traversé le Mein à la nage. Le duc, en apprenant ce triste événement au Roi, recommandait le silence. « Je garderai le secret que vous m'en mandez; mais le tout est déjà public, et peut-être même plus enflé

[1] Millot, t. V, p. 356. — Rousset, t. I, p. 127.

qu'il n'est, car vous savez qu'en ce pays-ci l'on y va fort vite, soit d'une façon, soit d'une autre. » C'était connaître le caractère français, prompt à se porter aux extrêmes, à passer sans transition de l'enthousiasme à l'abattement, de l'admiration au mépris. Quant au Roi, il ne se décourageait pas, et il était résolu de lutter avec énergie. « Dans l'hiver, nous verrons ce qu'il y aura à faire pour l'année prochaine, et à la paix pour l'avenir, laquelle il ne faut pas faire honteuse qu'on n'y soit contraint par la très-grande force, et j'y suis bien déterminé, au péril de ma vie. »

La France était dans une pénible situation, et le maréchal, parlant avec franchise, demandait comment il se faisait qu'après trente ans de paix, interrompus seulement par des guerres de courte durée, le royaume fût si promptement sans fonds, sans ressources et épuisé (8 juillet 1743)[1]. Louis XV fit cette réponse pleine de bon sens, qui justifiait en partie les ministres que M. de Noailles accusait :

13 juillet 1743. — « On peut dire que nous avons eu trente ans de paix; mais considérez, je vous prie, les événements qui sont arrivés pendant ce temps, dont l'agio[2] n'est pas le moindre, puisqu'il a renversé toutes les têtes et fait perdre tout crédit. Combien ne faut-il pas de temps pour le faire revenir! De plus, ne payons-nous pas tout ce que le feu Roi a fait de dettes pour affaires extraordinaires, et cinquante millions de rentes et plus qu'il faut commencer de payer avant tout? De là[3], les maladies qui ont fait périr tant de monde, puis la famine dont nous avons été menacés; tout cela ne vaut-il pas bien une guerre

[1] Millot, t. V, p. 368. — Rousset, t. I, p. 149.
[2] Le système de Law.
[3] *De là*, en outre.

cruelle, sans compter la peste de Provence? Et si nous sommes obligés de retarder le payement et de faire quelques mauvaises affaires, comme sûrement nous y serons forcés, adieu tout crédit, et l'argent, qui est déjà si rare, le sera encore bien davantage. Je vous dis tout cela, non pas pour ne pas faire tout ce qu'il faut, mais pour le faire comme il faut, et ne pas en user avec prodigalité et volerie, comme nous avons fait jusqu'à présent[1]. »

Est-ce bien là le Louis XV que l'histoire nous a fait connaître jusqu'ici? Et notez que ce langage n'est pas dicté, que ce n'est pas un discours de la couronne écrit par un ministre, une lettre destinée à formuler un programme de gouvernement; c'est l'expression spontanée de ce que pense le Roi, de ce qu'il sait, de ce qu'il sent, un épanchement intime, sans belles phrases, mais non sans finesse; de la franchise et de la simplicité, de la bonhomie même, témoin ce trait final. « Voilà une longue réponse à une longue lettre, passez-moi, je vous prie, ce qui pourroit s'y trouver de fautes; sûrement elles ne viendroient pas de mauvaise volonté de ma part. »

Un autre point qu'il faut faire ressortir, c'est l'indulgence du Roi. M. de Noailles avait justement insisté pour qu'on punît le maréchal de Broglie, qui, au mépris des ordres reçus, avait abandonné la Bavière. Il fallait un exemple : Louis XV marqua publiquement son mécontentement, mais avec de louables ménagements, qui, sans affaiblir le blâme, le rendaient moins amer à celui qui en était l'objet.

13 juillet 1743. — « Vos désirs sont prévenus sur le maréchal de Broglie; je ne l'ai point puni tant qu'il ne l'avoit pas mérité, puisqu'il avoit carte blanche d'agir comme il le voudroit : à cette heure, qu'il n'est plus dans

[1] Millot, t. V, p. 369. — Rousset, t. I, p. 164.

le même cas, m'ayant désobéi entièrement en évacuant totalement la Bavière avec une si grande précipitation, les ordres sont partis pour que, dès qu'il arrivera à Wimpfen, il vous remette le commandement de son armée, et qu'il se rende à Strasbourg, où il recevra de nouveaux ordres. Ces nouveaux ordres doivent aussi être partis pour qu'il quitte l'Alsace et qu'il vienne à Chambray[1] sans passer à Paris ni à la Cour. Il est vrai que je n'ai pas voulu lui faire faire cette dernière signification par mon ministre de la guerre, mais je la lui ai fait faire par le contrôleur général[2], son ami, qui, par parenthèse, l'abandonne entièrement dans cette occasion-ci; cela lui sera plus doux, mais pourtant fera toujours le même effet de marquer mon mécontentement, tant envers la nation françoise qu'envers l'Empereur..... Cela est incroyable : pourtant l'on dit partout qu'il a sauvé l'armée par cette belle retraite; mais j'en dirois trop et en ferois trop si je me laissois gagner à ma mauvaise humeur. Mais vous savez que *je n'aime pas les grandes punitions*, et que souvent, en punissant peu et en récompensant de peu, nous en faisons plus qu'avec les plus grandes rigueurs et les plus lucratives récompenses[3]. »

Jusqu'alors la France n'avait fait la guerre que comme alliée de l'empereur Charles VII; celui-ci ayant traité avec l'Autriche, la France devait se battre pour son propre compte. Le maréchal ne cessait de rappeler l'exemple de Louis XIV, et le Roi n'avait pas oublié le conseil que son aïeul donnait au duc d'Anjou de se mettre à la tête de ses armées. Aussi écrit-il à Noailles :

24 juillet 1743. — « Selon toute apparence, nous allons

[1] Chambray, actuellement Broglie, dans le département de l'Eure.
[2] M. Orry.
[3] Rousset, t. I, p. 161. — En partie dans Millot, t. V, p. 369.

avoir la guerre personnellement. La déclarerons-nous, ou attendrons-nous qu'on nous la déclare, soit de fait, soit autrement? Dans tous les cas, il faudra faire quelque chose, soit à la fin de cette campagne, soit au commencement de l'autre. Vous savez ce que vous m'avez promis, et ce n'est pas d'aujourd'hui que j'en grille d'envie..... Je me hasarde peut-être un peu trop dans les circonstances critiques où nous sommes; mais si vous ne croyez pas la chose possible, mandez-le-moi avec votre franchise ordinaire. Je suis accoutumé à me contenir sur les choses que je désire, et je saurai encore me contenir sur celle-ci, quoique je puisse vous assurer que j'ai un désir extrême de pouvoir connaître par moi-même un métier que mes pères ont si bien pratiqué, et qui jusqu'à présent ne m'a pas réussi par la voie d'autrui..... J'attendrai votre réponse avec honnêtement d'impatience[1]. »

Cette décision fit tressaillir de joie le vieux maréchal. En attendant mieux, le Roi suit avec attention les mouvements de l'armée; il s'inquiète de voir Noailles repasser la frontière; il craint une feinte du prince Charles de Lorraine. « Personne ne m'a suggéré rien de tout ceci; mais c'est le sujet des réflexions que j'ai faites à la lecture de vos lettres, je n'exécute que ce que vous m'avez fait promettre de tout vous dire, tant ce que je pensois que ce que les autres pourroient me dire. Ainsi vous ne devez point vous alarmer, et au contraire être plus persuadé que jamais de la confiance que j'ai en vous. » (7 août 1743[2]).

Louis XV se dispose en secret à se mettre à la tête de son armée. Il embrasse cette idée avec ardeur et accorde une sérieuse attention à tout ce qui touche à l'armée. Il veille au maintien d'une exacte discipline.

[1] Millot, t. V, p. 392. — Rousset, t. I, p. 172.

[2] Rousset, t. I, p. 187.

25 août 1743. — « Les étrangers et même nos François trouvent fort singulier que nos officiers soient à se divertir à Strasbourg au lieu d'être au lieu de leur destination, ou les colonels à leurs régiments. Ils disent : Est-ce la discipline qu'on a promise? De plus, je sais que les officiers particuliers tiennent de fort mauvais propos. Je vous prie de me mander ce qui en est et de ne pas oublier que c'est la discipline que je vous ai recommandée le plus fortement à votre départ.... Depuis ma lettre écrite, j'ai appris que plusieurs colonels vouloient avoir des congés, sous prétexte du rétablissement de leurs régiments. Je ne crois pas que vous leur en donniez, et je vous réponds qu'il n'en partira pas d'ici. Cela ne s'est jamais vu en pleine guerre..... [1] »

Et quelques jours après :

« Vous faites bien de ne pas jouer, malgré les reproches de la *Bonne Idiote*[2]; mais cependant de temps en temps quelques relâches à l'esprit sont nécessaires, tant pour le corps que pour l'esprit. A l'égard du jeu, puisque vous m'en parlez, je vous dirai que le duc de Biron m'a proposé de casser un capitaine de mon régiment, uniquement pour cela. Je l'ai fort approuvé, en lui accordant sa demande. Comment cela se passe-t-il dans le reste de votre armée? Car c'est la perte des officiers, et je veux que vous teniez la main aussi à ce que l'on ne joue que des jeux de commerce, et surtout qu'il n'y ait point de lieu destiné à cela chez aucun officier; et l'exemple de mon régiment seroit très-bon à suivre[3]. »

Le désordre de l'armée, l'inaction du maréchal de Noailles, l'indécision du gouvernement, produisaient de

[1] Rousset, t. II, p. 1.
[2] Madame de Villars, fille du maréchal de Noailles.
[3] Rousset, t. II, p. 9.

mauvaises impressions, de là de mauvais bruits qui arrivaient jusqu'aux oreilles du Roi.

« Les bruits de Paris sont assurément plus singuliers que jamais; mais il est difficile de faire taire une cohorte comme celle-là : si je vous disois tout, je ne finirois pas. Ce qui est sûr, c'est que je suis très-patient, peut-être trop, et que j'aime à voir clair dans les choses; après quoi je sais prendre mon parti. » (1er septembre.)

Louis XV se flatte : il est vrai qu'il cherche patiemment, mais il ne prend pas de parti de lui-même, ou plutôt il n'a pas la force de l'exécuter. Se résoudre est chez lui un effort qu'il ne saurait faire tout seul; il aime pour ainsi dire obéir à une impulsion étrangère, même quand cette impulsion contrarie son penchant. Là est la source de tout le mal. Cette belle ardeur que nous venons de voir à se mettre à la tête des troupes, s'affaiblit vite; en vain le maréchal cherche à le maintenir dans ces bonnes dispositions; il annonce que le moment est arrivé, Louis XV hésite.

3 septembre. — « Je vous dirai que si je suivois une vaine gloire, je ne prendrois certainement pas le parti que vous me proposez. Si je consultois quelqu'un, toutes les apparences sont qu'il penseroit de même; reste donc à moi seul à balancer le *commodo* et *incommodo*. Ma tête a déjà fait du chemin et en fera d'ici à quelques jours. Si la saison étoit moins avancée, on pourroit prendre du temps; mais il me paroît qu'il n'y a pas à en perdre. La seule visite de mes frontières ne me convient en nulle façon en ce moment. Je vais faire mes dispositions secrètes, et attendrai une nouvelle lettre de vous pour me déterminer[1]. »

Le maréchal comprit, et sa réponse se mesura sur la

[1] Rousset, t. II, p. 12.

tiédeur du Roi. Louis XV se trouvait de bonnes raisons pour renoncer à se rendre à l'armée cette année-là : la saison était trop avancée, l'on était au mois de septembre. Et puis, qu'est-ce qu'il pourrait y faire? S'illustrer par quelque coup d'éclat? Ce n'était pas vraisemblable. Le royaume était-il envahi? Fallait-il payer d'exemple? On n'en était pas encore réduit à cette extrémité. En outre, il est si bon de rester à Versailles, de se divertir par de petits voyages à Choisy, à Marly! Et madame de la Tournelle, comment s'en séparer? Ce dernier motif n'est pas de notre part une supposition fâcheuse. La maîtresse déclarait ne vouloir pas abandonner son royal amant! Le maréchal avait cherché à la dissuader de la folle prétention qu'elle avait de suivre le Roi à l'armée, mais Louis XV était flatté de cet attachement si vif. « Les exemples que vous lui citez ne l'arrêteroient pas, je crois, et elle a de bonnes raisons pour cela, que je ne puis vous dire, *mais qu'il vous est permis de penser.* » (18 septembre 1743[1].) Cependant sa conscience lui faisait des reproches; il sentait que le devoir l'appelait à la frontière, et il cherchait un prétexte plausible de s'en dispenser. « Jusqu'à la fin du mois je serai bien perplexe et comme l'oiseau sur la branche. Dans le courant du prochain, je serai un peu plus tranquille, mais je désirerai de vieillir à un point inexprimable[2]. »

Le traité entre la Savoie et l'Angleterre est enfin signé; nous avons un ennemi de plus (13 septembre). M. de Noailles, qui réussissait mal en Allemagne, dénonçait charitablement le maréchal de Coigny, qui ne faisait pas mieux, mais qui ne faisait pas pis. Louis XV se pique et donne une leçon à son correspondant. « J'ai promis de

[1] Lettre au duc de Noailles. Rousset, t. II, p. 16.
[2] Le 18 septembre. — Millot, t. V, p. 403. — Rousset, t. II, p. 16.

vous tout dire, vous voyez que je tiens parole. Vous connoissez Paris, l'on n'y est pas content de vous. L'on y dit encore du bien du maréchal de Coigny; mais vraisemblablement cela ne durera pas longtemps. » Suit cette rude apostrophe et cet avertissement salutaire : « Pas de factions, je vous prie. » Le bruit s'étant répandu que le Roi était tombé malade, et le maréchal lui ayant fait part de ses inquiétudes, Louis XV le rassure, non sans quelque aigreur et sans quelque dépit de l'attention que l'on met à surveiller ses faits et gestes, et de l'empressement à bâtir des commentaires sur le plus mince incident. « Ma santé est très-bonne ; je sais qu'on m'a mené vite à Paris[1] ; mais, Dieu merci, je n'ai eu qu'un effort dans le col, lequel a dégénéré en rhumatisme, dont je me sens encore un peu, mais qui ne m'empêche de rien, et mon sang en reste tout entier dans mes veines, sans qu'il en soit sorti plus d'une goutte, occasionnée par une coupure que je me suis faite au petit doigt en soupant dimanche dernier au grand couvert. » — (27 septembre.)

Le Roi de Prusse, Frédéric II, dit dans l'*Histoire de mon temps* : « Ce siècle étoit stérile en grands hommes pour la France[2]. »

Un pareil jugement peut passer pour exagéré et semble bien placé dans la bouche de cet ami douteux qui ne demandait pas mieux que de devenir un ennemi, et qui ne connaissait qu'une chose, l'intérêt et la grandeur de sa patrie. Eh bien, il n'a rien que de juste, et l'on est tout surpris de trouver ce sévère arrêt formulé dans les mêmes termes et à la même époque par Louis XV, mais avec une restriction qui atténue ce qu'il pourrait avoir de trop humiliant pour l'amour-propre national. « Ce siècle-ci

[1] C'est-à-dire qu'on a amplifié la maladie.
[2] *Histoire de mon temps*, ch. VI, circa finem.

n'est pas fécond en grands hommes, et il seroit bien malheureux pour nous si cette stérilité n'étoit que pour la France. » (21 octobre 1743)[1]. Il est bien entendu qu'il ne s'agit que d'hommes de guerre, car, dans la pensée de Louis XV et des hommes de cour, la grandeur était l'apanage exclusif de la noblesse et de l'épée.

La cordialité est encore le caractère dominant de la correspondance avec M. de Noailles, bien que de temps en temps l'on sente une pointe. (21 octobre 1743.) « Le maréchal de Coigny vient d'essuyer une cruelle maladie pour un homme de son âge. Il en est quitte présentement; mais l'on peut dire qu'à la bonne heure lui prit la pluie, car il est tombé malade le jour même qu'il n'a plus rien eu à faire. A l'égard des mauvais propos, sur cela je vous regarde comme moi, où l'on se donne bien de garde d'en tenir devant moi; ainsi je ne suis point surpris que vous n'en ayez point entendu. » Ce qui protége le maréchal, c'est l'amitié de madame de la Tournelle, dont la faveur va toujours croissant, et qui est créée duchesse de Châteauroux; le Roi s'empresse de faire savoir cette bonne nouvelle au duc. « Si la poste partie avant-hier arrive avant votre courrier, Son Excellence vous fera part du changement arrivé à votre Ritournelle; sinon je vous charge de lui dire qu'elle est duchesse de Châteauroux, et en cette qualité elle vous fait bien ses compliments, ainsi qu'à toute votre famille[2]. »

M. Rousset croit que par Son Excellence le Roi désigne M. d'Argenson, ministre de la guerre. C'est une erreur. Le Roi ne donnait jamais de l'Excellence à un ministre. D'ailleurs comment M. de Noailles, qui était à Strasbourg, aurait-il pu apprendre au ministre une nouvelle que celui-

[1] Millot, t. V, p. 390. — Rousset, t. II, p. 49.
[2] Rousset, t. II, p. 50 et 51.

ci avait dû savoir de première main? Son Excellence est ici un de ces sobriquets si familiers à la cour, où chacun avait son surnom; il s'applique au duc d'Ayen. Dans sa réponse, M. de Noailles, après avoir annoncé le départ du duc d'Ayen, ajoute, quelques lignes plus bas : « Son Excellence étoit partie à la réception de la lettre de Votre Majesté, en sorte que nous n'avons pas eu le plaisir de nous féliciter l'un l'autre sur la nouvelle duchesse de Châteauroux[1]. »

Le commerce épistolaire languit pendant l'hiver avec les opérations militaires; mais au printemps il est convenu que le Roi prendra le commandement des troupes en Flandre. M. de Noailles, qui n'aimait pas M. Amelot, ministre des affaires étrangères, avait conseillé à Louis XV d'écrire directement aux représentants de la France en Russie et en Suède, en cachette du ministre. Cette petite intrigue déplut au Roi, qui sentait combien il importe à la dignité d'un prince d'être franc avec ceux qui sont au-dessous de lui. Il repoussa cette suggestion.

24 avril 1744. — « Toute réflexion faite, je ne puis écrire à mes ministres en Russie et en Suède le billet que vous m'avez proposé : *il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée;* et cette défiance de quelqu'un en qui il doit paroître que j'ai de la confiance ne me convient point, non plus qu'à mes affaires[2]. »

Quelle satire de la conduite qu'il tint plus tard et du ministère secret qu'il institua pour contrôler son ministre des affaires étrangères!

Cependant le Roi avait de la peine à quitter Versailles ou plutôt madame de Châteauroux, qui n'osait pas se rendre à l'armée : aveu complet. « Je vais vous parler à

[1] Rousset, t. II, p. 54. — 28 octobre 1743.
[2] *Idem*, p. 1:0.

cœur ouvert : 1° je ne pourrai partir que le 29, aussi ne m'attendez à souper que le 30; 2° vous croyez bien qu'*une Princesse*[1] ne seroit pas fâchée que je différasse encore de quelques jours; mais qu'elle seroit bien fâchée que cela pût me faire quelque tort ou à mes affaires. »

Le Dauphin ayant supplié son père de lui permettre de le suivre à l'armée, le Roi lui fit cette réponse, qui fut rendue publique et qui mérite d'être conservée :

6 mai 1744.

« Je loue le désir que vous avez marqué de me suivre à la tête de mes armées; mais votre personne est trop chère à l'État pour oser l'exposer avant que la succession à la couronne soit assurée par votre mariage. Quand vous aurez des enfants, je vous promets que je ne ferai jamais de voyage à la guerre sans vous mener avec moi; mais je souhaite et j'espère n'être jamais dans le cas de vous tenir cette parole. Comme je ne fais la guerre que pour assurer à mon peuple une paix solide et durable, si Dieu bénit mes bonnes intentions, je sacrifierai tout pour lui procurer cet avantage tout le reste de mon règne. Il est bon que vous entriez de bonne heure dans ces sentiments et que vous vous accoutumiez à vous regarder comme le père plutôt que comme le maître des peuples qui doivent être un jour vos sujets[2]. »

Le Roi part; madame de Châteauroux le rejoint, au grand scandale de tous; les affaires vont mal sur le Rhin; M. de Coigny se retire sous Strasbourg; l'ennemi traverse le Rhin; M. de Broglie accuse M. de Coigny : le Roi juge à propos de se rendre en Alsace pour relever par sa présence les courages

[1] *La Princesse* était le surnom de madame de Châteauroux, même avant sa faveur : on le lui donnait dans sa famille, ainsi que nous l'apprend M. de Luynes : on appelait sa sœur, madame de Flavacourt, *la Poule*.

[2] Millot, t. VI. Pièces détachées, p. 361.

abattus. Il part précipitamment et lance cette phrase qui promettait : « Je sais me passer d'équipage, et, s'il le faut, l'épaule de mouton des lieutenants d'infanterie me nourrira parfaitement. » M. de Noailles dénonçait les fautes de M. de Coigny, et ses insinuations allaient fort loin : le Roi, impatienté, lui donna une leçon de charité. « Vous deviez être sûr que M. de Coigny se retireroit sous Strasbourg, l'ayant toujours mandé, ayant assemblé un conseil pour cela, et ne pouvant subsister ailleurs, à ce qu'il dit; et il faut que ce soit cette dernière raison qui l'ait déterminé à ce parti-là, car je ne présume pas assez de mal de mon prochain pour croire qu'en ce moment-ci où j'arrive en personne avec un gros détachement pour me joindre à lui, d'autres raisons puissent y avoir eu part. Pour ce qui est de l'ordre (s'il s'est retiré sous Strasbourg et que le prince Charles [de Lorraine] soit en force entre nous deux) de remarcher en avant, [il] me fait un peu de peine, car c'est précisément le contraire de ce que vous lui avez fait mander, de ne point hasarder d'action avant notre jonction ; je vous l'envoie pourtant aussi, car vous et M. de Belle-Isle devez en savoir encore plus que moi sur pareille chose [1]. »

Le Roi arrive à Metz, non en équipage de lieutenant, mais traînant avec lui madame de Châteauroux; on sait qu'il manqua mourir. M. de Noailles laisse échapper le prince Charles, qui avait passé le Rhin : cette faute capitale le ruine comme général dans l'esprit du Roi. Aussi, quand il veut reprendre sa correspondance, il reçoit une réponse amicale, mais qui donnait implicitement congé à l'homme de guerre. —A Metz, ce 30 août 1744. « Je serai ravi de vous revoir, monsieur le maréchal ; vous me trouverez avec bien de la peine à revenir : il est bien vrai que

[1] Millot, t. VI, p. 61. — Rousset, t. II, p. 174. — 31 juillet.

c'est de la porte de la mort. Ce n'a pas été sans regret que j'ai appris l'affaire du Rhin ; mais la volonté de Dieu n'étoit pas que j'y fusse, et je m'y suis soumis de bon cœur, car il est bien vrai qu'il est le maître de toutes choses, mais un bon maître. *En voilà assez, je crois, pour une première fois*[1]. »

Dès lors, le maréchal ne fut plus que spectateur des événements militaires, mais le Roi ne cessa pas de le consulter sur la direction générale de la politique. La maladie de Metz, l'amour que la France lui avait témoigné, avaient touché le cœur de Louis XV : il eut quelque temps le ferme désir de bien faire, et s'appliqua au gouvernement. Le marquis d'Argenson, nommé ministre des affaires étrangères, ayant demandé quelles étaient les intentions particulières du Roi, s'il désirait réellement la paix, et dans quelle mesure il voulait qu'on y travaillât, Louis XV remit à son ministre une instruction précise.

« 23 décembre 1744.

« Je vous envoie mon ultimatum pour la paix. Ne disons point que nous voulons la paix, mais désirons-la comme le plus grand bien, pourvu qu'elle puisse durer longtemps. Attendons ce qu'on nous dira, et ne négocions rien sur cela présentement avec nos alliés. Le Roi de Prusse ne veut plus rien de nouveau pour lui ; et, pour les deux autres, il faudra bien qu'ils en passent par ce que nous voudrons pour leur bien. Si l'on nous prise aujourd'hui, c'est que l'on nous craint. Ne faisons mine que de vouloir la plus vigoureuse guerre ; il n'y aura jamais que cela qui puisse amener la paix, que je désire autant et plus que tout autre. »

Sur un papier séparé, était ce qui suit :

« Ci-dessous est mon ultimatum ; mais je veux que tout

[1] Millot, t. VI, p. 82. — Rousset, t. II, p. 181.

vienne des autres. Ne rien dire et écouter est ma volonté.

» 1° Que l'Empereur soit empereur sans confirmation, n'en ayant pas besoin, mais d'une simple reconnoissance de la Reine de Hongrie, qui est la seule puissance qui ne le reconnoît pas ;

» 2° Son rétablissement en entier dans la Bavière ;

» 3° La reconnoissance pour lui et ses descendants de l'Autriche antérieure ;

» 4° Cession à l'Infant don Philippe de la Savoie et du comté de Nice par le Roi de Sardaigne, en l'indemnisant du côté du Milanais, et Finale restant aux Génois ;

» 5° Restitution par la France des places de Flandre, à condition qu'il lui sera permis de faire ce qu'elle jugera de plus à propos pour la sûreté de Dunkerque.

» 6° La France et l'Espagne étant contentées par les articles ci-dessus, il est juste que l'Angleterre jouisse du vaisseau de permission et qu'on lui renouvelle le traité d'Arpento, et je me porterois volontiers pour médiateur sur le reste de leurs différends[1]. »

Cette politique était un peu imprudente ; mais, à l'époque où elle fut formulée, la position de la France semblait justifier ce langage. Nous étions alors intacts de tous côtés. Bientôt la mort de l'Empereur Charles VII, l'élection du grand-duc, notre expulsion de l'Allemagne, changèrent la face des choses. On eut pourtant, en 1745, de beaux succès en Flandre, mais des succès stériles. Le 11 mai, la bataille de Fontenoy est gagnée sous les yeux du Roi et du Dauphin : Louis XV annonce cette victoire à la Reine par ce billet laconique :

« Au champ de bataille de Fontenoy, ce 11 mai, à deux heures et demie.

» Les ennemis nous ont attaqués ce matin à cinq

[1] *Mémoires du marquis d'Argenson*, t. IV, p. 254.

heures : ils ont esté battus. Je me porte bien et mon fils aussy. Je n'ay pas le tems de vous en dire davantage, étant bon, je crois, de rassurer Versailles et Paris. Le plus tost que je pourray, je vous enverray le détail [1]. »

Frédéric II fait sa paix séparée avec l'Autriche ; Marie-Thérèse envoie de grandes forces en Italie ; les Espagnols, conduits par le comte de Gages, et les Français par M. de Maillebois, remportent d'importants avantages. Ils occupent Parme, Plaisance, le Montferrat, la majeure partie du Milanais. Le Roi de Sardaigne demande la paix et négocie secrètement avec la France. Il s'agissait de se partager l'Italie, là était la difficulté ; nos prétentions étaient modestes, mais celles de l'Espagne et du Piémont s'excluaient. L'opposition de l'Espagne à tout accommodement était donc à craindre : aussi on se cacha d'elle pour négocier. On fit des propositions au duc de Savoie par l'intermédiaire de M. de Champeaux, qu'on envoya déguisé à Turin. Voici l'ultimatum que reçut M. de Champeaux : « Au Roi de Sardaigne, tout le Milanais qui est à la rive gauche du Pô, et à la droite jusqu'à la Scrivia. A l'Infant, toute la rive droite, depuis la Scrivia jusques et y compris l'État de Parme, le Crémonois (le fort de Gera d'Adda rasé), et la partie du Mantouan qui est entre l'Oglio et le Pô ; celle par delà, à la république de Venise ; et ce qui est à la rive droite du Pô, au duc de Modène, avec l'éventualité du duché de Guastalla ; et aux Génois la principauté d'Oneille avec Finale et le château de Serravalle.

» Louis [2]. »

Ce projet était l'œuvre du Roi. M. d'Argenson, qui était alors ministre des affaires étrangères, nous donne de pré-

[1] *Mémoires du duc de Luynes*, t. VI, p. 440.

[2] *Mémoires de d'Argenson*, t. IV, p. 287.

cieux renseignements sur la part active et intelligente que le Roi prenait à la direction de la politique extérieure. « Quant au partage, dit-il, je le vanterai avec d'autant plus de plaisir que c'est l'ouvrage entier du Roi, et c'est peut-être le seul ouvrage de son règne qui soit bien à lui. Le Roi est bon géographe, il a présentes à l'esprit toutes les dispositions topographiques; il a l'esprit naturellement juste, il ne s'agit que de le faire sortir de l'assoupissement, de l'indécision et de la timidité. J'eus ce talent avec mon maître en plusieurs affaires : je le plaçois sur les bonnes voies, et il y couroit mieux qu'un autre. Je ne l'ai jamais vu si grand que lorsqu'il écouta le rapport que M. de Champeaux lui fit de sa première négociation à Turin; il ordonnoit en maître, il discutoit en ministre. Sa Majesté écrivit beaucoup de sa main sur ce partage... Je laissai à Champeaux quelques-uns de ces écrits de la main du Roi : ils firent merveille, ou plutôt ils firent tout quand il les montra au Roi de Sardaigne... Que de grandes choses feroient les princes, s'ils vouloient d'une volonté propre et indépendante des courtisans et des flatteurs [1]. »

Le Roi de Sardaigne, certain de connaître la pensée de Louis XV, prêta l'oreille et se montra accommodant. M. de Mongardin, qui avait été envoyé pour traiter, ayant annoncé ces bonnes nouvelles, ajoutait que tout allait bien, sauf quelques changements dans le plan que l'on réclamait à Turin, et M. d'Argenson ayant communiqué cette dépêche au Roi, celui-ci répondit :

« 28 décembre 1745.

« Je vous renvoie sur-le-champ votre lettre de Mongardin; l'on nous annonce quelques changements, ainsi je ne vois pas la négociation aller si vite que vous croyez. Le temps au dégel ne me permettra pas d'aller à Choisy

[1] *Mémoires du marquis d'Argenson*, t. IV, p. 285.

dimanche, et l'état de madame de Pompadour ne me permettra peut-être pas d'y aller avant mardy, qui sera peut-être aussi reculé. Ainsi, vous ferez bien de prendre un jour pour aller à Paris la semaine prochaine; ce sera vraisemblablement le mardi tout au soir ou mercredi après le conseil, selon le jour où je le tiendrai[1]. »

Cependant des préliminaires furent signés (17 février 1746) : le Roi de Sardaigne insistait pour la signature du traité définitif. Pour cela il fallait l'accession de l'Espagne, avec laquelle on était lié par le traité de Fontainebleau (25 octobre 1743), qui établissait entre les deux couronnes une alliance offensive et défensive à perpétuité, à condition que l'Infant don Philippe aurait le Milanais, Parme et Plaisance; or, Louis XV reconnaissait au Roi de Piémont la partie du Milanais située à gauche du Pô et à droite de la Scrivia. L'Espagne ne voulait rien entendre : l'ambassadeur de France, M. de Vauréal, évêque de Rennes, ne savait que répondre aux invectives de la cour de Madrid; on criait à la trahison; la Reine alla jusqu'à dire à l'ambassadeur : « On veut nous traiter comme des enfants, et l'on nous menace du fouet si nous ne faisons pas ce qu'on veut. » Il fallait prendre un parti : il n'y avait d'autre ressource que d'envoyer à Madrid quelqu'un qui eût assez d'influence pour persuader à Philippe V que Louis XV était résolu à traiter quand même avec le Piémont, et que l'Espagne avait intérêt à prendre part à cette négociation. Le duc de Noailles s'offrit et fut pris au mot par le Roi.

« J'accepte avec plaisir vos offres, et j'espère que si quelqu'un peut réussir, ce sera vous. Je ne prétends pas qu'il vous en coûte rien. Vous emporterez avec vous une somme d'argent que je vous ferai donner, et, à

[1] *Mémoires de d'Argenson*, t. IV, p. 288.

votre retour, nous payerons le surplus de votre dépense. Je connois votre sagesse, et vous savez parfaitement ce qu'il faut faire. Ainsi, je m'en rapporte bien volontiers à vous sur ce chapitre, ainsi que sur le premier, qui est délicat; mais

A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire [1]. »

Louis XV remit à M. de Noailles les instructions suivantes, qui sont fort courtes, se reposant, pour l'objet principal du voyage, sur l'intelligence du maréchal :

« Je charge particulièrement le maréchal de Noailles d'assurer Votre Majesté de ma tendresse extrême pour elle. Il est d'ailleurs pleinement convaincu de la nécessité qu'il y a que nous soyons unis à jamais. Je souhaite qu'il revienne satisfait de Votre Majesté, et qu'il la convainque que ce que j'ai fait, ce que je fais et ce que je ferai est pour l'accomplissement de ses désirs.

A la Reine.

Compliments, amitié, confiance.

A ma fille [2].

Tendresse, amitié.

Au Prince et à la Princesse (des Asturies).

Beaucoup d'amitiés en particulier [3]. »

Cependant le duc de Savoie s'impatientait et demandait la conclusion du traité ; de leur côté, les Espagnols continuaient les hostilités, et s'apprêtaient à frapper un grand coup ; la France voulait que le Piémontais reconnût que l'armistice conclu était une suite de ses démarches ; les Piémontais prirent l'offensive, attaquèrent Asti, et firent la garnison française prisonnière ; Charles-Emma-

[1] Millot, t. VI, p. 151. — 22 mars 1746.
[2] Louise-Élisabeth, fille de Louis XV, mariée en 1739 à l'Infant Philippe.
[3] Rousset, t. II, p. 196.

nuel se déclara libre de tout engagement. Ce fut dans ces circonstances que M. de Noailles se rendit en Espagne (1er avril 1746). Il trouva Philippe V maussade et aigri, quoique resté Français de cœur, et la Reine hostile à la France et prévenue contre le maréchal. Louis XV n'ignorait pas cette particularité. « (12 avril 1746). Il me revient que la Reine vous craint auprès du Roi, et que l'on ne veut pas vous traiter si familièrement que l'évêque. Nous verrons ce qui arrivera. Vous êtes bien instruit et sage : je compte. Votre diligence me paraît embourbée, tant pis pour vous, car j'espère me mettre en branle dans les premiers jours du mois prochain, pour être revenu pour les couches de ma belle-fille, et puis retourner, si besoin est[1]. »

M. de Noailles parvint heureusement à calmer l'irritation du Roi et de la Reine d'Espagne, et à les faire renoncer au traité de Fontainebleau en ce qui concernait les seigneuries à donner en Italie à l'Infant don Philippe. M. de Noailles ne rendait pas un compte exact de ses démarches au ministre des affaires étrangères, M. d'Argenson, et le Roi faisait parvenir au maréchal des dépêches diplomatiques à l'insu de son ministre[2].

Louis XV se rendit à l'armée, et continua sa correspondance avec le maréchal, mais il l'entretenait de choses de peu d'importance. « Au camp de Malines (16 mai 1746). Je vous prie de faire part au comte de Noailles que M. le cardinal d'Alsace, notre archevêque, qui est un saint, a permis de faire gras ces trois jours-ci, et que j'en profite avec grand plaisir ; il est vrai qu'il n'y avoit pas le le plus petit poisson d'arrivé[3]. » Mais il y avait là calcul.

[1] Millot, t. VI, p. 165.

[2] Rousset, t. II, p. 199. — Les documents que transmettait le Roi étaient renfermés dans des boites.

[3] *Idem*, p. 212.

Il cachait volontairement à l'ambassadeur la négociation ouverte alors avec la Hollande : le partage de l'Italie était la grande difficulté ; il avait été question de donner à l'Infant don Philippe la Toscane. Les plénipotentiaires hollandais ayant proposé de lui attribuer le Parmesan, Louis XV jugea ainsi cette proposition dans une lettre au marquis d'Argenson :

« 13 juillet 1746.

« Je crois que la Toscane apporterait aujourd'hui de grandes difficultés, et en cela seul je serois pour eux. S'il n'y avoit que cet article et qu'ils voulussent signer seuls et tout à l'heure, nous pourrions y condescendre encore ; mais la mauvaise foi, du reste, est si odieuse, que je vois que tout mon conseil s'y récriera fortement. Rendons-leur ce qu'ils ont voulu nous donner : amusons-les et allons notre chemin [1]. »

Tout le monde, en effet, cherchait à se tromper : on ne disait mot à l'Espagne de cette négociation, qui l'intéressait si vivement ; aussi Philippe V, qui en fut informé, fit de vifs reproches à M. de Noailles, qui n'était pas mieux instruit. Enfin il se désista, au nom de son fils, du Mantouan et de la Lombardie, que lui assignait le traité de Fontainebleau, et s'en remit à Louis XV pour obtenir un équivalent en Italie.

Nous ne suivrons pas le duc de Noailles sur le terrain de la politique générale en analysant plusieurs mémoires qu'il remit au Roi ; nous ne perdrons pas de vue que Louis XV seul fait l'objet de cette Étude ; nous allons le voir sous un aspect nouveau pour nous, sous celui de père. La première Dauphine étant morte (22 juillet 1746), le Roi d'Espagne Ferdinand VI, qui venait de succéder à son père, offrit la sœur de la défunte, l'infante doña Anto-

[1] *Mémoires du marquis d'Argenson*, t. IV, p. 348.

nia. Le Roi refusa catégoriquement cette nouvelle alliance, qui lui semblait un inceste, et s'expliqua sur ce sujet avec le maréchal de Broglie, qui lui avait transmis une lettre du duc de Bournonville contenant des plaintes au nom de Madame Élisabeth, fille du Roi, mariée à don Philippe.

4 Septembre 1746.

« La lettre du duc de Bournonville n'est point bonne du tout ; il faut tâcher d'y remédier. Je souhaite toutes sortes d'alliances avec l'Espagne, et les désire ainsi que notre union parfaite ; mais je ne consentirai jamais à voir mon fils épouser les deux sœurs en légitime mariage, surtout y ayant un témoin vivant de leur union [1]. A propos de ce témoin, comme il n'a plus rien à espérer ni prétendre à ma succession, il lui revient une dot que nous ne payons jamais en ligne directe. Si l'Espagne veut payer celle de ma fille, je tiendrai bon compte de celle-ci. Si l'Espagne veut payer la sienne, moi je payerai la mienne ; mais tant tenu, tant payé : voilà ce que vous pourrez mander au duc de Bournonville. A l'égard des arrérages, si nous en devons, l'on nous en doit : partant quitte [2]. »

Pour comprendre la fin de cette lettre, il faut savoir que le Dauphin avait une fille de son mariage, et que la dot de Madame Élisabeth n'avait jamais été réglée ; le nouveau roi, Ferdinand VI, retrancha une partie de la pension que Philippe V avait assignée à son frère et à sa belle-sœur. Celle-ci réclama les bontés du Roi, qui, dans un moment de mesquine rancune, voulait venger sa fille en faisant retomber la punition sur sa petite-fille. Le maré-

[1] Le mot union n'est pas dans l'original : il y est remplacé par des points ; mais il n'y a pas, ainsi que le croit M. Rousset, de réticence ; c'est tout simplement un oubli ou plutôt un expédient pour rendre plus vive la pensée : le Roi écrivit cette lettre sous l'empire du dépit.

[2] Rousset, t. II, p. 223.

chal de Noailles fut consulté ; il chercha et parvint à adoucir Louis XV, qui n'avait agi que dans un moment de dépit causé par les insistances du Roi d'Espagne à offrir sa sœur pour le Dauphin. A la réponse faite tout d'abord que cette union était impossible, vu l'étroite alliance des futurs époux, la cour de Madrid objectait la possibilité d'obtenir une dispense du Pape. Cette objection fut combattue en invoquant l'usage de la France, qui n'admettait pas de dispense en pareil cas. On s'indignait en Espagne de ce prétexte ; et douter du pouvoir du Pape en cette matière était presque taxé d'hérésie. Louis XV ne savait que répondre ; il consulta de tout côté pour composer une épître qui ôtât au Roi d'Espagne toute espérance sans trop le blesser, et pour couper court à toute nouvelle demande, on déclara publiquement le mariage du Dauphin avec Marie-Josèphe de Saxe, fille d'Auguste III. M. de Noailles ne termina pas l'année sans, selon sa louable coutume, dénoncer quelqu'un : général, il avait accusé d'autres généraux, MM. de Broglie et de Coigny, et provoqué leur disgrâce ; ambassadeur, il attaqua auprès du Roi le ministre des affaires étrangères, M. d'Argenson, qu'il avait trahi pendant son ambassade, et remit au Roi un volumineux pamphlet, qui fut suivi quelques jours après de la chute de M. d'Argenson ; mais celui-ci conserva la bienveillance du Roi, et, chose inouïe pour un ministre tombé, reparut à la Cour et fut bien accueilli du maître [1].

Il ne faudrait pas formuler, d'après la lettre précédente, un jugement sur les sentiments paternels de Louis XV : cette lettre fut dictée sous l'empire de circonstances particulières ; elle ne saurait donner une juste idée de la sensibilité du Roi ; je n'en veux d'autre preuve que la lettre

[1] Rousset, t. II, p. 224. — *Mémoires de d'Argenson*, t. IV, passim.

suivante à madame de Ventadour, qui fait connaître toute l'affection et la bienveillance qu'il y avait dans son cœur :

« A Fontainebleau, ce 28 octobre 1739 [1].

« Je suis très-aise de la bonne santé de mes filles, et encore plus de ce que vous me mandez en être contente. Nous sommes ici dans l'affliction du pauvre M. d'Ancenis; tout le monde le regrette infiniment et admire au-dessus de tout le courage de son père. C'est ce qui s'appelle un honnête homme ; pour moi, je le regrette plus qu'aucun autre. J'avois fait connoissance avec lui dans son premier et dernier quartier, et je ne lui avois rien trouvé que de bon. Il est mort aussi avec beaucoup de courage et en vrai saint, ce qui fait que je ne doute pas qu'il ne soit beaucoup mieux que partout où il eût pu être en ce bas monde. Voilà une pauvre famille bien tourmentée et désolée. Il est venu des nouvelles d'Espagne qui disent qu'on attendoit ma fille à Alcala le 25. J'espère que mes parents en seront contents ; dans huit jours nous en saurons davantage. M. de Tallard sera ici à la fin de ce mois, et madame de Tallard vers la Saint-Martin. On ne peut être plus content d'eux que je suis, et principalement de madame de Tallard, ce qui ne me donne point de repentir sur le choix que j'ai fait d'elle. C'est vous, *maman*, qui me l'avez donnée; ainsi elle ne pourroit être guère autrement, à moins qu'elle ne se fût furieusement démentie, et, de plus, c'est votre même sang. A l'égard d'un moins important, qui est celui de Filleul, je suis charmé d'avoir trouvé un pareil sujet dans une famille que vous protégez; par tout le bien qu'on en dit, ainsi que de sa femme, et par ce que j'en connois, j'espère que j'en serai content. Adieu, maman, ménagez-vous bien, car nous avons encore long-

[1] *Mémoires du duc de Luynes*, t. III, p. 62, note 1.

temps besoin de vous. Je vous embrasse de tout mon cœur. »

Le maréchal perdit en 1748 sa mère, artisan habile de la fortune de sa famille, qui mourut presque centenaire. A cette occasion, Louis XV n'oublia pas son ancien serviteur :

« Juillet 1748.

« Mon Cousin, j'ai le malheur de n'avoir jamais su ce que c'est que de perdre une mère; mais l'ayant senti pour des amis, je partage bien véritablement avec vous votre juste douleur. J'approuve fort que vous restiez encore quelques jours à Paris; après quoi, vous ferez bien de venir ici, pour vous dissiper et prendre l'air, ce dont vous devez avoir grand besoin. Dites au duc d'Ayen que j'attends la fin de sa quarantaine avec grande impatience [1]; pour ce qui est du comte de Noailles, je me contente du compliment qu'on lui fera de ma part. Je finis sans compliment.

» LOUIS [2]. »

La paix d'Aix-la-Chapelle ramène enfin la tranquillité. M. de Noailles n'est plus que de loin en loin consulté par le Roi sur différents projets tant militaires que politiques, tels que l'organisation et la défense des colonies d'Amérique (juillet 1749), l'état de l'Europe (5 février 1751), l'alliance avec la Sardaigne (7 mars 1751), la conduite à tenir avec le Parlement lors des troubles à propos de la bulle *Unigenitus* et des refus de sacrements (3 août 1753). Le Roi adressa au maréchal, sur ce dernier objet, une série de questions qui dénotent de sa part une grande perplexité.

[1] La duchesse d'Ayen venait d'être malade de la petite vérole, et son mari, qui l'avait soignée, s'abstenait pendant quelque temps de toute communication extérieure.

[2] Rousset, t. II, p. 283. — Millot, t. VI, p. 254.

En 1754, Louis XV voulant retenir dans l'alliance française le Roi d'Espagne qui allait aux Anglais, demanda des conseils à M. de Noailles et même un projet de lettre à Ferdinand VI; mais après en avoir transcrit quelques lignes il s'arrêta, montrant ainsi son hésitation.

« A Crécy, ce 23 septembre 1754.

« J'ai commencé à écrire votre lettre, mais je vous avoue avec sincérité, et pour vous seul, que je la trouve un peu longue, et que c'est un libelle diffamatoire contre la gent anglaise, qui est très-vrai; mais ne trouveriez-vous pas que, dans ma plume, cela n'est pas un peu fort? Je discontinuerai, si vous le trouvez bon, jusqu'à ce que j'aie votre réponse[1]. »

Voici un échantillon du style que Louis XV trouvait avec raison un peu trop énergique : « Les Anglois ont été de tout temps les ennemis constants et implacables de notre sang et de notre maison; nous n'en avons jamais eu de plus dangereux. » Sur l'insistance de M. de Noailles, cette lettre fut envoyée écrite de la main du Roi, accompagnée d'un volumineux mémoire, qui servait de pièces justificatives. Le tout produisit l'effet que redoutait Louis XV, et qu'il avait aperçu; en voulant enlever le succès on avait dépassé le but, et Ferdinand VI, déjà inclinant vers les Anglais, n'avait pas été converti par le réquisitoire violent, quoique juste au fond, que M. de Noailles avait fait tracer à la plume de Louis XV. Le Roi d'Espagne donna une réponse polie, où il déclinait toute alliance intime avec la France.

Cette haine de M. de Noailles pour l'Angleterre fut justifiée par les événements. De 1749 à 1755 les Anglais se préparèrent à recommencer la lutte contre nous, à nous

[1] Rousset, t. II, p. 339.

procurer des ennemis, à nous affaiblir. Tout à coup, en 1755, ils attaquent et prennent nos vaisseaux sans déclaration de guerre et se liguent avec Frédéric II; la guerre de sept ans commence, et avec elle une nouvelle politique : l'alliance autrichienne. M. de Noailles se trouve dépaysé dans ce monde nouveau. L'âge et les infirmités le décident à une retraite que les principes qu'il a suivis jusqu'ici, et qui sont maintenant mis de côté, lui conseillent. Il demande et obtient la permission de se retirer (13 avril 1756). Le Roi lui écrit encore deux fois : la première, pour le remercier des félicitations que le maréchal lui a envoyées lors de la prise de Mahon (14 juillet 1756); la dernière, le 30 décembre 1758, pour accorder au duc d'Ayen la charge de capitaine des gardes, dont le maréchal était en possession, et au comte d'Ayen la survivance de son père.

« Mon Cousin, vous savez la répugnance que j'ai d'accorder des survivances, votre fils étant plus jeune que moi, et par conséquent devant durer plus longtemps. Cependant les services de votre famille, depuis plus d'un siècle, les vôtres rendus à mes pères et à moi, ainsi que votre attachement à ma personne, me déterminent à vous accorder la grâce singulière et dernière que vous me demandez. Heureusement le sujet est dans sa vingtième année, car vous savez qu'à mon âge les enfants ne nous vont plus, et qu'il promet; et, malgré vos quatre-vingts ans accomplis, je me flatte que vous lui apprendrez encore à me bien servir et fidèlement. Je diminue les brevets de retenue; ainsi, je n'en donnerai qu'un de quatre cent mille livres au comte d'Ayen, votre petit-fils; bien entendu que s'il lui arrivoit malheur avant son père, et que je n'accorde pas sa charge dans sa famille, celui qui lui succéderoit payeroit les cinq cent mille livres en entier à la succession

du duc d'Ayen. Un aussi zélé et aussi vieux serviteur peut et doit toujours compter sur mes bontés et sur mon amitié. Plaise à Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde[1]. « LOUIS. »

« A Versailles, ce 20 décembre 1758.

Ce fut le congé de Louis XV au maréchal de Noailles, qui mourut le 24 juin 1766, âgé de près de quatre-vingt-huit ans.

M. Rousset a parfaitement saisi et rendu avec bonheur l'impression que laisse la correspondance de Louis XV et de M. de Noailles[2]. « Nous pouvons nous figurer, dit-il, Louis XV recevant, au meilleur temps de leur correspondance, les lettres du maréchal : il les lit attentivement, quoique un peu longues, et tranquillement, quoique un peu vives. La dernière ligne achevée, il réfléchit un moment, prend la plume et répond. Il ne contredit à rien, raisonne juste, explique très-clairement pourquoi les affaires vont mal, mais ne s'ingénie pas assez pour qu'elles aillent mieux. « Ce qui est de sûr, écrit-il un jour au maréchal, c'est que je suis très-patient, peut-être trop, et que j'aime à voir clair dans les choses; après quoi, je sais prendre mon parti. » Si Louis XV veut dire qu'il sait prendre un parti, se décider, il se flatte; mais il est vrai qu'il prend facilement son parti des événements; la doctrine des faits accomplis lui agrée à merveille. Le duc de Luynes a dit de Louis XV qu'il parlait et s'occupait historiquement des affaires : le mot est d'une justesse parfaite. Malheureusement, l'humeur historique, excellente pour le récit, ne vaut rien pour l'action : c'est l'humeur militante qui convient aux hommes politiques et aux chefs d'État. »

[1] Millot, t. VI, p. 330. — Rousset, t. II, p. 417.

[2] *Correspondance de Louis XV*, tome I, Introduction, p. CCXXXVIII.

Telle est l'idée qu'il convient d'avoir du correspondant du maréchal de Noailles; plus tard le Roi se désintéressa moins du gouvernement qu'il ne le faisait par le passé, mais il lui manqua toujours cette humeur militante, ou, pour parler plus exactement, cette énergie de résolution qu'il faut pour conduire dignement les hommes. Ce nouveau personnage, nous allons le voir se développer dans la *Correspondance secrète*.

II.

LA CORRESPONDANCE SECRÈTE.

Dès les premières années du règne de Louis XVI, le bruit courut dans le public que le feu Roi avait à l'étranger des correspondants qui lui transmettaient les nouvelles politiques, et recevaient ses ordres par l'intermédiaire de personnes qui jouissaient de sa confiance intime. En 1773, M. d'Aiguillon, qui était alors ministre des affaires étrangères, avait en effet surpris une correspondance de ce genre relative à la Pologne, et découvert que le comte de Broglie, frère du maréchal, était le confident du Roi. Louis XV, plutôt que d'imposer silence à M. d'Aiguillon, en couvrant M. de Broglie de son autorité, aima mieux sacrifier celui-ci en apparence et l'exila, mais il continua jusqu'à sa mort à correspondre avec lui. A l'avénement de Louis XVI, le comte de Broglie réclama contre l'exil qu'on lui avait imposé, et ne voulant pas rester sous le coup des accusations d'intrigues et même de trahison qui avaient été le prétexte de sa disgrâce, demanda qu'on examinât sa conduite, et mit sous les yeux du Roi les originaux des ordres qu'il avait reçus de Louis XV : ordres qui témoignaient qu'il n'avait fait qu'obéir, et qu'il avait été à plusieurs reprises la victime de sa discrétion. Il remit en même temps les minutes de toutes les dépêches, revêtues de l'approbation royale, qu'il avait adressées aux agents secrets à l'étranger, ainsi que les dépêches que ceux-ci

avaient envoyées. MM. du Muy et de Vergennes, que Louis XVI chargea d'examiner ces papiers, après plusieurs entretiens avec le comte de Broglie, n'hésitèrent pas à déclarer que le comte s'était toujours conduit en sujet fidèle et discret, et que, plutôt que de divulguer le secret de son maître, il avait subi sans se plaindre plusieurs exils, et s'était vu attaquer dans son honneur. Louis XVI, par une lettre rendue publique, justifia M. de Broglie, mais lui ordonna d'anéantir la correspondance. M. de Broglie fit des remontrances, et demanda qu'on conservât ces documents, dont plusieurs avaient, au point de vue politique, une grande valeur, et qui étaient tous des témoins de son zèle et de son habileté. Louis XVI, convaincu par ces raisons, revint sur sa première décision, et ordonna la remise au dépôt des affaires étrangères des dépêches concernant la politique extérieure. Cet ordre a été exécuté. C'est donc à tort qu'on croit que ces papiers ont été brûlés. Malgré le mystère qui enveloppe le Dépôt des affaires étrangères, nous savons que la correspondance étrangère de Louis XV y est conservée; mais l'entrée de ce Dépôt est inaccessible. Heureusement, tous les documents relatifs à cette correspondance n'ont pas eu le même sort.

Peu de temps avant la mort de Louis XV, le comte de Broglie remit au Roi un volumineux travail intitulé *Conjectures raisonnées sur les intérêts de la France avec les autres États de l'Europe*. Le manuscrit de ce travail, qui avait été rédigé sous la direction de M. de Broglie et sous ses inspirations, par un de ses secrétaires, F. Favier, fut trouvé en 1792 dans le cabinet de Louis XVI, aux Tuileries, et publié l'année suivante avec les lettres et mémoires adressés à Louis XVI par M. de Broglie pour sa justification. M. de Ségur donna, en 1801, sous le titre de

Politique de tous les cabinets de l'Europe, une nouvelle édition du Mémoire de Favier et de la correspondance de M. de Broglie avec Louis XVI et ses ministres, seuls monuments que l'on connût de la fameuse correspondance secrète. On croyait que le reste avait été détruit. Nous avons dit que cette opinion était erronée, car, outre les documents qui se trouvent au Dépôt des affaires étrangères, nous avons encore les originaux mêmes de plus de trois cents lettres ou billets adressés par Louis XV à Tercier, son premier confident, et au comte de Broglie. Ce dernier les avait gardées par devers lui, et c'est dans ses papiers qu'elles ont été trouvées à la révolution et déposées aux Archives nationales. Ces lettres sont écrites toutes au courant de la plume, sans recherche; c'est l'expression spontanée et peut-être quelquefois involontaire de la pensée. Ce ne sont souvent que des billets de quelques lignes annonçant l'envoi de papiers ou d'argent, mais une phrase, un mot viennent apporter une vive lumière. Toutes sont le témoignage irrécusable de la faiblesse de caractère que l'on a signalée chez Louis XV, mais aussi d'un désir obstiné du bien, et des petits moyens employés pour faire triompher ce qu'il regardait comme la bonne cause. La malheureuse Pologne avait en lui un partisan ardent et désintéressé, et il la servit à sa manière.

Il est sans doute regrettable de n'avoir pas à notre disposition la série complète des instructions envoyées par le cabinet secret, et les dépêches des agents occultes : on aurait pu tracer, à l'aide de ces documents, une histoire complète et sincère de la diplomatie française de 1750 à 1774; mais, dois-je le dire, il me semble que mieux vaut pour nous être privés de ces documents que des lettres personnelles de Louis XV, qui nous font des-

cendre dans la conscience royale, et grâce auxquelles il est permis de lire enfin dans ce cœur qui vivant se plaisait à rester fermé et impénétrable, cachant avec soin le bien qu'il faisait ou voulait faire, et affichant le scandale : singulier phénomène moral, étranges contradictions, qu'il est curieux d'étudier et de saisir pour ainsi dire sur le vif.

Les notions que nous donnent les lettres de Louis XV, nous avons essayé de les compléter avec les quelques fragments de la correspondance secrète qui nous sont parvenus par des voies diverses. C'est ainsi qu'outre les très-curieux mémoires de M. de Broglie, publiés par M. de Ségur, des lettres du Roi à M. de Breteuil, et des réponses de ce diplomate qui participait au secret, ont été insérées d'après les papiers de M. de Breteuil, par M. de Flassan, dans son *Histoire de la diplomatie française*. On trouve aussi de très-curieuses lettres de Louis XV au chevalier d'Éon dans les Mémoires du chevalier, rédigés par M. F. Gaillardet, auquel une libéralité qui n'est plus de ce temps-ci avait ouvert les archives du ministère des affaires étrangères. Que sont devenus les papiers de M. de Breteuil, du prince de Conti, de M. de Saint-Priest, de M. Durand, de M. Hennin? Je l'ignore. Ils offriraient les moyens de recomposer l'ensemble de la correspondance secrète; mais espérons qu'un jour viendra ou le Dépôt des archives étrangères s'ouvrira aux historiens dans les limites de discrétion et de convenance dont chacun reconnaît la nécessité.

En attendant, contentons-nous de ce qu'une heureuse fortune nous donne; essayons de faire ressortir les notions nouvelles que renferme la correspondance secrète, nous attachant à tout ce qui peut éclairer le caractère et la conduite de Louis XV[1]. Qui eût dit que ce prince se fût soucié

[1] Voici quelques détails curieux qu'avait recueillis l'abbé Georgel, ancien

de ce que Louis XIV appelait le *métier de roi* et qu'il voulût se tenir au courant de ce qui se passait en France et à l'étranger? car ce n'était pas seulement sur les affaires extérieures que son attention se portait, il voulut avoir en

secrétaire d'ambassade à Vienne, et qui découvrit, ainsi que nous le dirons plus loin, la correspondance secrète. Il rédigeait ces Mémoires au commencement de ce siècle. « La correspondance secrète de Louis XV était parfaitement ignorée de son conseil et surtout de son ministre des affaires étrangères. Le comte de Broglie, qui avait succédé au feu prince de Conti, était le ministre privé et surtout très-caché d'une diplomatie aussi extraordinaire. Il avait pour secrétaire M. Favier, auquel ses connaissances et ses ouvrages diplomatiques ont fait une réputation; et enfin Du Mouriez, élève de Favier. Le mystère de cette politique privée n'était pas confié à tous nos ambassadeurs. Quelquefois c'était le secrétaire d'ambassade ou tout autre Français, qui, voyageant sous différents prétextes, était trouvé propre à remplir ce rôle ... Ici je dois au lecteur quelques détails très-peu connus sur l'origine et la cause de la correspondance mystérieuse et de la politique secrète de Louis XV. Je me suis trouvé à portée par des relations intimes à Versailles de connaître la manière dont ce monarque a été amené à créer ce ministère secret. Louis XV, si mal élevé par son précepteur et son premier ministre le cardinal de Fleury, avait contracté une habitude de timidité, d'indécision et de méfiance qui influait sur son caractère et sa conduite. On lui avait persuadé qu'il remplissait ses devoirs en suivant l'avis de son Conseil et en laissant agir ses ministres... A cette défiance de ses propres forces et à cet abandon total de volonté dans les affaires du gouvernement de son royaume, Louis XV joignait une excessive curiosité... Par une suite de son caractère défiant et curieux, ce monarque s'était aussi ménagé près des cours de l'Europe un ministère secret absolument ignoré du ministre des affaires étrangères. Le Roi, pour qui ce mystère était une véritable jouissance, voulait de cette manière pouvoir juger la conduite de son ministre avoué dans les différentes Cours, et comparer les rapports que celui-ci faisait avec ceux que lui transmettait son ministère secret. Les agents et les correspondants de cette ténébreuse politique étaient soudoyés par le Roi lui-même sur sa cassette particulière. Ils étaient au choix du ministre secret, qui travaillait directement avec Sa Majesté et lui répondait de la discrétion des personnes à qui par son intermédiaire ses instructions étaient confiées. Le voile le plus épais couvrait cette obscure diplomatie. » (Georgel, *Mémoires*, t. I, p. 271 et suiv.) — On voit que la part personnelle que prenait Louis XV à la correspondance secrète était fort mal connue. Notre publication met pour la première fois dans son jour le travail incessant du Roi pendant près de vingt-deux ans.

dehors des voies officielles des renseignements sur le gouvernement intérieur et l'état des esprits en France.

Jusqu'au milieu du dix-huitième siècle la France avait poursuivi en Europe l'abaissement de la maison d'Autriche : Henri IV, Richelieu, Louis XIV avaient donné la consécration de leur génie et du succès à cette politique, qui était devenue véritablement nationale, et dont la France semblait ne pouvoir jamais se départir. Le traité de Westphalie, qui était la base de l'équilibre européen, avait fait de la France le protecteur et le garant officiel des intérêts des petits princes allemands, dont l'indépendance était menacée par la maison de Habsbourg. Cette dernière avait réussi à faire de la couronne impériale, élective en principe, l'apanage de la maison de Habsbourg; mais au milieu du dix-huitième siècle cet équilibre devait être changé, par suite d'importantes modifications survenues dans la situation respective des divers États. La Russie, tirée de la barbarie par Pierre le Grand, demandait qu'on comptât avec elle, et cherchait un prétexte pour appuyer de ses immenses armées sa prétention nouvelle de faire écouter sa parole en Europe. Plus près de nous, la Prusse grandissait, devant tout à deux de ses rois, qui, à force de persévérance, ont su créer un peuple destiné à jouer en Allemagne le rôle de contre-poids qui avait été si longtemps entre nos mains.

L'intérêt de la France était de favoriser cette nouvelle puissance antagoniste née de l'Autriche, et qui pouvait devenir une barrière contre la Russie. Au centre de l'Europe, la Pologne, république aristocratique sous un roi électif, avait été longtemps un rempart contre l'islamisme, mais elle ne donnait plus que le spectacle de l'anarchie et de la faiblesse, et offrait une proie facile à la convoitise de ses voisins. Longtemps étrangère à la France, elle

lui était, depuis près de deux siècles, attachée par des liens d'affection : avant de monter sur le trône de France, Henri III avait ceint la couronne des Jagellons; c'était une Française qu'avait épousée le grand Sobiesky, le sauveur de l'Autriche, qui avait été lui-même dans sa jeunesse au service de Louis XIV. En 1697, les Polonais avaient jeté les yeux sur le prince de Conti pour en faire leur roi; enfin Louis XV avait épousé la fille de Stanislas Leczinski, roi détrôné de Pologne, et le seul fils issu de ce mariage, le Dauphin, s'était uni à Marie-Josèphe, fille d'Auguste de Saxe, l'heureux compétiteur de Stanislas. Les mœurs et l'influence de la France gagnaient de jour en jour en Pologne : il y avait entre les deux peuples sympathie, mais la France était bien éloignée, tandis que les ennemis entouraient la Pologne de toutes parts.

La Turquie, qui naguère faisait trembler l'Europe, était bien déchue de son prestige; c'était déjà l'homme malade, et la Russie guettait le moment de la dépouiller. Il y avait entre la Turquie et la Pologne communauté de dangers et de craintes; mais, par sa position géographique, la Pologne était appelée à succomber la première sous le poids de ses propres fautes et sous l'accord de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse. La France était son seul appui et son seul espoir, et c'était vers elle que se tournaient les regards des Polonais aimant sincèrement leur patrie.

En 1745, plusieurs seigneurs polonais se rendirent à Paris, et, préparant de loin l'avenir, cherchèrent un prince français : ils portèrent leur choix sur le prince de Conti, petit-fils de celui qui sous Louis XIV avait été appelé à régner sur la Pologne. Louis XV, qui eut jusqu'à son dernier soupir un amour sincère de la Pologne, autorisa le prince de Conti à écouter les propositions de M. Mokranowski, patriote éminent, qui se distingua plus

tard au milieu de désastres et de lâchetés de toutes sortes par son inébranlable fermeté et par son dévouement sans bornes aux véritables intérêts de son pays.

Le prince de Conti était digne de ce choix : c'était un homme d'une grande valeur, intelligent, brave, ennemi de la flatterie et de l'intrigue, auquel on pouvait même reprocher de la roideur, et qui passa la plus grande partie de sa vie à faire de l'opposition au gouvernement de Louis XV; mais alors il était le favori du Roi. Louis XV savait par tradition que son bisaïeul aimait à être informé par plusieurs voies de ce qui se passait dans les cours étrangères, et ne se fiait pas entièrement à ses ambassadeurs, dont il contrôlait les rapports au moyen de ceux que lui adressaient des agents secrets. Sous la Régence, Dubois, étant ambassadeur en Angleterre, faisait parvenir au Régent des dépêches confidentielles qui étaient quelquefois en opposition avec celles qu'il envoyait au ministre. Le prince de Conti fut chargé par Louis XV de diriger une correspondance de ce genre, non-seulement en Pologne, mais encore dans d'autres parties de l'Europe. Outre le but primitif d'assurer pour l'avenir la couronne de Pologne au prince de Conti, il y en eut un autre plus élevé, de rattacher entre elles et à la France la Suède, la Pologne, la Turquie et la Prusse, pour les opposer à l'Autriche et à la Russie, et de maintenir l'état de choses établi en 1749 par le traité d'Aix-la-Chapelle.

Les correspondants secrets furent choisis en partie dans le corps diplomatique; tantôt c'était l'ambassadeur lui-même qui rendait compte au Roi, par l'intermédiaire du prince de Conti, des événements qui se produisaient dans le pays où il représentait la France, et des instructions qu'il recevait du ministre des affaires étrangères; tantôt, quand on n'avait pas jugé à propos d'accorder à l'am-

bassadeur cette marque de haute confiance, le secret était donné à l'un de ses secrétaires; des étrangers étaient aussi admis à la correspondance. Ces divers agents étaient astreints, sous les peines les plus rigoureuses, et en vertu d'un ordre écrit du Roi, à garder la plus grande discrétion : ils ne se connaissaient pas entre eux et ignoraient même l'existence d'autres correspondances que celle à laquelle ils étaient appelés à prendre part. Au moyen de ce système, le Roi surveillait son ministre des affaires étrangères et découvrait ce que celui-ci aurait voulu lui cacher. La composition du corps diplomatique était alors excellente. Les ambassadeurs extraordinaires étaient pris dans la noblesse, mais leurs secrétaires étaient des hommes capables, rompus à la pratique des affaires, dont les services étaient appréciés et récompensés par le titre de ministres plénipotentiaires; ce fut surtout parmi eux que l'on recruta les agents de la correspondance secrète, qui devint une école diplomatique où se formèrent des hommes éminents, tels que MM. de Breteuil, de Vergennes et de Saint-Priest. La certitude de voir leurs dépêches mises sous les yeux du Roi, qui provoquait leurs réflexions sur les événements dont ils étaient témoins, était un puissant stimulant à bien faire, d'autant plus que Louis XV ne se montrait pas oublieux du zèle dont ils faisaient preuve.

Ce fut surtout à partir de 1750 que la correspondance secrète prit de l'extension et comprit les principaux États de l'Europe. Le ministre des affaires étrangères, M. de Puysieux, partageait les idées politiques du prince de Conti : les ambassadeurs qu'il nomma participèrent, à son insu, il est vrai, à la correspondance avec le prince : ce furent M. des Alleurs à Constantinople, M. des Issarts en Pologne; le marquis d'Havrincourt en Suède, le chevalier

de La Touche à Berlin. Le prince de Conti était le ministre dirigeant, quoique non avoué, mais son influence fut bientôt contrariée par madame de Pompadour, qui ne put voir sans ombrage le prince s'enfermer pour travailler avec le Roi à des affaires dont Louis XV lui cacha toujours la nature; car en politique il se défiait autant de ses maîtresses que de ses ministres, et ne se sentant pas la force de leur résister, il prenait le parti de cacher aux uns et aux autres ses désirs et les moyens particuliers par lesquels il cherchait à les réaliser. Le mystère dont le prince de Conti et le Roi s'entouraient piquèrent vivement la curiosité des courtisans : on était étonné de voir les nombreuses conférences du prince avec Louis XV[1]. Mais quelles que fussent les précautions dont ils s'entouraient, ils ne purent faire que des yeux clairvoyants ne pénétrassent le but qu'ils poursuivaient. Le marquis d'Argenson, ancien ministre des affaires étrangères, en fut informé, et il en parle ainsi dans ses Mémoires, sous la date du 31 mars 1753 : « L'on m'informe de quelques secrets, en voici un. Le travail si fréquent et si long de M. le prince de Conti avec le Roi regarde uniquement le dessein de faire ce prince roi de Pologne, soit après la mort du Roi

[1] Le duc de Luynes raconte à la date du 14 février 1748 : « J'ai marqué que M. le prince de Conty travailla dimanche dernier avec le Roi. Tout le monde demande quel est le sujet de ce travail; il paraît que personne ne le sait... Il y a des gens qui prétendent que M. le prince de Conty s'est instruit sur différentes matières dont il vient rendre compte au Roi. On dit qu'il travaille beaucoup et qu'il a plusieurs secrétaires qui paroissent fort occupés. » (*Mémoires du duc de Luynes*, t. IX, p. 177.)

M. d'Argenson s'exprime ainsi (23 janvier 1748) : « On est toujours étonné de l'immixtion de M. le prince de Conti dans les affaires de l'État. M. le comte de Saint-Severin ne bouge pas de son cabinet, où ils travaillent dès quatre et cinq heures. Ce prince porte souvent de gros portefeuilles chez le Roi et travaille longtemps avec Sa Majesté : il s'enferme aussi longtemps avec le ministre de la guerre. » (*Mém. du marquis d'Argenson*, t. V, p. 167.)

régnant, soit même plus tôt. L'on croit que son parti est considérable et qu'on y a embarqué les puissances voisines, surtout le Roi de Prusse. La ligne contraire à la nôtre a aussi conçu, dit-on, qu'un prince aussi isolé que seroit ce prince françois leur seroit meilleur que l'Électeur de Saxe, car celui-ci pourroit s'accommoder avec le Roi de Prusse, et se lier avec lui, son intérêt y étant net et clair; mais en attendant le Roi de Prusse sacrifie à sa passion l'intérêt qu'il auroit de l'espérer. Ainsi on l'y aura embarqué pour le satisfaire, et avec lui la Suède et le Danemark, de sorte que toutes les puissances y concourroient, et l'Autriche diminueroit par là cette force qu'a un puissant Électeur de l'Empire et le réduiroit à l'État de Saxe, qui est accablé des dettes de ce prince. De mon temps j'ai vu ce projet travaillé secrètement et connu du Roi seul, mais je ne pouvois croire que le Roi y songeât sérieusement. Voilà cependant qu'on le lui a montré comme très-facile, car c'est ainsi que l'on fait toujours cheminer les grands et ruineux projets à des yeux superficiels et sans système. De là arrive ce travail assidu et souvent répété du prince de Conti avec le Roi, car ce prince reçoit quelquefois des dépêches à la chasse et sur-le-champ griffonne quelques lignes qu'il envoie au Roi par des courriers. Il y a peu de jours qu'il arriva pour travailler avec le Roi, et il retourna sur-le-champ à l'Isle-Adam. L'on ne sauroit attribuer à d'autres affaires d'État cette correspondance secrète, car on ne lui voit aucun crédit dans les autres affaires [1]. »

En effet le prince se bornait à traiter avec le Roi des voies et moyens propres à amener l'éxcution du plan politique si bien défini par d'Argenson, qui en avait été informé d'une façon bizarre. En 1746, étant encore

[1] *Mémoires du marquis d'Argenson*, t. VII, p. 437.

ministre des affaires étrangères, il reçut un jour la visite d'un Polonais nommé Blandowski, qui vint lui révéler les vues de M. de Conti sur le trône de Pologne et les moyens qu'il employait pour réussir : on comptait sur la mort prochaine d'Auguste III. Blandowski, qui était l'agent secret du prince, remit à M. d'Argenson copie de toutes les pièces relatives à cette négociation, laquelle il prétendait connue et autorisée du Roi. Quant à lui, il faisait cette démarche auprès du ministre, de crainte de se voir surpris, traité d'intrigant et mis à la Bastille. M. d'Argenson s'entretint de cette découverte avec son frère, le ministre de la guerre, qui lui donna à entendre qu'il pouvait y avoir quelque vérité dans le récit du Polonais, et l'engagea à parler au Roi : M. d'Argenson n'osa pas, mais fut rassuré en faisant signer au Roi, pour M. des Issarts, des instructions contraires aux vues du prince de Conti[1]. Mais c'était là un jeu de la part de Louis XV, car M. des Issarts était affilié à la correspondance secrète.

La marquise de Pompadour prit ombrage des rapports intimes du Roi et du prince de Conti : le prince engagé par la marquise à lui révéler le secret de ses entretiens, refusa de satisfaire sa curiosité; dès lors, il fut perdu. La guerre s'alluma entre le confident et la favorite, lutte dans laquelle le premier devait succomber. Le prince dirigeait la correspondance, c'était lui qui proposait au Roi les réponses à faire aux dépêches reçues, réponses qui étaient envoyées après avoir été approuvées par le Roi; mais il fallait faire parvenir au Roi les dépêches et envoyer les réponses sans attirer l'attention des ministres. Louis XV avait confiance dans Jeannel, le directeur des postes, cependant il ne lui révéla pas le secret; ce fut Tercier, premier commis des affaires étrangères, qui fut

[1] *Mémoires de d'Argenson*, t. V, p. 51 et suiv.

chargé de la réception et de l'expédition des nombreuses lettres auxquelles donnait naissance la correspondance secrète.

Tercier était un homme intelligent et dévoué; il s'était compromis, en 1728, à Varsovie, où il était secrétaire d'ambassade, par son ardeur à travailler à replacer sur le trône de Pologne Stanislas Leczinski. Il avait donné asile au prince, l'avait accompagné dans sa fuite à Dantzig. Arrêté pour ces faits, il était resté dix-huit mois prisonnier. Louis XV l'aimait et lui accordait toute confiance. Tercier était lettré, et fut membre de l'Académie des inscriptions. La position de premier commis des affaires étrangères lui donnait toute facilité pour aider le Roi dans ses vues particulières. Les courriers de cabinet étaient employés par lui pour transporter les dépêches secrètes; souvent aussi le Roi remettait à Jeannel des lettres à expédier par une voie sûre et détournée.

Du reste, la question de transmission secrète des dépêches fut une des préoccupations constantes de Louis XV; il craignait surtout, en employant la poste, de révéler son secret aux commis du cabinet noir, chargés, ainsi que nous l'avons vu, de décacheter les lettres qui paraissaient importantes. Aussi finit-il par organiser un service grâce auquel les lettres adressées à certains noms lui étaient remises directement par Jeannel, et envoyées par lui-même à Tercier par l'intermédiaire de son valet de chambre Lebel; mais, malgré toutes ces précautions, il tremblait toujours de se voir découvert.

En 1752, paraît sur la scène un nouveau personnage qui était appelé à jouer un rôle important, le comte Charles de Broglie, frère cadet de celui qui fut depuis le maréchal duc de Broglie, homme d'épée et de plume, vif, brave, hardi, singulièrement pénétrant. Au mois de mars de cette année, le comte de Broglie fut nommé ambassa-

deur en Pologne; le lendemain de sa nomination, le 12, il reçut le billet suivant, par lequel s'ouvre la série des lettres originales de Louis XV qui nous sont parvenues :

« A Versailles, ce 12e mars 1752.

« Le comte de Broglie adjoutera foy à ce que lui dira M. le prince de Conty, et n'en parlera à âme qui vive.

» Louis. »

Cette nomination surprit la cour. On parlait généralement pour ce poste de M. de Poyanne[1] ou de M. d'Aubeterre. D'Argenson se fait l'écho de cet étonnement. « Le comte de Broglie, frère puîné du duc de ce nom, dit-il dans ses Mémoires, vient d'être déclaré ambassadeur du Roi de France près du Roi de Pologne, électeur de Saxe. C'est un fort petit homme, droit de la tête comme un petit coq. Il a quelque esprit et beaucoup de vivacité en tout : on le dit homme de mérite. La grande question est de savoir s'il entre dans les intérêts favorisés par M. le prince de Conti[2]. » D'Argenson, quoique fort au courant, ne put parvenir à connaître l'influence qui avait porté M. de Broglie au poste élevé qui lui était donné. « Le comte de Broglie, ajoute-t-il après avoir pris de nouvelles informations, notre nouvel ambassadeur en Pologne, est un petit homme colère, vif et d'assez d'esprit, mais de peu de lecture. Sa nomination a surpris; tout le ministère était pour nommer à cette place M. Dopter[3], car les mesures étaient déjà prises pour qu'il fût bien dévoué aux intérêts de M. le prince de Conti; mais un crédit tout neuf a fait déclarer M. de Broglie. L'on croit que c'est celui de madame de Pom-

[1] *Mémoires du duc de Luynes*, t. XI, p. 273. *Mémoires de d'Argenson*, t. VII, p. 144. (15 mars 1752.)

[2] *Mémoires de d'Argenson*, t. VII, p. 145. (16 mars 1752.)

[3] Le savant éditeur des *Mémoires de d'Argenson* a reconnu qu'il s'agit ici de M. d'Aubeterre.

padour. L'on croit aussi que ceci repousse loin les vues du prince de Conti, et que le Roi ne veut pas courir les risques de cette aventure. »

Il est impossible de se mieux tromper que ne le faisait M. d'Argenson, mais à cela il n'y a rien d'étonnant, car le mystère le plus profond et le plus intelligent ne cessa d'envelopper dès ses débuts la correspondance secrète. La nomination de M. de Broglie était due à son oncle l'abbé de Broglie, le même qui entretenait une correspondance intime avec le Roi sur les affaires intérieures, et qui connaissant le goût que Louis XV prenait au travail du prince de Conti, lui désigna son neveu comme capable de concourir aux vues communes du Roi et du prince sur la Pologne[1].

M. d'Argenson a tracé en quelques mots, du comte de Broglie, un portrait dont la ressemblance est attestée par tous les contemporains, notamment par l'abbé Georgel, dont l'inimitié publique pour le comte de Broglie rend le témoignage précieux : « Le comte de Broglie, avec une âme remplie d'ambition, ressembloit à un volcan; ses yeux étincelants décéloient l'inquiétude et l'activité de son esprit. Ami chaud, ennemi implacable, il mettoit tout en œuvre pour servir ses amis et perdre ses ennemis. Il avoit de grands talents pour la politique et pour la guerre; mais le despotisme de ses idées et les calculs d'une ambition démesurée le portoient toujours avec impétuosité au-delà de toutes les bornes[2]. »

[1] Voyez *Mémoires de l'abbé Georgel*, t. I, p. 283. — Voici le portrait que Georgel trace de l'abbé : « Cet homme frondeur et toujours mécontent n'avait jamais brigué l'épiscopat, que sa naissance, ses talents et des qualités estimables auraient pu très-aisément lui faire obtenir; il préféra son indépendance, afin de pouvoir donner plus librement l'essor à ses opinions satiriques sur le gouvernement.

[2] *Idem*, p. 288.

Pour achever de faire bien connaître ce personnage, qui joue dans la correspondance secrète un si grand rôle et qui mérite à tous égards de jouir de la considération qui jusqu'ici a été refusée à ses talents restés ensevelis dans l'ombre, nous reproduirons un portrait admirablement tracé par Rulhière, à une époque où le comte de Broglie était mort et où il était entré déjà dans la postérité.

« La guerre avait occupé sa jeunesse. Formé à des mœurs austères, dans le sein d'une famille ambitieuse qui sortait de la plus ancienne noblesse d'une ville libre d'Italie, et qui, fixée en France depuis un siècle, y devait sa plus grande illustration à des services militaires et politiques; élevé dans les camps, sous les yeux d'un père vigilant et sévère, que la religion attachait à tous les principes d'une probité rigoureuse; instruit dans l'art de l'intrigue par un de ses oncles, un vieil abbé qui suivait très-habilement à la cour les intérêts de sa famille, tandis que ses frères et ses neveux en assuraient la gloire par l'éclat de leurs actions, le comte de Broglie ne tarda pas à développer un esprit actif, appliqué, laborieux, également propre à tous les soins de la guerre et aux négociations les plus mystérieuses et les plus étendues; mais un esprit inquiet, remuant et altier, ne sachant ni fléchir ni se détourner, quels que fussent les obstacles. Il se montra dès lors ce qu'il fut toujours dans la suite : ami et protecteur ardent et fidèle, ennemi implacable, opiniâtre, livré sans relâche et sans trêve à la fureur de ses animosités; passionné pour la gloire du nom français; ne connaissant ni le luxe, ni la mollesse, ni les délassements de l'esprit; pratiquant toutes les vertus domestiques, moins comme un bon père, un mari tendre, un parent zélé, que comme un factieux, et faisant de sa famille même un parti dans l'État; capable du plus profond secret dans ses longues et impé-

nétrables intrigues, mais sans dissimulation dans la société; se laissant emporter par ses ressentiments et ses haines, soit qu'il dût uniquement l'espèce d'assurance et d'audace qui paraissait dans toutes ses actions à la certitude des appuis sûrs et cachés qu'il avait à la cour, soit plutôt qu'une telle certitude ne servît qu'à renforcer son caractère; mais enfin dans ce rôle singulier, où il fut conduit par les conjonctures, affectant et devant affecter le rôle d'un censeur; portant la sévérité de ses principes jusqu'à l'exigence la plus rigoureuse dans les moindres devoirs, jusqu'à la pédanterie dans les affaires; portant la justice même jusqu'à cet excès où elle cesse d'être juste; ne pardonnant rien à ceux qui ne lui étaient pas dévoués; plus indulgent et plus facile pour ceux qui lui consacraient leurs talents; ne s'étant jamais trompé sur le choix des hommes qui secondèrent ses desseins, quoique les événements l'aient presque toujours trompé dans ses vues; inspirant au petit nombre de ceux qui l'approchaient un attachement qui allait jusqu'au fanatisme, et pour indiquer dès à présent ce que les événements nous forceront successivement à développer, oubliant quelquefois, par la violence de ses haines, par l'aigreur que lui causaient les contrariétés, et surtout les desseins d'une ambition profonde et réfléchie, ce grand amour du bien de l'État, cette probité rigide qu'il exigeait dans ses adversaires, et que lui-même suivait constamment dans le cours ordinaire de sa vie[1]. »

La vivacité extrême du comte de Broglie est attestée par Louis XV lui-même en plusieurs endroits de la correspondance secrète. Cette vivacité, que des malveillants ont exagérée et imputée à crime, était le signe d'une âme ardente; elle attira à M. de Broglie bien des mécomptes,

[1] Rulhière, *Révolution de Pologne*, édit. Ostrowski, t. I, p. 154.

car elle était accompagnée d'une franchise et d'une certaine hauteur qui lui firent des ennemis implacables. Il n'est pas jusqu'à sa position ambiguë de confident non avoué qui ne l'exposât à être regardé comme un intrigant et un brouillon, et cette opinion que l'on eut de lui fut confirmée par les disgrâces éclatantes que lui infligea publiquement le Roi pour dérouter les soupçons, pendant qu'en secret il lui continuait la plus entière confiance[1].

Dès qu'il eut reçu l'ordre du Roi qui l'admettait à la correspondance occulte, M. de Broglie alla trouver le prince de Conti, qui l'initia à son plan politique et lui ordonna de l'instruire de tout ce qui se passerait en Pologne[2]. M. de Broglie remplit les espérances que l'on avait fondées sur lui ; il restaura et affermit en Pologne le parti français, qui devint le parti patriote. Quelques années après, on admit

[1] M. de Broglie, même après avoir été reconnu par Louis XVI comme un loyal serviteur du feu roi, fut en butte aux bruits les plus injurieux. Il eut, en 1779, au parlement un procès avec l'abbé Georgel, qui avait tenu des propos désavantageux sur son compte : il publia à cette occasion un mémoire, dont il nous a été impossible de rencontrer un exemplaire, malgré nos recherches, et dans lequel il donnait un résumé de ses rapports diplomatiques avec Louis XV. On peut voir dans le premier volume des *Mémoires de l'abbé Georgel* l'histoire de ce procès, qui préoccupa tout Paris. L'abbé, ayant désavoué toute intention blessante pour le comte de Broglie, fut renvoyé des fins de la plainte en diffamation portée contre lui.

[2] M. de Broglie raconte qu'il hésita avant d'exécuter les ordres du Roi, transmis par le prince de Conti. Il écrivit à Louis XVI, le 13 mai 1774, que ce n'avait été que sur un ordre réitéré du Roi qu'il avait consenti à participer à la correspondance secrète. Il revient sur ce fait dans un mémoire à Louis XVI en date du 14 juin 1774. « Il (le comte de Broglie) a déjà eu l'honneur d'observer au Roi qu'il n'y était entré qu'avec une peine infinie, et que sa résistance ne fut vaincue qu'au second ordre que M. le prince de Conti lui remit de la part du feu Roi. Ces deux ordres existent, ainsi que M. le prince de Conti, et prouvent invinciblement que le comte de Broglie n'a point recherché d'être chargé de cette correspondance. Il sentait que son attachement inébranlable pour son maître le rendrait tôt ou tard la victime de sa fidélité constante, et cette crainte ne s'est que trop justifiée. »

au secret le chevalier de Vergennes, nommé à l'ambassade de Constantinople, le même qui devint ministre de Louis XVI, et M. Durand, homme utile et modeste qui fut quelque temps garde du dépôt des archives du ministère des affaires étrangères, et remplit avec distinction plusieurs missions à l'étranger, notamment à Londres et à Vienne. Nous retrouverons par la suite ces personnages.

La correspondance s'étendait chaque jour, ce qui augmentait les alarmes du Roi : il craignait d'être trahi par ses confidents; ses lettres offrent le témoignage de cette préoccupation.

Ayant appris, par une voie détournée, que Tercier entretenait une correspondance quotidienne en chiffres avec un employé du cabinet noir, nommé Avril, il lui demanda des explications et lui ordonna d'envoyer le déchiffrement de cette correspondance (4 novembre 1755). Quelque temps après, Tercier ayant accepté quelques cadeaux, il lui écrivit : « Dans la place de confiance où vous êtes, vous ne devez recevoir de présents de personne que de moy ou des miens qui ne sont qu'un avec moy. » (1er avril 1756).

Tercier aurait dû être à l'abri de ces soupçons et le Roi ne tarda pas à en être persuadé, mais cette défiance n'était pas le signe d'un caractère malveillant et égoïste; car ce serait se tromper que de représenter Louis XV, ainsi que l'ont fait quelques-uns, comme un voluptueux insouciant, méconnaissant les services qu'on lui rendait; on trouve dans ses lettres des preuves nombreuses de sa bonté et même de sa patience, mais il avait trop d'esprit pour être dupe de son cœur, ce qui n'aurait pas manqué d'arriver s'il s'était montré confiant dans le milieu corrompu où il vivait. J'oserai même dire que livré à lui-même il était bienveillant et reconnaissant, témoin la

lettre qu'il écrivait au comte de Broglie, dont la belle conduite en Pologne avait trouvé dans le Roi un appréciateur éclairé :

« Monsieur le comte de Broglie, je suis disposé à vous donner des marques de la satisfaction que j'ay des services que vous me rendez en qualité de mon ambassadeur, en vous nommant à un des cordons de mon ordre du Saint-Esprit qui sonts à présent vacquants. Des engagements et des circonstances font que je ne puis vous assurer du moment où je pourray effectuer ma bonne volonté, sur laquelle cependant vous pouves compter, et être assuré que je ne vous oublieray point dans les occasions où je pourrai faire de ces sortes de grâces à ceux qui sont emploiés pareillement que vous pour mon service. Sur ce je prie Dieu qu'il vous aie, monsieur le comte de Broglie, en sa sainte garde. » (28 octobre 1755.) Dès que M. de Broglie fut initié, la correspondance secrète poursuivit un double but : en première ligne, les moyens d'assurer la liberté de la Pologne ; au second rang, l'élection du prince de Conti[1]. L'année 1755 vit une révolution dans la politique étrangère. La guerre s'étant allumée entre la France et l'Angleterre en Amérique, au sujet des limites de la Nouvelle-Écosse, les hostilités furent transportées en Europe ; on se ménagea de part et d'autre des alliances, et une guerre européenne devint imminente. La Prusse, notre ancienne alliée, s'empressa de conclure un traité de neutralité avec l'Angleterre, et excita par cette conduite le ressentiment de Louis XV, qui déjà ne pouvait pardonner à Frédéric II ses plaisanteries sur madame de Pompadour et sur le Roi lui-même[2].

L'Impératrice Marie-Thérèse n'oubliait pas non plus que

[1] Lettres des 4 novembre 1755 et 1er avril 1756.

[2] Frédéric appelait madame de Pompadour un d'Amboise en jupons.

Frédéric II lui avait pris la Silésie; elle cherchait à reconquérir cette province. L'ancienne inimitié qui régnait entre la France et l'Autriche était vivace dans son cœur, mais cette inimitié devait céder devant sa haine contre le Roi de Prusse. Frédéric II avait été prévenu à cet égard par M. de Podewils, son ambassadeur, qui dans des dépêches confidentielles s'exprimait ainsi [1]: « La Reine Marie-Thérèse a hérité de ses ancêtres la haine contre la France, avec laquelle je doute fort qu'elle soit jamais bien, quoiqu'elle soit assez maîtresse de ses passions lorsque son intérêt l'exige. » Ces préventions contre la France étaient générales à Vienne, elles étaient surtout partagées par l'archiduc Joseph, héritier de la couronne. « On lui inspire, écrivait aussi M. de Podewils, beaucoup d'animosité contre la France, et il s'y prête si bien qu'il refuse d'apprendre la langue françoise et ne la parle jamais. L'Empereur désapprouve extrêmement qu'on lui donne de pareils principes, mais il n'est pas le maître et n'ose même pas le blâmer, pour ne pas accréditer encore davantage l'idée où l'on est qu'il ne hait pas les François. » L'Empereur dont il est question ici est François Ier, ancien duc de Lorraine, mari de l'Impératrice, qui ne jouissait d'aucune influence à la cour, et était même suspect de partialité pour la France.

Marie-Thérèse fit voir que M. de Podewils l'avait bien jugée, et qu'elle savait faire passer son penchant après son intérêt. Elle chercha à se rapprocher de la France; elle fut puissamment secondée dans cette tentative difficile de conciliation par le comte de Kaunitz, qui fut son ambassadeur à Paris de 1750 à 1752. M. de Kaunitz n'avait pas les vieux préjugés autrichiens, et regardait comme néces-

[1] *Sitzungsberichte der philosophisch-historischen Classe der kaiserlichen Académie der Wissenschaften*, t. V, p. 486 et suiv.

saire de modifier la politique traditionnelle de Vienne, en l'accommodant aux circonstances présentes. L'alliance intime de la France et de l'Autriche lui paraissait indispensable pour arrêter les progrès de la Russie, et pendant son ambassade il travailla avec ardeur, mais discrétion, à amener cette alliance.

Frivole en apparence, efféminé, fat même, il n'inspirait aucune crainte; il vivait loin de la cour et des ministres dans le monde des financiers, paraissant uniquement occupé de ses plaisirs; mais sous ces dehors trompeurs, sous cette insouciance légère, il cachait une âme ferme et persévérante; il allait droit au but désiré, sans s'occuper d'intrigues vulgaires, donnant juste la mesure d'efforts qu'il fallait pour obtenir ce qu'il cherchait. A quelqu'un qui s'étonnait un jour devant lui de l'existence épicurienne qu'il affichait et du peu de soin qu'il paraissait mettre à remplir ses fonctions diplomatiques, il lui arriva de dévoiler le secret de cette conduite : « Je ne suis ici, dit-il, que pour deux choses : pour les affaires de ma souveraine, et je les fais bien; pour mes plaisirs, et sur cet article je n'ai à consulter que moi. La représentation m'ennuierait et me gênerait, je m'en dispense. J'ai deux personnes à ménager, le Roi et sa maîtresse, je suis bien avec tous les deux. » Quand en 1753 il fut nommé chancelier de cour et d'État, il eut pour successeur à Paris son secrétaire, M. de Stahremberg, qui continua sa politique.

Les tentatives de rapprochement faites auprès des ministres français n'avaient trouvé qu'indifférence, ou avaient même suscité une vive opposition; mais madame de Pompadour et Louis XV étaient à moitié gagnés lorsque l'ouverture des hostilités en 1755 entre la France et l'Angleterre, ainsi que la défection du Roi de Prusse, fournirent l'occasion à M. de Stahremberg de presser la conclusion

d'une alliance qui semblait être devenue une nécessité. Marie-Thérèse frappa un coup décisif en écrivant de sa main à madame de Pompadour un billet flatteur qui détermina la favorite à embrasser avec feu la politique autrichienne[1]. Le Roi ne fut pas difficile à décider ; il n'aimait pas le Roi de Prusse, qu'il regardait comme un hérétique, et souhaitait de former une ligue catholique capable de contre-balancer en Allemagne le parti protestant, à la tête duquel était Frédéric II ; mais l'alliance autrichienne était pour tous les ministres une chose tellement monstrueuse, que les négociations furent faites à leur insu entre M. de Stahremberg et l'abbé de Bernis. Le traité de Versailles, qui couronna ces négociations, anéantit la politique traditionnelle de la France et souleva une réprobation générale, tant était forte cette vieille haine contre l'Autriche, qui prit une nouvelle intensité dans ce traité qui était destiné à y mettre fin.

Le prince de Conti vit par là ses espérances ruinées, d'autant plus qu'il avait dirigé une intrigue de cour tendant à renverser madame de Pompadour. Celle-ci ne le lui pardonna pas. Louis XV lui avait promis le commandement en chef des armées si la guerre éclatait ; il lui manqua de parole. Le prince se plaignit, écrivit une lettre remplie d'amertume, où il se prétendait déshonoré. Louis XV fut piqué. « Parce que je ne lui ay pas donné le commandement de l'armée qui vraysemblablement s'assemblera sur le Rhin, il dit qu'il est déshonoré. C'est un mot qu'on met toujours en avant présentement, et qui me

[1] Madame de Pompadour, qui se piquait de cultiver les beaux-arts, fit graver sous sa direction, par Legay, et peut-être grava-t-elle en partie un médaillon représentant l'alliance de la France et de l'Autriche qu'elle daignait regarder comme son œuvre. On peut voir un dessin de ce médaillon dans Soulavie, *Mémoires historiques*. — Sur les productions artistiques de madame de Pompadour, voyez Chabouillet, *Catalogue des Camées*, p. 69.

choque infiniement. Il mettra peut-être de l'eau dedans son vin; ce qui est sûr, c'est que je le recevres, mais que je n'ires pas au-devant de lui, surtout après les lettres qu'il a écrites. Ce sonts ses affaires, et il n'en rejaillira de mal qu'à lui, s'il plaisit à Dieu. » (A Tercier, 9 novembre 1756.)

Cet incident n'eut pas d'influence sur la marche générale de la correspondance secrète et sur le but qu'elle poursuivait, but ainsi formulé par le Roi : « de soutenir les Polonois et de leur laisser se choisir un roi à leur libre volonté. » Car, ainsi que nous l'avons déjà dit, ce but était depuis quelque temps le seul que le Roi se proposât d'atteindre, l'élection du prince de Conti étant devenue un objet accessoire. Cette ferme résolution de favoriser et d'aider la Pologne est exprimée non moins catégoriquement dans une autre lettre écrite quelques jours après; et cette bonne volonté ne fut point passagère, car Louis XV consacra pendant toute la durée de son règne une somme annuelle à cet objet : je ne parle pas des sommes considérables qui étaient envoyées dans les circonstances graves; mais la pénurie du Trésor public ne permettait pas à la France de lutter avec avantage contre la Russie, qui prodiguait l'or dans ce malheureux pays où tout s'achetait et se vendait. Une autre difficulté se présentait, celle de faire parvenir en Pologne l'argent dont le Roi pouvait disposer. « Je vous dires que je ne changeray jamais de façon de penser et d'agir pour la liberté entière des Polonois, sur le chois à venir de leur roy, et que, malgré la bouderie du prince de Conty (que je pense mal fondée, étant, je croy, très-libre dans le choix que je veux et dois faire de mes généraux), si les Polonois le choisissent j'en seray charmé, ainsy je veux qu'on continue à faire tout ce qui a été fait par le passé. » (A Tercier, 27 novembre 1756.)

Le prince de Conti boudait le Roi, mais celui-ci l'aimait encore : ce ne fut que par degrés que le prince arriva à une rupture ouverte et complète; il était encore retenu par l'espoir d'obtenir la couronne de Pologne, et c'était uniquement dans cette vue qu'il continuait de prendre part à la correspondance secrète. Celui qui menait tout sous les yeux du Roi, c'était Tercier. Dès lors le comte de Broglie inspirait au monarque une confiance qui s'accroissait sans cesse en présence des témoignages d'habileté que donnait le comte en Pologne; mais M. de Broglie était de l'ancienne école et n'aimait pas l'Autriche : cette disposition d'esprit perçait dans ses dépêches. Le Roi jugea à propos de lui signifier quelle était sa manière de voir : « J'ay très-bien vu dans toutes vos lettres, comte de Broglie, que vous aviez de la peine à adopter le sistème nouveau que j'ay pris; vous n'éties pas le seul, mais telle est ma volonté, il faut que vous y concouries. A l'égard de M. le prince de Conty, c'est lui qui me boude, parce que je lui ay dit que je ne l'avois pas destiné de commander l'armée qui doit s'assembler dans le Rhin. Je croiois être le maître de mon chois, tant pis pour lui, c'est tout ce que je vous en puis dire. Faites-moy passer par la voie de Lebel tous les mémoires que vous voudrez; il me les remettra et vous faira tenir les réponses. Il vous donnera aussi de l'argent pour la Pologne, quand je lui en aurai fait remettre, ce qui sera incessamment, étant tout prêt pour cela depuis du temps. Je fairay instruire Durand, ou je vous en chargeray. » (24 décembre 1756.)

La politique personnelle de Louis XV se formule ainsi : liberté pour les Polonais de se choisir un roi; alliance indissoluble avec l'Autriche. Sur ce dernier point les mauvaises dispositions de M. de Broglie l'inquiétaient,

aussi ne cessait-il de lui recommander de respecter ce qu'il regardait comme son ouvrage. « Je trouve très-bon, comte de Broglie, que vous me fassiez toutes les représentations que vous croirez devoir me faire et à mes ministres, mais ayez toujours en vue l'union intime avec Vienne, c'est mon ouvrage, je le croy bon, et je le veux soutenir. Dans ces circonstances je croy votre présence très-nécessaire à Varsovie; vous êtes aimé et estimé des Polonois, et un nouveau ministre ne seroit pas capable de leur faire faire bien des choses qu'ils faut qu'ils fassent, sans y abandonner notre parti, car je le veux soutenir : c'est leur bien et leur liberté. Aussy je vous conseille d'abandonner l'idée de Vienne et de n'être pas si changeant, surtout après que je vous ay tenu mes promesses, et que je vous croy capable de me bien servire encore. MM. de Bellisle et de Bernis ne sont pour rien dans ce que je vous dis icy. Continues à envoier les lettres que vous recevres là-dessus au prince de Conty, jusqu'à ce que je vous aie fait scavoir à qui, à l'avenir, je jugerai à propos que vous vous adressiez. Je n'ay pas douté de vos sentiments sur ce qui m'est arrivé. Peu de François ont, je croy et j'espère, pensé autrement. » (22 janvier 1757.)

Cette lettre mérite de fixer l'attention : Louis XV y parait tel qu'il était, animé de bonnes intentions, et bienveillant. Pour en bien comprendre certains passages, il faut savoir que le comte de Broglie avait demandé l'ambassade de Vienne : le Roi la lui refuse en alléguant les services que lui seul est capable de rendre à cette Pologne dont il veut le bien et la liberté; et ce refus, il le lui adoucit en lui rappelant qu'il a tenu envers lui ses promesses, ce qui n'avait pas été aisé, car il lui avait donné le Saint-Esprit, malgré madame de Pompadour. Quant à la dernière phrase, elle se rapporte à la tentative de régicide de

Damiens, et le Roi s'y exprime avec une vraie dignité. Le passage où Louis XV invite M. de Broglie à n'être pas si changeant, se rapporte à une autre demande du comte de servir dans l'armée; il avait, il paraît, insisté pour qu'on lui permît d'abandonner la diplomatie pour la guerre, mais le Roi n'accéda pas à son désir. Il lui refusa sa demande dans les termes les plus bienveillants, lui déclarant qu'il ne connaissait personne qui pût aussi bien que lui représenter la France en Pologne[1]; et c'était toute justice, car le comte avait rendu à la Pologne et à son pays des services éminents.

On a publié récemment[2] un Mémoire du comte de Broglie sur l'état de la République de Pologne, qui est regardé par les juges compétents comme présentant le tableau le plus exact et le plus complet du gouvernement intérieur de la Pologne, dont la bizarre organisation a été saisie par M. de Broglie avec la plus ingénieuse sagacité. Ce travail est le fruit de l'étude la plus attentive des faits et des détails unie à la perspicacité la plus pénétrante et à l'intelligence politique la plus exercée. M. de Broglie aperçut ce qui arriverait si on ne combattait pas énergiquement les causes de dissolution qui menaçaient, à ses yeux clairvoyants, la République polonaise : il prédit l'avenir avec l'énergie de la conviction et la prévision des difficultés que la chute de la Pologne devait créer en Europe : mais il ne fut pas écouté. Tercier fut chargé de remettre des instructions à M. de Broglie, et Lebel de lui faire passer l'argent que le Roi destinait à soutenir le parti national en Pologne.

Sur ces entrefaites, Louis XV éprouva des inquiétudes sur le secret de sa correspondance. M. Durand, qui était

[1] Lettre du 11 mars 1757.

[2] Un Polonais, M. Kurzweill. Paris, 1840, in-8°.

resté à Varsovie en qualité de ministre résidant et qui était affilié à la correspondance secrète, entretenait des communications suivies avec le prince de Conti : quelques-unes de ses lettres tombèrent entre les mains du cabinet autrichien, et l'ambassadeur de Marie-Thérèse, M. de Stahremberg, vint se plaindre à Versailles de ce commerce, dont il ne pénétrait ni le but ni la nature réelle. Le Roi, prévenu par le ministre des affaires étrangères, prit d'abord la chose assez légèrement, croyant qu'il était impossible qu'on eût trouvé la clef des chiffres employés, ni qu'on ait pu pénétrer les fausses adresses sous lesquelles les lettres de la correspondance secrète étaient transmises.

Mais quelque temps après il revint sur ce sujet et chercha, en se procurant une des lettres interceptées, à découvrir si le ministre autrichien avait réellement surpris la correspondance, ou s'il plaidait le faux pour savoir le vrai et convertir ses soupçons en certitude. (11 mars 1757, à Tercier.)

A cette époque paraît M. de Monnet, qui fut un des agents les plus intelligents et les plus dévoués de Louis XV. Il avait servi pendant quelque temps en Pologne, où il avait acquis par ses services le grade de général. Entré dans la diplomatie, il avait épousé à Varsovie une Suédoise de distinction, veuve de M. de la Fayardie, émissaire du prince de Conti. Madame de Monnet était admise au secret : s'étant convertie au catholicisme, elle s'était vu fermer l'accès de son pays natal et priver de sa fortune. Les bienfaits du Roi s'efforcèrent de réparer une disgrâce si peu méritée. M. le général de Monnet touchait sur le Trésor une pension de douze mille livres, plus une autre pension sur les fonds de la correspondance secrète.

Le comte de Broglie déclare, dans un mémoire adressé à Louis XVI, que le Roi consacrait encore dix mille livres par mois à la correspondance secrète : cette somme était suffisante; les agents employés à cette correspondance étant presque tous attachés officiellement au département des affaires étrangères, et touchant en cette qualité un traitement régulier, on se bornait à leur allouer une indemnité annuelle assez minime. Il n'y avait pas de fonds spéciaux affectés à cet objet, et la correspondance secrète ne figure pas dans le fameux Livre Rouge. On sait que l'Assemblée nationale ayant demandé un état des dépenses faites depuis l'avénement de Louis XVI, Necker produisit à l'Assemblée un livre rouge sur lequel étaient inscrites les dépenses secrètes qui s'acquittaient au Trésor sur un bon du Roi au porteur, sans spécification de la nature de la dépense. Ces bons s'appelaient des ordonnances au comptant, et la Chambre des comptes était tenue d'apurer les comptes du garde du Trésor, qui avait payé sur le vu de ces ordonnances. C'étaient donc là des dépenses qui échappaient au contrôle. Les ordonnances au comptant allaient toujours en augmentant, et sous Louis XV elles atteignaient plus de cent millions par an. Mais elles n'étaient pas délivrées sans qu'on en prît note sur un registre paraphé par le Roi et qu'il gardait dans son cabinet. Necker communiqua à l'Assemblée constituante un registre en maroquin rouge qui contenait toutes les ordonnances au comptant signées par Louis XVI; mais ce volume renfermant aussi une partie remontant au règne de Louis XV, les feuillets qui appartenaient aux époques antérieures à Louis XVI furent scellés et dérobés à la connaissance de l'Assemblée. Le livre rouge fut remis à Louis XVI, et on ignorait ce qu'il était devenu, quand, en 1793, on trouva dans une armoire de fer pra-

tiquée dans un mur d'une des salles du palais de Versailles le livre rouge déjà connu en partie, plus deux autres entièrement inconnus, où étaient inscrites les ordonnances au comptant depuis 1750. La Convention s'empressa de faire imprimer les trois livres rouges, qui sont un des plus curieux monuments pour l'histoire du dix-huitième siècle, et où l'on trouve l'explication de bien des faits obscurs; mais, pour être compris, les renseignements donnés par les livres rouges doivent être rapprochés des faits auxquels ils se rapportent, et c'est faute de s'être livré à ces rapprochements que l'on n'a jusqu'ici tiré que très-peu d'utilité de ces précieux registres.

Nous y avons largement puisé pour l'annotation et l'éclaircissement de la correspondance secrète; car c'est surtout pour ce qui regarde les affaires étrangères que les ordonnances au comptant fournissent de précieuses lumières. On y voit quel fâcheux système suivait alors pour la politique extérieure le gouvernement, qui croyait établir sûrement l'influence française en donnant des subsides aux princes, en soudoyant leurs ministres, en intervenant avec de l'argent dans les affaires intérieures des pays voisins. Des sommes énormes furent englouties de cette sorte, et l'on ne recueillit de ces profusions qu'abandon et mécompte, car on trouve de bien mauvais appuis dans les gens qui reçoivent de l'argent de l'étranger[1].

[1] Il y a sans doute beaucoup d'exagération dans le discours suivant, que tinrent à la Convention les administrateurs du département de Seine-et-Oise en lui apportant les livres rouges qu'ils venaient de découvrir, mais au fond il y avait du vrai. « ... Le peuple saura combien de millions ont été versés de nos coffres dans ceux de l'orgueilleuse maison d'Autriche, et nos soldats formeront le désir de les recouvrer.... La France monarchique était la fermière de l'Europe..... Les trois livres rouges vous diront combien la monarchie eut en horreur la liberté des nations, et comment elle changeait nos ambassadeurs en vils corrupteurs des peuples, eux qui répandaient jusque dans le sénat et

La correspondance secrète ne figure pas nominalement dans les livres rouges; mais j'ai reconnu que certaines sommes qui eurent cette destination furent ordonnancées sur le Trésor avec la simple mention *pour le Roi.* Quelquefois aussi Louis XV employait à cet objet des fonds personnels : des actions, des billets de loterie ayant obtenu un lot; il était souvent à court, et M. de Broglie et Tercier devaient faire des avances. L'argent était remis par Lebel, valet de chambre et proxénète royal, et par un autre garçon du château nommé Guimard, qui le faisait passer à Tercier, chargé de le distribuer.

Vers 1755 se place une négociation dont le comte de Broglie fut exclu, mais à laquelle prit part un personnage dont le nom est célèbre, le chevalier d'Éon. Depuis une quinzaine d'années les relations diplomatiques étaient interrompues entre la France et la Russie. Après le traité de Paris et l'alliance avec l'Autriche, Louis XV, à ce excité par le prince de Conti, qui avait toujours les yeux fixés vers le Nord dans l'espérance d'une couronne, essaya un rapprochement. On savait à la Cour de Versailles que l'Impératrice Élisabeth avait de la sympathie pour la France et de l'amitié pour la personne de Louis XV, avec lequel il avait été question de la marier; mais on avait à redouter l'hostilité du chancelier Bestucheff, entièrement dévoué à la Prusse et à l'Angleterre. D'un autre côté on pouvait compter sur l'appui secret du comte Woronzoff, vice-chancelier. C'était donc une mission qui demandait beaucoup de prudence, car on ne pouvait, vu l'état des

dans la diète de Suède des sommes de six cent mille livres pour y faire passer des décrets. Ces volumes vous paraîtront la réponse la plus énergique que vous puissiez faire aux insolences de Brunswick et à ses manifestes... ils seront la réplique enfin... des gazettes stipendiées des princes étrangers, tous désolés de ne pouvoir sucer la république comme ils sucèrent la monarchie française..... »

choses, envoyer un représentant officiel, et l'envoi d'agents secrets offrait des dangers, outre la difficulté de pénétrer dans un pays dont les frontières étaient mieux gardées que celles de la Chine. Un émissaire français, le chevalier de Valcroissant, qui avait réussi à franchir ces barrières, avait été arrêté et jeté dans un cachot du château de Schlusselbourg, où il était oublié depuis un an. Le prince de Conti imagina d'envoyer quelqu'un qui déroutât les soupçons : il choisit le chevalier Douglas Mackensie, jacobite écossais, qui avait été obligé de quitter son pays et vivait en France; on le chargea de se rendre en Russie comme un gentilhomme qui voyageait pour son agrément; on lui donna pour le seconder le chevalier d'Éon, protégé du prince de Conti, qui, revêtu d'un costume de femme, passa pour sa nièce. Tout devait être singulier dans la vie de cet homme, car il était homme, ainsi que le constata l'autopsie de son corps faite à Londres en 1810; mais pendant une grande partie de son existence il fut regardé par les gens les plus sérieux comme une femme qui avait pris le costume et les habitudes d'un autre sexe; le comte de Broglie partageait cette conviction.

M. Douglas et M. d'Éon devaient chercher à renouer les rapports diplomatiques entre la France et la Russie, et à procurer au prince de Conti soit la main d'Élisabeth, soit le commandement des armées russes, soit même une principauté, celle de Courlande. Le prince remit, le 1er juin 1755, à M. Douglas des instructions secrètes sur le but à atteindre et sur les moyens à employer. Il devait, entre autres choses, prendre des renseignements exacts sur la Courlande, sur les dispositions de la Russie à l'égard de cette principauté alors vacante, sur les vues de l'Impératrice sur la Pologne. On donna au chevalier la

clef d'une correspondance allégorique qui, sous prétexte d'achat de fourrures, permit de tenir le Roi et le prince au courant des progrès et des vicissitudes de la mission : l'ambassadeur anglais était le *Renard noir;* si son crédit l'emportait, le *renard était cher; l'hermine en vogue* signifiait que le vieux parti russe triomphait; les *martres zibelines sont en baisse* indiquait la diminution du crédit de Bestucheff. Ces instructions, écrites en abrégé et en caractères très-fins, furent remises à M. Douglas dans une tabatière d'écaille à double fond [1].

Ces précautions n'étaient pas superflues : M. Douglas pénétra bien en Russie, mais, en butte aux soupçons bien fondés du chancelier et de l'ambassadeur d'Angleterre, il fut contraint de se retirer. Mais il laissa le chevalier d'Éon, qui fut présenté par M. de Woronzoff à l'Impératrice comme un agent secret de Louis XV et accueilli par Élisabeth, qui se l'attacha en qualité de *lectrice.* D'Éon avait remis à la Czarine des lettres de Louis XV renfermées dans la couverture d'un exemplaire in-quarto de *l'Esprit des lois.* Il réussit et fut chargé d'apporter à Louis XV une lettre autographe par laquelle Élisabeth demandait que le Roi de France lui envoyât un représentant officiel (1756). Ce représentant officiel fut le chevalier Douglas, auquel on donna pour secrétaire d'Éon, qui cette fois parut en costume masculin.

Louis XV proposa à l'Impératrice Élisabeth d'entretenir avec elle une correspondance directe et intime. Le 24 février 1759, il écrit à Tercier : « J'approuve le projet de lettre au chevalier Douglas, mais si ma lettre à l'Impératrice de Russie réussit, je lui propose déjà ce petit commerce. »

Élisabeth n'eut garde de refuser ce *petit commerce* que

[1] Voyez ces instructions sous la date du 1[er] juin 1755.

lui offrait Louis XV, car s'il n'était pas de grande utilité, il ne pouvait offrir de graves inconvénients. Connu qu'il était des ministres des deux cours, c'était plutôt un acte de politesse qu'une correspondance secrète. D'Éon fut chargé de cette correspondance au nom de l'Impératrice, sous les ordres de Woronzoff, et travailla de son mieux à perdre Bestucheff dans l'esprit de la Czarine. Les efforts combinés de Douglas, de d'Éon et du vice-chancelier parvinrent à détacher Élisabeth de la Prusse et de l'Angleterre : la Russie accéda au traité de Versailles, et les quatre-vingt mille hommes de troupes russes rassemblés en Livonie et en Courlande pour soutenir les Anglais et les Prussiens durent opérer de concert avec les armées de Louis XV et de Marie-Thérèse.

En admettant l'accession de la Russie au traité de Versailles, la France prétendait excepter de l'alliance générale offensive et défensive formée avec la Russie notre antique alliée la Porte Ottomane, exception d'autant plus nécessaire, qu'on pouvait craindre que les Russes ne se fissent payer au détriment de la Turquie les secours qu'ils nous donnaient. Il avait d'abord été question d'insérer cette exception dans le traité : la Cour de Pétersbourg s'y refusa. L'Autriche, qui avait un intérêt immédiat à obtenir le plus tôt possible le concours armé de la Russie, chargea son ambassadeur, le comte Esterhazy, de presser vivement M. Douglas de se désister de sa demande : le comte Esterhazy détermina l'envoyé français à signer à la fois un traité dans lequel les Turcs étaient exceptés du *casus fœderis*, et un article dit *secretissime*, par lequel Louis XV s'engageait, en cas de guerre entre la Russie et la Porte, à fournir des subsides en argent à la Russie.

La faiblesse de Douglas excita la réprobation du minis-

tère français, du prince de Conti et de Louis XV. Celui-ci s'exprimait ainsi en s'adressant à Tercier. — « (13 février 1757). J'approuve fort ce que M. le prince de Conty se propose d'écrire au chevalier Douglas, et désapprouve pareillement se bel acte secret que le chevalier Douglas a eu la bestise de signer. Dans cette circonstance, ce que M. Rouillé me propose de lui écrire me paroît bien. Ne me parles plus du prince de Conty, j'approuve que vous écriviez à mots couverts au chevalier Douglas comme vous vous le proposes, en retranchant tout ce qui peut regarder M. le prince de Conty. » M. Douglas fut désavoué, rappelé, et remplacé par M. de l'Hôpital. En même temps M. de Broglie fut renvoyé en Pologne, où le Roi le jugeait nécessaire, après avoir reçu le cordon bleu que le Roi lui avait promis pour le dédommager de l'ambassade de Vienne, que le comte avait sollicitée et que Louis XV lui aurait accordée s'il n'eût jugé plus avantageux pour son service de l'envoyer de nouveau en Pologne. (A Tercier, 22 janvier 1757.)

Un des soucis de Louis XV était la future succession de la couronne de Pologne. Il y avait plusieurs candidats à ce trône, qui n'était pas encore vacant, mais qui allumait de toutes parts d'ardentes convoitises. On comptait sur les rangs, outre le prince de Conti, un Infant d'Espagne et plusieurs fils de l'Électeur de Saxe, roi de Pologne. Parmi ceux-ci on distinguait le prince Xavier, frère chéri de Madame la Dauphine. Louis XV ne voulait donner ni troupes ni argent, et promettait, à cette condition, de favoriser un des prétendants. Au fond, peu lui importait qui ; mais dès lors il cherchait au sujet de la Pologne à s'entendre avec la Russie. — « (A Tercier, 9 avril 1757.) Je n'ay mis en avant l'infant don Louis que par ce que je ne voulois pas qu'on songeât à l'infant don Philippe.

Sans doute qu'il en faudroit prévenir l'Espagne, mais il faudroit que cette idée vînt aux Polonois et que de là on la communiquât à l'Espagne; mais je ne puis l'aider de subisdes. S'ils en veulent pour leur roy, c'est à eux à le soutenir entièrement. Il en seroit de même du prince Xavier. Mais pour tout cela, je pense qu'il faut voir ce que deviendra la négotiation secrette entamée à Pétersbourg. Je pense aussi qu'il faut bien se garder de prévenir le roy de Pologne; il *faudra bien qu'il en passe par ce que l'on voudra.....* »

M. de Broglie était parti pour son poste le 5 mai : il passa par Vienne, où il fut mal reçu, car on connaissait son peu de sympathie pour l'alliance autrichienne. Le comte vit les fautes commises dans la conduite de la guerre : il fit part de ses craintes au Roi, et exposa l'urgente nécessité d'envoyer de nouvelles troupes en Allemagne. Il demandait en même temps de prendre part à la guerre, et de verser son sang sur les champs de bataille, l'action de la diplomatie étant désormais inutile. Louis XV reçut ces ouvertures avec plaisir, annonça en confidence au comte qu'on avait prévenu ses désirs, que des troupes étaient en marche pour l'Alsace, lesquelles seraient suivies d'autres troupes, et étaient destinées à former un corps d'armée prêt à se porter sur la Franconie, et de là où le besoin l'exigerait. (2 juin 1757.)

D'Éon était revenu à Paris, chargé par M. de Woronzoff de propositions pour le prince de Conti : l'Impératrice de Russie dissuadait ce dernier d'aspirer au trône de Pologne, et lui faisait espérer le duché de Courlande ou le commandement des armées russes. Louis XV autorisa cette négociation, mais il voulut en surveiller tous les détails et les connaître par plusieurs voies différentes : d'Éon reçut l'ordre de faire à Tercier un récit exact de son

entrevue avec le prince, afin de contrôler le compte rendu que celui-ci en ferait au Roi.

Le prince était hésitant ; il ne savait que résoudre, et traînait en longueur. Il travaillait à la rédaction d'un mémoire sur la question ; il demanda et obtint la permission de conférer avec Tercier, et de lui faire part de ses vues ; le Roi surveillait de près cette négociation, qui ne laissait pas que de le préoccuper et de l'inquiéter. Ce que le prince de Conti voulait, c'était une souveraineté quelconque. Plusieurs perspectives s'ouvraient à lui, la Pologne, la Courlande et Neufchâtel. En présence des difficultés qui naissaient de tous côtés, il avait presque renoncé à la Pologne : restaient Neufchâtel et la Courlande ; mais Louis XV n'agréait pas également ces différents projets.

« Vous scaves, écrivait-il à Tercier le 15 septembre 1757, que nous n'avons encore pris aucun engagement formel sur la succession au throsne de Pologne, depuis que M. le prince de Conty a paru se désister absolument, mais que nous sommes bien prest d'en prendre. Si l'Impératrice de Russie appelle véritablement M. le prince de Conty pour commander ses armées et qu'elle veuille lui donner la Courlande, en attendant mieux, j'en seres très-aise ; mais, pour le présent, je n'y puis plus prendre d'autre part directe que celle de ne m'y pas opposer et d'y donner mon consentement quand il n'y aura plus besoing que de cela. Neufchâtel est un procès dont je ne veux ni ne me soucie de me charger. J'ay lu le mémoire sur la Courlande et l'extrait ou précis de celui de Neufchâtel ; je vous les renvoie l'un et l'autre, et garde le compte du comte de Broglie, que n'ay pas encore examiné..... »

Louis XV devenait ami de la paix : la désastreuse guerre de sept ans, dans laquelle il était engagé et dont il ne prévoyait pas l'issue, lui faisait prendre la ferme réso-

lution d'éviter tout ce qui pourrait par la suite amener une nouvelle guerre. Il ne voulait surtout pas se compromettre pour le prince de Conti. Il l'écrivit sans détours à Tercier : « Je vous renvoie la lettre du prince de Conty ; quand je voires une certitude morale que l'impératrice de Russie lui destine le commandement de son armée et la Courlande, je donneray toutes les authorisations et promissions qu'on me demandera. Jusques-là j'y répugne beaucoup, craignant de faire une fausse démarche qui nous fairait plus de mal que de bien... » (21 septembre 1757.) En fin de compte, Louis XV ne donne pas de réponse et le prince de Conti non plus.

La grande question, l'éventualité de la vacance du trône de Pologne, était l'objet de l'attention inquiète de Louis XV. Il sentait que là était le danger, et que le changement de roi serait mis à profit par la Russie et la Prusse.

Cependant le comte de Broglie ne réussissait pas en Pologne : son activité à reconstituer le parti national lui attirait l'inimitié de tous ceux qui espéraient pêcher en eau trouble. Louis XV ne savait à quoi se décider ; mais une chose sur laquelle il ne variait pas, c'était son désir de voir la Pologne libre et forte. Un instant il avait été question de l'abdication d'Auguste III. « (6 décembre 1757.) Je pense, écrivait-il, qu'il faut éloigner plutôt qu'approcher l'abdication du Roi de Pologne... J'aimerois mieux le prince Xavier que le prince électoral, mais par-dessus tout la liberté des Polonois. »

Louis XV était en Europe le seul souverain qui portât un intérêt véritable à la Pologne ; mais il fallait autre chose que de bonnes intentions pour sauver ce pays, dont tant de gens désiraient la ruine. Le comte de Broglie, qui agissait dans le sens des idées du Roi, fut bientôt victime de son zèle ; les cours de Vienne et de Pétersbourg ne purent voir

sans inquiétude ce diplomate qui menaçait d'entraver leurs desseins et qui devinait leurs cupides projets; lui-même s'accordait mal avec le ministère français, qui se souciait assez peu de la Pologne. Cet état de choses n'échappait pas à la pénétration du Roi. — «(16 décembre 1757, à Tercier.) A l'égard du comte de Broglie, il me semble qu'il s'embrouille fort avec l'abbé de Bernis[1]. Tâchez qu'il n'y ait pas de contradiction dans les lettres, et que, si l'on est obligé de le rappeler, qu'on ne puisse découvrir notre secret. »

En dehors de ses habitudes galantes, on n'a que peu de détails sur la vie privée de Louis XV et surtout sur la nature de ses sentiments politiques. L'étude de sa correspondance inédite éclaire certains côtés intéressants de son existence. On le représente comme étant hostile à son fils le Dauphin, que l'on dépeint comme un ennemi déclaré de l'alliance autrichienne. Il est certain que les partisans du Dauphin professèrent toujours cette politique et cherchèrent à l'inspirer à Louis XVI; que ce furent eux qui firent une guerre sourde à Marie-Antoinette, pour laquelle ils trouvèrent le surnom odieux d'Autrichienne. Nous trouverons à cet égard des déclarations formelles de Louis XV qui atténuent l'attitude décidée prêtée au Dauphin. Quant à la Dauphine, elle était fille du Roi de Pologne, et plusieurs de ses frères étaient candidats à la couronne. Voici le jugement de Louis XV sur ces différentes prétentions.

« (A Tercier, 10 janvier 1758.) Je vous renvoie les trois lettres du comte de Broglie; si on lui envoie son congé, je croy inutile de répondre à ces importantes questions, sinon j'y réfléchiray encore; mais mon intention a toujours été la liberté des Polonois, et seulement celui qui leur seroit le plus agréable. Le prince Charles est plus

[1] M. de Bernis était alors ministre des affaires étrangères.

ouvert, plus parlant et d'une plus belle figure que le prince Xavier; mais il a raison de craindre que Madame la Dauphine n'aime mieux ce dernier, et la raison en est simple, elle le connoit beaucoup et presque point l'autre, l'ayant toujours regardé comme un enfant. A l'égard du prince royal, il faut toujours l'éloigner, à moins qu'on ne voie clairement qu'il en faudra passer par là. Tous les autres, je crois bien qu'il faut les laisser de côté... »

M. de Broglie ne trouvant plus la position tenable à Varsovie, demanda et obtint un congé. Arrivé à Paris, le ministre des affaires étrangères, M. de Bernis, l'admonesta vertement, à propos de ses querelles avec le comte de Bruhl, ministre dirigeant de l'Électeur. Le comte demanda des instructions au Roi, qui lui répondit (25 mars 1758) : « J'ay lu toutes vos lettres et mémoires, mais il s'en faut de beaucoup que j'aie le temps d'y répondre aussy viste que vous le désireries. Je ne vois point d'inconvénient que M. Jacobousky et vous voies M. le prince de Conty, selon vostre coutume. Modéres vostre vivacité et prenes patience jusqu'à ma réponse. L'abbé de Bernis ne vous a rien dit de plus que ce que nous étions convenus qu'il vous diroit, mais ne vous effraies pas, quoique je pense qu'il soit bien difficile que vous retournies en Pologne tant que Bruhl y sera. »

M. Jacobowski, dont il s'agit dans cette lettre, était un officier polonais qui avait rendu des services importants à Stanislas Leczinski, et qui recevait une pension de la France. M. de Broglie paraissait en pleine disgrâce, le Roi éclaire Tercier à cet égard (10 avril 1758). « Le comte de Broglie a bien servi, mais il est un peu vif, et vis-à-vis du comte de Bruhl il n'y avoit plus moien de l'y faire trouver; voilà uniquement ce qui m'a detterminé à son rappel. Continues à me bien servir et laisses là l'approbation des beaux

esprits, ce qui a achevé de bouleverser les têtes. Je suis content de vous; renfermez-vous dans votre besogne. » Notons cette dernière phrase, ce mépris pour les beaux esprits. Désormais les lettres de Louis XV à Tercier contiendront un certain nombre de ces traits qui nous permettront de connaître le fond de la pensée du Roi : c'est que, sûr de la fidélité de Tercier, il ne craignait pas de s'épancher dans le sein de celui qu'il avait reconnu comme un honnête homme. Un commis, qui n'était pas admis à la table du ministre, était devenu le confident d'un prince qui ne voyait dans ses ministres que des hommes à craindre ou à mépriser, qu'on lui imposait et qu'il ne se sentait pas la force de renverser, tant que leur arrêt n'avait pas été dicté par la maîtresse en faveur.

Le caractère loyal du comte de Broglie lui conciliait aussi de plus en plus l'estime du Roi, qui ne laissait pas que de redouter un peu sa vivacité et sa franchise. Le comte, définitivement rappelé de Pologne, attendait, non sans impatience, qu'on lui donnât un emploi : Louis XV, qui avait déjà jeté ses vues sur lui, le rassura (21 mai 1758). Il n'était plus possible de le renvoyer en Pologne tant que le comte de Bruhl y serait à la tête du ministère saxon ; M. de Broglie en profita pour demander du service à l'armée. La Dauphine, qui lui savait gré des services qu'il avait rendus à sa famille, le recommanda vivement pour l'inspection ; mais ce que M. de Broglie voulait, c'était se battre. Il obtint enfin ce qu'il demandait : il fut envoyé à l'armée sous les ordres de son frère aîné, qui, à la fin de 1759, fut fait maréchal de France. Le duc de Broglie s'était distingué sous M. de Contades en contribuant puissamment au gain de la bataille de Berghen. Devenu commandant en chef, le maréchal s'illustra par une nouvelle victoire, celle de Corbach, où il défit

trente mille Hanovriens (10 juillet 1760) ; mais plus tard, obligé d'agir de concert avec le maréchal de Soubise, la discorde se mit entre les deux généraux, et le manque d'accord eut les résultats les plus funestes. On a porté contre le comte de Broglie de fortes accusations à propos de sa conduite à l'armée, on lui a imputé les revers et les fautes de son frère, qu'on prétendait n'agir que par ses conseils. « Jaloux, envieux, turbulent, brouillon, haut et dur, il étoit, » dit-on, « aussi détesté des troupes que le maréchal en étoit aimé, et l'asservissement de celui-ci à son cadet devoit souvent lui faire perdre le fruit de ses bonnes qualités [1]. »

Il y a sans doute beaucoup d'exagération dans ce jugement d'un contemporain qui se faisait l'écho du bruit public. Que le comte de Broglie fût vif, hardi, entreprenant, c'est le jugement qu'en porte Louis XV ; mais il y a de l'injustice à le représenter comme un être tracassier et malfaisant, qui voulait imposer despotiquement ses volontés. On lui reproche d'avoir tellement abreuvé de dégoûts un de nos meilleurs généraux, M. de Saint-Germain, que celui-ci préféra renoncer à son grade, au cordon de Saint-Louis et à sa patrie, plutôt que de continuer à servir sous ses ordres. M. de Broglie était fier, et même haut, et, au milieu de l'abaissement des esprits, on ne peut lui en faire un crime : mais la discrétion et la patience qu'il mit pendant près de vingt années qu'il dirigea la correspondance secrète avec l'approbation du Roi, les relations suivies qu'il eut pendant ce temps avec des hommes tels que MM. de Vergennes, de Breteuil et de Saint-Priest, qui, après être arrivés au pouvoir, lui témoignèrent de la considération et de la déférence, sont d'imposants témoignages en faveur de l'honorabilité de son caractère.

[1] *Vie privée de Louis XV*, t. IV, p. 184.

Cependant, on ne saurait nier qu'il n'exerçât un grand empire sur son frère : on en a la preuve dans la correspondance intime qu'il entretint avec le duc de Choiseul pendant la campagne de 1761, campagne qui fut couronnée par la perte de la bataille de Filingshausen. Ce désastre fut le résultat de la discorde des deux généraux qui commandaient l'armée française ; et cette même cause fut celle qui nous fit perdre dans la guerre de sept ans plusieurs autres batailles. La bravoure du soldat était infinie, l'officier affrontait la mort de la manière la plus chevaleresque ; mais, il faut le dire, il n'y avait de discipline que chez le soldat : les officiers, quel que fût leur grade, accordaient difficilement à leurs supérieurs l'obéissance qu'ils exigeaient de ceux qui étaient placés sous leurs ordres. Les généraux ne s'entendaient pas, et ne pouvaient s'habituer à plier devant l'autorité : c'est que ces hommes si braves n'étaient pas seulement militaires ; c'étaient avant tout des membres de l'aristocratie, qui voyaient dans leurs supérieurs hiérarchiques non le grade, mais l'homme. Celui dont la généalogie remontait à 1399 supportait impatiemment les ordres d'un chef d'une noblesse moins antique. A Filingshausen, il y avait deux armées françaises commandées chacune par un maréchal : réunies, elles étaient supérieures en nombre à l'ennemi ; elles n'attaquèrent pas avec ensemble. Le prince de Soubise accusa le duc de Broglie d'avoir, dans l'espoir de se réserver l'honneur de la victoire, attaqué trop tôt ; le duc de Broglie imputait à son collègue de n'avoir pas attaqué du tout, pour l'empêcher d'établir solidement les avantages qu'il avait déjà remportés. La correspondance du comte de Broglie fournira sur cet événement caractéristique du temps des détails intéressants. Il semblerait que M. de Soubise eût tort ; mais Louis XV et madame de Pompa-

dour lui donnèrent raison. M. de Broglie fut exilé, mais l'opinion publique le vengea [1]. Le comte de Broglie, après avoir partagé la gloire de son frère, partagea sa disgrâce, il fut exilé à Ruffec; mais, par une bizarre contradiction, il continua à jouir de la faveur intime du Roi, et à diriger la correspondance secrète, comme il l'avait fait étant à l'armée.

Pour Louis XV, tout, même la Pologne, était subordonné à la conservation de l'alliance autrichienne. Il ne cessait de le répéter. « En conservant notre parti en Pologne, écrivait-il à Tercier, mettez-leur bien dans la teste (aux Polonais) que jusqu'à ma mort je ne me séparerai point de l'Impératrice-Reine, et *que mon fils est dans ces mêmes sentiments.* » (26 octobre 1758). Cette dernière assertion est importante. « Il y a, poursuivait le Roi, apparence que le prince Charles va être duc de Courlande ; il y a apparence qu'un seul des cadets va entrer dans l'État ecclésiastique : l'électorat de Cologne pourra être son fait. Madame la Dauphine n'aime véritablement que le prince Xavier, et depuis qu'il est à mon armée, il a acquis l'estime générale de tous les François ; mais il faut attendre le dénouement de tout cecy avant que

[1] Le lendemain de l'exil du maréchal on jouait *Tancrède* de Voltaire à la Comédie française ; mademoiselle Clairon remplissait le rôle d'Aménaïde. Quand elle récita ces vers :

> On dépouille Tancrède, on l'exile, on l'outrage,
> . . . .
> C'est le sort d'un héros d'être persécuté.
> . . . .
> Tout son parti se tait : qui sera son appui ?
> Sa gloire. . . . .

l'actrice mit dans sa prononciation une telle affectation que les spectateurs saisirent l'allusion et battirent des mains. (*Vie privée de Louis XV*, t. IV, p. 187.) — Voyez aussi une lettre de d'Argens à Frédéric II et la réponse du Roi, *OEuvres de Frédéric II*, t. XIX, p. 300 et 301.

de se déterminer, conserver nos amis en Pologne, et surtout M. Mocranowsky, car le palatin de B... me paroit doutteux, et surtout que Durand prenne bien garde aux papiers secrets. Avant la fin de l'année, sûrement nous verrons plus clair pour prendre un parti sûr. »

L'avénement au ministère de M. de Choiseul, partisan zélé de l'alliance autrichienne, et par conséquent selon le cœur du Roi, n'apporta aucune modification à la correspondance secrète, dont l'existence fut cachée au nouveau ministre, malgré les instances du duc de Broglie, qui comprenait bien que le ministère secret, réduit à ses seules forces, serait toujours impuissant. Le Roi attendait avec impatience l'arrivée de M. de Choiseul pour s'éclairer. — « (2 décembre 1758, à Tercier). Le changement de votre ministre me fait garder la lettre pour Durand, étant bien aise de voir tout ce qu'il me dira de Vienne auparavant... »

Trompé sur la véritable situation des choses en Allemagne, Louis XV croyait Frédéric près de succomber. Le 7 décembre 1758, il écrit à Tercier : « Je vous renvoie les lettres de Ruben ; il est fort au fait de la cour de Berlin, et, s'il étoit besoing, je pense qu'il y pourroit mieux servir qu'aucun autre ; mais nous ne sommes pas dans ce cas-là, et je n'aime guère les menées sourdes. Si Sa Majesté Prussienne tombe dans le précipice, tant pis pour lui, je ne me départirai jamais de l'alliance de l'Impératrice. » Il est évident, d'après cette lettre, qu'on montrait à Louis XV les conséquences fâcheuses d'une complète victoire de l'Autriche et de la ruine de la Prusse ; on lui conseillait même un rapprochement avec cette dernière puissance, rapprochement contraire à l'alliance autrichienne, mais il repoussa ces suggestions. Quant à la répulsion qu'il affiche pour les menées sourdes, elle est

peu justifiée de la part de l'auteur de la correspondance secrète. Cependant il pouvait se rendre la justice qu'il ne trompait que ses ministres, et qu'il ne trahit jamais ses alliés.

Il ne se défiait pas encore de M. de Choiseul, aussi a-t-il pour lui toutes sortes de ménagements. Le 23 février 1759, il annonce à Tercier l'envoi prochain avec l'approbation royale d'une dépêche pour M. d'Havrincourt, ambassadeur en Suède, et admis à la correspondance; mais il se ravise : « Je rouvre ma lettre pour vous renvoier celle à M. d'Havrincourt; je trouve qu'elle lui donneroit trop lieu de croire que je ne suis pas content de M. de Choiseul. Ainsy, renvoies-moy un autre projet corrigé. »

C'étaient là des scrupules étranges. Mais, pour Louis XV, un ministre, tant qu'il n'était pas disgracié, avait droit aux respects de tous, même de ceux que le Roi employait en dessous à contrecarrer ce ministre; il n'hésitait jamais à lui abandonner ses serviteurs les plus dévoués, sauf à leur donner secrètement des compensations. Tercier était censeur royal; il avait été chargé d'examiner le fameux livre de *De l'Esprit,* d'Helvétius : il avait donné son approbation à la légère à cet ouvrage, dont l'apparition fit grand bruit, et causa du scandale. On prit prétexte de cette approbation pour rendre Tercier odieux à la Reine, qui avait horreur de l'impiété; il fut destitué des fonctions de premier commis des affaires étrangères, qu'il remplissait depuis longtemps. La vérité n'échappa pas au Roi.

« Depuis l'approbation que Tercier a donnée à l'ouvrage *De l'Esprit,* l'on a cherché un prétexte pour le renvoyer des Affaires étrangères : le cardinal de Bernis, dans ce temps-là, en fut sur le point, mais se contenta de lui laver la teste. La Reine n'a pas voulu garder Helvétius dans sa maison, et M. de Choiseul a pris ce prétexte-là pour ren-

voyer Tercier. Moi, je ne connois ni ne veux connoitre que mon secrétaire d'État ; ainsy je les laisse entièrement les maîtres de leurs commis. Voies avec lui ce qu'il veut demander et comment continuer les affaires secrettes de la Pologne. J'ay été fasché pour lui de l'affaire où il s'est engagé, et d'autant plus, que sûrement il n'avoit leu ce livre *De l'Esprit* que très-superficiellement. » (3 mars 1759.) — En laissant renvoyer Tercier du ministère des affaires étrangères, Louis XV espérait donner le change, mais personne ne fut dupe de cette duplicité. En tout cas, Tercier n'eut pas à se plaindre, car le Roi s'occupa de réparer à son égard l'injustice dont il avait permis qu'il fût publiquement victime. M. de Choiseul lui avait accordé une pension de six mille livres, réversible en partie sur sa femme et ses enfants ; le Roi ajouta trois mille livres sur les fonds extraordinaires de Pologne, ce qui, avec une pension de six mille livres sur les postes, faisait un total de quinze mille livres. « Vu le temps, il m'est impossible d'aller plus loing. Comme vous etes boiteux et que votre santé est desrangée, mon intention est que vous ne retournies plus au cabinet ; je verrai avec Jannel si l'on pouroit vous doner le brevet que vous desires, mais sans aucune fonction, seulement *ad honores*. Du reste, j'approuve l'arrangement que vous continues la correspondance secrette. »

Cette dernière lettre prouve que Louis XV n'était ni ingrat ni égoïste ; les détails dans lesquels il entre spontanément pour assurer le sort de Tercier et de sa famille, le souvenir qu'il garde de ses infirmités et de sa mauvaise santé, témoignent de la bonté d'âme de cet homme qui gardait encore quelques vertus, et qui avait certainement encore d'autres occupations que celles de ses plaisirs. Tercier vit à la suite de cet événement, qui aurait pu lui être si funeste, la confiance du Roi augmenter ; il devint l'agent

principal de la correspondance secrète, en vertu de l'ordre suivant : « Je vous charge, Tercier, de continuer l'expédition de mes ordres secrets à mes ministres en Pologne, pour la négotiation dont vous avez connoissance, ainsy que des autres parties qui peuvent y avoir raport. Vous communiquerez le tout au comte de Broglie, et vous vous concerteres avec lui sur les projets de réponse à leur faire. Je vous ordonne d'observer le plus grand secret dans toute cette affaire. Fait à Versailles ce 22 mars 1759. Louis. » Il n'est plus question du prince de Conti, qui était définitivement entré dans cette opposition à la Cour où il devait persister toute sa vie.

M. de Broglie n'était appelé à donner son avis que sur les affaires de Pologne ; il apprit la marque de confiance dont l'honorait le Roi par l'ordre suivant : « Monsieur le comte de Broglie, mon intention étant de continuer en Pologne la négotiation secrette que vous y aves suivie pendant votre ambassade avec zèle et succès, je veux que vous en aies la principale direction. En conséquence, j'ordonne au sieur Tercier, que j'ay chargé de l'expédition de mes ordres secrets à mes différents ministres qui peuvent concourir à cette affaire, de vous communiquer exactement tout ce qu'il recevra de relatif à cette négotiation, et de se concerter avec vous sur les projets de réponse à y faire, pour, après que je les aures approuvés, en faire l'expédition. Votre attachement à ma personne m'assure que vous faires un usage utile des connoissances que vous avez acquises dans cette partie, et que vous continueres à observer le plus exact secret, comme vous aves fait par le passé. Fait à Versailles, ce 23 mars 1759. Louis. »

Cet ordre explique suffisamment le mécanisme de la correspondance secrète et les attributions de M. de Bro-

glie. Il ne devait s'occuper que de la Pologne, mais la question polonaise était une question européenne, et peu à peu M. de Broglie fut amené et autorisé par le Roi à prendre connaissance de l'ensemble des négociations suivies par les agents particuliers de Louis XV dans les différentes cours.

En 1759, M. de Paulmy fut désigné comme ambassadeur en Pologne ; M. de Broglie proposa de l'admettre au secret ; Louis XV refusa, préférant donner à M. de Paulmy pour secrétaire M. Hennin, qui était déjà initié ; il ne craignait rien tant que d'étendre le nombre de ses agents, persuadé avec raison qu'un secret communiqué à plusieurs personnes cesse d'être gardé. Il se défiait surtout des employés de la poste. Il se doutait que le cabinet noir pourrait bien ne pas respecter les fausses adresses que portaient les lettres qui lui étaient envoyées.

La Russie donnait des inquiétudes ; les rapports faits par d'Éon s'étaient trouvés démentis par les faits ; M. de Broglie fut mis au courant de la correspondance avec M. de Woronzof. L'ambassadeur du Roi à Pétersbourg, M. de l'Hôpital, ne rendait aucun service ; dans une dépêche du 11 juillet, Louis XV écrivait à Tercier : « M. de l'Hospital est bien cher à Pétersbourg, il seroit à désirer qu'il en fût déjà revenu ; mais l'ambarras seroit son successeur. » Le 4 décembre, il motivait ses griefs contre M. de l'Hôpital, dont l'ambassade n'était pas seulement dispendieuse, mais qui donnait des sujets fondés de plainte. « M. le duc de Choiseuil a mandé à M. de l'Hopital de scavoir si M. de Breteuil seroit agréable à la czarine, soit en sous-ordre, soit seul, étant très-mécontent dudit M. de l'Hopital, lequel, quand on lui mande d'éclaircir un fait, s'en ouvre d'abord avec M. de Woronzof, même le regardant ; ainsy, il faut bien se donner de garde de lui

confier le secret des Anglois venu par la Suède, car il iroit lui dire d'abord tout cruement et sans aucuns préparatifs. Je vous renvoie la lettre pour le comte de Broglie approuvée ; cependant, je ne sçay s'il n'y faut pas faire quelques changements, vu ce que dessus. Je pense aussi qu'il faut attendre le moment du départ de M. de Paulmi pour mettre au fait le sieur Hénin. »

M. de Broglie fit nommer M. de Breteuil ministre en Russie, et insista pour le faire admettre au secret. Dans une lettre du 22 février 1760, Louis XV fait part de ses hésitations à Tercier : « Il n'y a certainement rien à craindre de la découverte des lettres de madame la Dauphine et du comte de Luzace. Je lui en ay parlé, et elle m'a assuré qu'il n'y avoit que le comte de Bruhl qui pût en être scandalisé, mais que cela ne lui apprendra rien qu'il ne scache. J'approuve qu'on continue l'affaire secrète. J'ay beaucoup réfléchi sur le secret à confier au baron de Breteuil, et j'y réfléchires encore. Cependant, envoies-moy un projet des deux ordres que le comte de Broglie propose, mais au moins je ne lui dirois qu'au dernier moment de son départ, qui doit être prochain, et je lui tournerai de façon que c'est pour madame la Dauphine qu'on travaille principalement, et le secret pour la surprendre agréablement. »

Cette surprise agréable devait être l'élection du prince Xavier comme Roi de Pologne. Louis XV se résout enfin, et le 24 écrit à M. de Broglie : « Le comte de Broglie remettra l'ordre cy-joint au baron de Breteuil, et recevra de lui la communication des instructions, soit verbales, soit par écrit, qui lui auronts été remises par le duc de Choiseuil, pour, après les avoir examinés de concert avec le sieur Tercier, en dresser de particulières et secrètes, relativement à ce qu'ils connoissent de mes intentions, tant sur la Russie que sur la Pologne, et me les envoyer

afin que je puisse les examiner, les approuver ou les corriger avant qu'elles soient remises au baron de Breteuil. »

Louis XV désirait autant surveiller son propre ministre des affaires étrangères qu'être instruit exactement de ce qui se passait dans les autres cours ; c'est ce qui ressort de l'ordre qu'il fit remettre par M. de Broglie à M. de Breteuil, où il enjoignait à ce dernier de communiquer au comte et à Tercier les instructions verbales ou écrites qu'il recevait de M. de Choiseul ; il lui ordonnait même de différer son départ, sous un prétexte quelconque, pour mettre les confidents du Roi au courant de ce que lui aurait dit le ministre. En même temps d'Éon était chargé d'instruire, de diriger et même de contrôler M. de Breteuil, mais d'apporter dans ses relations avec l'ambassadeur toute réserve et toute discrétion. M. de Breteuil ne fut pas longtemps avant de se trouver dans l'embarras, par suite de sa double position d'ambassadeur et d'agent secret. Le prince Auguste Poniatowski, ministre de Pologne à la cour de Russie, s'était, quelque temps auparavant, compromis par ses intrigues galantes avec la femme du Czarewitz, qui fut depuis l'Impératrice Catherine II. M. de Poniatowski étant du parti anglais, l'Impératrice Élisabeth avait profité de cette circonstance pour attirer sur lui l'attention du marquis de l'Hôpital, ambassadeur de France ; celui-ci avait, au nom de son gouvernement, demandé au Roi de Pologne le rappel de son ministre, connu par son amitié pour les Anglais, et dont le crédit auprès de la princesse pouvait devenir funeste à la France ; M. Poniatowski avait été rappelé. A peine installé à Pétersbourg, M. de Breteuil reçut de la part de Catherine des insinuations pour demander le retour de M. Poniatowski, dont la princesse supportait difficilement l'absence. M. de Choiseul avait prévu le cas et prescrit à M. de Breteuil de

se concilier la future Impératrice, en travaillant à faire revenir M. Poniatowski en Russie. M. Durand, notre ministre à Varsovie, reçut ordre d'agir dans ce sens auprès du comte de Bruhl, premier ministre du Roi de Pologne. Mais on ne peut contenter tout le monde à la fois : l'Impératrice Élisabeth trouva la demande de M. Durand inconvenante, et crut qu'il avait agi sans ordre. Elle profita du commerce épistolaire qu'elle entretenait avec Louis XV pour lui faire part de son mécontentement et demander quelles étaient les intentions du Roi.

On ne pouvait avouer à l'Impératrice quelles vues avaient dirigé M. de Choiseul ; on lui affirma que l'on n'avait jamais eu dessein de lui déplaire. Louis XV écrivait à ce sujet à Tercier : « M. le duc de Choiseul n'a eu en vue, dans ce qu'il a mandé à M. Durand, qu'une véritable indifférence, partant du principe que si on l'avoit laissé, *l'amour n'auroit pas duré, vu le caractère de la princesse,* et que s'il y retournoit, il en seroit encore de même ; mais il n'a point du tout eu en vue de l'y faire retourner, et il ne pressera pas pour cela, même au contraires, surtout sachant l'effet que cela fairoit sur la Czarine. » (23 juillet 1760). Peut-être la conduite indiquée par Louis XV, qui en pareille matière était passé maître, et qui connaissait le caractère de la princesse, aurait-elle été préférable à l'éclat qui avait eu lieu. Quoi qu'il en soit, M. Poniatowski ne retourna pas à Saint-Pétersbourg, mais Catherine ne l'oublia pas, et en fit un roi de Pologne.

La position de M. de Breteuil à Saint-Pétersbourg était difficile : il fallait à la fois contenter l'Impératrice et ménager la grande-duchesse ; l'ancien ambassadeur, M. de l'Hôpital, avait négligé de faire la cour à Catherine et à son entourage, entièrement livré aux Anglais ; c'était là un tort qu'il fallait réparer, mais avec discrétion, car trop

d'empressement pour la femme de l'héritier de la couronne aurait blessé l'Impératrice. Mais il y avait pour M. de Breteuil des difficultés encore plus grandes : M. de Choiseul lui avait prescrit dans ses instructions de travailler à amener la paix par l'intermédiaire de la Russie ; mais M. de Breteuil, à ce encouragé par le ministère secret, avait suivi une marche contraire, de crainte que la médiation de la Russie ne lui assurât une trop grande prépondérance. C'est ici qu'il y a lieu de remarquer quels embarras et même quels dangers préparait cette double politique, l'une avouée, l'autre secrète, qui est le caractère du gouvernement de Louis XV. Les instructions secrètes étaient, par rapport à la Russie, entièrement en opposition avec celles de M. de Choiseul. Cependant, M. de Breteuil reconnut bientôt la nécessité de revenir à la politique officielle, seul moyen de terminer une guerre que le gouvernement secret de Louis XV réussit à faire durer encore pendant trois années, pour aboutir à une paix honteuse.

La Pologne était toujours l'objet de la sollicitude du Roi. — (5 avril 1760, au comte de Broglie.) Il est vrai que M. de Choiseuil a lu au dernier Conseil des instructions pour M. de Paulmi ; elles promettent protection aux Polonois pour la liberté du choix de leur roy, et peu d'argent ; et en cela je ne puis le désaprouver, car le temps ne le permet absolument pas. Si la diette se tient, comme cela est fort doutteux, l'on voira pour lors ce qu'il y aura à faire ; mais vous scavez que tant de personnes ont intérest de la rompre, que je pense qu'avec peu d'argent l'on fera beaucoup. Il y a déjà du temps qu'il me parle du rapel de M. Durand ; ce ne sera point par congé, mais tout à fait. L'on poura l'employer ailleurs, mais sûrement il ne partira pas que M. de Paulmi ne soit arrivé et qu'il n'ait eu le temps

de l'instruire, ainsi que M. Hénin. Si j'avois contredit le retour de Durand, cela auroit donné du soupçon à M. de Choiseuil, et mis sur les voies de découvrir ce qu'il ne sait certainement pas. »

Tercier, bien qu'ayant cessé d'être premier commis, était de temps à autre employé par M. de Choiseul à rédiger des mémoires politiques; Louis XV voulait être tenu au courant des travaux de Tercier, et donnait son avis sur des points délicats. — (10 mai 1760.) « Je vous renvoie la lettre de Stockholm. S'il est parlé dans les négociations avec l'Espagne des démarches que la Reine d'Espagne avoit faites en 1733 pour la couronne de Pologne en faveur de l'Infant don Philippe, vous ne pouvez pas vous dispenser d'en parler dans l'ouvrage que vous faites, mais sans réflexion qui ait lieu à la circonstance présente en Pologne. Si le duc de Choiseuil vous en fait [la remarque], vous lui en dires votre pensée. S'il vouloit absolument que vous le retranchassies de votre mémoire, vous le faires, puisque vous pensies qu'il n'y avoit pas grand inconvénient de ne l'y pas mettre. »

Louis XV lisait avec la plus scrupuleuse attention les dépêches de ses correspondants, ainsi que les projets de réponse de Tercier ou de M. de Broglie; il n'approuvait pas un seul de ces projets sans le corriger. Voici un exemple de ce travail de révision. Le projet est de Tercier.

Note de ce que le sieur Billet se propose de dire :

« J'ai réfléchi sur cette réponse. J'y entrevois que, quoique la personne principale soit liée par des motifs qui l'empêchent de faire usage de l'ouverture qu'on luy indique, elle *conserve néanmoins dans son cœur le fond de son ancienne amitié.* » (Rédaction de Louis XV : « *a néanmoins dans son cœur le désir de voir finir les troubles qui subsistent avec celuy à qui on donne cette réponse.*) Il est à

présumer que s'il est dans les mêmes sentimens, et qu'il s'occupe des moiens de terminer, je désirerois fort qu'il en imaginât qui, conformément à la réponse, pussent tout concilier. » Ce changement, Louis XV le déclare nécessaire. Il s'agissait de tentatives de rapprochement avec la Prusse.

Nous avons vu que le gouvernement français avait formellement excepté les Turcs de l'alliance offensive et défensive conclue avec la Russie; la Porte demandait à la France des garanties écrites, qui lui furent refusées; Louis XV en instruisit Tercier : « Il a été décidé dans le Conseil qu'on ne donneroit rien par écrit aux ministres de la Porte. » (24 avril 1760.)

En 1762, l'Impératrice Élisabeth, l'intime alliée de Louis XV, meurt; elle a pour successeur Pierre III, admirateur du Roi de Prusse. A ce sujet, le ministère secret adresse à M. de Breteuil d'importantes instructions. On remarque le passage suivant : « Quoique l'Impératrice (celle qui fut Catherine II) ne paroisse pas avoir de crédit, vous devez cependant, autant que vous pourrez, tout concilier avec ce qui est dû à l'Empereur, et tâcher de mériter la continuation de la confiance qu'elle vous a marquée étant grande-duchesse. » M. de Breteuil oublia trop cette prescription.

Le Roi s'intéressait à tous les sujets qui méritent d'exciter la curiosité d'un homme intelligent; témoin ce billet à Tercier, en date du 29 juillet 1760 : « J'ay lu un peu tard votre mémoire sur l'Angleterre; je trouve bon que vous en écriviez pour vérifier les faits et surtout cette nouvelle secte dont j'avois déjà entendu parler pour l'Allemagne, M. de Sinzendorf étant de ce pays-là. » Louis XV fait allusion aux Frères Moraves, dont le comte de Zinzendorf avait réuni les restes dispersés, et qu'il avait organisés

non-seulement en Allemagne, mais encore en Hollande, où il y en a encore, en Angleterre et en Amérique.

Le Roi s'occupait toujours des moindres détails. — (4 mai 1762, à Tercier.) « Janell propose de s'adresser à M. Orneca, banquier à Amsterdam, qui faira passer le paquet à Hambourg, à son correspondant, lequel l'envoie à Pétersbourg. Voilà ce qu'il pense pour détourner la curiosité sur le paquet, puisqu'il paroistra venir d'un banquier d'Hollande... » M. de Breteuil ne réussissait pas à la cour de Russie; il était question de le remplacer et d'envoyer d'Éon à Saint-Pétersbourg. — 1[er] juin 1762. A Tercier. « Je vous renvoie la lettre de M. le comte de Broglie. M. de Choiseul m'a dit qu'il me proposeroit le sieur d'Éon pour envoier à Pétersbourg, lorsque le retour de M. de Breteuil seroit certain; mais, dans l'interval, M. de Breteuil laissera surement un secrétaires, et j'ignore si ce sera le sien ou le sieur Michel. M. de Choiseul m'a dit aussy que, jusqu'à présent, il n'y avoit que M. de Turpin qui se proposa pour la Prusse lors de la paix, mais celui-là ce n'est qu'en conversation. » Le rappel de M. de Breteuil est décidé. Il remplacera en Suède M. d'Havrincourt.

19 juin 1762.

« J'approuve entièrement la façon de penser du comte de Broglie, par raport à la Russie et à l'envoi du sieur d'Éon : il connoist notre pénurie sur les dépenses d'argent, il faut lui recommander d'en être bien avare. L'on peut demander le mémoire raisonné à M. d'Avrincourt. A l'égard de M. de Breteuil, il passera par icy en allant en Suède et on lui dira tout ce qu'il y a à dire, vu les circonstances présentes et à venir d'icy là. A l'égard de la Pologne, je n'ai rien à en dire de nouveau. »

La question d'argent était un des soucis du Roi; il craignait toujours de manquer. Inhabile dans l'art de se

procurer des ressources, il regardait comme le plus sûr de dépenser le moins possible, pour se créer des réserves. On a dit qu'il avait puisé dans de longues conversations avec Quesnay, médecin de madame de Pompadour, les éléments de l'économie politique, science nouvelle dont Quesnay était l'apôtre en France; mais Quesnay était de l'école des physiocrates, qui prenait l'agriculture pour base de la richesse publique : ses théories ne pouvaient donc être que de peu de secours en matière d'impôts et de finances publiques. En somme, il faut reconnaître que Quesnay eut un élève qui lui fit peu d'honneur dans le prince qui ne craignit pas de spéculer sur les blés.

Le Roi même reconnaissait son incompétence en pareille matière. Tercier lui ayant soumis un plan financier, il lui répondit (16 novembre 1759) : « Je me connois fort mal en projets de finances; mais celui que vous m'avés addressé pourra être bon quand le crédit sera revenu. Vous faires bien de le remettre à M. le duc de Choiseuil par la voie que vous croirez la plus convenable. » Cette renaissance du crédit qu'espérait Louis XV, il ne devait pas la voir. Loin de là, la détresse du trésor s'accroissait; aussi, quand il s'agissait de donner de l'argent pour la Pologne, il se trouvait dans un étrange embarras, partagé entre son désir bien justifié d'économie et son affection pour les Polonais.

7 juillet 1762. « Il faut être bien circonspect en promesse d'argent, cependant l'on peut en promettre, comme vous le proposez, pour de grandes choses, et seulement après qu'elles auront eu lieu pleinement... Songez toujours à la disette d'argent où nous sommes, et qu'une confédération feroit peut-être plus de mal que de bien à la liberté de la Pologne, même dans les circonstances présantes... »

Quelle naïveté de ne vouloir payer qu'après le succès ! De grands événements se préparaient. M. Durand, ministre en Pologne, fut rappelé. Le Roi ignorait quel serait son successeur. — (15 juillet 1762.) « Le duc de Choiseul m'avoit déjà parlé de Durand pour lui confier le dépôt des archives du ministère des affaires étrangères. Je voiray, sans lui rien faire soubçonner, qui il destine à Warsovie ou en Saxe quand le Roi de Pologne ira. Le baron de Breteuil doit être parti du 15 du mois passé. Quand nous le sçaurons à Vienne, il sera temps je croy de luy écrire, mais cela ne peut tarder. » M. de Breteuil s'était en effet mis en route, mais d'importants événements le firent revenir sur ses pas. Laissons la parole à Louis XV.

A Tercier, 28 juillet 1762. « Par un courier du marquis de Paulmi[1] arrivé hier au soir, nous avons apris que le roi de Pologne venoit de recevoir la nouvelle de Kœnigsberg que le Czar Pierre III ayant abjuré publiquement la religion grecque pour retourner à l'hérésie luthérienne, avoit été détrosné et enfermé, et que sa femme avoit accepté les rênes du gouvernement; nous ne sçavons si c'est en son nom ou en celui de son fils Paul. M. de Breteuil, qui se trouvoit le 17 à Varsovie, s'offre dans ces circonstances pour retourner à Pétersbourg, et M. de Choiseuil accepte avec plaisir sa proposition, si cette grande nouvelle se confirme, ce qui ne peut manquer d'arriver d'icy à quelques jours. Il a encore adjouté qu'elle a annullé les derniers traités de son mari et envoyé l'ordre aux troupes russes de rentrer aussytost dans leur païs. Voilà au moins le départ du sieur d'Éon différé et vraysemblablement aussy toutes les affaires de Pologne. »

M. de Breteuil avait été maladroit, et ce fut avec justice que le Roi lui fit adresser par M. de Choiseul de vifs re-

[1] Ambassadeur en Pologne.

proches. L'Impératrice, qui songeait à renverser son mari, avait fait sonder M. de Breteuil et lui avait demandé de l'argent. M. de Breteuil avait répondu qu'il n'en avait pas, et voyant la conjuration prête à éclater avait jugé à propos de quitter la Russie. Ce fut à Varsovie qu'il reçut la nouvelle de la mort de Pierre III. Voyant le succès de la conspiration, il s'offrit à retourner à son poste. Le ministère secret lui fit tenir une instruction détaillée et très-remarquable. On y observait que le changement de gouvernement en Russie amènerait des modifications dans la conduite des puissances étrangères. On chargeait M. de Breteuil d'étudier le caractère de l'Impératrice, « dont la dissimulation et le courage au moment de l'exécution de son projet indiquent une princesse capable de concevoir et d'exécuter de grandes choses. » On lui recommandait aussi de rechercher et de cultiver ses favoris, « car si cette princesse a l'âme haute, elle a le cœur sensible. » Quant à l'alliance intime, elle était jugée sinon perdue, du moins compromise. Il était à craindre que l'Autriche n'eût essayé de reprendre son ancien crédit. « Le comte de Merci aura sans doute profité des premiers moments du nouveau règne et de votre absence ; l'Impératrice-Reine lui en aura fourni les moyens, tant en lettres qu'en présents, et je ne doute pas que ce ministre n'ait gagné bien du terrain avant votre arrivée. Vous devez donc vous attendre à ne plus trouver dans l'ambassadeur de Vienne auprès de l'Impératrice Catherine, celui que vous avez laissé auprès de Pierre III. » Prévisions qui furent entièrement justifiées.

On a reproché à Catherine son éloignement pour la France, le reproche est fondé ; mais la faute en est tout d'abord à Louis XV, qui formulait ainsi à M. de Breteuil sa ligne politique : « Vous savez déjà, et je le répéterai ici

bien clairement, que l'objet de ma politique avec la Russie est de l'éloigner autant qu'il sera possible des affaires de l'Europe, sans rien faire personnellement qui puisse donner lieu à se plaindre de vous. L'objet de votre attention doit être de donner de la consistance à tous les partis qui se formeront immanquablement dans cette cour. C'est par la dissension qui y régnera qu'elle sera moins en état de se livrer aux vues que d'autres cours pourroient lui suggérer. Il ne doit pas être question de ma part de former des liaisons avec la Russie; il suffira d'entretenir celles qui sont de bienséance, et de détourner adroitement les engagements qu'on pourroit prendre contre mes vues. » (Dépêche du 9 février 1762.)

Telle était la politique personnelle de Louis XV vis-à-vis de la Russie, politique de froideur et de défiance qui produisit de mauvais fruits. Le but secret du Roi était, ainsi qu'il le disait lui-même dans son instruction à M. de Breteuil, la liberté de la Pologne. Il fallait donc montrer pour la Russie d'autres sentiments que celui de l'indifférence. Catherine ayant demandé de continuer avec Louis XV la correspondance intime qu'il entretenait avec Élisabeth, celui-ci refusa, et les lettres de l'ancienne correspondance furent brûlées par M. de Woronzoff, en présence de M. de Breteuil.

Je ne sais à quel événement fait allusion la lettre suivante. Il est clair qu'un danger de mort avait menacé le Roi, qui s'exprima, dans une lettre à Tercier, en date du 31 août 1762, en ces termes significatifs : « Je sçavois, il y a du temps, par M. le Chancelier, l'affaire des Jésuites d'Artois, mais je l'avais entièrement oubliée, *me souciant assez peu par quelle manière je sortirai de ce monde, puisque tôt ou tard il en faut sortir. Je ne ferai pourtant rien qui me puisse me le faire faire tost, parce que tout homme doit*

tâcher de vivre jusqu'à l'âge le plus reculé. L'on m'a reparlé depuis votre lettre de cette affaire; elle est entre les mains de la justice, qui la jugera apparemment selon l'équité. »

L'aveu est franc et même naïf. Que dire de la justice qui jugera apparemment selon l'équité? Le Roi a disparu pour faire place à l'épicurien qui ne songe qu'à une chose, à vivre le plus longtemps et le plus voluptueusement possible, sans se soucier de l'honneur et des devoirs dont l'accomplissement est le but et la raison d'être de la vie. Voici des sentiments plus nobles. — A Tercier, 27 octobre 1762 : « Je suis fâché de la mort de Baron; l'on disoit que c'étoit un parfait honnête homme, et étoit fils d'un homme de feu M. le comte de Toulouse, que je connoissois beaucoup. »

Glanons quelques nouvelles politiques. — 26 octobre 1762 : « La diète de Pologne n'a duré que deux jours, et elle a été rompue à l'occasion du fils du comte de Bruhl, que l'on n'a pas voulu reconnoître comme naturel polonois. » — 27 janvier 1763 : « Je ne crois pas que M. de Praslin se soucie de laisser M. de Paulmi en Pologne, mais je crois que c'est qu'il ne sait qu'en faire après. Je lui en parlerai au premier travail. » Pauvre M. de Paulmy, qui ne reste ambassadeur que parce qu'il est incapable de remplir d'autres fonctions! En 1763, la paix vint mettre un terme aux désastres de la guerre de sept ans. La France cédait à l'Angleterre le Canada, l'île du Cap-Breton, les îles du Saint-Laurent, une partie du Sénégal. Interdiction de fortifier Dunkerque ; un commissaire anglais payé par la France devait veiller à l'exécution de cette clause du traité. Cette paix était déplorable, et cependant elle n'était pas aussi funeste que semblait l'exiger l'abaissement où nous étions tombés. Louis XV sentit l'amertume d'une pareille situation, mais il s'estima heureux d'en être

quitte à si bon compte. Il s'en ouvrit à Tercier : « Vous pouves envoier la lettre du comte de Broglie à Durand. Ce dernier témoigne un peu trop que la paix que nous venons de faire n'est pas bonne ni glorieuse; *personne ne le sent mieux que moi;* mais, dans les circonstances malheureuses, elle ne pouvoit être meilleure, et je vous réponds bien que si nous avions continué la guerre, nous en aurions fait encore une pire l'année prochaine. Tant que je vivray, je ne me départiray jamais de l'alliance de l'Impératrice, et ne me lieray jamais intimement avec ce Roy de Prusse-cy. Raccommodons-nous avec ce que nous avons, pour nous préparer *à ne pas être engloutis par nos vrays ennemis.* Pour cela il ne faut pas recommencer une guerre. Il est fâcheux que le trône de Pologne vienne à vaquer dans ce moment-cy; heureusement le Roy est mieux depuis l'opération qui lui a été faite le 6, et coopérons de notre mieux à la nouvelle élection; mais je ne fairé aucune guerre pour ce throsne, qu'avec le peu d'argent qui nous reste... » (26 février 1763.)

Quels étaient les ennemis par lesquels Louis XV craignait d'être englouti? Il y en avait certainement au dedans, mais ceux que le Roi regardait comme les plus redoutables étaient les Anglais, pour lesquels il avait conçu une haine vigoureuse. Dès 1763, il songea à se venger un jour ou l'autre des humiliations qu'il avait reçues, en opérant un débarquement en Angleterre, et il fit ses préparatifs longtemps à l'avance. Dès le 7 avril de cette année, c'est-à-dire le lendemain du traité de Fontainebleau, il voulut s'assurer les moyens de prendre sa revanche. Il ordonna au comte de Broglie de faire procéder à des études en Angleterre « pour faciliter l'exécution des projets que les circonstances pourroient engager à former un jour très-éloigné, j'espère. » Il l'autorisait à envoyer un

officier capable et intelligent, M. de la Rosière, reconnaître les côtes d'Angleterre. M. de Broglie, Tercier, d'Éon et Durand, furent seuls admis à la connaissance de cette mission, dont la découverte aurait pu avoir les suites les plus graves.

M. de la Rosière fut envoyé avec un traitement de mille livres par mois. Il paraît que c'était Durand qui avait parlé au comte de Broglie « des moyens les plus propres à emploier pour s'opposer à l'ambition et à l'arrogance de la nation anglaise. » Le Roi lui ordonna de communiquer au comte et à Tercier tout ce qu'il trouverait de relatif à cet objet dans le dépôt des affaires étrangères, à la tête duquel il avait été placé. (Lettre du 25 juin 1763). La mission de M. de la Rosière dura plus d'une année ; on le charge ensuite d'examiner les côtes de France, le tout à l'insu des ministres. — (A Tercier, 14 juillet 1764.) ..... « Qu'on recommande bien au sieur de la Rosière de prendre bien garde, dans les reconnoissances qu'il fera de nos côtes, qu'on ne le découvre, car il est bien connu dans ce pays-ci, et M. de Choiseuil scait que c'est lui qui a levé la carte de Hesse par ordre du comte de Broglie. »

Cette mission produisit les fruits qu'en attendait le Roi, qui conserva précieusement les plans que M. de la Rosière était parvenu à lever ou à se procurer ; et les ministres de Louis XVI, qui en prirent connaissance, n'hésitèrent pas à déclarer qu'on y pourrait trouver les plus utiles renseignements, dans le cas où l'on voudrait faire une descente en Angleterre.

Quand, au mois de novembre 1770, il fut un instant question d'avoir la guerre avec les Anglais, les plans recueillis par M. de la Rosière furent produits au Conseil à Fontainebleau, et expliqués par leur auteur ; ce projet fut

approuvé [1]. Mais, par suite du renvoi de M. de Choiseul, la paix fut maintenue, et les plans rentrèrent dans leurs étuis. En 1793, on avait déjà perdu la trace et on regrettait vivement la perte de ces documents, qui étaient, par suite des événements, devenus susceptibles de recevoir une application utile et de concourir au but que s'était proposé Louis XV en se préparant de loin aux éventualités d'une guerre avec l'Angleterre [2]. Mais, si on ne les avait pas trouvés, c'était faute de les chercher : ils étaient et sont encore au dépôt des affaires étrangères, où on les cache à tous les yeux. Mais ils n'ont plus d'intérêt pratique ; les canons rayés et les navires cuirassés, en modifiant les conditions de la guerre, ont rendu sans objet ces plans surannés.

La correspondance secrète donne de précieux éclaircissements sur un singulier incident qui fit beaucoup de bruit ; je veux parler de la querelle du chevalier d'Éon avec le comte de Guerchy, ambassadeur de France en Angleterre.

C'est dans cet épisode que le caractère de Louis XV se révèle tout entier, que l'on voit son goût pour les petites choses ; mais, sous une anecdote en apparence puérile, se trouve caché un enseignement profond dont la moralité n'échappera à personne.

Lors de la paix de 1763, M. d'Éon avait été envoyé à Londres comme secrétaire d'ambassade sous le duc de Nivernais, ambassadeur extraordinaire ; il avait tellement réussi auprès de la cour d'Angleterre, qu'après le départ de M. de Nivernais, on le nomma ministre plénipotentiaire chargé de l'intérim, jusqu'à l'arrivée du nouvel ambassa-

[1] *Mémoires du duc d'Aiguillon*, p. 50.

[2] Pour l'histoire des relations de Louis XV avec d'Éon, j'ai trouvé de précieux documents dans les *Mémoires de d'Éon* par M. Gaillardet, qui a reçu des communications des Archives des affaires étrangères où l'on conserve ce fameux projet de descente.

deur, M. de Guerchy. Il entretenait en même temps avec le Roi, le comte de Broglie et Tercier une correspondance intime qui avait pour objet de faire connaître à Louis XV les intrigues anglaises, et surtout de préparer le grand projet d'invasion dont nous avons parlé. Il avait aussi pour mission de surveiller M. de Guerchy. Cette correspondance, pour plus de sûreté, avait recours à l'allégorie.

L'Avocat, désignait le Roi ;

Le Substitut, le comte de Broglie ;

Le Procureur, M. Tercier ;

Le Président, M. Durand ;

Le Mielleux, le duc de Nivernais ;

L'Amer, le duc de Praslin ;

Le Lion rouge ou *la Porcelaine,* le duc de Choiseul ;

L'Intrépide, ou *la Tête de dragon,* le chevalier d'Éon ;

Le Novice, *le Bélier* ou *le Mouton cornu,* le comte de Guerchy.

D'Éon fit des dépenses assez fortes, dont il présenta la note à payer à M. de Guerchy, qui se plaignit au ministre, M. de Praslin. D'Éon, poussé à bout, engagea avec M. de Praslin, M. de Guerchy et M. de Nivernais une correspondance où il se permettait les plus vives insolences. Il se sentait soutenu par le comte de Broglie et par Louis XV, qui appréciait les services qu'il rendait au ministère secret. M. de Praslin demanda son rappel au Roi, qui, tout en laissant prendre publiquement des mesures sévères contre d'Éon, le faisait avertir en secret, et le prévenait que l'ordre de rappel n'était signé qu'*à la griffe,* circonstance dont le chevalier profita habilement pour refuser d'exécuter cet ordre, prétendant qu'ayant été nommé par un ordre signé de la main du Roi, un ordre signé de la même manière était nécessaire pour le rappeler. (4 octobre 1763.)

De son côté, Louis XV écrivait à Tercier : « D'Éon a écrit plusieurs lettres fort singulières ; c'est apparemment son caractère de ministre plénipotentiaire qui lui a tourné la teste. En conséquence, M. de Praslin m'a proposé de le faire venir icy pour juger de ce qui en est. Prenes garde à tout ce qu'il a du secret, et, s'il est fol, qu'il ne découvre quelque chose. » (11 octobre 1763.) Remarquez que Louis XV ne disait pas toute la vérité à Tercier, qu'il ne lui faisait pas connaître l'avertissement secret que d'Éon avait reçu de lui plusieurs jours auparavant. Il poussait même la dissimulation jusqu'à charger Tercier de voir d'Éon à son retour en France, et de l'empêcher de commettre quelque imprudence. (12 octobre 1763.)

On trouvera sans doute étonnant que le rappel d'un simple secrétaire d'ambassade ait fait tant de bruit, et que pendant plusieurs années le Roi, son ministre secret, le ministre des affaires étrangères, l'ambassadeur de France en Angleterre, aient été occupés d'un objet si minime en apparence ; c'est que sous cette question frivole se cachait un intérêt supérieur : c'était la politique personnelle de Louis XV qui était en jeu ; c'était au fond une lutte entre lui et ses ministres. Madame de Pompadour s'était aperçue que Louis XV lui cachait certains papiers, qui étaient renfermés dans un meuble placé dans le cabinet du Roi, et dont Louis XV portait toujours la clef sur lui [1]. Quand elle demandait quels étaient ces papiers, le Roi lui répondait : « Des papiers d'État. » Il paraît qu'elle voulut en avoir le cœur net ; elle s'empara un jour de la clef, et Louis XV reconnut, au désordre qu'il trouva dans ces papiers, qu'on y avait touché. Il attribua cette indiscrétion à madame de Pompadour, et fit part à Tercier du

[1] Ce meuble est aujourd'hui au Musée des souverains.

chagrin que lui causait cette découverte. (Tercier à d'Éon, 10 juin 1763.)

Madame de Pompadour, et par elle MM. de Choiseul, de Praslin, et M. de Guerchy, ami intime de ce dernier, avaient donc, sinon connu entièrement, du moins pénétré en partie le secret du Roi. D'Éon leur était signalé comme un des agents secrets du prince ; ils le savaient détenteur de papiers importants, et tous leurs efforts tendirent à s'en emparer.

D'Éon, qui avait reçu l'ordre entièrement écrit de la main de Louis XV de rester à Londres, refusa, comme nous l'avons vu, d'obéir à un ordre de rappel signé avec la griffe royale ; il provoqua même publiquement M. de Guerchy. Un éclat devient inévitable : pour le prévenir, Louis XV prend le parti d'écrire directement à M. de Guerchy ; craignant que d'Éon ne tombe dans les embûches qu'on lui tend, il veut au moins sauver ses papiers ; il ordonne à M. de Guerchy de s'emparer des papiers d'Éon, de les mettre sous scellés, et de les apporter lui-même au Roi lors de son prochain voyage en France. (4 novembre 1763.) Il lui enjoint la discrétion la plus absolue. (A Tercier, 4 novembre 1763.) En même temps, fidèle à son système de duplicité, il écrit à d'Éon pour le prévenir qu'un ordre d'extradition a été transmis au gouvernement anglais, et que cette demande est accompagnée d'exempts pour prêter main forte à son exécution. « Si vous ne pouvez vous sauver, sauvez du moins vos papiers, et défiez-vous du sieur Monin, secrétaire de Guerchy et votre ami ; il vous trahit. » (4 novembre.)

Monin avait été le précepteur du comte de Guerchy, puis secrétaire du prince de Conti, et, en cette qualité, initié à la partie de la correspondance secrète relative à la Pologne ; il était actuellement secrétaire d'ambassade à

Londres ; il avait appris à M. de Guerchy les anciennes relations de d'Éon avec le Roi. M. de Guerchy, poussé à bout par les insultes de d'Éon, et excité par M. de Praslin, est à la veille de trahir le secret que Louis XV lui a confié, c'est-à-dire que d'Éon est un espion chargé d'observer la cour de Londres et de favoriser la combinaison des projets hostiles conçus contre l'Angleterre. M. de Broglie et Tercier sont dans les alarmes ; le Roi les rassure. « Si Guerchy manquoit au secret, ce seroit à moy présentement qu'il manqueroit, et il seroit perdu. S'il est honneste homme, il ne le faira pas ; si c'est un fripon, il faudroit le faire pendre. Je vois bien que vous et le comte de Broglie êtes inquiet ; rassures-vous. Je suis plus froit ; si j'envoiais un second ordre présentement à Guerchy, il ne sauroit pourquoi, et croiroit peut-être que je n'ai pas assez de confiance en lui. L'ayant mis si aisément dans mon secret, il le gardera. S'il douttoit de toute ma confiance, peut-être au contraire cela l'engageroit-il à le divulguer, non pas en entier (je ne le peux croire), mais en partie, qui pourroit faire ce que vous craignes. Madame de Guerchy n'est pas tout à fait dans le cas de son mary ; par ma lettre au mary, j'espère qu'il ne le dira pas à sa femme. L'affaire du sieur d'Éon n'est pas au clair : attendons son arrivée. J'ay confié à Guerchy, par votre conseil, mon secret ; attendons ce qu'il en aura fait, mais croyons qu'il m'aura obéi. (11 novembre 1763.)

Mais, malgré ses affirmations contraires, Louis XV n'était pas sans inquiétude. M. de Guerchy ne répondait pas, et laissait dans l'incertitude sur la conduite qu'il tiendrait. Les nouvelles qu'on recevait n'étaient pas rassurantes : « Je n'ai point de nouvelles directes de M. de Guerchy, écrivait le Roi à Tercier le 9 novembre ; mais

je sçay par M. de Praslin que d'Éon est sorti de chez lui [1]; qu'il est renfermé avec quatre personnes, dont M. de Praslin sçay que la Rozière en est un, et un parent à lui. Peut-être Monin est-il le quatrième, et que M. de Praslin ne sçay ce que c'est que tout cela, et qu'il n'en est pas content. J'aurois mieux aimé que tout cela se fût passé avec moins d'éclat, et que d'Éon fût déjà revenue. Le temps nous éclaircira du reste. » Voici quelques explications : d'Éon avait, par ordre de M. de Broglie, quitté l'hôtel de M. de Guerchy, loué un appartement en ville, et s'y était installé avec M. de la Rosière et d'Éon de Mouloize, son cousin, « afin que dans aucun cas, soit de surprise, soit de mort, de feu, ou autrement, la correspondance ne tombât en aucunes mains étrangères, et surtout en celles de l'ambassadeur et du ministre du Roi [2]. »

D'Éon accusait publiquement M. de Guerchy de l'avoir voulu empoisonner. Enfin, l'ambassadeur répondit au Roi (6 décembre 1763). Il lui apprenait qu'il n'avait pu s'emparer des papiers de d'Éon, qu'il regardait comme fou. Le gouvernement anglais avait rejeté la demande d'extradition que lui avait transmise l'ambassadeur, qui ajoutait : « Il n'a pas dépendu de moi de m'en saisir par moi-même, ainsi que de sa personne, par force ou par adresse. » En même temps Monin écrivait confidentiellement au Roi qu'il n'avait pu tirer de d'Éon aucun renseignement sur l'endroit où il avait déposé ses papiers, qu'il savait pertinemment qu'il en avait dans le temps, en sa présence, remis une partie à Tercier.

M. de la Rosière avait été envoyé par d'Éon à Paris, porteur pour le Roi d'une note secrète, où le chevalier récapitulait ses griefs contre l'ambassadeur : tentative d'em-

[1] C'est-à-dire de l'hôtel de M. de Guerchy.

[2] Lettre de M. de Broglie du 5 juin 1763.

poisonnement, d'enlèvement, etc. Louis XV était dans une grande perplexité. « Il n'est pas possible, écrivait-il à Tercier le 17 décembre, de vous répondre encore sur ce qui regarde le sieur d'Éon ; les réflexions en sont trop grandes. » Il n'osait pas signifier sa volonté, et ordonner à M. de Praslin de cesser de poursuivre d'Éon ; il était à craindre qu'il ne laissât son ministre prendre à l'égard du chevalier quelque mesure décisive ; c'est ce qu'appréhendait Tercier, qui écrivait à d'Éon : « Vous et M. le comte de Broglie êtes perdus, si vous ne vous servez de tout le courage et de toute la prudence que le ciel vous a donnés, pour ne laisser ni compromettre ni prendre votre personne ni enlever vos papiers. Vous et M. le comte de Broglie n'avez qu'à compter, mais en secret, sur le Roi, qui ne peut vous abandonner, mais dont la politique, malgré tout l'attachement qu'il vous porte, vous sacrifieroit entièrement peut-être à sa maîtresse et à ses ministres. »

M. de Praslin voulait prendre un parti violent ; M. de Broglie proposa d'adoucir ce ministre ; Louis XV ne crut pas à l'efficacité de ce moyen, et chercha à gagner du temps, persuadé qu'il fallait avant tout ne pas pousser le chevalier à bout.

« Il n'est pas fol, je le pense bien, mais orgueilleux et fort extraordinaire. Je crois donc qu'il faut laisser écouler assez de temps, le soutenir de quelqu'argent, et qu'il reste là où il est en sûreté, et surtout qu'il ne fasse pas de nouvelles affaires. J'avois mis quelques apostilles au mémoire que vous m'avez adressé avec la lettre du comte de Broglie, mais, après un mur examen, j'en suis revenu à ce que je vous ai dit ci-dessus et vous renvoie le tout tel qu'il est. Je ne crois point Monin capable de trahir mon secret, non plus que d'Éon de se faire Anglois, car il n'y gagneroit rien du côté du ministère ; et dans le parti de

l'opposition que feroit-il? Faites donc passer deux cents ducats à d'Éon : j'approuve que le comte de Broglie mette son nouveau secrétaire de Nort dans le secret..... » (30 décembre 1763, à Tercier.)

D'Éon, ne tenant aucun compte de la position difficile où il place le Roi, continue sa guerre contre M. de Guerchy : il publie à Londres un volumineux pamphlet renfermant des lettres de MM. de Praslin, de Nivernais et de Guerchy : ce dernier est couvert de ridicule par la publication de cette correspondance, où l'on voit le peu de cas que faisait de ses talents M. de Praslin. On craint que d'Éon n'aille plus loin et ne découvre le but véritable de sa mission. Louis XV autorise l'envoi à Londres du secrétaire de M. de Broglie pour ramener d'Éon à la raison et au besoin l'empêcher de nuire. Cependant d'Éon, exaspéré, à court d'argent, ne recevant plus de réponses aux lettres, notes et communications dont il accablait le comte de Broglie et le Roi, n'écoute plus que son désespoir, et le 23 mars 1764 envoie un ultimatum à M. de Broglie : il menace, si on ne lui donne pas satisfaction, de se faire Anglais et de se disculper aux yeux de tous en montrant les ordres secrets en vertu desquels il agissait. Les chefs de l'opposition dans le parlement britannique lui offraient de lui prêter tout l'argent qu'il désirerait contre le dépôt de ses papiers secrets; mais il ne voulait pas s'en dessaisir avant d'avoir reçu une réponse définitive. « Mais, ajoutait-il, si d'ici au 22 avril, jour de Pâques, je ne reçois pas la promesse signée du Roi ou de M. le comte de Broglie que tout le mal que m'a fait M. de Guerchy va être réparé, alors, je le déclare, toute espérance est perdue pour moi, et en me forçant de me laver totalement dans l'esprit du Roi d'Angleterre, de son ministère et de la chambre des pairs et des communes, il *faut vous*

déterminer à une guerre des plus prochaines, dont je ne serai certainement que l'auteur innocent, *et cette guerre sera inévitable.* »

Louis XV reçut cette nouvelle assez froidement. Il écrit à Tercier : « Je vous renvoie la lettre du comte de Broglie. Je ne dis rien sur le compte du sieur d'Éon. *Je doute que nous eussions la guerre quand il diroit tout,* mais il faut arrêter ce scandale. »

9 avril 1764. — « Le sieur de Nort partira pour l'Angleterre aussitôt qu'il le lui sera ordonné de ma part par le comte de Broglie, et il se conformera aux instructions qu'il lui donnera en mon nom et pour mon service, afin de régler sa conduite tant vis-à-vis du sieur d'Éon que vis-à-vis le comte de Guerchy, mon ambassadeur. Il exécutera également tout ce qui lui sera dit ou écrit sur cet objet par le sieur Tercier, et gardera le plus profond silence sur cette mission, généralement avec tout le monde, sans nulle exception que les cy-dessus nommés. Louis. »

M. de Nort était chargé de protéger d'Éon contre les violences dont il pourrait être l'objet de la part du ministère français, bien que le Roi eût à cet égard signifié sa volonté à M. de Praslin et à M. de Guerchy. — (A Tercier, 10 avril 1764, au soir.) « L'ancienne instruction pour le sieur de Nort n'est plus bonne dans le moment présent et demande à être refondue. Je ne me souviens plus trop de ce que j'ay mandé à Guerchy, mais cela est analogue à ce que vous m'aves mandé, et surtout qu'il n'use de voie de rigueur qu'après toutes celles de douceur, car l'homme envoyé en Angleterre par M. de Praslin lui a demandé s'il faloit l'avoir mort ou vif, et le ministre lui a défendu sur toutes choses de l'avoir autrement que vif. » Il s'agissait en effet d'un enlèvement, mais le Roi répugnait à cette

mesure, qui aurait exaspéré d'Éon et l'aurait engagé à révéler les secrets dont il était dépositaire; c'est ce qu'il exprime nettement à Tercier. — (Ce 11 avril 1764, au matin.) « J'approuve la lettre du comte de Broglie pour d'Éon. M. de Praslin voudroit bien voir arriver d'Éon en France et qu'il y fût bien enfermé. Ces lettres particulières, avouez-le, le mériteroient bien, mais le point essentiel est de l'adoucir et de ravoir mes papiers. A l'avenir, soyons plus circonspects sur les choix de confiance : il est pourtant le seul jusqu'à présent qui ait branlé et menacé de trahison au premier chef. Dans les tribunaux que croies-vous qu'on lui fît! » L'arrivée à Londres de M. de Nort, qui apportait de l'argent et une lettre de M. de Broglie, releva le courage de d'Éon et lui inspira la plus vive reconnaissance. Il oublia toutes les injures reçues, pour se consacrer entièrement à l'exécution du grand projet contre l'Angleterre[1].

Mais le chevalier ne put maîtriser sa pétulance, et il donna encore bien du souci au Roi et à M. de Broglie.

Je vais indiquer de suite les lettres de Louis XV qui ont trait à cette affaire, dont il fut très-affecté et dans laquelle il fit preuve de beaucoup de modération. — (1er mars 1764.) « Je ne suis pas surpris que le sieur de Nort aie adopté les principes que le comte de Broglie juge en voiant la conduite du sieur d'Éon (qui est fol et capable de tout); mais il faut tâcher de le tirer de là et nos papiers. » — (9 janvier 1765.) « Je suis après à examiner le projet de réponse à M. de Guerchy, mais la dernière lettre du sieur de Nort est le comble de la folie, et mériteroit d'être pillé comme le muphti. » Je crois que le reproche de folie ne s'adresse pas à M. de Nort, mais à d'Éon, dont il rapportait sans doute quelque nouvelle

[1] D'Éon au Roi. 20 avril 1764.

excentricité, et c'était, dans la pensée du Roi, d'Éon qui méritait d'être pilé comme le muphti. Mais Louis XV n'était pas au bout de ses tribulations dans cette malheureuse affaire : il voulait avant tout cacher à ses ministres l'existence de ses relations avec d'Éon; une lettre d'un agent secret de M. de Broglie à d'Éon fut saisie. De là grand empressement de la part de M. de Praslin, qui se doutait bien de quelque chose, mais qui voulait forcer Louis XV à se déclarer : celui-ci recourut à tous les moyens plutôt que de laisser punir ses agents ou de les reconnaître publiquement. — (A Tercier, 14 janvier 1765.) » Le sieur Hugonet a été arresté à Calais et l'on a trouvé sur lui une lettre du sieur Drouet[1] au sieur d'Éon, ce qui a desterminer le Conseil à faire arrester le sieur Drouet. J'ai prévenu de tous M. de Sartines pour me remettre directement les papiers qui regarderoient M. de Broglie, Durand ou vous. Vous voiez que voila à peu près tout découvert. La lettre n'est pas signée, mais l'écriture connue a tout découvert. Vous deves savoir son contenu, mais le substitut, les avocats, etc., tout y est tout du long. Comment est-ce que cet homme s'est chargé de quelque chose d'aussi important en clair[2] de la main de Drouet? »

Louis XV fut réduit, malgré sa répugnance, à instruire le lieutenant de police, M. de Sartines, qu'il chargea de communiquer avec Drouet, alors détenu à la Bastille, et de prendre, pour les remettre au Roi, des papiers compro-

[1] Sur Drouet, voyez une lettre du 30 juin 1764, où Louis XV écrit à Tercier : « En récompense du zèle et de la fidelité avec laquelle le sieur Drouet a servi pendant plusieurs années dans des affaires très-secrètes et à condition qu'il continuera à la garder très-scrupuleusement, je veux bien lui conserver la moitié de ses appointements. »

[2] En clair, c'est-à-dire en écriture ordinaire, sans avoir recours à l'écriture chiffrée.

mettants. — (A Tercier, Marly, 16 janvier 1765.) « La lettre que j'ay vue trouvée sur le sieur Huguonet est sans adresse ni signature, mais elle a été reconnue pour être de l'écriture du sieur Drouet, et par son contenu devoir être pour le sieur d'Éon de ....., cousin de l'autre, et qui a actuellement la petite vérole; je n'ay pu prendre copie de cette lettre ny me ressouvenir de tout son contenue. Je sçay seulement qu'il nomme Durand et qu'il parle du substitut, des avocats, de l'argent que d'Éon doit avoir touché, qu'il le traitte en ami et comme dans une grande correspondance avec lui. M. de Praslin doit faire une visite ce soir des papiers, mais j'espère que M. de Sartine aura mis à l'écart ceux que lui ay le plus recommandé. Je vous en instruires quand j'en scauray davantage. Huguonet n'est pas encore arrivé, je croy, à Paris, mais il est à craindre qu'il n'ait parlé en chemin. Il n'est pas possible que vous puissies aller à la Bastille examiner les papiers avec M. le lieutenant de police, ce seroit tout découvrir. Je me suis ouvert et confié à lui, il me paroît que cela lui a plu, mais il faut attendre de sa sagesse et de cette marque de confiance qu'il faira bien. Si le contraires arrive, nous verrons ce qu'il y aura à faire à M. de Guerchy. — L. — Tranquillises-vous. »

Au même, 17 janvier 1765, à Marly. — « J'ay peur que notre affaire ne s'embrouille un peu. J'ay mandé à M. de Sartines qui est au fait de tout, de vous envoier chercher (je n'ai pas voulu le faire sçavoir plus tost) et de vous ouvrir à lui, mais de vous voir secrètement. Vous êtes nommé dans les papiers du sieur Drouet, mais point M. de Broglie. Il n'est pas possible que vous assi-ties aux confrontations et recollements; mais, comme vous dires tout à M. de Sartines, que vous vous arrangeres ensemble et qu'il n'en rendra compte, je ne m'étends pas davantage

en ce moment. Est-ce sur le secret en général ou sur l'affaire d'Angleterre que porte le papier que d'Éon a sur lui et qu'il ne veut pas rendre? Le sieur de Nort ne doit rien craindre : il n'est nommé nulle part, à ce qu'il me semble, ainsy vous pouves le rassurer. »

« Ce 18 au matin. — J'allois faire partir cette lettre hier au soir, quand j'ai reçu la votre. Sur le premier interrogatoire M. de Praslin nous a dit qu'il se moquoit d'eux, mais il a demandes à parler en particulier à M. de Sartines, et il lui a dit assez pour vous tranquiliser de ce costé-là; mais Huguonet va arriver et il y a à craindre qu'il ne soit pas si sûr de lui. Je crois bien que Drouet s'est un peu embrouillé, mais il se remettra. (Je sens un peu que je m'embrouille un peu.) M. de Sartine sera instruit sans doute de l'état des affaires de Mr Drouet, et il y apportera tous les remèdes qui lui seronts possibles. Son avanture est malheureuse : son écriture en est seul la cause. »

Louis XV au milieu de ces petites intrigues était dans son élément; il s'embrouillait bien un peu, ainsi qu'il l'avouait lui-même, mais il trouvait dans l'obligation de cacher à ses ministres le secret compromis de sa correspondance et de dégager ses agents pris sur le fait, un plaisir inquiet qui faisait diversion à l'ennui incurable dont il était dévoré. — « A M. de Broglie, 21 janvier 1765, à Versailles. Il n'est pas surprenant qu'un homme dans la position de M. de Sartines seroit embarrassé, mais il ne peut manquer à ce que j'ai exigé de lui sans se perdre pour jamais. Il m'a déjà envoéé une liasse de papiers où M. le comte de Broglie m'a paru désigné en plusieurs endroits, n'aiant pu que les parcourir. M. de Praslin est icy pour jusqu'à demain au soir; ainsy il ne pourra aller à la Bastille que mercredi au plus tost; mais il pourroit bien n'y aller que vendredi. Ce qui m'a fait différer de vous répon-

dre pour réfléchir encore, et différer encore en ce moment de vous envoier l'ordre que vous desires, parce qu'il ne sera pas possible, je pense, que Tercier aille à la Bastille sans que quelqu'un ne le scache, et par conséquent ne le dise au ministre... » Cependant le Roi se ravisa, il trouva le moyen de faire pénétrer Tercier à la Bastille.

« A Tercier, 24 janvier 1765. J'ai autorisé M. de Jumillac à vous faire voir les prisonniers, et M. de Jumillac (lisez Sartines. M. de Jumillac était gouverneur de la Bastille) à vous y laisser entrer. J'approuve le second point du projet de lettre à écrire au sieur de Nort, mais point le second, car jamais on ne déterminera M. de Praslin à donner cent cinquante mille livres... » Il s'agissait d'acheter le silence de d'Éon, et l'argent en question était destiné à cet usage. L'affaire de Drouet et d'Hugonin prend une tournure favorable; les papiers compromettants ont été soustraits par M. de Sartines; les deux prisonniers, avertis à temps, nient énergiquement; le ministre se sent joué, mais il ne peut insister. — (6 février 1765, à Tercier.) « M. de Praslin a rapporté [au Conseil] du dimanche l'affaire du sieur Drouet; il persiste à croire qu'il n'a pas dit tout à fait la vérité, et cela est un peu vray. Il subira encore un interrogatoire, et puis il sera mis hors de prison à la fin de cette semaine. Hugonet y restera un peu plus, mais j'espère que voilà cette affaire-là finie. Tout s'est très-bien passé au conseil et l'on ne s'y est doutté de rien. Je n'ay pas cru devoir ordonner sur-le-champ l'élargissement de Drouet, afin de détourner tout soubçon. »

C'était là une fausse sécurité; le secret était éventé, et les ministres guetteront toutes les occasions de le surprendre et de faire avouer au Roi ce qu'il voulait cacher. C'est désormais une lutte de ruse et d'expédients. La correspondance est décachetée à Versailles et arrive en cet

état au Roi. Alarmes de Tercier. Le Roi, qui ne veut pas céder à l'évidence, explique ce fait par un accident. — 24 avril 1765, au Roi. « Ce n'est pas la première fois que cet inconvénient est arrivé, parce que la lettre addressée à Le Bel est ouverte par son camarade qui est auprès de moy quand je ne suis pas icy, lequel me remet celle qui m'est adressée. Je vais prendre des mesures pour que cela n'arrive plus. » Mais un beau jour, il est obligé de se rendre à l'évidence. La correspondance secrète a été ouverte à la poste. Il n'y a pas moyen de se faire illusion ; mais le Roi dans son optimisme ne tarde pas à se rassurer. — A Tercier, 10 août 1765. « Je suis bien fasché de la nouvelle avanture qui vient d'arriver, heureusement vous n'y paroisses pas compromis. Tasches qu'on ne puisse pas avoir de longtemps de l'écriture du sieur Chrestien [1]. A la poste on se plaint depuis longtemps des contreseings dont on fait des fraudes, et voilà ce qu'on veut découvrir. J'examinerai les moyens de faire passer sûrement les lettres et je vous le manderai. Il y a deux jours que M. de Guerchy est ici ; mais je ne scais si le sieur de Nort y est. Je n'y ai vu que Monin. Je vais m'en informer par Le Bel ou Guimard. » Cependant le Roi conçoit quelque défiance à l'égard de la poste. — A Tercier, 22 septembre 1765. « J'examinerai encore ce que vous me proposes sur les correspondances. Celles au dehors et en chiffre me paroissent assurées par le moyen des adresses, celles du dedans et en clair pourroient donner de la curiosité. Ce n'est pas que j'accuse Jeanel de cela, mais j'aime les secretes. »

Terminons tout de suite ce qui a rapport à d'Éon. On lui dépêchait des émissaires, entre autres un nommé Lefèvre. Le ministère, instruit de ces manœuvres, donne l'ordre de

[1] Chrestien, secrétaire de M. de Broglie, fut mis auprès de Tercier pour l'aider, en vertu d'un ordre de Louis XV daté du 20 août 1765.

l'arrêter; le Roi prévient Tercier. — « A une heure, ce 27 septembre 1765. Lefèvre doit-il aller en Angleterre, et n'est-ce pas lui que vous m'aves mandé qui feroit un grand tour pour y aller? Il faira bien, et peut-être même feroit-il mieux de ne pas aller droit par la route d'Hollande. » Le lendemain 28, Tercier reçoit des indications plus précises sur les desseins du ministère : « C'est à Calais, s'il y passe, que M. de Crouy a ordre d'arrester Lefèvre, et point à Paris. Je vous ai parlé de Lille parce que comme c'est une routte on peut y avoir envoié le même ordre, quoique je ne le croie pas. C'est tout ce que j'ai le temps de vous mander en ce moment que je pars pour Choisy. Vous pouves, s'il est besoing, en parler à M. de Sartines. »

Le Roi avait de tristes préoccupations : le Dauphin était mourant. — A Tercier, Fontainebleau, 24 novembre 1765. « Vous ne seres pas surpris, vu l'état de mon fils, que je n'aie répondu à aucune de vos lettres depuis que je suis icy. Je vais les reprendre par ordre. S'il est nécessaire que le sieur de Nord aille à Londres, je le lui permets. » — « Ce 30. Il ne m'a pas été possible d'aller plus vite depuis le 24. M. de Praslin doit travailler avec moi demain, ainsy ce ne sera qu'après, que je répondrai sur le sieur Lefèvre. » Le 1er avril 1766, le Roi signe un ordre portant concession d'une pension annuelle de 12,000 livres à d'Éon. M. Durand passa en Angleterre, flatta et calma le chevalier, qui fut depuis un serviteur dévoué.

Après avoir épuisé l'important incident auquel donna lieu le chevalier d'Éon, revenons en arrière et reprenons l'exposé des négociations relatives à la Pologne et au reste de l'Europe. Le roi Auguste III était malade, et l'on prévoyait le moment prochain où sa succession laisserait le champ libre non plus à des compétitions personnelles, mais aux vues spoliatrices des puissances voisines. Louis XV

était resté invariablement fidèle et sympathique à ce malheureux pays.

« A Tercier, 17 mars 1763. Ce que je desire premièrement pour l'élection prochaine en Pologne, c'est la liberté des Polonois dans leur choix, ensuite un des frères de Madame la Dauphine, Xavier préféré aux autres[1], l'aisné exclus de lui-même, sans que nous y paroissions. S'ils prennent le prince de Conty, je ne m'y opposeres pas. D'autres princes de notre maison ne conviennent pas. » Il y avait une combinaison consistant à faire épouser à Catherine de Russie le futur Roi de Pologne. Louis XV trouvait ce projet irréalisable. — 8 mai 1763. « Je vous envoie la lettre pour M. de Breteuil approuvée. La religion feroit, je croy, un grand obstacle pour que l'Impératrice pût épouser un roy de Pologne. » Dès lors la Russie jetait les yeux sur la Pologne et cherchait un moyen de se l'approprier. Elle songea d'abord à un mariage, mais cette voie pacifique ayant été reconnue impossible, elle résolut de recourir à la force.

Pendant que de graves événements se préparaient dans le Nord, M. de Broglie était exilé, mais il n'avait pas perdu la confiance du Roi, dont il continuait à diriger la correspondance secrète. Pour tout le monde il était disgracié, et nul ne s'imaginait que le comte, du fond de son exil à Ruffec, prît une part active et directe aux grandes intrigues qui agitaient une partie de l'Europe. Tercier lui-même, qui savait pourtant à quoi s'en tenir, avait manifesté son étonnement au Roi de cette disgrâce prolongée, et le mot de haine lui avait échappé. Louis XV voulut le détromper, et lui affirma que le comte de Broglie n'était

[1] Dans une lettre du 6 octobre 1762 le Roi écrivait à Tercier : « Le prince Xavier est le chéri de cœur de Madame la Dauphine, et jamais elle ne changera pour aucun de ses autres frères.

exilé qu'à cause de son frère le maréchal, dont il avait partagé la disgrâce après avoir participé à ses succès militaires. Il permit au comte de se rendre à Paris, où le réclamaient d'importantes affaires de famille, mais il releva vivement ce mot haïr dont s'était servi Tercier.

« A Marly, le 8 mai 1763. Un roy ne se sert point du mot haïr avec ces sujets, mais quand il a un sujet d'en exiler un, il ne les fait pas souvent revenir. Le comte de Broglie n'étoit pas de ce cas, mais il n'étoit pas possible de le séparer de son frère. Il peut voir Tercier, je pense, avec des précautions, mais je ne lui conseille pas de voir Durand pendant son séjour à Paris. Je lui ai permis d'y veiller à ses affaires, par conséquent il peut voir les personnes qui lui seronts nécessaires pour cela, ainsy que le maréchal, pendant le temps que je lui ay marqué qu'il pouvoit rester à Paris. »

Le Roi de Pologne meurt; de Broglie demande à revenir à Paris. Le Roi refuse; en même temps il expose à Tercier ses vues sur la Pologne L'électeur de Saxe, fils aîné d'Auguste, se met sur les rangs, ce que Louis XV désapprouve. — (16 octobre 1763.) A Tercier. « Il n'est pas possible qu'on puisse faire revenir dans ce moment ci le comte de Broglie. Si son oncle étoit fort mal ou mort, à la bonne heure; pour lors ce seroit un prétexte autre que celui de la mort du Roi de Pologne. Du reste, vous ferez pour le mieux et pouvez envoyer des courriers si cela est absolument nécessaire. Le nouvel électeur de Saxe, en me faisant part de la mort de son père, se recommande à moi pour le trône vaccant, sur lequel il se présente, dit-il, comme candidat, et M. de Paulmy ajoute que ses frères lui ont donné parole qu'ils ne concourroient pas avec lui; l'Électrice se défie pourtant de la bonne foi du prince

Charles. N'étant pas Xavier, Madame la Dauphine désire un de ces frères sans autre préférence. »

Le tour du billet par lequel Louis XV instruit Tercier de la disgrâce de M. de Bruhl, ministre d'Auguste, est piquant. — (28 octobre 1763.) « L'Électeur a destitué le comte de Brul de tous ces emplois, *voyant qu'il ne mouroit pas, comme il l'avoit d'abord cru.* Je joins ici une lettre qui vous l'apprend peut-être. » Touchante oraison funèbre d'un ministre qui ne fait pas à son maître le plaisir de mourir pour le débarrasser d'un serviteur devenu incommode. La Russie fait entrer des troupes en Pologne, mais cette violation du droit des gens est colorée sous un prétexte stratégique et accompagnée des plus belles promesses. (2 novembre 1763.) « Le ministre de Russie est chargé de dire à M. de Praslin, de la part de sa maîtresse, et cela avant qu'elle sçut la mort du Roi de Pologne, que les troupes qui onts entrés en Pologne n'étoient que pour racourcir leur chemin, et qu'elle ne désiroit dans la future élection que l'entière liberté des Polonois et le maintien de leurs lois et priviléges. »

Cependant Catherine laisse déjà entrevoir ses projets d'intervention. « A Tercier, 18 novembre 1763. L'électeur de Saxe a reçu en réponse à celle qu'il avoit écrite à l'Impératrice de Russie pour lui notifier la mort de son père et ses désirs, qu'elle lui conseilloit de s'en désister, parce qu'il ne seroit jamais élu unanimement, qui est tout ce qu'elle désiroit, ainsi que la liberté des Polonais dans leur élection; *mais elle lui fait entendre que, pour peu qu'il y ait de la scission, elle y entrera pour mettre l'unanimité du costé qu'elle voudra....* » En présence de ces insinuations, Louis XV ne modifie pas sa ligne de conduite. Il favorisera toujours la Pologne, mais ne tirera pas l'épée pour elle. « Au même, même date. Vous scaves

que je ne veux pas recommencer la guerre pour la Pologne ; d'après les autres notions que vous avez de ma façon de penser et de ce qui est cy dessus, c'est à vous à arranger avec Durand ce que vous croires devoir me proposer. »

Le comte de Broglie insistait pour obtenir son rappel; il demandait qu'on permît à sa femme de provoquer auprès des ministres le retour de son mari. Louis XV conseilla d'attendre. (3 février 1764.) « La demande de la comtesse de Broglie feroit de l'éclat et gâteroit plutost les affaires de son mari qu'elle ne les raccommoderoit. Il faut prendre patience, n'en plus reparler, c'est le vrai moien d'arriver plutost à son retour. » Or, dans cette même année le comte fut autorisé à revenir à Paris. Notons la déclaration suivante sur les principes qui guidaient, ou mieux que le Roi croyait le guider dans la concession des évêchés. Même date. « Je ne donne les eveschés ny au nom ny à la faveur, mais à ceux qui je croy faironts plus le bien de la religion et la paix du royaume. *Il s'en faut que je sois infaillible.* »

Cependant le prince Xavier, *le chéri de cœur* de Madame la Dauphine, ne perdait pas toute espérance; mais il ne trouvait partout que de bonnes paroles. « A Tercier, 12 février 1764. Vos dernières lettres de Vienne annoncent clairement que cette cour ne donnera ni troupes ni argent au prince Xavier, mais lui promet tous ses bons offices et l'exhorte à se présenter pour candidat. Avec cette certitude, tout l'argent que nous donnerions seroit perdu, et nous n'en avons pas à perdre. L'Espagne pensera de mesme, je pense; Madame la Dauphine scait tout cela, mais nous ne scavons pas encore le parti que les princes de Saxe prendront en conséquence. De là, je croy qu'il faut que vous retardiez la lettre projettée au sieur Hennin. Les

nouvelles des Turcs sont aussi fort mauvaises, et ils paroissent vouloir exclure tout étranger et *ne désirer qu'un Piast.* » Le mot est lâché, le nouveau Roi de Pologne doit être un Polonais, un Piast ! Les princes de la maison de Saxe sont abandonnés de tous.

A Tercier, 22 mars 1764. « L'Espagne se refuse à tout secours, Vienne aussy; par conséquent nous ne pouvons rien donner aux princes de Saxe, que, comme eux, des recommandations. Avec ces réponses le prince Xavier ne se présentera peut-être pas, quoiqu'on le lui conseille toujours, mais sûrement ne sera pas élu. Je doutte pareillement que le prince Charles puisse l'être, encore plus que les autres princes de Saxe. De cecy je croy qu'il faudra changer une partie de ces instructions pour le sieur Hénin, et des lettres que je vous renvoie avant que de les envoyer. Si j'ay tant différé, c'est parce que j'avois d'autres choses à penser; aucun prince étranger ne réussira cette fois ci; ainsi, il faut se jeter sur les Piast... »

Les prévisions les plus funestes sont dépassées; ce n'est plus le trône qui est en jeu, mais la Pologne. — A Tercier, 22 mai 1764. « Il est arrivé hier un courrier de Varsovie du 7 ou du 8, tout y est en combustion. Le grand général s'est retiré avec son parti, tout est confédéré. M. de Paulmi demande à revenir, et je le lui ay accordé. Il y aura vraisemblablement deux élections. Il y a eu beaucoup de coups de sabre donnés, mais peu ou point de blessés. Voila tout ce qu'ay pu retenir. Dans ces circonstances je ne croy pas que nous devions presser le prince Xavier de se mettre sur les rangs. Peut-être l'a-t-il fait, car il a envoyé de l'argent. »

De l'argent ! c'était le nœud de la question; mais il en fallait beaucoup, et le succès était réservé à celui qui en répandrait le plus. Au milieu de ces tristes intrigues, on lit

avec plaisir le billet suivant de Louis XV. — A Tercier, 25 août 1764. « Je trouve le mémoire du sieur Monnet très-juste et bon. Je suis content de son zèle, il faudra voir dans la suite, après l'élection, ce qu'on pourra faire pour la satisfaction et le bonheur de la république de Pologne. »

La Russie portait pour candidat et appuyait par les armes le comte Poniatowski, ce dernier cherchait à se concilier l'appui de la France. Il s'était adressé au baron de Breteuil, ambassadeur du Roi en Suède, que Louis XV avait secrètement chargé d'avoir l'œil ouvert sur les intrigues de la Russie ; il n'y avait alors d'ambassadeur français ni à Saint-Pétersbourg, ni à Varsovie, M. de Paulmy ayant reçu ordre de quitter un pays livré à l'anarchie. Dans une dépêche secrète à M. de Breteuil, du mois de juillet 1764, Louis XV l'invitait fortement à veiller aux intérêts de la Pologne. « La retraite de mon ambassadeur, disait-il, n'est point un abandon des affaires de Pologne, c'est au contraire une marque que je désapprouve publiquement tout ce qui s'y fait. » Quant au comte Poniatowski, ou plutôt au Stzolnick, comme on l'appelait, Louis XV avait parfaitement compris qu'il voulait modifier la constitution polonaise ; mais, ajoutait-il, « ce doit être un nouveau motif pour toutes les puissances de s'intéresser au sort des patriotes qui défendent leur liberté et leur constitution, laquelle ne peut être changée que par le concours unanime de la nation, et non par la seule volonté d'une puissance voisine *qui dans ce moment ci n'a en vue que d'opprimer la république de Pologne afin d'étendre son despotisme dans le Nord.* »

Ces prévisions n'ont été que trop justifiées par les événements ; mais cette perspicacité du cabinet secret n'était point le partage du ministre des affaires étrangères, d'ail-

leurs il ne s'agissait pas de voir clair dans l'avenir, il fallait chercher les moyens de combattre les dangers que l'on entrevoyait, et on ne le fit pas.

Le comte Poniatowski finit par être agréé par la France, bien qu'à regret; on proposa même à Louis XV de faire épouser au futur Roi la fille du duc d'Orléans, déjà promise au prince de Condé, il refuse. — A Tercier, 30 août 1764. « M. le duc d'Orléans a promis formellement sa fille à M. le prince de Condé. Si l'Impératrice en avoit voulu pour le Roi des Romains, j'aurois rompu par mon authorité le mariage du prince de Condé, mais pour M. Poniatowski, je ne le fairay certainement pas. Ce dernier a un frère à qui il doit donner le chapeau, j'avois trouvé bon que le feu Roi de Pologne donne sa nomination à l'abbé de Broglie, celui-ci n'est pas tenu à cette promesse et ne la confirmera certainement pas. Du reste, je doute fort que l'archevêque de Cambray l'obtienne. » Le Roi Auguste avait promis le chapeau de cardinal à l'abbé de Broglie, frère du comte; mais, lui mort, son successeur, ainsi que le reconnaissait Louis XV, n'avait aucun engagement à tenir. Le comte de Broglie tomba dans le découragement à la vue de la ruine des espérances qu'il nourrissait pour la Pologne et pour son frère, et il s'épanchait ainsi dans le sein de l'amitié. « L'Impératrice de Russie, dit-il dans une lettre à madame du Deffand (4 octobre 1764), continue à donner à l'Europe des spectacles qu'on n'auroit pas dû attendre d'une princesse née dans des climats plus policés que la Sibérie. Elle extermine la race des vrais souverains de son empire : elle en donne un par la force à un royaume voisin, et elle ne regarde pas qu'une couronne puisse être mieux placée que sur la tête de celui qui a eu le bonheur de lui plaire. *Si elle se croit obligée de traiter de même tous ceux qui ont eu ou auront*

le même avantage, il n'y en aura pas assez en Europe pour cet usage... J'espère que vous me pardonnerez de songer encore à la Pologne, parce qu'il y a un certain chapeau que j'ai de la peine à perdre de vue. Je ne sais si vous aurez appris que le Roi a bien voulu permettre à mon frère de solliciter la confirmation de cette grâce, et qu'en conséquence il a envoyé son petit ambassadeur à Varsovie : nous ignorons le succès de cette importante négociation ; nous avons la justice pour nous, mais c'est un faible avocat en tout pays [1]. » En effet, l'abbé de Broglie ne fut pas cardinal, et le sacré collége n'y perdit pas.

M. de Broglie renouvelait sans cesse ses instances pour être rappelé d'exil. Les ministres lui opposaient des refus : il se plaignit et s'attira du Roi cette réponse sévère : — (A Tercier, 14 janvier 1765). « Vous pourrez dire au comte de Broglie, que quand mes ministres envoient de pareils ordres, ce n'est pas à mon insu et qu'il faut y souscrire. »

Louis XV ne perdit pas de vue les affaires de Pologne. — A M. de Broglie. 29 août 1764. « La situation actuelle de la Pologne me faisant désirer d'être instruit précisément de tout ce qui s'y est passé depuis l'interrègne, vous dires de ma part au général Monet, qu'il vous communique les instructions et les lettres qu'il a reçues du duc de Praslin, ainsi que ses réponses, de même que ses lettres au comte Poniatowsky et les réponses qu'il en reçoit, pour que du tout vous en composies un extrait exact que vous m'envoieres. » — (A Tercier, 19 février 1765.) « Les orateurs, le maréchal, les députés des évêques et du peuple sont du parti contraire ; il y a apparence que la pluralité y sera aussy dans la noblesse pour le comité secret : c'est ce que nous devons scavoir samedi. » — (Au même, 11 décem-

[1] Voyez l'excellente édition des Lettres de madame du Deffand que vient de publier M. de Lescure.

bre 1765 au soir.) « L'Impératrice a déjà reconnu le Roi de Pologne, et dès que l'homme qui doit venir sera arrivé, nous le reconnoîtrons aussi, ainsy que le Roi d'Espagne. »

Au mois de janvier 1767, Tercier meurt subitement d'apoplexie. M. de Broglie, qui avait vu finir son exil, mais qui était alors en province, revient précipitamment pour s'emparer des papiers compromettants, d'autant plus que M. de Choiseul avait l'attention éveillée. Louis XV fut frappé de la mort de Tercier : il perdait en lui un fidèle serviteur, et dès lors ce fut au comte de Broglie qu'il transmit les ordres pour la rédaction de la correspondance secrète; mais il ne lui témoigna jamais la même confiance qu'à Tercier. — (24 janvier 1767.) « Guimard est malade, ainsi c'est Le Bel qui m'a remis vottre lettre. Je savais déjà la mort subite du sieur Tercier, vous me manderes dimanche, à votre arrivée, à qui j'adresserai les paquets qui m'arriveront. Madame Tercier doit se tranquilliser, car je fairay tout ce qui me sera possible pour elle et sa famille. » Les effets suivent de près cette promesse, et dans deux billets datés du 26 janvier, le Roi indique à M. de Broglie les différentes mesures qu'il doit prendre pour éviter toute découverte du secret, assurer pour l'avenir la transmission des lettres dont Tercier avait été chargé jusqu'alors, et rassurer sa veuve sur son avenir.

(26 janvier 1767.) « Le comte de Broglie dira de ma part à madame Tercier que la satisfaction que j'ay des services et de la fidélité de feu son mary m'engage à donner à son fils deux mille livres de gratification annuelle, pour servir à son éducation, lequel ni personne ne doit en avoir connoissance. J'exige donc d'elle qu'elle en garde un profond secret, ainsy que sur tout ce dont elle a pu avoir connoissance des relations que le sieur Tercier par mes ordres entretenoit avec moy. — Le comte de Broglie ira chez

M. de Sartine, et lui remettra la lettre ci-jointe; après quoi il se concertera avec lui sur les moyens à prendre de prévenir et de parer aux éclats que les soubçons contre le sieur Tercier pourroient ocasionner, et il me rendra compte exactement de tout ce qui se passera à cet égard, par la voie de Lebel ou de Guimard, lesquels suivront la même route du feu sieur Tercier, tant pour recevoir que pour faire lever les paquets. » Le même jour Louis XV rendait compte à M. de Broglie de la manière dont il avait trompé M. de Choiseul. « M. le duc de Choiseul m'a dit hier soir qu'on lui avoit dit que Tercier pouvoit avoir de mes lettres. Je lui ay répondu que je ne le croiois pas, mais que, comme ayant été commis, apparament qu'il y enverroit quelqu'un, et il me dit que ce seroit Durand. Je suis donc tranquille puisque vous m'assures devoir l'être, et de plus Durand m'est bien sûr. »

En effet, tout se passa pour le mieux. M. de Broglie, aidé de M. de Sartine, avait fait enlever du cabinet de Tercier tous les documents relatifs à la correspondance secrète, et quand M. Durand vint, au nom du ministre, lever les scellés, on ne trouva que des mémoires politiques que MM. de Choiseul et de Praslin avaient demandés à Tercier; mais M. de Choiseul ne fut pas trompé, et lorsqu'on lui rendit compte du résultat de la levée des scellés, il se contenta de dire : « On s'est levé avant nous. » Il était en partie instruit, aussi M. de Broglie voulut se donner le mérite de lui révéler ce qu'il savait déjà, mais vaguement. Il demanda la permission d'initier M. de Choiseul à la correspondance secrète, mais le Roi le lui défendit absolument, voulant se réserver les moyens de surveiller son ministre. Il y avait d'autant plus d'utilité à garder le secret, que la politique occulte n'était pas toujours d'accord avec la politique ministérielle, et cela de

l'aveu du Roi. M. de Broglie reçut l'ordre de vivre en bonne intelligence avec M. de Choiseul, de l'assurer de sa déférence, mais de lui cacher les négociations qu'il dirigeait. « M. le duc de Choiseul est fin et a beaucoup d'esprit : il veut en sçavoir beaucoup trop, mais tout ce qu'il a dit est peut-estre beaucoup plus sur. Moy je pense qu'il faut rester comme nous sommes et ne lui en pas dire davantage. Soutenes lui que ce sont des soubçons de sa part; retranches le mot de chimères, mais que vous êtes bien éloigné de rien faire contre lui personnellement. *Cela a pu ne pas avoir toujours été peut-être;* enfin il faut que vous soies bien avec lui. » (6 janvier 1767.)

Le chevalier d'Éon revient un instant sur le tapis, mais le Roi n'en veut plus entendre parler, car il le regarde comme fou, et il « hait les fols mortellement. » On poursuivait toujours l'étude d'un plan de débarquement en Angleterre, qui était le grand projet de Louis XV. Ce prince fit alors une perte sensible dans la personne de M. d'Havrincourt, qui avait rendu de grands services en Suède, et qui était alors ambassadeur en Hollande, participant au secret. Le Roi appréciait ses services, et regrettait de ne le pas récompenser comme il le méritait, mais il se réservait de le faire plus tard. Le 12 février 1767, il écrivait à M. de Broglie : « M. d'Havrincourt est sur ma liste, mais il falloit que mes promesses passassent avant tout; et *en faisant des heureux nous sommes obligés d'en affliger d'autres.* Mais leur tour viendra, j'espère, y en aiant encore de bien vieux. » Au risque de tomber dans des redites, je ferai de nouveau remarquer combien il y avait de vraie sensibilité dans le cœur de Louis XV : en faisant des heureux il n'oubliait pas ceux qui étaient moins favorisés. La correspondance secrète nous le montre à cet égard sous un jour bien avantageux : il faut reconnaître aussi que M. de

Broglie se fit toujours un devoir de rappeler au Roi les services des agents placés sous ses ordres, et qu'il provoqua souvent pour eux des bienfaits que le Roi ne refusa jamais. Je n'en veux d'autre témoin qu'une somme de vingt mille livres que Louis XV, à la sollicitation de M. de Broglie, accorda à M. Hennin pour l'aider à contracter un mariage avantageux [1], et le traitement généreux que reçut M. de Bombelles, alors dénué de fortune.

Revenons à M. d'Havrincourt :

19 février 1767. — « Je vous envoie des lettres pour ces messieurs approuvées, hors celle pour M. d'Havrincourt, car j'appris avant-hier qu'il avoit la petite vérole, et hier au soir j'ai appris sa mort par un courier du sieur des Rivaux, son secrétaire; les scellés ont été mis, tant par lui que par l'ambassadeur d'Espagne. Comme je croy qu'il étoit dans le secret, j'espère qu'il aura mis à part les papiers secrets. » — « (20 février 1767.) Si M. de Vergennes savoit qu'il correspondoit avec Tercier, vous n'aves qu'à lui envoier votre lettre, sinon supprimes la. Le chevalier d'Havrincourt est parti sur le champ qu'il a su la mort de son frère pour ramener ces enfants et veiller à ces effets. Je ne sçay s'il a été chargé d'autre chose, je m'en éclairciray et je vous le ferai sçavoir. Que votre lettre au sieur des Rivaux ne tombe pas entre ces mains, quoique ce soit un très-honnête homme. »

Le billet suivant est empreint d'une forte dose de philosophie : le Roi prend en pitié les petites intrigues, les rivalités dont il est entouré, il va son chemin. — (A M. de Broglie, 3 avril.) « Le Bel est brouillé avec Janel, parce que ce dernier a cru qu'il vouloit me proposer un successeur, et l'homme n'aime pas cela : ce qui produit dans l'humanité de vilaines choses. Je réponds de Le Bel, il

[1] Lettre du 10 mars 1769.

répond des autres ; je ne scay si quelqu'un a trahi. Au demeurant les grands aime à tout scavoir ; un ministre comme M. de Choiseuil est plus à portée qu'un autre. Les grands se vantent aussy plus que d'autres ; moy je vais mon chemin sans me soucier des petites intrigues et tracasseries. »

Voici des témoignages honorables pour M. Durand, le financier Beaujon, et madame Tercier. — (16 avril 1767. Au comte de Broglie.) « L'idée de M. Durand peut être bonne, il peut se mettre sur les rangs ; mais je ne compte pas remplir cette place avant le mariage de mon petit-fils. Beaujon est un très honneste homme et que je connois beaucoup ainsi que sa femme, mais il faut encore que j'examine avant que je vous réponde sur son article ; en attendant je vous envoie encore six mille livres. » — (22 avril 1767. Au comte de Broglie). « Vous pouvez faire chercher à madame Tercier ce qui étoit dû à son mari quand vous aurez reçu de l'argent et que je ne vous en auray pas marqué une autre destination. A l'égard de ce que feu son mary avoit sur les postes, il n'est pas possible de lui rien accorder. »

M. de Broglie propose de faire reconnaître les côtes d'Irlande ; le Roi approuve. La Porte donne de grandes inquiétudes. — (8 janvier 1768.) « On a lu hier au Conseil une lettre volumineuse de M. de Vergennes, par laquelle il paroit qu'il n'y a rien à espérer de ce costé-là ; elle est du 7 septembre. » M. de Vergennes est rappelé : il a pour successeur M. de Saint-Priest, qui est admis à la correspondance secrète, non sans hésitation de la part du Roi. (29 janvier 1768.) En même temps M. de Breteuil est transporté de Suède en Hollande, point central d'où il reçut mission de Louis XV (24 juillet 1768) de surveiller ce qui se passait dans le Nord et en Angleterre. Il reçut l'ordre d'entretenir une correspondance intime

avec M. du Châtelet, ambassadeur à Londres, et d'en faire parvenir un double au Roi. En Hollande comme en Russie, M. de Breteuil fut chargé par le ministère secret de suivre une politique différente de celle qui avait été recommandée par le ministre des affaires étrangères. M. de Choiseul avait écrit à M. de Breteuil de rechercher M. de Thurlemeyer, ambassadeur de Prusse, et de tenter d'amener un rapprochement entre les cours de Versailles et de Berlin, ce qui était en contradiction avec la politique personnelle du Roi, qui voulait tout sacrifier au maintien de l'alliance autrichienne. Dans une dépêche du mois de septembre, M. de Broglie exposait à M. de Breteuil le danger de cette négociation; on ne pouvait manquer par cette conduite d'exciter le mécontentement de l'Autriche, bien qu'on agît dans l'ombre : il lui recommandait aussi de s'informer comment les Anglais voyaient l'occupation de la Corse, et s'ils étaient disposés à intervenir publiquement, ainsi que cela était à craindre d'après le langage de Paoli. Cette dépêche se terminait ainsi : « Quoique je vous adresse cette lettre de Ruffec, où je serai encore quelque temps, elle ne partira cependant pas sans avoir reçu, comme toutes celles que j'aurai l'honneur de vous écrire, l'approbation de Sa Majesté. » Et au-dessous de l'approuvé on lit de la main du Roi cette phrase, ayant trait aux rapports de M. de Breteuil avec l'ambassadeur de Prusse à la Haye : « *Vienne est instruit de toutes nos démarches avec la Prusse.* »

L'activité de Louis XV se ralentit : c'est le règne de madame du Barry; cependant ses lettres offrent encore de temps à autre quelque renseignement curieux, quelque réflexion digne d'être relevée. — (Au comte de Broglie, 24 may 1768). « Durand ne peut que bien faire à Varsovie, mais nous sommes bien loin pour pouvoir sur-

passer et même égaliser ce qu'a joué le prince Repnin, tant que nous ne serons pas aidés de Vienne et de la Porte. » On sait quel était le jeu du prince Repnin, il tenait la Pologne muette et opprimée sous les baïonnettes russes. Comment lutter contre la Russie en consacrant, comme le faisait Louis XV, une modique somme de six mille livres par mois à soutenir les patriotes polonais? De Broglie demandait une somme assez forte pour M. Mocranowsky, l'un des chefs du parti français. Louis XV lui répond : — (18 septembre 1769.) « D'icy à la fin de l'année mes arrangements ne me permettronts d'augmenter en rien les six mille livres que je vous donne par mois; de plus, la somme que vous demandes est un peu forte. Si les services du sieur Mocranowsky étoient rendus, à la bonne heure! »

M. de Broglie insiste de nouveau pour mettre M. de Choiseul dans la confidence, attendu que le ministre sait tout, et qu'il faut avoir la bonne grâce de ne pas lui celer ce qu'il connaît parfaitement. Louis XV prend mal cette ouverture, et adresse au comte ce billet rempli de défiance, écrit sous l'impression pénible de la mort de son fidèle le Bel. — (28 août 1768.) « M. le duc de Choiseuil peut avoir des notions et il doit en chercher la certitude; mais il ne m'a rien dit du tout sur vottre correspondance avec moy ni ne m'en a parlé; et de là vous pouves être très sur qu'on vous a menti grossièrement ou que *vous aves voulu me sonder*. Du reste, je ne réponds surement que de moy. Quand j'auray donné un successeur au pauvre Le Bel, si je lui donne ma confiance avec vous, je vous le fairay sçavoir. »

La position de M. de Broglie devenait de plus en plus difficile : madame du Barry avait vent de la correspondance secrète : elle avait cherché à la faire avouer au comte

en lui faisant luire l'espoir du ministère. N'ayant pu obtenir une confidence, elle résolut de découvrir le mystère et y parvint en partie. M. de Broglie fit part de ses craintes au Roi, lequel, cherchant toujours à se faire illusion, donne l'explication suivante, qui nous fait assister à une scène d'intérieur. — (22 mars 1769, à deux heures.) « Madame du Barry avoit vu votre lettre sur le gouvernement : ce n'étoit pas un secret. A l'égard du gros paquet, elle le trouva sur ma table; elle voulut voir ce que c'étoit, je ne voulus pas le luy montrer. Le lendemain elle revint à la charge. Je lui dis que c'étoit sur des affaires de Pologne, que comme vous y aviez été ambassadeur, vous y avies encore quelques relations dont vous me rendiez compte. Voila tout ce que j'ay dit et fait. Je vois que vous aves été plus loin que moi. Je ne crains pas qu'elle le divulgue à M. de Choiseuil. Il n'y a pas de mal à ce que vous avez fait. »

En 1767, des dissentiments s'étant élevés entre le sénat et les citoyens de Genève, la médiation de la France fut invoquée, mais le projet de conciliation fut rejeté par les électeurs, et toute relation fut interrompue entre la France et la République. M. de Choiseuil forma le dessein de fonder sur le territoire français et sur les rives du lac Léman, à Versoix, une ville pour contre-balancer Genève. Dans le but d'y attirer des commerçants étrangers, il voulut y établir la liberté de conscience. Ce dernier article déplut à Louis XV, qui s'en expliqua nettement à M. Hennin, résident de France en Suisse et affilié à la correspondance secrète. Le 26 mars 1770, il désapprouva pareillement, par la même voie, la promesse faite par M. de Choiseul aux Bernois de ne construire aucune fortification [1].

[1] Voyez plus bas le Mémoire de M. de Broglie à Louis XVI, en date du 16 février 1775. Sur la fondation de Versoix, on peut aussi consulter un travail récent de M. G. Fazy, de Genève.

La fin de l'année 1770 vit la chute de M. de Choiseul, chute que l'on a attribuée aux circonstances suivantes. Les Espagnols, mécontents de ce que les Anglais avaient construit un fort et mis une garnison dans une des îles Malouines, y envoyèrent, au mois de juin 1770, des troupes qui prirent le fort et firent la garnison anglaise prisonnière. Devant cette insulte l'Angleterre ne pouvait hésiter, et la guerre était imminente. On accusa M. de Choiseul d'avoir poussé l'Espagne à cette mesure violente, pour faire naître des hostilités. Nous avons deux importantes lettres intimes de Louis XV au Roi d'Espagne pour l'engager à la paix. Elles sont toutes les deux sans date, mais l'une est antérieure au renvoi de M. de Choiseul, et doit être datée des premiers jours de décembre 1770 ; la seconde, postérieure au changement de ministère, est du mois de janvier 1771. Louis XV invitait son parent et allié à la patience, et lui exprimait nettement son intention de ne pas se battre, remettant à une époque plus opportune le soin de prendre une revanche désirée. Cette époque, Louis XV la croyait prochaine, grâce « aux *opérations aux moiens desquelles j'ai déjà commencé avec succès à rétablir mes finances.* » Étrange illusion !

Dans la seconde lettre, Louis XV remercie le Roi d'Espagne de la part que celui-ci a prise à la nouvelle de la révolution ministérielle opérée en France. « Je ne puis être que pénétré du retour de tendresse avec laquelle Votre Majesté répond dans la lettre du 2 de ce courant à la confiance avec laquelle je lui ai exposé les embarras domestiques que me causoient mes Parlements, et lui faits les plus sincères remerciements sur la vivacité d'intérest qu'elle prend à l'intégrité de mon autorité, et sur l'offre généreuse qu'*elle me fait de son secours pour forcer, s'il était nécessaire, la désobéissance des malintentionnés.* Je

puis dès aujourd'huy assurer Votre Majesté que, sans être obligé de recourir aux moiens extrêmes, la nature des arrangemens que j'ai pris ramenera bientot aux termes du devoir et de l'obeissance des corps qui s'en sont écartés bien moins par principes que par suggestions. »

On voit par cette dernière citation que Louis XV avait saisi la gravité de la situation politique intérieure. C'était déjà la Révolution qui débutait, et les Parlements étaient les premiers, à leur insu il est vrai, à entamer la lutte avec l'absolutisme royal. Il n'est pas jusqu'aux secours offerts par le Roi d'Espagne qui ne soient un signe de l'importance que l'on attachait à l'étranger à la résistance des Parlements.

Le Roi d'Espagne croyait à une connivence secrète de l'Angleterre avec la Russie. Louis XV partageait cette appréhension, mais il en tirait un nouvel argument en faveur de la modération. La présence des flottes russes et anglaises dans la Méditerranée était un danger redoutable. On pouvait craindre qu'elles ne s'unissent contre la France et contre l'Espagne. Mais ce n'était que partie remise, et Louis XV montrait à son parent la possibilité de faire la guerre avec avantage grâce au rétablissement de ses finances. Il ajoutait : « Les changements que je viens de faire dans mon ministère me mettront au-dessus des obstacles que l'intérêt particulier d'ambition et de jalousie personnelle pourroit élever contre le succès de cette importante opération. » L'abbé Terray se chargea de donner un démenti à ces espérances.

La chute de M. de Choiseul ne porta pas atteinte dans l'esprit du Roi au pacte de famille ; les ambassadeurs français reçurent l'ordre d'en instruire les cours auprès desquelles ils étaient accrédités.

C'est une bien étrange appréciation sur les colonies,

jointe à une certaine perspicacité, que celle qu'on trouve dans une lettre au comte de Broglie, en date du 16 mai 1769 : « Prenons garde quant voulant faire trop fleurir nos isles nous ne leur donnions les moiens un jour et peut-être promptement de se soustraire à la France, *car cela arrivera sûrement un jour de toute cette partie du monde* ». Ce n'était pas en favorisant la prospérité de l'Amérique que l'Angleterre devait perdre sa grande colonie de l'Amérique du Nord, mais en pratiquant à son égard la politique recommandée par Louis XV.

Revenons à la Pologne. La Prusse et la Russie montraient ouvertement leur intention d'en prendre chacune un morceau. L'Autriche n'aurait peut-être pas demandé mieux que de s'opposer à cette spoliation, mais il fallait l'appui de la France, qui le refusait. — A M. de Broglie, 21 mars 1770. « M. le prince Charles m'a parlé hier dans son audience. Il a remis de grands mémoires à M. de Choiseuil. Les secours d'hommes sont impossibles, ceux d'argent bien difficiles et l'employ un peu douteux. Quand nous aurons vu les mémoires, nous verrons ce qu'il sera possible de faire pour la Pologne. A l'égard de la Porte, un traité avec cette puissance est bien scabreux. Un secours pourroit amener la guerre, ce que je ne veux pas. » Suit une explosion furibonde contre M. Pitt, qui, au Parlement anglais, avait mal parlé du Roi et de la France. — « M. Pitt est un fol et fol dangereux ; ce qu'il dit de nous mériteroit la corde, et l'execution seroit dans tout autre païs. Quels cruels voisins nous avons là ! »

Le mariage du Dauphin avec l'archiduchesse d'Autriche Marie-Antoinette donna au vieux Roi la velléité de se remarier et de prendre femme dans la maison de Habsbourg. Il porta ses vues sur l'archiduchesse Élisabeth. Il chargea M. de Broglie d'ordonner à M. Durand, qui se

rendait à Vienne en mission, de prendre sur la princesse les renseignements les plus complets. — 6 juin 1770. « Comme l'on ne scait ce qui peut arriver, si Durand n'est pas parti, montres-lui ce billet, sinon envoies lui en la copie bien chiffrée. Qu'il en examine bien la figure *de la teste aux pieds, sans rien excepter de ce qu'il lui sera possible de voir* de l'archiduchesse Élisabeth, et qu'il s'informe de mesme de son caractère, le tout sous le plus grand secret, et sans trop donner de suspicions à Vienne, et il en rendra compte sans se presser par une occasion sure. » Cette instruction rappelle les détails que le cynique vieillard demandait à l'un de ses confidents sur la jeune Dauphine lors de son arrivée en France. Sa curiosité fut pleinement satisfaite par une dépêche en chiffres qu'envoya M. Durand.

Ce beau projet en resta là. La cour de Vienne eût accueilli avec peu d'empressement les propositions de Louis XV. En outre, celui-ci était tellement enivré de madame du Barry, qu'il ne dut pas donner suite à cette velléité matrimoniale.

Madame du Barry n'avait pas abandonné son projet de connaître la correspondance secrète; son ami, le futur ministre des affaires étrangères, M. d'Aiguillon, la maintenait dans ce propos; ils eurent l'un et l'autre des notions certaines. M. de Broglie en prévint le Roi, qui, avec son incurable optimisme, lui répondit : — 14 février 1771. « Madame du Barry n'en scait pas plus qu'elle scavoit, et je ne scache pas que M. d'Aiguillon soit instruit. Continues avec eux sur le même pied. »

Le baron de Breteuil, rebuté par les déboires qu'il éprouvait dans la diplomatie, avait demandé un emploi dans l'armée. Cela déplut au Roi, qui n'aimait pas avec raison que l'on voulût courir plusieurs carrières à la fois. Il

exprima son mécontentement à M. de Broglie, tout en reconnaissant le mérite et les services de M. de Breteuil. — 23 janvier 1771. « M. de Montaynar (ministre de la guerre) m'a parlé de la demande du baron de Breteuil. Vous qui estes militaires, comment pouves vous adopter une telle demande? Je vois pourtant que vous ne la croies pas dans l'ordre des militaires et vous le lui aves dit, et aves bien fait. Du reste, il est susceptible de toute autre grâces, mais il faut qu'il quitte toute intrigue, et qu'il s'occupe uniquement des affaires de son ambassade et de me plaire. »

Le Roi avait pensé à M. de Breteuil pour l'ambassade de Suède; mais il renonça à ce projet. Il eut un instant l'idée de l'envoyer à Vienne, mais comme il était connu comme un des partisans de M. de Choiseul, qui avait été renvoyé avec éclat du ministère, Louis XV ne voulut pas que la promotion de M. de Breteuil pût être regardée comme un triomphe pour le parti Choiseul. On parlait alors du retour probable de ce ministre et de la rentrée du Parlement, qui était alors supprimé et remplacé par des conseils supérieurs. Le Roi, qui haïssait M. de Choiseul et le Parlement, réfuta ces bruits avec vivacité.

A M. de Broglie, 18 mars 1771. « J'ay reçu la lettre du baron de Breteuil. C'était moi uniquement qui avois imaginé de l'envoyer en Suède dans ce moment-ci, comme plus au fait qu'un autre; il n'y fairait pas le bien que j'en attends, je n'y pense plus. A l'égard de Vienne, si s'étoit un triomphe pour le parti Choiseuil, il n'yroit pas non plus. *Quel sot propos que celui de son retour aux affaires étrangères! Quel méchant que celui du Parlement!* »

L'alliance avec Vienne tenait au cœur à Louis XV. Mais cette alliance était bien compromise, à son insu, par ses ministres et par l'ambition du nouvel empereur Jo-

seph II, qui, admirateur passionné du Roi de Prusse et avide de conquêtes, s'éloignait de jour en jour de la prudente ligne de conduite adoptée et suivie avec tant de succès par Marie-Thérèse. On travailla un instant aux instructions secrètes destinées à M. de Breteuil lorsqu'il était question de l'envoyer à Vienne. C'était là une besogne délicate. — « Les instructions du baron de Breteuil pour Vienne sont assez difficiles à faire, et je ne suis pas surpris que Géraud y soit embarrassé. *Je travaillerai moi-même aux points essentiels.* Je ne vous cacherai pas que dans le cas présent j'avais fait proposer au Roi de Pologne si pour la diète il n'aimeroit pas mieux avoir le baron de Breteuil qu'un nouveau venu. M. de Scheffer l'aime mieux à Vienne... M. d'Ayen sera-t-il assez délié pour cette diète orageuse? » Enfin le Roi prit un parti : M. de Breteuil fut nommé au poste de représentant de la France à Naples.

Nous touchons à l'un des plus graves et des plus douloureux événements des temps modernes, dont les conséquences funestes se font sentir tous les jours, et qui sera longtemps encore, il faut le craindre, une cause de troubles en Europe ; je veux parler du démembrement de la Pologne. On sait assez comment la Prusse, la Russie et l'Autriche s'emparèrent chacune, sous un spécieux prétexte, des provinces polonaises qui étaient à leur convenance, mais les préliminaires de ce partage et les actes qui le préparaient sont encore enveloppés d'obscurité. Nous nous bornerons à en examiner deux points importants et très-controversés : la part que prit l'Autriche et la conduite de la France.

On a prétendu que l'Autriche n'avait consenti que forcée au partage de la Pologne ; elle n'aurait pu, a-t-on dit, résister seule au concert de la Prusse et de la Russie, car elle était abandonnée par la France. Cette indifférence de la

France envers la Pologne est-elle prouvée? La correspondance secrète et quelques autres documents diplomatiques inédits ou peu connus peuvent à cet égard nous fournir quelques lumières.

Voici comment s'exprime M. de Broglie dans un mémoire remis en 1775 à MM. de Vergennes et du Muy, où il résume à grands traits les travaux de la correspondance secrète :

« Nous ne saurions nous dissimuler que le partage de la Pologne, que le comte de Broglie avoit prévu et annoncé depuis longtemps, n'a été effectué que par notre négligence à en prévenir l'origine, ou par la faiblesse des moyens que nous avons employés pour en arrêter le cours. Ce sont des faits bien clairement développés dans les dépêches adressées à M. Durand, et dans les relations de ce ministre... En parcourant les dépêches de M. Durand, on n'aura pas de peine à convenir que le silence qu'on a tant reproché à M. de Kaunitz peut fort bien être imputé à notre ministère. On ose même avancer qu'il a donné lieu, ou au moins servi de prétexte, à la réunion des trois cours copartageantes. Cette assertion n'est point hasardée. On s'en convaincra plus facilement encore dans les lettres que le comte de Broglie avait eu l'honneur d'écrire au Roi à cette occasion, et dans le compte qu'il eut celui de rendre de deux conversations que M. de Mercy avoit eu l'adresse de lier avec lui[1]. »

L'exposé des négociations, d'après des documents inédits, montrera que M. de Broglie disait vrai ; mais s'il y eut faiblesse du côté de la France, il y eut violence d'autre part, coalition armée et abus impitoyable de la force.

Il faut d'abord reconnaître un fait capital, c'est que l'initiative du partage appartient à Frédéric II ; il en reven-

[1] Voyez ce Mémoire à la date du 16 janvier 1775.

dique sinon l'honneur, du moins le profit, il explique lui-même avec franchise, j'allais dire avec cynisme, comment il fut amené à cet acte, dont la responsabilité ne pèse pas assez lourdement sur son nom. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à lire la partie de ses Mémoires embrassant la période écoulée de la paix d'Hubertsbourg en 1763, jusqu'à la fin du partage de la Pologne en 1775[1].

Les Turcs avaient déclaré, à l'instigation de la France, la guerre à la Russie; de notre part c'était une grande faute que de pousser la Porte à une guerre qu'elle n'était pas en état de soutenir avec avantage (1769). Les progrès des Russes inquiétèrent la Prusse et l'Autriche: Frédéric II et l'Empereur Joseph II eurent une entrevue à Neisse (25 août): ils convinrent de s'unir pour maintenir la neutralité en Allemagne. Ce premier pas fait, Frédéric travailla à amener la paix entre la Turquie et la Russie, dans le but d'arrêter les succès inquiétants de cette dernière puissance. Mais les victoires des Russes, qui s'emparèrent de la Moldavie et de la Valachie, vinrent entraver ces tentatives de conciliation et alarmèrent l'Autriche, qui réunit de nombreuses troupes en Hongrie, et se tint prête à secourir la Turquie. Une guerre générale était imminente; le Roi de Prusse, que ses engagements secrets avec la Russie devaient forcer de marcher, et qui, ne voyant rien à gagner, ne voulait rien risquer, propose une nouvelle entrevue à l'Empereur: les deux souverains se rencontrent à Neustadt (3 septembre 1770).

M. de Kaunitz réclama l'alliance austro-prussienne. Frédéric II déclina cette proposition dans ce qu'elle avait d'absolu, lié qu'il était avec la Russie; mais l'entente s'établit, et la France en fit les frais. La Porte pria les deux

[1] T. V des *OEuvres complètes de Frédéric II*, édition de Berlin. — On ne saurait trop étudier cette partie des Mémoires.

grandes puissances allemandes de se porter médiatrices entre elle et la Russie [1]. Cette médiation fut acceptée par Catherine, que Frédéric II menaça d'une intervention de la France.

M. de Kaunitz se garda bien de donner à M. Durand, notre envoyé, des détails précis sur les engagements pris à Neustadt. L'alliance austro-française était virtuellement rompue; l'Empereur ne cachait pas du reste son inimitié pour la France. Dans un voyage en Hongrie, il donna cours publiquement à son hostilité: le cabinet de Versailles en fut immédiatement informé.

M. de Choiseul n'avait pas été sans comprendre l'intérêt qu'il y avait pour la France à ne pas laisser accabler la Pologne. Les patriotes, honteux de voir le Roi Stanislas-Auguste livré aux Russes, qui occupaient la Pologne comme un pays conquis, avaient pris les armes et formé plusieurs confédérations pour chasser ces étrangers; mais mal armés, sans argent, sans vivres, ils ne pouvaient faire qu'une guerre de partisans, dangereuse sans doute, mais impuissante contre les formidables armées de la Russie [1]. Des partis polonais repoussés par des forces supérieures furent contraints de chercher un refuge sur les terres de l'Empereur : c'est dans ces circonstances que Joseph II tint le langage suivant, qui ne tarda pas à parvenir à la connaissance de notre chargé d'affaires, lequel en rendit compte au ministre des affaires étrangères.

« Dans le voyage que l'Empereur a fait en Hongrie au mois de mai dernier, il a séjourné deux jours à Szelespus, et il a bien voulu admettre à son audience les confédérés, malgré tous les efforts qu'ont faits les protestants domiciliés dans cette ville pour l'en détourner. Sa Majesté Impériale a vu les confédérés, d'abord chacun en particulier,

[1] Voir les *Mémoires de Dumouriez* et les lettres de M. de Vioménil.

et ensuite tous ensemble. Il leur a parlé avec humanité et leur a promis ses bons offices auprès de la Russie et du Roi de Prusse. Jusque-là rien de plus digne de sa bonté. — Mais il a ajouté, ce que j'aurois peine à croire si je n'avois pas vu deux lettres uniformes sur ce fait : « *Voilà donc à quoi aboutissent les promesses et les insinuations de la France et le fruit de votre confiance en elle.* »

Il paraît qu'avant l'entrevue de Neustadt, le prince Charles de Lorraine s'était rendu à Versailles et avait sondé le Roi sur le secours qu'il comptait donner à la Pologne. Louis XV avait refusé de prendre aucun engagement; témoin le billet suivant, qu'il adressa au comte de Broglie :

21 mars 1770. — « M. le prince Charles m'a parlé hier dans son audience : il a remis de grands mémoires à M. de Choiseuil. *Les secours d'hommes sont impossibles.* Ceux d'argent bien difficiles et l'employ un peu doutteux. Quand nous aurons vu les mémoires, nous verrons ce qu'il sera possible de faire pour la Pologne. »

Après une telle déclaration, l'Autriche comprit qu'il ne fallait faire aucun fonds sur la France pour protéger la Pologne par la force des armes, et dès lors elle agit en dehors de nous.

Cependant le gouvernement français se ravisa; mais il fit mal les choses : on donna des sommes insuffisantes[1]

[1] Voici le relevé sur le Livre rouge des subsides donnés pendant dix-huit mois, 1771 et 1772, aux confédérés :

1771.	N° 5.	Pour les confédérés de Pologne. . . .	60,000 liv.
—	N° 18.	*Idem.* . . .	120,000
—	N° 55.	*Idem.* (Quartier d'avril). . .	20,000
—	N° 121.	*Idem.* . . .	180,000
—	N° 184.	*Idem.* . . .	180,000
		A reporter. . .	560,000 liv.

et on envoya quelques officiers français aux confédérés. Parmi ces officiers figure un homme qui a joué un grand rôle dans la Révolution française, du Mouriez, alors simple capitaine[1]. du Mouriez, jeune et plein d'ardeur, ne tarda pas à gagner la confiance des Polonais. La résistance s'organisait à merveille, et l'Autriche étonnée y donnait les mains ; M. Durand s'applaudissait de cet heureux résultat :

« Tous les points dont je vais rendre compte sont déjà convenus avec la généralité et avec la plupart des chefs de troupes qui agissent en Pologne. La facilité que M. du Mouriez a trouvée à la faire adopter ne peut être attribuée qu'à la reconnoissance de la nation pour les secours généreux de Sa Majesté, et nous nous servirons du même ressort pour maintenir avec la fermeté nécessaire l'exécution des choses convenues. — Le subside sera uniquement employé en munitions, solde d'officiers étrangers ou nationaux, et formation d'une troupe étrangère, composée principalement de Français, qui doit servir de modèle au plan de formation des compagnies à pied et à cheval.....

			Report. . .	560,000 liv.
1772.	N° 28.	Secours aux Confédérés de Pologne.		
			(Quartier de janvier.).	180,000
—	N° 106.	*Idem.*	(Quartier d'avril. . . .	180,000
—	N° 189.	*Idem.*	(Juillet, août*.). . . .	120,000
			Total. . .	1,040,000 liv.

[1] *Extraits du Livre rouge :*

1770. N° 95. M. du Mourier, 6,000 liv.
1771. N° 122. M. le baron de Vioménil, 52,000 liv.
— N° 185. Mission de M. de Vioménil, 12,000 liv.
1772. N° 190. Entretien d'officiers français en Pologne, 12,000 liv.
— N° 298. Dépense concernant la mission de M. de Vioménil en Pologne, 42,261 liv.

* Il n'est pas fait mention des subsides des mois de mai et juin.

Cette troupe est absolument nécessaire, parce qu'il ne seroit pas possible sans cet appui de faire obéir les chefs, de leur donner de l'ensemble et surtout de tirer du pouvoir arbitraire des particuliers les troupes que chacun d'eux s'est appropriées personnellement, quoiqu'elles appartiennent aux différents palatinats qui les ont fournies par contingent[1]. »

On était parvenu à former une armée.

« M. du Mouriez est entré le 7 en Pologne..... Les troupes sont belles, bien entretenues. *Il ne leur manque que de la discipline*, et elle ne tardera pas à se rétablir. Ces troupes montent actuellement à dix mille hommes. Elles se joindront dans le mois de mai sur trois points. Nous occupons, ajoute M. du Mouriez, la campagne depuis Bochnia jusqu'à la Silésie, ce qui fait environ vingt-cinq à trente lieues d'un pays qui est au reste tellement ruiné, qu'il n'y a pas de quoi vivre. » (Dépêche de M. Durand. Vienne, le 29 avril 1771.)

Notez cette phrase : Il ne leur manque que la discipline; c'est-à-dire que tout manquait à cette armée, ou plutôt que ce n'était pas une armée. L'événement ne tarda pas à le prouver.

On voit que la France n'abandonnait pas entièrement la Pologne; mais les événements vinrent entraver le peu de bonne volonté que l'on avait pour elle à Versailles. M. de Choiseul ayant été renvoyé du ministère, ainsi que nous l'avons dit, la direction des affaires étrangères fut, après un intérim de quelques mois, remise à M. d'Aiguillon, qui s'attacha, par haine pour M. de Choiseul, à prendre le contre-pied de son prédécesseur.

Pendant que cette révolution s'opérait en France, l'orage se formait contre la Pologne. Le prince Henri de

[1] Dépêche de M. Durand, en date de Vienne, 2 mars 1771.

on convint d'inviter l'Impératrice-Reine à consentir au partage.

Revenons un peu sur nos pas, et citons quelques documents qui confirmeront et compléteront le récit du Roi de Prusse [1]. Les premières propositions de Frédéric II au cabinet de Vienne n'avaient pu échapper à l'œil de la diplomatie, bien que leur objet ne pût être exactement connu.

Notre ambassadeur à Berlin recevait des confidences qui devaient donner à réfléchir et en faisait part au ministère français : « Le ministre de Suède, avec lequel je suis très-lié, m'a parlé avec l'air d'assurance qui suppose qu'on est bien instruit, et voici sa réponse au sujet du prince Lobkovitz [2], dont je prétendois la négociation incertaine pour le succès : « Tout est déjà fini; le Roi de » Prusse a tout arrangé, et la paix sera signée avant » quatre mois. La Pologne sera la victime de tout : c'est » vous dire assez. » (Dépêche du 2 avril 1771.)

Quelques jours après, le même diplomate donnait des renseignements plus précis sur la participation de la cour de Vienne aux projets qui se formaient dans l'ombre contre la Pologne.

(Berlin, 29 avril 1771.) « M. de Scheffer, ambassadeur de Suède, paroît dans la plus grande inquiétude sur la position actuelle des cours de Vienne et de Berlin. Il m'a demandé avec un très-vif intérêt si j'avois les yeux ouverts sur leurs mouvements secrets, et m'a chargé particulièrement, Monseigneur, de vous marquer que *le moment devenoit très-sérieux*. Il n'a pas pu s'expliquer

[1] Ces documents ont été tirés des dépôts des affaires étrangères par Rulhières pour la composition de son *Histoire de l'anarchie de Pologne*. Daunou et M. Ostrowski n'en ont pas assez tiré parti.

[2] Ce prince était ambassadeur d'Autriche à Saint-Pétersbourg.

entièrement à cet égard : ce n'est qu'à la volée que j'ai trouvé le moyen d'obtenir un instant de conversation de confiance, et c'étoit dans un moment où nous étions trop observés; mais par ce que ce sénateur m'a dit, il m'a paru persuadé des arrangements secrets pris entre la Cour de Vienne et Berlin relativement à la Pologne, au détriment de cette dernière. Peut-être cette conviction n'est-elle que la suite de la façon de penser de M. le baron de Zöge : j'ai eu l'honneur de vous en rendre compte, Monseigneur, dans ma dépêche n° 15, et il est certain que les propos de M. de Scheffer et celui du ministre suédois se rapportent parfaitement [1]. »

En même temps, M. de Vergennes, notre ambassadeur en Suède, affilié à la correspondance secrète, recevait du Roi Gustave et de M. de Scheffer, sénateur, des renseignements du plus haut intérêt sur les rapports des Cours de Vienne et de Berlin et en faisait part à Louis XV.

« Le Roi de Suède m'ayant fait l'honneur de me dire, dans une promenade, qu'il avoit écrit au Roi depuis son retour, et que, faute de chiffre, il n'avoit pu lui faire part d'une remarque intéressante qu'il avoit faite à Berlin, mais que nous étions trop observés pour qu'il pût m'en parler lui-même, et que si je voulois m'adresser au baron de Scheffer il m'en instruiroit avec détail; j'ai saisi l'occasion de rencontrer celui-ci, qui est rarement en ville, pour tirer des notions si intéressantes. Suivant ce qu'il m'a confié, il y a une correspondance très-amicale et très-suivie entre le Roi de Prusse et l'Empereur. Un certain abbé Bartiani, chanoine de Breslau, qui est souvent à Potsdam, en est le centre, et l'on ne doute pas que l'objet ne soit de dégoûter l'Empereur et l'Impératrice, sa

[1] Voyez plus bas dépêche de septembre 1771 et lettre de M. de Broglie du 16 février 1775, article Suède.

mère, et de l'aliéner entièrement de la France. M. de Scheffer n'a pas pu ou n'a pas voulu me dire si cette vue fait du progrès, et jusques à quel point l'Empereur s'en montre susceptible. Mais il ne m'a pas dissimulé que l'animosité du Roi de Prusse contre la France est au plus haut point, que non-seulement il ne prend aucune peine de la cacher, mais qu'il l'exhale à tous propos, et que nous ferions très-bien d'y veiller, et surtout à Vienne, où il seroit à désirer que nous eussions un ambassadeur plus à portée que ne peut l'être un ministre du second ordre d'éclairer et d'approfondir la façon de penser et la conduite de l'Empereur. Il est assez adroit au Roi de Prusse de vouloir tourner l'ambition de l'Empereur contre la France, mais il me paroît bien improbable que ce prince puisse s'égarer au point de méconnoître dans le Roi de Prusse lui-même le véritable ennemi de sa maison et de sa grandeur [1]. »

Le duc d'Aiguillon, qui n'avait aucune vue politique sérieuse, et qui, poussé au pouvoir par une intrigue, ne s'y maintenait que par une complaisance servile envers la favorite, appartenait, par des traditions de famille, au parti anti-autrichien. Il avait des tendances vers l'alliance prussienne et montrait peu de confiance envers le Cabinet de Vienne. Il n'avait pas même nommé d'ambassadeur auprès de cette Cour, bien que l'Autriche eût pour représentant à Paris un de ses diplomates les plus habiles, le comte de Mercy-Argenteau. M. de Kaunitz, qui interceptait la correspondance secrète et en avait des copies, voulut, pour savoir à quoi s'en tenir, s'adresser directement à celui qui jouait auprès de Louis XV le rôle de confident; en

[1] *Mémoires de l'Académie de Lyon*, 1837, p. 36. — *Mémoire de M. de Montherot sur la révolution de Suède en* 1772 : Dépêche n° 7, sans date, vers le mois de juin 1771, époque de l'avénement de M. d'Aiguillon au ministère.

conséquence, M. de Mercy reçut l'ordre de s'aboucher avec M. de Broglie. Ayant un jour rencontré le comte à Versailles dans le salon de M. de Noailles, il lui parla comme par hasard des affaires du moment.

L'Europe entière avait les regards fixés sur Constantinople : on était effrayé de l'extension probable de la Russie sur la mer Noire, et l'on était ému de la possibilité de voir Byzance devenir la capitale d'un nouvel empire grec qui compromettrait l'équilibre du monde. L'Autriche avait le plus grand intérêt à ne pas laisser trop s'agrandir sa terrible voisine : c'était et c'est encore pour elle une question de vie ou de mort d'empêcher la Russie de s'emparer des Principautés danubiennes. Elle tenait donc à rétablir le plus promptement possible la paix entre la Czarine et le Sultan; la prolongation de la guerre ne pouvait qu'être funeste aux Turcs. Nous avons vu que Frédéric avait interposé ses bons offices et avait décidé l'Autriche à se joindre à lui. Son plan était d'amener la Russie à accorder à la Turquie de bonnes conditions moyennant un dédommagement en Pologne. Par ce moyen, les inquiétudes de l'Autriche étaient apaisées, la Prusse prenait sa part de la Pologne et empêchait la Russie de s'établir sur la mer Noire.

Mais l'Autriche n'était pas encore convertie à ce beau plan : elle tenta un rapprochement avec Versailles.

M. de Thugut, internonce autrichien, reçut ordre, pour plaire à la France, d'écarter les bons offices de l'Angleterre à Constantinople. M. de Mercy vanta beaucoup à M. de Broglie cette marque de déférence et de sympathie, que des dépêches secrètes vinrent confirmer, mais il ajouta cette phrase significative, « *que cela ne pouvoit aller tant que l'on ne s'entendroit pas davantage.* » (25 juin 1770.)

Quelques jours après cette entrevue, M. de Mercy vint rendre visite au comte de Broglie et reprit la conversation de Versailles; il lui raconta que sa Cour l'avait chargé d'insister auprès du gouvernement français pour l'envoi prochain d'un ambassadeur à Vienne : s'il n'obtenait pas satisfaction sur ce point, il devait se retirer à Spa ou dans le duché de Luxembourg. M. de Broglie remercia M. de Mercy de la confiance qu'il lui marquait : « Sur les affaires, ajoute-t-il, je ne lui ai répondu que des lieux communs, et, en continuant de le remercier, j'ai aussi continué de l'assurer que je n'étois pas dans le cas de traiter avec lui aucune affaire de ce genre; à quoy il a répliqué que cela ne l'empêcheroit pas de continuer à me les confier. »

M. de Mercy se le tint pour dit, et ayant trouvé dans M. de Broglie une discrétion à toute épreuve, se ligua contre lui avec M. d'Aiguillon. Dans son second entretien avec le comte, il avait prétendu que M. de Kaunitz « n'avoit pas caché à M. Orlow la résolution de Leurs Majestés Impériales de ne pas permettre l'affaiblissement de l'empire ottoman ni aucun changement sensible dans les possessions des puissances du Nord. » Cette prétendue résolution de Leurs Majestés Impériales, au sujet de laquelle M. de Kaunitz n'avait pas été aussi explicite avec M. Durand, était subordonnée à une suite d'éventualités qui en diminuaient singulièrement la valeur.

Tout conspirait à la ruine de la Pologne. Du Mouriez fut battu [1]. Les confédérés ne purent résister à une armée

[1] « A Vienne, 12 juin 1771. L'échec qu'ont essuyé les confédérés est beaucoup moindre qu'on ne l'a d'abord cru. Plusieurs officiers présents à cette affaire ne font monter la perte qu'à deux cents hommes. L'ennemi... a fondu sur la division (de cavalerie) qui a été battue, ou pour mieux dire qui a lâché pied, abandonnant une poignée d'infanterie.... (Dépêche de M. Durand; Vienne, 12 juin 1771.)

aussi bien organisée que l'armée russe; la perte en hommes ne fut pas considérable, mais l'effet moral fut désastreux. Il fut acquis que l'on ne pouvait résister à main armée, surtout avec des corps indisciplinés.

Ce fut dans ces circonstances que M. de Broglie adressa à Louis XV une lettre remarquable, où l'intérêt de la France à préserver la Pologne était exposé dans toute sa force, en même temps qu'il éclairait le Roi sur les dangers prochains qui menaçaient ce pays infortuné. Après avoir raconté l'échec de du Mouriez à Landscron, il ajoutait : « Cet échec arrive bien mal à propos dans le début du ministère de M. le duc d'Aiguillon, qui m'en a paru un peu effarouché, et j'ai bien peur qu'il n'en résulte l'abandon total de ces malheureux Polonais. J'ose cependant supplier Votre Majesté de considérer les efforts qu'ils ont faits depuis trois ans sans être secourus de personne, et le bon usage qu'ils avoient fait du peu de secours qu'ils ont reçus. Le sieur du Mourier cherche à rejeter son imprudence sur leur lâcheté, même, dit-il, sur la trahison de quelques-uns des chefs; quelqu'un qui connoîtroit mieux et les hommes et les affaires se seroit attendu à trouver de tout cela dans une multitude rassemblée au hasard, et, en conséquence, il ne se seroit pas commis vis-à-vis une milice nationale et enrégimentée. Le remède à tout cela ne seroit peut-être pas si difficile, *si la cour de Vienne désiroit le bien de cette malheureuse nation; mais je soupçonne qu'elle l'aime mieux débellée que victorieuse; elle sera plus dans le cas de subir la loi qu'on voudra lui faire, et c'est là l'attitude où ses ambitieux voisins la désirent.* C'est dans Votre Majesté, Sire, qu'est leur unique ressource. Le nouveau ministère ne sauroit connaître encore combien le sort de cette république est politiquement intéressant pour la France, et le nouvel ambassadeur qu'on

nomme pour Vienne le connoîtra encore bien moins; c'est ainsi que la Providence réunit toutes les circonstances pour la destruction de nos intérêts et de notre système dans cette partie de l'Europe..... » (25 juin 1771.)

C'étaient là des vues politiques justes et nettement exprimées : la pénétration de M. de Broglie perçait l'avenir. Cependant M. de Kaunitz, personnellement attaché à la France, hésitait encore avant de se compromettre avec la Russie et la Prusse : c'est ce qu'exprimait lord Cathcart, ambassadeur anglais à Saint-Pétersbourg, dans une lettre confidentielle à l'envoyé britannique à Constantinople, lettre dont M. de Saint-Priest se procura la copie, et qui prouve que pendant que Frédéric II croyait négocier secrètement le partage de la Pologne avec la Prusse, cette dernière puissance traitait de son côté la même affaire avec Vienne.

Vasiliotrophe, le 26 juillet 1771. « Le comte Panin est toujours inaccessible, ne quittant pas le grand-duc. Il n'a jusqu'à présent aucune réplique de Vienne : il pense, je crois, que la difficulté de la chose gît en un combat dans l'esprit du prince de Kaunitz, qu'il est fort naturel qu'il éprouve, *sur le point de se prêter à une disposition peu compatible avec cette durable connexion avec la France qui fait la base de son système,* mais que ce ministre autrichien la surmontera, l'Empereur n'y ayant pas d'ailleurs le moindre éloignement. Telle est aussi, j'imagine, l'idée du Roi de Prusse. »

Le langage que l'Autriche tenait à Saint-Pétersbourg était bien différent de celui qu'elle affectait à Versailles : vis-à-vis de la France elle se disait prête à secourir les confédérés et paraissait disposée à prendre les armes pour les soutenir. M. d'Aiguillon se laissa aller à la confiance, et il la témoignait en ces termes à M. de Saint-Priest :

« L'attente où on est à Vienne de recourir aux armes a déjà opéré un changement dans ses dispositions relativement aux confédérés. Elle vient de nous faire témoigner qu'elle sait gré au Roi des secours qu'il leur accorde, et leur promet de leur donner de son côté toute l'assistance possible, en ne leur fournissant néanmoins ni troupes ni argent. » (1er août 1771.)

Que dire pourtant de cette assistance, qui exclut tout secours en troupes et en argent? M. Durand, trompé lui-même par M. de Kaunitz, prolongeait involontairement l'erreur du cabinet de Versailles en lui faisant part des dispositions bienveillantes que l'Empereur affichait à l'égard des confédérés.

« Un homme en qui l'Empereur a de la confiance a déjà assuré le député des confédérés qu'ils pourroient faire des achats de munitions et d'armes, pourvu qu'ils fassent leurs contrats sous des noms de particuliers. » (Vienne, 14 août 1771.)

Les confédérés ne trouvaient pas la France négligente ni oublieuse. Le gouvernement français envoya plusieurs officiers sous les ordres de M. de Vioménil. D'accord avec M. Durand, M. de Vioménil s'efforça de mettre un peu de discipline dans les corps confédérés, mais c'était là une rude besogne.

Plusieurs palatinats occupés par la Russie, Varsovie et les points principaux du royaume maintenus dans l'obéissance par une armée russe alliée du roi Stanislas-Auguste, tel était l'état déplorable où se trouvait la Pologne; des maux plus grands encore lui étaient réservés. Au mois de septembre 1771 un corps prussien envahit la Pologne amicalement, pour les motifs les plus simples. Le Cabinet de Versailles en fut instruit dans les termes suivants : « Le corps qui doit marcher en Pologne pour protéger,

dit-on, la remonte de 6,000 chevaux que Sa Majesté Prussienne veut y faire, sera formé par des détachements de 200 hommes de chaque régiment de hussards et de dragons, ce qui excédera le nombre de 4,000 hommes.» (24 septembre 1771.)

Cet appareil ne laissait pas que d'être inquiétant, mais le gouvernement prussien avait de bonnes réponses à faire à notre envoyé.

« M. le baron de Swieten (ambassadeur d'Autriche à Berlin) prétend être de la plus grande tranquillité sur tous ces mouvements. Le Roi de Prusse n'a, dit-il, en vue qu'une opération immense sur les grains : toutes ces troupes qui marchent en avant n'ont que cet objet et *celui de vivre aux dépens de la Pologne.* C'est par conséquent sept ou huit mille chevaux que ce prince n'aura pas à nourrir cet hiver. Il est possible, a-t-il ajouté, pour éluder le subside, que la cavalerie prussienne aille joindre les Russes afin de protéger seulement leurs quartiers en Pologne et de donner la liberté d'agir contre les confédérés; mais il m'a bien assuré que cette opération ne s'étendroit que jusqu'au printemps prochain, et qu'alors le Roi de Prusse retireroit toutes ses troupes, qui, d'ailleurs, n'entreprendront rien directement, à moins qu'elles ne soient attaquées. » (Berlin, 12 octobre 1771.)

C'était un commencement de prise de possession par la Prusse de la part de la Pologne qu'elle s'attribuait, sauf, plus tard, à étendre son lot. Frédéric II pendant ce temps cherchait à amuser la France : il voulait, disait-il, la faire admettre à la réglementation de la paix entre la Russie et la Porte.

A Fontainebleau, le 24 octobre 1771. « M. de Sandoz est venu, monsieur, ainsi qu'il me l'avait annoncé, me faire part des nouveaux ordres qu'il avait reçus du Roi son

maître, mais ce qu'il a ajouté à ses ouvertures précédentes dont je vous ai fait part dans ma dernière dépêche, s'est réduit à articuler le désir de Sa Majesté Prussienne que la négociation pour la pacification pût être établie à Constantinople sous la forme d'un congrès, et que le Roi voulût se charger de faire agréer cette ouverture à la Cour de Vienne. Ce chargé d'affaires m'a, au surplus, répété sans fondement les mêmes discours dont je vous ai déjà mandé la substance. » (Dépêche de M. d'Aiguillon à M. Durand.)

L'Autriche était encore indécise : l'ambition de la Prusse l'effrayait; elle se défiait de la Russie, qui elle-même, la regardant comme intimement liée avec la France, l'accusait d'encourager les Polonais.

« M. Panin a dit à lord Cathcart que Leurs Majestés Impériales n'ont donné aucun argent aux confédérés en Pologne, mais les ont favorisés d'ailleurs de toute manière; que la France leur a envoyé des officiers et de l'argent; que la Cour de Vienne s'est expliquée à Pétersbourg en termes assez compassés *pour rester maîtresse d'agir comme elle le jugera à propos*, qu'elle fait valoir son intérêt de maintenir la balance de l'Orient... Que les raisons alléguées ne sont qu'un voile pour taire les vérités qu'on veut cacher; que la Cour de Vienne agit d'après un système d'union avec la France, mais que ce sera à la France et non pas à elle que le système actuel appartient. Lord Cathcart a répondu au comte Panin que le prince de Kaunitz sembloit avoir pris son parti et avoir intention d'aller au delà d'un simple refus des propositions russes, et il prétend que M. Panin a expliqué que cela étoit plausible [1]. »

Il y avait donc mauvaise disposition de la Russie pour

[1] Extrait d'une dépêche de Constantinople du 18 novembre 1771, d'après la correspondance de l'ambassadeur anglais de Saint-Pétersbourg avec son collègue de Constantinople.

l'Autriche; mais le Roi de Prusse conseillait la patience, objectant que rompre avec Vienne c'était la jeter entièrement dans les bras de la France et susciter une guerre générale. Les deux grandes puissances du Nord se réunirent donc pour caresser l'Autriche et profiter de l'ambition de Joseph II pour amener M. de Kaunitz à s'entendre avec elles au sujet de la Pologne et de la Porte.

M. de Kaunitz se tenait sur la réserve avec M. Durand, qui à son tour rassurait sa Cour.

A Vienne, le 26 octobre 1771. « M. le prince de Kaunitz m'a fait connoître que le Roi de Prusse avoit fait des ouvertures vagues, mais qu'elles avoient été fort mal reçues parce qu'elles avoient été faites dans le moment où les Turcs ont été avertis des prétentions exorbitantes de la Cour de Pétersbourg. Ainsi donc, ai-je repris, le Roi de Prusse n'a pas même articulé à la Porte les raisons qu'elle pourroit avoir pour se détacher de la Crimée et d'Azoph, comme le bruit en court? Non, m'a répondu le prince. Les insinuations n'ont eu rien de fixe; quant aux engagements que le Roi de Prusse peut prendre avec la Russie, nous ne pouvons supposer que Catherine II veuille travailler à son agrandissement; les engagements que ce prince nous a formellement déclarés ne tombent que sur la composition des troubles de la République et sur la garantie du trône de Pologne au présent possesseur. S'il y a de nouveaux articles secrets, je l'ignore. »

Mais malgré sa confiance, qu'il garda jusqu'au dernier moment, M. Durand avait des inquiétudes : il en faisait part en ces termes :

Vienne, le 30 octobre 1771. « La sécurité de M. le prince de Kaunitz n'est point naturelle, car personne n'est moins disposé que lui à se confier à un prince qu'il m'a toujours dépeint sans principe fixe et n'ayant de politique

que celle du moment. Il faut donc que ce ministre, qui se montre peu ému des avis que nous lui donnons, *soit plus instruit qu'il ne veut le paroître* de ce qui se passe entre le Roi de Prusse et les Turcs. »

Les Turcs sont battus par les Russes. M. Durand va rendre visite au premier ministre autrichien.

A Vienne, le 4 décembre 1771. « Je trouvai samedi au soir M. le prince de Kaunitz vivement affecté de l'avantage que les Russes ont remporté sur les Turcs..... Je marquai au récit de M. le prince de Kaunitz la peine que me causoit le désastre des Turcs et l'effet qu'il auroit d'augmenter l'inflexibilité de Catherine II. « *Mettons-nous à sa place,* » me répondit le prince, » *et jugeons ce qu'elle fera par ce que nous ferions.* »

C'était prendre gaiement son parti. M. de Kaunitz l'avait pris et sur la Pologne et sur la Turquie. Rien de plus instructif à cet égard que la conversation qu'il eut avec M. Durand : il était clair que c'était la Pologne qui devait faire les frais de la paix entre la Russie et la Turquie.

Vienne, le 11 décembre 1771. Dépêche de M. Durand. — « M. le prince de Kaunitz, après avoir écouté l'exposé que je lui ai fait relativement aux dispositions du Roi de Prusse, m'a dit que ce prince n'agissoit certainement point de concert avec Catherine II ; que cette princesse, personnellement aigrie contre nous, n'est nullement disposée à nous donner accès au congrès, ni même à nous voir entrer dans les négociations qui doivent précéder cette assemblée, sous prétexte de la violence commise contre M. Obreskow. Elle ne veut admettre aucun lieu de la dépendance des Turcs pour y traiter de la paix ; que le Roi de Prusse agissoit à la Porte pour y engager une négociation entre les Turcs et les Russes ; qu'à Versailles il témoignoit vouloir que la discussion se

portât dans un congrès où seroient admises plusieurs puissances, et notamment la France, dont la Russie a rejeté les bons offices; qu'à Vienne il varie dans ses propos, et qu'à Pétersbourg il avoit, selon toutes les apparences, un autre langage que dans les autres cours; qu'il avoit vraisemblablement des vues particulières et un plan opposé aux intérêts des autres; qu'il ne cherchoit à les faire travailler à son plan que pour s'acheminer vers son objet; qu'il s'efforceroit de les compromettre entre elles pour réussir; qu'après la manière dont la Russie s'est expliquée sur les conditions de la paix et la résolution ferme des Turcs de n'y point accéder, il n'y auroit que du danger à les exciter à se voir et à se parler; qu'on ne pourroit avoir l'espérance de les concilier, et qu'on pourroit cependant craindre en même temps qu'une entrevue n'aboutît à faire la paix au préjudice d'un tiers, et *qu'un démembrement tel que celui de la Pologne* ne pourroit qu'altérer le système de l'Europe; qu'à ce prix les Turcs, rentrant dans tout ce qu'ils ont perdu, seroient peu touchés d'un événement qui intéresseroit tant d'autres puissances et n'écouteroient aucune représentation; que sans en venir même à cet expédient, la paix pourroit encore se conclure de leur part à telles conditions qui seroient onéreuses aux puissances qui, sans être en guerre, sont occupées de la manière dont elle se terminera; qu'une assemblée formée avant que d'avoir ébauché avec les parties un projet de pacification, ne présentoit aucune espérance de succès; que c'étoit tout ce qu'il pouvoit m'en dire. Je saisis ce moment pour lui demander comment il envisageoit la cession de la côte de la mer Noire et l'entrée des vaisseaux russes dans cette mer.

» Ce point, reprit-il, doit toucher beaucoup les puissances commerçantes. Mais la Cour de Vienne, repris-je,

ne peut y être indifférente, car que seroit-ce que la Russie si elle acquéroit un commerce si lucratif? Le prince en convint, mais ne s'expliqua pas davantage, en insinuant seulement que si les Turcs se laissoient aller à une négociation directe avec la Russie, la Cour de Vienne ne pourroit ni répondre de ce que ces puissances stipuleroient entre elles *ni s'y opposer.* »

Cependant le Cabinet de Versailles s'était déterminé à envoyer un ambassadeur à Vienne. Son choix était tombé sur le prince Louis de Rohan, coadjuteur de l'évêque de Strasbourg. C'était un homme fastueux, uniquement connu par ses prodigalités, léger, mais intelligent et ambitieux. Il prit pour secrétaire l'abbé Georgel, esprit délié, qui a laissé de curieux Mémoires sur l'ambassade du prince Louis. Après de longs délais nécessités par des apprêts d'un luxe insensé, le nouvel ambassadeur fit son entrée à Vienne au mois de janvier 1772. Sous ses ordres en apparence, mais en fait pour le diriger et le contrôler, on plaça, avec le titre de résident, M. Durand, l'homme de confiance du Roi et de M. de Broglie. M. Durand reçut l'ordre de correspondre directement et secrètement avec le Roi, qui lui recommanda de donner sur les événements ses appréciations personnelles. (27 septembre 1771.) Malheureusement M. Durand, malgré son expérience, fut joué par le prince de Kaunitz.

Les négociations pour le démembrement de la Pologne étaient poursuivies dans le plus profond secret entre la Russie et la Prusse d'une part, et l'Autriche d'autre part. De son côté, la Prusse feignait de tenter un rapprochement avec la France, afin de mieux cacher son entente avec l'Autriche. Le gouvernement français communiqua les ouvertures de la Prusse à la cour de Vienne, mais ce n'était là qu'un jeu; l'Autriche, selon le mot de Louis XV,

avait *déjà pris sa part du gâteau*, et pendant qu'on donnait à l'Autriche cette marque de confiance, celle-ci signait le traité de partage. — 12 janvier 1772. Louis XV au comte de Broglie. « C'est pour marquer toute notre confiance en la Cour de Vienne que M. d'Aiguillon a communiqué les lettres de Prusse à M. de Mercy, et pour juger *si elle ne voudroit pas avoir sa part du gâteau sur la Pologne*, comme il y a tout lieu de le croire. Vienne peut avoir déchiffré vos lettres, mais il faut toujours vous en tenir avec M. de Mercy comme ayant été ministre en Pologne. »

Le 4 mars, un traité fut conclu entre la Prusse et l'Autriche, et peu de temps après, la même convention fut signée à Saint-Pétersbourg. L'Autriche, pour s'être fait prier, n'était pas la moins âpre à prendre, et ses prétentions furent plus d'une fois à la veille de tout compromettre. Cette avidité, mêlée de certains remords, a été admirablement peinte par Frédéric II lui-même, dans une conversation avec le jeune prince Charles de Hesse.

Ce dernier s'exprime ainsi dans ses Mémoires, récemment imprimés à Copenhague mais non rendus publics, et qui ne nous sont connus que par un article de M. Saint-René Taillandier, dans la *Revue des Deux-Mondes* [1] :

« Benoît, envoyé de Prusse en Pologne, avoit découvert en Pologne d'anciennes prétentions qu'il vouloit que je fisse valoir. Je les fis rechercher, et ne les trouvant pas sans fondement, je bâtis mon plan là-dessus. L'Impératrice l'accepta d'abord, mais Marie-Thérèse étoit beaucoup trop consciencieuse pour y entrer. J'envoyai alors Edelheim à Vienne, pour gagner le confesseur, qui persuada à Marie-Thérèse qu'elle étoit obligée, pour le bien de son âme, de prendre la portion qui lui étoit assignée. Alors elle se mit à pleurer terriblement. En attendant, les troupes des

[1] *Revue des Deux-Mondes* du 1er décembre 1865, p. 797.

trois copartageants entroient en Pologne et s'emparèrent de leurs portions, elle toujours en pleurant ; mais tout à coup nous apprîmes, à notre grande surprise, qu'elle avoit pris beaucoup plus que la part qu'on lui avoit assignée, *car elle pleuroit et prenoit toujours,* et nous eûmes beaucoup de peine à obtenir qu'elle *se contentât de sa part de gâteau.* Voilà comme elle est. »

La ressemblance de ce portrait est singulièrement confirmée par une dépêche particulière du prince Louis de Rohan, ambassadeur de France à Vienne. « J'ai vu, écrivait le prince, Marie-Thérèse pleurer sur les malheurs de la Pologne opprimée ; mais cette princesse, exercée dans l'art de ne point se laisser pénétrer, me paroît avoir les larmes à son commandement ; d'une main elle a le mouchoir pour essuyer les pleurs, et de l'autre elle saisit le glaive de la négociation, pour être la troisième puissance copartageante [1]. » Les deux portraits sont identiques, mais la touche de Frédéric est plus légère, celle du futur héros du Collier de la Reine plus haineuse. Marie-Antoinette ne pardonna jamais au cardinal ce qu'elle regardait comme une insulte à sa mère. Le traité définitif de partage fut signé le 5 août 1772, alors que chaque puissance s'était emparée des provinces polonaises qu'elle s'était attribuées.

Le gouvernement français accueillit cette nouvelle avec indifférence ; et l'opinion publique dans notre pays ne comprit pas la gravité de cet événement, dont le comte de Broglie, dans un mémoire remis à Louis XV le 13 juin, avait démontré les suites funestes. L'Autriche, trahissant l'alliance intime, en avait fait un mystère au cabinet de Versailles. A ce dernier on peut reprocher de la faiblesse,

[1] *Mémoires de l'abbé Georgel*, t. I, p. 251. — L'abbé Georgel était bien informé ; il était secrétaire du prince Louis de Rohan.

mais du moins il ne fut pas perfide. Sous le règne de Louis XVI, le gouvernement autrichien ayant besoin de la France, essaya de pallier le silence gardé lors des préliminaires du démembrement de la Pologne. Voici, d'après le rapport adressé à Louis XVI par M. de Vergennes, les excuses invoquées par M. de Kaunitz :

« M. le prince de Kaunitz, dans la lettre qui a été communiquée par M. le comte de Mercy, voulant justifier le silence que sa Cour a gardé depuis bien des années avec celle de France, et qu'il reconnoît peu analogue au système d'alliance et d'union qui subsiste entre les deux Cours, cherche à en rejeter la cause d'abord sur le caractère, selon lui, vif, arbitraire et exigeant de M. le duc de Choiseul, ensuite sur certaines menées justement suspectes de la part de M. le duc d'Aiguillon, et enfin *sur la découverte de la correspondance secrète* de M. le comte de Broglie, dont on ne dissimule pas l'interception, et qui a donné des lumières sur le peu de conformité des principes par rapport aux affaires de Pologne.

» M. le prince de Kaunitz annonce qu'il va s'expliquer :

» 1° Sur la Prusse ;

» 2° Sur la Russie ;

» 3° Sur la Porte Ottomane.

» Ce ministre ne dissimule pas que la Prusse, qui comme puissance de second ordre pouvoit être un allié utile à la maison d'Autriche, est devenue par l'acquisition de la Silésie et par les différents accroissements qu'elle a reçus, un voisin dangereux dont on a tout à craindre et rien à espérer, et contre lequel on ne peut être trop soigneusement en garde. On pallie le concert dans lequel on a été avec cette puissance, par rapport au démembrement de la Pologne. On l'attribue à des casualités, dont l'objet ne pouvoit être que temporaire. On relève l'affectation du Roi de

Prusse à noircir à dessein partout la Cour de Vienne, à lui imputer des desseins et des vues qu'elle n'eut jamais, à lui reprocher d'avoir songé à l'envahir, lorsque sa santé faisoit craindre pour ses jours. Le prince de Kaunitz prie le ministère de France de vouloir bien ne pas prêter l'oreille aux suggestions et aux insinuations malignes de ce prince, et de ne pas encourager son système d'illusion.

» La Russie étoit un allié naturel de la maison d'Autriche, mais du moment que le Czar Pierre III, fasciné par le Roi de Prusse, fit passer ses troupes dans le camp ennemi, tous les liens furent rompus. Le système que Catherine II a suivi depuis ne les a pas renoués, et l'on s'est expliqué très-clairement avec elle, à l'occasion de la dernière guerre des Turcs, qu'il n'existoit pas d'alliance. Quoiqu'on ne pense point à la renouveler, et qu'on en soit même très-éloigné, on ne peut cependant se dispenser de la ménager, pour contre-balancer l'ascendant que le Roi de Prusse a pris sur cette princesse, en flattant son amour-propre, ses caprices et ses passions. Ce prince, au désespoir d'avoir été déjoué par le parti que la Cour de Vienne avait pris, en conséquence de sa déclaration que si cette Cour vouloit rendre ce qu'elle avoit pris en Pologne au delà de ce qui lui étoit assigné par la convention, il était prêt à en faire de même. Voyant que la Cour de Vienne avoit profité de cette ouverture pour finir avec les Polonais, et pour suppléer par la garantie de l'Impératrice de Russie à la ratification que le Conseil permanent ne se croyoit pas autorisé à donner, ce prince avoit tout mis en œuvre pour calomnier et noircir la Cour de Vienne dans l'esprit de la Czarine, lui insinuant qu'elle étoit l'auteur des lenteurs et de la résistance des Turcs à exécuter les stipulations de la dernière paix. Ces insinuations d'une part, et la maladresse des Turcs de l'autre, qui rejetoient

le retard de l'exécution sur ce qu'on ne leur avoit pas rendu à la paix les terrains qu'ils avoient cédés depuis par un accord volontaire, tout cela avoit mis l'Impératrice-Reine dans l'impossibilité de refuser l'office qui lui avoit été demandé auprès de la Porte Ottomane; mais elle n'entre pas pour cela dans les vues et dans les desseins de la Russie[1]. »

Remarquons parmi les excuses du silence gardé, la découverte de la correspondance secrète. Cette correspondance devait prouver au Cabinet autrichien l'intention formelle de Louis XV de sauvegarder la Pologne; mais il y puisa aussi la conviction que le Roi Très-Chrétien voulait éviter la guerre à tout prix, même au prix de l'honneur.

Les Turcs ne purent comprendre que la France eût toléré le partage, et M. de Saint-Priest transmettait en ces termes les réflexions fort sensées du ministère ottoman :

« Le reïs-effendi me poursuit fréquemment de questions sur l'indifférence de l'Europe eu égard au démembrement de la Pologne. Il me demande en particulier comment la France peut le souffrir; il me renouvelle des reproches de non assistance, de refus de vaisseaux et autres, et lorsque je réponds à tout cela par mille arguments que les faits me fournissent, ce ministre ne répète autre chose, sinon que la Porte s'est mal conduite, mais qu'il ne faut pas l'abandonner. Il croit que l'Angleterre est plus occupée que nous des affaires présentes[2]. »

L'Angleterre ne montrait pas moins d'indifférence, et M. Murray, ambassadeur anglais à Constantinople, ayant voulu pousser les Turcs à marcher au secours de la Pologne, fut blâmé et désavoué. La lettre qu'il reçut du chef du *Foreign Office* est un document instructif.

[1] Archives de l'Empire, K. 1304, année 1777.

[2] Dépêche du 17 juillet 1772.

Saint-James, le 24 juillet 1772. « Monsieur, j'ai reçu et mis sous les yeux du Roi votre lettre du 3 juin dernier. J'ai regret de ne pouvoir marquer à Votre Excellence l'approbation qu'elle désire sur la démarche qu'elle a faite auprès de la Porte, et d'être au contraire chargé de la fâcheuse commission de lui dire que le Roi et ses ministres n'ont pu regarder que comme une étrange méprise dans votre devoir l'avis qu'en suivant vos propres spéculations relativement au démembrement projeté de la Pologne, vous avez pris sur vous de donner à la Porte, tendant à retarder la conclusion de cette paix que le Roi a désiré constamment d'accélérer autant que possible. Sa Majesté est personnellement disposée, en considération de vos longs et fidèles services, d'avoir de l'indulgence pour cette fausse démarche; mais si la Cour de Pétersbourg en fait une matière de plainte, ainsi que cela n'est que trop probable, il sera difficile de justifier une conduite si peu amicale dans son ambassadeur. Quant à l'événement extraordinaire et inattendu du partage de la Pologne par trois puissances qui ont paru quelque temps bien éloignées de se concerter pour cet objet, je dois informer Votre Excellence que, quoique cette variation fasse naître des appréhensions plausibles que le commerce de l'Europe en pourra dans la suite être affecté, Sa Majesté, non plus que les autres puissances commerciales, ne regarde pas la chose comme d'une importance actuelle au point de s'y opposer directement ou d'entrer en activité pour y obvier, ainsi que Votre Excellence le juge nécessaire. Le Roi est encore moins porté à essayer de la voie indirecte d'encourager la continuation de la guerre aux Turcs, laquelle, sans compter les maux d'interruption de commerce, de dévastation et de pertes qu'elle entraîne, ne pourroit aller au but d'une manière désirable pour la

Grande-Bretagne, puisque, si la Russie avoit de nouveaux succès, la Porte en seroit plus hors de mesure de se mêler de l'indépendance de la Pologne, et dans le cas contraire, il en résulteroit l'affaiblissement de l'empire de Russie, qui, quoiqu'il n'ait pas témoigné en dernier lieu à Sa Majesté cette ouverture et cette confiance qu'elle mérite à juste titre, ne peut cependant être regardé que comme l'allié naturel de la couronne et conséquemment destiné selon les apparences à contracter tôt ou tard une liaison étroite. En même temps, cette puissance, dont il n'y a que les acquisitions en Pologne qui puissent nuire à la liberté du commerce britannique en Pologne, pourroit, ainsi que Votre Excellence l'observe, braver l'orage. Ainsi un parti de cette sorte, *très-convenable et désirable pour la France, ne paroît nullement bon à être adopté par nous de concert avec elle,* quoique nous puissions former le même désir que l'état de la Pologne n'eût souffert aucune altération. »

Politique de crainte et d'égoïsme s'abritant derrière les intérêts du commerce britannique, que le partage de la Pologne n'atteignait pas. Comment ne pas se contenter du motif donné par M. de Panin à lord Cathcart, « que le partage avoit pour résultat d'éviter une guerre relative aux affaires de la République, laquelle guerre sembloit prête à s'allumer. » C'était là aussi le langage que tenait Frédéric II, qui s'applaudissait de ce qu'il regardait comme un chef-d'œuvre [1] : « Telle fut la fin de tant de négociations qui demandoient de la patience, de la fermeté et de l'adresse. L'on parvint cette fois à préserver l'Europe d'une guerre générale qui étoit près d'éclater... C'est le premier exemple que l'histoire fournisse d'un partage réglé et terminé *paisiblement* entre trois puissances. Dans les conjonctures où l'Europe se trouvoit alors, les plus

[1] Mémoires, de 1763 à 1775.

habiles politiques y auroient échoué : tout dépend des occasions et du moment où les choses se font. »

Frédéric s'admirait dans son ouvrage ; mais tout homme impartial souscrira plus volontiers au jugement que portait sur le même fait un diplomate étranger devant notre chargé d'affaires à Saint-Pétersbourg, qui en rendait compte en ces termes à M. d'Aiguillon : 11 septembre 1772. « Il doutoit que dans le corps diplomatique entier il y eût un exemple de la méthode qu'on avoit suivie en dernier lieu pour s'accorder sur cet arrangement : il en trouveroit aussi peu dans l'histoire d'un abus aussi atroce des convenances et de la raison du plus fort. »

D'après les anciennes traditions, la France avait pour alliée la Suède ; mais cette puissance était bien déchue depuis Charles XII : deux factions s'y disputaient le pouvoir. Le parti des bonnets soutenait la constitution aristocratique de 1719, qui plaçait la couronne sous le contrôle du sénat ; l'autre, celui des chapeaux, visait à rendre le pouvoir royal indépendant. La France appuyait les chapeaux et aidait de son argent les principaux membres de ce parti [1]. Le 19 août 1772, Gustave III, encouragé par le gouvernement français, fit un coup d'État et se rendit absolu. Il fut puissamment secondé dans cette révolution par M. de Vergennes [2], et l'argent de la France fut prodigué [3] pour un résultat que Louis XV regarda comme une victoire remportée par l'autorité monar-

[1] Outre des pensions fixes, l'ambassadeur de France répandait beaucoup d'argent dans chaque diète ; rien de plus instructif à cet égard que le livre rouge. En 1769 la diète coûta à Louis XV 1,648,000 livres, et en 1770, 1,400,000 livres.

[2] Voir les curieuses dépêches de M. de Vergennes, publiées par M. de Montherot, dans les *Mémoires de l'Académie de Lyon*, année 1857.

[3] Livre rouge : 1772. — Fonds destinés aux dépenses de la Suède, 200,000 livres. — Dépense de la révolution de Suède, 603,000 livres.

chique [1]. Il comparait sa position à celle de Gustave III, et le triomphe de celui-ci sur le sénat n'était pas sans analogie avec son propre triomphe sur les parlements. Nous avons vu, d'après une de ses lettres au Roi d'Espagne, qu'il avait cru un instant son pouvoir en péril, et peut-être avait-il entrevu le moment où il lui faudrait employer la force pour vaincre la résistance des parlements. Le cabinet secret joua un rôle important dans la révolution de Suède.

Mais cette révolution, accomplie sans verser de sang, avait profondément humilié le parti aristocratique, qui chercha à prendre sa revanche. On put craindre qu'il n'appelât à son secours la Russie. Le gouvernement français, voulant soutenir son œuvre, se disposa à envoyer des troupes en Suède. Faire passer des régiments français dans ce pays était difficile : on craignait l'opposition de l'Angleterre. Du Mouriez fut chargé par le ministre de la guerre, M. de Monteynard, avec l'agrément du Roi, de se rendre à Hambourg et d'y préparer des enrôlements d'étrangers. Cette mission fut cachée à M. d'Aiguillon; mais celui-ci ayant été instruit de ce qui se passait, intercepta la correspondance de du Mouriez avec M. de Monteynard, Favier et Guibert. On saisit des lettres de M. de Ségur qui s'exprimaient en termes énergiques sur le compte de madame du Barry [2].

M. d'Aiguillon s'imagina avoir trouvé l'occasion de se venger de M. de Broglie et de M. de Monteynard; il crut ou feignit de croire à une sorte de conspiration. Il se plaignit vivement au Roi.

Le Roi prévint immédiatement son ministre secret. — 21 août, au soir, à Compiègne. « M. d'Aiguillon a découvert une correspondance d'un nommé Du Mouriez,

[1] Voyez plus bas le mémoire de M. de Broglie en date du 16 février 1775.
[2] *Mémoires de du Mouriez*, t. I, p. 245 et suiv.

qui est à Hambourg, avec M. de Monteynard ; il parle aussi du fils de Guibert, d'un nommé Favier, en correspondance avec le prince de Prusse et la Russie ; il dit que vous êtes en rapport avec M. de Monteynard. Éclaircissez-moy sur ce que vous pourres savoir de tout cela ; et de là il [M. d'Aiguillon] tomba fort sur le ministre [M. de Monteynard] et sur vous. »

Louis XV fut inquiet, car M. d'Aiguillon parlait d'intrigues de M. de Broglie avec le Roi de Prusse ; on y mêlait le nom de M. de Choiseul. Favier était compromis par ses lettres à du Mouriez, et le Roi entrevoyait une cabale organisée pour le faire changer de politique. Il était d'autant plus autorisé dans ses conjectures, que M. de Broglie lui remettait depuis le mois d'avril une série de mémoires rédigés sous ses yeux et sous son inspiration par Favier. Or, dans ces mémoires, M. de Broglie s'étudiait à faire ressortir tous les inconvénients de l'alliance avec l'Autriche. Comme il connaissait les intentions du Roi, il n'osait ouvertement attaquer cette alliance, mais il faisait parler éloquemment les faits, et s'efforçait de persuader au Roi que les intérêts de la France avaient souffert de la politique suivie depuis le traité de Versailles.

Du Mouriez et Favier furent renfermés à la Bastille ; M. d'Aiguillon demanda un ordre pour faire arrêter Dubois-Martin, secrétaire de M. de Broglie : le Roi refusa, M. d'Aiguillon insistant, Louis XV avoua que le comte lui avait envoyé de temps à autre des mémoires politiques, ajoutant qu'il ne les lisait pas. Il en remit quelques-uns au ministre.

M. d'Aiguillon comprit et ne parla plus de M. de Broglie ; mais il fit continuer la procédure contre les prisonniers de la Bastille ; il voulait surtout perdre M. de Monteynard.

M. de Broglie, se sentant hors d'atteinte, eut le vertige, et se croyant sûr de l'appui du Roi, osa provoquer publiquement le ministre. Il avait été nommé ambassadeur extraordinaire pour aller au-devant de la princesse de Savoie, destinée au comte d'Artois; il demanda la permission de pousser son voyage jusqu'à Turin, où l'appelaient ses affaires; le duc d'Aiguillon lui remontra qu'étant revêtu d'un caractère officiel, il ne pouvait se rendre en simple particulier à la Cour de Savoie. Le comte persistant dans sa demande, le duc lui promit de porter l'affaire au Conseil. Alors M. de Broglie lui écrivit une lettre qui est un chef-d'œuvre d'impertinence, et qui montre quels résultats funestes produisait cette manie de Louis XV de faire surveiller le supérieur par l'inférieur et de rompre toute hiérarchie. Quel respect, quelle déférence pouvait avoir pour le ministre officiel le ministre secret, employé par leur maître commun à contrôler le premier, et souvent à contrarier toutes ses mesures? C'est à ce titre que cette lettre est curieuse. Mais M. de Broglie se trompait en supposant que Louis XV laisserait publiquement bafouer un de ses ministres; il avait pourtant par devers lui l'exemple de Tercier et sa propre expérience. Il avait été exilé une première fois et avait subi une disgrâce aux yeux de tous, pendant qu'il ne cessait d'avoir la confiance du Roi, qui voulait que les apparences fussent sauvées, et que les représentants avoués de son autorité fussent obéis. Louis XV ne tint pas une conduite différente dans la circonstance présente. Le comte était alors invité au château de Choisy. Le Roi lui fit bon visage, joua avec lui au trictrac. Mais à son retour à Paris, il reçut un ordre du Roi qui l'exilait à Ruffec.

Le Roi avait craint un instant une trahison de la part de M. de Broglie, et, sous l'inspiration de M. d'Aiguillon,

il écrivit à M. Dubois-Martin une lettre désespérée. — 16 octobre 1773. « Le secret est presque découvert : il faut qu'il y ait eu un traître ou un canard privé. Le général Monet seul presque n'est point nommé ; le comte de Broglie avait des émissaires partout : d'Éon en Angleterre, Bon à Bruxelles ; Dumourier à Hambourg ; Chrétien à Stockholm ; Marbeau à Pétersbourg ; Guibert à Vienne, et le prince Louis de moitié, Châteauneuf en Espagne. Par les lettres de Dumourier à M. de Monteynard, c'est un fou qui voulait la guerre et rompre l'alliance avec Vienne. J'ai fait cette alliance et elle subsistera sûrement tant que l'Impératrice vivra, et l'Empereur, je n'ai que lieu de me louer de lui. Je ne veux point de guerre ; je m'en suis assez expliqué. A cinq cents lieues il est difficile de secourir la Pologne. J'aurois désiré qu'elle fût restée intacte, mais je ne puis y rien faire que des vœux. Le comte de Broglie a eu une conversation bien indiscrète avec M. de Mercy. Il faut tenir une conduite bien sage, et laisser dormir pendant quelque temps les choses, en continuant cependant les correspondances et prenant garde à tout. »

Mais il ne tarda pas à s'apaiser. Comme il voulait, malgré son mauvais succès, poursuivre la correspondance secrète, M. de Broglie lui était nécessaire. Il l'autorisa donc de nouveau à lui écrire et augmenta même ses appointements, mais il le laissa en exil. Deux maîtres des requêtes avaient été chargés d'instruire le procès des prisonniers de la Bastille, c'étaient MM. de Marville et de Villevault.

Les commissaires interrogèrent Favier et du Mouriez, ils n'en purent rien tirer ; on peut lire dans les Mémoires de du Mouriez le piquant récit de sa captivité [1]. Le Roi les fit mettre en liberté ; M. de Monteynard ayant été renvoyé

[1] *Mémoires de du Mouriez*, t. I, p. 256 et suiv.

du ministère, M. d'Aiguillon, dont le but principal était atteint, se déclara prêt à pardonner à M. de Broglie; il ne demandait que des avances, mais il s'adressait mal. M. de Broglie préféra rester en exil, mais non sans protester auprès du Roi contre les bruits injurieux que le ministre et les commissaires de l'affaire de la Bastille répandaient sur son compte.

Louis XV reconnut l'innocence de M. de Broglie, et de sa retraite de Ruffec celui-ci correspondait fréquemment avec le Roi. Il lui recommanda avec chaleur (2 mars 1774) M. Dubois-Martin, qui avait réussi à soustraire les papiers trouvés chez Favier, et avait noblement résisté aux menaces et aux tentatives de séduction dont il avait été l'objet pour qu'il livrât le secret. En l'absence de M. de Broglie, il était resté seul chargé de la réception et du déchiffrement des dépêches. Le Roi, sur la proposition du comte, lui accorda une pension de six mille livres. En même temps il rassura M. Durand. Je cite ce billet pour montrer que le comte de Broglie n'avait pas cessé de diriger la correspondance secrète. — 20 mars 1774. « Monsieur Durand, tout ce qui est arrivé au comte de Broglie ne doit pas vous effraier : il m'a envoié les lettres que vous lui aves écrites les 11 et 14 décembre dernier, contenant comme par le passé tout ce dont je vous ay chargé. Ce billet vous sera envoié en chiffre par lui : vos services me sont toujours agréables. « Louis. »

L'année 1773 avait apporté de nombreux soucis à Louis XV et à ses agents secrets. Un Français réfugié en Angleterre, Théveneau de Morande, avait composé sous le titre de *Mémoires secrets d'une fille publique,* une histoire de madame du Barry où la personne du Roi était fort maltraitée. M. de Broglie ayant appris ce fait, proposa à Louis XV de faire acheter par d'Éon le manuscrit de

Théveneau de Morande. L'auteur de ce pamphlet était une de ces âmes vénales qui vivent de scandale et font de la plume une arme dont ils vous menacent pour vous amener à composition. Il publiait un journal intitulé *le Gazetier cuirassé*, où il diffamait et calomniait ceux qui n'avaient pas consenti à acheter son silence.

M. des Cars instruisit M. de Broglie du projet de publication dont madame du Barry était menacée, et lui remontra de quel intérêt il était pour le Roi d'empêcher un pareil scandale. Il pensait que d'Éon pourrait être chargé de négocier la suppression du libelle en question. Le comte de Broglie sonda le chevalier d'Éon, qui répondit qu'il était on ne peut mieux à même de rendre ce service, connaissant personnellement Morande, et fit savoir que moyennant huit cents guinées Morande renoncerait à sa publication.

M. des Cars, qui voulait faire sa cour à madame du Barry, lui fit part de ce qu'il savait et offrit ses services. Celle-ci reçut cette ouverture avec une indifférence calculée, qui fit soupçonner à M. des Cars que la comtesse, déjà prévenue, préférait suivre une autre voie. M. de Broglie crut devoir porter ces faits à la connaissance du Roi, en le suppliant de ne rien négliger pour empêcher un tel scandale de souiller la majesté royale. Louis XV répondit : « Ce n'est pas la première fois qu'on a dit du mal de moy dans ce genre ; ils sont les maîtres, je ne me cache pas ; l'on ne peut scurement que répéter ce que l'on a dit de la famille du Barry, c'est à eux à voir ce qu'ils veulent faire, je les seconderes. »

Hélas ! il ne se cachait pas, et c'était là le mal, car il scandalisait la France entière en se montrant en public avec madame du Barry, et en lui accordant les honneurs royaux. Madame du Barry et M. d'Aiguillon étaient plus

soucieux que lui de sa dignité, et s'ils s'étaient montrés froids lors des ouvertures que leur fit M. de Broglie, c'est qu'ils préférèrent se servir d'un autre agent. M. d'Aiguillon envoya à Londres un intrigant nommé Benaven, pour traiter avec Théveneau de Morande de l'achat de son manuscrit ; ce dernier demanda vingt-quatre mille livres. On hésita, dans la crainte que le pamphlétaire ne gardât copie de son ouvrage ; on essaya de le faire enlever, mais les agents chargés de cette opération furent surpris et durent s'enfuir pour éviter la potence. Pendant ce temps-là une autre négociation se poursuivait par les soins du comte de Broglie et du chevalier d'Éon ; mais ce fut Beaumarchais qui se fit charger par M. d'Aiguillon de la négociation définitive. Morande renonça à la publication de son pamphlet, moyennant trente-six mille livres une fois payées, quatre mille livres de pension viagère, dont moitié réversible sur la tête de sa femme et de ses enfants. A la suite de ce traité, Beaumarchais reçut livraison de l'édition entière, tirée à six mille exemplaires, qui furent brûlés dans un four à briques que l'on loua pour cet effet à un mille de Londres. C'était cher, beaucoup trop cher[1].

A peine l'affaire de la Bastille était-elle terminée, à peine Louis XV avait-il repris sa sécurité, qu'un nouveau coup qu'on ne pouvait parer vint lui démontrer que son secret était connu non plus de ses ministres, mais de ceux auxquels il avait le plus d'intérêt à le cacher, de la Cour de Vienne. Le 6 avril 1774, il écrit à M. Dubois-Martin : « A Vienne on a découvert le chiffre avec Durand, et toute sa correspondance y est découverte avec le comte de Broglie. C'est le prince Louis qui me le mande secrètement. Ne lui envoies plus de lettres passant par les États

[1] Voyez l'opuscule de d'Éon intitulé *Campagnes du sieur Caron de Beaumarchais pendant les années* 1774, 1775, 1776.—*Mémoires*, t. II, p. 179.

de l'Impératrice, non plus qu'à Constantinople, où il pourroit y aller de la vie de mon ministre à la Porte. »

Au reçu de cette dépêche, M. Dubois-Martin s'étonne ; il ne comprend pas qu'un secret si bien combiné puisse avoir été pénétré. — 6 avril 1774. « J'ay reçu et communiqué à M. le général Monnet le billet de Sa Majesté par lequel elle a la bonté d'annoncer ce que mande secrètement M. le prince Louis, et nous ne manquerons pas de nous conformer à ses ordres. Nous ne concevons pas comment on peut deviner un chiffre, mais bien qu'on ait pu avoir à Vienne celui de M. Durand, comme M. de Saint-Priest à Constantinople la correspondance de l'ambassadeur d'Angleterre, ou par quelque moyen équivalent. Il ne faut pas moins que la constance supérieure de Sa Majesté pour que sa correspondance résiste à tant d'échecs. »

Louis XV crut avoir trouvé l'explication de ce mystère. — 18 avril 1774. « L'on envoie les copies des lettres du ministre qui ont été déchiffrées, et par cette découverte les nôtres ne sont pas difficiles à découvrir. Voilà ce que je pense, et cela, parce que pareille chose nous est arrivée. » Mais le Roi ne connaissait pas encore toute l'étendue du mal. Deux dépêches secrètes du coadjuteur de Strasbourg, transmises par M. de Soubise, vinrent l'éclairer et le désespérer[1]. — A M. Dubois-Martin, 26 août 1774. « J'envoie les deux lettres originales que j'ay reçues de Vienne par des couriers du coadjuteur, et que M. de Soubise m'a remise de sa part. Il a gagné quelqu'un du cabinet apparemment pour être si bien instruit. Vous pourres copier ce qui regarde la découverte de ma correspondance secrète pour l'envoier au comte de Broglie et me renvoier les originaux. »

[1] Voyez plus bas la dépêche du coadjuteur jointe à la lettre du Roi en date du 26 avril 1774, et Georgel, *Mémoires*, t. I, p. 273 et suiv.

Le prince Louis avait fait d'importantes mais tardives découvertes. En corrompant des secrétaires du prince de Kaunitz, il avait appris que la Cour de Vienne était parvenue à se procurer et à déchiffrer les dépêches diplomatiques échangées entre le gouvernement français et ses représentants à Constantinople, à Stockholm et à Pétersbourg, au moyen de cabinets noirs qu'il avait à Bruxelles, à Francfort et à Ratisbonne. La correspondance secrète n'avait pas échappé à ses investigations; le prince envoyait en même temps des copies du déchiffrement fait à Vienne des correspondances interceptées. Le doute n'était plus possible. Louis XV se sentit vaincu, mais l'humiliation qu'il en ressentit ne fut pas longue, car la dernière lettre dans laquelle il annonçait à Dubois-Martin la découverte de la correspondance secrète est du 26 avril 1774, et le 10 mai suivant il était mort.

J'ai dit, en commençant, comment M. de Broglie, accusé d'intrigues auprès de Louis XVI, parvint à se disculper en produisant les originaux de la correspondance secrète, ma tâche est donc terminée; toutefois je ne saurais finir sans tirer la conclusion de cette esquisse incomplète mais véridique du gouvernement personnel de Louis XV. Pendant plus de vingt ans il employa à la correspondance secrète un temps et une intelligence qu'il refusait aux affaires de son royaume. Que n'accordait-il un peu de ce temps à s'occuper de l'administration de la France, qui dépérissait entre des mains négligentes ou coupables? Il se défiait de ses ministres et il les laissait faire, se contentant de contre-balancer en dessous leur influence.

En politique il ne suffit pas d'avoir de bonnes intentions, il faut vouloir le bien franchement, fermement. Louis XV n'eut que des velléités timides que décourageait le premier obstacle. Aussi tout ce qu'il craignait se réalisa.

Il voulut la paix à tout prix; sa fermeté à conserver l'alliance autrichienne n'eut pas d'autre raison d'être. Il s'imagina que, tant qu'il serait uni à cette puissance, personne n'oserait l'attaquer. Par cette conduite, il froissa le sentiment national, trouva dans ses ministres des interprètes infidèles de sa politique, et dans ses agents secrets des instruments indociles. Il compromit cette alliance qui lui était si chère, et la rendit stérile. Il assista sans remords au partage de la Pologne qu'il aimait et qu'il aurait souhaitée libre et heureuse. Dans un pays où les ministres avaient à leur discrétion la Bastille, les lettres de cachet et le cabinet noir, il espéra leur cacher ses mesquines intrigues, bien puériles au fond, mais qui devinrent funestes en discréditant les dépositaires de son autorité et en affaiblissant le gouvernement.

Toujours tremblant d'être surpris, d'illusion en illusion, il atteignit le terme de son règne et de sa vie; mais au moment de mourir il eut la honte de voir ses petits mystères découverts en France et à l'étranger, sa duplicité mise à jour, et s'écrouler l'édifice auquel il avait depuis si longtemps consacré tous les instants qu'il dérobait à ses plaisirs ou à son ennui. Cependant, à tout prendre, on doit lui savoir gré de n'avoir pas été entièrement cet égoïste et ce roi fainéant que nous dépeint l'histoire, et dans le jugement définitif que l'on portera sur lui, jugement qui ne pourra qu'être sévère, il faudra tenir compte des quelques sentiments généreux et du bon vouloir dont il a déposé le témoignage dans la *Correspondance secrète*.

La lecture de cette correspondance ne permet pas seulement de mieux connaître l'individualité de Louis XV, elle fait naître aussi des réflexions d'un ordre plus général.

En dehors des fautes qui lui sont personnelles et qu'on ne saurait ni dissimuler ni atténuer, Louis XV se trouva

dans une position difficile par le fait même du pouvoir royal tel qu'il l'avait reçu de Louis XIV. Depuis plusieurs siècles, la royauté française avait travaillé sans relâche à détruire ou du moins à amoindrir les pouvoirs rivaux qui pouvaient l'arrêter ou la contenir dans son essor. Les États généraux, qui représentaient la nation, n'avaient pas été convoqués depuis 1614. Les États provinciaux, là où on les avait laissés vivre, étaient privés de toute initiative et sans force réelle. Le tiers état avait été dépouillé peu à peu des franchises communales qu'il avait si péniblement acquises au moyen âge. Le clergé, à la suite du concordat, était sous la main du Roi, qui disposait à son gré des bénéfices ecclésiastiques. Il n'y avait pas d'aristocratie comme en Angleterre, gouvernant ou participant en vertu d'un droit reconnu au gouvernement du pays, mais une noblesse sans puissance qui ne possédait que des priviléges individuels. Les honneurs de la Cour, les grades de l'armée, les dignités de l'Église, étaient la récompense de sa soumission; mais elle était écartée avec soin de l'administration, qui était confiée à une race à part[1], sortie de la bourgeoisie, gens de robe et fonctionnaires qu'on décorait de titres nobiliaires, et chez qui on recrutait les ministres, les conseillers d'État, les intendants.

Nulle résistance que dans les parlements, mais résistance stérile, illégale même, bien que sanctionnée par l'opinion; que l'on faisait taire avec des lettres de jussion et des lits de justice, et que Louis XV finit par briser en supprimant les parlements eux-mêmes. La royauté s'était donc mise en possession de l'absolutisme le plus complet, mais cet absolutisme, le Roi ne pouvait l'exercer tout seul :

[1] MM. de Bernis et de Choiseul, qui étaient de noblesse ancienne, parurent déroger en acceptant les fonctions de secrétaire d'État. C'est là un fait caractéristique.

il fut contraint d'abandonner à ses ministres un pouvoir effrayant dont ils n'étaient comptables qu'à lui, pendant qu'il n'avait sur eux aucun moyen de contrôle. Tant que le Roi fut Louis XIV, et que les ministres s'appelèrent Colbert ou Louvois, les choses allèrent à peu près bien ; mais Louis XV n'eut ni la volonté ni le génie de son bisaïeul : il trouva trop lourd et trop difficile de surveiller les détails de l'administration, détails qui s'accroissaient et se compliquaient de jour en jour. Il n'eût pas demandé mieux que de donner une direction générale, surtout aux affaires étrangères, mais ses ministres ne souffraient de sa part aucune contradiction. En changeant de ministres, il n'eût fait que changer de maîtres. Dans l'impuissance de faire prévaloir sa volonté en la manifestant publiquement, il eut recours à l'intrigue, à des correspondances secrètes ; il fut réduit à tromper ses ministres, à les contrecarrer en dessous, en un mot, à avoir une sorte de gouvernement occulte à côté du gouvernement officiel. Sous son règne, l'omnipotence ministérielle fit d'immenses progrès : le Roi dut plier, et n'eut d'autre moyen de manifester de temps à autre son autorité qu'en chassant le ministre qui avait régné en son nom.

Cet état de choses était notoire ; aussi le chevalier d'Éon, témoin des efforts de Louis XV pour faire prévaloir sa volonté personnelle contre celle de ses ministres, écrivait, quelque temps après sa mort, au comte de Broglie : « Le Roi, au milieu de sa propre cour, avait moins de pouvoir qu'un avocat du Roi au Châtelet ; » et il ajoutait : « Jamais la postérité ne pourra croire de tels faits, si vous et moi n'avions pas toutes les pièces nécessaires pour les constater, et de plus incroyables encore [1]. »

Le pouvoir résida entre les mains des ministres en fait

[1] Lettre du 17 juillet 1774.

et presque en droit, et cela de l'aveu de tous; aussi le ministère devint-il l'objet des plus ardentes convoitises. Le règne de Louis XVI se consuma dans des luttes pour des portefeuilles. L'opinion publique réveillée ne demandait plus au trône telle ou telle réforme, mais tel ou tel ministre, tant était grand le prestige attaché à ce titre, tant était grande la force de ceux qui le portaient. Le Roi s'effaçait devant le ministre, Louis XVI devant Turgot ou Necker. Et remarquez que, dans certains pays, le nom des hommes d'État portés au pouvoir a une signification, parce que ces hommes représentent un parti; mais en France, vers la fin de l'ancien régime, il n'y avait pas même de partis politiques. Une royauté placée dans ces conditions devait se transformer ou périr : elle périt.

CORRESPONDANCE SECRÈTE
DE LOUIS XV.

I. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE[1].

[Autographe. Archives de l'Empire. K. 157.]

Le comte de Broglie adjoutera foy à ce que lui dira Mr le prince de Conty[2], et n'en parlera à âme qui vive.

A Versailles, ce 12e mars 1752[3].

LOUIS.

II. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 28 décembre 1754.

Si le prince de Conty vous demande communication

[1] Charles-François, comte de Broglie, fils et frère de maréchaux de France, né le 20 août 1719, mort en 1781. Il remplaça, en qualité d'ambassadeur de France à Dresde, le marquis des Issarts, envoyé à Turin. — *Mémoires du duc de Luynes*, t. XI, page 457 (13 mars 1752) et p. 273.

[2] Louis-François, né le 13 août 1717, mort le 2 août 1776. — Voyez l'Étude préliminaire.

[3] Le comte de Broglie reçut dès la première année de son ambassade des sommes importantes, ainsi que l'apprend le Livre rouge. 16 septembre 1752, ordonnance de 63,750 livres pour le service du Roi en Pologne; pareille somme le 26 octobre de la même année. — 14 septembre 1753, ordonnance secrète de 59,497 l. 12 s. — 11 février 1754, ordonnance de 11,375 l. — Le 20 avril, autre de 170,333 l. 2 s., pour dépenses extraordinaires en Pologne. — 7 septembre, autre de 2,357 l.; autre de 2,138 l. 14 s. — 12 octobre, autre de 318,750 l. « pour affaires secrètes en Pologne ». Cette dernière ordonnance fut annulée : on en expédia une autre le 19 juin 1755 de 96,019 l. 12 s. 4 d. — 22 novembre 1754, ordonnance de 7,252 l. pour dépenses extraordinaires pendant le mois d'octobre.

des instructions de Durand[1], je n'y vois nul inconvénient. J'approuve ce que vous proposes pour les lettres du même Durand lorsqu'il sera en Pologne. Vous n'aves qu'à composer pour lui deux addresses et me les envoier pour que je les remette à Mr de Gerseuil[2].

III. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 8 novembre 1754.

Je vous permets d'envoier au prince de Conty l'extrait des dépesches envoiée au cte de Broglie, ainsi que de tous ceux qui pouroient se trouver à sa place en Pologne par raport à ce qui a trait à ces afaires, suprimant ce que vous croires y être inutil, et m'en envoier un double, ainsy que vous le proposes, sans attendre que vous aies ma reponse, à moins que vous crussies qu'il n'y eût quelque chose qui eût besoin d'explication de ma part. Il est inutil que vous fassies part au prince de Conty des lettres venues de Pologne, en étant instruit exactement par le comte de Broglie même[3]. — Monin a toute la confiance de son maître; ainsy vous ne deves pas faire de difficulté de lui en parler[4]. Je suis bien aise que vous le cognoissies avant eux. L.

IV. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 15 décembre 1754.

Remettes le paquet ci-joint à Durand : arranges vous

[1] Sur Durand, voyez la Table. Il était alors sur le point de partir pour la Pologne en qualité de ministre du Roi de France.

[2] M. Thiroux de Gerseuil était intendant général des postes et conseiller honoraire à la cour des aides. Mort en 1755, à 66 ans.

[3] Le comte de Broglie était au mois de décembre à Dresde. (Livre rouge.)

[4] Monin était le secrétaire de M. de Broglie; il fut dès l'abord admis au secret.

avec lui pour avoir un chiffre ensemble pour éclaircir les douttes qu'il pouroit avoir et me les faire passer. Que le prince de Conty ne scache point que vous scaves que Durand est au fait, ny que Durand scache que vous y êtes.

V. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Tercier parlera au prince de Conty, le croira et se conformera à ce qu'il lui dira de ma part relativement aux affaires de Pologne et à ce qui y a trait. Il gardera du tout un secret profond, et général envers tout le monde sans exception.

A Fontainebleau, ce 31 octobre 1754.

LOUIS.

VI. — LE COMTE DE BROGLIE A M. JAKOBOWSKI.

[Minute autogr. Arch. de l'Emp. K. 1364.]

(Vers la fin de janvier 1755 [1].)

Instruction pour diriger la conduitte de M. Jakubouski dans la mission dont il est chargé auprès de M. le comte Braniky.

L'ambassadeur du Roi à Dresden ayant reçu ordre de faire savoir à M. le grand général de la couronne les nouvelles marques d'attention que Sa Majesté vient de

[1] Cette pièce, qui ne porte pas de date dans la minute qui est sous nos yeux, a été écrite à propos de l'envoi de M. de Vergennes à Constantinople, c'est-à-dire en janvier 1775. Nous lisons en effet dans les *Mémoires du duc de Luynes :* « M. de Vergennes, neveu de M. de Chavigny, a fait aujourd'hui son remerciement : il vient d'être nommé ministre plénipotentiaire à la Porte. Il remplacera avec un caractère différent M. des Alleurs. M. de Vergennes est encore jeune, mais il a beaucoup d'esprit, de mérite et même d'acquit : il a été formé par M. de Chavigny, son oncle. Il était actuellement employé auprès de l'Électeur de Trèves, et avait été chargé des affaires de France auprès du Roi d'Angleterre dans le dernier voyage que ce prince fit à Hanovre. » (T. XIV, p. 16.)

donner à ce qui peut intéresser la Pologne, il ne croit ne pouvoir charger personne qui soit plus capable de s'acquitter de cette commission que M. Jakubouski, connoissant son zèle pour le service du Roi[1]. En conséquence, il le charge de partir le plustôt qu'il lui sera possible pour se rendre auprès de M. le grand général, et de luy dire qu'au moment que Sa Majesté a été informée de la perte qu'elle vient de faire par la mort de M. le comte des Alleurs, craignant que ce fâcheux événement ne pût diminuer l'utilité qu'on s'estoit proposé pour les intérêts de la république, à l'envoy d'un émissaire de la part de M. le grand général à la Porte, elle s'est déterminée sur le champ à nommer un ministre du second ordre pour se rendre sans délay à Constantinople et y attendre le nouvel ambassadeur qu'elle nommera, qui, à cause du cérémonial, ne peut s'y rendre sans des préparatifs, lesquels nécessairement prendront beaucoup de temps; on laisse à M. Jakubousky, pour luy seul, et M. le grand général, que ce ministre est M. le chevalier de Vergennes, nepveu de M. de Chavigny, qui est depuis longtemps employé dans différentes cours avec beaucoup de succès. Ce choix doit faire connaître à M. le grand général l'attention que Sa Majesté donne aux affaires du Levant, auxquelles celles de la Pologne sont si intimement liées, et qu'elle a eu principalement en veue les intérêts de cette république dans la prompte nomination d'un ministre à la Porte, de qui M. Malsensky, qu'on suppose à la Cour déjà en chemin pour se rendre à Constantinople, puisse recevoir tout l'appuy et tous les secours qu'il auroit trouvés dans M. le comte des Alleurs. On marque positivement à l'ambassadeur que cet article est un des principaux points des instructions de M. de Vergennes, et que, par conséquent,

[1] Sur M. Jacobowski, voyez ce nom à la Table.

il doit rassurer M. le grand général sur les inquiétudes qu'on craint que la nouvelle de la mort de M. des Alleurs ait pu luy causer sur la direction de son envoyé.

M. Jakubousky verra par cet exposé, qui n'est mot pour mot que l'extrait de la lettre de M. Rouillé, combien on avoit cru pouvoir compter sur les engagements de M. le comte Braniky, et l'attention qu'on donne à tout ce qui a rapport à la Pologne. Il est bien à désirer que des précautions aussy sages ne deviennent pas inutiles, comme cela arriveroit si M. le grand général négligeant ses propres intérêts et ceux de sa patrie, ne se déterminoit pas à une démarche promise depuis bien longtemps, mais en dernier lieu de la manière la plus authentique, elle ne permet pas de douter que la petite incertitude dont on a esté instruit par M. Buk, sera entièrement levée dès que M. le comte Braniky aura connoissance de cette nouvelle marque d'amitié du Roy pour la république et pour luy personnellement. Il paroît inutile d'exposer ici tous les justes motifs que M. Jakubouski a à alléguer à ce seigneur; il est mieux instruit que personne de touttes les obligations récentes que les patriottes ont à Sa Majesté. Il scait que, non contente d'avoir employé publiquement tous ses bons offices, et de s'être servi d'autres puissants moyens, quoique cachés, pour leur procurer l'advantage qu'ils ont remporté sur leurs adversaires, la confiance que le Roy a particulièrement dans M. le grand général l'a déterminé à faire passer par ses mains des marques de sa générosité pour captiver l'amitié du ministre distributeur des grâces; et quoy que les offres qui ont esté faites à ce sujet n'ayent pas été acceptées jusqu'à présent, il n'en exigent pas moins de reconnoissance. On croit ne pouvoir trop compter sur celle de M. le comte Braniky, pour qu'il soit nécessaire de l'animer en luy rappelant, ce qu'il scait

sans doutte mieux que personne, que son courage et son zèle pour sa patrie seroient devenus des vertus inutiles, si la seureté de la protection et du secours d'un grand Roy ne luy avoit pas donné le moyen de les mettre dans tout leur jour et de jouer le plus beau rôle qu'aucun grand général ait jamais joué. Ce qui s'est passé cette année doit aussy détruire la crainte que M. le grand général peut avoir de déplaire à Sa Majesté Polonoise en se servant de touttes les prérogatives de sa charge. Ce prince a dû connoître la droiture de ses intentions et de ses démarches, et si les ministres osoient encore hasarder quelques reproches dans le genre de ceux qu'ils se sont quelquefois permis, il seroit facile d'y répondre de la façon la plus simple et la plus satisfaisante. D'ailleurs, M. le comte Braniky doit être certain que les ministres du Roy ne luy proposeront jamais rien de contraire à ce qu'il doit au Roy de Pologne, et qui sera utile et honorable à sa patrie et à sa charge. Il scait aussy combien les vues du Roy sont éloignées d'exciter le trouble dans aucun pays, et qu'elles ne tendent qu'à entretenir la paix et à procurer à ses amis et alliés la tranquille jouissance de leurs droits et priviléges. D'après ces principes connus et invariables, M. Jakubouski doit trouver beaucoup de facilité dans la réussitte de la commission dont il est chargé. Il n'en parlera qu'à madame la princesse Bolimoska avant son départ, à madame la grande chambelane, M. le prince de Betti, M. Mokranousky et M. de Buk, qui sont tous témoins des paroles réitérées qui ont esté données, et qui, estant extrêmement attachés à M. le comte Braniky, ne peuvent que l'exciter, s'il en avoit besoin, ce qu'on ne croit pas, à donner une prompte satisfaction sur un article si dénié et avec tant de raisons.

On n'envoye point de nouvelles lettres pour M. de

Vergennes, dont M. Malsensky doive estre porteur; celles qu'il a pour M. des Alleurs seront ouvertes par ce nouveau ministre, à qui, d'ailleurs, par la voye de Vienne, on en récrit qui sont encore plus détaillées. Il ne paroît pas non plus qu'il y ait rien à changer aux instructions de cet envoyé. La mort du Grand Seigneur exige seulement qu'en faisant mention dans la lettre au visir de la reconnoissance que les patriottes ont pour la Porte, on demande au nouveau Sultan la continuation d'une attention si utile à la république.

Il ne reste plus qu'à recommander à M. Jakubousky de prendre les précautions nécessaires pour donner à son voyage tout autre prétexte que le véritable; ses liaisons avec la princesse maréchale Sangusco luy en fourniront de très-vraysemblables; le principal est qu'il parte sans perte de temps, et qu'après avoir exécuté sa commission, il revienne à Varsovie, où il trouvera M. Durand, à qui il en fera le raport. Il est aussy convenable qu'il rapporte le plus de connoissance qu'il luy sera possible sur tout ce qui se passe à Dubno, où il ne manquera pas de prêcher beaucoup de ménagements pour les ordinats et beaucoup de réflexion sur l'exécution de tous les ordres qui, directement ou indirectement, tendroient à la diminution des droits de la noblesse et de la liberté polonaises.

Il ne doit pas non plus négliger de découvrir s'il est question de diette extraordinaire, et les projets qu'on pourroit y avoir sur l'ordination. Il n'oubliera pas de répéter à nos amys qu'une diette tenue sous le lien de la confédération est dangereuse pour le moment, et encore plus pour l'avenir par les conséquences, puisqu'elle tend à faire prévaloir la pluralité.

M. Jakubousky joindra à ces instructions générales tout ce que sa connoissance de la Pologne, son habitude des

affaires et son zèle pour le service du Roy pourront luy dicter.

VII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce premier février 1755.

Je reparleray avec M. Roullié [1] de madame des Alleurs [2]. J'approuve les réponses que vous aves faites à M. de Belgarde [3]. Si vous croies qu'il n'y aie point d'inconvénient de remettre une table de chiffre à Monin, vous poures le faire : si non, vous n'aves qu'à en faire composer une de toute autre manière que celle des bureaux, et la lui donner dès qu'elle sera faite, en lui disant que vous n'aves pu en tirer des bureaux, et que vous en faites faire une que vous lui remettres dès qu'elle sera faitte. — Vous poures donner au prince de Conty la copie de la pièce qu'il vous a donnée par raport à la déclaration à faire lors de la mort du roi de Pologne [4]; mais je pense qu'elle est au moins trop longue. Ainsy vous feres bien de chercher à la racourcir.

[1] Ministre des affaires étrangères; il était alors au comble de la faveur. Le Roi, le 12 janvier 1755, avait augmenté de 50,000 livres ses appointements. (Livre rouge.)

[2] Madame des Alleurs était une Polonaise, une Lubomirska. On lit dans les *Mémoires de Luynes*, à la date du 12 janvier : « On apprit il y a huit jours la mort de M. des Alleurs; il est mort à Constantinople; il avait environ cinquante-cinq ans. On prétend que c'est une ambassade fort utile que celle de Constantinople... Cependant les affaires de M. des Alleurs sont en très-mauvais état; et il doit quatre à cinq cent mille livres... » (T. XIV, p. 11.) — Madame des Alleurs, veuve de notre ambassadeur, reçut une somme de vingt mille livres pour revenir de Constantinople. (Livre rouge.)

[3] Claude-Marie, comte de Bellegarde, ambassadeur de Saxe en France; mort à Paris le 26 février 1755.

[4] C'était s'y prendre de bonne heure que de songer à ce qu'il y aurait à faire lors de la mort du roi de Pologne, car Auguste III ne mourut qu'en 1764.

VIII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 15 mars 1755.

Je vous envoie la coppie de l'instruction donnée verbalement au sieur Tott [1]. Je ne vois nul inconvénient que vous en donnies une copie au prince de Conty, s'il persiste à vous la demander.

IX. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 4 may 1755.

J'approuve que vous envoies à Durand la lettre dont je vous renvoie le projet [2].

X. — INSTRUCTIONS SECRÈTES DU PRINCE DE CONTI, APPROUVÉES PAR LE ROI, AU CHEVALIER DOUGLAS, CHARGÉ D'UNE MISSION SECRÈTE EN RUSSIE.

[Arch. des affaires étrangères. — Gaillardet, *Mémoires du chevalier d'Éon*, t. I, p. 93.]

1er juin 1755.

La situation de l'Europe en général, les troubles qui se sont élevés l'année dernière en Pologne, ceux que l'on craint d'y voir renaître, la part que la cour de Pétersbourg y a prise, l'apparence qu'elle va conclure dans peu un traité de subsides avec l'Angleterre, par le ministère du chevalier Williams, nommé ambassadeur de Sa Majesté Britannique auprès de l'impératrice de Russie, tout demande que l'on donne la plus grande attention aux démarches et à la situation de cette cour.

[1] Le baron de Tott fut envoyé à Constantinople. Le Livre rouge contient, à la date du 3 février 1755, la mention d'une somme de 6,000 livres, « pour le voyage du sieur de Totte à Constantinople ». C'est le père du fameux diplomate, auteur des *Mémoires sur les Turcs et les Tartares*.

[2] Pendant que M. de Broglie suivait la cour d'Auguste III tantôt à Varsovie, tantôt à Dresde, M. Durand résidait à Varsovie. — Livre rouge, 22 août, 4 novembre 1755.

quoique la cause qui l'a fait sortir d'Angleterre paraisse devoir l'empêcher de faire connaissance avec le chevalier Williams, cependant, si, comme il l'assure, il n'en est point connu, il pourra le voir comme tout Anglais doit voir le ministre d'Angleterre.

Il s'informera aussi secrètement qu'il sera possible du succès des négociations de ce ministre pour les troupes à fournir à l'Angleterre;

Du nombre des troupes que la Russie entretient également, de l'état de sa flotte et de ses vaisseaux et galères;

De ses finances, de son commerce, de la disposition de la nation pour le ministère présent; du degré de crédit du comte de Bestucheff;

De celui du comte de Woronzow, des favoris de l'Impératrice, tant pour ses affaires que pour ses plaisirs; de l'influence qu'ils peuvent avoir sur les ministres; de l'union ou de la jalousie qui règne entre les ministres, et de leur conduite vis-à-vis des favoris; du sort du prince Yvan, ci-devant czar, et du prince de Brunswick, son père;

De l'affection de la nation pour le grand-duc de Russie, surtout depuis qu'il a un fils; si le prince Yvan a quelques partisans secrets, et si l'Angleterre les soutient;

Du désir que les Russes ont de vivre en paix, et de leur éloignement pour la guerre, surtout en Allemagne;

Des *vues de la Russie sur la Pologne pour le présent et les cas à venir;*

De ses projets sur la Suède;

De l'impression qu'aura faite la mort du sultan Mahmoud et de l'avénement d'Osman au trône; de ses ménagements pour la Porte;

Des causes qui ont fait rappeler d'Ukraine le comte Rasomowski, hetman des Cosaques;

De ce qu'on pense de la fidélité de ces peuples et de la

manière dont ils sont traités par la cour de Pétersbourg ;

Des sentiments de l'Impératrice pour la France, et de ceux que son ministère lui inspire vraisemblablement pour l'empêcher de rétablir la correspondance avec Sa Majesté ;

Des factions qui peuvent diviser la cour ;

Des sujets, tant homme que femme, à qui l'Impératrice peut avoir confiance ;

De ses sentiments et de ceux de ses ministres pour les cours de Vienne et de Londres ;

Enfin de tout ce qui peut intéresser le service ou la curiosité de Sa Majesté.

Il rassemblera toutes ces connaissances autant que le pays peu communicatif lui permettra de le faire. Il prendra des notes sur tous ces objets, qui serviront à former un mémoire qu'il ne fera et n'enverra en France qu'après être sorti des États de Russie, ou dans le cas que le ministre de Suède à Pétersbourg, à qui on fera écrire de se charger de ses paquets pour les envoyer par un courrier à Stockholm, en Suède. Il ne risquera jamais rien par la poste ordinaire que l'avis de son arrivée et les progrès qu'il pourra faire dans la recherche des différents articles détaillés ci-dessus, et, pour le faire, il se servira d'un langage allégorique et très-court dont on conviendra avec lui, et des adresses qu'on lui indiquera.

Lorsqu'il croira avoir rempli à peu près tous les objets qu'on vient de lire, il en informera, afin qu'on lui donne l'ordre de revenir en France, ou par la même route, ou par la Suède, sous le même prétexte d'y voir des mines, afin de continuer à cacher le sujet de son voyage, en paraissant toujours avoir en vue le même objet. C'est de la manière dont il remplira une commission si importante et si délicate, qu'il peut espérer que Sa Majesté, dans d'autres occasions, usera de ses talents et de son zèle, et

par conséquent les grâces qui lui marquent la satisfaction qu'elle aura de ses services.

XI. — NOTE SUR LA MANIÈRE ALLÉGORIQUE D'ÉCRIRE, CONVENUE AVEC M. LE CHEVALIER DOUGLAS ALLANT EN RUSSIE.

[Annexe du numéro précédent.]

1er juin 1755.

Le fond du langage allégorique sera des achats de fourrures.

Le *renard noir* signifiera le chevalier Williams; s'il réussit, *le renard noir sera cher,* parce qu'on a donné d'Angleterre commission d'en acheter.

Ces mots *l'hermine est en vogue,* signifieront que le parti Russien domine, et que par conséquent les étrangers n'ont pas de crédit. Si au contraire le parti autrichien, à la tête duquel est M. de Bestucheff[1], est prépondérant, on écrira que *le loup-cervier a son prix.* On se servira de cette phrase : *les soboles ou martres zibelines diminuent de prix,* pour marquer la diminution du crédit de M. de Bestucheff; ou *elles sont toujours au même prix,* pour indiquer qu'il est toujours dans la même faveur. Les *peaux de petit-gris* signifieront les troupes à la solde de l'Angleterre. Pour l'entendre, on augmentera toujours de deux tiers en sus le nombre des peaux à envoyer, pour signifier le nombre des troupes, de sorte que dix peaux signifieront trente mille hommes, et vingt, soixante ou soixante-dix.

M... n'écrira point qu'il enverra les fourrures, mais il marquera seulement qu'il les apportera en revenant. En passant à Dantzick, M... enverra un de ses domestiques à Graudentz, petite ville de la Prusse polonaise, y mettre à la poste une lettre dans laquelle il donnera avis de ce qu'il aura pu découvrir à Dantzick des dissensions entre le ma-

[1] Alexandre Bestuchef, devenu comte et grand chancelier de Russie sous la czarine Élisabeth; disgracié en 1758.

gistrat et la bourgeoisie. Cette lettre portera l'adresse de M... Ces lettres seront en style de lettres de change et selon le plus ou moins de succès dans les recherches, ce qui fera allonger ou diminuer le séjour. On marquera que l'on a besoin de remises ou que l'on n'en a pas besoin. Si l'on ne peut rien faire, M... marquera que l'air est tout à fait contraire à sa santé, et que l'on demande des remises pour pouvoir passer ailleurs. Si M... ne doit point passer en Suède, on lui répondra que, puisque sa santé souffre, on croit que le meilleur pour lui est de revenir en droiture. Si au contraire on juge qu'il doive y aller, on le lui insinuera par forme de conseil.

Si l'on pense qu'il doive revenir, on lui écrira que l'on a trouvé ici *un manchon*, que par conséquent on le prie de n'en point acheter.

Tout ceci écrit en très-petits caractères et en abrégé, sera mis par M... dans une tabatière d'écaille à double fond, ce qui ne pourra donner aucun soupçon.

XII. — LOUIS XV A M. D'HAVRINCOURT.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Monsieur d'Havrincourt[1], vous voires dans le mémoire cy joint mes instructions auxquelles vous deves vous conformer. LOUIS.

A Versailles, ce 28 juin 1755.

XIII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 17 septembre 1755.

Vous pouves informer le prince de Conty du départ du

[1] M. d'Havrincourt était ambassadeur de France à la cour de Suède. — Sur M. d'Havrincourt, voyez la Table des matières. — On admit en même temps au secret Rossignol, le secrétaire de M. d'Havrincourt, aux gages de 750 liv. par an. (Livre rouge, 7 janvier 1755.) — M. d'Havrincourt dépensait à Stockholm des sommes considérables pour y asseoir l'influence de la France.

courier. C'est tout ce que j'ay le temps de vous dire. A Fontainebleau le reste.

XIV. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Je vous permets de communiquer les instructions du comte de Broglie au prince de Conty.

Ce 10 octobre 1755.

L.

XV. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Monsieur le comte de Broglie, je suis disposé à vous donner des marques de la satisfaction que j'ay des services que vous me rendes en qualité de mon ambassadeur, en vous nommant à un des cordons de mon ordre du Saint-Esprit qui sont à présent vacquants. Des engagements et des circonstances font que je ne puis vous assurer du moment où je pouray effectuer ma bonne volonté, sur laquelle cependant vous pouves compter, et être assuré que je ne vous oublieray point dans les occasions où je pouray faire de ces sortes de grâces à ceux qui sont emploiés pareillement que vous pour mon service. Sur ce je prie Dieu qu'il vous aie, Monsieur le comte de Broglie, en sa sainte garde.

A Versailles, ce 28e octobre 1755 [1].

XVI. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 4 novembre 1755.

Il m'est revenu, par une voie à la quelle je ne m'attendois pas, que le sieur Avril, du cabinet [2], vous escri-

[1] Le 15 septembre précédent le comte avait reçu une gratification de cinquante mille livres. (Livre rouge.)

[2] Il s'agit ici du cabinet noir où l'on décachetait les lettres pour tirer copie de celles qui paraissaient importantes et les remettre au Roi.

voit tous les jours une lettre en chiffre. Je veux scavoir sur quoi elles roulent, s'y cela est vray, et que vous m'en envoies toutes celles de la dernière semaine, avec la clef des chiffres. L.

XVII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Si le prince de Conty vous reparle du second voiage du sieur Michel en Russie, ou vous fasse parler, vous pouves lui dire ce que vous en scaves sous le plus grand secret[1].

A Versailles, ce 14e janvier, au soir [1756].

XVIII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 1er avril 1756.

Dans la place de confiance où vous êtes, vous ne deves recevoir de présents de personne que de moy ou des miens, qui ne fonts qu'un avec moy.

XIX. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 26 juin, au matin [1756].

J'ay vu la lettre dont vous parles dans le pacquet précédent au dernier. J'ay jetté la copie dans le feu, sans la donner avec les autres à M. Rouillé. De là vous faires ce que vous jugeres le plus à propos, tant avec lui qu'avec Janelle[2].

[1] Le Livre rouge mentionne à la date du 5 février 1756 une ordonnance de six mille livres pour le voyage du sieur Michel en Russie. — C'était un attaché qui fut plus tard secrétaire d'ambassade à Saint-Pétersbourg. Ce voyage se rapporte à la négociation du chevalier Douglas.

[2] Intendant des postes. Le marquis d'Argenson en fait un très-sombre portrait. Le Roi ne lui révéla jamais le secret de la correspondance. Il fit bien, car Jeannel était dévoué à madame de Pompadour.

XX. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 1er novembre 1756.

Janel peut se doutter de quelque chose : donnes lui tous les éclaircissements que vous poures pour découvrir la correspondance de Butezef[1], sans cependant le mettre entièrement dans le secret. Je vous renvoie vos papiers.

XXI. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Fontainebleau, ce 9e novembre 1756.

Je vous renvoie la lettre de Monsieur le prince de Conty. Parce que je ne lui ay pas donné le commandement de l'armée qui, vraysemblablement, s'assemblera sur le bas Rhin, il dit qu'il est déshonoré. C'est un mot qu'on met toujours en avant présentement, et qui me choque infiniement. Il mettra peut-être de l'eau dedans son vin : ce qui est de sûr, c'est que je le recevres, mais que je n'ires pas audevant de lui, surtout après les lettres qu'il a écrit ; ce sont ses affaires, et il n'en rejaillira de mal qu'à lui, s'il plaist à Dieu. En conséquence, je vous envoie trois lettres que je lui avois remise, dont vous faires l'usage que vous voudres. Notre correspondance particulière n'étoit que pour lui : la publique en Pologne va bien sans cela, et je n'y veus rien changer, qui est de soutenir les Polonois, et qu'ils se choisissent un Roy à leur libre volonté. Je tiendres mes engagements avec les Polonois, et je vous faires remettre l'argent que j'ay encore à donner cette année, au pardelà de trente-six mille livres, pour aller jusqu'à quatre-vingt-quatre mille livres, je croy. — Je vous renvoie aussy un projet qu'il m'avoit envoié pour écrire à tous ceux qui sont

[1] Butezef était un agent russe en France.

dans notre secret, sur lequel je ne veus dire ny oui ny non. Vous écouteres tout ce qui vous sera dit à Paris, où on vous donne rendes vous, et vous m'en rendres compte à Versailles. D'icy là, je vous enverres encore un pacquet qui seroit trop gros à joindre icy. Vous vous chargeres aussy de la manière dont le sieur Billet[1] touchera la pension que je lui accorde, et dont je joins icy l'assurance.

XXII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 27 novembre 1756.

Je commence par répondre à vottre lettre du 12. Je vous renvoie la lettre à moitié déchifrée du comte de Broglie et celle que Lenan[2] vous a fait remettre, pour que vous les déchiffries. Le retour du comte de Broglie pour quinze jours est décidé et mandé ainsy sur cela. Il n'y a plus rien à lui répondre. — En réponse à celle du 18, je vous dires que je ne changeray jamais de façon de penser et d'agir pour la liberté entière des Polonois sur le chois à venir de leur Roy, et que, malgré la bouderie du prince de Conty (que je pense mal fondée, étant, je croy, très libre dans le choix que je veux et dois faire de mes généraux), si les Polonois le choisissent, j'en seray charmé; ainsy je veux qu'on continue à faire tout ce qui a été fait par le passé, et, en conséquence, je vous faires remettre l'argent accoutumé pour le faire passer à sa destination. Pour commencer, je joins icy un billet de dix mille livres sur M. Thiroux de Monsauge[3], que vous faires acquitter très secrettement, et sans qu'il puisse se douter par qui les autres quarante mille livres viendront par

[1] Billet était un agent de la correspondance secrète. Voyez la Table des matières.

[2] Secrétaire du comte de Broglie.

[3] M. Thiroux de Monsauge, garde du trésor royal.

la suite et en argent comptant, quand vous me manderes qu'il est tant de les faire passer à leur destination. Il sera au choix de M. le prince de Conty, par qui de luy ou de vous le sieur Billet recevra sa pension. J'ay lu avec attention les deux lettres de Constantinople; il sera, je croy, nécessaire d'y faire une réponse relative aux circonstances présantes. Voies à m'en faire un projet.

XXIII. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

J'ay très bien vu dans toutes vos lettres, comte de Broglie, que vous avies de la peine à adopter le système nouveau que j'ay pris [1]; vous n'éties pas le seul, mais telle est ma volonté, il faut que vous y concouries. A l'égard de M. le prince de Conty, c'est lui qui me boude, parce que je lui ay dit que je ne l'avois pas destiné de commander l'armée qui doit s'assembler dans le Rhin. Je croiois être le maître de mes choix; tant pis pour lui, c'est tout ce que je vous en puis dire. Faites moy passer par la voie de Le Bel [2] tous les mémoires que vous voudrez, il me les remettra, et vous faira tenir les réponses. Il vous donnera aussy de l'argent pour la Pologne quand je lui en aurai fait remettre, ce qui sera incessamment, étant tout prest pour cela depuis du temps. Je fairay instruire Durand, ou je vous en chargeray.

A Versailles, ce 24 décembre 1756.

LOUIS.

XXIV. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 26 décembre 1756.

Je ne me soucie pas d'avoir les duplicata, à moins que

[1] C'est-à-dire l'alliance intime de la France et de l'Autriche, formée par le traité de Paris.

[2] Le Bel, valet de chambre de confiance du Roi, dont les fonctions ne sont que trop connues.

vous n'y trouvies quelque chose d'intéressant à me faire remarquer. Si vous n'aves pas déjà vu le prince de Conty, je vous permets de faire porter la lettre pour Durand, mais je pense que, ne vous aiant point répondu, elle doit l'être. Je vous envoie le projet de lettre à M. d'Havrincourt que j'ay approuvé. — Je joins encore icy un pareil billet de dix mille livres, que vous ferez acquitter de même. — Mandes moy si vous penses qu'il faille instruire le comte de Broglie que c'est vous qui êtes dans le secret, et, dans ce cas, vous lui remetteres l'argent que vous aves et en prendres un reçu, que vous m'envoieres, et je luy fairay tenir le reste. Je répondray incessamment au reste de vos lettres.

XXV. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 14 janvier 1757.

Je viens de lire la lettre de Constantinople, ce que je n'ay pu faire plus tost. Si la lettre n'est pas partie et que vous jugies qu'il y faille mettre un postcript, vous n'aures qu'à l'y mettre. Cette lettre diffère-t-elle sur celles qu'il a écrites à M. Rouillé[1]. La lettre pour M. d'Havrincourt est partie dans son temps. Vous me parlez aussy de l'abbé de Bernis. Est-ce que vous le voudries mettre dans le secret? Si vous ne voules pas que le comte de Broglie scache que vous êtes dans le secret, trouves moyen de lui faire passer l'argent que vous aves, car il est très pressé et je lui ay déjà fait tenir vingt-quatre mille livres. — Le chevalier Douglas est mieux, ainsy il n'y a plus de crainte de son costé. — Je joins une nouvelle lettre de Durand à déchiffrer.

[1] *Il* est M. de Vergennes, ambassadeur à Constantinople, affilié à la correspondance secrète.

XXVI. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 22 janvier 1757.

Je trouve très bon, comte de Broglie, que vous me fassies toutes les représentations que vous croires devoir me faire et à mes ministres, mais aies toujours en vue l'union intime avec Vienne; c'est mon ouvrage. Je le croy bon et je le veux soutenir. Dans ces circonstances, je crois votre présence très nécessaire à Varsovie; vous êtes aimé et estimé des Polonois, et un nouveau ministre ne serait pas capable de leur faire faire bien des choses qu'il faut qu'ils fassent, sans y abbandonner notre parti, car je le veux soutenir. C'est leur bien et leur liberté. Ainsy je vous conseille d'abandonner l'idée de Vienne [1] et de n'être pas si changeant, surtout après que je vous ay tenu mes promesses et que je vous croy capable de me bien servir encore [2]. MM. de Bellisle et de Bernis ne sont pour rien dans ce que je vous dis icy. Continues à m'envoier les lettres que vous recevres là dessus au (*sic*) prince de Conty, jusqu'à ce que je vous aie fait scavoir à qui à l'avenir je jugerai à propos que vous vous adressies.

Je n'ay pas doutté de vos sentiments sur ce qui m'est arrivé. Peu de Français ont, je croys, et j'espere, pensé autrement [3]. LOUIS.

XXVII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 25 janvier 1757.

L'abbé de Bernis étant dans mon conseil, le comte de Broglie peut s'entendre avec lui, ainsy que vous me l'expli-

[1] M. de Broglie avait sollicité l'ambassade de Vienne, à laquelle fut nommé M. de Stainville, depuis duc de Choiseul.

[2] M. de Broglie reçut le Saint-Esprit le 2 février.

[3] Allusion à la tentative d'assassinat de Damiens sur la personne du Roi.

ques par votre lettre du 17 de ce mois. Je vous charge donc de remettre au comte de Broglie l'argent que vous aves entre vos mains, dont vous tireres un reçu, comme j'ay déjà fait de vingt-quatre mille livres que je luy ai fait remettre. Je ne compte pas l'envoier à Vienne, ainsy je compte que, muni du cordon bleu, il retournera en Pologne. Je vous renvoie la lettre de Durand avec une nouvelle qui vient, je croy, de Constantinople. Celle pour ...[1] a dû partir aujourd'huy.

Il me faut encore quelques jours de reflexions pour répondre aux extraits des lettres venues par M. le prince de Conty du sieur Douglas et de M. de Voronzov.

XXVIII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 13 février 1757.

J'approuve fort ce que M. le prince de Conty se propose d'écrire au chevalier Douglas, et désaprouve pareillement se bel acte secret que le chevalier Douglas a eu la bestise de signer[2]. Dans cette circonstance, ce que M. Rouillé propose de lui écrire me paroît bien[3].

[1] Mot illisible.

[2] Voyez l'Étude préliminaire, p. 84 et suiv.

[3] Voici la dépêche à laquelle Louis XV fait allusion et qui est datée de Versailles, le 7 février 1757 : « Je ne puis vous dire, monsieur, quelle a été ma surprise et ma peine en voyant la déclaration dite secretissime que vous avez pris sur vous de signer en même temps que l'acte d'accession. Tout ce que vous alléguez ne peut justifier une démarche que vous avez bien prévu devoir être désagréable à Sa Majesté, et je ne puis vous dissimuler qu'elle est extrêmement mécontente de la facilité avec laquelle vous avez été porté à signer cette déclaration, qui, loin de lever les embarras, en peut faire naître d'assez considérables pour retarder peut-être la réunion que les sentiments personnels de Sa Majesté pour l'Impératrice lui fait désirer. Le Roi, invariable dans ses principes, a ratifié l'acte d'accession; mais Sa Majesté ne peut pas se prêter à ratifier la déclaration secrète que vous avez signée sans ordre et sans pouvoir, et même contrairement à ce que vous saviez de ses intentions. Sa Majesté a désiré vivement l'accession de Sa Majesté l'Impéra-

Ne me parles plus du prince de Conty.

J'approuve que vous ecrivies à mots couverts au chevalier Douglas comme vous le proposes, en retranchant tout ce qui peut regarder M. le prince de Conty et lui envoiant un chiffre; l'autre que j'écrive ne me plaist pas. L.

XXIX. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Auch. de l'Emp. K. 157.]

Le 24 février 1757.

Janel vous a dit vray, et c'est plus pour les autres que

trice de Russie au traité de Versailles comme un nouveau moyen de contribuer à la réunion; elle l'a désirée de concert avec l'Impératrice-Reine, qui, à prendre la chose dans son véritable point de vue, y est la principale intéressée; mais ce ne pouvoit jamais être aux dépens de l'ancienne amitié qu'elle a pour la Porte Ottomane, encore moins de son honneur, qui, aussi bien que celui de l'Impératrice de Russie, se trouveroit extrêmement compromis si cette déclaration subsistoit.

» Que l'acte reste secret ou non, il n'est pas moins contraire à la droiture et à l'honnêteté publique. Ce n'est point parce qu'il peut devenir public que Sa Majesté ne le ratifie, c'est parce que l'honneur qui préside à toutes ses résolutions ne lui permet pas de le faire.

» Les sentiments de Sa Majesté sont sincères; elle veut de bonne foi tout ce qui peut contribuer à la satisfaction de l'Impératrice de Russie, et cette princesse en reçoit des preuves dans toutes les occasions. Plus les vertus de cette princesse sont éclatantes, plus elle doit sentir le prix de la probité à laquelle le souverain, ainsi que les particuliers, doivent tout sacrifier lorsqu'on leur propose quelques démarches incompatibles avec ce qu'elle exige. La déclaration dont il s'agit étant constamment opposée à la bonne foi et aux usages établis parmi les nations policées, le Roi a une trop haute opinion des sentiments élevés de l'Impératrice de Russie et rend trop de justice à ceux de ses ministres pour n'être pas persuadé que cette princesse ne sera pas blessée du refus que fait Sa Majesté de ratifier cette déclaration, et qu'elle en auroit porté le même jugement que Sa Majesté si vous aviez exposé cette affaire dans son véritable jour. Je vous envoie donc, monsieur, la ratification seulement de l'acte d'accession. C'est à vous à réparer la faute qui a été faite dans cette affaire. Si M. le comte d'Esterhazy * vous a induit à signer, je suis bien persuadé qu'il vous aidera de tout son pouvoir pour faire accepter cette ratification simple... » [Arch. des affaires étrangères. — *Mémoires de d'Éon*, t. I, p. 163.]

* Ambassadeur d'Autriche à Pétersbourg, qui avait déterminé le chevalier de Douglas à signer l'article secret.

pour vous. J'approuve le projet de lettre au chevalier Douglas; mais si ma lettre à l'Impératrice de Russie réussit, je lui propose déjà ce petit commerce[1]. Je ne scay si M. Rouillié vous l'a communiqué, car je lui ay envoiée ouverte. — Je joins icy une lettre que le comte de Broglie dit être importante.

XXX. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Le 11 mars 1757.

Je vous renvoie la lettre de Constantinople pour que vous aies à y répondre; s'il est besoing, on attendra pour cela ce qui viendra par la voie de la mer. — Travailles avec le comte de Broglie à un projet d'instruction pour lui. — M. de Staremberg[2] prétend qu'à Vienne on a des lettres de Durand à M. le prince de Conty. Je tascheray d'en avoir une, mais j'ai bien de la peine à le croire, à moins qu'il n'ait été trahi par quelqu'un de ses gens. Qu'en pensez vous, [vous] qui scavez comme cela se fait et comme cela se trouve?

XXXI. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 11e mars 1757.

Si j'en avois connu un autre qui eut pû me bien servir en Pologne, je vous l'aurois préféré pour satisfaire votre désir de servir dans nos armées; mais n'en aiant point trouvé, je conte que vous m'y servires de tout votre mieux. Je dirai à Tercier [de] me faire un projet d'instruction pour vous que vous suivres exactement et de votre mieux. Le Bel à son retour de Paris vous remettra les douze

[1] C'est-à-dire une correspondance intime. Voyez l'Étude préliminaire, p. 83 et 84.

[2] Ambassadeur d'Autriche à Paris.

mille livres qu'il vous reste à toucher pour la Pologne, dont je vous permets de donner huit mille livres que vous désires pour M. Monet. J'approuve aussi la gratification de douze cents livres pour que Lenan reste à Paris et qu'il y soit votre correspondant. Je suis bien aise de vous avertir que M. de Staremberg a dit qu'on avoit à Vienne des lettres de Durand à M. le prince de Conty. Je tascherai d'en avoir une pour voir si cela est bien vray, car avec les fausses addresses il est bien difficile, à moins qu'il n'ait été trahi par quelqu'un de ses gens, ou qu'on n'ait trouvé la clef de son chiffre, ce qui me paroit bien difficile.

XXXII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Le 23 mars 1757.

Je vous renvoie le mémoire que vous m'avez addressé, avec mes apostilles. — J'approuve que vous écrivies à Durand avec le chiffre que vous me proposes. Je tascheray d'avoir une de ces lettres dont le comte de Staremberg a parlé. J'approuve aussy que vous donnies un chiffre au comte de Broglie.

XXXIII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 9 avril 1757.

Je n'ay mis en avant l'infant don Louis que parce que je ne voulois pas qu'on songeât à l'infant don Philippe [1]. — Sans doutte qu'il en faudroit prévenir l'Espagne, mais il faudroit que cette idée vînt aux Polonois et que de là l'on la communiquât à l'Espagne; mais je ne puis l'aider de subside. S'ils en veulent pour leur Roy, c'est à eux à le soutenir entièrement. — Il en seroit de même du prince

[1] Ces deux infants étaient fils de Philippe V: don Philippe, duc de Parme, était, en outre, gendre de Louis XV.

Xavier [1]. — Mais pour tout cela je pense qu'il faut voir ce que deviendra la négotiation secrette entamée à Pétersbourg. — Je pense aussy qu'il faut bien se donner de garde de prévenir le Roi de Pologne : il faudra bien qu'il en passe par ce que l'on voudra. — J'approuve votre idée sur la correspondance à ... [2]. avec le comte de Broglie ; il est plus capable qu'un autre de l'imaginer. — Je vous renvoie les lettres déchiffrées et la dernière que le comte de Broglie vous a remise pour déchiffrer. — Je vous renvoye aussy vos observations sur les points d'instructions projettée pour le comte de Broglie, laquelle j'approuve avec les nottes que j'y ay mises.

XXXIV. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 2e juin 1757.

Je vous dires en confidance qu'il y a déjà des troupes en marche pour l'Alsace, qu'elles seront suivies encore d'autres pour composer un corps d'armée qui poura se porter sur la Franconie, et de là où le besoin l'exigera. Vous voies que j'ai prévenu ce que vous manderies à M. Rouillé. Je ne doutte pas que vous n'exposassiez votre sang avec plaisir pour réparer les fauttes qui ont pu être faittes. Sans doutte que M. d'Omont est tué, car nous n'en avons aucunes nouvelles depuis l'affaire de Reidenberg [3].

XXXV. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 19 juin 1757.

J'approuve que vous cherchies à approfondir ce que veut M. Allay de plus, et en instruire le comte de Broglie, si cela est nécessaires. — Il n'y aura pas de mal d'envoier

[1] Fils d'Auguste III, connu sous le nom de comte de Luzace.

[2] Mot illisible.

[3] Il s'agit du duc d'Aumont : les craintes du Roi n'étaient pas fondées.

le chiffre par le retour du sieur d'Eon, si c'est un homme bien sûr. Je vous renvoie les déchiffrements de Constantinople.

XXXVI. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 20 juillet 1757.

Puisque M. d'Eon a mission de M. Woronzof[1] pour voir M. le prince de Conty, il faut qu'il le voie, mais qu'il vous rende compte exactement de la réponse du prince de Conty. Comme cela doit devenir publicq un jour, il faut que je le scache par une autre voye que celle-cy. Je garde la copie que vous aves faites jusqu'à la réponse du prince de Conty. Personne ne la voira d'icy là[2]. J'ay approuvé vottre pro-

[1] Vice-chancelier de la Czarine.

[2] On trouve de curieux détails sur les motifs du retour de d'Éon dans une lettre adressée par d'Éon, de Londres, le 12 juin 1775, au comte de Broglie : « Vous seul connoissez avec quel zèle, quelle obéissance, quelles peines et dans quelles circonstances délicates j'ai servi publiquement et secrètement le feu Roi depuis 1757 que vous m'avez fait admettre à l'honneur de votre correspondance secrète, jusqu'à présent ; mais ce que je ne vous ai pas dit, parce qu'on me l'avoit défendu, c'est que, dès 1756, j'ai été admis à une correspondance secrète entre Louis XV, monseigneur le prince de Conti, le chancelier Woronzow, M. Tercier et M. Douglas, pour faire donner au prince par l'Impératrice Élisabeth le commandement en chef de l'armée russe et la principauté de Courlande. Le projet secret du prince étoit, par ces deux moyens, de se glisser petit à petit sur le trône de Pologne, ou sur celui de Russie en épousant Élisabeth.

» Après mille intrigues, le chevalier Douglas et moi eûmes du succès dans les deux premiers points que nous avions seulement découverts à l'Impératrice et à son ministre de confiance, le comte de Woronzow. En conséquence, l'objet secret de mon retour en France en 1757 étoit de porter au prince l'assurance de la part de l'Impératrice et du comte de Woronzow pour le commandement de l'armée et la principauté de Courlande, si le Roi vouloit. Ce que j'ai exécuté. Mais après bien des rendez-vous et des écritures secrètes avec le Prince, il s'est brouillé avec madame de Pompadour ; et quand il m'a fallu retourner en Russie et y porter une réponse catégorique, le Roi n'a rien voulu décider, quoique le Prince m'ait fait tenir cinq jours caché à Strasbourg pour y attendre son dernier courrier... » (*Mémoires*, t. I, p. 195.)

jet de lettres. Je vous en envoie un autre de Constantinople.

XXXVII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 7 aoust 1757.

M. le prince de Conty travaille à un mémoire : il désire aussy vous voir pour vous mettre au fait ; ainsy je trouve bon que vous le voies à votre passage à Paris et vous m'en renderes compte à mon retour à Versailles. — Le sieur d'Eon ne doit rien communiquer à personne de ce qu'il scait du secret : s'il est besoin, il correspondera avec vous.

XXXVIII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 24 aoust 1757.

Il ne m'a pas été possible de vous répondre plus tost. Je vous envoie le mémoire de M. le prince de Conty et une lettre pour lui que vous lui remetteres dans une conférence qu'il est nécessaire que vous aies avec lui, pour lui éclaircir tout ce que vous scaves sur ce qui a été mandé en Pologne et faire un projet de réponse. En conséquence, vous aves bien fait de faire différer le départ du sieur d'Eon [1].

XXXIX. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Je vous envoie la lettre du comte de Broglie que vous m'aves addressée avant hier, affin que vous éclaircissies tout son contenu et m'en rendies compte pour me mettre à portée d'y répondre.

A la Muette, 27 aoust 1757.

[1] Voyez la note 2 de la page 222.

XL. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Fontainebleau, ce 15 septembre 1757.

Vous scaves que nous n'avons encore pris aucun engagement formel sur la succession du trosne de Pologne, depuis que M. le prince de Conty a paru se désister absolument, mais que nous sommes bien prest d'en prendre. Si l'Impératrice de Russie appelle véritablement M. le prince de Conty pour commander ses armées, et qu'elle veuille lui donner la Courlande, en attendant mieux, j'en seres très aise, mais, pour le présent, je n'y puis plus prendre d'autre part directe que celle de m'y pas opposer et d'y donner mon consentement quand il n'y aura plus besoin que de cela. — Neufchâtel est un procès dont je ne veux ni ne me soucie de me charger. — J'ai lu le mémoire sur la Courlande et l'extrait de celui de Neufchâtel; je vous les renvoie l'un et l'autre, et garde le compte du comte de Broglie que je n'ai pas encore examiné. — J'approuve que vous donnies un chiffre au sieur d'Eon, s'il n'est pas encore parti. S'il y a quelque chose à adjouter à ce que dessus, pour le prince de Conty, vous me le faires scavoir et quoi.

XLI. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

21 septembre 1757.

Je vous envoie la lettre de M. le prince de Conty. Quant je voires une certitude morale que l'Impératrice de Russie lui destine le commandement de son armée et la Courlande, je donneray toutes les authorizations et permissions qu'on me demandera. Jusques là, j'y répugne beaucoup, craignant de faire une fausse démarche qui nous fairait plus de mal que de bien. — Je vous envoie une lettre de Constantinople.

XLII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Je vous renvoie la lettre de M. le prince de Conty, où il n'y a rien à changer, ny à adjouter, à ce qu'il me paroît. Je vous renvoie aussy le compte du comte de Broglie. Mettes moy par écrit ce qu'il faut donner et à quels termes.

Ce 27 septembre 1757.

XLIII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Je vous envoie le compte de dépenses comme étant le plus pressé; vous aures dans la semaine prochaine trois ordonnances de vingt-cinq mille livres chacune, et je joins ici neuf mille livres, ce qui faira les quatre-vingt-six mille livres que le comte de Broglie demande qui soient acquittées; le reste viendra après.

Ce 7 octobre 1757.

XLIV. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Je vous renvoie les trois ordonnances de vingt-cinq mille livres chacune, l'argent est prest au Trésor royal; ne les faites pas toucher toutes trois à la fois et, s'il se peut, par la même personne. Je joins icy six mille livres de plus pour faire la totalité des quatre-vingt-dix mille livres qu'il me semble que vous m'aves demandée.

Ce 11 octobre 1757[1].

L.

XLV. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 16 octobre 1757.

Je croy qu'il vaut mieux mettre les pensions sur les

[1] Le Livre rouge contient, à la date du 9 octobre, quatre ordonnances de 25,000 livres et une autre de 15,000 livres, avec la mention « par ordre du Roi », sans indication de l'affectation de ces sommes.

affaires secrettes de la Pologne : il y en a cependant déjà une établie sur la cassette[1], qu'il faut y laisser. Je croy que c'est Le Bel qui la paie. Vous pouries seulement lui dire de ma part de l'emporter avec lui sur son nouveau quartier, suposé qu'il n'ait pas donné l'état du sien à M. de Champlost. Je vous renvoie toutes les lettres déchiffrées avec une de M. le prince de Conty. Faut-il que je vous renvoie aussy le reçu du sieur Linan? Faites moy un projet de réponse au comte de Broglie, ainsy que celle à écrire à Constantinople selon les principes que vous connoisses tant de l'abbé de Bernis que des affaires secrettes.

XLVI. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A la Muette, ce 6 décembre 1757.

Je vous renvoie vos projets de lettre, un peu tard, il est vray. J'approuve entièrement la seconde lettre au comte de Broglie. — J'approuve aussy les deux autres, mais je croy que le temps doit y avoir occasioné quelques changements, et je pense qu'il faut éloigner, plus tost qu'approcher, l'abdication du Roi de Pologne[2]. — J'approuve aussy la lettre au chevalier de Vergennes avec le changement qu'occasionne l'avénement du nouveau Sultan[3]. — Les nouvelles lettres du comte de Broglie méritent une ampliation aux précédentes, faites en un projet. J'aimerais mieux le prince Xavier que le prince électoral, mais pardessus la liberté des Polonois.

[1] La cassette du Roi.

[2] Il s'agit de la succession éventuelle au trône de Pologne. Le prince Xavier et le prince électoral étaient tous deux fils du roi actuel de Pologne, électeur de Saxe. On voit par cette lettre qu'il s'agissait de faire abdiquer le roi Auguste III.

[3] Mustapha III, successeur d'Osman III.

XLVII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A la Muette, ce 10 janvier 1758.

Je vous renvoie les trois lettres du comte de Broglie. Si on lui envoie son congé, je croy inutile de répondre à ces importantes questions, sinon j'y réfléchiray encore; mais mon intention a toujours été la liberté des Polonois, et seulement celui qui leur seroit le plus agréable. Le prince Charles est plus ouvert, plus parlant, et d'une plus belle figure que le prince Xavier, mais il a raison de craindre que madame la Dauphine n'aime mieux ce dernier, et la raison en est simple. Elle le connoît beaucoup, et presque point l'autre, l'aiant toujours regardé comme un enfant. A l'égard du prince royal, il faut toujours l'éloigner, à moins qu'on ne voie clairement qu'il en faudra passer par là. Tous les autres, je crois bien qu'il faut les laisser de costé. — Je vous renvoie la quittance du sieur Billet, et la lettre à Vergennes, que j'ay approuvée, et que vous poures lui faire passer.

XLVIII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Les deux lettres en clair [1] qui sont jointes à celle en chiffre que je vous envoie sont une copie de celle du comte de Broglie du 19 décembre 1757. Si vous aves besoing de ces deux pièces, je vous les envoieray quand je les aures lue.

Ce 15 janvier 1758, au soir.

XLIX. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Marly, ce 20 janvier (1758).

Par ce que l'abbé de Bernis nous a dit hier au Conseil,

[1] C'est-à-dire des lettres non écrites en chiffres, mais en caractères ordinaires.

il me paroist qu'il a bien parlé à M. de Fontenay[1] sur Durand, et j'espère que ce qui a été écrit en Pologne fera son bon effet.

L. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 20 janvier 1758.

Je vous renvoie la lettre de Constantinople, où il ne me paroist pas qu'il y aie rien de bien intéressant. — Je vous renvoye aussy les deux nottes approuvées, une de votre main, l'autre de celle du comte de Broglie; et Guimard[2] vous remettra avec cette lettre les vingt-deux mille livres que vous demandes. Je vous tascheres de vous renvoier demain le projet de lettre au sieur Durand, où je joindrai sa lettre du 21 décembre. L.

LI. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 22 mars 1758.

Je vous renvoie les deux lettres en chiffre du comte de Broglie et celle de M. de Vergennes, sur laquelle j'approuve ce que vous me proposes. — A l'égard du comte de Broglie, il est icy, et je vais tascher de répondre à plusieurs lettres que j'ay reçues de lui, si j'en ay le temps.

LII. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

J'ay lu toutes vos lettres et mémoires; mais il s'en faut de beaucoup que j'aie le temps d'y répondre aussy viste que vous le désireries. Je ne vois point d'inconvénient

[1] M. de Fontenay était ambassadeur de l'Électeur de Saxe à Paris.

[2] Guimard, l'un des valets de chambre favoris du Roi, partageant avec le Bel la confiance de son maître; mais le Bel avait des titres spéciaux à la faveur du Roi.

que M. Jacobousky[1] et vous voies M. le prince de Conty selon votre coutume. Modéres votre vivacité et prenes patience jusqu'à ma réponse. L'abbé de Bernis ne vous a rien dit de plus que ce que nous étions convenus qu'il vous diroit, mais ne vous effraies pas, quoique je pense qu'il soit bien difficile que vous retournies en Pologne tant que Brühl y sera[2].

Ce 25 (mars ou avril 1758), au soir.

LIII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Je ne vois point d'inconvénient que le général Monet[3] présente son mémoire à l'abbé[4] : cela marquera toujours son zèle, mais vous en scaves, je croy, asses pour sentir qu'il ne peut réussir qu'en partie. — Je joins icy une lettre que je viens de recevoir à l'instant de Constantinople.

Ce 27 avril (1758).

LIV. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 21 may 1758.

Il ne m'a pas encore été possible de répondre à toutes vos lettres. Madame la Dauphine et l'abbé de Bernis m'ont parlé pour l'inspection pour vous[5]. Je vous scay gré de

[1] Sur Jacobowsky, voy. plus haut p. 197. Ce Polonais reçut 300 ducats, valant 3,300 liv. (Livre rouge.)

[2] Premier ministre du Roi de Pologne, avec lequel M. de Broglie avait eu des difficultés.

[3] Sur M. Monnet, voyez plus haut, p. 78, et la Table. Le Livre rouge nous apprend que le général Monnet touchait une pension de 6,000 livres. — Il s'agissait d'un poste diplomatique que le général sollicitait.

[4] L'abbé de Bernis, ministre des affaires étrangères.

[5] Il est question des fonctions d'inspecteur de l'armée que sollicitait le comte de Broglie, qui était dégoûté de la diplomatie et qui désirait rentrer dans la carrière des armes.

toutes les peines que vous vous êtes données pour mon service, et je faires ce qu'il me sera possible pour vous. Il n'étoit pas possible de vous renvoier en Pologne après tout ce qui s'y est passé entre vous et le comte de Bruhl, surtout le Roi de Pologne ne voulant pas s'en séparer. Les circonstances sont bien délicates, et je vous faires scavoir mes intentions le plus tost que je pouray. En attendant, vous pouves vous tranquiliser, tant sur vous que sur les vôtres. — Je vous renvoie le mémoire de Durand.

LV. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 28 may (1758).

Je vous renvoie la lettre de Constantinople et le projet de réponse à faire que j'approuve. Je parleray tantost à Janell en conséquence de ce que vous me proposes.

LVI. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Je vous envoie une lettre de Constantinople à déchiffrer. — Voilà Monteil qui va partir [1] : le comte de Broglie n'est pas icy. Que croiez vous qu'il faille faire dans cette circonstance sur le secret ?

Ce 10 juillet 1758.

LVII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 30 juillet 1758.

J'étois déjà très porté à ne pas mettre M. de Monteil [2]

[1] M. de Monteil figure sur le Livre rouge à la date du 22 septembre 1758 comme ayant reçu 1,633 l. 15 s. pour ses dépenses pendant les huit premiers mois de l'année.

[2] M. de Monteil était envoyé en Pologne.

dans le secret, tant que Durand y sera. Continues votre correspondance avec lui. S'il est indispensable qu'il revienne, nous voirons pour lors ce qu'il y aura à faire. Je vous renvoie la lettre de Constantinople. — Mandes à Durand mes ordres [1].

LVIII. LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 30 juillet 1758.

Je mande à Tercier qu'il ne faut pas admettre M. de Monteil pour le présent dans le secret et d'en instruire Durand, pour qu'il se conduise en conséquence. Vous deves bien vous tranquiliser sur votre compte. Paié dessus les pensions ou gratifications les sieurs Linan, Gérault et Sadoul pour cette année, et dites leur que je paires exactement tous les ans ce qui leur a été promis, et je vous donne le reste. LOUIS.

LIX. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Saint-Hubert, ce 10 aoust 1758.

Je vous renvoie l'ordre pour Durand approuvé, et le mémoire qui le regarde apostillé, l'un et l'autre étant plus pressé; je garde le grand mémoire et je vous le renvoieres avec le temps et mes réflexions. Le comte de Broglie a bien servi, mais il est un peu vif, et, vis à vis du comte de Brul, il n'y avoit plus moien de l'y faire trouver. Voilà uniquement ce qui m'a desterminé à son rapel. — Continues à me bien servir et laisses là l'approbation des beaux esprits, ce qui a achevé de bouleverser

[1] M. Durand fut rappelé; en effet, d'après le Livre rouge, il fut remboursé de ses dépenses en Pologne jusqu'au 19 septembre 1758, date de son retour. [5 novembre.]

les têtes. — Je suis content de vous : renfermes vous dans votre besogne.

LX. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 21 (août) au soir 1758.

Vous pouves rassurer Durand. Je vous renvoie sa lettre[1].

LXI. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 12 septembre 1758.

Je pense qu'il faut s'en raporter au sieur d'Éon pour scavoir s'il remettra votre lettre à M. de Vorosof ou non, et par conséquent lui envoier les deux façons, qu'il vous renvoiera par voie sûre celle dont il ne se sera pas servi. Je vous renvoie la lettre de Constantinople. Je vous répondres incessament sur ce qui regarde la Pologne[2].

[1] M. Durand était effrayé du rappel du comte de Broglie et attribuait ce rappel à un changement de système politique.

[2] D'Éon était à Saint-Pétersbourg l'intermédiaire de la correspondance intime entre Tercier, au nom du Roi, et M. de Woronzow, au nom de la Czarine Élisabeth. — Voici à ce sujet de curieux détails extraits d'une lettre du chevalier d'Éon à M. de Vergennes, datée de Londres, 28 mai 1776 : « Lors de la signature de la transaction entre M. de Beaumarchais et moi, le 4 novembre dernier, je lui ai confié un volume in-quarto du livre de l'*Esprit des lois*, pour vous être remis en mains propres, afin que la couverture soit décollée devant vous et que vous puissiez prendre les papiers en chiffres et en clair qui y étoient renfermés. J'ai montré à M. de Beaumarchais le secret de cette couverture, qui consiste en deux cartons. Entre ces deux cartons on met des papiers secrets; puis, quand les bordures de la peau de veau sont repliées et la feuille de papier marbré du livre collée par dessus, en le mettant un jour sous la presse, la couverture prend une telle consistance qu'il seroit impossible, même à un relieur, de deviner le secret. Ce livre est celui même qui m'a été remis par feu M. Tercier lors de mes premiers voyages en Russie, pour y porter à l'Impératrice Élisabeth les lettres secrètes du feu Roi, avec un chiffre, pour que cette princesse et son confident le grand chancelier Woronzow pussent correspondre avec Sa Majesté et M. Tercier à l'insu des ministres et des ambassadeurs. Ce livre contenoit aussi mon chiffre

LXII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Fontainebleau, ce 26 octobre 1758.

Je vous renvoie les dernières lettres du sieur Durand. Je pense qu'il vaut mieux laisser la correspondance secrette au sieur Géraud qu'à M. Jacobosky, mais encore vaudra-t-il mieux se servir de la voie que Janel m'a indiquée, et je vais la lui demander par écrit pour en être plus sûr.

Vous scaves que l'argent est rare en ce temps cy. Je vous donneray pourtant mil louis très incessament : le reste viendra après. Mais, en conservant notre parti en Pologne, mettes leur bien dans la teste que jusqu'à ma mort je ne me separeray point de l'Impératrice Reine, et que mon fils est dans ces mêmes sentiments.

Je vous renvoie votre projet de réponse à M. de Ver-

avec le Roi et M. Tercier, et un autre avec monseigneur le prince de Conti, M. Tercier et M. Monin. Mais le prince de Conti étant venu à se brouiller avec madame de Pompadour et le feu Roi, j'eus l'ordre de ne plus suivre que lentement la négociation secrète de ce prince. Je reçus un nouveau chiffre pour correspondre uniquement avec le Roi, M. Tercier et M. le comte de Broglie, à Versailles, et à Saint-Pétersbourg uniquement avec l'Impératrice Élisabeth et son chancelier Woronzow, avec l'ordre positif du Roi pour que ni les ministres de Versailles, ni même le marquis de l'Hôpital, qui fut nommé en 1757 ambassadeur en Russie et moi secrétaire d'ambassade, ne pussent soupçonner cette intelligence secrète.

« J'avois de plus l'ordre du Roi pour lui envoyer toutes les dépêches du ministre des affaires étrangères avec les réponses de l'ambassadeur et mon avis particulier sur tout, ce que j'ai exécuté fidèlement tant en Russie qu'en Angleterre. Je me servois de ce même livre à mes différents retours en France, pour rapporter les papiers les plus secrets que l'Impératrice et son chancelier Woronzow me confioient pour Sa Majesté, M. le prince de Conti et M. Tercier.

« Jamais personne autre que les personnes intéressées n'a été informé de toute cette intrigue politique, qui a commencé en 1755 par le prince de Conti et M. Tercier et qui a été exécutée par le chevalier Douglas et moi seulement. M. le comte de Broglie lui-même et M. le baron de Breteuil n'ont attrapé cette affaire que par la queue; ils n'en connoissoient pas encore la tête. » [Arch. des affaires étrangères. — *Mémoires de d'Éon*, t. I, p. 101.]

gennes, que vous m'aves envoié le 27 septembre, pour y changer ce que la lettre que vous m'aves envoié depuis exigera : du reste, je l'approuve, et vous n'aures qu'à le faire partir, s'il n'y a rien de nouveau qui exige qu'il repasse sous mes yeux. Votre grand mémoire est bien étendu.

Il y a apparance que le prince Charles va être duc de Courlande. Il y a apparence qu'un seul des cadets[1] va entrer dans l'état ecclésiastique : l'électorat de Cologne pourra être son fait. Madame la Dauphine n'aime véritablement que le prince Xavier, et, depuis qu'il est à mon armée, il a acquis l'estime générale de tous les François. Mais il faut attendre le dénouement de tout cecy avant de se detterminer. Conserver nos amis en Pologne, et surtout M. Mocranovsky, car le Palatin de Belz me paroist doutteux, et surtout que Durand prenne bien garde aux papiers secrets. Avant la fin de l'année sûrement, nous verrons plus clair pour prendre un parti sûr.

LXIII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Choisy, ce 10 novembre 1758.

Je vous renvoie la copie de la lettre du grand général de Pologne. Ce que M. Jacobowsky propose pour la correspondance des lettres poura servir dans quelques occasions, ainsy que le chiffre que vous poures lui donner lors de son départ, qui me paroît estre différé jusqu'à l'arrivée de M. le duc de Choiseul. Je vous renvoie aussy le postscriptum approuvé pour M. de Vergennes, que vous metteres en chiffre, pour que je puisse remettre le tout dimanche à Janel; la voie dont il propose de se servir par couvert est par Gênes et Naples. Pour celle de Pologne, il dit qu'il n'avoit rien de sûr tant que la Saxe ne sera

[1] Il s'agit ici des fils d'Auguste III.

pas évacuée et que Bremen sera au Roi d'Angleterre. Je vous renvoie les nouvelles dépesches que vous m'aves envoié ; j'avois changé un mot, mais il n'est pas de conséquence : ainsy je donnerai le paquet à Janel.

Ce 11 novembre, à Versailles.

LXIV. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

J'approuve que vous vous servies de Baron, notaire, puisque vous en êtes sûr.

Ce 19 novembre 1758.

LXV. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 2 décembre 1758.

Je vous renvoie la lettre de Constantinople, et l'espèce de manifeste de M. Mocranousky. Le changement de votre ministre me fait garder la lettre pour Durand, étant bien aise de voir tout ce qu'il me dira de Vienne auparavant [1]. — Je vous envoires deux ordonnances de vingt mille livres, dès que M. Boulogne me les aura remise, et vous aures le reste en argent à la fin de l'année.

LXVI. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 7 décembre 1758.

Je vous renvoie les lettres de Ruben : il est fort au fait de la cour de Berlin, et, s'il étoit besoing, je pense qu'il pouroit y mieux servir qu'aucun autre ; mais nous ne sommes pas dans ce cas là, et je n'aime guère les menées sourdes. Si Sa Majesté Prussienne tombe dans le précipice, tant pis pour lui. Je ne me départiray jamais de l'alliance de l'Impératrice.

[1] Allusion à la retraite de l'abbé de Bernis, remplacé au ministère des affaires étrangères par le duc de Choiseul, ambassadeur à Vienne.

LXVII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 20 décembre 1758.

Je vous envoie deux ordonnances de vint mil livres chacune, paiable au trésor royal en deux semaines[1]. Vous les faires acquitter bien secrettement, comme les précédentes que je croy vous avoir déjà envoiée. Vous me manderes ce qu'il faut de surplus pour achever les paiements, tant en Pologne qu'à Paris.

LXVIII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

25 janvier 1759.

Je vous renvoie le projet que vous me demandes. J'y ay mises quelques apostilles, y aiant quelques changements à faire. Faites en un projet nouveau. Envoies le moy pour l'approuver et le faire partir. — Je parleres dimanche à M. Boulogne[2] : sùrement les ordonnances seronts acquitées dans la semaine prochaine[3].

LXIX. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 23 février 1759.

Je renvoie les lettres pour MM. de Vergennes et Durand approuvés, avec un ordre pour vous et un pour le comte de Broglie. Je vous renvoieres le plus tost possible celles pour MM. d'Havrincourt et d'Eon. Louis.

Je rouvre ma lettre pour vous renvoier celle à M. d'Havrincourt : je trouve qu'elle lui donneroit trop lieu de

[1] Ces deux ordonnances figurent au Livre rouge à la date du 17 décembre, sans affectation spéciale, avec la seule mention : *Par ordre du Roi*.

[2] Contrôleur général.

[3] Il s'agit ici des deux ordonnances en date du 17 décembre 1758, annoncées dans la lettre précédente. On voit que le trésor mettait peu de célérité à payer même les bons du Roi.

croire que je ne suis pas content de M. de Choiseuil [1]. Ainsy renvoies moy un autre projet corrigé. J'ay approuvé celle pour le sieur d'Eon [2].

LXX. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 3e mars 1759.

Depuis l'aprobation que Tercier a donné à l'ouvrage de l'Esprit, l'on a cherché un prétexte pour le renvoier des affaires étrangères. Le cardinal de Bernis dans ce temps là en fut sur le point, mais se contenta de lui laver la teste; la Reine n'a pas voulu garder Helvetius dans sa maison, et M. de Choiseuil a pris ce prétexte là pour renvoier Tercier [3]; moi je ne connois n'y ne veux connoître que mon secrétaire d'État, ainsy je les laisse entièrement le maître de leurs commis. Voies avec lui ce qu'il veut demander et comment continuer les affaires secrettes de la Pologne. J'ay été fasché pour luy de l'afaire où il s'est engagé, et d'autant plus que sûrement il n'avoit leu ce livre de l'Esprit que très superficiellement. Je ne croy point comme vous que M. le duc de Choiseuil ait connoissance du secret; à l'égard de votre mariage, je n'assure les droits par une pension que dans le cas où le bien ne le peut pas, et le vôtre le peut, mais si vous venies à être tué à mon service j'aurois autant de soins de vos enfans que j'ay eu de vous autres.

Je profitte de cette occasion pour vous envoier une lettre à déchiffrer.

[1] Alors ministre des affaires étrangères.

[2] D'Éon était toujours en Russie.

[3] Tercier était censeur royal. Il avait été chargé d'examiner le fameux livre *De l'Esprit*, d'Helvétius; il avait donné son approbation à la légère. On avait pris de là prétexte pour le destituer de ses fonctions de premier commis des affaires étrangères. Quant à Helvétius, il fut forcé de se démettre de la charge qu'il avait dans la maison de la Reine.

LXXI. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

M. le duc de Choiseuil m'a proposé pour vous six mille livres, dont une partie reversible sur votre femme et vos enfans; je veux bien y en ajouter trois mille livres sur les fonds extraordinaires de Pologne, ce qui, avec les six mille livres des Postes, vous faira quinze mille livres. Vu le temps, il m'est impossible d'aller plus loing; comme vous êtes boiteux et que votre santé est desrangée, mon intention est que vous ne retournies plus au cabinet [1]; je verres avec Jannel si l'on pouroit vous donner le brevet que vous désires, mais sans aucune fonction et seulement *ad honores*. Du reste j'approuve l'arrangement pour que vous continuies la correspondance secrette. Je vous renvoie la lettre de Constantinople et la lettre à Durand approuvée ainsy que le proscriptum.

A Versailles, ce 11 mars 1759.

LXXII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Je vous charge, Tercier, de continuer l'expédition de mes ordres secrets à mes ministres en Pologne, pour la négotiation dont vous avez connaissance, ainsy que des autres parties qui peuvent y avoir raport; vous communiqueres le tout au comte de Broglie et vous vous concerteres avec lui sur les projets de réponse à leur faire. Je vous ordonne d'observer le plus grand secret dans toute cette affaire. LOUIS.

Fait à Versailles, ce 22e mars 1759.

LXXIII. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Monsieur le comte de Broglie, mon intention étant de

[1] Il s'agit ici du cabinet noir de la poste.

continuer en Pologne la négotiation secrette que vous y aves suivie pendant votre ambassade avec zèle et succès, je veux que vous en aies la principale direction. En conséquence, j'ordonne au sieur Tercier, que j'ay chargé de l'expédition de mes ordres secrets à mes différents ministres qui peuvent concourir à cette affaire, de vous communiquer exactement tout ce qu'il recevra de relatif à cette négotiation et de se concerter avec vous sur les projets de réponse à y faire, pour, après que je les aurai approuvés, en faire l'expédition. Votre attachement à ma personne m'assure que vous feres un usage utile des connoissances que vous aves acquises dans cette partie, et que vous continueres à observer le plus exact secret comme vous aves fait par le passé. LOUIS.

Fait à Versailles, ce 23 mars 1759.

LXXIV. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

[Le 29 mars 1759.]

Je croy vous avoir renvoié les minuttes que vous me demandes, car je ne les ai point trouvées. — Je vous renvoie les quittances que vous m'aves envoiée. — J'ay envoié la lettre chifrée et cacheptée à Jannel.

LXXV. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 10 may [1759].

Je vous envoie ma réponse au comte de Broglie et une lettre de Constantinople à déchiffrer. Je ne suis pas encore prest sur le reste de ce que vous m'aves envoié.

LXXVI. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Le 17 juin 1759.

Je vous renvoie ce que vous désires. Faites de nouveaux

projets de réponse en conséquence des choses actuelles, et envoies les moy à mon retour.

LXXVII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 11 juillet 1759.

J'approuve le parti que le comte de Broglie propose pour calmer les inquiétudes des Turcs.

A l'égard[1] de madame de l'Etang, il faut laisser tout tomber en ne lui répondant pas. Il me paroist que c'est une bonne intriguante.

Il n'y a encore rien de pressé sur ce qui regarde le secret à confier ou non à M. de Paulmi[2], mais, s'il prend le sieur Henin pour secrétaire de confiance, cela poura peut-être suffire[3].

M. de l'Hôpital est bien cher à Pétersbourg. Il seroit à désirer qu'il en fût déjà revenu ; mais l'embarras seroit son successeur[4].

[1] L'original porte *à l'étang*, c'est un lapsus évident.

[2] M. de Paulmy venait d'être nommé ambassadeur de France en Pologne.

[3] Sur Hennin, voyez la Table. Dès 1755, il touchait un traitement de douze cents livres par trimestre. Livre rouge, 31 octobre 1755.

[4] Sur les dépenses de M. de l'Hôpital à Saint-Pétersbourg, voici des extraits du Livre rouge qui peuvent donner quelque idée de leur étendue. Le 15 décembre 1756 il toucha 40,000 l. ; le 19 novembre 1757, 150,000 l. ; le 6 mai 1758, 52,000 l. ; le 23 mai, 23,441 l. A la même date, quatre gentilshommes à sa suite reçurent 24,960 l. ; le 22 septembre, l'ambassadeur reçut 42,222 l. Et dans ces chiffres ne figurent que les dépenses extraordinaires. — Quelques années après, dans une lettre à d'Éon, M. de l'Hôpital relève noblement cette accusation de prodigalité dont il était l'objet. Confiné dans son manoir de Châteauneuf, il écrivait à son confident : « Je serois le plus heureux des hommes si j'étois sans dettes. On me reproche d'avoir trop dépensé dans mon ambassade, mais l'argent est le grain que j'ai semé pour arriver à la confiance, et c'est ainsi que nous avons mené sur l'Oder cent mille Russes qui ont gagné quatre batailles. Cependant on m'a reproché presque durement que j'avois jeté l'argent par les fenêtres; mais on ne peut m'accuser de l'avoir ramassé pour m'enrichir... »

Vous faites bien de prendre toutes les mesures possibles pour que le secret ne soit divulgué.

LXXVIII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 15 juillet 1759.

Il ne m'est pas aisé de scavoir si la dépesche à M. Durand a étée portée par un courier, puisque ce postcript est de la main de M. le duc de Choiseuil ; il n'étoit sûrement pas chiffré, mais Durand le scet et doit vous le mander, sinon faites le lui remarquer et promptement.

LXXIX. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 9 aoust 1759.

Je suis bien sûr que Janelle ne dira rien, mais tous ces commis des postes, s'il leur recommandoit particulièrement les lettres du comte de Broglie, pouroient en être surpris ; ainsy, je pense qu'il faut continuer à courir les risques ordinaires. Vous pouves mettre les dessus de lettres tant que vous voudres. J'approuve que vous mettiez tout en chiffre et de mestre au fait le sieur Hénin, si vous en êtes sûr, et point encore M. de Paulmi.

LXXX. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Choisy, ce 14 aoust 1759.

Vous poures envoier le mémoire[1] que je vous renvoie, tel qu'il est et que vous me le proposes.

LXXXI. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Choisy, ce 30 aoust 1759.

M. d'Éon me paroît s'être fort trompé sur la Russie;

[1] C'est le mémoire sur la Courlande à consulter à Strasbourg. (Tercier.)

nous voirons ce qu'il dira, quand il aura appris les batailles du 23 et du 12, et puis que les Russes auront passé l'Oder.

Vous manderes apparamant à M. Durand la méprise qu'il a faite.

Je suis bien persuadé de votre zèle sur toutes les affaires dont on vous chargera. Je vous envoie un gros paquet qui, par l'adresse et la forme du papier, vient, je crois, de Suède.

LXXXII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Le 4 octobre 1759.

M. le duc de Choiseuil a mandé à M. de l'Hôpital de scavoir si M. de Breteuil seroit agréable à la Czarine, soit en sous ordre avec lui, soit seul, étant très-mécontent du dit M. de l'Hôpital, lequel, quand on lui mande d'éclaircir un fait, s'en ouvre d'abord avec M. de Voronzof, même le regardant. Ainsy, il faut bien se donner de garde de lui confier le secret des Anglais venu par la Suède, car il iroit lui dire d'abord tout cruement et sans aucuns préparatifs. Je vous renvoie la lectre pour le comte de Broglie approuvée; cependant je ne scay s'il n'y faut pas faire quelques changements, vu ce que dessus. Je pense aussy qu'il faut attendre le moment du départ de M. de Paulmi pour mettre au fait le sieur Hénin.

LXXXIII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 7 octobre 1759.

Si le comte de Broglie est au fait de la correspondance de M. de Woronzof, il n'y a pas d'inconvénient à lui envoier la copie de vostre lettre[1].

[1] M. de Woronzow, le chancelier, avait reçu du Roi en cadeau cinquante mille roubles. (Livre rouge, 17 septembre 1758.)

LXXXIV. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 14 octobre 1759.

Je vous renvoie les lettres de Russie, de Constantinople et du comte de Broglie. L'argent, comme vous scaves, est bien rare, et il n'est pas possible de tirer d'ordonnance sur le trésor royal. Ses fonds iront cependant, mais beaucoup plus doucement. Je vous en envoie un petit commencement, et Guimard vous remettra, d'icy à la fin de l'année, 30,000 livres en or. Ce commencement est en deux parties, l'un de 7,200 livres, et l'autre de 1,250, en total 8,430 livres paiable ce mois cy. L.

LXXXV. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 21 octobre 1759.

Je vous envoie encore 100 billets des actions des fermes à 25 livres pièce, au total 2,500 livres, et Guimard vous remectera en même temps 6,000 livres en or.

LXXXVI. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 26 octobre 1759.

Vous n'aves qu'à redemander au sieur Baron[1] les 65 coupons de remboursement et me les renvoier.

LXXXVII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Le 1er novembre 1759.

Comme il y a apparance qu'on n'aura pas paié les derniers billets, redemandes les pour me les renvoier de même que les autres.

[1] C'est le notaire dont il a été question plus haut, 19 novembre 1758.

LXXXVIII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 3 novembre 1759.

Je croy que je me suis trompé, et que ce qui est échu au premier octobre aura été passé. Ainsy, s'il est encore temps, ne redemandes pas les billets, ou bien renvoies les après vous être assurés qu'on les paiera.

LXXXIX. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 16 novembre 1759.

Je me connois fort mal en projets de finances; mais je croy que celui que vous m'aves addressé poura être bon quand le crédit sera revenu. Vous faites bien de le remettre à M. le duc de Choiseuil par la voie que vous croires la plus convenable.

XC. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 25 janvier 1760.

Je vous renvoie les paquets que vous m'aves envoiés de Stockolm et de Constantinople. — Vous m'envoieres un projet pour mectre au fait le sieur Hennin. Le plus tard sera toujours le mieux. — J'ay pris une note du sieur de Lamey [1]. — C'est apparement le sieur Schogonoff qui m'a été présenté il y a quinze jours, vous lui aves très-bien répondu. Tasches d'éluder de même sur la réponse qu'il vous demande jusqu'à ce que vous aiées des nouvelles du comte de Broglie, si cela est possible; sinon, travailles à un projet et envoiées le moy. — Je vous renvoie la lettre du comte de Broglie.

[1] M. de Lameth, beau-frère du comte de Broglie, fut envoyé en Pologne.

XCI. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Marly, ce 6 février (1760).

Je vous renvoie la lettre de Stockolm et j'en joins une autre à déchiffrer. Je vous renvoieres, le plus tost qu'il me sera possible, ce qui regarde la Pologne et la Russie.

XCII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Marly, ce 7 février 1760.

Je vous renvoie les lettres et mémoires que vous m'aves envoiés, le 4 de ce mois. J'approuve la réponse que vous proposes de faire verbal au sieur Schogonoff. — Vous voieres aussy comment j'ay approuvé le projet de lettre à M. de Voronzoff. Je croy qu'on y peut laisser le dernier article. — A l'égard de la lettre du comte de Broglie, il auroit pu n'y pas mettre la disgression qu'il y a mise. Je la garde en conséquence, pour y pouvoir répondre si je le croy nécessaires. Le reste, je trouve qu'il y pense bien.

XCIII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 22 février 1760.

Il n'y a certainement rien à craindre de la découverte des lettres de madame la Dauphine et du comte de Luzace[1]; je lui en ay parlé et elle m'a assuré qu'il n'y avoit que le comte de Brul qui pût en être scandalisé, mais que cela ne lui apprendra rien qu'il ne scache.

J'approuve qu'on continue l'affaire secrette. J'ay beaucoup réfleschi sur le secret à confier au baron de Breteuil et j'y réfléchires encore, cependant envoies moy un projet

[1] Le comte de Luzace n'était autre que le prince Xavier de Saxe, frère de madame la Dauphine.

des deux ordres que le comte de Broglie propose; mais au moins je ne lui dirois qu'au dernier moment de son départ qui doit être prochain, et je lui tournerois de facon que c'est pour madame la Dauphine qu'on travaille principalement et le secret pour la surprendre agréablement.

Le jeune homme n'est, je pense, que pour faire plaisir au duc de Gontaux et pour un premier essay [1].

XCIV. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Le comte de Broglie remettera l'ordre cy joint au baron de Breteuil et recevra de lui la communication des instructions, soit verbales, soit par écrit, qui lui auronts été remise par le duc de Choiseuil, pour, après les avoir examinées de concert avec le sieur Tercier, en dresser de particulières et secrettes relativement à ce qu'ils connaissent de mes intentions tant sur la Russie que sur la Pologne, et me les envoier affin que je puisse les examiner, les approuver ou les corriger avant qu'elles soient remises au baron de Breteuil. LOUIS.

A Versailles, ce 24 février 1760.

XCV. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 26 février 1760.

Je vous envoie les deux ordres que vous m'aves demandé. Comme je ne scay si vous êtes encore icy, j'envoie cette lettre à Tercier qui vous la faira remettre plus sûrement et plus secrettement.

[1] J'ignore de quel jeune homme il s'agit ici et qu'on voulait placer pour plaire à M. de Gontault.

XCVI. — LOUIS XV AU BARON DE BRETEUIL [1].

[Flassan, *Hist. de la diplomatie française*, d'après les papiers de M. de Breteuil [2], t. VI, p. 289.]

26 février 1760.

Monsieur le baron de Breteuil, sur les comptes avantageux qui m'ont été rendus de vous, je me suis déterminé à vous nommer mon ministre plénipotentiaire en Russie et à vous admettre à une correspondance secrète avec moi, que je n'ai jamais voulu qui passât par mes ministres des affaires étrangères. Le comte de Broglie qui vous remettra cette lettre et le sieur Tercier en ont seuls la direction, et vous ajouterez foi à ce qu'ils vous diront de ma part. Vous leur remettrez les instructions que vous avez déjà reçues et que vous recevrez avant votre départ du duc de Choiseul, et vous leur communiquerez tout ce que vous aurez appris de lui-même verbalement sur les commissions dont vous êtes chargé, afin que, d'après ces connaissances, ils dressent des instructions particulières et secrètes de ce qu'ils savent de ma volonté sur les affaires de Russie et de Pologne. Dès que j'aurai examiné ces instructions, ils vous les feront passer le plutôt possible.

En attendant, je vous ordonne de différer votre départ, sous des prétextes que vous trouverez aisément, jusqu'à ce que vous les ayez reçues; et je vous recommande le secret sous les plus grandes peines envers qui que ce soit au monde, excepté le comte de Broglie et le sieur Tercier, et je compte sur votre fidélité et sur votre obéissance.

LOUIS.

[1] Cet ordre a été probablement rédigé par M. de Broglie et Tercier, mais corrigé, approuvé et transcrit par Louis XV.

[2] J'ignore ce que sont devenus les papiers de M. de Breteuil.

XCVII. — LE BARON DE BRETEUIL AU ROI.

[Flassan, *Hist. de la diplomatie*, t. VI, p. 190.]

1[er] mars 1760.

J'ai instruit, suivant les ordres de Votre Majesté, M. le comte de Broglie et M. Tercier des différents points sur lesquels ont roulé les instructions verbales que j'ai reçues de M. le duc de Choiseul, en attendant que je puisse leur remettre celles par écrit, que je dois recevoir. Votre Majesté m'a en même temps fait la grâce de me prescrire d'entretenir avec elle une correspondance secrète relative aux vues dont elle jugera à propos de me faire part. Je supplie Votre Majesté d'être aussi assurée de mon exactitude que de la vérité de mes relations.

XCVIII. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 4 mars 1760.

Je vous renvoie l'état approuvé que vous m'aves envoié. — Ne comptes pas que l'argent vienne cette année, comme les précédentes. J'en ay déjà remis une partie à Tercier et je lui fairay passer le reste successivement mais à longs termes.

XCIX. — LOUIS XV AU CHEVALIER D'ÉON [1].

[Flassan, *Hist. de la diplomatie*, t. VI, p. 190.]

Sieur d'Éon, des raisons particulières, jointes à la confiance que j'ai dans le zèle pour mon service et dans les talents du baron de Breteuil, mon ministre plénipotentiaire auprès de l'Impératrice de Russie, m'ont engagé à lui donner connaissance des correspondances directes que j'ai eues jusqu'à présent en Russie, inconnues à mon ministre des affaires étrangères et à mon ambassadeur. Il est

[1] Lettre rédigée par Tercier et M. de Broglie.

instruit aussi que vous avez été admis à ce secret, soit pour me faciliter la correspondance, soit pour me faire passer en droiture les particularités que vous jugerez devoir être mises sous mes yeux. Votre exactitude à vous acquitter de ce devoir, autant que votre situation et la distance des lieux ont pu vous le permettre, m'assure que vous me donnerez de nouvelles preuves de votre zèle pendant le séjour du baron de Breteuil à la cour de Pétersbourg. Je lui ai fait savoir que mon intention est que vous restiez auprès de lui en qualité de secrétaire pour travailler sous ses ordres seulement à cette correspondance secrète. Vous aures trois mille livres d'appointements du ministre des affaires étrangères ; je vous ferai tenir tous les ans, à commencer de cette année, deux cents ducats que j'ajouterai à vos appointements ordinaires pour vous marquer ma satisfaction des services que vous m'avez rendus et que je compte que vous continuerez à me rendre.

Vous donnerez au baron de Breteuil toutes les notions que vous avez acquises sur le caractère de l'Impératrice de Russie, de ses ministres et de ceux qui sont employés dans les affaires, avec le plus d'exactitude que vous le pourrez, observant d'éviter également la partialité et la prévention. Vous y ajouterez vos réflexions sur la conduite que l'on a tenue depuis le commencement de la guerre jusqu'à présent, sur ce que vous croirez qu'on aurait pu faire pour le succès des vues de la cause commune et sur ce qui peut l'avoir retardé. Vous rassemblerez le tout dans un mémoire que vous lui remettrez et dont vous m'enverrez une copie chiffrée par la première occasion sûre ; enfin vous lui remetterez tout ce que vous jugerez, soit par le passé, soit pour l'avenir, être utile au bien de mon service. Vous attendrez cependant qu'il vous fasse part de ses instructions secrètes, afin d'en prendre copie et de lui

dire en conséquence ce que vous penserez sur les moyens les plus convenables de les suivre avec succès. Elles doivent faire votre règle dans tout ce que vous direz tant sur ce qui a été fait que sur ce qu'on doit faire.

Cette marque de confiance que je donne au baron de Breteuil est une preuve de la persuasion où je suis qu'il exécutera mes ordres avec autant de zèle que de capacité. Malgré la sincérité de ses intentions dont je ne doute nullement, il peut cependant arriver qu'il se trompe sur le choix des moyens de remplir l'objet de mes instructions secrètes, vous lui exposerez avec déférence votre sentiment.

De la main du Roi :

Approuvé, le 7 de mars 1760.

C. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 9 mars 1760, au matin.

Je vous renvoie vos cahiers, car vous êtes pressé de les ravoir, et il me faudrait plusieurs jours pour les lire, et encore avec beaucoup de peine [1].

CI. — EXTRAIT DES INSTRUCTIONS REMISES PAR M. DE CHOISEUL A M. DE BRETEUIL [2].

[Flassan, *Hist. de la diplomatie*, t. VI, p. 216.]

16 mars 1760.

Le Roi lui ordonne plus particulièrement encore de s'appliquer à connaître, avec autant de précision qu'il sera possible, qu'elles sont les affections et les vues du grand-duc et de la grande-duchesse, et de travailler, mais sans

[1] Ces cahiers sont probablement les mémoires que Tercier rédigeait par ordre de M. de Choiseul pour le Dauphin et qu'il communiquait au Roi. — Voyez à ce sujet une lettre du 26 mai 1760, n° CX.

[2] Cet extrait est indispensable pour comprendre plusieurs lettres qui passeront sous les yeux du lecteur.

marquer ni affectation ni trop d'empressement, à se concilier leur bonté et leur confiance. Le marquis de l'Hôpital, par des motifs que la droiture de ses intentions justifie, n'a point cultivé cette jeune cour, et il a surtout indisposé contre lui la grande-duchesse, à l'occasion de la part qu'il a eue au rappel du comte Poniatowski, pour qui cette princesse paraissait avoir un goût décidé et une inclination très-vive. Le baron de Breteuil, à qui sans doute elle ne manquera pas de faire porter indirectement quelques plaintes à cet égard, profitera de cette occasion et de celles qui se présenteront par rapport au même objet, pour insinuer avec dextérité qu'il connaît assez le sentiment du Roi pour le grand-duc et la grande-duchesse, pour assurer que Sa Majesté serait aise de contribuer à leur satisfaction, et que s'il leur était agréable de revoir à Pétersbourg le comte Poniatowski, non-seulement Sa Majesté n'y ferait aucune opposition, mais serait même disposée à concourir au succès des mesures qu'on croirait devoir prendre pour engager le Roi de Pologne à le charger de nouveau de ses affaires en Russie. Le baron de Breteuil a trop d'usage du monde pour ne pas s'expliquer sur cette matière avec la plus grande circonspection, de façon à ménager scrupuleusement la délicatesse et l'amour-propre de la grande-duchesse.

CII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 30 mars 1760, au soir.

Je vous renvoie les lettres de Constantinople et de Stokolm : ces dernières je n'ay fait que les parcourir. — A l'égard des instructions, j'iray le plus viste qu'il me sera possible et vous les renvoieres aussy tost. Renvoies-moy un projet d'ordre pour le sieur Henin, car j'ai jetté au feu

celui que vous m'avies envoié, le croiant devenu inutil par le temps qu'il y avoit que je l'avois, et l'admission au secret du baron de Breteuil.

CIII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Choisy, ce 3 avril 1760.

Vous voires les changements que j'ay faits à votre deuxième projet de réponse; ils étoient nécessaires. Je vous renvoie des lettres de Constantinople et de Stockolm.

(*Ce qui suit est de l'écriture de Tercier, corrigé et approuvé par le Roi*).

Note de ce que le sieur Billet se propose de dire:

J'ay réfléchi sur cette réponse, j'y entrevois que, quoique la personne principale soit liée par des motifs qui l'empêchent de faire usage de l'ouverture qu'on luy a indiquée, elle [*rédaction de Tercier*] conserve néanmoins dans son cœur le fond de son ancienne amitié pour [*rédaction de Louis XV*] (a néanmoins dans son cœur le désir de voir finir les troubles qui subsistent avec celuy) à qui on donne cette réponse. Il est à présumer que s'il est dans les mêmes sentiments et qu'il s'occupe des moiens déterminés, je douterois fort qu'il en imaginât qui, conformément à la réponse, pussent tout concilier. — *Approuvé*[1].

CIV. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 5 avril 1760.

Il est très vray que M. de Choiseuil a lu au dernier Conseil les instructions pour M. de Paulmi; elles promettent protection aux Polonois pour la liberté du choix de leur

[1] Ce Billet était un agent de la correspondance secrète. Il est probable qu'il s'agit d'ouvertures faites par le Roi d'Angleterre.

Roy, et peu d'argent, et en cela je ne puis le désaprouver, car le temps ne le permet absolument pas. Si la diette se tient, come cela est fort doutteux, lon voira pour lors ce qu'il y aura à faire, mais vous sçavez que tant de personne onts intérest de la rompre, que je pense qu'avec peu d'argent l'on fera beaucoup. Il y a déjà du temps qu'il me parle du rapel de M. Durand, ce ne sera point par congé, mais tout à fait. L'on poura l'emploier ailleurs, mais sûrement, il ne partira pas que M. de Paulmi ne soit arrivé et qu'il n'ait eu le temps de l'instruire, ainsi que M. Hénin. Si j'avois contredit le retour de Durand, cela auroit donné du soubçon à M. de Choiseuil, et mis sur les voies de découvrir ce qu'il ne sçait certainement pas.

CV. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Choisy, ce 16 avril 1760.

Vous pouves envoier la lettre dont vous m'envoies le projet, et que je vous renvoie, au comte Branisky. Je trouve le projet de lettre au baron de Breteuil trop long et avec trop de réflexions, faites m'en un autre plus court. Je vous renvoie les autres pièces approuvés, aux petits changements prests que j'y ai faits. Je trouve aussi les réflexions du comte de Broglie sur les instructions données à M. de Paulmy très justes [1].

CVI. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 23 avril (1760.)

Nous n'avions nulle certitude du mariage de la princesse de Zerbes, et il n'y a étée rien trouvée dans aucun

[1] C'est-à-dire que le comte de Broglie critiquait les instructions données à M. de Paulmy par M. de Choiseul.

papier de cela[1]. Je me souviens pourtant que dans le tant de l'arrest[2] de M. de Fraignes on le disoit.

CVII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 24 avril 1760.

Je vous renvoie vos lettres et les réponses approuvées. Il a été décidé dans le Conseil qu'on ne donneroit rien par écrit aux ministres de la Porte[3].

CVIII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 1er may 1760.

Je vous renvoie deux lettres qve j'ay reçue avant hier à Bellevue ; s'il y en a une de Constantinople, elle doit vous apprendre la fin tragique du sieur Linchon. Cet homme n'avoit il pas été emploié par Castera[4], et il n'auroit pas eu connoissance des affaires secrettes de Pologne?

CIX. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

10 may 1760.

Je vous renvoie la lettre de Stokolm. S'il est parlé dans les négotiations avec l'Espagne des démarches que la Reine d'Espagne avait faites en 1733 pour la couronne de Pologne en faveur de l'infant don Philippe, vous ne pouves

[1] La princesse de Zerbe, ou plutôt Zerbst, mère de Catherine II, alors femme du Czarewitch, plus tard Impératrice de Russie. Elle avait épousé en 1727 Chrétien-Auguste d'Anhalt Zerbst. Elle était princesse de Holstein, fille de Chrétien-Auguste, évêque de Lubeck. Elle mourut à Paris en 1760.

[2] Le marquis de Fraigne, employé dans la diplomatie.

[3] Au sujet des garanties écrites que la Porte demandait.

[4] Castera figure au Livre rouge, en date du 9 novembre 1750, comme ayant reçu une somme de 212 liv. 15 s., pour dépenses extraordinaires à Varsovie pendant le quartier de juillet 1750.

pas vous dispenser d'en parler den l'ouvrage que vous faites, mais sans réflexions qui aie lieu à la circonstance présente en Pologne. Si le duc de Choiseuil vous en fait la remarque, vous lui en dires votre pensée. S'il vouloit absolument que vous le retranchassies de votre mémoire, vous le faires, puisque vous pensies qa'il n'y avoit pas grand inconvénient de ne pas l'y mettre [1].

CX. — LE COMTE DE WORONZOF, AU NOM DE L'IMPÉRATRICE ÉLISABETH, A TERCIER POUR COMMUNIQUER A LOUIS XV.

[Flassan, *Hist. de la diplomatie*, t. VI, p. 227.]

26 mai 1760.

Sa Majesté Impériale ayant appris avec une surprise et un déplaisir extrême la nouvelle dont on vient de lui faire part, d'après laquelle M. Durand [1], ministre du Roi à Varsovie, aurait insinué au comte de Brulh que Sa Majesté Très-Chrétienne n'aurait plus pour désagréable si Sa Majesté Polonaise voulait faire revenir ici M. le Stolnick de Lithuanie, comte Poniatowski, en qualité de son ministre. J'ai un ordre précis de l'Impératrice de faire parvenir à la connaissance du Roi, et d'insister en même temps de sa part auprès de Sa Majesté, que, quoiqu'elle ait de la peine à s'imaginer comment et par quel motif le susdit sieur Durand a été porté à cette démarche, Sa Majesté Impériale désirait néanmoins éclaircir sûrement ce point qui lui fait tant de peine, se promet de l'amitié du Roi que

[1] Pour comprendre cette lettre, il faut savoir que Tercier était chargé par M. de Choiseul de rédiger des mémoires avec les pièces du dépôt des affaires étrangères pour l'instruction du Dauphin. — Voir *Histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXXV, p. 249 et 250.

[2] Durand ayant été autorisé par le duc de Choiseul à faire savoir à la Cour de Pologne que la Cour de France ne s'opposerait pas au retour de Poniatowski à Pétersbourg, l'Impératrice Élisabeth, mécontente, fit écrire cette lettre par le comte Woronzoff à Tercier.

par une suite de cette confiance qu'il a en elle, Sa Majesté voudra bien lui faire connaître sincèrement ce qui en est, et qu'elle fera enjoindre à ce ministre de faire incessamment ce qui conviendra pour réparer cette démarche, que, selon toutes les apparences, il aura faite sans y avoir été autorisée. J'attendrai avec impatience, monsieur, ce que Sa Majesté vous ordonnera de m'écrire à ce sujet pour en informer l'Impératrice.

CXI. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 23 juillet 1760.

M. le duc de Choiseuil n'a eu en vue dans ce qu'il a mandé à Durand sur M. Poniatousky qu'une véritable indifférence, partant du principe que, si on l'avoit laissé, l'amour n'auroit pas duré, vu le caractère de la princesse, et que s'il y retournoit, il ne en seroit encore de même, mais il n'a point du tout eu en vue de l'y faire retourner, et il ne pressera pas pour cela même, au contraire, surtout sçachant l'effet que cela fairoit à la Czarine[1].

CXII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 29 juillet 1760.

J'ay lu un peu tard votre mémoire sur l'Angleterre. Je trouve bon que vous écrivies pour en vérifier les faits et suivre cette nouvelle secte dont j'avois déjà entendu parler pour l'Allemagne, M. de Sinzendorf étant de ce païs là[2].

[1] Voyez l'extrait des instructions de M. de Choiseul auxquelles le Roi fait allusion, n° CI, 16 mars 1760.

[2] Voyez sur M. Sinzendorf et sur les faits auxquels cette lettre fait allusion, l'Étude préliminaire, p. 103 et 106.—Il pourrait être fait allusion dans cette lettre à la secte des Méthodistes.

CXIII. — LOUIS XV A M. DE BRETEUIL [1].

[Flassan, *Hist. de la diplomatie*, t. VI, p. 229.]

16 août 1760.

Monsieur de Breteuil, la copie ci-jointe de ce que l'Impératrice de Russie m'a fait parvenir par le canal de M. Woronzow vous fera connoître combien cette princesse est peinée de la déclaration que M. le duc de Choiseul a donné ordre au sieur Durand de faire au sujet du comte Poniatowski. On étoit, il est vrai, persuadé que le séjour de ce ministre à Pétersbourg étoit contraire aux intérêts de l'alliance par ses liaisons avec l'Angleterre, les préventions favorables qu'il inspiroit à la grande-duchesse, les intrigues que cette princesse pouvoit entretenir par son moyen avec le comte de Brühl, et la jalousie du grand-duc, ainsi que les tracasseries qui devoient en résulter.

Vos instructions secrètes ont prévu tout ce qu'on pouvoit craindre de son retour à Pétersbourg, et vous avez eu ordre de l'empêcher, autant qu'il dépendoit de vous, sans choquer ouvertement la grande duchesse. Le duc de Choiseul, ignorant mes instructions secrètes, s'est conduit sur un autre principe : il a pensé que la facilité que l'on apporteroit au retour du comte Poniatowski ralentiroit l'amour de la grande-duchesse, irrité jusqu'à présent par les obstacles, et que, perdant insensiblement le goût qu'elle a pour ce ministre, elle pourroit même passer à des sentiments opposés : qu'en évitant de lui donner un motif si puissant d'être contraire aux vues communes, on ne courroit pas les risques de ses liaisons avec le comte Poniatowski, que le dépit ou la jalousie pourroient aussi ramener aux vrais principes. Le duc de Choiseul a cru de plus qu'il ne convenoit pas que mes ministres à Varsovie parussent entrer dans des intrigues si familières au

[1] Cette lettre est de Tercier, revue et approuvée par Louis XV.

comte de Brühl. En conséquence, il a ordonné au sieur Durand de déclarer que je ne m'opposerois point au retour du comte Poniatowski. Peut-être le comte de Bruhl a-t-il fait valoir cette déclaration auprès du Roi son maître pour l'engager à cette nomination. L'Impératrice de Russie s'en plaint, et demande que j'ordonne au sieur Durand de se rétracter. Il n'est pas possible de dire à cette princesse quelle a été la manière de penser du duc de Choiseul en donnant cet ordre : il convient cependant de la satisfaire. Vous direz donc à M. de Woronzow que l'intention de mon ministre n'a jamais été de contribuer à quelque chose qui pût être désagréable à l'Impératrice ; qu'il a toujours supposé que si le Roi de Pologne honoroit une seconde fois le comte Poniatowski du caractère de son ministre à la cour de cette princesse, ce ne seroit qu'avec la certitude qu'elle y consentiroit ; qu'il n'étoit pas à présumer que les personnes qui désiroient le retour du comte Poniatowski le sollicitassent à l'insu et sans la mutuelle approbation de l'Impératrice ; que, dans cette supposition si vraisemblable, il ne convenoit pas que je parusse gêner le Roi de Pologne sur une chose déjà concertée entre les deux cours ; qu'ainsi la déclaration du sieur Durand n'est censée avoir lieu que dans le cas d'un consentement réciproque ; que cette condition manquant de la part de l'Impératrice, loin que mes ministres parlent en faveur du comte Poniatowski, ils auront ordre de se conformer à ce que cette princesse fera exposer à ce sujet. D'après cet exposé, M. de Woronzow doit sentir que c'est à l'Impératrice elle-même à faire connoître ses intentions. On ne peut douter que le Roi de Pologne, aussitôt qu'il en sera instruit, n'abandonne, malgré les sollicitations qu'on pourra lui faire, toute idée de renvoyer le comte Poniatowski à Pétersbourg. On ne sera

pas surpris alors de voir mes ministres parler, s'il est nécessaire, contre ce retour, et ce qu'ils diront sera regardé comme l'effet de l'union qui doit régner entre de fidèles alliés; mais on seroit étonné si les ministres de l'Impératrice ne se plaignant point, le sieur Durand alloit faire une rétractation qui paraîtroit déplacée, personne ne la demandant, puisque l'Impératrice n'y paroîtroit pas. Cette démarche donneroit lieu à des conjectures suivies de tracasseries qu'il faut éviter. Je ne doute pas que l'Impératrice, lorsque M. de Woronzow lui fera rapport de ce que vous lui aurez dit, ne soit satisfaite, et qu'elle n'insiste plus sur cette rétractation. C'est à sa cour que l'on veut envoyer un ministre qui ne lui seroit pas agréable, et c'est à elle de le faire connoître. Vous ne pouvez trop appuyer sur ce principe auprès de M. de Woronzow, afin qu'il inspire à cette princesse la fermeté qu'elle doit avoir dans cette occasion. La connoissance que vous avez de mes motifs secrets doit vous engager à vous servir auprès de ce ministre de toutes les raisons que vous pourrez employer pour lui donner aussi le courage nécessaire.

Quant à la grande-duchesse, quelle que puisse être sa vivacité sur cet article, vous pourrez lui faire entendre, si elle vous en donne l'occasion, qu'il n'est pas possible de la favoriser dans une affaire à laquelle l'Impératrice est si opposée. Vous tirerez même avantage de la déclaration du sieur Durand pour faire observer à cette princesse, cependant avec beaucoup de ménagements, que le retour du comte Poniatowski n'auroit point trouvé d'obstacle de ma part, mais qu'on ne peut aujourd'hui prendre parti en sa faveur; que ce seroit même exposer cette princesse à des désagréments qu'elle doit tâcher d'éviter. La manière dont cette princesse recevra ce que vous lui direz vous fera connoître ses intentions, et vous en profi-

terez pour régler votre conduite en conséquence, soit en la ramenant à des principes plus convenables à ce qu'elle se doit à elle-même, soit en se précautionnant contre ce que sa passion pourroit lui conseiller.

CXIV. — TERCIER, AU NOM DU ROI, A M. DE WORONZOF, POUR COMMUNIQUER A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE.

[Flassan, *Hist. de la diplomatie*, t. VI, p. 228.]

(16 août 1760.)

M. de Breteuil a dû communiquer à Votre Excellence la confiance dont Sa Majesté l'a honoré, en l'instruisant de la correspondance établie entre elle et l'Impératrice de Russie par le canal de Votre Excellence. Ce ministre ne peut, monseigneur, commencer à exécuter les ordres secrets de Sa Majesté d'une manière plus conforme à leur objet qu'en exposant à Votre Excellence les intentions du Roi sur ce qu'elle me marque par rapport à M. Poniatowski. M. de Breteuil, informé avant son départ du désir que Sa Majesté aura toujours de concourir à ce qui peut être agréable à cette princesse, vous dira, monseigneur, ce qui a donné lieu à la déclaration de M. Durand, et le peu d'effet qu'elle doit avoir, depuis que Sa Majesté sait précisément que le retour de M. Poniatowski à Pétersbourg déplairoit à l'Impératrice. Sa Majesté, en conséquence, m'a ordonné de faire passer ses ordres à M. de Breteuil. Elle ne doute pas que l'Impératrice ne soit satisfaite lorsque Votre Excellence lui fera le rapport de ce que ce ministre lui aura dit.

CXV. — LE BARON DE BRETEUIL A LOUIS XV.

[Flassan, *Hist. de la diplomatie*, t. VI, p. 372.]

Saint-Pétersbourg, le 27 septembre 1760.

Sire,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint les dernières

lettres de M. le duc de Choiseul et mes réponses : je ne doute pas que l'intention de Votre Majesté ne soit que je suive à la lettre le plan que son ministre continue à me communiquer, pour tâcher d'entamer des négociations de paix et de donner à cette cour le plus que nous pourrons l'endosse d'y contraindre la cour de Vienne, quoique le système de M. le duc de Choiseul soit à peu près le même que celui qu'il avoit communiqué à M. de l'Hôpital l'année dernière, et que je trouve dans mes instructions secrètes que Votre Majesté n'a point désapprouvé que son ambassadeur ne l'ait pas suivi alors, par les inconvénients qui auroient pu résulter de l'influence et de la prépondérance que le ton de médiatrice auroit données à la Russie à la suite de deux batailles gagnées. Il me paroît, Sire, que ce danger n'est plus le même, aujourd'hui que la Russie a fait la plus pitoyable de toutes les campagnes, et que, d'ailleurs, il s'agit moins de sa médiation que, pour ainsi dire, de son abandon de la cour de Vienne, à laquelle je voudrois lui faire dire que son épuisement ne lui permet plus de soutenir la guerre, et qu'abandonnant pour parvenir à une paix plus prompte ses prétentions sur la Prusse, elle lui conseille d'en faire autant de ses vues sur la Silésie. Alors nous interviendrions pour appuyer ses bons avis et entraîner l'opiniâtreté de la cour de Vienne, qui sûrement ne fera la cession de ses projets qu'à la dernière extrémité, et sans doute avec d'autant plus de raison qu'elle ne doit pas se flatter de retrouver sitôt les mêmes moyens réunis de contenter son ambition.

CXVI. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Choisy, ce 6 octobre 1760.

J'ay reçu, depuis que je suis icy, plusieurs paquets que je vous envoieres tous ensemble à mon arrivée à Ver-

sailles, ainsi que le vôtre, que je vous renvoie aussy. A l'égard de Durand, je croy qu'il poura voir le prince de Conty à son retour de Lille-Adam, et s'il lui parle, de lui répondre sur tout du passé et du présent très superficiellement. — Je vous renvoie aussi votre projet de lettre pour M. de Breteuil.

CXVII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 11 octobre 1760.

Je suis fasché que M. Schovaloff aie été mis dans le secret, puisqu'il ne nous aime pas [1] : voilà bien du monde qui y est ; je souhaite qu'il ne transpire pas.

CXVIII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 10 décembre 1760.

Comme il n'est pas aisé d'envoyer de l'argent à Paris, la première fois que vous viendres icy, Guimard vous en remettera de ma part, et avec vous poures paier la pension du sieur Billet.

CXIX. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 3 janvier 1761.

Je vous renvoie la quittance du sieur Billet. A l'égard de la proposition que vous faites de faire venir le comte de Broglie passer quelque temps icy, je l'approuve, si le maréchal son frère peut s'en défaire pour ce temps. En-

[1] Il y avait à la cour de Russie deux Schouvaloff, Alexandre et Ivan. Ivan fut le dernier favori de l'Impératrice Élisabeth. C'est sans doute lui qui, à cause du poste de confiance qu'il occupait, fut admis dans la correspondance secrète.

voies lui la copie de ce que je vous mande là en chiffre, qui lui servira d'ordre et à vous de décharge [1]. LOUIS.

Mandes lui de prendre quelque prétexte, en demandant la permission au maréchal de Bellisle. Dans le moment je reçois votre paquet d'hier.

CXX. — LOUIS XV A TERCIER.
[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 8 janvier 1761.

Je garde la lettre de M. de Breteuil où il y a encore une lacune jusqu'à ce qu'elle soit arrivée. Je vous renvoie celle qui me paroît complette, et le projet de lettre que j'ay remis à Jannel dimanche dernier, ainsy que la lettre de Varsovie.

CXXI. — LOUIS XV A TERCIER.
[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 25 janvier 1761.

Je commence à croire que ce qui manque de la dépesche de M. de Breteuil a été égaré; ce qui me fait prendre le parti de vous renvoier la dépesche telle qu'elle est. Il est aisé de comprendre que le comte de Broglie ne puisse pas venir dans ce moment cy, et voilà une gelée qui vraysemblablement lui donnera encore de l'ouvrage par les mouvemens que le prince Ferdinand poura faire [2]. Je vous renvoie aussy la lectre de M. de Paulmy, et j'y en joins une arrivée il y a deux jours.

CXXII. — LOUIS XV A TERCIER.
[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 5 février (1761).

Je ne me souviens pas d'avoir parlé plus d'une fois à

[1] Le comte de Broglie était alors à l'armée.

[2] Le prince Ferdinand de Brunswick était un des meilleurs généraux que les armées françaises eussent alors à combattre.

M. de Choiseuil sur Durand, que de lui demander quand il le renvoieroit et si ce seroit en Pologne ou ailleurs? S'il m'en reparle, je lui répondres qu'il faira bien de l'y renvoier.

CXXIII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 23 mars 1761.

Je vous renvoie toutes les dépesches que vous m'aves addressées en différentes fois. — Je trouve le projet de ce qu'a dû dire M. Mocranousky à M. de Choiseuil très-convenable dans les circonstances présentes. — Je vous renvoie aussy le projet de votre réponse à M. de Woronzoff, approuvé. Je garde vos extraits, je vous les renvoieres au premier jour.

CXXIV. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 25 avril (1761), à 5 heures.

Je viens de recevoir votre paquet. Je vous renvoie le billet du sieur Billet, et j'approuve ce que vous me proposes sur M. le prince de Conty. Je joins icy une lettre timbrée de Strasbourg; je vous renvoie aussy les lettres de Stokolm.

CXXV. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 3 may 1761.

Il seroit difficile que je ne fût pas content de la conduitte du maréchal et du comte de Broglie, dans ce qui s'est passé dernièrement en Hesse, qu'ils continuent de même *en se garant des mauvais conseils et entours*, et ils pouront estre sûrs de toute ma protection et satisfaction. — Je permets au comte de Broglie de s'entretenir avec le prince

de Conty, en prenant garde que M. de Fontenay n'en soit pas instruit. L.

CXXVI. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Choisy, ce 20 may 1761.

Vous aures incessament les 1,000 louis que vous désires ; à l'égard de l'année courante, je ne puis vous rien promettre, je croy qu'il faut attendre l'année du congrès [1]. — Je croy qu'il est temps de renvoier M. Mocranousky, et de mander au sieur Hénin ce que le comte de Broglie propose.

CXXVII. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Marly, ce 31 mai 1761.

Je croy qu'il est nécessaires que M. Mocranousky retourne au plus tost dans son païs, sa présence nous y étant plus utile qu'icy. Je vous charge de le lui dire, et que j'ay porté sa gratification à deux mil quatre cent ducats, et que connoissant son zèle pour ma personne, pour les intérêts de la France et ceux de sa république, il doit compter dans tout temps sur ma protection. — Je trouve très-bon que M. Monet éloigne son séjour de Versailles, aux conditions qu'il ne sortira pas du royaume. Je ne scache point que nous aions présentement besoing du sieur d'Éon, ainsy vous poures le prendre pour aide de camp, et d'autant mieux que nous sçaurons où le prendre si cela étoit nécessaire [2].

[1] Le congrès qui devait se réunir pour la paix définitive, laquelle ne fut conclue qu'en 1763.

[2] En vertu de cette permission, M. de Broglie prit pour aide de camp M. d'Éon, qui reçut une commission de capitaine de dragons.

CXXVIII. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Copie. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Marly, ce 6 juin 1761.

J'ay chargé M. de Montalt, monsieur, de cette lettre que je vous prie de remettre à M. votre frère. J'espère que chaque année vous donnera à tous les deux de nouveaux droits sur mes sentiments. Louis.

CXXIX. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Bellevue, ce 11 juin 1761.

La conversation entre M. Mocranousky et le prince de Conty me paroît s'être bien passée, en voilà assez de dit. Je n'ay rien de nouveau à faire dire ny à l'un ny à l'autre. Je vous renvoie le projet de lettre du comte de Broglie, que j'ay approuvé, avec quelques changements à y faire.

A Marly, ce 12 juin.

P. S. — Je vous renvoie aussy les comptes approuvés et arrestés.

CXXX. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Marly, ce 23 juin 1761.

Vous faires bien de me renvoier les volumineuses dépesches de Pétersbourg. Vous faires bien aussy de donner un chiffre à Durand, pour me rendre compte de ce qu'il croira devoir venir à ma connoissance particulière dans le lieu où le duc de Choiseuil l'envoie.

CXXXI. — LE COMTE DE BROGLIE AU DUC DE CHOISEUL.

(LETTRE CONFIDENTIELLE [1].)

[Minute. Arch. de l'Emp. Papiers de Broglie.]

Au camp de Dostinghausen, le 16 juillet 1761.

J'ay reçu, monsieur le duc, un moment avant notre mar-

[1] J'ai cru donner ici cette lettre et la suivante à cause de leur grande impor-

che, la lettre dont vous m'avez honoré du 10 de ce mois; elle contenoit des arrangements pour les armées qui me paroissoient à certains égards très-bons. Nous aurions bien voulu, mon père et moy, en rendre encore l'exécution plus facile par quelque succès décisif; nous y avons fait l'un et l'autre tout de notre mieux, et les troupes y ont encore mieux fait; l'ensemble a manqué, et vous aures pu voir par mes précédentes lettres que je ne le craignois que trop. En effet, je regarde comme impossible qu'il se trouve dans une machine aussy compliquée que celle cy, à moins que ce ne soit celuy en qui réside l'authorité qui ne la dirige. Quant à l'affaire actuelle, elle s'est passée à l'honneur des troupes, je n'en ay jamais vu une plus chaude. Nous avions tout gagné hier au soir, il est douloureux d'avoir été obligé de rendre aujourd'huy. Vous sentires facilement quelle différence il y auroit d'avoir pu mener cette affaire cy comme celle de Saxenhausen l'année dernière; le prince Ferdinand seroit bien renvoyé à la rive droite de la Lippe, et nous n'aurions pas perdu 2,000 hommes.

Je souhaite, monsieur le duc, que cet événement ne vous cause aucun dérangement pour la politique, car le bruit que peut faire cette affaire influera dans les cabinets; mais soyez certain qu'il n'y a pas un mot de changé à tout ce que mon frère vous a mandé. Je n'ay pas encore revu M. le maréchal de Soubise, ne craignes pas que cecy altère la bonne harmonie entre les généraux; cela n'empêchera pas même de dire en honnêtes gens notre avis, quoique nous deussions bien en estre corrigés, mais notre conduite sera toujours invariable. Je m'attends bien que vous me dires qu'il est malheureux qu'une armée de 140,000 hommes ne com-

tance : en outre, elles sont sans aucun doute la reproduction, *mutatis mutandis*, de dépêches envoyées au Roi par le comte.

batte qu'avec 30,000 au plus ; je répondray à cela que ce n'est pas à celuy qui obéit, ou du moins qui ne peut ordonner, à répondre de ces événements, et je répondray avec vérité qu'il n'y a au monde que nous qui nous livrions avec cette franchise, ou, pour mieux expliquer, avec ce zèle et cette bonne volonté.

Dans le moment que j'écris, monsieur le duc, la force ne me suffit pas, je tombe de sommeil ; malgré cela, j'espère que je n'oublieray rien de ce qui concerne le service, et que tout sera arrangé comme si je n'étois pas depuis trois fois 24 heures à cheval, sans boire ny manger.

Adieu, monsieur le duc, receves les assurances de mon tendre et respectueux attachement.

CXXXII. — LE COMTE DE BROGLIE AU DUC DE CHOISEUL.

(LETTRE CONFIDENTIELLE.)

[Minute. Arch. de l'Emp. Papiers de Broglie.]

Au camp de Paderborn, le 28 juillet 1761.

J'ay à répondre, monsieur le duc, à la lettre dont vous m'aves honoré par le retour d'un des couriers de mon frère, party le 22 : j'y ay vu la même chose que ce que vous luy mandies, c'est-à-dire que le Roy a pensé que mon frère avoit attaqué trop tôt et M. de Soubise trop tard. La besogne du premier vous fera voir qu'il n'a cherché qu'à déposter les ennemis du village de Villingshausen qu'en conséquence de ce dont on était convenu avec M. de Soubise, qui n'a attaqué ny trop tôt ny trop tard, car il n'a pas attaqué du tout, ne devant pas donner ce nom à des mousquetades de troupes légères et à quelques mauvaises volées de canon. En cela il n'y a rien à luy dire, car on n'étoit pas convenu du moment précis de l'attaque, et on l'étoit seulement qu'il devoit venir camper le 15 sur les défilés de Scheindinger et Neu et Kortmehl avec la plus grande

partie de l'armée; que M. Dumesnil devoit menacer de près le flanc droit pour le contenir; que M. de Voyer devoit se porter entre Ham et le derrière de l'armée : rien de tout cela n'a été exécuté. C'est à vous de juger maintenant si mon frère a tort, et je crois que vous conviendres qu'il est fâcheux de se mettre en quatre pour tascher, malgré touts les obstacles, d'exécuter la volonté du Roy, et d'en retirer le malheur d'estre blasmé de son maître, et d'estre d'ailleurs surchargé de tracasseries.

J'ignore quel étoit le lien du concert de M. le prince Eugène et de Malboroug, mais je parierois qu'aucun de ces deux généraux n'y mettoit plus du sien que mon frère. Vous aves pu remarquer comme il a volé au secours de M. de Soubise. S'il ne l'eût pas fait, on eût dit, et on le disoit déjà, qu'il vouloit le faire battre. Il est venu; ce n'est que pour estre crucifié de difficultés et finir par risquer sa vie, ce qui est peu de chose, mais sa réputation, et surtout l'opinion de son maître.

Oseroi-je vous prier d'examiner ce que c'est que le rôle d'un homme qui ne peut rien ordonner, et à qui on ne veut pas ordonner : nous sommes peut-être les deux seuls hommes de France qui risquions dans cette position et dans touttes les autres circonstances que vous connoisses, de donner des avis. Nous étions encore bien tentés de donner celuy de recommencer une attaque, mais avec qui? Toute l'exécution dépendoit de gens qui n'en veulent pas entendre parler. Au reste, monsieur le duc, il ne s'agit plus de cela aujourdhuy. Nous sommes séparés, et certainement c'est ce qui pouvoit arriver de mieux; mais si l'armée de Soubise s'en va dans le pays de Munster, la conservation de la Hesse devenant à notre charge, nous ne serons pas en état de parer à tout et d'attaquer en même temps le prince Ferdinand; d'où il s'ensuivra une perte de

campagne seure. Vous verres ce que mon frère propose à M. de Soubise. C'est le seul moyen de faire quelque chose; je souhaite qu'il s'y rende, mais je doute que ses entours le luy permettent. J'ay cru que le meilleur moyen de l'y déterminer étoit de citer l'article de votre lettre où vous me mandes qu'il consentoit à donner 40,000 hommes; j'espère que vous ne le désapprouveres pas et que vous ne craignes pas d'estre cité sur des choses de ce genre : je ne l'aurois cependant pas fait si cela ne m'avoit paru nécessaire.

Comme les lettres de mon frère et les copies qui y sont jointes ne vous laissent rien ignorer, il seroit inutile que je vous le répétasse. Je finiray donc en vous remerciant de la confiance que vous me témoignes, à laquelle je répondray toujours avec la plus grande franchise. Vous pouves également compter sur celle de mon frère. Il est bien plutôt délicat que méfiant, et j'ay déjà eu l'honneur de vous dire qu'il ne tenoit certainement qu'à vous, monsieur le duc, d'estre totalement maître de son esprit et de son cœur. Montres luy de l'amitié : personne n'y est plus sensible, et les marques de la vôtre le flatteront infiniement. Quant à moy, les asseurances que vous voules bien m'en donner excitent toutte ma reconnoissance : elle égale, monsieur le duc, l'inviolable et respectueux attachement que je vous ay voué depuis longtemps.

CXXXIII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 16 aoust 1761.

Je vous renvoie la minutte de la lettre du sieur Billet : ce Billet est donc protestant? et le déchiffrement de la lettre de M. d'Havrincourt, avec une lettre de Constantinople. — J'en joins encore une à M. Calzane.

CXXXIV. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 9 septembre 1761.

Je vous envoie les 50 louis que vous me demandes. Il m'est impossible de fournir des fonds cette année, et il ne faut pas se laisser mettre dans le cas des protestations des lettres de change.

CXXXV. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

21 octobre 1761.

Je vous renvoie les deux lettres que vous m'aves adressée du comte de Broglie, et je garde les copies, qui m'en paroissent juste ; mais vous aves datté la lettre du comte de Broglie du camp d'Eimbeck le 18 octobre, ce qui n'est pas possible, n'étant aujourd'huy que le 21 [1].

CXXXVI. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 3 janvier 1762.

Je vous envoie deux mil ecus dont vous paieres la pension du sieur Billet et garderes le reste pour des cas pressants.

CXXXVII. — LOUIS XV AU BARON DE BRETEUIL [2].

[Flassan, *Hist. de la diplomatie*, t. VI, p. 328.]

9 février 1762.

Monsieur de Breteuil, la mort de l'Impératrice de Russie m'a fait une véritable peine par les sentiments de l'amitié qui m'unissoit à elle. Cette union, fondée autant sur des principes que sur des intérêts communs dans la circon-

[1] Cette observation prouve l'attention minutieuse de Louis XV.

[2] Lettre rédigée par Tercier, mais revue et approuvée par le Roi.

stance actuelle, me devenoit de plus en plus chère et me donnoit lieu d'espérer, par nos efforts réunis, à la paix qui fait l'objet de tous nos soins.

Il est inutile d'entrer aujourd'hui dans ce qu'il auroit peut-être été convenable de faire pour engager cette princesse à changer, selon le dessein qu'on lui supposoit, les dispositions qu'elle avoit faites pour sa succession. La tranquillité avec laquelle le nouvel Empereur est monté sur le trône ne nous laisse plus que le soin de nous occuper à le maintenir dans les mêmes principes que l'Impératrice défunte a suivis, et à veiller sur toutes ses démarches, pour n'être pas surpris s'il en adopte d'autres, malgré ce qu'il doit à la mémoire de cette princesse ; mais son goût pour la guerre et l'admiration qu'il a toujours marquée pour le Roi de Prusse pouvant faire craindre du changement dans les opérations des armées russes, vous devez être extrêmement attentif à cet objet, ainsi qu'à découvrir ce que ce prince peut penser par rapport à la paix de l'Allemagne.

Je sens que dans ces premiers moments il n'a pu encore se déclarer et qu'on n'a pu rien pénétrer; mais lorsqu'il aura donné ses soins les plus pressants à l'intérieur de son empire, il s'occupera des affaires extérieures. La connoissance que vous avez de tout ce qui peut intéresser mon service me dispense d'entrer aujourd'hui dans des détails, me proposant d'ailleurs de vous envoyer de plus amples instructions sur ce qui fait l'objet de celles qui vous ont été remises particulièrement.

Il est heureux que ce prince ait conservé le chancelier Woronzow en place. Vous direz à ce ministre que je ne doute pas qu'il ne continue à me donner sous ce nouveau règne les mêmes preuves d'attachement qu'il m'a données sous le précédent, et qu'il doit être sûr que non-seule-

ment je lui en saurai le même gré, mais que même dans toutes les occasions il pourra compter sur les bons offices que mes ministres en Russie et ailleurs pourroient lui rendre.

Quoique l'Impératrice ne paroisse pas avoir du crédit, vous devez cependant, autant que vous pourrez, tout concilier avec ce qui est dû à l'Empereur et tâcher de mériter la continuation de la confiance qu'elle vous a marquée n'étant que grande-duchesse.

Je ne sais si les Czatoriski, connoissant les raisons que le grand-duc avoit d'éloigner Poniatowski, oseront proposer au Roi de Pologne de le renvoyer à Pétersbourg pour complimenter l'Empereur, et si l'Impératrice le reverroit avec le même plaisir qu'autrefois. Vous pourriez vous entendre sur cet article avec mon ambassadeur en Pologne, qui feroit sentir au comte de Brühl que ce qui a pu blesser le grand-duc, qui pendant la vie de l'Impératrice n'avoit aucune autorité, ne pourroit plus ne pas lui être aussi sensible aujourdhui qu'il est empereur, et que ce seroit le blesser que de lui envoyer quelqu'un qui a pu l'offenser sur un point aussi délicat; mais ce seroit une chose à traiter avec toute l'adresse possible pour ne point déplaire à l'Impératrice, si vivement peinée lors du départ de Poniatowski.

Quoique les Czatoriski aient fait vers moi quelques avances, je ne crois cependant pas qu'on doive y compter dans ce moment-ci, où ils pourront renouer leur ancienne liaison avec la Russie et l'Angleterre. Ainsi, le meilleur seroit toujours d'éloigner de Pétersbourg un agent aussi dangereux que Poniatowski. C'est à quoi vous devez, ainsi que M. de Paulmy, employer tout votre art, par rapport à l'Empereur, à l'Impératrice, à la maison des Czatoriski et au comte de Brühl en particulier. Vous devez observer

aussi soigneusement si tous n'intriguent pas à Pétersbourg.

Au bas, de la main du Roi :

Approuvé.

CXXXVIII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 27 mars 1762.

Je vous envoieray le plus tost qu'il me sera possible l'argent que vous désires ; ce ne sera pourtant pas avant le mois d'avril ny en un seul paiement.

CXXXIX. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 4 may 1762.

Janell propose de s'addresser à M. Orneca, banquier à Amsterdam, qui faira passer le paquet à Hambourg à son correspondant, lequel l'envoie à Pétersbourg ; voilà ce qu'il pense pour détourner la curiosité sur le paquet, puisqu'il paroistra venir d'un banquier d'Hollande. — Vous n'aures qu'à mander au sieur Hennin de rester jusqu'à l'arrivée de Durand, que M. de Choiseuil compte donc y renvoier, à ce que vous croies. — Cy joints sont des coupons dont vous pouves faire recevoir le paiement sur le champ successivement. Je vous en envoieres encore d'autres.

CXL. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 1[er] juin 1762.

Je vous renvoi la lettre de M. le comte de Broglie.

M. de Choiseul m'a dit qu'il me proposeroit le sieur d'Eon pour envoier à Pétersbourg, lorsque le retour de M. de Breteuil seroit certain ; mais, dans l'interval, M. de Bre-

teuil laissera sûrement un secretaire, et j'ignore si ce sera le sien ou le sieur Michel. M. de Choiseuil m'a dit aussy que jusqu'à présent il n'y avoit que M. de Turpin qui se proposa pour la Prusse lors de la paix, mais celui là ce n'est qu'en conversation.

CXLI. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Versailles, 19 juin 1762.

J'approuve entièrement la façon de penser du comte de Broglie par raport à la Russie et à l'envoi du sieur d'Eon; il connoist notre pénurie sur les dépenses d'argent, il faut lui recommander d'en être bien avare. — L'on peut demander le mémoire raisonné à M. d'Avrincourt. A l'égard de M. de Breteuil, il passera par icy en allant en Suède, et on lui dira tout ce qu'il y a à dire vu les circonstances présentes et à venir d'icy là. A l'égard de la Pologne, je n'ay rien à en dire de nouveau. — Je vous envoie encore deux paquets de coupons d'époques paiables en juillet.

CXLII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Saint-Hubert, ce 7 juillet (1762).

Il faut être bien circonspect en promesse d'argent; cependant l'on peut en promettre, comme vous le proposes, pour de grandes choses, et seulement après qu'elles auronts eu lieu pleinement.

Je vous renvoie le projet de lettre pour le sieur Henin que j'ay approuvé.

Songes toujours à la disette d'argent où nous sommes, et qu'une confédération fairoit peut-être plus de mal que de bien à la liberté de la Pologne, même dans les circonstances présantes. — Vous n'aves qu'a garder les coupons

jusqu'à leur échéance l'année prochaine. Je verres ce que je pourres faire d'ailleurs.

CXLIII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Saint-Hubert, ce 15 juillet (1762).

Le comte de Choiseuil m'avoit déjà parlé de Durand pour lui confier le dépost [1]. Je voiray, sans lui rien faire soubçonner, qui il destine à Varsovie ou en Saxe, quand le Roi de Pologne ira. Le baron de Breteuil doit être parti du 15 du mois passé ; quand nous le sçaurons à Vienne il sera temps, je croy, de lui écrire, mais cela ne peut tarder.

CXLIV. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Saint-Hubert, ce 25 juillet 1762.

Vous faires bien de faire un projet de lettre à M. de Vergennes. Je doutte cependant qu'on y puisse faire concourir aucunes des parties nécessaires. Je ne puis me prester à l'arrangement des addresses pour le comte de Broglie, voies à faire un arrangement. Je vous renvoie sa lettre et celle pour le baron de Breteuil.

CXLV. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 28 juillet 1762.

Par un courier du marquis de Paulmi, arrivé hier au soir, nous avons apris que le Roi de Pologne venoit de recevoir la nouvelle de Konigsberg que le Czar Pierre III, aiant abjuré publiquement la religion grecque, pour retourner à l'hérésie luthérienne, avoit été détrosné et en-

[1] Le dépôt des affaires étrangères.

fermé, et que sa femme avoit acceptée les rênes du gouvernement. Nous ne sçavons si c'est en son nom ou en celui de son fils Paul. M. de Breteuil, qui se trouvoit le 17 à Varsovie, s'offre dans ces circonstances pour retourner à Pétersbourg, et M. de Choiseuil accepte avec plaisir sa proposition, si cette grande nouvelle se confirme, ce qui ne peut manquer d'arriver d'icy à quelques jours. Il a encore adjouté qu'elle a annullé les derniers traités de son mari et envoié l'ordre aux troupes russes de rentrer aussy tost dans leur païs. Voilà au moins le départ du sieur d'Éon différé, et vraysemblablement aussy toutes les affaires de Pologne. Je vous renvoie la lettre du comte de Broglie et une, je crois, de M. d'Havrincourt.

CXLVI. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Choisy, ce 6 aoust 1762.

Je trouve bon que le sieur Hennin [1] se présente pour la résidence en Pologne. Vous poures faire un projet de lettre au baron de Breteuil.

CXLVII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 24 aoust 1762.

Vous poures profiter de votre arrangement avec le comte de Broglie pour votre correspondance. — Vous differres l'envoi de celle au baron de Breteuil pour la réformer. — Je trouve bon qu'on prouve à M. d'Havrincourt et à M. de Choiseuil qu'il devroit envoier le premier en Suède. — Travailles aussy à un projet tel que le comte de Broglie le propose; quand il sera fait, j'examineray s'il y aura quelque

[1] M. Hennin fit peu de temps après un voyage diplomatique en Pologne. « Pour tenir lieu à M. Hennin de la course qu'il a faite de Varsovie à Versailles, 2,000 liv. » (Livre rouge, 26 septembre 1762.)

aussi soigneusement si tous n'intriguent pas à Pétersbourg.

Au bas, de la main du Roi :

Approuvé.

CXXXVIII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 27 mars 1762.

Je vous envoieray le plus tost qu'il me sera possible l'argent que vous désires ; ce ne sera pourtant pas avant le mois d'avril ny en un seul paiement.

CXXXIX. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 4 may 1762.

Janell propose de s'addresser à M. Orneca, banquier à Amsterdam, qui faira passer le paquet à Hambourg à son correspondant, lequel l'envoie à Pétersbourg ; voilà ce qu'il pense pour détourner la curiosité sur le paquet, puisqu'il paroistra venir d'un banquier d'Hollande. — Vous n'aures qu'à mander au sieur Hennin de rester jusqu'à l'arrivée de Durand, que M. de Choiseuil compte donc y renvoier, à ce que vous croies. — Cy joints sont des coupons dont vous pouves faire recevoir le paiement sur le champ successivement. Je vous en envoieres encore d'autres.

CXL. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 1er juin 1762.

Je vous renvoi la lettre de M. le comte de Broglie.

M. de Choiseul m'a dit qu'il me proposeroit le sieur d'Eon pour envoier à Pétersbourg, lorsque le retour de M. de Breteuil seroit certain ; mais, dans l'interval, M. de Bre-

teuil laissera sûrement un secretaire, et j'ignore si ce sera le sien ou le sieur Michel. M. de Choiseuil m'a dit aussy que jusqu'à présent il n'y avoit que M. de Turpin qui se proposa pour la Prusse lors de la paix, mais celui là ce n'est qu'en conversation.

CXLI. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Versailles, 19 juin 1762.

J'approuve entièrement la façon de penser du comte de Broglie par raport à la Russie et à l'envoi du sieur d'Eon; il connoist notre pénurie sur les dépenses d'argent, il faut lui recommander d'en être bien avare. — L'on peut demander le mémoire raisonné à M. d'Avrincourt. A l'égard de M. de Breteuil, il passera par icy en allant en Suède, et on lui dira tout ce qu'il y a à dire vu les circonstances présentes et à venir d'icy là. A l'égard de la Pologne, je n'ay rien à en dire de nouveau. — Je vous envoie encore deux paquets de coupons d'époques paiables en juillet.

CXLII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Saint-Hubert, ce 7 juillet (1762).

Il faut être bien circonspect en promesse d'argent; cependant l'on peut en promettre, comme vous le proposes, pour de grandes choses, et seulement après qu'elles auronts eu lieu pleinement.

Je vous renvoie le projet de lettre pour le sieur Henin que j'ay approuvé.

Songes toujours à la disette d'argent où nous sommes, et qu'une confédération fairoit peut-être plus de mal que de bien à la liberté de la Pologne, même dans les circonstances présantes. — Vous n'aves qu'a garder les coupons

temps sur le trône, mais on ne prévoyoit pas que l'événement dût être si prochain. Le changement de gouvernement en Russie change aussi la conduite de toutes les puissances étrangères avec cet empire. Deux objets doivent aujourd'hui exciter votre vigilance : ce sera, 1° l'intérieur de la Russie, et 2° les principes que la nouvelle Impératrice se formera par rapport aux puissances alliées ou ennemies de l'Impératrice Élisabeth.

La dissimulation de l'Impératrice régnante et son courage au moment de l'exécution de son projet indiquent une princesse capable de concevoir et d'exécuter de grandes choses.

Il n'est pas douteux que la mémoire de Pierre III a peu de partisans : ainsi l'on ne doit point prévoir des troubles fomentés par le désir de la vengeance; mais l'Impératrice, étrangère par sa naissance, qui ne tient en aucune manière à la Russie et nièce du Roi de Suède, a besoin d'une force inaltérable pour se conserver sur un trône qu'elle ne doit ni à l'amour de ses sujets, ni à leur respect pour la mémoire de son père, comme on le vit lors de la révolution qui y plaça l'Impératrice défunte. Quelque attention qu'elle apporte, il y aura des mécontents. Si cette princesse a l'âme haute, elle a le cœur sensible. Elle aura un favori, une confidente : le choix qu'elle fera nous importe peu. Il ne s'agit que de connoître ceux qui auront la principale part à sa confiance et de chercher à se les concilier.

La princesse Dascow[1] doit certainement être bien avant dans ses bonnes grâces; mais peut-on répondre qu'une entreprise secondée par une princesse si jeune n'ait eu d'autre motif que le bien de l'État ou l'attachement à sa

[1] Catherine Romanofna, née comtesse Woronzof, veuve à dix-huit ans, contribua à la révolution qui coûta la vie à Pierre III.

souveraine? La passion du Czar pour mademoiselle de Woronzow a pu exciter sa jalousie. Si cette raison n'existe plus par la mort de ce prince, la princesse Dascow, romanesque et encouragée par le succès, peut ne se pas trouver assez récompensée[1], et croire qu'on ne lui marque pas assez de confiance, enfin, pour quelque motif que ce soit, ne fusse que pour le désir d'intriguer, chercher à remuer de nouveau. L'Impératrice, si elle en découvre quelque chose, peut l'en punir, ce qui changeroit encore la face de cette cour. On doit s'attendre à voir bien des factions : elles sont encore plus certaines si cette princesse a un favori.

En choisissant un Russe, le crédit qu'il aura excitera sans doute la haine des autres; si elle choisit un Allemand, tous les Russes en seront peinés, surtout s'il profite de sa faveur pour distribuer les grâces à ceux de sa nation. Enfin, si M. Poniatowski retourne à Pétersbourg, l'éclat que ce voyage fera ne peut manquer de préjudicier à la gloire de l'Impératrice, et par conséquent d'affaiblir son gouvernement, en aliénant d'elle le cœur de ses sujets. Votre principal soin dans ces premiers moments doit être d'examiner avec attention la conduite de cette princesse, de voir quels seront ceux qu'elle honorera de ses bontés particulières, de chercher à vous assurer de leur amitié pour tourner les résolutions de la cour de Russie d'une manière favorable pour l'avenir. Vous me marquerez exactement ce que vous découvrirez sur ces objets, et les moyens que vous croirez propres à vous concilier ses favoris, afin que, sur vos relations, je vous donne mes ordres.

Je suis persuadé de l'empressement que non-seulement les courtisans, mais même les étrangers et tous les minis-

[1] C'est ce qui arriva. Elle fut obligée de quitter la Russie, et passa plusieurs années à voyager.

tres qui résident auprès de cette princesse, auront à lui marquer leurs respects, et même à chercher à se faire remarquer d'une manière particulière, pour attacher la Russie plus intimement aux intérêts de leur maître. C'est ce respect dû aux têtes couronnées qui doit faire la base de votre conduite et de vos discours avec l'Impératrice, que vous assurerez dans toutes les occasions de mes dispositions favorables pour tout ce qui peut l'intéresser. Tout autre principe seroit peu convenable à ma dignité et à ma manière de penser, et je n'y fonderai jamais ma politique; mais, comme le cœur d'une princesse telle que l'Impératrice entre toujours pour beaucoup dans ses résolutions, soit qu'il s'accorde avec ses intérêts, soit qu'il s'y trouve opposé, je suis persuadé que vous me rendrez à cet égard le compte le plus exact et le plus fidèle.

La conduite du Czar défunt et son attachement à nos ennemis, lequel étoit aussi outré que destitué de vues et de prudence, pouvoit n'avoir rien de dangereux pour mes intérêts. Peut-être même n'y étoit-il pas contraire, puisqu'il faisoit cesser l'union entre les deux cours impériales. Cette union, nécessaire contre l'ennemi commun, avoit été interrompue depuis six mois. Aujourd'hui il est à craindre que la cour de Vienne ne cherche à reprendre son ancien crédit à Saint-Pétersbourg et à renouveler l'ancien système. Le comte de Merci aura sans doute profité des premiers moments du nouveau règne et de votre absence pour ranimer cette union; l'Impératrice-Reine lui en aura fourni les moyens, tant en lettres qu'en présents, et je ne doute pas que ce ministre n'ait gagné bien du terrain avant votre arrivée. Vous devez donc vous attendre à ne plus trouver dans l'ambassadeur de Vienne auprès de l'Impératrice Catherine celui que vous avez laissé auprès de Pierre III. Cette différence exige beaucoup de cir-

conspection dans votre conduite avec cet ambassadeur, de qui il convient que vous vous défiiez, en conservant cependant le même extérieur avec lui, d'autant plus qu'il est capable et bien dirigé.

Vous ne devez pas négliger non plus d'observer la conduite que la cour de Pétersbourg va tenir avec celles de Londres et de Berlin. Il est vraisemblable que les liaisons de l'Angleterre avec la Russie vont reprendre une nouvelle force. Si l'intimité de M. Keith avec le feu Empereur a pu rendre ce ministre désagréable à l'Impératrice, le Roi d'Angleterre y a pourvu en lui donnant le comte de Buckingham pour successeur. Le Roi de Prusse, quoique la Russie lui ait rendu toutes ses conquêtes, ne paroît devoir désirer que l'inaction de cette puissance; peut-être même que ce prince, en consultant ses vrais intérêts, peut, sans se concerter avec nous, tendre au même but.

Vous savez déjà, et je le répéterai ici bien clairement, que *l'objet de ma politique avec la Russie est de l'éloigner autant qu'il sera possible des affaires de l'Europe.* Sans rien faire personnellement qui puisse donner lieu à se plaindre de vous, l'objet de votre attention doit être de donner de la consistance à tous les partis qui se formeront immanquablement dans cette cour. C'est par la dissension qui y régnera qu'elle sera moins en état de se livrer aux vues que d'autres cours pourroient lui suggérer. Vous devez chercher à gagner l'amitié et la confiance des personnes puissantes dans cette cour et de celles qui peuvent le devenir.

Le crédit du moment sera utile pour donner une tournure favorable à toutes les affaires de Pologne et pour changer le ton de la cour de Pétersbourg avec cette république. Le crédit futur doit porter sur les moyens d'empê-

cher la Russie de prendre part à une guerre contre moi, contre mes alliés et principalement contre mes vues dans le cas d'une élection en Pologne. Tout ce qui pourra contribuer à remplir cet objet sera toujours avantageux. C'est à vous à indiquer les moyens d'y parvenir, afin qu'on puisse vous autoriser à les employer.

La révolution a sans doute ranimé le comte de Brühl, qui, toujours fondé principalement sur la Russie, va se donner de nouveaux mouvements pour former des intrigues à cette cour. Le sieur Pruss, son confident, sait tous les détours de ce labyrinthe; il trouvera bien des facilités si l'ancien chancelier Bestucheff rentre dans les affaires. Vous ne pouvez veiller de trop près à leurs démarches, ainsi qu'à celles du comte Poniatowski, que l'on dit avoir reçu un exprès de cette princesse pour l'engager à retourner à sa cour. Si ce qu'il vous a dit est vrai, qu'il sera toujours bon Polonais préférablement à tout, il ne se trouvera jamais en opposition avec mes vues, puisque je ne désire que le bien de sa patrie; mais il est à craindre que dans les autres affaires sa prévention pour l'Angleterre ne lui inspire des sentiments différents. De plus, malgré les assurances que l'Impératrice vous a données qu'il ne la gouverneroit jamais, il sera difficile qu'il n'ait au moins un grand crédit.

Ce sera à vous à l'observer et à voir quel parti vous pouvez en tirer. *Vous savez que la Pologne est le principal objet de la correspondance secrète,* et que, par conséquent, tout ce qui concerne ce pays doit l'être de même de votre attention. Il est nécessaire que vous entreteniez une correspondance avec MM. d'Havrincourt, de Paulmy et de Vergennes. Vous ne devez leur laisser rien ignorer de ce qui regarde la Pologne, et vous apprendrez par eux, mieux et plus tôt, ce qu'il conviendra que vous fassiez à

Pétersbourg, que par les ordres de mon ministre, qui, vu l'éloignement, ne peuvent être que tardifs.

Je laisse à votre prudence et à la connoissance que vous avez de mes intérêts et de mes intentions à régler vos démarches, lorsque vous ne croirez pas avoir le temps de demander directement des ordres. Il ne doit pas être question de ma part de former des liaisons avec la Russie; il suffira d'entretenir celles qui sont de bienséance et de détourner adroitement les engagements qu'on pourroit prendre contre mes vues. Je ne crois pas que le chancelier Woronzow craigne aujourd'hui autant qu'il le craignoit sous le règne précédent de brûler toute ma correspondance secrète avec la feue Impératrice; ainsi, vous devez insister auprès de lui, en mon nom, pour qu'il vous remette toutes les pièces, ou qu'il les brûle en votre présence[1] et pour qu'il n'en reste aucune trace.

Au bas, de la main du Roi :

Approuvé.

CLI. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 17 septembre 1762.

Je n'ay jamais cru que vous eussies pensé à mettre le présidant dans la confidance. Qu'est-ce que M. Drouet[2]?

CLII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Fontainebleau, ce 6 octobre 1762.

D'Heguiste est un homme à projets : ce qu'il demande ne peut avoir lieu, le courier devant arriver ce soir. — Envoies le chiffre, et que Durand s'en serve avec toutes

[1] C'est à ce dernier parti qu'on s'arrêta.

[2] Sur Drouet, voyez la Table des matières à ce nom.

les précautions possibles. Je vous renvoie la lettre du comte de Broglie, et j'y en joins deux autres à déchiffrer. Le prince Xavier est le chéri de cœur de madame la Dauphine, et jamais elle ne changera pour aucuns de ses autres frères.

CLIII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Fontainebleau, ce 13 octobre 1762.

Je n'ay point encore pu lire le mémoire de M. d'Avrincourt; mais, s'il est tel que vous me le marques, il peut le communiquer au ministre. — Quand je croieray qu'il sera temps de vous faire connoistre à M. d'Avrincourt, je vous envoieray l'ordre que vous désires. En attendant, sy, après son arrivée, il a quelques lettres ou mémoires à me faire passer, il n'aura qu'à les addresser à Le Bel. — — Je sonderay tout doucement madame la Dauphine, et je vous le faires scavoir après. — Je n'ay point ouï parler du changement dont vous me parles : mon fils m'a souvent demandé un secrétaire, ce que je ne luy ay point encore accordé ; mais, la dernière fois qu'il m'en a parlé, cela ne vous regardoit pas [1].

CLIV. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Fontainebleau, ce 26 octobre 1762.

Je ne crois pas qu'il faille que vous soies encore découvert à M. d'Avrincourt pour être mon correspondant secret. — Il n'est pas possible qu'il n'y ait souvent de la contradiction avec M. de Vergennes ; les dépesches sont si longtemps à venir que, pendant ce temps, les événe-

[1] Tercier demandait une place soit dans la maison de la Dauphine, soit auprès du Dauphin. Il était protégé par le roi Stanislas.

ments sont changés, témoing ceux qui viennent d'arriver en Russie. — Je vous renvoie le projet de lettre au sieur Hennin, mais je n'entends rien à la grande ou à la petite collonne. — La diete de Pologne n'a duré que deux jours, et elle a étée rompue à l'occasion du fils du comte de Brül, que l'on n'a pas voulu reconnoître comme naturel polonois [1].

CLV. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 27 octobre (1762).

Je suis fasché de la mort de Baron : l'on disoit que c'étoit un parfaitement honneste homme, et étoit fils d'un homme de feu M. le comte de Toulouse, que je connoissois beaucoup. Envoies-moi l'état de ce qui manque de fonds pour cette année, pour tascher de les remplacer ; mais, si la somme est forte, cela me sera beaucoup plus difficile.

CLVI. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 27 janvier 1763.

M. de Praslin ne m'a point encore parlé du sieur d'Éon [2] ; je penserois plustost comme vous que comme le comte de Broglie : c'est ce que j'examineray avant qu'on m'en parle. — Comme vous connoisses M. d'Havrincourt,

[1] M. de Brühl était protestant ; sa femme, de la maison Kollowrath, de Bohême, catholique. Contrairement à l'usage en vigueur dans les mariages mixtes, tous les enfants de M. de Brühl furent élevés dans la religion catholique. Il fit naturaliser Polonais son fils aîné ; par cette formalité, qu'on appelle l'indigénat, ce fils devenait capable d'exercer les plus grandes charges de Pologne. (*Mémoires du duc de Luynes*, t. XI, p. 442.)

[2] D'Éon fut envoyé en Angleterre comme secrétaire du duc de Nivernais, ambassadeur du Roi.

vous faires fort bien de le voir, et puis j'examineray encore si je lèveray la deffense que je vous ay faites. — Je ne croy pas que M. de Praslin se soucie de laisser M. de Paulmy en Pologne ; mais je crois que c'est qu'il ne scait qu'en faire après. Je lui en parleray au premier travail.

CLVII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 4 février 1763.

Faut-il donner le mémoire que vous m'aves addressé à Janell (il connoît votre écriture), ou faut-il en faire une simple notte pour lui ? L'argent que je vous envoieres pour la Pologne, l'aimes-vous mieux en or, ou l'argent vous seroit-il égal ?

CLVIII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Le sieur Tercier pourra s'ouvrir au général Monet sur mes vues secrettes regardant la Pologne, sans lui communiquer ce qui s'est passé anciennement, et lui indiquant le sieur Henin, à qui seul j'ay donné la correspondance de mon secret.

Louis.

A Versailles, ce 19 février 1763.

CLIX. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 26 février 1763.

Vous pouves envoier la lettre du comte de Broglie à Durand. Ce dernier témoigne un peu trop que la paix que nous venons de faire n'est pas bonne ny glorieuse ; personne ne le sent mieux que moy [1]. Mais, dans les cir-

[1] Sur cette paix, voyez l'Étude préliminaire, p. 111 et 112.

constances malheureuses, elle ne pouvoit être meilleures, et je vous réponds bien que si nous avions continué la guerre, nous en aurions fait encore une pire l'année prochaine. Tant que je vivray, je ne me départiray jamais de l'alliance de l'Impératrice, et ne me lieray jamais intimement avec ce Roy de Prusse cy.

Raccommodons nous avec ce que nous avons, pour nous préparer à ne pas être engloutis par nos vrays ennemis. Pour cela, il ne faut pas recommencer une guerre. Il est fascheux que le throsne de Pologne vienne à vacquer dans ce moment cy; heureusement le Roy est mieux depuis l'opération qui lui a été faite le 6, et coopérons de nostre mieux à la nouvelle élection; mais je ne faire aucune guerre pour ce throsne qu'avec le peu d'argent qui nous reste [1].

Je vous renvoie l'expédition de l'acte que vous m'aves envoié : vous n'aves qu'à paier le sieur de Lenan.

CLX. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 4 mars 1763.

Je vous envoie 6,000 livres d'argent comptant, 44 dividendes d'actions des six premiers mois 1762, valant 840 livres, et 3 autres coupons valant 52 livres 2 sols. — Je joins aussy une lettre que j'ay reçue hier au soir. Je ne scay de quelle datte elle est; mais, par les nouvelles qui ont été lues au Conseil, du 16, de Varsovie, le Roy de Pologne continuoit à aller beaucoup mieux. L'argent et les effets que je vous envoie sonts pour commencer l'année 1762 : je continueres de temps en temps de même jusqu'à la fin de l'année.

[1] Le sens est : je ne ferai aucune guerre, attendu le peu d'argent qui nous reste.

CLXI. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 17 mars 1763.

Ce que je désire premièrement pour l'élection prochaine en Pologne, c'est la liberté des Polonois dans leur choix, ensuite un des frères de Madame la Dauphine, Xavier préféré aux autres, l'aisné exclus de lui-même, sans que nous y paroissions. S'ils prennent le prince de Conty, je ne m'y opposeres pas. D'autres princes de notre maison ne conviennent pas. Je trouve la lettre de Durand au comte de Broglie très-juste, et j'approuve l'idée de ce dernier sur l'envoi de cet homme en Angleterre, pourvu qu'il agisse dans ce qu'il se propose avec les plus grandes précautions et le plus grand secret. M. d'Havrincourt a-t-il laissés ces chiffres à son secrétaire [1]. Si vous voules avoir relation avec lui, c'est au préalable nécessaires, et de lui en envoier s'il n'en a pas. Je vous envoie les 45 coupon d'actions que j'avois égaré, ce qui faira en tout 900 livres pour les six premiers mois 1762.

CLXII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 22 mars 1763.

Je vous envoie une liste des addresses que Janell m'a remis : vous me manderes si elles sonts encore bonnes, ou s'il y en a quelques-unes qui ne sonts plus bonnes à rien [2] ?

CLXIII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 25 mars (1763), à Versailles.

Boranis et Coromin viennent sous l'addresse de Le Bel,

[1] M. d'Havrincourt avait quitté l'ambassade de Suède pour celle de Hollande.

[2] C'est-à-dire la liste des adresses des intermédiaires auxquels les paquets de la correspondance secrète étaient envoyés.

ainsy Janell n'en a point de connoissance ; nous voirons encore quelques temps avant que de réformer les autres. Il est arrivé un homme de Saint-Pétersbourg avec des dépesches importantes. Je ne sçay s'il vous a fait remettre des paquets, ou s'ils viendront par la poste de Strasbourg, ou point du tout. Vous n'aves qu'à rembourser le sieur Drouet des 1,270 livres 17 sols d'avances en ports de lettres. Par les dernières lettres de Varsovie, du 7, le Roi de Pologne étoit beaucoup mieux et s'étoit fait porter en chaize au conseil.

CLXIV. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Monsieur le comte de Broglie, mon intention est de faire prendre sur les côtes d'Angleterre et dans l'intérieur de ce royaume des connaissances locales qui puissent faciliter l'exécution des projets que les circonstances pouroient engager à former un jour bien éloigné, j'espère. J'approuve l'idée que vous aves communiquée au sieur Tercier de charger dès ce moment un officier capable et intelligent de faire toutes les reconnoissances relatives à cet objet, lequel vous en rendra compte. En conséquence je vous envoie l'ordre cy joint pour authoriser le sieur de la Rosière à ce travail. Je vous ordonne le plus grand secret, et j'attends tout du zèle que je vous connois pour mon service et pour ma personne. Il n'y a que les sieurs Durand, Tercier et d'Éon que j'admets dans le secret, leur concours y étant nécessaire. LOUIS.

A Versailles, ce 7 avril 1763.

CLXV. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 19 avril 1763.

Je vous envoie 31 coupons paiable dans ce mois cy,

valant 744 livres, et un billet de loterie qui a gagné 500 livres. La première fois, je vous envoieres d'autres coupons.

CLXVI. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Le comte de Broglie faira paier au sieur de la Rozière, en conséquence de ce dont je l'ay chargé en Angleterre, la somme de mil livres de France par mois, à commencer du mois de may prochain en quelque lieu qu'il se trouve, et ce tant qu'il sera emploié par mes ordres, pour lui tenir lieu d'appointements, frais de voiages et autres, dont je fairay rembourser le comte de Broglie. LOUIS.

A Versailles, ce 28 avril 1763.

CLXVII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Marly, ce 8 may 1763.

Je vous envoie la lettre pour M. de Breteuil, approuvée. La religion fairoit, je croy, un grand obstacle pour que l'Impératrice de Russie pût épouser un Roy de Pologne.

Un Roy ne se sert point du mot haïr avec ces sujets, mais quand il a un sujet d'en exiler un, il ne les fait pas souvent revenir. Le comte de Broglie n'est pas dans ce cas[1], mais il n'étoit pas possible de le séparer de son frère[2]. Il peut voir Tercier, je pense, avec des précautions, mais je ne lui conseille pas de voir Durand pendant son séjour à Paris. Je lui ay permis d'y veiller à ces affaires, par conséquent il peut voir les personnes qui lui seronts nécessaires pour cela, ainsi que le maréchal pendant le temps que je lui ay marqué qu'il pouvait rester à Paris.

[1] Sur l'exil de M. de Broglie, voy. l'Étude préliminaire.

[2] Le maréchal de Broglie, frère du comte.

CLXVIII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Saint-Hubert, ce 19 may 1763.

J'ay bien réfleschi sur les papiers que vous m'aves envoié regardant la Pologne. Je ne veux aucuns sacrifice de la part de M. le prince de Conty, ny ne veux plus qu'on lui reparle de rien. S'il est élu, j'en seray charmé; le comte de Broglie le sera aussy, car il me paroist l'aimer beaucoup. Je ne pense pas qu'on puisse mettre M. de Beausset dans le secret. Mais de l'argent d'augmentation n'y comptés pour rien, non plus que de faire remuer un seul soldat pour cette élection. Je ne demande que l'accomplissement du vœu général de la nation polonoise et sa liberté, mais la Russie est bien proche. Je ne croiray que quand je l'auray vu M. Poniatousky, mais bien si c'est un Piast le prince Adam Czartorinsky.

CLXIX. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 28 may 1763.

Vous n'aves qu'à travailler à un projet d'instruction pour le sieur Hénin, selon le stile de la lettre du comte de Broglie, du 23, que je vous renvoie.

CLXX. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 3 juin 1763.

Je vous renvoie l'ordre pour le sieur d'Éon comme le plus pressé, puisqu'il faut qu'il parte après demain.

CLXXI — LOUIS XV AU CHEVALIER D'ÉON.

[Dépôt des affaires étrangères. — *Mémoires de d'Éon*, t. I, p. 262.]

Le sieur d'Éon recevra mes ordres par le canal du comte de Broglie ou de M. Tercier sur des reconnoissances

à faire en Angleterre, soit sur les côtes, soit dans l'intérieur du pays, et se conformera à tout ce qui lui sera prescrit à cet égard, comme si je le lui marquois directement. Mon intention est qu'il garde le plus profond secret sur cette affaire et qu'il n'en donne connoissance à personne qui vive, pas même à mes ministres, nulle part.

Il recevra un chiffre particulier pour entretenir la correspondance relative à cet objet et sous des adresses qui lui seront indiquées par le comte de Broglie ou le sieur Tercier, et il leur procurera par ce chiffre toutes les connoissances qu'il pourra se procurer sur les vues que l'Angleterre suivra, tant par rapport à la Russie et à la Pologne, que dans le Nord et dans toute l'Allemagne, qu'il croira intéresser mon service pour lequel je connois son zèle et son attachement [1].

Versailles, ce 3 juin 1763.

CLXXII. — TERCIER AU CHEVALIER D'ÉON.

[Gaillardet, *Mémoires de d'Éon*, t. I.]

10 juin 1763.

Le Roi m'a appelé ce matin auprès de lui, je l'ai trouvé fort pâle et fort agité. Il m'a dit d'une voix altérée qu'il craignait que le secret de notre correspondance n'eût été violé. Il m'a raconté qu'ayant soupé il y a quelques jours en tête-à-tête avec madame de Pompadour, il fut pris de sommeil à la suite d'un léger excès, dont il ne croit pas la marquise tout à fait innocente. Celle-ci aurait profité de ce sommeil pour lui enlever la clef d'un meuble particulier que Sa Majesté tient fermé pour tout le monde, et aurait

[1] Le 5 juin, le comte de Broglie écrivit à d'Éon de surveiller les vues du futur ambassadeur, M. de Guerchy, de prendre un logement séparé, et de s'y retirer avec son cousin d'Éon de Mouloise et M. de la Rozière, et de veiller à ce que la correspondance secrète ne tombât en aucune main étrangère, surtout en celles de l'ambassadeur. (Gaillardet, *Mémoires de d'Éon*, t. I, p. 291.)

pris connoissance de vos relations avec M. le comte de Broglie. Sa Majesté le soupçonne d'après certains indices de désordre remarqués par elle dans ses papiers. En conséquence elle me charge de vous recommander la plus grande prudence et la plus grande discrétion vis-à-vis de son ambassadeur qui va partir pour Londres, et qu'elle a lieu de croire tout dévoué à M. le duc de Praslin et à madame de Pompadour. Aussi Sa Majesté a-t-elle positivement déclaré qu'elle ne se seroit jamais déterminée à l'envoyer en Angleterre si elle ne comptoit entièrement sur vous.

CLXXIII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 18 juin 1763.

Je vous envoie pour 1,500 livres de coupons qui, je croy, sont échus présentement. Je vous en envoieres au premier jour pour 10,058 livres, qui seronts acquitable en juillet.

CLXXIV. — LOUIS XV A M. DURAND.

[Copie. Arch. de l'Emp. K. 157 [1].]

26 juin 1763.

Monsieur Durand, le comte de Broglie m'ayant rendu compte de l'idée que vous lui aves fait naître sur les moyens les plus propres à emploier pour s'opposer à l'ambition et à l'arrogance de la nation angloise, j'ay approuvé les plans qu'il m'a proposé à cet égard, et je lui ai ordonné d'y travailler. Je lui ai prescrit de n'en communiquer qu'avec vous et avec le sieur d'Éon et Tercier. Mais comme je suis instruit des connoissances que vous aves sur cet objet et de l'utilité dont vous pouvies y être,

[1] Cette copie a été faite, suivant une note du comte de Broglie, sur l'original qui était resté entre les mains de M. Durand.

j'ay voulu vous mander directement que vous travaillies de concert avec le comte de Broglie et le sieur Tercier à tout ce qui pourra y avoir rapport, et que vous leur communiquies tout ce qui s'y pourroit trouver de relatif dans le dépost des affaires étrangères dont vous êtes chargé, et sauf que ce que vous pourez découvrir sur les affaires politiques dont ils ont la direction. Vous observeres toujours le secret le plus exact vis à vis qui que ce soit autres que ceux nommés cy dessus. LOUIS.

Fait à Saint-Hubert, le 5 juin.

CLXXV. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Compiègne, ce 3 juillet (1763).

J'avois déjà approuvé les instructions du sieur de La Rozières ; celles-cy sont donc en double. Je vous renvoie la lettre addressée à M. d'Havrincourt et la lettre du sieur Hennin, avec le projet de réponse approuvé. Je remetteres ou envoieres à Janell à la première occasion les addresses anciennes et renouvellées aujourdhuy ; il me paroît que rien ne presse encore. L.

CLXXVI. — LOUIS XV AU BARON DE BRETEUIL.

[Flassan, *Hist. de la diplomatie*, t. VI, p. 366.]

Monsieur le baron de Breteuil, j'ai chargé le comte de Broglie, ainsi que le sieur Tercier, de recueillir de vous tous les détails relatifs à votre mission à la cour de Russie, et mon intention est que vous leur remettiez un mémoire détaillé sur la situation de cet empire, à commencer depuis votre arrivée jusqu'au jour de votre départ, ce que vous en pensez, et la forme que vous croirez la plus convenable à y tenir pour le bien de mon service et des négociations de mon ministre à Pétersbourg. Je veux aussi que

vous leur communiquiez tout ce que vous apprendrez par le duc de Praslin à ce sujet et sur celui des instructions du marquis de Bausset. Ce que ci dessus rempli, vous vous occuperez de la Suède, et vous en userez sur tout ce qui y aura rapport de la même manière que je viens de vous le prescrire pour les affaires de Russie, afin que je puisse vous donner des instructions particulières avant votre départ pour Stockholm. Il ne me reste plus qu'à vous renouveler l'observation du secret le plus absolu envers qui que ce soit, autre que le comte de Broglie et le sieur Tercier. LOUIS.

A Compiègne, ce 13 de juillet 1763.

CLXXVII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Compiègne, ce 18 juillet 1763.

Je vous envoie les deux ordres que vous m'aves demandés de la part du comte de Broglie. S'il est nécessaire, on poura mettre le sieur Rossignol sur l'état des dépenses secrettes.

CLXXVIII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Compiègne, ce 27 juillet 1763.

Je vous renvoie tous les papiers approuvés que vous m'aves addressé et la lettre de M. d'Havrincourt. — Dans les recherches et voyages que le sieur de Rozières faira en Angleterre, il pouroit être arresté : dans ce cas, je ne voudrois pas qu'on trouva sur lui rien de ma main : ainsy je voudrois qu'il laisse tout cela chez le sieur d'Éon, lequel étant accrédité publiquement, ne peut être arresté de la même manière. — Je n'ay rien à répondre à la lettre du comte de Broglie du 25 de ce mois.

CLXXIX. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 19 aoust 1763.

Je n'ay point retrouvé la lettre dont vous me parles, et je croy vous l'avoir renvoiée.

CLXXX. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 18 septembre 1763.

Je vous renvoie vos projets de lettre approuvés et beaucoup d'autres papiers que j'avois depuis du temps. — L'Espagne n'aura pas, je crois, d'ambassadeur à la Porte. — Vous n'aves qu'à paier au sieur Duprat les 120 ducats.

CLXXXI. — LOUIS XV AU CHEVALIER D'ÉON.

[Autogr. Dépôt des affaires étrangères. — *Mémoires de d'Éon*, t. I, p. 304.]

Versailles, le 4 octobre 1763.

Vous m'avez servi aussi utilement sous les habits de femme que sous ceux que vous portez actuellement : reprenez les de suite et retirez vous dans la cité. Je vous préviens que le Roi a signé aujourd'hui, *mais seulement avec la griffe,* et non de sa main, l'ordre de vous faire rentrer en France, mais je vous ordonne de rester en Angleterre avec tous vos papiers, jusqu'à ce que je vous fasse parvenir mes instructions ultérieures. Vous n'êtes pas en sûreté dans votre hôtel, et vous trouveriez ici de puissants ennemis[1]. LOUIS.

[1] Remarquez que cette lettre de rappel n'était signée, ainsi que le remarquait Louis XV, qu'avec *la griffe :* d'Éon profita de cette circonstance pour refuser d'exécuter cet ordre, sous prétexte qu'ayant été nommé par une lettre signée de la main du Roi, il ne pouvait être rappelé que par une lettre munie d'une signature semblable.

CLXXXII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Fontainebleau, ce 11 octobre 1763.

Vous n'aves qu'à autoriser M. d'Avrincourt pour confier le chiffre du secret à son nouveau secrétaire, des Rivaux. — Vous n'aves aussy qu'à envoier au comte de Broglie l'instruction sur laquelle vous deves travailler pour la secrette. Cy joint l'ordre que le comte de Broglie désire.

D'Éon a écrit plusieurs lettres fort singulières [1] ; c'est apparement son caractère de ministre plénipotentiaires qui lui a tourné la teste. En conséquence, M. de Praslin m'a proposé de le faire venir icy pour juger de ce qui en est. Prenes garde à tout ce qu'il a du secret, et, s'il est fol, qu'il ne découvre quelque chose.

CLXXXIII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 12 octobre 1763.

Vous voires par ma letre d'hier que je sçavois le rapel du sieur d'Éon. A son arrivée à Paris, vous le voires, et je vous authorise à prendre avec lui toutes les précautions pour que le secret soit gardé. — Il n'y a [qu'] à remettre le sieur Durand pour quatre mil livres sur les fonds de la Pologne.

[1] Ces lettres fort singulières sont consignées dans le recueil de lettres, mémoires et négociations, publié à Londres par d'Éon. Il y a entre autres deux lettres, en date du 25 septembre, adressées l'une à M. de Praslin, l'autre à M. de Guerchy. Cette dernière faisant allusion à la lésinerie de M. de Guerchy, qui refusait de payer les dépenses faites par d'Éon pendant qu'il était ministre plénipotentiaire, se termine ainsi : « Quant aux gratifications, il faudra bien malgré vous, Monsieur le comte, en distribuer à ceux qui viendront vous donner les violons et les aubades à votre porte ; sans quoi ils feront un sabbat abominable et finiront par la danse des cocus. Je suis heureusement à marier, mais ce sera votre affaire quand vous serez à Londres. »

CLXXXIV. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Fontainebleau, ce 16 octobre 1763.

Il n'est pas possible qu'on puisse faire revenir dans ce moment cy le comte de Broglie ; si son oncle étoit fort mal ou mort[1], à la bonne heures, parce que, pour lors, ce seroit un prétexte autre que celui de la mort du Roi de Pologne. Du reste, vous faires pour le mieux et pouves envoier des couriers, si cela est absolument nécessaires. Le nouvel Électeur de Saxe, en me faisant part de la mort de son père, se recommande à moy pour le throsne vaccant, sur lequel il se présente, dit-il, comme candidat, et M. de Paulmi ajoute que ces frères lui onts donné parolle qu'ils ne concourroient pas avec lui. L'Électrice se défie pourtant de la bonne foy du prince Charles. N'étant pas Xavier, madame la Dauphine désire un de ses frères sans autre préférence.

CLXXXV. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 21 octobre 1763.

Je ne vois pas d'inconvénient que le comte de Broglie envoie sa lettre à M. de Choiseul ; mais je ne scay si précisément ce moment cy ne l'engagera pas au moins à différer ce qu'il auroit fait pour lui dans un autre moment. — Vous pouves envoier la lettre au sieur d'Éon, si vous êtes bien sûr qu'il ne soit pas déjà parti. — Je joins ces deux paquets, que j'ay reçu hier au soir.

[1] Sur l'abbé de Broglie, oncle du maréchal et du comte, voyez l'Étude préliminaire. L'abbé de Broglie ne mourut que quelques années après.

CLXXXVI. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 28 octobre 1763.

Le projet de lettre du sieur Hénin à M. de Praslin me paroît devenu inutil depuis la mort du Roi de Pologne, ou du moins mérite d'être changé, et c'est ce que vous poures lui mander en lui renvoiant son projet.

L'Électeur a destitué le comte de Brul de tous ces emplois, voiant qu'il ne mouroit pas, comme il l'avoit d'abord cru ; je joins icy une lettre qui vous l'apprend peut-être.

CLXXXVII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Fontainebleau, ce 2 novembre 1763.

Le ministre de Russie est chargé de dire à M. de Praslin de la part de sa maîtresse, et cela avant qu'elle sçût la mort du Roi de Pologne, que les troupes qui onts entrés en Pologne n'étoient que pour racourcir leur chemin, et qu'elle ne désiroit dans la future élection que l'entière liberté des Polonois et le maintien de leurs loix et priviléges.

CLXXXVIII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Fontainebleau, ce 3 novembre 1763.

Guimard doit vous avoir mandé la catastrophe de votre paquet du 5 aoust, où étoit contenu une lettre du comte de Broglie, avec un projet d'une pour le sieur d'Éon, dont vous m'avies reparlé, et que je n'avois pu retourner, ny par conséquent vous renvoier. Je vous l'envoie présentement, quoique devenue inutile, je pense, par le retour du sieur d'Éon. Certainement le paquet n'a été vu de personne et étoit dans tout son entier.

CLXXXIX. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 4 novembre 1763.

Je prends le parti d'écrire à Guerchy [1] et je lui ordonne le secret pour tout le monde sans rien excepter. Je lui mande de garder tous ces papiers chez lui cacheptés jusqu'à ce qu'il revienne à Paris pour le petit voiage qu'il se propose d'y faire tous les ans.

CXC. — LOUIS XV AU COMTE DE GUERCHY [2].

[Dépôt des affaires étrangères, *Mém. de d'Éon*, t. 1, p. 358.]

Fontainebleau, le 4 novembre 1763.

Monsieur le comte, M. le duc de Praslin vous transmet aujourd'hui une demande d'extradition adressée par nous aux ministres de notre frère S. M. le Roi de la Grande-Bretagne relativement à la personne du sieur d'Éon de Beaumont. Si, comme nous le pensons, Sa Majesté Britannique fait droit à cette demande, ce nous sera une chose particulièrement agréable que vous conserviez par devers vous les papiers que vous pourrez trouver chez le

[1] De Guerchy. — Voici comment M. de Praslin jugeait M. de Guerchy dans une lettre au duc de Nivernais, datée de Versailles, le 8 janvier 1763. « Je suis toujours fort occupé de Guerchy; je ne sais cependant si nous lui rendrons un bon office en le faisant ambassadeur à Londres : je crains ses dépêches comme le feu, et vous savez combien les dépêches déparent un homme et sa besogne quand elles ne sont pas bien faites. On juge souvent moins un ministre sur la manière dont il fait les affaires que sur le compte qu'il en rend. Je crois que notre cher ami fera bien : je ne crois pas en avoir de meilleur à employer, mais il ne sait pas du tout écrire, nous ne saurions nous abuser là-dessus. D'un autre côté, je ne voudrois pas qu'il se ruinât, mon pauvre Guercy. Vous faites monter la dépense à deux cent mille livres; cela ne m'effraye pas. Je puis lui donner cent cinquante mille livres d'appointements et cinquante mille livres de gratification; mais je ne saurois lui donner, à ce pauvre cher ami, plus de deux cent mille lirres de première mise : c'est le traitement le plus fort. »

[2] L'authenticité de cette lettre est attestée par la précédente.

sieur d'Éon, sans les communiquer à personne. Nous désirons qu'ils soient tenus secrets pour tout le monde sans aucune exception, et que lesdits papiers, préalablement et soigneusement cachetés, demeurent entre vos mains jusqu'à votre prochain voyage annuel que vous les remettrez à notre personne directement.

Il nous est revenu que le sieur Monin, votre secrétaire avoit quelque connoissance du lieu où ces papiers pouvoient avoir été déposés par le chevalier d'Éon. S'il est vrai que le sieur Monin possède quelques notions à cet égard, nous vous prions de nous le faire savoir après lui avoir communiqué cette lettre de notre main; le faisant vous nous agréerez spécialement.

CXCI. — LOUIS XV AU CHEVALIER D'ÉON.

[Dépôt des affaires étrangères. — *Mém. de d'Éon*, t. I, p. 359.]

Fontainebleau, le 4 novembre 1763[1].

Je vous préviens qu'une demande d'extradition concer-

[1] Voici comment d'Éon raconte lui-même la manière dont Monin avait été conduit à le trahir : « A l'époque des négociations relatives aux prétentions du prince de Conti au trône de Pologne et à la main de l'Impératrice Élisabeth, une correspondance occulte avait été organisée entre le Roi, le Prince, M. Tercier, le comte Woronzow, le chevalier Douglas et moi. Le sieur Monin, secrétaire des commandements du prince de Conti, se trouva non-seulement dans le secret, mais encore il étoit l'agent le plus actif auprès du chevalier Douglas, de moi et de M. Tercier, qui avoit en lui une confiance entière. M. Tercier, le plus honnête des hommes et qui croyoit que tout le monde lui ressembloit, n'avoit rien de caché pour l'ami Monin. Il lui montroit toutes les relations des ambassadeurs et ministres, soit en Pologne, soit en Russie, ce qu'il fit nombre de fois en ma présence. Malheureusement l'ami Monin avoit jadis été le précepteur du comte de Guerchy, qui en avoit reçu sa belle éducation; le comte de Guerchy avoit fait présent par reconnoissance au prince de Conti de cet autre conseiller Bonneau. Monin, par un autre retour de reconnoissance, dès qu'il vit son ancien élève ambassadeur et qu'il sut les recherches que faisoit madame de Pompadour, crut devoir apprendre au comte de Guerchy ce qu'il savoit sur mon compte. Il lui déclara que j'étois depuis longtemps en correspondance secrète avec le Roi et qu'il

nant votre personne et signée de ma griffe a été adressée cejourd'hui à Guerchy pour être transmise par lui aux ministres de Sa Majesté Britannique, ladite demande accompagnée d'exempts pour prêter main-forte à son exécution. Si vous ne pouvez vous sauver, sauvez du moins vos papiers et défiez-vous du sieur Monin, secrétaire de Guerchy et votre ami. Il vous trahit. LOUIS.

CXCII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Fontainebleau, ce 11 novembre 1763.

Si Guerchy manquoit au secret, ce seroit à moy présentement qu'il manqueroit *et il seroit perdu.* S'il est honnête homme il ne le faira pas; si s'est un fripon, il faudroit le faire pendre. Je vois bien que vous et le comte de Broglie êtes inquiet. Rassures vous, moy je suis plus froit. Si j'envoiois un second ordre présentement à Guerchy, il ne scauroit pour quoi et croiroit peut-être que je n'ay pas asses de confiance en lui. Hors, l'aiant mis si aisément dans mon secret, il le gardera. S'il douttoit de toute ma confiance, peut-être au contraire cela l'engageroit-il à le divulguer, non pas en entier (je ne le peus croire), mais en partie, qui pouroit faire ce que vous craignes. Madame de Guerchy n'est pas tout à fait dans le cas de son mary, mais par ma lettre au mari, j'espère qu'il ne le dira pas à sa femme. L'affaire du sieur d'Éon n'est pas au clair, attendons son arrivée. J'ay confié à Guerchy, par votre conseil, mon secret. Attendons ce qu'il en aura fait, mais croions qu'il m'aura obéi.

me soupçonnoit fort d'être un anneau de la chaîne mystérieuse qui unissoit la maison de Broglie au souverain. Le comte de Guerchy ne perdit pas de temps et reporta la supposition toute chaude à son ami de trente ans, le duc de Praslin, qui la communiqua de même à madame de Pompadour... » Gaillardet, *Mémoires*, t. I, p. 286.

CXCIII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 18 novembre 1763.

Je n'ay point de nouvelles directes de M. de Guerchy. Mais je scay par M. de Praslin que d'Éon est sorti de ches lui, qu'il est enfermé dans une maison avec quatre personnes dont M. de Praslin scay que la Rozières en est un, et un parent à lui. Peut-être Monin est-il le quatrième, et que M. de Praslin ne scay ce que c'est que tout cela et qu'il n'en est pas content. J'aurois mieux aimé que tout cela se fût passé avec moins d'éclat et que d'Éon fût déjà revenue. Le temps nous éclaircira du reste.

L'Électeur de Saxe a reçu en réponse à celle qu'il avoit écrit à l'Impératrice de Russie pour lui notifier la mort de son père, et ces désirs, qu'elle lui conseilloit de s'en désister parce qu'il ne seroit jamais élu unanimement, qui est tout ce qu'elle désiroit, ainsy que la liberté des Polonois dans leur élection, mais elle lui fait entendre que pour peu qu'il y ait de la scicion, elle y entrera pour mettre l'unanimité du costé qu'elle voudra. Avez-vous consulté le comte de Broglie sur le sieur Monet, et si on peut et doit le mettre dans le secret.

Vous savez que je ne veux pas recommencer la guerre pour la Pologne, d'après les autres connoissances que vous aves de ma façon de penser et de ce qui est cy-dessus. C'est à vous à arranger avec Durand ce que vous croires devoir me proposer.

CXCIV. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Le sieur Tercier poura s'ouvrir au général Monet sur mes vues secrettes regardant la Pologne, sans lui commu-

niquer ce qui s'est passé anciennement, et luy indiquant le sieur Henin à qui seul j'ay donné la correspondance de mon secret. LOUIS.

A Versailles, ce 19 novembre 1763[1].

CXCV. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 29 novembre 1763.

Je vous envoie les deux ordres que vous desirez, et j'approuve ce que vous vous proposez de dire au général Monet. — Je vous renvoie la lettre de Monin. Je scavois déjà tout ce qu'elle contenoit. Il faut attendre la réponse de M. de Guerchy et plaindre l'humanité.

CXCVI. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 2 décembre 1763.

C'est par oubli de ma part si je n'ay pas parlé du secret dans l'ordre que j'ay donné; cela poura se réparer dans les instructions du sieur Monet. — Je réfléchires encore s'il est absolument nécessaire de mettre M. de Zucmantel[2] dans le secret, mais je trouve qu'il y en a déjà beaucoup trop. — Je joins icy six mille livres. Dans quinzaine, je vous en envoieray autant. Les moments sont mauvais. Je ne peus vous en assurer davantage pour le présent. L.

CXCVII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Fontainebleau, ce 5 décembre 1763.

M. de Praslin m'a conté l'autre jour toute l'affaire de la

[1] Ce billet fut écrit à propos d'une missive que reçut Monnet de Pologne. Livre rouge, 21 novembre 1763 : Au général Monnet pour aller en Pologne, 12,000 liv. » — 4 décembre de la même année : « Au général Monnet, 8,000 liv. »

[2] Le sieur Zuckmantel, à Manheim, depuis le 20 janvier jusqu'au 1er septembre : 3643 liv. 7 s. (Livre rouge, 19 novembre 1757.)

du Four, et n'y trouvant rien, il compte faire mettre Hugonet dehors dans peu de temps d'icy.

CXCVIII. — M. DE GUERCHY A LOUIS XV.

[Autogr. Dépôt des affaires étrangères. — *Mém. de d'Éon*, t. I, p. 364.]

Londres, le 6 décembre 1763.

SIRE,

J'attendois toujours pour répondre à la lettre dont il a plu à Votre Majesté de m'honorer, datée de Fontainebleau, 4 novembre, que j'eusse pu exécuter ses ordres, mais quelques moyens différents que j'aie employés pour y parvenir, cela m'a été absolument impraticable. Votre Majesté aura vu par ma dépêche les obstacles qui s'opposent à ce que je me rende maître des papiers de d'Éon, qui refuse constamment de me les remettre, malgré l'ordre qu'il en a reçu de M. de Praslin de la part de Votre Majesté.

C'est un des points de sa folie, qui cependant n'existe pas sur tous les autres généralement. Elle aura été également informée que la cour de Londres m'a refusé main-forte à ce sujet, en me répondant que c'était contre les lois du pays. Le Roi d'Angleterre et ses ministres ont cependant la plus grande envie d'être débarrassés de ce personnage-là. Il n'a pas dépendu de moi non plus de m'en saisir par moi-même ainsi que de sa personne par force ou par adresse, parce qu'il ne loge pas dans ma maison et qu'il n'y est pas venu depuis qu'il pousse les choses au point où il les a poussées jusqu'à ce moment.

J'ai communiqué à Monin les ordres de Votre Majesté, ainsi qu'elle me l'a prescrit; il m'a dit qu'il avoit tout lieu de croire, d'après les différentes questions qu'il a faites à d'Éon sur cet objet, qu'il n'avoit apporté à Londres aucun des papiers qui regardent personnellement Votre Majesté, et qu'il croit plus vraisemblable qu'il les avoit laissés à Paris.

Je joins ici une note de Monin qu'il a désiré faire passer à Votre Majesté, où sans doute il lui donne les éclaircissements qu'il a pu se procurer à cet égard. Je ne parlerai ni écrirai à personne quelconque, Sire, des ordres que j'ai reçus de Votre Majesté, ainsi qu'elle me l'ordonne. J'ai cru devoir lui faire remettre ma lettre par M. Le Bel.

Je suis bien peiné, Sire, de n'avoir pu en cette occasion donner à Votre Majesté, comme je l'aurois désiré, des preuves du zèle ardent que j'aurai toute ma vie.

CXCIX. — NOTE DE M. MONIN AU ROI.

[Jointe à la lettre précédente.]

En conséquence des ordres de Sa Majesté signifiés à Monin, il a redoublé ses soins pour parvenir aux moyens d'avoir les papiers dont elle désire personnellement le recouvrement. Les lueurs d'espérance qu'il a quelquefois conçues, et que sembloit autoriser un air de confiance et d'épanchement de cœur de la part de M. d'Éon, se sont évanouies, et les moyens de toute espèce employés par M. l'ambassadeur sont restés infructueux. Monin s'est retranché à tâcher de pénétrer en quels lieux ces papiers pouvoient être ou déposés ou recélés. M. d'Éon lui a fait l'aveu qu'il en avoit mis en dépôt en différents endroits sans les lui indiquer, mais ce que Monin sait avec certitude, c'est qu'avant que M. de Guerchy se disposât à partir pour l'Angleterre, M. d'Éon a déposé une caisse de papiers chez M. Tercier, où lui Monin l'a vue, et que dès qu'il a su la décision du rappel de M. d'Éon, il a cru devoir, en sujet fidèle et zélé, conseiller à M. Tercier de demander à Sa Majesté ses ordres sur les dispositions et secrets de cette cause. Je ne doute pas que M. Tercier, qui a jugé l'avis convenable et important, n'ait agi en

conséquence. Cette partie du secret de Sa Majesté doit par là être dans ses mains.

CC. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 12 décembre 1763.

J'ay enfin reçu une lettre de M. de Guerchy avec le billet de Monin qui y étoit joint que je vous envoie [1], ainsy que la lettre du général Monet. Prenez garde au sieur de la Rozière, ou pour mieux dire à ces papiers, car l'on scait qu'il est icy, et si l'on faisoit une visite ches lui l'on pouroit tout découvrir.

CCI. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 17 décembre 1763.

Il ne m'est pas possible de vous répondre encore sur ce qui regarde le sieur d'Éon, les réflexions en sont trop grandes. — A l'égard de M. de Zukmantel, je vous dirai que sa mission peut être très-courte, et que je ne pense pas qu'on doive le mettre dans le secret tant qu'il ne sera qu'à Dresde. — Je joins icy les 6,000 livres que je vous avois annoncé.

CCII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 23 décembre 1763, au soir.

Dans le moment, je viens d'apprendre, par un courier du prince Xavier à Martange [2], la mort de l'Électeur son frère. — Je vous renvoie les pièces ci-jointes.

[1] Ce sont les deux pièces précédentes.

[2] M. de Martanges était un Français qui avait été au service de la Saxe : il était bienvenu de la Dauphine.

CCIII. — TERCIER A D'ÉON.

[*Mém. de d'Éon*, t. II, p. 9.]

Versailles, le 27 décembre 1763.

Vos ennemis sont devenus tout-puissants ; bien loin de diminuer, leur empire a augmenté sur l'esprit de Sa Majesté, qu'ils dominent entièrement. Vous n'ignorez pas que madame de Pompadour est la source de tous vos maux. Vous et M. le comte de Broglie êtes perdus, si vous ne vous servez de tout le courage et de toute la prudence que le ciel vous a donnés pour ne laisser ni compromettre ni prendre votre personne, ni enlever vos papiers. Vous et M. le comte de Broglie n'avez qu'à compter, mais en secret, sur le Roi, qui ne peut vous abandonner, mais dont la politique, malgré tout l'attachement qu'il vous porte, vous sacrifieroit entièrement peut-être à sa maîtresse et à ses ministres.

Comptez sur mon dévouement inaltérable. TERCIER.

CCIV. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 30 décembre 1763.

Je doute que la lettre du comte de Broglie au duc de Choiseuil fasse l'effet qu'il en attend, et encore moins sur M. de Praslin ; cependant, il peut l'envoier, s'il la croit nécessaires. Ce dernier avoit envoié une lettre de cachet contre-signée de lui pour lui ordonner de revenir. M. d'Éon l'a mise dans sa poche pour toute réponse. Il n'est pas fol, je le pense bien, mais orgueilleux et fort extraordinaires. Je croy donc qu'il faut laisser écouler asses de temps, le soutenir de quelque argent, et qu'il reste là où il est en sûreté, et surtout qu'il ne se fasse pas de nouvelles affaires.

J'avois mis quelques apostilles au mémoire que vous

m'aves addressé avec la lettre du comte de Broglie; mais, après un mûr examen, j'en suis revenu à ce que je vous ay dit cy-dessus, et vous renvoie le tout tel qu'il est. Je ne croy point Monin[1] capable de trahir mon secret, non plus que d'Éon de se faire Anglois, car il n'y gagneroit rien du costé du ministère, et dans le parti de l'opposition que feroit-il? Faites donc pour deux cents ducats à d'Éon. J'approuve que le comte de Broglie mette son nouveau secrétaire de Nort dans le secret. — Je ne me soucie point de voir le nouveau mémoire imprimé[2]. — Je joins icy encore 6,000 livres dont vous faires l'usage convenu.

CCV. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 27 janvier 1764.

Faites moy des projets de lettre et d'ordre pour l'affaires des sieurs d'Éon et de la Rozière, sauf à moy à les corriger et changer, selon que je croirai devoir le faire.

CCVI. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 3 février 1764.

La démarche de la comtesse de Broglie[3] fairoit de l'éclat et gâteroit plustost les affaires de son mari qu'elle ne les raccommoderoit; il faut prendre patience, n'en plus reparler, c'est le vray moien d'arriver plus tôt à son retour.

Je ne donne les évêchés ny au nom, ny à la faveur,

[1] Secrétaire de M. de Guerchy.

[2] C'est le gros in-quarto publié par d'Éon sous le titre de *Mémoires*, etc.

[3] Madame de Broglie, née de Luxembourg, faisait alors des démarches auprès de M. de Choiseul pour faire révoquer l'exil de son mari; elle réussit, car au commencement du mois de mars suivant M. de Broglie avait permission de revenir à Paris. Voyez plus bas la lettre de d'Éon en date du 23 mars.

mais à ceux qui je croy faironts plus le bien de la Religion et la paix du royaume. Il s'en faut bien que je sois infaillible.

CCVII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 12 février 1764.

Nos dernières lettres de Vienne annoncent clairement que cette cour ne donnera ny troupe ny argent au prince Xavier, mais lui promet tous ces bons offices, et l'exhorte à se présenter pour candidat[1]. Avec cette certitude, tout l'argent que nous donnerions seroit perdu, et nous n'en avons pas à perdre. L'Espagne pensera de même, je pense. Madame la Dauphine scait tout cela, mais nous ne scavons pas encore le parti que les princes de Saxe prendronts. En conséquence de là, je croy qu'il faut que vous retardies la lettre projettée au sieur Hennin[2].

Les nouvelles des Turcs sont aussi fort mauvaises, et ils paroissent vouloir exclure tout étranger et ne désirer qu'un Piast, ce qui me paroît devoir faire tomber le mémoire envoyé par le sieur Billet[3].

Je vous envoie encore cent louis pour ce qui vous manque présentement.

CCVIII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 29 février 1764.

Je trouve bon que l'on propose à M. de Praslin d'envoier le sieur de Nord en Angleterre, ainsi que le comte de Broglie et vous me le proposes. Je joins ici deux paquets que j'ay reçus avant-hier.

[1] Au trône de Pologne.

[2] M. Hennin était alors en Pologne.

[3] Il était en effet question de ne donner la couronne, après la mort d'Auguste III, qu'à un Polonais. Ce projet était mis en avant par tous ceux qui ne voulaient pas des enfants de l'Électeur de Saxe.

CCIX. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 22 mars 1764.

L'Espagne se refuse à tout secours, Vienne aussy ; par conséquent, nous ne pouvons rien donner au prince de Saxe que, comme eux, des recommandations; avec ces réponses, le prince Xavier ne se présentera peut-être pas, quoiqu'on le lui conseille toujours, mais sûrement ne sera pas élu. Je doutte pareillement que le prince Charles [1] puisse l'être, encore plus les autres princes de Saxe. De cecy, je croy qu'il faudra changer une partie des instructions pour le sieur Henin, et des lettres que je vous renvoie, avant que de les envoier. Si j'ay tant différé, c'est parce que j'avois d'autres choses à penser. Aucun prince étranger ne réussira cette fois cy, ainsi il faut se jetter sur les Piastes [2].

Le départ de M. de Beausset n'est que différé, et celui du sieur Rossignol point changé [3].

Pour une autre expédition l'affaire du sieur d'Éon.

CCX. — LE CHEVALIER D'ÉON A TERCIER.

[Dépôt des affaires étrangères. — *Mém. de d'Éon*, t. II, p. 28.]

Londres, le 23 mars 1764.

POUR LE PROCUREUR [4].

Monsieur, quoique le rappel de M. le maréchal et de M. le comte de Broglie doive être aussi utile et aussi né-

[1] Le prince Charles de Saxe, duc de Courlande et fils d'Auguste III.

[2] M. de Beausset fut envoyé en Russie ainsi que M. Rossignol, l'un comme ambassadeur, l'autre comme consul.

[3] Ce fut en vertu de cette résolution que, par ordre du Roi, le 17 mars 1764, l'ambassadeur de France auprès de la république de Pologne remit au Primat une déclaration, où, sans donner l'exclusion à un étranger, la France inclinait à ce qu'on élût pour roi un Polonais. L'ambassadeur ajouta : « La Pologne compte des grands hommes parmi les rois Piastes. » Le comte de Mercy, envoyé autrichien, fit une déclaration dans le même sens.

[4] C'est-à-dire pour Tercier. Voyez l'Étude préliminaire, p. 115.

cessaire au service du Roi que favorable à la justice, à la décision de mon affaire, je ne puis pourtant vous dissimuler, Monsieur, tout mon étonnement sur votre silence absolu, ainsi que sur celui de M. le comte de Broglie dans la position cruelle où m'a plongé la méchanceté, pour ne vous dire plus, du comte de Guerchy, et son inimitié particulière contre la maison de Broglie, qui est la véritable origine de mes malheurs.

Votre silence et ma position sont tels que je renvoie M. Nardin[1] à Paris, auprès de son ami la Rozière ; il lui rapportera de vive voix tout ce qui s'est passé ici depuis son départ, et celui-ci vous remettra cette lettre pour vous prier instamment de me faire une réponse catégorique sur l'espérance ou la non-espérance que je dois avoir, afin qu'en conséquence je prenne mon parti. Il est bien triste, après m'être sacrifié d'aussi bonne grâce que je l'ai fait pour l'utilité et la dignité du service du Roi, d'en venir à de pareilles explications, ou plutôt à de telles extrémités. Vous sentez toute la force de ce que je veux dire. Je n'abandonnerai jamais le Roi ni ma patrie le premier ; mais si par malheur le Roi et ma patrie jugent à propos de me sacrifier en m'abandonnant, je serai bien forcé malgré moi d'abandonner le dernier, et, en le faisant, je me disculperai aux yeux de toute l'Europe, et rien ne me sera plus facile, comme vous devez le sentir. Ce sacrifice sera bien dur pour moi, j'en conviens, mais il coûtera aussi bien cher à la France, et cette idée seule m'arrache des larmes.

Voilà cependant les extrémités et les fatales résolutions que peuvent engendrer l'ingratitude et l'intrigue qui soutiennent un ambassadeur aussi indigne de ce titre que le comte de Guerchy.

[1] M. de Nardin, parent de d'Éon.

Je ne vous le dissimulerai pas, Monsieur, les ennemis de la France, croyant pouvoir profiter du cruel de ma position, m'ont fait faire des offres pour passer à leur service. Les avantages qu'ils peuvent m'offrir ne me touchent pas, et l'honneur seul me déterminera en cette occasion; j'ai répondu comme je le devois, et j'ai dit que je ne pouvois prendre aucun engagement, me regardant toujours comme attaché au service du Roi, et mon Roi m'abandonne. Et pourtant, dans l'origine de toute cette affaire, je n'ai agi qu'en conformité de son grand projet secret et de ses ordres par écrit, que l'on ne m'arrachera qu'avec la vie.

Vous devez savoir qu'à peine le comte de Guerchy m'eut-il remplacé ici, on l'a entamé sur la seconde démolition de la lunette et des ouvrages de Dunkerque [1], et que cette seconde démolition, que j'avais éloignée et rejetée pendant cinq mois avec succès, a eu lieu à la honte et au grand détriment de la France. Je suis, en vérité, confus pour ma patrie.

Les chefs de l'opposition m'ont offert tout l'argent que je voudrois, pourvu que je dépose chez eux mes papiers et dépêches bien fermés et cachetés, avec promesse de me les rendre dans le même état en rapportant l'argent. Je vous ouvre mon cœur, et vous sentez combien un pareil expédient répugne à mon caractère. Et pourtant, si l'on m'abandonne, comment voulez-vous que je fasse? A l'égard des papiers de l'*Avocat* et de son *substitut* [2], je les garde plus précieusement que jamais; je les ai tous, et ceux de la Rozière. Il n'y a que le chiffre des instructions que j'ai brûlé devant lui, et le tout est si bien caché dans mon cabinet, que, par une mine que j'ai faite moi-même, et

[1] Conformément au traité de Fontainebleau.

[2] L'*avocat*, c'est-à-dire le Roi; le *substitut*, M. de Broglie.

plusieurs mèches qui répondent à différents endroits cachés de mon appartement, je puis en un instant faire sauter à plus de cinquante pieds de haut le petit cabinet, les enleveurs de papiers, les papiers et moi. Mais, si je suis abandonné totalement, et si, d'ici au 22 avril, jour de Pâques, je ne reçois pas la promesse signée du Roi ou de M. le comte de Broglie que tout le mal que m'a fait M. de Guerchy va être réparé, alors, Monsieur, je vous le déclare bien formellement et bien authentiquement, toute espérance est perdue pour moi, et, en me forçant de me laver totalement dans l'esprit du Roi d'Angleterre, de son ministère et de la Chambre des pairs et des communes, *il faut vous déterminer à une guerre des plus prochaines, dont je ne serai certainement que l'auteur innocent, et cette guerre sera inévitable*[1]. Le Roi d'Angleterre y sera contraint par la nature des circonstances, par le cri de la nation et du parti de l'opposition, qui augmente au lieu de s'affaiblir.

Voilà, Monsieur, ma confession faite, et tous les maux qu'auront préparés M. de Guerchy et sa séquelle. Voilà votre grand projet si glorieux pour le Roi et si avantageux pour la France, qui tournera contre vous. Votre réponse, Monsieur, bien authentique, et signée par l'*Avocat*, ou au moins par son *substitut*, m'apprendront si, à Pâques prochain, au plus tard, je dois rester bon Français, ou devenir malgré moi bon Anglais.

J'ai l'honneur... D'Éon.

CCXI. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Choisy, ce 25 mars 1764.

Je vous renvoie la lettre du comte de Broglie, à laquelle étoit jointe celle écrite au sieur de Rozière. Je ne dis

[1] Voyez la lettre suivante du Roi à Tercier, en date du 25 mars.

rien sur le compte du sieur d'Éon. Je doutte que nous eussions la guerre quand il diroit tout; mais il faut arêter ce scandale. J'approuve l'envoi du sieur de Nord; arranges tout ce qu'il faudra en conséquence.

A l'égard des frais avancés par le sieur Drouet, vous les mettres sur votre compte et les rembourseres à mezure que je vous fairay passer des fonds.

CCXII. — LE CHEVALIER D'ÉON A TERCIER.

[Dépôt des affaires étrangères. — *Mém. de d'Éon*, t. II, p. 32.]

Londres, le 27 mars 1764.

Monsieur,

J'espère que M. Nardin, que j'ai dépêché le 23 au matin, pour rejoindre son ami La Rozière, et pour vous faire remettre par son canal une lettre de moi très-urgente, est actuellement bien près de vous, et en état de dire à la Rozière ce qui s'est passé ici depuis quatre mois. Le comte de Guerchy ayant jugé à propos de faire imprimer une apologie mensongère de sa conduite, ou plutôt un libelle contre moi rempli de méchanceté et de calomnie; après avoir bien attendu et patienté, j'ai été forcé d'y répondre par mémoires et lettres sans réplique. J'ai donc publié mon mémoire, et je l'ai fait gros à dessein, et par là il couvre parfaitement bien le projet de notre grande affaire secrète.

Notre pauvre ambassadeur, ne sachant où donner de la tête, n'écoute plus que sa vengeance aveugle. Il a couru chez son ami le duc de Bedford, homme encore plus violent que lui : il a couru chez tous les autres ministres,

[1] Une note de Tercier mise sur le registre du dépôt des affaires étrangères où cette lettre est transcrite, est ainsi conçue : « Cette lettre étoit adressée au R. P. Loris, rue du Regard, et m'a été envoyée par Sa Majesté le 5 avril 1764. » Le P. Loris était une adresse supposée.

pour faire prendre le livre, mais tout cela n'a pu réussir qu'à y avoir mis bon ordre. A présent, il remue avec le duc de Bedford ciel et terre pour tâcher de me faire arrêter par force ou subtilité, pour me renvoyer en France. J'ai été averti hier au soir par un ami du duc de Bedford que le comte de Guerchy avait employé le vert et le sec pour rendre furieux le duc contre moi. Cette même personne m'a aussi averti hier matin que, dans le conseil de Saint-James, les ministres avoient dû délibérer entre eux pour aviser aux moyens de m'arrêter et de me livrer à la France; mais il n'a pu m'apprendre la décision. Voilà, Monsieur, l'intéressant, et il est de la dernière conséquence que Sa Majesté ait la bonté d'ordonner au comte de Guerchy de me laisser tranquille. Je vous préviens bien sérieusement que le premier qui viendra chez moi ou qui m'attaquera dans la rue sera tué sur-le-champ, n'importe qui, et je n'envisage pas les suites.

Je vous préviens encore que quelques chefs de parti de l'opposition envoient tous les jours chez moi pour voir s'il ne m'est rien arrivé; et, à la première entreprise qui serait faite contre moi, l'hôtel de l'ambassadeur et tout ce qui sera dedans sera mis en pièces par ce qu'on appelle ici les *hob*, les matelots et autres canailles de la Cité, qui sont aux ordres de l'opposition. Vous sentez tous les malheurs qui sont sur le point d'arriver. Le comte de Guerchy ignore tout cela; il n'est pas assez éclairé pour le prévoir, et, quand il le prévoiroit, il ne l'écriroit pas et le déguiseroit au Roi. Vous savez que je ne vous ai jamais trompé : je ne voudrois pas le faire dans un cas si important et si pressant, et je ne dois pas vous dissimuler que si j'étois une fois pris, après vous avoir averti si bien et depuis si longtemps, sans que le Roi ait apporté un remède salutaire, alors je ne me regarderois plus tenu au

secret, et je serois à cette extrémité forcé de justifier ma conduite, autre malheur encore plus grand que le feu mis par le peuple à l'hôtel de France [1].

Je suis... D'ÉON.

CCXIII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 9 avril, à six heures du soir [1764].

Je vous envoie les trois ordres que vous désires et la lettre pour M. de Guerchi; mais je voudrois scavoir quelles instructions vous donnes, ou le comte de Broglie, ou le sieur de Nort, et selon ce que m'a dit hier M. le duc de Praslin, ce n'est pas ce nom-là qu'il m'a dit envoier en Angleterre. Il est vray que c'est un qui lui ressemble [1] ?

CCXIV. — LOUIS XV A M. DE NORT.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Le sieur de Nort partira pour l'Angleterre aussy tost qu'il le lui sera ordonné de ma part par le comte de Broglie, et il se conformera exactement aux instructions qu'il lui donnera en mon nom et pour mon service, affin de régler sa conduitte, tant vis-à-vis du sieur d'Éon, que vis-à-vis le comte de Guerchy, mon ambassadeur. Il exécutera également tout ce qui lui sera dit ou écrit sur cet objet par le sieur Tercier, et gardera le plus profond silence sur cette mission, généralement avec tout le monde, sans nulle exception que les cy-dessus nommés. LOUIS.

Fait à Versailles, ce 9 avril 1764.

[1] Dans le gros volume in-quarto publié par d'Éon en 1764, il n'est question que des querelles privées du chevalier avec M. de Guerchy; aussi sa conduite était-elle inexplicable pour ceux qui ne connaissaient pas le secret.

[2] Sur M. de Nord, voyez la Table des matières, à ce nom.

CCXV. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 10 avril 1764, au soir.

L'ancienne instruction pour le sieur de Nort n'est plus bonne dans le moment présent et demande à être refondue. Je ne me souviens plus trop de ce que j'ay mandé à Guerchy; mais cela est analogue à ce que vous m'aves mandé, et surtout qu'il n'use de voie de rigeur qu'après toutes celles de douceur, car l'homme envoié en Angleterre par M. de Praslin lui a demandé s'il falloit l'avoir mort ou vif, et le ministre lui a défendu sur toutes choses de l'avoir aultrement que vif [1].

CCXVI. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 11, au matin.

J'approuve la lettre du comte de Broglie pour d'Éon. M. de Praslin voudroit bien voir arriver d'Éon en France, et qu'il y fût bien enfermé. Ces lettres particulières, avoués-le, le mériteroient bien; mais le point essentiel est de l'adoucir et de ravoir mes papiers [2]. A l'avenir, soions plus circonspects sur les choix de confiance : il est pourtant le seul jusqu'à présent qui ait branlé et menacé de trahison au premier cheff. Dans les tribunaux, que croiesvous qu'on lui fît ?

CCXVII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 17 avril 1764.

Il ne m'est pas encore possible de vous renvoier vos

[1] Mais le ministre donna à son agent les pouvoirs nécessaires pour enlever le chevalier.

[2] Relatifs à la mission de d'Éon concernant un projet de descente en Angleterre.

dernières dépesches. Ce sera le plustost que ma position me le permettera [1].

CCXVIII. — LE CHEVALIER D'ÉON A LOUIS XV.

[Dépôt des affaires étrangères. — *Mém. de d'Éon*, t. II, p. 36.]

Londres, le 20 avril 1764.

Sire,

Je suis innocent et j'ai été condamné par vos ministres; mais dès que Votre Majesté le souhaite, je mets à ses pieds ma vie et le souvenir de tous les outrages que M. de Guerchy m'a faits. Soyez persuadé, Sire, que je mourrai votre fidèle sujet, et que je puis mieux que jamais servir Votre Majesté pour son grand projet secret, qu'il ne faut jamais perdre de vue, Sire, si vous voulez que votre règne soit l'époque de la grandeur de la France, de l'abaissement et peut-être de la destruction totale de l'Angleterre, qui est la seule puissance véritablement toujours ennemie et toujours redoutable à votre royaume.

Je suis, Sire, de Votre Majesté le fidèle sujet à la vie et à la mort. D'Éon.

CCXIX. — LE CHEVALIER D'ÉON AU COMTE DE BROGLIE.

[Dépôt des affaires étrangères. — *Mém. de d'Éon*, t. II, p. 35.]

Londres, le 20 avril 1764.

Monsieur,

Mon ami de Nort, que j'attendois avec bien de l'impatience, est arrivé, avec Nardin, lundi au soir, et il a dû vous écrire mardi dernier s'il m'a trouvé dans un état de folie ou de fièvre, ainsi que l'ambassadeur s'amuse encore à l'avancer à tout le monde. Il a dû vous marquer aussi que sur les simples copies des ordres du Roi, et la simple inspection de votre lettre, avant même que j'aie pu lire les

[1] Le Roi était en effet alors fort empêché : le 15 avril madame de Pompadour était morte.

bienfaits inattendus dont le Roi a eu la bonté de me combler, il m'a trouvé tout disposé à exécuter non-seulement ses volontés, mais même à obéir au moindre de ses désirs.

Lorsque M. de Nort a annoncé mardi dernier à M. de Guerchy, dès sa première entrevue, qu'il étoit très-content de moi, qu'il me trouvoit tout à fait raisonnable et de sang-froid dans tous mes raisonnements, le susdit ambassadeur a fait semblant de tomber en syncope et de crier au miracle.

J'ai l'honneur... D'ÉON.

CCXX. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 1er may 1764.

Je ne suis pas surpris que le sieur de Nort aie adopté les principes que le comte de Broglie juge, en voiant la conduite du sieur d'Éon, (qui est fol, est capable de tout); mais il faut tascher de le tirer de là et nos papiers. J'approuve tout ce que vous me mandes et le comte de Broglie, hormis que je ne veux pas qu'on mande de suspendre les procédures juridiques commencées[1]. Je vous envoie les projets de lettres pour qu'on les corrigent en conséquence de ce que je vous mande. M. le duc de Choiseuil est sûrement instruit des mêmes choses que le duc de Praslin.

CCXXI. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 22 may 1764.

Il est arrivé hier un courier de Varsovie, du 7 ou du 8, tout y est en combustion. Le grand général[2] s'est retiré avec son parti; tout est confédéré; M. de Paulmi demande

[1] Il s'agit du procès intenté à la requête de M. de Guerchy et du corps diplomatique à d'Éon par le solicitor général en publication de libelle.

[2] Comte Branicky.

à revenir et je le lui ay accordé [1]. Il y aura vraysemblablement deux élections; il y a eu beaucoup de coups de sabres donnés, mais peu ou point de blessés. Voilà tout ce que j'ay pu retenir. Dans ces circonstances, je ne croy pas que nous devions presser le prince Xavier de se mettre sur les rangs. Peut-être l'a-t-il fait, car il a envoié de l'argent?

CCXXII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Saint-Hubert, ce 25 may 1764.

Je trouve la lettre fort bien, mais Guerchy n'aura pas de peine à deviner d'où elle vient, car les masques y sont à visage presque découvert. Je vous permets de l'envoier ou de ne la pas envoier [2].

CCXXIII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 27 may 1764.

Je vous envoie des effets qui sont échus, et que vous deves toucher. J'y joints deux billets de loterie qui ont gagné 500 livres [3]. C'est un commencement. Je vous en fairay filer; extrémités d'argent de temps en temps.

CCXXIV. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 31 may 1764.

J'approuve qu'on passe sur l'État ce que M. le comte de

[1] On peut voir un extrait des dépêches reçues par le gouvernement français, au sujet des événements de la diète de Pologne, dans la *Gazette de France* du 9 mai. Le général Mokranowski, nonce de Cracovie, manqua d'être massacré. Le parti des Czartorisky l'ayant emporté, le comte Branicky quitta Cracovie avec l'armée de la république.

[2] Cette lettre était destinée à calmer M. de Guerchy en lui donnant à entendre que d'Éon était un agent secret du Roi.

[3] Ce sont des billets de la loterie royale de l'École militaire. Sur cette loterie, voyez Boutaric, *Institutions militaires de la France*, p. 435.

Broglie propose pour le sieur Rossignol et le sieur des Rivaux[1]. — Vous vous êtes trompé de 300 livres; les deux billets de lotterie ne fonts que cette somme à eux deux.

CCXXV. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 4 juin 1764.

Je vous renvoie vos lettres apostillées, mais Guerchy devant partir d'abord après le jour de la naissance du Roi d'Angleterre, qui était hier[2], je pense qu'il est inutile de lui écrire. Voies cependant ce qui sera pour le mieux. Cela fairoit changer aussy quelque chose dans la lettre au sieur de Nort.

CCXXVI. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 13 juin 1764.

Je trouve bon que le sieur Drouet quitte le comte de Broglie et qu'il prenne à sa place le sieur de Bois-Martin, puisqu'il en répond. De plusieurs années d'icy, je ne donne pas de pension sur ma cassette[3].

CCXXVII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

En récompense du zèle et de la fidélité avec laquelle le sieur Drouet[4] a servi pendant plusieurs années dans des affaires très-secrettes, et à la condittion qu'il continuera à

[1] M. des Rivaux était attaché à l'ambassade de France en Hollande. Voyez la Table à ce nom.

[2] Ce fut le jour même, c'est-à-dire le 4 juin, que l'on célébra à Londres l'anniversaire de la naissance du roi d'Angleterre.

[3] M. Dubois-Martin fut chargé après la mort de Tercier de la manutention des fonds destinés à la correspondance secrète.

[4] Sur Drouet, voyez l'état des pensions secrètes conservées par Louis XVI.

la garder très-scrupuleusement, je veux bien lui conserver la moitié de ces apointements. LOUIS.

A Compiègne, ce 30 juin 1764.

CCXXVIII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Je n'ay point écrit la réponse faitte au comte de Broglie, mais elle l'a étée devant moy après le compte rendu de sa lettre et de son mémoire, et ma réponse verbale adjoutée est conforme à ce que j'ay dit.

Je recevray toujours les dames qui voudronts me parler, mais je croy que la démarche de la comtesse de Broglie est inutile dans ce moment cy, et qu'elle ne fairait que faire du bruit.

Ce 7 juillet 1764.

CCXXIX. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Je voiray à vous faire tenir de l'argent à Paris.

Qu'on recommande bien au sieur de la Rozière de prendre bien garde dans les reconnoissances qu'il faira de nos costes qu'on ne le découvre, car il est bien connu dans ce païs-cy, et M. de Choiseuil sçait que c'est lui qui a levé la carte de Hesse par ordre du comte de Broglie.

A Compiègne, ce 14 juillet 1764.

CCXXX. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 18 juillet 1764.

Vous deves avoir reçu 30,000 livres, qui est la première somme que vous avez demandée. Il me semble que vous m'aves envoié aucun projet, tant pour la Suède que pour Constantinople.

CCXXXI. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 21 juillet 1764.

Le paquet de M. de Vergennes, que Guimard vous envoie avec celui-cy, vous apprendra sans doutte qu'il n'y a rien à faire du costé des Turcs, et que sans doutte ils ont été gagnés par argent ou par d'autres promesses[1].

CCXXXII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Compiègne, ce 4 aoust 1764.

Je scayois que la Rochette[2] étoit mandé par M. de Choiseuil. Si j'en apprends d'avantage je vous le fairay scavoir. M. de Guerchy avoit déjà connoissance du nouvel ouvrage du sieur d'Éon quand il a travaillé avec moy pour le régiment où il est allé[3]. Je l'ai questionné aussy sur le sieur de Nort, dont il est très-content, et aussy sur le sieur Goy. — Êtes-vous bien sûr du sieur Jakubosky?

CCXXXIII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 8 aoust 1764.

De Nort doit revenir. — Envoies moy l'état des papiers que d'Éon peut avoir avec lui.

CCXXXIV. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Je ne puis vous faire rien toucher avant le mois de septembre. Arranges vous sur cela.

Ce 11 aoust 1764.

[1] On voulait les pousser à la guerre contre la Russie, mais ils restèrent pacifiques.

[2] Je ne sais au juste quel était ce la Rochette; peut-être est-il question du célèbre arboriculteur Moreau de la Rochette.

[3] M. de Guerchy était colonel lieutenant du régiment du Roi, infanterie, et en outre lieutenant général. Il était revenu d'Angleterre, à titre de congé, et avait été reçu par le Roi à Compiègne le 24 juillet.

CCXXXV. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 25 aoust 1764.

Je trouve le mémoire du sieur Monet très-juste et bon ; je suis content de son zèle, il faudra voir dans la suite, après l'élection, ce qu'on poura faire pour la satisfaction et le bonheur de la république de Pologne.

CCXXXVI. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

La scituation actuelle de la Pologne me faisant désirer d'être instruit précisément de tout ce qui s'y est passé depuis l'interrègne, vous dires de ma part au général Monet qu'il vous communique les instructions et les lettres qu'il a reçues du duc de Praslin, ainsy que ces réponses, de même que ses lettres au comte Poniatosky, et les réponses qu'il en reçoit, pour que du tout vous en composies un extrait exact que vous m'envoieres.

A Choisy, ce 29 aoust 1764.

CCXXXVII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 30 aoust, au soir, 1764.

Je trouve bon que vous voies M. de Voronzof : mais bien secrettement [1].

CCXXXVIII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Choisy, ce 30 aoust 1764.

M. le duc d'Orléans a promis formellement sa fille à M. le prince de Condé [2]. Si l'Impératrice en avoit voulu

[1] Non le chancelier, mais son frère.

[2] Ce mariage eut en effet lieu en 1770, époque où Louis-Joseph de Bourbon épousa Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans. Louis-Joseph est le prince de Condé de l'émigration, père du duc d'Enghien. On sait assez que cette union ne fut pas heureuse.

pour le Roi des Romains, j'aurois rompu par mon authorité le mariage du prince de Condé ; mais, pour M. Poniatosky, je ne le fairay certainement pas. Ce dernier a un frère à qui il doit donner le chapeau. J'avois trouvé bon que le feu Roi de Pologne donne sa nomination à l'abbé de Broglie ; celui-cy n'est pas tenu à cette promesse, et ne la confirmera certainement pas. Du reste, je doutte fort que l'archevêque de Cambray l'obtienne [1].

[1] Nous donnons ici une lettre de M. de Broglie à madame du Deffand*, d'abord parce qu'elle éclaircit cette lettre de Louis XV, en outre parce qu'elle fait connaître les sentiments de M. de Broglie sur l'état où se trouvait alors la France.

« Ruffec, 14 octobre 1764.

» Un voyage de plus de quinze jours que j'ai fait, Madame, à Rochefort, la Rochelle et l'île de Ré, m'a empêché de répondre plus tôt à la lettre charmante dont vous m'avez honoré, du 27 septembre. Je ne mérite rien, à aucun égard, de tout ce que vous m'y dites d'obligeant; mais je n'en suis pas moins sensible à toutes ces marques de bonté.

» Vous n'êtes pas, Madame, dans le cas des correspondances qui ont besoin de nouvelles pour être rendues agréables. Malgré cela, vous voulez bien compatir à la curiosité provinciale, et votre lettre m'a plus appris de détails de société, qui par là deviennent intéressants, que je n'en avais su depuis mon départ. Il me paroît que tout est dans l'ordre ordinaire, et que les événements qui amusent les spectateurs et font trembler les acteurs sont extrêmement rares. On n'en peut pas dire autant de ce qui regarde les États. L'Impératrice de Russie continue à donner à l'Europe des spectacles qu'on n'auroit pas dû attendre d'une princesse née dans des climats plus policés que la Sibérie : elle extermine la race des vrais souverains de son empire. Elle en donne un par la force à un royaume voisin, et elle ne regarde pas qu'une couronne puisse être mieux placée que sur la tête de celui qui a eu le bonheur de lui plaire. Si elle se croit obligée de traiter de même tous ceux qui ont eu ou auront le même avantage, il n'y en aura pas assez en Europe pour remplir cet objet. Mais ce qui me charme, c'est la patience avec laquelle tout le monde voit cette conduite, sans songer que cet événement et les suites immanquables qu'il aura vont donner une nouvelle forme à tout le Nord.

» Mais de quoi m'avisé-je de politiquer? C'est un reste de goût du métier. J'espère d'ailleurs que vous me pardonnerez de songer encore à la Pologne,

* *Correspondance de madame du Deffand*, édit. de M. de Lescure, t. I, p. 319.

CCXXXIX. — LOUIS XV A M. DE BRETEUIL [1].

[Flassan, *Hist. de la diplomatie*, t. VI, p. 325.]

[Août 1764.]

Monsieur de Breteuil, j'ai reçu votre lettre n° 5 du mois dernier, à laquelle étoit jointe la copie de votre correspondance avec mon ministre des affaires étrangères. Trois choses contenues dans cette expédition méritent une grande attention.

1° Les soins que la Russie se donne pour faire entrer la Suède dans ses vues sur les affaires de Pologne ;

parce qu'il y a un certain chapeau que j'ai de la peine à perdre de vue. Je ne sais si vous aurez appris que le Roi a bien voulu permettre à mon frère de solliciter la confirmation de cette grâce, et qu'en conséquence il a envoyé son petit ambassadeur à Varsovie. Nous ignorons le succès de cette importante négociation : nous avons la justice pour nous, mais c'est un faible avocat dans tout pays.

» Je ne vous dirai rien de mon voyage sur les côtes; je n'y ai rien vu que d'affligeant pour une âme françoise et patriotique, ce détail ne pourroit que vous ennuyer; mais ce sera avec plaisir que je vous ferai le tableau de l'île de Ré, qui a l'air d'être un pays d'une autre domination. Pendant que la France se dépeuple presque partout, et que les campagnes y deviennent incultes et désertes, ce petit pays augmente à vue d'œil d'habitants; il n'y a pas grand comme la main de terrain qui n'y soit cultivé : tout le monde y est riche et content, il n'y a ni taille ni commis, et, pour comble de bonheur, elle est gouvernée par le plus aimable et le plus respectable des hommes; il y est adoré; il est le juge, le père, en vérité le souverain de l'île : il est obéi sans examen sur tout ce qu'il ordonne; enfin c'est un pays de délices, et où j'ai passé, ainsi que madame de Broglie, une journée avec la plus grande satisfaction. Le chevalier d'Aulan nous a reçus cent fois mieux que nous ne le méritions, si ce n'est par l'empressement que nous avions de l'aller voir. Nous avons beaucoup parlé de vous, pour que rien ne manquât à notre commune satisfaction. L'abbé porteur de cette lettre, et qui a été de notre voyage, vous fera un plus long détail, et il me promet de ne pas oublier de vous présenter les assurances de la reconnoissance de madame de Broglie, et celles de mon tendre et respectueux attachement. »

[1] Dépêche rédigée par le comte de Broglie. M. de Breteuil était ambassadeur de France à Stockholm, mais de ce poste il surveillait les États du Nord, surtout la Russie.

2° La manière dont le Stolnick[1] s'explique dans la lettre qu'il vous a écrite ;

3° La fermentation qui subsiste toujours en Russie.

Sur le premier article, je ne puis qu'approuver la réserve dans laquelle se tient le ministre suédois, en répondant au comte d'Ostermann[2]. Ce n'est point à une nation libre qu'on doit proposer de contribuer à l'asservissement d'une autre qui jouit du même avantage. Ces propositions doivent être encore moins favorablement écoutées quand elles viennent de la part d'une puissance qui a déjà fait connoître combien la liberté de la Suède la gêne ; et les ministres suédois sont trop éclairés pour ne pas voir jusqu'où tendent les vues de l'Impératrice de Russie : ainsi je ne doute pas qu'ils ne rejettent toutes les propositions qu'on pourra leur faire à cet égard. Je m'en rapporte à votre zèle et à la connoissance que vous avez de mes intentions pour leur faire sentir le danger que la Pologne court, et combien toutes les puissances voisines doivent s'y intéresser. Si j'ai rappelé de Varsovie mon ambassadeur, c'est qu'il n'étoit plus possible qu'il y restât témoin d'une assemblée aussi irrégulière et aussi illégitime que celle à laquelle le parti russe donne le nom de diète. Je ne continue pas moins à m'intéresser à ce qui regarde cette république ; ainsi la retraite de mon ambassadeur n'est point un abandon des affaires de Pologne : c'est, au contraire, une marque que je désapprouve publiquement tout ce qui s'y est fait. Le Stolnick a parfaitement justifié ce qu'il vous faisoit entendre sur les projets de changer la forme du gouvernement, et les résolutions de la prétendue diète l'ont assez prouvé. Ce doit être un nouveau motif pour toutes les puissances de

[1] Le comte Poniatowski.

[2] Ambassadeur de Russie en Suède.

s'intéresser au sort des patriotes qui défendent leur liberté et leur constitution, qui ne peut être changée que par le concours unanime de la nation, et non par la seule volonté d'une puissance voisine, qui, dans ce moment-ci, n'a en vue que d'opprimer la république de Pologne, afin d'étendre son despotisme dans le Nord.

Les circonstances présentes ne me permettent pas de faire encore partir le ministre que j'ai nommé pour résider à Pétersbourg [1]. Il seroit à désirer que la fermentation qui y règne produisît l'avantage d'arrêter les projets de l'Impératrice; mais le temps est bien court, puisque nous touchons au mois où doit commencer la diète d'élection. Si cependant le parti russe entreprend de la faire contre les lois, et parce qu'il verra une partie des citoyens sans armes pour défendre leur liberté, cette élection, si elle a lieu, ne pourra jamais être qu'illégitime.

CCXL. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Fontainebleau, ce 12 octobre 1764.

Hénin a ordre de venir icy, et il doit être parti : ainsy il est inutile de lui écrire la lettre dont je vous renvoie le projet que vous m'aves envoié.

CCXLI. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Fontainebleau, ce 24 octobre 1764.

Le terme du 5 novembre est bien court. Voies si on peut le différer. Envoies quelqu'un icy vers la fin du mois pour pouvoir lui remettre un à-compte. — Si l'on peut ne rien laisser au sieur d'Éon, ce sera toujours le mieux.

[1] M de Beausset.

CCXLII. — D'ÉON AU COMTE DE BROGLIE.

[En écriture sympathique. — *Mémoires*, t. II, p. 53.]

Londres, le 2 novembre 1764, au soir.

Enfin, Monsieur, voilà donc le complot horrible découvert ; je puis à présent dire à M. de Guerchy ce que le prince de Conti disoit au maréchal de Luxembourg avant la bataille de Steinkerque : « Sangaride, ce jour-là est un grand jour pour vous, mon cousin. Si vous vous tirez de là, je vous tiens habile homme. » Personne n'est plus intéressé que vous et M. le maréchal à prendre tous les moyens pour vous défendre contre les ennemis de votre maison. Le Roi ne peut à présent s'empêcher de voir la vérité ; elle est mise au grand jour. J'agis de mon côté. J'ai instruit le duc d'York et ses frères de la vérité et des noirceurs du complot contre vous, le maréchal de Broglie et moi. Ceux-ci instruisent le Roi, la Reine et la princesse de Galles. Déjà M. de Guerchy, qui a été revu de très-mauvais œil à son retour, est dans la dernière confusion, malgré son audace, et je sais que le Roi d'Angleterre est disposé à rendre justice à M. le maréchal et à moi. Agissez de votre côté, Monsieur le comte, agissez et ne m'abandonnez pas, ainsi que vous paroissez le faire [1]. Je me défendrai jusqu'à la dernière goutte de mon sang, et, par mon courage, je servirai votre maison malgré vous,

[1] M. de Broglie répondit à d'Éon qu'il ne mettrait désormais devant les yeux du Roi rien de ce qui pourrait dans ses lettres concerner le comte de Guerchy, et qu'il ferait des extraits de ses lettres pour soustraire au Roi ce qui avait rapport à ce sujet. « Je ne comprenois rien, dit d'Éon, à ce système de neutralité, quand je remarquai que les dépêches dans lesquelles on m'annonçoit qu'on ne vouloit rien apprendre à Sa Majesté de mes démêlés avec M. de Guerchy ne me parvenoient jamais sans être approuvées de la main du Roi. Celui-ci savoit donc au moins qu'on lui cachoit ces articles de ma correspondance. » Les pièces que nous publions prouvent que Louis XV était au courant de tout.

car vous m'abandonnez, vous ne m'envoyez point d'argent, tandis que je me bats pour vous. Ne m'abandonnez pas, Monsieur le comte, et ne me réduisez pas au désespoir. Envoyez-moi une somme suffisante pour soutenir votre guerre et la mienne, si vous ne voulez pas être écrasé sous le poids de l'injustice. J'ai dépensé plus de douze cents livres sterling pour ma guerre, et vous ne m'envoyez rien : cela est abominable, je ne l'aurois jamais cru, Monsieur le comte, permettez-moi de vous le dire.

CCXLIII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 1er décembre 1764.

Le Bel vous envoie de ma part par le porteur de ce paquet cy 6,000 livres pour completter les 12,000 livres que vous demandes pour envoier en Angleterre. Mon fils ne m'a encore parlé de rien de ce que le maréchal de Broglie lui a envoié, et moy je vous renvoie les copies numérotés 3 et les autres pièces n° 5, sans les avoir lues, ne voulant pas perdre du temps à çela. J'approuve que vous instruisies le sieur de Nort de tout, mais comment proposer à M. de Praslin d'envoier le comte de Broglie en Angleterre? J'approuve fort aussy le mémoire du sieur Durand, qui vous servira pour écrire la lettre. Je vous renvoie toutes les autres pièces que j'ay lues.

CCXLIV. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 3 janvier 1765.

Le comte de Broglie peut faire ses dispositions, selon ce que vous me mandes de sa part. Je garde depuis deux jours la lettre cy jointe, dans l'espérance de pouvoir vous

renvoier les autres papiers, mais ces mêmes jours m'onts fait retarder jusqu'à celui cy.

CCXLV. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Marly, ce 9 janvier 1765.

Je suis après à examiner le projet de réponse à M. de Guerchy ; mais la dernière lettre du sieur de Nort est le comble de la folie, et mériteroit d'être pillé comme le muphti[1].

CCXLVI. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 10 janvier 1765, au soir.

Je vous envoie une lettre de M. de Guerchy que j'ay reçue ce matin, avec la copie qui y étoit jointe de ce bel écrit du sieur d'Éon. J'en joins aussy une que je reçois dans l'instant.

CCXLVII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 14 janvier 1765.

Le sieur Hugonet[2] a été arresté à Calais, et l'on a trouvé sur lui une lettre du sieur Drouet au sieur d'Éon, ce qui a detterminé le conseil à faire arresté le sieur Drouet. J'ay prévenu de tout M. de Sartines[3], pour me remettre directement les papiers qui regarderoient M. de Broglie, Durand ou vous. Vous voies que voila à peu prest tout découvert. La lettre n'est pas signée, mais l'écriture connue a tout

[1] C'est-à-dire que la conduite de d'Éon révélée par la dernière lettre de M. de Nort est le comble de la folie, et que le chevalier mériterait d'être pilé comme le muphti.

[2] Hugonet, attaché dans une position subalterne à la correspondance secrète, mais non initié au secret.

[3] Lieutenant de police, depuis ministre de la marine.

découvert. Vous devez scavoir son contenu, mais le ***substitut,*** les ***avocats,*** etc., tout y est tout du long. Comment est-ce que cet homme s'est chargé de quelque chose d'aussy important en clair de la main dudit Drouet ?

CCXLVIII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A deux heures, ce 14 janvier (1765).

Vous ne pouvies pas encore avoir reçu ma lettre quand le comte de Broglie m'a écrit. Je m'y raporte entièrement, mais vous poures dire au comte de Broglie que, quand mes ministres envoient de pareils ordres, ce n'est pas à mon insçu, et qu'il faut y souscrire.

CCXLIX. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Marly, ce 16 janvier 1765.

La lettre que j'ay vue, trouvée sur le sieur Huguonet, est sans addresse n'y signature, mais elle a été reconnue pour être de l'écriture du sieur Drouet, et par son contenu devoir être pour le sieur d'Éon de... [*sic*] [1], cousin de l'autre, et qui a actuellement la petite vérole. Je n'ay pu prendre copie de cette lettre, n'y me ressouvenir de tout son contenue, je scay seulement qu'il nomme Durand, et qu'il parle du *substitut* [2], des *avocats,* de l'argent que d'Éon doit avoir touché, qu'il le traitte en ami et comme dans une grande correspondance avec lui. M. de Praslin doit faire une visitte ce soir des papiers, mais j'espère que M. de Sartine aura mis à l'écart ceux que je lui ay le plus recommandé. Je vous en instruires quand j'en scauray d'avantage. Huguonet n'est pas encore arrivé, je croy, à

[1] D'Éon de Mouloise.

[2] C'est-à-dire M. de Broglie.

Paris, mais il est à craindre qu'il n'ait parlé en chemin. Il n'est pas possible que vous puissies aller à la Bastille examiner les papiers avec M. le lieutenant de police, ce seroit tout découvrir. Je me suis ouvert et confié à lui; il me paroit que cela lui a plu, mais il faut attendre de sa sagesse et de cette marque de confiance qu'il faira bien; si le contraires arrive, nous verrons ce qu'il y aura à faire, et écrire à M. de Guerchy.

Tranquillisés-vous. L.

CCL. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Marly, ce 17 janvier 1763.

J'ay peur que notre affaire ne s'embrouille un peu. J'ay mandé à M. de Sartines, qui est au fait de tout, de vous envoier chercher (je n'ay pas voulu le faire scavoir plus tost), et de vous ouvrir à lui, mais de vous voir secrettement. Vous êtes nomé dans les papiers du sieur Drouet, mais point M. de Broglie. Il n'est pas possible que vous assisties aux confrontations et recollements; mais come vous dires tout à M. de Sartines, que vous vous arranges ensemble, et qu'il m'en rendra compte, je ne m'étends pas d'avantage en ce moment.

Est-ce sur le secret en général ou sur l'affaire d'Angleterre que porte le papier que d'Éon a sur lui et qu'il ne veut pas rendre? Le sieur de Nort ne doit rien craindre; il n'est nommé nulle part, à ce qu'il me semble, ainsy vous poures le rassurer.

Ce 18 au matin.

J'allois faire partir cette lettre hier au soir, quand j'ay reçu la vôtre. Sur le premier interrogatoire, M. de Praslin nous a dit qu'il ce moquoit d'eux, mais il a demandé en particulier M. de Sartines et il lui a dit asses pour vous

tranquiliser de ce costé là, mais Hugonet va arriver, et il y a à craindre qu'il ne soit pas si sûr de lui. Je croy bien que Drouet s'est un peu embrouillé, mais il se remettera, (je sens un peu que je m'embrouille un peu). M. de Sartines sera instruit sans doute de l'état des affaires de madame Drouet, et il y apportera tous les remèdes qui lui seronts possibles; son avanture est malheureuse, son écriture en est seule la cause.

CCLI. — LOUIS XV A M. DUBOIS MARTIN.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 21 janvier 1765.

Il n'est pas surprenant qu'un homme dans la position de M. de Sartines seroit embarrassé; mais il ne peut manquer à ce que j'ay exigé de lui, sans se perdre pour jamais. Il m'a déjà envoié une liasse de papiers où M. le comte de Broglie m'a paru désigné en plusieurs endroits, n'aiant pu que les parcourir. M. de Praslin est icy pour jusqu'à demain au soir, ainsy il ne poura aler à la Bastille que mercredi, au plus tost; mais il pouroit bien n'y aller que vendredi, ce qui m'a fait différer de vous répondre pour réfléchir encore, et diférer encore en ce moment de vous envoier l'ordre que vous désires, parce qu'il ne sera pas possible, je pense, que T[ercier] aille à la Bastille sans que quelqu'un ne le scache, et par conséquent ne le dise au ministre. Je joins une lettre que j'ay reçue hier.

CCLII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 24 janvier 1765.

J'ay authorisé M. de Jumillac [1] à vous faire voir les prisonniers, et M. de Sartines à vous y laisser entrer. J'ap-

[1] M. de Jumillac, gouverneur de la Bastille.

prouve le premier point du projet de lettre à écrire au sieur de Nord, mais point le second, car jamais on ne dettermi-nera M. de Praslin à donner 150,000 livres[1]. J'approuve aussy le troisième point et ce qui suit. Je vous renvoie le tout.

CCLIII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 4 février 1765.

Je vous envoie cent louis, avec quoi vous [paieres] le compte du sieur Pavant[2]. — Sur le votre, j'ay mis quelques apostilles d'approbation, et vous m'en envoieres un autre de surplus pour scavoir ce que j'auray à paier cette année, et que vous fairay passer successivement.

CCLIV. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 6 février, à Marly, 1765.

M. de Praslin a raporté[3] dimanche l'afaire du sieur Drouet; il persiste toujours à croire qu'il n'a pas dit tout à fait la vérité, et cela est un peu vray. Il subira encore un interrogatoire, et puis il sera mis hors de prison, à la fin de cette semaine.

[1] Cette dépense était relative au payement des sommes qui avaient occasionné la querelle entre d'Éon et M. de Guerchy.

[2] Ce Pavant avançait des fonds, ainsi que le constate le billet suivant.

10 décembre 1765.

Monsieur Tercier voudra bien se ressouvenir qu'il avoit promis de remettre à la fin du mois passé et au commencement de celuy-ci les deniers nécessaires pour remplir M. Pavant des avances où il se trouve. Il est prié de considérer que l'avance s'augmente de jour en jour et qu'elle devient trop forte pour que M. Pavant puisse continuer de cette façon.

De la main du Roi :

Ce 15 décembre 1764.

Le Bel remettera encore ces jours-cy à Tercier 8,000 livres; je joins icy un billet qui a gagné 200 livres dans l'autre semaine. Guimard remettra à l'home de Tercier encore 6,000 livres au moins.

[3] C'est-à-dire a fait le rapport au conseil d'État sur l'affaire Drouet.

Huguonet y restera un peu plus, mais j'espère que voilà cette affaire là finie. Tout c'est très-bien passé au Conseil, et l'on ne s'y est douté de rien. Je n'ay pas cru devoir ordonner sur-le-champ l'élargissement de Drouet, affin de dettourner tout soubçon.

CCLV. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 19 février 1765.

Les orateurs, le maréchal, les députés des évêques et du peuple sonts du parti contraires. Il y a apparance que la pluralité y sera aussy dans la noblesse pour le comité secret, c'est ce que nous devons scavoir samedi [1].

CCLVI. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 22 mars 1765, au matin.

Depuis 15 jours les affaires se sont sy accumulées, qu'il ne m'a pas été possible d'avoir asses de temps de suite pour examiner et répondre à tout ce que j'ay à faire. Je compte fort sur la semaine prochaine, en attendant cherches les moiens de faire passer quelqu'argent au sieur de Nord, en lui prescrivant de rester [2] encore si cela ne lui est pas absolument impossible.

CCLVII. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 10 avril 1765.

Je n'ay point entendu parler du sieur Tercier, ainsy je

[1] Ce sont des nouvelles de Suède et de la diète réunie à Stockholm. Le colonel Rudbeck fut élu orateur de la noblesse et maréchal de la diète. Le 24 janvier le Roi fit un discours où il dépeignait sous les plus sombres couleurs l'état intérieur du royaume, état qui l'avait engagé à convoquer la diète avant le temps voulu. On proposa à la diète de nommer un comité secret chargé en fait du gouvernement.

[2] De rester à Londres.

juge qu'il est mieux[1]. Je croy qu'il seroit bon que vous le prévinssies sur le secrétaire que vous voules lui donner, avant que j'envoie l'ordre qui sera prest à mon retour de Choisy, quand j'auray reçu vottre réponse.

J'ay envoié 6,000 livres la semaine passée à Tercier, et le Bel en envoiera encore 9,000 la semaine prochaine. Que faut-il donner à ce secrétaire ?

CCLVIII. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 14 avril (1765).

A la première occasion, je vous envoieray l'ordre que vous demandes. Informes vous encore du sieur Chrétien, pour ne pas tomber dans pareille inconvénient que vous series tombé avec le sieur Mazode. — Vous pouves vous présenter pour les voiages après ceux de ce mois-cy.

CCLIX. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Étant informé que l'état de la santé du sieur Tercier exige qu'il soit aidé dans le travail dont je l'ay chargé, et voulant par là lui donner une nouvelle preuve de mes bontés, j'ordonne au comte de Broglie de lui donner pour secrétaire le sieur Chrétien[2], qu'il m'a proposé pour cette place, auquel le sieur Tercier poura donner connoissance des affaires qui lui sont confiées, les lui faire copier, chiffrer et déchiffrer. J'ordonne au sieur Chrétien de garder et conserver le plus grand secret sur tout ce qui viendra à sa connoissance, et de se conformer à cet égard comme sur tout autre chose à ce qui lui sera prescrit par le comte de Broglie ou par le sieur Tercier, et je lui fixe

[1] Tercier avait eu une attaque d'apoplexie, dont il se remit.

[2] Sur Chrétien, voyez ce nom à la Table des matières.

pour ces appointements et pour son logement la somme de quinze cents livres, qui commenceronts au premier du mois. LOUIS.

Fait à Versailles, le 20 avril 1765.

CCLX. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 24 avril 1765, au soir.

Je me suis trompé. Je vous renvoie le nouvel ordre pour le sieur Chrétien, ainsy que les projets de lettres apostillées. Ce n'est pas la première fois que cet inconvénient est arrivé, parce que la lettre addressée à Le Bel est ouverte par son camarade, qui est auprès de moy, quand je ne suis pas icy, lequel me remet celle qui m'est addressée. Je vais prendre des précautions pour que cela n'arrive plus.

CCLXI. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Marly, ce 21 may 1765.

Il faut, je pense, que les papiers du sieur Douglas [1] soient rendus à MM. de Soubise et Choiseuil, et à vous, chacün ceux qui les regardent. S'il y en a au prince de Conty, ils doivent lui être rendus aussy ; et, s'il n'en vouloit pas, il faut absolument qu'on vous les remette. — Il faut rassurer le sieur de Nord et lui faire passer le premier argent que je vous envoires, en y en joignant aussy pour le sieur d'Éon.

CCLXII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Saint-Hubert, ce 25 may 1765.

Je joins à cette lettre 6,000 livres en or, dont vous faires passer la moitié au sieur de Nort et l'autre aux

[1] M. Douglas venait de mourir.

autres destinations. Au premier jour, je vous en enverrai encore autant.

CCLXIII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 28 mai 1765.

Par les dernières lettres d'Angleterre, il paroît que le ministère ne changera ; c'est ce qui devoit être décidé le soir du 23, après le départ de la poste, M. Pitt n'aiant voulu accepter aucune place que celle de conseil du Roy [1].

CCLXIV. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 15 juin 1765.

C'est par oubli si je ne vous ay pas donné l'ordre dont M. de Sartines vous a parlé : vous n'aves donc qu'à l'exécuter. Je vous envoie 6,000 francs, qui seronts les derniers d'icy au voiage de Compiègne.

CCLXV. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Choisy, ce 30 juin 1765.

Je vous renvoie le projet d'instruction pour le sieur Rossignol approuvé. Ce n'est point Orloff qu'on veut mettre en Courlande, mais le prince Adam Czartorinsky [2]. Je vous envoie aussy l'ordre particulier pour le sieur Rossignol. Nous sommes assurés de la lettre du primat, en aiant vu la copie ; mais l'affaire de la Saxe et des seigneurs polonois trouve encore une grande résistance.

[1] Il y avait eu du tumulte à Londres ; le 25, le Parlement fut prorogé.

[2] Il s'agissait de donner un remplaçant au titre de duc de Courlande vacant par la retraite de Biren. Parmi les candidats figuraient Orloff, favori de Catherine II, et le prince Adam Czartorisky, staroste général de Podolie. Le fils de Biren lui succéda.

Nous ne sommes pas pressés de la commencer ; aussy il faut espérer que tout pourra s'acomoder.

CCLXVI. — ORDRE DE LOUIS XV A ROSSIGNOL [1].

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Le sieur Rossignol, cy conformément à l'instruction secrette qu'il aura reçue de ma part, me rendra un compte exact et le plus fréquemment qu'il lui sera possible, de tout ce qu'il scaura se passer en Russie, des ordres qu'il recevra de mes ministres, de ces réponses, et ce qu'il pourra découvrir, ceux envoiés au marquis de Beausset [2] et de ces réponses, le tout avec ménagement pour ce ministre, pour qu'il ne lui devienne pas suspect. Il observera le plus grand secret sur cette correspondance avec quelques personnes que ce puissent être, même avec mes ministres, et notamment avec le marquis de Beausset, à qui il aura la plus grande attention de n'en rien laisser pénétrer. Il recevra mes ordres directement par la voie du comte de Broglie ou du sieur Tercier, et il regardera comme de moy tout ce qui lui sera addressé par eux avec des chiffres qu'il recevra en même temps que l'instruction. Je compte sur sa fidélité et son exactitude. LOUIS.

A Versailles, ce 21 juin 1765.

CCLXVII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 29 juin 1765.

Je vous envoie l'ordre pour Durand et vous renvoie le mémoire de M. d'Havrincourt sur la Suède. Guimard vous portera à son passage à Paris 6,000 livres en or, et la

[1] Consul à Saint-Pétersbourg.

[2] M. de Beausset, ministre plénipotentiaire du Roi auprès de la Czarine, était déjà rendu à son poste. Il avait remis ses lettres de créance le 26 mai.

même somme à son retour de Compiègne. Mandes au comte de Broglie que je rembourseres de même par vos mains ce qui sera dépensé en Angleterre, et renvoies lui la lettre de Durand à lui, que je vous renvoie aussy, sur laquelle je n'ay rien du tout à dire qu'à louer le zèle de l'un et de l'autre.

CCLXVIII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

30 juin (1765), à Versailles.

Le Bel doit vous faire remettre demain 12,000 livres à son passage à Paris.

Ne m'addresses plus de paquets qu'à Compiègne.

CCLXIX. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 27 juillet 1765.

Je vous renvoie vos projets de lettre non apostillées, puisqu'il les faut changer. Il est inutil d'écrire à M. d'Havrincourt, car il a un congé et va arriver très incessament. Le comte de Broglie sera de retour sûrement avant la reconnoissance du Roi de Pologne.

J'ai mis l'approbation en relisant la lettre. Vous l'envoieres ou ne l'envoieres pas, comme vous le jugeres plus à propos.

CCLXX. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Compiègne, ce 10 aoust 1765.

Je suis très fasché de la nouvelle avanture qui vient d'arriver ; heureusement, vous ne m'y paroisses pas compromis. Tasches qu'on ne puisse pas avoir de longtemps de l'écriture du sieur Chrétien. A la poste, on se plaint depuis longtemps des contre-seings, dont on fait des

fraudes, et voilà ce qu'on veut découvrir. J'examinerai les moiens de faire passer sûrement les lettres, et je vous le manderay. Il y a deux jours que M. de Guerchy est icy, mais je ne scay si le sieur de Nort y est, je n'y ai vu que Monin ; je vais m'en informer par Le Bel ou Guimard.

CCLXXI. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

29 aoust 1765.

Je vous renvoie le projet de réponse au baron de Breteuil sur ce qu'il vous mande pour le faire changer, vous me le renvoieres après que vous aures examiné toutes les lettres [1].

CCLXXII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 7 septembre 1765.

L'arrangement des paquets avec Janell me paroist difficile : je vous envoie 6,000 livres.

CCLXXIII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 19 septembre 1765.

Je vous envoie 6,000 livres, dont vous pouves faire l'usage nécessaires pour le sieur de Nort et autres choses pressées. Le Bel vous fera remettre, dans les premiers jours d'octobre, à son passage en allant à Fontainebleau, 9,000 livres. Le sieur de Nort peut et doit se tranquiliser. Je vous renvoie le projet de lettre au sieur d'Éon, que j'approuve, mais que je ne vous renvoie pas approuvé, affin que vous y fassies les changements nécessaires, vu le retour du sieur de Nort, lequel rend inutile celle pour

[1] Le baron de Breteuil avait perdu le mois précédent sa femme, morte de la petite vérole à Stockholm.

lui. Je joins aussy l'état de ce que j'ay retrouvé sur mon livre vous avoir envoyé cette année. Je répondres à l'argent à mon retour de Choisy, ainsy que sur l'accord pour l'envoy des lettres ; mais mandes ce que vous croies nécessaires pour ces lettres.

CCLXXIV. — ÉTAT DES SOMMES PAYÉES PAR LE ROI EN 1765 POUR LA CORRESPONDANCE SECRÈTE [1].

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Le 7 janvier	4,800 liv.
Le 4 février	2,400
Le 12 mars	6,000
Le 3 avril	6,000
Le 25 may	6,000
Le 31 idem	6,000
Le 26 juin	6,000
Le 7 septembre	6,000
	43,200

Et de plus ce que Le Bel vous a fait remettre, dont je n'ay pas l'état présent.

CCLXXV. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

J'examineray encore ce que vous me proposes sur les correspondances : celles au dehors et en chiffre me paroissent assurées par le moien des addresses ; celles du dedans et en clair pourroient donner de la curiosité : ce n'est pas que j'accuse Janell de cela, mai j'aime les secretes.

A Choisy, ce 22 septembre 1765.

[1] C'est l'état annoncé dans la pièce précédente.

CCLXXVI. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A une heure, ce 27 septembre 1765.

Lefèvre[1] doit-il aller en Angleterre, et n'est-ce pas lui que vous m'aves mandé qui fairoit un grand tour pour y aller? Il faira bien, et peut-être même fairoit-il mieux de ne pas aller droit par la route d'Hollande.

CCLXXVII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 28 septembre (1765).

C'est à Calais, s'il y passe, que M. de Crouy[2] a ordre d'arrester Lefèvre, et point à Paris; je vous ay parlé de Lille[3], parce que, comme c'est une routte, on peut y avoir envoié le même ordre, quoique je ne le croie pas. C'est tout ce que j'ay le temps de vous mander en ce moment, que je pars pour Choisy. Vous pouves, s'il est besoing, en parler à M. de Sartines. Je vous envoie encore 6,000 livres, et Le Bel en faira remettre 9,000 livres incessamment.

CCLXXVIII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Fontainebleau, 13 octobre 1765.

J'aimerois mieux que vous m'envoiassies les lettres: je les ferois contre-signer, tantôt par l'un, tantôt par l'autre.

[1] Lefèvre était un agent subalterne qu'on avait chargé de porter des dépêches secrètes en Angleterre relativement à l'affaire de d'Éon. On craignait avec raison qu'il ne fût arrêté par ordre de M. de Praslin, qui avait les yeux ouverts et qui était sur ses gardes depuis l'arrestation d'Hugonnet.

[2] M. de Crouy était gouverneur de Calais.

[3] Le Roi n'a pas nommé Lille dans le billet précédent, mais il l'a indiqué en parlant de la route de Hollande. En effet Lille était sur cette route.

CCLXXIX. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Fontainebleau, ce 24 novembre 1765.

Vous ne seres pas surpris, vu l'état de mon fils[1], que je n'aie répondu à aucune de vos lettres, depuis que je suis icy. Je vais les reprendre par ordre. S'il est nécessaire que le sieur de Nort aille à Londres, je le lui permets.

Ce 30.

Il ne m'a pas été possible d'aller plus vitte depuis le 24. M. de Praslin doit travailler avec moy demain, ainsy ce ne sera qu'après que je répondrai sur le sieur Lefèvre. Le Bel vous faira tenir dans les premiers jours de décembre 9,000 livres. Vous n'aures qu'à en donner 3,000 au sieur Henin, et le mettre sur l'état pour 1,500 livres, à commencer du 1er janvier 1767, et l'assurer de la continuité de mes bontés.

CCLXXX. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Fontainebleau, ce 11 décembre 1765, au soir.

Vous aves très-bien répondu au sieur Spinecke. L'Impératrice[2] a déjà reconnu le Roy de Pologne, et, dès que l'homme qui doit venir sera arrivé, nous le reconnoîtrons aussy, ainsy que le Roy d'Espagne.

CCLXXXI. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 1er mars 1766.

Je ne puis pas donner les 14,000 livres tout à la fois :

[1] Le Dauphin était alité de la maladie dont il mourut le 20 décembre suivant.

[2] L'impératrice Marie-Thérèse.

je les faires filer. Je vais prendre des arrangements pour cela, ainsi que pour la Pologne.

CCLXXXII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 21 mars 1766.

Le sieur de Nort allant avec le sieur de Saint-Victor, je pense qu'il n'est pas nécessaires que je fasse rien dire au dernier, y aiant déjà asses de monde dans le secret. Cy joint un ordre pour le sieur de Nort.

CCLXXXIII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 24 mars 1766.

C'est par oubli si je n'ay pas parlé ou répondu sur la gratification de 2,200 livres du sieur de Nort : je l'approuve.

A l'égard du sieur de Saint-Victor, je sens les raisons d'avoir deux personnes dans un païs s'y éloigné, mais je ne suis pas encore detterminé, et je veux scavoir si le comte de Broglie peut en répondre comme de lui-même.

CCLXXXIV. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 30 mars 1766.

Vous n'aves qu'à faire rendre la lettre au prince de Conty et envoier sa réponse, s'il en fait une. Je joins icy les deux ordres que le comte de Broglie désire [1].

CCLXXXV. — ORDRE DE LOUIS XV RELATIVEMENT A D'ÉON.

[*Mém. de d'Éon*, t. II, p. 74.]

En récompense des services que le sieur d'Éon m'a rendus, tant en Russie que dans mes armées et d'autres

[1] Voyez l'ordre suivant, relatif à d'Éon.

commissions que je lui ai données, je veux bien lui assurer un traitement annuel de douze mille livres, que je lui ferai payer exactement tous les six mois, dans quelque pays qu'il soit, hormis en temps de guerre chez mes ennemis, et ce jusqu'à ce que je juge à propos de lui donner quelque poste dont les appointements soient plus considérables que le présent traitement. LOUIS.

A Versailles, ce 1er avril 1766.

Je soussigné ministre plénipotentiaire du Roi en cette cour certifie sur mon honneur que la promesse ci-dessus est véritablement écrite et signée de la propre main du Roi mon maître, et qu'il m'a donné l'ordre de la remettre à M. d'Éon[1]. DURAND.

Londres, le 11 juillet 1766.

CCLXXXVI. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

15 avril 1766

Je vous renvoie les projets de lettres apostillées. Le comte de Broglie a bien fait de donner de l'argent pour Huguonet. Quand je scauray ce qu'il a donné, je vous manderay ce qu'on poura continuer à lui donner.

CCLXXXVII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

14 mai 1766.

Le comte de Broglie peut travailler à un projet pour Durand, s'il va en Angleterre. M. de Choiseuil ne m'en a pas encore parlé.

CCLXXXVIII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 31 may 1766.

Je vous renvoie les instructions du sieur Durand ap-

[1] Cet ordre est aussi relaté dans la *Vie privée de Louis XV*, t. IV, p. 109.

prouvées, ainsy que les ordres où j'ay fait les changements nécessaires. Dans la semaine prochaine Le Bel vous faira remettre 12,000 livres.

CCLXXXIX. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 12 octobre 1766.

Je vous envoie encore 6,000 livres, ce qui fait 12,000 livres de ce mois cy. Dans le prochain, je pouray vous en faire remettre encore pour completter l'année 1765.

CCXC. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 18 octobre (1766), au matin.

Je vous renvoie encore 6,000 livres pour la lettre de change qui presse, mais arranges vous pour les autres, car je ne vous envoires plus rien avant le mois de décembre.

CCXCI. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 10 novembre 1766.

M. de Choiseuil ne scait pas positivement le jour que Durand doit arriver. C'est Guerchy qui avoit demandé à le garder une quinzaine de jours [1]; ils sont passés, ainsy il n'est pas possible de lui écrire la lettre que le comte de Broglie propose. Vous voires à son retour avec lui ce qu'il conviendra de faire au lieu et place de cette lettre.

CCXCII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 16 novembre 1766.

Il faut toujours espérer qu'Huguonet ne découvrira

[1] On trouve au Livre rouge : quartier d'octobre, au sieur Durand, pour dépenses secrètes, 9,562 livres. C'est pour sa mission en Angleterre.

rien; nous voirons à faire finir son affaire le plus tost possible.

CCXCIII. — LOUIS XV A TERCIER.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 8 décembre 1766.

Je vous envoie 6,000 livres, c'est le dernier envoi que vous aures de cette année. Je croy que cela complétera l'année 1763 ou 1764.

CCXCIV. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 24 janvier 1767.

Guimard est malade, ainsy c'est Le Bel qui m'a remis vottre lettre. Je sçavois déjà la mort subite du sieur Tercier[1], vous me manderes dimanche à vottre arrivée, à qui j'addresseray les paquets qui m'arriveronts. Madame Tercier doit se tranquiliser, car je fairay tout ce qui me sera possible de faire pour elle et sa famille.

CCXCV. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Le comte de Broglie dira de ma part à madame Tercier que la satisfaction que j'ay des services et de la fidélité de feu son mary m'engage à donner à son fils deux mille livres de gratification annuelle pour servir à son éducation, lequel ni persoime n'en doit avoir de connoissance. J'exige donc d'elle qu'elle en garde un profond secret, ainsy que sur tout ce dont elle a pu avoir connoissance des relations que le sieur Tercier, par mes ordres, entretenoit avec moi. Mon intention est que le comte de Broglie prenne chez lui le sieur Sevin[2] pour porter des paquets de la correspon-

[1] Tercier mourut à Paris le 21 janvier, à l'âge de soixante-trois ans.

[2] Sevin servit fidèlement, et quand la correspondance secrète eut pris fin, le comte de Broglie, par ordre de Louis XVI, lui continua son traitement.

dance secrète, et qu'il lui donne soixante livres par mois qu'il portera sur les dépenses secrètes dont il a connoissance. Le comte de Broglie ira ches M. de Sartine et lui remettra la lettre ci-jointe : après quoi il se concertera avec lui sur les moyens à prendre de prévenir et de parer aux éclats que les soupçons contre le sieur Tercier pouroient occasionner, et il me rendra compte exactement de tout ce qui se passera à cet égard, par la voie de Le Bel ou de Guimard, lesquels suivront la même route du feu sieur Tercier, tant pour recevoir que pour faire lever les paquets. LOUIS.

A Versailles, ce 26 janvier 1767.

CCXCVI. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 26 janvier 1767.

Je vous renvoie vos lettres, comme vous l'aves désiré, et les ordres que vous m'avé demandé; j'y joins aussy une lettre que j'ay reçue hier, ainsy qu'un gros paquet, je croy de M. de Breteuil; mais comme il est fort gros, je le garde pour un autre fois et je l'enverrai au sieur de Crélanches. Guimard ou Le Bel, c'est la même chose. Arranges vous avec ce dernier pour que les paquets vous parvienne comme au feu sieur Tercier. Je crains seulement que votre maison ne soit bien publique pour un si important secret, et où il y a de gros paquets, souvent avec de l'argent. Je pourrai donner six mille livres par an à celui que vous me proposeray, et dont vous serez bien sûr pour remplacer le sieur Tercier, et je tacheray qu'il ne soit pas obligé à faire d'avances.

M. le duc de Choiseuil m'a dit hier au soir qu'on lui avoit dit que Tercier pouvoit avoir de mes lettres; je lui ay répondu que je ne le croiois pas, mais que comme aiant

été commis, apparament qu'il y enverroit quelqu'un, et il me dit que ce seroit Durand. Je suis donc tranquile, puisque vous m'assures devoir l'être, et de plus Durand m'est bien sûr.

CCXCVII. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Versailles, 6 février 1767.

Dès que vous seres convenu avec Le Bel de quelqu'arrangement, je vous fairé passer 6,000 livres d'argent. J'envoie ce paquet cy ches M. Tercier, à l'addresse du sieur Chrétien. J'approuve que vous brulies tous les papiers inutils, et que vous ne gardies que ceux indispensables.

M. le duc de Choiseuil est fin et a beaucoup d'esprit, il peut en scavoir beaucoup trop, mais tout ce qu'il a dit est pour en estre encore plus sûr. Moy je pense qu'il faut rester comme nous sommes, et ne lui en pas dire d'avantage. Soutenes lui que ce sont des soubçons de sa part, retranches le mot de chimère, mais que vous êtes bien éloigné de rien faire contre lui personnellement. Cela a pu ne pas avoir toujours été peut-être ; enfin il faut que vous soies bien avec lui. Vous aves bien fait de tranquiliser vos gens. Si vous êtes sûr du général Monet, mandes-lui de venir à Paris, mais est-il nécessaire de le mettre dans le secret de l'Angleterre et de la correspondance du sieur de Saint-Victor ? J'approuve que vous ajouties 1,000 livres à leurs traitemens, tant qu'ils me servironts bien, fidèlement et secrettement.

CCXCVIII. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

12 février 1767.

Vous scaves que d'Éon est fol et peut être dangereux, mais avec les fols il n'y a rien de bon à faire que de les

enfermer, et surement en Angleterre il est reconnu pour tel, et les Anglois ne peuvent s'en servir que pour les amuser et se gausser de M. de Guerchy. Je ne veux plus revoir ces papiers, ainsi vous n'aves qu'à les garder. J'ignore quels ordres M. de Fuentes a eu ou attend à son égard [1]. Avec cela il faut observer exactement tout ce que je lui ay fait promettre, mais rien de plus. Je hay les fols mortellement.

Vous faires bien de faire part à tous ceux qui sonts en correspondance des affaires secrettes (mais sans qu'ils en sachent plus qu'ils n'en savoient) de la mort du sieur Tercier. M. d'Havrincourt est sur ma liste, mais il falloit que mes promesses passassent avant tout, et en faisant des heureux nous sommes obligés d'en affliger d'autres, mais leur tour viendra, j'espère, y en aiant encore de bien vieux. Durand peut se tirer d'affaires comme vous le proposes, et que j'approuve. Je n'ai besoin de ces extraits que pour me rappeler les dépesches lues au conseil, ainsi je les garde, et je vous renvoie tout le reste que vous désires.

CCXCIX. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 16 février 1767.

Je vous envoie 6,000 livres en or qui seront bientost suivis d'autant pour l'Angleterre, et puis il en viendra bientôt encore pour le reste de ce que nous devons. — Je n'ay point trouvé dans vottre paquet la lettre du sieur Hennin. Je vous renvoieres aussy bientost les six projets de lettres. Ces messieurs ne scavoient donc pas que vous éties dans mon secret?

[1] M. de Fuentes était ambassadeur d'Espagne à Londres.

CCC. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

(Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.)

A Versailles, ce 19 février 1767.

Je vous envoie des lettres pour ces messieurs, approuvées, hors celle pour M. d'Harrincourt, car j'appris avant hier qu'il avoit la petite vérole, et hier au soir j'ay appris sa mort par un courier du sieur des Rivaux, son secrétaire; les scellés ont été mis tant par lui que par l'ambassadeur d'Espagne [1]. Comme je crois qu'il a été dans le secret, j'espère qu'il aura mis à part les papiers secrets. — Je vous envoie aussy les six mille livres que je vous avois promis à chaque envoi. Je garde une notte, ainsy vous pouvés être tranquile sur cela. — M. Hénin seroit aussy bien, je crois, à faire des mémoires qu'à Genève.

CCCI. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

(Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.)

Ce 20 février 1767.

Si M. de Vergennes scavoit qu'il correspondoit avec Tercier, vous n'avés qu'à lui envoier votre lettre, sinon supprimés là. Le chevalier d'Havrincourt est parti sur-le-champ qu'il a sçu la mort de son frère, pour ramener ses enfants et veiller à ses effets. Je ne scay s'il a été chargé d'autre chose, je m'en éclairciray et je vous le faires scavoir. Que votre lettre au sieur des Rivaux ne tombe pas entre ses mains, quoique ce soit un très honneste homme [2].

[1] Louis de Cardevac, marquis d'Havrincourt, lieutenant général des armées du Roi, conseiller d'État d'épée, ambassadeur de France auprès des États-Généraux, mourut le 15 février à la Haye.

[2] Le 27 février 1767, le Roi écrivait au comte de Broglie pour lui annoncer l'envoi de six mille livres en or pour la Pologne. (Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.)

CCCII. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 13 mars 1767.

Le sieur Rossignol reste consul à Pétersbourg; le secrétaire de M. de Beausset doit suivre la cour à Moskou; l'on dit que c'est un abbé. Au retour à Pétersbourg je ne scay encore lequel des deux y restera chargé des affaires.

J'approuve ce que vous vous proposes d'écrire au sieur des Rivaux, dont je vous renvoie la lettre: pourquoi ces deux années manquent-elles?

Mandes moy à peu près ce qu'il vous faudroit d'argent; comme je vous ay fait passer 1,000 louis tout de suite, je ne puis vous en envoier avant le mois prochain.

CCCIII. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 24 mars 1767.

Je vous envoie encore 6,000 livres pour acquitter la dernière lettre de change et le surplus du reste. Je vous envoieres encore 6,000 livres après le premier avril.

CCCIV. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Bellevue, ce 2 avril 1767.

Je vous envoie les nouveaux 6,000 livres que vous avois promis pour le commencement de ce mois, ainsy que l'ordre que vous demandes pour le général Monet. J'approuve ce que vous me proposes pour ce que le sieur Durand devra faire à l'égard du sieur d'Éon, à son arrivée en Angleterre.

CCCV. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 3 avril 1767.

Le Bel est brouillé avec Janell, parce que ce dernier a cru qu'il vouloit me proposer un successeur, et l'home n'aime pas cela; ce qui produit dans l'humanité de vilaine chose. Je réponds de le Bel, il répond des autres; je ne scay si quelqu'un a trahi. Au demeurant, les grands aime à tout scavoir; un ministre comme M. de Choiseuil est plus à portée qu'un autre. Les grands se ventent aussy plus que d'autres. Moy je vais mon chemin, sans me servir des petites intrigues et tracasseries.

CCCVI. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 16 avril 1767.

L'idée de M. Durand peut être bonne: il peut se mettre sur les rangs; mais je ne compte pas remplir cette place avant le mariage de mon petit-fils[1]. Beaujeon est un très-honneste homme, et que je connois beaucoup, ainsy que sa femme, mais il faut encore que j'examine avant que je vous réponde sur son article; en attendant je vous envoie encore 6,000 livres[2].

CCCVII. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 22 avril 1767.

Vous pouves faire toucher à madame Tercier ce qui étoit dû à son mary, quand vous aures reçu de l'argent et

[1] Il s'agit sans doute ici de quelque place de secrétaire du Dauphin, depuis Louis XVI.

[2] Beaujon, banquier de la cour, fondateur d'une maison gratuite d'éducation convertie depuis en un hôpital qui porte son nom.

que je ne vous en auray pas marqué une autre destination. A l'égard de ce que feu son mary avoit sur les postes, il n'est pas possible de lui rien accorder sur autre partie de... (*sic*)[1]. A combien monteroient les dépenses dont vous proposes de faire passer les fonds par le sieur Beaujon?

CCCVIII. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 1er may 1767.

Je vais me mettre en état de vous faire passer, le plus tost qu'il me sera possible, ce qui est dû des années 1765 et 1766; à l'égard de 1767 je ne le puis compléter qu'en 1768. Arranges-vous sur cela, et d'icy là je m'arrangeray pour vous faire paier exactement par quartier, parce que si je fais passer cela par Beaujon, il faut pourvoir à son remboursement.

Le Bel doit vous faire tenir 6,000 livres ces jours-cy. Je suis peu curieux de voir tous les rabâchages du sieur d'Éon. M. de Choiseuil ne m'a pas encore rendu compte de l'examen que vous avez fait avec lui.

CCCIX. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Compiègne, ce 23 aoust 1767.

La maison de Madame la Dauphine occasionnera peu de changements, ainsy je vous conseille de ne parler à M. de Saint-Florentin que de celle du comte de Provence[2].

[1] Madame Tercier était fille d'un célèbre avocat nommé Baize.

[2] M. de Saint-Florentin, depuis duc de la Vrillière, était ministre de la maison du Roi. J'ignore quelle place demandait M. de Broglie.

CCCX. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 20 septembre 1767.

Je fais passer au général Monnet, ou au sieur Dubois Martin, 6,000 livres, qui est tout ce que je puis envoier pour le présent. Je n'ay jamais vu de dame d'honneur auprès des filles de France qui ne fussent titrées[1]. Je m'informeray des détails des autres charges, et je vous le manderay.

CCCXI. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 4 janvier 1768.

Je crois qu'il est inutile que vous voies le sieur Billet. Recherches si vous trouveres dans les papiers de Tercier pourquoi on lui a donné ces 4,000 livres; peut-être Monin s'en souviendra-t-il, et je les lui faires toucher.

CCCXII. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 8 janvier 1768.

Je vous renvoie la carte sur l'Angleterre. J'ay trouvé dans mes papiers un ancien compte de Tercier, que je vous envoie aussy. S'il vous est inutil, vous n'aures qu'à le jetter au feu. L'on a lu hier au Conseil une lettre volumineuse de M. de Vergennes, par laquelle il paroist qu'il n'y a rien à espérer de ce costé-là[2]; elle est du 7 décembre. Avec le temps vous en aures sûrement une copie. J'en joins une aussy, qui est, je croy, de Pologne.

[1] Il est question d'un poste à la cour pour madame de Broglie. On appelait femmes titrées les duchesses, ou les marquises ayant le tabouret.

[2] Il s'agissait de faire déclarer par les Turcs la guerre à la Russie. M. de Vergennes y réussit. Voir plus bas le n° CCCXXI.

CCCXIII. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 29 janvier 1768.

Le courier de Vienne n'aïant rien aporté de la nouvelle de Varsovie, et depuis le temps s'étant écoulé, il y a toute apparence qu'elle est fausse. Je ne me souviens pas de ce que j'ay fait répondre à M. Jakobousky, mais je vous le manderes ou vous le faires dire.

Si absolument l'on peut se passer de mettre le chevalier de Saint-Priest dans le secret, c'est mon avis [1]. — J'ay fait paier le sieur Billet par Janelle, et je continueray de même tous les ans.

CCCXIV. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 12 mars 1768.

J'agrée la proposition que vous me faites de la reconnoissance de l'Irlande. J'ay retrouvé des cartes et des papiers que je vous faires passer successivement, mais rien encore qui ait raport à M. le prince de Conty.

CCCXV. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 6 may 1768.

Il ne m'a pas été possible de vous répondre plus tost à vottre lettre du 2. Je lires le mémoire sur l'Angleterre, mais je vous permets d'en donner une copie au baron de Breteuil, en cas qu'il ne soit pas parti hier. Vous lui dires de ne voir que bien secrètement le sieur d'Eon, dont je vous renvoie approuvé vottre projet de lettre.

1. M. de Saint-Priest venait d'être nommé ambassadeur à Constantinople en remplacement de M. de Vergennes.

CCCXVI. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Choisy, ce 8 may 1768.

J'approuve ce que vous me proposes d'écrire à M. de Vergennes. M. de Choiseuil ne connoît pas le sieur des Rivaux, quand il sera icy il jugera de ce que l'on en peut faire. — Je vous renvoie les lettres que vous me demandes. — A l'égard du chevalier de Saint-Priest, quand je vous auray addressé l'ordre pour lui, vous lui expliqueres le reste.

CCCXVII. — LOUIS XV A M. DE SAINT-PRIEST.

[Copie d'après l'original. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Monsieur le chevalier de Saint-Priest, sur le compte qui m'a été rendu de vous, et sur ce que j'ay vu de votre correspondance en Portugal, je me suis déterminé à vous nommer mon ambassadeur à la Porte. De plus je vous admets à une correspondance secrète que j'ai, depuis que le comte de Broglie a été mon ambassadeur en Pologne, et qui passe par lui depuis son retour. Ce sera donc lui qui vous remettra cette lettre, et vous ajouteres foy à tout ce qu'il vous dira de ma part. Les sieurs Durand et Monet sont aussi admis au secret, et vous aures la même confiance en eux. Vous remettres donc au comte de Broglie copie des instructions que vous recevres ou que vous aves reçu de mon ministre des affaires étrangères avant votre départ, ainsi que de tout ce qu'il vous dira verbalement, afin que d'après ces connoissances ils dressent des instructions particulières et secrètes de ce qu'ils savent de ma volonté sur les affaires de Pologne et de Russie, que je vous ferai remettre après que je les aurai examinées et aprouvées. Je vous ordonne le plus inviolable secret et sous les plus grandes peines envers qui que ce soit au monde, excepté

les trois personnes ci-dessus nommées, et je compte sur votre fidélité et sur votre obéissance. Louis.

A Versailles, ce 13 may 1768.

CCCXVIII. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 24 may 1768.

La lettre que vous me renvoies étoit déjà approuvée de moy. Durand ne peut que bien faire à Varsovie, mais nous sommes bien loing de ce païs pour pouvoir surpasser et même égaliser ce qu'a joué le prince Repnin, tant que nous ne serons pas aidé de Vienne et de la Porte [1].

CCCXIX. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 12 juin 1768.

Je veux bien laisser les 30 ducats au sieur Gérault, ainsy que vous me le proposes; à l'égard du sieur Jakubousky, il faut attendre de lui des services plus marqués. Je vous envoie encore 6,000 livres pour les deux gratifications dont vous me parles, et je vous en faires passer incessament encore autant pour satisfaire le sieur Rossignol.

C'est le rapel prochain du sieur de Vergennes qui a fait écrire à M. de Choiseuil tel qu'il a fait; il faudra voir les instructions qu'il donnera au chevalier de Saint-Priest.

CCCXX. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Marly, ce 28 juin [1758].

Il faut espérer que la dépesche au sieur Gérault ne tom-

[1] Le prince Repnin occupait alors à main armée une partie de la Pologne avec le titre d'ambassadeur russe.

bera dans les mains de personne. — Vous pouves rassurer le sieur des Rivaux. — J'avois demandé à M. de Choiseuil ce qu'il comptoit en faire après son retour : il m'a répondu qu'après qu'il l'auroit connu, il verroit ce qu'il me proposeroit pour lui. — Vous pouves donner mil livres de gratification au général Monet. — Je n'ay pas doutté de la part que vous prenes à tout ce qui m'arrive d'heureux ou de malheureux, et je me trouve dans ce dernier cas[1]. — Je vous renvoieres incessament les instructions du chevalier de Saint-Priest.

CCCXXI. — MÉMOIRE SECRET DE M. DE VERGENNES AU ROI SUR LA POLITIQUE DE LA FRANCE EN TURQUIE[2].

[Ségur, *Politique des cabinets de l'Europe*, d'après l'original trouvé dans le cabinet de Louis XVI[3].]

[Juin 1768.]

La politique des Turcs étant fort affoiblie par les disgrâces qui signalèrent la fin du règne de Mahomet IV[4], l'incapacité de ses successeurs les plus immédiats[5], les pertes que l'Empire essuya dans les guerres qui précédèrent la paix de Carlowitz et de Passarowitz, enfin les révoltes qui firent tomber successivement du trône des

[1] Allusion à la mort de la Reine, décédée le 23 juin.

[2] Ce mémoire fut rédigé pour la correspondance secrète au moment où M. de Vergennes quitta Constantinople, où il fut remplacé par M. de Saint-Priest. (Voyez la pièce suivante.) M. de Vergennes avait reçu ordre d'exciter les Turcs à déclarer la guerre à la Russie, et M. de Choiseul le rappela, sous prétexte qu'il n'avait pas rempli ses ordres.

[3] Tome III, p. 105 et suiv. — M. de Vergennes eut son audience de congé du Sultan le 17 décembre 1768. C'est vers le mois de juin qu'il faut placer la rédaction du curieux mémoire que nous publions.

[4] La levée du siége de Vienne, en 1683, et des malheurs subséquents et rapides opérèrent sa déposition.

[5] Sultan Ahmet et sultan Soliman, frères de Mahomet IV, princes faibles et incapables.

princes dignes de l'occuper[1], ne la rendirent que plus languissante. Loin de se relever de sa léthargie, elle reçut, sous le règne de sultan Mahmouth, un déchet plus notable, dont les traces profondes s'effacent difficilement.

Ce prince, doué de qualités suffisantes pour faire un règne glorieux dans un État réglé et soumis, appelé à l'empire par l'effervescence d'une sédition populaire, dirigea tous les efforts de son génie à prévenir les attentats de son peuple, qu'il redoutoit d'autant plus qu'il lui étoit redevable de son élévation. Toutes ses vues se concentrèrent dans l'intérêt de sa sûreté personnelle; l'emploi des moyens les plus violents ne lui coûta rien pour l'affermir. L'âge augmentant sa défiance, et le malheur qu'il eut d'être privé de postérité aigrissant ses inquiétudes, il versa des torrents de sang pour assurer la tranquillité intérieure de Constantinople, qui fit, dans les dernières périodes de sa vie, l'objet capital, peut-être même l'unique, de sa prévoyance et de ses soins. Ce n'est pas exagérer de dire que ce prince avoit en quelque manière circonscrit les bornes de son empire dans l'enceinte de sa capitale.

C'est sous le règne de sultan Mahmouth que la Russie[2], au mépris du traité de Pruth alors en vigueur, osa écarter, à main armée, du trône de la Pologne, un prince que les vœux unanimes de la nation y avoient rappelé. La Porte Ottomane fit, dans cette occasion, quelques déclarations fortes et menaçantes : elles furent même accompagnées de quelques démonstrations; mais comme celles-ci ne furent suivies d'aucun effet plus réel, elles ne servirent qu'à constater la faiblesse du gouvernement ottoman.

[1] Sultan Mustapha II, père des sultans Mahmouth et Osman, déposé en 1703.

Sultan Ahmet, son frère et son successeur, déposé en 1730. Il est père de Mustapha-III, actuellement regnant.

[2] Sultan Mahmouth monta sur le trône en 1730. Il mourut en 1754.

bera dans les mains de personne. — Vous pouves rassurer le sieur des Rivaux. — J'avois demandé à M. de Choiseuil ce qu'il comptoit en faire après son retour : il m'a répondu qu'après qu'il l'auroit connu, il verroit ce qu'il me proposeroit pour lui. — Vous pouves donner mil livres de gratification au général Monet. — Je n'ay pas doutté de la part que vous prenes à tout ce qui m'arrive d'heureux ou de malheureux, et je me trouve dans ce dernier cas[1]. — Je vous renvoieres incessament les instructions du chevalier de Saint-Priest.

CCCXXI. — MÉMOIRE SECRET DE M. DE VERGENNES AU ROI SUR LA POLITIQUE DE LA FRANCE EN TURQUIE[2].

[Ségur, *Politique des cabinets de l'Europe*, d'après l'original trouvé dans le cabinet de Louis XVI[3].]

[Juin 1768.]

La politique des Turcs étant fort affoiblie par les disgrâces qui signalèrent la fin du règne de Mahomet IV[4], l'incapacité de ses successeurs les plus immédiats[5], les pertes que l'Empire essuya dans les guerres qui précédèrent la paix de Carlowitz et de Passarowitz, enfin les révoltes qui firent tomber successivement du trône des

[1] Allusion à la mort de la Reine, décédée le 23 juin.

[2] Ce mémoire fut rédigé pour la correspondance secrète au moment où M. de Vergennes quitta Constantinople, où il fut remplacé par M. de Saint-Priest. (Voyez la pièce suivante.) M. de Vergennes avait reçu ordre d'exciter les Turcs à déclarer la guerre à la Russie, et M. de Choiseul le rappela, sous prétexte qu'il n'avait pas rempli ses ordres.

[3] Tome III, p. 105 et suiv. — M. de Vergennes eut son audience de congé du Sultan le 17 décembre 1768. C'est vers le mois de juin qu'il faut placer la rédaction du curieux mémoire que nous publions.

[4] La levée du siége de Vienne, en 1683, et des malheurs subséquents et rapides opérèrent sa déposition.

[5] Sultan Ahmet et sultan Soliman, frères de Mahomet IV, princes faibles et incapables.

princes dignes de l'occuper[1], ne la rendirent que plus languissante. Loin de se relever de sa léthargie, elle reçut, sous le règne de sultan Mahmouth, un déchet plus notable, dont les traces profondes s'effacent difficilement.

Ce prince, doué de qualités suffisantes pour faire un règne glorieux dans un État réglé et soumis, appelé à l'empire par l'effervescence d'une sédition populaire, dirigea tous les efforts de son génie à prévenir les attentats de son peuple, qu'il redoutoit d'autant plus qu'il lui étoit redevable de son élévation. Toutes ses vues se concentrèrent dans l'intérêt de sa sûreté personnelle; l'emploi des moyens les plus violents ne lui coûta rien pour l'affermir. L'âge augmentant sa défiance, et le malheur qu'il eut d'être privé de postérité aigrissant ses inquiétudes, il versa des torrents de sang pour assurer la tranquillité intérieure de Constantinople, qui fit, dans les dernières périodes de sa vie, l'objet capital, peut-être même l'unique, de sa prévoyance et de ses soins. Ce n'est pas exagérer de dire que ce prince avoit en quelque manière circonscrit les bornes de son empire dans l'enceinte de sa capitale.

C'est sous le règne de sultan Mahmouth que la Russie[2], au mépris du traité de Pruth alors en vigueur, osa écarter à main armée, du trône de la Pologne, un prince que les vœux unanimes de la nation y avoient rappelé. La Porte Ottomane fit, dans cette occasion, quelques déclarations fortes et menaçantes : elles furent même accompagnées de quelques démonstrations; mais comme celles-ci ne furent suivies d'aucun effet plus réel, elles ne servirent qu'à constater la faiblesse du gouvernement ottoman.

[1] Sultan Mustapha II, père des sultans Mahmouth et Osman, déposé en 1703.

Sultan Ahmet, son frère et son successeur, déposé en 1730. Il est père de Mustapha-III, actuellement régnant.

[2] Sultan Mahmouth monta sur le trône en 1730. Il mourut en 1754.

La Russie, enhardie par le succès de sa témérité, ne tarda pas à porter des coups plus directs aux Turcs. L'invasion de la Crimée et le siége d'Azof furent le prélude de la guerre qu'elle leur déclara, et dans laquelle elle entraîna la maison d'Autriche. On ne récapitulera pas ici les événements d'une guerre qu'il n'avoit pas tenu à sultan Mahmouth d'éviter. Comme il n'y étoit entré que malgré lui, il ne profita des succès assez distingués qu'il y eut que pour en sortir promptement. Il dut à la médiation de la France une paix assez honorable, quant à l'acquisition qu'il fit de Belgrade (année 1739), mais fatale, par rapport à la révocation de tous les traités antérieurs qui existoient entre la Porte et la Russie.

La guerre qui s'alluma en Allemagne peu après la signature des traités de Belgrade, ne rendit la politique du sultan Mahmouth ni plus élevée, ni plus ambitieuse. Son parti étoit pris : il vouloit conserver la paix au dehors, pour être plus assuré de celle du dedans; il vit donc passivement les puissances prétendantes à la succession de la maison d'Autriche en disputer les dépouilles. Si, réveillé par différentes insinuations, il se détermina à offrir sa médiation, le refus qui en fut fait n'intéressa pas assez sa gloire pour provoquer son ressentiment. Ce fut même à la suite de cette crise que, ne voulant point laisser lieu à des défiances à la cour de Vienne, il consentit de convertir avec la nouvelle maison d'Autriche (1747), dans une paix perpétuelle, la trêve de trente ans qu'il avoit stipulée avec l'ancienne.

La paix rétablie en Allemagne, la Russie, dont l'ambition ne repose jamais, commença alors ses établissements de l'un et de l'autre côté du Borysthène, et notamment celui qui est connu sous le nom de *Nouvelle-Servie*. Quoique ces établissements, considérés relativement à leur em-

placement, ne fussent pas formellement contraires à la lettre du dernier traité de paix, cependant ils ne devoient pas paroître moins offensifs aux Ottomans. Les vastes déserts qui servent de frontières dans cette partie aux deux empires, font une barrière suffisante pour leur sûreté respective. La Russie ne pouvoit donc espérer d'y élever des forts, ni d'y former des lieux de dépôt, sans annoncer le dessein, non-seulement de resserrer les Tartares dans leurs communications, mais encore de se mettre en mesure d'attaquer avec avantage le territoire ottoman, et de s'ouvrir la route à se procurer un établissement solide sur la mer Noire.

Tout alarmante que fût cette vue, il se passa bien du temps avant que le divan se laissât convaincre de l'intérêt qu'il avoit à y mettre des obstacles. Enfin, réveillé par les cris des Tartares, comme par les représentations de ses amis, il exigea de la Russie qu'elle discontinueroit ses travaux : celle-ci le promit (en 1754); mais, suivant les notions que l'on a été à portée d'avoir, elle ne les a jamais suspendus entièrement, elle s'est seulement contentée de les pousser avec moins de vigueur.

Un mal non moins réel et plus durable encore, que sultan Mahmouth a fait à son empire, est qu'il a banni cette simplicité de mœurs et l'esprit de frugalité qui distinguoient anciennement sa nation. Ce prince, né avec le goût de la volupté, de la magnificence et du luxe, ne distingua essentiellement que ceux qui savoient servir ses passions favorites. Bientôt chacun se fit une étude particulière d'y réussir ; c'étoit la voie la plus sûre pour s'ouvrir l'accès aux honneurs, aux emplois et aux grâces. Le goût du prince gagnant de proche en proche, chacun s'épuisa à l'envi pour gratifier celui du monarque, et pour satisfaire le sien propre. Les richesses que chacun épar-

gnoit auparavant pour servir l'État dans ses besoins, furent consommées en superfluités ; le luxe enfantant de nouveaux besoins, l'avidité s'accrut ; tout moyen parut légitime pour les satisfaire ; les Turcs, jadis économes, peut-être même avares, mais riches, s'épuisèrent en prodigalités ; appauvris, ils sont devenus extorsionnaires et tyrans.

Sultan Osman, qui succéda[1] à sultan Mahmouth son frère, n'étoit pas capable de réparer les brèches que l'administration précédente avoit faites à la constitution de l'État et à l'esprit national. Parvenu au trône à l'âge de cinquante-trois ans, il était encore dans les brassières de l'enfance. En sortant de sa retraite, il voyoit pour la première fois des êtres différents de ceux qui avoient été commis à sa garde ; tout étoit nouveau pour lui et l'amusoit. Son règne, qui, heureusement fut très-court, ne fut, à le bien prendre, qu'un tissu de légèretés, d'inconséquences et d'absurdités. Dans l'espace de moins de trois ans qu'il occupa le trône, on vit plus de ministres installés et destitués, qu'on n'en voit communément dans le cours du plus long règne. Ceux-ci, plus occupés de résister au choc des cabales que de soigner les intérêts de l'Empire, laissoient flotter les rênes du gouvernement au gré du hasard.

Sultan Mustapha, actuellement régnant, qui succéda, en 1757, à sultan Osman, n'arriva pas au trône aussi dépourvu de connoissances et de lumières que son prédécesseur. Il avoit été témoin des disgrâces de sultan Ahmet son père, dans un âge où la raison est assez formée pour se faire des idées vraies : il avoit reçu des instructions de ce prince, qui étoit vraiment digne d'un meilleur sort ; et quoique par l'ordre de la naissance il dût se considérer

[1] Osman parvint au trône en décembre 1754, et mourut en 1757.

comme très-éloigné du trône, son caractère mélancolique, qui le portoit à la vie spéculative, lui avoit donné la facilité de fortifier ses connoissances par l'étude et par la réflexion. Il ne lui manquoit que la connoissance des hommes et l'expérience des affaires, deux choses que le temps seul peut donner, et dont la première est très-difficile à acquérir pour un souverain mahométan, qu'on n'approche, en quelque manière, que pour l'adorer.

Ce prince eut le bonheur de rencontrer, à son avénement à l'Empire, un grand vizir sage et instruit, et, ce qui fait son éloge, il l'a gardé jusqu'à ce que la mort l'en ait privé, quoique l'ascendant que ce ministre avoit pris sur lui, et qu'il prétendoit conserver, lui fût parfois sensible et à charge.

Aidé d'un coopérateur aussi intelligent, sultan Mustapha débuta par des réformes très-sages et très-utiles. Il a retranché beaucoup de dépenses superflues, et a diminué celles qui étoient susceptibles de l'être. Il a rappelé l'ordre dans les finances ; il les a même augmentées considérablement, en extirpant des abus qui fouloient le trésor public, sans que le sujet en reçût aucun soulagement. Des règlements qui tendent à limiter la cupidité, excitent le mécontentement et le murmure de ceux qui sont autorisés à la favoriser. L'administration de ce prince a éprouvé beaucoup de critique et de censure ; on l'a taxé personnellement de lésine et d'avarice sordide ; les apparences sembloient désigner, en effet, que ce reproche n'étoit pas tout à fait injuste : mais le Sultan, qui ne pouvoit ignorer les bruits qu'on semoit, n'en a tenu aucun compte. Selon lui, l'argent devoit être réservé pour la guerre ; et, si jamais elle devenoit nécessaire, on connoîtroit s'il étoit avare. L'événement actuel justifie, en effet, que ce prince, en s'exprimant ainsi, ne disoit que ce qu'il pensoit.

Si sultan Mustapha a pu par lui-même faire des réformes utiles, il n'a pu atteindre à toutes celles qu'il se proposoit. Ne connoissant d'autres amusements et d'autres plaisirs que de veiller à la conduite de ses affaires, il n'a rien négligé pour rappeler, par le précepte et par l'exemple, cette ancienne frugalité qui faisoit la force de son empire. Il s'est occupé d'éteindre cette soif de l'or qu'un luxe désordonné a allumée, et qui a corrompu tous les ordres de l'État, enfin, de donner à son administration cette vigueur mâle, qui peut seule lui assurer au dehors le degré de considération et d'influence auquel la puissance ottomane est en droit de prétendre.

De puissants obstacles s'y sont constamment opposés, et triompheroient vraisemblablement encore de l'inclination que ce prince a souvent montrée pour la guerre, si des circonstances qu'on ne pouvoit guère prévoir n'avoient forcé la révolution qui vient de s'opérer dans le système ottoman. Ceci demande explication : mais, comme cette matière se trouve étroitement liée avec les négociations dont le chevalier de Vergennes a été chargé à Constantinople, il se réserve de la traiter suivant l'ordre des temps et des choses.

Le Roi voyant dans les empiétements successifs que la Russie se permettoit sur la Suède et sur la Pologne, dont elle usurpoit l'indépendance et les droits, ce que l'Europe avoit à craindre de l'ambition de cette puissance orgueilleuse, Sa Majesté jugea devoir lui opposer une digue qui pût la resserrer et la contenir[1]. Les Turcs sont les seuls qui, par leur situation, peuvent la former avec succès. Engagés, par des intérêts plus directs que ceux de la France, à prévenir que cette puissance, déjà trop vaste, n'acquière de nouvelles forces par l'assujettissement des

[1] Correspondance secrète de S. M. avec M. des Alleurs. (*Vergennes*.)

nations qui l'avoisinent à l'occident, Sa Majesté jugea devoir leur communiquer sa prévoyance et ses vues; elle ne leur proposoit rien qui pût leur être à charge, et par conséquent les effrayer ; il ne s'agissoit que d'établir un concert éventuel pour les cas ultérieurs qui pourroient se présenter relativement à la Pologne.

Ce fut dans les dernières années du règne de sultan Mahmouth que le feu comte des Alleurs fut chargé de faire cette ouverture au ministère ottoman. On ne peut donner assez d'éloges à la sagesse avec laquelle cet ambassadeur conduisit cette négociation ; mais il avoit les circonstances contre lui. Le système du Grand Seigneur étoit fixé ; il vouloit son repos, et ne vouloit pas s'affecter des objets d'une prévoyance éloignée. L'incurie dominante triompha de la sagacité du négociateur : son zèle et son habileté ne purent obtenir, après bien des mouvements, que des espérances vagues et des expectatives illimitées, lesquelles, à le bien prendre, étoient des réponses absolument déclinatoires.

Cet ambassadeur étant mort, il plut au Roi de jeter les yeux sur le chevalier de Vergennes, pour lui confier la gestion de ses affaires à Constantinople. Sa Majesté lui fit confirmer les instructions qui avoient été données à son prédécesseur ; elle le chargea de mettre dans l'exécution de ses ordres la plus grande activité. La circonstance étoit pressante. La France se voyoit à la veille d'une guerre maritime avec l'Angleterre ; on s'attendoit bien que celle-ci voudroit l'étendre sur le continent, et pour cet effet, qu'elle chercheroit à attirer les Russes en Allemagne, soit pour tenir le Roi de Prusse en échec, soit pour l'attaquer, si, fidèle à ses engagements avec la France, il attaquoit lui-même l'électorat de Hanovre. Le grand objet alors étoit donc d'engager les Turcs, par le motif de la conservation de l'intégrité des droits du territoire de la Pologne, à in-

terdire aux Russes le passage par ce royaume. Jamais la circonstance ne pourroit être moins heureuse. Sultan Osman régnoit : la foiblesse et les vices de son gouvernement étoient si à découvert, que son propre ministère ne les dissimuloit pas. En vain le chevalier de Vergennes agit-il par des offices directs et par des pratiques secrètes, en vain employa-t-il la ressource du raisonnement, et, ce qui est quelquefois plus efficace, celle des présents et des promesses, il ne put rien avancer ; la léthargie étoit incurable. D'ailleurs les révolutions ministérielles, qui se succédoient coup sur coup, le remettoient sans cesse au point d'où il étoit parti. Quoique son zèle et sa constance ne se démentissent point, ses progrès n'en furent ni plus réels ni plus satisfaisants.

C'est dans cet état des choses qu'une révolution des moins attendues changea la face des affaires et des connexions dans la chrétienté. Le Roi d'Angleterre, comme il avoit été prévu, voulant pourvoir à la sûreté de ses États d'Allemagne, resserra, par un traité d'alliance et de subsides, les liens qui l'unissoient déjà à la Russie. Cette puissance, lui garantissant ses possessions allemandes, s'obligeoit à lui fournir un corps nombreux de troupes pour sa défense.

Le Roi de Prusse, intimidé par cette nouvelle convention, appréhendant de voir la Prusse inondée par un essaim de troupes russes (et vraisemblablement aussi que la cour de Vienne ne choisit cette conjoncture pour revendiquer la Silésie), se replia sur l'Angleterre, et convint avec Sa Majesté Britannique d'un traité d'alliance et de garantie mutuelle.

Cette double défection de l'Angleterre et de la Prusse manquant chacune de leur côté à leurs alliés respectifs, produisit un changement aussi subit que total dans le sys-

tème de l'Europe ; la France et la cour de Vienne, dont l'état habituel étoit de s'observer avec défiance, s'unirent aussitôt ; un traité de neutralité, d'amitié et d'alliance, scella le lien de leur union ; la cour de Pétersbourg, étroitement attachée pour lors à celle de Vienne, ne crut pas devoir s'en séparer ; les engagements qu'elle venoit de prendre avec l'Angleterre cessèrent de lui paroître utiles ; elle accéda à la liaison que la France et la maison d'Autriche venoient de former entre elles.

Cet événement n'avoit rien que de très-naturel pour des yeux instruits et éclairés [1] : mais les Turcs ne le sont pas. Accoutumés depuis plus de deux siècles à considérer l'amitié de la France principalement en raison de son opposition constante, et qu'ils supposoient invincible, aux intérêts de la maison d'Autriche, ils n'apprirent qu'avec la plus grande surprise que deux cours qu'ils réputoient inconciliables venoient de s'unir par les liens les plus étroits de l'amitié et de l'alliance. Mais leur surprise ne tarda pas à dégénérer dans un sentiment plus chagrin et plus aigre, lorsque le traité leur ayant été communiqué, ils observèrent que la France n'avoit pas jugé devoir les excepter des cas où elle seroit obligée d'administrer des secours à son nouvel allié.

[1] On voit par ce passage et ce qui le précède, combien M. de Vergennes, instruit des véritables causes du changement du système de la France, étoit loin de désapprouver l'alliance défensive de 1756. L'omission de l'article qu'il désiroit pour rassurer les Turcs fut réparée par la garantie qu'on exigea de l'Empereur, et par les déclarations subséquentes que firent, à différentes reprises, nos ambassadeurs à la Porte. Malgré les nœuds qui lioient la France et l'Autriche, le cabinet de Versailles n'a pas cessé de donner au Grand Seigneur des secours en ingénieurs, en officiers d'artillerie. Si ces secours ont été insuffisants, il faut en accuser, non le traité de 1756, mais l'opiniâtre fanatisme des Turcs, qui ont toujours refusé l'admission des vaisseaux françois dans la mer Noire, et l'incorporation des soldats françois avec leurs troupes. (*Note de M. de Ségur.*)

Ce fut très-inutilement qu'on leur opposa les raisons les plus solides pour leur faire comprendre que la France n'avoit pu faire autrement que ce qu'elle avoit fait; il n'y avoit pas lieu de craindre qu'elle se séparât de cette amitié, et qu'elle pût jamais se prêter à des mesures offensives et hostiles contre l'Empire ottoman. L'impression étoit faite; il n'y avoit que le rétablissement de l'exception omise qui pût l'effacer. Celle-ci étoit apparemment impossible, puisqu'elle n'a pas été suppléée et qu'elle ne l'est pas encore[1].

Toute défavorable que fût cette impression, l'effet en auroit été peu sensible, si le règne de sultan Osman avoit été plus long, ou si la guerre qui s'alluma en Allemagne, peu après la conclusion de l'alliance de Versailles, avoit été moins traversée par des événements fâcheux. En Turquie, comme en beaucoup d'autres endroits, les succès influent sur l'opinion et sur la considération.

Sultan Mustapha, en montant sur le trône, adopta les préventions que les liaisons de la cour de France avec la cour de Vienne avoient répandues. Son vizir ne négligea rien pour les aigrir. Ce premier ministre ne pardonnoit pas à la cour de Vienne la surprise qu'elle avoit faite à l'Empire ottoman, lorsque, sous prétexte de contribuer par sa médiation à rétablir la paix entre la Porte et la Russie, elle avoit retiré furtivement son ambassadeur, envahi le territoire ottoman, et s'étoit emparée de Nissa (1737). Sa rancune à cet égard étoit si forte, qu'elle s'étendoit à tout ce qui avoit des liaisons avec cette même

[1] La guerre des Turcs contre la Russie suspend leur prévention. La conduite du vicomte de Vergennes a contribué à l'affoiblir; les sûretés qu'il s'est mis sur la voie de faire procurer à la Porte, de la part de la cour de Vienne, sont un service réel dont on a paru tenir compte. Toutefois, il seroit de la plus haute importance, pour l'avenir, de faire rétablir cette exception. (*Note de M. de Vergennes.*)

cour. C'est du moins le seul prétexte plausible auquel on croit pouvoir rapporter l'aliénation qu'il montra constamment, pendant tout son long ministère, pour les intérêts de la France. Il ne tint pas à lui de la faire partager à son maître. Dans l'intention de décrier cette puissance, il falloit qu'il la lui eût dépeinte sous des couleurs bien sombres, puisque le Sultan, se défiant apparemment des exagérations de son ministre, jugea à propos de s'adresser au sieur de Vergennes par le moyen d'une personne tierce, pour savoir quelles étoient la nature et l'essence des engagements de la France avec la maison d'Autriche, et s'il étoit possible que la première pût jamais être entraînée par l'autre dans une rupture ouverte avec son empire. Les éclaircissements préliminaires que le sieur de Vergennes donna à Sa Hautesse, et ceux plus affirmatifs qu'il eut ordre ensuite de communiquer à la Porte, parurent satisfaire ce prince, et ils auroient vraisemblablement détruit toutes les préventions, si l'ambassadeur avoit pu condescendre à la demande de la Porte, qui en exigeoit la déclaration par écrit.

Quoique les circonstances dont on a l'honneur de rendre compte rendissent la position du sieur de Vergennes délicate et critique, cependant il ne perdit de vue dans aucun temps les objets qui étoient confiés à son zèle. Il ne pouvoit plus, comme dans les commencements de sa résidence, diriger l'attention des Turcs vers les projets des cours de Vienne et de Pétersbourg. Il devoit, au contraire, prévenir qu'il n'arrivât rien qui barrât les efforts qu'elles faisoient pour le soutien d'une cause qui étoit devenue commune à la France : mais en soignant cette partie de sa mission, il n'abandonna pas le fil des affaires de la Pologne, et il n'en arriva, dans ces entrefaites, aucune entre la République et la Porte dont il n'eût la direction, ou

dans laquelle il ne s'assurât une influence principale. (*Correspondance secrète de Sa Majesté avec le sieur de Vergennes.*)

Il ne fut pas possible d'empêcher que la Porte, éblouie par les succès étonnants que le Roi de Prusse obtenoit sur les efforts combinés des deux Impératrices, ne le considérât comme un ami intéressant, et ne se l'attachât par un traité d'amitié et de commerce. Ce n'étoit pas tout ce que ce prince recherchoit; il vouloit être l'allié des Turcs et les intéresser à sa défense. Dans les derniers temps de la guerre les conjonctures étoient séduisantes; la Hongrie étoit dégarnie de troupes; la maison d'Autriche paroissoit épuisée; la Russie l'abandonnoit; d'auxiliaire, elle étoit ennemie; les étendards suisses flottoient dans le camp prussien; le grand vizir, Ragoil-Méhémet-Pacha, étoit avide de gloire; il voyoit l'occasion d'en acquérir à bon marché; il ne vouloit pas la laisser échapper: le coup étoit prêt à partir, lorsque la mine fut éventée; elle resta sans effet. Il étoit de l'intérêt de la France que les Turcs n'embarrassassent pas le rétablissement de la tranquillité publique par une diversion dont les suites auroient pu être funestes à la maison d'Autriche; ils ne le firent point[1].

L'Europe commençoit à peine à goûter les prémices de la paix, lorsque la mort d'Auguste III, Roi de Pologne, ouvrit une nouvelle scène dont le dénoûment peut être encore aussi éloigné qu'il paroît incertain. La Russie, alliée du Roi de Prusse, crut, à l'aide de cette coopération, pouvoir

[1] Cet événement, qui n'a pour ainsi dire pas été remarqué, n'est pas le moins intéressant de l'ambassade du sieur de Vergennes. Un Mémoire dans lequel, à la faveur des ordres secrets de Sa Majesté, il exposa les suites funestes pour la Pologne du parti que la Porte étoit sur le point de prendre, ramena le Grand Seigneur, et avec lui les chefs de la loi et plusieurs membres du divan, à des combinaisons plus équitables que celles que le grand vizir avoit fait adopter. (*Note de M. de Vergennes.*)

disposer du trône de ce royaume; la lassitude de toutes les grandes puissances de l'Europe lui faisoit une sûreté qu'elles ne formeroient pas des obstacles insurmontables à son dessein; elle n'avoit à en craindre que de la part des Turcs; elle sut, avec le secours de ses artifices ordinaires, les faire accéder à ses vues. Ceux-ci, indifférents pour la maison de Saxe, qui s'étoit peu souciée de rechercher et de cultiver leur amitié, donnèrent dans le piége que la Russie leur tendit en les invitant à se déclarer pour un roi Piast. Ils crurent qu'un pareil choix qui honoreroit la nation polonoise, sans déroger à sa liberté, feroit tout à la fois la convenance de la Pologne et celle de ses voisins; mais ils ne comprirent pas assez tôt que le but de la Czarine étoit bien moins de laisser un choix libre aux Polonois, que de le fixer sur celui d'entre eux qu'elle s'étoit proposé d'élever.

Lorsque ensuite ils connurent distinctement où tendoient les manéges et les mesures de cette princesse, ils tentèrent de s'y opposer; ils donnèrent pour cet effet l'exclusion à Stanislas-Auguste; mais ils s'y prirent si maladroitement, que cette démarche ne servit qu'à accélérer l'élection de celui qu'ils vouloient éloigner du trône.

La Porte, peu sensible à ce que sa gloire et sa dignité exigeoient d'elle, ne se ressentit pas, comme elle devoit, du peu d'égards que la Russie lui avoit témoignés dans cette occasion. Fascinée de nouveau par des assurances captieuses et par les promesses frauduleuses que cette puissance lui fit, et dont le détail n'a jamais été bien connu, elle consentit à ce qu'elle continuât, avec un nombre de troupes limité, l'ouvrage de la prétendue réformation qu'elle s'étoit permis d'établir en Pologne. La Porte, se bornant à différer la reconnoissance de l'élection au trône du candidat qu'elle en avoit exclu, vit sans

inquiétude et sans jalousie la Russie détruire la mesure que les Polonois avoient commencé à prendre pour l'amélioration de leur gouvernement, et replonger la république dans le chaos de l'anarchie et de la confusion. On pourroit même dire, sans craindre de trop s'avancer, que les ministres du divan applaudissoient aux motifs de prévoyance qui dirigeoient la conduite de la cour de Pétersbourg. Aussi prévenus qu'ils le sont que les puissances chrétiennes ne peuvent pas leur vouloir plus de bien qu'ils ne leur en veulent eux-mêmes, ils appréhenderoient, si la Pologne pouvoit regagner de la force et de la consistance, que ses efforts et ses vues ne portassent contre l'Empire ottoman : comme si la République pouvoit méconnoître que le seul, le véritable ennemi contre lequel elle doit se prémunir et s'armer, est la puissance qui en veut à sa liberté et à son indépendance souveraine !

La Porte, indifférente et passive sur l'usurpation que la Russie faisoit des droits constitutionnels de la Pologne, le fut moins sur l'invasion qu'on craignoit de son territoire. Réveillée par les conseils et les exhortations de la France, elle comprit que la Russie, sous la couleur d'une démarcation de limites avec la Pologne, visoit à un démembrement de territoire, lequel, par son étendue et par son emplacement, seroit incommode et nuisible aux intérêts de l'Empire ottoman. La Porte s'en expliqua de manière à faire sentir qu'elle ne souffriroit pas paisiblement un accaparement quelconque. La négociation entamée sur le fait des limites, quoique assez avancée, se ralentit tout à coup : on ignore si elle a été reprise depuis ; mais elle ne paroît pas avoir fait aucun progrès considérable.

Tel étoit l'état des choses à la fin de la diète ordinaire de l'année 1766. La Russie avoit lieu de s'applaudir de la docilité qu'elle y avoit rencontrée ; tout s'étoit passé au

gré de sa volonté ; l'article seul des dissidents et des Grecs désunis dans le rétablissement de leurs prétendus anciens droits avoit éprouvé de la résistance. Cette proposition irrita l'orgueil de la Russie ; elle croyoit avoir droit à l'obéissance passive des Polonois ; elle résolut de les y contraindre : assurée que les dissidents, dont tout l'espoir reposoit dans sa protection, ne se refuseroient à aucune de ses vues, elle songea à les réunir dans un corps de confédération qu'elle feroit mouvoir à son gré. Cette trame fut ourdie dans le plus grand secret : cependant celui-ci fut pénétré ; la Porte en fut informée à l'avance : on lui fit connoître le désordre extrême qu'un projet aussi révoltant ne pouvoit manquer de produire ; qu'une guerre civile et religieuse en seroit la suite ; que l'embrasement formé, les frontières ottomanes pourroient n'être pas épargnées ; qu'on étoit à temps de le prévenir, mais que, pour y obvier, il n'y en avoit point à perdre, et qu'il falloit presser la cour de Pétersbourg de rappeler, sans plus de délai, les troupes qu'elle avoit en Pologne. La Porte voyoit le mal, et elle en craignoit les suites ; mais, concentrée dans le goût du repos, elle répugnoit au remède qu'on lui indiquoit, parce que, ne pouvant être assurée que la Russie se prêteroit à retirer ses troupes sur la réquisition qu'elle en feroit, elle ne vouloit pas se compromettre et former l'engagement qu'elle étoit déterminée d'éviter. La Porte, incertaine du parti qu'elle avoit à prendre, et n'en prenant aucun, la Russie eut les mains libres pour entreprendre tout ce qu'elle voulut ; les dissidents se confédérèrent et reçurent de cette puissance l'assurance d'une protection victorieuse.

Le zèle religieux que la Russie affichoit pour leur cause, quoique réalisé par les effets, n'étoit cependant qu'un voile dont son ambition se couvroit pour atteindre à un but

et plus flatteur et plus intéressant. La réunion des dissidents, sous l'étendard de sa protection, lui assuroit un parti nombreux; mais elle vouloit dominer sur le corps entier de la République. Des garanties non avouées ou faussement interprétées avoient jusque-là servi de fondement à son régime et à son despotisme. Ce titre étoit trop caduc, il ne pouvoit même se soutenir; elle s'occupa de s'en procurer un plus réel et plus durable.

Le mécontentement de la nation polonoise contre son Roi étoit général; la Russie connut le parti qu'elle pouvoit en tirer : elle affecta de le partager ; elle annonça que son intention étoit de faire redresser tous les griefs quelconques; et gagnant par cet artifice la confiance des mécontents, elle les conduisit par degrés à former la dernière confédération générale, laquelle, par l'enchaînement des événements, est devenue la cause essentielle de leur ruine et de l'asservissement de leur patrie.

L'objet de ce Mémoire n'étant pas de tracer l'histoire des troubles et des malheurs de la Pologne, on se borne à crayonner les traits les plus saillants, ceux qui ont le rapport le plus immédiat avec les affaires que le sieur de Vergennes a été chargé de soigner. Ainsi on passe rapidement sur les moyens illégaux que la Russie mit en œuvre pour faire requérir sa garantie, et sur les violences de toute espèce et sur les actes de tyrannie dont elle ne rougit pas de se souiller pour en obtenir la concession.

Le tableau en a été mis régulièrement et fidèlement sous les yeux de la Porte. S'il n'a pas fait toute l'impression à laquelle il auroit été naturel de s'attendre, ce n'est pas qu'on ait jamais négligé de le rendre frappant et énergique; mais l'aveuglement étoit volontaire, il falloit des ressorts plus puissants que ceux du raisonnement pour en triompher.

Il n'est pas tout à fait surprenant que les Turcs, distinguant mal les rapports politiques des rapports religieux, n'aient pas saisi l'intérêt qu'il leur compétoit de prendre à la question des dissidents. Dans leurs principes, un latin ou un grec, un catholique ou un protestant, sont des êtres également séparés d'eux, et ils ne concevoient pas qu'une différence sur quelques articles de croyance dût priver des citoyens libres des droits de leur naissance et de la société. Pour tout dire, la cause des dissidents leur paroissoit plus juste que celle de leurs adversaires. Mais ce qui a dû paroître inconcevable est le flegme en quelque sorte stupide avec lequel les Turcs ont vu la Russie rechercher, poursuivre et faire décerner une garantie dont l'objet réel étoit de mettre le Roi de Pologne dans la dépendance la plus absolue, et, sans la soumettre tout à fait à la condition d'une province russe, la lier cependant si étroitement, qu'elle ne pût avoir de mouvement et d'action que par l'impulsion de la puissance garante.

Les lumières n'ont pas manqué aux Turcs pour s'éclairer sur les conséquences d'un accaparement aussi monstrueux. Que n'a-t-on pas fait pour leur faire sentir que la Russie, manutentrice des libertés et des droits de la Pologne qu'elle ravissoit, chargée d'assurer la tranquillité intérieure d'un État où l'union et la concorde sont impossibles et qu'elle se garderoit bien d'y rétablir, se créoit des prétextes intarissables pour s'y perpétuer armée, pour en usurper l'empire souverain ; et qu'elle ne pouvoit avoir d'autre but que de s'y mettre en situation et en mesure, après s'être assurée de sa nouvelle conquête, de fondre sur l'Empire ottoman, et de lui porter les coups les plus sensibles et les plus funestes ! Ces réflexions, quoique vraies, effleuroient à peine l'attention des ministres du divan : à les entendre, peu importoit que la Russie se fît

décerner un droit qu'elle exerçoit de fait depuis plus d'un demi-siècle, sans qu'il en fût résulté aucun inconvénient bien notable ; après tout, il suffiroit que la Russie ne se mît pas en devoir de conquérir physiquement la Pologne; la Porte sauroit toujours bien restreindre son influence, lorsqu'il lui conviendroit de l'entreprendre.

Ces sophismes et bien d'autres, que la pusillanimité, peut-être même la corruption, enfantoit, ne sont jamais demeurés sans réponse ; ils ont été soigneusement éclaircis et réfutés. Mais quelque convaincantes que fussent les répliques, ce ne fut pas sans peine que la Porte, pressée par nos vives remontrances, et jugeant par la tournure que prenoient les affaires dans la diète extraordinaire, assemblée en 1767, que tout y succédoit au gré de la Russie, se détermina à requérir cette puissance de borner à ce dernier acte de sa tyrannie ses entreprises et ses usurpations, et pour cet effet, de retirer d'abord, après la clôture de la diète, toutes les troupes qu'elle tenoit en Pologne.

Il y a lieu de croire que la Porte, en faisant cette demande, déféroit plus à une impulsion étrangère qu'à un sentiment profondément senti de son intérêt, puisque, après en avoir obtenu la promesse, elle n'a fait que de foibles efforts pour en procurer l'accomplissement. Loin que la confédération de Bar, qui éclata dans ces entrefaites, rendît les offices et les démarches du divan plus actifs pour presser l'évacuation demandée, elle lui parut au contraire un motif suffisant pour autoriser la Russie à différer l'exécution de ses promesses, à se maintenir armée en Pologne, et à y continuer ses rigueurs et ses violences. Ni l'arrogance des Russes qui osoient faire flotter audacieusement leurs étendards sur les bords du Niester, ni l'intégrité des frontières ottomanes violée et outragée en plus

d'une occasion, n'avoient pu échauffer la tiédeur de la Porte et provoquer son ressentiment. Si parfois elle en laissoit apercevoir quelque légère nuance, l'ombre d'une satisfaction l'apaisoit et la calmoit aussitôt ; elle voyoit avec douleur les flots d'un sang qu'elle jugeoit innocent, couler à sa vue ; son humanité en étoit révoltée ; elle auroit pu empêcher ce tissu d'horreurs ; elle ne vouloit qu'en détourner la vue. C'étoit inutilement que les motifs les plus sacrés réclamoient à l'envi son appui et sa protection pour une cause qui, à le bien prendre, étoit celle de l'Empire ottoman ; ses administrateurs ne prétendoient que se dispenser d'y prendre part et éloigner d'eux l'objet qui, en excitant leurs inquiétudes, leur reprochoit leur mollesse et leur incurie. Ils demandèrent à la Russie qu'elle éloignât ses troupes du Niester, et désormais qu'elles ne pussent s'avancer qu'à une certaine distance de leurs frontières. Cette demande n'avoit rien qui gênât la Russie : la confédération de Bar étoit dispersée ; les chefs et les membres étoient réfugiés en Moldavie ; les troupes mêmes qui avoient été employées en Podolie devenoient nécessaires pour réduire la confédération de Cracovie ; la Porte n'exigeant de la Russie que ce qu'il étoit de son intérêt de prévenir, celle-ci sortoit au meilleur marché d'un pas glissant et critique. Il est assez apparent qu'elle en auroit été quitte pour cette légère condescendance, si l'orgueil, qui semble faire le caractère dominant de tous les individus russes, n'avoit pas produit un incident dans lequel un instant a changé la face du système ottoman. C'est de l'affaire de Batta, dans la Petite-Tartarie, qu'il est question. Les détails en sont connus. Les Russes ont tenté de s'en disculper et de la rejeter sur les paysans révoltés de l'Ukraine ; mais il est avéré qu'elle a été l'ouvrage des Cosaques-Zaporowiens. Cette justification, tout insuffisante qu'elle fût, auroit

pu trouver cependant des défenseurs et du crédit, si elle avoit pu prévenir l'effroi qui s'empara des esprits. La peur fit, dans cette occasion, ce que la dignité, la justice et la convenance n'avoient pu opérer.

Les ministres ottomans, considérant l'invasion de Batta comme une agression préméditée, et croyant déjà voir les Russes dans le centre de la Moldavie, sentirent à quoi les exposoient leur coupable négligence et l'endurcissement volontaire avec lequel ils s'étoient constamment refusés à toutes les exhortations amicales et à toutes les remontrances les plus solides qui leur avoient été faites. Leur frayeur ne connoissant point d'arrêt, on vit éclore avec la rapidité la plus surprenante une foule immense de dispositions et de préparatifs militaires, qui caractérisent bien éminemment les ressources innombrables de l'Empire ottoman, et ce qu'il seroit en état de faire s'il étoit administré par des personnes habiles et vertueuses. Les ministres ottomans ne bornèrent pas leur vigilance à pourvoir à la sûreté de celles de leurs frontières qu'ils supposoient menacées; mais voulant savoir précisément à quoi s'en tenir avec la Russie, le résident de cette puissance fut appelé chez le reïs-effendi, lequel, à la suite de différentes explications, lui déclara expressément que la paix ne subsisteroit qu'autant que la cour de Pétersbourg retireroit, sans plus de délai, toutes les troupes généralement quelconques qu'elle avoit introduites en Pologne.

Cette sommation fut faite d'un ton et d'un style qui n'annonçoient pas que la Porte fût disposée à s'en relâcher; et les préparatifs militaires qu'elle n'a pas discontinués depuis indiquoient assez qu'elle vouloit être satisfaite. Toutefois la Russie n'en a tenu compte. Elle ne vouloit faire sortir ses troupes de la Pologne qu'autant que toutes les affaires pour lesquelles elle les y avoit fait entrer se-

roient terminées et arrangées, ce qui revient à dire, autant que la République seroit entièrement asservie. Une offre aussi captieuse, qui ne fixoit ni terme ni borne aux entreprises et aux usurpations de la Russie, ne pouvant être interprétée autrement que comme un refus formel d'acquiescer à la demande de la Porte, celle-ci s'est enfin déterminée au seul parti qui lui restoit à prendre, et qui pouvoit sauver sa gloire comme ses intérêts. Le résident de Russie, mandé chez le grand vizir, ayant ratifié verbalement le contenu de la réponse qu'il avoit donnée précédemment par écrit, et détruit jusqu'à la moindre espérance de quelque modification satisfaisante, il fut arrêté et conduit, par ordre du Grand Seigneur, au château des Sept-Tours, où il est détenu et gardé en prisonnier d'État avec toutes les personnes employées dans son ministère.

Cette démarche a été le prélude de la déclaration de guerre que Sa Hautesse a résolu de faire aux Russes; et, peu de jours après la détention du sieur Obrescoff, elle a été notifiée à tous les ordres de l'État dans un grand divan, convoqué à cet effet au sérail. Depuis, on redouble de vigueur et d'activité, soit pour pourvoir à la sûreté des frontières pendant l'hiver, soit pour se mettre en état d'ouvrir la campagne prochaine avec éclat et avec succès. Ceux-ci ne paroîtroient pas équivoques, si l'abondance et la force des moyens suffisoient pour les déterminer. Les Turcs ont immensément de tout ce qui est nécessaire pour la guerre, et pour la faire longtemps : hommes, argent, artillerie, munitions, subsistances, tout cela abonde; mais ils manquent essentiellement de chefs et d'officiers qui aient les connoissances et l'expérience militaires. Cependant, si la constance ne les abandonne pas, il est vraisemblable qu'en essuyant même des défaites, ils réussiront à réduire l'orgueil de la Russie, laquelle, déjà fort épui-

sée [1], soit par les dépenses de la dernière guerre en Prusse et en Silésie, soit par celles dans lesquelles ses intrigues en Pologne l'ont constituée, ne doit pas être dans une situation assez prospère pour fournir longtemps aux frais d'une guerre aussi onéreuse que celle où elle se trouve engagée contre l'Empire ottoman.

Tel est en abrégé l'exposé ingénu de la négociation principale, et même la seule qui a dû fixer l'attention et les soins du sieur de Vergennes, et l'état véritable dans lequel il laisse les affaires, en se démettant de cette ambassade. Il est bien éloigné de s'attribuer la moindre part du mérite de l'heureuse révolution qui vient d'éclore ; elle est l'ouvrage des circonstances, et la gloire en est due à la divine Providence [2], qui seule a le droit de les produire. C'est elle qui suscite le vengeur qui va enfin opposer une digue aux cruautés et aux atrocités dont la Russie s'est souillée. Puisse cette même Providence donner à ce vengeur son glaive et son armure pour humilier cette puissance orgueilleuse, et la renfermer dans les bornes de la modération et de la justice! Celle que le sieur de Vergennes ose implorer de la clémence de Sa Majesté et de son conseil, et qu'il se flatte de mériter, est de la persuader que, dans aucun temps, son zèle n'a été refroidi par les obstacles. Il

[1] M. de Vergennes étoit peut-être celui de tous nos diplomates qui connoissoit le mieux tous les rapports qui existoient entre les diverses puissances de l'Europe. C'étoit un politique aussi sage qu'éclairé; ses vues étoient droites, ses intentions pacifiques : personne ne fut plus fécond que lui en moyens conciliatoires; mais comme il n'étoit pas militaire, il ne voyoit pas l'impossibilité où se trouvoient les Turcs de résister aux Russes. La bravoure et le nombre des troupes ottomanes fascinoient ses yeux. Il espéroit que le courage des janissaires humilieroit l'orgueil moscovite, et deux fois l'événement a démenti ses prédictions. (*Note de M. de Ségur.*)

[2] Il est assez singulier de voir ici l'ambassadeur du fils aîné de l'Église se féliciter de la guerre que la Providence fait déclarer aux chrétiens par les musulmans. (*Idem.*)

connoissoit la difficulté de l'entreprise, lorsque M. le duc de Choiseul le chargea de la tenter; sa réponse particulière à ce ministre, du 26 mai 1756, en est la preuve. Mais tout insurmontable qu'elle parût alors, quelque peu d'espérance qu'il y eût de l'aplanir, le sieur de Vergennes n'en a pas travaillé moins assidûment pour faire germer, éclore et fortifier les dispositions qui ont enfin éclaté. La carrière étoit ouverte à son émulation : il l'a suivie avec ardeur et constance, sans s'en laisser détourner par les dégoûts qu'il n'y a que trop souvent rencontrés. Arrivé au terme qui intéressoit la prévoyance de Sa Majesté et celle de son conseil, il est consolant pour le sieur de Vergennes de devoir transmettre le soin des affaires à un successeur dont les talents, les lumières et le bon emploi qu'il en sait faire ont déjà décidé la réputation. Il reste à souhaiter que le bonheur couronnant son habileté, il réussisse à s'assurer, dans la direction des opérations de la guerre et de celles de la paix, une influence assez directe pour la rendre utile aux vues ultérieures de notre auguste monarque. Cette acquisition est d'autant plus nécessaire à rechercher, que les Turcs paroissant vouloir établir le théâtre de la guerre en Pologne, il est à craindre, en premier lieu, que le remède qu'ils vont porter aux Polonais ne soit tout aussi cruel que le mal dont ils entreprennent de les guérir. L'indiscipline des armées ottomanes et les ravages qu'elles font, même dans leur propre pays, sont connus. Que n'en auront, d'une part, à souffrir les provinces polonaises où elles pénétreront! En second lieu, les Turcs n'entreprenant cette guerre qu'à contre-cœur, et parce qu'il n'a pas été dans leur choix de s'en dispenser, il pourra bien arriver, surtout si leurs armes ne sont pas heureuses, qu'ils saisiront, pour en sortir, les premières ouvertures qu'on leur présentera, sans trop se mettre en

peine de faire réintégrer les Polonois dans leurs droits et leurs libertés, et de leur en assurer la paisible jouissance. Qui sait même si le démembrement de la Pologne ne pourroit pas faire le sceau de la réconciliation entre les deux parties belligérantes? On doit s'attendre d'ailleurs que l'Angleterre, toujours zélée pour les intérêts de la Russie, ne négligera rien pour préparer les voies à un accommodement, et pour se donner le mérite et la gloire de l'avoir procuré.

Tout incertaines que puissent paroître les vues qu'on prend la liberté de proposer, elles semblent cependant devoir intéresser la prévoyance et l'attention du négociateur, et faire l'objet principal de ses soins.

Il doit paroître étrange que la Porte, si intéressée à maintenir la Pologne dans son état de liberté et d'indépendance, et à prévenir qu'aucune puissance ne puisse y usurper une influence aussi prédominante, pour disposer des volontés et des ressources de la République, ait été si lente à s'éclairer sur un intérêt aussi précieux, et à le soigner. Mais, indépendamment de la foiblesse, et peut-être de la corruption qu'on peut, à juste titre, reprocher à quelques-uns des ministres du divan qui dans cette période de temps ont tenu les rênes du gouvernement, on doit encore considérer que les combinaisons des Turcs sont très-éloignées de celles des puissances chrétiennes. Le système d'équilibre qui tient l'Europe dans une vigilance et peut-être dans une agitation continuelle, qui fait qu'on ne peut tirer un coup de fusil dans une de ses extrémités, sans qu'il retentisse aussitôt à l'autre; ce système est étranger aux Turcs, lesquels, concentrés en eux-mêmes et dans la vaste étendue de leur empire, croient avoir dans leur puissance des motifs suffisants pour être indifférents à tout ce que nous désignons par intérêts rela-

tifs, persuadés qu'ils auront toujours dans leurs ressources propres et intérieures les moyens nécessaires pour faire échouer les projets de ceux qui voudroient les attaquer dans leurs intérêts directs. Cette façon de penser et de sentir est consacrée par leur loi religieuse, qui, en leur interdisant une participation trop directe dans les affaires des chrétiens, leur fait un précepte de ne pouvoir faire la guerre à une puissance avec laquelle ils sont en paix, lorsqu'elle ne contrevient pas directement et formellement aux traités. Plus d'une fois on a envisagé comme des défaites vaines et frivoles les obstacles que les Turcs empruntent de leur loi, parce que, prévenu que le Grand Seigneur est un souverain despotique, dont la volonté arbitraire tient lieu de la loi, on se persuade volontiers qu'il n'a qu'à vouloir la guerre pour la faire. Ce despotisme absolu du Grand Seigneur est une erreur ancienne, que la constitution ottomane n'avoue point. Le pouvoir de ce prince est grand sans doute : il donne et il ôte les emplois à son gré ; il dispose des fortunes particulières ; les trésors que son sérail renferme sont à lui ; les arsenaux, les magasins, tout est à ses ordres ; ses peuples le révèrent comme l'ombre de la Divinité sur la terre, et lui obéissent à ce titre. En tout où la loi n'est pas expresse, sa volonté y supplée ; mais cette volonté n'est pas si indépendante qu'elle ne doive avoir l'aveu des ordres de l'État, entre lesquels celui de l'uléma est le plus nécessaire, parce que, gardien et interprète de la loi, c'est lui qui légitime ou qui réprouve les résolutions et les entreprises.

Il peut paroître étonnant que les empereurs ottomans aient laissé prendre un aussi grand ascendant à un corps qui limite et resserre leur autorité : mais l'étonnement cesse, lorsqu'on considère que l'empire devant sa naissance, son accroissement et sa conservation à la religion,

celle-ci a dû et doit encore faire le pivot principal sur lequel porte la machine du gouvernement. Ce n'est pas cependant que le Grand Seigneur, s'il le vouloit absolument, ne pût faire la guerre sans le consentement de l'uléma, pourvu qu'il fût assuré du concours des milices qu'on désigne sous le nom d'*odjack*. Maître des trésors et des magasins, rien ne feroit obstacle à ce que sa volonté eût son effet ; mais si la guerre étoit malheureuse, le ressort de l'enthousiasme et du fanatisme dont l'uléma seul dispose lui manquant, la couronne du martyre promise et assurée à tous ceux qui perdent la vie dans une guerre déclarée sainte n'étant plus la récompense de ceux qui succomberoient dans celle-là, l'ardeur que ce prince auroit su inspirer à sa milice et à son peuple se convertiroit bien vite en indignation et en fureur ; et, dans ce cas, nul doute que la perte de son trône ne fût le fruit de la témérité de son entreprise.

Si le gouvernement en général trouve dans la loi mahométane des raisons et des prétextes pour se déterminer difficilement à la guerre, ceux qui sont préposés à l'administration trouvent dans leur situation et dans leur convenance des motifs bien puissants pour la craindre et pour l'éviter. La constitution ottomane, semblable à une marâtre, ne peut former des citoyens zélés et patriotiques. Plus un ministre se rend recommandable par des services éclatants et illustres, plus il se trouve en butte aux traits de l'envie et aux coups de la disgrâce. Le bien qu'il fait ne lui est pas ordinairement compté : et, le plus souvent, on le rend responsable du mal qu'il ne peut empêcher.

Si un grand vizir est heureux à la tête des armées, la crainte que l'affection des ministres ne le rende trop puissant et trop ambitieux fait un grief : sa propre réputation tourne contre lui, et la perte de sa place en est la consé-

quence. Est-il malheureux dans ses entreprises, essuie-t-il des revers, il lui en coûte ordinairement la tête. Que la disgrâce le prévienne, ou qu'une mort naturelle le dérobe au choc des cabales, aux soupçons de son maître, le souvenir de son mérite et de ses services s'ensevelit avec lui; ses richesses deviennent la dépouille du prince; sa famille est replongée dans la médiocrité dont il l'avoit tirée, et le mérite trop éclatant du père est volontiers un motif suffisant pour fermer l'accès des honneurs et de la fortune aux enfants, parce qu'il est dans l'ordre de la politique ottomane de ne pas souffrir qu'il s'élève des familles riches et puissantes, lesquelles, se perpétuant, pourroient donner de l'ombrage et de l'inquiétude. Les gens de loi sont les seuls qui, par leur état, sont affranchis de cette tyrannie. Leur fortune et leur vie ne sont point à la disposition du prince, qui ne peut les punir que par l'exil, à moins cependant que leurs excès ou leurs crimes n'engagent leur ordre à les dégrader et à les expulser, auquel cas ils tombent dans la main du prince. Ces exemples sont très-rares, quoique rien ne sembleroit devoir être plus commun; mais chacun est dans le cas d'user d'indulgence envers son confrère, parce qu'il en est peu qui n'en aient besoin pour eux-mêmes. Il est inconcevable jusqu'à quel point l'impunité a porté la corruption et la rapacité dans cet ordre.

Ce qui a été dit plus haut, relativement à la situation d'un grand vizir, peut s'adapter à celle de tous les ministres inférieurs, et de tout ce qui tient généralement aux emplois civils et politiques. Ceux-ci n'étant pour ainsi dire que de passage dans les emplois, songent bien moins à procurer l'avantage de l'empire que le leur propre; leur principale vue est de s'enrichir, soit pour satisfaire leur cupidité et leur luxe, soit pour acquérir des amis

puissants qui aident à leur avancement. En paix, les produits de leurs offices sont grands, et les dépenses médiocres ; c'est le contraire en temps de guerre. D'ailleurs, la richesse de tout ce qui est connu sous le nom de *régial*, et qui comprend tout ce qui n'est point uléma ou odjack, consiste dans des bénéfices militaires qui exigent une prestation de services et de secours dans le cas de guerre. Les douceurs d'une longue paix ont tellement amolli les feudataires, que ceux-ci, dérogeant à l'esprit de l'institution primitive de ces fiefs, ont prodigué à des dépenses agréables ou frivoles un argent qu'ils devoient réserver pour le temps où l'emploi en deviendroit nécessaire. Leur revenu ne suffisant point à leur luxe, ils se sont constitués dans des dettes, et se trouvent fort embarrassés maintenant que, dénués d'argent et de crédit, ils manquent de ressources pour se mettre eux-mêmes en équipages, pour se présenter en campagne avec le nombre de gens requis par la conditionde leurs fiefs, et par là se trouvent exposés à en être dépouillés. Aussi le nombre est-il grand de ceux qui sont mécontents de la guerre qui vient de s'allumer; et à l'exception des milices, qui la considèrent comme une route d'avancement, et de la populace, qui espère y trouver les moyens de s'arracher à la misère et à l'indigence, il est peu de gens d'un autre état qui ne voient avec déplaisir la nécessité dans laquelle l'empire s'est trouvé de recourir à ce moyen extrême. Le trait étant lancé, et ne pouvant vraisemblablement plus retourner que teint du sang de l'ennemi, il peut être aussi inutile que difficile de savoir au vrai ce que les ministres actuels pensent relativement à la guerre qu'ils vont faire : mais comme un compte rendu ne peut être censé complet s'il n'y est fait mention de ceux qui ont le principal maniement des affaires, le sieur de Vergennes ne croit pas pouvoir se dis-

penser de ce devoir d'obéissance et d'exactitude, quelque délicate que soit la tâche de donner une idée juste des personnes avec lesquelles on ne peut contracter aucune liaison et aucune habitude personnelle.

Nids-changi [1] Mehemet-Emin-Pacha, qui remplit la place de grand vizir, est, sans contredit, un homme de beaucoup de génie, et il n'en falloit pas un médiocre pour s'élever aussi rapidement qu'il l'a fait au poste éminent où il vient de parvenir. Fils d'un marchand circassien, il en a suivi l'état dans sa première jeunesse ; et il paroissoit s'y destiner entièrement, lorsque des circonstances heureuses lui ouvrirent l'entrée dans le bureau du mecktoupgi-effendi [2], qui est le secrétaire intime du grand vizir, et l'engagèrent à quitter le négoce pour les affaires. Sa sagacité naturelle le distinguant bientôt, de commis qu'il étoit du mecktoupgi, il fut fait mecktoupgi lui-même, et, dans cette qualité, ministre de la Porte. Il remplissoit cet emploi lorsque la mort d'Auguste III fit vaquer le trône de Pologne. Le reis-effendi alors en place, accablé par l'âge et par les infirmités, ne pouvoit suffire aux affaires : le mecktoupgi fut chargé de l'aider, et il sut se rendre si utile dans cette coopération, que la mort ayant enlevé le reis-effendi [1], il fut pourvu de cette charge, qu'il ne garda que peu de mois, attendu que le Grand Seigneur, qui avoit connu son mérite, voulut se l'attacher plus immédiatement : pour cet effet, il le créa, en 1764, pacha à trois queues, et lui conféra le titre de nids-changi. Depuis, ce prince, qui n'a cessé de le consulter, l'a honoré de son

[1] Le nids-changi est comme le garde du sceau. Sa fonction est de faire mettre en tête des ordres impériaux le parafe ou chiffre du Grand-Seigneur, qu'on nomme en turc *toura*.

[2] Le mecktoupgi, dans cette qualité, est le ministre du divan.

[3] Le reis-effendi est le grand chancelier de l'empire et le ministre des affaires étrangères.

alliance en le fiançant à la sultane sa fille aînée ; et il est vraisemblable qu'il auroit moins tardé à l'élever à la place de grand vizir, si son âge peu avancé n'y avoit fait obstacle. On ne lui donne pas plus de quarante-six ans. Dans le court espace que ce pacha a été employé dans le ministère politique, c'est lui qui fut l'auteur de l'exclusion donnée à Stanislas-Auguste, et de certaines conditions qu'on exigea de la Russie, dont la connoissance n'a jamais été rendue publique. Si l'on ne peut refuser à ce vizir de grands talents et d'heureuses qualités, une connoissance pratique des affaires de la Porte, une élocution noble et facile, on ne doit pas dissimuler aussi qu'il a de grands défauts et bien dangereux pour une personne qui est à la tête d'une grande administration. Souverainement prévenu de lui-même et de la supériorité de son mérite, la moindre contradiction, l'ombre de la résistance le choque et l'irrite ; et, dans son impétuosité, il ne met point de bornes à son ressentiment. Le sieur de Vergennes n'a jamais eu à s'en plaindre : il n'a eu, au contraire, qu'à se louer de ses bons procédés, tandis qu'il étoit dans le ministère et depuis qu'il en étoit sorti. Ce premier ministre paroît encore dans les mêmes dispositions à son égard : mais l'amitié des Turcs n'est pas toujours un gage de leur efficacité.

Umar-Effendi, qui remplit la place de kyaya-bey [1], est aussi froid et tranquille que le grand vizir est vif et impétueux. Il a l'esprit souple, délié, et singulièrement soupçonneux et rusé. Depuis près de quatre ans qu'il est dans le ministère, il a acquis l'expérience des affaires. Dans le principe, il étoit un des partisans les plus zélés des principes pacifiques ; mais lorsqu'il s'est aperçu que le Grand Seigneur, irrité des outrages qu'il avoit reçus des Russes, songeoit sérieusement à s'en ressentir, il n'a pas balancé

[1] Le kyaya-bey est le lieutenant du grand vizir.

à renoncer à sa première opinion et à se rendre le plus ardent coopérateur des vues de guerre. C'est ainsi qu'il a réussi à échapper à l'orage qui a renversé l'ancien ministère, et à se soutenir et à se conserver dans son poste, où il s'est procuré une influence d'autant plus principale, qu'il a eu le secret de faire tomber la charge de reis-effendi sur un sujet, lequel, manquant de la capacité nécessaire pour la remplir, a un besoin continuel du kyaya-bey pour couvrir son incapacité et son insuffisance.

Les trois ministres dont on vient de tracer une esquisse sont les seuls sur lesquels repose toute l'administration des affaires politiques, qu'ils ne peuvent cependant déterminer et finir sans les avoir consultées avec le mufti et avec les chefs de la loi. Celui qui a présidé au changement de scène qui vient d'éclater, mais qui n'en a pas été l'auteur, n'existe plus. Vieillard plus qu'octogénaire, il suivoit bien moins son propre mouvement qu'il ne le prenoit du corps auquel il présidoit, et celui-ci le recevoit de Peri-Zadé-Osman-Mollah, le plus ancien des cadileskers, et, dans cette qualité, le chef de l'uléma; c'est celui qui a été en dernier lieu déclaré mufti. Ce nouveau pontife, qui sort d'une des plus anciennes familles de son corps, qui compte plusieurs muftis parmi ses aïeux, jouit du plus grand crédit dans l'uléma et de la plus haute réputation dans le public. Son éloquence, à laquelle rien ne résiste, le rend l'arbitre des conseils, et son génie hardi et élevé ne s'effraye point de la grandeur des entreprises. Rien ne lui paroît disproportionné à la puissance ottomane. Il ne fut jamais bien disposé pour les Russes. Ses principes à cet égard, qui étoient connus, rendoient les ministres de la Porte très-attentifs à l'écarter et à limiter son influence. L'affaire de Batta lui a fait perdre la place qui lui convenoit, et l'on peut le regarder, à juste titre, comme l'au-

teur de la révolution du système ottoman, et des vigoureuses résolutions qui en sont la conséquence.

Signé DE VERGENNES.

CCCXXII. — LE COMTE DE BROGLIE A LOUIS XV.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

11 juillet 1768.

Sire,

J'ay l'honneur d'addresser cy joint à Vostre Majesté l'expédition des instructions pour M. le chevalier de Saint-Priest, qu'elle a daigné approuver. Cet ambassadeur a reçu une lettre de M. le chevalier de Vergennes, qui luy marque que tous ses secrétaires veulent repasser en France avec luy, ce qui oblige, Sire, à en donner un à son successeur pour la correspondance secrette. J'aurois esté assez embarrassé pour faire ce choix dans le peu de temps qui reste avant le départ de M. de Saint-Priest, si par hasard un des meilleurs secrétaires que mon frère eut à l'armée, ne fust venu heureusement me demander de le placer; c'est un garçon très-sage et dont je crois pouvoir répondre pour la sagesse et la discrétion. Ainsy, si Votre Majesté l'approuve, je l'attacheray au nouvel ambassadeur, et je la suplie de permettre qu'il luy soit fixé quinze cents livres d'appointements sur la caisse secrette. Si elle daigne approuver cet arrangement, j'auray l'honneur de lui addresser un projet d'ordre pour estre remis à ce nouveau secrétaire à son arrivée à Constantinople.

Je joins aussy icy, Sire, la réponse que j'ay reçue ce matin de M. le duc de Choiseuil à la lettre dont j'ay eu l'honneur d'addresser il y a quelques jours la copie à Vostre Majesté; elle m'a paru exiger une réplique de ma part, que je prends encore la liberté de mettre sous ses yeux, et j'ose me flatter qu'elle daignera y reconnoître la passion

extrême que j'auray toujours de lui obéir et de luy plaire. Je suis, etc. Le comte DE BROGLIE.

(*De la main du Roi.*)

Puisque vous répondes de ce secrétaire, j'approuve son choix.

CCCXXIII. — INSTRUCTIONS SECRÈTES DE LOUIS XV A M. DE BRETEUIL, AMBASSADEUR EN HOLLANDE [1].

[Flassan, *Hist. de la diplomatie*, t. VII, p. 14.]

Ce 24 juillet 1768.

Le baron de Breteuil ayant été honoré de la confiance particulière de Sa Majesté pendant le séjour qu'il a fait en qualité de son ministre et de son ambassadeur dans les cours de Pétersbourg et de Stockholm, il est déjà instruit de la manière dont il doit diriger la correspondance qu'il lui est permis d'entretenir avec elle en se servant des nouveaux chiffres et des adresses qui lui seront remis par le comte de Broglie avant son départ. Il sait aussi la fidélité avec laquelle il doit garder le secret que le Roi a bien voulu lui confier et l'attention qu'il doit apporter à le conserver et à prévenir les événements qui pourraient le déceler. Il sera donc suffisant de lui faire connoitre par la présente instruction les objets sur lesquels Sa Majesté désire qu'il fixe principalement son attention.

Il seroit inutile d'entrer avec le baron de Breteuil dans les détails purement relatifs à la Hollande. Il recevra sur cet objet des instructions directes par le ministre des affaires étrangères; le Roi se réserve seulement d'y ajouter ce qu'il jugera convenable lorsqu'elles lui auront été adressées par le comte de Broglie, à qui le baron de Bre-

[1] Rédigées par M. de Broglie.

teuil les communiquera dès qu'elles lui auront été remises et en donnera copie, ainsi que de tout ce qu'il pourra recevoir par le canal du duc de Choiseul qui seroit relatif à sa mission.

Le séjour que le baron de Breteuil a fait en Suède et en Russie, ainsi que ses différents voyages en Pologne et en Danemark, lui ont donné une connoissance plus parfaite qu'à aucun des ministres du Roi de la situation politique de toutes les puissances du Nord. Il doit être également instruit du plus ou moins d'influence que nous avons conservé dans chacune de ces cours, des causes qui y ont produit et produisent peut-être encore la décadence de notre crédit, des moyens qu'il y auroit de le relever, des obstacles qui peuvent s'y opposer et de l'intérêt que nous aurions d'y parvenir.

Sa Majesté désire qu'il se serve de ses lumières et de l'expérience qu'il a acquise pour pouvoir spéculer de la Haye sur ces différents objets, et elle lui permet d'entretenir pour cet effet une exacte correspondance avec ses ministres employés dans toutes les cours pour se tenir éclairé sur ce qui s'y passe, et particulièrement en Suède et en Russie. De toutes ces relations réunies le baron de Breteuil doit faire un ensemble, et, sans se contenter d'exposer tous les faits dont on l'aura informé, il y joindra des raisonnements et des réflexions particulières propres à faire connoître à Sa Majesté le jugement qu'il en porte. Elle lui permet même d'y ajouter ce qu'il croiroit à propos de prescrire à ses ministres dans les cours dont il sera question pour qu'après l'avoir examiné, elle puisse donner ses ordres en conséquence.

Sa Majesté lui recommande une singulière attention sur tout ce qui se passera en Russie, et surtout en Suède : son intention est qu'il lie une correspondance très-suivie avec

le comte de Modène dès qu'il sera arrivé à Stockholm, et qu'il lui fasse passer par la voie secrète la copie des lettres qu'il écrira à ce ministre ou qu'il en recevra, afin de continuer à être instruite de tout ce qui se passe en Suède avec autant d'exactitude qu'il est possible de l'être, dès qu'elle n'a pas jugé, par des raisons particulières, devoir honorer le successeur du baron de Breteuil de la même confiance qu'elle avoit bien voulu lui accorder.

La position où cet ambassadeur va être en Hollande le met fort à portée d'avoir connoissance de ce qui se passe en Angleterre, et la parenté ainsi que l'amitié qui le lient au comte du Châtelet lui en fournissent un nouveau moyen. Le baron de Breteuil a pu connoître, par les ordres qu'il a reçus du Roi à son départ pour Londres, avec quelle attention et quel intérêt Sa Majesté s'occupe de tout ce qui a rapport à l'Angleterre; elle ne veut négliger aucun moyen d'en être instruite. C'étoit principalement pour remplir cet objet qu'elle avoit ordonné au sieur des Rivaux de lui envoyer copie de sa correspondance avec le sieur Durand, et sans le retour prochain de son chargé d'affaires, il auroit reçu l'ordre d'en user de même avec le comte du Châtelet[1].

Le baron de Breteuil prendra, dès son séjour ici, les moyens de former avec cet ambassadeur la correspondance la plus intime, et il aura attention d'en faire passer exactement la copie à Sa Majesté, en observant, s'il arrivoit des événements dont il lui parût intéressant qu'elle fût promptement instruite, d'en faire parvenir le rapport à Sa Majesté avec le plus de célérité possible.

Le détail des objets qui peuvent principalement attirer l'attention du Roi en Angleterre seroit ici superflu. Sa Majesté a donné trop de preuves du goût qu'elle a pour

[1] M. du Châtelet, alors ambassadeur à Londres.

contribuer au bonheur non-seulement des peuples qui ont celui d'être ses sujets, mais de toute l'Europe, en perpétuant la paix autant que cela dépendra d'elle, pour qu'on ne puisse douter que ce ne soit principalement à la conserver que toutes ses vues tendent. Les Anglois ont prouvé que les leurs étoient dirigés par d'autres motifs, et on peut sans injustice les accuser de n'être pas également attachés à la tranquillité générale et de n'écouter que la voix d'une ambition immodérée.

Il est très-important de pénétrer les mesures que cette ambition pourroit leur faire prendre, et il n'est pas sans exemple que des ministres résidant dans des cours voisines aient été plus à portée de découvrir de pareils préparatifs que ceux mêmes qui sont sur les lieux. La dextérité du baron de Breteuil peut lui faire espérer de saisir une circonstance aussi heureuse surtout dans un pays qui a tant d'intérêt à connoître les projets de ses voisins et auquel ses voisins mêmes peuvent s'adresser pour lui inspirer des dispositions analogues aux leurs. Sa Majesté se repose entièrement sur le zèle avec lequel il s'occupera de l'exécution de ses ordres, et les preuves qu'elle a de la prudence et de la sagesse de sa conduite, tant en Russie qu'en Suède, lui sont un sûr garant qu'il justifiera, partout où elle jugera à propos de l'employer, le degré de confiance qu'elle daigne lui accorder.

Il sera joint à cette instruction un ordre du Roi pour recevoir du sieur des Rivaux tous les papiers, chiffres et autres pièces généralement quelconques que le marquis d'Havrincourt ou ce chargé d'affaires pouvoient avoir entre leurs mains, et qui sont relatifs à la correspondance secrète avec Sa Majesté. Le baron de Breteuil en donnera son reçu au sieur des Rivaux au bas de l'inventaire qui en a été dressé et qu'il vérifiera, et il les conservera jusqu'à

ce qu'il reçoive l'ordre de les rapporter ou de les faire passer à Sa Majesté. LOUIS.

Fait à Versailles, le 24 de juillet 1768.

CCCXXIV. — LOUIS XV A M. DE BRETEUIL[1].

[Flassan, *Hist. de la diplomatie*, t VII, p. 3.]

Versailles, le 24 juillet 1768.

Le baron de Breteuil recevra du sieur des Rivaux à la Haye tous les chiffres, papiers, ordres et pièces généralement quelconques, que le marquis d'Havrincourt ou ledit sieur des Rivaux ont eus entre leurs mains et qui ont le moindre rapport à la correspondance secrète que feu cet ambassadeur ou le chargé d'affaires ont entretenue par mes ordres avec moi pendant leur séjour en Suède et en Hollande. Il vérifiera avec ledit sieur des Rivaux l'inventaire qu'il a eu ordre d'en faire, dont il sera dressé deux copies; et il mettra son vu au bas de celles que ledit des Rivaux doit rapporter ici pour sa décharge et qu'il conservera pour me la faire passer à son arrivée à Paris par le comte de Broglie à qui il la remettra. Le baron de Breteuil lui renouvellera en mon nom l'ordre le plus précis de ne parler à qui que ce soit qu'audit comte de Broglie du secret dont il a connoissance et qu'il m'avoit plu de lui confier. LOUIS.

CCCXXV. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

[Juillet 1768[2].]

Vous n'aves qu'à donner les 500 louis à M. Mocranosky pour son départ. Je vous les faires rembourser par mois,

[1] M. de Breteuil venait d'être nommé ambassadeur auprès des États-Généraux de Hollande. Il prit officiellement possession de son poste le 22 septembre 1768.

[2] On croit que c'est en 1768. (*Note de M. de Broglie.*)

avec beaucoup de compliments. Il y a du nouveau de Constantinople tant avec Vienne que pour icy, apparement que la lettre que je joins icy vous l'apprend.

N'espéres jamais pour le prince Xavier et peu pour Charles.

CCCXXVI. — LOUIS XV A M. DE BRETEUIL.

[Flassan, *Hist. de la diplomatie*, t. VII, p. 2.]

[7 août 1768 [1].]

Monsieur le baron de Breteuil, quoique le succès n'ait pas entièrement répondu à votre travail et à votre zèle dans vos négociations en Suède, je ne veux pas pour cela que vous doutiez de ma satisfaction. Le choix que j'ai fait de vous pour remplacer en Hollande le marquis d'Havrincourt doit vous en être un sûr garant. Je compte que vous m'y servirez avec la même attention que vous avez fait jusqu'ici et que vous observerez aussi fidèlement le secret que je vous ai prescrit sur la correspondance particulière que vous avez avec moi. Par suite de la confiance que j'ai en vos lumières, je désire que vous travailliez sans perdre de temps à un mémoire détaché sur la Suède et sur l'état où vous l'avez laissée, sur les événements qui y sont arrivés, les moyens qu'il y aurait de les prévenir, et ceux que vous croyez les plus propres à remédier aux maux qui affligent un pays allié de la France depuis si longtemps. Quand vous aurez fini ce mémoire, vous le ferez passer au comte de Broglie, qui me le fera tenir. LOUIS.

Compiègne, le 7 d'août 1768.

CCCXXVII. — LE COMTE DE BROGLIE A M. DE BRETEUIL.

[Flassan, *Hist. de la diplomatie*, t. VII, p. 12.]

[Août 1768.]

Le sieur Dubois m'a envoyé ici, Monsieur le baron, la

[1] Cette pièce est par erreur datée de l'an 1767 dans l'*Histoire de la diplomatie* de M. de Flassan.

copie des mémoires dont vous lui avez donné communication et qui vous ont été remis par le ministre des affaires étrangères pour vous servir d'instruction dans le poste où vous venez de vous rendre [1].

J'ai remarqué en les lisant que les mémoires 1, 3 et 4, qui sont annoncés dans l'instruction, ne s'y trouvent pas joints et qu'il n'y a seulement que le nº 2 relatif à l'espèce de négociation que vous devez entamer avec M. de Thulemeyer. Je crois que les nºs 3 et 4, qui, selon ce qui est indiqué, n'ont de rapport qu'au cérémonial à observer avec les différents ministres, seroient assez inutiles à mettre sous les yeux de Sa Majesté, mais il n'en est pas de même du nº 1, que l'on dit contenir le système politique adopté par le Roi vis-à-vis des Provinces-Unies; je vous prierai de me l'adresser. Quant à ce qui regarde le renouvellement des liaisons avec Sa Majesté Prussienne, auquel vous avez ordre de travailler, vous êtes trop éclairé pour ne pas sentir la conséquence d'une pareille démarche, surtout dans une circonstance aussi critique que celle où se trouve l'Europe aujourd'hui.

Vous vous doutez aussi certainement que votre correspondance avec M. de Thulemeyer excitera l'attention du ministre de Vienne à la Haye, et vous n'ignorez pas l'importance dont il est de ne faire naître aucun soupçon à la cour de Vienne. Il seroit donc inutile que je cherchasse à vous rappeler la prudence et la dextérité dont vous avez besoin pour que vos liaisons avec le ministre de Prusse ne causent aucun ombrage à M. de Reischack. Je compte que vous ne laisserez ignorer à Sa Majesté aucun détail de vos entrevues et que vous redoublerez de soin pour tâcher de pénétrer quelle est la véritable façon de penser du roi de Prusse sur tout ce qui se passera en Pologne. Vous

[1] Voyez dans Flassan ces instructions, en date d'août 1768.

savez combien il seroit avantageux de pouvoir en être instruit avant le départ du ministre qu'on se propose d'envoyer à Berlin, afin d'être en état de lui donner des instructions en conséquence.

J'imagine, Monsieur le baron, que depuis votre arrivée en Hollande, vous y aurez déjà entendu parler de la Corse. M. le général York cherche certainement à grossir les obstacles que nos troupes y éprouvent et à donner à cette entreprise le vernis le plus désagréable. Cette conduite ordinaire de la part des ambassadeurs anglais doit peu nous affecter; mais ce qui est intéressant, c'est de savoir s'il insinue aux États généraux que sa cour prend assez d'intérêt au sort des Corses pour leur destiner des secours, et si elle ne leur en donne pas déjà de cachés, en attendant qu'elle veuille agir ouvertement. Il faut convenir qu'il y a lieu de le soupçonner en voyant la manière dont Paoli reçoit et nos déclarations et nos attaques. Si l'Angleterre se mêle de cette querelle, quel degré d'importance cela n'y ajoute-t-il pas! J'espère que vous démêlerez mieux et plutôt qu'un autre le jugement qu'on doit en porter.

Quoique je vous adresse cette lettre de Ruffec, où je serai encore quelque temps, elle ne partira cependant pas sans avoir reçu, comme toutes celles que j'aurai l'honneur de vous écrire, l'approbation de Sa Majesté.

Le comte de Broglie.

De la main du Roi.

Vienne est instruit de toutes nos démarches avec le Roi de Prusse.

CCCXXVIII. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Compiègne, ce 28 août 1768.

M. le duc de Choiseuil peut avoir des notions, et il

doit en chercher la certitude; mais il ne m'a rien dit du tout sur vottre correspondance avec moy, n'y ne m'en a parlé, et de là vous pouves être très-sûr qu'on vous a menti grossièrement ou que vous aves voulu me sonder[1]. Du reste je ne réponds sûrement que de moy. Quand j'auray donné un successeur au pauvre Le Bel, si je lui donne ma confiance avec vous, je vous le fairay sçavoir.

Vous poures m'écrire ce que vous aures de curieux de Corse.

CCCXXIX. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 23 janvier 1769.

M. de Choiseuil ne m'a encore rien dit sur le sieur Gerault, ainsy je ne puis vous en rien mander en ce moment.

CCCXXX. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE[2].

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 13 février 1769.

Cet émissaires vray ou faux est un coquin, qui est arresté et qu'on amène icy; j'ay eu peur que ce ne fût un homme que vous m'aves mandé avoir envoié il y a quelques temps pour donner des nouvelles, ce qui seroit fascheux.

CCCXXXI. — LE COMTE DE BROGLIE AU ROI.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Paris, ce 10 mars 1769.

Sire,

J'ose espérer que Vostre Majesté daignera ne pas désapprouver que je prenne la liberté de mettre sous ses

[1] M. de Broglie, redoutant l'inimitié de M. de Choiseul, insistait de temps à autre pour qu'on l'admît au secret.

[2] Écriture défigurée; peut-être ce billet n'a-t-il pas été tracé par la main de Louis XV, ou bien il a été écrit sous l'empire d'une émotion violente.

yeux le mémoire cy-joint que le sieur Hennin vient de me remettre[1]; il m'a fait part en même temps des détails du mariage qu'il projette, qui en effet luy offre une fortune fort au-dessus des espérances qu'il pourroit naturellement avoir. En luy promettant d'avoir l'honneur de l'addresser à Vostre Majesté, j'ay cru devoir pressentir la somme qui luy seroit absolument nécessaire, et j'ay appris qu'on exigeoit celle de vingt mille livres en sus du peu que son père, procureur du Roy de Versailles, est en estat de luy asseurer. Cela formeroit près de sept années de la gratification annuelle qu'il a plu à Vostre Majesté de luy fixer, mais quand elle n'auroit que la bonté de les luy donner qu'en billets de Nouet ou autres effets publiqs qui perdent plus de 40 pour 100, j'espère que cela n'en contribueroit pas moins à luy asseurer la fortune qu'il a en vue, et ce seroit une faveur distinguée et bien propre à augmenter le zèle ardent dont je l'ay toujours vu animé pour le service de Vostre Majesté. — Il doit, Sire, me remettre ces jours-cy un mémoire sur les affaires de Genève où l'origine et la suitte des troubles qui agitent cette ville et qui se sont étendus dans d'autres parties de la Suisse seront détaillés. Dès que je l'auray reçu, j'auray l'honneur de le faire passer à Vostre Majesté. Je suis, etc.

Le comte de Broglie.

De la main du Roi.

Vous n'aves qu'à faire accepter[2] pour 20,000 livres de ces effets, et je vous faires rembourser ce qu'ils auronts coûté, et les donner de ma part au sieur Hennin, en faveur de son mariage. Ce 13 mars. — Je vous envoie pour cela d'avance 6,000 livres.

[1] M. Hennin était résident à Genève.
[2] Mot douteux.

CCCXXXII. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 22 mars, à deux heures, 1769.

Madame du Barry avoit vu vottre lettre sur le gouvernement; ce n'étoit pas un secret. A l'égard du gros paquet, elle le trouva sur ma table, elle voulu voir ce que c'étoit. Je ne voulus pas le lui montrer. Le lendemain, elle revint à la charge. Je lui dis que c'étoit sur des affaires de Pologne, que comme vous y avies été ambassadeur, vous y avies encore quelques relations dont vous me rendies compte. Voilà tout ce que j'ay dit et fait. Je vois que vous aves été plus loing que moy. Je ne crois pas qu'elle le divulgue à M. de Choiseuil. Il n'y a pas de mal à ce que vous aves fait [1].

CCCXXXIII. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 16 may 1769.

Je seray ravi de voir le détail que Saint-Victor se propose de mettre par écrit; ordonnes-le lui de ma part, et quand il sera fini, vous me l'envoieres. Prenons garde quant voulant faire trop fleurir nos isles, nous ne leur donnions les moiens un jour et peut être promptement de se soustraire à la France, car cela arrivera sûrement un jour de toute cette partie du monde.

L'on envoie un autre ministre à Pétersbourg, mais le sieur Rossignol y reste toujours comme consul.

Nous ne sommes pas en état de rien promettre à M. de

[1] M. de Broglie était persuadé que madame du Barry en savait beaucoup plus long que le Roi ne le croyait ou ne voulait l'avouer. Voyez plus bas les mémoires du comte de Broglie en date des 13 mai et 14 juin 1774.

Gronsfeld ; à l'égard du sieur Dupra, j'approuve que son traittement soit porté à 2,000 livres [1].

CCCXXXIV. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 18 septembre 1769.

D'icy à la fin de l'année mes arrangements ne me permettent d'augmenter en rien les 6,000 livres que je vous donne par mois [2]. De plus, la somme que vous demandes est un peu forte. Si les services du sieur Mocranosky étoient rendus, à la bonne heures.

CCCXXXV. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 21 mars 1770.

M. le prince Charles [3] m'a parlé hier dans son audience. Il a remis de grands mémoires à M. de Choiseuil. Les secours d'hommes sont impossibles, ceux d'argent bien difficiles, et l'employ un peu doutteux. Quand nous aurons vu les mémoires, nous verrons ce qu'il sera possible de faire pour la Pologne. A l'égard de la Porte, un traité avec cette puissance est bien scabreux. Un secours pouroit amener la guerre, ce que je ne veux pas.

M. Pit est un fol, et fol dangereux [4]. Ce qu'il a dit de nous mériteroit la corde, et l'exécution seroit dans tout autre païs. Quels cruels voisins nous avons là !

[1] Il s'agit de l'abbé de Prade.

[2] Les six mille francs dont il est ici question n'étaient pas destinés, à titre de traitement, au comte de Broglie, mais bien aux différentes dépenses de la correspondance secrète.

[3] Le prince Charles de Lorraine, frère de l'empereur François.

[4] Londres était alors en combustion : M. Pitt, qui avait quitté le ministère, attaqua violemment au Parlement la politique étrangère du ministère, et se répandit en éloquentes invectives contre la France.

CCCXXXVI. — ORDRE DE LOUIS XV RELATIF AU SIEUR GIRAULT.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.)

5 may 1770.

J'ordonne au sieur Girault[1], que le comte de Broglie m'a proposé pour secrétaire auprès du sieur Durand, que j'envoie mon ministre plénipotentiaire à Vienne, de garder le plus grand secret sur tous les objets de son travail ainsy que sur ce qu'il jugera à propos de lui confier, et de n'en communiquer avec qui que ce soit sans exception, soit en France, soit à Vienne, en Pologne ou ailleurs, qu'avec les personnes qu'il lui indiquera. Mon intention est qu'il soit paié au sieur Girault la somme de deux mil livres de France, à commencer du 1er janvier de cette année, que le sieur Durand lui remettra de ma part, dont je le fairay rembourser. LOUIS.

A Versailles, ce 5 mai 1770.

CCCXXXVII. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 6 juin 1770.

Come l'on ne scait ce qui peut arriver, si Durand n'est pas parti, montres-lui ce billet, sinon envoies-lui-en la copie bien chiffrée. Qu'il examine bien la figure de la teste aux pieds, sans rien excepter de ce qu'il lui sera possible de voir de l'archiduchesse Élizabeth, et qu'il s'informe de même de son caractère, le tout sous le plus grand secret, et sans trop donner de suspicions à Vienne, et il en rendra compte, sans se presser, par une occasion sûre[2].

[1] Il ne faut pas confondre M. Girault avec M. Gérault. Ce dernier, qui était aussi affilié à la correspondance secrète, restait à demeure à Varsovie, d'où il correspondait avec le comte de Broglie.

[2] Ce billet est relatif au projet du Roi d'épouser une archiduchesse d'Autriche; sur ce projet de mariage, voyez l'Étude préliminaire, p. 148.

CCCXXXVIII. — NOTE DE M. DURAND A LOUIS XV SUR L'ARCHIDUCHESSE ÉLISABETH [1].

[Orig. chiffré. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Juin 1770.

La personne dont il s'agit étoit, avant la petite vérole, la plus belle de sa famille; elle n'est pas grande, mais très bien prise dans sa taille, sans tache ni difformité sur son corps, du moins à ce que dit une femme qui pénètre jusque dans l'intérieur le plus intime. Ce n'est que depuis peu que les cils de ses paupières, que la petite vérole avoit fait tomber, commencent à reparoître. Cette maladie a grossi les traits de son visage; le nez et le teint ont souffert, le bas du visage est éfilé, la bouche assez bien garnie sans être à l'intérieur d'une forme parfaite; sa chevelure est blonde tirant sur le châtain, le front n'a rien d'irrégulier, les yeux sont bleus, le regard a de la douceur et de la vivacité. Il n'y a rien de choquant dans cet assemblage, la figure est gracieuse et la démarche est fort noble. Le caractère plaît encore davantage. On y trouve de la dignité sans hauteur, de la gayeté et de l'affabilité. Si quelquefois il échape quelques traits d'humeur et d'impatience, on est la première à en demander des excuses à ses propres domestiques. La répartie chez elle est prompte. Son frère lui disoit un jour qu'il étoit fâché de ce qu'on ne pouvoit trouver à la marier. « Que ne m'achète-t-on un mari, reprit-elle, comme on a fait pour ma sœur? » Elle aime un peu trop peut-être à relever les ridicules; c'est la seule chose que j'aye entendu censurer dans son caractère. Sa sœur depuis deux ans lui parle souvent d'un certain établissement, à quoi elle ne répond qu'en marquant

[1] Il s'agit ici de Marie-Élisabeth-Josèphe-Jeanne-Antoinette de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, fille de Marie-Thérèse et de François, née le 13 août 1743, morte sans alliance, abbesse du chapitre noble d'Inspruck.

la satisfaction qu'il lui causeroit. Des propos tenus par la comtesse Salmont feroient croire qu'elle est initiée dans une secrète négotiation, ayant rejeté avec vivacité l'idée qu'on en avoit d'un mariage et ayant répondu qu'on en traitoit un d'un genre bien supérieur et que la sœur n'avoit rien mieux à faire que de rejoindre la sœur [1]. La retraite dans laquelle on vit ici empêche qu'on ne puise dans des sources; quoiqu'on n'ait négligé aucune occasion d'approcher de la personne, on n'a pu y parvenir que rarement.

CCCXXXIX. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 27 septembre 1770.

Dans le quartier d'octobre, vous deves toucher 27,000 livres. Ainsy vous aures plus de fond qu'il ne sera nécessaires pour achever les années 1768 et 1769. Cependant, come vous annonces des lettres de change prestes à arriver, vous toucheres dans les premiers jours d'octobre 12,000 livres au lieu de 9,000, et autant dans les premiers jours de novembre; après quoi en décembre nous verrons ce qui sera arrivé.

CCCXL. — LOUIS XV AU GÉNÉRAL MONNET.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Je répondray sur le sieur d'Éon quand le comte de Broglie en aura écrit, mais je doutte que M. de Choiseuil me propose jamais rien pour lui. Scaves-vous que M. du Châtelet est persuadé que d'Éon est une fille? Il y a vingt-quatre battaillons en Corse. M. de Choiseuil prétend que huit de plus est tout ce qu'il faut pour la bien deffendre.

[1] La sœur qu'on n'avait rien de mieux à faire que de rejoindre est Marie-Antoinette, mariée au Dauphin.

Je scay parfaitement l'émigration qui se fait de la Lorraine allemande.

Ce 28 octobre 1770.

CCCXLI. — LOUIS XV AU ROI D'ESPAGNE[1].

[Minute. Arch. de l'Emp. K. 144, n° 18.]

[Fin de décembre 1770.]

Le traité qui nous unit, mon cher frère, a été scellé entre nous par le sang et l'amitié, et je me félicite trop de l'indivisibilité de gloire et d'intérêt qu'il a établi entre votre couronne et la mienne, pour ne pas remplir avec le plus grand empressement tous les arrangements qu'il m'impose. C'est d'après la sincérité de ces dispositions que j'ai examiné avec une attention qui a été jusqu'au scrupule, le parti qui nous convenoit le mieux dans la situation présente de nos démêlées avec l'Angleterre; et c'est aussi d'après la confiance que m'inspire le retour des mêmes sentiments de la part de Votre Majesté, que je me suis flatté du juste égard qu'elle auroit et pour les raisons que j'ai chargé mon ministre de déduire dans sa réponse à M. de Grimaldi[2], et pour les conseils que mon amitié, mon expérience et notre intérêt commun m'engagent également à lui donner dans la mienne.

Notre vraie gloire, mon cher frère, car je ne sépare pas la mienne de la vôtre, consiste bien moins dans la promesse que vous exigez aujourd'hui des Anglois que dans la certitude des moiens que nous pouvons emploier de concert pour les forcer à nous faire raison dans le temps sur l'injustice de leurs prétentions. Je considère que tous les

[1] Sur les circonstances où cette lettre et celle de la fin de janvier 1771 furent écrites, voyez l'Étude préliminaire, p. 146. Contentons-nous de rappeler que M. de Choiseul excitait l'Espagne à déclarer la guerre à l'Angleterre et voulait engager la France dans ce conflit.

[2] Ministre du Roi d'Espagne.

avantages du délai sont en notre faveur : il m'est surtout plus particulièrement essentiel pour consommer les opérations aux moiens desquelles j'ai déjà commencé avec succès à rétablir mes finances et me fournir par là des moiens de concourir aux vues de Votre Majesté et au bien de notre alliance avec une activité et une vigilance convenable à la dignité de ma couronne. Toutes les mesures que j'ai prises jusqu'icy dans mes ports, sur mes côtes et dans mes colonies ne sont que de pure deffensive. Je dois même vous prévenir que ces mesures seroient forcément les seules que je pourrois prendre aujourd'huy, si contre mon espoir Votre Majesté persistoit dans une résolution que je ne combats que pour mieux assurer par la suite des succès que je désire aussi vivement qu'elle, et que la précipitation peut seule nous faire perdre.

La loi que vous voulez imposer aux Anglois blesse trop essentiellement la vanité de cette nation pour qu'elle puisse l'accepter. Je vous avoue qu'elle me paroît même en quelque façon contradictoire à la satisfaction que vous consentez à lui donner, et je vois que cette considération toute seule suffiroit pour vous porter à ne pas insister.

Mais le grand motif qui doit surtout déterminer Votre Majesté à se désister d'une chose à laquelle les Anglois attachent au moins pour le moment présent la conservation de la paix, c'est que la preuve que vous donnerez par là de la sincérité de votre éloignement pour la guerre, nous laissera toujours les maîtres, quand nous croirons pouvoir la faire avec avantage, de faire valoir les droits dont vous vous réserverez toujours l'intégrité, quoique le fond de la question reste en compromis. Il dépendra de nous de choisir le moment, et c'est de ce moment bien choisi que dépendra le succès de la guerre que nous entreprendrons. C'est à cette réflexion si décisive que je conjure Votre

Majesté, mon cher cousin, de s'attacher principalement, de la peser avec la plus grande attention, et en s'y rendant, de régler sur elle les nouvelles instructions que vous donnerez à vos ministres.

Les conseils que je vous donne sont ceux d'un parent, d'un ami, et d'un allié qui ne met aucune distinction entre ses intérêts et les vôtres.

CCCXLII. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 23 janvier 1771.

M. de Monteinar[1] m'a parlé de la demande du baron de Breteuil. Vous qui êtes militaires, comment pouvès vous adopter une telle demande? Je vois pourtant que vous ne la croies pas dans l'ordre des militaires et vous le lui aves dit, et aves bien fait. Du reste, il est susceptible de toute autre graces, mais il faut qu'il quitte toute intrigue et qu'il s'occupe uniquement des affaires de son ambassade et de me plaire.

CCCXLIII. — LOUIS XV AU ROI D'ESPAGNE.

[Minute. Arch. de l'Emp. K. 144, n° 18.]

[Fin de janvier 1771.]

Monsieur mon frère et cousin,

J'ai différé de répondre à la lettre de Votre Majesté, en date du 22 décembre dernier, jusqu'au retour du courier que je lui avois expédié le 23 du même mois pour lui faire part de la nécessité des changemens que je m'étois déterminé de faire dans mon ministère[2]. Je ne puis être

[1] Ministre de la guerre.

[2] Ce fut le 24 décembre 1770 que M. de Choiseul fut disgracié; on rapporte généralement la lettre suivante comme ayant été écrite par Louis XV à cette occasion :

« Mon cousin, le mécontentement que me causent vos services me force

que pénétré du retour de tendresse avec laquelle Votre Majesté répond dans la lettre du 2 de ce courant, à la confiance avec laquelle je lui ai exposé les embarras domestiques que me causoient mes parlements, et lui faits les plus sincères remercîmens sur la vivacité d'intérêt qu'elle prend à l'intégrité de mon autorité et sur l'offre généreuse qu'elle me fait de son secours pour forcer, s'il étoit nécessaire, la désobéissance des malintentionnés. Je puis dès aujourd'huy assurer Votre Majesté que, sans être obligé de recourir aux moiens extrêmes, la nature des arrangemens que j'ai pris ramènera bientôt aux termes du devoir et de l'obéissance des corps qui s'en sont écartés bien moins par principes que par suggestions [1].

à vous exiler à Chanteloup, où vous vous rendrez dans vingt-quatre heures. Je vous aurois envoyé beaucoup plus loin si ce n'étoit l'estime particulière que j'ai pour madame la duchesse de Choiseul, dont la santé m'est fort intéressante. *Prenez garde que votre conduite ne me fasse prendre un autre parti*. Sur ce je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte garde. »

Le Roi aurait écrit à M. de Praslin une lettre plus laconique mais encore plus dure.

« Je n'ai plus besoin de vos services et je vous exile à Praslin, où vous vous rendrez dans vingt-quatre heures. » (*Vie privée de Louis XV*, t. IV, p. 150.)

Voici, d'après M. de Flassan, la teneur véritable de l'ordre de Louis XV :

« J'ordonne à mon cousin le duc de Choiseul de remettre la démission de sa charge de secrétaire d'État et de surintendant des postes entre les mains du duc de la Vrillière, et de se retirer à Chanteloup jusqu'à nouvel ordre de ma part. LOUIS.

» Versailles, le 24 décembre 1770.

» Le duc de la Vrillière remettra les ordres ci-joints à MM. de Choiseul et me rapportera leurs démissions. Sans madame de Choiseul, j'aurois envoyé son mari autre part, à cause que sa terre se trouve dans son gouvernement; mais il en usera comme s'il n'y étoit pas. Il n'y verra que sa famille et ceux que je permettrai d'y aller. » (*Histoire de la diplomatie*, t. VII, p. 47.) Cette dernière version est la véritable.

[1] Ce paragraphe fait allusion aux désordres causés par la suppression des parlements; on attribuait à l'étranger à ces événements une gravité qu'ils n'avaient pas; l'offre faite par le Roi d'Espagne à Louis XV est bonne à noter.

Les nouveaux ordres que Votre Majesté m'annonce avoir donné à son ambassadeur pour faciliter le succès de la négotiation avec la cour de Londres est la marque la plus essentielle de son amitié personnelle pour moi et de l'attachement qu'elle conserve pour la France. C'est avec la conformité de ces sentimens du plus tendre intérêt que je renouvelle à Votre Majesté les assurances cordiales d'un attachement plus fort que toutes les obligations respectives que nous imposent les traités. Votre Majesté n'avoit pas besoin d'entrer avec moi comme elle l'a fait [dans sa lettre] du 22 dans une espèce de justification des démarches que nous avons faits de concert depuis la dernière paix jusqu'à l'époque des discussions présentes de l'Espagne avec l'Angleterre.

L'indivisibilité de notre gloire, ainsi que de notre intérêt, ne permet pas de mettre la plus petite différence entre votre cause et la mienne. C'est par ce motif d'intérêt parfaitement commun que j'ai donné à Votre Majesté le conseil que je ne balancerois pas à prendre pour moi-même, en l'invitant à donner à l'Angleterre sa déclaration pure et simple sans exiger de cette couronne l'engagement d'une renonciation à terme fixé, comme elle s'étoit proposé de la faire demander par son ambassadeur à Londres. Ce seroit perdre le fruit de la prudence avec laquelle Votre Majesté a dissimulé jusqu'à présent tant de démarches et de prétentions injustes de la part des Anglois, que de ne pas encore remettre à s'en faire raison jusqu'au temps où on pourra se flatter de le faire avec sûreté et avantage. C'est à nous ménager cette vengeance éclatante et utile que nous devons mettre notre véritable gloire, et si quelque chose peut nous faire manquer cet objet, ce seroit de l'entreprendre avec précipitation.

J'adopte entièrement les idées très vraisemblables de

Votre Majesté sur la possibilité d'une combinaison concertée entre l'Angleterre et la Russie, et je ne doute pas que les vues réelles de cette nation ennemie ne se porte sur le commerce et les affaires du Levant; mais cette même considération qui fait le plus grand honneur à la perspicacité de Votre Majesté est à mes yeux un motif de plus pour vous engager à ôter à l'Angleterre le prétexte qu'elle cherche à nous donner par cet acte de condescendance politique le temps nécessaire pour la consommation des opérations navales de la Russie dans la Méditerranée, la retraite que les escadres russiennes feront alors de ces mers devant nous mettre à couvert d'une union dangereuse que nous ne pourrions pas empêcher aujourd'huy. Le Roi d'Angleterre s'est engagé à son Parlement de continuer ses armemens même après le succès de la négotiation des îles Malouines : de notre côté nous continuerons les nôtres, et ce sera avec d'autant plus d'avantage de la part de la France, que la consommation des arrangemens que j'ai déjà fait pour le rétablissement de mes finances, me mettra à porter d'agir avec l'efficacité qui me convient et que je désire. Les changemens que je viens de faire dans mon ministère me mettront au-dessus des obstacles que l'intérêt particulier d'ambition et de jalousie personnelle pouvoit élever contre le succès de cette importante opération.

J'ai ordonné au marquis d'Ossun [1] de mettre sous les yeux de Votre Majesté l'état actuel de ma marine et celui des mesures que je prends pour mettre mes escadres à porter de concourir efficacement avec celles de Votre Majesté quand le temps des opérations sera venu. J'empêcherai l'impression que pouroit faire dans les cours étrangères, et surtout dans les ennemies, le parti que j'ai pris

[1] Ambassadeur de France à Madrid.

contre le duc de Choiseul, non-seulement en chargeant mes ambassadeurs de déclarer dans toutes ces cours et dans toutes les occasions combien les engagemens du pacte de famille[1] me sont chers et sacrés, mais j'ordonnerai de plus ici à mon ministre des affaires étrangères de le donner publiquement à connoître à tous les ambassadeurs et ministres résidant à ma cour. Ce sera surtout à la nature des forces et des moiens par lesquels je concourrai aux vues et aux projets de notre alliance que Votre Majesté sera convaincue avec toute l'Europe de la sincérité et de la vivacité d'une union que je regarde avec Votre Majesté comme faisant aujourd'huy notre sûreté mutuelle, et avec le temps fera notre gloire et le bien de nos roiaumes. Ces sentiments et ces espérances se réunissent et se confondent dans mon cœur avec ceux de la plus tendre et de la plus cordiale amitié.

CCCXLIV. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE[2].

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Madame du Barry n'en scait pas plus qu'elle scavoit, et je ne scache pas que M. d'Aiguillon soit instruit[3]. Continues avec eux sur le même pied.

A Marly, ce 14 février 1771.

[1] Traité conclu, en 1761, par les soins du duc de Choiseul, et qui établissait une alliance offensive et défensive perpétuelle entre les divers souverains de la maison de Bourbon. Il était à craindre que la chute de M. de Choiseul n'entraînât celle de sa politique.

[2] Le 1er février le Roi écrivait à M. de Broglie : « Je vous envoie deux cents louis que vous désires. Ne convenes de rien avec personne que je ne vous le mande. (Autogr.)

[3] M. d'Aiguillon n'était pas encore ministre des affaires étrangères, mais il était ligué avec madame du Barry. Celle-ci cherchait à faire avouer au comte de Broglie l'existence de la correspondance secrète, et lui promettait même, pour prix de son indiscrétion, le portefeuille des affaires étrangères.

CCCXLV. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 2 mars 1771.

L'évêque d'Orléans[1] m'a proposé dimanche un prieuré pour l'abbé de Prat[2] que je lui ay donné; mais en le lui donnant, j'ai bien compté me soulager de ce que je lui donnois par vos mains. Il a déjà reçu plus de grâces qu'il n'en a méritées. S'il se conduit à l'avenir avec prudence et exactitude et hors de toute intrigue avec d'autre parti que le mien, il poura participer de nouveau à mes bontés. Je donne ces 2,000 par augmentation à Durand, qui ne peut rien recevoir sur les bénéfices.

CCCXLVI. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

J'ay reçu la lettre du baron de Breteuil. C'étoit moy uniquement qui avois imaginé de l'envoyer en Suède dans ce moment-cy, come plus au fait qu'un autre; il n'y fairoit pas le bien que j'en attendois; je n'y pense plus. A l'égard de Vienne, si s'était un triomphe pour le parti Choiseul, il n'yrait pas non plus. Quel sot propos que celui de son retour aux affaires étrangères! Quel méchant que celui du retour du Parlement[3]! Ce 18 mars 1771.

CCCXLVII. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

[Avril 1771.]

Les instructions du baron de Breteuil pour Vienne sonts

[1] M. de Jarente, qui avait la feuille des bénéfices.

[2] Je crois que c'est l'abbé de Prade, qui, après avoir soutenu en pleine Sorbonne une thèse scandaleuse, fut obligé de s'enfuir. Il trouva un asile en Prusse, mais il se rétracta. Il continua de résider en Prusse, et rendait secrètement des services au gouvernement français.

[3] On voit par ce billet et par les deux lettres au Roi d'Espagne quelle était l'animosité personnelle du Roi contre M. de Choiseul et les parlements; il croyait son autorité menacée par eux.

assez difficiles à faire, et je ne suis pas surpris que Gerard y soit embarassé. Je travailleray aux points essentiels. Je ne vous cacheray pas que dans le cas présent j'avois fait proposer au Roi de Suède si pour la diète il n'aimeroit pas mieux avoir le baron de Breteuil qu'un nouveau venu; M. de Scheffer l'aime mieux à Vienne et le Roi aussy. M. d'Usson sera-t-il assez délié pour cette diète orageuse[1] ?

CCCXLVIII. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Vous faires ce que vous voudres sur madame de Bouflers[2].

Vous pouves annoncer la gratification au sieur Jakubosky.

Quand on demande l'avis à quelqu'un, il doit dire ce qu'il pense.

Vous aves entendu ce que j'ay dit. L'on doit s'y conformer.

J'ay bien jugé que l'incommodité de madame de Mirepoix[3] étoit un peu prolongée, elle est asses âgée pour scavoir ce qu'elle veut et ce qu'elle peut faire, ce n'es pas à moy à le rechercher.

Ce 26 avril, au soir [1771].

[1] M. de Breteuil n'alla pas à Vienne, du moins immédiatement. Ce po fut donné au prince Louis de Rohan, si célèbre depuis par l'affaire du col de la Reine. M. de Breteuil fut envoyé à Naples.

[2] Madame de Boufflers, veuve du duc de Boufflers, venait de donne démission de la charge de dame de Madame la Dauphine : il paraîtrait le comte de Broglie désirait cette place pour sa femme. Elle fut donnée duchesse de Luxembourg.

[3] Madame de Mirepoix, amie de madame du Barry, protégeait le de Broglie et espérait le pousser par la favorite au ministère des affaires gères. Elle était alors dans une grande inquiétude; son frère, M. de vau, était en disgrâce pour avoir sollicité le rappel du Parlement.)

CCCXLIX. — LOUIS XV AUX SIEURS CHRÉTIEN.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

J'ordonne aux sieurs Chrétien que le comte de Broglie m'a proposé pour secrétaires auprès du sieur comte de Vergennes, que j'envoie mon ambassadeur en Suède, de garder le plus profond secret sur tous les objets de leur travail, ainsy que sur ce qu'il jugera à propos de leur confier et de n'en communiquer avec qui que ce soit sans exception, soit en France, soit en Suède ou ailleurs, qu'avec les personnes qu'il leur indiquera[1]. Mon intention est qu'il soit paié au sieur Chrétien père, deux mil cinq cents livres, et au sieur Chrétien fils, mille livres argent de France, à compter du 1er avril de cette année, que le sieur de Vergennes leur remettra de ma part et dont je le fairay rembourser.

LOUIS.

A Versailles, ce 10 may 1771.

CCCL. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Saint-Hubert, le 9 juin 1771.

La lettre cy-jointe (qui est timbrée de Versailles), a eue de la méprise dans son envoi, a étée sûrement ouverte quelque part; de plus, elle me paraît renfermer deux paquets. Je les croy venus par mer à Naples, où la méprise se sera faites, mais je n'en suis pas sûr. M. d'Ogny me l'a remise ce

de Mirepoix demandait instamment le retour de son frère, et menaçait de se retirer de la cour si on ne lui donnait pas satisfaction. Elle s'était donné une entorse et en souffrait beaucoup. (*Lettres de madame du Deffand*, t. II, p. 154, 156, 161.)

[1] M. de Vergennes, qui était resté sans emploi depuis l'injuste disgrâce dont il avait été l'objet en 1768, fut envoyé en 1771 en Suède, où il contribua puissamment à la révolution qui fit triompher Gustave III de l'aristocratie. Une partie de ses dépêches ont été publiées par M. de Montherot dans les *Mémoires de l'Académie de Lyon*, année 1857.

matin dimanche, 9 juin, en me faisant faire ces remarques.

CCCLI. — LE COMTE DE BROGLIE A LOUIS XV.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Paris, 25 mai 1771.

J'ay l'honneur d'envoyer cy joints à Vostre Majesté des projets de réponse à M. le chevalier de Saint-Priest et aux sieurs Gérault et Hénin; il m'a paru qu'on ne pouvoit plus différer de leur accuser au moins la réception de leurs lettres. J'ay entré dans un peu plus de détail avec l'ambassadeur à Constantinople, parce que je sens que sa position esloignée exige de luy faire connoître la marche qu'il a à suivre suivant les différentes circonstances. J'ai adjouté, Sire, à la response qui luy est destinée, un postscriptum d'après une dernière conversation que j'ay eue mercredy avec M. le comte de Mercy.

L'ambassadeur de Vienne est venu me chercher chez moi pour me faire part de ces nouvelles; il s'est fort étendu sur l'attention de sa cour à exclure l'Angleterre de la négociation de la paix entre les Turcs et les Russes; mais il m'a répété que tout cela ne pouvoit pas aller tant qu'on ne l'entendroit pas d'avantage. Ce ministre est revenu alors à ce qu'il m'avoit dit chez M. le duc de Noailles à Versailles, il m'a rendu la conversation qu'il avoit eue le lendemain avec M. le duc de La Vrillière, à qui, dit-il, il a demandé une réponse cathégorique sur le départ d'un ambassadeur quelconque pour sa cour. J'ay vu avec plaisir qu'il ne lui avoit pas articulé l'ordre qu'il a reçu de chercher un prétexte pour s'absenter lui-même, s'il n'en reçoit pas, en allant soit à Spa, soit dans le pays de Luxembourg, et je l'ai fort exhorté à suspendre cette déclaration. Sur les affaires, je ne luy ay répondu que des lieux

communs, et, en continuant de le remercier de la confiance qu'il veut bien me marquer, j'ay aussy continué de l'asseurer que je n'estois pas dans le cas de traitter avec luy aucune affaire de ce genre, à quoy il a répliqué que cela ne l'empêcheroit pas de continuer à me les confier.

Je joins aussy à cette lettre, Sire, les lettres arrivées de Vienne, de Varsovie et de Londres; la première confirme ce que m'a dit M. de Mercy de la négotiation de M. Thugut à Constantinople[1], mais ce que M. le prince de Kaunitz a dit à M. Durand de ses conversations avec M. Orlow n'est pas tout à fait conforme à ce que m'en a rapporté M. de Mercy, qui prétend que le chancelier de la cour de Vienne n'a pas caché au général russe la résolution de Leurs Majestés Impériales de ne pas permettre l'affaiblissement de l'empire ottoman ny aucun changement sensible dans les possessions des puissances du Nord.

La lettre de M. d'Éon détruit les bruits qui se sont répandus depuis quelques jours sur son enlèvement. Il est fâcheux qu'une épisode aussy extravagante vienne encore le remettre sur la scène. Il n'y a au surplus aucune réponse à luy faire puisqu'il est en Irlande, et on ne luy enverra l'argent qui luy est deub qu'à son retour.

J'ay différé, Sire, d'avoir l'honneur de vous entretenir du sieur Rossignol. A mon arrivée de Ruffec, il m'apprit que MM. les ducs de Choiseuil et de Praslin l'avoient l'un et l'autre dépouillé des places de consul et de résident qu'il occupoit à Pétersbourg. Le ministre de la marine luy a asseuré en même temps une pension de 2,000 livres, mais M. de Choiseul, en luy accordant aussy un pareil traittement sur les affaires étrangères, a décidé que le montant de ce traittement luy seroit retenu jusqu'à ce que M. de Beausset, héritier de celuy qui a esté ministre en Russie, ait esté

[1] Voyez l'Étude préliminaire, p. 164 et 165.

remboursé d'une somme de 30,000 livres que le sieur Rossignol a touché du produit de la vente des effects de ce ministre, et qu'il a employé à des affaires secrettes sur les ordres que j'ay vu de M. de Choiseuil, mais qu'il n'a jamais voulu reconnoistre. C'est une tracasserie du sieur Gérard qu'il est impossible de laisser supporter au sieur Rossignol. Je l'avois toujours asseuré depuis cinq mois qu'on pourroit arranger son affaire avec le nouveau ministre des affaires étrangères, et que je demanderois après cette décision à Vostre Majesté de vouloir bien luy continuer le traittement dont il jouit sur l'affaire secrette; et comme il est extrêmement tourmenté de l'incertitude de son sort, je me suis déterminé à mettre à vos pieds, Sire, ses très-humbles prières. C'est un ancien serviteur qui est depuis vingt-cinq ans dans les affaires et qui a toujours esté chargé de la correspondance secrette avec M. d'Havrincourt, jusqu'au moment qu'il a été placé comme consul et résident à Saint-Pétersbourg; il me paroît digne de recevoir des marques de la bonté et de la générosité de Vostre Majesté, et la médiocrité de sa fortune le met dans le cas d'en avoir le plus grand besoin. Je suis, etc. Le comte de Broglie.

CCCLII. — LE COMTE DE BROGLIE A LOUIS XV.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Paris, 25 juin 1771.

J'ay l'honneur d'envoyer cy-jointes à Vostre Majesté trois expéditions de Vienne et trois de Varsovie qui sont arrivées presque en même temps; quoyque les unes et les autres contiennent des détails intéressants, elles n'annoncent encore rien de décidé sur la tournure que les affaires doivent prendre incessamment tant en Pologne que du costé de la Hongrie. J'y ai seulement veu avec peine la

confirmation des désastres arrivés aux pauvres confédérés, dont je soupçonne que l'ardeur du sieur Dumourier aura bien pu estre la véritable cause. Cet échec arrive bien mal à propos dans le début du ministère de M. le duc d'Aiguillon, qui m'en a paru un peu effarouché; et j'ai bien peur qu'il n'en résulte l'abandon total de ces malheureux Polonois. J'ose cependant suplier Vostre Majesté de considérer les efforts qu'ils ont fait depuis trois ans sans estre secourus de personne, et le bon usage qu'ils avoient fait du peu de secours qu'ils ont reçu. Le sieur Dumourier cherche à rejeter son imprudence sur leur lâcheté, même, dit-il, sur la trahison de quelques-uns des chefs Quelqu'un qui connoîtroit mieux et les hommes et les affaires se seroit attendu à trouver de tout cela dans une multitude rassemblée au hasard, et en conséquence, il ne se seroit pas commis vis-à-vis une milice nationale et enrégimentée. Le remède à tout cela ne seroit peut-être pas si difficile, si la cour de Vienne désiroit le bien de cette malheureuse nation, mais je soupçonne qu'elle l'aime mieux debellée que victorieuse; elle sera plus dans le cas de subir la loi qu'on voudra luy faire, et c'est là l'attitude où ses ambitieux voisins la désirent. C'est dans Vostre Majesté, Sire, qu'est leur unique ressource. Le nouveau ministère ne sauroit connoître encore combien le sort de cette république est politiquement intéressant pour la France, et le nouvel ambassadeur qu'on nomme pour Vienne le connoîtra encore bien moins; c'est ainsi que la Providence réunit touttes les circonstances pour la destruction de nos intérests et de nostre sistème dans cette partie de l'Europe, etc. Le comte de Broglie.

J'ay eu l'honneur, Sire, de demander il y a quelque temps les ordres de Vostre Majesté au sujet du sieur Rossignol et de luy proposer de luy continuer le traittement

qu'il a sur la caisse secrette en considération des malheurs qu'il a éprouvés lorsque M. le duc de Choiseul l'a retiré de Russie, et à condition d'aider au travail de la correspondance lorsque les circonstances l'exigeront; je la suplie de vouloir bien me faire connoître sa volonté à cet égard, affin que je l'en instruise et qu'il puisse former son establissement à Paris si sa présence y est nécessaire. Je suis, etc. Le comte de BROGLIE.

Au bas de la lettre, de la main du Roi.

J'approuve ce que vous proposes pour le sieur Rossignol.

CCCLIII. — LE COMTE DE BROGLIE A LOUIS XV.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Paris, le 12 juillet 1771[1].

SIRE,

J'ay l'honneur d'envoyer cy-joint à Votre Majesté l'extrait des dépêches de M. le chevalier de Saint-Priest avec le projet d'une réponse à cet ambassadeur, ainsy que d'une pour M. Durand. Je désire qu'elle daigne y donner son approbation et je la suplie de vouloir bien me les renvoyer. J'ay vu, Sire, au dernier voyage de Choisy, M. d'Usson,[2] qui m'a dit que M. le duc d'Aiguillon lui offrait l'ambassade de Pologne lorsque la paix seroit faitte, et en attendant, de luy donner la place de ministre à la cour de Saxe. Cette destination me paroît rendre nécessaire d'admettre M. d'Usson à la correspondance secrette; car il ne sauroit aller en Pologne sans trouver différentes traces de cette correspondance; je ne pense pas, d'ailleurs, qu'il y ait aucun danger à la luy confier, car il n'a

[1] L'original porte 1761; mais c'est un *lapsus*.

[2] M. d'Usson n'alla ni en Pologne, ni en Saxe : le seul représentant officiel de la France en Pologne était M. Gérard à Dantzick.

plus de liaisons particulières avec aucuns des ministres, et je le crois d'ailleurs capable de fidélité; mais comme dans tous les cas il ne sera nécessaire de luy faire connoître les intentions de Votre Majesté qu'au moment de son départ, j'attendray qu'il soit prochain pour lui demander ses ordres à cet égard.

La manière dont il luy a plu de me parler déjà plusieurs fois de mon voyage à Ruffec ne me permet pas, Sire, de douter que Vostre Majesté ne l'approuve. Je compte m'y rendre aussytost après son départ pour Compiègne; je suis convenu avec M. le baron de Breteuil qu'il me donneroit advis du temps qu'il sera dans le cas de partir, affin que je puisse luy préparer ses instructions. Je seray même toujours prest à revenir les concerter icy avec luy si les circonstances l'exigent, ou si ses ordres me le prescrivent. J'ose me flatter qu'elle me rend la justice d'estre persuadée de mon empressement à les exécuter.

Je n'ay pas pu apprendre encore si elle avoit eu la bonté de se décider sur la place que la retraitte de madame la duchesse de Boufflers rend vacante[1]; je la suplie de se rappeller que je ne l'ay demandée qu'après en avoir obtenu la permission. Je me doutois bien que madame la Dauphine[2] voudroit en disposer elle-même; j'ay pris, Sire, la liberté de vous proposer le moyen de lever l'obstacle que cette princesse met à la nomination de madame de Broglie. Si Vostre Majesté daigne l'accepter, elle comblera de ses bienfaits un sujet qui désire avec passion de les mériter, et qui voudroit connoître les moyens de luy plaire pour s'en occuper sans cesse. Je laisse avec la plus respectueuse confiance la décision de cette affaire entre ses mains, sans vouloir la fatiguer par aucune importu-

[1] Voyez la lettre du Roi du 26 avril précédent.

[2] Marie-Antoinette.

nité. S'il lui plaît d'attacher madame de Broglie à madame la Dauphine, elle se rendra sur-le-champ à son devoir, et j'ose l'assurer qu'elle n'aura jamais à se repentir de ce choix, dont nous aurons l'un et l'autre une éternelle reconnoissance.

Je suis avec la plus parfaitte soumission et le plus profond respect, Sire, de Vostre Majesté, le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur et sujet.

Le comte de Broglie.

CCCLIV. — ORDRE DE LOUIS XV RELATIF AU SIEUR LEBAS.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

J'approuve que le chevalier de Saint-Priest, mon ambassadeur à la Porte, admette le sieur Lebas au secret de toutes les parties de sa correspondance directe avec moy qu'il croira nécessaires de lui confier, soit pour accélérer l'expédition des choses qui viendronts à sa connoissance au moien de l'intelligence dont il rend compte par sa lettre du 14 may dernier au comte de Broglie, soit pour faciliter son travail à ce sujet. J'ordonne au sieur Lebas, sur tous ces objets, le silence le plus absolu et toute la réserve et la circonspection que je dois attendre d'un sujet fidèle et affectionné à mon service. Louis.

A Fontainebleau, ce 30 octobre 1771.

CCCLV. — LOUIS XV A M. DURAND.

[Copie. Arch. de l'Emp. K. 157.]

27 novembre 1771.

Monsieur Durand, l'exactitude avec laquelle vous vous êtes conformé aux instructions secrettes que je vous ay données à votre départ pour Vienne, l'utilité de vos relations et l'attention que vous avez apportée à la suite de la correspondance secrette à laquelle je vous ay autorisé, me

font désirer que vous continuiez à me faire part dans la même forme de tout ce qui viendra à votre connoissance pendant le séjour que vous y ferez, même après l'arrivée de mon ambassadeur, M. le coadjuteur de Strasbourg, soit sur les affaires que vous pourriez traiter vous-même sous sa direction, soit sur celles dont il vous donnera communication. Je verrai avec plaisir que vous joigniez toujours vos réflexions au détail des faits dont vous avez à me rendre compte, et que vous donniez à M. le coadjuteur tous les avis que vous croirez convenir au bien de mon œuvre. Sur ce, monsieur Durand, etc. (*sic*).

CCLVI. — LOUIS XV A M. DE BRETEUIL.

[Copie. Arch. de l'Emp. K. 157 [1].]

27 novembre 1771.

Monsieur le baron de Breteuil, le zèle avec lequel vous vous êtes occupé du soin de vous conformer à mes ordres dans la correspondance directe, laquelle je vous ai autorisé pendant votre séjour en Suède et en Hollande, me fait désirer que vous continuiez à me faire parvenir dans la même forme le plus régulièrement et le plus promptement possible, pendant l'ambassade à laquelle je vous ai destiné auprès de Sa Majesté Britannique, la copie de toutes vos dépêches à mon ministre des affaires étrangères et des réponses que vous en recevrez. Mon intention est, en conséquence, que vous remettiez avant votre départ au comte de Broglie et en son absence au général Monet, toutes les instructions et mémoires qui vous seront données, soit par écrit, soit verbalement, par M. le duc d'Aiguillon pour votre direction en Angleterre. Votre fidélité me répond que vous garderez un secret inviolable sur tout ce qui a trait à

[1] Le baron de Breteuil ne fut pas envoyé à Londres ainsi que, d'après cette lettre, cela avait été d'abord l'intention du Roi, mais à Naples.

cet objet, et que vous ne vous en ouvrirez avec qui que ce soit sans exception; et afin que ce surcroît de travail ne nuise pas à l'exactitude de votre correspondance avec mon ministre, je vous ai attaché en qualité de secrétaire le sieur Gouguet, que le comte de Broglie m'a proposé, et auquel j'ai fait donner mes ordres en conséquence.

CCCLVII. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

C'est pour marquer toute notre confiance en la cour de Vienne que M. d'Aiguillon a communiqué les lettres de Prusse à M. de Mercy et pour juger si elle ne voudroit pas *avoir sa part au gâteau sur la Pologne,* comme il y a tout lieu de le croire [1]. Vienne peut avoir déchiffré vos lettres, mais il faut toujours vous en tenir avec M. de Mercy comme aiant été ministre en Pologne.

Ce 12 janvier 1772.

CCCLVIII. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 8 may, au soir, 1772.

Vottre lettre au sieur d'Éon envoiée par Drouet a trop de détail et est trop longue. Recomences-la [2]. Vous pouves demander à Durand tous les détails que vous croires nécessaires.

CCCLIX. — LE COMTE DE BROGLIE AU CHEVALIER D'ÉON.

[*Mém. de d'Éon*, t. II, p. 141.]

Paris, le 11 mai 1772.

J'ai reçu, Monsieur, les lettres que vous avez pris la peine de m'écrire. Dès que j'ai eu rendu compte de la première à Sa Majesté, elle m'a chargé de vous envoyer le

[1] Voyez l'Étude préliminaire, p. 174.

[2] Voyez cette lettre à la date du 11 mai.

sieur Drouet. Vous savez qu'il possède toute notre confiance. Vous recevrez par lui des marques de la satisfaction de Sa Majesté. Je ne suis pas étonné que le Roi de Pologne ait eu la bonté de vous faire dire des choses obligeantes par son chambellan[1]. Ce prince vous a connu, a entendu parler de vous avantageusement en Prusse, et il sait l'utilité dont vous pourriez lui être; mais vous devez sentir aussi qu'il n'y a nul endroit où vous puissiez servir plus utilement le Roi qu'à Londres, surtout dans les circonstances actuelles[2]. De même il n'y a point de lieu où vous puissiez être plus en sûreté qu'à Londres contre les malices de vos ennemis. Continuez donc votre correspondance avec moi et Sa Majesté : c'est le vœu du Roi, qui vous recommande de ne point quitter l'Angleterre sans ses ordres. Mais Sa Majesté approuve la correspondance qu'il vous est proposé d'entretenir avec le Roi de Pologne. Il n'y a aucun danger à la former; Sa Majesté étant bien sûre de votre attachement et de votre fidélité, m'autorise à vous donner toute sorte de liberté à cet égard. Je me bornerai du reste à vous recommander tout ce qui peut intéresser Sa Majesté et vous assurer que je m'occuperai avec plaisir de faire valoir en cette occasion comme en toute autre les services que vous rendrez au Roi, et vous donner des preuves des sentiments avec lesquels je ne cesserai jamais d'être, etc. Le comte de Broglie.

Plus bas, de la main du Roi.

Approuvé[3].

[1] Il avait écrit de sa propre main à d'Éon pour lui proposer de le prendre à son service.

[2] Le chevalier d'Éon continuait à entretenir de Londres une correspondance secrète avec le Roi, sous le nom de Wolf.

[3] Voyez la lettre du Roi du 8 mai.

CCCLX. — MÉMOIRE DU COMTE DE BROGLIE AU ROI,

SUR LA PAIX DU NORD, LE DÉMEMBREMENT DE LA POLOGNE, ET LES SUITES QUE CES ÉVÉNEMENTS PEUVENT ET DOIVENT AVOIR SUR LE SYSTÈME POLITIQUE DE LA FRANCE. — *Remis le 7 juin 1772.*

[Original. Arch. de l'Emp. K. 159.]

Dès le premier moment des troubles de la Pologne, dont on pourroit fixer l'époque à la mort d'Auguste III, on a prévu que les Russes profiteroient de ces événements pour constater leur despotisme dans ce royaume, y décider à leur avantage les contestations qui existoient depuis longtemps sur l'affaire des limites entre la Russie et la république de Pologne, et s'emparer de l'Uckraine polonoise.

Les spéculateurs, attentifs à l'effet que l'annonce de pareils projets devoit faire sur le Roi de Prusse, ont été quelque temps dans l'incertitude. Elle consistoit à juger si ce prince croiroit devoir s'y opposer, ou s'il préféreroit de les favoriser; et si, en se joignant avec la Russie, il chercheroit, pour prix de son concours, à s'emparer, de son côté, des provinces de la Pomérélie et de la Warmie, qui lient et arrondissent ses États, et dont la richesse, la fertilité et la population les font regarder comme la meilleure partie de la Pologne.

Il est apparent que Sa Majesté Prussienne s'est déterminée, dès le commencement, à préférer ce second parti, et qu'elle ne s'est depuis occupée qu'à travailler, de concert avec l'Impératrice de Russie, à en préparer le succès.

Ces deux puissances n'ont pu s'empêcher de prévoir que presque toute l'Europe verroit avec jalousie de semblables agrandissements; mais l'excès de leur ambition leur a inspiré le courage nécessaire pour surmonter les obstacles qui pourroient s'y opposer.

Ces obstacles devoient naturellement venir de la Tur-

quie, de la cour de Vienne, de la république de Pologne, soutenue ou au moins dirigée par la France, et enfin des puissances maritimes, qui ne pouvoient voir qu'avec ombrage les établissements que la Russie et la Prusse alloient former sur les côtes de la Baltique, et qui assuroient, surtout à cette dernière, le commerce exclusif de la Pologne, dont la Vistule est la clef. Il étoit évident qu'aucune puissance ne pourroit plus faire ce commerce qu'avec la permission de Sa Majesté Prussienne, puisque après cet événement, toutes les rivières qui servent au transport et à l'exportation des denrées de ce royaume couleroient à l'avenir au travers des États prussiens, où elles auroient leurs embouchures dans la mer Baltique.

Dans de pareilles circonstances, l'Impératrice de Russie n'a pas craint de donner beaucoup au hasard. Informée de longue main et avec précision de la décadence du gouvernement ottoman, de son anarchie, de sa mollesse et de son impéritie en tout genre, elle s'est déterminée à attaquer les Turcs de tous côtés. On a vu les flottes russes porter leurs pavillons dans l'Archipel, et y tenter des expéditions que des intelligences secrètes avec les Grecs de ces contrées y avoient préparées, pendant que les armées de terre, entretenues de tous leurs besoins aux dépens de la Pologne, se sont avancées jusque sur le Danube.

Les succès de ces différentes entreprises et de celles qui se sont exécutées en même temps en Moldavie, dans la Valachie, la Crimée et sur le Niester, ont passé les espérances qu'en avoit pu concevoir Catherine II, et ont jeté sur les Turcs un vernis de lâcheté et d'impuissance dont ils ne peuvent se relever.

Il n'y avoit que deux moyens, dont même la réunion étoit nécessaire, pour arrêter ce torrent de prospérités.

Le premier, de donner à la partie la plus nombreuse de

la nation polonoise, qui restoit encore attachée à son indépendance et à ses priviléges, les moyens de former une opposition puissante et respectable. Ils ne pouvoient lui être fournis que par les cours de France et de Vienne, et on ne sauroit se dissimuler l'intérêt qu'elles avoient l'une et l'autre à s'y déterminer. Il est certain qu'au moment où a éclaté la confédération de Bar, des secours pécuniaires de la part de la France, distribués avec sagesse, économie et connoissance de cause, auroient mis les Polonois en état de se soulever de tous côtés, et d'opérer la diversion la plus incommode et la plus efficace qui pût être faite en faveur des Turcs. Elle auroit donné aux confédérés une considération vis-à-vis du ministère ottoman, et même du reste de l'Europe, qui, vraisemblablement, auroit préservé ce malheureux royaume du démembrement presque déjà exécuté, et de l'avilissement dans lequel il est plongé.

M. le duc de Choiseul a senti, à différentes reprises, l'intérêt que la France avoit à ne pas laisser accabler un pays dont les liaisons avec la France sont aussi anciennes que naturelles, et dont l'utilité est évidente. Il a été présenté à ce ministre plusieurs projets par M. le général Mokranosky, qui ont tous été accueillis favorablement, mais n'en sont pas moins restés sans exécution. La cour de Vienne, avec qui M. le duc de Choiseul vouloit les concerter, y a toujours mis des délais et des obstacles, qu'il n'auroit pas vraisemblablement éprouvés, si, avec un langage ferme, noble et clair, il lui avoit déclaré que la France ne pouvoit voir avec indifférence ce qui se passoit en Pologne; que son éloignement ne la mettoit pas à portée d'y agir par elle-même; mais que c'étoit le cas où une alliance aussi respectable devoit se réunir, et annoncer conjointement une volonté fixe de s'opposer à tout projet

de démembrement et d'envahissement. Une pareille déclaration devoit être communiquée à toutes les cours, avec ordre aux ministres respectifs d'y faire connoître le danger de prolonger une indifférence qui ne pouvoit qu'être nuisible à tout le reste de l'Europe, et d'ajouter les protestations les plus solennelles et les plus sincères du plus parfait désintéressement.

Il est indubitable qu'une telle conduite de la part des cours de France et de Vienne auroit eu le plus glorieux succès. La France, avec des secours pécuniaires portés seulement à deux cent mille livres par mois, auroit mis toute la Pologne en armes; les grands seigneurs, assurés de la protection de deux alliés aussi puissants, se seroient déclarés, et toutes les armées russes n'auroient pas suffi pour dissiper cette multitude de confédérations, qui, dispersées dans toute la Pologne, séparées dans leurs entreprises, mais réunies dans leur esprit, auroient eu un corps représentatif de la république entière, fait pour être respecté et écouté. Les Turcs alors en auroient agi avec les Polonois en alliés; on auroit pu même les unir par des traités; la confédération auroit fait recevoir ses ministres dans toutes les cours; elle auroit été sûre d'être admise à la négociation de la paix, et de pouvoir elle-même traiter ses intérêts avec succès.

C'étoit alors que la cour de Vienne devoit se décider à la contenance menaçante qu'elle a prise depuis trop tard, si elle avoit véritablement envie de s'opposer au pillage de la Pologne. On doit croire que dans les conférences tenues à Neustadt, en 1770, entre l'Empereur et le Roi de Prusse, et dont M. de Kaunitz n'a fait peut-être que des demi-confidences à M. Durand, il a été question de ce démembrement, et que le ministre autrichien ne s'est occupé depuis qu'à y faire participer Leurs Majestés Impé-

riales avec le plus d'avantages qu'il lui seroit possible[1]. L'envahissement du comté de Zips, dans la même année, et l'occupation des territoires des quatre starosties de Nowitarg, Sandeck, Biecz et Pitzno, dans le palatinat de Cracovie, où les Autrichiens se sont alors établis, ne permet pas de douter que, dès cette époque, M. de Kaunitz n'eût formé la résolution de les réunir à la Hongrie, et de faire valoir des droits chimériques sur des possessions cédées en 1238 par Boleslas le Chaste, roi de Pologne, en faveur de Béla IV, roi de Hongrie. Mais Boleslas, chassé par ses sujets, n'a jamais été en droit d'aliéner des parties du royaume qui ne le reconnoissoit pas; et en effet, depuis plus de cinq cents ans, ces quatre starosties n'ont pas même été réclamées par les Hongrois, qui ne les ont jamais possédées.

Depuis cette prise de possession, à laquelle M. le prince de Kaunitz a voulu donner l'air d'une simple précaution, protestant même que sa cour seroit toujours prête à tout restituer, dès que les autres puissances voisines de la Pologne voudroient en user de même, la cour de Vienne s'est mise en armes, et a toujours cherché à nous persuader qu'elle avoit des dispositions moins hostiles que pacifiques; mais le moment est arrivé où la Russie et la Prusse l'ont obligée de se déclarer.

C'est dans ces circonstances que M. le comte de Mercy est venu annoncer à M. le duc d'Aiguillon, que le danger que les forces autrichiennes courroient en s'opposant seules aux armées russes et prussiennes réunies a déterminé Leurs Majestés Impériales à un démembrement de la Pologne qu'elles ne pouvoient empêcher.

Cet ambassadeur a dit que sa cour en reconnoissoit l'injustice, et que, pour la diminuer, elle a cru devoir y par-

[1] Sur ce point, voyez l'Étude préliminaire, p. 153 et suiv.

ticiper, imaginant que c'étoit le seul moyen d'y mettre des bornes, et observant, au surplus, que la portion qui en reviendroit à ses maîtres étoit si disproportionnée avec les acquisitions des deux autres puissances, qu'ils ne pourroient voir qu'avec douleur un événement qui faisoit pencher la balance à leur désavantage, de la manière la plus sensible.

M. le comte de Mercy a cherché à excuser le silence qui nous a été gardé, pendant le cours de cette négociation, sur celui que nous avons observé nous-mêmes; il a reproché à M. le duc d'Aiguillon ses liaisons avec les émissaires prussiens, et surtout la déclaration faite à M. de Sandoz, que nous verrions avec indifférence tout ce qui se passeroit en Pologne. Il a prétendu que le Roi de Prusse avoit fait connoître à Vienne l'envie que la France avoit de se rapprocher de lui; d'où il a conclu que sa cour, ne pouvant compter invariablement sur nous, avoit dû prendre ses précautions contre un orage auquel seule elle ne sauroit résister [1]. M. le duc d'Aiguillon a témoigné, de son côté, de la sensibilité à la réticence, et même à la méfiance de la cour de Vienne, d'où il peut résulter un refroidissement entre les deux cours, qui, allant, par une gradation naturelle, chaque jour en augmentant, peut mener à une dissolution entière et prochaine de toute espèce de liaisons entre les alliés.

Pour résumer le tableau qui vient d'être tracé, et constater la situation politique de l'Europe, au moment où la paix entre les Turcs et les Russes sera signée, et où le démembrement de la Pologne sera effectué, il est nécessaire de fixer l'état où se trouvera chaque puissance.

On ne peut disconvenir que la Russie ne termine cette

[1] Voyez l'Étude préliminaire, p. 176 et suiv., Rapport à Louis XV par M. de Vergennes sur une communication du prince de Kaunitz.

Pendant que toutes les puissances gagnent plus ou moins à cet arrangement général du Nord, la France seule, exclue de la médiation et du partage, ayant perdu toute influence en Pologne, en Suède, reste exposée à perdre encore, par les insinuations de la Russie et de l'Angleterre, son commerce du Levant et son ancien crédit sur les Turcs, qui rejetteront sur elle tous les malheurs de la guerre.

Il faut convenir que cette position, qui n'est ici nullement exagérée, doit faire faire les plus sérieuses réflexions au ministère, et l'engager à prendre sans délai des mesures convenables pour prévenir les malheurs qui en pourroient être la suite.

Le premier de tous les remèdes, sans doute, seroit de travailler au redressement des finances. C'est le meilleur moyen de rétablir la considération, sans laquelle une grande puissance est exposée, autant qu'une petite, à éprouver le manquement de ses ennemis, et la négligence de ses propres alliés. C'est à l'état fâcheux où les a mises une mauvaise administration, qui dure surtout depuis dix à douze ans, qu'il faut attribuer la décadence sensible de notre crédit en Europe; mais c'est une matière qui n'entre point dans le plan de ce mémoire. Contentons-nous donc de jeter les yeux sur le système qu'il convient d'embrasser pour ramener notre politique égarée, et former des mesures capables de regagner l'influence et la considération dont la France est en droit de jouir en Europe.

Il est d'une sage prévoyance de chercher à lire dans l'avenir, et de supposer les événements les plus vraisemblables et les plus prochains, pour tâcher de les tourner à son avantage, ou au moins s'assurer de n'être pas pris au dépourvu lorsqu'ils arriveront. Rien n'est plus humiliant que de se trouver sans alliés, si ce n'est d'en avoir sur lesquels on ne puisse pas compter, et qui ne donnent que

supérieure à celle de la Silésie, et donne à la puissance prussienne une consistance et un ensemble qui ne peuvent que la rendre formidable.

Des trois puissances copartageantes, l'Autriche est la seule dont la part n'est pas proportionnée à celle des deux autres; mais enfin elle acquiert un territoire assez considérable, et cela sans coup férir, et sans rien dépenser. Le nombre de ses troupes, déjà très-important, augmente encore; et elle fait tout cela, en amassant de l'argent, en éteignant ses dettes, en acquérant un grand crédit et de grands moyens, pour se trouver, au moment de la mort du Roi de Prusse, en état de reprendre la Silésie, ou pour entreprendre d'ici à peu d'années telle autre guerre qui conviendra au génie martial de l'Empereur. Il n'en manquera pas d'occasions; la succession du Roi de Prusse et le recouvrement de la Silésie sur les héritiers de ce prince, celle de la maison de Neubourg lui en offriront en Allemagne; il en peut rencontrer d'autres, soit en Pologne, en Turquie, peut-être même en Italie.

Il n'est pas possible de passer sous silence la part que le Roi de Pologne aura à ces événements, ou du moins ce qui en résultera pour lui, soit que les puissances voisines croient être intéressées à rendre cette couronne héréditaire, soit qu'elles désirent d'y laisser subsister l'anarchie qui a fait le malheur de cette république. Stanislas-Auguste se trouvera vraisemblablement possesseur assez tranquille du trône où Catherine II l'a fait monter. L'abattement de la noblesse et le renversement des anciennes formes constitutives lui auront aplani tous les obstacles qu'il a jusqu'ici éprouvés, et s'il parvenoit à rendre la couronne héréditaire, il pourroit alors, comme puissance intermédiaire, se faire rechercher de ses voisins et des autres puissances de l'Europe.

lui procureroit et à son successeur, pour la garantie des possessions qu'il lui laissera; et cette liaison seroit peut-être le moyen le plus propre à assurer, à cette époque, la tranquillité de l'Europe.

La même réflexion peut avoir lieu pour la Russie : mais les mêmes difficultés peuvent s'y trouver, et elles doivent encore être augmentées par l'amour-propre et l'orgueil de Catherine II. Il faut cependant s'occuper avec soin de la ramener. La cour de Vienne n'aura que plus d'attention pour nous, lorsqu'elle nous verra dans une posture honnête avec les autres puissances. L'établissement du commerce sur la mer Noire amènera des objets de négociations entre la France et la Russie. Ce motif pourroit servir de prétexte à revenir à un traité de commerce qui a souvent été ébauché, et qui pourroit nous être utile pour tirer du pays les bois de construction et les matières premières de la marine, au préjudice de l'Angleterre.

On ne doit pas oublier d'observer ici que l'Angleterre est, après la France, la puissance à qui la révolution qui s'opère dans le Nord doit être la plus désagréable et la plus contraire. Seroit-ce un motif suffisant d'espérer qu'elle voulût se joindre à nous, pour en imposer aux puissances qui veulent s'enrichir du démembrement de la Pologne ? C'est ce dont il est difficile de se flatter; et, malgré la répugnance avec laquelle les Anglois doivent voir Sa Majesté Prussienne devenir avec avantage une puissance maritime sur la Baltique, et la Russie en possession de tout le commerce de la mer Noire, comment seroit-il possible de former un concert solide avec l'Angleterre pour s'y opposer ? Dans l'ignorance où l'on est des moyens qu'on pourroit y employer, on se contentera de dire qu'il n'y auroit nul inconvénient à traiter cet objet avec le ministère anglais, ne fût-ce que pour pénétrer

l'effet que ces événements ont pu faire, tant sur Sa Majesté que sur la nation britannique.

Nous n'avons jusqu'ici traité que les objets relatifs à la politique du Nord, sur lesquels les solutions que nous avons cherchées ne sont pas plus solides que satisfaisantes. En jetant les yeux sur le Midi, on apercevra encore des sujets d'inquiétude, dignes de beaucoup d'attention. Le principal, sans doute, est l'établissement précaire de deux branches de la maison de Bourbon en Italie. On doit s'attendre que si le refroidissement actuel avec Vienne avoit des suites, une de ses premières démarches seroit d'envahir toutes les possessions de ces deux branches; et rien ne seroit plus facile dans l'état actuel des choses. On doit croire aussi que la république de Gênes, qui a des querelles subsistantes avec l'Empereur au sujet de San-Remo, sans parler des anciennes dont le souvenir ne doit pas être effacé, seroit une des premières victimes de notre désunion. Pour parer à ces deux inconvénients, il seroit à propos de faire sentir à la cour d'Espagne la nécessité de mettre Sa Majesté Sicilienne assez en forces pour résister aux premières entreprises qu'elle auroit à essuyer, et pouvoir attendre les secours que la France et l'Espagne lui enverroient.

La même prévoyance doit engager à fournir aux Génois les moyens de se précautionner également contre un premier coup de main. On connoît ceux qui ont été employés avec succès pendant la guerre finie en 1748, et combien l'animosité de ce peuple contre les Autrichiens fournit de ressources en pareille circonstance; mais encore faut-il la prévoir et les préparer.

Un troisième moyen de parer aux échecs que l'on peut avoir à craindre en Italie, est de ménager la cour de Turin, dont l'alliance, en pareil cas, peut être aussi utile

à la France qu'elle est désirable pour elle. Le Roi de Sardaigne n'ignore pas l'intérêt qu'il a à se joindre aux puissances à qui l'agrandissement de la maison d'Autriche en Italie peut faire ombrage; ainsi il sera facile de s'en assurer.

De ce mémoire, dont l'étendue quoique grande n'est pas proportionnée à celle des matières qui y sont traitées, il résulte :

1° Que, dans les circonstances actuelles, il n'y a rien de si pressé que de sortir de la léthargie politique où l'on est, et de chercher à remédier au mal que cette même léthargie a occasionné;

2° Qu'on doit faire l'impossible pour ramener la confiance de la cour de Vienne, et dissiper le refroidissement existant avec elle, dont la suite pourroit être une liaison intime de sa part avec la Russie et la Prusse, qui nous deviendroit funeste, surtout si elle était mise en activité par le génie bouillant et martial qu'on suppose à l'Empereur;

3° Que, malgré le désir sincère de resserrer les nœuds avec la cour de Vienne, il faut s'occuper de ce qui se passe à Berlin, et se mettre en mesure avec dextérité et sagesse vis-à-vis du Roi de Prusse; de sorte que, si l'éloignement de Vienne devenoit invincible, on pût parer aux effets dangereux qu'on auroit à en craindre, en renouvelant nos anciennes alliances avec Sa Majesté Prussienne ou du moins avec son successeur, que, par cette raison, il convient d'avance de ménager avec suite et avec tout le soin possible;

4° Qu'une conséquence de cette possibilité de rupture avec la cour de Vienne doit être de mettre, par le moyen de l'Espagne, le Roi de Naples en état de résister aux premiers efforts des Autrichiens et d'attendre nos secours;

d'en user de même, de notre part, avec les Génois; et enfin de se ménager la possibilité, même la facilité, de former une alliance avec le Roi de Sardaigne, si les circonstances l'exigeoient.

CCCLXI. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 1er may 1772.

Vous pouves remettre à Durand la lettre dont vous me parles. A l'égard de l'aventure de l'autre paquet, j'escrivis sur-le-champ à d'Oigny, et je vous envoie la réponse qu'il m'a faites que vous me renvoieres par la première occasion. Je vous envoie ce mois-cy 12,000 livres au lieu de 9,000 : sur quoi vous prendres les frais du voiage du sieur Drouet ainsy que vous l'aves désiré.

CCCLXII. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

M. d'Aiguillon a proposé au Conseil d'envoier Durand à Pétersbourg, ce qui cadre avec ce que vous m'avies mandé sur son bureau icy qu'il veut donner à un autre.

Ce 3 juillet 1772.

CCCLXIII. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 27 juillet 1772.

M. d'Ogny[1] m'a remis une liste des adresses qu'il a pour réformer celles qui ne servent plus ou d'y en adjouter de nouvelles, s'il ne les a pas. Je vous l'envoie et vous me la renvoieres avec une liste d'une main inconnue, pour que je puisse la lui remettre.

[1] Intendant des postes, neveu et successeur de Jeannel.

CCLXIV. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 29 mars 1773.

M. d'Aiguillon a lu hier, au Conseil des lettres du chevalier de Saint-Priest[1], et ne m'a parlé de rien; elles m'onts paru signé de lui, mais d'une autre écriture que celle de coutume; aussy je croy que vous aves reçu l'original et lui la copie. Reste à scavoir si elle étoit accompagnée d'une lettre pour vous et pour moy. Rien de cela n'étoit dans la liasse de ces papiers que j'ay examinée. Voilà tout ce que je scay pour le présent.

CCLXV. — LE COMTE DE BROGLIE A LOUIS XV.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

14 avril 1773.

Sire,

J'ay l'honneur d'envoyer à Vostre Majesté une expédition en original de M. le baron de Breteuil; ce qui a trait aux affaires politiques est peu digne de son attention, si on excepte ce que l'Impératrice Reine a mandé à la Reine de Naples sur le mécontentement que lui cause l'ambition de l'Empereur. Il est fort à désirer que ce soit l'expression sincère des sentiments de cette princesse plustost qu'une tournure adroitte mais prise de loing pour les faire parvenir à Votre Majesté. Je la suplie de lire avec bonté la lettre que M. de Breteuil m'écrit directement en faveur de M. le marquis de Bombelles, qu'elle a daigné admettre à la correspondance secrette; l'estat fascheux de la fortune de ce jeune homme luy rend, Sire, les secours de Vostre Majesté aussy nécessaires que sa conduitte et ses talents l'en rendent digne. Il est le seul de touttes les

[1] Ambassadeur à Constantinople.

personnes employées dans cette correspondance à qui jusques icy elle n'ait pas eu la bonté de fixer de traittement, et comme personne n'en a plus de besoin, j'ose espérer qu'Elle ne trouvera pas mauvais que je joigne mes prières à celles de M. le baron de Breteuil en sa faveur, et que je la suplie de trouver bon qu'il soit employé pour 3,000 livres sur l'estat des traittements. Avec ce bienfait de Vostre Majesté, il n'aura en tout que 6,000 livres pour se soutenir, et certainement ce sera à peine suffisant. Je suis, etc. Le comte de Broglie.

P. S. J'ay l'honneur d'envoyer cy joints à Vostre Majesté les estats de payements des quartiers de juillet et d'octobre de l'année dernière; je la suplie de me les renvoyer approuvés.

De la main du Roi.

Le 1er mois vous aures 10,000 livres et les suivants : ce qui faira ce que vous désires pour M. de Bombelles.

CCCLXVI. — MÉMOIRES SUR LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE,

Remis par M. de Broglie à Louis XV, du 16 avril à la fin d'août 1773.

[Original. Arch. de l'Emp. K. 159.]

CONJECTURES RAISONNÉES SUR LA SITUATION ACTUELLE DE LA FRANCE DANS LE SYSTÈME POLITIQUE DE L'EUROPE, ET RÉCIPROQUEMENT SUR LA POSITION RESPECTIVE DE L'EUROPE A L'ÉGARD DE LA FRANCE. MÉMOIRES RÉDIGÉS PAR FAVIER, SOUS LA DIRECTION DU COMTE DE BROGLIE, A L'AIDE DE LA CORRESPONDANCE SECRÈTE[1].

INTRODUCTION.

Pour se mettre à portée d'apprécier la situation actuelle de la France dans l'ordre des grandes puissances, il faut

[1] Voir plus bas, à la date du 1er mars 1775, le mémoire où M. de Broglie fait connaître les circonstances dans lesquelles furent rédigés ces mémoires pour détacher le Roi de l'alliance autrichienne. Ils ont par eux-mêmes une grande valeur; en outre, les lettres de Louis XV et les autres documents que nous publions permettent de connaître la portée véritable de ces

remonter à la source, et partir d'un point fixe antérieur. Dès lors on peut tracer la ligne que la France a parcourue depuis dans cette sphère politique.

Ce point antérieur doit être placé à l'époque de 1756. C'est celle de la dernière guerre et du nouveau système, suite nécessaire du traité de Versailles, du 1er mai de cette année.

On voudroit en vain se dissimuler la dégradation rapide du crédit de la France dans les cours de l'Europe, de sa considération, de sa dignité même; enfin, osera-t-on le dire? par un déplacement incroyable, elle sembleroit avoir perdu son rang à la tête des grandes puissances, pour ne plus jouer sur la scène politique qu'un rôle passif ou subalterne.

Cependant point d'effets sans causes; il faut donc chercher celles d'une si étonnante révolution. Ces causes se réduisent à trois principales, dérivées les unes des autres, depuis 1756 jusqu'à la paix.

1° Le changement de système produit par le traité de Versailles;

2° Le faux plan de la guerre, dans lequel, en perdant de vue l'objet principal, on a pris le change, et tourné en guerre de terre une guerre maritime et de colonies, ce qui a été la suite du changement de système;

3° Les malheurs de la guerre qui ont découlé de ce faux plan, et nécessité à une paix aussi désavantageuse qu'elle parut indispensable.

Depuis la paix, trois autres causes principales, pareillement enchaînées les unes aux autres, ont amené encore plus rapidement cette dégradation.

mémoires, qui offrent un curieux résumé de la correspondance secrète. Voyez aussi l'Étude préliminaire, p. 183. Les notes de l'auteur des mémoires seront suivies de la lettre *A*.

1° Le défaut de système politique. L'ancien étoit détruit, et ce renversement nous avoit laissés, à la paix, sans autre allié en Allemagne que la cour de Vienne. Nous étions réduits dans le Nord à n'avoir d'autre allié que la Suède, qui, ainsi isolée, ne pouvoit nous être qu'à charge. Ceux du Midi ne pouvant avoir aucune influence dans ce système septentrional, ils étoient nuls à cet égard. On avoit appuyé et protégé la cour de Vienne; on finit par se persuader qu'elle étoit notre appui; du moins ce fut et le langage et l'opinion apparente de notre ministère.

On s'accoutuma à regarder la puissance autrichienne comme un corps avancé qui faisoit notre sûreté, et derrière lequel on pouvoit s'endormir à l'abri de toute surprise; mais au lieu de donner l'ordre à cette avant-garde, on le reçut d'elle, et la prééminence de la cour de Vienne s'établit proportionnellement à notre subordination.

2° Cette subordination, suite du défaut de système, est, devenue la cause, à son tour, des effets les plus pernicieux. Soit que le ministère d'alors ne fût pas assez éclairé, assez réfléchi pour en prévenir les suites dangereuses; soit que des motifs personnels l'eussent déterminé à suivre le penchant qui sembloit l'entraîner dans ce système subalterne, il ne s'occupa plus que d'agir de concert avec la cour de Vienne, ou plutôt sous sa direction. Point de négociations pour renouer d'anciennes alliances, en former de nouvelles, ou du moins se rapprocher décemment des cours dont on s'étoit éloigné dans la dernière guerre. Si l'on parut enfin se prêter à quelques démarches d'étiquette, ce fut si lentement, si froidement, qu'on donna à la cour de Vienne le temps de se rapprocher avant nous des puissances avec qui elle avoit été ou en guerre ouverte ou en froideur marquée[1]. Il ne parut point qu'on

[1] Il est impossible de se rapprocher plus maladroitement, et moins noble-

lui eût demandé compte des avances qu'elle faisoit et qu'elle nous empêchoit de faire. Elle sembloit s'être placée comme un point intermédiaire entre nous et ces cours refroidies ou mal réconciliées; mais ce fut bien plutôt un mur de séparation. On la vit régler chaque pas que nous devions faire dans la route oblique qu'elle nous avoit tracée. Enfin, sous prétexte de *l'union intime ou de l'intérêt commun,* elle parvint à persuader que nous n'avions aussi qu'une volonté commune, mais toujours suggérée par elle, et variable au gré de la sienne. L'Europe fut accoutumée à regarder la France comme une puissance devenue secondaire dans l'ordre politique, en un mot, un corps de réserve aux ordres de l'Autriche [1].

A peine cependant la paix étoit-elle conclue, que la cour de Vienne avoit réclamé à toute rigueur nos engagements les plus onéreux. C'étoit l'exécution d'un traité secret, signé aussi à Versailles le 30 décembre 1758. On ne fera pas ici l'énumération des stipulations d'une armée française de cent mille hommes en Allemagne, des subsides à payer par la France aux alliés de l'Impératrice, des troupes étrangères à soudoyer aussi par la France dans les armées autrichiennes : tout cela n'avoit été que trop scrupuleusement rempli de notre part. Mais, par l'article III de ce nouveau traité, le secours de vingt-quatre mille hommes stipulé dans celui de 1756 avoit été évalué

ment en même temps, qu'on le fit du Roi de Prusse, au moment de l'envoi de M. de Guines : le moment de la nomination de M. de Pons a cependant été encore plus mal choisi; et il est très-apparent que c'est ce qui a donné lieu aux entrevues de Neustadt, où on a jeté les fondements de l'union funeste de l'Empereur et du Roi de Prusse. (A.)

[1] Jamais notre subordination n'a tant paru que dans l'affaire de Pologne, à laquelle la cour de Vienne n'a jamais voulu permettre qu'on prît part par les seuls moyens qui eussent pu être efficaces; ce qui a été la cause de la foiblesse de ceux qu'on a employés, qui n'ont servi qu'à nous compromettre cruellement et à nous rendre presque ridicules. (A.)

en argent à 3,336,000 florins d'Empire, payables tous les ans pendant la durée de la guerre (8,340,000 livres). Il en étoit dû, à la paix, aux environs de 33 à 34 millions, pour les quatre années d'arrérages : il fallut s'arranger. On prit, en 1762, des termes pour le payement, qui fut enfin achevé en 1769.

Avec une somme si considérable, et l'économie que la cour de Vienne perfectionna dans ses finances, elle se trouva presque en meilleur état qu'avant la guerre; elle remboursa ou fit des réductions, l'argent à la main; elle établit son crédit, pendant que la France achevoit de ruiner le sien, pour en avoir abusé au gré de l'Autriche; et par un effet certain de la *puissance pécuniaire,* celle-ci augmenta graduellement son *crédit de considération,* et la France, à proportion, perdoit du sien propre ce que son allié en acquéroit à ses dépens.

Cette supériorité (dont on ne fut point frappé alors, mais qui ne laissa pas d'être aperçue par des observateurs instruits), fut le premier degré de celle que l'Autriche a depuis usurpée insensiblement.

Le bon état de ses finances lui permit de rester puissamment armée, tandis que le ministère françois, réformant d'un côté et prodiguant de l'autre, laissoit la France désarmée, et sa frontière presque ouverte. Dès lors le *crédit de considération*, fondé sur la puissance militaire, fit pencher de plus en plus la balance politique du côté de la cour de Vienne.

Ce nouveau degré de supériorité, ou ne fut pas plus senti, ou fut dissimulé avec le même artifice. On crut, ou l'on feignit de croire, que si l'Impératrice tenoit son état militaire sur un pied si formidable, c'étoit pour la France autant que pour elle-même; *que l'union intime des deux cours* tiendroit toujours les forces de l'une à la disposition

de l'autre; et que, tout devenant commun entre deux alliés qui alloient encore s'unir plus étroitement par les liens du sang, c'étoit deux cent mille hommes de plus que le Roi auroit à son service.

Les prétextes, d'ailleurs, ne manquoient point pour pallier cette espèce de connivence. « Le Roi de Prusse » restoit aussi puissamment armé; l'Impératrice ne pou- » voit, sans imprudence, désarmer devant lui, et s'expo- » ser par là à de nouvelles invasions. Celles-ci auroient » fait renaître le *casus fœderis*, et nos secours alors ne » pouvoient plus être limités. Il auroit fallu alors envoyer » au fond de l'Allemagne des armées entières, et courir » encore tous les risques d'une guerre qui auroit si mal » réussi. Il falloit donc un frein à l'ambition du Roi » de Prusse, et qui assurât en même temps notre tran- » quillité. Ce frein ne pouvoit être qu'un état de guerre » formidable : l'Autriche s'en chargeoit à ses propres dé- » pens. Elle prévenoit par là toutes les tentations que ce » voisin dangereux auroit pu avoir de troubler encore » l'Allemagne et de bouleverser l'Europe. La France, » d'ailleurs, tranquille, assurée au Midi, n'avoit rien à » craindre du Nord, tant qu'elle resteroit unie avec la cour » de Vienne. Quelle autre puissance pouvoit l'attaquer de ce » côté-là? Et si quelqu'une l'eût osé, les États autrichiens » lui opposoient une barrière insurmontable. Qu'avions- » nous donc besoin, en temps de paix, de tenir sur pied de » grandes armées? Celles de l'Impératrice veilloient à » notre sûreté, et cette heureuse position nous répondoit, » au moins par terre, d'une paix éternelle [1]. »

[1] Tel étoit le langage de notre ministère. Mais comment pouvoit-on regarder comme un avantage la foiblesse où la France restoit, pendant que l'Autriche et la Prusse demeuroient puissamment armées, et comment n'a-t-on pas prévu l'avantage que cela leur donneroit sur nous? (*A.*)

Ainsi, de notre aveu, la cour de Vienne se ménageoit sur nous tous les avantages de la *puissance militaire.* Il ne manquoit plus, pour nous mettre hors d'état de les lui disputer, que d'établir sa *puissance fédérative* sur les ruines de la nôtre.

Le défaut de système avoit entraîné la subordination de la France aux vues, aux désirs de la cour de Vienne. Cette seconde cause avoit amené son effet nécessaire. Ce fut pour la France de rester abîmée de dettes, sans crédit, et presque sans troupes, surtout sans autre alliance au delà du Rhin, que celle d'une cour prête à lui échapper, isolée alors, épuisée par une administration de finance monstrueuse. On la crut sans ressources; à quoi auroit servi son alliance?

L'Autriche cependant sembloit acquérir tous les jours une nouvelle vigueur, un degré de considération et de crédit. Recherchée par les Turcs, caressée par le Roi de Prusse, ménagée par la Russie, implorée par la Pologne, elle avoit à choisir entre ces quatre alliés. De trois, elle a mis le plus riche à contribution, pour le sacrifier ensuite, et s'est liguée avec les deux plus forts pour dépouiller le plus foible[1].

3° Cette alliance de l'Impératrice avec la Russie, dernière cause et dérivée des deux précédentes, en a donc été l'effet nécessaire; et en démasquant le système bien combiné de la cour de Vienne, elle a fait le complément de notre dégradation.

La puissance *fédérative,* fondée sur le nombre, l'uti-

[1] Depuis le moment de la vacance du trône de Pologne, la cour de Vienne a négocié très-habilement avec toutes ces cours, pour lesquelles elle n'a cherché en même temps à nous inspirer que de la méfiance pour les unes, de l'indifférence pour les autres. Il n'est pas maladroit d'avoir tiré, en juillet 1771, douze millions de livres des Turcs, à compte sur un subside de trente millions, pour après cela se lier avec leurs ennemis. (*A.*)

lité, la solidité des alliances, étoit le troisième et dernier avantage que l'Autriche avoit à prendre sur nous. Ses nouveaux alliés, en le partageant avec elle, ont aussi gagné chacun un rang dans l'ordre politique.

L'Europe, en général, a vu avec surprise la France rangée tout d'un coup en quatrième ligne parmi les puissances du continent. Mais cette surprise n'a été que pour le vulgaire, pour les esprits courts, frivoles et inappliqués. Ceux qui, dans la pratique ou la spéculation des affaires, ont réuni les avantages de l'observation et du calcul, avoient pu compter chaque pas rétrograde que nous faisions pour arriver au point où l'on vouloit nous placer.

L'affaire de Pologne et la guerre des Turcs ont été les derniers de ces pas si mal mesurés. Il resteroit sur tout cela de tristes réflexions à faire.

Comment les choses ont-elles pu en venir, par degrés, à ce point de calamité pour la Pologne et pour la Porte?

Comment une chaîne d'intrigues ou plutôt de tracasseries prolongées depuis 1765 jusqu'en 1771, n'a-t-elle abouti qu'à la ruine de nos alliés, de nos protégés, et à notre propre humiliation [1]?

Comment avoit-on commencé si foiblement et si tard ce qu'on auroit pu et dû entamer beaucoup plus tôt avec énergie [2]?

[1] La Pologne est anéantie; la Turquie sera au moins très-entamée et fort abaissée; la Suède court les plus grands risques d'éprouver un pareil sort. (A.)

[2] Si on avoit donné à la Pologne deux millions de livres de subsides au moment que la confédération de Bar a éclaté, et qu'en reconnoissant M. de Willorusky pour ministre de cette confédération on eût envoyé auprès de ces chefs un ministre de France en état de bien faire employer cette somme, toute la Pologne eût été confédérée en trois mois, et il y eût eu plus de cent mille Polonois sur pied, partagés en différents corps, qui auroient désolé l'armée russe, auroient intercepté toutes ses communications, pillé ses convois, ses magasins, ses hôpitaux, et certainement l'utilité dont cette diversion intestine eût été aux Turcs auroit bien mis en droit de leur

Comment s'est-on laissé jouer si longtemps et si grossièrement par la cour de Vienne?

Comment cette illusion, qui auroit dû finir avec le ministère de M. de Choiseul, s'est-elle soutenue jusqu'au dernier moment?

Comment la France a-t-elle pu, sans le savoir, sans s'en douter, servir jusqu'au bout d'instrument à l'Autriche, pour amener la Russie et le Roi de Prusse au point de s'unir avec elle?

Mais il n'est plus temps d'agiter ces douloureuses questions. Il suffit d'avoir remonté aux causes primitives de la situation où se trouve aujourd'hui réduite la première puissance de l'Europe. Partons à présent d'un autre point fixe; c'est l'état actuel. Tâchons auparavant de le bien apprécier. Il est triste au premier coup d'œil; mais il n'est peut-être pas désespéré.

SECTION PREMIÈRE.

DE LA SITUATION ACTUELLE DE LA FRANCE DANS LE SYSTÈME POLITIQUE DE L'EUROPE.

On doit regarder comme une maxime fondamentale et un principe incontestable, que le crédit ou la considération d'un prince, d'un État quelconque, sa dignité même et sa prééminence, son rang enfin dans l'ordre politique, est nécessairement fondé sur la puissance; que celle-ci pourroit être envisagée sous deux faces : les troupes et les alliances; puissance militaire et puissance fédérative.

On pourroit ici ajouter un troisième article; c'est la puissance pécuniaire, la base et l'aliment des deux autres :

demander de payer ce subside. Tout cela a été proposé par des mémoires que M. de Mokranosky a présentés à M. le duc de Choiseul. Ce ministre, de son premier mouvement, commençoit par adopter ces idées; mais la cour de Vienne a toujours empêché de les exécuter. (A.)

mais cet objet regarde l'administration intérieure, dont on ne discutera pas les détails dans le présent mémoire. Peut-être sera-t-on dans le cas d'y revenir, et sera-t-il possible de prouver que nos ressources en ce genre ne sont pas épuisées au point que l'Europe le croit. La France aura toujours plus de *numéraire disponible* qu'aucune autre; et le crédit même, tout ruiné qu'il puisse être, renaîtra, si l'on veut, des premières mesures sages bien calculées, et surtout économiques que l'on voudra prendre.

On n'envisagera donc ici la situation actuelle de la France dans le système politique de l'Europe, que relativement à la *puissance militaire* et à la *puissance fédérative.*

I. *De la situation actuelle de la France dans le système politique de l'Europe relativement à la puissance militaire.*

Cette puissance n'est pas uniquement fondée sur des armées nombreuses. Les moyens d'attaque en sont, il est vrai, le nerf et le mobile; mais tous les moyens de défense entrent aussi dans sa composition.

A cet égard, la France a conservé ses avantages sur les autres puissances de l'Europe : l'ensemble et l'arrondissement de ses possessions; la défense naturelle d'une partie de ses frontières, par les montagnes et les mers; la sûreté artificielle, par un triple cordon de places fortes, quoique très-mal entretenues; l'esprit d'une nation toujours invincible chez elle, ou toujours renaissante même de ses défaites, pour chasser ensuite l'ennemi et recouvrer enfin son territoire.

Mais de ces avantages, tout précieux qu'ils sont, il ne résulte véritablement qu'une force d'*inertie,* c'est-à-dire la difficulté d'être attaquée, la facilité de se défendre, la

possibilité de recouvrer enfin ce qu'on a perdu. C'est, à proprement parler, la *partie passive* de la puissance militaire. Elle ne suffit point pour élever un prince, un État quelconque, au premier rang dans l'ordre politique, ni pour l'y maintenir, s'il néglige trop longtemps la *partie active* de la puissance militaire.

C'est donc par l'entretien constant, soutenu et perfectionné d'un état de guerre formidable, qu'un prince ou un État quelconque peut, ou s'élever, ou se maintenir au premier rang entre les grandes puissances. La Russie, la Prusse, l'Autriche elle-même, ne sont parvenues que par ce moyen à la place qu'elles occupent aujourd'hui; et c'est par le contraire que la France en paroît déchue. Il faut d'ailleurs observer, en passant, que ce n'est que pendant la paix qu'on peut former une bonne armée, et que ce seroit le temps où il seroit le plus essentiel que les troupes fussent entre les mains de gens capables de décider de leur constitution et de les instruire pour la guerre.

Il est triste, sans doute, pour un souverain chéri, humain, bienfaisant, d'enlever à l'agriculture, à l'industrie, aux arts utiles, la fleur de sa population : mais, faut-il l'avouer? ce n'est point à la France à se plaindre de cette nécessité. Louis XIV a fait le malheur de l'Europe et a porté de rudes atteintes au bonheur de ses peuples en établissant le premier l'usage des grandes armées. Son exemple et ses entreprises en ont fait un besoin constant pour tous les autres potentats; l'Europe est montée sur ce ton : c'est une maladie épidémique, et la philosophie même n'en guérira point les princes qu'elle compte parmi ses sectateurs et ses prosélytes.

Toute force étant relative, comme toute grandeur, la puissance militaire d'un État quelconque existe plus ou moins, en proportion de celle des autres États qui figurent

avec lui sur la scène politique. Tant qu'il peut ou sait conserver ce genre de supériorité, il y joue les *premiers rôles*. Réduit à l'égalité, il ne les a plus *qu'en partage;* s'il tombe au-dessous de cette proportion, il ne doit plus prétendre qu'aux rôles *subalternes*.

C'est à quoi la France devroit désormais s'attendre, si elle persistoit à rester désarmée; car on ne peut pas dire que, ne voulant point jouer de ces rôles subordonnés, elle en seroit quitte pour n'en jouer aucun.

1° Ce seroit une triste et humiliante situation, qui répugneroit à la dignité et à la supériorité primitive de cette monarchie. La maison régnante est la plus illustre comme la plus ancienne de l'univers. La nation a régné jadis sur toute l'Europe connue, et, même après avoir perdu l'empire d'Allemagne, elle a toujours eu dans la masse générale une prépondérance qui est devenue en quelque sorte le patrimoine de la couronne.

Cette opinion, reçue depuis tant de siècles, ce dogme consacré par une prescription plus que millénaire, n'avoit jamais souffert aucune altération jusqu'à l'époque trop célèbre du pacte de famille [1]. Alors, pour la première fois, la France admit à l'égalité une autre monarchie; et

[1] On ne prétend pas blâmer l'alliance avec l'Espagne, qu'on regarde comme la plus essentielle et la plus naturelle que la France puisse jamais former : mais on croit qu'il seroit facile de prouver que le moment où elle a été faite a été mal choisi; que, faute de connoître la mauvaise administration intérieure de cette couronne à l'époque de ce traité, et combien elle étoit peu préparée aux efforts qu'on attendoit d'elle, son concours n'a pas servi à diminuer les désavantages de la paix pour la France, et qu'elle les seulement fait partager à l'Espagne. Il eût donc été plus utile de faire craindre cette alliance à l'Angleterre, pour la déterminer à la paix, et d'attendre que la tranquillité fût rétablie en Europe, pour contracter des liaisons indissolubles avec l'Espagne. Il auroit surtout fallu ne jamais admettre à l'alternative de la préséance cette monarchie; et c'est une faute irréparable, beaucoup plus à regretter que la perte de plusieurs provinces dont on peut tôt ou tard se remparer. (A.) — Le pacte de famille fut conclu en 1761.

de ce préjugé qu'elle forma contre elle-même résulta peut-être la première idée du déplacement qu'elle éprouve aujourd'hui. Les puissances, en assez grand nombre, qui ne cédoient point à l'Espagne, commencèrent alors à révoquer en doute notre préséance; et comme, pour toute ambition, l'égalité, une fois obtenue, n'est qu'un pas de plus vers la supériorité, on crut bientôt qu'il ne seroit pas impossible de l'usurper sur nous; tant il est dangereux de se laisser entamer sur l'opinion dans tout ce qui tient à la prééminence!

Mais, on ne sauroit trop le répéter, cette supériorité *de droit* ne s'acquiert et ne se maintient que par la supériorité *de fait*, c'est-à-dire par la réalité d'une puissance prépondérante.

Ensuite il faut bien observer que tout prince ou État déchu du premier rôle n'est pas toujours le maître de n'en jouer aucun.

Dans l'*ordre politique*, ainsi que dans l'*état social*, l'infériorité a toujours entraîné de fait la dépendance. La chimère d'un État plus foible qui resteroit indépendant vis-à-vis des plus forts, est démentie par l'histoire et par l'expérience. S'il n'est pas conquis, il est subjugué, et, en attendant d'être englouti à son tour, il est souvent forcé de creuser l'abîme où les autres disparoissent[1].

Tel seroit cependant le sort de la France même, si elle pouvoit adopter l'idée peu glorieuse de rester, *seule dans*

[1] Le peu d'influence que nous avons eu dans tout ce qui s'est passé dans le Nord, l'exclusion formelle que la Russie avoit donnée précédemment à la France dans les négociations entre elle et les Turcs, enfin la demande qu'on nous a faite de ratifier le démembrement de la Pologne, sur la promesse de renoncer à cette condition à l'agression de la Suède, sont autant de preuves d'infériorité bien humiliantes; et la dernière surtout ne seroit propre qu'à déshonorer la France, sans même préserver la Suède du sort dont elle est menacée, et qui ne seroit tout au plus que différé de peu de temps. (*A.*)

son coin, tranquille spectatrice des grands événements prêts à bouleverser l'Europe. Une ou deux révolutions dans l'ordre politique pourroient bien ne pas l'affecter encore directement; mais la troisième au plus tard, qui seroit très-prochaine, transporteroit trop près de chez elle le lieu de la scène.

Alors il faudroit bien, de force ou de gré, choisir entre deux partis, car il n'en resteroit pas un troisième : ou de consentir aux projets des puissances armées et prépondérantes contre les princes ou États foibles qui seroient attaqués, et de confirmer, par des accessions et des garanties, les usurpations des plus forts; dans ce premier cas, que pourroit-on espérer de plus favorable que d'être dévoré le dernier, ou de s'opposer hautement aux mesures prises de concert par les puissances armées et prépondérantes contre les États foibles et désarmés qu'elles voudroient envahir? Mais alors quelle apparence de s'y opposer avec succès, désarmé soi-même et abâtardi par une longue paix; forcé de prendre en un instant des mesures offensives, sans avoir préparé d'avance les moyens d'attaque, ou même de défense, si l'attaque ne réussissoit point, ce qui ne seroit que trop vraisemblable dans des circonstances si désavantageuses?

Ce n'est pas qu'on prétende ici suggérer des idées guerrières et ambitieuses. La paix est, sans doute, l'avantage le plus précieux pour un prince ou un État quelconque, et la postérité bénira toujours la mémoire d'un roi pacifique. Les lumières et la réflexion ont perfectionné, surtout dans ce siècle, la théorie des gouvernements sages. La guerre est à craindre pour les petits États, attendu qu'ils peuvent tout perdre; et pour les grands aussi, parce que leur degré d'action et de consommation, tant d'hommes que d'argent, étant toujours en raison de leurs

moyens, il n'y a aucune proportion entre ce que leur coûtent ces efforts dispendieux, et ce qu'ils pourroient gagner par le succès même le plus complet.

C'est donc dans un esprit de paix, de conservation et d'humanité, qu'on ose répéter ici cet axiome si connu : *Si vis pacem, para bellum.* Ce n'est, en effet, qu'en se tenant toujours préparé pour la guerre, qu'on peut s'assurer pour longtemps les avantages inestimables d'une solide paix.

On pourroit même retourner ainsi la phrase : *Si vis bellum, para pacem ;* et véritablement le moyen le plus sûr d'avoir bientôt la guerre, c'est de se réduire à ce qu'on appelle improprement l'*état de paix ;* c'est de rester avec un pied de troupes si bas, qu'il suffise à peine pour la défensive.

L'expérience de tous les temps a prouvé cette vérité : on chercheroit vainement quelque exemple du contraire, il n'en existe point. On a vu une fois la France vingt ans de suite en paix (du côté du Nord et de l'Allemagne), sans être précisément armée ; mais quel étoit alors l'état des puissances rivales? Épuisées toutes pour le moins autant que la France par la guerre de succession [1], aucune d'elles, après la paix, n'étoit restée avec un état militaire plus fort que le nôtre.

La Prusse, à cet égard, étoit encore au berceau ; la Russie, à l'école ; et nous n'avions encore avec l'une ni l'autre, aucun de ces rapports directs ou indirects d'où peut naître la guerre. Si l'Autriche avoit déjà fait une grande figure, c'étoit au moyen des subsides qu'elle a toujours reçus. Ceux-ci avoient cessé à l'époque de la paix d'Utrecht ; et réduite à ses propres revenus, alors si mal administrés, on sait à quel état son militaire étoit réduit, lorsqu'en 1733 elle força la France à une rupture.

[1] Il s'agit de la guerre de la succession d'Espagne sous Louis XIV.

Il n'est pas surprenant que dans de telles circonstances la France, qu'on pouvoit regarder alors comme la première puissance de l'Europe, ait pu si longtemps conserver la paix avec ses voisins, tous plus désarmés, plus épuisés qu'elle-même.

On ne doit pas plus s'étonner qu'elle n'ait eu, à cette époque, rien à démêler avec la Prusse et la Russie. Cet exemple unique est-il applicable à l'espèce présente? Jetons autour de nous un coup d'œil rapide. A commencer par l'Allemagne, nous y trouverons l'Autriche et la Prusse, qui n'ont pas désarmé à la paix, et dont les deux états militaires, réunis ensemble par la nouvelle alliance, forment une masse de quatre à cinq cent mille hommes.

Dans le Nord, un empire qui véritablement avoit toujours pu mettre sur pied des armées aussi nombreuses que mal disciplinées, mais qui réunit aujourd'hui le double avantage du nombre et de la discipline. Ses forces, ajoutées à celles des deux autres copartageants, donnent déjà un total de sept à huit cent mille hommes. Ce nombre n'est pas exagéré : mais si les trois puissances continuent d'augmenter leurs forces par des enrôlements forcés dans leurs nouvelles possessions, ce total pourroit sans difficulté se porter, en fort peu de temps, jusqu'à un million d'hommes.

Quelle parité y a-t-il donc entre les circonstances où la France, du même côté, a joui de vingt années de paix, et celles où l'Europe se trouve depuis les traités de Paris et d'Hubertsbourg?

Encore, dans des circonstances alors si favorables, n'auroit-elle pu la conserver si longtemps, au défaut de la puissance militaire, si elle n'en eût trouvé les moyens dans sa puissance fédérative. La France avoit à cette époque, et vers le Nord et dans l'Empire, des alliés

puissants, et d'autant plus utiles, que, ne s'étant livrée exclusivement à aucun, elle les balançoit sans cesse les uns par les autres : mais ceci nous ramène à l'objet de l'article suivant, et nous n'anticiperons point ici sur les détails et les discussions dont cette partie essentielle est nécessairement susceptible.

Concluons qu'aujourd'hui la France se trouve réduite à l'état le plus foible, relativement à la puissance militaire, et proportionnellement avec les autres cours, dont les entreprises et les projets, ou formés ou éventuels, doivent le plus exciter son attention et ses précautions.

Que de cet état d'infériorité il résulte pour elle : 1° la possibilité d'être engagée de force ou de gré à des accessions et des garanties d'où naîtroient forcément des mesures offensives et ruineuses, et par conséquent l'impossibilité de conserver la paix; 2° la même impossibilité, si elle refusoit de se prêter à ces accessions et garanties, puisque la foiblesse de son état militaire présent pourroit tôt ou tard tenter ces mêmes cours de s'en prévaloir, ainsi que de leur supériorité à cet égard, pour exiger de la France, à main armée, ces démarches qu'elle n'auroit pas voulu faire.

Donc la situation actuelle de la France dans le système politique de l'Europe, relativement à la puissance militaire, est désavantageux, précaire, et même dangereux.

Son crédit, sa considération, sa dignité même, tout y est compromis, et en y restant elle ne sauroit espérer de recouvrer son rang à la tête des grandes puissances. Elle ne pourroit pas même se flatter de conserver l'égalité, et soit pour s'y maintenir, soit pour la rétablir, elle seroit forcée enfin de faire ou de soutenir la guerre. Donc, bien loin de lui assurer la durée et l'affermissement de la paix dont elle jouit encore, cette situation l'expose à tous les

inconvénients d'une guerre entreprise ou soutenue par force et sans préparation. Donc, enfin, l'amour même de la paix et le besoin de l'affermir imposent à la France la nécessité de faire un effort pour sortir de cette situation, et se remettre de niveau avec les autres grandes cours, relativement à la puissance militaire.

II. *De la situation actuelle de la France dans le système politique, relativement à la puissance fédérative.*

On croit avoir prouvé dans l'article précédent que la situation actuelle de la France relativement à la puissance militaire ne sauroit subsister encore quelque temps sans entraîner pour elle les malheurs d'une guerre directe ou indirecte, offensive ou défensive, et que, dans tous les cas, elle la feroit ou la soutiendroit avec désavantage, parce qu'elle n'y auroit pas été préparée.

Prouvons à présent que la situation de la France relativement à la puissance fédérative ne l'expose pas moins aux mêmes inconvénients et aux mêmes désavantages; mais parcourons auparavant ses alliances existantes, et suivant l'ordre topographique.

A commencer par le Nord, nous n'en trouvons qu'une avec l'État le plus foible de cette partie de l'Europe, la plus onéreuse de toutes et la plus susceptible de compromettre notre tranquillité : c'est l'alliance de la Suède.

Jamais le danger n'en a été si prochain ni même si inévitable. Les mesures prises depuis longtemps pour donner à la Suède quelque degré d'activité et d'utilité ont été souvent mal conduites, mal dirigées. L'aberration de notre système politique, en 1756, les rompit pour un temps, et en fit prendre d'opposées. On y revint depuis avec plus de chaleur et de prodigalité que de combinai-

sons et de calculs. On fit beaucoup d'éclat, aucun progrès réel, enfin l'instant est arrivé.

Le projet de favoriser la révolution étoit sans doute noble, grand et digne du Roi; l'exécution a fait honneur autant à ses lumières qu'à sa générosité, et l'importance du succès ne peut pas être contestée.

Mais les premiers fruits de cette révolution seront nécessairement tardifs. Loin de songer sitôt à les cueillir, il faudra semer et cultiver encore longtemps. Il faut à présent conjurer l'orage tout formé et tout prêt d'éclater; ainsi le succès même a fait naître, pour le moment, un embarras de plus.

Il ne doit cependant pas nous rebuter : le premier pas est fait, et, dans cette carrière, on ne recule pas impunément. La gloire du Roi seroit compromise, non-seulement à abandonner le nouveau monarque qu'il a honoré d'une amitié personnelle et paternelle, mais encore à le secourir foiblement.

Les moyens indirects seroient sans doute préférables, et leur succès plus certain, si la France n'avoit pas laissé déchoir dans le Nord et en Allemagne sa puissance fédérative. La voie des négociations auroit suppléé à la force des armes, et du moins la médiation, l'intervention de notre unique alliée en Allemagne auroit dû nous tenir lieu de tous ces moyens. L'a-t-on demandée, exigée à temps? auroit-on osé nous la refuser[1] ?

Des conjectures là-dessus seroient trop vagues et trop incertaines. Nous traiterons dans la troisième section des moyens qui pourroient nous rester à cet égard, ou de ceux

[1] On ne sauroit se dissimuler qu'après le mystère que la cour de Vienne nous avoit fait de son alliance avec la Russie et la Prusse, elle a comblé la mesure de sa négligence pour la France, en ne s'occupant pas d'éloigner l'orage qui menace la Suède, quand même nous ne l'aurions pas sollicitée de le faire : que seroit-ce si elle nous l'avoit refusé? (*A.*)

qui devroient bientôt résulter des nouvelles combinaisons du système politique : suivons à présent l'ordre que nous nous sommes prescrit.

En Allemagne, nous avions (nous avons encore, si l'on veut) la cour de Vienne. Ce seroit aussi un sujet de conjectures où l'on ne peut que s'égarer, lorsque l'on n'est pas au courant des affaires. C'est à ceux qui en tiennent le fil, à juger si désormais nos liaisons les plus intimes avec cette cour pourront s'appeler *une alliance.*

Il semble, du moins au premier coup d'œil, que ce seroit un abus des termes. Une alliance suppose une communauté d'intérêts, ou du moins de rapports entre eux, qui les concilie, les unit et les rend les mêmes. Les objets, il est vrai, peuvent en être différents, relativement à chacun des alliés, mais non pas séparés, encore moins contradictoires. On laisse à penser si, du moins à présent, tel est le cas de notre alliance avec la cour de Vienne. Elle auroit beau nous protester[1] « que ses sentiments sont toujours » les mêmes à notre égard ; que sa ligue atroce avec la » Russie et le Roi de Prusse n'est qu'une *déviation* passa» gère, où elle a été entraînée par les circonstances, un » courant qui l'emporte, mais qui nous la ramènera, pour » se livrer désormais uniquement à l'amitié, à la confiance » qu'elle nous a vouée ; que cette union forcée n'a eu » d'autre objet que de prévenir une guerre générale, dans » laquelle nous aurions été entraînés nous-même néces» sairement ; que si nous eussions voulu nous engager plus » avant et plus ouvertement dans les affaires de Pologne, » elle n'y auroit agi que de concert avec nous ; mais qu'elle

[1] Tel est le langage de M. le prince de Kaunitz et celui de M. le comte de Mercy ; mais il faut convenir que ces raisonnements sont plus spécieux que fondés en raisons, et il n'y auroit rien de plus aisé que de les détruire. — Voyez l'Étude préliminaire, p. 176.

» ne pouvoit s'en mêler toute seule sans se mettre à dos » deux grandes puissances déjà pour ainsi dire en possession de ce royaume[1]; que voyant éclore les projets » d'agrandissement formés par le Roi de Prusse, elle » n'avoit eu d'autre parti à prendre que d'accepter les » offres qu'on lui faisoit pour le sien propre; que c'étoit » l'unique moyen de maintenir l'équilibre, de conserver » la paix et de gagner du temps, pour remettre à loisir » toutes choses sur l'ancien pied d'une communauté d'intérêts et de volontés entre les deux familles si étroitement » unies par les liens du sang. » Enfin toutes les autres phrases de protocole et d'étiquette, lorsque après avoir trompé un allié on veut se ménager les moyens de le tromper encore. Il n'en seroit pas moins vrai que, par cette nouvelle alliance, la Pologne resteroit démembrée, l'Empire ottoman écrasé, le Roi de Suède peut-être détrôné; toute l'Allemagne n'existeroit plus qu'à la discrétion et sous le bon plaisir de l'Empereur et du Roi de Prusse, en attendant les occasions de dépouiller chacun de ces princes l'un après l'autre.

L'Italie menacée et de l'oppression et de la tyrannie, sous le prétexte spécieux des droits de l'*Empire romain*,

[1] M. le comte de Mercy a répandu dans le public que tout ce que sa cour a fait avec la Russie et la Prusse avoit été communiqué d'avance à notre ministère, et que ce n'est qu'à notre refus de nous mêler des affaires de Pologne, que la cour de Vienne a été obligée de céder aux propositions de deux autres puissances, auxquelles elle n'étoit pas en état de résister. Il a dit plus, car il a prétendu que le Roi de Prusse avoit communiqué au ministère autrichien des réponses de M. le duc d'Aiguillon, par lesquelles ce ministre assuroit Sa Majesté Prussienne que la France étoit indifférente à tout ce qui se faisoit en Pologne, et ne regarderoit même pas comme le *casus fœderis* tout ce qui pourroit arriver à ce sujet entre les cours de Vienne et de Berlin. On ne sauroit regarder ces allégations de M. de Mercy que comme une manière de disculper sa cour, étant impossible que M. le duc d'Aiguillon ait commis des fautes aussi capitales, et d'où proviendroit tout l'embarras où il se trouve aujourd'hui. (*A.*)

et l'Europe entière soumise à l'influence de trois potentats réunis pour la subjuguer ou la bouleverser, on demande si c'est pour la France cette perspective d'intérêts communs, sans laquelle, nous l'avons dit, il ne peut exister d'alliance solide et durable.

La France, il est vrai, conserve au Midi ses alliés naturels, le Roi d'Espagne, et, du moins encore, le Roi des Deux-Siciles. Les mêmes liens du sang et d'intérêt commun peuvent lui acquérir un jour le Roi de Sardaigne : Venise, Gênes, et peut-être les Suisses, pourroient également être jetés dans ses bras par la crainte de l'Empereur; mais cette même crainte pourroit aussi les retenir (c'est le génie des républiques). Enfin tous ces alliés du Midi, présents ou futurs, ne sauroient influer, du moins de sitôt, dans le système du Nord. Nous parlerons ailleurs des motifs qui pourroient un jour et les y entraîner et les y rendre utiles. Mais dans la crise actuelle, on l'a déjà dit, ces alliés sont nuls. Ils sont pour le Nord et pour l'Allemagne comme s'ils n'existoient pas.

Le seul donc de nos alliés méridionaux qui se trouve engagé dans la querelle du Nord, et qui auroit pu nous y aider à y tenir la balance, *c'est la Porte*. On sait où elle en est réduite; et à cet égard, elle s'est presque mise au même point que la Suède, c'est-à-dire de nous embarrasser pour le moment, et de ne pouvoir nous être utile.

La France cependant n'en est pas moins obligée, engagée d'honneur à soutenir le Roi de Suède, à favoriser les Turcs, au moins indirectement, et dans la négociation de la paix, puisque la guerre leur a si mal réussi; enfin à éviter, s'il se peut, qu'on ose exiger d'elle de ratifier [1]

[1] On a répandu dans le public que la Prusse et la Russie avoient déclaré qu'au prix de cette honteuse accession elles consentiroient à assurer la tranquillité de la Suède. Il est fort à désirer que la proposition n'en ait pas

par son accession et sa garantie la destruction de la Pologne; et dans cette crise qui ne souffre plus de retard, elle n'a plus d'allié que l'Autriche. Quel fond pour tout cela nous reste-t-il à faire sur la couronne de Vienne, liguée comme elle l'est avec la Russie, *connivente* avec elle contre la Porte, et copartageante de la Pologne?

Qu'est-ce d'ailleurs qu'un allié unique, exclusif, exigeant, et qu'on ne peut pas contre-balancer par d'autres alliances? Veut-il la guerre, il vous y entraîne contre ceux qu'il opprime; ou il vous la fera, si vous osez vous refuser à ses projets les plus despotiques. Il faut opter alors entre l'offensive ou la défensive.

Nous l'avons avancé dans l'article précédent : si la France a joui une fois dans ce siècle d'une paix de vingt ans avec le Nord et l'Allemagne, c'est en partie à sa puissance fédérative qu'elle a dû ce rare avantage. Elle n'étoit pas alors réduite à un seul allié. Ménagée et recherchée par toutes les puissances, elle ne se livroit qu'autant et pour aussi longtemps qu'elle l'éprouvoit fidèle à son amitié, surtout à l'*intérêt commun*. Ce lien (on l'a dit ailleurs, on ne peut trop le répéter) est le seul qui doive unir ou réunir deux puissances. S'il se relâche ou s'il se rompt, l'alliance ne subsiste plus de fait, quand même elle subsisteroit encore de nom. Ce n'est plus alors qu'un contrat insidieux, frauduleux, dans lequel tous les avantages se trouvent d'un côté et toutes les charges de l'autre. Ajoutons que

été faite, de peur qu'elle n'eût été acceptée pour sortir momentanément d'embarras. Rien ne seroit plus affligeant que d'être réduit au point qu'on ose faire une pareille proposition à la France. Outre la honte qui en résulteroit en l'acceptant, n'est-il pas facile de prévoir que ce ne seroit qu'une suspension d'hostilités que la Russie accorderoit à la Suède; qu'en attendant elle fomenteroit dans l'intérieur de ce royaume des divisions qui lui fourniroient le prétexte de s'en mêler par la voie des armes, et de remplir le même objet du renversement de la constitution actuelle, et peut-être du démembrement de la Livonie et de la Poméranie, par des voies encore plus odieuses? (*A.*)

l'honneur, la dignité, la gloire, la sûreté même de l'une des deux puissances alliées souffriroient trop de la dépendance où elle se trouveroit par là des volontés de l'autre; que celle-ci garderoit pour elle-même le profit, l'agrandissement, la domination, et ne laisseroit à celle-là que l'épuisement, l'avilissement et la servitude.

Le traité de Londres (1716), la quadruple alliance (1718), avoient assuré à la France la paix et la tranquillité dont elle jouit pendant les premières années du règne du Roi. L'influence prépondérante de l'Angleterre dans cette alliance fut le lien qui tint si longtemps ensemble la France et l'Autriche. Dès que celle-ci entreprit de le rompre par le traité de Vienne (1725), celui de Hanovre (1726) en fit aussitôt la balance. Le traité de Séville (1729) fut un nouveau contre-poids : mais enfin tous ces balancements soutenoient l'équilibre, et conservoient la paix. La France, réduite et livrée à l'alliance exclusive de l'Autriche, a-t-elle aujourd'hui de pareils moyens d'assurer sa propre tranquillité ?

Au contraire, il paroît que, depuis la ligue *copartageante*, cette alliance ne peut plus qu'entraîner la France dans des guerres directes ou indirectes, offensives ou défensives, mais toujours désavantageuses pour sa sûreté, parce qu'elle n'y seroit point préparée, et pour sa dignité, parce qu'elle n'y joueroit qu'un rôle ou forcé, ou passif, ou subalterne.

Donc la situation actuelle de la France dans le système politique de l'Europe relativement à la puissance fédérative est désavantageuse, précaire, et même dangereuse.

Donc le crédit de cette première puissance de l'Europe, sa considération, sa dignité, sa tranquillité, sa sûreté même, y sont compromis.

Donc, loin de pouvoir conserver la paix en restant davan-

tage dans cette situation, elle s'y trouveroit de plus en plus exposée au malheur de faire la guerre ou au cas forcé de la soutenir.

Donc enfin, l'amour de la paix et le besoin de l'affermir par des alliances puissantes, solides, et réciproquement utiles, impose à la France la nécessité d'un nouveau système politique. C'est l'unique moyen de sortir enfin de la situation désavantageuse, périlleuse et critique où elle se trouve réduite relativement à la puissance fédérative.

Il est à peu près démontré que si la France a éprouvé, surtout depuis la dernière paix, une dégradation rapide de son crédit dans les cours de l'Europe, de sa considération, de sa dignité même; si, par un déplacement inouï, elle semble avoir perdu son rang à la tête des grandes puissances, pour ne plus jouer sur la scène politique qu'un rôle passif et subalterne, cette dégradation, ce déplacement a été l'effet de deux causes principales :

L'affoiblissement de la puissance militaire;

La réduction de sa puissance fédérative en Allemagne et dans le Nord à deux alliances, l'une ancienne et l'autre nouvelle, dont la première lui est à charge, et la seconde, après lui avoir été longtemps onéreuse et ruineuse, lui est enfin devenue dangereuse.

Que pour sortir de ce danger actuel imminent, pour se mettre en état de conserver la paix et de l'affermir, pour rétablir son crédit dans les cours de l'Europe, sa considération, sa dignité même et sa prééminence, il ne reste à la France qu'un seul moyen :

Ce seroit de former et réduire en pratique un autre système de puissance militaire et de puissance fédérative.

On se propose de chercher, d'indiquer et de discuter, dans la suite de cé travail, les mesures à prendre pour ce nouveau plan. Mais, pour y procéder avec ordre et

méthode, il faut premièrement jeter un coup d'œil sur la position respective des autres puissances à l'égard de la France. De leurs différents rapports avec nous et entre elles-mêmes doivent nécessairement résulter de nouvelles combinaisons; et de celles-ci, les possibilités et les facilités dans la formation ou du moins dans le rétablissement de notre système politique. Suivons toujours l'ordre topographique, et commençons par le Nord, pour faire de là le tour de l'Europe.

SECTION II.

DE LA POSITION RESPECTIVE DES PUISSANCES DE L'EUROPE A L'ÉGARD DE LA FRANCE.

I. *De la Suède.*

On a déjà traité, dans la section précédente, de l'alliance de cette couronne. Il ne serait pas difficile de démontrer que, depuis Gustave-Adolphe, elle ne fut jamais utile à la France, même dans le temps des plus grandes prospérités des armées suédoises, et que dans les adversités dont cette nation a été accablée depuis, son alliance nous fut toujours onéreuse.

Les progrès de Gustave-Adolphe, qui s'avança comme un torrent jusqu'à nos frontières, nous l'avoient rendue formidable. Sa mort nous la rendit plus coûteuse et plus épineuse, et la politique du chancelier Oxenstiern embarrassa souvent celle du cardinal de Richelieu.

Les négociations de la paix de Westphalie ne traînèrent si longtemps que par l'opposition où se trouvoient presque toujours les intérêts et les prétentions de la Suède avec les nôtres.

Vingt ans après, sans aucun motif apparent qu'une basse jalousie, elle se laissa engager dans la triple alliance

(en 1668), et osa partager avec l'Angleterre et la Hollande la gloire d'*avoir arraché les Pays-Bas à la France*.

Dans la guerre qui précéda le traité de Nimègue, la Suède, il est vrai, étoit revenue à l'ancien système d'union avec la France; mais le malheur de ses armes et les fautes de son gouvernement lui firent perdre en deux campagnes tous ses États dans l'Empire et les plus belles provinces de son territoire propre. Elle allait perdre tout le reste; Louis XIV le sauva, en portant ses armes victorieuses dans la basse Allemagne, pour faire restituer à la Suède tout ce qu'on lui avait pris. Le grand électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume, attaqué par elle, et conquérant à juste titre de la Poméranie, fut trop heureux de recevoir la paix à cette condition. Le roi de Danemark s'y soumit aussi par le même traité de Saint-Germain, en 1679.

Il en coûta sans doute à la France pour le rétablissement de la Suède dans toutes ses possessions. Quelque avantageuses qu'eussent été pour la première les conditions de la paix de Nimègue (en 1678), elles l'auroient été encore davantage, si Louis XIV n'avoit préféré à ses intérêts particuliers la gloire de protéger une puissance alliée, quoiqu'il en eût éprouvé, dix ans avant, une espèce d'infidélité qu'il lui avoit pardonnée.

Relevée par la France au plus haut degré de prospérité, la Suède n'en fut guère plus reconnoissante. Au fort d'une guerre où tous ses ennemis naturels étoient engagés contre la France, elle ne lui offrit que sa médiation; et pendant les négociations de la paix de Ryswyck (en 1697), cette médiation fut toujours partiale pour les alliés, et désavantageuse pour la France.

Les victoires de Charles XII auroient été pour Louis XIV un sujet de consolation dans ses propres malheurs, une

ressource même pour la France, si ce conquérant n'eût pas méconnu et ses intérêts et ceux de l'Europe entière. Il pouvoit lui rendre la paix, et devenir le bienfaiteur de la France et de l'humanité. Il alla se perdre en Ukraine. Réduit à chercher un asile en Turquie, et rentré enfin dans ses États pour les perdre pièce à pièce, il y reçut toujours les bienfaits de Louis XIV, qu'il n'avoit pas voulu secourir, et qui étoit lui-même accablé d'infortunes.

Depuis cette époque jusqu'à la guerre malheureuse de la Suède, en 1742, cette puissance, toujours à charge à la France, le devint encore davantage par ce mauvais succès.

Si dans la guerre de 1757 la Suède fut engagée avec nous dans la même cause, ce ne fut que pour son malheur, et sans nous être d'aucune utilité. Le parti russe s'étoit trouvé momentanément réuni avec le nôtre par les circonstances bizarres de ce temps-là. Il ne fallut donc pas de grands efforts d'intrigue ou d'éloquence pour engager des gens accoutumés à la corruption à se faire payer fort cher pour une chose à laquelle tous les partis étoient d'ailleurs déterminés.

La convention de Stockholm fut conclue (en 1757); les subsides promis devoient être payés moitié par la France et moitié par la cour de Vienne : mais l'article IV du *traité secret* conclu à Versailles, le 30 décembre 1758, entre le Roi et l'Impératrice Reine, la soulagea de ce fardeau. Il retomba tout entier à la charge de la France, même à compter du 1er juin précédent. Ainsi, tout bien considéré, on exagéra beaucoup, dans cette occasion, les services de notre parti en Suède et son attachement pour nous. On n'avoit pas moins grossi la part qu'on nous donnoit aux révolutions arrivées dans ce royaume. A bien apprécier ces événements, la France n'y fut que pour son argent.

On a vu comment la Suède l'a gagné et employé dans cette guerre. On sait ce qu'il en a coûté depuis, jusqu'à l'année dernière, pour nourrir sans effet la corruption, toujours évaluée trop haut, de gens qui n'y étoient que trop accoutumés. Quelques avantages obtenus (en 1769) pour notre commerce, quelques succès d'intrigue que la cour de Suède eut en même temps, présentèrent pour le moment une perspective plus riante : mais elle disparoissoit déjà, lorsque la révolution est enfin arrivée.

Le plus grand avantage que la France, pour le présent, en puisse retirer, sera celui d'avoir affaire uniquement et directement au nouveau monarque; de ne plus jeter son argent en dépenses secrètes, ou, si l'on avoit encore malheureusement besoin de corruption, d'en laisser le détail et le maniement à celui qui y est le plus intéressé. Elle peut et doit s'assurer par là d'un emploi utile, clair et régulier, des secours pécuniaires qu'elle continueroit d'accorder au roi de Suède personnellement, ainsi que des subsides promis à sa couronne.

Mais, on l'a déjà dit, ce n'est encore que semer; on n'est pas près de recueillir. Puisque cependant on se trouve engagé depuis cent cinquante ans dans cette culture, il ne faut pas l'abandonner aujourd'hui, quelque ingrate qu'elle ait été jusqu'à présent.

Il nous faut, dit-on sans cesse, un allié dans le Nord. On a raison; mais il en faudroit deux pour se soutenir réciproquement et balancer dans la Baltique la puissance énorme de la Russie. C'est ce que nous discuterons dans l'article suivant : revenons à l'état présent de la Suède.

Il doit nous occuper, non-seulement par la crainte d'une attaque de la Russie, qui peut tout au plus être retardée, mais encore par le besoin de tenir ensemble le

parti du nouveau monarque, et le garantir des effets funestes d'une division intestine.

Le parti même des *bonnets* ne peut pas être regardé comme anéanti[1]. La force a étouffé sa réclamation : la force peut la faire élever de nouveau. La Russie et le Danemark auroient beau protester de leurs intentions pacifiques, tant que ces deux puissances resteront armées dans la Baltique, on ne peut compter sur rien.

C'est ce qu'on examinera dans les articles de ces deux puissances. Résumons cependant sur la *position respective de la Suède à l'égard de la France.*

Le vœu du Roi de Suède est certainement de conserver
l'amitié, et de se prêter à toutes les mesures qui pourron
lui mériter et lui assurer la protection de la France ; mais
pour ne pas perdre celle dont le Roi l'honore personnelle
ment, il doit se gouverner d'après les directions de la seul
cour qui ait pris son parti. Il faut qu'il soit absolumen
impartial entre les cabales qui peuvent diviser so
royaume ; qu'il mette toute son industrie, non à les fomen
ter et les balancer l'une par l'autre, ce qui est et fut tou
jours un misérable expédient, mais à les réunir da
l'intérêt commun de son service et du bien public, qui n
doit jamais en être séparé. Il auroit dû conséquemment
livrer moins à l'influence de M. Scheffer, et en mêm
temps ne pas dégoûter M. le comte de Fersen[2].

Les circonstances dans lesquelles ce chef du parti so
disant *patriotique* s'étoit réuni à celui de la cour n'a
nonçoient de sa part que l'impossibilité de mainten
le sien. Celle de le relever un jour n'est pas aus
décidée. La retraite de ce chef, qui par les circo

[1] Il y avait en Suède deux partis qui se disputaient le pouvoir : celui des *bonnets* et celui des *chapeaux*. Voyez l'Étude préliminaire, p. 181.

[2] Père de celui qui montra tant de dévouement à Marie-Antoinette.

stances, peut paroître équivoque, mérite beaucoup d'attention[1].

En vain se laisseroit-on endormir par les assurances de la Russie : son ministre à Stockholm[2] restera toujours à la tête du parti des *bonnets*, qu'il connoît, qu'il manie à son gré, et qu'il réunira facilement, surtout si M. de Fersen se concertoit avec lui. Dans cette position, l'intrigue au dedans pourroit rendre inutiles toutes les mesures qu'on auroit prises au dehors.

Si la fermentation étoit une fois portée, par les intrigues de la Russie, au point de l'explosion, ce seroit en vain qu'on voudroit se prévaloir de ses assurances et de ses protestations. Toute portée pour soutenir immédiatement le parti qui auroit éclaté, ou forcé la cour à le prévenir, elle ne lui refuseroit point sa protection, et se tireroit d'affaire par une distinction aisée à trouver. Elle n'attaqueroit point le Roi, mais elle défendroit la nation opprimée.

Pour prévenir ce coup toujours inévitable, s'il n'est pas bien prévu on cherchera, dans la suite de cet ouvrage les moyens de donner au nouveau monarque une consistance fixe et permanente, qui puisse en même temps nous rendre son alliance moins inutile et moins onéreuse.

Concluons seulement ici que la position respective de la Suède à l'égard de la France est celle d'un État sans moyens, sans ressources de son propre fonds, encore divisé, déchiré au dedans, menacé au dehors, exposé à l'attaque de plusieurs ennemis puissants et voisins, et qui

[1] On ne parle pas ici du général Pechlin. Il a été longtemps le Wilkes de la Suède ; mais il a le désavantage d'une vénalité connue et scandaleuse, même dans un pays où elle a été universelle. Il finira de même, si l'on veut, malgré l'importance qu'il a voulu se donner aussi par sa retraite. Il y a la même différence de M. de Fersen à lui, que de mylord Chatham à M. Wilkes. (A)

[2] Le comte d'Ostermann.

n'a pour appui qu'un allié unique, puissant aussi, mais éloigné; sans communication avec lui par terre, et dans des circonstances où il est, dit-on, difficile, peut-être impossible, de le secourir par mer.

II. *Du Danemark.*

Chacun sait et l'état intérieur de cette cour, et ses ménagements forcés pour l'Angleterre et pour la Russie. A l'égard de la première, sa position est délicate. Peu s'en est fallu que l'affront fait à la Reine n'ait entraîné la nation anglaise dans une guerre contre le Danemark [1]. Celui-ci ne l'a évité qu'en se prêtant à toutes les conditions qu'on en a exigées, c'est-à-dire la liberté de la Reine, la conservation de son titre et le payement régulier des intérêts tant de sa dot que de son douaire.

On a parlé d'un second mariage du Roi de Danemark : cela seul pourroit constater le divorce et le rendre authentique aux yeux de toute l'Europe. Il seroit à souhaiter pour la France que ce mariage eût lieu. L'Angleterre, vraisemblablement, ne le verroit pas d'un œil tranquille, et il pourroit en résulter entre elle et la cour de Copenhague au moins une cessation de correspondance; car un ministre anglois ne pourroit pas décemment faire sa cour à la nouvelle Reine, et la reconnoître ainsi pour femme légitime au nom du Roi son maître; mais il y a peu d'apparence que ce bruit soit jamais fondé. Outre la crainte d'une rupture avec l'Angleterre, la Reine douairière [2], qui gouverne aujourd'hui, auroit trop de bonnes raisons pour empêcher ce mariage. Il romproit tous ses projets pour l'élévation du prince son fils, et lui feroit perdre le fruit de sa révolution.

[1] Allusion à la reine Mathilde, femme de Christian VII, sœur de George III, si connue par son intrigue avec Struensée.

[2] Julie-Marie, veuve de Frédéric V.

Il ne faudroit donc pas compter sur cet événement, qui cependant seroit le seul moyen de faire cesser tout d'un coup les ménagements forcés du Danemark pour l'Angleterre : tant qu'ils subsisteront et que les liens d'intimité entre celle-ci et la Russie ne se relâcheront point, le Danemark n'en restera que plus subordonné à ces deux puissances.

L'influence de la Russie, et son ascendant sur la cour de Copenhague, après avoir commencé sous Pierre Ier, s'affoiblit sur la fin de son règne. On sait les démarches éclatantes qu'il fit en faveur de la maison de Holstein-Gottorp : le mariage de sa fille aînée avec le chef de cette branche, et tout ce qui s'ensuivit sous le règne de Catherine Ire, alloient séparer pour jamais les intérêts du Danemark de ceux de la Russie. Sa mort les rapprocha sous Pierre II, et les réunit sous l'Impératrice Anne, contre les vues de la maison de Holstein.

L'avénement d'Élisabeth et l'adoption du jeune duc pour son successeur sembloient devoir rompre ces liens qui attachoient depuis si longtemps le Danemark à la Russie, et ceux de la confiance fondée sur l'intérêt commun. Cet événement en fit succéder de nouveaux, peut-être plus forts et plus durables; ce sont ceux de la crainte.

La longue et fameuse querelle entre la maison régnante et celle de Holstein-Gottorp n'étoit qu'assoupie par l'impuissance de celle-ci, et par l'abandon général et absolu où elle étoit tombée. L'héritier des prétentions sur le Sleswig l'étoit devenu du trône de Russie ; le Danemark trembloit : heureusement pour lui, le ministère russe regardoit d'un œil de mépris les petits intérêts domestiques de ce jeune prince. L'orgueil national les laissoit apercevoir à peine comme un point dans la carte de l'Europe, et ce point disparut à côté d'un si vaste empire. On cherchoit même à détacher le grand-duc de toute affection, de

tout penchant, de tout intérêt étranger à la nation qu'il avoit adoptée ; on n'y réussit point.

On ne s'en embarrassa guère ; et pendant tout le règne d'Élisabeth on fit avec la cour de Copenhague, sur l'affaire du Sleswig, différentes conventions, dont la multiplicité même prouvoit l'insuffisance et l'invalidité ; mais le ministère russe n'en remplit que mieux son objet : c'étoit de tenir par la crainte le Danemark dans la dépendance de la Russie. Dès lors elle acheva d'écraser la Suède, ou par la force de ses armes, ou par les cabales et les divisions intestines qui y entretenoient l'anarchie, et parvint à établir dans le Nord un despotisme de couronne à couronne, dont l'histoire moderne n'offroit aucun exemple.

Outre cet intérêt réel et politique, les ministres en eurent un personnel à soutenir ce système. Ce fut le bénéfice qui résultoit pour eux de toutes ces négociations et conventions accumulées. Un usage asiatique, reste des mœurs anciennes, leur permettoit de recevoir pour chaque traité une certaine somme fixée pour le chancelier, et pour les autres ministres à proportion ; mais cette espèce de corruption autorisée ne formoit que le plus petit objet des dépenses secrètes que la cour de Copenhague étoit obligée de faire en Russie.

Outre des douceurs plus cachées et plus considérables pour les chefs de l'administration, les favoris et les sous-ordres vendoient aussi leurs bons offices, ou jusqu'à leur silence ou leur indifférence [1] ; et ce fut en grande partie l'origine des dettes dont le Danemark se trouva accablé.

[1] MM. de Schouvaloff, surtout le comte Alexandre, *grand maître* du grand-duc ; MM. de Nariskin, de Sievers, etc., recevoient beaucoup d'argent. MM. Wolkoff et Olzewieff étoient pensionnés ; ces deux derniers pourroient bien l'être encore. (*A.*)

La mort d'Élisabeth dérangea tout ce système de la cour de Copenhague, qui au fond n'en étoit pas un, mais seulement un tissu de petits expédients et de remèdes palliatifs pour vivre au jour la journée, et conserver, en payant, une possession toujours précaire. L'avénement de Pierre III jeta le Danemark dans la crise de 1762, dont il n'échappa que par une espèce de miracle.

Cet événement dut lui démontrer combien jusqu'alors sa méthode avoit été défectueuse et ruineuse. A peine eut-il commencé à respirer, qu'il auroit dû chercher à se faire des appuis solides contre la Russie, pour le cas éventuel et très-vraisemblable du retour des mêmes circonstances. Il ne paroît pas cependant que la cour de Copenhague ait rien changé à cette méthode vicieuse et dangereuse. On y a continué de ménager la Russie, de négocier avec elle seule sur le même pied, et d'acheter la tranquillité par la dépendance et la soumission. Le despotisme de la Russie, sous lequel on n'avoit pas cessé de plier, s'est fait sentir encore plus durement lors de la dernière commission de M. Saldern à Copenhague; et le ministère danois n'a pas pu s'empêcher d'en laisser échapper des plaintes amères; mais la crainte, ce grand mobile des gouvernements foibles, a bientôt étouffé ces murmures impuissants.

La révolution de Suède sembloit offrir au Danemark une occasion et des moyens de sortir de cette servitude, si son gouvernement connoissoit ses vrais intérêts, ou qu'il eût le courage d'y conformer ses mesures. Loin d'armer contre la Suède, l'objet de ces préparatifs devroit être sans doute de la soutenir contre la Russie. Les alarmes du Danemark, son état incertain relativement à la possession du Sleswig, le despotisme de la Russie à son égard, fondé sur cette incertitude, subsisteront toujours tant qu'il n'aura point d'appui dans le Nord contre cette

puissance, dont le poids énorme accable également le Danemark et la Suède. Celle-ci, rendue à ses vrais principes, et recouvrant peu à peu son activité, pourroit, une fois de concert avec la cour de Copenhague, et peut-être bientôt avec d'autres puissances voisines, l'aider à secouer enfin le joug de la Russie. Il ne seroit pas absolument impossible que ce fût aussi le véritable objet des armements du Danemark, s'il pouvoit s'assurer d'être puissamment secondé par la France, et que l'Angleterre voulût du moins rester neutre de fait comme de nom, et le succès de cette manœuvre pourroit être d'autant plus sûr, que l'objet en seroit moins prévu; mais on ne fait pas toujours, on fait même très-rarement, ce qu'on pourroit et devroit faire. Il arrive le plus souvent qu'on se laisse entraîner par la crainte ou par la force de l'habitude.

Si ces deux mobiles sont encore ceux du ministère danois, il est très-apparent que, bien loin de se concerter avec nous sur aucun objet particulier, la cour de Copenhague va se laisser emporter dans un tourbillon de projets fort opposés à tous les nôtres.

En partant de cette supposition, qui n'est que trop vraisemblable, il nous reste à examiner quelle est la position respective du Danemark à l'égard de la France.

Si l'on veut remonter à l'origine des alliances du Danemark avec la France, on la trouvera très-ancienne; mais on reconnoîtra qu'elle lui a toujours été également inutile et onéreuse[1].

François I[er], par un de ces traits de chevalerie analogues à son caractère, fournit à Christiern II, roi de Danemark, un corps de six mille hommes, qui se trouva au siége de

[1] Les rapports d'amitié de la France avec le Danemark remontent très-haut; l'histoire de ces relations cordiales au moyen âge serait curieuse à traiter.

Stockholm. C'étoit à Charles V à secourir son beau-frère : son rival s'en chargea. Les frimas du Nord détruisirent ce secours, dont il ne revint pas en France la dixième partie. Charles V cependant s'occupoit d'affermir en Espagne son autorité mal établie, et préparoit en Italie les coups qu'il devoit porter à François Ier.

Depuis cette époque jusqu'à nos jours, le Danemark a souvent fait avec nous des alliances défensives et des traités de subsides, dont le montant accumulé feroit aujourd'hui une somme immense; mais, dans le vrai, il ne nous a jamais été d'aucun secours. Il s'étoit même entièrement livré à nos ennemis dans la guerre de succession; et peut-être à cet égard n'étoit-il pas sans excuse, attendu la partialité que nous avions montrée pour la Suède. Mais après la ruine de celle-ci, les intérêts de Georges Ier comme électeur de Hanovre l'engagèrent à nous entraîner dans son alliance avec cette couronne, et à lui faire garantir par la France la possession du Sleswig. Pour cela et pour notre argent, elle ne nous a jamais fourni aucune valeur.

On a sagement fait de lui retrancher des subsides qui ne paroissoient avoir aucun objet réel, ni même vraisemblable. Ses affinités, son intimité avec l'Angleterre, son assujettissement à la Russie et ses préjugés d'habitude contre la Suède, excluoient les trois cas seulement où son alliance auroit pu nous être utile et notre argent bien employé.

Le changement de système arrivé en 1756 acheva de rompre tous les liens que le Danemark auroit pu espérer de renouer avec la France. Celle-ci, livrée à la cour de Vienne, fut aussitôt brouillée avec le roi de Prusse. Elle est restée depuis séparée, pour le moins, d'intérêts avec ce monarque. C'étoit par son alliance seule qu'elle auroit

pu conserver avec le Danemark, ainsi qu'avec la Suède, une communication libre et sûre par la basse Allemagne. Ce chemin une fois fermé, les puissances du Nord ne pouvoient plus ni espérer quelque secours de notre part, ni se prêter à aucune diversion en notre faveur. Celle qui eût osé l'entreprendre étoit (et seroit encore) sûre d'être écrasée avant que la France eût pu lui donner la main; et c'est en effet ce changement de système qui a isolé de nous tout le Nord et la plus grande partie de l'Empire. Chacun s'est retourné du côté du plus fort. Les uns ont plié devant la cour de Vienne; les autres ont fléchi sous le pouvoir de la Russie : tous enfin ont craint, ménagé, flatté le roi de Prusse.

Si, à l'époque de la convention de Closter-Seven, le Danemark parut un moment se prêter à nos vues, ce fut premièrement pour nous éloigner de ses frontières, auxquelles nous touchions déjà, et détourner le torrent d'un autre côté; de plus, pour faire sa cour au feu roi d'Angleterre, en sauvant du moins son armée; ensuite pour plaire aux cours de Vienne et de Pétersbourg, en rejetant sur le roi de Prusse tout l'effort de nos armées; enfin parce qu'alors la situation de ce prince paroissoit absolument désespérée. Mais depuis, lorsqu'elle l'a vu relevé, victorieux, tranquille, réuni avec les deux puissances autrefois conjurées contre lui, quel parti restoit-il à prendre que de les ménager toutes trois, et de s'unir avec elles, ou pour y gagner quelque chose, ou, au pis aller, pour ne rien perdre?

Quel secours en effet auroit pu attendre le Danemark, s'il avoit voulu ou osé se déclarer pour la Suède, secouer le joug de la Russie, et braver la proximité comme la puissance du roi de Prusse? Auroit-ce été de la cour de Vienne? Celle-ci est liguée avec les deux autres. De la

France? Eh! que pourroit-elle, que voudroit-elle entreprendre contre deux des copartageants, tant que le lien qui l'unit au troisième lui tient aussi les mains liées? De l'Angleterre? Cette cour a des mécontentements personnels contre celle de Copenhague, et malheureusement, loin de la secourir elle-même, il est trop apparent qu'elle ne voudroit pas nous le permettre. Avions-nous préparé les voies pour nous faire demander ce secours, ou pour le faire accepter d'avance en cas de besoin? Nos mesures étoient-elles prises pour nous assurer que du moins l'Angleterre ne s'y opposeroit pas? Avions-nous enfin médité, combiné, concerté, tenté quelques moyens de communiquer par mer avec le Nord, puisqu'il nous étoit devenu physiquement impossible d'y pénétrer par terre?

Si, contre toute attente et toute vraisemblance, rien de tout cela n'avoit été prévu ni calculé; si depuis on avoit vécu au jour la journée, et compté pour toute ressource sur le chapitre des événements; si l'on avoit sans cesse espéré ou promis, tantôt une dissension et une rupture entre les trois copartageants, tantôt une révolution, ou dans le gouvernement ou le ministère de Russie; si l'on s'étoit laissé séduire par des assurances de celle-ci, des promesses vagues de la cour de Vienne, des compliments de celle de Londres, faudroit-il s'étonner, lorsque l'orage crèvera, de voir le Danemark fondre de son côté sur la Suède? Cela seroit dans l'ordre essentiel et nécessaire des événements politiques.

Concluons donc que la position respective du Danemark à l'égard de la France est actuellement celle d'une puissance peu assurée dans son intérieur, gênée par l'Angleterre, alarmée par le Roi de Prusse, subjuguée par la Russie, animée contre la Suède par les préjugés invétérés d'une haine nationale, isolée de la France, de ses

intérêts, de ses alliances, de ses secours, médiocrement intentionnée pour nous, et, le fût-elle beaucoup mieux, nécessitée à suivre l'impulsion la plus contraire à nos vues, à nos projets, à nos entreprises.

Mais de ce penchant qui l'entraîne par la force des circonstances, des événements vraisemblables et peut-être prochains qui doivent en résulter, il naîtra de nouveaux rapports entre le Danemark et nous, et respectivement avec d'autres puissances : ceux-ci amèneront de nouvelles combinaisons ou de nouveaux motifs de rapprochement ou d'éloignement réciproque; de là aussi des changements combinés ou nécessités dans le système politique entre les puissances septentrionales, et de celles-ci à l'égard de la France, et peut-être des occasions favorables pour celle-ci de recouvrer son influence dans le Nord. A cette influence tenoient en partie sa considération, sa dignité et sa prééminence dans l'ordre des grandes puissances. Ce sera un des principaux objets de nos conjectures dans la suite de cet ouvrage. Continuons à présent notre tournée d'observations.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE

DU PREMIER VOLUME.

ÉTUDE SUR LE CARACTÈRE ET LA POLITIQUE PERSONNELLE DE LOUIS XV.

I. LES CORRESPONDANCES INTIMES.

CORRESPONDANCE SECRÈTE DE LOUIS XV.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

CORRESPONDANCE SECRÈTE

INÉDITE

DE LOUIS XV.

Paris. — Typographie de Henri Plon, imprimeur de l'Empereur,
8, rue Garancière.

CORRESPONDANCE SECRÈTE

INÉDITE

DE LOUIS XV

SUR

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

AVEC LE COMTE DE BROGLIE, TERCIER, ETC.

ET

AUTRES DOCUMENTS RELATIFS AU MINISTÈRE SECRET

PUBLIÉS D'APRÈS LES ORIGINAUX CONSERVÉS AUX ARCHIVES DE L'EMPIRE

ET PRÉCÉDÉS D'UNE

ÉTUDE SUR LE CARACTÈRE ET LA POLITIQUE PERSONNELLE DE LOUIS XV

PAR

M. E. BOUTARIC

Archiviste aux Archives de l'Empire.

TOME DEUXIÈME



PARIS

HENRI PLON, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

RUE GARANCIÈRE, 10

1866

CORRESPONDANCE SECRÈTE

INÉDITE

DE LOUIS XV.

la domination prussienne, qui n'en est séparée que par le Mecklenbourg; on pourroit dire même qu'elle y est contiguë, et par les hypothèques de la maison de Brandebourg sur ce pays, dont elle a plusieurs bailliages en engagement, et par le droit du plus fort, qu'elle y exerce à toute rigueur.

De là jusqu'à la Courlande et la Samogitie, depuis l'embouchure de la Pehne jusqu'à celle du Niémen, le Roi de Prusse est aujourd'hui souverain de fait et dominateur absolu des bords de la Baltique. La basse Vistule ne coule plus que sous ses lois; Dantzig n'existe encore que sous son bon plaisir; et s'il daigne lui laisser le nom de ville libre, elle le payera bien cher, ou viendra elle-même lui demander le titre de sujette. En effet, ce monarque, dont l'esprit fiscal n'a jamais eu une si belle occasion de se déployer, réduiroit bientôt à rien cette ville, si elle s'obstinoit à jouer encore *à la république*. Il achèveroit, comme il l'a commencé, de lui enlever le commerce des grains et de toutes les autres productions de la Pologne.

Il en est quatre moyens certains, et dont il a déjà fait l'essai.

Les droits exorbitants qu'il a mis et mettra sur la navigation de la Vistule; le monopole à son profit de la traite des grains, de la cire, des sels, et de toutes les autres denrées, dont l'entrepôt forcé et le marché exclusif étoient autrefois à Dantzig; la prétention de droit et l'occupation de fait du port de cette ville; la nouvelle direction de tout le commerce de la Pologne et de la navigation de la Vistule détournée dans l'Oder, par le nouveau canal projeté et commencé, pour en établir à Stettin l'entrepôt et le débouché.

Il ne seroit pas même hors du caractère de ce monarque

de mettre en usage ces quatre moyens ensemble. Jusqu'à présent, loin d'en abandonner aucun, il semble vouloir en tirer à la fois tous les avantages dont chacun n'est susceptible qu'en particulier. Il a pu et dû observer qu'en fait de perception, trop de moyens différents se trouvent nécessairement opposés entre eux, qu'ils se nuisent réciproquement et se croisent les uns les autres. Mais le juif *Éphraïm* et le financier *Delatre*, surtout cette fiscalité avide et précipitée qui a toujours séduit le Roi de Prusse, égarent encore ses vues et l'empêchent de les fixer. L'acquisition même de la nouvelle Prusse a rendu plus malheureux le sort de l'ancienne, par l'extension des nouveaux monopoles du sel, de la cire et autres denrées au port de Kœnigsberg, où jusqu'alors il n'étoit pas établi. Mais ces moyens, tout forcés, tout inconsistants et contradictoires qu'ils puissent être, remplissent l'objet momentané. C'est de l'argent, et les monopolistes en fournissent d'avance[1]. Le temps et l'expérience feront connoître les erreurs : on les corrigera ; mais, en attendant, on jouit, on entreprend, on envahit, on réussit, et les dépouilles d'un pays fournissent à leur tour des moyens pour en usurper un autre.

Ce n'est pas un portrait flatté de l'administration prus-

[1] On ne croira pas aisément que le Roi de Prusse, qui a un trésor plus considérable qu'aucun autre souverain de l'Europe, prenne de l'argent d'avance (ce qui est et sera toujours, pour un souverain comme pour un particulier, une *affaire de fils de famille*). Mais la crainte de toucher à ce trésor, qu'il réserve pour les dernières extrémités, lui fait tous les jours essuyer des pertes réelles dans ses opérations de finances. Ceux avec qui il traite n'ont ni fortune ni crédit. On peut juger de là ce que l'argent leur coûte, et ce qu'ils le lui font payer. Cependant il se fait illusion là-dessus, parce que, dans tous ces marchés, il n'y a point d'intérêts stipulés. Ses ministres mêmes ont reconnu ce foible, et ne peuvent s'empêcher de le remarquer. (*A*.) — Il y a dans ce jugement une grande exagération; on peut se renseigner à cet égard dans la partie des *Mémoires de Frédéric II* embrassant de l'an 1763 à l'an 1775, chapitre I, *Des finances*.

thousiasme de la guerre, et une princesse bel-esprit par celui de la philosophie et de la législation; il s'est établi entre eux l'arbitre et le lien de cette union nouvelle, pour les faire servir tous deux d'instruments à ses vues et à ses projets. Il a prévu les circonstances qui pourroient produire la défiance et le refroidissement des deux autres alliés à son égard et entre eux réciproquement; mais il a vu en même temps tous les obstacles qui les empêcheroient de s'unir contre lui, et il s'est ménagé d'avance la certitude d'être recherché par celui des deux qui seroit tenté ou forcé de rompre avec l'autre.

Telle est la position actuelle du Roi de Prusse. Elle réunit tous les avantages de la *puissance pécuniaire*, de la *puissance militaire* et de la *puissance fédérative*.

Voyons à présent tout ce qui en résulte pour lui, relativement *au crédit et à la considération.* Dans l'Empire, il avoit balancé longtemps la cour de Vienne; et tant que notre ancien système avoit duré, cet équilibre, maintenu par notre impartialité, assuroit la tranquillité et la liberté du corps germanique, ainsi que le crédit, la considération de la France, et par conséquent sa dignité et sa prééminence dans l'ordre politique.

Notre alliance exclusive avec l'Impératrice, et la guerre qui la suivit, firent éclore un autre système. Le Roi de Prusse ne vit plus la France que comme un instrument de la cour de Vienne. Il sentit qu'appuyé par nous, le chef de l'Empire y seroit toujours le maître, et que dès lors il falloit renoncer à l'idée d'un équilibre qui ne pouvoit plus subsister. Il se contenta de guetter le moment favorable pour l'exécution de ses projets relativement à la Pologne. Une alliance entre lui et la cour de Vienne en devoit être le moyen. Cette même alliance, cimentée par l'intérêt et par le succès, devoit amener de nouveaux projets d'agrandis-

sement et de domination en Allemagne, par l'attrait naturel de l'ambition et de la cupidité. Ces projets, tant de l'Empereur que du Roi de Prusse, ne pouvoient réussir que par l'union et le concert les plus intimes. Dès lors la France, déjà devenue une puissance secondaire, relativement à l'Empire, deviendroit étrangère, nulle dans les affaires d'Allemagne. Les deux cours de Vienne et de Berlin les arrangeroient à leur gré, et chacun des membres du corps germanique n'auroit plus d'appui ni d'espoir que dans l'intercession réciproque de ces deux cours dominantes. Elles réserveroient entre elles ceux qu'on devroit conserver, et proscriroient de concert ceux qu'on voudroit détruire; et la France, ou toujours séduite par l'Autriche, ou dessillée trop tard, et dans l'impuissance de s'opposer au torrent, seroit réduite à une contemplation purement passive[1].

C'est cette perspective qui assure aujourd'hui au Roi de Prusse dans l'Empire le plus grand crédit et la plus haute considération. Elle est fondée sur la terreur, et ce moyen, s'il n'est pas le plus agréable, est au moins toujours le plus sûr.

Le Roi de Prusse n'influe pas moins dans le Nord par son alliance avec la Russie; et celle-ci, le craignant toujours, l'en ménagera davantage. Ses intrigues à la Porte, encouragées par la Russie même, lui ont donné un nouveau degré d'importance dans les négociations de la paix; et s'il peut y servir, on ne doute pas qu'il ne se soit mis à portée d'y nuire. Il est encore plus en état de faire à son choix l'un ou l'autre dans les démêlés de la Russie avec la Suède, et, selon l'occasion, avec le Danemark. Enfin le partage de la Pologne en a donné au roi de Prusse la seule

[1] Ce tableau de l'effet que produit, relativement à l'Allemagne, l'alliance de l'Empereur et du Roi de Prusse, n'est nullement chargé. Le rôle de la France est celui qu'elle joue réellement depuis cet événement, et les conséquences funestes s'en feront sentir tous les jours. (A.)

portion qui puisse intéresser les puissances maritimes et commerçantes. Maître des côtes et des ports qui étoient restés à ce royaume, il devient un objet de la plus grande attention pour l'Angleterre, pour la Hollande.

Cette attention peut-être exigeroit des précautions promptes et efficaces et des mesures vigoureuses de la part de ces deux puissances; mais on oseroit assurer qu'elles n'en prendront point de concert, et que toutes les démarches de chacune en particulier seront officieuses et pacifiques.

L'Angleterre, il est vrai, seroit toujours en état de donner aux siennes un poids d'autant plus considérable que le Roi de Prusse a aujourd'hui plus de ports et de côtes sur la Baltique. Toute puissance sans marine est plus foible en proportion de celle qui en a, selon qu'elle lui offre plus de surface et de circonférence maritime [1]. Ce sont autant de points d'attaque pour l'ennemi fort en vaisseaux; et les ports et les côtes qui ne sont pas soutenus par des escadres en station peuvent être comparés à des remparts qui n'ont ni flancs ni ouvrages extérieurs. A cet égard donc, le Roi de Prusse est et seroit encore longtemps commandé et vu à revers par le Roi d'Angleterre; mais d'un autre côté il a bien supérieurement les avantages sur l'électeur de Hanovre, dont les possessions, entourées des siennes, lui sont ouvertes de tous côtés et absolument sans défense.

De ces deux désavantages, balancés et combinés ensemble, il doit de part et d'autre résulter un esprit de conciliation.

Il faut s'attendre cependant que celui qui est déjà en train de gagner et qui ne craint pas de perdre autant ni

[1] L'auteur du Mémoire énonce ici une vérité dont la Prusse est convaincue; les derniers événements le démontrent surabondamment.

de perdre sitôt, sera un peu avantageux dans la négociation. Celui, au contraire, qui ne gagne ni ne peut gagner, mais qui peut perdre beaucoup et tout à l'heure, doit nécessairement être beaucoup moins difficile.

De là on peut conjecturer que l'électeur de Hanovre étant responsable des démarches du Roi d'Angleterre, celui-ci mettra dans les siennes beaucoup de modération et d'insinuation, malgré le peu de goût et de penchant naturel qu'il a pour le Roi de Prusse. Cette attention même qu'a dû exciter de la part des puissances maritimes la nouvelle position de ce monarque sur la Baltique, semble devoir lui être un garant de plus d'un nouveau degré de considération, sinon de la nation angloise, du moins de George III et de son ministère.

A l'égard de la Hollande, on connoît en général la constitution foible et tremblante de cette république. Elle a peur de tout, souffre tout, se plaint de tout, et ne se garantit de rien. Lorsque nous parlerons de ce gouvernement vicieux dans son principe et vicié dans ses conséquences, nous dirons pourquoi la Hollande sera et doit être quelquefois plaignante, mais toujours passive dans les différends qui peuvent résulter des nouvelles propriétés que le Roi de Prusse s'est acquises sur la Baltique.

Voilà donc l'Allemagne, le Nord, le Roi d'Angleterre, les États-Généraux, dont ce monarque n'a rien à craindre, qui ont tout à redouter de sa part, et à qui la terreur et l'intérêt tiennent et tiendront longtemps encore les mains liées. Les siennes cependant restent libres, et aucun scrupule ne le retient sur l'usage qu'il pourroit en faire, selon les circonstances. Ceci nous conduit à chercher quelle est sa position actuelle à l'égard de la France.

On ne remontera point aux époques de nos deux allian-

ces avec le Roi de Prusse. On a dit, on le répète encore, qu'il nous a trompés. C'est trop souvent la phrase de ceux qui se sont trompés eux-mêmes. On se récrie sans cesse qu'il ne connoît que ses intérêts : on a raison, sans doute, et quel autre motif pourroit le décider? Mais cet intérêt n'est pas circonscrit dans un seul parti, dans une seule alliance; il n'est pas renfermé dans le présent seulement; il embrasse l'avenir, et il flotte toujours entre les probabilités du plus ou du moins grand avantage. Les circonstances plus ou moins favorables qui peuvent résulter de la disposition des cours avec qui il auroit à traiter, la solidité de leurs plans et de leurs systèmes, ou la légèreté, la foiblesse ou la fluctuation de leur conduite, tout cela fait naître autant de combinaisons différentes de ce même intérêt, qu'on croit avec raison être le principe invariable de sa politique; et, par une suite de ce principe, le Roi de Prusse auroit dû céder, comme il cédera toujours, à la conviction qui lui auroit montré un plus grand avantage dans un autre parti quelconque [1].

D'après cette règle, nous avons déjà discuté la position respective du Roi de Prusse à l'égard des autres puissances. Partons à présent du même principe, pour chercher quelle est et doit être actuellement la position respective de ce monarque à l'égard de la France.

L'éloignement qui a régné entre les deux cours, depuis l'année 1756 jusqu'à la paix, a dû nécessairement causer une méfiance; et tout ce qui s'est passé depuis cette époque jusqu'en 1771, et qu'on a indiqué dans le commencement de cet ouvrage, n'a pu servir qu'à la confirmer. On doit donc convenir que, pendant tout ce temps,

[1] Voyez sur les motifs qui guidaient Frédéric II dans sa conduite politique ses propres déclarations, *Mémoires*, t. I, p. 5 et 6, édition de H. Plon.

le Roi de Prusse a eu et dû conserver peu d'espoir de renouer avec la France.

On ajoutera qu'alors il s'est flatté de la voir revenir à son ancien système, ou du moins que le nouveau recevroit beaucoup de modifications.

Si le désir qu'il en témoignoit pouvoit absolument n'être pas sincère, au moins n'étoit-il pas sans vraisemblance : la position topographique du Roi de Prusse, et dans l'Empire et dans le Nord, le mettoit dans le cas d'avoir peu à craindre de nous, mais beaucoup à en espérer; on ne risquoit rien de se prêter pour le moins aux insinuations qui ont dû être tentées de sa part, à laisser entrevoir qu'on pouvoit revenir d'un éloignement fondé sur des causes étrangères à la France, personnelles peut-être à des individus qui n'y pouvoient plus influer; enfin à se laisser tâter et à tâter réciproquement. L'a-t-on fait? c'est encore le sujet de conjectures.

Concluons seulement que la position du Roi de Prusse à l'égard de la France est celle d'un prince autrefois allié, qu'on a traité comme ennemi[1], qu'on a voulu anéantir, et qui n'existe que par des prodiges; que sorti de cette crise, il n'a peut-être pas dû nous aimer beaucoup, mais il n'en auroit pas été moins disposé à se lier encore avec nous, dès qu'il y auroit pu trouver son avantage; que notre alliance exclusive avec la cour de Vienne lui en a ôté l'espoir, et l'a réduit à la nécessité de se lier avec cette même cour qui avoit lâché sur lui la France pour le détruire; qu'engagé trop avant, il seroit difficile, mais non pas impossible, de le ramener par intérêt au point d'où il étoit parti par nécessité; et enfin, tant qu'on en restera aux termes où on en est avec la cour de Vienne, il suffira au Roi de Prusse de rester ligué avec

[1] Voyez t. I, p. 235, la lettre de Louis XV en date du 7 décembre 1758.

elle, sans craindre notre inimitié, ni rechercher notre alliance.

IV. *De la Pologne* [1].

On ne remontera point ici à l'origine de nos alliances avec ce royaume. La France n'en a jamais eu, à proprement parler, avec la république, et n'avoit contracté avec elle en 1660 que l'engagement gratuit de la protéger, comme garante et médiatrice du traité d'Oliva. Cependant elle s'est souvent beaucoup mêlée des affaires de la Pologne, mais jamais avec les moyens qu'elle auroit dû y employer.

Le premier plan sage et raisonné d'un système à l'égard de cette république fut celui qui a été commencé en 1752. On avoit réussi à donner quelque consistance au parti patriotique dans la diète de cette année et dans celle de 1754, et depuis 1756 jusqu'en 1758; on proposa plusieurs fois de la rendre utile en la rendant considérable dans l'alliance entre la France, la cour de Vienne et la Russie.

Cette alliance une fois adoptée et n'étant pas encore permis alors d'en apprécier ni les motifs ni les conséquences, il ne fut plus question que d'en diminuer le danger et les inconvénients.

Le danger étoit que la Russie ne prît le prétexte de la guerre contre le Roi de Prusse, pour prendre de force sur le territoire de la Pologne le passage, les subsistances, et même les quartiers d'hiver. En lui permettant d'em-

[1] On trouve au chapitre consacré à la politique russe les renseignements les plus curieux sur les malheurs et le démembrement de la Pologne. L'original du mémoire sur la Pologne étant en déficit aux Archives de l'Empire, nous le reproduisons d'après Ségur, *Politique des cabinets de l'Europe*, t. I, p. 299 et suiv.

ployer de nouveau ces moyens arbitraires, on livroit ce vaste pays à l'avidité des généraux russes, au despotisme de leur cour et à tous les projets d'usurpations futures qu'elle seroit tentée de former par la facilité d'exercer toutes sortes de vexations sur une nation divisée, isolée et abandonnée.

Ces inconvénients étoient encore plus fâcheux pour la France, puisqu'en permettant ces vexations elle laissoit porter atteinte à son crédit, à sa considération, à sa prééminence.

Cette foiblesse de sa part sembloit d'autant moins excusable que, s'étant alliée sans aucun intérêt avec la cour de Vienne, et par elle avec la Russie contre le Roi de Prusse, elle étoit en droit de faire la loi et point du tout dans le cas de la recevoir.

La France alors auroit donc pu et dû se prévaloir du besoin qu'on avoit d'elle dans cette alliance pour y présider, la diriger et en être l'arbitre. Elle se laissa entraîner dans des mesures si précipitées qu'on eût dit, à voir ses démarches, que sa grandeur ou son salut dépendoit de cette même alliance.

Dans la pente rapide que nous suivions alors il étoit difficile de nous arrêter; mais il auroit été possible de modérer cette chaleur, de conserver au moins la dignité et la supériorité que nous n'avions pas encore laissé entamer.

Par ce système tempéré, l'objet de l'alliance en général se trouvoit rempli, autant que nos engagements mettoient nos alliés en droit de l'exiger et que la prudence pouvoit le permettre; et l'objet réel, important pour nous, n'auroit pas été négligé, sacrifié, c'est-à-dire notre prépondérance et notre droit de protection ou de médiation dans le Nord, aussi bien que dans l'empire. On l'a déjà dit, ce

droit nous étoit acquis dans l'un par le traité d'Oliva, comme dans l'autre par la paix de Westphalie.

A ce titre la France pouvoit et devoit exiger que toutes les demandes et réquisitions que les deux Impératrices auroient à faire, soit au Roi, soit à la république de Pologne, fussent préalablement communiquées au cabinet de Versailles pour avoir son approbation, et qu'ensuite elles fussent portées, sous ses auspices, à un *senatus-consilium*, ou même à une diète extraordinaire et confédérée.

La France, en même temps qu'elle auroit appuyé les sollicitations de ses alliés, se seroit rendue garante de l'exécution de leurs promesses. La république n'auroit cédé qu'à la prépondérance de cette couronne; et ses alliés l'auroient également respectée, en n'entreprenant rien au delà de ce qu'elle auroit obtenu ou garanti. La Pologne l'auroit dès lors regardée comme son unique appui. Le Nord, l'Europe entière auroit continué de rechercher, ou sa protection, ou son amitié; et cette conduite soutenue, de la part de la France, auroit préservé la Pologne de tous les malheurs qui l'ont accablée et anéantie.

Ce plan fut proposé : il ne fut pas adopté [1]. Les auteurs du nouveau système, toujours entraînés par la cour de

[1] M. le comte de Broglie, ambassadeur en Pologne, proposa ce plan, avec beaucoup plus de détails, en septembre 1757. Il demandoit qu'on fît alors une confédération de neutralité d'abord, et avec laquelle, quand elle auroit eu pris toute sa consistance, les trois cours alliées auroient fait un traité, dont l'objet primitif devoit être tourné contre le Roi de Prusse, à qui cinquante mille hommes de troupes légères à cheval auroient été bien incommodes, depuis la Poméranie jusqu'à la frontière orientale de la Silésie. On demandoit que la même confédération à laquelle le Roi de Pologne auroit accédé, eût travaillé à assurer la succession au trône de Pologne à un prince cadet de la maison de Saxe, ce qui auroit prévenu tous les malheurs que la république éprouve aujourd'hui, et dont les contre-coups peuvent et doivent s'étendre beaucoup plus loin. (A.)

Vienne, se livrèrent à l'impatience qu'elle avoit d'écraser le Roi de Prusse en une campagne et à l'animosité moins intéressée, mais aussi vive, de la Russie contre ce monarque. On laissa celle-ci prendre de force sur la Pologne tout ce qu'elle auroit pu en obtenir légalement par l'intercession de la France. Le Roi-électeur[1], chassé de ses États héréditaires, se flatta d'y rentrer plutôt en connivant à ces violences, sous prétexte de ne pouvoir les empêcher.

La nation polonoise ne vit plus dès lors la France que comme un instrument des cours de Vienne et de Pétersbourg. Elle perdit bientôt l'opinion qui subsistoit encore, et de notre amitié, et de notre protection. Elle se divisa en différents partis, dont les uns s'abandonnèrent à la Russie, les autres aux cabales, aux séditions, à la guerre intestine. La France ne fut plus comptée pour rien, et le Nord entier suivit l'exemple de la Pologne. Voilà l'origine de notre discrédit, de notre nullité, lors de l'élection du comte Poniatowski et du mauvais succès de tout ce que nous avons tenté ou favorisé depuis cette époque. Il seroit inutile et désagréable de rappeler ici tout ce qui s'en est suivi, jusqu'au traité de partage et à la prise de possession des trois copartageants. C'est de ce point qu'il faut partir pour apprécier la position respective de la Pologne à l'égard de la France.

Tout est dit là-dessus : il n'y a plus de république; le royaume est démembré. Il y reste un roi, tant qu'il plaira à Dieu ou aux trois puissances copartageantes; et les choses sont venues au point que, s'il leur étoit plus commode de le chasser pour partager encore ce qu'on lui a laissé, la France, ainsi que tout le reste de l'Europe, ne

[1] Auguste III.

chercheroit point à les en empêcher. Les efforts des Turcs n'ont abouti qu'à leur propre ruine; et pour sauver au moins quelques débris de leur naufrage, ils consentiront à laisser mettre désormais entre eux et ce royaume une barrière impénétrable.

Qu'il reste donc un roi au nom de la Pologne, ou qu'elle soit entièrement démembrée et partagée, ce pays n'aura plus ni relation ni connexion avec la France, ni avec aucune autre puissance de l'Europe, à moins de quelque prompte révolution qu'il n'est pas permis de prévoir.

Dans le premier cas elle restera, relativement aux trois copartageants, ce qu'étoient la Lorraine et le Comtat-Venaissin à l'égard de la France; il n'y aura d'autre différence que le plus ou moins d'étendue entre des États également entourés et subjugués.

Dans le second, les trois portions n'étant plus que de nouvelles provinces de trois grandes dominations, elles n'auront rien de commun avec les puissances étrangères; et tous leurs rapports, même entre elles, dépendront de la bonne ou mauvaise intelligence entre les trois souverains qui auront achevé de les usurper.

La position respective de la Pologne à l'égard de la France et de toutes les autres puissances de l'Europe est donc celle d'un membre retranché de la société, d'un citoyen privé de ses droits naturels, réduit à l'esclavage, mort civilement, et par conséquent n'ayant plus dans l'ordre moral ni propriété ni personnalité. Tel est, en effet, dans l'ordre politique, le sort d'une nation autrefois appelée illustre, qui avoit fait proclamer czar le fils de son roi dans Moscou[1], reçu dans Varsovie l'hommage de la

[1] Sigismond III, roi de Suède et de Pologne, fit proclamer Ladislas IV, frère de Jean-Casimir, czar à Moscow, en 1626. (*A.*)

Prusse [1], et sauvé sous les murs de Vienne l'Autriche orgueilleuse et humiliée [2].

V. *De la Russie.*

Nous voici parvenus au foyer des troubles du Nord depuis le commencement de ce siècle jusqu'à la crise actuelle des affaires.

Le génie brut mais sublime de Pierre Ier enfanta le projet, inconnu à ses prédécesseurs, de prendre son rang parmi les grandes puissances de l'Europe, et par l'effet toujours certain d'une volonté forte et décidée quand les moyens ne manquent pas et qu'on sait les mettre à profit, il parvint aussitôt à remplir ce grand et glorieux objet. A peine échappé de l'obscurité et de la barbarie, il avoit senti que, pour se donner une existence en Europe, il falloit d'abord s'ouvrir un débouché dans la Baltique pour les immenses productions de son vaste empire; que le commerce, en attirant les étrangers, feroit connoître ses ressources et sa puissance réelles, fondées sur cet excédant de richesses naturelles propres à l'exportation; que dès lors son crédit, sa considération s'établiroient par la renommée; qu'il les soutiendroit et les augmenteroit par l'établissement d'une marine redoutable; et qu'enfin il

[1] En 1525, Albert II, cadet de la maison de Brandebourg, prêta foi et hommage à Varsovie, entre les mains de Sigismond Ier, roi de Pologne, pour la partie orientale du duché de Prusse. Ses successeurs ont tenu ce même pays à titre de fief, en relevant du roi et de la république de Pologne, jusqu'en 1657, que l'électeur Frédéric-Guillaume, profitant de la détresse où se trouva Jean-Casimir au commencement de son règne, s'affranchit de cette vassalité, en vertu du traité de Vehlau. (*A.*)

[2] Sobieski, roi de Pologne, défit les Turcs sous les murs de Vienne, délivra cette ville assiégée par deux cent mille infidèles, sauva l'Autriche et l'Empire en 1683, sous le règne de l'empereur Léopold Ier, qui, sous prétexte de difficultés d'étiquette, refusa de le voir. (*A.*)

donneroit la loi au Nord, et se feroit bientôt rechercher de tout le reste de l'Europe.

Le Czar avoit deviné ou appris du Genevois *Lefort* ce qu'on a depuis érigé en système dogmatique, revêtu d'un jargon mystérieux, et publié avec l'emphase de la plus rare découverte, c'est que *la supériorité en population et en productions du sol fait la seule puissance et les seules richesses réelles.* La France étoit alors le seul État qui pût ou égaler ou surpasser la Russie à ces deux égards, et peut-être l'est-elle encore. Infiniment moins étendue que les États du Czar, elle fournissoit, depuis soixante ans, un aliment inépuisable à la grandeur et à l'ambition de Louis XIV. Cet exemple étoit plus frappant, plus démonstratif que tous les calculs si vantés de la science économique.

La ligue du Nord contre Charles XII fournit à Pierre I[er] l'occasion désirée de s'établir sur la Baltique, et le prétexte heureux de se mêler des affaires de la Pologne. Les malheurs d'Auguste II le jetèrent entre les bras de ce voisin terrible. Pendant que le Czar souffloit en Pologne le feu de la guerre intestine, le Roi de Suède, enivré de gloire et de vengeance, ravageoit ce royaume pour faire reconnoître Stanislas, et laissoit la Livonie en proie aux armées russes, toujours battues et toujours renaissantes; leurs progrès étoient lents, mais sûrs. Le Czar, en trois campagnes, avoit rempli son premier objet : il avoit pénétré à travers l'Ingrie jusqu'au golfe de Finlande, et l'année 1703 vit sortir Pétersbourg des marais de la Néva, pour dominer bientôt sur toute la Baltique.

On ne parcourra point ici cette chaîne d'événements qui, en écrasant la Suède et bouleversant la Pologne, ont élevé si rapidement la Russie au point de grandeur et d'éclat où elle brille aujourd'hui. Au milieu des conjura-

tions et des révolutions, elle n'a rien perdu de sa puissance, parce que ces secousses violentes et passagères n'ont pas même ébranlé le trône en y plaçant successivement plusieurs souverains différents. Le pouvoir a passé en d'autres mains : il est resté toujours le même. Il n'y a pas eu de guerre civile : tout a été, dans Pétersbourg comme dans Constantinople, l'ouvrage d'un jour ou d'une nuit; et toute la nation s'est réveillée ou couchée tranquille en apprenant qu'elle avoit changé de maître [1].

Le système n'a pas changé non plus. On pourroit ajouter qu'il ne changera pas, quand même il arriveroit encore à Pétersbourg une révolution, ce qui n'est guère vraisemblable. Elle ne sauroit avoir lieu que par les Orloff ou par M. de Panin [2]. L'ancien favori et toute sa famille auroient trop à craindre d'un changement quelconque, trop à risquer, peu à gagner. Ils ne sont pas même en disgrâce et n'ont aucun motif raisonnable de désirer un changement. Tout rit de nouveau à leur parti, et le prince Orloff n'a peut-être perdu de sa faveur que le degré d'intimité qui pouvoit lui être devenu à charge. L'assiduité même de simple courtisan lui a toujours paru gênante au plus fort de cette intimité; et souvent dès lors il alloit passer loin de la cour des semaines entières à différentes chasses, surtout en hiver à celle de l'ours, son divertissement favori.

Libre donc du joug de l'amour, il peut goûter en paix les fruits de l'amitié, jouir du sentiment qui lui attachent

[1] Allusion au coup d'État qui ôta la vie à Pierre III et donna la couronne à Catherine II, 6 juillet 1762.

[2] Nikita de Panin, né en 1718, successivement chambellan d'Élisabeth, ambassadeur à Copenhague en 1747, puis à Stockholm; au mois de février 1760 gouverneur du grand-duc Paul; prit part à la révolution de 1762, et devint ministre des affaires étrangères. Il fut créé comte en 1767, désapprouva le partage de la Pologne, et mourut le 31 mars 1783.

toujours sa souveraine par les nœuds, les gages les plus tendres; conserver, augmenter peut-être sa considération, son pouvoir, sa fortune; et ne point envier le reste à un rival jeune, isolé, sans consistance, et qui, vraisemblablement, lui restera toujours ou subordonné ou peu redoutable.

Les Orloff[1] pourroient trembler, il est vrai, à l'avénement du grand-duc au trône : mais ce moment peut être fort éloigné; et pour le prévenir, s'ils attentoient ouvertement à la vie de ce jeune prince, quel fruit en recueilleroient-ils? ce ne seroit pas la couronne; ils se perdroient, et l'Impératrice avec eux. Au contraire, en se tenant tranquilles, ils ont pour eux toutes les chances que le temps, le hasard ou un peu d'adresse peuvent et doivent amener dans ce long intervalle. Ils sont jeunes, et M. de Panin ne l'est plus. Le grand-duc peut être bientôt marié, avoir des enfants, mais aussi il peut mourir après. M. de Panin n'étant plus, les Orloff peuvent s'emparer des enfants qu'auroit laissés le grand-duc, se rendre maîtres de leur éducation, les former, les tourner à leur gré, et peut-être un jour régner encore sous le nom de ces pupilles. Le projet n'en est pas inouï, et la perspective pour les Orloff n'en est pas effrayante.

M. de Panin est encore moins dans le cas de faire une révolution; fût-il assuré du grand-duc, sollicité même par lui d'en faire la tentative, il n'en courroit jamais les risques volontairement et de propos délibéré; car il est entré le dernier et pour ainsi dire par force dans la conjuration contre Pierre III. Il a fallu le tromper pour l'y engager, et

[1] Les frères Orloff eurent pendant quelque temps le plus grand crédit auprès de Catherine II. C'étaient : Grégoire, né en 1734, favori de Catherine après le départ de Poniatowski, exilé en 1771, rappelé, puis remplacé par Potemkin, mort fou en 1783; Alexandre, créé en 1768 grand amiral, célèbre par ses victoires sur les Turcs, mort en 1809. Ils contribuèrent tous deux à la révolution de 1762.

il craindroit de l'être encore. Il n'a ni l'audace et l'intrépidité des Orloff, ni les mêmes motifs qu'ils eurent alors pour tout tenter et tout risquer. Sans ressources et presque sans état, ces conjurés n'avoient rien à perdre. Ils espéroient de tout gagner, et ils ont réussi. M. de Panin jouit au contraire d'un sort heureux, tranquille, de la plus grande considération, de tout l'éclat du ministère, des charges et des dignités, ainsi que d'une représentation importante dans les affaires, et d'une opulence à laquelle sa modération seule a pu mettre des bornes.

Son organisation est foible, sa constitution délicate, son imagination froide, son âme peu élevée, son caractère au fond est doux et paisible, quoique par boutade sujet à l'humeur et à l'entêtement; son tempérament attaqué de vapeurs et d'affections nerveuses, et sa mélancolie n'est pas celle d'un conjuré. Ce n'est point cette fermentation sombre, lente et profonde, qui, dans un cerveau grec ou romain, enfantoit et les plus grands crimes et les actions les plus héroïques; c'est le vide apathique d'une âme triste qui cherche et craint la solitude, d'un esprit paresseux et point cultivé, qui croit se livrer aux affaires pour se dérober à l'ennui, et qui s'en échappe aussitôt pour retomber dans l'indolence.

Avec cet assemblage de qualités ou de *privations*, dont il ne résulte qu'un génie et un courage très-médiocres, on ne croira pas aisément que M. de Panin ait le goût ni l'étoffe d'une conjuration dont il faudroit qu'il fût l'auteur et le chef. Il n'y entreroit pas non plus en second. Il a été trompé dans la dernière, et, on le répète, il craindroit de l'être encore. Après tout, nous venons de voir ce qu'il pourroit y perdre, si elle échouoit : ajoutons-y *la vie*, et cherchons à présent ce qu'il pourroit y gagner. Seroit-ce le titre de chancelier qui manque seul à ses honneurs, à

ses prérogatives? et, pour ce titre vain, M. de Panin voudroit-il compromettre tant de réalités commodes, agréables, honorables, et risquer l'échafaud ou tout au moins la Sibérie?

Seroient-ce le crédit, la considération, la prépondérance? Il en jouit au sein du repos et de la retraite qu'il s'est faite par goût au milieu de la cour. Il ne pourroit pas en acquérir davantage, même sous le règne de son pupille, qu'il auroit mis sur le trône au péril de sa vie.

Voilà donc et le ministre et les favoris, tous intéressés, pour la conservation de leur bien-être, à vivre politiquement ensemble, et que le sens commun doit également éloigner de courir en pure perte les risques d'une nouvelle conjuration; l'Impératrice, obligée de ménager les uns et les autres, bien aise peut-être de les balancer réciproquement, de rester l'arbitre, la conciliatrice de leurs différends, enfin de les contenir par là dans les bornes qu'elle leur a prescrites. Donc il n'est point du tout apparent qu'aucun des deux partis qui divisent aujourd'hui la cour de Russie, y fasse du moins de fort longtemps une révolution.

On s'est peut-être trop étendu là-dessus; mais il n'étoit pas inutile de développer ici les caractères et les intérêts des chefs des deux partis, et de calculer les degrés de probabilité d'un événement qui a pu être annoncé comme certain et prochain. Il résulte de tout ceci que cet événement entre à peine dans l'ordre des futurs contingents. Mais il n'est que trop ordinaire que les exemples du passé nous en imposent sur l'avenir; que, s'il est arrivé dans un État, dans une cour, de fréquentes révolutions, on conclut de là qu'il en doit arriver encore incessamment; on en flatte les autres, on se le persuade à soi-même et on se laisse bercer d'un espoir commode, parce qu'il endort

sur le présent, mais dangereux, parce qu'il empêche de prendre des précautions pour l'avenir. On ne sauroit trop se tenir en garde contre cette sorte d'illusion; c'est celle d'un joueur qui, dans un jeu de calculs et de combinaisons, donneroit tout au hasard et à l'espérance.

Prouvons à présent ce que nous avons avancé, que le système de la Russie ne changeroit pas, quand même il y arriveroit une révolution. Nous avons d'abord établi qu'elle ne pourroit arriver que par deux cabales, des Orloff ou de M. de Panin. Dans le premier cas, on connoît l'audace de ces quatre frères[1], leur inclination pour la guerre et pour les entreprises; ajoutons le besoin qu'ils auroient d'en faire de nouvelles, s'il n'y en avoit pas déjà de commencées; le grand-duc une fois écarté du chemin, l'Impératrice elle-même subjuguée par eux sous prétexte de la défendre; la nation étonnée et peut-être soumise, mais la fermentation subsistante encore dans les esprits; les régiments des gardes, ces janissaires de l'empire russe, déclarés pour les Orloff, mais toujours exigeants, remuants et dangereux : croira-t-on que le parti dominant feroit la paix avec les Turcs, renonceroit à tous projets contre la Suède, abandonneroit la portion usurpée sur la Pologne, ou même voudroit bien s'en contenter?

Non assurément; la personnalité du prince Orloff contre le Roi de Pologne est trop connue, et l'on a pu s'apercevoir combien elle influe à la cour de Pétersbourg sur les affaires de ce royaume. On sait, on voit tous les jours que les procédés ou favorables ou durs de cette cour à l'égard de Stanislas-Auguste dépendent des degrés de faveur ou de discrédit des Orloff, et c'est un thermomètre de leur

[1] Il y en a cinq: mais l'aîné de tous, homme paisible et sans ambition, ne se mêle de rien, vit dans ses terres, et paroît très-rarement à la cour, pour y faire son service de chambellan. (A.)

situation auquel il n'est plus permis de se tromper. Si donc ils étoient une fois les maîtres absolus, ils ne manqueroient pas, et par politique et par goût, de souffler le feu de la guerre et de la discorde, de tout tenter pour achever de dépouiller le Roi de Pologne, de le détrôner même et de lui donner un successeur, ou de partager encore avec l'Empereur et le Roi de Prusse ce qui lui auroit été réservé.

Ils ne traiteroient pas mieux le Roi de Suède; loin de dissimuler ou de désavouer, comme fait M. de Panin, le projet de détruire ce nouveau monarque, ils en feroient parade, et ce seroit leur jeu. Le respect que le ministère, le sénat de Russie conservent pour le vieux système d'écraser la Suède et de l'empêcher de se relever jamais de ses ruines, la haine invétérée de la nation contre un peuple vaincu qui l'a mise jadis à deux doigts de sa perte, tout feroit aux Orloff une loi de se déclarer hautement, et d'entreprendre avec chaleur la guerre contre le Roi de Suède[1]. Par là ils seroient sûrs de captiver la nation russe, peut-être même une partie de la nation suédoise; ils ne poseroient pas les armes qu'ils n'eussent au moins remis ce royaume au point où il étoit à la mort d'Adolphe-Frédéric, en 1771. Ils iroient peut-être plus loin : ou ils le réduiroient en république sous la protection de la Russie, ou même ils en feroient une nouvelle province de ce vaste empire; l'un ou l'autre de ces projets ne seroit pas nouveau. Le premier avoit été imaginé par mylord Carteret, le second par le colonel Guidickens, l'un ambassadeur, et l'autre ministre d'Angleterre en Suède; et

1. On craignit tellement cette éventualité d'une attaque de la Suède par la Russie, que le gouvernement de Louis XV, qui voulait maintenir l'état de choses établi par le coup d'État de Gustave III, résolut d'envoyer des troupes en Suède. Voyez l'Étude préliminaire, t. I, p. 182, et les Mémoires de Du Mouriez, t. I, p. 245 et suiv.

l'alternative en a été quelquefois agitée pendant et depuis la guerre de 1744 entre les Français et l'Angleterre.

A l'égard des Turcs, le système de la Russie pourroit encore moins changer sous les Orloff; ils sont déjà violemment soupçonnés d'avoir été guidés dans la guerre présente et dans la négociation de la paix par des intérêts personnels, et leurs ennemis s'en sont prévalu pour rendre leur ambition suspecte à l'Impératrice même. La Moldavie, la Valachie et les autres conquêtes de la Russie au midi, sembloient en effet bien propres à tenter cette ambition par l'espoir de former des établissements en souveraineté pour une famille nombreuse, audacieuse, et qui dès longtemps a prévu qu'elle pourroit avoir besoin d'un asile assuré.

Si les Orloff étoient les maîtres, ils trouveroient tous ces avantages dans la continuation de la guerre contre les Turcs, et dans les conditions de la paix qu'ils se flatteroient de prescrire, et cet espoir ne seroit pas mal fondé. Ils feroient trouver à la cour de Vienne ses avantages aussi dans cet arrangement; et celle-ci ne seroit point fâchée de placer entre ses frontières et celles de la Russie, vers le Danube, quelques États intermédiaires. Ils auroient tôt ou tard besoin de sa protection, et contre les Turcs et contre les Russes. Ce seroit pour l'Empereur autant de moyens de se faire valoir auprès de la Russie et de la Porte, et de contenir la première dans les limites que la saine politique exige toujours qu'on prescrive à un voisin trop puissant.

Donc, s'il arrivoit en Russie une révolution par les Orloff, elle ne changeroit point le système actuel; et loin de le modifier ou de l'adoucir, elle lui donneroit un degré de plus de chaleur et d'activité. La guerre même deviendroit alors plus nécessaire au parti dominant pour flatter l'orgueil national, les passions, les préventions populaires,

détourner au dehors l'explosion des esprits qui fermentent au dedans, occuper les troupes, employer la noblesse, faire des promotions, des créatures, et fixer l'opinion publique par des choses de grand éclat; enfin tout ce qu'on se propose d'obtenir par la guerre dans un gouvernement ou un ministère mal affermi. Voyons à présent si le système changeroit dans le cas d'une autre révolution opérée par M. de Panin.

Ce ne seroit pas, du moins, à l'égard de la Suède. Ce ministre ne s'est jamais tant occupé, ni échauffé d'aucune affaire que de celles de ce royaume. La raison en est simple; ce sont les seules dont il puisse se flatter d'avoir acquis sur les lieux mêmes une connoissance exacte et profonde, les seules auxquelles il se soit trouvé à portée de prendre un intérêt vif et personnel.

Il étoit jeune encore, et d'une belle figure, qui avoit fait sur l'Impératrice Élisabeth une impression passagère: son règne fut très-court. On prétend que ce fut sa faute, pour avoir mal soutenu l'opinion que cette princesse en avoit conçue. Une intrigue de cour le fit exiler honorablement, sous prétexte de l'employer en pays étranger. Un séjour à Stockholm, de dix ou douze années, l'avoit presque naturalisé en Suède; mais tout aussi contribue à faire de ce ministre le prosélyte et l'instrument d'un parti. Sa cour soutenoit celui des *bonnets*, par le principe destructif qu'elle avoit adopté à l'égard de la Suède, pour le rendre plus fort et dévoué à la Russie. M. de Panin eut tous les moyens qu'il pouvoit désirer; l'argent surtout ne lui manqua point; et l'influence métallique, jointe à la terreur d'une puissance si grande et si voisine, donnoit à son ministre la plus haute considération.

L'intrigue, la vénalité et la flatterie entouroient M. de Panin; les femmes s'en mêlèrent : il fut subjugué par celle

d'un sénateur[1]. Elle sut tirer parti de cet amant diplomatique, et pour sa cabale et pour elle-même, pendant que le ministre russe croyoit avoir trouvé dans cet attachement un grand ressort de sa politique, et faire un coup d'État toutes les fois qu'il se livroit à un penchant si naturel. Né avec peu d'énergie, il a eu plutôt des goûts d'habitude que des passions ardentes; mais ces habitudes étoient nécessaires pour le dérober à la mélancolie où il retomboit aussitôt qu'il restoit livré à lui-même. Tel est encore son caractère, ou plutôt sa constitution; il se plaint sans cesse de sa mauvaise santé, et craint, évite tant qu'il peut toute sorte de fatigue. Son penchant paroît être de rester enfermé dans un intérieur oisif et commode, mais il s'y ennuie bientôt; aussi a-t-il eu besoin toute sa vie d'être bercé, pour ainsi dire, par des femmes. Il trouvoit cette douceur dans la société de la sénatrice.

De ce long enchaînement de caresses et de séductions, il s'étoit formé dans l'esprit et dans le cœur de M. de Panin un système complet de préjugés et d'affections pour ou contre, auquel il tient bien plus, sans s'en apercevoir, qu'au système politique de sa cour : mais celui-ci se trouvant d'accord en général avec cet autre système personnel, ce ministre les a fondus ensemble. Ils n'en font plus qu'un seul auquel il s'est attaché jusqu'au fanatisme[2].

A l'égard de la Pologne, il est vrai que dans les commencements il n'avoit pas mis dans les affaires de ce royaume le même degré de chaleur qu'il a montré depuis : mais les réclamations continuelles de la nation polonoise

[1] Madame de Cederhielin, ou Cedernereütz, ou Lovenhielm, je ne me souviens plus laquelle; on doit trouver son nom dans les dépêches de M. d'Havrincourt. (A.)

[2] Lors de l'élection du comte Poniatowski, des ministres de Russie dans les cours étrangères faisoient, en plaisantant, parler ainsi M. de Panin à l'Impératrice : *Passez-moi la Suède, je vous passerai la Pologne.* (A.)

contre le ministère de Russie, les expressions que le désespoir arrachoit à tant d'opprimés infortunés, et qu'ils n'osoient pourtant se permettre contre l'Impératrice, mais qu'ils n'épargnoient point à ce ministère oppresseur; les plaintes surtout contre l'ambassadeur prince Repnin, neveu de M. de Panin, et qui ont nécessité son rappel, tout a contribué à aigrir ce ministre. La hauteur qui dès lors a caractérisé tout ce qui partoit de sa chancellerie avoit manifesté en lui cette disposition; et les violences atroces qui ont suivi ses menaces n'ont que trop justifié les déclamations des confédérés.

D'ailleurs, le partage de la Pologne est regardé par les trois puissances copartageantes comme une affaire consommée, et les pays usurpés comme des provinces réunies à leurs couronnes; et la nation russe a de plus un motif de religion pour regarder cette réunion comme l'acte le plus juste et le plus louable : c'est que, par là, tant de milliers de chrétiens grecs opprimés respirent enfin sous la domination de l'empire orthodoxe; que tant d'autres, égarés du bercail, sous le nom d'*unis*[1], y sont aussitôt rentrés pour n'en plus jamais sortir. Ces motifs, personnellement si indifférents à l'Impératrice, ne le sont point du tout à sa politique, à son ministère, à ses peuples; et comme elle a su les faire valoir pour autoriser cette usurpation, son successeur ne s'en serviroit pas moins utilement pour la consacrer; peut-être même ne seroit-il pas en son pouvoir de remettre les choses en leur premier état; ou s'il l'entreprenoit par une générosité qui ne lui sera point conseillée, il courroit dans cette entreprise le plus grand risque en pure perte.

[1] C'est le nom qu'avoient en Pologne ceux qui, en conservant une partie de leurs rites, s'étoient soumis aux dogmes et à la discipline de la religion catholique. (*A.*)

Les Turcs peut-être, dira-t-on, trouveroient plus de facilité auprès de M. de Panin devenu tout-puissant sous Paul Ier, que sous Catherine II, sur laquelle il n'a pas le même ascendant : la réponse est aisée. Cela pourroit être vrai si la guerre contre les Turcs étoit une guerre d'intrigue, une guerre personnelle à un ministre, à sa cabale, comme il arrive trop souvent dans d'autres cours de l'Europe; mais ici ce n'est point le cas; c'est une guerre nationale et d'intérêts réels, autant que de gloire et de vengeance. Il y a plus, c'est une guerre de commerce; et l'on sait qu'aujourd'hui ce sont les plus animées. L'esprit de gain a succédé à celui de conquête, qui avoit remplacé l'esprit de chevalerie. Le commerce de la mer Noire est aussi précieux à la Russie que celui de l'Amérique l'étoit à la France, à l'Espagne ou à l'Angleterre, avec la différence que pour elle c'est un commerce naturel, et pour ainsi dire à sa porte.

Depuis Pierre Ier, qui débuta par la prise d'Azof, ni lui ni ses successeurs n'ont jamais perdu de vue cet objet capital; et si la cour de Vienne avoit secondé celle de Pétersbourg dans la guerre terminée par la paix de Belgrade en 1739; si la France alors n'avoit pas adroitement saisi un moment de détresse et d'humiliation pour détacher l'Autriche de la Russie, celle-ci n'auroit jamais posé les armes sans avoir obtenu pour ce commerce un débouché dans la mer de Zabache. La cour de Pétersbourg se trouve aujourd'hui dans une position aussi favorable, aussi victorieuse. Elle n'a plus à craindre ni la jalousie assez bien fondée que la cour de Vienne avoit conçue de ses progrès et de ses prétentions, ni l'influence prépondérante que la France conservoit alors. Cette influence la mit en état de donner la loi aux deux cours alliées, sous le titre de médiatrice [1].

[1] C'eût été le même rôle qu'il eût convenu de faire jouer à la France en

L'union intime de ces deux cours entre elles et avec le Roi de Prusse, relativement aux objets d'intérêt dont elles sont occupées, mais surtout notre alliance avec l'Autriche[1], a bien changé tout l'ancien système de leurs liaisons avec nous et des nôtres avec la Porte. C'étoit de ces dernières et de l'usage que nous avions la liberté et l'habileté d'en faire, que dépendoit notre ancienne considération dans cette partie de l'Europe. Elle est bien diminuée aujourd'hui, c'est une triste vérité; mais on ne peut plus se la dissimuler; et si, contre toute attente, M. de Panin faisoit une révolution, il ne chercheroit ou respecteroit pas plus que les Orloff la médiation de la France. Il se feroit sans doute un point capital de détruire à la Porte les restes de son influence, et il seroit secondé dans ce projet par la cour de Vienne. Jamais celle-ci n'eut une si belle occasion de réussir dans un projet qu'elle a toujours suivi depuis deux cent cinquante ans : c'est d'annuler la France à Constantinople, comme dans le Nord, et de l'exclure de toute négociation relativement à la Porte.

D'après cet exposé, dont on ne craint pas que les faits puissent être contestés, concluons : 1° Qu'une révolution

1769, au lieu de se laisser nommément et ouvertement exclure de la médiation par la Russie, et tacitement par la cour de Vienne. M. le duc de Choiseul en a senti un moment l'indécence; mais, pour en imposer, il faut avoir préparé les moyens, *soit militairement, soit fédérativement, de nuire ou de servir;* et nous n'avions fait ni l'un ni l'autre; peut-être les avions-nous détruits. Ce n'est pas avec des traits momentanés de lumière, c'est avec un esprit de suite et très-réfléchi, qu'on sait amener les événements heureux et en profiter, ou prévenir les malheureux et s'y opposer. (*A.*)

[1] C'est surtout la forme dans laquelle elle a été formée et suivie qui a causé tous les embarras où nous nous trouvons : il eût été possible de la rendre utile au moins pour le moment, et peut-être durable, en ne la faisant pas exclusive, et en ne mettant pas tous les avantages d'un côté et les inconvénients de l'autre. (*A.*)

en Russie ne paroît ni certaine, ni prochaine, ni vraisemblable; 2° que s'il en arrivoit une par des circonstances subites, imprévues, incalculables, elle ne changeroit rien au système de cet empire. Mais il faut toujours partir d'où l'on est. Cherchons à présent quelle est, dans l'état actuel, la position respective de la Russie à l'égard de la France.

On dit respective, parce que ce mot ne signifie pas seulement les rapports directs entre la France et la Russie, mais aussi les rapports indirects qui résultent de la position où cette puissance se trouve relativement à d'autres États de l'Europe, et ceux-ci réciproquement avec elle. De cette situation plus ou moins avantageuse résulte, pour un État quelconque, la supériorité, ou du moins l'influence que lui donnent ses moyens, ses ressources, et l'usage qu'il en peut faire pour ou contre d'autres puissances. De là aussi dépend, pour ces mêmes puissances, le degré de possibilité et la probabilité du succès dans l'attaque, ou dans la défense, ou dans la diversion. Ce dernier moyen est souvent le seul praticable, lorsqu'on est séparé par une trop grande distance ou par des obstacles intermédiaires.

C'est donc de tous ces différents rapports d'un État quelconque, non-seulement avec un seul, mais aussi avec d'autres États voisins ou alliés; des motifs d'intérêt, de crainte ou d'espérance qui peuvent en faire autant d'instruments ou d'obstacles à son système politique, que se forme la position respective de cet État à l'égard de tout autre; et c'est ainsi qu'on doit et qu'on a dû l'entendre dans les articles précédents. C'est aussi dans ce sens que nous allons examiner la position respective de la Russie à l'égard de la France.

Il faut se rappeler d'abord ce qui a déjà été dit plus

d'une fois dans ces mémoires sur les deux genres de *puissances militaire et fédérative.* Depuis que la Russie a commencé de jouer un rôle sur la scène de l'Europe, sa puissance militaire, fondée autrefois sur une multitude lâche et indisciplinée, s'est établie peu à peu sur tous les autres avantages de l'art et de la discipline, qu'elle partage aujourd'hui avec toutes les nations guerrières policées. L'espèce du soldat y est devenue très-bonne; et s'il y a encore quelque chose à désirer sur celle de l'officier, le mélange des étrangers pourra un jour y suppléer. L'émulation, les récompenses doivent en accélérer l'époque; et il faut bien croire qu'à ces deux égards le service russe n'est plus si loin de la perfection, puisque dans une guerre contre le Roi de Prusse les armées d'Élisabeth ont eu des avantages fréquents, et que celles de Catherine en ont encore de plus signalés dans la guerre présente. Cette puissance a donc fait des progrès dans tous les genres, et a conservé l'avantage du nombre, qui lui est resté jusqu'à présent[1].

Ce n'est pas qu'on croie aux hyperboles politiques de la Russie sur sa population, ni aux adulations de quelques

1 Il manque encore des généraux, et même de bons officiers particuliers aux armées russes; car il ne faut pas se laisser aveugler par les succès : en les considérant avec des yeux attentifs et militaires, on s'apercevra que ceux que les armées russes ont remportés contre le Roi de Prusse n'ont été dus qu'à la supériorité du nombre et à la nécessité où ce prince étoit de les attaquer dans des époques fixes et dans telle bonne position où il les trouvoit, n'ayant pas le temps de manœuvrer avec elles, par l'obligation où il étoit de revenir avec toutes ses forces contre les Autrichiens. Il lui suffisoit de donner contre elles un coup de collier qui les rendît, même étant victorieuses, inutiles à l'alliance pour le reste de la campagne.

Quant aux victoires des Russes contre les Turcs, tout le monde sait qu'elles n'ont pas le mérite que les gazettes leur ont donné, et qu'elles ne sont dues qu'à la pusillanimité, à l'ineptie des généraux ottomans, et au désordre qui règne dans les armées turques (*A.*) — Il est inutile de faire remarquer la fausseté de ce jugement : la note est du reste en contradiction avec le texte.

écrivains gagés pour étourdir l'Europe de dénombrements aussi exagérés que leurs panégyriques. On sait, malgré tout le mystère de l'administration russe, qu'à la fin de la dernière guerre elle étoit réduite à lever le quatorzième homme depuis dix-huit jusqu'à quarante ans; et au milieu de ses succès rapides contre l'Empire ottoman, de ses victoires romanesques par le peu qu'elles ont coûté, s'il en faut croire les gazettes russes, car les Turcs n'en font pas, on peut assurer hardiment que le taux des recrues est aujourd'hui au même point qu'à l'époque de 1761.

La rupture du congrès de Bucharest exigera encore de plus grands efforts; l'armée de Finlande, et la flotte destinée à la seconder, en ont déjà fait faire de nouveaux. Ils sont lents, pénibles, et apparemment encore insuffisants; car il est très-vraisemblable que les assurances de la cour de Russie jusqu'à présent, même les déclarations pacifiques qu'elle ne cesse de donner au sujet du Roi de Suède, n'ont d'autre vrai motif que cette insuffisance; si le coup avoit été prêt, il seroit déjà porté.

On doit savoir depuis longtemps la juste valeur de tous ces compliments et verbiages politiques. Ce fut ainsi que, pendant les deux ou trois premières années de ce siècle, toute l'Europe reconnut le nouveau Roi d'Espagne, et s'unit ensuite pour le renverser du trône. Tel fut encore le manége de l'Angleterre à l'égard de la France, avant de commencer la dernière guerre; mille autres exemples s'offrent en foule dans l'histoire moderne. Il est triste de l'avouer : mais de part ni d'autre on ne peut plus guère compter sur la sincérité des déclarations même les plus formelles, qu'autant qu'on en a pour garant l'impuissance de les violer. Si donc la Russie n'a pas encore attaqué la Suède, c'est en effet parce qu'elle ne l'a pas

pu [1]. Les équipages de sa flotte du Nord sont à peine au tiers du complet, et celles du Midi, dans la mer Noire et dans l'Archipel, ont absorbé ses matelots. La dernière n'a pas été recrutée depuis longtemps, et ne se soutient à grands frais que par ceux qu'elle engage dans la Méditerranée.

Il faut cependant l'avouer : tous ces inconvénients sont momentanés; les matelots et les soldats viennent de loin et peu à peu, mais ils arriveront; ils seront neufs au métier, mais ils s'y feront. Ces levées épuisent la population dans l'intérieur de ce vaste empire, mais elle peut être réparée. Un peuple d'esclaves qui ne manquent point de subsistance, et n'ont aucun souci du lendemain, se reproduit plus vite que des nations d'hommes soi-disant libres, pour qui la liberté sans propriété est un supplice, et la propriété même trop souvent un fardeau.

Pierre I[er] avoit sacrifié des millions d'hommes dans ses guerres et dans ses travaux publics; ses successeurs en ont prodigué autant dans les provinces malsaines qu'il avoit conquises au nord de la Perse, et dans les campagnes destructives du maréchal de Munich contre les Turcs et les Tartares. Il n'y paroissoit plus sous le règne d'Élisabeth, lorsqu'elle s'engagea dans la guerre contre le Roi de Prusse. Ainsi l'épuisement réel de la population ne fera pas encore une diminution apparente à la puissance militaire de la Russie, au moins de deux ou trois campagnes; et c'est plus qu'il n'en faut pour remplir tous les

[1] La Russie n'a jamais fait entrer la conquête de la Suède dans son système; l'auteur se trompe totalement sur ce point. Toutes les intrigues russes dans ce pays n'ont eu pour objet que d'y semer la division, pour n'avoir point à en craindre de diversion dans le cas d'une guerre contre les Turcs. Ainsi Catherine suivoit son véritable intérêt en y favorisant le parti du sénat, et la cour de Versailles se conduisoit très-politiquement en secondant Gustave lorsqu'il travailloit à y augmenter la force du pouvoir exécutif. (*S.*)

objets de la cour de Pétersbourg. Ses acquisitions e Lithuanie, quoique dans la partie la moins peuplée d ce vaste pays, lui donnent un moyen de soulager son int rieur par les recrues qu'elle y lèvera; et la proportion est au moins la même entre la population et l'étendu que dans les anciennes provinces de son empire.

La Russie peut donc être regardée comme étant aus considérable qu'elle l'ait jamais été par sa puissance mi taire. Ajoutons que ses succès dans la dernière guer contre le Roi de Prusse, et dans celle-ci contre les Turc ont dû porter l'esprit de ses troupes au plus haut deg de confiance et d'audace. Les hommes ne sont que qu'ils croient être, et plus ils sont simples et grossier plus il est facile de leur donner une haute opinion d'eu mêmes. C'est en cela peut-être que consiste aujourd'h le plus grand avantage de la Russie.

Il ne lui manquoit pour tirer parti de ses forces réelle et même de cette supériorité idéale, que d'y réunir tout les utilités de la puissance fédérative. Elle s'en étoit acqu une partie bien importante par les liaisons qu'on lui laissé former à loisir, depuis la dernière paix avec le R de Prusse[1]. Mais ce n'étoit pas encore assez pour ell Attaquée par les Turcs, contrariée, harcelée par les co fédérés, elle n'auroit jamais pu soumettre seule la Pologn elle étoit réduite à la ravager, et ces ravages mêmes d truisoient les ressources qu'elle en tiroit sans cesse po la guerre contre les Turcs. Le Roi de Prusse avoit dé calculé tout ce qu'il pourroit tirer du nord de ce royaum il ne vouloit ni le détruire ni le laisser en proie.

[1] C'est peut-être une des plus grandes fautes qu'on ait faites depuis paix de 1762, que de laisser former ces liaisons, et surtout de ne pas pr venir la réunion de la cour de Vienne à ces deux puissances, en parlant ministère autrichien avec ouverture, franchise et fermeté. (*A.*)

La cour de Vienne, spectatrice des malheurs de la Pologne et des pertes des Turcs, pouvoit seule en arrêter le cours; mais, appuyée par notre alliance, elle s'en est servie pour augmenter sa considération et son importance. Elle s'est fait également rechercher par les deux puissances, dont l'une avoit envahi la Pologne, et l'autre guettoit le moment d'en joindre à ses États la plus belle partie.

Ce fut le moment qu'on saisit pour engager la cour de Vienne à partager la dépouille. Elle y a été entraînée, forcée même, s'il faut l'en croire. Elle a pu s'en faire prier, et sa conduite en a été d'autant plus adroite; mais enfin cette douce violence a rempli son objet, autant que ceux de la Russie et du Roi de Prusse. Il s'agissoit pour eux d'achever tranquillement leur partage inique, et pour elle d'en avoir sa part; elle a réussi, et chacune des trois cours copartageantes a augmenté, cimenté par là sa puissance fédérative.

La Russie est des trois celle qui va en recueillir les plus grands avantages. L'alliance de l'Autriche la met en état, et de ne plus craindre que celle-ci arrête ses progrès dans sa guerre contre les Turcs, et de redouter encore moins les restes du crédit que la France avoit eu jadis à la Porte. Ce crédit, quoique bien affoibli par le traité de 1756, auroit pu renaître et reprendre toute sa prépondérance, si la cour de Vienne eût agi de bonne foi et dans un concert intime avec celle de Versailles.

Voilà donc la Porte à sa discrétion, objet bien plus intéressant pour nous que la Pologne et la Suède. Nous voilà témoins de l'abaissement et peut-être de la destruction de cet empire, qui seul, au nord-est de l'Europe, pouvoit balancer l'Autriche et la Russie, les tenir en respect, et par notre influence, et par la crainte des

diversions que nous pouvions toujours, ou faire en s[a] faveur ou nous ménager de sa part.

Ce n'est pas là tout ce qui résulte d'avantages pour l[a] Russie et de désavantages pour nous de cette alliance foudroyante entre elle et la cour de Vienne : maîtresse par là d'imposer à la Porte les conditions de la paix, celle de Pétersbourg va porter un coup fatal à notre commerce du Levant. Il est menacé de déchoir en proportion des avantages que la Russie veut obtenir, et qu'elle arrachera vraisemblablement pour le sien dans la mer Noire. Elle ne se bornera point à ce commerce intérieur, qui cependant deviendra pour elle un objet de cabotage et d'échange fort lucratif, aux dépens du trafic qui se fait à Smyrne par les caravanes d'*Angora*, de *Sinope*, de *Trébizonde*, d'*Amasie*, et de toutes les côtes de la mer Noire, au nor[d] de la Turquie asiatique. Elle extorquera au moins des *octrois* et des priviléges pour un certain nombre de *vaisseaux de registre*. Ils porteront dans les *Échelles* les productions de la Russie, de l'Angleterre même et de se[s] colonies; ils enlèveront leur part de celles de la *Natolie*, de la *Syrie* et de la *Perse*; et par cette nouvelle concurrence, ils en feront hausser le prix pour nos marchands, comme ils feront baisser celui de nos manufactures.

Mais continuons, et voyons si la Russie a quelque chose à craindre, dans l'exécution de ses projets, de la part d[e] quelque autre puissance. Les deux qui auraient pu l'arrêter dans ses opérations de terre, sont l'Autriche et le Roi de Prusse. Elle est liguée avec l'une et l'autre, et, par conséquent, elle n'a plus rien à redouter de leur part, tant qu'elle restera étroitement unie avec elles. L'intérêt commun semble être un garant sûr de la durée de cette union, au moins jusqu'à l'entier accomplissement du désir commun, c'est-à-dire de prendre et de partager en-

semble tout ce qui leur conviendra. Il y a de l'étoffe de reste, elle ne manquera pas sitôt; et les apparences de quelques démêlés relativement au partage actuel semblent encore fort éloignées.

Les réclamations de la république de Pologne sont également méprisées des trois puissances copartageantes et ne peuvent former entre elles aucun sujet de dispute.

Les plaintes amères du magistrat de Dantzig, de Thorn, et l'intercession en leur faveur des autres villes anséatiques semblent avoir touché la cour de Russie, ou plutôt celle de Londres, qui a sollicité la première d'interposer ses bons offices auprès du Roi de Prusse. Il est question en conséquence d'un congrès à Dantzig, et l'Impératrice de Russie y a déjà nommé son ministre[1]; mais on trouvera dans l'entêtement du magistrat de ces deux villes des prétextes pour ne leur accorder qu'une légère protection.

Celui de Dantzig a déjà manqué de confiance et d'égards pour le consul anglois, qui avoit offert ses bons offices. Il ne se comportera peut-être pas mieux avec le comte Golowkin. Le Roi de Prusse voulant tout avoir, et le magistrat tout garder, il en résulteroit vraisemblablement la rupture du congrès (supposé même qu'il soit assemblé); les cours médiatrices ou protectrices ne romproient point pour cela avec le Roi de Prusse. L'Impératrice de Russie, *justement indignée* du peu d'égards que la ville de Dantzig aura marqué pour sa médiation, l'abandonneroit au

[1] Le comte Iwan Golowkin, fils de celui qui a été si longtemps ambassadeur en Hollande, où il est mort, et où presque toute sa famille s'est établie. Le comte Iwan y est marié lui-même; mais le dérangement de ses affaires l'a obligé de se retirer en Russie, où il est entré, seul de tous ses frères, au service de cette cour, en qualité de conseiller d'État. C'est un bon et galant homme, mais si peu capable, que le choix du plénipotentiaire feroit soupçonner le futur congrès d'être encore une farce politique. (*A.*)

ressentiment tout aussi juste de ce monarque. Il feroit insulter un *ouvrage extérieur;* et au premier coup de fusil, la ville tremblante offriroit de l'argent; on en demanderoit davantage; il faudroit bien le donner, et le Roi de Prusse le partageroit avec l'Impératrice de Russie.

Ainsi l'affaire de Dantzig ne seroit point un germe de discorde entre les cours copartageantes (car celle de Vienne n'a ni prétexte ni intérêt de s'en mêler, à moins que ce ne fût pour partager aussi). De ce côté donc, la Russie ne faisant point d'obstacle réel aux vues du Roi de Prusse, il n'en fera point aux projets de la Russie, ni sur la mer Noire, ni sur la Baltique.

La Suède sans doute n'est pas sans intérêt à la guerre contre les Turcs, ni au traité de paix qui doit nécessairement les réduire si bas. L'ancien système de cette couronne faisoit partie du nôtre; et par son alliance avec les Turcs, depuis Charles XII, elle s'étoit flattée de balancer la puissance énorme de la Russie. Ce système a prévalu toutes les fois que la France et les *chapeaux* ont eu la supériorité dans l'*anarchie oligarchique* qui avoit succédé au pouvoir absolu; mais la Suède, toujours divisée, déchirée, n'en avoit recueilli aucun avantage réel.

Elle auroit cependant pu espérer, après la révolution, de ressusciter, pour ainsi dire, ce système par un nouveau traité avec la Porte. Il en a été question, du moins par les bruits publics; mais dans quelles circonstances entameroit-on cette négociation?

Les Turcs, battus de tous côtés, poursuivis par les Russes au delà du Danube, désolés dans la mer Noire, bloqués dans l'Archipel, renfermés dans les Dardanelles, trahis, et peut-être bientôt attaqués par les Autrichiens, abandonnés de la France ou foiblement secourus par de bons offices, qui n'en imposent point par deux raisons:

l'une, que la France ne s'est pas mise en mesure pour secourir la Porte plus efficacement[1]; l'autre, qu'elle paroît le vouloir encore moins que le pouvoir, tant que son alliance subsistera de nom avec la cour de Vienne, quoique *de fait*, on ose dire qu'elle ne subsiste plus depuis le traité de partage; mais enfin le prétexte d'alliance, en n'empêchant point les Autrichiens de faire tout ce qu'il leur plaît, paroît tenir à la France les mains liées.

Dans cette position, de quoi pourroit servir à la Suède un traité avec la Porte? Divisée encore au dedans, menacée au dehors, ira-t-elle seule attaquer le colosse formidable de la puissance russe, étayé par celle des deux autres cours copartageantes? C'est ce qui n'est pas vraisemblable. Se bornera-t-elle à une ligue défensive? Mais qu'en résulteroit-il pour les Turcs, que l'obligation de secourir la Suède, si elle est attaquée, sans tirer d'elle aucun secours dans leur détresse actuelle? Et comment pourroient-ils désormais tenter en sa faveur une diversion, lorsqu'ils seront séparés de la Pologne par une barrière impénétrable, et relégués vraisemblablement au delà du Danube?

Ce triste tableau n'est que trop fidèle; et, d'après cet exposé, on ne voit pas que la Suède puisse seulement songer à croiser les projets de la Russie sur la mer Noire. Ce seroit bien assez pour elle de pouvoir arrêter ceux de cette puissance sur la Baltique, en l'empêchant de l'atta-

[1] Il auroit été très-facile de la secourir par mer, en coulant à fond la flotte russe à son arrivée dans l'Archipel. Il le seroit encore, surtout avant l'arrivée de l'escadre danoise, qu'on annonce devoir joindre la première, et opérer conjointement contre les Turcs. Rien ne seroit plus instant que de prendre un parti à cet égard; car la destruction de l'empire ottoman est le coup le plus funeste qui puisse arriver à la France, et bien plus important encore à parer que l'attaque de la Suède, d'autant que cette attaque ne sera que retardée, pour être faite avec beaucoup plus de succès après l'anéantissement des Turcs. (*A.*)

quer incessamment, et malheureusement elle n'en est que trop menacée. Loin de trouver aucun appui dans son voisinage, elle en a tout à craindre (comme on croit l'avoir démontré aux chapitres de cette puissance) par l'alliance du Roi de Prusse avec la Russie, et l'assujettissement du Danemark à cette dernière.

Par la même raison, la cour de Copenhague n'auroit garde de s'opposer aux projets de la Russie contre la Porte[1]. Ainsi, de tout le Nord, la cour de Pétersbourg n'a plus à craindre aucun obstacle à l'accomplissement de ses vastes desseins. Il est jusqu'à présent d'accord avec la cour de Vienne, et le sera longtemps encore, quoiqu'on puisse espérer d'une division entre les trois copartageants. On a déjà observé et peut-être prouvé qu'il ne faudroit pas se laisser éblouir de cette flatteuse perspective.

Le Midi, on l'a déjà dit, est nul quant à présent, à cet égard. Ces obstacles donc ne sauroient plus naître que de la part de l'Angleterre ou de la France.

La première, sans doute, sembleroit avoir le même intérêt que l'autre à prévenir la ruine totale de l'empire ottoman : cet empire est pour elle le siége d'un commerce riche et florissant. Elle n'en partage presque le bénéfice qu'avec nous; et il paroît, au premier coup d'œil, qu'elle auroit également à craindre l'établissement de celui de la Russie au Levant par la mer Noire : mais si l'on veut examiner et combiner d'autres rapports existants entre la Russie et l'Angleterre, on reconnoîtra que sa position et ses intérêts à cet égard sont bien différents des nôtres. Mais ce sera l'objet d'un mémoire séparé, dans lequel

[1] On a toujours dû croire que le Danemark concourra, au contraire, au succès des projets russes; et si l'escadre danoise vient dans l'Archipel, à la solde de Catherine II, cela sera démontré. (A.)

nous discuterons les motifs qui pourroient faire envisager à l'Angleterre, comme avantageuses pour elle, les concessions que la Russie auroit arrachées de la Porte, relativement au commerce de la mer Noire.

Si l'on avoit entrepris de les apprécier ici, on se seroit trop livré à des discussions commerciales et topographiques. Ces détails, cependant, loin d'être trop étendus dans ce mémoire, pourront à peine y être effleurés.

Il étoit nécessaire de bien constater l'espèce d'intérêt que l'Angleterre pourroit prendre à la guerre présente entre la Porte et la Russie. Il falloit aussi calculer le degré de chaleur que la première pourroit mettre dans ses démarches à Pétersbourg et à Constantinople, pour amener par son crédit une conciliation. On a dû enfin développer et apprécier au juste les motifs généralement peu connus qui peuvent nourrir dans le cabinet de Saint-James une partialité secrète en faveur de la Russie. Il en existe une publique dans la cité de Londres. Les bruits, quoique peu vraisemblables, d'une alliance entre la France, l'Espagne et l'Angleterre, n'y avoient donné l'alarme que par la crainte des négocians que le commerce avec la Russie ne fût troublé ou compromis par cette alliance.

Un peuple animé par l'amour du gain est toujours éclairé par l'esprit mercantile. Libre de réclamer contre les fausses mesures de l'administration, celui de l'Angleterre s'y laisse rarement tromper, ou l'illusion ne dure pas longtemps. L'administration alors devient responsable des résultats en perte pour le commerce britannique, ou en gain pour celui des nations rivales. C'est le point le plus délicat, et sur lequel le ministre a le plus de ménagemens à garder.

En partant donc et des principes et des intérêts de l'Angleterre comme puissance maritime et commerçante,

du vœu de la nation et de la clameur populaire contre tout engagement désagréable à la Russie, on ne peut guère supposer que celle-ci ait quelque chose à craindre de la cour de Londres pour l'accomplissement de ses projets dans la guerre contre les Turcs. Elle n'a pas non plus à se garantir de son influence dans la négociation de la paix. L'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople y est pour ainsi dire le chargé d'affaires de la Russie[1]. Voilà donc la Russie dans une position brillante, victorieuse, assurée de tous côtés, réunissant et recueillant déjà les plus grands avantages de la puissance militaire et de la puissance fédérative. Il ne reste, dans l'ordre des grandes puissances, que la France seule qui soit véritablement intéressée à troubler, s'il se peut, son triomphe, et à tendre aux infortunés Ottomans une main secourable; car pour la Pologne c'est une affaire faite, il n'en est plus question; et s'il y arrivoit quelque changement, ce ne seroit pas en mieux pour les restes de la république.

Mais avant de conclure sur la position respective de la Russie à l'égard de la France, relativement à la puissance militaire et à la puissance fédérative, jetons encore un coup d'œil sur ce vaste empire, et cherchons s'il joint ou peut joindre à ce double avantage celui de la puissance pécuniaire. C'est, dit-on, son endroit foible. On sait que

[1] Il peut arriver qu'un ambassadeur d'Angleterre suive momentanément une autre marche, comme l'a fait M. Murray en 1772, au premier instant de la ligue de la cour de Vienne avec celles de Berlin et de Pétersbourg; mais il ne tarda pas à être redressé par mylord Rochefort, qui lui dévoila le véritable secret de la cour de Londres, en lui mandant que dès qu'un arrangement ou événement quelconque contrarioit les intérêts de la France et son système politique, il ne pouvoit manquer d'être agréable à Sa Majesté Britannique, lors même que, sous un certain point de vue et à d'autres égards, il étoit accompagné de circonstances qui, en elles-mêmes, ne seroient pas agréables à l'Angleterre. (A.) — Voyez la dépêche du ministre anglais, t. I, p. 179.

tous ses revenus ordinaires ne s'élèvent pas au-dessus de seize millions de roubles, quatre-vingts millions de France; et n'ayant point d'autres ressources que d'en augmenter quelques branches en forçant l'impôt d'un cinquième au plus, il n'est pas possible que ses plus grands efforts l'aient porté ou soutenu à cent vingt millions de notre monnoie. Comment, avec des moyens si bornés, la Russie a-t-elle et pourroit-elle encore longtemps soutenir le poids de ses entreprises, pousser la guerre contre les Turcs, la commencer contre la Suède, achever à main armée la dissolution de la Pologne; et, pour remplir ces grands objets, entretenir et recruter trois flottes et quatre armées; faire en même temps des acquisitions de galeries, de cabinets, de bibliothèques; donner des commissions dans toute l'Europe pour des articles de luxe et de magnificence, et bien payer le tout; enfin prêter journellement de grosses sommes aux seigneurs et grands propriétaires, pour n'en recevoir le remboursement qu'en plusieurs termes éloignés? Cela n'est pas concevable. « Elle n'a point, ajoutera-t-on, » les autres ressources connues des autres États de l'Eu- » rope; c'est de se soutenir dans un état forcé de guerre » ou de dépense par des emprunts continuels. La nation » entière n'étant composée que de nobles et d'esclaves, et » ceux-ci faisant toute la richesse de ceux-là, l'État peut à » peine tirer des propriétaires quelques nouveaux secours » par un surcroît de capitation et par une augmentation » de recrues : mais le numéraire étant aussi rare qu'il » l'est dans l'intérieur du pays, l'industrie languissante et » la circulation presque nulle; la Russie n'ayant pas de » corps représentatifs ou municipaux, parce qu'elle n'a » point de tiers-état; point de compagnies de financiers, » ressource toujours onéreuse, mais quelquefois utile » quand elle est bien administrée; et les gros négocians

» qu'elle a dans ses États y étant presque tous étrangers
» isolés, sans aucun intérêt à la chose publique, comment
» pourroit-elle suppléer par des emprunts à l'excédant de
» sa dépense? Il faut donc qu'à la fin elle soit épuisée,
» ruinée, sans crédit, sans ressources, et qu'une impuis-
» sance totale lui fasse tomber les armes des mains. »

Oui, sans doute, à la fin, c'est-à-dire lorsqu'en effet elle n'auroit plus de ressources, et ce moment peut-être arriveroit au bout de deux ou trois campagnes; mais, on l'a déjà dit, il ne lui en faut pas tant pour achever l'exécution de tous ses projets. Celle-ci contre les Turcs sera vraisemblablement la dernière. Il faudra bien par force que la Porte, accablée par la Russie et menacée par la cour de Vienne, sans appui, sans espoir du côté de la France, plie sous le faix de l'adversité, et se soumette aux conditions qu'on voudra lui imposer[1].

Il ne faudroit aussi qu'une campagne à la Russie, de concert avec le Danemark, pour écraser la Suède et la remettre, par une nouvelle révolution, sur le même pied qu'elle étoit sous le feu roi Adolphe-Frédéric, ou en chasser Gustave III (car on ne pourroit plus se fier à lui, et il ne voudroit lui-même se fier au sénat, ni à la cour de Pétersbourg), et peut-être, pour abréger, mettre ce royaume en république[2].

A l'égard de la Pologne, la force achèvera encore plus tôt

[1] On croit pouvoir supposer que la cour de Vienne commencera par aider sous main les Russes cette année, et que si les Turcs ne succombent pas, elle ira plus loin l'année prochaine, en joignant réellement ses troupes à celles des Russes. On suppose également que la France laissera les flottes danoises, réunies à celles que Catherine II a déjà dans l'Archipel, attaquer vigoureusement les Dardanelles. Il seroit fort à désirer que ces suppositions fussent fausses, par les raisons qui ont souvent été répétées. (*A.*)

[2] Si cette entreprise ne peut avoir lieu pendant la guerre avec la Turquie, on ne doit pas moins en prévoir la possibilité, et s'attendre qu'elle sera exécutée aussitôt après la conclusion de la paix avec la Porte. (*A.*)

ce qu'elle a commencé ; et puisque les trois copartageants s'obstinent à vouloir y mettre de la forme, il est très-apparent qu'ils auront aussi cette satisfaction. Peut-être en ce moment l'ouvrage est consommé. On a pris pour cela le meilleur moyen, c'est-à-dire de former la diète en confédération ; les nonces en petit nombre qui s'y trouvent, enfermés, entourés d'une triple armée, et gardés à vue jusque dans leurs maisons, sont ou gagnés d'avance, ou forcés de céder à la violence pour sauver leur vie ou leur liberté. La pluralité se conformera aux vues des trois puissances ; et dans une diète tenue *sub vinculo confœderationis*, la pluralité décide. Les trois copartageants n'auront plus qu'à faire publier, chacun de son côté, les décrets de cette diète jugulée. Ils sont exécutés d'avance ; le partage est fait, et chacun des trois est en possession. Alors, armés du droit pour soutenir le fait, ils traiteroient de rebelle quiconque oseroit réclamer contre le partage et refuser l'hommage ou le serment de fidélité ; son procès lui seroit fait ; et s'il étoit pris, il pourroit bien servir d'exemple. (La diète de Hongrie et les échafauds d'Epéries en 1687, en sont de terribles pour toute nation qu'un voisin puissant veut subjuguer.) S'il étoit en fuite, ses biens confisqués, sa famille à l'aumône, et lui-même errant et mendiant dans les cours étrangères, apprendroient au reste de la Pologne à plier sous le joug. Tout cela, on le répète, est presque fait ; et dans six mois au plus tard il n'y aura rien à faire.

Alors la Russie n'aura plus besoin de tenir une armée en Pologne. La paix avec les Turcs, ou déjà faite, ou bien avancée, la mettra aussi en état de retirer beaucoup de troupes de cette frontière, et de les faire marcher en Livonie et en Esthonie, pour faire à Revel un embarquement parallèle à celui de Cronstadt, si même elle attend tout

cela pour attaquer la Suède qui seroit alors sans ressource. Mais pour l'exécution entière de ce grand plan de la Russie, il lui reste encore plus de moyens et de ressources pécuniaires que ne lui en supposent peut-être des gens intéressés à se flatter là-dessus.

Elle en a déjà trouvé, elle en trouvera encore ; c'est ce qu'il seroit aisé de prouver ici. On renvoie cette discussion à un second Mémoire séparé. Il servira de réponse aux objections qu'on s'est faites d'avance, et qu'on a promis de résoudre. Cette réponse établira en même temps que la Russie, dans l'état actuel, et pour deux ou trois années encore, jouit à certains égards de tous les avantages de la puissance pécuniaire, ou du moins qu'elle peut les puiser dans une proportion suffisante à ceux de la puissance militaire et de la puissance fédérative.

Dans cette supposition, il ne nous reste plus qu'à bien apprécier les rapports directs qui forment actuellement la position respective de la Russie avec la France.

S'il en falloit juger par les apparences flatteuses que présente toujours, après une longue froideur, le rapprochement de deux grandes cours, par les compliments, les égards réciproques de cérémonie et d'étiquette, par l'envoi d'un ministre et la nomination d'un autre, il sembleroit peut-être que la France et la Russie ne seroient pas éloignées de se réunir ; mais si, d'un autre côté, on réfléchit sur l'opposition des vues équitables et pacifiques du Roi avec les projets ambitieux et injustes de l'Impératrice de Russie ; si l'on considère qu'elle en a déjà exécuté une bonne partie, et que les circonstances lui présentent de toutes parts les plus grandes facilités pour achever de les remplir, on verra bientôt disparoître cette espérance.

L'Impératrice de Russie ne trouve pas moins dans les foiblesses de l'amour-propre que dans les calculs de l'am-

bition, des raisons de chérir ses vastes projets, et d'en presser l'entière exécution. Persuadée que la gloire, l'éclat, la célébrité, c'est la même chose, elle n'a rien épargné pour en confondre les idées aux yeux de l'univers; et il lui est arrivé ce qui arrive presque toujours, c'est-à-dire de partager elle-même l'illusion.

Avec tous ces motifs d'intérêt et de persuasion, il paroît difficile que toute l'éloquence et la dextérité d'un ministre étranger puissent amener cette princesse à reconnoître la monarchie de Suède, encore moins à rétablir la république de Pologne, ou à modérer, dans les négociations de la paix, ses prétentions sur la dépouille de l'empire ottoman.

Son orgueil, sans doute, a dû être flatté d'une démarche à laquelle peut-être elle ne s'attendoit plus de la part de la France[1]; mais on ne doit pas présumer qu'elle en ait été fort touchée : les compliments se payent en compliments, et il est à croire qu'on ne nous les aura pas épargnés. L'ivresse du système de 1756 nous avoit fait faire une pareille avance dans un temps où du moins les mesures et les sentiments qu'on avoit adoptés étoient précisément les mêmes à Vienne et à Pétersbourg. Le succès de cette démarche n'étoit pas douteux, parce qu'on n'alloit rien proposer à l'Impératrice Élisabeth que ce qu'elle désiroit de tout son cœur, aussi bien que Marie-Thérèse; c'étoit d'écraser le Roi de Prusse. Ici nous avons à combattre, dans le cabinet de Pétersbourg, et cet ennemi mal réconcilié qui s'y est acquis une si grande influence, et notre

[1] On croit que le moment d'envoyer un ministre en Russie auroit pu être différé; mais le choix étant tombé sur un homme sage et éclairé, on en tirera toujours l'avantage d'être mieux instruit des projets de cette puissance, et peut-être en découvrira-t-on qu'il seroit très-utile de pénétrer. (A.) — Ce rapprochement n'était qu'apparent, car la France recherchait alors l'alliance anglaise; elle essayait aussi de brouiller la Prusse et la Russie. Nous avons vu que Louis XV avait une antipathie personnelle contre Catherine.

ancienne alliée qui nous a presque quittés, et l'Impératrice de Russie, et son ministère, et toute la nation. Échouer contre tant d'obstacles, c'est l'ordre naturel; les surmonter tous, seroit un miracle.

Nous n'avons cependant que la voie de la persuasion. Celle de la force n'étoit praticable que par une puissante et prompte diversion; elle ne pourroit avoir lieu que pa mer. On ignore les raisons qui apparemment ont empêch de tenter ce moyen, et plus tôt, et plus à propos, c'est-à-dire lors des premières hostilités des Russes dans l'Archipel, ou même auparavant, par un traité de neutralit pour la Méditerranée, dont on auroit proposé à la cour d Londres d'être arbitre et garante [1].

Si la partialité déclarée de l'Angleterre en faveur de l Russie l'avoit engagée dès lors à rejeter cet expédient, o n'a pas dû se flatter depuis qu'elle changeroit de principes d'affections, d'intérêts au gré de nos désirs. Au contraire on a dû s'attendre que toute démonstration de notre côté tendante à exécuter cette diversion tardive, seroit aussitô suivie d'une contre-démonstration de la part de l'Angleterre. C'est ce que nous discuterons à l'article de cett puissance. Résumons à présent la position respective de l Russie à l'égard de la France.

De tout ce qu'on vient d'exposer et d'analyser, il résulte :

1° Qu'il y a peu ou point d'apparence d'une révolution en Russie;

2° Que si, contre toute attente, il en arrivoit une, elle ne changeroit rien au système de cette cour;

[1] On prétend que ce traité a été proposé depuis peu, et qu'il a été refusé par l'Angleterre. Si cela est, et que cette puissance permette à toutes les autres nations d'envoyer leurs flottes dans toutes les mers, et en interdise la liberté à la France seule, que ne doit-on pas craindre de cette despoticité à notre égard? (*A.*)

3° Que la Russie, victorieuse et menaçante de tous tés, est en état de soutenir encore quelque temps ce d formidable de puissance militaire;

4° Que son alliance avec la cour de Vienne et le Roi de usse l'a mise au plus haut point de la puissance fédé-ive;

5° Que des trois grandes puissances qui auroient pu rêter ses progrès contre les Turcs, elle n'a rien à craindre l'Autriche ni du Roi de Prusse ligués avec elle, et fort de la France, qui paroît au contraire la ménager et echercher;

6° Qu'elle trouvera, par conséquent, peu ou point bstacles à l'accomplissement de ses projets particuliers s la négociation de la paix avec la Porte; qu'il est me très-apparent qu'elle en dictera les conditions, et l'influence de la France, autrefois si prépondérante, a ou foible ou nulle dans cette pacification;

7° Que si la Russie cherche ses avantages dans l'exécu-n de ces mêmes projets, les deux autres copartageants t aussi leurs raisons pour y conniver; que l'intérêt mmun et présent semble être un garant trop sûr de leur nion, du moins jusqu'à l'entier accomplissement de leurs esseins respectifs; et que, par conséquent, l'espoir d'une issension prochaine entre ces trois puissances ne semble ndé que sur le désir qu'on en a conçu;

8° Que la Suède, bien loin de pouvoir mettre un poids ans la balance entre la Russie et la Porte, ne prendroit vec celle-ci que des engagements dangereux à former, npossibles à remplir, et que, de son côté, l'empire otto-an, isolé désormais de la Pologne, n'auroit plus avec la uède aucune ligne de communication; que celle-ci auroit ssez à faire de se garantir de l'attaque dont elle est me-acée; enfin que toutes les assurances et les déclarations

de la Russie à cet égard, données ou à donner, ne signifient rien du tout, tant qu'elle restera puissamment armée sur la Baltique ;

9° Que, loin de s'opposer aux projets de la Russie, la cour de Copenhague, assujettie depuis longtemps à son influence, ne sera vraisemblablement qu'un instrument de plus pour leur exécution ;

10° Que l'Angleterre, considérée comme première puissance maritime et commerçante, n'a aucun intérêt réel à croiser les desseins de la Russie sur la mer Noire et sur la liberté du commerce du Levant ; que même elle a peut-être des motifs assez bien fondés pour les favoriser sous main, puisqu'il n'en résulteroit aucun détriment pour elle qui ne fût balancé par un accroissement, et qu'au contraire tout le préjudice en retomberoit sans compensation sur le commerce de la France dans la même partie ;

11° Qu'en partant des mêmes principes et intérêts de l'Angleterre, de la partialité qu'elle a montrée jusqu'à présent pour la Russie, du vœu de la nation et de la clameur populaire, il ne paroit pas possible, ni même vraisemblable, que le ministère anglois puisse entrer dans aucunes mesures contraires aux vues de la Russie, et moins encore contracter des engagements qui s'y trouveroient diamétralement opposés ;

12° Que si la Russie n'a pas des revenus proportionnés à son étendue, ni la faculté des moyens extraordinaires usités par d'autres puissances, elle a su et saura se faire encore des ressources au moins pour une ou deux campagnes, et qu'à cet égard elle jouit aussi dans l'état actuel de tous les avantages de la *puissance pécuniaire ;*

13° Qu'il ne faut, en effet, à la Russie qu'une ou deux campagnes pour remplir toute l'étendue de son plan ac-

tuel, même beaucoup moins pour l'accomplissement de ses desseins sur la Pologne; que, dès à présent, ceux qu'elle a daigné avouer, de concert avec les deux autres copartageants, peuvent et doivent être regardés comme exécutés; enfin, que si la Russie, toujours d'accord avec ses deux alliés, avoit des projets ultérieurs, même pour la dissolution entière de la république, son objet seroit aussitôt rempli;

14° Qu'avec tant d'avantages réunis pour pousser ses opérations guerrières et politiques, on doit peu se flatter de réussir à l'en détourner par la persuasion;

15° Que la voie des négociations avec l'Angleterre auroit pu et dû être tentée, dès le commencement, pour en arrêter le cours, au moins dans la Méditerranée; que si la tentative en fut faite alors sans succès, on n'a pas dû, dans ces derniers temps, s'en promettre davantage;

16° Que la voie de la force, par une puissante et prompte diversion, auroit été le moyen le plus sûr ou le plus praticable d'arrêter ce torrent ou d'en modérer l'impétuosité; mais que cette diversion ne pouvant avoir lieu que par mer, elle n'auroit pu réussir qu'autant qu'elle auroit été imprévue, subite et vigoureuse; que si, pour la tenter, on avoit attendu le consentement ou le concours de l'Angleterre, on se seroit beaucoup trop flatté; enfin que, par cette raison, on n'auroit peut-être pas dû faire une démonstration, dès qu'on n'étoit pas déterminé à la réaliser.

PREMIER MÉMOIRE SÉPARÉ

pour servir de supplément à l'article de la Russie.

On a promis de discuter ici, dans un plus grand détail, les motifs qui pourroient faire envisager à l'Angleterre comme avantageuses pour elle-même les concessions que

la Russie auroit arrachées de la Porte relativement à la mer Noire.

Commençons par établir les motifs de la Russie pour désirer et pour extorquer ces concessions, et les regarder même comme le fruit le plus précieux de sa victoire.

On l'a déjà dit : la guerre actuelle de la Russie contre les Turcs est, à cet égard, une guerre de commerce. Il s'agit d'exécuter enfin le premier objet de Pierre le Grand, ce projet favori qu'il fut forcé d'abandonner pour un temps, en 1711, par le traité du Pruth, mais que lui et ses successeurs n'ont jamais perdu de vue, c'est de s'ouvrir par la mer de Zabache un débouché dans la mer Noire, et de là avec les nations franques, parmi lesquelles la Russie n'avoit jamais été comptée.

Ce commerce même pouvoit et devoit, en fort peu de temps, devenir un prétexte et un acheminement à de plus grands desseins; maîtres une fois d'un port dans la mer Noire, les Russes y pouvoient faire des armements redoutables, et y former une marine militaire, dès qu'il se seroit élevé entre la Porte et la cour de Pétersbourg de nouveaux démêlés auxquels le commerce même auroit donné lieu. Celle-ci n'auroit pas manqué de prévenir les Turcs, toujours mal préparés par terre et par mer. Une flotte russe, chargée de troupes de débarquement, auroit paru sur la mer Noire, et, grâce à l'ignorance, à l'indolence des Ottomans, auroit devancé le bruit même de son départ. Elle auroit bloqué, peut-être forcé le canal de la mer Noire, qui fait, de ce côté, la seule défense de Constantinople. Dans le premier cas, elle auroit réduit cette capitale aux plus grandes extrémités de la disette et de la révolte; dans le second, rien ne l'auroit empêchée d'écraser et de brûler le sérail même. Le divan n'auroit eu, dans les deux cas, d'autre ressource que de racheter la capitale,

par des contributions immenses, et par toutes les autres conditions qu'il auroit plu à la Russie de lui imposer. Tous les différents intérêts de l'ambition se trouvoient donc réunis, pour la Russie, dans ses vues sur le commerce de la mer Noire.

La cour de Pétersbourg a toujours été si attachée à ce projet, qu'en 1750 elle avoit tenté de le faire réussir par l'entremise de la France; et voici comme elle s'y prit.

Au plus fort de l'alliance et de l'intimité entre la France et la Russie, un des appâts qu'elle nous présenta pour prolonger l'erreur et l'illusion fut celui d'un traité de commerce entre les deux puissances. La négociation en avoit été entamée plus d'une fois. On la reprit alors, ou, pour mieux dire, on fit semblant de la renouer; car au fond elle n'a jamais été ni pu alors être sérieuse. Peut-être s'en est-on laissé flatter de nouveau, et avec ce projet on aura, si l'on veut, de quoi s'amuser encore longtemps; mais le ministère de Pétersbourg avoit un objet réel et solide.

Il chercha donc à se prévaloir de la négociation d'un traité de commerce, pour nous insinuer *que nous pourrions en établir une branche considérable, par Constantinople et la mer Noire, avec les provinces méridionales de la Russie.*

Il falloit pour cela le consentement de la Porte, et *c'étoit à nous à le demander.* Le piége étoit grossier, car si nous avions réussi contre toute attente, ce n'auroit pas été pour nous, mais pour la Russie. Elle ne cherchoit qu'un moyen d'accoutumer les Turcs à voir un pavillon étranger passer et repasser le canal de la mer Noire, et, sous le prétexte du commerce avec la France, c'étoit sa propre navigation qu'elle auroit établie sur cette mer. Si, au contraire, nous avions été refusés, comme il y avoit

lieu de le croire, nous aurions fait en pure perte auprès de la Porte une démarche qu'elle auroit regardée comme une preuve de partialité en faveur de la Russie, et de connivence à ses projets sur la mer Noire. Les Turcs en étoient si jaloux, que cet office de notre part nous en auroit rendu auprès d'eux le plus mauvais possible; et, à ce *pis-aller*, la Russie n'auroit pas perdu ses peines, elle auroit du moins rempli un de ses grands objets; c'étoit de saper d'autant notre crédit à la Porte.

Tout est changé depuis, et ces artifices ne lui sont plus nécessaires à notre égard. Le sort des armes a décidé : elle exige hautement ce qu'elle avoit besoin alors d'obtenir par surprise. Nous parlerons ailleurs d'une autre puissance qui n'est pas non plus sans projets sur le même commerce de la mer Noire. Il est vraisemblable que pour en obtenir le concours dans toutes ses mesures, la cour de Pétersbourg se prêtera de son côté aux désirs d'un voisin et d'un allié si puissant, et cette nouvelle concurrence avec notre commerce du Levant en diminuera encore la masse et le produit.

Mais l'Angleterre ne peut pas avoir les mêmes craintes. Elle a aussi des raisons particulières de ménager la Russie, qui n'ont rien de commun avec les intérêts de son commerce du Levant, et qui portent sur un objet encore plus intéressant pour elle comme puissance maritime [1].

La France a le commerce du Levant, elle n'a point celui du Nord, puisqu'il n'existe plus pour elle de navigation

[1] C'est ce qu'on demande la permission de développer dans une certaine étendue. Ces détails roulent sur des faits généralement peu connus, du moins dans les différentes branches de notre administration relatives au commerce extérieur, soit par mer, soit par terre. C'est une partie d'un corps d'observations et de recherches faites sur les lieux, tant en Russie qu'en Angleterre, et appuyées sur des documents puisés aux sources les plus pures, qui n'ont pas été également accessibles pour tout le monde. (*A.*)

directe dans la Baltique, et que l'exportation de ses denrées ou manufactures pour cette mer se fait par les navires hollandois, suédois, danois, hambourgeois, anglois même, ainsi que l'importation de toutes les marchandises qu'elle tire du Nord.

L'Angleterre, au contraire, a le commerce du Levant et celui du Nord. Ce dernier est à peu près libre à toute la nation, quoiqu'en partie il se fasse encore sous le nom de la compagnie de Russie. Celle-ci n'embrasse que l'étendue de ce grand empire : la Suède et le Danemark ne sont point compris dans son octroi; mais quoique les Anglois fassent aussi dans ces deux pays un trafic avantageux et considérable, la branche la plus importante de leur navigation au Nord est celle qu'ils ont établie en Russie depuis deux cents ans.

Ce commerce ne se faisoit autrefois que dans le port d'Archangel, les Russes n'ayant point encore percé dans la Baltique. Il étoit déjà très-considérable, malgré l'inconvénient de faire un grand tour pour doubler le cap Nord et s'élever jusque dans les mers glacées vers le pôle arctique : mais, depuis que Pierre Ier eut fondé Pétersbourg et conquis la Livonie, cette nouvelle capitale et les ports de Riga, Revel et Nerva, furent pour les Anglois autant d'échelles dans cette vaste domination, où ils firent bientôt un commerce plus grand, plus lucratif que celui du Levant, et surtout plus utile, plus analogue à la constitution maritime de leur puissance nationale.

Ils importent en Russie les produits du sol et des manufactures des trois royaumes, des colonies angloises et du commerce des deux Indes. Ils y joignent les denrées du crû de toute l'Europe et surtout de la France, qu'ils viennent chercher jusque dans nos ports, et sur lesquelles ils gagnent le bénéfice du fret et du commerce d'économie.

Ce qu'ils tirent de Russie en retour de ces importations consiste principalement en marchandises et munitions navales, comme bois de construction, mâtures, fers, chanvres, goudron, etc. Ils font même fabriquer dans le pays une partie des matières premières à deux tiers moins de frais que ne leur coûteroit la main-d'œuvre en Angleterre; ils ont, dans l'intérieur de la Russie, des maisons établies à Moskou, à Wologda, à Tula, à Jaroslaw, à Kasan, dans Astrakan même, d'où ils poussent leur commerce jusque dans la mer Caspienne; des fabriques régies par des facteurs et des commis anglois, de voiles, de cordages, d'ancres et de toutes sortes de gros ouvrages en fer fondu, battu, et même en cuivre, pour l'usage de leurs arsenaux, de leurs chantiers et de leurs propres manufactures.

Le bénéfice de l'Angleterre sur tous ces objets est immense; mais le plus grand avantage qu'elle en recueille, c'est d'avoir en Russie, à sa disposition, la source inépuisable de tout ce qui peut servir à la création, à la reproduction et à l'augmentation d'une marine tant militaire que marchande. C'est ce commerce de Russie qui fournit à l'Angleterre l'aliment et le véhicule de tous les autres; c'est lui qui la met en état d'entretenir et de renouveler sans cesse une masse de navigation la plus considérable qui ait jamais existé.

Ajoutons que ce grand et riche commerce est tout actif pour l'Angleterre, et purement passif pour la Russie, et qu'ainsi la première a pour elle tout le bénéfice net de la commission, du fret, du change, et même en partie de la main-d'œuvre, comme on l'a expliqué ci-dessus.

Il faut prévoir toute objection et y répondre d'avance d'après ce principe; nous en discuterons une qui se présente, la voici.

Malgré tous les désavantages d'un commerce passif, la Russie tire tous les ans de l'Angleterre une balance en espèces ou matières d'or ou d'argent évaluée à un million de roubles (cinq millions de France) en temps de paix, et de sept millions et demi de notre argent en temps de guerre. Par conséquent, si ce commerce est précieux pour l'Angleterre, il ne l'est pas moins pour la Russie, et celle-ci doit, par cette raison, ménager autant l'autre et avoir pour elle beaucoup de déférence.

La réponse est aisée. Le commerce entre la Russie et l'Angleterre est un de ces marchés où les deux parties gagnent chacune des deux côtés; ce sont les bons, et, à la longue, les seuls qui tiennent. La balance paroît forte en faveur de la Russie; mais voici la compensation.

Avec les matières et marchandises navales tirées de la Russie, qui servent à la construction, aux agrès et à l'armement des vaisseaux marchands, l'Angleterre gagne un bénéfice de fret du double plus fort que ce qu'il lui en coûte pour faire en espèces ou matières la balance en question, et ce fret n'est pas pris sur elle-même, mais sur l'Espagne, le Portugal, l'Italie, la France, l'Allemagne et le Nord, et la Russie même, avec qui l'Angleterre fait un commerce actif et un commerce d'économie.

Celle-ci donc gagne autant et plus que la Russie, à la continuation et à l'affermissement de ce commerce. Il est donc encore plus précieux pour elle que pour la partie passive qui gagne en apparence, mais qui perd en effet, comparativement et relativement, en ce qu'elle gagne beaucoup moins qu'elle ne feroit, si son commerce étoit actif, ou du moins réciproque. Observons de plus que la Russie pourroit faire avec toute autre nation commerçante ce gain apparent, et qu'elle est dans le même cas avec la Hollande et les villes anséatiques, qui n'y perdent pas

dans leur proportion plus que l'Angleterre; mais celle-ci absorbe au moins les trois quarts de ce bénéfice. Elle a par conséquent autant d'intérêt pour le moins à ménager la Russie, que celle-ci à vivre avec l'Angleterre en bonne intelligence.

D'après cet exposé, il est clair que cet intérêt, comme tous ceux de cette nation, ne peut dériver que de son commerce.

Elle a, comme nous, celui du Levant; elle en partage avec la France la plus grande portion, et celle-ci, malgré ses malheurs et ses pertes dans les deux dernières guerres, en tire encore la plus grosse part du bénéfice; mais elle n'a point le commerce du Nord, et, au contraire, l'Angleterre fait pour les trois quarts celui de la Russie. Ce dernier lui est donc plus précieux que l'autre; elle a un intérêt plus fort, plus prochain à le conserver, à l'augmenter, même par des octrois, des priviléges qui seroient le prix de quelques nouvelles complaisances de sa part, relativement par exemple aux projets de la Russie sur la mer Noire.

Si donc il devoit résulter de leur exécution quelque désavantage pour la compagnie angloise de Turquie, il en reviendroit aussitôt quelque avantage à celle de Russie. Nous en avons déjà indiqué un moyen, lorsque nous avons avancé que la Russie, une fois admise à la navigation de la mer Noire, pourroit importer au Levant, outre ses propres marchandises, celles d'Angleterre et des colonies. Sans doute cette concurrence porteroit à la Compagnie de Turquie un préjudice considérable, mais aucun réel à la nation, à la masse de son commerce; ce que cette Compagnie perdroit d'un côté, la Compagnie de Russie le gagneroit de l'autre.

Et de ce bénéfice sur les marchandises d'Angleterre et des colonies qui seroient importées au Levant par la Russie et la mer Noire, il ne faut pas croire qu'il en restât

beaucoup à la Russie; les Anglois établis dans ce pays-là y ont leurs factoreries, leurs comptoirs, leurs magasins, et, comme on l'a dit, leurs fabriques. Ils ne laisseroient gagner aux nationaux que le fret au plus de quelques bateaux pour la navigation intérieure; encore sauroient-ils faire construire et naviguer, pour leur propre compte, de meilleurs bâtiments jusque sur la mer Noire; peut-être, que sait-on? obtenir de la Russie sur cette mer un entrepôt dans les conquêtes ou dans la Crimée, restée indépendante (comme autrefois les Génois avoient su s'emparer de Caffa et s'y maintenir sous les empereurs grecs), et de là donner la main sous le pavillon de Saint-George à leurs compatriotes du Levant; car alors, pour prévenir ou terminer les différends qui pourroient s'élever entre les deux compagnies angloises, le moyen le plus sûr seroit d'en faire une *coalition* [1].

Ce ne seroit pas la première fois qu'on auroit vu des facteurs anglois arborer le pavillon national sur des mers intérieures et séparées de l'Océan par un continent immense.

Pendant la guerre de 1744 entre la France et l'Angleterre, celle-ci profita de ses liaisons étroites avec la Russie pour en obtenir la permission d'établir un commerce direct et une navigation angloise en Perse par la mer Caspienne; elle y fit la traite des soies et des autres marchandises précieuses du Gilan, du Mazanderan et de tout le nord de ce royaume. Elle y avoit formé une factorerie à Meschec, et poussé des caravanes jusque dans la Grande Tartarie, à Bokkara et à Samarcande.

Les capitaines Elton et Woodrofe firent construire, dans le Wolga, des navires plus forts que les Russes n'avoient

[1] C'est ainsi que, d'après un mot latin, les Anglais appellent la réunion de deux corps ou de deux partis en un seul. (*A.*)

osé en imaginer; ils les firent manœuvrer avec une légèreté jusqu'alors inconnue à cette nation encore demi-barbare en son intérieur. Ils déployèrent sur cette mer le pavillon anglois, et le rendirent redoutable à Nadir-Schah ou Thamas-Kouli-Khan. Ils se firent rechercher de ce conquérant habile, qui avoit aussi de grandes vues pour le commerce et pour la marine. Il prit à son service le capitaine Elton, et lui fit lever, avec le capitaine Woodrofe, la seule bonne carte qu'on ait de la mer Caspienne.

Ces progrès, il est vrai, furent poussés trop loin ou trop rapidement, et les Anglois en abusèrent. Elton construisit pour Nadir-Schah une flotte sur mer et en fut l'amiral. La cour de Pétersbourg en prit de la jalousie, et l'Impératrice Élisabeth révoqua l'octroi qu'elle avoit accordé; mais sous Catherine II, par le renouvellement du traité de commerce, la Compagnie angloise a obtenu de nouveau, à peu de chose près, les mêmes avantages. Si elle n'en a pas beaucoup profité, les troubles de la Perse, qui en ont dévasté les provinces septentrionales, ont été jusqu'à présent la seule cause de cette négligence apparente. Supposons seulement (ce qui est très-vraisemblable) que, pour le prix de sa déférence aux désirs de la Russie, l'Angleterre en obtienne pour la mer Noire les mêmes priviléges qui lui avoient été accordés pour la mer Caspienne; alors, bien loin de perdre à l'abaissement des Turcs, elle auroit beaucoup gagné. La Compagnie angloise pourroit faire sur le Don les mêmes constructions qu'elle avoit faites sur le Wolga. Elle y trouveroit à la paix grand nombre d'ouvriers, de matelots, et même d'officiers anglois[1], tous

[1] C'est à *Azof*, à *Woronetz*, à *Taganrok*, dans le Don et sur la mer de *Zabache*, qu'on arme la flotte dont l'amiral anglois Knowles est allé prendre le commandement. Loin d'être en disgrâce pour cette espèce de défection, il a été comblé de grâces en Angleterre, et sa fille nommée fille d'honneur de la Reine. (*A.*)

portés pour l'établissement de cette navigation; et sans beaucoup de frais, cette branche de commerce pourroit être mise dans peu en pleine activité.

D'après cet exposé, on doit juger si réellement les intérêts de l'Angleterre sont les mêmes que les nôtres dans le commerce du Levant, relativement à l'entrée des Russes dans la mer Noire, et à la liberté de naviguer et trafiquer, soit dans les ports de cette mer, soit dans les Échelles, par le canal de Constantinople.

On peut même en déduire une triste conséquence; c'est que la France y perdroit seule et beaucoup, mais que l'Angleterre pourroit y gagner considérablement. Elle s'ouvriroit sous le nom de la Russie, ou même sous son propre pavillon, un nouveau débouché moins coûteux pour ses draps, ses quincailleries, les productions de ses colonies, et tout ce qu'elle tire par la voie de Cadix de l'Amérique espagnole. La navigation d'Angleterre à Pétersbourg est regardée par les Anglois comme une promenade. Celle qui se fait intérieurement de cette capitale par les grands fleuves jusqu'aux deux mers Noire et Caspienne, est longue, mais facile, sûre, et le fret en est à bas prix. Les marchandises déclarées pour transit par cette voie seroient exemptes de tous droits ou n'en payeroient que de très-modiques, comme celles destinées pour la Perse. Ainsi tout inviteroit le commerce anglois à se porter dans ce nouveau canal, tandis que tout en rejette celui de la France. « Peut-être, dira-t-on, le commerce de la mer Noire étant une fois ouvert aux Russes, il seroit alors de la politique turque de l'ouvrir également à toutes les nations franques déjà établies au Levant; et alors les Français en recueilleroient les mêmes avantages que les Anglois; ils conserveroient la même supériorité en nombre de vaisseaux et en masse d'envois et de retours

» qu'ils ont depuis longtemps sur toutes les autres nations
» dans le commerce du Levant, et l'épargne sur le fret,
» qui résulte de la proximité : donc, au lieu de perdre à la
» liberté générale du commerce de la mer Noire, la France
» y gagneroit, et plus que l'Angleterre. »

Oui, *peut-être*, et c'est fort bien dit; car assurément, ce *peut-être* doit avoir été prévu et par la Russie et par l'Angleterre; l'une et l'autre se sont arrangées pour qu'il ne puisse pas avoir lieu. On voit trop que ces deux puissances agissent parfaitement d'accord, et l'on sent trop dès à présent qu'elles donnent la loi. Ce seroit par un privilége exclusif qu'elles se feroient admettre, l'une explicitement, et l'autre au moins implicitement au commerce de la mer Noire. Il faut bien supposer ce but à une partialité aussi déclarée, aussi soutenue que celle de l'Angleterre pour la Russie.

En partant de cette supposition plus que vraisemblable, l'énigme est devinée; et l'on découvre clairement le motif de la connivence de l'Angleterre aux mesures et aux prétentions de la Russie, relativement à la liberté de navigation et de commerce dans la mer Noire.

SECOND MÉMOIRE SÉPARÉ

pour servir de supplément à l'article de la Russie.

On s'est engagé à prouver que, pour continuer et pousser la guerre en Pologne et contre les Turcs, la Russie a eu plus de moyens et de ressources pécuniaires qu'on ne lui en suppose communément; que, pour achever la dernière, et même pour en commencer peut-être une autre contre la Suède, elle en a encore et peut s'en procurer du moins assez pour les besoins d'une ou deux campagnes.

Il faut premièrement répondre à l'objection qu'on s'est

faite d'avance. Elle porte sur l'insuffisance des revenus de la Russie. Voici cette réponse, divisée, comme l'objet, en plusieurs articles.

Les revenus fixes de la Russie ont été augmentés dans toutes leurs branches.

La capitation générale, portée de 70 à 90 copecks [1], et l'extension qu'on y a donnée d'ailleurs, a poussé le produit de cet impôt environ à un tiers en sus.

Les biens de l'Église ont été réunis au domaine impérial, et leur revenu bien administré a fait une addition considérable aux revenus de la couronne.

Les revenus casuels ont fait des progrès encore plus rapides. Les mines de cuivre et même d'argent, dans la Sibérie, qui appartenoient à l'Impératrice, ont été et sont encore exploitées avec beaucoup plus de chaleur et de succès; leur produit augmente considérablement. La réunion de plusieurs autres qu'on a retirées des mains des particuliers en a doublé aussi le revenu, et par une administration économique, il entre tout entier dans le Trésor public.

Tous les monopoles accordés à des ministres et à des favoris, sous le règne prodigue d'Élisabeth [2], ont été également réunis à la couronne.

Le prix du sel, de l'eau-de-vie, du tabac et de quelques autres branches de ces monopoles, a été aussi augmenté.

Les douanes ont rendu davantage par une régie plus exacte et par quelques augmentations de droits, distribués de manière qu'elles n'ont pas nui à la consommation [3].

[1] De 3 liv. 10 s. à 4 liv. 10 s. par tête de paysan. Les femmes n'y ont jamais été comprises, les enfants ne l'étoient pas non plus; mais à présent on paye pour tous les mâles indistinctement. (*A.*)

[2] Le comte Pierre Schouwaloff en avoit seul pour trois ou quatre millions de revenu. (*A.*)

[3] C'est le grand art de l'administration des finances, qui a été rarement

Les dépenses de la cour ont été réglées avec une éco-nomie inconnue aux administrations précédentes, sans que la dignité et l'éclat même en aient souffert : cela est et sera partout quand on le voudra bien.

De l'énumération ci-dessus, on oseroit conclure que les revenus de la Russie pris en masse ont été augmentés d'un tiers environ sous le règne présent. Quelques-uns des moyens de cette augmentation peuvent être vicieux, for-cés, mal combinés; mais enfin ils ont rempli l'objet, et ils le rempliront encore, comme on l'a avancé, pour le courant d'une ou deux années de guerre.

Il reste à réfuter une suite de la même objection. Elle est tirée des acquisitions mobilières, commissions, em-plettes continuelles de l'Impératrice régnante et des prêts considérables que la couronne fait journellement aux sei-gneurs et grands propriétaires, enfin des dépenses extraor-dinaires de la guerre.

Les acquisitions et emplettes en tout genre ont fait beaucoup de bruit, et c'étoit bien l'intention de l'Impé-ratrice; mais le montant en est facile à calculer, et ce ne fut jamais la ruine d'aucune puissance.

A l'égard des prêts faits aux grands seigneurs, c'est une ancienne méthode de la cour de Russie pour se défaire d'une quantité immense de monnoie de cuivre, sur laquelle il y auroit 50 pour 100 à perdre dans le change étranger, et pour se procurer en troc des ducats, des piastres, des reichthalers, des matières d'or et d'argent, ou des lettres

saisi dans l'augmentation des impôts. On se laisse ordinairement éblouir par l'espérance de doubler une branche de revenu en y mettant un double droit, et souvent cela diminue même le premier droit en diminuant la consomma-tion. Le Roi de Prusse n'a pas échappé à cette erreur; son avidité l'en a em-pêché. Celle des ministres des finances dans d'autres États, et l'envie de faire leur cour à leurs maîtres et de faire valoir leurs services et leur habileté, y a souvent produit le même effet. (*A.*)

de change sur Amsterdam. C'est ordinairement pour six ans que se font ces prêts de la couronne et sans intérêts, mais à payer un sixième, chaque année, en espèces, matières ou lettres de change, comme ci-dessus. Loin donc que le gouvernement épuise par là son numéraire, c'est pour lui un moyen d'en faire rentrer de l'étranger une quantité considérable.

Ces espèces ou matières fournissent aux finances de l'Impératrice un aliment pour la refonte et la fabrication des monnoies. Celles-ci, à la vérité, sont fort altérées, et la Russie en fait même fabriquer exprès qui le sont encore davantage, pour les répandre en Pologne à l'envi du Roi de Prusse. Ce moyen forcé a ses inconvénients réels et irréparables, mais il a aussi ses avantages momentanés; et c'est une des ressources qui ont fourni jusqu'à présent aux dépenses extraordinaires de la guerre contre les Turcs. Ces dépenses, d'ailleurs, n'ont pas été aussi énormes qu'on se l'imagine. On part trop souvent de ce qu'on voit chez soi, pour juger et apprécier ce qui se passe chez autrui. La méthode russe pour les vivres et les fourrages ne ressemble point du tout à la nôtre. Au même prix, il est trop vrai que la Russie n'auroit pas pu faire seulement une campagne.

Mais la Pologne lui a fourni abondamment de quoi subsister dans les deux ou trois premières; la Volyhnie, la Russie polonoise et la Podolie ont été taxées, en différentes fois, à plus de soixante mille chevaux et de vingt mille chariots attelés de quatre bœufs chacun, pour le transport des équipages ainsi que des vivres et des fourrages qu'elles avoient fournis. Point de munitionnaires ni de boulangers, chacun fait ce qu'il peut de sa ration de farine; point d'entrepreneurs de boucherie; très-peu d'employés en tout genre. Ces chariots se vident à mesure; on en distri-

bue les bœufs par divisions aux troupes, qui les tuent et les partagent entre elles. Les chariots vides servent à faire du feu. On n'est arrêté en marche ni par le besoin de magasins ou de fours, ni par l'attente des convois. On avance toujours et le soldat est nourri.

Il en est de même pour les fourrages, dont on ne connoît dans les armées russes ni entrepreneurs ni régisseurs. On fourrage au vert tant qu'on peut et l'on garde le sec, qu'on voiture avec soin pour la traversée des déserts brûlés, ou pour les positions serrées où l'on ne peut plus aller au fourrage.

Les campagnes suivantes ont encore moins coûté à la Russie : son armée a trouvé la Moldavie dévastée par les Turcs et par les Tartares dans leur retraite ; mais les terres y ont été de nouveau cultivées et ont fourni des subsistances. La Valachie a peu souffert, et ce pays est généralement bon jusque dans les montagnes.

L'armée destinée pour Bender, pour le Niéper et pour la Crimée, n'a pas trouvé les mêmes ressources ; mais l'Ukraine polonoise et russe y a suppléé, et il n'a fallu payer ni en argent ni en reçus, d'un côté ni de l'autre. Les Ukrainiens polonois ont fourni comme ennemis, et les Ukrainiens russes comme sujets libres ; c'est-à-dire que n'étant à aucun seigneur particulier, ils appartiennent à la couronne[1]. Chevaux, voitures, ouvriers, valets et tout ce que les frontières de Pologne pouvoient fournir aux besoins, ou même à la commodité des officiers et géné-

[1] L'Ukraine russe, ou Petite-Russie, n'est libre que de nom. Les habitants, il est vrai, ne sont point esclaves, comme les Russes, de tels ou tels seigneurs ; ils connoissent *la propriété*, et sont exempts de beaucoup d'impôts, mais ils n'ont plus de *hetman* ou chef de leur nation. La cour en tire arbitrairement, surtout en temps de guerre, toutes les livraisons en nature que ce pays peut fournir, et ce pays est excellent. (*A.*)

raux russes, tout a marché, tout a servi, et il n'en est jamais rien rentré à leurs propriétaires.

Quant à la guerre de Pologne contre les confédérés, elle n'a pas non plus épuisé le numéraire de la Russie. Outre la facilité de payer par force, en fausse monnoie, ce qu'elle se faisoit fournir au commencement de gré à gré, elle a trouvé depuis une méthode plus aisée, c'est de tout exiger, à titre de contribution, des palatinats confédérés ou neutres, et de s'emparer, à titre de séquestre ou de confiscation, des revenus des biens des plus grands propriétaires; de faire vivre dans leurs terres ses troupes à discrétion et de les faire passer et repasser sans cesse d'un endroit où les subsistances manquoient, dans un autre où elles étoient encore en abondance.

Ainsi, pour ses opérations par terre la Russie n'a pas eu besoin, en six ans, d'autant de moyens et de ressources pécuniaires qu'il en faut, par exemple, à la France seulement pour faire une campagne.

Mais, dira-t-on, les flottes russes dans l'Archipel, sur la mer Noire, et celles qu'on prépare à Cronstadt, avec quoi la Russie a-t-elle pu les construire, les armer, les équiper, les entretenir? Ou du moins, comment pourra-t-elle soutenir encore cette dépense, celle surtout qu'a dû et doit lui coûter dans la Méditerranée une flotte, une armée si loin de chez elle, et pour ainsi dire à l'auberge? Cet article seul d'extraordinaire a dû la ruiner; et si elle ne s'empresse point de faire la paix, où prendra-t-elle des fonds pour continuer cette guerre maritime éloignée, et pour en commencer une autre dans la Baltique contre la Suède?

Premièrement, il ne faut pas croire que la construction, l'armement, l'équipement, ni le premier approvisionnement d'une flotte coûte à la Russie autant qu'à la

France ou à l'Angleterre. L'amirauté de Pétersbourg tire tout du cru de l'empire et des domaines de la couronne; les matières premières y sont en abondance, ainsi que les vivres et beaucoup d'autres provisions; la main-d'œuvre en partie ne coûte rien, et ce qu'on en paye est à très-bon marché.

Il est vrai, d'ailleurs, que la flotte russe de l'Archipel a été à l'*auberge* dans ses relâches en Angleterre, en Italie, et au commencement de sa première campagne. Il falloit alors capter la bienveillance des Grecs sur lesquels la cour de Pétersbourg avoit beaucoup trop compté; mais elle a été bientôt désabusée de la chimère dont elle s'étoit laissé bercer, c'est-à-dire une révolte générale de la nation grecque dans l'empire ottoman. Dès lors, et même avant d'évacuer la Morée, les généraux russes ont adopté dans l'Archipel la même méthode qu'en Pologne. Enfin les Grecs ont payé et payent encore aussi cher leurs libérateurs que les Polonois leurs instituteurs et leurs réformateurs.

De plus, l'Impératrice s'est procuré des ressources par les emprunts qu'elle a faits; elle en fera encore.

Un seul négociant de Venise [1] lui a fait trouver en Italie trente-cinq millions, sans compter les emprunts faits à Gênes, à Lucques et à Livourne.

Les négociations d'argent, entamées à Amsterdam, ont d'abord été difficiles, et les premiers emprunts très-modiques [2]. Les capitalistes de Hollande avoient alors chez

[1] Le marquis Maruzzi, banquier, d'une famille de Corfou et de la religion grecque. Cet homme avoit été attiré et caressé à Pétersbourg. On a flatté sa vanité par le cordon de Sainte-Anne et par le titre de ministre de Russie à Venise. Il s'est engagé lui, ses frères, ses parents, ses amis, à fournir des fonds et du crédit au comte Orloff, pour son expédition de l'Archipel. (*A.*)

[2] Les négociants d'Amsterdam étoient encore fort indisposés contre la Russie, par une suite du projet de l'Anglois Gom, banquier de la cour de Pétersbourg. Celui-ci avoit voulu établir le change direct entre la Russie et

l'étranger, pour le superflu de leurs fonds, d'autres débouchés trop avantageux, et ils s'y livroient par la cupidité d'un bénéfice triple au moins de l'intérêt ordinaire au taux du pays. Les réductions arrivées alors en France les dégoûtèrent de ces placements hasardeux.

La Russie profita de ce dégoût et leur offrit l'avantage d'une hypothèque spéciale sur les douanes de Pétersbourg, de Riga, et sur d'autres branches de revenus les plus à portée et les mieux connues des négociants hollandois. Les intérêts furent payés exactement. Les succès de la guerre et les apparences, chaque année, d'une paix avantageuse, animèrent la confiance : les banquiers d'Amsterdam commencèrent à goûter les offres d'une commission lucrative, et se firent les apôtres du crédit de la Russie. Les emprunts devinrent dès lors et plus faciles et plus considérables; et ces mêmes succès continués, augmentés, soutiendront bien encore ce crédit pour l'extraordinaire d'une ou deux campagnes.

On croit avoir prouvé qu'il n'en faudroit pas davantage à la Russie pour remplir tous ces objets présents ou prochains.

On en conclura donc qu'à cet égard, c'est-à-dire en proportion de ses besoins, elle jouit de tous les avantages de la puissance pécuniaire, et qu'elle peut les réunir, au moins pour une ou deux années, à ceux de la puissance militaire et de la puissance fédérative[1].

l'Angleterre, au préjudice de la place d'Amsterdam. Il avoit échoué, et on l'avoit fait manquer, en laissant protester en un seul jour trois cent mille florins de ses lettres non acceptées. (*A.*)

[1] En 1789, on pouvoit estimer à peu près les revenus de l'Impératrice à deux cents millions de livres, et ses dépenses à cent quatre-vingts millions. L'excédant de cette recette étoit employé, pendant la paix, à éteindre les dettes contractées pendant la guerre. On en doit conclure que la Russie un peut combattre sans emprunter, considération importante pour rassurer sur

VI. *De la Porte.*

On ne remontera point ici jusqu'à l'origine de l'alliance entre la couronne de France et l'empire ottoman.

On sait que depuis François I[er] jusqu'à nos jours, cette alliance a toujours été plus ou moins intime, et qu'elle a donné continuellement de l'ombrage à la maison d'Autriche, qui n'a pas cessé, en conséquence, de chercher à tirer de la France quelques assurances ou déclarations, ou à l'entraîner dans des engagements et des démarches dont la cour de Vienne s'est souvent aussitôt prévalue auprès de la Porte.

Son objet a été constamment de rompre, ou du moins de relâcher par ces moyens les liens de cette alliance aussi ancienne que naturelle. Ce système a été ensuite adopté par la Russie, et ces deux cours, depuis quelque temps, ont mis en œuvre plus que jamais les mêmes manœuvres. Il faut espérer qu'on se lassera de leur faire des confidences ou des ouvertures dont elles ne se lassent point d'abuser.

Tantôt la cour de Vienne est parvenue, par cette conduite, à parer des coups dangereux que la France et l'empire ottoman auroient pu lui porter de concert, lorsque l'une de ces deux puissances, ou les deux ensemble, étoient en guerre avec l'Autriche.

son ambition. La position du souverain de la Russie est très-avantageuse; lorsqu'il veut être pacifique, ses États sont presque inattaquables; et les Turcs, ainsi que les Suédois, sont plus occupés de conserver que d'acquérir. La Prusse et l'Autriche briguent son alliance pour se l'enlever réciproquement. Les puissances maritimes, ayant un besoin indispensable de ses chanvres et de ses mâtures, recherchent à l'envi son amitié; et si le cabinet de Pétersbourg, renonçant à toute ambition, voulait s'entendre avec le gouvernement français pour conserver la paix en Europe, personne n'oseroit y remuer; et ces deux puissants contre-poids tiendroient la balance de la politique dans un équilibre constant et parfait. (*S.*)

Tantôt, en pleine paix, elle a feint de se rapprocher de us; elle a sollicité, elle a obtenu des témoignages mitié, d'union et de confiance dont elle s'est servie r en imposer à la Porte, du moins par la crainte d'être ndonnée de la France.

Enfin elle a même obtenu une fois de la générosité de is XIV un secours effectif qui sauva les États d'Au-he. Le passage du Raab alloit ouvrir à l'armée ottomane tyrie et la Carinthie, et déjà les Tartares avoient porté rs courses jusque dans ces provinces. Six mille Fran-s arrivent au bord de cette rivière, battent les Turcs, forcent à la repasser en désordre, et les mettent hors tat d'agir pour tout le reste de la campagne[1].

Ce bienfait de Louis XIV fut reconnu de Léopold, comme ndulgence et la facilité de François I[er] l'avoient toujours é de Charles V, et comme le secours de Vienne par bieski le fut ensuite du même Léopold. Celui qu'il avoit btenu de Louis XIV n'excita dans l'âme de cet empe-eur qu'un sentiment de crainte, de jalousie et de haine. e fut le germe des guerres longues et sanglantes au nilieu desquelles il mourut[2], comme il avoit vécu, à 'aumône de l'Angleterre et de la Hollande, sans avoir cquis beaucoup de gloire personnelle, mais avec la satis-action d'avoir triomphé à Hochstett du fond de son palais, t de laisser son bienfaiteur à deux doigts de sa perte.

L'abandon, la disette de toutes choses qu'éprouva, dans es États autrichiens, ce corps victorieux de troupes fran-çoises qui venoit de les délivrer, les réflexions que pro-luisit le ressentiment de la Porte, qui rejaillit sur l'am-bassadeur et sur la nation, mais surtout les conseils du sage Colbert, occupé dès lors à créer nos fabriques de

[1] Bataille de Saint-Gothard, en 1664.

[2] En 1705.

draps et à nous en assurer le débouché dans le Levant, tout enfin concourut à ramener l'ancien système de l'union la plus intime de l'empire ottoman. On ne s'en étoit écarté en faveur de l'Autriche et des Vénitiens [1] que par un reste de l'esprit de chevalerie : on y revint par les calculs de la plus saine politique.

Ce retour à l'ancien système, au seul bon, au véritable, avoit porté et soutenu la France au plus haut degré de considération fondée sur la puissance fédérative; et ce fut à cette considération et à ses liaisons intimes avec la Porte qu'elle dut l'avantage d'être recherchée par les deux partis, et d'avoir les honneurs de la médiation dans le traité de Belgrade et dans celui de 1724, entre les cours de Pétersbourg et de Constantinople.

De ces liaisons dérivoit pour la France, relativement à une partie de l'Europe, ce crédit de considération que donnera toujours à un grand État la puissance fédérative. Il étoit fondé sur deux persuasions qui servoient à faire respecter cette couronne de toutes les puissances voisines de l'empire ottoman :

L'une, que cet empire pouvoit, dans plusieurs cas, employer ses forces au gré de la France par de puissantes diversions;

L'autre, que, dans le cas où la France voudroit bien rester neutre, elle auroit du moins à la Porte la plus grande influence pour l'engager à continuer la guerre ou à la terminer par sa médiation.

En maintenant avec la Porte cette union et cette intimité, la France étoit donc sûre de conserver une branche essentielle de sa puissance fédérative [2].

[1] Pendant le siége de Candie, où Louis XIV envoya si souvent des secours, qui reculèrent si longtemps la perte de cette île, mais qui le compromirent aussi souvent avec la Porte. (*A.*)

[2] Voyez t. I, p. 364 et suiv., le curieux mémoire de M. de Vergennes.

Dans les cours voisines du Turc, ces deux persuasions, sur lesquelles étoit fondée, à l'égard de la France, une partie de sa considération, ne pouvoient subsister qu'autant qu'elle se réserveroit la liberté du choix, c'est-à-dire de rester neutre et indifférente, ou de devenir partie et d'entrer en jeu directement ou indirectement par des diversions faites à propos, soit d'elle-même, soit de ses alliés et subsidiaires; ou enfin de donner du poids et de la valeur à sa neutralité, en se portant pour médiatrice, et en soutenant sa médiation d'un appareil assez imposant pour qu'elle ne fût jamais refusée.

C'est, en effet, la position glorieuse et brillante où la France étoit restée depuis la paix de Belgrade, et où elle se trouvoit encore après le traité d'Aix-la-Chapelle. Il ne tenoit qu'à elle de s'y maintenir toujours à l'égard de la Porte et des États voisins de l'empire ottoman, enfin de conserver par là son rang, sa place naturelle à la tête des grandes puissances. Il ne falloit pour cela pas de soins, de dépenses, d'intrigues, ni de négociations : tout se réduisoit à un seul moyen bien simple, *à rester comme on étoit.*

La guerre maritime que nous fit l'Angleterre en 1755 auroit été sans doute un motif de plus pour rester, relativement à la Porte et à ses voisins, dans cette position avantageuse. Respectée, redoutée dans le continent, la France n'avoit rien à craindre du côté de la terre.

Si quelque puissance voisine de ses frontières eût osé l'attaquer, on a prouvé dans les articles précédents que ce n'auroit pas été impunément.

On a, de plus, démontré que la France auroit gagné à être attaquée par ces puissances voisines.

Mais si l'on avoit craint que d'autres puissances plus éloignées se fussent liguées alors avec les ennemis de la

France, le seul moyen de leur en imposer étoit de persister dans son système d'union avec la Porte. Elle pouvoit toujours menacer par là ces cours éloignées d'une puissante diversion, et les contenir par la crainte dans la neutralité. C'étoit précisément le cas de la Russie, liée alors avec l'Angleterre par un traité de subsides.

Pour cela, il ne falloit qu'éviter de prendre aucun nouvel engagement indirect et définitif par terre, puisque de ce côté-là on n'avoit pas besoin de défense, et que tout engagement de cette nature étoit étranger à une guerre de mer et de commerce; mais se réserver seulement la liberté d'en contracter au besoin dans le Nord et dans le Midi, surtout avec la Porte, contre la Russie et la cour de Vienne; enfin partir de là pour concentrer tous ses moyens, toutes ses forces dans un système offensif contre l'Angleterre.

Malheureusement un autre système prévalut alors. Autant le premier étoit simple, économique et sûr, autant celui-ci se trouva compliqué, dispendieux et fautif. Il enfanta l'alliance avec l'Autriche, et peu après avec la Russie.

Cette alliance exclusive lioit les mains à la France, surtout à l'égard de la Porte. Le principal objet pour les cours de Vienne et de Pétersbourg, étoit d'élever entre ces deux puissances un mur de séparation. On fit plus: on se flatta même de leur mettre les armes à la main l'une contre l'autre, et peu s'en fallut qu'on n'y réussit.

On sait trop à quelle ivresse le ministère d'alors s'étoit abandonné dans la première chaleur de cette alliance soi-disant défensive, mais dont les cours de Vienne et de Pétersbourg avoient bien résolu de faire, à la charge de la France, une ligue offensive envers et contre tous. Loin de faire valoir au moins la condescendance du Roi et,

tranchons le mot, la protection trop désintéressée qu'il accordoit à la cour de Vienne, il sembloit que ce fût celle-ci qui nous protégeoit, pour nous faire obtenir l'accession de la Russie à cette ligue, où la France seule n'avoit rien à gagner en Europe et tout à perdre en Amérique.

Ce n'étoit pas assez pour les deux cours de préparer par ce moyen la destruction de notre marine et de notre commerce sur l'Océan : il ne tint pas à leurs intrigues, à leurs séductions, de nous faire perdre aussi les mêmes avantages dont nous jouissions dans la Méditerranée, surtout aux Échelles du Levant; et il faut avouer que si la ruine entière de la marine et du commerce de la France avoit été concertée dans le cabinet de Saint-James avec ceux de Vienne et de Pétersbourg, l'Angleterre même n'auroit pas pu leur suggérer des moyens plus propres à remplir cet objet.

Le ministère de Russie osa donc nous proposer d'ajouter une seconde faute capitale à la première qu'on avoit faite dans le traité du 1er mai, en n'exceptant point nommément la Porte du *casus fœderis,* et de la prestation d'un secours qui pour nous ne pouvoit jamais devenir réciproque.

La cour de Pétersbourg ne se contentoit point pour elle-même de cette omission : elle exigeoit de la France une déclaration formelle que la Porte n'étoit et ne seroit jamais exceptée du *casus fœderis*, ni par conséquent de la prestation du secours de la France contre toute agression; et, selon la logique russe, ces pauvres Turcs n'auroient pas manqué d'être toujours les agresseurs.

L'ambassadeur de Vienne à Pétersbourg fut employé à séduire l'émissaire [1], devenu ministre de France dans la

[1] Le chevalier Douglas avoit été envoyé d'abord comme émissaire auprès de M. de Woronzow, et fut fait ensuite très-mal à propos ministre. (A.)

même cour. Celui-ci se laissa entraîner, et signa la *convention secrétissime.*

Cet acte par lequel on accordoit à la Russie tout ce qu'elle avoit désiré sur l'inclusion expresse de la Porte dans le *casus fœderis*, n'étoit cependant pas destiné à rester dans ce profond secret. La Russie et la cour de Vienne, toujours occupées à remplir leur objet, c'est-à-dire à brouiller sans retour la France avec la Porte, ne manquèrent pas de laisser transpirer jusque dans le divan ce mystère d'iniquité. Heureusement l'ambassadeur de France[1] dans une cour voisine, et bien instruit de ce qui se passoit à celle de Pétersbourg, fit au ministère d'alors les plus fortes représentations contre cette mesure, aussi dangereuse qu'absurde. Ce ne fut pas sans peine qu'il en obtint le redressement; mais enfin, au risque d'exciter contre lui-même une personnalité qui commençoit à devenir redoutable, il fit tant que la convention ne fut point ratifiée, et que l'instrument en fut déchiré.

L'impression cependant étoit faite à la Porte; on eut bien de la peine à l'effacer, ou du moins à l'adoucir par toutes les assurances qu'on donna au ministère ottoman que la convention étoit annulée.

Il restoit d'ailleurs à calmer l'inquiétude et la défiance qu'avoit excitées le traité du 1[er] mai 1756; et quoi qu'on ait pu dire pour pallier l'effet qu'il avoit produit à la

[1] Le comte de Broglie, ambassadeur en Pologne, étoit à Versailles au moment de l'arrivée du courrier du chevalier Douglas, qui portoit cette *convention secrétissime* que lui avoit fait signer M. le comte d'Esterhazy, ambassadeur autrichien à Pétersbourg. M. Rouillé, ministre des affaires étrangères, la lui communiqua, et sentant de lui-même le danger et le faux de cette démarche, il le pria de faire un mémoire sur cet objet, qu'il porta au conseil. Ce mémoire déplut extrêmement à ceux qui étoient entièrement subordonnés aux volontés de la cour de Vienne; mais il eut l'approbation du Roi, et la *convention secrétissime* fut déchirée : il est vrai qu'on ne l'a jamais pardonné au comte de Broglie. (*A.*) — Voir t. I, p. 84.

Porte, on n'a pas dû ignorer le mécontentement qu'elle avoit témoigné lors de la notification que la cour de Vienne s'étoit empressée de lui faire de ce traité aussitôt qu'il avoit été conclu [1].

Cet empressement et celui de la Russie, lors de la *convention secrétissime*, n'étoit que la suite du système adopté par les deux cours de tout employer pour rompre l'alliance entre la Porte et la France, ou du moins d'inspirer à celle-ci contre l'autre tout le ressentiment le plus vif du présent, et la plus grande défiance de l'avenir. Par là on réussissoit à détruire l'ancienne influence de la France à la Porte, et à l'exclure sans retour de toute médiation, de toute négociation relative aux intérêts de l'empire ottoman.

Tel étoit le plan des deux cours dont nous épousions alors la querelle contre le Roi de Prusse, et qui depuis se sont liguées avec ce monarque contre la Pologne et contre la Porte; car l'espèce de négociation, ou plutôt d'intrigue, d'espionnage et de tracasserie, que les cours de Vienne et de Berlin entretiennent à Constantinople, n'est que la suite du complot formé avec celle de Pétersbourg pour consolider le partage de la Pologne par l'abaissement de la Turquie.

[1] Le chevalier Porter étoit alors ambassadeur d'Angleterre à Constantinople. C'est un homme de bon sens, fort instruit, et son rapport paroît croyable. Il dit qu'à cette époque le grand vizir n'étoit pas, à beaucoup près, sans esprit et sans jugement, ni aussi ignorant que le sont en général les ministres de la Porte; qu'il parloit italien, et que la facilité de s'entretenir dans cette langue avec les étrangers dans les emplois précédents l'avoit mis à portée d'acquérir quelque connoissance des affaires de l'Europe.

M. Porter ajoute que ce ministre ne fut point la dupe des explications que l'ambassadeur de France fut chargé de lui donner au sujet du traité; qu'il en avoit assez bien saisi l'esprit et les conséquences, et qu'il ne cacha point à l'ambassadeur, qu'il regardoit dès lors la France comme alliée avec la cour de Vienne contre l'empire ottoman; mais qu'en même temps, au lieu de se plaindre de cette défection, il eut soin de ne témoigner que de la hauteur et de l'indifférence sur la suite qu'elle pourroit avoir à l'égard de la Porte. (*A.*)

Tels ont été pour la Porte et pour la France les funestes effets du changement de système en 1756, et de la persévérance du ministère suivant à marcher sur les traces de celui qui avoit conclu ce traité, à renchérir même sur son dévouement aux vues, aux désirs de la cour de Vienne, à se laisser mener par elle, à n'agir qu'en sous-ordre, à s'interdire toute autre liaison en Allemagne, et consommer, par cet asservissement exclusif, la destruction de notre puissance fédérative.

Deux États seulement pouvoient balancer vers le Nord le poids énorme de la Russie et de la cour de Vienne sur l'empire ottoman; c'étoient la Suède et la Prusse. Elles y avoient toutes deux le même intérêt, les mêmes motifs à peu près que la France : rien à craindre des Turcs, beaucoup à redouter des deux puissances voisines et ennemies naturelles de l'empire ottoman, si elles parvenoient à le détruire ou à l'abaisser au point de ne pouvoir plus se mêler des affaires de l'Europe; beaucoup à espérer de son secours et de ses diversions, s'il restoit à portée de donner la main, par la Pologne, à ses alliés dans le Nord et en Allemagne.

Par toutes ces raisons, il n'est pas douteux que la Suède, toute divisée, tout épuisée qu'elle étoit, ne se fût empressée de resserrer les liens qui l'unissoient avec la Porte depuis son traité de 1740; que le Roi de Prusse, qui avoit tant intrigué, tant dépensé à Constantinople pour en négocier un pareil, ne se fût joint à la Suède pour former une triple alliance; et que la France, libre de tout engagement, sans intriguer, sans se mouvoir, n'eût vu les trois puissances venir la chercher, et la supplier d'accéder à cette ligue défensive.

Elle auroit pu bientôt être suivie et soutenue, au Midi, d'une autre ligue, également fondée sur des principes

défensifs et pacifiques. La France alors seroit devenue le lien et le centre commun de ces deux ligues respectables. Elle auroit tenu dans ses mains la balance de l'Europe.

La Pologne existeroit encore libre, entière, et peut-être enfin en état de contribuer à sa propre défense. L'empire ottoman auroit conservé sa splendeur, sa puissance, et la France son influence prépondérante à la Porte, enfin tout l'éclat, tout le poids, tous les avantages réels de la puissance fédérative.

Le nouveau système de 1756 avait fait disparoître cette glorieuse perspective, et l'ascendant que la cour de Vienne avoit pris sur notre ministère nous avoit ôté jusqu'à l'espérance de l'entrevoir encore.

L'Europe entière a vu des mêmes yeux cette dépendance servile où la France s'étoit réduite si volontairement, si gratuitement. Elle avoit tout négligé, tout abandonné pour la cour de Vienne. Les uns ont perdu l'espoir de se rapprocher, les autres de se soutenir, privés de l'appui de la France. Les uns l'ont négligée à leur tour pour se jeter entre les bras de ses ennemis; les autres l'ont abandonnée par l'espoir de faire mieux leurs affaires dans un autre parti; et c'est ce qu'a fait la cour de Vienne, cette cour même pour qui la France avoit tout quitté.

Depuis deux ans, peut-être il n'auroit pas été impossible de s'arrêter au bord du précipice. Le voile étoit déchiré, et il étoit enfin permis de voir un peu plus clair dans les manœuvres de la cour de Vienne. Il ne l'est pas de pénétrer les mystères de politique, qu'un voile plus épais cache aux regards profanes; mais enfin on seroit en droit de conjecturer que le système dominant depuis 1756 a dû recevoir quelque modification dans le courant de 1771; les mêmes motifs personnels ne subsistoient plus. Eux seuls avoient pu étayer si longtemps ce système

fait pour s'écrouler de son propre poids. Par quel enchantement l'illusion a-t-elle pu se soutenir jusqu'au moment de la catastrophe, ou l'inertie, la léthargie durer jusqu'à l'instant de ce triste réveil? C'est, on ose le dire, un problème insoluble.

Quoi qu'il en soit, ou des principes, ou des erreurs dont l'enchaînement a conduit les affaires de la Pologne et de la Porte au point où elles se trouvent, il en résulte que la première n'est plus, et que l'autre touche à sa ruine.

Dans ces circonstances, il ne seroit pas surprenant que la Porte eût recours à la France; qu'elle lui fît valoir sa rupture avec la Russie comme une déférence qu'elle n'a pu refuser à nos sollicitations; et que, se voyant abandonnée ou trahie des autres puissances qui ont avec elle des rapports directs, elle se jetât de nouveau entre les bras de son ancienne alliée [1].

La conduite sage, adroite et soutenue des deux ambassadeurs de France, depuis l'époque de 1756 [2], a dû d'ailleurs contribuer beaucoup à faire revenir le ministère ottoman des préjugés qu'avoit fait naître l'alliance de la même année. Ce succès, s'il a été complet, leur fait d'autant plus d'honneur, qu'ils ont eu de plus à combattre la juste défiance des Turcs au sujet de l'union qui a toujours

[1] Si la Porte résiste jusqu'ici aux motifs qui auroient dû la ramener entièrement à la France, c'est que de notre côté nous n'avons cessé de varier dans nos démarches vis-à-vis d'elle. On prétend même qu'en dernier lieu on a eu l'imprudence de faire des ouvertures à la Russie, par lesquelles, pour obtenir de cette puissance des ménagements pour la Suède, on lui promettoit à ce prix de déterminer la Porte à accepter les conditions dures et insoutenables que Catherine II vouloit lui imposer. On assure que M. Kotinsky n'a pas manqué, suivant l'usage de sa cour, de faire part à M. d'Obrescou de cette négociation, et que ce dernier l'a communiquée aux plénipotentiaires turcs, sous les couleurs les plus désavantageuses; ce qui a renouvelé la méfiance du divan. (*A.*)

[2] M. de Vergennes de 1756 à 1768; M. de Saint-Priest à partir de 1769.

subsisté depuis entre nous et les Autrichiens leurs ennemis naturels. Mais si peut-être il en subsiste encore quelques impressions, elles ont dû aussi se cacher sous l'extérieur de l'amitié et de la confiance. Tel est l'effet de l'infortune et de l'abaissement [1].

Mais quelle est aujourd'hui la position respective de la Porte à l'égard de la France? C'est ce qui nous reste à examiner.

Apprécions d'abord les relations actuelles de l'empire ottoman avec les autres puissances voisines alliées, ou que l'intérêt du commerce lie plus ou moins au sort de cet empire.

De tous ces rapports et de leurs combinaisons, résulte leur degré d'utilité ou d'importance réciproque entre la France et la Porte, par conséquent la position respective de celle-ci à l'égard de celle-là. Commençons par la Russie.

On ne répétera pas ici tout ce qu'on a dit là-dessus à l'article de cette puissance. On y a traité ses intérêts, à l'égard de la Porte, dans une assez grande étendue; et le premier des deux Mémoires a développé les détails relativement au commerce de la mer Noire. On connoît donc, et les motifs de la Russie pour faire certaines demandes, et ceux de la Porte pour les refuser. Il n'est plus question que de la possibilité pour l'une de les obtenir, et de la nécessité pour l'autre de les accorder.

Tout dépend là-dessus ou de la reprise des conférences, ou des opérations de la campagne [2].

Dans le premier cas, la Russie persistera, sans doute, à demander l'indépendance de la Crimée, la cession de

[1] Voyez plus bas le mémoire de M. de Broglie à Louis XVI, en date du 16 février 1776, article Constantinople.

[2] Quoique la rupture des conférences soit confirmée, on a été bien aise de discuter la matière, comme si la chose étoit encore douteuse, afin de l'éclaircir davantage. (*A.*)

Kertch et de *Jeni-kalé*, et, par conséquent, la liberté du commerce et de la navigation dans la mer Noire. Ces deux places sont les clefs pour y déboucher de la mer de *Zabache* par le détroit de *Taman*.

Dans le second cas, que peut-on attendre de la part des Turcs que de nouvelles fautes, de nouvelles déroutes, qui les ramèneront toujours fuyant au moins jusqu'aux montagnes qui couvrent Andrinople ? Car il n'est pas vraisemblable que la connivence des Autrichiens s'étende plus loin, et qu'ils laissent franchir aux Russes une barrière après laquelle rien ne pourroit plus les arrêter jusqu'aux vieilles murailles de Constantinople [1].

Mais, dans l'un ou l'autre de ces deux cas, la paix est toujours assurée, et à peu près aux mêmes conditions. Les cours de Vienne et de Berlin interviendront toujours par leur médiation ou par leurs bons offices. Elles représenteront à la Porte la nécessité de finir. Elles la lui feront peut-être sentir plus vivement par des insinuations menaçantes; et si le ministère ottoman ose courir les risques d'une campagne de plus, elles lui imposeront, pour sa peine, des conditions plus dures. La liberté du commerce russe aux Échelles du Levant, par le canal de Constantinople, au moins pour un certain nombre de vaisseaux de registre, seroit vraisemblablement une de ces conditions additionnelles, et le *divan* et l'*uléma* seroient forcés de la subir [2].

L'opposition des gens de loi, des ministres de la religion, est redoutable au Sultan même, tant que la subsistance d'un peuple lâche et fanatique n'est pas absolument coupée; mais aussitôt que les convois seront interceptés,

[1] On suppose que les Turcs seront aussi malheureux cette année que les précédentes, parce que cela est vraisemblable, si on ne les secourt pas par mer, comme cela est fort à craindre. (*A.*)

[2] Sur le divan et l'uléma, voyez t. I, p. 389.

les Dardanelles bien bloquées et les bâtiments neutres ou confisqués ou arrêtés, et forcés de rétrograder, l'uléma craindra la famine, le divan la révolte, et le Sultan une révolution. La populace même viendra demander à grands cris aux portes du sérail la paix et le pain, et la tête des généraux et celles des ministres. Enfin la paix sera signée; et, pour sauver la dignité de l'empire ottoman, on joindra à toutes ces têtes celles des plénipotentiaires.

Le Roi de Prusse auroit alors rempli son objet en Pologne à la faveur de cette guerre; et même, après avoir été, par ces intrigues, la première cause peut-être de la ruine des Turcs, il se feroit encore remercier de ses bons offices.

La cour de Vienne s'en est déjà payée par les sommes considérables qu'elle s'est fait donner d'avance par la Porte[1]; et si elle n'exige pas encore le reste du subside promis, elle ne renonceroit pas à la cession stipulée de quelque territoire, du moins à la restitution de la Valachie autrichienne; Belgrade alors resteroit à sa discrétion: car, au premier coup de tambour, le Danube seroit fermé par les places et les postes que contient ce district à la gauche du fleuve, la communication coupée; et cette forteresse, qui a tant coûté de sang musulman et chrétien, tomberoit alors d'elle-même.

Voilà donc quelle est la position de la Porte à l'égard de trois cours: la Russie l'écrase, la Prusse la trahit, et l'Autriche, après l'avoir rançonnée, guette le partage de ses dépouilles.

[1] Il y a deux calculs différents sur les sommes données à la cour de Vienne par la Porte. L'un les fait monter à cinq millions de florins d'Empire, qui font douze millions et demi tournois; l'autre les réduit à six mille bourses, qui en font neuf. Cette somme a été payée immédiatement après la convention du 6 ou 7 juillet 1771, qui contenoit une alliance offensive entre les deux cours, et dont, à l'étonnement de toute l'Europe, la suite a été, de la part de la cour de Vienne, de se réunir à la Russie. (A.)

La Suède ne tenoit plus guère à la Turquie, depuis que l'influence de la Russie et la cabale des *bonnets* l'avoient réduite à l'inertie. Elle conservoit encore un fil de communication avec l'empire ottoman, par la Pologne libre et ouverte ; mais ce fil est coupé par la triple barrière des puissances copartageantes. Loin de songer à la forcer par une diversion, cette monarchie renaissante et chancelante n'a que trop à faire de s'affermir au dedans et de se garantir au dehors. L'alliance de la Suède avec la Porte étoit pour elle peu de chose ; à présent ce n'est rien du tout.

Depuis vingt ans ou environ, le Danemark tient à la Porte par un traité de commerce, c'est-à-dire par des capitulations obtenues sur le même pied que les autres nations franques.

La négociation en coûta fort cher, et les bénéfices du nouveau commerce n'ont pas répondu à cette dépense. Les Turcs ne sont accoutumés à considérer les nations chrétiennes que par deux rapports les plus directs, et par conséquent, le plus à la portée de leur grossière politique : c'est la guerre et le commerce.

La peur de la guerre leur en imposa presque toujours, à l'égard des grandes puissances voisines, telles que la Russie et la cour de Vienne.

Les avantages du commerce, quoique abandonnés par l'inertie turque à l'industrie des Francs, des Juifs, des Arméniens, se font sentir aussi au Sultan, à ses peuples : à l'un, par le produit des douanes ; aux autres, par l'exportation des productions du pays, et par la circulation intérieure des caravanes.

L'établissement des Danois aux Échelles n'ayant rendu que peu de chose, relativement à ces deux objets, il est tombé dans le mépris, et conséquemment la *nation* et la légation danoise à Constantinople.

La terreur, cet autre motif de considération de la part des Turcs pour les Francs, ne pourroit pas relever celle du Danemark à la Porte. Il n'en imposoit ni par sa puissance ni par son voisinage : il fut, il est encore oublié, et presque ignoré de l'orgueil ottoman.

Qui croiroit que bientôt peut-être cette puissance si médiocre rappellera son existence au superbe Sultan, en déployant son pavillon de guerre devant les Dardanelles, et peut-être aussi en foudroyant le sérail même ?

Cela n'est pourtant que trop vraisemblable. L'armement actuel du Danemark est trop considérable; il exige de trop grands efforts pour qu'on puisse le croire borné à une parade de port ou à une campagne d'observation ou d'évolution. Il ne peut cependant avoir que deux objets.

Le premier, le plus apparent, seroit d'attaquer la Suède, et pour cet été la chose n'est pas vraisemblable. La subordination du Danemark à la Russie le fait marcher du même pas ; et, puisque la première nous rassure, dit-on, par des déclarations pacifiques, l'autre sans doute a dû nous payer de la même monnoie ; et quelle qu'en puisse être la valeur intrinsèque, il est à présumer que de notre part elle aura été exigée et reçue.

L'autre objet, qui paroît d'abord moins vraisemblable, pourroit bien cependant être devenu le vrai et le seul. Il importe à la Russie de finir la guerre contre les Turcs, et cette campagne doit absolument être la dernière. Les opérations maritimes seroient les seules décisives ; elles attaquent le *cœur;* mais jusqu'à présent la flotte russe n'a pu franchir les Dardanelles, et, à moins d'un puissant renfort, elle ne le pourroit pas plus cette année que les précédentes. Il est donc très-probable que la Russie aura exigé du Danemark de joindre à sa flotte l'escadre danoise,

nombreuse, toute fraîche, bien montée, bien armée, et supérieure en tout à la première.

Les avantages qu'elle aura fait envisager à la cour de Copenhague seront, sans doute, de nouvelles conventions sur l'affaire du Sleswig, plus favorables que les précédentes, et dont la majorité du grand-duc assureroit enfin la solidité [1].

A ces conditions, et peut-être aussi avec quelques secours d'argent, le Danemark a dû accepter une proposition qui va lui faire enfin *jouer un rôle*, et le mettre à portée de se venger du mépris des Turcs. Il en obtiendroit plus de considération ; et ce coup d'éclat pourroit l'affranchir du tribut humiliant qu'il paye depuis longtemps à toutes les régences barbaresques.

Rien donc n'étant plus vraisemblable que cette destination de l'escadre de Copenhague, il est apparent que le Danemark va être pour la Porte un ennemi de plus [2].

Voyons à présent si les deux *puissances maritimes*, que les liens du commerce rapprochent, malgré leur distance de l'empire ottoman, offrent à cet empire ébranlé une perspective plus consolante.

Sur l'Angleterre, tout est dit dans l'article de la Russie et dans le premier des deux mémoires qui l'accompagnent.

A l'égard de la Hollande, il est vrai que jadis elle figura

[1] C'est-à-dire, quant à la personne et à la postérité de ce prince, s'il en a ; car cette convention ne sauroit lier en droit les agnats de la branche Holstein-Gottorp, qui n'y seroient point appelés. (*A.*)

[2] Quand on se livre aux conjectures, on ne peut parler affirmativement. Cependant on pourroit assurer qu'au moins l'escadre danoise servira à défendre les côtes de Finlande et de Russie de toute espèce d'agression, et donnera à la cour de Pétersbourg la facilité d'envoyer de ses propres vaisseaux renforcer et réparer ses escadres dans l'Archipel, si des considérations particulières l'empêchent d'y envoyer la flotte danoise. (*A.*)

avec l'Angleterre dans les deux médiations de Carlowitz et de Passarowitz; qu'elle y joua un rôle brillant, et qu'à leur ordinaire elles firent toutes deux les fonctions d'avocats de la cour de Vienne, plutôt que d'arbitres et de médiateurs. Cet heureux temps n'est plus. L'Autriche, si longtemps soudoyée et alimentée par ces deux puissances, méprise l'une, craint peu l'autre, et semble, de concert avec le Roi de Prusse, les avoir toutes deux exclues de la médiation. L'Angleterre seule avoit d'abord paru admise et désirée par la cour de Pétersbourg. Son intérêt, sans doute, n'a pas été de s'en mêler. Sa dignité même pouvoit en souffrir. Sa partialité déclarée en faveur de la Russie la rendoit trop suspecte. Elle n'auroit pas décemment pu exiger de la Porte, en son propre nom, les avantages qu'elle pourra partager avec la Russie; et, vraisemblablement, c'est de la main de celle-ci qu'elle recevra sa récompense.

Nous avons parcouru tous les États de l'Europe qui par le voisinage, ou par les alliances, ou par le commerce, ont quelques relations directes avec la Porte.

Le résultat de cette tournée, c'est que, parmi toutes ces puissances, la Porte a tout à craindre des unes et rien à espérer des autres.

Que lui reste-t-il donc? La France. Que peut-elle, dans cette crise, faire pour l'empire ottoman?

Et que doit-elle à son tour attendre, ou de l'amitié, ou de la reconnoissance de la Porte?

La cour de Pétersbourg a toujours prétendu que notre ministère lui avoit suscité cette guerre uniquement pour la forcer de recourir à notre médiation, et par ce moyen lui faire la loi sur les affaires de Pologne. Elle ajoute même que la personnalité ministérielle avoit ourdi ces deux intrigues. Pour le prouver, elle observe que les res-

sorts de l'une et de l'autre ont été mis en jeu trop tard, et l'occasion manquée [1].

Cette personnalité peut bien avoir influé dans le système du ministère de ce temps-là. Elle a même trop éclaté pour douter que l'effervescence n'ait produit l'explosion; mais la lenteur à se décider, le tâtonnement, la foiblesse, l'inconséquence dans les moyens d'agir, n'ont pas pu être dérivés de la même cause, puisqu'elle auroit dû, au contraire, donner à ses effets un degré de plus de chaleur et de rapidité.

Ce seroit donc plutôt cette malheureuse subordination de toutes nos démarches aux vues, aux désirs de la cour de Vienne, qui auroit entraîné tous ces inconvénients. Nos fautes, nos erreurs, nos vacillations, nos lenteurs, nos légèretés lui étoient nécessaires. Tout cela entroit dans son plan; mais c'est ce que nous traiterons dans l'article suivant.

Il est, au reste, certain que nous avons désiré que les Turcs déclarassent la guerre à la Russie; que M. de Vergennes a reçu les ordres les plus précis d'y travailler, mais qu'heureusement il n'a pas eu besoin de les exécuter. Ainsi, à la rigueur, le ministère ottoman n'a pas à nous reprocher d'être la cause des malheurs que cet empire éprouve; ainsi il n'est pas en droit d'exiger, dans sa détresse, les secours dont il auroit besoin pour en sortir.

Cependant on désire, on doit s'efforcer de le secourir, de le soulager. Seroit-ce par des voies de fait? Tout est dit là-dessus dans l'article précédent.

Depuis le commencement de la guerre jusqu'à présent, le moment le plus favorable pour tenter en faveur des Turcs une diversion a été celui où la flotte russe a paru

[1] Sur les causes de la guerre de 1768 entre la Porte et la Russie, voyez le mémoire de M. de Vergennes, t. I, p. 378 et suiv.

dans l'Archipel. Il est apparent que la crainte de l'Angleterre a été la cause de l'inaction de nos flottes. Ce même motif existe toujours; mais, s'il est aussi vrai qu'apparent que l'escadre danoise soit destinée à renforcer la flotte russe, ce seroit pourtant une loi bien dure pour nous que de rester les témoins de cette agression du Danemark, sans pouvoir de notre côté nous écarter aussi de la neutralité. Quel que soit l'orgueil britannique, son opposition en ce cas ne pourroit pas même être palliée du plus léger prétexte. Elle seroit l'équivalent d'une déclaration de guerre contre la Porte et contre la France.

Mais ce ne seroit pas alors par des démonstrations, moins encore par d'humbles représentations, qu'il faudroit surmonter cette opposition obstinée. Plus on verra de foiblesse et d'inconséquence dans toutes nos démarches, plus on abusera du désir sage et louable que nous avons toujours montré de conserver la paix avec toute la terre. Si donc les circonstances ne permettoient pas de franchir l'obstacle du côté de la mer, la terre offriroit plusieurs points sur lesquels on pourroit faire craindre et même diriger une forte diversion.

On répondra peut-être que cette diversion ne pourroit pas s'exécuter directement contre la Russie, mais seulement sur quelqu'un des nouveaux alliés et copartageants de cette puissance victorieuse. On dira qu'alors ce seroit une agression, une invasion, une hostilité qui ne sauroit être justifiée.

Non, sans doute, si elle n'avoit pas été précédée des plus vives instances auprès d'une cour qui prétend être encore alliée de la nôtre. Il y auroit à lui faire préliminairement quelques questions bien simples [1].

[1] Le dilemme contenu dans ces questions auroit été bien meilleur à présenter à la cour de Vienne au mois de mai 1772. Mais, pour parler ainsi, on

« Voulez-vous conserver seulement le nom, l'ombre » d'une alliance avec nous, tant que cela vous sera » commode; vous réserver le droit d'invoquer nos » secours, lorsque vous serez attaquée, même après avoir » provoqué l'agression? Prétendez-vous, en même temps, » pouvoir faire, de votre côté, tout ce qu'il vous plaira, » vous lier avec qui vous jugerez à propos pour vos inté- » rêts particuliers, sans égard ni pour notre amitié, ni » pour notre alliance, ni pour la reconnoissance que vous » nous devez? Nous avons nos amis, nos alliés, nos pro- » tégés, nos affections, nos aversions; nous avions épousé » les vôtres; et sans aucun égard pour nos propres inté- » rêts, nous avions fait cause commune. Prétendez-vous » aujourd'hui nous refuser la réciprocité à l'égard de la » Porte? n'en avez-vous point tiré assez d'argent? vous en » faut-il davantage? Nous vous en ferons donner encore: » mais tenez vos engagements; elle remplira les siens. » Vous nous avez déjà manqué, lorsque la Suède étoit » menacée; nous ne l'abandonnerons pas; nous ne sacri- » fierons point la Porte; elle ne nous a point manqué, ni » à vous non plus. Enfin vous avez rempli votre objet, en » partageant la Pologne: aidez-nous à remplir le nôtre, » en tirant la Porte de ce mauvais pas; alors nous conti- » nuerons à vous reconnoître pour notre amie, pour notre » alliée, à vous aider, à vous servir, à vous secourir. Si, » au contraire, vous prétendez vous jouer de ces noms » sacrés pour remplir exclusivement vos vues ambitieuses; » si vous persistez à vous en faire un titre pour nous tenir

ne cessera de le répéter, il faut commencer par être en état d'exécuter ce qu'on fait entrevoir; et le préliminaire à tout est d'avoir augmenté l'armée de cinquante mille hommes. Cette démarche, faite froidement et sans ostentation, vaut mieux que tous les raisonnements politiques; et c'est le seul moyen de faire réfléchir les puissances copartageantes et d'attirer l'intérêt et les ouvertures de toutes les autres. (*A.*)

» les mains liées pendant que vous vendrez, que vous » livrerez à vos copartageants nos amis et nos alliés, » croyez-vous que ce marché inégal, absurde, puisse tenir » encore longtemps entre vous et nous? Ne voyez-vous pas » bien qu'à la fin il faudra rompre des nœuds dont tout » l'avantage est d'un côté, et tout le préjudice de l'autre? » enfin que, si vos alliés, vos copartageants persistent à » vouloir abuser de leurs avantages, nous serons en droit » de nous en prendre à vous, qui avez pu et dû l'empê» cher? C'étoit pour nos amis que vous pouviez nous être » utile. Vous êtes engagée à nous secourir, mais nous » n'avons pas besoin de secours. Nous ne craignons point » d'être attaqués; et si nous l'étions, nous saurions nous » défendre. Nous vous quittons d'avance de vos secours. » Nous vous demandons en échange vos bons offices, mais » sincères, réels, efficaces pour ces amis, ces alliés. Vous » en êtes à portée par les circonstances locales; vous le » pouvez, vous le devez. Il faut opter, ou de nous servir » à votre tour de bonne foi et sans tergiversation, ou de » renoncer à ce vain nom d'alliance. Déclarez-vous notre » ennemie; nous le verrons avec regret, mais sans inquié» tude. Une guerre ouverte vaut mieux qu'une amitié » perfide. »

Excepté ce moyen, ou une diversion peut-être tardive dans la Méditerranée, on chercheroit en vain quelque expédient pour tirer la Porte de la crise où elle est réduite. On se propose de discuter ailleurs les moyens de la garantir d'une rechute qui pourroit devenir mortelle, de reprendre, de conserver notre influence dans le divan, et de recouvrer par là une branche principale de la puissance fédérative.

Tout autre parti qu'un des deux qu'on vient d'indiquer, ou tous les deux ensemble, seroit insuffisant,

chétif, et n'aboutiroit qu'à nous compromettre en pure perte.

Exciter encore les Turcs à continuer la guerre, seroit absurde et impossible, lorsque les flottes combinées auroient passé les Dardanelles, bombardé le sérail, et joint par le canal l'escadre russe de la mer Noire.

Prévenir ces derniers malheurs, en exhortant tristement la Porte à subir la loi des vainqueurs, seroit un rôle aussi dangereux qu'humiliant.

Il seroit fort à craindre que la mauvaise humeur du ministère ottoman et la fureur du peuple ne rejaillissent d'abord sur l'ambassadeur et sur la *nation*. Quoique nous n'ayons pas influé autant qu'on le croit dans la rupture avec la Russie, on ne manqueroit pas de nous attribuer, comme on l'a déjà fait, l'origine de cette guerre. On nous imputeroit jusqu'aux malheurs qui ne sont dus qu'à l'ignorance des ministres, aux prévarications, aux rapines des préposés, à l'impéritie, à la présomption brutale ou à la pusillanimité des généraux, à l'indiscipline, à l'esprit séditieux, à la terreur panique des troupes. Qu'en arriveroit-il? Les Anglois, alliés de la Russie, et qui ont affiché pour elle la partialité la plus scandaleuse, seroient ménagés, respectés, parce qu'on les craint. Les François, amis, et les seuls amis de la Porte, seroient sacrifiés, parce qu'on ne les craint plus.

Mais que pourroit attendre la France des Turcs, en retour des services qu'elle leur auroit rendus, s'ils étoient suffisants pour les tirer d'affaire?

Beaucoup assurément, s'ils étoient dirigés par l'influence de la France, et ils le voudroient aussi. Ils ne sont pas à beaucoup près aussi méchants, aussi ingrats, aussi perfides qu'on s'est accoutumé à les représenter. Faut-il l'avouer, ce sont, même en politique, les plus honnêtes gens de l'Europe comme les plus malhabiles. Quoi qu'en aient dit les

historiens, les ambassadeurs et les chancelleries chrétiennes dans leurs manifestes, ils ont plus rarement rompu la paix et plus scrupuleusement discuté les motifs de la guerre, qu'aucune des nations polies, savantes et philosophes. Nous les quittâmes à *Ryswyck*, et les laissâmes seuls en guerre avec l'Autriche, la Russie et la Pologne. Ils nous attendoient pour faire la paix, et ne la conclurent à Carlowitz que deux années après.

Résumons sur la position respective actuelle de la Porte à l'égard de la France.

C'est celle d'un ami, d'un allié fidèle, dont on s'étoit éloigné sans motif en 1756, qu'on a recherché depuis sans plan, sans principes, engagé sans succès, encouragé sans secours, qu'on sert encore aujourd'hui très-foiblement, et qu'il seroit peut-être aussi dangereux d'abandonner, qu'il paroît difficile de le soutenir.

VII. *De la cour de Vienne.*

Dans l'Introduction de ces conjectures et dans les articles précédents, on a souvent rappelé l'enchaînement et le résultat des événements et des démarches qui ont amené les choses au point où elles sont aujourd'hui entre la France et la cour de Vienne. N'étant pas instruits avec certitude des affaires qui ont été traitées ni de la forme des négociations, les faits seuls, et les faits publics, peuvent nous guider dans l'examen de la situation actuelle de la cour de Vienne vis-à-vis de la France.

Ces faits nous présentent la Pologne partagée, l'empire ottoman aux abois, et la Suède menacée, sans que l'intérêt que la France prenoit à ces trois États, ses alliés ou protégés, ait pu engager la cour de Vienne à reconnoître l'utilité dont notre alliance n'avoit cessé d'être pour elle, par celle dont elle pouvoit être à nos alliés.

La position topographique des États héréditaires étoit, en effet, la plus favorable pour tenir la cour de Vienne à portée de veiller pour nous à la sûreté de ces mêmes alliés, trop éloignés de nos frontières.

Les siennes touchoient à la Pologne, à la Turquie; et par ce double voisinage elle pouvoit toujours, de concert avec nous, en imposer à la cour de Pétersbourg, relativement à la Suède. Si celle-ci avoit été seulement menacée, la crainte d'une diversion en faveur ou des Polonois ou des Turcs auroit arrêté tout court les préparatifs de la Russie sur la Baltique. « Mais, dira-t-on (et tel, sans doute, a déjà été le langage du ministère autrichien), « le » Roi de Prusse auroit-il resté les bras croisés? N'auroit-il » pas fait, à son tour, une diversion en Bohême en faveur » de la Russie? Ou ne se seroit-il point chargé seul de l'af- » faire de la Pologne, pour laisser à la Russie les mains » libres contre la Suède et la Porte? La France n'auroit- » elle pas été alors dans le *casus fœderis*, et la cour de » Vienne dans celui de la réquisition du secours stipulé? » Engagée même par la France, n'étoit-elle pas en droit » de lui demander de plus grands efforts? Celle-ci pou- » voit-elle les lui refuser, et dès lors ne se trouvoit-elle » pas entraînée dans la guerre qu'elle vouloit éviter? »

Oui, sans doute, après qu'on avoit laissé venir les affaires de la Pologne et de la Porte au point où elles se trouvoient dans le courant de 1771 : mais, si la cour de Vienne avoit agi de bonne foi, dès le commencement de la confédération de Bar, au lieu de marchander sans cesse à Berlin et à Pétersbourg, elle eût offert à temps sa médiation entre le Roi et la république, entre la Russie et la Porte : cette médiation, puissamment armée, en auroit imposé pour tenir au moins en suspens le Roi de Prusse et la cour de Pétersbourg.

Cette démarche vigoureuse auroit engagé ou forcé la Russie à modérer son despotisme et ses prétentions en Pologne, et la France eût pu facilement alors suspendre les premières hostilités des Turcs contre les Russes, pourvu que la cour de Vienne se fût engagée de se joindre à eux dans le cas où la Russie se seroit refusée aux moyens de conciliation.

C'étoient cette démarche et cette promesse que la France auroit dû exiger alors de l'Autriche, au lieu de recourir à de petites intrigues sourdes, indécentes par les désaveux qu'elles entraînoient, à de petits moyens lents et dispendieux, sans effet, et dont le succès même n'auroit jamais pu être décisif.

A ces conditions, la France auroit pu et dû s'engager de nouveau à secourir la cour de Vienne contre le Roi de Prusse, s'il l'avoit attaquée.

Le Roi de Prusse étoit au fond très-éloigné de s'embarquer dans une nouvelle guerre contre l'Autriche et la France ; et l'on a vu par toute sa manœuvre qu'il ne cherchoit qu'à balancer la cour de Pétersbourg par celle de Vienne, et à s'affermir par leur mésintelligence ou s'agrandir par leur réunion. Il avoit sans doute toujours des projets de conquêtes, mais il désiroit de les remplir, comme il l'a fait, sans guerre, sans dépense et sans risque. Il y est parvenu ; mais comment? Par la connivence d'abord, et enfin par le concours déclaré de la cour de Vienne.

Cette connivence ne pouvoit être plus marquée. Pendant que la France envoyoit aux confédérés des secours d'argent, des officiers, des recruteurs, quelles facilités a-t-elle trouvées dans les États autrichiens pour rendre ses secours utiles? Le gouvernement lui a refusé des armes, des munitions, de l'artillerie qu'elle offroit de payer

comptant; il n'a voulu se prêter à aucun des moyens proposés pour employer les déserteurs français, prussiens, et les siens propres, qu'on auroit ainsi ramenés sous ses drapeaux à la fin de la guerre. Il a gêné, tourmenté sans cesse les malheureux confédérés, et restreint l'asile qu'il leur accordoit à des conditions qui en faisoient plutôt des prisonniers que des réfugiés. Enfin la cour de Vienne a manifesté par la suite le but qu'elle avoit toujours eu : c'étoit d'entretenir à nos dépens le feu de la confédération, mais si petit, si foible, qu'elle n'eût pour l'éteindre qu'à souffler dessus quand il lui plairoit.

Si elle consentit à l'envoi d'un officier général accompagné d'une brigade d'officiers subalternes [1] et à leur séjour dans la haute Silésie, ce ne fut qu'un nouveau piége qu'elle nous a tendu [2]. Elle vouloit se prévaloir à Pétersbourg et à Berlin de cette parade inutile; prouver à ces deux cours qu'elle tenoit toujours la France en corps de réserve; que jusqu'alors elle l'avoit laissé sur ses derrières, mais qu'il dépendoit d'elle de le porter en avant quand elle le jugeroit à propos [3].

Si l'on fait attention à l'époque de cet envoi et à la date des conventions qu'a faites depuis la cour de Vienne avec ses deux copartageants, on verra combien et dans quelles vues elle a su tirer parti de cette dernière démonstration [4].

[1] Cet envoi de notre part a été on ne peut pas plus déplacé, et il n'a pas tenu au comte de Broglie de l'empêcher. (*A.*)

[2] Voir sur les secours donnés à la Pologne par la France l'Étude préliminaire, t. I, p. 155 et 156.

[3] Cela est d'autant plus vraisemblable, que, par une suite des mêmes obstacles, cet officier général a été retenu à Teschen, comme en fourrière, jusqu'au dénoûment de la pièce. (*A.*) — Voir les lettres de M. de Vioménil.

[4] Il s'agit ici de l'envoi de M. le baron de Vioménil. On peut voir dans les *Mémoires* de l'abbé Georgel (t. I, p. 236 et suiv.), qui était bien informé, puisqu'il était alors premier secrétaire d'ambassade à Vienne, comment M. d'Aiguillon, persuadé que la cour de Vienne désirait le concours de la

Pour suivre ainsi pied à pied la politique autrichienne dans tous ses replis, depuis l'origine de l'affaire de Pologne, il faudroit avoir sous les yeux les différentes correspondances de cette cour avec la nôtre, avec la Porte, et avec les deux autres puissances copartageantes.

On ose même présumer que la première suffiroit pour mettre en évidence, et la conduite artificieuse de cette cour à notre égard, et le dessein prémédité de nous faire servir, sans que nous le sussions, à l'exécution de ses projets sur la Pologne.

Ses procédés avec nous, relativement à la Porte, n'ont pas été de meilleure foi : sans entrer là-dessus dans l'analyse d'une négociation dont on ignore les détails, on peut du moins, d'après les faits connus, se former une idée des vues et des principes adoptés par la cour de Vienne.

Outre le système ancien et constant de saper l'influence de la France à la Porte, développé et démontré dans l'ar-

France pour s'opposer aux projets des cours de Saint-Pétersbourg et de Berlin, avait donné l'ordre à l'ambassadeur de France de se concerter sur ce point avec le cabinet autrichien. M. de Vioménil avait été envoyé par M. de Choiseul, avec plusieurs officiers et sous-officiers instruits, pour organiser militairement les palatinats confédérés. M. de Vioménil était en même temps ministre du Roi près de la Confédération. Au mois de janvier 1772, le cabinet de Versailles était convaincu que la cour de Vienne favorisait l'insurrection de la Pologne. Cependant un événement grave devait bientôt montrer quelles étaient les véritables dispositions de l'Autriche. Au mois de février 1772, M. de Choisy, brigadier des armées du Roi, sous les ordres de M. de Vioménil, avait, dans la nuit du 2 au 3, emporté, à la tête d'un corps de confédérés, le château de Cracovie dont les Russes s'étaient emparés : c'était le moment de se prononcer. L'ambassadeur de France posa la question à M. de Kaunitz, qui éluda la réponse; il déclara que l'Impératrice-Reine ne souffrirait pas que l'équilibre fût rompu par un démembrement qui donnerait trop de prépondérance à des cours voisines et rivales. On ne comprit que plus tard le sens de cette déclaration, quand le démembrement de la Pologne consommé eut assuré l'égalité des parts entre les puissances prenantes. Après un siége de deux mois, M. de Choisy et les autres officiers français furent forcés de se rendre; on les envoya prisonniers en Russie.

ticle précédent [1], on peut supposer avec fondement que le ministère autrichien a eu dans cette négociation deux objets principaux.

Il semble que le premier ait été d'abord de flatter le ministère d'alors, et de l'endormir, dans l'espoir d'être admis avec elle dans la médiation, et d'y présider conjointement à l'exclusion de l'Angleterre et du Roi de Prusse.

Ensuite, lorsqu'il n'a plus été possible à la cour de Vienne de cacher ses liaisons avec ce monarque et avec la Russie, elle a paru s'être réduite à nous persuader que, du moins, elle empêcheroit la médiation de l'Angleterre à notre préjudice [2].

La cour de Londres, de son côté, n'ayant témoigné aucun empressement pour cette médiation [3], et la Russie seule ayant insisté pour qu'elle y fût admise, afin d'en écarter la France, il étoit aisé de prévoir qu'à la fin aucune des deux ne le seroit. C'étoit précisément ce que désiroit la cour de Vienne, et celle de Russie ne demandoit pas mieux.

Pour l'Autriche, elle avoit commencé de manifester et de remplir son objet pendant le cours de toutes ces petites tracasseries politiques : elle avoit réduit la Porte à implorer son secours et à lui en payer bien cher d'avance la promesse. Il en résulta la convention du 5 ou 6 juillet 1771 [4].

[1] Voyez ci-dessus, p. 35, le chapitre intitulé *De la Russie*.

[2] Voyez, t. I, p. 422, la lettre où le comte de Broglie raconte les déclarations officieuses que vint lui faire l'ambassadeur autrichien, M. de Mercy, de la peine que se donnait sa cour pour exclure l'Angleterre de la négociation entre la Russie et la Porte.

[3] M. Murray, ambassadeur anglois à la Porte, est le seul qui désirât, pour sa gloire et son intérêt particulier, que sa cour eût cette médiation. (*A.*)

[4] En signant cette convention, la Porte paya six mille bourses à la cour de Vienne, qui ne les a pas rendues, quoique la convention n'ait pas eu lieu. (*A.*) — L'Autriche par cette conduite mécontenta non-seulement la Turquie, mais

La cour de Vienne avoit déjà prévu ce résultat; et pour n'être pas embarrassée de la médiation dans le nouveau rôle qu'elle alloit jouer, elle s'en étoit désistée. Il est très-apparent qu'elle aura cherché alors à se faire un mérite de n'y avoir renoncé que par égard pour la France, parce que celle-ci ne pouvoit pas y être admise conjointement.

L'accession de l'Autriche au traité de partage, et son alliance avec la Russie contre la Pologne, impliquent et entraînent de fait une pareille confédération contre la Porte, quoique de nom peut-être elle n'ait pas été encore stipulée. Le masque est levé, et la France et la Porte savent à quoi s'en tenir désormais [1].

encore la Russie et la Prusse, qui se sentirent jouées. Voici comment s'exprime Frédéric II : « Cette conduite de la cour de Vienne lui fit perdre le peu de confiance qu'on avait encore en elle. L'on s'apercevait à Pétersbourg que les Russes n'avaient gagné tant de batailles, n'avaient fait tant de conquêtes que pour l'avantage de la cour de Vienne, qui n'avait obligé les Russes à rendre aux Turcs la Moldavie et la Valachie que pour en saisir elle-même une partie. »

[1] On apprend par les gazettes que le colonel baron de Brown, neveu du maréchal de Lascy, est allé faire la campagne *volontaire* à l'armée russe. On peut bien supposer qu'il y est envoyé avec distinction et chargé d'une correspondance intéressante. Cette démarche publique annonce d'autant plus l'union et le concert intime des deux cours dans la guerre contre les Turcs.

Mais voici un fait qui doit encore plus éclairer la Porte et la France. On a dit (dans le premier Mémoire, à la suite de l'article V) *qu'on parleroit ailleurs d'une puissance qui n'est pas non plus sans projet sur le commerce de la mer Noire*. Cette puissance est la cour de Vienne. On a su par un colonel anglois, revenu de Constantinople, ce qu'il avoit apparemment appris de M. Murray, chez qui il étoit logé. L'Empereur, jeune et ambitieux, est fort occupé de projets de toute espèce : celui du commerce de la mer Noire par le Danube, et de là aux Échelles du Levant, est un des objets qu'il s'est proposés, et peut-être un des motifs les plus forts qu'il ait eus pour favoriser la Russie. Cette puissance étant une fois maîtresse absolue de la mer Noire par la supériorité qu'elle y aura sur les Turcs, l'Empereur s'est flatté (et peut-être en est-il déjà convenu avec la Russie) que la liberté du commerce sur cette mer, et même aux Échelles, sera rendue commune aux pavillons autrichiens.

Il seroit superflu de suivre plus loin la cour de Vienne dans les tours et détours de sa conduite à cet égard : elle ne peut et ne doit plus y mettre beaucoup de mystère ; l'espoir, la tentative de nous tromper davantage, approcheroit trop de la dérision.

Au milieu de nos embarras pour la Pologne et pour la Porte, la révolution de Suède en fit naître un de plus, par la nécessité de soutenir le nouveau monarque sur son trône chancelant.

Le moyen le plus simple étoit assurément d'employer pour lui auprès de la Russie et du Roi de Prusse l'intercession de la cour de Vienne. Aux termes où elle en étoit avec ces deux puissances alliées et copartageantes, il sembloit qu'elle fût en droit d'obtenir ce qu'elle auroit demandé. Dans leur position respective et leurs liaisons d'intérêts présents et futurs, le besoin et l'espoir de la réciprocité leur font une loi d'une déférence mutuelle. L'étendue des objets que peut embrasser l'ambition de cette *triple alliance* mettra les alliés dans le cas de se réserver ou de s'abandonner tour à tour plus d'une victime, et la grâce demandée pour le Roi de Suède auroit été à charge de revanche.

Cette grâce pouvoit n'être pas une reconnoissance et une garantie expresse de la *nouvelle forme du gouvernement de Suède* [1]; mais du moins la déclaration, la promesse

Pour cela, il compte obtenir ou extorquer de la Porte le droit de naviguer sur le bas Danube, d'en sortir et d'y rentrer librement, pour tous les bâtiments des sujets de l'Autriche, ainsi que les capitulations les plus favorables, sur le même pied que les autres *nations franques*.

La France peut donc regarder aussi la cour de Vienne comme entrée dans la conjuration qui semble être formée contre son commerce du Levant. Cette cour est d'autant plus intéressée à procurer les avantages de la Russie, et dans la guerre, et dans la future négociation de paix, qu'elle s'est déjà proposé d'en partager le bénéfice. (*A.*)

[1] On se sert ici de l'expression usitée par les états de Suède dans les actes

positive *de n'attaquer ni le Roi ni le royaume de Suède, directement ni indirectement, à raison de ce changement ou pour quelque autre cause que ce fût*, excepté le cas d'une agression antérieure de la part desdits Roi et royaume, *et même de ne s'immiscer directement ni indirectement dans les troubles intérieurs auxquels la révolution pourroit donner lieu ou servir de prétexte.*

A-t-on demandé à la cour de Vienne cette intercession si juste, si naturelle? A-t-on fait valoir auprès d'elle les motifs d'équité, de reconnoissance, et même de saine politique, qui devoient engager le chef de l'Empire à s'intéresser pour un membre du corps germanique, et pour l'intégrité de ses possessions?

Si, après l'avoir *demandée*, on ne l'avoit point obtenue, l'a-t-on exigée, et cette cour a-t-elle osé la refuser?

On ne répétera point ici ce qu'on a déjà dit à ce sujet[1]; on observera seulement que si la demande n'avoit pas été faite, ce n'a pu être par la crainte d'être importun. Qu'avons-nous exigé depuis dix-sept ans de la cour de Vienne, et que n'a-t-elle pas exigé de nous? Mais remettons-en l'énumération à un autre moment[2], et suivons le troisième objet de cette discussion, c'est-à-dire la conduite de la cour de Vienne à l'égard de la France relativement à la Suède.

Si donc, pour premier et unique retour de tant de bienfaits dans le cours d'une alliance si onéreuse pour nous,

publics depuis la révolution. Il seroit à souhaiter qu'on eût conseillé au Roi de ne point l'adopter. Il auroit pu et dû employer celle-ci : *Rétablissement de l'ancienne forme du gouvernement.* Elle n'auroit eu rien d'odieux, et quelque chose de plus vrai, puisque cette forme avoit existé depuis Gustave Wasa jusqu'à Charles XI, *avant le despotisme et l'anarchie.* (*A.*)

[1] Section première, article I de ces conjectures, t. I, p. 466.

[2] A la fin du présent article, p. 107 et 108.

et dont cette cour a recueilli tout l'avantage, la France avoit demandé, exigé de l'Autriche de faire cause commune relativement à la Suède, comment et sous quel prétexte auroit-elle pu s'en défendre?

Seroit-ce par la raison rigoureuse que, n'étant point engagée nommément avec la Suède, ni même avec nous pour le cas éventuel de la *révolution*, la cour de Vienne pouvoit *à toute force* se dispenser de prendre aucun parti, aucun intérêt à cette affaire?

Si cette raison péremptoire étoit alléguée au barreau en faveur d'une partie qui auroit trompé l'autre par des conventions dont toutes les charges seroient d'un côté et tous les avantages de l'autre, elle seroit certainement admise dans un tribunal de rigueur, et décideroit la question : le refusant seroit déchargé. *Summum jus summa injuria*, dit un axiome de droit : *L'extrême justice est une extrême injustice*, s'écrieroit alors la partie perdante.

Mais qu'arriveroit-il même dans les règles de la plus étroite rigueur? Cette partie engagée légèrement, imprudemment chargée par la convention de tout le fardeau d'une société, reviendroit au même tribunal réclamer contre des engagements dans lesquels la lésion seroit trop manifeste. Elle demanderoit la résiliation du contrat, parce qu'il ne seroit point synallagmatique, c'est-à-dire réciproquement obligatoire; parce qu'il y manqueroit cette clause : *Do ut des* (je donne pour recevoir), clause toujours sous-entendue par la loi dans tout contrat civil, et censée en être l'esprit, lors même qu'elle n'y est pas exprimée *par la lettre.* Alors aussi la partie lésée gagneroit à son tour; le contrat seroit annulé et comme non avenu.

Appliquons au cas de l'alliance d'une puissance avec une autre, ces règles universelles, éternelles, *du droit civil*, dérivées du droit naturel, et nous trouverons aussi-

tôt la solution d'une vérité qui n'auroit jamais dû paroître embarrassante.

On nous a promis des secours ; mais il est démontré que nous n'en avons ni n'aurons besoin, que nous ne serons et ne pourrons jamais être dans le cas de les réclamer : donc cette promesse de secours est illusoire, nulle au fond et comme non avenue ; donc, en promettant, de notre côté, à l'autre partie contractante ces mêmes secours, dont le cas est possible, prochain, multiplié, et peut devenir très-fréquent, nous avons été lésés, surpris, circonvenus ; nous nous sommes engagés à donner sans recevoir : donc notre engagement n'est pas synallagmatique ; donc il est nul ; donc nous sommes en droit d'en demander la résiliation.

Mais où sont les juges des rois ? En existe-t-il sur la terre ? Oui : *le droit des gens, le droit naturel, surtout le sens commun.* Il ne peut jamais supposer ni admettre que, dans un contrat quelconque, l'une des deux parties soit engagée à tout, l'autre à rien : son jugement est prononcé d'avance.

Lors donc qu'on veut des deux côtés laisser subsister la lettre d'un pareil contrat, d'une convention, d'un engagement qui n'est pas réciproque, il faut y suppléer par *l'esprit,* c'est-à-dire par la clause sous-entendue que la partie lésée obtiendra de l'autre un *équivalent* qui lui tiendra lieu de réciprocité.

Quel pouvoit et devoit être pour la France cet équivalent de la part de son alliée ? Nous l'avons déjà dit, il faut le répéter : c'étoit l'appui que la première étoit en droit d'attendre de l'autre pour ses alliés, pour ses protégés, dans les cas surtout où la proximité mettroit celle-ci à portée de les défendre, et dans le cas aussi où, par d'autres circonstances, elle se trouveroit en état de les garantir de toute vexation, de toute agression.

Trois cas à peu près de la même nature se sont présentés si près l'un de l'autre, qu'ils semblent n'en faire qu'un seul. Si on en excepte celui de la Porte, les deux autres sans doute sont précisément susceptibles de l'application. On a vu comment l'Autriche nous a aidés à secourir la Pologne. Cherchons à présent si, à notre considération, elle a mieux servi la Suède.

Cette recherche sera courte. Il nous manqueroit, pour l'approfondir, la lumière la plus vive, c'est-à-dire la connoissance de tous les détails de la négociation qui peut et doit avoir été entamée à ce sujet entre notre cour et celle de Vienne. C'est encore le cas de le redire, nous sommes ici réduits aux conjectures.

Si cependant il étoit permis d'en juger, au moins par les faits qui ont percé dans un certain public, la conduite de la cour de Vienne relativement à la Suède a été vraisemblablement tout opposée à ce que la France auroit été en droit d'en exiger et d'en attendre.

On ne peut guère révoquer en doute les déclarations de cette cour à celle de Pétersbourg et à plusieurs autres, que, *si la Suède étoit attaquée, Leurs Majestés Impériales étoient résolues de garder la plus exacte neutralité.* Quel autre sens peut-on donner à ces déclarations faites surtout à des puissances qui menaçoient alors la Suède, que le dessein d'encourager toute agression, toute invasion de ce royaume, au lieu de l'en défendre, ou du moins de l'en préserver?

S'il est permis aussi de conjecturer là-dessus, au moins d'après l'événement, ce n'est point à la cour de Vienne qu'on a pu devoir depuis la déclaration pacifique de la Russie au sujet de la Suède; le ministère autrichien ne paroît plus nous ménager assez pour être revenu sur ses pas et avoir corrigé par des insinuations ultérieures et secrètes la dureté de ses déclarations publiques. Celle de

la Russie, quelle qu'elle puisse être, n'a été déterminée que par deux motifs : la rupture du congrès de Bucharest, et la nécessité absolue de terminer par une diète bloquée et jugulée l'affaire de la Pologne ; et si la cour de Vienne a fait ou paru faire quelque démarche pour obtenir cette déclaration, ce n'a été aussi que par les mêmes motifs de projets et d'intérêts communs avec les deux autres puissances copartageantes.

D'après cet exposé, que l'on ose croire fidèle, il faut en revenir à ce qu'on avoit observé au commencement de cet article, que la Pologne est partagée, l'Empire ottoman aux abois, et la Suède menacée.

On dit menacée, parce que l'on croit avoir prouvé d'avance que des assurances et déclarations quelconques de la part de la Russie et du Danemark ne peuvent ou ne doivent point nous rassurer sur le sort de la Suède, et que nous ne tenons rien, tant que ces deux puissances resteront armées sur la Baltique[1].

Voilà cependant les trois États, nos alliés ou nos protégés, en faveur desquels l'intervention ou même les secours de l'Autriche sembloient nous être acquis par la clause de réciprocité requise[2], ou au moins sous-entendue dans notre convention, et sans laquelle aucun contrat ne peut rester obligatoire. De ces trois alliés de la France, la cour de Vienne a dépouillé l'un, rançonné l'autre, et au moins abandonné le troisième.

Quel fruit la France a-t-elle donc recueilli de son alliance avec la cour de Vienne ? Quels avantages peut-elle

[1] Section II, article I et V de ces conjectures.

[2] Dire qu'un traité n'a pas été exécuté, ce n'est pas prouver qu'il étoit désavantageux ; c'est seulement rappeler cette triste vérité, que jamais la force ne tient ce qu'elle promet à la foiblesse. Un gouvernement sans énergie voit toujours ses alliés se dispenser de remplir les engagements qui leur coûtent. (*S.*)

espérer désormais d'en tirer? Où est donc pour nous l'équivalent de la réciprocité?

Ce n'est donc point sans fondement qu'on avoit déjà mis en question si, de fait, cette alliance ne subsistoit déjà plus[1]. On pourroit ajouter ici une autre question : ce seroit si, de droit, elle peut subsister encore?

On pourroit même trancher là-dessus, et décider que, de fait et de droit, cette alliance est rompue; et voici sur quoi cette décision sembleroit fondée.

La principale stipulation du traité de 1756 étoit celle d'un secours réciproque au cas que l'une des deux parties fût attaquée par un tiers.

Cette clause a pu subsister pendant que l'Autriche est restée ou du moins a paru étroitement unie avec la France exclusivement.

Mais aussitôt que la première s'est alliée avec la Russie et la Prusse contre la Pologne, c'est une agression de sa part exercée contre un tiers, et dont les suites peuvent ou doivent l'exposer bientôt elle-même à une ou plusieurs agressions ensemble ou successivement.

Dans tous ces cas, si l'alliance subsistoit toujours entre cette cour et la France, celle-ci pourroit donc être obligée de secourir l'Autriche contre tous les agresseurs quelconques ou ceux qu'elle prétendroit tels, amis ou alliés de la France, et cela pour raison d'une première agression d'une ligue étrangère à cette couronne, contraire à ses principes, à ses vues, à ses intérêts, à ses engagements? cela seroit absurde.

Il seroit au contraire juste et raisonnable de regarder l'alliance de 1756 comme rompue, annulée et non avenue.

Cependant il faut être juste; voyons si du côté de la

[1] Voyez t. I, p. 466 et suiv.

France les engagements ont été remplis, et si même elle n'a pas beaucoup plus fait pour l'Autriche qu'elle n'avoit promis et qu'elle n'y étoit obligée.

Sans répéter ici ce qu'on a déjà dit des efforts inouïs qu'a faits la France en Allemagne pendant la guerre pour le seul objet de la cour de Vienne, et de la somme immense que celle-ci a reçue de l'autre après la paix pour arrérages de subsides [1], cherchons seulement si depuis la France a manqué à la cour de Vienne.

[1] Voici d'après le Livre rouge un relevé des sommes payées par la France à la cour de Vienne :

1757.	15 juillet. 1er payement à l'Impératrice-Reine. . .	5,000,000 liv.
—	22 sept. Pour l'Impératrice-Reine, 2e payement. .	2,000,000
—	12 nov. Pour l'Impératrice-Reine, 3e payement. .	2,000,000
—	20 déc. Pour l'Impératrice-Reine, 4e payement. .	2,500,000
1758.	9 févr. Pour l'Impératrice-Reine, 5e payement. .	2,500,000
—	26 mars. Pour l'Impératrice-Reine, 6e payement. .	2,500,000
—	30 avril. Pour l'Impératrice-Reine, 7e payement. .	2,500,000
—	7 juin. Pour l'Impératrice-Reine, 8e payement. .	1,500,000
—	12 août. Pour l'Impératrice-Reine, 9e payement. .	1,500,000
—	30 sept. Pour l'Impératrice-Reine, 10e payement.	1,500,000
—	12 nov. Pour l'Impératrice-Reine, 11e payement.	1,500,000
1759.	1er janv. Pour l'Impératrice-Reine, 12e payement.	1,000,000
—	8 janv. Subside à Vienne.	625,000
—	8 févr. Subside à Vienne.	625,000
—	11 mars. Subside à Vienne.	625,000
—	8 avril. Subside à Vienne.	625,000
—	13 mai. Subside à Vienne.	625,000
—	20 mai. Subside à Vienne. Juin.	625,000
—	14 juin. Subside à Vienne. Juillet.	625,000
—	29 juillet. Subside à Vienne. Août.	625,000
—	26 août. Subside à Vienne. Septembre.	625,000
—	23 sept. Subside à Vienne. Octobre.	625,000
—	28 oct. Subside à Vienne. Novembre.	625,000
—	17 déc. Subside à Vienne.	625,000
1760.	Sans date. Vienne.	625,000
—	17 mars. Pour les subsides de la cour de Vienne. .	1,250,000
	Total à reporter. . .	35,375,000 liv.

Que n'a-t-elle pas fait, au contraire, pour favoriser toutes les vues de cette cour? Ne l'a-t-on pas vue aller au-devant de ses désirs, guetter, rechercher les occasions de lui être utile? Jamais les petits soins et la cajolerie de cour à cour ont-ils été poussés si loin? Notre ministère

		Report. . .	35,375,000 liv.
1760.	2 juin.	Subsides de Vienne.	1,875,000
—	14 juillet.	Subsides de Vienne.	1,875,000
—	30 sept.	Subsides de Vienne.	1,875,000
1761.	26 janv.	Subsides de Vienne.	1,875,000
—	10 mai.	Subsides de Vienne, quartier d'avril. . .	1,875,000
—	13 juillet.	Subsides de Vienne.	1,875,000
—	8 octobre.	Subsides de Vienne.	1,875,000
1762.	2 mai.	Subsides de Vienne.	1,875,000
—	—	Subsides de Vienne.	1,875,000
—	4 juillet.	Subsides de Vienne.	1,875,000
—	26 sept.	Subsides de Vienne.	1,875,000
1764.	N° 50.	Subsides de Vienne.	593,350
—	N° 83.	Subsides de Vienne.	875,000
—	N° 126.	Subsides de Vienne.	875,000
1765.	N° 1.	Subsides de Vienne.	875,000
—	N° 40.	Subsides de Vienne.	875,000
—	N° 87.	Subsides de Vienne.	875,000
—	N° 126.	Subsides de Vienne.	875,000
1766.	N° 12.	Subsides de Vienne, quartier de janvier. .	875,000
—	N° 47.	Subsides de Vienne, quartier d'avril. . .	875,000
—	N° 96.	Subsides de Vienne, quartier de juillet. .	875,000
—	N° 144.	Subsides de Vienne, quartier d'octobre. .	875,000
1767.	N° 56.	. . . .	875,000
—	N° 109.	. . . .	875,000
—	N° 156.	. . . .	875,000
1768.	N° 5.	. . . .	875,000
—	N° 57.	. . . .	875,000
—	N° 129.	. . . .	875,000
—	N° 182.	28 septembre.	875,000
1769.	N° 1.	. . . .	875,000
—	N° 49.	. . . .	875,000
—	N° 85.	. . . .	875,000
—	N° 115.	. . . .	875,000
		Total. . .	74,968,350 liv.

a-t-il été retenu par aucune considération de politique? Le traité du 30 décembre 1758 ne nous engageoit-il point en faveur de la maison d'Autriche à des démarches, à des bons offices, dont l'objet ne pouvoit qu'être désagréable au Roi d'Espagne et aux autres branches de la maison de Bourbon?

Cet objet étoit de réaliser des prétentions fabuleuses, celles de l'Autriche contre ces trois branches, et d'éteindre leurs droits réels à la *charge* de la Toscane et de la Lombardie autrichienne; enfin de gêner les chefs de ces branches dans l'arrangement de leur succession, pour la faire régler et partager au gré de l'Autriche.

Si depuis elle n'a point réclamé l'exécution entière de ces clauses *inofficieuses* pour la maison de Bourbon, c'est qu'elle en a obtenu les principaux objets par des mariages qui ont affermi sa puissance et sa tranquillité en Italie. C'est toujours à la France qu'elle a dû tous ces avantages, par l'influence et les liaisons de notre précédent ministère en Espagne, et par une espèce d'admission de l'Autriche au *Pacte de famille*, qui n'est pas un des effets les moins désavantageux de ce pacte.

En effet, après avoir si longtemps combattu pour empêcher la couronne impériale de se perpétuer dans la maison d'Autriche, la France s'étoit engagée à favoriser et procurer l'élection de l'archiduc Roi des Romains. Elle a tenu parole, et c'étoit alors tout ce qu'il lui restoit de mieux à faire; car elle s'étoit laissé mettre peu à peu hors d'état de pouvoir s'y opposer.

On ne s'en est pas même tenu aux engagements exprès et précis de ce traité du 30 décembre 1758. La France ne s'étoit engagée qu'à solliciter auprès de l'Empire l'investiture éventuelle des États de Modène en faveur de l'archiduc Léopold. Elle a fait plus pour la famille impériale : celle-ci

a obtenu sans limitation la même expectative en faveur des héritiers collatéraux de l'archiduc Ferdinand. Par là, si ce prince venoit à mourir sans postérité mâle, aussitôt l'Empereur, le grand-duc ou son fils aîné, ajouteroit de droit ces États voisins et considérables à la masse de sa puissance en Italie. Quel *arrondissement* pour la Lombardie autrichienne !

On ne s'étendra pas ici sur les conséquences de *ce bon office* pour la maison de Bourbon et celle de Savoie. Elles se présentent si naturellement, qu'on peut se dispenser là-dessus de tout commentaire. D'ailleurs, il trouvera sa place dans un des articles suivants[1].

Voilà donc jusqu'à présent la France en règle avec l'Autriche sur tous les engagements contractés en sa faveur. On peut même prouver que souvent ils ont été pris et remplis, sans égard pour la bienséance qu'exigeoient au moins les liens du sang et la communauté du nom de Bourbon, au détriment des trois autres branches de cette maison, au risque même de se brouiller avec l'une, et en se donnant l'apparence de vouloir semer la division entre les deux autres[2].

Nous venons d'observer aussi que les déférences de la France pour la cour de Vienne ne se sont point bornées à la lettre de ses engagements; qu'elle a fait ou laissé faire, en faveur de la maison d'Autriche, beaucoup plus qu'elle n'avoit promis et permis, et qu'il en peut, qu'il en doit même résulter un jour des conséquences dangereuses pour la maison de Bourbon. Ce seroit au ministère d'alors à nous apprendre enfin ce que la cour de Vienne a fait en retour pour la France. C'est au ministère d'aujourd'hui à

[1] Dans la suite de cette deuxième section, article *De l'Italie*.

[2] Par tous les traités conclus avec la cour de Vienne depuis 1756 jusqu'en 1761, et nommément celui du 30 décembre 1758. (A.)

prévoir et à discuter ce qu'elle peut et doit en espérer, surtout dans ce nouveau système de la ligue *copartageante.*

En attendant, il seroit peut-être permis de résumer, *sur la position respective actuelle de la cour de Vienne relativement à la France.*

Mais nous avons déjà démontré ailleurs [1] combien cette position est devenue avantageuse, relativement à la *puissance militaire*, à la *puissance fédérative*, et même à la *puissance pécuniaire.*

On a prouvé aussi que tous ces avantages usurpés sur nous-mêmes ne l'ont été qu'à l'ombre de notre confiance, de notre déférence, de notre connivence, et qu'ainsi c'est nous-mêmes qui avons *poussé* l'Autriche à notre place naturelle, c'est-à-dire à la tête des grandes puissances.

Nous avons ajouté (et cela n'est que trop sensible) que, par sa défection et par son alliance avec la Russie et la Prusse, l'Autriche a fait gagner aussi un rang à chacun de ces deux alliés; enfin, que l'Europe étonnée a vu et voit encore la France rangée en quatrième ligne dans l'ordre des grandes puissances [2].

Que pourroit-on opposer à ces tristes réflexions, qu'un autre tableau aussi vrai qu'il est consolant? C'est que cette supériorité de l'Autriche, celle de ses deux alliés et les avantages qu'elle a pris sur nous de la puissance militaire, de la puissance fédérative et de la puissance pécuniaire, tout cela n'est ou ne peut être que momentané, si la France sort une fois de son enchantement léthargique ;

Que les éléments et les matières premières de ces trois genres de puissance existent encore chez elle en plus

[1] Voyez t. I, p. 451 et suiv.
[2] Voyez t. I, p. 448 et 463.

grande quantité et meilleure qualité que chez aucun de ces trois potentats;

Que ses moyens et ses ressources sont immenses et inépuisables; que si son administration intérieure vouloit ou savoit en féconder les germes et en favoriser la reproduction, au lieu de les détruire par une culture forcée, bientôt leur développement et leur maturité multiplieroient rapidement et ses moyens et ses ressources;

Que si l'usage et l'emploi en étoient réglés et modifiés par une économie noble, sage et ferme, il en résulteroit aussi pour l'État le rétablissement de son crédit, de sa considération au dehors, de son rang, de sa prééminence et de son influence dans l'*ordre politique*.

Que même dans l'état présent, à partir du point où l'on est, il reste à la France des moyens de se rapprocher de celui d'où elle est partie et de remonter au degré d'où elle est déchue;

Ces moyens consistent dans la formation d'un nouveau système de puissance militaire et de puissance fédérative;

Que les événements récents et ceux qui peuvent en dériver incessamment doivent même entraîner et nécessiter ce changement de système[1].

Mais ce sont ces *combinaisons* qu'on se propose d'analyser et de calculer dans la troisième section. Poursuivons à présent notre voyage politique.

Nota. On a placé à la suite de cet article l'extrait du traité de 1758, pour mettre en état de juger de tous les avantages qu'il procurait à la cour de Vienne.

[1] Cet article est un réquisitoire complet contre l'alliance autrichienne; mais il paraît qu'il ne modifia pas les convictions de Louis XV. Voyez à cet égard la déclaration explicite du Roi en date du 16 octobre 1773, et l'Étude préliminaire, t. I, p. 185.

EXTRAIT DE LA CONVENTION,

OU TRAITÉ SECRET ENTRE LE ROI ET L'IMPÉRATRICE-REINE, SIGNÉ A VERSAILLES, LE 30 DÉCEMBRE 1758, PAR MM. LE DUC DE CHOISEUL ET LE COMTE DE STAHREMBERG.

ARTICLE PREMIER. Le traité de Versailles, du 1er mai 1756, renouvelé et confirmé[1].

ART. 2. Le secours stipulé par ledit traité de la France à la cour de Vienne sera fourni par le Roi à l'Impératrice, pendant toute la guerre, en troupes ou en argent, au choix de l'Impératrice, à déclarer par elle à la fin de chaque année.

ART. 3. Ce secours en argent évalué à 3,336,000 florins d'Empire (8,340,000 liv.) par année, en douze payements égaux de mois en mois.

ART. 4. Convention de Stockholm entre la France, la Suède et l'Impératrice, renouvelée et confirmée; les subsides promis à la Suède par ladite convention, et à payer conjointement par le Roi et l'Impératrice, seront, à l'avenir, payés en entier par la France seule, à compter du 1er juin précédent 1758.

ART. 5. Les troupes saxonnes seront aussi payées par la France seule, à la disposition de l'Impératrice.

ART. 6. Promesse et indication vague *de satisfactions et*

[1] Il n'est plus question ici du traité du 1er mai 1756. Quelque absurde qu'il fût, ridicule dans son plan et impossible dans son exécution, il contenoit du moins des cessions éventuelles et conditionnelles, de la part de l'Impératrice, d'une partie des Pays-Bas à l'infant don Philippe, et du reste à la France, en échange des États de l'infant, de Silésie, etc. etc., et de plusieurs autres cessions, renonciations et garanties que la France s'engageoit d'extorquer à différents princes, amis, alliés, et même de la maison de Bourbon.

La cour de Vienne trouva plus commode de conserver à peu près tous les avantages qu'elle avoit stipulés par ce traité, et de s'exempter par celui-ci de tous les engagements réciproques qu'elle avoit pris. (*A.*)

de dédommagements à faire obtenir, de concert, au Roi de Pologne, électeur de Saxe.

Art. 7. Le Roi s'engage à tenir toujours, pendant toute la guerre, au moins cent mille hommes de ses troupes en Allemagne, contre le Roi de Prusse et ses alliés.

Art. 8. Dépôt d'Ostende et de Nieuport confirmé.

Art. 9. Promesse cependant de restituer ces deux places à l'Impératrice, sur sa première réquisition, même avant la paix avec l'Angleterre.

Art. 10. Tous les pays et États du bas Rhin, conquis ou à conquérir par la France sur le Roi de Prusse, cédés en souveraineté à l'Impératrice; les revenus réservés par la France, pendant la guerre, à l'exception de 40 mille florins pour les frais d'administration.

Art. 11. Promesse d'accommoder tous les différends de limites aux Pays-Bas, l'affaire de l'abbaye de Saint-Hubert, etc., etc., par des commissaires à nommer dans l'espace de six mois : dette de la Lorraine à solder par la France.

Art. 12. *La Silésie entière*[1] et le comté de Glatz assurés à l'Impératrice comme une condition préliminaire et *sine quâ non* de tous engagements et traités faits ou à faire.

Art. 13. Ni paix ni trêve sans le consentement réciproque des deux parties contractantes au présent traité. Le Roi exigera du Roi d'Angleterre, électeur de Hanovre, d'engager le Roi de Prusse à faire *une paix convenable* avec l'Impératrice, ou du moins d'abandonner ledit Roi de Prusse; et l'Impératrice exigera du Roi de Prusse,

[1] Par le traité du 1er mai 1756, le duché de Crossen, ancienne possession de la maison de Brandebourg, et le district de Zullichau étoient adjugés au Roi de Pologne, électeur de Saxe, pour une partie de ses *dédommagements*. Cet article tenoit fort au cœur à la cour de Dresde. Il lui donnoit comme un pont sur la Silésie pour passer de Saxe en Pologne, sans toucher aucun territoire étranger; il fut supprimé par ces deux mots : *la Silésie entière*. (d.)

vice versâ, la même chose, relativement au Roi d'Angleterre, électeur de Hanovre.

Art. 14. Les traités de Westphalie renouvelés et confirmés ; la Suède admise à la garantie[1].

Art. 15. Renonciation de l'Impératrice, en faveur de l'infant don Philippe, à son droit de *réversion éventuelle* sur les États de ce prince, en vertu du traité d'Aix-la-Chapelle[2], exceptant seulement de cette renonciation le cas de l'extinction de la ligne masculine[3].

Art. 16. Promesse et indication vague de *démarches à faire* auprès du Roi des Deux-Siciles, de concert entre les deux parties contractantes et l'infant don Philippe, pour des arrangements aussi vagues, afin de fixer et assurer l'ordre de succession auxdits royaumes[4].

[1] Elle l'étoit de droit. (*A.*)

[2] Ce prétendu droit de *réversion éventuelle* ne pouvoit être imaginé que pour le cas où *l'infant don Philippe parviendroit au trône d'Espagne ou de Naples*. Ce cas n'a point existé depuis ; il ne pouvoit pas même exister ; et l'Impératrice renonce ici à un droit nul, imaginaire, pour en faire un équivalent fictif à des droits réels, existants, dont elle exige la renonciation dans les articles suivants. Le cas où *le Roi de Naples parviendroit à la couronne d'Espagne* est arrivé depuis ; mais, dans ce même cas, le droit de réversion ne pouvoit pas avoir lieu pour l'Impératrice. On n'en trouve pas un mot dans son accession au traité d'Aix-la-Chapelle. Il n'y avoit qu'à le lire. Ce fut seulement dans l'accession du Roi de Sardaigne qu'on laissa glisser cette clause, qui depuis a coûté au Roi 9,000,000 l. (*A.*)

[3] C'étoit le seul cas qui pût exister et qui le puisse encore ; le seul où, aux termes de l'accession, le droit de réversion éventuelle pourroit avoir lieu pour la maison d'Autriche. L'Impératrice se le réservoit ; ainsi, dans le fait, elle ne renonçoit à rien. (*A.*)

[4] Cet article étoit au moins superflu et insignifiant, s'il n'étoit pas même dangereux et absurde. Personne n'avoit droit de s'immiscer dans cet ordre de succession, et moins encore la cour de Vienne. C'étoit lui en fournir des prétextes qu'elle auroit fait valoir si le Roi n'étoit pas mort pendant la guerre, et dans des circonstances où cette cour étoit trop occupée de ses affaires d'Allemagne pour empêcher le Roi don Carlos d'arranger lui-même à son gré la succession de ses royaumes. Quelques années plus tard, cet événement auroit occasionné une nouvelle guerre en Italie. Le Roi alors se seroit trouvé

Art. 17. Le Roi promet ses bons offices pour engager le Roi des Deux-Siciles à céder et à renoncer en faveur de l'Empereur, grand-duc de Toscane, à tous ses droits et prétentions sur les allodiaux de Médicis et de Farnèse, en dédommagement du droit de réversion acquis à l'Impératrice par le traité d'Aix-la-Chapelle.

Art. 18. Pareille cession et renonciation promise par le Roi, de la part de l'infant don Philippe, ainsi qu'à tous ses droits et prétentions sur Bozzolo et Subionetta, condition *sine quâ non* de la renonciation de l'Impératrice à son *prétendu* droit de réversion.

Art. 19. Le Roi s'engage à concourir, avec l'Impératrice, pour faire élire Roi des Romains l'archiduc son fils aîné : les deux parties contractantes agiront aussi de con-

engagé insensiblement dans des mesures concertées avec la maison d'Autriche, et vraisemblablement opposées aux intérêts de sa propre maison. L'objet de la cour de Vienne, en faisant glisser cette clause dans le présent traité, ne pouvoit être que de semer la division entre ces deux branches régnantes de la maison de Bourbon, et même dans celle d'Espagne, en poussant l'infant don Philippe sur le trône de Naples, au préjudice des enfants du Roi don Carlos. Par là, elle n'auroit plus eu à craindre l'intervention de l'Espagne dans les affaires d'Italie; enfin elle auroit réuni la Lombardie autrichienne, les États de Parme, Plaisance et Guastalla. La renonciation vague de l'article 15 n'auroit pas empêché cette réunion. Outre qu'elle ne portoit sur rien, le droit de convenance, fondé sur l'appui que l'Impératrice auroit accordé à l'infant pour le faire monter sur le trône de Naples lui auroit fait obtenir de ce prince la cession de ses États de Lombardie. Ce droit de réversion au Roi de Sardaigne de la ville de Plaisance et du Plaisantin jusqu'à la Nura, qu'il s'étoit réservé pour son accession au traité d'Aix-la-Chapelle, n'auroit pas non plus embarrassé la cour de Vienne, surtout si la France avoit concouru à ses projets, ou lui avoit seulement permis de les exécuter. Ou elle se seroit emparée de Plaisance et l'auroit gardée; ou, au pis aller, elle en auroit été quitte pour la restituer au Roi de Sardaigne, à condition de concourir au nouvel arrangement, d'y accéder et de le garantir; et ce prince, ne pouvant faire mieux, auroit du moins profité de l'occasion pour ajouter à ses États une grosse ville, un grand territoire et 500,000 l. de revenu. (*A.*)

cert, en cas d'élection d'un roi de Pologne, pour la faire tomber sur un prince de Saxe.

Art. 20. Même concert et union pour faire accomplir le mariage de l'archiduc Léopold avec la princesse de Modène, et accorder par l'Empire audit archiduc l'investiture éventuelle de Modène, Reggio, etc. [1].

Art. 21. Accession à demander en temps et lieu à l'Empereur, au grand-duc de Toscane, à la Suède, à l'Impératrice de Russie, au Roi de Pologne, électeur de Saxe, et *démarches à faire de concert* pour y engager aussi le Roi des Deux-Siciles.

Art. 22. Sur *le secret*. Il sera gardé par les deux parties contractantes, nommément pour l'Impératrice de Russie et le Roi de Pologne, électeur de Saxe, jusqu'à ce qu'elles soient convenues de le déclarer en même temps aux parties intéressées.

Art. 23. Sur l'échange des ratifications.

Art. 24. Article séparé, ordinaire, sur les titres et rangs respectifs [2].

[1] Cet article a été plus que rempli : l'investiture a été non-seulement accordée par l'Empire, aux termes du présent traité, mais encore étendue *aux héritiers collatéraux de l'archiduc Ferdinand*, qui a pris la place de l'archiduc Léopold. Par là, dans le cas où l'archiduc Ferdinand ne laisseroit point de postérité mâle, ou même dans celui d'extinction de sa ligne masculine, les États de Modène seroient de droit réunis à la Lombardie autrichienne. On ignore s'il y a eu quelque nouvelle convention pour faire ajouter cette clause à l'investiture, et plus encore quel motif a pu avoir notre ministère de s'y prêter et d'y concourir. (*A.*)

[2] Si une alliance avec l'Autriche pouvoit être avantageuse en 1756, et même devoit être regardée comme nécessaire par la crainte qu'excitoient le génie conquérant et la fortune rapide de Frédéric II, par la juste méfiance qu'avoit causée son abandon de notre alliance deux fois répété pendant la guerre, par l'humeur qu'inspiroient ses liens impolitiques avec l'Angleterre, et enfin par le désir que devoit éprouver la France de se donner la certitude de ne pouvoir être attaquée chez elle, tandis qu'elle combattoit la Grande-Bretagne, il faut convenir que la manière dont le second traité de 1758 a été

VIII. *De l'Empire, ou Corps germanique.*

Pour traiter méthodiquement cette partie de l'Europe, il faut remonter aux principes et rappeler ici ce qu'on a dit ailleurs de la puissance fédérative.

C'est le résultat des rapports que l'intérêt a établis entre une cour et plusieurs autres.

De ce rapport naît le besoin réciproque, et de ce besoin les alliances, les garanties, le recours des plus foibles, le secours des plus forts, et, dans certains cas, le concours des uns et des autres.

Relativement à l'Empire, la France étoit au plus haut point de sa puissance fédérative après la paix d'Aix-la-Chapelle.

Jetons donc un coup d'œil rapide sur l'origine de cette

conclu et rédigé étoit entièrement inexcusable. Chaque article y porte l'empreinte de la passion, de l'imprévoyance et de la foiblesse; et Favier, dans ses observations critiques, a raison sur tous les points. Il se trompe cependant en regardant comme étranger au traité d'Aix-la-Chapelle un article inséré de son aveu dans l'accession du Roi de Sardaigne. Toute accession ne se fait que par un acte qui devient dès lors aussi obligatoire que le traité principal, dès qu'il est signé par les parties contractantes. La faute la plus capitale de ce traité est de s'obliger à avoir cent mille hommes en Allemagne; l'objet de l'alliance devoit être d'occuper assez les puissances germaniques pour les empêcher de se mêler de nos affaires. Nous ne devions fournir que vingt-quatre mille auxiliaires pour cet objet. Par ce moyen, nos dépenses auroient été foibles, la balance du succès se seroit maintenue plus égale entre l'Autriche et la Prusse, et il étoit véritablement absurde de faire de la guerre continentale notre objet principal, tandis que nous ne devions nous occuper que de nous mettre à l'abri de toute diversion pendant la durée de notre guerre maritime. L'auteur censure avec quelque exagération les clauses qui lui paroissent propres à semer la division entre les cours de Madrid, de Versailles et de Naples. Le pacte de famille qui fut conclu peu d'années après, prouve sans réplique combien cette crainte étoit peu fondée. Ce qui est extraordinaire, c'est que Favier fait cette critique longtemps après que l'événement l'a réfuté. (*S.*)

branche de puissance, sur ses progrès, sa décadence et son rétablissement.

Au comble de la gloire et de la prospérité, après la paix de Nimègue, Louis XIV pouvoit rester l'arbitre de l'Europe, surtout de l'Empire. Il en devint l'ennemi.

Les Chambres de réunion, établies à Metz et à Brisach, ne produisirent à la France que l'odiosité. L'occupation de Strasbourg, en pleine paix, paroissoit fort avantageuse et presque nécessaire; elle n'en révolta pas moins le corps germanique[1].

La prise de Philipsbourg, en 1688, fut à tous égards une invasion, un acte d'injustice manifeste[2].

Par cette invasion l'Empereur obtint, de la France même, tout ce qu'il désiroit. C'étoit un prétexte, un motif de faire déclarer contre elle une *guerre d'Empire*. Il se soucioit peu de laisser en proie à la France quelques cercles antérieurs, pourvu qu'il remplît ses projets aux Pays-Bas et en Italie. L'intérêt de sa maison exigeoit que le

[1] On paya cher cette acquisition à la paix de Riswick, par la cession de Brisach et des autres possessions au delà du Rhin, qui ouvroient à la France les cercles de Souabe et du haut Rhin, et les tenoient sans cesse à sa discrétion. L'Alsace fut arrondie, couverte; mais le Rhin, devenu barrière, diminua dans l'Empire la confiance, la sécurité des amis de la France, et augmenta l'audace de ses ennemis. (*A.*)

[2] Un Roi d'Angleterre attaqué par un stathouder, une république qui lui en fournissoit les moyens, l'Empereur même et l'Espagne ligués secrètement avec la Hollande, tout cela n'avoit rien de commun avec le corps germanique. Cette diversion en pure perte ne pouvoit d'ailleurs ni sauver Jacques II, ni en imposer à la Hollande, ni à l'Espagne, ni même à l'Empereur. C'étoit dans la Manche ou en Angleterre que Jacques pouvoit et devoit être secouru. La Hollande craignoit tout pour elle, et vit avec plaisir l'orage se détourner du côté de l'Allemagne. L'Espagne, complice du prince d'Orange, étoit la plus exposée au ressentiment de la France. La Flandre pouvoit être envahie dès la première campagne; l'attaque de Philipsbourg lui donnoit le temps de respirer et de se mettre en défense. L'Empire insulté alloit se réunir contre la France, et divisoit ses forces en les occupant sur le Rhin: c'étoit le salut des Pays-Bas. (*A.*)

corps germanique fût compromis avec la France, irrité, irréconciliable; il falloit pour cela qu'une partie de l'Allemagne fût dévastée.

Il est triste de le rappeler : Louvois, par ses conseils injustes, on oseroit dire atroces, surpassa même l'espérance et les vues de Léopold. L'incendie du Palatinat acheva de rendre la France plus l'horreur que la terreur de l'Allemagne et de l'Europe.

Depuis cette époque jusqu'à la mort de Louis XIV, cette plaie saigna toujours. Elle ne fut entièrement refermée et consolidée que par la confiance qu'inspira enfin au corps germanique la sagesse, l'équité et la modération de son successeur.

La guerre passagère de 1733, où l'Empire entra foiblement, fut terminée par une paix dont le vainqueur dicta la condition d'après les mêmes principes[1]. Cette confiance

[1] Pour bien faire apprécier quelle était avant le développement de la puissance prussienne la position de la France vis-à-vis de la confédération germanique, nous citerons un court fragment d'un opuscule bien ignoré composé en 1736 par Frédéric II, encore prince royal, et intitulé : *Considérations sur l'état du corps politique de l'Europe;* c'est un chef-d'œuvre de critique et d'impartialité :

« Il est évident que les vues de la cour impériale tendent à rendre l'Empire héréditaire dans la maison d'Autriche. C'est à cette fin qu'elle a fait la pragmatique sanction, qu'elle a sollicité tous les princes d'Allemagne, qu'elle a inséré un article dans la pacification, et qu'elle a fait une infinité de traités particuliers; tant il est vrai que la maison d'Autriche souhaiteroit d'ôter avec le temps à l'Empire le droit d'élection, de cimenter la puissance arbitraire dans sa race, et de changer en monarchique le gouvernement démocratique qui de temps immémorial a été celui de l'Allemagne. Comme le système du ministère impérial est assez simple, il n'est point difficile de l'exposer au jour; mais celui de la cour de Versailles est plus composé, et il exigera de nous plus d'étendue et plus de détail.

« Le principe permanent des princes est de s'agrandir autant que leur pouvoir le leur permet; et quoique cet agrandissement soit sujet à des modifications différentes et variées à l'infini, ou selon la situation des États, ou selon la force des voisins, ou selon que les conjonctures sont heureuses, le

éclata surtout lorsque après l'élection de François I[er], en 1745, on vit la cour de Vienne tenter pendant trois ans des efforts inutiles pour faire d'une *guerre autrichienne* une *guerre d'Empire*.

Malgré les fautes et les malheurs dont cette guerre ne fut presque qu'un enchaînement en Italie et en Allemagne,

principe n'en est pas moins invariable, et les princes ne s'en départent jamais : il y va de leur prétendue gloire : en un mot, il faut qu'ils s'agrandissent.

» La France est bornée à l'occident par les monts Pyrénées, qui la séparent de l'Espagne, et qui forment une espèce de barrière que la nature même a posée. L'Océan sert de bornes au côté septentrional de la France, la mer Méditerranée et les Alpes au midi ; mais du côté de l'orient elle n'a d'autres limites que celles de sa modération et de sa justice. L'Alsace et la Lorraine, démembrées de l'Empire, ont reculé les bornes de la domination de la France jusqu'au Rhin. Il seroit à souhaiter que le Rhin pût continuer à faire la lisière de leur monarchie. Pour cet effet il se trouveroit un petit duché de Luxembourg à envahir, un petit électorat de Trèves à acquérir par quelque traité, un duché de Liége par droit de bienséance, les places de la Barrière, la Flandre et quelques bagatelles semblables devroient être nécessairement comprises dans cette réunion ; et il ne faudra à la France que le ministère de quelque homme modéré et doux, qui prêtant, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, son caractère à la politique de sa cour, et qui rejetant toutes les ruses et tous les détours de ses artifices sur le compte des ministres subalternes, conduise à l'abri de dehors respectables ses desseins à une heureuse issue.

» La France ne se précipite en rien. Constamment attachée à son plan, elle attend tout des conjonctures : il faut, pour ainsi dire, que les conquêtes viennent s'offrir à elle naturellement ; elle cache tout ce qu'il y a d'étudié dans ses desseins, et il semble, à n'en juger que par les apparences, que la fortune l'a favorisée avec un soin tout particulier. Ne nous y trompons point, la fortune, le hasard sont des mots qui ne signifient rien de réel. La véritable fortune de la France c'est la pénétration, la prévoyance de ses ministres, et les bonnes mesures qu'ils prennent. Voyez avec quel soin le Cardinal se charge de la médiation entre l'Empereur et le Turc. L'Empereur, en reconnoissance de ce service, ne peut faire moins que de céder à Louis XV ses droits sur le Luxembourg. Ce duché, selon toutes les apparences, doit être une des premières acquisitions qui suivront la Lorraine ; car comme la France a eu des égards en toutes choses pour les arrangements que l'Empereur a cru devoir prendre, il semble que la justice exige de semblables

les succès aux Pays-Bas en furent la compensation; et partout où le Roi parut, la France triompha.

Si la paix ne fut pas aussi avantageuse qu'elle auroit pu et peut-être dû l'être, elle fut du moins la plus glorieuse, et par l'héroïsme le plus pacifique du conquérant, et par la position brillante et solide où la France se vit alors dans

égards du côté de l'Empereur pour les arrangements de la France : ce n'est qu'un flux et reflux de reconnoissance que la politique de ces princes sait rendre utile à leur grandeur.

» Quant aux autres pays que la France pourroit conquérir, il est de sa prudence de ne point trop se hâter, afin de s'affermir dans ses anciennes conquêtes et de ne point effaroucher ses voisins : un trop grand fracas de succès pourroit réveiller les puissances maritimes, qui dorment à présent dans les bras de la sécurité et au sein de l'indolence.

» J'entrevois encore dans ce qui peut entrer dans le système de la France des projets plus grands et plus vastes que ceux dont j'ai parlé; et le moment que la Providence a marqué pour l'exécution de ces grands desseins semble être celui du décès de Sa Majesté Impériale. Quel temps plus propre pour donner des lois à l'Europe? quelles conjonctures plus heureuses pour pouvoir tout oser?

» Tous les électeurs se trouvent à présent désunis par les intérêts qui les partagent; les uns, cherchant des avantages particuliers, se jetteront dans les bras de la France et sacrifieront l'intérêt commun; d'autres disputeront entre eux à qui aura l'Empire; d'autres se déchireront pour la succession de l'Empereur; d'autres, enflés par les espérances que leur donnent de grandes alliances, porteront partout le flambeau de la guerre, le trouble et la confusion; et ceux qui pourroient s'opposer à la force majeure de l'ennemi commun n'entreprendront rien et abandonneront leur destinée au hasard.

» De plus, par le dernier traité de pacification, la France s'engage à la garantie de la pragmatique sanction; cela l'oblige à se mêler indispensablement des affaires d'Allemagne après la mort de l'Empereur; et ce qui en cette occasion rendra les démarches de la France beaucoup plus dangereuses que dans d'autres, c'est qu'elles auront une apparence plausible de justice, et que leurs violences mêmes auront un dehors d'équité.

» Remarquons encore avec quel soin la France écarte les puissances maritimes de cette garantie. Croit-on que ce soit sans dessein qu'on les éloigne des affaires? Pourroit-on s'imaginer que quelque pensée frivole d'orgueil y auroit donné lieu? et seroit-il possible de se figurer qu'un ministre qui a donné jusque dans ses moindres démarches des marques d'une prudence consommée, qu'un pareil ministre, dis-je, ait des vues si peu étendues?

le continent de l'Europe. Il en résultoit le maintien et l'accroissement de sa puissance fédérative.

Celle-ci se trouvoit le mieux établie dans l'Empire. Cette guerre avoit fait éclore le système d'un équilibre en Allemagne, dont la balance auroit toujours été dans les mains de la France.

Rendons justice à la politique françoise; elle n'est jamais si bornée qu'on pourroit le croire.

» Il seroit possible qu'on fût bien aise de procurer du repos aux ministres anglois, qui sont assez occupés par les brouilleries intestines du royaume; et avec cela on est bien aise de ne point mêler les puissances maritimes dans les traités secrets des deux cours contractantes, afin que, le cas de la succession venant à exister, ces puissances n'aient aucun prétexte quelconque de se mêler des troubles d'Allemagne.

» On pousse les précautions plus loin encore. On paye des subsides aux cours de Suède et de Danemark, ou pour les contenir simplement, ou pour qu'elles soient en état de s'opposer à ceux qui voudront prendre des mesures contraires aux intentions et aux arrangements de la cour de France.

» Autant la politique de la cour de France est excellente, autant faut-il avouer aussi qu'elle est favorisée par un concours de certaines circonstances. Tous les princes dont la grandeur et la puissance pouvoient lui donner de l'ombrage se trouvent désunis. Il ne reste à la France qu'à ne point laisser éteindre le feu de la discorde et à l'attiser plutôt. Et en quoi la France a un avantage infiniment plus grand encore, c'est qu'elle n'a presque personne en tête dont la profondeur d'esprit, la hardiesse et l'habileté puissent lui être dangereuses: à cet égard elle acquiert moins de gloire que n'en acquirent les Henri IV et les Louis XIV.

» Que diroit Richelieu, que diroit Mazarin, s'ils ressuscitoient de nos jours? Ils seroient fort étonnés de ne plus trouver de Philippe III et IV en Espagne, plus de Cromwell et de roi Guillaume en Angleterre, plus de prince d'Orange en Hollande, plus d'empereur Ferdinand en Allemagne, et presque plus de vrais Allemands dans le Saint-Empire : plus d'Innocent XI à Rome, plus de Tilly, plus de Montécuculli, de Marlborough, d'Eugène à la tête des armées ennemies; de voir enfin un abâtardissement si général parmi tous ceux à qui est confiée la destinée des hommes dans la paix et à la guerre, qu'ils ne s'étonneroient point qu'on pût vaincre et tromper les successeurs de ces grands hommes. Autrefois les François étoient obligés de combattre contre toute l'Europe, liguée et conjurée contre eux, et c'étoit à la valeur seule qu'ils devoient leurs conquêtes; à présent ils doivent leurs plus beaux succès à leurs négociations, et c'est moins à leur force qu'à la foiblesse de leurs ennemis qu'on peut attribuer le cours triomphant de leur prospérité. »

Une puissance rivale s'étoit élevée presque au niveau de celle d'Autriche ; elle ne sembloit cependant ni atteindre plus haut, ni se maintenir longtemps au même degré sans l'appui de la France. Quels qu'eussent été les motifs des deux défections que la France avoit reprochées à ce nouvel allié pendant le cours de la même guerre, soit qu'il eût eu de bonnes raisons à alléguer pour sa justification, soit que les circonstances eussent obligé de l'en dispenser, il n'en est pas moins certain qu'à la paix il obtint encore de la France la garantie de ses acquisitions, et l'intérêt commun sembloit être un garant encore plus sûr de la durée de cette alliance.

Elle paroissoit, en effet, devoir être dans l'Empire la base la plus solide du crédit et de la considération de la France, fondés sur la puissance fédérative.

Quoique revêtue de la dignité impériale, la nouvelle maison d'Autriche ne pouvoit plus, comme l'ancienne, opprimer l'Empire, ni le soulever à tout propos contre la France. La nouvelle balance étoit encore fortifiée, de notre côté, par des liaisons particulières avec divers membres du corps germanique.

En partant de cette position, la France reprenoit déjà, dans les affaires de ce corps, le degré d'influence qu'elle y avoit acquis autrement par les *traités de Westphalie*, que la *Ligue du Rhin*, en 1658, lui avoit conservé et assuré jusqu'à la paix de Nimègue, et que ses hauteurs et ses vexations, après cette paix, lui avoient fait perdre.

De là, pour elle, un nouveau surcroît de crédit, de considération et même de pouvoir. Pour l'augmenter encore, elle n'avoit, on le répète, rien à faire que de *rester comme elle étoit*. La France alloit redevenir pour l'Empire un point d'appui fixe, une protection assurée dans tous les cas d'atteinte soit aux lois, aux constitu-

tions du corps entier, soit aux droits et prérogatives de chaque membre. Garant perpétuel de la paix de Westphalie, le Roi étoit, en quelque sorte, le gardien et le protecteur-né de ces lois et constitutions.

Dans tous les cas, Sa Majesté restoit d'autant plus libre dans l'exercice de cette garantie, qu'elle n'avoit aucun engagement particulier avec la cour impériale, la seule de qui l'on peut craindre de pareilles atteintes ; et toutes les fois que la France n'auroit pas jugé à propos d'exercer sa garantie à la rigueur, dans les différends qui pourroient survenir, elle étoit sûre au moins de s'en réserver l'arbitrage.

On l'a déjà remarqué : la puissance nouvellement agrandie, et mise, dans l'Empire, en équilibre avec l'Autriche, ne sembloit pas avoir acquis une consistance assez ferme pour se maintenir elle-même, et pour soutenir sa balance sans l'appui, ou du moins sans le concours de la France.

D'autres membres puissants du corps germanique, la Saxe, la Bavière, la maison palatine, avoient un intérêt commun au maintien de cette balance et de la prépondérance de la France toutes les fois qu'il lui plairoit de la faire pencher d'un côté ou de l'autre. Par là elles étoient également à couvert des entreprises de l'une ou de l'autre des deux puissances opposées. Par là aussi elles pouvoient espérer de la France un appui solide dans leurs prétentions respectives.

A l'égard des trois électeurs ecclésiastiques et des autres princes et États du Rhin, ils tenoient déjà à la France par des liens encore plus forts. Obligés de la ménager par leur position topographique, quelques-uns d'entre eux fondoient aussi leurs liaisons avec cette couronne sur des vues d'intérêt présent et d'avantages éventuels. Quels garants plus sûrs de la foi des hommes et des princes que l'intérêt d'un côté et la crainte de l'autre !

De toutes parts donc, c'est-à-dire du corps germanique en général et de chacun de ses membres en particulier, à la France le recours du plus foible, de la France à l'Empire, à chacun de ses co-états, le secours du plus fort; ce qui fait le lien le plus fort de la puissance fédérative. De là pour la France, dans le corps germanique, le plus grand *crédit de considération.*

Et ce crédit ne bornoit point ses effets à l'étendue de l'Allemagne, il les portoit au loin, et dans le Nord, et jusqu'en Italie.

Voyons à présent s'il a pu subsister au même point depuis la diminution ou plutôt l'anéantissement de notre puissance fédérative.

Dans l'Empire, elle étoit fondée sur deux titres : la protection et l'arbitrage.

Depuis le changement de ce système, il ne faut pas croire que le corps germanique ni aucun de ses membres attende encore de la France aucune protection : s'ils pouvoient s'en flatter un jour, ce ne seroit qu'après un retour, de sa part, vers les anciens principes.

Mais l'alliance de 1756 avec la cour de Vienne étoit, dira-t-on, purement défensive; loin d'y déroger aux engagements des traités de Westphalie, les deux cours les prenoient pour base de leur union.

Rien n'est plus vrai selon la lettre; mais quel étoit l'esprit des nouveaux engagements? la suite l'a montré; et tant que ces liens subsisteront entre la France et l'Autriche, on restera persuadé que celle-ci pourroit toujours attenter impunément soit aux libertés du corps germanique, soit à l'indépendance, ou même aux possessions de chacun de ses membres.

On ne compte guère plus sur l'arbitrage de la France. Il auroit été au moins très-suspect.

Mais autant la France perdit à ce changement, autant l'Autriche y gagna.

D'abord elle eut de quoi en imposer à tout l'Empire par la publicité et l'étalage de son étroite union avec la France.

Ensuite elle fit servir cette même intelligence à procurer enfin l'élection d'un roi des Romains.

Enfin elle tint par là en respect le Roi de Prusse, et se réserva les moyens de renouer avec lui, quand elle le jugeroit à propos, pour des intérêts éventuels. Aussi qu'en est-il arrivé ?

Tous les princes et États de l'Empire se voyant sans appui, du côté de la France, contre la cour de Vienne, se jetèrent entre les bras de cette cour ou s'attachèrent au Roi de Prusse et à l'Électeur de Hanovre. Celui-ci, soutenu de l'argent d'Angleterre, forma dans l'Empire une troisième puissance du premier rang. La France n'y parut plus, dans la dernière guerre, que comme une puissance secondaire et auxiliaire de l'Autriche, une exécutrice aussi aveugle que zélée des décrets du conseil aulique.

Les princes et États autrefois alliés et dépendants de la France furent entraînés par elle-même dans la cause et dans la dépendance absolue de la cour de Vienne. Ils lui vouèrent l'obéissance et la soumission dont on a vu, sous Léopold, des exemples si funestes à la France. Ce fut, à la vérité, contre le Roi de Prusse; mais par l'assujettissement qui en résulta, cette cour se mit en mesure de les tourner avec plus de facilité encore contre la France même, si celle-ci lui en fournissoit le plus léger prétexte.

En attendant ils sont restés, à l'égard de cette couronne, dans l'état d'indifférence et d'indépendance où l'Autriche a toujours souhaité de les tenir en temps de paix pour en faire contre elle des instruments en temps de guerre.

L'archiduc Joseph fut élu roi des Romains. Devenu empereur[1], il a manifesté dans toutes les occasions cet esprit despotique à l'égard de l'Empire et de ses dépendances qui est en même temps exclusif de toute intervention de la part de la France. Il n'a plus entendu prononcer qu'avec peine le nom de *garantie*, ni souffert qu'avec humeur les démarches les plus mesurées de la part de cette couronne. L'heureuse distinction entre *l'Empereur* et *l'Impératrice* a mis fort à l'aise le ministère autrichien lorsqu'il a voulu se dérober à l'*intercession* de la France dans les affaires qu'il appelle *purement de l'Empire*. M. de Kaunitz s'en étoit débarrassé en nous envoyant à M. de Perghen ; et celui-ci nous insinua « que ces affaires étoient » chatouilleuses, épineuses à traiter; que l'Empereur étoit » là-dessus d'une extrême délicatesse; qu'il regardoit » comme sacrés les droits attachés à la couronne impé» riale; qu'il ne souffriroit point qu'on entreprît d'y tou» cher, et que Sa Majesté Impériale s'étoit fait là-dessus » des principes dont elle ne s'écarteroit jamais; enfin que » si de notre part on désiroit d'entretenir avec ce prince » une parfaite intelligence, il nous conseilloit fort (lui » comte de Perghen, et c'étoit aussi l'avis de M. de Kau» nitz) de ne pas nous mêler de ces sortes d'affaires[2]. »

Voilà donc à quoi s'est réduite peu à peu l'influence de la France dans les affaires *de l'Empereur et de l'Empire!* Nous avons parlé ailleurs de celle qui lui étoit restée dans

[1] Élu roi des Romains en 1764: empereur l'année suivante, à la mort de son père, François de Lorraine.

[2] Tel a été, entre autres occasions, le langage tenu à M. de Durfort, ambassadeur de France, et depuis à M. Durand. Ce fut au sujet de l'affaire de *San-Remo*, qui, pour être en Italie et dans les États de Gênes, n'en est pas moins de l'Empire, suivant le protocole autrichien. Mais nous parlerons, dans un autre article de ces prétentions surannées et de leurs conséquences. (*A.*)

les négociations et les opérations de l'*Impératrice*, ou, pour mieux dire, de l'ascendant que la cour de Vienne avoit sur la nôtre jusqu'à l'époque de son alliance avec la Russie et le Roi de Prusse[1].

C'étoit le troisième objet de cette cour dans sa conduite à notre égard, ou plutôt par celle qu'on s'étoit laissé prescrire par elle. La sécurité, la confiance outrée qu'on nous avoit inspirée dans son alliance a tenu la France en sous-ordre, passive et désarmée, enfin dans l'état où il falloit qu'elle fût restée depuis la paix pour que l'Autriche pût lever le masque impunément.

Voyons à présent si, depuis la *Ligue copartageante*, la France peut et doit avoir encore quelque crédit, quelque influence dans l'Empire.

Jusqu'à cette époque, il est vrai qu'elle en avoit fort peu, parce qu'elle s'en étoit désistée en faveur de la cour de Vienne; mais tant que celle-ci auroit été ou en froideur ou en défiance avec celles de Berlin et de Pétersbourg, le besoin qu'elle auroit de nous pouvoit au moins ramener des circonstances favorables; et alors la France, guérie de son aveuglement, auroit profité de ces conjonctures pour reprendre sa supériorité et pour exercer dans l'Empire ses droits de garantie, de protection et d'arbitrage.

Aujourd'hui l'équilibre existe encore entre l'Autriche et la Prusse; et c'est, dit-on, pour le maintenir que la première a dû s'agrandir à proportion de l'autre; mais la France autrefois en tenoit la balance, et la tiendroit encore si elle l'avoit voulu. Il n'est plus temps de la reprendre; les deux puissances principales d'Allemagne étant une fois d'accord entre elles pour y dominer de concert, celles du second ordre dans le corps germanique n'ont plus que

[1] Voyez t. I, p. 467 et suiv.

le choix de la servitude pour acheter à ce prix la protection de l'une ou de l'autre de ces deux puissances dominantes. Un tiers quelconque seroit fort malvenu à s'immiscer désormais dans les affaires de l'Empire; et les Etats mêmes qui désireroient son appui n'oseroient plus le demander, de peur d'être écrasés avant de pouvoir être secourus [1].

Ce tiers fut autrefois la *Suède sous Gustave-Adolphe*. La *Ligue catholique* emportoit la balance, il la fit pencher en faveur de la *Ligue protestante*. Richelieu, Mazarin survinrent, et, par une conduite adroite et impartiale, rétablirent l'équilibre entre les deux religions. La paix de Westphalie posa des limites à l'ambition de la Suède, à celle de l'Autriche, et la France devint ce *tiers* dépositaire de la balance.

Ses malheurs et ceux de la Suède, au commencement de ce siècle, firent naître à la Russie le projet hardi de se mettre à la place qu'elles avoient occupée; Pierre le Grand ne le perdit jamais de vue. Les mariages de sa nièce avec un duc de Mecklenbourg et de sa fille avec un duc de Holstein n'eurent point d'autre objet que de lui fournir un prétexte de s'immiscer dans les affaires d'Allemagne. On sait même toutes les tentatives qu'il fit pour acquérir par échange ou à force d'argent quelque territoire dans l'Empire.

Depuis la mort du Czar, ce projet, quoique moins suivi,

[1] MM. de Vergennes et Durand ont déjà annoncé qu'il existoit un traité entre les deux Impératrices et le Roi de Prusse, dans lequel la cour de Vienne étoit excitée à ne plus reconnoître l'entremise de la France dans les affaires de l'Empire, et à susciter sous main quelque affaire de ce genre pour pouvoir manifester cette déclaration. (*A.*) — M. de Vergennes était l'agent de la correspondance secrète à Stockholm, d'où il surveillait la Russie, et M. Durand à Vienne, l'un en qualité d'ambassadeur, l'autre en qualité de ministre résident.

ne fut jamais abandonné ; les Schouwaloff en avoient flatté l'Impératrice Élisabeth vers la fin de la dernière guerre. Ce fut pour s'approcher de l'Allemagne qu'ils lui persuadèrent enfin de *garder la Prusse*, malgré ses déclarations précédentes ; et lorsqu'il fut question du congrès d'Augsbourg, les instructions de M. Czernischeff portoient expressément cette clause : « *Que la Russie seroit garante du*
» *nouveau système qui résulteroit dans l'Empire des con-*
» *quêtes faites et à faire sur le Roi de Prusse et sur ses*
» *alliés ; que le traité conclu en conséquence seroit une*
» *loi de l'Empire comme la paix de Westphalie ; et que, si*
» *la France s'opposoit aux arrangements pris ou à prendre*
» *là-dessus avec la cour de Vienne, elle seroit exclue de la*
» *garantie.* »

Quelque disposition que cette cour eût pu laisser entrevoir là-dessus à celle de Pétersbourg, elle n'avoit jamais compté de se prêter à ses désirs par l'admission d'un troisième garant, qui deviendroit le plus formidable. Aussi le congrès d'Augsbourg ne fut-il pour le ministère autrichien qu'une parade politique à laquelle il crut devoir se prêter, bien sûr d'en prévenir la réalité.

Fidèle à son système, il a su, depuis, écarter la Russie des affaires de l'Empire ; et dans le partage de la Pologne, il s'est arrangé de manière à lui fermer tout accès vers l'Allemagne.

La France, en conservant ses titres et ses droits dans l'Empire, en avoit suspendu l'exercice par sa déférence et même sa subordination aux vues, aux désirs de la cour de Vienne ; cet exercice lui est devenu plus difficile, et même à peu près impossible, par l'union des deux puissances rivales, entre lesquelles la France avoit pu et dû tenir la balance.

L'Allemagne reste donc livrée sans défense à la discré-

tion de ces deux puissances réunies dans son sein; tout pouvoir étranger en est exclu.

Le corps germanique, considéré en général, n'existe donc plus que sous le bon plaisir de ces deux potentats, et n'a plus de rapport direct avec la France. Elle a donc perdu cette branche de sa *puissance fédérative*. Elle ne doit pas pour cela y renoncer; c'est un point trop capital pour sa considération, sa dignité, sa prééminence. Nous parlerons ailleurs des moyens de la recouvrer.

DE LA SAXE.

On peut dire que cette puissance a toujours été ou contre la France, ou à charge à la France.

Le premier cas est arrivé plus souvent. Le second est arrivé deux fois.

La première, elle s'étoit unie avec nous presque par force : elle nous quitta par inclination, après nous avoir engagés, au fond de la Bohême, sur la foi périlleuse de son alliance.

La deuxième, ce fut la personnalité d'un ministre contre le Roi de Prusse qui entraîna son maître dans des engagements indirects avec la Russie et la cour de Vienne. La Saxe en devint la victime. L'Autriche et la Russie surent nous engager à partager avec elles le fardeau de sa vengeance et de sa délivrance. Ainsi, à proprement parler, la Saxe ne fut pas pour nous : ses engagements mêmes avoient été contractés originairement contre nos alliances et notre système d'alors; mais enfin nous fûmes pour elle. Il nous en coûta cher; elle n'y gagna rien.

Depuis cette époque, nous n'avons eu avec la cour de Dresde que de foibles liaisons. Le désir héréditaire du titre royal l'auroit peut-être déterminée à seconder nos vues dans les affaires de Pologne; mais il ne paroît pas

que nous en ayons eu de bien décidées, ni même de suivies. Circonscrite d'ailleurs par la puissance prussienne, la Saxe ne pouvoit guère tenter aucune démarche, ni la France l'appuyer que de concert avec le Roi de Prusse, et ce concert n'a pas existé.

Du côté de la cour de Vienne, il est au moins très-douteux que la maison de Saxe ait eu dans les affaires de Pologne des espérances plus fondées. Il ne paroît pas même que cette cour eût penché pour l'électeur. Un prince cadet auroit pu lui convenir davantage; mais quelques démonstrations qu'elle ait pu faire à cet égard, on peut assurer qu'elles n'ont jamais été sincères. Elle n'a rien *voulu* en Pologne que pour elle-même; et quand elle a feint de *vouloir* autre chose, qu'elle l'a proposé à de certaines conditions, elle savoit bien qu'elle ne seroit pas *prise au mot*. Elle ne cherchoit qu'un prétexte pour faire *bande à part*, déclarer ses engagements et remplir enfin son projet réel.

La maison de Saxe n'a donc plus rien à espérer de la France pour ses intérêts en Pologne. L'électeur en a été pour quelques intrigues sourdes et beaucoup d'argent, dont la sortie a augmenté le délabrement de ses finances et l'épuisement de ses États. Cette maison n'a plus à faire valoir dans l'Empire d'autres prétentions que celles sur la *succession de Clèves*, qui, depuis deux cents ans bientôt, n'ont pas été seulement écoutées[1].

Elle est donc réduite à exister désormais dans une double dépendance : celle du Roi de Prusse, qui est sa partie adverse à l'égard de ces mêmes prétentions, et

[1] On en parlera cependant, lorsque, dans la section III de cet ouvrage, on traitera des *nouvelles combinaisons* : on y dira aussi un mot des droits éventuels de l'électrice douairière, sur les allodiaux et le mobilier de la maison de Bavière à son extinction. (*A.*)

dont les États, entourant et coupant les siens de tous côtés, la forcent à le ménager sans cesse; et celle de la cour de Vienne, dont la protection lui est si nécessaire auprès de ce nouvel allié. Pour la France, elle ne peut plus ni lui rien promettre, ni rien attendre d'elle, tant que la même union, le même concert subsisteront entre ces deux puissances [1].

DE LA BAVIÈRE [2].

Les liens du sang, ceux de l'honneur, de l'intérêt et de la reconnoissance, ont tenu longtemps attachée à la France cette maison autrefois si nombreuse, et aujourd'hui prête à s'éteindre.

Ces mêmes liens avoient été quelquefois relâchés, et l'on peut dire qu'à l'époque du *traité de Fuessen* (1745) ils furent absolument rompus.

La Bavière avoit eu deux fois, dans notre alliance, le même sort qu'a eu depuis la Saxe, dans celle où nous avions été entraînés par la cour de Vienne.

Les malheurs de ces deux États avoient eu aussi les mêmes causes : une administration intérieure avide,

[1] Il faut observer que l'opinion établie ici sur le peu d'utilité dont la Saxe pouvoit être à la France est fondée sur l'intelligence qui subsiste entre les cours de Vienne et de Berlin; car, dans des circonstances différentes, la Saxe pourroit et devroit servir d'un poids à mettre dans le côté de la balance que la France voudroit faire pencher; et sa position topographique, ainsi que les ressources immenses de son sol, méritent qu'on ait pour elle des ménagements de prévoyance qui peuvent devenir bien placés. (*A.*)

[2] La Bavière et la maison électorale palatine avaient un auteur commun, Otton de Wittelsbach (1180). Les descendants d'Otton formèrent plusieurs branches qui se réunirent, à la fin du dix-huitième siècle, pour former la Bavière actuelle sous l'électeur Charles-Théodore. Ce prince joignit à son héritage patrimonial la Bavière (1777), non sans avoir eu à soutenir contre l'Autriche une guerre dans laquelle il fut aidé par Frédéric II, roi de Prusse. Il eut pour successeur Maximilien-Joseph de Birkenfeld-Deux-Ponts, qui, allié à la France sous Napoléon, devint le premier roi de Bavière.

inepte, infidèle, indigente et prodigue; un état militaire mal constitué, mal régi, plus mal commandé; des ministres sans talents, sans courage et sans probité; des princes foibles ou incapables. Il n'est pas surprenant que tous deux aient succombé.

Cependant la Bavière s'en est toujours prise de ses calamités à l'alliance de la France; ce fut le prétexte qu'un ministère gagné par la cour de Vienne prit pour excuser sa défection.

Depuis cette époque, la même cour a conservé dans le cabinet de Munich une influence prépondérante. Elle avoit ménagé le mariage de l'Empereur avec la princesse de Bavière comme un moyen de recueillir un jour le fruit de tant d'intrigues; et s'il en étoit resté des enfants, il est très-apparent que la maison palatine auroit eu bien de la peine à se mettre en possession de la Bavière.

Au défaut de ce moyen, le *droit de convenance*, qui paroît s'établir pour base unique du *droit public*, pourroit bien suffire à l'Autriche, d'accord avec la Prusse, pour s'emparer de la Bavière à la mort de l'électeur. Le principe nouveau de *maintenir l'équilibre aux dépens de qui il appartiendra* doit dicter cette usurpation. La puissance prussienne est à la veille d'un nouvel agrandissement, par la réversion des deux margraviats de Bareith et d'Anspach à la branche aînée de la maison de Brandebourg[1]. Alors, en partant du même principe, la cour de Vienne seroit

[1] On se sert ici d'une expression impropre, parce qu'elle est usitée. Ces deux États, qui n'en font plus qu'un, étoient ainsi appelés parce qu'ils étoient possédés par des margraves ou puînés de Brandebourg. C'étoit proprement le burgraviat ou châtellenie de Nuremberg, le patrimoine de Frédéric de Hohenzollern, lorsqu'en 1417 il acheta, de l'empereur Sigismond, l'électorat de Brandebourg. Ce burgraviat fut partagé depuis entre deux cadets, avec la clause ordinaire de réversion; et, de droit, elle aura lieu au décès sans enfants du margrave régnant. Si le cas arrivoit du vivant du Roi de Prusse, ce seroit sa première acquisition incontestable. (*A.*)

obligée de balancer cet agrandissement par un autre à son profit. Il n'en seroit point d'autre plus à sa bienséance *que l'acquisition de la Bavière;* son droit sur ce duché seroit aussi clair que ses prétentions sur les royaumes imaginaires de Gallicie et de Lodomérie[1].

La Bavière auroit donc tout à craindre à l'extinction de sa maison électorale, si la ligue copartageante subsistoit encore à cette époque; et pourquoi ne subsisteroit-elle plus avec des moyens si faciles et des principes si commodes? Tant que les trois copartageants trouveront de quoi partager, il n'y a pas d'apparence qu'ils s'en lassent sitôt; et si, pour arrêter les progrès de ces partages, on n'emploie point d'autres armes que celles de la raison et de la justice, la Bavière est menacée de devenir province sous une domination qui ne promet pas d'être douce[2].

Mais que peut-elle opposer au projet? que pourroit-elle dans le temps opposer à l'exécution? C'est ce qu'il n'est pas aisé de prévoir. On ne doit donc pas toujours compter sur *le chapitre des accidents.*

Nous avons déjà observé que ce calcul vague et fautif n'est pas fait pour servir de base même à un plan momentané, moins encore à un système en grand, qui doit embrasser toute l'étendue de l'Europe.

Ce n'est pourtant qu'un pareil système militaire et politique qui peut préparer les moyens de venir à temps au secours de la Bavière, et d'en assurer la possession aux héritiers légitimes. Ce sera aussi le sujet de quelques *conjectures* dans la troisième section.

A partir de l'état présent, on peut dire de la Bavière que

[1] C'est le nom que la cour de Vienne donne à la Pologne qu'elle s'est appropriée. (*A.*)

[2] Joseph II voulut en 1778 s'emparer de la Bavière après la mort de l'électeur Maximilien-Joseph. Il traita avec l'électeur palatin; mais Frédéric II soutint par les armes les droits du duc de Deux-Ponts, héritier présomptif.

dans cette position elle est nulle pour la France, et la France avec toute sa puissance comme nulle pour la Bavière. On doit ajouter que cette nullité réciproque subsistera toujours tant que durera le nouveau système établi dans l'Empire par la ligue copartageante.

DE LA MAISON PALATINE[1].

Il n'en est pas de même de la maison palatine à l'égard de la France. Il ne paroît pas que, jusqu'à présent, celle-ci ait eu aucun sujet de mécontentement de la branche électorale actuellement régnante. Les liens qui la tiennent attachée à la France et doivent intéresser en sa faveur cette couronne sont l'utilité réciproque et surtout le voisinage. Cette circonstance met toujours le voisin puissant à portée de soutenir, de secourir le plus foible, ou de le contenir, même de le punir, s'il osoit mépriser son appui. Tous ces motifs sont bien puissants; il en est de plus forts encore pour la branche appelée à la succession.

Le chef en est personnellement attaché au Roi par tous les sentiments qu'inspirent la bonté, l'amitié, la société de ce monarque. Il éprouve sans cesse, pour tout ce qui lui appartient, de nouvelles marques de bienfaisance : voilà pour le présent. Mais, si l'on porte ses vues dans l'avenir, on trouvera encore d'autres raisons, pour la branche de Deux-Ponts, de ménager la France, et pour celle-ci, de cultiver et d'*arroser* cette branche naissante.

Il n'est point de plan sans défaut, point de système sans inconvénients. Celui qui sembloit affermi pour jamais après la paix d'Aix-la-Chapelle fut en partie l'ouvrage du hasard, parce qu'il résulta du concours et du choc de plusieurs événements qui n'avoient pas été prévus ou assez combi-

[1] Voyez la note page 134. L'Électeur palatin était alors Charles-Théodore, qui mourut en 1799, n'ayant d'autre héritier que Maximilien de Deux-Ponts.

nés d'avance. Ce système avoit donc un inconvénient qu'il n'avoit pas été possible d'éviter.

L'équilibre dans l'Empire étoit bien établi, mais la puissance opposée à la maison d'Autriche n'étoit ni assez dépendante ni assez voisine de la France : c'est ce que nous développerons ailleurs (section III de ces conjectures), lorsqu'il sera question de former un nouveau système de puissance fédérative.

Celui qu'on avoit *broché* à la hâte, après la mort de Charles VI, destinoit la maison de Bavière à jouer en Allemagne le rôle qu'a rempli depuis celle de Brandebourg. Les fautes et les malheurs accumulés dans cette guerre, la mort de Charles VII, la défection de son fils, les succès du Roi de Prusse, tout concourut à renverser ce premier système, et à établir celui qui subsistoit après la paix d'Aix-la-Chapelle.

La maison de Bavière sembloit d'ailleurs devoir être encore longtemps partagée en deux branches ; et alors la réunion, peut-être si prochaine, des deux électorats ne paroissoit pas même vraisemblable.

Depuis le *traité de Fuessen*, la cour de Vienne conserva, comme on l'a déjà remarqué, toute son influence sur celle de Munich ; et dès lors la branche palatine, plus voisine et plus dépendante de la France, se trouva presque isolée de celle de Bavière.

Dans cette position, ces deux maisons ne faisant point (comme elles l'auroient pu et dû) *cause et masse communes*, elles ne pouvoient plus remplir l'objet qui auroit rendu leur alliance utile et leurs intérêts précieux à la France.

Le cas arrivant de la réunion des deux électorats dans la branche de Deux-Ponts, il en naîtra un nouvel ordre de choses. Cette masse réunie fera un poids considérable dans la balance de l'Empire. La France sera toujours à portée

de la placer à son gré dans l'un ou l'autre des deux bassins; et si les possessions du nouvel électeur étoient attaquées en conséquence, il trouveroit dans la puissance et dans le voisinage de la France un appui redoutable qui bientôt lui en procureroit d'autres dans le corps germanique.

Mais pour cela il faut prévoir et prévenir de loin les obstacles certains qui ne tarderoient pas à s'élever contre cette puissance naissante. Sa position topographique, si commode pour la tenir dans notre dépendance et pour la secourir contre toute agression, l'a rendue suspecte d'avance; et il est fort à craindre que la ligue copartageante n'ait déjà pris ou ne prenne incessamment des mesures pour la *démembrer* comme la Pologne.

De la part du Roi de Prusse, au défaut des raisons, les prétextes ne manqueront pas. La succession de Berg et de Juliers lui en fournira de reste[1]. La cour de Vienne pourroit bien s'en passer : elle paroît s'y accoutumer; et ce ne seroit pas alors avec des raisons, des persuasions, des insinuations, par de petits moyens, des intrigues avortées et des mesures vacillantes, qu'on pourroit arrêter ce torrent d'usurpations.

La situation de la maison palatine est donc et restera toujours précaire, tant que le double pouvoir établi dans l'Empire par la ligue copartageante subsistera sur le même pied. On dit plus : la situation de la France est et sera précaire à cet égard tant que les choses resteront dans la même position, puisque sa gloire, sa sûreté, sa tranquillité, tout seroit également compromis; ou à abandonner alors la maison palatine, ou à la soutenir sans y être préparée d'avance.

[1] C'est aussi une question à traiter dans la troisième section de ces Conjectures. On croit devoir y renvoyer cette discussion, pour ne pas trop couper le fil de cet article. (*A.*)

Nous avons dit un mot de quelques puissances du second ordre dans l'Empire : la Saxe, la Bavière, la maison palatine. On y peut ajouter la maison de Brunswick, surtout le Roi d'Angleterre comme électeur de Hanovre, la Hesse et le Wurtemberg.

DE LA MAISON DE BRUNSWICK.
Le Roi d'Angleterre électeur de Hanovre.

Les rapports et les liaisons de la maison de Brunswick avec la France avoient subsisté autrefois avec plus d'intérêt et d'intimité.

Cette maison, entrée sous Ferdinand II dans la ligue protestante, étoit écrasée sous Ferdinand III. La Suède seule n'auroit pas pu la rétablir; peut-être même ne l'auroit-elle pas voulu. Les acquisitions qu'elle se ménageoit dans le cercle de la basse Saxe ne cadroient point avec les vues d'agrandissement ou plutôt de rétablissement héréditaire de cette maison.

Ces vues lui étoient assez naturelles. Elle avoit possédé jadis non-seulement ce cercle, mais encore ceux de la Bavière et de la haute Saxe. Déchue de sa grandeur et réduite au pays dont elle porte le nom, elle n'avoit rien à espérer de la Suède, et tout à craindre de la cour impériale. Elle se retourna du côté de la France; et la protection de cette couronne la fit rétablir en entier par les traités de Westphalie. Elle obtint de plus quelques dédommagements pécuniaires et l'alternative de l'évêché d'Osnabrug.

Depuis cette époque, jusque bien avant dans le règne de Louis XIV, elle fut comptée dans l'Empire parmi les maisons alliées, protégées, auxiliaires et subsidiaires de la France.

La révocation de l'édit de Nantes et la fermentation

qu'elle excita dans toute l'Europe protestante fournit à Léopold une occasion dont il profita.

Le zèle de religion, mais plus encore les subsides de l'Angleterre et de la Hollande disposèrent bientôt tous les protestants d'Allemagne à entrer dans les vues de la *Ligue d'Augsbourg*. De ce nombre furent les princes de la maison de Brunswick.

La branche de Hanovre surtout eut des motifs de plus pour persister depuis dans l'alliance et la dépendance de la cour impériale.

La succession d'Angleterre lui étoit destinée, et l'Autriche la lui avoit garantie.

Outre les deux expectatives dont elle étoit comme assurée, pour augmenter et arrondir ses possessions en Allemagne [1], elle désiroit ardemment la dignité électorale. Léopold l'en avoit flattée; elle en fut enfin revêtue. Mais cette dignité ne fut pas généralement reconnue, et, dans l'Empire même, il s'éleva beaucoup d'obstacles: la cour de Vienne prit sur elle de les surmonter; et ce fut un motif de plus qui lui dévoua sans réserve la maison de Hanovre.

La branche aînée de Brunswick ne gagnoit rien à tout cela. Elle souffroit même de l'élévation d'une branche cadette qui alloit, à double titre, prendre le pas sur elle; mais, entraînée par le torrent des circonstances et par le besoin de subsides, elle suivit avec regret le parti qu'elle avoit embrassé.

Depuis cette époque, la maison de Brunswick n'a plus eu de rapports directs avec la France, que par ceux de l'Angleterre avec cette couronne.

[1] Celle du duché de Saxe-Lauenbourg, dont elle obtint l'investiture éventuelle, et qui a eu lieu; celle de l'Oost-Frise par un *pacte de famille*, mais sur laquelle a prévalu une autre *expectative* accordée à la maison de Brandebourg. (*A.*)

La branche aînée, ou de Wolffenbuttel, s'étoit lassée depuis longtemps de la subordination où elle étoit réduite à l'égard de celle de Hanovre. Pour s'y soustraire enfin, elle paroissoit avoir tourné son attachement et ses espérances du côté de la maison de Brandebourg.

L'alliance du Roi de Prusse, en 1756, avec l'*électeur de Hanovre* devint aussitôt, par les circonstances, une ligue forcée avec le *Roi d'Angleterre*.

La branche de Wolffenbuttel y fut entraînée avec lui, et le mariage du prince héréditaire a enfin rapproché et renoué cette branche avec celle de Hanovre.

Dans le cas cependant où il faudroit opter, la position topographique suffiroit seule pour décider le choix de la première. Ses États sont sous la main du Roi de Prusse; et ceux de Hanovre (avec le même avantage local), loin de pouvoir garantir d'une invasion le duché de Wolffenbuttel, n'auroient aucun moyen de s'en défendre eux-mêmes.

Cette situation du Roi d'Angleterre, en sa qualité d'électeur, ne sembleroit pas propre à la rassurer sur les suites de la ligue copartageante. L'*esprit de partage* pourroit bien gagner du côté de la basse Saxe.

La cour de Vienne est restée mécontente de l'opposition qu'elle avoit éprouvée de la part d'un Roi-électeur, qu'elle regardoit comme sa créature; et, s'il s'agissoit d'*acquérir* quelque nouvelle possession à sa portée, elle ne disputeroit pas au Roi de Prusse le droit de faire aussi, de son côté, sur l'Elbe ou sur le Weser, quelque *acquisition équivalente*.

Ce monarque en auroit toujours le moyen; et, pour les prétextes, ce n'est pas une affaire : son génie fécond lui en fourniroit en abondance.

D'abord on sait qu'il a toujours eu envie de s'approcher de Hambourg ou de Bremen, aussi bien que de

Dantzig, et d'étendre ses côtes sur l'Océan comme sur la Baltique.

La possession de l'Oost-Frise et les vastes projets qu'elle avoit enfantés pour le commerce d'Embden avoient mis le Roi de Prusse en goût d'*acquisitions maritimes*. Celle des duchés de Bremen, de Werden, le rendoit le maître des embouchures du Weser et de l'Elbe. Hambourg alors et Bremen seroient à sa discrétion.

On pourroit y ajouter le comté d'Oldenbourg, par quelque arrangement avec le Danemark et la Russie. La cour de Copenhague l'a offert plus d'une fois à celle de Pétersbourg en équivalent du Sleswig.

Alors le Roi de Prusse formeroit sur l'Océan une lisière de côtes, depuis l'Elbe et le Weser jusqu'en Oost-Frise.

Il ne s'agiroit, pour cela, que de se mettre au lieu et place du Roi de Danemark, pour racheter par force, du Roi d'Angleterre, les duchés de Bremen et de Werden, que George Ier avoit atrocement acquis de la dépouille de Charles XII. (Pour quatre cent mille écus de Danemark, à 4 liv. 10 s., en tout 1,800,000 liv.)

Rien de plus facile si, toujours d'accord avec la Russie (en lui procurant des avantages réciproques), le Roi de Prusse employoit pour cela, auprès du Danemark, la cour de Pétersbourg; il en obtiendroit la cession d'un droit qui n'existe point, et que d'ailleurs cette médiocre puissance n'est pas en état d'exercer.

Dans ces circonstances, on ne conçoit pas trop quel peut être le plan du Roi-électeur, ou de son ministère hanovrien, pour conserver l'intégrité de ses possessions en Allemagne.

Si on l'avoit vu faire quelques démarches à ce sujet, ou se prêter à celles qui peut-être lui ont été proposées, on croiroit qu'il s'est occupé à tracer au moins ce plan défen-

sif : mais il ne paroît pas que cette alarme (si on l'a prise) ait produit l'effet qu'on en pouvoit attendre. C'étoit de rapprocher de nous la cour de Londres, par *l'intérêt de Hanovre.* Il avoit produit cet effet à diverses époques, sous George I[er], et forcé quelquefois les inclinations de George II[1].

Mais les motifs qui dirigeoient la conduite de ces deux princes allemands n'existent plus pour George III. Purement Anglois, il a été élevé dans l'indifférence, et peut-être dans l'aversion nationale, pour ce qu'on appelle en anglois *continental connections,* ou les intérêts du continent. L'intérêt de Hanovre avoit toujours été le vrai principe de ces connexions, de ces liaisons (si coûteuses pour l'Angleterre) avec les puissances du continent.

On ne peut point aimer ce qu'on ne connoît pas. L'orgueil des Anglois et leurs préventions contre tout ce qui n'est point l'Angleterre avoient encore exagéré à ce jeune prince la stérilité, la misère apparente des *bruyères de Hanovre,* mises en opposition avec les *riches plaines de l'Angleterre.* Il faut bien qu'on lui ait donné de ce pays les idées les plus rebutantes, puisqu'il n'a jamais eu la curiosité si naturelle d'aller une fois voir *son héritage.* Peut-être aussi ses ministres mêmes ont craint qu'il ne s'accoutumât à être le maître; et ce n'étoit qu'à *Herren-Hausen* qu'il auroit pu en prendre l'habitude.

Ces préjugés d'enfance peuvent bien le laisser dans l'indifférence sur le sort d'un peuple qu'il n'a jamais vu; mais l'*esprit de propriété,* réveillé sans doute par le minis-

[1] La quadruple alliance en 1718, le traité de Hanovre en 1725, celui de Séville en 1729, enfin la convention de 1741. George II voyoit alors ses États menacés par le Roi de Prusse et par notre armée d'*observation* en Westphalie. Quelque répugnance qu'il eût à se prêter aux vues de la France pour l'élection de Charles VII, il fut forcé de consentir à la *suspension du suffrage de Bohême,* et de donner le sien à l'Électeur de Bavière. (A.)

tère hanovrien, l'auroit alarmé sur la *possession*, s'il n'avoit été rassuré par quelques motifs apparents.

Ils ne pouvoient avoir d'autres fondements que l'union intime des trois puissances copartageantes. Le ministère anglois aura donc représenté, de son côté, à George III, que la Russie étoit trop intéressée à conserver son amitié pour souffrir qu'aucun de ses alliés osât toucher à ses possessions électorales. Ce même ministère en aura obtenu les assurances les plus formelles de la cour de Pétersbourg; et celle-ci se sera chargée de lui en procurer de pareilles de la part des deux autres *copartageants*. Il est même très-apparent que toutes ces déclarations auront déjà été délivrées en forme à la cour de Londres.

Il n'y auroit peut-être pas, dans ces actes publics ou secrets, de quoi rassurer un ministère moins fier ou moins indifférent sur cet objet. Le Roi de Prusse forme encore aujourd'hui des prétentions d'argent à la charge de l'Angleterre; et, quoi qu'il puisse avoir promis ou déclaré, il auroit toujours son recours sur son débiteur en Allemagne, dès qu'il trouveroit l'occasion de pouvoir l'exercer. Cette occasion pourroit naître d'un changement dans le système de la Russie à l'égard de l'Angleterre; et ce changement peut arriver par des événements fort naturels[1].

Alors il faudroit bien, par honneur, que l'Angleterre soutînt son roi, dépouillé pour elle de ses États d'Allemagne; et, malgré toute sa répugnance à s'engager dans le continent, elle seroit forcée d'y faire la guerre avec désavantage.

Mais ce ne seroit pas pour la France l'effet le plus à

[1] Comme, par exemple, l'avénement du grand-duc au trône. Ce prince, bientôt marié avec une belle-sœur du prince royal de Prusse, pourroit être un jour entraîné plus avant encore que sa mère dans les intérêts de la cour de Berlin. (*A.*)

craindre de la ligue copartageante; au contraire, il en résulteroit de nouvelles combinaisons; et ce résultat pourroit amener aussi un nouvel ordre de choses, dans lequel la France trouveroit alors plus d'un moyen de reprendre sa place. Ce sera le sujet de quelques conjectures dans la suite de cet ouvrage.

Concluons à présent que la maison de Brunswick et le Roi d'Angleterre, en sa qualité d'électeur de Hanovre, sont également détachés, isolés de la France;

Que le dernier n'a plus, à l'égard de cette couronne, les mêmes motifs propres et personnels qui en avoient rapproché ses deux prédécesseurs, et que les motifs politiques ne peuvent nous le ramener que par des circonstances forcées;

Que pour en profiter, si le cas arrivoit, il faudroit du moins y être préparé; et qu'enfin cette préparation ne peut résulter que d'un nouveau système militaire et politique.

DE LA HESSE.

On ne remontera point ici jusqu'à l'origine des liaisons de la maison de Hesse avec la France : elles avoient commencé sous François I[er], et continué sous son successeur.

Les guerres de religion les avoient formées; elles les rompirent et les renouèrent. Dans celle de trente ans, la fameuse landgravine de Cassel, *Amélie de Hanau*, se trouva réunie avec la France. Elle obtint par sa protection, dans les traités de Westphalie, le rétablissement en entier de sa maison, des agrandissements de territoire [1] et des sommes considérables à titre d'indemnité.

Le même zèle de religion, après la révocation de l'édit

[1] La sécularisation à son profit de l'abbaye de Hirsfeld et de plusieurs autres grands bénéfices en souveraineté. (*A.*)

de Nantes, les mêmes intrigues de Léopold et les mêmes motifs d'ambition particulière qui avoient détaché de la France la maison de Brunswick, produisirent le même effet sur celle de Hesse.

Le même désir de la dignité électorale qui avoit animé autrefois la première et qui l'avoit assujettie à la cour de Vienne domina depuis la seconde et la retint longtemps dans la même dépendance.

La couronne de Suède, mise sur la tête du landgrave Frédéric, n'avoit point passé aux princes collatéraux. Il leur paroissoit dur de rester dans un ordre subalterne et de voir au-dessus d'eux tant de nouveaux rois[1] qui s'étoient élevés dans le sein de l'Empire.

Au défaut d'une couronne, le bonnet électoral auroit dédommagé l'ambition des landgraves : ils avoient amassé pour cela des trésors immenses; et si Charles VII eût vécu plus longtemps ou régné plus tranquille, la maison de Hesse alloit obtenir de la maison de Bavière ce que lui avoit fait attendre si longtemps celle d'Autriche.

L'élection de François I[er] ramena aussitôt le landgrave Guillaume à son premier attachement; et sans la guerre qui survint en 1756, il auroit enfin recueilli le fruit d'une si longue attente. Entraîné alors par le torrent des affaires dans la ligue opposée aux vues de la cour de Vienne, il s'en attira le ressentiment. La France exerça sur lui les vengeances de l'Autriche : il mourut fugitif et dépouillé de ses États.

Son fils, le landgrave régnant, n'a point perdu de vue l'objet favori d'une ambition héréditaire. Il a paru longtemps rester attaché malgré lui au Roi de Prusse, et ménager toujours en même temps la cour de Vienne : mais

[1] D'Angleterre, de Pologne, de Prusse, de Suède, et le duc de Holstein, appelé à la succession du trône de Russie. (A.)

l'union de ces deux puissances sembleroit lui promettre enfin par leur concours le succès désiré.

Il est cependant fort à craindre pour le landgrave que ces deux cours ne se pressent pas de le satisfaire.

Devenu catholique, il en est resté en froideur avec toute sa famille, ainsi qu'avec les cours de Londres et de Copenhague, auxquelles il tient de plus près par les liens du sang. Il en est résulté un manque d'harmonie dans les démarches de sa famille et de ses proches qui doit au moins servir de prétexte pour en retarder l'effet.

D'ailleurs en différant toujours de lui accorder la faveur désirée, on est d'autant plus sûr de le tenir désormais dans une dépendance égale des puissances dominantes.

Enfin la création d'un dixième électorat seroit susceptible de quelques inconvénients, et l'on aura toujours l'excuse d'attendre que ceux de Bavière et Palatin n'en fassent plus qu'un. « Alors on pourroit contenter la mai-» son de Hesse : on n'augmenteroit point le nombre des » électeurs. Il resteroit *impair;* et l'Empire ne seroit » point exposé tôt ou tard à une *scission.* »

Tel est vraisemblablement le système des deux puissances réunies. La France n'a point assez de raisons de compter sur le landgrave régnant ni sur sa famille pour avancer par des intrigues ou des sollicitations le moment désiré. Elle auroit bien mal pris le sien si, par l'envoi d'un ministre auprès de ce prince, elle s'étoit flattée de lui faire valoir son appui et son influence soit à la cour de Vienne, soit dans le corps germanique. Si même à cet égard elle avoit pu lui faire illusion, on ne conçoit pas quel parti elle prétendroit en tirer.

Ce prince, on le répète, est presque abandonné, isolé de l'Empire et de sa famille. Il n'a ni crédit, ni considération : son goût seroit d'avoir sur pied un grand nombre

de troupes, et son calcul de les faire soudoyer par quelque grande puissance. Si la France étoit d'humeur à en faire les frais, il recevroit l'argent, il promettroit les troupes, et au besoin il les fourniroit, s'il pouvoit ou s'il vouloit; car, en supposant de sa part un peu de mauvaise foi, il lui seroit facile de s'en dispenser. Au moment de l'exécution ces mêmes troupes pourroient bien devenir tout d'un coup prisonnières du Roi de Prusse, comme à la rupture de la convention de *Closter-Seven,* et servir contre nous dans les armées copartageantes.

Quelle est donc l'utilité dont la Hesse aujourd'hui pourroit être à la France?

Quel avantage pourroit-elle recueillir de son alliance, à moins que ce ne fût pour la tromper? Aucun.

Si la France étoit en mesure avec tous les États et princes du Rhin et des cercles antérieurs; si elle bordoit ce fleuve avec une armée et qu'elle en eût une autre assez avancée entre le Rhin et la Moselle, l'accession de la Hesse à son parti ne seroit point à mépriser et pourroit donner du poids à ses opérations politiques ou militaires. Mais dans l'état présent que lui fait un landgrave de plus ou de moins? Elle ne pourroit ni le secourir à temps s'il se sacrifioit pour elle, ni le punir s'il lui manquoit.

Résumons donc et disons que la Hesse est pour la France dans le même cas que les autres États de l'Empire au delà du Rhin, c'est-à-dire contenue et subjuguée par les deux puissances prépondérantes et hors d'état de la servir quand elle en auroit la volonté. Ajoutons qu'aussi, dans l'état présent, elle est encore moins dans le cas de la craindre.

DU WURTEMBERG.

Cette puissance subalterne n'a joué qu'un rôle court et peu brillant dans les affaires de l'Empire.

Elle n'auroit même pas pu s'en charger sans des subsides extraordinaires. Les suites nécessaires d'une administration détestable, depuis cinquante ans, lui avoient fait perdre tout le fruit qu'elle auroit pu recueillir de ses avantages naturels.

Sa proximité de la France et les enclaves que la maison de Wurtemberg possède dans sa domination la tiennent à plusieurs égards dans la dépendance de cette couronne[1]. La France pourroit donc tirer en temps et lieu quelque avantage de son alliance. Le duc de Wurtemberg est, après l'électeur palatin, le prince de l'Empire le plus considérable de ceux à qui la France peut toujours ou donner la main s'il lui reste attaché, ou présenter la certitude d'un châtiment prompt s'il l'abandonnoit.

Mais, dans l'état où il s'est réduit, il est nul pour la France, et la France n'a aucun motif de ne l'être pas pour lui. Il faut donc le compter pour rien dans les affaires de l'Empire relativement à la France.

RÉCAPITULATION DE L'ARTICLE VIII.

D'après cet exposé de la situation actuelle du corps germanique et des principaux États dont il est composé, concluons :

1° Que la France depuis 1756 n'a point fait dans l'Em-

[1] Le comté de Montbéliard était passé par mariage en 1396 dans la maison de Wurtemberg : à partir de 1631 il fut possédé par la branche ducale, et plusieurs ducs établirent leur résidence à Montbéliard. Cette principauté fut réunie à la France en 1792. Les ducs de Wurtemberg avaient aussi quelques seigneuries en Alsace.

pire un pas qui ne tendît à y affoiblir son influence aussi naturelle que légitime ;

2° Que, par sa négligence, son inaction, sa subordination aux vues, aux désirs de la cour de Vienne, elle a laissé suspendre dans l'Empire l'exercice de tous ses droits de garantie, de protection et d'arbitrage ;

3° Que dans l'état présent, c'est-à-dire depuis la *ligue copartageante*, il lui seroit très-difficile, pour ne pas dire impossible, de reprendre l'exercice de ces droits si précieux pour elle, si embarrassants pour la cour de Vienne et si utiles au corps germanique ;

4° Que par conséquent il n'existe plus de l'Empire à la France le *recours du plus foible*, ni de la France à l'Empire le *secours du plus fort*, ni le *concours de tous les deux*, ce qui forme le lien de la *puissance fédérative ;*

5° Que relativement à l'Empire la France a donc perdu cette branche essentielle de sa puissance, d'où étoient dérivés en grande partie son crédit, sa considération, sa dignité, sa prééminence ;

6° Qu'enfin, pour se mettre en état de recouvrer ces avantages si glorieux, si solides (même pour conserver et affermir la paix avec l'Empire et sa propre tranquillité), il ne faut pas moins que de grandes vues et des moyens proportionnés, mais surtout préparés et combinés de loin ; *une refonte générale* du système actuel, tant politique que militaire.

A l'égard du choix des moyens à prendre, des ressources à mettre à profit et de la méthode à suivre dans l'exécution de cette refonte, c'est ce qu'on traitera dans la troisième section.

Reprenons à présent le fil de celle-ci, en suivant sur la carte de l'Europe la route que nous y avons tracée.

IX. *De la Hollande ou des États généraux des Provinces-Unies.*

Il faut se rappeler ici ce qui a déjà été dit de la Hollande [1], à l'occasion des nouvelles acquisitions du Roi de Prusse sur la Baltique [2].

Ce fut toujours par son intérêt maritime et commercial que cette république eut des rapports directs avec les puissances du Nord, et souvent la plus grande influence dans cette partie de l'Europe.

Elle en faisoit alors presque tout le commerce, et celui-ci étoit la base et l'aliment de sa puissance maritime et la source de ses richesses. Elle tiroit, elle tire encore du Nord les matières premières de sa navigation dans les quatre parties du monde.

Ce même intérêt l'a plus d'une fois engagée, comme garante, ou auxiliaire, ou médiatrice armée dans des guerres du Nord, dont elle s'est toujours tirée avec honneur et avec le seul avantage qu'elle désiroit: c'étoit de maintenir l'équilibre et une indépendance réciproque entre ces puissances septentrionales.

C'étoit aussi le moyen le plus sûr comme le plus honorable de conserver, avec son crédit et sa considération, un ascendant utile dans les affaires du Nord.

De là dérivoit pour la république la liberté la plus entière et la plus favorisée dans le commerce de toutes les mers voisines du pôle, depuis Archangel jusqu'au fond du golfe de Finlande.

D'après ce principe sage et ferme, la Hollande sauva le

[1] On se conforme ici à l'usage établi de désigner par le nom seul de la Hollande *les États généraux des Provinces-Unies*. Cette expression impropre a prévalu, parce qu'elle est plus courte, comme celle de l'*Angleterre* pour désigner les trois royaumes de la *Grande-Bretagne*. (*A.*)

[2] Plus haut, t. II, p. 7.

Danemark aux abois, sous *Frédéric III*, et réprima l'ambition turbulente de *Charles-Gustave*. Cette diversion maritime releva la Pologne prête à succomber, garantit Dantzig du même sort qu'il éprouve aujourd'hui, et amena les circonstances qui nécessitèrent la *paix d'Oliva*.

Lorsque ensuite le Danemark voulut attaquer la Suède et la maison de Holstein-Gottorp, la Hollande sut arrêter par les mêmes moyens l'esprit d'usurpation, et rétablir l'équilibre du Nord par le traité de *Travendahl*.

Mais c'étoient alors les beaux jours de la république. Détournée depuis *par la guerre de Succession* du seul et véritable objet de sa politique, elle perdit peu à peu toute son influence dans le Nord, et n'en acquit point du tout dans le midi de l'Europe.

Ce fut le fruit et des intrigues de la maison d'Autriche, qui, alors ennemie et rivale de la France, vouloit l'écraser, et de l'adresse des Anglois, qui voyoient à regret la Hollande leur disputer encore l'empire des mers.

La cour de Vienne réussit à diriger tous les efforts de la république contre la France seule, en persuadant à deux bourgeois[1] qu'ils étoient les arbitres et les distributeurs des couronnes, les vengeurs de l'Empire, les libérateurs de l'Europe; et sans un concours imprévu d'événements fortuits, cette chimère d'orgueil alloit se réaliser. La France se voyoit réduite, d'un côté, sur le pied de la paix des Pyrénées; de l'autre, on lui laissoit à peine ce qu'elle avoit acquis par les traités de Westphalie; elle ne l'auroit pas conservé longtemps. L'Espagne, arrachée à Philippe V, alloit réunir sur la tête de Charles VI toutes les couronnes de Charles-Quint; ces prétendus libérateurs forgeoient des

[1] Le pensionnaire Heinsius et le greffier Fagel; le premier surtout, homme très-médiocre, avoit beaucoup de vanité et d'animosité contre la France; Marlborough et le prince Eugène lui tournèrent la tête. (*A.*)

fers à l'Europe entière; ils ne réussirent qu'à écraser de dettes cette superbe république. Elle paya bien cher le traité de barrière de 1709; elle fut à son tour payée d'ingratitude par la cour de Vienne, et réduite à celui de 1715, que cette cour a depuis foulé aux pieds.

L'Angleterre en se chargeant des deux tiers des dépenses de mer, et rejetant sur la Hollande la même proportion de celles de terre, parvint à diminuer d'autant les forces maritimes de cette république, pendant qu'elle augmentoit les siennes en raison réciproque; et, depuis cette époque, sa décadence d'un côté, l'accroissement de l'autre, ont passé de beaucoup les bornes de cette première progression. Les flottes hollandoises ont disparu; les Tromp, les Ruyter, les Everssen ne se sont pas reproduits, et l'Angleterre seule a couvert de ses escadres toutes les mers connues : elle en cherche encore de nouvelles pour y établir sa domination.

Ainsi, de tous côtés, la Hollande perdit alors la plus grande partie de sa puissance et de sa considération; l'une et l'autre, depuis, sont toujours allées en déclinant. Cette république, autrefois le foyer des guerres, le centre des négociations, attend désormais en tremblant son sort de celui de l'Europe; sa sûreté, son existence dépendent à l'avenir du choc ou du concours des grandes puissances, parmi lesquelles on a cessé de la compter; et le *congrès perpétuel* des ministres étrangers, qui, du village de la Haye, ébranloit et pacifioit l'Europe, n'est plus aujourd'hui qu'une assemblée de nouvellistes.

Tel est et sera toujours le sort d'un État quelconque qui, méconnoissant les vrais principes de sa grandeur, de sa puissance, se laissera entraîner à des intérêts, à des systèmes qui leur seroient ou étrangers ou même diamétralement opposés. Il auroit travaillé, il se seroit épuisé pour élever

sur ses propres ruines l'édifice d'une autre puissance. Il croiroit, comme la Hollande, se refaire, se rétablir par l'inaction, par l'inertie, par la réduction de ses forces de terre et de mer, par une fausse économie, qui suspendroit l'usage de tous ses moyens, et feroit même soupçonner qu'il ne lui en reste plus.

Que résulteroit-il de ce repos trompeur et presque léthargique? Un réveil douloureux et peut-être funeste. La puissance même que cet État auroit élevée à ses propres dépens en agiroit avec lui comme la cour de Vienne ne tarda point de le faire avec la Hollande, dès qu'elle cessa de la craindre ou d'en avoir besoin. Il auroit compté sur la reconnoissance, sur l'appui de cette puissance voisine et alliée, et dont il se seroit flatté de s'être fait une barrière; il en éprouveroit la même ingratitude: écarté une fois de son système politique, il ne pourroit plus le reprendre que par des efforts pénibles et coûteux, pour créer de nouveau un système militaire et maritime. Il en seroit détourné, comme la Hollande, par la crainte d'une dépense qui lui paroîtroit toujours au-dessus de ses moyens, et dont l'éclat pourroit attirer plutôt sur lui l'orage dont il seroit menacé. Il ne le verroit que dans une perspective fort éloignée; il nourriroit l'espoir de le conjurer par des mesures foibles qu'il appelleroit pacifiques; il perdroit par degrés ses alliances, son influence, son crédit, sa considération, sa dignité même et sa prééminence, comme la Hollande. Aussi d'actif, de prépondérant qu'il auroit été dans les affaires de l'Europe, il y deviendroit purement passif, ou ne rentreroit dans la sphère d'activité qu'entraîné, malgré lui, par le choc des autres puissances et la rapidité de leur attraction. En suivant le torrent, il n'auroit rien à espérer; en y résistant, il auroit tout à craindre.

La Hollande l'a éprouvé. Telle est aujourd'hui sa situation; telle on l'a toujours vue depuis la paix d'Utrecht. C'est ainsi qu'elle fut obligée d'entrer, malgré elle, dans la quadruple alliance en 1718, dans la guerre de 1741; et que, pendant celle de 1756, elle a toujours tremblé d'y être entraînée d'un côté ou de l'autre. Si, par les bénéfices de la navigation et du commerce, elle a recueilli quelque fruit de sa neutralité, combien n'a-t-elle pas souffert d'avanies et de déprédations de la part des Anglois, essuyé de menaces, d'affronts, de violations de territoire de la part des alliés! Et cependant la France lui reprochoit hautement, et avec raison, sa partialité pour les uns et les autres.

En effet, le gouvernement connivoit avec eux par crainte, et la cour stathoudérienne les favorisoit par inclination.

Qu'en est-il résulté, après la paix, pour la république? le mépris des puissances engagées dans la guerre, le ressentiment des unes, l'audace des autres à former sur elle des prétentions, à les annoncer avec hauteur, et l'indifférence de tout le reste.

C'est encore ici qu'il faut rappeler l'endroit déjà cité de ces conjectures. On y avoit indiqué ce qu'on vient de développer et ce qui en est résulté pour la Hollande : c'est qu'elle a peur de tout, souffre tout, se plaint de tout et ne se garantit de rien. On avoit annoncé aussi qu'en parlant de ce *gouvernement, vicieux dans son principe, et vicié dans ses conséquences*, on discuteroit la seule sorte d'intérêt qu'il peut prendre aujourd'hui aux affaires du Nord; et l'on a promis de dire pourquoi la Hollande seroit et devroit être quelquefois plaignante, mais toujours passive dans les différends qui peuvent résulter des nouvelles propriétés que le Roi de Prusse s'est acquises sur la Baltique.

Le gouvernement de Hollande étoit, en effet, *vicieux dans son principe*, par les inconvénients de l'union et de l'égalité parfaite entre sept provinces, toutes souveraines, mais inégales en puissance. Les intérêts particuliers de chacune sont même souvent en opposition entre elles, ou avec l'intérêt général de la république. Enfin leur consentement unanime est également requis dans toutes les *résolutions de l'État;* ce qui est en partie équivalent au *liberum veto* de l'anarchie polonoise.

C'étoit donc une *union sans lien,* si les circonstances n'en avoient formé un, dès l'origine de la république, par le crédit et l'influence d'un gouverneur révolté, qui devint, disoit-on, le *serviteur du peuple*, après avoir été *celui du prince* [1]; mais ce serviteur alloit être le maître, lorsque Guillaume Ier fut assassiné. Trois provinces l'avoient déjà nommé leur souverain; il n'auroit pas tardé à soumettre les autres.

Si ses successeurs se sont contentés d'un titre plus modeste, ils ont réellement acquis un plus grand pouvoir dans la république que n'en ont quelques rois dans les monarchies mixtes ou limitées [2], et c'est ce pouvoir même

[1] C'est sous ce point de vue que quelques républicains fanatiques ou visionnaires se plaisent encore à considérer le *stathouder :* il n'étoit, en effet, membre de la souveraineté qu'en Zélande, comme marquis de Tervecer et de Flessingue, et, en cette qualité, premier *et seul noble* de la province, où il représentoit un ordre entier de l'État; mais depuis le rétablissement du stathoudérat, en 1747, il jouit en Hollande de la même prérogative, ayant été reconnu *membre* et *chef du corps* des nobles de cette province prépondérante, ce qui lui a donné droit de suffrage et de présidence dans ce corps et dans celui des *committeer de Raaden*, ou commissaires députés. Lorsque les États de Hollande ne sont point actuellement assemblés, ces commissaires, toujours séants à la Haye, y exercent, *par intérim*, la souveraineté de la province. Le prince stathouder n'est donc plus un simple gouverneur ou officier de l'État; mais il fait partie intégrante et principale de l'État même. (A.)

[2] M. le baron Huybert de Gruyningen l'a prouvé dans son *Parallèle* du

qui a *vicié dans ses conséquences* un gouvernement déjà vicieux dans ses principes.

La raison en est simple : *le besoin d'un chef, d'un lien de l'union,* toujours allégué en faveur du stathoudérat, a fait regarder le rétablissement et l'agrandissement de cette dignité comme un correctif au vice original de la constitution; mais de ce correctif il est résulté un autre vice plus dangereux encore, c'est l'établissement de deux pouvoirs séparés et opposés au fond, quoique liés et conciliés dans la forme. *Ce lien de l'union* est toujours un obstacle à son activité, lorsque les intérêts ou les inclinations de la *cour stathoudérienne* se trouvent en opposition avec les intérêts ou les vues de l'État, et surtout de la province de Hollande. Nous chercherons bientôt ce qu'il en doit résulter relativement aux affaires du Nord; mais commençons par apprécier le degré d'intérêt que la république doit prendre à cette crise de l'Europe.

On sait, nous l'avons déjà dit, combien le commerce du Nord a toujours été précieux pour la Hollande. Outre les munitions et les marchandises navales, elle en tire surtout l'immense quantité de grains dont elle a établi chez elle la commission et l'entrepôt. C'est ainsi qu'un petit pays stérile et marécageux est devenu le grenier de l'Europe. C'est l'aliment de sa navigation, la pépinière de ses matelots; enfin, après la décadence de sa marine militaire, c'est le soutien principal de sa marine marchande.

L'exportation des grains qu'elle tire du Nord se faisoit surtout par les deux ports de Dantzig et de Riga. Là viennent aboutir ceux de Pologne, de Livonie et d'une partie de la Russie.

pouvoir d'un roi d'Angleterre avec celui d'un stathouder des Provinces-Unies. (*A.*)

Le port de Riga est souvent fermé pour cette branche d'exportation. L'esprit de monopole, dirigé autrefois en Russie au profit des particuliers, est tourné aujourd'hui au bénéfice de la couronne; et on ne tire plus guère de blé de Livonie que par des concessions particulières, soit pour un gouvernement étranger, et c'est le cas avec la Suède, soit pour des négociants anglois ou autres, qui en payent la permission aux finances de l'Impératrice.

Dantzig étoit le seul port où cette exportation fût en tout temps libre et illimitée. L'importation de toutes les autres denrées et marchandises de l'univers y étoit également permise, et les Hollandois, par leur *commerce d'économie*, recueilloient la plus grosse part du bénéfice immense de cette importation. Elle se répandoit dans toute la Pologne et la Lithuanie. Le solde des objets importés faisoit, avec le prix des grains et des autres objets exportés, une balance sûre, toujours à l'avantage du commerce de la Hollande.

Tel étoit encore son état florissant pour le commerce, lorsque le partage de la Pologne est venu changer tout d'un coup la face du Nord, écraser Dantzig, gêner, asservir le commerce de l'étranger avec la Pologne, et le menacer d'une destruction totale.

Les prétentions du Roi de Prusse sur le port de Dantzig, les droits exorbitants qu'il exige en conséquence, ceux qu'il se réserve la liberté d'imposer sur le cours entier de la basse Vistule, ses menaces tantôt d'en changer l'embouchure, tantôt d'en détourner le cours ou d'en rejeter le débouché dans l'Oder par des canaux projetés et déjà commencés; les monopoles établis en même temps dans les deux Prusses, des sels, de la cire et de plusieurs autres productions de la Pologne, annoncent des projets avides et peut-être précipités, mal combinés pour les finances

mêmes de ce monarque, mais toujours destructifs pour le commerce des étrangers, et surtout des Hollandois, dans une partie aussi considérable de la Baltique.

Les Anglois, sans doute, auront beaucoup moins à craindre pour le leur; et leur sécurité, leur tranquillité à cet égard semblent l'annoncer. Au milieu de l'agitation et de la consternation générale, les liaisons intimes de la cour de Londres avec celle de Pétersbourg, les bons offices qu'elle est en droit d'attendre auprès du Roi de Prusse, les raisons secrètes que ce monarque peut avoir, dans ses projets profonds et ténébreux, de ménager encore l'Angleterre, tout peut et doit faire espérer au pavillon anglois *des exceptions à la règle,* des distinctions et des faveurs particulières; mais surtout la terreur qu'inspire l'Angleterre répond à son commerce d'une prospérité constante, du moins tant qu'on ne prendra point en Europe d'autres mesures pour arrêter les progrès de son despotisme maritime.

Autrefois la même terreur s'étoit répandue dans les quatre parties du monde au seul nom de la Hollande, lorsqu'elle partageoit avec l'Angleterre l'empire des mers : mais aujourd'hui cette puissance ne peut plus être appelée maritime qu'à raison de sa position topographique et de la multitude de ses navires marchands; ce qui lui est resté de marine militaire suffit à peine pour contenir les barbaresques, et ils la respectent si peu, que ses armes ont toujours besoin d'être secondées par des présents. La France, toute déchue qu'elle est à cet égard, l'Espagne, la Russie, le Danemark, peut-être la Suède même, sont aujourd'hui plus redoutables sur mer comme sur terre.

Loin donc d'inspirer la terreur, c'est la Hollande qui l'éprouve, et c'est surtout le Roi de Prusse qui la tient sans relâche affectée de ce sentiment. Par le voisinage de

ce monarque en Ost-Frise et sur le bas Rhin, la République est pour ainsi dire bloquée; et son état de guerre est si disproportionné au nombre de ses places, à l'étendue de sa barrière et à la longueur de ses frontières, qu'elle tremble toujours de se voir prise au dépourvu dans quelque point de cette circonférence.

Mais des trois puissances qu'elle craint le plus, la France, l'Autriche et le Roi de Prusse, la première n'inspire plus cette frayeur que par une suite du préjugé et de l'habitude; la seconde paroît contente de fouler aux pieds impunément le traité de Barrière, et de ne rien payer de tout ce qu'elle doit à la Hollande : du moins jusqu'à présent elle ne lui demande rien; la troisième, au contraire, lui demande sans cesse, et forme à sa charge des prétentions toujours renaissantes.

En effet, le Roi de Prusse ne se contente pas de réclamer de son chef des droits réels ou fabuleux; il protége, il exerce, il sollicite toutes sortes de prétentions particulières et individuelles, à la charge, soit de la République, soit de la Compagnie des Indes, soit des sujets hollandois. Il traite, il transige, il achète même des procès des particuliers. Enfin il n'est aucun moyen de tourmenter l'État ou les sujets, et d'en tirer de l'argent, qu'il ne mette en œuvre avec une activité infatigable.

Dans cette position, on voit déjà combien il seroit difficile d'exciter la Hollande à prendre un parti vigoureux relativement aux affaires du Nord; on peut même ajouter que des démarches à cet effet seroient pour le moins imprudentes. Les prérogatives du prince stathouder et l'influence qu'il a, de droit et de fait, dans toutes les délibérations de l'État, ne permettroient point qu'aucune de ces démarches fût un secret pour lui; ni qu'elle réussit sans son aveu. C'est ici qu'il faut revenir à ce qui a été

dit plus haut des inconvénients du stathoudérat, dans tous les cas où les intérêts, les inclinations de la cour stathoudérienne se trouvent en opposition avec les intérêts ou les vues de l'État, et surtout de la province de Hollande.

Dans tous ces cas possibles, celui dont il s'agit est le plus critique et le plus embarrassant pour cette province; c'est dans son sein, c'est dans ses ports, dans ses magasins, qu'est l'entrepôt du commerce du Nord et surtout de celui des grains qu'elle tiroit de la Pologne; elle est donc la plus intéressée, et à peu près la seule, aux événements qui menacent et qui affectent déjà cette branche de commerce.

Mais, quoique la Hollande soit toujours la partie prépondérante de l'Union [1], son influence dans les délibérations est plus négative que positive, c'est-à-dire qu'elle est toujours assurée d'empêcher ce qu'elle rejette, mais non pas d'entraîner les autres provinces dans ce qu'elle propose.

C'est ainsi que le lien de l'union devient trop souvent un obstacle au bien de l'État, lorsque la cour stathoudérienne adopte des principes ou des intérêts différents de ceux de la Hollande; alors ce lien se relâche à volonté, et l'opposition du stathouder, ou même son indifférence, sa neutralité apparente, rompt en effet l'union, en laissant subsister ou même en fomentant la division entre les provinces [2]. C'est ce qui ne manqueroit pas d'arriver, si

[1] Elle contribue, comme on sait, à peu près de moitié dans le total des charges publiques; et cette proportion étant le résultat et la représentation de sa puissance réelle, lui donne sur chacune des autres provinces un avantage calculé. (*A.*)

[2] Rien n'est plus facile et ne semble plus naturel; car toutes les puissances ont entre elles des intérêts à démêler, et des différends dont quelques-uns sont interminables. Par exemple, la Zélande, qui après la Hollande prendroit le plus vif intérêt au commerce du Nord et surtout à la traite des grains,

la Hollande proposoit, dans l'assemblée des États-Généraux, de prendre des mesures vigoureuses contre les vexations et les monopoles du Roi de Prusse; elle seroit vraisemblablement seule de son avis. Les provinces de terre insisteroient à l'ordinaire sur une augmentation de troupes, et n'offriroient de consentir qu'à cette condition à une augmentation de vaisseaux; l'objet de la dépense tout à la fois d'une flotte et d'une armée ne manqueroit pas d'effrayer, et les choses en resteroient aussi à l'ordinaire toujours sur le même pied.

D'ailleurs, les intérêts et les inclinations de la cour stathoudérienne sont ici manifestement contraires aux vues, aux intérêts de l'État et de la Hollande en particulier; mais cette province, quoique bien persuadée qu'on la sacrifie, n'a plus de moyens de se dérober au sacrifice.

Il lui restoit encore quelques membres dont les principes honnêtes, le caractère ferme, l'expérience et la réputation balançoient quelquefois l'influence du *parti de la cour*. Ils avoient vu et prévu le rétablissement du stathoudérat : ils n'avoient pu l'empêcher; mais ils tenoient toujours à l'ancien gouvernement, et le nouveau étoit forcé de les ménager. La ville d'Amsterdam s'étoit ralliée à ce parti; on pouvoit l'appeler celui de la *République;* il avoit

est absolument aliénée de cette province par les suites de l'affaire d'*Issequebo* : c'est une colonie dans le continent de l'Amérique méridionale, dont la Zélande s'étoit arrogé le monopole depuis son établissement. Après des discussions et des altercations qui ont duré plus d'un siècle, *le lien, l'arbitre de l'union* (la cour stathoudérienne), a porté au dernier période l'animosité de la Zélande contre la Hollande, en donnant gain de cause à celle-ci. En conséquence, le commerce d'*Issequebo* est devenu libre et ouvert à tous les sujets des sept provinces, c'est-à-dire dans le fait à ceux de la Hollande; et la Zélande, déjà écrasée, a perdu cette ressource exclusive; elle en est restée inconciliable avec la Hollande, qu'auparavant elle secondoit toujours dans les États-Généraux. Cette *scission* est précisément ce que désiroit la cour stathoudérienne. (*A.*)

tenu ferme pour la neutralité, pendant la dernière guerre, malgré tous les efforts de la *princesse gouvernante*, du duc Louis de Brunswick et de l'ambassadeur d'Angleterre[1].

Ce parti n'existe plus : le pensionnaire Stein en a été le dernier; son successeur, M. Bleeswick, est la créature, l'agent du duc Louis, qui est l'âme et le mobile de la cour stathoudérienne : mais ce mobile reçoit et suit constamment une autre impulsion, c'est celle de la cour de Berlin; elle lui est communiquée par mademoiselle de Dankelman[2].

D'après cet exposé, on doit bien s'attendre qu'il y aura de la part des négociants, et peut-être même de la ville d'Amsterdam, beaucoup de réclamations et de mémoires présentés à l'assemblée de Hollande pour invoquer l'intercession, l'appui des États-Généraux auprès du Roi de Prusse et le redressement de leurs griefs. Il est même appa-

[1] Le chevalier York, le plus célèbre des ambassadeurs, parce qu'il en est le doyen et le plus considéré en Hollande, parce que sa nation y est la plus redoutée et la plus endettée. (*A.*)

[2] Dame d'honneur de la princesse d'Orange, qui l'a élevée et à qui le Roi de Prusse l'a confiée, en mariant celle-ci au prince stathouder. C'est une vieille fille de beaucoup d'esprit, élevée dans l'intrigue et les affaires : son père, ministre d'État, avoit été employé dans les plus importantes négociations, et elle ne l'avoit point quitté. Elle a un pouvoir absolu sur l'esprit de la princesse, et s'est acquis beaucoup d'ascendant sur celui du prince : le duc la craint et la ménage extrêmement; il est avec elle aux petits soins, et ne propose rien à son pupille sans l'en avoir prévenue et obtenu son approbation. De son côté, elle concerte avec lui toutes les démarches qu'elle est obligée de faire en conséquence de ses instructions de Berlin; elle est proprement le ministre secret du Roi de Prusse et l'organe de ses volontés. Le voyage de la princesse à Berlin paroît être une suite de ce système de domination si heureusement établi; les affaires présentes exigeoient trop de détails, d'explications et d'éclaircissements, pour pouvoir les traiter à fond dans une correspondance. Il est apparent que ce monarque a désiré d'avoir la princesse, et surtout mademoiselle de Dankelman, pour concerter à loisir les mesures à prendre en Hollande et la conduite qu'elle devra prescrire au duc relativement aux mêmes affaires. (*A.*)

rent que Leurs Hautes Puissances ne refuseront point à la province de Hollande les démarches ministérielles dont elles seront formellement requises. Mais tout aura été auparavant pesé, mesuré, concerté entre le duc, le pensionnaire et le greffier[1] : si la dépêche ministérielle, le mémoire et les autres pièces publiques adressées à M. Verelst doivent être rédigées en termes un peu forts ou vivement plaintifs, la *lettre secrète* aura lieu de les adoucir, et ce ministre de Hollande à Berlin n'aura garde de manquer à aucun ménagement[2].

Le Roi de Prusse répondra ou ne répondra point; il ira son train : nouvelles plaintes, nouvelles dépêches et nouveaux mémoires; il n'en sera ni plus ni moins : c'est ainsi qu'on traite avec la Hollande[3].

[1] M. Fagel, à qui son fils a été adjoint en survivance. Ce vieux et bas courtisan est proprement le ministre des affaires étrangères; il appartient aux États-Généraux, comme le pensionnaire à ceux de Hollande. Lorsque ces deux ministres étoient d'accord, avant le rétablissement du stathoudérat, ils gouvernoient les affaires; depuis, ils ont dû se soumettre à l'influence de ceux qui ont gouverné la cour : c'est aujourd'hui le duc. Il disposoit déjà du greffier; il trouvoit quelquefois de la résistance dans le pensionnaire Stein, homme sage, intègre, ferme et incorruptible. Le duc savoit alors se replier à propos; mais il travailloit sans relâche à le faire exclure de la première nomination qui se fait tous les cinq ans, pour y placer M. Bleeswick, pensionnaire de Delft : il y en avoit quinze que M. Stein étoit toujours continué dans sa place; il le fut encore la dernière fois : mais une apoplexie en a délivré le duc. Peu de temps après M. Bleeswick lui a succédé. (*A.*)

[2] Il n'a plus de ressources ni d'existence que dans son poste; c'est un assez bon homme, fort au-dessous du médiocre, courtisan du Roi de Prusse, qui l'a décoré du titre de comte Il n'en est pas plus considéré à Berlin, ni dans sa patrie; mais cela n'est pas nécessaire pour conserver son emploi, non plus que la capacité, dont en général les ambassadeurs et ministres de Hollande sont toujours dispensés : au reste, il n'en est que mieux au gré du Roi de Prusse. (*A.*)

[3] C'est ainsi qu'on traitoit à la cour de Londres les plaintes de la Hollande sur les déprédations des Anglois pendant la dernière guerre. La ville d'Amsterdam y fit envoyer exprès un ambassadeur (M. Borel). L'amirauté angloise, pour abréger sa mission, déclara de bonne prise toutes les cargaisons récla-

Si la France a toujours eu pour cette république plus d'égards, de ménagements qu'aucune autre des grandes puissances, elle n'en a pas inspiré à la nation plus d'attachement pour nous ni plus de reconnoissance au gouvernement ; les vieux préjugés y subsistent encore, et la cour stathoudérienne les cultive soigneusement. L'influence angloise a longtemps dominé dans cette nouvelle cour; l'influence prussienne y domine à son tour, sans que la première y ait été détruite.

L'intérêt du commerce nous attacheroit encore, en général, la province de Hollande et la ville d'Amsterdam; mais cet intérêt même pliera toujours sous le joug de la crainte qu'inspire l'Angleterre. La peur qu'on a du Roi de Prusse affecte davantage les provinces de terre; et ce motif, exagéré par la cour même, se joint au plus grand pouvoir qu'elle a dans ces provinces pour les retenir, à l'égard de cette puissance, dans un état purement passif.

Ainsi de tous côtés la République a des entraves qui la réduisent à l'inertie et rendroient inutiles toutes les démarches qu'on auroit pu tenter pour la remettre en activité.

On a déjà dit que ces tentatives seroient *au moins imprudentes*, et cela n'est pas douteux, puisque la cour sta-

mées. C'est ainsi qu'on avoit prévenu des plaintes encore plus fondées, lorsqu'au commencement de la même guerre les Anglois, sans aucune provocation, avoient attaqué et pris dans le Gange l'escadre hollandoise, les troupes qu'elle avoit mises à terre et le comptoir d'Ougly. Le chevalier York présenta aux États un mémoire fulminant pour demander satisfaction des hostilités commises au Bengale par la compagnie hollandoise contre celle d'Angleterre. Le conseil de Batavia comptoit si peu sur l'appui de la République, qu'il se hâta de conclure un accommodement honteux pour ravoir ses vaisseaux, ses troupes et son comptoir. Par cette convention, les Hollandois s'assujettirent à ne plus envoyer dans le Gange ni troupes ni vaisseaux armés en guerre, et à ne tenir dans leur comptoir d'Ougly qu'une garnison de cent cinquante hommes. Cet accommodement, dont la nouvelle vint en Europe presque aussitôt que celle de l'insulte, survint fort à propos pour tirer d'embarras le gouvernement de Hollande. (*A.*)

thoudérienne s'en feroit un mérite auprès des puissances copartageantes. Au moins est-il bien sûr que le duc n'y manqueroit pas à Berlin où il fait sa cour, et à Vienne où il tâche de la faire encore. Ses empressements y doivent être désormais d'autant mieux accueillis que dans les affaires présentes la Prusse et l'Autriche font cause commune.

Du tableau qu'on vient de tracer, et du gouvernement, et de la Hollande, et de sa situation actuelle relativement aux autres puissances, il résulte :

1° Que la position respective de cette république à l'égard de la France est celle d'un État purement mercantile, et qu'elle ne tient plus à cette puissance que par les avantages du commerce ;

Mais que ce même intérêt ne l'empêchera point de plier sous le joug de l'Angleterre toutes les fois qu'elle verra son commerce menacé par cette même puissance d'une destruction aussi prompte qu'inévitable[1].

2° Que la crainte de la France, fondée sur les vieux préjugés, peut bien subsister en Hollande encore dans l'esprit du peuple, assez pour y nourrir la haine nationale, mais non pas pour en imposer au gouvernement ;

3° Que dans l'état actuel des affaires cette crainte seroit

[1] Outre ce motif de crainte, il en est un qui touche de plus près les principaux membres de l'État et les différentes régences particulières : c'est la dette immense que l'Angleterre a contractée en Hollande ; elle étoit, en 1765, de quatre cents millions de florins (plus de huit cents millions tournois). Dans cette somme est comprise, en grande partie, la fortune de tous ces individus et de leurs familles ; et ceux qui n'ont point assez d'intérêt dans le commerce pour craindre par cette raison la guerre avec l'Angleterre, trembleroient alors qu'elle ne fît une banqueroute nationale. Ils ne craignent pas que ce malheur arrive tant qu'elle est en paix : ils sont donc forcés, par cet intérêt personnel et domestique, à la ménager, à tout souffrir plutôt que de rompre avec elle ; même à faire des vœux pour sa tranquillité et sa prospérité. Il arrive donc ici, d'État à État, tout le contraire de ce qui se passe entre particuliers ; c'est que le débiteur tourmente le créancier, et que celui-ci est dans sa dépendance. (*A.*)

balancée par la frayeur qu'inspirent deux autres puissances voisines et réunies, la cour de Vienne et le Roi de Prusse;

4° Que cette frayeur même seroit dans tous les cas un motif de sécurité pour la Hollande contre le ressentiment de la France, tant que ces deux puissances resteront unies. La raison, c'est qu'alors elle seroit assurée de leur protection; et c'est le cas de tout État foible : il ne trouve sa sûreté que dans la jalousie et la division entre les plus forts;

5° Que la cour stathoudérienne n'est plus animée de cette haine vive et active contre la France qui avoit caractérisé l'administration de Guillaume III; mais qu'elle n'a et ne peut avoir jusqu'à présent aucun motif, aucun intérêt de rechercher son amitié;

6° Que l'ambition de se mêler de toutes les affaires de l'Europe, d'en diriger les négociations, d'en fixer le centre à la Haye et d'en faire le temple de la paix ou le foyer de la guerre, n'est plus comme autrefois le mobile de la cour stathoudérienne ni de la République; que le duc Louis ne s'occupe qu'à gouverner paisiblement sous le nom du stathouder et sous les auspices du Roi de Prusse, en ménageant toujours l'Angleterre et la cour de Vienne; que le prince n'a lui-même d'autre ambition que de jouir en paix de la représentation royale, dont, au titre près, il réunit tous les attributs [1];

[1] Ce prince a été fort mal élevé; la foiblesse de son tempérament et les maladies qu'il a eues dans son enfance ont servi de prétexte à ceux qui avoient, sans doute, d'autres raisons pour en faire un enfant gâté. Il partage son temps entre des amusements puérils et des spectacles militaires; le goût de ceux-ci lui est venu par imitation. Le duc avoit commencé de le lui faire naître pour l'occuper de quelque chose et le détourner des affaires; le Roi de Prusse l'a achevé. Ce prince est devenu, comme tant d'autres, le singe de ce monarque; il a chargé, outré l'imitation jusqu'au ridicule; et à son

Qu'enfin la République, subjuguée par la cour, intimidée par les puissances voisines, craignant pour son commerce, mais encore plus pour sa sûreté et sa tranquillité, sans énergie, sans patriotisme, désarmée par mer et à peu près par terre, n'a conservé tout au plus que la *force d'inertie;* qu'elle est réduite à un état purement passif;

7° Que de cet état il n'y auroit qu'un pas à une activité forcée, si les deux puissances voisines, toujours d'accord entre elles ou peut-être avec l'Angleterre, avoient un jour quelque intérêt à entraîner la Hollande dans une guerre contre la France;

Que cela ne pourroit que trop arriver, dans le cas surtout de la *Succession de Juliers,* lorsque la France voudroit s'opposer trop tard à cette opération du système copartageant;

8° Qu'enfin, si la France n'a pour le présent rien à redouter de la Hollande, elle n'en a aussi dans l'état actuel rien à espérer, mais beaucoup peut-être à redouter pour l'avenir dans certains cas possibles.

Donc, à l'égard de cette république, la France a aussi perdu la plus grande partie de sa considération, de son influence et de sa prépondérance dans la balance de l'Europe.

habillement, à sa coiffure, à son allure, on le prendroit plutôt pour un charlatan que pour un militaire. On ne peut pas dire qu'il soit sans esprit, sans talents; au contraire, il a montré toujours beaucoup de facilité à apprendre tout ce qu'on a voulu lui enseigner, comme la géométrie et les langues. Outre le hollandois, il parle le françois, l'anglois et l'allemand; il a quelque teinture de la musique et des beaux-arts, mais point d'énergie, ni de caractère, peu de jugement et de réflexion, nulle application suivie et soutenue. Au reste ce prince, quoique familier jusqu'à l'indécence et à la polissonnerie avec ses entours ordinaires, est assez fier et vain de l'étiquette presque royale dans laquelle il a été élevé. D'ailleurs il n'a ni figure, ni grâce, ni dignité, ni maintien; son air est timide, embarrassé avec les étrangers, haut avec les hommes, impoli avec les femmes. (A) — Il s'agit de Guillaume V.

Donc il est nécessaire, il peut même être très-instant de prévenir tout l'avantage que les deux puissances voisines de la Hollande pourroient prendre tôt ou tard de cette diminution de notre ascendant et de la supériorité du leur.

Donc enfin le désir même de conserver la paix et la tranquillité publique exige que l'on prenne à temps des mesures et des précautions pour empêcher que la Hollande ne soit entraînée, même par force, dans les desseins de ces deux puissances contre la France, ou ses alliés, ou ses protégés.

Mais tout cela, on ne peut trop le répéter, dépend de la formation d'un nouveau système politique et militaire. On examinera dans la section suivante quels peuvent être les moyens de rétablir et de perfectionner le premier relativement à la Hollande.

X. *De l'Angleterre.*

Jamais ce sujet n'a été si triste, ni si épineux à traiter.

Dans les beaux jours de Louis XIV la France profita de l'animosité nationale, de la jalousie du commerce entre les Anglois et les Hollandois, pour tenir la balance entre les deux puissances maritimes. Pendant la guerre terminée par le traité de Breda en 1667, elle avoit pris parti pour la Hollande contre l'Angleterre, et cette jonction avoit fait pencher la balance en faveur de la première.

Lorsque ensuite l'ingratitude des Hollandois eut entraîné l'Angleterre dans la triple alliance en 1668, et qu'après avoir rempli par là leur objet dans le premier traité d'Aix-la-Chapelle ils manquèrent de nouveau à cette puissance, la France s'unit avec elle, et en 1672 elles fondirent de concert sur les Hollandois par mer et par terre.

Cette union ne dura guère. Les intrigues des *whigs*, des Espagnols et du prince d'Orange en rompirent le nœud et firent faire à l'Angleterre sa paix séparée dès l'année suivante.

Depuis cette époque les deux rois restèrent amis, alliés, jusqu'à la mort de Charles II[1]; mais dans les deux nations les germes de la haine commencèrent à fermenter. Jacques II lui-même en auroit hâté l'explosion s'il avoit régné plus longtemps, et cela seroit arrivé par l'effet de cette rivalité navale. Même après sa chute, réfugié en France, transporté, soutenu par elle en Irlande, il conservoit à cet égard l'enthousiasme d'un matelot anglois, et il lui en échappa souvent des saillies indiscrètes[2].

On peut donc le dire, nous voici arrivés à l'anniversaire d'un siècle de haine implacable entre les deux nations. Depuis cette paix séparée, en 1673, elles n'ont point cessé d'être en guerre ouverte, ou, en temps de paix, de

[1] On sait par quels moyens cette liaison fut entretenue; l'indolence et la vénalité de ce prince furent sans doute précieuses pour la France; elle ne pouvoit pas les payer trop cher, et cependant le prix n'en fut pas énorme; elle en profita pour s'élever et se soutenir au point de l'égalité maritime avec l'Angleterre. Charles II n'en fut pas plus tranquille ni plus puissant dans l'intérieur; l'Angleterre, déchirée par les factions; la cour, le ministère, divisés par les cabales, le laissèrent peu jouir des douceurs de la paix. Il lui en coûta sa gloire; et ce roi bon, aimable, plein d'esprit et de talents, n'est plus connu, dans les fastes de sa nation, que par le titre odieux de *pensionnaire de la France*. (*A.*)

[2] On trouve là-dessus des anecdotes singulières dans les *Mémoires* de Dalrymple, ouvrage nouveau et pas encore traduit, mais rédigé d'après des pièces originales et authentiques. Leur vérité incontestable a justifié ce qu'en avoit déjà dit M. Hume, et le souvenir de ces sentiments patriotiques a beaucoup adouci la haine qu'on avoit si longtemps et si soigneusement entretenue dans les esprits contre la mémoire de Jacques II. Ce prince, lorsqu'il étoit grand amiral d'Angleterre, avoit remporté des victoires sur les Hollandois. (*A.*) — Les mémoires sur Jacques II ont été depuis traduits en français.

nourrir les jalousies, les défiances, les craintes réciproques qui ont ramené quatre fois [1] de nouvelles hostilités.

Le combat de la Hogue, en 1691, rompit l'égalité maritime qui avoit subsisté jusqu'alors entre les deux puissances rivales. La France déclina, mais elle continua de lutter, et souvent avec succès, contre l'Angleterre. Dans la guerre de la succession, elle reparut formidable et balança, jusqu'en 1706, les forces unies de cette nation et de la Hollande. Trop de malheurs suivirent; mais en dominant sur les mers ces flottes combinées ne purent garantir le commerce anglois et hollandois des incursions de nos corsaires, qui soutinrent encore notre marine accablée, et de l'école desquels sortirent les Duguay-Trouin, les Cassart et tant d'autres, dignes successeurs des Bart et des Duquesne [2].

L'esprit de la marine n'étoit donc pas encore perdu en France après la paix d'Utrecht. Le ministère qui suivit sous le nouveau règne auroit pu sans doute montrer plus d'attention à soutenir et cultiver cette branche importante de la puissance militaire, et vraisemblablement le succès de ses négociations pacifiques n'en auroit été que plus assuré. On pensa autrement, ou pour mieux dire on n'y pensa point [3]. La paresse, l'indolence, ouvrirent la porte au désordre, à la fraude, à l'indiscipline, à la dissipation

[1] En 1688, 1702, 1743, 1755.

[2] La France étoit alors engagée à peu près contre toute l'Europe dans une guerre de terre en Flandre, en Allemagne, en Espagne, en Italie. Qu'auroit-ce donc été si elle n'avoit eu affaire qu'à l'Angleterre seule et sans alliés, comme celle-ci l'étoit depuis, au commencement de la dernière guerre? (*A.*)

[3] C'est peut-être le seul reproche qu'on ait eu à faire au ministère de M. le cardinal de Fleury. Il a trop craint que l'entretien d'une marine respectable ne réveillât la jalousie des Anglais; et pour jouir personnellement d'une tranquillité qui n'eût peut-être pas été troublée par une conduite plus noble et plus éclairée, il a préparé bien des embarras à ses successeurs. (*A.*)

et au brigandage. La faveur et les passe-droits enfantèrent les cabales et fomentèrent le mécontentement. Le patriotisme, le désintéressement, le véritable honneur des d'Estrées, des Tourville, firent place à l'orgueil exclusif d'une noblesse oisive, ignorante et énervée, à l'*esprit personnel*, au calcul mercantile. Le mérite perdit ses droits; le zèle, l'instruction, l'application, l'expérience, devinrent inutiles et souvent nuisibles aux sujets les plus distingués; et les services sans l'intrigue, sans la bassesse, sans l'appui des entours, furent enfin comptés pour rien [1].

Ce fut dans cet état qu'en 1744 l'Angleterre trouva la marine françoise. Il en résulta tout ce qui devoit en arriver : après tant de victoires, de conquêtes en Europe, où la nation, le Roi en personne avoient acquis tant de gloire, on rendit les Pays-Bas pour sauver l'Inde et l'Amérique, pour recouvrer le cap Breton, pour avoir la paix et du pain [2].

[1] Il n'y a rien d'exagéré dans ce tableau, qui est aussi très-ressemblant au temps présent, les nouveaux arrangements de la marine n'ayant fait qu'y augmenter le désordre et la confusion. (*A.*) — M. de Choiseul, qui avait eu quelque temps le ministère de la marine, avait voulu mettre notre flotte en état de résister à l'Angleterre. Ses soins se portèrent d'abord sur le matériel. A la suite de la paix honteuse de 1763, tout le monde sentit en France la nécessité d'une marine militaire puissante. Différents corps et des particuliers firent des souscriptions pour cet objet et pour aider l'État. Le clergé vota un million. On exploita les forêts des Pyrénées, qui fournirent de magnifiques mâtures; mais le ministre comprit que tous ses efforts seraient vains s'il ne réformait la constitution militaire de la flotte, en ôtant aux nobles le privilége exclusif d'être officiers, et en admettant les officiers de la marine marchande désignés sous le nom d'*officiers bleus*. Mais ce projet suscita de la part de la noblesse une telle opposition, que M. de Choiseul se voyant impuissant à faire le bien, renonça au ministère de la marine, qu'il remit au duc de Praslin.

[2] Pondichéry n'étoit pas pris, parce qu'il avoit été défendu : le cap Breton n'avoit pas eu le même bonheur; la disette étoit en partie artificielle, comme il arrive presque toujours; mais elle produisit la nécessité de recevoir de prompts secours par mer. Les Anglois qui les arrêtoient nous les apportèrent,

Le début de la guerre qui suivit cette paix fit voir ce qu'on pouvoit et ce qu'on pourra toujours attendre sur mer comme sur terre de la nation françoise, malgré ses vices capitaux invétérés, enracinés dans la marine et l'administration; le premier combat fut gagné. Mahon ne fut point secouru; l'esprit du corps sembloit renaître; la confiance, l'audace éclatoient sur tous les visages : on ne demandoit qu'à combattre pour triompher encore. D'un autre côté, la nation angloise s'abandonnoit à la désolation, à la consternation, au découragement. Elle trembloit déjà pour ses foyers [1]. La marine angloise étoit avilie, et le peuple furieux rejetoit sur elle tous les malheurs qu'il se figuroit d'avance.

Il est toujours facile de rejeter sur les chefs la honte d'un mauvais succès, et toute nation se laisse persuader volontiers qu'elle ne peut pas être vaincue à moins d'être trahie. Il restoit cette ressource au gouvernement : il en profita; Byng fut immolé : sacrifice injuste et cruel, mais le plus utile qu'ait jamais ordonné l'oracle de la politique [2].

Mais tandis que le peuple, guéri de la peur par l'atro-

et s'y enrichirent à nos dépens; mais enfin ce furent alors les seuls prétextes plausibles qu'on pût alléguer pour justifier la négligence et la précipitation des *Préliminaires d'Aix-la-Chapelle*. Malheureusement on ne corrigea, dans le traité définitif, aucun de ces défauts, quoiqu'on eût tout le temps de le faire à loisir, et cette faute capitale amena la guerre suivante. (*A.*)

[1] On n'entendit qu'alarmes et faux avis de descente et d'invasion. Une terreur panique enfantoit et grossissoit les objets; les Anglois eux-mêmes l'avouent par cette expression familière, *qu'alors on auroit mis toute l'Angleterre sous un chapeau;* et en effet, si dans cette crise dix mille hommes y avoient mis pied à terre, ils n'y auroient trouvé aucune résistance. (*A.*)

[2] En 1756, une escadre partit de Toulon pour opérer un débarquement à Minorque. L'amiral anglais Byng, détaché au secours de la place avec dix vaisseaux, rencontra l'escadre française; il fut obligé de se retirer et de chercher un abri à Gibraltar. Cette conduite exaspéra la nation anglaise : Byng, auquel on n'avait à reprocher que de n'avoir pas été heureux, fut condamné à mort et exécuté. (1757.)

cité, jouissoit d'avance d'un spectacle dont il suivoit avidement les apprêts, le ministère anglois commençoit à respirer; il voyoit la marche du nôtre, et en conséquence, les armées françoises, cessant de menacer les côtes d'Angleterre, laissoient les nôtres dégarnies pour aller chercher l'Océan et les Anglois aux embouchures de l'Elbe et du Weser. Alors, en prenant le timon des affaires, M. Pitt prononça prophétiquement que l'Angleterre étoit sauvée et la France perdue. La nation applaudit et en accepta l'augure. L'événement l'a justifié; et ce ministre fortuné, en rappelant sa prophétie après le succès, a dit au Parlement ce mot fameux : *Que l'Amérique avoit été conquise en Allemagne.*

Tirons le rideau sur toute la suite des événements de cette guerre maritime et plus encore sur la négociation du traité qui l'a terminée. On vit alors trop clairement qu'un seul et même intérêt avoit influé dans la paix comme dans la guerre, et que celui de la France n'y étoit jamais entré qu'en sous-ordre.

On crut, sans doute, ou l'on feignit de croire qu'à l'avenir cette couronne pourroit en imposer à l'Angleterre par les alliances réunies de l'Espagne et de la cour de Vienne. Le ministère d'alors en fit une maxime. Elle lui réussit par l'appui qu'il sut trop peut-être se ménager personnellement de la part de ces deux cours. Il fit servir la première d'instrument à ses vues, à ses intrigues, à ses intérêts particuliers pour entraîner la France, malgré elle, dans une guerre toutes les fois que ce ministère ne croiroit plus avoir d'autre ressource pour se maintenir : triste expédient et pour le moins très-répréhensible !

Qu'en est-il arrivé ? l'Angleterre nous en a-t-elle ménagés davantage? et n'a-t-on pas au contraire attiré à la France, à l'Espagne même, de nouveaux désagréments

par un enchaînement trivial de petites tracasseries soi-disant politiques? En a-t-on montré plus de vigueur lorsqu'à la nouvelle d'une flotte russe destinée pour l'Archipel, tout invitoit, tout obligeoit même à lui fermer de gré ou de force l'entrée de la Méditerranée [1]?

Pourquoi dans un temps où l'on étoit en paix avec l'Angleterre n'auroit-on pas pu l'engager à concerter avec nous une *convention de neutralité* pour la Méditerranée afin d'y assurer la liberté du commerce des deux nations et la tranquillité publique? Ou, si on l'avoit tenté inutilement, pourquoi ne pas montrer alors une fermeté juste et placée en déclarant que la France s'opposeroit seule à l'entreprise des Russes dans une partie qui la touchoit de trop près pour pouvoir y souffrir aucun trouble ou innovation? Et si l'Angleterre avoit pris le parti de la Russie et se fût déterminée à la guerre, ce qui est au moins fort douteux, ce motif de rupture avec elle n'auroit-il pas été plus noble, plus décent que celui qu'on s'étoit ménagé depuis dans la chétive affaire du port Egmond? ou vouloit-on attendre que les Turcs fussent écrasés pour les secourir trop tard avec plus de difficulté et de désavantage [2]?

[1] M. le duc de Choiseul a montré à M. de Fuentes et à quelques autres ministres un mémoire qu'il avoit lu au conseil pour prouver la nécessité de couler à fond la flotte russe à son passage dans la Méditerranée, et a dit que tous les autres ministres, même M. le duc de Praslin, avoient été d'un avis opposé. Si cela est, il est bien fâcheux que son avis, ordinairement si prépondérant, ne l'ait pas emporté dans cette occasion plutôt que dans l'entreprise de Corse, qui d'abord a trouvé tant d'opposition de la part de l'Angleterre; mais il est apparent que cette opposition n'étoit que simulée, et que le ministère anglois, mieux instruit que le nôtre, savoit bien que cette entreprise nous coûteroit beaucoup de millions, et que cette conquête ne nous seroit d'aucune utilité. (*A.*)

[2] La destruction de la flotte russe auroit relevé le courage et la réputation de notre marine, auroit vraisemblablement changé tout le sort de la guerre entre les Russes et la Porte. Cet événement nous auroit ramené la confiance

Depuis deux ans au moins il semble qu'on auroit pu et dû espérer quelque amendement dans notre système relativement à l'Angleterre. A-t-on vu plus d'habileté, de fermeté, de dignité, de tenue dans notre conduite? C'est ce qu'il n'est peut-être permis d'examiner ni de pénétrer; mais ne peut-on pas en juger du moins par les faits publics et notoires?

On a vu d'abord la France flattée de quelques attentions de la part du ministère anglois[1], bercée de la proposition vague d'un *traité de commerce*[2]; ensuite on l'a crue occupée de la négociation d'une *Triple alliance* avec l'Angleterre et l'Espagne en opposition à la *Ligue copartageante*. Le bruit en a couru même à Londres; où il a excité la plus grande fermentation. Qu'en est-il résulté pour nous? la démarche légère et l'éclat indiscret d'un armement qui n'a pas eu lieu; la nomination d'un général qui n'est point parti; la mortification de se voir arrêtés tout à coup par une opposition formelle de la part de l'Angleterre[3]; l'humiliation de souffrir en rade de Toulon une frégate angloise d'observation pour veiller au désarmement; enfin d'être réduits à l'alternative, ou de ne pas faire sortir les trois vaisseaux de ligne destinés pour le Ponant[4], ou de les en-

et assuré de la reconnoissance des Turcs; il auroit fait sentir à la cour de Vienne le poids de notre influence et l'utilité de notre alliance; et il est apparent que cela auroit prévenu toute la révolution du Nord. (*A.*)

[1] Telle fut l'espèce de satisfaction qu'on nous donna l'année dernière, à Londres, des voies de fait exercées contre quelques pêcheurs de morue. (*A.*)

[2] On seroit bien loin d'en désapprouver le projet, s'il pouvoit être réalisé avec la réciprocité et la bonne foi requises. (*A.*)

[3] C'est ce qui est arrivé au moment de l'ordre donné publiquement d'armer une escadre de quatorze vaisseaux à Toulon, et la nomination aussi publique de M. le comte d'Estaing pour la commander, et de tous les capitaines de vaisseaux à ses ordres. Il n'y a pas de bons François à qui le cœur n'ait saigné de cet événement. (*A.*)

[4] On appelait le Ponant les Indes occidentales.

voyer honteusement armés en flûte [1]? Est-ce là tout le fruit de cette union, de cette harmonie si vantée avec l'Angleterre, la suite de ces attentions, de ces déférences, de ces prévenances, de ces petits soins auxquels on vouloit faire croire que la cour de Londres en étoit avec la nôtre? et le dénoûment de la pièce n'a-t-il pas enfin démasqué les petits artifices qu'on avoit employés pour soutenir cette illusion? ne doit-elle pas être dissipée?

Mais laissons tomber le voile sacré qui dérobe à des yeux profanes ces redoutables mystères; et avant d'apprécier *la position respective de l'Angleterre à l'égard de la France*, jetons en passant un coup d'œil sur celle de la cour de Londres avec les autres puissances de l'Europe.

On ne répétera point ici tout ce qui a déjà été dit à ce sujet dans les articles du Nord [2], *dans ceux de la Porte et de la Hollande*. Partout nous y verrions encore la terreur du pavillon anglois ou subjuguer ou contenir toutes ces puissances. Voyons à présent quelle est la position de l'Angleterre relativement à la cour de Vienne.

Cette puissance n'est pas faite pour lui en imposer : elle n'est point maritime; deux ports en Europe sont tout son avoir [3]; elle ne possède rien dans les autres parties du monde; et toutes les fois qu'il s'élève une guerre de mer

[1] Plusieurs lettres de Toulon ont annoncé ces faits déplorables : s'ils sont vrais, il est apparent que le Roi les ignore; car il n'est pas possible qu'il eût permis qu'on reçût aussi servilement l'ordre de l'Angleterre, et qu'on donnât un pareil exemple de honte et de foiblesse à l'Europe. (*A.*)

[2] De la Suède, du Danemark, de la Prusse, de la Russie. (*A.*)

[3] On ne compte ici que pour un, *Trieste* et *Fiume*, dans le fond du golfe Adriatique, *Ostende* et *Nieuport*, qui, pour être si près de l'Angleterre, ne lui en imposent pas davantage : nous l'avons éprouvé pendant la dernière guerre. De quoi nous a servi le dépôt qu'on nous en fit alors? nous l'avons gardé pour la cour de Vienne; elle en a eu deux ou trois bataillons de plus à faire marcher contre le Roi de Prusse. (*A.*)

et de colonies, il est démontré que la cour de Vienne y est sans intérêt comme sans utilité.

Mais la jalousie naturelle des Anglois contre la France ne leur avoit jamais permis de voir d'un œil indifférent les divers rapports que les vieux et nouveaux systèmes ont fait éclore entre cette cour et celle de Vienne.

Ce n'est pas que l'alarme et le ressentiment du peuple de Londres contre l'Impératrice-Reine, lors de la nouvelle alliance, eût passé jusqu'au ministère ni même aux gens instruits et éclairés [1]. Cette partie de la nation vit avec joie un embarras, une charge de moins dans ce que le vulgaire appeloit une défection, une trahison de leur ancienne alliée. On se rappela ce qui étoit arrivé dans la guerre précédente, la nécessité où l'Angleterre se seroit trouvée encore dans celle-ci de défendre les Pays-Bas à forces inégales, d'y consumer ses forces et ses trésors pour les perdre un peu plus lentement, et de sacrifier enfin à la paix des conquêtes maritimes pour en obtenir la restitution.

On sut donc très-bon gré à nos négociations de l'avoir délivrée d'une alliance qui lui avoit toujours été si onéreuse. Le peuple même revint bientôt de son erreur et de

[1] Il faut aussi faire une distinction nécessaire. Le ministère anglois voyoit certainement avec plaisir Louis XV employer tous ses efforts à une guerre continentale qui affoiblissoit ses moyens maritimes : ainsi ce n'étoit point l'alliance de 1756, mais l'abus de cette alliance qui lui plaisoit. L'avantage des liens formés avec la cour de Vienne devoit être pour la France ce qu'il a été depuis, la certitude de n'être pas attaqué par terre, et la possibilité de tourner ses forces du côté de la mer sans crainte de diversion, et par le foible sacrifice de vingt-quatre mille hommes, dans le cas où l'Autriche seroit attaquée. La passion de la cour de France contre celle de Prusse fit totalement perdre de vue cet important objet. En tout, dans cet ouvrage, on cherche à tort dans les choses les causes qu'on ne trouve que dans les caractères. Il n'en est pas moins de toute vérité que dans tous les temps le ministère anglois a recherché l'alliance de l'Autriche, et a travaillé à nous brouiller avec elle. (*S.*)

sa terreur. L'expérience et le succès ne tardèrent point à le rassurer sur notre alliance.

Depuis la paix, on le répète, elle n'en a pas imposé davantage à l'Angleterre; et si cette alliance subsistoit encore avec une égale cordialité, une chaleur, une activité réciproque à s'entr'aider, à se sacrifier l'un pour l'autre, l'orgueil anglois n'en seroit pes plus affecté, ni la nation plus alarmée. Elle compte pour rien toute puissance qui n'est pas maritime, et le mépris accompagne toujours, dans l'idiome anglois, l'épithète d'*inland country*, pays enfermé dans les terres.

Soit donc que notre alliance avec la cour de Vienne subsiste ou plutôt se renoue par les procédés que nous sommes en droit d'en attendre et d'en exiger; soit que le nœud, déjà si relâché, se trouve enfin rompu par le fait même de cette cour, on peut assurer que l'Angleterre le verra avec une égale indifférence, pourvu que les Pays-Bas ne soient point attaqués. Elle ne se soucie pas plus du reste des États autrichiens que de la Grande Tartarie.

L'Angleterre ne tient donc à la cour de Vienne que par les Pays-Bas. La jalousie nationale ne verroit pas tranquillement qu'ils fussent en proie à la France; mais il faut avouer que la nécessité de les défendre est et sera toujours le plus grand, peut-être le seul embarras que l'Angleterre ait à craindre dans le continent. Aussi doit-on être bien persuadé que pour se l'épargner elle tenteroit auparavant tous les moyens de conciliation, et que la cour de Vienne ne l'entraîneroit ni facilement ni promptement dans une guerre contre la France, pour ce seul sujet. On est trop convaincu à Londres que la nation seroit encore obligée d'en faire tous les frais sans en tirer aucun avantage; qu'elle seroit même privée, par cette diversion, de ceux qu'elle auroit pu remporter dans une guerre purement ma-

ritime, et qu'à la paix il lui en coûteroit encore des sacrifices. Enfin l'alliance de cette cour est un fardeau dont l'Angleterre a trop senti le poids. Elle l'a secoué, et le voit avec plaisir retomber sur nos épaules. Tant qu'il y restera, elle sera toujours dégagée de ce qu'elle évite le plus, *les connexions continentales*.

Le Portugal, l'Espagne, l'Italie, lui présentent d'autres objets beaucoup plus importants, relativement au seul intérêt réel, national, celui de la marine et du commerce.

Nous n'anticiperons point ici sur les détails qu'exige à ce sujet l'article suivant (du Portugal). Nous observerons seulement qu'au milieu des démêlés continuels entre le commerce anglois et l'administration portugoise, la hauteur et la supériorité de l'Angleterre se font toujours sentir; qu'elle jouit provisionnellement des avantages qu'on lui dispute; que le besoin et la terreur sont à l'égard du Portugal les deux grands ressorts de sa prépondérance : si le jeu en est quelquefois embarrassé, ils ne se rompent ni ne se relâchent, et la plus légère condescendance de la part du ministère anglois leur rend aussitôt toute leur action. Dans l'état présent, l'Angleterre n'a donc rien à craindre du Portugal. Dans l'avenir, celui-ci peut toujours être dans le cas d'espérer et de désirer de la part de cette puissance : il est donc réduit à la ménager, et même exclusivement.

L'Espagne, plus indépendante, et appuyée de notre alliance, ne lui offre pas, à beaucoup près, une perspective aussi tranquille, aussi riante; mais le caractère du peuple anglois (l'esprit de rapine) lui fait plus désirer que craindre une rupture avec cette couronne; et le ministère est plus occupé à réprimer qu'à exciter dans la nation l'ardeur du butin qui l'anime sans cesse contre l'Espagne. Les troupes, la marine et les armateurs réclament sans cesse une proie aisée. C'est ainsi qu'ils regardent et les

flottes des Indes et les riches côtes de l'Amérique espagnole. Les événements d'une seule campagne n'ont point démenti cette audace, fondée sur deux siècles de succès[1]. Ainsi les forces de l'Espagne, toujours exagérées par l'hyperbole nationale, n'en imposent guère plus aux Anglois que celles du Portugal. C'est la paix qui les enrichit avec l'une, en faisant passer dans leurs mains tout l'or du Brésil. La guerre contre l'autre les enrichiroit davantage, au gré de leur cupidité ; elle y feroit tomber tout l'or du Potosi. C'est leur façon de voir, et malheureusement on n'a point de faits à citer pour détruire cette prévention.

De tous les États d'Italie, Gênes et la Toscane sont les plus commerçants, et par conséquent les plus exposés aux insultes de la marine angloise ; et si l'on excepte le Pape et le Roi de Sardaigne, ils sont le moins en état de s'en défendre. Aussi les plus grands respects des Génois, l'accueil le plus flatteur de la cour grand-ducale, sont-ils acquis de droit aux officiers, aux voyageurs de cette nation. Naples la ménage, Rome la craint et la caresse ; elle est fêtée à Venise, dominante à Turin : elle donne la loi partout où il y a des mers et des côtes.

De tous côtés, donc, la position respective de l'Angleterre à l'égard des puissances de l'Europe paroît assurée, respectable aux unes, redoutable aux autres, telle enfin qu'a été et que devroit encore être celle de la France.

Mais, d'après tous les faits publics ou connus, quelle est à présent la position de l'Angleterre à l'égard de cette couronne ?

Il est triste de l'avouer ; c'est celle de l'ancienne Rome

[1] M. Pitt l'avoit bien prévu ; il insistoit depuis longtemps pour faire déclarer la guerre à l'Espagne : il disoit familièrement qu'on *n'en mettroit pas plus grand pot au feu, et qu'on en feroit bien meilleure chère.*

relativement à Carthage, entre la seconde et la troisième guerre punique[1].

La puissance victorieuse se fit alors un principe cruel, inique sans doute, mais excusé peut-être par la raison d'État : ce fut de ne plus consulter ni la justice ni le droit des gens dans tous les démêlés qui pourroient s'élever entre elle et la puissance vaincue, de n'admettre qu'une loi, qu'une règle invariable, c'est-à-dire la maxime atroce que ce n'étoit pas assez d'avoir abaissé Carthage, qu'il falloit la détruire. *Delenda Carthago!* s'écrioit sans cesse le plus juste des Romains, Caton le Censeur. En partant de ce principe, il ne fut plus possible aux malheureux Carthaginois de laisser entrevoir seulement le désir de rétablir leur marine. Il leur fut même défendu de l'entretenir, et de simples réparations étoient aussitôt suspendues que remarquées par les Romains : c'étoient, disoient-ils, des préparatifs d'armements redoutables. On plia d'abord, et longtemps l'orgueil des vainqueurs augmenta toujours avec l'abaissement des vaincus.

Les plaintes des uns n'obtenoient des autres que des menaces, des vexations renaissantes et redoublées. Tout périssoit; et cependant Carthage ne pouvoit subsister sans commerce, ni le protéger sans marine. Elle voulut, trop tard, tenter quelques efforts pour rétablir la sienne. Ce prétexte, heureusement, fut avidement saisi : aussitôt un autre Scipion, une flotte, une armée romaine, viennent fondre sur les côtes d'Afrique ; toutes les places maritimes sont enlevées, Carthage est assiégée, elle est prise et détruite.

L'Angleterre, sans doute, n'espère pas de prendre et de

[1] Il est superflu de faire remarquer au lecteur combien ces rapprochements, de mode au dix-huitième siècle, sont des jeux puérils de l'esprit, et combien ils deviennent faux quand on les prolonge.

[illegible] maritime [illegible] à faire une loi. [illegible] mis [illegible] [illegible] même [illegible] [illegible] que jamais [illegible] [illegible] sur [illegible] [illegible] pour [illegible] [illegible]

[illegible] alternativement les [illegible] [illegible] seconde [illegible] et fixe le [illegible] permis de conser[illegible] [illegible] le livrer [illegible] pas aujourd'hui avec [illegible] comme on [illegible] marchandes qui [illegible] de côtes : [illegible] juste à l'égard de la [illegible] une liberté dont [illegible] pas même, dans la [illegible] pour justifier la contrainte où elle pre-

[illegible] de Louis XVI, Beaumarchais ayant, dans une brochure [illegible] *Observations sur le mémoire justificatif de la cour de Londres*, allégué [illegible] secret du traité de 1763 limitait le nombre des vaisseaux qu'il [illegible] permis à la France d'entretenir, il reçut immédiatement des démentis de M. de Nivernais, qui avait été envoyé en qualité de ministre plénipotentiaire à Londres pour cette paix, et des ducs de Choiseul et de Praslin, enfin une déclaration officielle du gouvernement, sous forme d'arrêt du Conseil, en date du 19 décembre 1779, vint réduire à néant cette allégation mensongère et honteuse pour le gouvernement de Louis XV.

tend nous assujettir. Aussi a-t-elle au fond bien plus de raisons pour son intérêt et sa propre conservation d'en user ainsi à notre égard, que Rome à celui de Carthage.

Supérieure en toute autre chose, la France ne le cède, même en fait de marine, qu'à l'Angleterre seule. Si celle-ci lui laissoit le loisir de rétablir la sienne, il n'y auroit bientôt plus d'égalité. Les avantages naturels de la France, ses moyens, ses ressources du sol, de la population, de l'industrie, du numéraire, l'enthousiasme patriotique dont la nation est susceptible pour peu qu'elle soit encouragée, tout cela, mis en œuvre avec intelligence, manié avec ordre, développé avec énergie, formeroit un poids, une masse, dont l'impulsion bien dirigée renverseroit enfin le colosse de la puissance angloise.

Le parlement, le ministère n'est pas ébloui, comme le peuple, d'un enchaînement de prospérités passagères, de l'étendue immense des colonies, des conquêtes en Amérique, ni de la multiplication des millions sterling en papier dans la circulation intérieure. L'administration éclairée laisse subsister dans l'esprit du peuple la confiance aveugle, la présomption brutale. Elle sait que pour lui il n'y a point de milieu entre l'ivresse et l'abattement; elle montre en public la plus grande fierté, la sécurité la plus profonde ; mais dans le silence du cabinet elle apprécie à froid la fortune idéale, les ressources factices et les moyens forcés qui soutiennent encore l'édifice de cette puissance. Elle sent la *disproportion*, la *disjonction* des pièces dont il est composé, leur tendance naturelle à l'écroulement, à la dissolution ; les mouvements convulsifs de l'Irlande fatiguée du joug ; le danger prochain et inévitable d'une scission entre les colonies et la métropole ; l'immensité de la dette nationale ; l'écoulement continuel

des espèces et des matières d'or et d'argent, pour faire face aux traites étrangères; le péril imminent d'une banqueroute, et cependant la nécessité d'augmenter cette dette, par l'impossibilité de créer de nouveaux impôts, et peut-être celle de trouver encore des fonds, si le cas arrivoit d'une nouvelle guerre contre la France mieux préparée, mieux administrée; « et puisqu'il faudroit l'avoir tôt » ou tard, il vaudroit mieux la commencer tout à l'heure » avec avantage, que de l'attendre avec foiblesse et la » soutenir à forces inégales ».

C'est ainsi que raisonne le comité secret [1], et il ne raisonne pas mal. D'après ce principe, il n'est occupé que d'entretenir la marine angloise sur un pied respectable, de tenir la nôtre dans l'inertie, dans l'avilissement, dans

[1] Ce comité est composé de trois ministres prépondérants : mylord Rochefort dirige les affaires étrangères; Sandwich, la marine, qui seule peut donner du poids aux négociations; et mylord North, les finances, au soutien de la marine. On n'a point avec eux les moyens que la France a employés si heureusement sous Louis XIV, auprès des ministres de Charles II. Tout est bien changé depuis ce temps-là; à présent, il y va de leur tête; ils sont incorruptibles; des traitements immenses les mettent d'ailleurs à l'abri de la tentation. Charles II étoit corrompu le premier. George III n'a peut-être aucun des talents de ce prince, de ses qualités brillantes et séduisantes : mais aussi est-il exempt de ses foiblesses et de ses passions; c'étoient elles qui l'entraînoient à tolérer la corruption dont il donnoit l'exemple. Mylord Rochefort est homme de plaisir, mais encore plus homme d'honneur. Mylord Sandwich, tout décrié qu'il est du côté des mœurs, a justifié la confiance d'un roi dévot et régulier, et gagné même celle du public, par l'excellente administration qu'il a établie dans la marine. Mylord North n'est pas non plus, à beaucoup près, un anachorète; mais les talents qu'il a développés au parlement et dans la trésorerie lui ont fait la plus grande réputation dans un pays où l'on ne demande compte à un homme en place que de sa vie publique, c'est-à-dire de sa besogne. Ces trois ministres sont unis; le Roi se repose sur eux du soin de maintenir son autorité et sa prérogative; et en effet il est aussi absolu qu'aucun de ses prédécesseurs l'ait été depuis *la Révolution*. Ainsi, tout promet à ce ministère une durée et une stabilité dont l'Angleterre offre peu d'exemples. (*A.*) — Le mauvais succès de la guerre d'Amérique fit tomber ce ministère en 1782.

un état de dégradation insensible, et, s'il le faut, d'être toujours prêt à en achever la destruction plutôt que d'en souffrir le rétablissement. Il ne s'agit pas ici de *détruire la France,* mais de prévenir, *d'empêcher que l'Angleterre soit détruite.*

D'après cet exposé, il résulte que si l'Angleterre a adopté contre la France le principe des Romains à l'égard des Carthaginois, elle en a eu encore des motifs bien plus pressants. Rome, il est vrai, avoit vu Annibal à ses portes; et ce souvenir seul suffisoit à tout citoyen pour le faire opiner à la destruction de Carthage. Londres n'a pas encore aperçu de si près une armée françoise; et, au contraire, les Anglois ont insulté impunément nos côtes et nos ports; ils en ont détruit un, fait trembler les autres, et conquis à peu près toutes nos colonies. Tant de succès, tant de motifs de confiance et d'audace, n'ont pu détruire un sentiment profond de leur foiblesse, aussitôt qu'ils seroient attaqués dans leurs propres foyers. La marine françoise, telle seulement qu'on la vit au commencement de la dernière guerre, ne leur paroissoit que trop forte pour appuyer une descente dont le succès certain auroit décidé du sort de la guerre. L'erreur, l'ivresse, l'esprit de vertige qui sembloient présider alors à nos entreprises, firent manquer le seul moment d'exécuter celle-là; mais l'Angleterre en eut toute la peur, et l'impression en est restée.

C'est donc pour ne pas voir Annibal à ses portes qu'elle veut et doit nous couper l'unique chemin qui peut nous y conduire : la mer, toujours fermée à toute nation qui, avec des ports et des côtes, n'a pas de flottes formidables. En un mot, c'est la crainte qui rend aujourd'hui l'Angleterre si haute, si fière, si injuste même à l'égard de la France : mais c'est une crainte réfléchie, calculée, et qui fait saisir au plus foible tous les avantages que lui

laisse la négligence ou l'impéritie du plus fort ; qui lui fait bien choisir ses armes, les manier avec adresse et serrer la mesure pour ne pas donner à son ennemi le temps de se reconnoître. Ce n'est pas tout : bien loin de l'attaquer noblement et à découvert, il médite sans cesse quelque guet-apens contre cet ennemi trop redoutable s'il étoit averti et préparé. Il le prend au dépourvu, et, sans s'embarrasser des règles de l'honneur, il tombe sur lui plutôt en assassin qu'en brave. Tel a été le cas de l'Angleterre avec la France au commencement de la dernière guerre [1].

Dans cette position, il seroit difficile d'indiquer des moyens prompts et sûrs pour la France de se soustraire à l'ascendant qu'elle a laissé prendre sur sa marine à celle d'Angleterre. Il faudroit pour cela connoître bien à fond l'état réel, et non pas idéal, des vaisseaux de guerre et navires marchands françois en état de servir [2]; des chantiers, magasins, vivres, arsenaux, fonderies, corderies, classes de matelots, soldats de marine, troupes et fortifications, des colonies, etc., etc., etc.; celui des fonds qui y sont destinés pour le service courant, et de ceux qu'on pourroit ou voudroit fournir pour l'extraordinaire. Ce sont les éléments de tout calcul, de toute combinaison politique, relativement à l'Angleterre.

[1] Telle a toujours été la méthode de cette nation, qui prétend être généreuse et équitable. L'histoire en offre tant d'exemples, qu'il suffira d'en citer deux : l'attaque de la flotte hollandoise et de Smyrne, en 1672, et celle de la flotte espagnole sur les côtes de Sicile, en 1718. Ces deux actes d'hostilité n'avoient été précédés d'aucune déclaration de guerre, non plus que la prise du *Lys* et de *l'Alcide*, et celle de deux cents navires françois marchands, au commencement de la dernière guerre. (*A.*)

[2] Le Roi a cet état, tel qu'il étoit en 1765. On craint que ce tableau ne fût plus défavorable aujourd'hui ; car il ne faut pas se dissimuler que notre marine et nos colonies n'ont jamais été si déplorablement administrées qu'elles le sont depuis deux ans. (*A.*)

On essayera cependant de présenter quelques idées sur la formation d'un nouveau système politique et militaire : ce sera l'objet de la section troisième. Il sera précédé d'un *point de vue* sur les nouvelles *combinaisons qui peuvent résulter des différents rapports des puissances de l'Europe entre elles, ainsi qu'avec la France;* et dans ce grand tableau, l'Angleterre, considérée sous ces divers rapports, formera un des groupes les plus intéressants. Ce sera un coup d'œil sur l'*avenir,* qui peut-être nous dédommagera de la sécheresse et de la tristesse que le *présent* a répandues sur cet article. Hâtons-nous de le terminer par quelques réflexions aussi vraies qu'elles doivent être consolantes.

C'est que l'Angleterre elle-même reconnoît et redoute la supériorité réelle de la France, et que celle-ci, pour en avoir manqué l'usage, ne s'est pas interdit la faculté de le reprendre.

Que si trop de mollesse, de foiblesse et d'abaissement d'un côté, ont nourri de l'autre l'orgueil, l'audace et l'arrogance, une conduite sage et mesurée, mais ferme et soutenue, loin d'attirer l'orage, seroit infiniment plus propre à le conjurer, et qu'enfin, par la formation d'un système politique et militaire, on peut se remettre en état de relever et de soutenir sur mer comme sur terre la dignité de sa couronne et la prééminence.

XI. *Du Portugal.*

La révolution de 1640, en établissant la maison de Bragance sur le trône de Portugal, lia nécessairement cette couronne avec la France, qui donna aux autres l'exemple de la reconnoître.

La France étoit alors en guerre contre les deux branches

de la maison d'Autriche, et cet événement sembloit lui assurer pour longtemps une puissante diversion aux forces de l'Espagne; mais les Portugois, autrefois si fameux, et par leurs victoires sur les Castillans, et par leurs conquêtes dans l'Inde, s'étoient abâtardis sous un joug étranger. A l'époque de cette révolution, le Portugal n'étoit pas plus militaire que les États du Pape.

Dans cet État, l'Espagne se flatta de reconquérir aisément ce royaume, aussitôt qu'elle seroit débarrassée de la France; elle continua donc de diriger ses grands efforts contre cette puissance. Elle n'en fit que de bien foibles contre le Portugal, et pendant vingt ans *la guerre d'acclamation* [1], tant célébrée dans leur histoire, ne fut au vrai qu'une guerre de milice et de paysans ramassés, sous les ordres d'autant de *généraux* que de provinces frontières. Ces pelotons, que des deux parts on appeloit *armées*, faisoient des courses, des pillages, ou se disputoient quelques bicoques prises et reprises.

Après la paix des Pyrénées, cette guerre devint plus sérieuse. L'Espagne, occupée de ce seul objet, y porta toutes ses forces. La France craignit que le Portugal ne succombât; et, en effet, ce malheur étoit inévitable, si tantôt la présomption et l'impéritie, tantôt l'indolence et la pusillanimité des généraux espagnols, n'eussent balancé la foiblesse et l'impuissance réelle du Portugal.

Louis XIV désira de secourir cette couronne sans contrevenir formellement au traité de paix avec l'Espagne; M. de Turenne se chargea de ce soin. Il proposa au Roi le comte de Schomberg [2]; et ce général, sous la direction

[1] *A guerra d'acclamação* : c'est ainsi qu'ils appellent cette guerre, parce qu'elle commença aussitôt que le duc de Bragance, Jean IV, eut été proclamé roi. (*A.*)

[2] Depuis maréchal de France, retiré ensuite de son service après la révocation de l'édit de Nantes, et passé à celui de Guillaume III, qui le fit duc,

de ce grand homme, alla servir le Portugal avec un corps de troupes et une élite d'officiers, la plupart étrangers, sans l'aveu de la France, mais soudoyés par elle.

Il ne fallut pas moins que le zèle, la patience et la modération du comte de Schomberg, pour digérer tous les dégoûts et les désagréments qu'il eut à essuyer, en risquant tous les jours sa vie pour servir et sauver les Portugois malgré eux. Les grands et les *hidalgos*, tous, jusqu'aux derniers officiers, se croyoient en droit de commander par préférence à un général étranger. Rien n'égaloit leur vanité et leurs prétentions, que leur ignorance et quelquefois leur lâcheté, quoiqu'on raconte encore de leurs hauts faits de ce temps-là. Il surmonta une partie des obstacles, et eut la principale part aux succès du Portugal contre l'Espagne, qui amenèrent la paix en 1667[1]. Encore ne s'y seroit-elle pas faite, si le conseil de Madrid n'y avoit été forcé par la nécessité de secourir les Pays-Bas, attaqués et presque conquis par Louis XIV. Ainsi la maison de Bragance dut réellement à ce monarque la reconnoissance de son titre par l'Espagne, et le rang qu'elle occupe aujourd'hui en Europe.

Dans le cours de cette longue guerre, le Portugal avoit recherché l'appui de toutes les puissances ennemies de

et le combla de biens et d'honneurs : il commanda sous ce prince jusqu'à la bataille de Boyne, où il fut tué. La perte de ce grand général ne fut pas une des moindres que fit alors la France. (*A.*)

[1] A son retour en France le comte de Schomberg rendit justice aux Portugois. Une grande partie sont juifs d'origine, beaucoup le sont encore de religion intérieurement, et il y en avoit alors bien davantage. D'un autre côté, il régnoit parmi le peuple des *vieux chrétiens* une folle tradition que dom Sébastien n'étoit pas mort et qu'il reviendroit se faire reconnoître. (Ce jeune roi avoit disparu, environ cent ans auparavant, dans une bataille en Afrique.) Louis XIV fit au comte de Schomberg des questions sur le Portugal : *Que voulez-vous*, répondit-il, *que je dise à Votre Majesté d'une nation dont la moitié attend le roi dom Sébastien et l'autre le Messie?* (*A.*)

l'Espagne. L'Angleterre fut de ce nombre, et Cromwell avoit habilement saisi cette occasion de faire avec le Portugal le traité de commerce le plus avantageux. Le mariage de Charles II avec l'infante affermit et assura tous ces avantages à l'Angleterre. A peine alors commençoit-on en France *à se douter du commerce.* Le sage Colbert étoit encore occupé à créer l'*industrie,* qui en est la base et l'aliment. La France n'étoit pas à portée d'entrer en concurrence.

Ces liens d'intérêt n'auroient peut-être pas dû attacher beaucoup le Portugal à l'Angleterre; elle y gagnoit seule. Ce fut cependant la première cause de l'éloignement dont le Portugal ne tarda point à donner des marques à la France.

Le mariage de dom Pèdre II avec la princesse de Neubourg [1] tourna aussi la cour de Lisbonne du côté de la maison d'Autriche; et l'avénement de Philippe V au trône d'Espagne acheva de livrer également le Portugal aux deux cours unies de Vienne et de Londres.

Cette grande révolution fit trembler les Portugois. Ils ne voulurent voir dans le nouveau Roi Catholique que l'héritier de Philippe II, prêt à rentrer dans un royaume détaché de sa succession, et appuyé pour cela de toute la puissance de Louis XIV. Ils croyoient au fantôme de la monarchie universelle, et leur ignorance ajoutoit encore à leurs frayeurs. Ils s'en rapportoient là-dessus aux libelles absurdes dont la Hollande inondoit l'Europe, et qui leur présentoient les chaînes de la France et de l'Espagne comme inévitables pour toute la chrétienté. La cour de

[1] Sœur de l'impératrice Éléonore, épouse de Léopold, de la seconde femme du Roi d'Espagne Charles II, et de plusieurs autres princesses, mariées dans des maisons ennemies de la France. La cour de Vienne, toujours adroite à se prévaloir des liens du sang et de l'affinité, gouvernoit ses princesses et dictoit par elles ses volontés à ces différentes cours. (*A.*)

Lisbonne croyoit encore davantage aux insinuations, aux promesses, aux assurances de celles de Vienne et de Londres, qui lui offroient leur appui ; mais tout cela n'étoit pas prêt. Elle reconnut donc Philippe V, et entra aussitôt dans la grande alliance pour le renverser du trône.

Ce ne fut qu'en 1703 qu'elle osa lever le masque. Cette déclaration avoit été suivie d'un troisième traité de commerce de la même année avec l'Angleterre ; celle-ci y conserva tous ses avantages ; elle y en acquit même de nouveaux, et qui achevoient de mettre le Portugal dans sa dépendance. Elle lui fit beaucoup valoir un secours (dont elle n'auroit pas eu besoin, si elle n'avoit pas voulu servir d'instrument aux cours alliées) et quelques faveurs pour l'entrée des vins de son cru, à l'exclusion des vins de France.

Depuis cette époque jusqu'à celle de la dernière guerre, le même éloignement pour cette couronne, la même influence de l'Angleterre et de l'Autriche, avoient toujours subsisté à la cour de Lisbonne [1].

Celle de Vienne parut alors détachée de celle de Londres ; mais la prépondérance de celle-ci n'en fut que mieux établie, elle influa seule sur le Portugal.

Telles étoient les dispositions de la cour de Lisbonne, lorsqu'en 1761 celles de Versailles et de Madrid lui proposèrent de s'unir avec elles contre l'Angleterre. On n'avoit pas apparemment espéré beaucoup de succès de cette proposition, puisqu'on l'accompagna de toutes les démonstrations les plus hostiles, et qu'elle fut suivie d'une autre aussi offensante dans la forme qu'elle étoit dans le fond

[1] Cette influence s'étoit même étendue, sous Ferdinand VI, jusqu'à celle de Madrid par l'ascendant d'une reine portugoise, fille d'une archiduchesse, et qui avoit conservé de son éducation un penchant décidé pour l'Angleterre. (*A.*)

déplacée et inacceptable : ce fut que le Portugal remît ses ports, ses places, ses troupes, sa marine et lui-même à la discrétion des deux couronnes. Cette prétention inouïe[1] fut articulée dans une espèce de *cartel* qu'on envoya au Roi *Très-Fidèle.*

Il le fut à son honneur, à sa dignité, à ses devoirs. Il profita du temps que lui donna la lenteur espagnole; il en avoit besoin. Jamais peut-être il n'y a eu d'exemple d'un état militaire tel qu'étoit alors celui du Portugal. Il étoit au même point qu'après la révolution de 1640.

Cinquante années de paix avoient fait disparoître le peu de militaires qui avoient pu se former dans la guerre de Succession[2].

Les troupes, peu nombreuses, mal payées, mal vêtues, mal armées, plus mal disciplinées, n'étoient qu'un ramas

[1] Celle du Roi de Prusse au Roi de Pologne, en 1756, seroit peut-être le seul exemple qu'on eût pu trouver dans l'histoire; mais il la fit étant déjà le maître de la Saxe, et le succès même le plus complet ne l'a pas justifiée; on avoit pour cela fait la guerre au Roi de Prusse. Si le ministère d'alors prétendoit l'imiter, il auroit dû se ménager les mêmes avantages de la célérité et de la surprise, frapper avant de menacer, c'est-à-dire engager l'Espagne à envahir le Portugal, et, sans aucune déclaration préalable, la seconder ensuite et pousser ces mêmes avantages aussi loin qu'ils pouvoient aller : on auroit du moins eu raison dans Lisbonne comme le Roi de Prusse à Dresde. Il seroit à souhaiter qu'on ne pût s'écarter jamais de la plus étroite justice; mais, lorsque la nécessité en fait une loi, il n'y a qu'une excuse à n'être pas juste : c'est d'être adroit et heureux. Après cette déclaration, l'invasion n'étoit pas au fond plus légitime qu'auparavant : ou l'Espagne y auroit consenti sans ce préambule, ou elle auroit refusé. Dans le premier cas, il falloit agir; dans le second, il ne falloit pas menacer. (*A.*)

[2] Cette guerre est encore pour les Portugois un des sujets favoris de la jactance nationale. On trouve dans leurs histoires que ce sont eux qui ont fait proclamer l'Archiduc dans Madrid, sous le nom de *Carlos Tercero*, qui en ont chassé deux fois le *duc d'Anjou*, qui ont pris les villes, gagné les batailles, enfin qui ont tout fait; il n'y est pas question des Anglois, des Allemands, mais de beaucoup de *héros* et de grands capitaines portugois d'alors, ignorés et inconnus même dans les gazettes. (*A.*)

de la lie, de l'écume de la nation; les soldats demandoient l'aumône[1].

Les officiers, après avoir été la plupart valets des généraux et des colonels, les servoient encore à table en uniforme[2]. Les fortifications, l'artillerie, les arsenaux, les magasins, la marine même, tout étoit dans l'état le plus délabré. Enfin il sembloit qu'il auroit fallu le *faire exprès* pour manquer la conquête du Portugal[3].

On ne s'étendra pas sur les événements de cette campagne; on n'aura que trop sujet d'en parler encore dans l'article suivant. Voyons seulement ce qui en est résulté pour le Portugal.

On vouloit, sans doute, de deux choses l'une : ou le conquérir pour en faire un otage précieux à l'Angleterre, et dont la restitution, de la part des deux couronnes, auroit entraîné de la sienne celle de ses propres conquêtes; ou attirer en Portugal toutes ses forces par une puissante diversion, et les détourner ainsi du point d'attaque qu'elle avoit pu se proposer dans les possessions des deux couronnes en Europe et en Amérique.

[1] On ne le croira pas, il faut l'avoir vu; les soldats de garde au palais saluoient en génuflexions, à la mode du pays, les étrangers qu'ils voyoient passer pour aller à la cour, et recevoient dans un chapeau les libéralités qu'on vouloit bien leur faire. Dans la ville et aux environs, ils guettoient le passage des voyageurs à leur arrivée et venoient demander la charité sous des qualifications pieuses. En 1760, un François étant couché dans l'hôtellerie à *Aldea Gallega* et se croyant bien enfermé, vit entrer dans sa chambre, par une autre porte, trois cavaliers, le sabre au côté, ayant un brigadier à leur tête, qui lui demandèrent très-poliment de l'argent, *afin de prier Dieu pour les âmes de ses pères*. Il ne se fit pas prier. Ces messieurs furent très-modestes, et se retirèrent en faisant force compliments et remercîments pour une bagatelle. (*A.*)

[2] Le comte de la Lippe, témoin pour la première fois de cette infamie, en déclara si hautement son indignation, que dès lors l'usage en fut aboli. (*A.*)

[3] C'est bien aussi la ressource de l'orgueil espagnol. Ce peuple s'est mis dans la tête, et le militaire le croit aussi ou en fait semblant, que la Reine

Le premier objet fut manqué; on ne réussit guère mieux dans le second. L'Angleterre, il est vrai, secourut le Portugal; mais elle n'en prit pas moins la Martinique, la Havane et Belle-Ile, et la paix qu'il fallut conclure n'en fut que plus désavantageuse, pour avoir fait cette campagne de plus[1].

En revanche, le Portugal a tout gagné à cette guerre, sans y faire aucune conquête. Il a connu ses forces, ses ressources, qu'il ignoroit. Il a développé un esprit militaire dont on ne le soupçonnoit pas. La haine nationale a fait plus de soldats peut-être que l'honneur, la valeur; mais enfin ils se sont formés sous une discipline étrangère. Persuadés, par cette expérience, qu'ils pouvoient résister aux forces combinées de la France et de l'Espagne, les Portugois ont pris une haute opinion d'eux-mêmes, et c'est l'opinion qui fait les hommes. Le ministre qui gouverne ce royaume a saisi l'occasion de perfectionner par système un plan qu'il avoit ébauché par nécessité. Il a attiré et fixé un grand nombre d'officiers étrangers, dont l'exemple a formé et formera sans cesse des officiers nationaux. Un pied de troupes réglées de trente mille hommes effectifs peut aisément être porté jusqu'à qua-

mère étoit d'intelligence avec celle de Portugal, sa fille chérie, pour faire manquer cette expédition; que M. Wal étoit aussi d'accord avec la Reine mère, et qu'en un mot l'Espagne a été trahie. Les Portugois, de leur côté, prétendent qu'ils se seroient bien mieux défendus s'ils n'avoient point eu de secours; que les étrangers n'avoient fait que les embarrasser ou les trahir; que le gouverneur d'Almeida avoit vendu la place. Enfin c'est entre ces deux peuples à qui sera le plus vain et le plus insensé. (*A.*)

[1] C'est ce qu'il seroit aisé de prouver par le parallèle des conditions exigées par M. Pitt en 1761, et de celles que l'Angleterre nous prescrivit l'année suivante dans les préliminaires de Fontainebleau. On sait bien que cela fut présenté alors très-différemment; mais les propositions et les traités sont imprimés, et la carte de l'Amérique est sous les yeux de tout le monde. (*A.*)

rante mil e au premier coup de tambour; et vingt mille hommes de milice ont appris à manier les armes dont ils s'étoient déjà si bien servis pendant cette guerre, n'étant encore que des paysans indisciplinés[1]; des écoles d'artillerie et de génie sont établies et dirigées par des étrangers qui ne tarderont point à faire des élèves. Les fortifications ont été réparées, augmentées; et dans les endroits foibles, on en a tracé de nouvelles. Un général allemand[2] préside en chef à tout ce système, et plusieurs autres, attirés de différents services, en dirigent sous lui toutes les parties. Enfin la marine même est sortie de l'état d'inertie et de dégradation où depuis longtemps elle étoit tombée; les Anglois en sont devenus les restaurateurs, les précepteurs; et les Portugois ne craignent plus, comme autrefois, d'apprendre quelque chose des hérétiques.

Tel a été l'effet de cette agression. Elle a réveillé le Portugal de sa léthargie et l'a forcé à se mettre en état de défense. L'Angleterre y a gagné de son côté tout ce que son allié a acquis de force et d'énergie: par là, il peut désormais lui être plus utile, et lui deviendra toujours moins à charge.

Ce n'est pas que tous ces nouveaux établissements soient déjà parvenus au point de la perfection. Le ministre avoit eu, et il aura encore des obstacles à surmonter. L'orgueil,

[1] De l'aveu des François qui ont servi dans cette campagne, ce sont les paysans portugois des provinces de *Beira*, de *Tra-los-Montes*, et d'*Entre-Douro et Minho*, qui ont fait le plus de mal aux Espagnols. Ces trois provinces montagneuses et septentrionales produisent une race d'hommes infiniment supérieure, par le courage et la force du corps, à celle des trois provinces méridionales. Le climat plus dur, les travaux de l'agriculture dans un sol moins fertile, la pauvreté même, tout contribue à leur donner cette supériorité sur les habitants de la capitale et des campagnes voisines. (*A.*)

[2] Le comte de la Lippe-Buckenbourg, devenu feld-maréchal de Portugal, et très-bon homme de guerre, quoique fort extraordinaire. Il est à observer qu'il a beaucoup de prévention contre la France. (*A.*)

la présomption, l'ignorance nationale, qui avoient tant fatigué le comte de Schomberg, ont embarrassé quelquefois le maréchal de la Lippe, et même dégoûté le lord Tirawley, qui avoit amené les secours d'Angleterre; mais les circonstances étoient bien différentes. Ce n'étoit plus, comme en 1660, une reine régente, un roi mineur, des favoris et des cabales qui divisoient la cour de Lisbonne, des grands qui, pour avoir secoué le joug étranger, n'en étoient que plus indociles à celui de l'autorité royale: c'étoit un pouvoir absolu exercé par un premier ministre, des grands détruits ou abaissés, une noblesse soumise, un peuple policé par l'autorité et contenu par la crainte, les forces mouvantes toutes réunies et ramassées vers un seul point, les résistances nulles, ou foibles, ou divisées, la volonté du maître ferme et décidée, et par conséquent le succès infaillible.

Il a été aussi complet que la multiplicité des objets, leur complication et la rapidité nécessaire des opérations avoient pu le permettre; ce n'est que par degrés, à force d'expériences et quelquefois de fautes, qu'on peut atteindre enfin au plus près de la perfection. C'est ce qui a dû arriver dans cette refonte; et l'État y a déjà beaucoup gagné dans une branche la plus essentielle du gouvernement, c'est-à-dire l'administration des finances. Ce nerf de la guerre étoit relâché; il a fallu assurer des fonds pour continuer et achever ce qu'on avoit commencé. Les impôts n'auroient pas suffi si, dans la forme de leur perception et de leur rentrée, on n'avoit remédié aux vices capitaux qui y régnoient là comme ailleurs, quoique avec beaucoup moins de rapine et de scandale. Le premier ministre a senti qu'une armée d'employés de plume dévoroit la substance du peuple destinée à payer les troupes, armer, entretenir les flottes, soutenir la grandeur du

prince, la splendeur de sa cour et les opérations de sa politique[1].

L'esprit d'ordre, d'économie et de simplification a prévalu; plus de quinze mille *oydores, contadores, veedores, escrivãos* et autres employés inutiles ont été supprimés en ce petit royaume ou dans ses vastes colonies[2]. Il en est resté trois ou quatre mille, et le service en est beaucoup mieux fait dans toutes ses parties[3].

Le Portugal a donc gagné en tout sens à une invasion qui sembloit devoir l'engloutir; et c'est de ce point que nous partirons pour examiner sa position respective à l'égard des autres puissances de l'Europe.

Il ne s'agit plus ici de celles du Nord, ni des autres États intéressés aux grands événements de la guerre présente : tout cela est absolument étranger, indifférent au Portugal.

Il n'a plus d'autres rapports avec la cour de Vienne que ceux qu'établissent entre les souverains les liens du sang et les bienséances; il est sur le même pied avec les cours d'Italie.

Il n'a pas même de correspondance avec la Porte, et n'entretient guère avec les rois du Nord que celles de

[1] Cette seule opération du ministère de M. le comte d'Oyeras suffiroit pour le rendre célèbre. Que n'auroit-il pas fait si des principes de désintéressement, d'humanité et d'amour du bien public, eussent dirigé sa conduite? (*A.*)

[2] M. le comte d'Oyeras, aujourd'hui marquis *de Pombal*, dit souvent en conversation, surtout aux étrangers, *que le Portugal est une petite tête qui a un grand corps*. Il a raison : le Brésil seul a douze cents lieues de côtes. (*A.*)

[3] L'esprit fiscal du gouvernement portugais, celui du ministre dur et avide personnellement, son goût décidé pour les monopoles qui lui avoit fait mettre en compagnie exclusive le commerce du Maranham, de Fernambouc, et jusqu'à celui des vins de Porto, laisseroient encore beaucoup de choses à désirer dans son administration financière : on est bien loin d'en faire ici l'apologie; cela n'empêche pas de rendre justice à son zèle pour retrancher ou corriger une infinité d'abus, et l'on ne peut nier qu'il n'y ait réussi. (*A.*)

pure étiquette. La Suède, le Danemark, et surtout la Russie, pourroient l'intéresser davantage par le commerce immense de leurs productions qu'il est obligé d'en tirer pour ses bâtiments, pour ses arsenaux et pour ses chantiers[1]; mais ce commerce est entre les mains, ou des nations qui fournissent et importent directement, ou des Anglois et des Hollandois qui le font *par économie*.

La Russie avoit tenté d'en établir un direct et réciproque avec le Portugal. Il y avoit eu pour cela quelques propositions faites en 1760, et une espèce de négociation tout à fait rompue en 1767. Les Anglois, qui la firent échouer alors, en ont apparemment dégoûté les deux cours, ou peut-être les égards forcés qu'elles paroissent avoir pour eux ont-ils empêché de les renouer.

Ce n'est donc qu'avec deux puissances de l'ouest, l'Angleterre et la Hollande, qu'à proprement parler le Portugal a des liaisons suivies et des rapports directs fondés sur le commerce. Encore la dernière, depuis la paix d'Utrecht, n'y est-elle plus, comme partout ailleurs, considérée qu'en sous-ordre et toujours placée *en seconde ligne*. L'Angleterre seule est le grand objet des attentions, des empressements et des espérances, et quelquefois des craintes et des plaintes de la cour de Lisbonne.

C'est ici qu'il faut apprécier ces mécontentements, toujours exagérés, qu'on s'est peut-être trop accoutumé à regarder comme des germes de rupture prochaine entre les deux cours[2].

[1] On fait monter à quatre-vingts millions les bois, fers et autres matériaux que le port de Lisbonne seul a tirés du Nord dans les trois premières années après le tremblement de terre de 1755, sans tout ce qui concerne les arsenaux et la marine. (*A.*)

[2] On ne sauroit donner trop d'attention aux détails relatifs aux liaisons de l'Angleterre avec le Portugal; ils sont propres à détruire une foule de préjugés et d'erreurs dont la plupart des gens, même en place, sont imbus. (*A.*)

Les traités de commerce entre l'Angleterre et le Portugal ont été conclus dans des circonstances où la première étoit dans le cas de faire la loi : les deux premiers pendant la *guerre d'acclamation*[1], et le dernier en 1703, au commencement de la guerre de la Succession[2].

C'est de celui-ci principalement que partent sans cesse les négociants anglois établis à Lisbonne pour former des prétentions insoutenables. Elles ne tendroient pas moins qu'à faire de la *factorerie angloise* une espèce de république indépendante dans le sein du Portugal, à s'exempter des règlements de la police et de l'administration fiscale, des droits et des impôts de toute espèce qui ne se trouvent pas littéralement énoncés dans le traité, de la visite des vaisseaux marchands et des prohibitions d'exporter les espèces ou matières d'or et d'argent; enfin à exercer, exclusivement aux autres nations, aux Portugois mêmes, le monopole du commerce de ce royaume et des productions de ses colonies.

Les négociants dont est composée cette factorerie ne sont à proprement parler que des commissionnaires opulents et chers qui travaillent pour leurs commettants d'Angleterre. C'est la Cité de Londres qui fournit les fonds et retire les bénéfices, mais fort diminués par l'avidité et souvent par les fraudes et les faillites de ces maisons angloises. Le luxe et le faste qu'elles étalent, la profusion

[1] Alors les Portugois frappoient à toutes les portes pour obtenir des secours, ou au moins quelque appui indirect dans une double guerre au-dessus de leurs forces, c'est-à-dire en Europe contre l'Espagne et en Amérique contre les Hollandois, qui avoient déjà conquis une partie du Brésil, pendant que le Portugal étoit encore sujet de l'Espagne, et qui, loin de la vouloir restituer au nouveau roi dom Juan IV, paroissoient bien décidés à s'emparer du reste. (*A.*)

[2] On a dit plus haut combien cette circonstance fut favorable à l'Angleterre et comment elle sut en profiter. (*A.*)

qui y règne en tout genre, la magnificence et la recherche de leurs quintos [1], insultent également à la médiocrité des autres négociants étrangers, à la frugalité portugoise, et plus encore à la détresse de leurs commettants et de leurs créanciers de Londres.

Il arrive de là qu'on se plaint sans cesse en Angleterre de la décadence du commerce avec le Portugal; non qu'il soit moins considérable (puisque la masse d'exportation et d'importation augmente au lieu de diminuer), mais parce que le produit net en baisse tous les ans par la hausse des frais de commission, de *provision* et autres, pendant que le risque s'accroît à proportion de la difficulté de retirer des fonds et de la fréquence des banqueroutes.

Quoique ces causes soient connues, il est plus commode pour les membres de la factorerie de rejeter tous les inconvénients qui en résultent sur la dureté, la fiscalité, les vexations, les exactions de l'administration portugoise, et sur sa mauvaise foi dans l'interprétation et l'exécution de différentes clauses des traités de commerce [2].

Ce sont autant de sujets de plainte toujours accueillis par les négociants de Londres, parce qu'en procurant à leurs commissionnaires et débiteurs de Lisbonne l'appui du gouvernement d'Angleterre, ils se flattent d'en être plus exactement payés et plus fidèlement servis. Là-dessus, grandes assemblées des *portugueses merchants* [3], comités

[1] Ce sont des maisons de campagne autour de Lisbonne dont les Anglois ont les plus belles, avec les jardins les plus délicieux, où ils donnent sans cesse des bals, des fêtes et toute sorte de divertissements. (*A.*)

[2] On dit ces traités; car quand ces messieurs ne trouvent point dans celui de 1703 de quoi favoriser quelque prétention, ou pallier quelque contravention, ils remontent à celui de Charles II, ou même de Cromwell, pour y chercher quelques prétextes à leurs interprétations frauduleuses. (*A.*)

[3] C'est ainsi qu'on appelle les négociants qui font particulièrement le commerce de ce royaume. En général chaque maison en Angleterre s'attache à

d'entre eux pour dresser des pétitions, mémoires ou remontrances; députations pour les présenter en cérémonie au Roi, aux secrétaires d'État, aux commissaires du commerce. Cela est ensuite imprimé, débité avec un extrait souvent infidèle des pièces et des procédures faites en Portugal; et si le gouvernement n'adopte point avec chaleur les prétentions des négociants, s'il ne se brouille point pour cela avec la cour de Lisbonne, les papiers publics sont aussitôt inondés de lettres et de libelles contre le ministère; quelque écrivain de l'*opposition* prend son texte de là pour remplir une ou deux de ses feuilles périodiques; il déclame contre l'ignorance, la négligence des ministres ou leur foiblesse et leur pusillanimité, il les accuse de connivence avec le marquis de Pombal (qui n'est pas épargné, non plus que le roi son maître), souvent même d'être vendus aux cours étrangères, et enfin de trahir le commerce et la nation.

Mais le ministère ne s'en émeut pas : on est fait à cela. On va son train et on laisse crier; quelquefois, cependant, on fait répondre à ces libelles par un écrivain *de la cour* qui les réfute solidement, mais qui a toujours tort aux yeux du peuple. Si l'on juge que les plaintes soient fondées, on écrit au ministre d'Angleterre à Lisbonne; il agit en conséquence. On met l'affaire en négociation, elle traîne; mais en attendant, cela contient le ministère portugois.

Il se radoucit, et quand les *griefs* sont fondés, il est bien rare qu'on n'en obtienne point le redressement. Si, au contraire, on est convaincu de la mauvaise foi des plaignants, de leurs contraventions et de leurs chicanes,

une certaine branche de commerce, et forme, avec les autres de la même partie, une espèce de corporation dont les assemblées se tiennent toujours dans une taverne attitrée. (*A.*)

on les abandonne ; ils sont réduits à composer avec le fisc. Le consul d'Angleterre intercède encore pour eux ; et quoi qu'ils en disent, on les traite avec indulgence.

On ne cesse pas pour cela de se plaindre : c'est le génie du *commerce anglois;* partout il opprime, et partout, s'il en faut croire ses déclamations, il est opprimé. *L'esprit de rapine* est, on le répète, le caractère de ce peuple; il le développe ouvertement en temps de guerre et le déguise en temps de paix sous des prétentions exorbitantes, dont l'objet est de frauder impunément les droits des souverains, d'obtenir partout la préférence sur leurs propres sujets, ou de les associer à ses contraventions, enfin de faire à main armée la contrebande dans les quatre parties du monde. Le ministère de Saint-James protége souvent chez l'étranger ces attentats, qu'il réprimeroit, qu'il puniroit si sévèrement sur les côtes d'Angleterre; il sait que ce commerce, écrasé d'impôts au dedans, ne peut se soutenir au dehors que par des moyens forcés : mais, plus sensé que les négociants, il n'est pas toujours prêt à rompre avec toutes les cours, pour l'intérêt particulier de quelques bourgeois de la cité. Il voit l'objet en grand ; il sait que la popularité, si difficile à conserver, ne pourroit être acquise qu'aux dépens de la saine politique.

Ces tracasseries ne laissent pas de fomenter entre les deux cours de Londres et de Lisbonne un esprit de dissension, qui éclate souvent par des altercations fort vives. Le ministère portugois porte à regret le joug que l'Angleterre lui a imposé; il fait de temps en temps quelques efforts pour le secouer; mais de tous ces débats il ne résultera de longtemps une rupture. Le besoin réciproque et l'intérêt commun sont des liens trop forts entre les deux nations. Lorsque ces différends sont portés à un certain point d'effervescence, les deux cours font de leur côté

chacune quelques pas pour se rencontrer dans une conciliation; elle est, si l'on veut, momentanée, palliative, et ne peut être regardée que comme une espèce de trêve; mais la guerre qui recommence n'est qu'une guerre de plume. Cependant, on l'a dit ailleurs, l'Angleterre jouit toujours même des droits qu'on lui dispute; l'armée, la flotte, les places, les chantiers, les arsenaux, les écoles militaires du Portugal, tout est commandé ou dirigé par des Anglois, Écossois, Irlandois; tout prend peu à peu les mœurs, les usages, les modes d'Angleterre; les courtisans, les ministres eux-mêmes vivent avec le consul, les négociants, dans la liaison, la familiarité la plus intime, dans une société de plaisirs et de fêtes dont ceux-ci font presque toujours les frais; et l'orgueil portugois s'est enfin apprivoisé avec l'opulence angloise.

Cet orgueil a de plus un motif bien fort de se concilier avec la hauteur d'une nation exigeante, mais avec laquelle on trouve des ressources. La factorerie angloise est toujours en avance au moins de deux millions sterling avec la cour, la noblesse et les négociants portugois; et le désir de retrouver sans cesse les mêmes facilités lui sera toujours un garant des bons offices de ses débiteurs; elle en a dans toutes les branches de l'administration.

Dans cette position, il ne faut pas croire, d'après des libelles et des gazettes, ou même d'après quelques démarches d'éclat de la part des deux cours, qu'elles soient si près d'une rupture, et que d'autres nations (la nôtre par exemple) puissent de sitôt remplacer les Anglois dans le commerce du Portugal, ou en partager également le bénéfice avec eux. Pour n'être pas la dupe de ces vaines apparences, il faudroit, il est vrai, connoître à fond l'intérieur du ministère anglois et celui de la cour de Lisbonne; savoir que le premier prévient souvent celle-ci

des demandes un peu fortes qu'il est obligé d'accorder à la clameur populaire, et que, de son côté, le ministère portugois a soin quelquefois d'adoucir, par des insinuations secrètes, la rigueur de ses procédures publiques; qu'enfin, lorsqu'il paroît écouter les propositions de quelque autre cour pour un traité de commerce, ou même aller au-devant de celles qu'on pourroit lui faire, son objet n'est que d'alarmer celle de Londres et de la rendre ainsi plus souple et plus conciliante sur les différends actuels, ce qui lui a souvent réussi.

On doit également apprécier, dans ces discussions, la force de l'habitude, la solidité d'une machine toute montée et la difficulté de la détruire, pour y en substituer une autre qui n'auroit de longtemps les mêmes avantages. Supposons que notre commerce parvînt à obtenir en Portugal les mêmes faveurs que celui des Anglois, à le balancer, à le détruire, payera-t-il tout d'un coup les deux millions sterling *dus à la factorerie*, et sera-t-il en état de faire pour autant d'avances?

Mais comment lever le premier obstacle, le plus fort, le plus insurmontable, c'est-à-dire la position respective de l'Angleterre et du Portugal, dont l'un est toujours en état de protéger, et l'autre a sans cesse besoin de protection? La France, par exemple, voudroit-elle accorder hautement son appui au Portugal contre l'Espagne? ou le pourroit-elle contre l'Angleterre brouillée avec le Portugal? Mais ceci nous conduit au terme et à l'objet principal de cet article, c'est-à-dire à examiner *quelle est la position respective du Portugal à l'égard de la France.*

Indépendamment du *pacte de famille*, les liens naturels et nécessaires entre la France et l'Espagne, et la situation de celle-ci relativement au Portugal, nous font une loi de commencer par elle et d'apprécier premièrement les

rapports qui subsistent entre ces deux puissances voisines. Nous partirons pour cela du point fixe de la dernière paix.

La courte guerre qui l'avoit précédée a produit des effets dont nous avons déjà présenté le tableau : il en est résulté que la crainte, ce grand ressort de la politique dans tous les États foibles, relativement aux plus forts, ne peut plus agir sur la cour de Lisbonne, comme il le faisoit avant cette guerre.

L'Espagne, par son voisinage, par sa supériorité en territoire, en population, par le nombre de ses troupes et la réputation militaire qu'elle avoit conservée dans les deux guerres précédentes, en imposoit naturellement au Portugal engourdi, abâtardi par une longue paix. Il croyoit voir encore en Espagne des armées aguerries et disciplinées, une artillerie formidable, de bons ingénieurs, des généraux habiles et expérimentés, une marine instruite et exercée, des approvisionnements faciles, abondants et bien distribués. Il n'avoit rien de tout cela, il ne se doutoit pas même qu'il pût l'avoir un jour; il trembloit au moindre mécontentement de la cour de Madrid; et alors son unique ressource étoit la protection assurée de l'Angleterre.

Mais cette protection ne pouvoit opérer que par mer; et la longue lisière que fait le Portugal à l'ouest de l'Espagne étant aussi étroite que mal défendue, sembloit pénétrable, presque dans tous ses points, à une invasion subite. La cour alors n'auroit pas été en sûreté, même dans Lisbonne. Les forts qui défendent le Tage, les places maritimes, tout auroit été pris à revers et enlevé par les Espagnols; la flotte angloise seroit arrivée trop tard [1].

[1] Peut-on imaginer que la France ait déterminé l'Espagne à la guerre contre le Portugal sans avoir su les moyens de l'attaquer et de lui donner la

Cette crainte, assurément très-fondée, si l'Espagne eût été ce qu'elle devoit et paroissoit être, tenoit la cour de Lisbonne dans une espèce de sujétion à l'égard de celle de Madrid. Les liens de l'affinité, sous Philippe V et sous Ferdinand VI, firent du côté de la terre la sûreté du Portugal. Sous le premier, la Reine étoit occupée du bonheur d'une fille chérie et du désir de lui donner de la considération dans sa cour et dans sa famille; elle entretint soigneusement la bonne intelligence. Sous le second, une infante du Portugal[1], maîtresse absolue des affaires, fit plier les intérêts de l'Espagne à ceux de sa maison[2]. Bien loin d'avoir quelque chose à craindre de la cour de Madrid pour sa sûreté et sa tranquillité, celle de Lisbonne y eut la plus grande influence.

Ces motifs de sécurité ne subsistoient plus vers la fin de la dernière guerre, et le Portugal se crut perdu lorsque le feu s'en étendit jusqu'à ses frontières. L'événement l'a rassuré; peut-être a-t-il passé depuis à l'extrémité opposée, c'est-à-dire au mépris d'un ennemi dont il croit avoir reconnu toute la foiblesse[3].

Cette crainte étoit cependant le seul motif qui pût influer dans la conduite du Portugal relativement à l'Espagne.

loi? Cet exemple, qui malheureusement n'est pas le seul, de projets légèrement conçus et par conséquent avortés, doit faire sentir la nécessité de ne pas adopter de plan sans l'avoir bien médité. (*A.*)

[1] Marie-Barbara, fille de Jean V, née le 4 décembre 1711, épousa en 1729 Ferdinand VI et mourut le 27 août 1758.

[2] Ce fut ce pouvoir absolu qui fit conclure le fameux *échange de la colonie du Saint-Sacrement*, annulé depuis sous Charles III. Cette princesse ne s'occupoit pas moins des intérêts de l'Angleterre; elle y étoit secondée par un habile ambassadeur : depuis la paix de 1748 ce règne fut *l'âge d'or* des Portugois et des Anglois en Espagne. (*A.*)

[3] *Le Portugal*, disoit le vieux lord Tirawley, qui connoissoit bien cette nation et ne la flattoit pas, *n'a plus peur de l'Espagne, parce qu'elle lui a dit son secret.* (*A.*)

La haine nationale a rompu ce frein qui la retenoit, et s'est envenimée par le ressentiment d'une agression injuste, par le souvenir du danger qu'a couru la partie attaquée et des dommages qu'elle a soufferts dans sa frontière. Il paroît donc plus difficile que jamais de former entre les deux cours d'autres liaisons que celles d'étiquette et de bienséance. Enfin le pacte de famille a lié aussi nécessairement, aussi étroitement le Portugal avec l'Angleterre contre l'Espagne, que celle-ci avec la France contre les deux autres.

Mais quelle est donc actuellement la position respective du Portugal à l'égard de la France? Nous venons de le dire, en parlant de l'Espagne; cette position est précisément la même, relativement aux deux couronnes alliées, au mépris, à la haine près, dont le premier n'est pas encore notre partage, et ne devroit jamais le devenir.

Le commerce, dira-t-on, est le lien des nations; il le sera toujours, et l'esprit de calcul, qui depuis longtemps dirige ou devroit diriger toutes les spéculations de la politique moderne, doit nous retourner du côté du Portugal et rapprocher enfin de nous cette puissance. Il doit aussi la détacher de l'Angleterre, puisqu'il est prouvé que les traités de commerce qui subsistent entre les deux nations sont absolument au désavantage de la première.

En résumant ici l'objet de cet article, il faut réfuter, une fois pour toutes, ce raisonnement, fondé beaucoup plus encore sur l'ignorance que sur la flatterie.

Deux motifs seulement peuvent engager un État à accorder la préférence, même l'égalité, au commerce d'un autre État quelconque : l'intérêt politique ou l'intérêt mercantile.

Sur le premier, on croit avoir tout dit : on ajoutera seulement que le Portugal, même dans le nouveau degré

s trois articles, tout l'or du Brésil,
es productions, seroient insuffisants
s importations angloises.
is être le cas de la France avec le
ns, des sels, des fruits et toutes
re; et ses manufactures fourni-
que celles d'Angleterre. Que
u presque rien. Donc il ne
ou matières : donc il ne
s un cruzado [1], ou bien

jamais engager le
t à lui accorder
l'égalité avec

on veut nous
traité de commerce
r ce moyen des liaisons
ouronne.
e que l'intérêt politique l'éloigne
ge.
du Portugal à l'égard de la France
pour le présent ne craint rien de
i dans l'avenir ne voit rien à en

cette position on ne peut encore ni
ier des projets sur le Portugal; que
our lui en imposer ou le ramener à
peut-être dans un système mieux
, un avenir plus heureux en feroit
n; mais que cet avenir dépendra
é ou du moins de l'égalité maritime

ate sous.

d'énergie qu'il a acquis depuis dix ans, n'est pas encore en état de se soutenir seul et par lui-même.

Dans cette situation, et surtout dans sa position topographique, enfermé comme il l'est entre l'Espagne et l'Océan, il ne peut désirer et attendre des secours que d'une puissance maritime; il en existe une dont il a l'appui, et l'intérêt qu'elle prend à sa conservation est fondé sur les avantages du commerce. Pour se rapprocher de la France il faudroit d'abord qu'il osât lui accorder les mêmes avantages, et par conséquent en priver l'Angleterre en tout ou en partie. Le voulut-il dans un premier mouvement; l'oseroit-il après celui de la réflexion; et la France elle-même seroit-elle en état d'en profiter? On connoît la hauteur angloise et le ton exclusif de cette nation en fait de commerce : elle conserveroit celui du Portugal à main armée, malgré lui-même; et pour l'en exclure ou le partager il faudroit lui faire la guerre; il faudroit plus, et c'est de quoi nous sommes encore bien loin, il faudroit être sûr d'écraser l'Angleterre.

L'intérêt mercantile n'est pas moins décisif contre nous en faveur de cette puissance. L'objet de tout commerce est de vendre le plus qu'on peut pour faire pencher la balance de son côté, ou du moins pour en diminuer *le solde*[1] : pour cela il faut nécessairement traiter avec la nation qui peut le moins se passer de nos importations et qui en consomme le plus.

C'est le cas de l'Angleterre avec le Portugal. Elle n'a ni vins, ni sels, ni fruits du Midi, et elle en consomme une quantité prodigieuse; cette consommation fait, du moins en partie, la balance du Portugal avec cette nation. Sans cet avantage et les faveurs particulières dont il jouit pour

[1] *Solde*, c'est-à-dire la somme qu'une partie redoit à l'autre et qu'il faut payer en espèces ou lettres de change. (*A.*)

les deux premiers de ces trois articles, tout l'or du Brésil, ses diamants et ses autres productions, seroient insuffisants pour payer la valeur des importations angloises.

Ce ne pourroit jamais être le cas de la France avec le Portugal. Elle a des vins, des sels, des fruits et toutes sortes de denrées à revendre; et ses manufactures fourniroient autant pour le moins que celles d'Angleterre. Que lui vendroit le Portugal? rien ou presque rien. Donc il ne pourroit la payer qu'en espèces ou matières : donc il ne lui resteroit pas au bout de vingt ans un cruzado [1], ou bien il feroit banqueroute.

Donc l'intérêt mercantile ne sauroit jamais engager le Portugal à se rapprocher de la France et à lui accorder pour son commerce la préférence ou même l'égalité avec l'Angleterre.

Donc, ou on se trompe soi-même, ou on veut nous tromper quand on parle sans cesse de traité de commerce avec le Portugal, et de renouer par ce moyen des liaisons étroites et solides avec cette couronne.

Nous avons déjà démontré que l'intérêt politique l'éloigne de nous encore davantage.

Donc enfin la position du Portugal à l'égard de la France est celle d'un État qui pour le présent ne craint rien de cette puissance, et qui dans l'avenir ne voit rien à en espérer.

Concluons que dans cette position on ne peut encore ni jeter des vues, ni former des projets sur le Portugal; que la crainte pourroit un jour lui en imposer ou le ramener à un certain point; que peut-être dans un système mieux combiné, mieux dirigé, un avenir plus heureux en feroit naître quelque occasion; mais que cet avenir dépendra surtout de la supériorité ou du moins de l'égalité maritime

[1] Monnoie d'environ cinquante sous.

de la France avec l'Angleterre ; et puisqu'il faut le répéter, que ce système mieux combiné, mieux dirigé, ne peut être que la refonte totale du système actuel, s'il en existe un, ou pour mieux dire la création d'un nouveau système de puissance militaire et de puissance fédérative.

XII. *De l'Espagne.*

Il est des circonstances où le désir le plus sincère de conserver la paix ne suffit point pour se dispenser de faire la guerre, et où l'on ne peut pas attendre d'être attaqué directement sans prendre des mesures défensives assez vigoureuses pour faire craindre à ses voisins ou à ses rivaux d'être eux-mêmes prévenus.

C'est dans des circonstances de ce genre que se trouve une puissance liée, engagée avec une autre par des antécédents comme les traités, les alliances offensives ou défensives, les liens étroits du sang, l'unité de nom et pour ainsi dire de gloire entre deux souverains, mais plus encore par des relations qu'on peut appeler physiques, comme la position locale, l'intérêt commun d'une défense réciproque, la certitude d'être accablé à son tour si on laisse écraser son voisin ou son allié, en un mot la nécessité, cette loi impérieuse de la politique comme de la nature.

Telle est la position de la France à l'égard de l'Espagne; et tous ces différents motifs concourent également à lui faire faire désormais cause commune avec cette puissance.

Il faut donc connoître l'Espagne et bien apprécier son état actuel pour pouvoir calculer le degré d'utilité dont elle pourroit être à la France dans la première guerre, ou du moins pour bien savoir d'avance jusqu'à quel point elle pourroit lui être à charge. Cette dernière connoissance ne seroit pas un motif de l'abandonner dans aucun cas; mais

elle serviroit à former, à régler un plan d'opérations éventuelles, et surtout à ne point compter pour leur exécution sur des moyens qui n'existeroient pas ou qui manqueroient au besoin; elle prépareroit d'avance à s'en assurer par soi-même de plus réels, plus efficaces et mieux administrés; enfin elle empêcheroit, ou de s'endormir, ou de s'engager trop légèrement sur la foi d'une nation romanesque et peu prévoyante.

Mais pour former un enchaînement d'idées, de faits et de conséquences qui nous conduisent au plus près qu'il sera possible de cette lumière que nous cherchons, il faut nécessairement remonter à l'origine des engagements contractés avec l'Espagne dans les deux dernières guerres.

Elle avoit été entraînée seule dans la première; et la cour de Londres, qui ne la désiroit pas non plus, s'étoit laissé emporter par le torrent de l'*opposition.* Cette cour s'étant enfin déclarée pour celle de Vienne, la France n'eut plus à choisir, et le traité de Worms, en 1743, fut le signal de la rupture.

Le combat de Toulon, en 1744, valut à l'amiral espagnol [1] le titre pompeux de *marquis de la Victoria.* Quelle qu'eût été la conduite du commandant françois et la manœuvre de son escadre, il en résulta dès lors entre notre marine et celle d'Espagne du dégoût, de l'humeur et même de l'animosité; ces deux corps ne servirent plus ensemble. Les Espagnols, fiers et contents d'eux-mêmes, ne voulurent pas compromettre leur gloire; on ne les vit presque plus en mer; les François se montrèrent encore et se

[1] Don Pedro Navarro, mort depuis peu d'années, commandant de la marine à Cadix. Deux officiers françois, MM. de l'Age et d'Auteuil, firent cette fameuse défense du *Royal-Philippe;* l'amiral espagnol, blessé d'un éclat de bois au commencement de l'affaire, ne parut plus depuis; ce vaisseau rentra dans Toulon, et il n'y en eut point de pris. Voilà le vrai de cette histoire. (*A.*)

firent prendre en détail. Après le traité d'Aix-la-Chapelle tout étoit changé pour la France à la cour de Madrid. Celle-ci saisit le prétexte *qu'on avoit fait la paix sans elle, et qu'on l'avoit forcée d'accéder à des conditions dont elle n'étoit pas satisfaite;* mais, au vrai, l'influence de la Reine portugoise avoit déjà opéré ce changement.

L'Espagne ne paroissoit donc pas disposée à se lier sitôt avec nous contre l'Angleterre; mais le marquis *de la Ensenada* prévit que le moment pouvoit n'en pas être si éloigné : il travailla en conséquence à rétablir la marine, fit venir des constructeurs anglois, des géomètres françois, forma des écoles, fortifia les ports, remplit les chantiers et arsenaux, et créa ou perfectionna tous les autres établissements relatifs à ce grand objet.

La disgrâce de ce ministre ne les fit pas abandonner; on continua de travailler et de construire, et il faut avouer qu'à l'avénement de Charles III la marine d'Espagne étoit au plus haut point de sa prospérité; les fonds d'ailleurs ne manquoient point; le nouveau Roi trouva dans la seule trésorerie de Cadix quinze millions de piastres fortes[1]; enfin tout concouroit à rendre croyables les états fastueux que l'Espagne publia de ses forces de mer et de terre.

On ne la crut pourtant pas sur sa parole; et dès la même année 1760 on fut assez bien instruit pour rabattre au moins le tiers de ces calculs[2]. Ils étoient moins outrés

[1] *Pesos gordos*, à cinq livres la pièce, soixante-quinze millions; la plus grande partie en barres et en lingots. M. d'Esquilaci ne les y laissa pas longtemps; il n'en restoit six mois après que le tiers ou environ, c'est-à-dire cinq millions et demi; le surplus avoit été voituré, partie à la monnoie de Séville et partie, disoit-on, à celle de Ségovie : mais, dans le vrai, il en passa beaucoup à Naples et ailleurs, partie de l'aveu du Roi, partie de l'ordre secret de la Reine, et partie enfin par l'escamotage du ministre, appuyé de mademoiselle de Castro-Pignano. (*A.*)

[2] Et souvent beaucoup davantage; on n'en citera qu'un exemple. La cour avoit fait imprimer qu'il y avoit dans les casernes de Burgos douze cents

sur l'état de la marine que sur celui des troupes. Cependant, d'une liste de soixante vaisseaux de ligne *armés, équipés*, avec les noms des officiers et le nombre des équipages, la vérité c'est qu'il en existoit dans les trois départements une trentaine au plus en état de servir; car on ne compte pas ici les quinze vaisseaux de ligne pris depuis à la Havane par les Anglois, ni une dizaine d'autres répandus dans les Indes espagnoles : avec cette addition, l'Espagne auroit eu réellement cinquante-cinq ou soixante vaisseaux de ligne prêts à mettre en mer; encore y avoit-il du rabais à faire sur les équipages, qu'on supposoit toujours complets, et qui, bien loin de l'être, n'existoient qu'en idée dans une division pendant qu'ils servoient dans une autre [1].

Mais ces petits moyens étant connus et appréciés, il sembloit qu'on eût renoncé au projet d'engager inutilement l'Espagne dans une seconde guerre. Il ne paroît pas même qu'on s'y fût beaucoup attaché. Il n'auroit jamais réussi

recrues; c'étoit dans la ville même un article de foi. Un François, qui connoissoit le pays et qui parloit la langue, avoit été envoyé en Espagne pour y apprécier bien des choses. Il pénétra dans des espèces de cachots, où ces malheureux étoient renfermés; il les compta tous, et n'en trouva que cent soixante-dix, tous mendiants et vagabonds, la plupart estropiés et infirmes. (*A.*)

[1] C'étoit, par exemple, le cas de l'escadre de Cadix en 1760; elle étoit composée de douze beaux et bons vaisseaux, auxquels il ne manquoit rien que la moitié des équipages. Pour remédier à cet inconvénient, ou plutôt pour le déguiser, on avoit annoncé que cette escadre croiseroit pendant six mois sur les côtes de Barbarie. Elle fut partagée en deux divisions, dont l'une ne sortoit qu'après que l'autre étoit rentrée; mais avant de sortir il falloit l'équiper, et pour cela on y versoit les équipages de l'autre; elle alloit croiser à son tour, pendant que les vaisseaux rentrés restoient en parade au *Puntal*. Moyennant ce petit escamotage, les douze vaisseaux figurèrent toute la saison pour une escadre complète et toujours en croisière. Enfin cet étalage ne laissoit pas d'en imposer de loin : c'étoit tout ce que prétendoit la politique espagnole. (*A.*)

du vivant de la Reine[1]. Sa mort en fit concevoir des espérances plus fondées. Des motifs personnels firent mettre plus de chaleur dans la négociation; il en résulta le pacte de famille.

Les circonstances dans lesquelles ce traité fut conclu, et l'éclat qu'on en fit produisirent d'abord l'effet particulier qu'on en avoit désiré. L'objet personnel étoit rempli; mais l'objet public fut manqué.

L'avis de M. Pitt de déclarer aussitôt la guerre à l'Espagne fut justifié même après sa démission par la rupture inévitable entre l'Espagne et l'Angleterre. Mais que produisit-elle pour la France? Un fardeau de plus dans la guerre et un surcroît d'embarras dans la négociation; une augmentation dans les troupes, les plus grands préparatifs par mer et par terre, des approvisionnements immenses, un corps de François auxiliaires, tout sembloit assurer le succès de l'expédition projetée contre le Portugal : mais les troupes mal commandées ne soutinrent pas la réputation qu'elles s'étoient acquise dans les deux guerres d'Italie; et l'on a remarqué que depuis le duc d'Albe tous les généraux espagnols ont été malheureux contre le Portugal. Les préparatifs ne servirent qu'à épuiser les finances. Les magasins mal placés, mal distribués, sans communication et sans débouchés, regorgeoient de provisions dont la plus grande partie fut gâtée ou volée sous ce prétexte, pendant que l'armée étoit arrêtée à chaque pas par le défaut de subsistances[2]. On fit avec grand appareil le siége d'Almeida, place médiocre quand même les fortifications en auroient été achevées. On se

[1] La *reine saxonne*, selon la coutume des Espagnols de désigner les reines par le nom de leur nation; celle-ci avoit à notre égard le péché originel. (*A.*)

[2] On attaqua le *taureau par les cornes*, c'est-à-dire par la frontière des provinces de *Tra-los-Montes* et de *Beira*, pays stérile, montagneux, et rempli de chicanes. (*A.*)

plaignit de la lenteur du premier général[1]. On le remplaça par un autre qui n'avança pas davantage[2]. A peine vit-on l'ennemi. Il n'étoit pas encore en état de se montrer. Les secours étrangers ne lui arrivoient que peu à peu. Quelques troupes légères et paysans armés chicanèrent si bien le terrain, qu'à l'époque des préliminaires on avoit fait en six mois environ vingt lieues.

Cependant la Havane étoit prise, et l'orgueil espagnol avoit eu plus de part à cette perte que la valeur angloise. Ceux qui y commandoient n'avoient voulu ni accepter les offres de M. de Blénac, ni profiter de ses conseils. Ils aimoient mieux perdre la place que d'en devoir le salut à un officier françois[3].

Tandis qu'on la perdoit les Espagnols s'occupoient surtout à nous empêcher de céder *la Mobile*[4], parce que cette cession nous auroit coupés de la Floride et entouré cette province de colonies angloises. Ils ne savoient pas que la Mobile étoit déjà cédée ; et c'est, entre beaucoup d'autres, un exemple assez singulier des inconséquences de ce temps-là. Ils ne se doutoient pas non plus que la

[1] Le marquis de Sauria, âgé de quatre-vingts ans, et qui n'avoit d'autre titre pour commander que sa caducité. (*A.*)

[2] M. le comte d'Aranda, qui avoit voyagé et vu les camps du Roi de Prusse ; ce fut aussi son titre. (*A.*)

[3] La Havane étoit dégarnie ; quinze cents hommes de troupes, telles quelles, ne suffisoient pas pour la défendre ; le seul moyen de la sauver étoit d'aller au-devant des Anglois dans le canal de Bahama, qu'ils passoient la sonde à la main et en défilant, ou de les attendre *au débouquement*. Quinze vaisseaux espagnols et la petite escadre de M. de Blénac auroient arrêté l'ennemi, ou l'auroient battu dans une position où il ne pouvoit pas se former en ligne, ni tirer aucun avantage de la supériorité de sa manœuvre. Cet avis fut rejeté, et la pusillanimité espagnole retint dans le port ces quinze vaisseaux pour servir de trophée à l'Angleterre. (*A.*)

[4] Partie de la Louisiane, ainsi appelée de la rivière de ce nom, et qui touchoit à *Pensacola* dans la Floride espagnole. (*A.*)

Havane seroit prise, et que pour la ravoir ils seroient trop heureux de céder la Floride même.

La paix vint mettre un terme à tant de malheurs et de fautes. L'alliance de l'Espagne et cette campagne de plus nous coûtèrent, en sus des conditions de M. Pitt, deux des quatre îles neutres [1], la Louisiane entière, et par conséquent notre expulsion totale du continent de l'Amérique [2].

Après cette expérience, on croiroit peut-être que l'Espagne, guérie de ses vieux préjugés, auroit reconnu ses erreurs et ses fautes dans toutes les branches de son administration; qu'elle auroit quitté les sentiers trompeurs de l'habitude, pour entrer enfin dans le droit chemin du raisonnement, du calcul et de l'économie politique, déjà tracé depuis longtemps, et où d'autres nations avoient fait tant de progrès. Point du tout; il n'y a encore rien de réformé dans ce pays-là, que les capes croisées et les chapeaux rabattus [3]; et, à cela près, les Espagnols sont restés

[1] Ainsi appelées parce que le droit en étoit contesté; car, de fait les François étoient établis dans toutes les quatre exclusivement. M. Pitt avoit offert l'année précédente de nous en laisser deux en les tirant au sort : il est vrai que Sainte-Lucie nous resta; mais ce fut en échange de la *Grenade* et des *Grenadilles*, colonies déjà établies, et dont l'Angleterre a tiré le plus grand parti. On sait en revanche à quoi s'est réduit notre établissement de Sainte-Lucie. (*A.*)

[2] Il est vrai que l'Angleterre voulut bien nous laisser, de la Louisiane, la *Nouvelle-Orléans* et la rive droite du Mississipi. Mais que nous en est-il resté? Il a fallu sauver la gloire de l'Espagne et l'honneur de son ministère en lui abandonnant ce débris de notre naufrage; elle avoit perdu la Floride, nous avions tout perdu nous-mêmes. N'importe : on s'est cru obligé de dédommager par ce sacrifice la vanité territoriale de cette nation; elle a cent fois plus de terrain en Amérique qu'elle n'en sauroit ni cultiver, ni defendre. Cependant on a dû non-seulement lui céder, mais lui livrer de force la *Nouvelle-Orléans*. Ces fidèles François ont subi le joug espagnol; tirons le rideau sur cette tragédie : les nouveaux maîtres y ont gagné à leur ordinaire un désert de plus. (*A.*)

[3] La paresse, la gueuserie et la malpropreté plus que le libertinage et l'air de bonne fortune avoient, comme on sait, établi en Espagne l'usage d'aller

au même point, c'est-à-dire *deux cents ans en arrière des autres nations policées* [1].

La preuve la plus forte que chez eux l'administration même est incorrigible, c'est que, après cette guerre si courte et si malheureuse, tout, à peu près, resta comme il étoit auparavant. Il faut en excepter le militaire, dans lequel il y a eu beaucoup de changements, et l'on ne peut nier qu'à cet égard tout n'ait été à peu près bouleversé.

dans les rues *tapados*, c'est-à-dire la cape croisée jusque sur le bas du visage, le chapeau rabattu en rond et couvrant le haut de manière qu'on pouvoit à peine voir les yeux; et les plus *guapos*, c'est-à-dire les plus élégants à leur manière, étoient les moins reconnoissables : mais si cet accoutrement cachoit quelquefois un galant mystérieux et discret, si même par goût les grands seigneurs le préféroient à la parure, il faut avouer que le plus souvent il servoit à couvrir des guenilles et du linge sale, et voilà tout; car on doit cette justice aux Espagnols, malgré la facilité que cet usage auroit pu donner pour des vols, des meurtres et des assassinats, on ne voyoit pas de ces crimes plus fréquemment qu'ailleurs. Il est vrai que le mécontentement du peuple et sa haine pour M. d'Esquilaci s'exhaloient, à l'abri de ce déguisement, en propos séditieux. Ce ministre craignit que la chose n'allât plus loin; il fit donc défendre d'aller *tapados*. Des soldats furent charges de faire observer cette défense et s'en acquittèrent quelquefois durement; la fermentation augmenta, et les mesures qu'on avoit prises pour l'arrêter hâtèrent l'explosion, qui peut-être même ne seroit jamais arrivée. Le peuple une fois soulevé et se voyant le plus fort, s'avisa de former des prétentions et d'exiger des conditions auxquelles il n'avoit pas songé. On connoîtroit bien peu les hommes et les peuples si on s'amusoit à chercher des causes beaucoup plus profondes de la révolte de Madrid : cette émeute presque fortuite étant une fois calmée, l'autorité a prévalu contre les *tapados*. Cette réforme et l'expulsion de M. d'Esquilaci ont été au vrai les deux seuls effets de cette grande convulsion. (*A.*)

[1] M. Wal étoit allé autrefois en Russie avec M. le duc de Piria : il y avoit fait un long séjour, et il s'amusoit quelquefois à faire un parallèle des Espagnols et des Russes; il trouvoit en tout des ressemblances entre ces deux nations placées aux deux bouts de l'Europe. On ne voyoit pas trop à laquelle des deux il vouloit faire honneur; car, il faut l'avouer, les progrès de la Russie ont été beaucoup plus rapides depuis le commencement de ce siècle, que ceux des Espagnols depuis l'avénement de Philippe V à la même époque. (*A.*)

L'expérience, là comme ailleurs, fixera la juste valeur de ces innovations.

Le département de la marine fut laissé à don Julien Arriaga, honnête homme, il est vrai, et même dévot, mais absolument incapable.

Celui des finances resta à M. d'Esquilaci, qui continua de dévaster l'Espagne par son administration aussi inepte que fiscale[1]; et depuis son expulsion, un de ses premiers commis en est chargé et suit la routine de son *principal.* On ne pouvoit pas prendre de plus mauvais modèle. M. d'Esquilaci, sans théorie et même et sans aucunes connoissances élémentaires, n'ayant jamais rien vu hors de la sphère étroite des finances de Naples, suivit le sentier qu'il trouva frayé en Espagne; mais il renchérit sur l'absurdité de l'ancienne administration, en multipliant les impôts et les droits de toute espèce; et comme la contravention augmente toujours avec les charges, il n'y trouva d'autre remède que de multiplier les gardes, les commis et les employés de toute espèce. Il en a laissé en Espagne plus de cinquante mille, qui coûtent plus au Roi que toute son armée. Après sa disgrâce, tout est resté sur le même pied. L'ancienne dénomination de royaumes ou principautés, qu'avoient eue autrefois toutes les provinces d'Espagne, servoit, depuis longtemps, de prétextes aux

[1] Ce ministre a eu la réputation que donnent toujours les grandes places et une longue faveur. S'il avoit eu des talents, du génie, et qu'il eût compensé de grandes vexations par de grands moyens, on auroit pu lui pardonner son avidité, sa dureté, et même ses voleries énormes; mais, à dire vrai, il ne savoit bien que ce dernier métier. Son premier avoit été celui de munitionnaire en Italie; il voulut le faire ensuite en Espagne lors de la guerre de Portugal. S'étant chargé de la partie des vivres et des magasins, il n'y montra que son incapacité. A l'égard des finances, il ne savoit que doubler, tripler et quadrupler, il ne s'étoit jamais douté de ce principe si connu et si démontré par l'expérience, *qu'en fait d'impôts deux et deux ne font pas quatre.* (*A.*)

douanes intérieures, qui faisoient regarder chacune de ces provinces comme étrangère. Au lieu de réformer un abus si gênant et si destructif pour l'industrie, M. d'Esquilaci augmenta les droits [1], mit plus de rigueur dans la perception, et acheva d'étouffer le peu d'industrie et de circulation qui avoit commencé à renaître sous M. de la Ensenada [2].

Quant aux autres branches de l'économie politique, comme l'agriculture, la navigation et le commerce, qui sont les principales sources où la finance peut puiser avec proportion et modération, on ne voit pas que l'Espagne ait fait, depuis dix ans, beaucoup plus de progrès.

[1] L'Espagne est, à cet égard, bien loin encore de la Russie. Ce gouvernement nouveau n'avoit pas attendu le règne plus éclairé de Catherine II pour abolir toutes les *douanes intérieures*. Ce fut l'ouvrage de l'Impératrice Élisabeth; et le produit des *douanes extérieures*, augmenté par cette facilité, a doublé celui des bureaux supprimés. (*A.*)

[2] Ce n'étoit pas la faute de ce ministre s'il n'avoit pas fait davantage. Les obstacles qu'il trouva étoient et seront toujours insurmontables : c'est l'indolence du bourgeois, la fainéantise de l'ouvrier, la haine et la jalousie nationale contre les étrangers et surtout les François, de qui ce peuple vain auroit pu le plus apprendre; et c'est un des motifs qui doivent nous rassurer sur les projets toujours renaissants, et toujours manqués, de l'administration espagnole pour nous enlever notre industrie. On n'en citera qu'un exemple : depuis 1749 il y avoit à la manufacture royale de Valence, établie par M. de la Ensenada, un dessinateur de Lyon que ce ministre y avoit attiré à grands frais. Parmi ses engagements on y avoit stipulé celui d'avoir toujours quatre élèves espagnols et de les former gratuitement. En 1760 il ne s'en étoit pas présenté un seul et la manufacture n'avoit encore fabriqué que des étoffes unies. Celles de Talavera et de San-Fernando, établies par le même ministre et dirigées aussi par des François, sont restées dans le même état de langueur et d'inertie. C'est assurément un grand bonheur pour la France que cette nation, qui a toutes les matières premières en abondance et de la meilleure qualité, soit moralement et peut-être physiquement incapable de les mettre en œuvre; mais par là elle manque aussi des grands moyens qui ont porté si haut les richesses et les ressources de la France et de l'Angleterre; et dans la première guerre, si elle étoit privée deux ou trois ans des retours des Indes, elle tomberoit dans une indigence qui la rendroit bientôt à charge à la première de ces deux nations. (*A.*)

La première est restée toujours au même état, et peut-être lui seroit-il plus difficile d'en sortir qu'on ne le croit communément. Il subsiste, au sujet de ce royaume, un vieux préjugé, que le sol est généralement très-fertile, et que, s'il n'est pas beaucoup mieux cultivé, c'est par la faute de ses habitants. On imprime, on lit sans cesse que l'Espagne est une *terre de promission*; que la beauté du ciel, la douceur du climat en rendroient la culture facile et le produit certain; mais que l'indolence des propriétaires, la paresse des cultivateurs, la fainéantise enracinée, innée dans la nation, lui font perdre le fruit de tous ces avantages naturels. On s'est accoutumé à le dire, à le croire. On part de là comme d'un principe établi et prouvé. Rien pourtant n'est au fond plus faux que cette assertion prise en général. On pourroit, au contraire, avancer, après avoir parcouru et traversé l'Espagne en tout sens, qu'un tiers au plus de ce pays est cultivé; qu'un autre tiers pourroit, à la rigueur, l'être avec du temps, des soins et de grandes dépenses, et que le reste est et sera toujours incultivable.

Cette beauté même du ciel, qui de loin flatte si agréablement l'imagination de ceux qui vivent sous un climat dur, humide et dans un air chargé de vapeurs, est précisément une des causes physiques et insurmontables de la stérilité d'une partie de l'Espagne. Elle y produit le même effet sur un sol aride et pierreux, que dans la basse Provence et dans quelques parties du bas Languedoc. Les pluies qui, au défaut des sources, des rivières ou des canaux d'arrosement, pourroient seules féconder ces terres ingrates, y manquent régulièrement, ou n'y tombent qu'en orages et en torrents destructifs. Le peu de bonne terre qui pourroit y rester est encore entraîné au fond des ravins creusés par la rapidité bizarre de leur cours. Ils

tarissent au bout de vingt-quatre heures; le tuf, dépouillé de sa croûte légère, ne présente plus qu'une surface calcinée et blanchâtre, partagée en plusieurs mamelons, formés par les ravins : c'est ainsi que les environs mêmes de Madrid offrent de loin, à l'œil fatigué du voyageur, la perspective d'un désert sillonné par la foudre.

On trouve, il est vrai, dans les deux Castilles et dans la partie du royaume de Léon appelée *Tierra dos Campos*, de vastes plaines et peut-être les meilleurs pays de blé qu'il y eût au monde, si la pluie y tomboit régulièrement chaque année, dans un printemps beaucoup plus chaud que nos étés de France; mais elle manque trop souvent. Alors tout est brûlé, et le laboureur, privé du fruit de ses travaux, se dégoûte de la culture, ou ne cultive plus que pour sa subsistance.

Mais, dans les plus belles récoltes et qui surpassent même ses espérances, le cultivateur a mille autres obstacles à surmonter. La demande alors diminue sur les lieux, à proportion que l'abondance augmente. Il faudroit vendre au loin; mais, dans l'intérieur des terres, le manque de chemins pour le débouché des denrées empêche également l'acheteur de venir les chercher, et le vendeur de les porter à des marchés éloignés.

Dans les provinces plus voisines de la mer, le propriétaire est encore plus à plaindre. Il a toujours à soutenir la concurrence des blés étrangers, dont l'entrée est constamment permise [1]. Ces blés, de Barbarie, d'Angleterre ou du Nord, y sont voiturés, à peu de frais, dans tous les ports d'Espagne, par les Hollandois, Suédois, Danois, Hambourgeois et surtout par les Anglois, qui en font le plus grand

[1] L'incertitude des récoltes et la difficulté des communications sont les motifs assez fondés de cette liberté invariable d'importation; mais l'effet n'en est pas moins décourageant pour l'agriculture nationale. (*A*.)

cabotage. Tel est le misérable état de l'intérieur, qu'on voit à quinze lieues de la mer un canton regorger de grains et ne pouvoir pas s'en défaire pour deux raisons :

1° Parce que le prix doit en être trop haut, même dans l'abondance, pour pouvoir payer les charges et impôts, dont une partie se prend sur la chose, au moment de la vente, et se prend encore sur les reventes successives [1];

2° Parce que les habitants des villes maritimes et même les entrepreneurs des vivres de terre et de mer préfèrent d'acheter, de l'étranger, des grains tout portés sur place, et de les payer un peu plus cher qu'à douze ou quinze lieues. Ils gagnent encore à cette cherté apparente [2], parce qu'ils épargnent les frais de transport; et par la même raison, les vendeurs ne sauroient les livrer, rendus sur la place, au même prix que l'étranger, parce qu'il leur faudroit supporter, en dedans du prix, ces mêmes

[1] *Las alcavalas* et *los cientos* sont ceux qui se perçoivent immédiatement sur la vente de la chose; ils s'étendent à toutes sortes de denrées et même d'effets mobiliers. Certains articles payent six, d'autres dix et jusqu'à quatorze pour cent. Les villes, bourgs et leurs districts sont presque tous abonnés pour celui des grains et d'autres denrées de première nécessité. Il faut toujours que chaque individu reprenne le montant de sa quotité sur le prix de sa denrée. (*A.*)

[2] Elle est rarement beaucoup au-dessus des prix de l'intérieur, parce que l'étranger a, par les traités de commerce, beaucoup plus de faveur *que le sujet.* Les droits d'alcabalos, de cientos et autres, sont abonnés, par les traités, *à tant pour cent* sur chaque article et presque toujours au-dessous de la proportion de l'intérieur. Ainsi les étrangers, et surtout les Anglois en temps de paix, font la loi *aux marchés;* quelquefois même ils savent perdre quelque chose pour soutenir la concurrence et pour conserver leurs chalands, sauf à regagner dans une autre occasion; ils s'en refont d'ailleurs sur le prix des autres marchandises qu'ils vendent en même temps, ou de celles qu'ils chargent en retour, ressource que n'ont pas les vendeurs nationaux. Enfin la condition des sujets est en général si peu avantageuse, comparativement avec celle des étrangers, que les gens instruits ne peuvent voir sans quelque surprise l'article du pacte de famille où il est stipulé que les François seroient traités comme les propres sujets de Sa Majesté Catholique. (*A.*)

frais, que la qualité des chemins et des voitures rend nécessairement très-considérables[1].

Enfin il faut revenir à l'inspection du local, et l'on trouvera que les provinces mêmes de l'Espagne les plus vantées pour leur fertilité, comme l'Andalousie, Valence, Murcie et Grenade, sont toutes entourées et coupées, comme les autres, de *sierras,* ou chaînes de montagnes pelées, qui font bien le cinquième au moins de la surface du royaume, et que les plaines mêmes y sont arides et maigres, partout où l'on ne peut pas conduire les eaux à volonté, comme dans les huertos[2] de Murcie et de Valence;

[1] Excepté cinq ou six grandes routes, il n'y a que des chemins de traverse, ou plutôt des sentiers frayés à droite et à gauche dans les plaines et qui se réunissent aux montées et descentes. Celles-ci sont si fréquentes et si rudes que le charroi y est impraticable. Les paysans se servent de *jumentos,* bêtes de somme, et voiturent tout à dos de mulets, ou plus souvent de *borricos :* ces animaux sont même tout ce qu'il y a de plus petit et de plus foible dans les deux espèces, les beaux étant trop chers, surtout les mules et les mulets, pour de pauvres laboureurs. Il en faut donc un plus grand nombre pour une quantité modique. C'étoit ainsi, en 1760, qu'on transportoit des chanvres d'Andalousie et de Grenade pour les magasins de Carthagène. C'étoient des convois de cent cinquante bêtes de somme pour un poids que huit ou dix charretées à quatre chevaux enlèveroient à l'aise sur nos grands chemins; mais cela paroissoit beaucoup et faisoit, par cette raison, grand plaisir aux Espagnols, excepté aux paysans qui faisoient ce transport par corvées. Quelque peu que puisse coûter la nourriture de ces animaux et de leurs conducteurs, c'est toujours un objet pour trois ou quatre jours de marche, et autant de retour à vide. C'est pourquoi, dans le même temps, une partie de la Castille nouvelle à quinze ou vingt lieues de Carthagène et d'Alicante restoit regorgée de grains, pendant que ces bords et toute la côte étoient alimentés par le cabotage des Hollandois et autres pavillons neutres. (*A.*)

[2] Ou *jardins,* ainsi appelés de la variété et de l'abondance de leurs productions; ce sont des bassins ou vallons au milieu des montagnes pelées, ou de ces plaines hautes, arides et blanchâtres dont on a parlé. Les eaux des sources et des petites rivières, prises à une certaine hauteur, sont dérivées dans ces bassins qui ont rarement plus d'une demi-lieue de diamètre. Les vallons sont encore plus étroits; ce sont, en effet, plutôt des jardins que des campagnes de blé comme les plaines de la France, des Pays-Bas et de l'Angleterre. (*A.*)

que celles-ci ne font pas le tiers de ces deux provinces; qu'on ne les trouve souvent qu'à une ou deux lieues les unes des autres, et que tous les espaces intermédiaires sont incultes et incultivables.

Le manque d'eau n'est donc suppléé par cette industrie[1] que dans une très-petite partie de l'Espagne. Partout ailleurs ce mal est sans remède. Les rivières sont encaissées et ne débordent jamais. Les ruisseaux sont à sec, ou forment des torrents passagers. Mais ceci nous conduit à parler de la navigation de ce royaume.

Il n'y en a point d'intérieure, à proprement parler. Les quatre grands fleuves ne sont navigables qu'à quelques lieues de leur embouchure. Deux, le Tage et le Douro, sont perdus pour l'Espagne; ils vont en Portugal former les belles rades de Lisbonne et de *Porto*. Le Guadalquivir se comble tous les jours et porte à peine quelques bateaux jusqu'à Séville. L'Èbre étoit presque impraticable au-dessus de Tortose. On a beaucoup parlé, depuis quelques années, des travaux projetés et commencés, dit-on, pour le rendre navigable dans tout son cours, et d'un canal pour communiquer par Bilbao avec le golfe de Biscaye. Ce plan d'une nouvelle *jonction des deux mers* est encore bien loin de son exécution.

La navigation extérieure se réduit aux *flottes* et aux autres *embarcations* pour l'Amérique espagnole. En Europe, on voit sur l'Océan peu de bâtiments de cette nation; et dans la Méditerranée, la guerre perpétuelle contre les régences barbaresques fait préférer à l'espagnol même le pavillon étranger. Il est si gêné, jusque dans son cabotage domestique, qu'il le laisse faire presque entièrement aux autres nations commerçantes.

[1] C'est l'ouvrage des Maures qui ont autrefois possédé ces provinces. Les conquérants arabes dont ils descendoient furent alors les maîtres des nations chrétiennes pour la géométrie et les autres sciences exactes. (*A.*)

De là son commerce réunit à peu près tous les désavantages possibles; il est passif et indirect; il paye à l'étranger le fret, la commission et le change même dont il lui fournit la matière; il lui abandonne le bénéfice, puisque, malgré tous les trésors que l'Espagne verse continuellement en Europe, *la balance* est toujours contre ce royaume.

D'après ce tableau, dont la vérité ne peut être contestée, il résulte :

1° Que l'agriculture y est fort bas, mais qu'elle ne peut pas s'élever beaucoup au-dessus de son niveau actuel;

2° Qu'il n'y a point de navigation intérieure, point de circulation de denrées, ni par conséquent d'espèces;

3° Que, dans son commerce, le particulier, l'*individu* espagnol peut bien être en gain *sur le général*, mais que celui-ci est toujours en perte avec l'étranger.

Nous avons déjà établi que l'Espagne a peu ou point d'industrie. Il est facile de prouver qu'elle ne peut pas en avoir beaucoup davantage.

Soit le climat, les aliments ou l'éducation, les préjugés ou l'habitude, il est constant qu'après l'orgueil, la paresse est le vice le plus dominant de cette nation et qui paroît le plus incorrigible. On pourroit même dire que c'est une branche de l'orgueil, puisque le préjugé attache au travail une sorte de honte, en supposant la nécessité de *travailler pour vivre*. Ailleurs, on n'attend pas cette nécessité, on cherche à la prévenir; et lorsqu'on s'en est mis à l'abri, on a quelque idée d'aisance, et même d'un *luxe relatif*, *on travaille pour vivre mieux*. L'Espagnol ne se doute pas de ces *jouissances*, ou il les méprise. Il travaille tout juste pour vivre; ou s'il a de quoi précisément ne pas mourir de faim, il trouve plus beau de ne rien faire.

Au reste, une preuve certaine qu'il y a quelques causes

locales et physiques toujours subsistantes de cette paresse et de presque tous les autres defauts reprochés à cette nation, c'est l'exemple journalier des enfants nés en Espagne, même de parents étrangers. S'ils y sont nourris et élevés jusqu'à un certain âge, on leur trouve bientôt le caractère des Espagnols naturels, leurs goûts, leurs mœurs et leurs manières, enfin jusqu'à la haine pour les autres nations, sans excepter celle d'où ils sont sortis[1].

Avec ces dispositions naturelles, on ne doit donc ni espérer, ni craindre que l'industrie de cette nation fasse jamais de grands progrès. Il reste un mot à dire du militaire et de la marine.

On nous disoit, il y a trois ans, que tout, à ces deux égards, étoit bien changé depuis la paix, mais tout en mieux, au point que ni la flotte ni l'armée n'étoient reconnoissables : les troupes augmentées, complètes, belles, bien tenues et bien exercées; le génie et l'artillerie sur le meilleur pied; la marine instruite, les officiers actifs et vigilants; les équipages nombreux, les vaisseaux marchant bien et manœuvrant de même; enfin tout ce qui peut inspirer la confiance aux alliés et la terreur aux ennemis.

Malheureusement on avoit dit la même chose en 1761, et ceux qui le disoient le plus étoient précisément ceux qui savoient mieux tout le contraire. On sait ce qu'il en résulta.

D'après les mêmes exagérations, la France s'est vue depuis au moment d'être embarquée, malgré elle, avec l'Espagne dans une nouvelle guerre contre l'Angleterre. Le prétexte en étoit frivole.

Parmi les parades qu'on donna au public pour lui faire

[1] Cet exemple est encore plus frappant dans les enfants des François lorsqu'ils restent en Espagne; les parents le remarquent, s'en plaignent; et ceux qui en ont le moyen les envoient élever en France. (*A.*)

oublier la perte de l'Amérique, on avoit fait découvrir, vers le pôle antarctique, une île déserte et inhabitable. Elle avoit été déjà découverte et nommée par les Anglois, les Hollandois et les François, mais également négligée par les trois nations.

Ce chétif établissement fut cédé aux Espagnols. Les Anglois, qui n'y auroient jamais songé, en prirent de la jalousie. Ils vinrent s'y établir. C'étoit une semence de guerre. Des gens qui croyoient en avoir besoin pour leurs intérêts particuliers, la cultivèrent soigneusement. L'instant venu, on fit envahir, par les ordres d'un gouverneur voisin, la barraque appelée *Port-Egmond;* et l'on compta si positivement sur une rupture, que les confidents du complot firent en conséquence leurs spéculations de banque et de commerce[1].

Tel fut le vrai motif des relations hyperboliques qu'on faisoit alors des forces de l'Espagne; mais, pour y croire, il falloit avoir cette foi aveugle qu'inspire l'esprit de parti, que l'ignorance nourrit, et dont les émissaires soudoyés sont les zélés propagateurs. On ne refond point en sept ans les hommes et les nations.

On ne parlera pas ici du militaire; on s'en rapporte à des observations faites sur les lieux, dans cet intervalle, par des gens du métier, attentifs, éclairés et infatigables[2]. On remarquera seulement qu'en dernier lieu encore, le gouvernement espagnol a fait tirer au sort pour les milices,

[1] Aussitôt après les ordres donnés pour cette invasion, M. de Laborde alla à Bruxelles; et avec l'apparat d'une spéculation scientifique, il fit des marchés à l'avance pour avoir toute la cochenille qui se trouvoit alors en Europe, et celle qu'on attendoit par le retour de la flotte. Deux autres négociants, MM. Vanneck, de Londres, et Hope, d'Amsterdam, furent associés dans l'opération et par conséquence dans la confidence. (*A.*)

[2] On sauroit au besoin où prendre ces mémoires qui réduisent à leur juste valeur les exagérations débitées sur la refonte du militaire en Espagne. (*A.*)

et a levé le quatrième sur les jeunes gens en état de porter les armes; qu'il y a eu pour cela quelques émeutes, entre autres à Barcelone, et que cette démarche précipitée achève de manifester le *secret* de l'Espagne, c'est-à-dire son extrême dépopulation.

Quant à la marine, on ne voit pas que depuis la paix il y ait eu de nouvelles constructions fort considérables. Les officiers existent, ce sont les mêmes qu'à l'époque de la dernière paix. Pour les équipages, on ne croira pas non plus qu'ils puissent être beaucoup plus nombreux. On a observé qu'il y en avoit à peine la moitié du complet. Sept ans n'ont pas suffi pour réparer la brèche. Si des enfants d'alors sont devenus des hommes, et si l'on en a fait de nouveaux matelots, beaucoup d'anciens à proportion sont ou morts ou hors de service; et lors des derniers préparatifs commencés et suspendus, on a vu employer pour les équipages les mêmes moyens que pour les recrues.

Mais cette discussion nous ramène au sujet que peut-être nous aurions dû traiter le premier, les causes de la dépopulation de l'Espagne.

Ce mal est sans remède, quoi qu'en aient écrit ou rêvé *nos voyageurs de cabinet*. Le climat, le sol, les mœurs plus corrompues sous le manteau de la gravité et de l'hypocrisie, que sous les étendards du luxe et de la frivolité; une maladie cruelle, universelle, héréditaire, qui attaque les sources de la génération, et dont l'indolence et l'habitude ne laissent pas même désirer la guérison; le nombre prodigieux de célibataires forcés de l'un et l'autre sexe; les possessions immenses des grands et des gens de main-morte; la multiplication énorme des majorats[1] sont autant

[1] Ou *majorasgos :* ce sont des substitutions ou *fidéi-commis* perpétuels, établis d'abord en faveur des grands et des *titulados*, permis ensuite à la petite noblesse, à la robe, à la petite bourgeoisie, et prostitués enfin au peu-

de causes constantes et permanentes de cette dépopulation[1].

Les moyens d'ailleurs qu'on a pris pour y remédier ont été mal choisis, mal administrés, et le résultat toujours fort au-dessous des espérances qu'on en avoit conçues.

En dernier lieu, on a fait grand bruit de la colonie établie dans la *Sierra-Morena*. Le vice primitif de cette entreprise consistoit dans le choix des colons. On étoit allé les chercher en Allemagne, d'où ils ont dû être conduits par terre à grands frais au lieu de leur embarquement : élevés dans un climat généralement froid, ils ont été transportés dans la partie de l'Espagne où peut-être la chaleur est la plus insupportable ; la lassitude et l'abattement qu'elle produit sur les Espagnols mêmes se sont fait sentir bien davantage à ces pauvres Allemands transplantés, et ils n'en ont pas été quittes pour cela. Les maladies en ont emporté une grande partie, et cela devoit arriver nécessairement.

En fait de colonies, le premier principe est d'éviter autant qu'on peut le contraste trop fort du climat que l'on quitte, à celui où l'on va s'établir ; faute de cette précaution indiquée par la nature et par le sens commun, on a sacrifié en pure perte des peuplades entières[2] ; les mesu-

ple. Le plus vil artisan peut faire aujourd'hui un majorat de ses immeubles réels, ou même fictifs, en faveur des aînés, filles ou garçons, de sa race future. Cet abus, qui empêche les partages et réduit les cadets au célibat, fait entrer quelque argent dans les coffres du Roi par le produit des droits considérables qu'il faut payer pour obtenir l'érection d'un majorat ; mais c'est aux dépens des droits sur les mutations et surtout de la population et de l'agriculture. (*A.*)

[1] On peut répondre à cela que la plupart de ces causes de dépopulation existent en France, et l'on ne peut nier que l'effet n'en soit très-sensible ; mais aussi beaucoup de causes contraires existent en France, et n'existeront jamais en Espagne. (*A.*)

[2] Telle fut la transplantation du reste des *Acadiens* à Saint-Domingue et à la Cayenne, après la perte du Canada. (*A.*)

res, d'ailleurs, avoient été si mal prises pour faire trouver à ces *émigrants* des maisons, des meubles et des ustensiles, que l'influence du climat en devint doublement funeste.

Cet établissement a donc coûté beaucoup à l'Espagne, et n'en a guère augmenté la population : cela ne seroit pas arrivé, si, au lieu de l'Allemagne, on avoit tiré les colons de l'Italie et de la Grèce et des autres pays chauds, tous situés sur la Méditerranée ; le transport en auroit été plus prompt, moins coûteux, et le succès certain[1].

Il n'y auroit donc qu'un moyen sûr de remédier à l'inconvénient de la dépopulation pour la guerre et pour la marine.

Ce seroit pour la première d'augmenter considérablement le nombre des troupes étrangères, de mettre dans les régiments nationaux, comme on a fait en Portugal, quelques officiers et chefs étrangers ; car l'espèce de l'officier est encore plus rare que celle du soldat naturellement patient, soumis et brave, quoique sans chaleur et sans gaieté.

Pour la seconde, il ne suffiroit pas d'attirer sans cesse au service d'Espagne des matelots de toutes nations, surtout de la Méditerranée ; il faudroit encore engager à grands frais les meilleurs officiers étrangers, corsaires et marchands, pour les mêler parmi les Espagnols, surtout dans les voyages de long cours, et sans distinction de nation ni de religion ; attirer aussi les commandants les plus habiles.

Tout cela ne seroit pas à beaucoup près impraticable ;

[1] Si on ose le dire, c'étoit plutôt à l'Espagne à conquérir la Corse pour en importer chez elle tous les habitants. Ils n'auroient trouvé dans le sol ni dans le climat aucune différence. C'étoit là une richesse réelle, une acquisition utile ; et les Corses de leur côté y auroient gagné à beaucoup d'égards. Il n'auroit même pas été impossible de rendre cette émigration volontaire. S'il avoit fallu y employer la force, ce moyen violent a souvent été pratiqué, et presque toujours avec succès. (*A.*)

mais la jalousie nationale contre les étrangers est encore plus enracinée en Espagne qu'en Portugal; l'autorité, quoique absolue, n'y est pas si concentrée dans les mains d'un seul ministre, et ce partage en embarrasse le développement. Quelque goût que le Roi Catholique ait montré lui-même pour les étrangers, il trouve sans cesse, dans les représentations de son ministère, des obstacles aux innovations utiles qu'il auroit déjà faites à cet égard, s'il avoit toujours suivi son penchant.

Par exemple, il manque de généraux. Il n'est que trop vrai qu'il n'en a pas un seul capable de commander en chef; sans doute, ils sont rares partout, mais il s'en trouve : il faudroit donc en tirer d'ailleurs, et c'est à quoi Sa Majesté Catholique auroit bien moins de répugnance que tout son conseil.

Ajoutons que si elle étoit une fois résolue de prendre à son service un ou deux généraux étrangers, on obéiroit sans réplique, mais avec moins de peine à des Allemands, des Wallons ou de toute autre nation, qu'à des Français ou des Italiens. Ceux-ci sont devenus encore plus odieux depuis M. d'Esquilaci.

Malgré tous ces défauts du gouvernement espagnol, le plus grand spécifique aux maux d'une nation, quand il est bien administré, existe encore actuellement en Espagne : c'est un trésor considérable. Différents moyens, dont on n'a garde d'entamer ici la discussion, ont fait rentrer dans les coffres du Roi le double au moins de ce qui en étoit sorti dans l'intervalle de 1759 à 1763; et si ces richesses ne peuvent pas créer en dépit de la nature tout ce qui manque dans le pays et dans la nation, au moral et au physique, elles pourroient du moins servir à faire avec succès les plus grands efforts pour deux ou trois campagnes.

Il n'en faudroit pas davantage avec une conduite aussi bonne qu'elle a été mauvaise, pour rétablir enfin l'équilibre maritime, et réduire l'Angleterre tout au plus à l'égalité avec les *deux couronnes*.

On ne doit donc pas désespérer de l'Espagne, en cas d'une rupture des deux cours avec l'Angleterre; mais cette rupture ne devroit pas être précipitée, mal combinée et produite par un caprice du moment ou par quelque intrigue subalterne. Il seroit nécessaire que tout eût été concerté et préparé d'avance. Enfin, comme on suppose que notre ministère n'auroit plus d'intérêt à faire influer sur nous celui de Madrid, le point essentiel seroit qu'au contraire la France influât sur l'Espagne [1].

Tout l'exige : les liens du sang, la supériorité réelle du chef de la maison; le danger de l'Espagne, si, toujours obstinée à se conduire d'après des notions outrées de sa puissance et de ses ressources, elle nous engageoit avec elle dans un mauvais pas, d'où on ne pourroit plus se tirer; enfin les avantages qu'elle peut espérer de cette *harmonie préétablie*.

Mais, pour engager l'Espagne à se mettre en quelque sorte sous la direction de la France, il faudroit avant tout que celle-ci lui donnât l'exemple des mesures et des moyens à prendre pour leur intérêt commun. Le premier pas à faire, c'est de lui inspirer de la confiance; car, d'État à État, comme entre particuliers, celui dont la conduite ne peut pas servir de modèle ne seroit pas bien reçu à ré-

[1] Sa Majesté n'a sans doute pas oublié que, dès l'année 1763, elle avoit donné ordre de faire des reconnoissances de l'Angleterre, et des plans relatifs à la formation d'un concert utile entre la France et l'Espagne contre cette première puissance. Si cet ouvrage avoit été suivi jusqu'à son exécution, il est très-apparent que la révolution du Nord ne seroit pas arrivée et que les deux couronnes auroient repris la place qui leur est due parmi les puissances de l'Europe. (A.)

former celle d'un autre. C'est donc dans la refonte totale de notre système politique et militaire qu'il faut chercher les seuls moyens d'acquérir et de conserver la confiance de l'Espagne.

Le système militaire, une fois rétabli sur un pied respectable, encourageroit les amis communs, contiendroit les puissances dont l'amitié et la bonne foi sont devenues si problématiques à l'égard de l'Espagne comme de la France, et en imposeroit aux ennemis déclarés et perpétuels des deux couronnes.

Le système politique, également ramené à ses vrais principes, nous rendroit tous les avantages de la puissance fédérative. Nos alliances seroient mieux combinées pour notre avantage, et mieux affermies par l'intérêt même de nos alliés. Elles ne seroient ni exclusives ni oppressives, et par conséquent n'exciteroient ni alarmes ni défiances; et l'Espagne, liée avec nous par des nœuds indissolubles, participeroit également à tous ces avantages de la puissance fédérative.

Les rapports qui la constituent seroient absolument les mêmes pour les deux couronnes, et l'Espagne n'auroit pas besoin d'intriguer pour en établir qui lui fussent particuliers. Sa position topographique lui en épargne la peine [1]. C'est ce qui doit simplifier beaucoup sa politique, et réduit à bien peu de chose ce qui nous reste à dire sur la position respective de l'Espagne, relativement aux autres puissances.

Elle n'a aujourd'hui de rapports directs, à proprement parler, qu'avec l'Italie, l'Angleterre, le Portugal et la France.

[1] L'Espagne est toujours à l'abri d'une agression par terre, excepté par la frontière ou plutôt lisière du Portugal. Celui-ci ne l'attaquera pas le premier; et partout ailleurs elle est environnée des deux mers et couverte par la France, qui lui fait barrière contre toute l'Europe. (*A.*)

Autrefois, la première entroit pour beaucoup dans l'objet de ses vues, de ses projets d'ambition et d'agrandissement. Elle en a rempli une partie en faveur des infants. L'autre, pour en avoir manqué le moment de l'exécution, est devenu impraticable. Il paroît qu'elle y a renoncé ; et dans l'état présent des choses, et dans les nouvelles combinaisons qu'amèneroit un avenir peut-être trop prochain, elle devra se contenter d'y soutenir sur le même pied les deux branches qu'elle y a établies.

On ne répétera point ici ce qu'on a dit de l'Angleterre, relativement à l'Espagne, et dans l'article de la première de ces deux puissances, et dans celui du Portugal et dans celui-ci même. Le résultat de ces trois articles donne la position respective de l'Espagne à l'égard de l'Angleterre.

Relativement au Portugal, la même position a été appréciée, en traitant des rapports de cette cour avec l'Espagne. Il ne reste qu'à résumer sur les liaisons subsistantes entre celle-ci et la France.

Ce sont des liaisons naturelles, nécessaires et indissolubles, fondées sur l'intérêt commun et invariable des deux puissances, d'où dépend réciproquement leur sûreté extérieure et maritime, ou sûreté de commerce. Ajoutons que la sûreté intérieure ou territoriale de l'Espagne, et dans ses immenses possessions en Amérique, dépend également de la durée de ses liaisons, et qu'à cet égard elle auroit beaucoup plus à perdre que la France.

Mais cet intérêt, ce besoin commun, devroit être aussi pour l'administration espagnole un motif de traiter le *commerce français* avec plus de douceur et même d'équité qu'elle n'en a mis dans toute sa conduite à cet égard depuis deux ou trois ans.

Elle s'est livrée sans réserve à l'esprit jaloux et prohi-

bitif qui la caractérise[1]; et sous prétexte d'envelopper toutes les nations étrangères dans les règlements minutieux et inexécutables qui sont sortis de ses bureaux, elle a trop laissé voir qu'elle en vouloit principalement à la France.

C'est l'effet de cette haine populaire et incurable qui circule dans le sang espagnol. Dès que l'administration peut saisir le moindre prétexte plausible, ou profiter de quelque circonstance favorable[2], elle ne manque pas de surprendre la religion du souverain, pour donner carrière à cette animosité toujours renaissante.

La position respective de l'Espagne à l'égard de la France est donc celle d'un état intimement uni avec un autre par les liens les plus étroits du sang, l'unité de nom, et pour ainsi dire de gloire entre les deux maisons régnantes par l'intérêt, le besoin et la sûreté réciproques.

Donc aussi, les vues, les démarches, toutes les opérations politiques et militaires de ces deux cours doivent toujours être concertées ensemble, en un mot uniformément, dans le plan et dans l'exécution.

Donc, à ces deux conditions, l'Espagne peut devenir réellement utile à la France; celle-ci pourroit en tirer parti, et elle le fera certainement toutes les fois qu'elle

[1] C'est-à-dire relativement au commerce et à la navigation *des Indes*. Les François en fournissent la plus grande partie des fonds à des prête-noms espagnols, qui, sans ce secours, ne pourroient ni ne sauroient rien entreprendre. Cependant c'est l'objet éternel de la jalousie et des plaintes de l'administration. (*A*.)

[2] Il s'en est présenté, dans ces deux ou trois dernières années, qui n'ont pas pu être aperçues de tout le monde, mais qui n'ont pas échappé aux gens instruits qui connoissoient, à cette époque, les dispositions de la cour de Madrid. Il falloit savoir le *dessous des cartes*, pour découvrir et apprécier la connexion qu'il y avoit alors entre certaines intrigues dans les deux cours, et les tracasseries que le commerce françois a essuyées coup sur coup de la part de l'administration espagnole. (*A*.)

établira sur sa propre conduite la confiance et la déférence de l'Espagne.

Donc enfin, en prescrivant à l'Espagne tout ce qui pourroit lui être avantageux, ce seroit à la France à lui en donner l'exemple et à lui en assurer les moyens, en créant et perfectionnant un nouveau système de puissance militaire et de puissance fédérative.

OBSERVATIONS ADDITIONNELLES SUR L'ARTICLE XII, DE L'ESPAGNE.

1. DE LA HAINE NATIONALE.

Lorsqu'on a parlé plus d'une fois, dans cet article, de la *haine nationale* contre les François, on n'a pas prétendu dire que ce sentiment soit commun, sans exception, à toute la nation espagnole.

A Madrid, comme à Londres, ce sentiment, ou plutôt ce préjugé d'éducation, réside principalement dans le peuple; et le peuple peut être partagé en deux classes.

Celle des bourgeois, marchands et autres citadins qui composent à proprement parler le peuple d'une ville, à laquelle on ajoute les artisans, ouvriers, manœuvres et autres ordres inférieurs qui en sont la populace.

Ensuite un très-grand nombre d'hommes de tout rang et de tout état, qui par incapacité, mauvaise éducation ou paresse d'esprit, n'ont été à portée ni de s'instruire dans la jeunesse, ni de réfléchir dans l'âge mûr, ni de se guérir des erreurs et des préjugés populaires par l'observation et par l'expérience, et qui, comme le peuple, ne pensant guère que d'après autrui, n'ont point à proprement parler d'idée qui leur appartienne; qui louent ou blâment, estiment ou méprisent, aiment ou haïssent toujours *sur parole;* enfin qui sont appelés *peuple*, parce que

la sphère de leur esprit est circonscrite à peu près dans les mêmes limites.

Dans la première de ces deux classes, le peuple espagnol est véritablement animé d'une haine aveugle et stupide contre les François, parce que de père en fils il y a près de trois cents ans qu'il en entend dire du mal [1].

Mais cette haine est plus forte dans les provinces intérieures ou reculées que dans la capitale ou dans les ports de mer, où l'on est accoutumé à voir les François répandre l'argent et l'abondance [2].

Dans les villes de commerce, et surtout à Cadix, ils sont plus aimés et considérés que les négociants espagnols, parce qu'ils vivent mieux et font circuler plus d'argent.

La seconde classe du peuple est nombreuse en Espagne, par l'ignorance universelle des mœurs et des usages des autres nations et les préjugés grossiers qui y subsistent, même dans les rangs élevés, faute d'avoir lu, réfléchi, voyagé et observé. Ces préjugés règnent surtout parmi les ecclésiastiques, les moines, les gens de robe qu'on appelle

[1] On croiroit peut-être que l'avénement d'une maison françoise à la couronne d'Espagne a dû changer à cet égard les affections du peuple : point du tout. Il aima Phi ippe V à cause de sa gravité et de son immobilité en public qui leur retraçoit celle de Philippe IV, son bisaïeul. Ils disoient, pour son éloge, qu'il auroit mérité d'être né Castillan. Il est triste de penser que peut-être ce seroit un jour un mérite au Roi d'Espagne de ne savoir pas le françois. Ce qui est certain, c'est qu'en 1759, à l'arrivée du Roi régnant, les jeunes infants n'en savoient pas encore un mot; et M. le duc de Béjar qu'on leur donna pour *ayo* n'étoit pas fort en état de le leur apprendre. (*A.*)

[2] Le peuple de Madrid leur rendoit cette justice lors *de la révolte*. Quelques François que la curiosité avoit attirés dans la foule ayant été reconnus et au moment d'être insultés, il s'éleva un cri général *qu'il falloit les laisser tranquilles, parce que, s'ils gagnoient de l'argent en Espagne, ils le dépensoient et ne l'emportoient pas chez eux comme les Italiens*. En effet, pendant tout le temps que l'émeute dura aucun François ne fut insulté. (*A.*)

letrados et qui partout ailleurs seroient des gens très-illettrés.

Ceux-ci sont répandus dans tous les conseils, *juntas* et autres branches de l'administration. Ce sont presque tous gens de fortune qui ont été envoyés à pied aux universités où ils n'ont pu apprendre que les mêmes inepties qu'on y enseigne depuis trois cents ans. Ils y ont presque vieilli dans un long cours d'études avant de parvenir au sublime degré de *licenciado;* et d'emploi en emploi, ils parviennent souvent aux premières places de l'administration sans aucun mérite que la gravité et les lunettes.

C'est dans cette classe de peuple que la haine nationale contre les François est véritablement dangereuse, parce que ces hommes, sortis de la poussière scolastique, sans éducation, sans usage du monde et sans aucunes connoissances pratiques, se trouvent tout d'un coup les juges des nations dont ils savoient à peine le nom et qu'ils haïssent sans savoir pourquoi. Le commerce françois n'a pas de plus grands ennemis, même en Angleterre.

D'ailleurs tout ce qui n'est point peuple, la cour, la noblesse et le militaire, ou ne hait point les François, ou tempère cette haine par l'extérieur de la politesse et des bienséances. Tout François même qui a l'avantage de parler la langue, qui se fait aux mœurs, aux usages du pays, qui ne les fronde point et n'en fait pas sans cesse des comparaisons désavantageuses avec ceux de sa patrie, est sûr d'être accueilli, même recherché de la bonne compagnie, à Madrid et en province. Alors le front se déride, la gravité disparoît; on s'ouvre, on se communique peu à peu : il trouve assez souvent des gens instruits qui cherchent à l'être davantage et qui l'instruisent à leur tour.

II. DE LA MARINE.

En Espagne, comme en France, la marine est divisée en trois départements : de Cadix, du Ferrol et de Carthagène.

On n'a parlé, dans l'article XII, que de ces trois divisions ; et quand on a dit qu'en 1760 il n'y avoit au plus que trente vaisseaux de ligne en état de servir, c'étoit dans ces trois départements d'Europe et sans y comprendre les ports de l'Amérique, où la cour fait construire des vaisseaux de guerre comme à la Havane, et où elle en a toujours en station, comme à *Carthagène des Indes*.

Dans ces différents ports il y en avoit bien vingt-cinq en état de mettre en mer, dont quinze furent pris par les Anglois à la Havane. On y en a fait construire depuis avec chaleur, et il est très-vraisemblable que l'Espagne en a aujourd'hui le même nombre au moins dans cette partie du monde.

Mais on doit observer que ces vaisseaux, de construction américaine, sont plus propres à la défense par la solidité de leurs matériaux [1] qu'à l'attaque, et *à donner ou prendre chasse*, parce qu'ils marchent mal et manœuvrent pesamment. Cela est au point que les meilleurs marins espagnols en font peu de cas et les regardent plutôt comme un embarras que comme un renfort dans une escadre de vaisseaux d'Europe, parce que pour aller de conserve avec eux il faut que les autres ralentissent leur marche, ce qui a souvent causé de très-grands inconvénients [2].

[1] Ils sont construits de bois d'acajou, de gaïac et autres, tous pesants, durs, résineux, compactes ; ce qui les rend presque impénétrables à l'eau, à la pourriture et même aux boulets de canon, qui n'y font guère que leur trou, sans éclater ni percer de part en part. En un mot, ce sont des citadelles flottantes ; le *Royal-Philippe* qui fit cette fameuse défense au combat de Toulon, avoit été construit aux Indes. (*A.*)

[2] *Don Guttiere Dehevia*, marquis *de Real-Transport*, parce qu'il avoit commandé sous le marquis *de la Victoria*, son beau-père, le vaisseau le *Phénix*, qui transporta le Roi régnant de Naples à Barcelone, et qui a été perdu depuis à l'affaire de la Havane, étoit un Biscayen franc et sincère. En

Il se peut donc qu'en comptant les vaisseaux de ligne stationnés ou construits en Amérique l'Espagne en ait aujourd'hui une soixantaine, et même qu'en prenant d'avance ses mesures, et répandant l'argent dont elle ne manque pas, elle soit en état de les équiper avec de fortes recrues de matelots de toutes nations; et pour cela elle trouveroit de grandes facilités dans la Méditerranée.

Mais encore une fois tous ces arrangements et ces préparatifs doivent être combinés, calculés d'avance, faits avec précaution, peut-être même avec lenteur, pour éviter l'éclat; et malheureusement les Espagnols, si lents à agir, ne le sont point à célébrer et même exagérer leurs armements et leurs moyens. C'est la vieille politique du temps de Philippe II. L'Angleterre, plus redoutable que sous Élisabeth, n'attendroit pas aujourd'hui la *flotte invincible*[1]; elle enverroit au-devant d'elle des escadres nombreuses, et toujours plus tôt prêtes, qui bloqueroient chacune des trois divisions dans leurs ports, tandis que deux autres escadres iroient attaquer, en Amérique, deux places principales qui peuvent être regardées comme les deux départements de la marine espagnole dans cette partie du monde, c'est-à-dire *la Havane* et *Carthagène des Indes*. C'est la méthode que les Anglois ont suivie dans les deux dernières guerres contre l'Espagne, et qui, à l'exception du siége de Carthagène, leur a toujours réussi.

Ce ne seroit donc qu'insensiblement et avec les plus grandes précautions, pour éviter l'éclat, que les préparatifs de l'Espagne devroient être faits, toujours de concert avec la France.

montrant l'escadre de Cadix à un François, en 1760, il fit cette remarque sur le magnifique vaisseau *le Ferme*, construit aux Indes, *qu'il étoit bien nommé, car il étoit si ferme qu'il ne pouvoit pas se remuer*. (*A.*)

[1] C'étoit ainsi qu'ils appeloient celle qui devoit envahir l'Angleterre en 1588, et qui périt presque tout entière sur les côtes des trois royaumes. (*A.*)

Ceci nous conduit à la discussion des motifs les plus apparents d'une rupture éventuelle entre l'Espagne et l'Angleterre ; ce sera le sujet de l'observation suivante.

III. DES DÉMÊLÉS QUI PEUVENT NAITRE ENTRE L'ESPAGNE ET L'ANGLETERRE, A L'OCCASION DES ÉTABLISSEMENTS FAITS PAR LES ANGLOIS SUR LES CÔTES ESPAGNOLES DU CONTINENT DE L'AMÉRIQUE.

Ces démêlés ont toujours eu un double objet :

1° Les anciens établissements des Anglois dans la baie de *Campêche* pour la coupe des bois de teinture ;

2° Les nouveaux établissements de la même nation dans le golfe de *Honduras* et dans quelques autres parties plus méridionales des côtes espagnoles.

Après avoir joui des premiers pendant longtemps, malgré l'Espagne, les Anglois en obtinrent le droit, ou du moins la tolérance expresse et indéfinie, par le traité de *Breda* en 1667 ; et elle leur a été confirmée depuis par tous les traités subséquents. Ils joignent donc depuis longtemps le droit à la possession dans cette partie.

Quant à la seconde, c'est-à-dire le golfe de Honduras, ils n'ont obtenu ce droit que par le traité de Paris du 10 février 1763.

Ce n'est donc point sur l'exercice légal de ce droit acquis dans les deux parties que peuvent s'élever de nouveaux différends entre l'Espagne et l'Angleterre, mais sur l'abus continuel et scandaleux que les Anglois font de ce droit, sous le prétexte de la coupe des bois de teinture, pour faire impunément et à main armée la contrebande [1] sur toutes les côtes du golfe de Mexique, des îles adjacentes et de la baie de Honduras.

Ils ont particulièrement dans cette dernière partie un

[1] C'est cette contrebande sur les côtes espagnoles qui est généralement connue sous le nom d'*interlope*. (*A.*)

prétexte de plus. C'est la *chasse* et les établissements qu'elle autorise pour la préparation des cuirs. C'étoient autrefois de simples hangars ou *boucans* [1] amovibles et transportables à proportion que la chasse ou la coupe des bois étoit épuisée dans chaque canton ; et ce ne devroit être rien de plus, selon la lettre et l'esprit des traités ; mais peu à peu on en fit des établissements fixes et des magasins remplis et vidés sans cesse par l'*interlope*.

Les oppositions qu'on trouvoit souvent à cette contrebande, malgré la connivence fréquente des préposés espagnols, firent naître bientôt, même en pleine paix, un état de guerre entre les garde-côtes et les coupeurs de bois. Ceux-ci jugèrent à propos de se fortifier dans les postes les plus commodes pour exercer la contrebande. Ils y eurent constamment une espèce de garnison et même du canon. C'étoit assez pour en imposer aux chétives milices créoles et mulâtres des côtes d'*Yucatan*, de *Honduras* et de *Nicaragua*.

Tel étoit l'état des choses pendant l'intervalle entre les deux guerres. L'Espagne s'en plaignit longtemps inutilement. Elle rompit enfin avec l'Angleterre, et le fruit, pour elle, de cette rupture fut d'être obligée de céder et de reconnoître aux Anglois le même droit dans cette seconde partie que dans la première.

Il est à propos de connoître la situation de ces établissements nouvellement concédés par le traité de Paris. On en verra mieux l'importance de cette cession et le nouveau germe de discussions et d'altercations qui en est résulté entre l'Espagne et l'Angleterre.

[1] Les coupeurs de bois sont aussi *boucaniers*, c'est-à-dire chasseurs de sangliers et de bœufs sauvages. Ces animaux étrangers au climat de l'Amérique, mais importés par les Espagnols depuis deux ou trois siècles, y ont tellement peuplé, qu'ils remplissent aujourd'hui les vastes forêts du continent et des grandes îles. C'étoit la subsistance ordinaire des *flibustiers ;* c'est celle des *boucaniers* et coupeurs de bois. Les cuirs font partie de leur commerce. (*A.*)

On peut réduire à trois les principaux de ces établissements fixes dans le golfe de Honduras.

Le premier, en partant du nord, est situé vers le 73ᵉ degré de longitude [1], et entre le 17ᵉ et le 18ᵉ de latitude septentrionale, sur la côte, au sud-est de la péninsule d'*Yucatan,* au sud de la baie de l'*Ascension* et au nord du cap de *Tres-Puntas;* sur le lac, ou *Laguna-Azul,* entre les embouchures de la rivière de *Nolukan* ou *Rio-Grande,* non loin d'une ville espagnole appelée *Salamana de Bacalar* (et le débouquement du lac salé de *Los Remedios*), au fond d'un petit archipel qui, par ses bas-fonds et ses anses fréquentes, favorise [2] les excursions et fournit des retraites sûres.

[1] Il est entendu, une fois pour toutes, que c'est la longitude occidentale du méridien de l'île de Fer dans les Canaries. (*A.*)

[2] La contrebande qui fait un si grand tort à l'Espagne ne vient pas seulement des Anglois; les Hollandois l'exercent sur toute la côte de l'Amérique espagnole, et, quoiqu'en paix, ils la font à main armée. Ce malheur ne doit être attribué qu'aux vices de l'administration espagnole. Pendant la dernière guerre j'ai traversé le gouvernement de Carraque et j'ai vu dans cette fertile province le mécontentement porté au plus haut degré. Don Joseph d'Avalos en étoit intendant. Tous les propriétaires étoient forcés de porter leur indigo et leur cacao à Laguerra et à Porto-Caveilho; les marchands espagnols étoient contraints aussi de débarquer les marchandises d'Europe dans ces deux ports : les unes et les autres ne se vendoient qu'au prix fixé par don Joseph; ce qui enrichissoit l'intendant, ruinoit la province et tuoit le commerce. Il en résultoit que pour échapper à ces vexations, les habitants du pays favorisoient les contrebandiers hollandois et leur portoient la nuit sur la côte les denrées pour les vendre furtivement.

Telle est la vraie cause de la richesse de Curaçao, qui n'est qu'une île aride, qu'enrichissent de concert l'activité hollandoise et l'avarice espagnole. J'ai vu aussi, dans l'intérieur de la province, de nombreuses hordes d'Indiens civilisés qui vivoient d'une chasse incertaine au lieu de se livrer à une culture facile : lorsque je leur demandois ce qui les empêchoit de semer, j'apprenois par mon interprète que dès qu'ils faisoient croître un peu de maïs, on les chargeoit d'une taxe en argent qu'ils ne pouvoient payer, et que, faute de payement, ils étoient mis en esclavage et employés à tirer du sable d'or des rivières. Ainsi cette injuste politique arrêtoit à la fois l'agriculture, la

Le second est précisément au sud de l'île *Ruatan*, entre le 69ᵉ et le 70ᵉ degré de longitude et vers le 16ᵉ degré de latitude septentrionale, à l'est du petit cap du *Morrochier* et à l'embouchure du *Rio-Seco* ou, selon les Anglois, *River-Wallis*.

Le troisième établissement des Anglois, et le plus considérable sur la côte de *Honduras*, est situé vers le 66ᵉ degré de longitude et le 15ᵉ degré de latitude septentrionale, entre le cap *Gratias à Dios* et le faux cap du même nom dans le *Rincon de Mosquitos*, au fond d'un petit golfe qui forme l'embouchure de la rivière de *Nienesa* ou *Rio-Tinto*, appelée par les Anglois *Black-Water*.

Ce dernier établissement deviendra d'autant plus à craindre qu'il met les Anglois à portée des différents *desaguaderos* ou débouquements du grand lac de *Nicaragua*. Celui-ci communique avec la mer du Sud par le *Rio-Partido*; c'est une route que les flibustiers ont bien connue et que les Anglois n'ont point oubliée : aussi cet établissement de *Mosquitos* est-il le plus important pour l'Angleterre et le plus dangereux pour l'Espagne.

Nous avons déjà parlé du grand commerce d'interlope que les Anglois y font avec les provinces de *Honduras*, de *Nicaragua*, de *Costa-Rica* et même de *Veraguas*. Ils en avoient senti toute l'importance; et pendant plus d'un an de rupture avec l'Espagne, ils y avoient déjà fait de bons retranchements bien garnis d'artillerie.

Les établissements dans la baie de Campêche intéressent

population et la civilisation. Ayant communiqué ces réflexions à un moine inquisiteur fort considéré, le père me répondit : « La province est bien comme elle est et rend assez d'argent au Roi; si, en laissant plus de liberté à ces gens-là, la prospérité et la population croissoient, bientôt la colonie secoueroit le joug de la métropole, comme les colonies angloises. » Révolté de cette réponse, je lui répliquai en le quittant : « Mon père, je ne vois qu'un moyen à ajouter à ceux qu'approuve votre prévoyante politique; ce sera de tuer les enfants nouveau-nés, si par malheur la fécondité devient trop grande et l'accroissement de la population trop dangereux. » (*S.*)

moins le commerce de l'Espagne. Les Anglois n'y peuvent guère que couper du bois : le pays est pauvre.

Le seul avantage qu'ils en peuvent tirer pour l'interlope, c'est d'y avoir un entrepôt de navires et de marchandises pour la contrebande qu'ils exercent déjà dans le golfe du Mexique, et principalement sur les côtes de l'île de Cuba, d'où ces marchandises pénètrent par différentes voies jusque dans la Havane.

Mais cette contrebande exige une assez grande traversée; et ceux qui la font n'ayant pas d'établissement, ni de prétexte pour en former sur la côte de Cuba, il en résulte beaucoup plus de frais, de difficultés et de dangers que dans la partie de *Honduras*, où l'interlope se fait pour ainsi dire de plain-pied avec les provinces qu'on vient de nommer.

Il résultera donc de cette nouvelle cession plusieurs inconvénients inévitables :

1° Ce grand commerce d'interlope;

2° Des nids de corsaires ou même de pirates qui, en temps de guerre, renouvelleroient sur ces côtes les brigandages et les ravages affreux des anciens flibustiers;

3° En temps de paix, de nouveaux empiètements qui naîtront certainement de la facilité locale et de la connivence vénale des préposés espagnols : de là nouvelles discussions et nouveaux sujets de rupture.

D'après cet exposé topographique on voit clairement combien l'article seul de la contrebande, et seulement dans cette partie, peut et doit faire naître de nouveaux différends entre l'Espagne et l'Angleterre. Le peuple anglois se plaint déjà de quelques actes de justice exercés par les garde-côtes sur les contrebandiers qui depuis la paix n'ont point cessé d'infester les côtes de l'Amérique espagnole : car l'interlope ne se borne point aux deux parties que nous venons d'indiquer; il s'étend aussi sur les côtes

méridionales, comme aux *Carraques, Santa-Fé*, la *Nouvelle-Grenade* et jusqu'à *Carthagène*, par les îles de la *Trinité*, la *Marguerite* et autres qui avoisinent celles de *Tabago* et la *Dominique* que nous avons cédées à l'Angleterre. Celles-ci avoient pour l'interlope le même avantage local que les îles hollandoises de *Curaçao* et *Saint-Eustache;* les Anglois ont bien résolu d'en partager le bénéfice, et c'est pour cela qu'à l'envi des Hollandois ils ont établi un port franc à la Dominique, c'est-à-dire un entrepôt général pour toutes sortes de marchandises qu'on verse de là incessamment, soit à la *Trinité* ou à la *Marguerite*, d'où les Espagnols les passent eux-mêmes en terre ferme, soit directement *à la côte*, dans ces différentes provinces de l'Amérique méridionale.

IV. DE L'ÉTAT ACTUEL DES POSSESSIONS ESPAGNOLES EN AMÉRIQUE.

Ce qu'on vient de dire au sujet de l'interlope nous conduiroit nécessairement à rechercher et à apprécier l'état au vrai des ports et places de l'Espagne dans le vaste continent de l'Amérique, sur les deux mers du *Nord* et du *Sud*. D'après le résultat de cette recherche on pourroit calculer le danger d'une rupture entre cette couronne et l'Angleterre, ainsi que l'avantage et le désavantage réciproque dans la guerre qui s'ensuivroit.

Mais on ne peut guère se flatter d'avoir là-dessus des notions exactes et certaines. Le plus profond secret tient toujours couverte d'un voile sacré cette partie de l'administration espagnole ; et ce qui transpire en Europe des événements de ce pays-là est ordinairement dénué de certitude, souvent même de vraisemblance [1].

[1] La navigation et le commerce direct étant interdits à tout étranger, l'intérieur du pays fermé à la curiosité des voyageurs et les autres nations ne pouvant avoir dans cette partie ni agents ni consuls, il est tout simple qu'on

Par exemple, les gazettes angloises et autres sont remplies de nouvelles d'une révolte au Chili, de l'invasion des *Indiens Araucas*, et des autres événements fâcheux qui ont nécessité l'Espagne à faire passer au Pérou des convois de troupes, d'artillerie et de munitions. Ces faits sont vraisemblablement ou faux, ou fort exagérés : car il ne paroît point que ces secours jusqu'à présent aient été proportionnés à des besoins aussi grands et aussi pressants.

Peut-être même ne seroit-ce qu'un stratagème de la cour de Madrid pour faire filer quelques renforts en Amérique, sans donner trop d'ombrage à l'Angleterre. Il est bien à souhaiter que cette conjecture se vérifie, mais surtout que l'Espagne puisse soutenir ces bruits assez longtemps pour se mettre ainsi peu à peu en état de défense.

Ce vaste continent présentera toujours dans la circonférence immense de ses côtes trop d'endroits foibles, si l'état en étoit mieux connu. Cette étendue même en est la cause physique. L'Espagne n'a point assez de troupes ni de vaisseaux pour faire face de tous les côtés à une nation dont la marine est formidable, et dont la population (quoique exagérée par l'anglomanie) fournira cependant toujours des recrues surabondantes quand il sera question d'un si riche butin.

L'esprit de rapine qui anime le peuple anglois à ces expéditions lointaines et périlleuses[1], est précisément le même des *Cortès*, des *Pizarre*, de ces deux poignées d'aventuriers qui avoient défait et massacré des millions

ignore en Europe tout ce que l'Espagne ne juge pas à propos de communiquer elle-même et qu'on n'en soit instruit que par les gazettes, c'est-à-dire mal, peu ou point du tout : témoin toutes les absurdités qui ont été débitées sérieusement sur la guerre du Paraguay. (*A.*)

[1] Le climat seul y combat pour les Espagnols et y détruit plus d'ennemis que le fer ou le feu. (*A.*)

d'hommes, et conquis les deux grands empires du Pérou et du Mexique.

L'audace et l'activité des Anglois diffèrent peu aujourd'hui de l'orgueil et de l'avarice des premiers conquérants. Ils ne font guère plus de cas des Espagnols abâtardis qui habitent ces riches contrées, que les ancêtres de ceux-ci n'en faisoient alors des vils troupeaux qu'ils avoient à combattre.

Cette persuasion sembleroit au premier coup d'œil téméraire, insensée, puisqu'il n'y auroit plus aujourd'hui entre les combattants aucune différence dans les armes, qui sont à présent les mêmes des deux côtés[1]; mais elle est en quelque sorte justifiée par l'expérience de deux siècles. On a vu souvent, dans cet intervalle, des pelotons de flibustiers, la plupart anglois ou françois, parcourir et traverser en tous sens cette vaste étendue de pays, piller, ravager et brûler ou rançonner les plus riches villes et les plus fortes places, pénétrer par terre de la mer du Nord dans celle du Sud, et s'y rembarquer pour aller exercer les mêmes déprédations sur les côtes de celle-ci. Des armées entières de créoles et d'Indiens, ou n'osoient se présenter sur leur passage, ou ne se montroient que pour être aussitôt dispersées.

C'est donc dans les secours d'Europe que l'Amérique espagnole met toute sa confiance pour la défense de ses foyers; c'est d'eux aussi que les Anglois ont éprouvé quelquefois de la résistance, mais pas si vigoureuse qu'on auroit pu et dû l'attendre. Dans les deux dernières guerres, elle n'a été heureuse qu'une seule fois, à la défense de *Carthagène*.

[1] On sait que les Américains ne connoissoient alors ni les armes à feu ni même le fer, et que leurs armes étoient des bâtons durcis au feu et armés de pierres tranchantes ou d'os de poissons, dont ils se servoient au lieu de haches, de piques et d'épées. (A.)

Les doutes raisonnés qu'on vient d'exposer sur l'état actuel des possessions espagnoles dans cette partie du monde n'encouragent point à prononcer là-dessus. On dira seulement qu'il seroit à souhaiter que la cour de Madrid eût dans la nôtre assez de confiance[1] pour lui parler à cœur ouvert : ce seroit l'intérêt commun de toutes deux ; et si l'on pouvoit être une fois assuré de sa sincérité à cet égard, on pourroit combiner et calculer de concert avec elle un plan d'opérations offensives et défensives au moins par *approximation :* car il ne faut point se flatter que la cour de Madrid puisse nous instruire plus exactement sur cet article qu'elle ne l'est et ne peut l'être elle-même. On ne sauroit se dissimuler qu'à une si grande distance elle ne soit trompée la première.

Nous parlerons ailleurs[2] des moyens qu'il ne seroit pas impossible de prendre pour établir cette confiance et pour engager l'Espagne à nous mettre à portée d'en avoir une mieux fondée aux états qu'elle nous donneroit de ses forces de terre et de mer en Amérique.

Il seroit sans doute difficile de lui faire adopter ce dernier genre de moyens ; car, soit orgueil ou défiance, l'administration n'aime point à être éclairée de trop près.

[1] Cette confiance seroit d'autant plus nécessaire qu'il existe dans les colonies méridionales de l'Espagne des germes d'insurrection que les Anglois entretiennent et dont ils espèrent profiter. Lorsque j'étois en Amérique, j'appris à Carraque que l'activité du gouverneur venoit d'y étouffer une révolte assez considérable. Vingt mille Indiens armés avoient pris pour chef un descendant de leurs anciens caciques, nommé *Tapac-amaro*. Ils avoient déjà des fusils et quelques canons, et l'opinion générale étoit qu'ils leur avoient été fournis par l'Angleterre. Les créoles eux-mêmes paroissent peu attachés à la métropole. J'en ai entendu plusieurs qui en parlant des Espagnols les appeloient *forestiers étrangers*. Il est donc d'un très-grand intérêt pour le gouvernement espagnol de s'entendre parfaitement avec la France, pour veiller à la sûreté de ces colonies si vastes et si menacées. (*S.*)

[2] Section troisième. (*A.*) Cette section n'a pas été rédigée.

Mais, on le répète, la mode doit être passée de laisser influer l'Espagne sur la France; le besoin et l'infériorité réelle de puissance font une loi à la branche cadette de se remettre à sa place. C'est à l'autre à diriger en lui donnant l'exemple, et à reprendre en quelque sorte son *droit d'aînesse.*

V. DE LA FERTILITÉ, LA POPULATION ET L'INDUSTRIE DE QUELQUES PROVINCES D'ESPAGNE.

Ce que nous avons dit (article 12) de la paresse, de l'indolence et d'une espèce d'apathie qui règne en général dans le peuple espagnol, ainsi que de la stérilité naturelle et insurmontable de ce pays, se trouve pourtant susceptible de quelques exceptions.

Il est constant que les provinces de cette monarchie les plus voisines de la France participent aux avantages de son sol et de son climat, et leurs habitants au naturel actif et laborieux de notre nation.

La Biscaye et la Catalogne en sont deux exemples frappants. Les montagnes de la première, loin d'être arides et pelées comme les *sierras* à peu près du reste de l'Espagne, sont couvertes jusqu'à leur sommet de bois de chauffage, de charpente et même de construction. Les riches mines qu'elles renferment y sont exploitées par ce moyen avec facilité, et les vallons étroits qu'elles forment dans leurs différentes directions sont arrosés d'autant de gros ruisseaux, sur lesquels on trouve à chaque pas des forges, moulins et autres *usines,* dont le travail, le produit, vivifie l'industrie et entretient la circulation. Leurs eaux, dérivées d'une certaine hauteur, arrosent et fertilisent dans les petites plaines des pâturages couverts de bestiaux; et le bas des montagnes donne, à force de tra-

vail, des récoltes assez abondantes. Rien dans ce pays ne ressemble au reste de l'Espagne[1].

La Catalogne, à peu près aussi montagneuse, mais mieux exposée, réunit tous les avantages et toutes les productions des meilleures et plus belles provinces de France. Ses habitants sont en général actifs, industrieux, laborieux, et jusqu'au sommet des montagnes, tout est cultivé. Les eaux, plus rares qu'en Biscaye, y sont dirigées avec plus d'art encore pour les arrosements ; et Barcelone offre aux voyageurs le tableau d'une ville de France pleine d'ouvriers et d'artisans dans le mouvement le plus animé. Si tout le reste de l'Espagne ressembloit à ces deux provinces, ce royaume n'auroit rien à désirer ni à envier relativement à l'industrie et à l'agriculture.

La population y est proportionnée aux avantages qui résultent de ces deux sources de l'aisance publique. L'espèce d'hommes est meilleure à tous égards que dans les autres provinces, soit pour la mer, soit pour la terre.

Les matelots biscayens sont reconnus sur l'Océan pour d'excellents et intrépides marins. Les ports de ces pays sont bons, les chantiers pleins d'ouvriers et de constructeurs, la navigation florissante et le commerce très-animé. Les Catalans ne sont pas moins distingués dans la Méditerranée ; ce ne sont véritablement qu'eux et les Majorquins qui font la course contre les Barbaresques.

Les soldats de ces deux provinces réunissent les qualités communes du soldat espagnol : ils sont sages, sobres,

[1] La Biscaye et le Guipuscoa, autrefois habités par les Cantabres, nation guerrière et indomptable, n'ont jamais été parfaitement soumis aux Romains ; les Maures n'y ont jamais pénétré et les Juifs en ont toujours été exclus : aussi les Biscayens ne sont-ils point *une race mêlée* comme les Castillans, les Andalous et tout le reste à peu près de la nation espagnole ; ils ont conservé la stature, la couleur, la force et en général la beauté. C'est un peuple tout différent et qui ne le cède ni aux Allemands ni aux François. (*A.*)

patients et braves, mais avec plus de feu, d'audace et de gaieté. Les officiers de terre et de mer sont de tout point bien supérieurs aux autres : ils joignent à la valeur la plus déterminée beaucoup d'activité, de goût pour le métier, avec l'ambition louable de percer et de faire fortune.

PACTE DE FAMILLE ENTRE LA FRANCE ET L'ESPAGNE du 15 août 1761.

Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Les liens du sang qui unissent les deux monarques qui règnent en France et en Espagne, et les sentiments particuliers dont ils sont animés l'un pour l'autre et dont ils ont donné tant de preuves, ont engagé Sa Majesté Très-Chrétienne et Sa Majesté Catholique à arrêter et c nclure entre elles un traité d'amitié et d'union, sous la dénomination de *Pacte de famille*, et dont l'objet principal est de rendre permanents et indissolubles, tant pour Leurs dites Majestés que pour leurs descendants et successeurs, les devoirs qui sont une suite naturelle de la parenté et de l'amitié. L'intention de Sa Majesté Très-Chrétienne et de Sa Majesté Catholique, en contractant les engagements qu'elles prennent par ce traité, est de perpétuer dans leur postérité les sentiments de Louis XIV, de glorieuse mémoire, leur commun bisaïeul, et de faire subsister à jamais un monument solennel de l'intérêt réciproque qui doit être la base des désirs de leurs cœurs et de la prospérité de leurs familles royales.

Dans cette vue, et pour parvenir à un but si convenable et si salutaire, Leurs Majestés Très-Chrétienne et Catholique ont donné leurs pleins pouvoirs; savoir, Sa Majesté Très-Chrétienne au duc de Choiseul, pair de France

chevalier de ses ordres, lieutenant général des armées de Sa Majesté, gouverneur de Touraine, grand maître et surintendant général des courriers, postes et relais de France, ministre et secrétaire d'État ayant le département des affaires étrangères et de la guerre; et Sa Majesté Catholique au marquis de Grimaldi, gentilhomme de sa chambre avec exercice, et son ambassadeur extraordinaire auprès du Roi Très-Chrétien; et après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs, sont convenus des articles suivants:

ARTICLE 1er. Le Roi Très-Chrétien et le Roi Catholique déclarent qu'en vertu de leurs intimes liaisons de parenté et d'amitié, et par l'union qu'ils contractent par le présent traité, ils déclareront à l'avenir comme leur ennemie toute puissance qui le deviendra de l'une ou de l'autre des deux couronnes.

ART. 2. Les deux Rois contractants se garantissent réciproquement, de la manière la plus absolue et la plus authentique, tous les États, terres, îles et places qu'ils possèdent dans quelque partie du monde que ce soit, sans aucune réserve ni exception; et les possessions objet de leur garantie seront constatées suivant l'état actuel où elles seront au premier moment où l'une et l'autre couronne se trouveront en paix avec toutes les autres puissances.

ART. 3. Sa Majesté Très-Chrétienne et Sa Majesté Catholique accordent la même garantie absolue et authentique au Roi des Deux-Siciles et à l'infant don Philippe, duc de Parme, pour tous les États, places et pays qu'ils possèdent actuellement; bien entendu que Sa Majesté Sicilienne et le don infant duc de Parme garantiront aussi de leur part tous les États et domaines de Sa Majesté Très-Chrétienne et de Sa Majesté Catholique.

ART. 4. Quoique la garantie inviolable et mutuelle à laquelle Leurs Majestés Très-Chrétienne et Catholique s'en-

gagent, doive être soutenue de toute leur puissance, et que Leurs Majestés l'entendent ainsi, d'après le principe qui est le fondement de ce traité, que qui attaque une couronne attaque l'autre, cependant les deux parties contractantes ont jugé à propos de fixer les premiers secours que la puissance requise sera tenue de fournir à la puissance requérante.

Art. 5. Il est convenu entre les deux Rois que la couronne qui sera requise de fournir le secours aura dans un ou plusieurs de ses ports, trois mois après la réquisition, douze vaisseaux de ligne et six frégates armés à la disposition entière de la couronne requérante.

Art. 6. La puissance requise tiendra, dans le même espace de trois mois, à la disposition de la puissance requérante, dix-huit mille hommes d'infanterie et six mille hommes de cavalerie, si la France est la puissance requise; et l'Espagne, dans le cas où elle seroit la puissance requise, dix mille hommes d'infanterie et deux mille hommes de cavalerie. Dans cette différence de nombre, on a eu égard à celle qui se trouve entre les troupes que la France a actuellement sur pied, et celles qui sont entretenues par l'Espagne; mais s'il arrivoit dans la suite que le nombre des troupes sur pied fût égal de part et d'autre, l'obligation seroit dès lors pareillement égale de se fournir réciproquement le même nombre. La puissance requise s'engage à assembler celui qu'elle devra fournir, et à le mettre à portée de sa destination, sans cependant le faire d'abord sortir de ses États, mais de le placer dans la partie desdits États qui sera indiquée par la partie requérante, afin qu'il y soit plus à portée de l'entreprise ou objet pour lequel elle demandera lesdites troupes; et comme cet emplacement devra être précédé de quelque embarquement, navigation ou marche de troupes par terre,

le tout s'exécutera aux frais de la puissance requise, à qui ledit secours appartiendra en propriété.

Art. 7. Quant à ce qui regarde la différence dudit nombre de troupes à fournir, Sa Majesté Catholique excepte les cas où elles seroient nécessaires pour défendre les domaines du Roi des Deux-Siciles, son fils, ou ceux de l'infant duc de Parme, son frère; de sorte que, reconnoissant l'obligation de préférence, quoique volontaire, que les liens du sang et de la proche parenté lui imposeroient alors, le Roi Catholique, dans ces deux cas, promet de fournir un secours de dix-huit mille hommes d'infanterie et six mille hommes de cavalerie, et même toutes ses forces, sans rien exiger de Sa Majesté Très-Chrétienne que le nombre de troupes ci-dessus stipulé, et les efforts que sa tendre amitié pour les princes de son sang pourra lui inspirer en leur faveur.

Art. 8. Sa Majesté Très-Chrétienne excepte aussi, de son côté, les guerres dans lesquelles elle pourroit entrer ou prendre part, en conséquence des engagements qu'elle a contractés par les traités de Westphalie et autres alliances avec les puissances d'Allemagne et du Nord; et, considérant que lesdites guerres ne peuvent intéresser en rien la couronne d'Espagne, Sa Majesté Très-Chrétienne promet de ne point exiger aucun secours du Roi Catholique, à moins cependant que quelque puissance maritime ne prît part auxdites guerres, ou que les événements ne fussent si contraires à la France, qu'elle se vît attaquée dans son propre pays par terre; et dans ce dernier cas, Sa Majesté Catholique offre au Roi Très-Chrétien de lui fournir, sans aucune exception, non-seulement les susdits dix mille hommes d'infanterie, et deux mille de cavalerie, mais aussi de porter, en cas de besoin, ce secours jusqu'à dix-huit mille hommes d'infanterie et six mille de cavalerie,

ainsi qu'il a été stipulé par rapport au nombre à fournir au Roi Catholique par Sa Majesté Très-Chrétienne ; Sa Majesté Catholique s'engageant, si le cas arrive, de n'avoir aucun égard à la disproportion qui se trouve entre les forces de terre de la France et celles de l'Espagne.

ART. 9. Il sera libre à la puissance requérante d'envoyer un ou plusieurs commissaires choisis parmi les sujets pour s'assurer par eux-mêmes que la puissance requise a rassemblé dans les trois mois, à compter de la réquisition, et tient dans un ou plusieurs de ses ports les douze vaisseaux de ligne et les six frégates armés en guerre, ainsi que le nombre stipulé de troupes de terre, le tout prêt à marcher.

ART. 10. Lesdits vaisseaux, frégates et troupes, agiront selon la volonté de la puissance qui en aura besoin et qui les aura demandés, sans que sur les motifs ou sur les objets indiqués pour l'emploi desdites forces de terre et de mer, la puissance requise puisse faire plus d'une seule et unique représentation.

ART. 11. Ce qui vient d'être convenu aura lieu toutes les fois que la puissance requérante demandera le secours pour quelque entreprise offensive ou défensive de terre ou de mer, d'une exécution immédiate, et ne doit pas s'entendre pour le cas où les vaisseaux ou frégates de la puissance requise iroient s'établir dans quelque port de ses États, puisqu'il suffira alors qu'elle tienne ses forces de terre et de mer prêtes dans les endroits de ses domaines qui seront indiqués par la puissance requérante.

ART. 12. La demande que l'un des deux souverains fera à l'autre des secours stipulés par le présent traité, suffira pour constater le besoin d'une part, et l'obligation de l'autre, de fournir lesdits secours, sans qu'il soit nécessaire d'entrer dans aucune explication, de quelque espèce

que ce soit, pour éluder la plus prompte et la plus parfaite exécution de cet engagement.

Art. 13. En conséquence de l'article précédent, la discussion du cas offensif ou défensif ne pourra point avoir lieu, par rapport aux douze vaisseaux, aux six frégates et aux troupes de terre à fournir, ces forces devant être regardées dans tous les cas, et trois mois après la réquisition, comme appartenant en propriété à la puissance qui les aura requises.

Art. 14. La puissance qui fournira le secours, soit en vaisseaux et frégates, soit en troupes, les payera partout où son allié les fera agir, comme si ces forces étoient employées directement par elle-même; et la puissance requérante sera obligée, soit que lesdits vaisseaux, frégates et troupes, restent peu ou longtemps dans ses ports, de les faire pourvoir de tout ce dont elles auront besoin, au même prix que si elles lui appartenoient en propriété, et à les faire jouir des mêmes prérogatives et priviléges dont jouissent ses propres troupes. Il a été convenu que, dans aucun cas, lesdites troupes ou vaisseaux ne pourront être à la charge de la puissance à qui elles seront envoyées, et qu'elles subsisteront à sa disposition, pendant toute la durée de la guerre dans laquelle elle se trouve engagée.

Art. 15. Le Roi Très-Chrétien et le Roi Catholique s'obligent à tenir complets et bien armés les vaisseaux, frégates et troupes, que Leurs Majestés se fourniront réciproquement; de sorte qu'aussitôt que la puissance requise aura fourni les secours stipulés par les articles 5 et 6 du présent traité, elle fera armer dans ses ports un nombre suffisant de vaisseaux, pour remplacer sur-le-champ ceux qui pourroient être perdus par les événements de la guerre ou de la mer. Cette même puissance tiendra également

[illegible] et les réparations nécessaires, pour les [illegible] qu'elle aura fournies.

Art. 16. Les secours stipulés dans les articles précédents, selon le temps et la manière qui y est expliquée, doivent être considérés comme une obligation inséparable des liens de parenté, d'amitié et de l'union intime que les deux monarques contractants désirent de perpétuer entre leurs descendants; et ces secours stipulés seront ce que la puissance requise pourra faire le moins pour la puissance qui en aura besoin : mais comme l'intention des deux Rois est que la guerre, commençant pour ou contre l'une des deux couronnes, doit devenir propre et personnelle à l'autre, il est convenu que dès que les deux Rois se trouveront en guerre déclarée contre le même ou les mêmes ennemis, l'obligation desdits secours stipulés cessera, et à sa place succédera, pour les deux couronnes, l'obligation de faire la guerre conjointement en y employant toutes leurs forces; et pour cet effet, les deux hautes parties contractantes feront alors entre elles des conventions particulières, relatives aux circonstances de la guerre dans laquelle elles se trouveront engagées, concerteront et détermineront leurs efforts et leurs avantages respectifs et réciproques, comme aussi leurs plans et opérations militaires et politiques; et les conventions étant faites, les deux Rois les exécuteront ensemble et d'un commun et parfait concert.

Art. 17. Leurs Majestés Très-Chrétienne et Catholique s'engagent et se promettent, pour le cas où elles se trouveront en guerre, de n'écouter ni faire aucune proposition de paix, de ne la traiter ni conclure avec l'ennemi ou les ennemis qu'elles auront, que d'un accord et consentement mutuel et commun, et de se communiquer réciproquement tout ce qui pourroit venir à leur connoissance, qui

intéresseroit les deux couronnes, et en particulier sur l'objet de la pacification; de sorte qu'en guerre comme en paix, chacune des deux couronnes regardera comme ses propres intérêts ceux de la couronne son alliée.

Art. 18. En conformité de ce principe et de l'engagement contracté en conséquence, Leurs Majestés Très-Chrétienne et Catholique sont convenues que, lorsqu'il s'agira de terminer par la paix la guerre qu'elles auront soutenue en commun, elles compenseront les avantages que l'une des deux puissances pourroit avoir eus, avec les pertes que l'autre auroit pu faire, de manière que, sur les conditions de la paix, ainsi que sur les opérations de la guerre, les deux monarchies de France et d'Espagne, dans toute l'étendue de leur domination, seront regardées et agiront comme si elles ne formoient qu'une seule et même puissance.

Art. 19. Sa Majesté le Roi des Deux-Siciles ayant les mêmes liaisons de parenté et d'amitié et les mêmes intérêts qui unissent intimement Leurs Majestés Très-Chrétienne et Catholique, Sa Majesté Catholique stipule pour le Roi des Deux-Siciles, son fils, et s'oblige à lui faire ratifier, tant pour lui que pour ses descendants à perpétuité, tous les articles du présent traité; bien entendu que, pour ce qui regarde la proportion des secours à fournir par Sa Majesté Sicilienne, ils seront déterminés dans son acte d'accession audit traité, suivant l'étendue de sa puissance.

Art. 20. Leurs Majestés Très-Chrétienne, Catholique et Sicilienne s'engagent non-seulement à concourir au maintien et à la splendeur de leurs royaumes, dans l'état où ils se trouvent actuellement, mais encore à soutenir, sur tous les objets sans exception, la dignité et les droits de leur maison; de sorte que chaque prince qui aura l'honneur d'être issu du même sang pourra être assuré

en toute occasion de la protection et de l'assistance des trois couronnes.

Art. 21. Le présent traité devant être regardé, ainsi qu'il a été annoncé dans le préambule, comme un pacte de famille entre toutes les branches de l'auguste maison de Bourbon, nulle autre puissance que celles qui seront de cette maison ne pourra être invitée ni admise à y accéder.

Art. 22. L'amitié étroite qui unit les monarques contractants, et les engagements qu'ils prennent par ce traité, les déterminent aussi à stipuler que leurs États et sujets respectifs participeront aux avantages et à la liaison établis entre les souverains; et Leurs Majestés se promettent de ne pas souffrir qu'en aucun cas, ni sous aucun prétexte que ce soit, leursdits États et sujets puissent rien faire ou entreprendre de contraire à la parfaite correspondance qui doit subsister inviolablement entre les trois couronnes.

Art. 23. Pour cimenter d'autant plus cette intelligence et ces avantages réciproques entre les sujets des deux couronnes, il a été convenu que les Espagnols ne seront plus réputés aubains en France; et en conséquence Sa Majesté Très-Chrétienne s'engage à abolir en leur faveur le droit d'aubaine, en sorte qu'ils pourront disposer par testament, donation ou autrement, de tous les biens, sans exception, de quelque nature qu'ils soient, qu'ils posséderont dans son royaume, et que leurs héritiers, sujets de Sa Majesté Catholique, demeurant tant en France qu'ailleurs, pourront recueillir leurs successions, même *ab intestat*, soit par eux-mêmes, soit par leurs procureurs ou mandataires, quoiqu'ils n'aient point obtenu de lettres de naturalité, et les transporter hors des États de Sa Majesté Très-Chrétienne, nonobstant toutes lois, édits, statuts, coutumes ou droits à ce contraires, auxquels Sa Majesté Très-

Chrétienne déroge, en tant que besoin seroit : Sa Majesté Catholique s'engage, de son côté, à faire jouir des mêmes priviléges et de la même manière, dans tous les États et pays de sa domination, tous les François et sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne, par rapport à la libre disposition des biens qu'ils posséderont dans toute l'étendue de la monarchie espagnole; de sorte que les sujets des deux couronnes seront généralement traités en tout et pour tout ce qui regarde cet article, dans les pays des deux dominations, comme les propres et naturels sujets de la puissance dans les États de laquelle ils résideront. Tout ce qui est dit ci-dessus par rapport à l'abolition du droit d'aubaine, et aux avantages dont les François doivent jouir dans les États du Roi d'Espagne en Europe, et les Espagnols en France, est accordé aux sujets du Roi des Deux-Siciles, qui sont compris aux mêmes conditions dans cet article, et réciproquement les sujets de Leurs Majestés Très-Chrétienne et Catholique jouiront des mêmes exemptions et avantages dans les États de Sa Majesté Sicilienne.

Art. 24. Les sujets des hautes parties contractantes seront traités, relativement au commerce et aux impositions dans chacun des deux royaumes en Europe, comme les propres sujets du pays où ils aborderont ou résideront; de sorte que le pavillon espagnol jouira en France des mêmes droits et prérogatives que le pavillon françois, et pareillement que le pavillon françois sera traité en Espagne avec la même faveur que le pavillon espagnol. Les sujets des deux monarchies, en déclarant leurs marchandises, payeront les mêmes droits qui seront payés par les nationaux.

L'importation et l'exportation leur sera également libre, comme aux sujets naturels, et il n'y aura des droits à payer de part et d'autre que ceux qui seront perçus sur les

propres sujets du souverain, ni de matières sujettes à confiscation que celles qui seront prohibées aux nationaux eux-mêmes; et pour ce qui regarde ces objets, tous traités, conventions ou engagements antérieurs entre les deux monarchies resteront abolis; bien entendu que nulle autre puissance étrangère ne jouira en Espagne, non plus qu'en France, d'aucun privilége plus avantageux que celui des deux nations, en observant les mêmes règles en France et en Espagne à l'égard du pavillon et des sujets du Roi des Deux-Siciles; et Sa Majesté Sicilienne les fera réciproquement observer à l'égard du pavillon et des sujets des couronnes de France et d'Espagne.

Art. 25. Si les hautes parties contractantes font dans la suite quelque traité de commerce avec d'autres puissances et leur accordent ou leur ont déjà accordé dans leurs ports ou États le traitement de la nation la plus favorisée, on préviendra lesdites puissances que le traitement des Espagnols en France et dans les Deux-Siciles, et des Français en Espagne, et pareillement dans les Deux-Siciles, et des Napolitains et Siciliens en France et en Espagne, sur le même objet, est excepté à cet égard et ne doit point être cité ni servir d'exemple; Leurs Majestés Très-Chrétienne, Catholique et Sicilienne ne voulant faire participer aucune autre nation aux priviléges dont elles jugent convenable de faire jouir réciproquement leurs sujets respectifs.

Art. 26. Les hautes parties contractantes se confieront réciproquement toutes les alliances qu'elles pourront former dans la suite, et les négociations qu'elles pourront suivre, surtout lorsqu'elles auront quelque rapport avec leurs intérêts communs; et en conséquence, Leurs Majestés Très-Chrétienne, Catholique et Sicilienne ordonneront à tous les ministres respectifs qu'elles entretiennent dans les autres cours de l'Europe, de vivre entre-eux dans

l'intelligence la plus parfaite et avec la plus entière confiance, afin que toutes les demandes faites au nom de quelqu'une des trois couronnes tendent à leur gloire et à leurs avantages communs et soient un gage constant de l'intimité que Leurs Majestés veulent établir à perpétuité entre elles.

Art. 27. L'objet délicat de la préséance dans les actes, fonctions et cérémonies publiques, est souvent un obstacle à la bonne harmonie et à l'entière confiance qu'on veut entretenir entre les ministres respectifs de France et d'Espagne, parce que ces sortes de discussions, quelque tournure que l'on prenne pour les faire cesser, indisposent les esprits. Elles étoient naturelles quand les deux couronnes appartenoient à des princes de deux différentes maisons; mais actuellement et pour tout le temps pendant lequel la Providence a déterminé de maintenir sur les deux trônes des souverains de la même maison, il n'est pas convenable qu'il subsiste entre eux une occasion continuelle d'altercation et de mécontentement; Leurs Majestés Très-Chrétienne et Catholique sont convenues, en conséquence, de faire entièrement cesser cette occasion, en fixant pour règle invariable à leurs ministres, revêtus du même caractère dans les cours étrangères que dans les cours de famille, comme sont présentement celles de Naples et Parme, les ministres du monarque chef de la maison auront toujours la préséance dans tel acte, fonction ou cérémonie que ce soit, laquelle préséance sera regardée comme une suite de l'avantage de la naissance; et que dans toutes les autres cours, le ministre, soit de France, soit d'Espagne, qui sera arrivé le dernier, ou dont la résidence sera plus récente, cédera au ministre de l'autre couronne, et de même caractère, qui sera arrivé le premier, ou dont la résidence sera plus ancienne, de façon qu'il y aura désormais à cet égard une alternative constante et fraternelle,

à laquelle aucune autre puissance ne devra ni ne pourra être admise, attendu que cet arrangement, qui est uniquement une suite du présent pacte de famille, cesseroit, si des princes de la même maison n'occupoient plus les trônes des deux monarchies, et qu'alors chaque couronne rentreroit dans les droits ou prétentions à la préséance. Il a été convenu aussi que si, par quelque cas fortuit, des ministres des deux couronnes arrivoient précisément en même temps dans une cour autre que celles de famille, le ministre du souverain chef de la maison précédera à ce titre le ministre du souverain cadet de la même maison.

Art. 28. Le présent traité ou pacte de famille sera ratifié, et les ratifications en seront échangées dans le terme d'un mois, ou plus tôt si faire se peut, à compter du jour de la signature de ce traité.

En foi de quoi, nous, ministres plénipotentiaires de Sa Majesté Très-Chrétienne et de Sa Majesté Catholique, soussignés, en vertu des pleins pouvoirs qui sont transcrits littéralement et fidèlement au bas de ce présent traité, nous l'avons signé et y avons apposé les cachets de nos armes.

Fait à Paris le 15 août 1761.

Le duc de Choiseul; (L. S.) le marquis de Grimaldi. (L. S.)

Ratifié par le Roi d'Espagne à Saint-Ildefonse, le 25 *août* 1761.

XIII. *De l'Italie.*

Ce pays, autrefois le berceau des conquérants du monde connu, a bien changé de face depuis la décadence de l'empire romain. Conquis ou ravagé sans cesse par un déluge de barbares, il devint à son tour la proie des nations.

Deux des plus puissantes se le disputèrent longtemps;

le sort de la guerre, ou plutôt de l'intrigue et des négociations, décida la question en faveur de l'Espagne. La France y perdit tout; l'Italie resta partagée entre quelques petits souverains, deux ou trois républiques et la monarchie espagnole.

Cette consistance dura environ cent cinquante ans, jusqu'à l'ouverture de la succession d'Espagne.

Les malheurs de la France, dans cette longue guerre, livrèrent l'Italie sans défense à la maison d'Autriche. Elle y prit la place de l'Espagne dans ses anciennes possessions, et commença d'y faire valoir les droits de l'Empire romain.

Joseph Ier s'en prévalut pour confisquer à son profit les États de Mantoue, de la Mirandole et de Carpi [1], pour lever des contributions et prendre des quartiers d'hiver sur ceux des autres princes, sans respecter le Pape, qui fut obligé de plier, par le traité de 1709, sous les volontés absolues du prétendu représentant de Charlemagne [2].

[1] Ces deux derniers furent vendus au duc de Modène et rentrèrent encore à la nouvelle maison d'Autriche avec la masse des États de la maison d'Este, par l'investiture éventuelle accordée à l'archiduc Ferdinand et à ses héritiers collatéraux. (*A.*)

[2] L'observation n'est pas exacte. La guerre de succession avoit été entreprise pour empêcher la maison de Bourbon de posséder les trônes de France et d'Espagne; mais la mort du prince autrichien dont on soutenoit les prétentions changea la face des affaires, et l'Angleterre se décida à la paix parce qu'elle aimoit mieux voir le petit-fils de Louis XIV roi d'Espagne que de voir la même tête porter les couronnes autrichienne et espagnole et ressusciter la puissance redoutable de Charles-Quint. Il résulta de ce changement de politique, et des traités subséquents, qu'après plusieurs alternatives la maison d'Autriche, loin de s'agrandir, comme elle l'espéroit, vit ses plus belles espérances détruites; qu'elle ne conserva de ses prétentions sur l'Espagne que celle de faire des chevaliers de la Toison d'or, ce qui ne faisoit de mal à personne, et qu'elle n'acquit par la suite en Italie que le Milanois et la Toscane, foibles compensations de l'accroissement important que reçut la maison de France par la possession de Parme, de Naples, d'Espagne, du Mexique et du Pérou. (*S.*)

Ce fut à ce titre que la cour de Vienne continua de mettre en avant les prétentions surannées de l'Empire contre tous les princes et États d'Italie. Après la mort de Joseph Ier, Charles VI avoit adopté son système ; mais les liaisons entre la France, l'Espagne et l'Angleterre firent naître des obstacles à l'exécution de ses projets. Il y gagna pourtant la suzeraineté de Parme et de Plaisance, qui fut reconnue de ces trois puissances, au préjudice de la cour de Rome.

Les deux guerres de 1733 et 1741, et les deux traités qui les avoient terminées, sembloient avoir posé de nouvelles barrières à l'ambition autrichienne, toujours étayée des droits de l'Empire. On n'en avoit plus entendu parler tant que la France avoit conservé dans l'ordre politique son crédit, sa considération, sa prééminence, en un mot sa place à la tête des grandes puissances.

Mais le nouveau système de 1756 ayant ouvert la porte aux prétentions de toute espèce que la cour de Vienne avoit accumulées, elle ne tarda point à les remettre en avant ; la crise d'une guerre en Allemagne, où l'on s'étoit engagé pour elle si gratuitement, nous avoit mis dans le cas d'exiger tout de cette cour : elle exigea de nous et on voulut bien s'y prêter.

Par tous les traités [1] qui suivirent celui du 1er mai de cette année, la France s'engagea à faire valoir ces prétentions chimériques aux dépens de qui il appartiendroit (même des autres branches de la maison de Bourbon). Ainsi cette grande et première puissance devint peu à peu l'instrument des vues et des projets d'une autre, exclusivement aux intérêts de ses alliés, même aux siens propres :

[1] On vit éclore successivement ceux du 1er mai 1757 et du 30 décembre 1758 ; ce dernier enchérit sur les précédents. Voyez article VII, *de la cour de Vienne*, à la fin de cet article. (*A.*)

et par une conséquence naturelle et nécessaire, elle a été enfin regardée comme n'ayant plus de mouvement propre, recevant l'impulsion au lieu de la donner, enfin comme une puissance secondaire et subordonnée.

Dès lors elle éprouva en Italie aussi bien qu'en Allemagne une rapide dégradation de son crédit, de sa considération et de sa prééminence.

Les circonstances étoient pourtant bien favorables alors pour y conserver et même y augmenter tous ces avantages.

La cour de Rome a toujours craint depuis Joseph I[er] d'être encore exposée aux mêmes avanies de la part de ses successeurs.

Naples étoit une conquête récente de l'Espagne sur la maison d'Autriche, et cela ne se pardonne point.

Le Roi de Sardaigne venoit de lui arracher, par le besoin qu'elle avoit eu de lui, une partie du Milanois; et cela ne se pardonne pas davantage.

Parme et Plaisance, donnés à don Philippe, sembloient encore à cette cour une usurpation sur elle, parce que ce petit État venoit d'être démembré aussi de ses usurpations précédentes.

Des deux républiques [1], la plus foible venoit d'échapper à ses fers, et elle ne devoit qu'à la France le Bonheur d'en avoir été entièrement délivrée.

La plus puissante avoit été le triste témoin de cette oppression. Elle avoit inutilement intercédé en faveur de cette sœur infortunée auprès d'un vainqueur inflexible, qui la menaçoit du même sort à la première occasion.

Que de motifs pour tous ces princes et États de recourir uniquement à la protection de la France! Celle de l'Espagne avoit été suspecte; elle étoit alors devenue presque

[1] Venise et Gênes : on ne parle pas plus ici de Lucques que de Saint-Marin; on en dira pourtant un mot au sujet de Modène et de la Toscane. (*A.*)

nulle. Le traité d'Aranjuez[1] ne l'annonçoit que foiblement; et sans procurer aucune sûreté de plus aux deux infantes qu'elle y avoit établies, il laissoit en proie à l'Autriche tout le reste de l'Italie.

Le Roi de Sardaigne, partie contractante dans ce traité, y auroit gagné seul par la garantie de l'Espagne pour ses nouvelles possessions. Mais la prestation de cette garantie auroit dépendu principalement de la liberté du passage par la France; et celle-ci n'étoit engagée à rien.

La France restoit alors libre d'accorder ou de refuser aux trois parties contractantes et à tous les autres États son appui contre tout agresseur, tout infracteur de la paix publique, en Italie aussi bien qu'en Allemagne.

Pour avoir le droit d'accorder il ne lui fallait point d'autres engagements, d'autres titres que ceux qu'elle avoit déjà contractés ou acquis par le traité d'Aix-la-Chapelle, par ses alliances toujours subsistantes avec les deux républiques, enfin par le droit de protection qu'elle a de tout temps été en possession d'exercer en faveur du Saint-Siége.

Donc, dans tous les cas possibles, il pouvoit et devoit alors exister, des États d'Italie à l'égard de la France, le recours du plus foible; de la France à eux, le secours du plus fort; enfin le concours de l'un et de l'autre. Ce sont ces trois espèces de rapports qui constituent essentiellement la puissance fédérative.

[1] Conclu, en 1752, entre les cours de Vienne, de Madrid et de Turin. Il sembloit n'avoir été négocié que pour débarrasser entièrement l'Espagne des affaires d'Italie sous le prétexte spécieux d'en assurer la tranquillité; mais il ne contenoit rien de plus que le traité d'Aix-la-Chapelle. A l'égard des cours de Vienne et de Turin, l'une avoit le plaisir de traiter avec l'Espagne sans la France et l'avantage d'assurer de plus en plus ses possessions sans compromettre ses prétentions; l'autre obtint enfin, par ce même traité, l'alternative si désirée. (*A.*)

La France avoit de plus la liberté du choix entre la médiation, l'arbitrage et la protection; il lui restoit la faculté d'exercer chacune de ces trois fonctions au gré de ses intérêts, sans négliger sa gloire ni manquer à la justice.

Donc elle étoit alors, relativement à l'Italie aussi bien qu'à l'Empire, au plus haut degré de sa puissance fédérative.

Donc aussi elle y jouissoit de tous les avantages que donne à un État ce genre de puissance lorsqu'il est soutenu de la puissance militaire. Elle y avoit conservé son crédit, sa considération, sa prééminence. Elle étoit d'autant plus sûre de les y maintenir, qu'en espérant de son secours on ne craignoit plus rien de son ambition. Le désintéressement, la modération du Roi et son amour pour la paix avoient trop éclaté dans les deux derniers traités pour que l'Italie eût pu conserver là-dessus le moindre soupçon. Elle célébroit la sagesse et la générosité du monarque, sans redouter comme autrefois la politique du cabinet[1].

Telle étoit alors la situation de la France dans l'ordre politique relativement à l'Italie. Voyons à présent quelle est aujourd'hui la position respective de l'Italie à l'égard de la France.

[1] *Gran gabinetto di Francia!* C'étoit encore, il y a vingt ans, l'exclamation familière aux Italiens lorsqu'ils apprenoient quelque événement où la France avoit eu part. Cette admiration étoit fort ancienne; elle avoit commencé du temps de Henri IV (Sully, Villeroy, Jeannin, d'Ossat, l'avoient établie) : elle s'étoit toujours soutenue depuis, mais non pas sans être mêlée de crainte. Cette nation avoit la même opinion de notre puissance que de notre politique : témoin le mot du marquis d'Ormea, sous le feu Roi de Sardaigne. Ce ministre étoit en conférence, à la cour de Turin, avec ceux de Vienne et de Londres, qui lui parloient sans cesse de *l'équilibre de l'Europe* : il étoit fatigué de ces *lieux communs* de la vieille politique. *C'est une chimère*, leur répondit-il; *cet équilibre n'existe point, et il ne sauroit exister que dans le cabinet de Versailles; car tant que celui-ci ne fera point de fautes, il n'y aura et ne peut jamais y avoir d'équilibre en Europe.* (A.)

Mais cette partie de l'Europe étant partagée entre plusieurs dominations différentes, il résulte de ce partage autant de rapports divers de ces dominations entre elles, et respectivement à l'égard des autres puissances. Ces rapports doivent être discutés et appréciés séparément. Ce seront les sujets d'autant de sous-divisions qu'il y a d'États à parcourir; et en commençant par le midi, on suivra toujours l'ordre topographique [1].

NAPLES ET SICILE.

Ces deux royaumes, si longtemps disputés entre les deux maisons d'Anjou et d'Aragon, entre les François et les Espagnols, étoient enfin restés à la maison d'Autriche.

Elle les a perdus en 1734, et depuis elle n'a point cessé de les regretter. Son entreprise, en 1744, pour en chasser don Carlos, ne réussit pas, il est vrai : le traité d'Aix-la-Chapelle lui en ôta l'espoir; mais ceux qu'elle fit depuis avec la France, et les clauses vagues, ambiguës, qu'on y laissa glisser, donnent à cette cour des prétextes de s'immiscer dans les arrangements éventuels relatifs à la succession de ces deux royaumes. Elle s'étoit flattée de faire passer l'infant don Philippe au trône de Naples, à l'exclusion des fils du Roi régnant, lorsqu'il monteroit sur celui d'Espagne; et dans ce cas la réversion de Parme et de Plaisance lui étoit assurée [1].

La fermeté de don Carlos à la mort de Ferdinand VI, et l'usage qu'il fit de ses droits naturels en faveur d'un de ses enfants, déconcerta heureusement toutes les mesures de la cour de Vienne, et ceux qui paroissoient lui avoir

[1] L'étendue de l'objet nous obligera de le partager en deux numéros; le premier contiendra le sud et l'est de l'Italie et le second tout le reste. (*A.*)

[2] Voyez plus haut les extraits de la convention ou traité secret de Versailles, du 30 décembre 1758.

promis leurs services dans cette occasion furent obligés de les lui dépromettre.

Il ne resta donc à la cour de Vienne que l'espoir de dominer un jour par l'intrigue dans un royaume que la force n'avoit pu lui soumettre.

Elle a pu et dû s'en flatter aussitôt qu'elle a réussi à donner pour épouse une archiduchesse au nouveau Roi des Deux-Siciles.

On n'est pas à portée de juger à quel point l'influence de la Reine peut être prépondérante. Mais, d'après le génie, le caractère et l'éducation de toute la branche espagnole, on peut du moins prévoir que cette prépondérance doit même augmenter avec le temps au lieu de diminuer.

Tel est aussi l'usage heureux et adroit que la cour de Vienne a toujours su faire de ses archiduchesses; et sous l'Impératrice régnante on oseroit ajouter que cette méthode a été encore perfectionnée.

Le Roi de Naples n'a pas été élevé dans des principes d'amitié et d'attachement pour la France. Son gouverneur, le prince de *San-Nicandro*, n'avoit eu soin de lui inspirer aucun des sentiments, des goûts et des affections qui auroient été le mieux à leur place dans un prince cadet de cette première maison de l'univers[1]. Loin d'aimer, de connoître la France et les François, ce jeune monarque, non plus que les infants ses frères, n'en parloit pas même la langue[2].

[1] Ceci n'est point un trait d'enthousiasme ni de fanatisme. Tout étranger qui aura bien étudié l'histoire conviendra qu'aucune autre maison n'a eu tant de rois, ni régné sur tant de royaumes différents, et ne remonte incontestablement si haut dans les temps les plus reculés; enfin, que les maisons *royales* aujourd'hui régnantes en Europe, et même en Asie, sont en cette qualité toutes très-modernes, relativement à celle de France. (*A.*)

[2] Voyez plus haut les *Éclaircissements* et *Observations* sur l'article XII, *De l'Espagne*, n° 1, *De la haine nationale*, t. II, p. 239, note 1.

Ce ne seroit donc que pendant la vie du Roi son père, et d'après l'autorité qu'il conserve encore sur la cour de Naples, qu'on pourroit compter sur l'union intime de cette cour avec la nôtre.

Il seroit même très-possible qu'à la naissance d'un prince héritier du trône, la jeune Reine, qui n'a encore donné à son époux que des princesses, prît sur lui bien plus d'ascendant, et même assez dans certains cas pour lui faire secouer le joug de l'autorité paternelle.

Enfin, en supposant qu'il ne s'écarte jamais à cet égard de ses devoirs, il peut perdre le Roi son père, et tout jeune qu'il est ne lui survivre que peu de temps. Si, à cette époque il ne laissoit point d'enfants mâles, il n'est pas douteux que l'infante aînée ne devînt le partage d'un des princes de Toscane[1]; et quelques arrangements que Charles III eût pu faire de son vivant en faveur de sa ligne masculine, on sauroit élever cette princesse sur le trône et lui en assurer la possession ainsi qu'à son époux actuel ou futur.

Alors il seroit aussi très-possible que l'Empereur mourût sans enfants, et que le fils du grand-duc devînt l'héritier des États d'Autriche.

Il réuniroit à lui seul ceux que Charles-Quint avoit possédés en Italie et augmentés de la Toscane entière.

Que deviendroient alors et la liberté de l'Italie, et celle d'Europe, *et la maison de Bourbon?* On ne pourroit pas se flatter que l'Angleterre voulût bien s'unir et se concerter encore avec elle pour maintenir ou rétablir en Italie une espèce d'équilibre. Nous l'avons déjà dit[2]; les motifs

[1] La cour de Vienne prendroit de loin pour cela de bonnes mesures, comme elle a fait pour le mariage de l'héritière des États de Modène. (*A.*)

[2] Article VIII, *De l'Empire*, sur la maison de Brunswick, et X, *De l'Angleterre*, t. II, p. 144 et 175.

qui, sous les deux George premier et second, ont pu décider ces alliances, ne subsisteroient plus ni sous le troisième, ni sous ses successeurs; les *continental connections* n'influeroient plus dans le cabinet de Saint-James. Il ne verroit alors que de deux choses l'une :

Ou la plus belle occasion de mettre aux mains deux maisons dont il craint l'une et dont l'autre a paru enfin détachée de l'Angleterre;

Ou une circonstance heureuse pour bannir à jamais la première de l'Italie, y établir exclusivement une puissance ennemie naturelle de la France, renfermer ainsi la maison de Bourbon dans les limites de la France et de l'Espagne[1], vendre cher son secours par mer à celle d'Autriche, et s'assurer par ce moyen une supériorité privative dans les ports d'Italie soumis à la même domination.

Mais supposons que le Roi des Deux-Siciles ait bientôt un ou plusieurs enfants mâles (cela est assurément très-possible et très-vraisemblable), voilà donc en Italie une nouvelle branche de la maison de Bourbon qui peut et doit y devenir puissante et florissante. Reste à savoir si, ayant tiré de la France son origine et son appui, elle lui en sera désormais plus attachée.

On ne peut guère se flatter que Ferdinand IV gouvernera un jour par lui-même. Toujours soumis à une direction, une impulsion quelconque, une nouvelle influence devra succéder à celle qui subsiste encore de la cour de Madrid sur celle de Naples. Quelle sera cette influence? Nous l'avons déjà dit, tout paroît annoncer celle de la Reine et par conséquent de la maison d'Autriche.

[1] On ne parle point de la branche établie à Parme. Un détachement de hussards parti de Casal-Maggiore, vis-à-vis de Colorno, peut et pourra toujours passer le Pô la nuit et enlever de ce château l'infant duc avec sa cour et sa famille. (*A.*)

Si celle-ci donc jugeoit à propos de détourner un jour ce monarque des affections et des liaisons qui auroient subsisté entre sa maison et lui du vivant de Charles III; si même, par des circonstances qu'il ne seroit pas impossible de prévoir, l'Autriche de nouveau s'unissoit avec l'Angleterre, et que le penchant naturel des cours d'Italie pour cette puissance maritime entraînât celle de Naples dans des mesures opposées à celles de la France [1] et de l'Espagne, que n'auroit-on point à se reprocher? On auroit manqué aux premiers éléments, aux règles les plus triviales de la politique.

En effet, si dès à présent, et de concert avec l'Espagne, on ne prenoit pas des mesures pour affermir entre cette cour, celle de Naples et la nôtre, un système indissoluble de puissance fédérative, il ne seroit plus temps d'y penser lorsque le besoin, la crise des affaires nous forceroient de nous en occuper.

On ne parlera pas ici des moyens et des ressources que ces deux royaumes bien administrés pourroient fournir ou préparer à cette triple alliance de la maison de Bourbon: ce seroit le sujet d'un mémoire particulier où il faudroit entrer en détail sur la cour, le ministère, les troupes, la marine, les finances, le commerce, l'industrie, l'agriculture, et en général tous les objets, toutes les branches de l'administration. On dira seulement que ces moyens et ces ressources pourroient devenir très-considérables et mettre un grand poids dans la balance de l'Italie et de l'Europe.

[1] On a vu don Carlos lui-même céder un moment à la terreur qui avoit subjugué son conseil en 1743; le capitaine Martin donner, montre sur table, la loi au monarque dans son palais, dans sa capitale, et l'obliger à rappeler ses troupes de l'armée espagnole en Italie. (*A.*)

Le penchant naturel influeroit désormais encore plus que la crainte dans une pareille démarche, si l'occasion s'en présentoit de nouveau : ce penchant n'est que trop manifeste à tous ceux qui connoissent et Naples et l'Italie. (*A.*)

En effet, aucun pays du monde n'est situé plus avantageusement pour réunir en abondance presque tous les genres divers de productions du sol et de bénéfices de l'industrie, qui se trouvent partagés entre les autres États de l'Europe.

Il n'est pas moins bien placé pour jouir de tous les avantages du commerce d'exportation et d'importation. Entouré de mers et de ports, il semble fait pour dominer sur la Méditerranée.

Sa position topographique lui donne d'ailleurs le plus grand avantage pour influer militairement dans les affaires d'Italie. Isolé de trois côtés, il ne touche au continent que par la frontière de l'État ecclésiastique. S'il est attaqué (ce que pourtant il ne doit jamais attendre), ce ne peut être ni de près ni subitement; il a toujours le temps de se préparer, n'ayant rien à craindre de ses plus proches voisins, et l'ennemi étant obligé de partir de fort loin pour traverser leur territoire avant d'arriver jusqu'à lui. Sa frontière est aisée à défendre de quelque côté que cet ennemi se présente, ou sur le *Tronto,* ou sur le *Garigliano.*

S'il attaque, il a devant lui un vaste champ de bataille. Outre l'État ecclésiastique, les deux autres les plus voisins, la Toscane et l'État de Venise, ne sont guère mieux armés. Ouverts aux amis et aux ennemis, ils offriroient toujours à une armée napolitaine, et pour les subsistances, et même pour les besoins pécuniaires, ces ressources un peu forcées, et contre lesquelles on réclame peut-être avec justice, mais que la raison d'État, les lois de la guerre, la nécessité surtout, autorisent du moins et que le succès justifie.

Les royaumes de Naples et de Sicile forment donc par eux-mêmes l'État le plus considérable, le plus important de l'Italie et le plus fait pour y être prépondérant.

Quant à sa position respective à l'égard des autres puissances de l'Europe, elle ne peut consister que dans les rapports directs de cette cour avec celle de Vienne, par les liaisons étroites et peut-être trop intimes que la nouvelle affinité a établies entre les deux familles, ou dans ceux que les liens du sang et de l'intérêt commun lui rendent essentiels et nécessaires avec la France et l'Espagne. C'est par ces deux puissances qu'elle peut se trouver impliquée, engagée dans les affaires générales de l'Europe; c'est pour elle aussi que les deux monarques, parents et alliés, doivent veiller sans cesse, non-seulement à sa sûreté, à sa conservation, mais aussi à l'accroissement de ses forces, de ses moyens, et à l'usage que dans plusieurs cas elle en pourra et devra faire.

La position de cette nouvelle monarchie, respectivement à la France, est donc et doit être un des objets les plus intéressants des spéculations de celle-ci. C'est la position d'un État que tout semble attacher à la France, qui l'est encore, au moins par le lien commun de l'Espagne, mais qui pourroit s'en détacher si ce lien venoit à se rompre ou à se relâcher, ce qui n'est rien moins qu'impossible.

Donc on ne sauroit s'y prendre trop tôt pour établir et affermir l'union et la communauté d'intérêts entre ces deux puissances et la monarchie napolitaine, toujours aussi de concert avec l'Espagne; pour l'allier fortement et solidement au nouveau système de puissance fédérative qu'il est si nécessaire de former, non-seulement en Italie, mais en Europe.

Donc aussi la France doit à la cour de Naples, ainsi qu'à celle de Madrid, l'exemple des mesures sages, fermes et bien combinées qui peuvent amener et consolider la formation de ce système.

Donc enfin, c'est de la France même que ces deux puissances doivent apprendre, en l'imitant, à soutenir et vivifier ce système politique par le concours indispensable d'un bon système militaire.

Ce moyen seul, mis en usage tout à la fois par les trois couronnes de la maison de Bourbon, pourroit assurer d'avance le succès complet de leurs opérations politiques.

L'ÉTAT ECCLÉSIASTIQUE.

La considération à la cour de Rome seroit au fond peu importante, si l'usage n'en avoit fait une prérogative essentielle des grandes couronnes[1].

Dès lors elle fait partie de ce crédit ou réputation si nécessaire à conserver.

Depuis Joseph Ier, cette cour a toujours tremblé que la maison d'Autriche n'établît en Italie une trop grande puissance, et ne prétendît y faire revivre, pour son propre compte, les droits surannés de l'*Empire romain.*

Cette crainte seroit encore plus fondée sous un empereur qui joindroit du côté paternel les États de Toscane à la Lombardie autrichienne : le cas peut arriver ; il peut exister tout à l'heure.

Ce seroit encore bien pis, si, d'un autre côté, l'héritier de la maison d'Este (par un mariage et par une investiture) venoit à réclamer la totalité des États autrefois possédés par cette maison, et par conséquent le duché de Ferrare. Ceci est encore très-possible, peut-être même assez prochain, et cet héritier est un archiduc.

[1] Quoique l'importance réelle de cette considération ne consiste que dans le crédit à la cour de Rome, relativement au siége et au conseil permanent du chef de l'Église, observons qu'ici l'État ecclésiastique n'est et ne sera considéré que sous le rapport d'un État séculier et souverain avec d'autres États de la même classe. (*A.*)

Depuis soixante ans la cour de Rome et les autres princes d'Italie n'avoient eu d'autre ressource pour s'empêcher de subir le joug que la protection de la France et de l'Espagne.

La cour de Rome pourroit-elle y compter? Et cette protection seroit-elle, au besoin, prompte, suffisante, efficace, dans l'état actuel des choses, c'est-à-dire après que la France a perdu, relativement à l'Italie comme à l'Empire, beaucoup de son crédit, de sa considération, de sa prépondérance?

Tout cela se trouvoit fondé sur la sagesse et la solidité de son système ancien de puissance fédérative.

Ce système est détruit; un autre a succédé, qui avoit placé la France en seconde ligne, qui l'avoit subordonnée aux vues, aux désirs d'une autre puissance; et c'est précisément la seule dont tous les États d'Italie, surtout la cour de Rome, redoutent l'ambition et l'oppression.

Un troisième système vient d'éclore, également destructif des précédents : c'est le *système copartageant.* Il ne sembleroit affecter que le Nord et l'Allemagne; il menace cependant et la cour de Rome et toute l'Italie.

Le premier étant détruit, le second déjà ébranlé et prêt à s'écrouler de son propre poids, c'est le troisième qui domine en Italie tout comme ailleurs.

Une branche de ce système, c'est le principe de l'égalité et de la proportion dans les *acquisitions* des trois *copartageants.*

La Russie et le Roi de Prusse peuvent *acquérir* beaucoup dans le Nord et en Allemagne; rien en Italie.

Pour maintenir donc cette proportion, cette égalité entre les *acquisitions* réciproques, il faudroit chaque fois un *équivalent* à la cour de Vienne. Où le prendroit-elle, sans

achever d'envahir la Pologne et l'Empire? ce seroit en Italie.

Les États du Pape, donnés jadis par deux rois de France[1], et longtemps avant que le second fût empereur, sont toujours cependant, au gré des publicistes autrichiens, un démembrement scandaleux de l'empire *romano-germanique*.

Joseph II paroît déjà fort impatient d'adopter leur jurisprudence; ce ne seroit à ses yeux qu'une *réunion des biens de l'Église :* genre d'acquisition facile, commode, pacifique, et pour lequel ce prince laisse entrevoir un penchant décidé.

S'il croyoit avoir des raisons pour ne pas consommer d'abord cette *opération de finance*, il en feroit du moins l'essai par la réunion du duché de Ferrare aux États de Modène en faveur de l'archiduc Ferdinand, et par la réclamation de *Comachio* (qui n'est qu'assoupie), contre le Saint-Siége, au profit de l'Empire.

La France, politiquement, pourroit-elle permettre toutes ces vexations; et sa considération à la cour de Rome, en Europe, dans l'univers entier, n'y seroit-elle pas compromise? En honneur même, voudroit-elle les souffrir?

Mais comment les empêcher dans l'état actuel, et moins encore dans celui qui doit nécessairement résulter du système copartageant, si on le laisse subsister?

La position respective de la cour de Rome, relativement à la France, est donc celle d'un état foible, créé depuis

[1] Pépin et Charlemagne, des dépouilles du royaume de Lombardie et de l'empire grec. C'est un fait notoire et prouvé incontestablement par les époques de ces donations, telles quelles, antérieures de beaucoup à celle du couronnement de Charlemagne à Rome comme empereur d'Occident. Cette cérémonie ne donnoit pas au Roi de France un pouce de terrain ni un droit de plus à tout ce qu'il possédoit déjà; elle n'eut lieu qu'en 800, et quatorze ans seulement avant la mort de ce conquérant. (*A.*)

mille ans révolus par la piété, la libéralité, la bienfaisance d'un souverain d'un autre état puissant et redoutable, constamment protégé par les successeurs de ce grand monarque pendant une longue suite de siècles, et qui a toujours reconnu cette protection comme un droit inséparable et inaliénable de leur couronne.

La position de la France à l'égard de la même cour est celle d'une puissance qui a daigné s'honorer des titres et des distinctions que cette protection constante lui a fait donner par le Saint-Siége au-dessus de toutes les autres monarchies, et qui, par l'usage établi entre les têtes couronnées[1], s'en est à son tour prévalue pour maintenir sa dignité et sa prééminence.

Mais un motif bien plus solide d'intérêt réel, actuel, qui doit, sans doute, intéresser la France en faveur de cette cour, c'est que les vexations dont elle est menacée ne peuvent avoir lieu sans que la paix de l'Italie, et par contre-coup de l'Europe, n'en soit troublée au point d'engager peut-être la France dans une guerre générale, qu'elle doit prévenir.

Donc l'amour même de la paix et le désir de maintenir la tranquillité publique exigent de la France des mesures nobles, sages, fermes, bien concertées, et surtout prises à temps, pour aller au-devant de ce torrent d'usurpations : donc l'Italie même, surtout la cour de Rome, se trouve menacée, et par le système ancien et constant de la cour de Vienne, et par celui qu'a fait éclore la *ligue copartageante*.

[1] Cet usage étoit si constant et si invétéré en Europe, que, depuis la *réformation*, les rois d'Angleterre ont toujours conservé précieusement le titre de *défenseurs de la foi*. Il avoit été conféré par Léon X à Henri VIII pour avoir soutenu des dogmes tout contraires à ceux dont ses successeurs et lui-même ont fait profession depuis cette époque. (*A.*)

Donc aussi la France ne doit pas attendre que le feu s'allume dans cette partie de l'Europe; elle doit, au contraire, travailler sans délai, sans relâche, à la formation d'un nouveau système politique et militaire, dont la solidité puisse en imposer à l'ambition et à l'avidité des infracteurs de la paix. Par ce moyen, seul digne d'elle, cette monarchie *protectrice née de l'Église,* et arbitre naturelle de l'Italie, comme de l'Allemagne, conservera tout à la fois et la paix et sa propre gloire, et commencera dès lors de recouvrer son crédit, sa considération et sa prééminence.

LA RÉPUBLIQUE DE VENISE.

Cet état est si nul, relativement à l'Europe et à l'Italie même, depuis deux siècles, que, dans ce long intervalle, on n'a, pour ainsi dire, entendu parler des Vénitiens que trois ou quatre fois.

La première, lors du démêlé de la République avec la cour de Rome; elle en sortit avec honneur par la médiation, et plus encore par la protection de Henri IV.

Ensuite elle perdit Candie, et cette perte fut célèbre par la longueur du siége, et par les secours de la chrétienté, mais surtout de la France.

Engagée dans la guerre qui précéda la paix de Carlowitz (en 1699), la République y joua un rôle plus heureux et assez brillant. Le dernier de ses héros y conquit la Morée[1], elle la retint par le même traité.

Enfin, dans le cours d'une autre guerre contre les Turcs (heureuse pour tous les alliés, excepté pour elle-même), Venise reperdit cette importante conquête, et fut obligée d'y renoncer par le traité de Passarowitz, en 1719.

[1] Le doge Morosini : à l'imitation des généraux de l'ancienne Rome, il remporta de cette conquête le surnom de *Peloponesiaco*. (A.)

Depuis cette époque, la République est restée purement passive dans les deux dernières guerres d'Italie (de 1733 et 1741). Ses États ont servi de passage et de champ de bataille aux armées françaises, autrichiennes, espagnoles, comme ils l'avoient toujours fait dans les précédentes, depuis deux cents ans.

Elle suit encore actuellement ce système d'inertie dans la guerre de l'Archipel entre la Porte et la Russie. Cela, jusqu'à présent, ne lui a produit que ce qui arrive toujours aux États trop longtemps neutres et craintifs sur ce qui se passe, pour ainsi dire, à leur porte : elle n'a contenté personne ; et des deux parties belligérantes, celle qui reste à portée de cette République lui fera éprouver tôt ou tard son ressentiment.

Elle ne doit pas espérer plus d'égards de la cour de Vienne, aussitôt que celle-ci aura pu remplir en partie ses vastes projets sur l'Italie ; elle ne tarderoit point alors à mettre en avant les prétentions de Maximilien Ier *sur l'État de terre ferme.*

Cet État, composé de la dépouille de plusieurs petits tyrans et des empiétements atroces et frauduleux que la République avoit faits en différents temps sur les États voisins, n'étoit rien moins alors que légitimement acquis ; mais une prescription de trois siècles de plus en doit avoir enfin légitimé la possession : sans cela, il n'y en auroit plus aucune d'assurée dans l'Europe entière.

Mais quel droit peut tenir contre une prétention escortée de deux cent mille hommes ? Telles sont aujourd'hui celles de la maison d'Autriche. On ne peut plus les réfuter qu'avec des arguments de la même force.

La République de Venise touche peut-être de bien près au moment d'éprouver les effets lents, mais sûrs, et toujours funestes, d'un système passif.

Dès à présent, elle n'existe plus que sous l'abri ordinaire des États foibles, c'est-à-dire la défiance et la jalousie réciproque des États plus puissants dont ils sont entourés. Aucun d'eux, dit-on, ne voudroit permettre qu'un d'entre eux s'en emparât au préjudice de tous les autres.

Mais cette existence, toujours humiliante et précaire, est bien peu de chose pour la superbe République de Venise, cette ancienne rivale des rois, des empereurs, et qui a tenu jadis pendant si longtemps la balance de l'Italie[1].

Elle pourroit même éprouver qu'il ne seroit plus temps de recourir à cette honteuse ressource des gouvernements foibles et pusillanimes; elle n'a plus d'autres voisins que le seul qui pourra et voudra l'accabler. C'est lui qui l'entoure et l'enferme de tous les côtés, excepté de la mer et du Pô. Le golfe Adriatique, dont elle affecte encore la souveraineté chimérique, ne lui fourniroit point de défenseurs contre une puissance dont elle s'est laissé circonscrire par terre[2]. Le Pô ne l'avoisine qu'à un État plus foible[3] encore, et non moins exposé aux usurpations du plus fort.

On s'étonne, sans doute, que cette République, si célèbre pour sa sagesse et sa fermeté, se soit laissé réduire insensiblement à un état qui diffère si peu de l'esclavage, et qui en est toujours le préliminaire certain.

Cela est pourtant bien simple et bien naturel au gouvernement de nos républiques modernes. Il est défiant et pusillanime par essence. Qu'on daigne seulement se rap-

[1] En 1755, les forces maritimes de Venise consistoient en quatorze vaisseaux de ligne, six frégates, vingt galéasses et vingt galères, le tout en mauvais état. (*A.*)

[2] La partie autrichienne de l'Istrie et du Frioul, le comté de Goritz, la Carniole, le Tyrol, le Milanès, le Mantouan, font les trois quarts et demi des frontières de Venise, et tout cela appartient à la maison d'Autriche. (*A.*)

[3] L'État ecclésiastique, dont on vient de parler. (*A.*)

peler ce qui a été dit (article IX) de la Hollande ; on verra que celle-ci, après avoir beaucoup plus agi, remué, intrigué, dépensé que Venise, s'est réduite à peu près au même point d'asservissement ou de nullité.

Cette défiance et cette pusillanimité républicaine est bien plus enracinée dans le gouvernement de Venise ; il craint également, et les secours des étrangers, et les services de ses sujets, de ses citoyens. Une basse jalousie lui a toujours fait envier la gloire de ses généraux, et redouter jusqu'à leurs succès. Enfin, plutôt que de risquer sa précieuse tranquillité et son autorité despotique, de s'abandonner à l'appui de ses amis les plus fidèles et les plus désintéressés (tels que la France l'a toujours été pour la République), ce sénat orgueilleux et tremblant s'est lâchement borné à prêter son territoire.

Qu'en est-il résulté ? c'est que, même à présent, plus tard peut-être encore, à la veille d'être attaquée, cette République n'oseroit réclamer les secours des puissances amies, mais éloignées. Elles ne pourroient, en effet, arriver à temps à son aide.

Presque entièrement désarmée et entourée de toutes parts, que pourroit-elle opposer à une armée qui peut-être ne se déclareroit et n'entreroit en action qu'au milieu de son territoire, par lequel cette armée auroit demandé ou pris passage selon la coutume[1] ?

L'État de terre ferme est semé, de loin en loin, de quelques vieilles bicoques, appelées *châteaux* ou *forteresses*[2], asiles paisibles d'autant de *podestats* ou *castellans*.

[1] Elle seroit en même temps ou jointe où secondée par les troupes du Milanès, du Mantouan et par celles de Modène : car la maison d'Est a aussi des *arrière-prétentions* sur le *Polésin*, qui jadis a été démembré du duché de Ferrare. (*A.*)

[2] *Castello-Rocca* dit *Brescia*, *Bergamo*, *Crema*, etc. Ces trois villes et leurs districts (dont la première est vaste et riche) ont autrefois appartenu

Ceux-ci sont toujours étonnés qu'on puisse arriver par terre jusqu'à leurs remparts[1], et cet inconvénient les détermineroit bientôt à rendre leurs places. Celles-ci d'ailleurs ne sont plus tenables contre les armées de nos jours. Le premier usage de ces *donjons* a été de tenir en sujétion les villes de *terre ferme*, qui étoient encore alors indociles et remuantes.

La République de Venise est donc, dès à présent, à la discrétion, à la merci de la cour de Vienne. Elle le sent bien; mais elle se borne à éloigner sa perte, sans prendre aucune mesure vigoureuse pour la prévenir.

Elle se contente d'avoir toujours à Vienne un ambassadeur qui y joue auprès des ministres le rôle de courtisan, qui flatte, qui cajole, qui rampe, et qui répand l'argent pour être bien instruit[2]. Aussi regarde-t-elle les autres

au Milanès, raison de plus pour s'en emparer sans autre forme de procès. (*A.*)

[1] Ceci n'est pas une plaisanterie; c'est, à leur gré, un grand défaut dans les fortifications et qui leur fait mépriser beaucoup ce genre de dépense, quoiqu'ils aient souvent été dans le cas de l'employer; mais ils ne savent par eux-mêmes en tirer aucun parti. Pour défendre une place il leur faut toujours un gouverneur étranger, comme à Corfou, en 1715, le maréchal de Schullembourg. Ils se plaignent encore de lui, parce que, disent-ils, ce général a tant fortifié la place, qu'il y faudroit une armée pour la défendre. Enfin les Vénitiens n'en savent pas là-dessus plus que les Turcs; mais ceux-ci sont plus braves. Aussi les moins ignorants d'entre les Vénitiens ont-ils une grande vénération pour la Hollande, parce qu'ils croient *qu'elle est toute dans l'eau* comme Venise. Ils ne comprennent point la barbarie des autres peuples *qui n'ont pas eu l'esprit* de choisir de pareilles situations. Ceux qui ne sont pas si savants ont si peu d'idée de tout ce qui n'est pas les Lagunes ou la Brenta, qu'un jeune noble disoit d'amitié à un voyageur hollandois, M. Heerkens, auteur vivant, qui a fait imprimer son Voyage d'Italie : *Ah! vous êtes à présent bien de nos amis; mais vous ne songerez plus à nous sitôt que vous serez retourné dans vos montagnes de Hollande.* Beaucoup de gens se sont récriés sur ce trait comme fabuleux et controuvé; mais ces gens n'ont pas été à Venise ou n'y ont guère vu de Vénitiens. (*A.*)

[2] Malgré la parcimonie républicaine, il est constant que les ambassadeurs

ambassades comme de *parade,* et celle-ci comme la seule de politique et d'affaires.

Cette espèce de routine lui a réussi jusqu'à présent, et il ne lui est plus guère permis de prendre un autre parti.

Dans l'état actuel des choses, il n'est pas possible à la République de se mettre par elle-même en état de défense; les efforts pénibles et lents qu'elle tenteroit pour cela, serviroient vraisemblablement de prétexte à l'agression qu'on auroit méditée; elle crieroit en vain au secours. Si la France, par exemple, vouloit alors lui en donner, la distance qui nous sépare, et les intermédiaires qu'il y auroit à gagner ou à surmonter, ne permettroient de la secourir, en effet, que par la voie des diversions : avant qu'on eût pu en faire une, l'État seroit conquis, et la République abîmée.

Il ne lui reste donc, pour se fortifier, que la voie des négociations; mais deux obstacles arrêteront toujours ses premières démarches : l'orgueil et la peur.

Ces deux choses, qui devroient être toujours incompatibles, vont trop souvent de compagnie; l'un sert à cacher l'autre, et c'est ici le cas.

Les Vénitiens ont une si haute opinion de leur propre sagesse, qu'ils s'imaginent bonnement d'en imposer par leur contenance, et de se faire rechercher de toutes les puissances intéressées aux affaires d'Italie. Ils ne peuvent donc se résoudre à faire les premiers pas, et attendent toujours que ces puissances viennent, comme autrefois,

de Venise à Vienne n'épargnent rien pour fureter partout et découvrir ce qui se passe : aussi ont-ils toujours été avertis les premiers de tous les événements qui pourroient intéresser cette cour. C'est ainsi qu'en 1735, lorsque M. du Theil fut dépêché secrètement à Vienne pour traiter de la paix, l'ambassadeur de Venise sut tout et en instruisit, jour par jour, ses maîtres depuis l'arrivée de ce ministre secret jusqu'à son départ; et ce fut par eux que la cour de Turin eut le premier avis de la négociation. (*A.*)

mendier leur alliance; ils attendront longtemps : voilà l'orgueil.

D'un autre côté, ils sentent si bien leur situation, qu'ils tremblent toujours de se compromettre; et dans le cas où quelque puissance voudroit les engager à se mettre en défense et en état de prendre des mesures vigoureuses, en leur promettant de les seconder, ils trembleroient encore de donner de l'ombrage à l'ennemi même dont on voudroit les garantir : voilà la peur.

Pour les guérir de ce dernier défaut (car le premier au fond est assez indifférent, et ne peut produire que du ridicule), il n'existeroit qu'un moyen : ce seroit de se porter sur eux, ou d'avoir si bien pris d'avance toutes ses dimensions pour être sûr d'y arriver à temps, que cette certitude leur inspirât enfin le courage et la confiance.

Résumons sur la position respective de cette République à l'égard de la France.

C'est celle d'un État foible, passif et nul, relativement à un autre État puissant, ami, ancien allié, dont il a toujours éprouvé la bienveillance et reçu de bons offices; mais dans cette position il y a deux inconvénients fort graves.

L'un, que l'État puissant avoit perdu de vue, pendant quelque temps, les principes d'après lesquels il auroit dû veiller, influer sur l'État foible, ainsi que sur tout le reste de l'Italie.

L'autre, que la situation locale de chacun de ces deux États les tient trop éloignés et trop séparés l'un de l'autre, pour que le plus foible puisse compter avec certitude sur les secours du plus fort.

Concluons seulement, 1° que la France ne devroit pas refuser son secours à la République de Venise, dans le cas où celle-ci seroit enfin réduite à le réclamer contre

toute puissance qui voudroit envahir son territoire et renverser sa constitution.

2° Que dans l'état actuel des choses, la France ne pourroit pas accorder ce secours, ou du moins l'effectuer, attendu la distance et les intermédiaires;

3° Qu'il seroit, pour la France, plus prudent, plus noble, plus grand, plus conforme au désir de la paix, de n'être dans le cas ni d'accorder ni de refuser ce secours;

4° Que, pour éviter cette alternative, il n'y a qu'un moyen : c'est de la prévenir, en mettant d'avance les choses au point que le cas de la demande ne puisse pas avoir lieu;

5° Enfin que pour cela il faut toujours en revenir à ce qu'on ne peut trop répéter, c'est-à-dire à la formation d'un nouveau système de puissance fédérative et de puissance militaire.

LA TOSCANE.

Ce grand-duché jusqu'à présent a été seul exempt des malheurs de la guerre, quoique la succession de Jean Gaston[1] eût été le germe des deux dernières en Italie.

Le feu Empereur, devenu son héritier par l'échange de la Lorraine, se conduisit fort adroitement pendant la dernière de ces deux guerres. Il obtint la neutralité, et jouit tranquillement de la Toscane, pendant que son épouse l'Impératrice-Reine et son frère le prince Charles attaquoient la Lorraine et réclamoient la possession d'un État dont François I[er] avoit reçu au moins l'équivalent.

Cette conduite auroit pu et dû être pour les trois couronnes de la maison de Bourbon un juste motif de ne plus respecter cette neutralité : on auroit évité par là tous

[1] Dernier grand-duc de la maison de Médicis.

les malheurs de cette guerre en Italie. Il est constant que leur première cause fut, pour les Espagnols et les Napolitains, d'avoir tourné deux ans autour de la Toscane au lieu d'y entrer et de s'y établir, à quoi ils n'auroient trouvé aucune difficulté.

Lors enfin qu'en 1745 les trois armées se réunirent, qu'on fut maître de Nice et de Villefranche, que Gênes se déclara, et qu'il ne restoit aux Anglois qu'une seule *relâche* sur toutes les côtes de l'Italie, c'est-à-dire le port de Livourne, c'étoit le moment d'ôter aux alliés cette unique communication avec l'ennemi commun. Ils auroient été privés des secours de toute espèce, surtout de vivres, d'armes et de munitions, qu'ils en tiroient sans cesse par cette voie et par la connivence du gouvernement de Toscane. Ils auroient même éprouvé beaucoup plus de difficultés et de retards pour les remises d'argent que leur faisoient aussi, par le même canal, les deux *puissances maritimes*. On pourroit démontrer que ces deux fautes d'*omission* ont entraîné toutes les autres, et décidé en faveur des alliés le sort de la guerre d'Italie.

Cette observation ne peut pas être superflue : elle indique du moins de pareilles fautes à éviter pour l'avenir; et la conséquence nécessaire qui se présente, c'est que, dans le cas d'une guerre future en Italie, on ne doit jamais permettre que la Toscane reste neutre.

Jetons à présent un coup d'œil sur son état actuel, et voyons de quel poids cet État, soumis aujourd'hui à un archiduc, peut et doit être, à l'avenir, dans le système politique de la maison d'Autriche.

Elle possède en propre le Milanès et le Mantouan; de là, par l'État de Modène dont elle dispose déjà, et qui lui appartiendra bientôt, elle donne la main à la Toscane[1].

[1] C'est pour mieux assurer et faciliter cette communication que les deux

Dès à présent donc, depuis le Tessin jusqu'à l'entrée de l'État ecclésiastique, ouvert au premier occupant, cette chaîne de cent lieues de longueur est soumise à la domination autrichienne.

La Toscane en fait une des extrémités, et cette partie, la plus foible en apparence, en est cependant la plus importante. C'est une espèce d'avant-poste qui menace sans cesse l'État ecclésiastique, et qui le serre d'un côté, tandis que le Mantouan et le Modénois le touchent de l'autre.

Ce même avant-poste, le plus voisin du royaume de Naples, ne lui en imposeroit pas moins, en cas de rupture avec la cour de Vienne. Il faut observer que la chaîne dont nous venons de parler coupe l'Italie en diagonale, depuis les Alpes jusque par delà les Apennins, et qu'elle sépare dans sa longueur les États de Piémont, de Gênes et de Parme, de ceux de Venise, de Rome, et par conséquent du royaume de Naples.

Trois États d'un côté et trois de l'autre restent donc désormais sans communication entre eux : elle leur est coupée par la domination autrichienne; elle est interdite aussi par terre à la France et par conséquent à l'Espagne, dans le cas où l'une des deux branches italiennes de la maison de Bourbon seroit obligée de réclamer leur appui[1].

cours de Modène et de Florence ont fait percer de concert un grand chemin au travers des montagnes de la *Grafignance*. Une armée peut marcher par là directement et à travers la Toscane jusqu'à la frontière de l'État ecclésiastique. (A.)

[1] C'est précisément cette position de la Toscane qui nous a, dans toutes les guerres, garanti son système de tranquillité et de neutralité. Trop loin de l'Autriche pour être promptement secourue et exposée sans défense aux attaques des François et des Napolitains, la cour de Florence, quoique autrichienne, étoit forcée pour conserver son existence de se ménager la protection et la bienveillance du gouvernement françois. Si, comme Favier le souhaitoit, les rois d'Espagne ou de Naples eussent possédé la Toscane, peut-être

La Toscane, il est vrai, présente au premier coup d'œil toutes les apparences d'un État pacifique, et même désarmé. Son intérêt, dit-on, son système fondamental est de conserver sa tranquillité, de cultiver les arts, d'encourager sans cesse l'agriculture, d'animer l'industrie et de favoriser le commerce. Ces principes étoient ceux des Médicis. Le feu Empereur les avoit adoptés, et le grand-duc régnant semble les avoir pris pour l'unique règle de sa conduite.

Oui, sans doute, et c'est celle que la cour de Vienne a dû lui prescrire. Cette cour a trop éprouvé combien il étoit utile pour elle que la Toscane fût tranquille et neutre, en apparence, dans toutes les querelles de l'Italie et de l'Europe. Par là ce petit État riche et florissant étoit devenu pour la nouvelle maison d'Autriche une mine d'or dans laquelle on sait combien elle a puisé. Quel autre usage auroit-elle pu en faire, qui n'eût compromis toutes les ressources qu'elle en tiroit; et encore à présent, qu'a-t-elle besoin que la Toscane soit un État militaire?

Nous l'avons déjà dit, ce n'est qu'un avant-poste; il n'est point garni, mais il peut toujours l'être à temps, au moyen de la communication nouvellement établie, et qui n'existoit point avant la paix d'Aix-la-Chapelle.

Le projet ne pouvoit pas même en être formé alors. Ce ne fut qu'en 1752 qu'il commença d'éclore[1]. A présent qu'il est rempli, on ne doit plus partir des foibles et paisibles *Médicis*, pour apprécier les vues et le système particulier de la nouvelle maison grand-ducale.

alors la nécessité de protéger le reste de l'Italie contre leur ambition auroit brouillé la France avec ces deux puissances. La division de l'Allemagne et de l'Italie en petits États a toujours été la vraie cause de la grandeur de la France : ainsi le changement le plus favorable pour elle auroit été celui qui auroit fait de la Toscane un État indépendant de toutes les grandes monarchies. (*S.*)

1 On en parlera lorsqu'il sera question des États de Modène.

Ce n'est pas que jusqu'à présent, elle ait paru s'écarter de leurs principes pacifiques; mais, encore une fois, le système général, l'ensemble des vues et des projets de la cour de Vienne sur l'Italie, n'a pris toute sa consistance que depuis le mariage de l'archiduc Ferdinand avec la princesse de Modène; et même depuis, elle n'auroit eu aucun motif de faire jouer au grand-duc un rôle différent. On ne doit pas s'attendre qu'elle le mette en frais de troupes ni de places. Il est à l'abri de toute attaque par terre, tant que l'union subsistera entre les deux cours et les deux familles de Florence et de Naples, et plus encore entre les deux maisons de Bourbon et d'Autriche. Si les choses changeoient, il seroit bientôt plus à redouter que dans le cas de craindre lui-même; et toute la puissance autrichienne en Italie se porteroit à son secours, aussitôt qu'il seroit seulement menacé.

Ce ne seroit pas non plus par l'*État des Présides*[1] que la Toscane pourroit être prise au dépourvu. Cette expédition maritime ne seroit pas plus subite qu'une attaque par terre. Les préparatifs militaires, les armements des vaisseaux de guerre, l'*embargo* d'un grand nombre de vaisseaux de transport, les approvisionnements considérables qu'exige une telle entreprise, tout cela s'annonce avec trop d'éclat; et plus on est près de l'ennemi, plus tôt il en est averti. Si la cour de Naples faisoit mine seulement d'augmenter les garnisons de ces places ou d'y former des magasins, le grand-duc, on le répète, seroit aussitôt en mesure et pour se défendre et pour attaquer. Il n'a pas besoin pour cela de rester armé; sa maison

[1] *Stato degli Presidii*, c'est-à-dire les places d'*Orbitello*, *Piombino*, *Porto-Ercole*, *Monte-Filippo* et *Porto-Longone* sur la côte de la Toscane et dans l'île d'Elbe. Cet *État des garnisons* qui avoit appartenu à l'Espagne, et qui fut repris sur les Autrichiens en même temps que le royaume de Naples, est resté annexé à cette couronne. (*A.*)

l'est pour lui, et si puissamment, qu'elle en impose à l'Italie encore plus qu'à l'Allemagne.

Il pourroit d'ailleurs arriver tout naturellement que l'Empereur ne laissât point de postérité, puisque ce prince ne paroît pas encore disposé à se remarier; alors le grand-duc, héritier de tous les États autrichiens, ajouteroit vraisemblablement la Toscane à cette masse de puissance[1]; alors il ne seroit plus question d'un système particulier et personnel au grand-duc, mais du système général de la maison d'Autriche.

Nous avons déjà exposé quel il peut et doit être à l'égard de l'Italie, et nous n'insisterons pas davantage sur les conséquences qui en découleroient naturellement dans le cas de cette réunion du grand-duché à la monarchie autrichienne. Il nous reste à examiner quelle est la position respective de la Toscane à l'égard de la France.

Cela sera court. Elle se réduit et se renferme entièrement dans la position de la cour de Vienne, respectivement à la même couronne.

Les liens de l'affinité, les tendresses du sang, peuvent bien nourrir entre la cour de Florence et celles de Madrid et de Naples ces amitiés personnelles, que le vulgaire est accoutumé à regarder comme autant de nœuds indissolubles et de garants d'une éternelle paix.

De là, peut-être, on prétendroit inférer que cette position de la cour grand-ducale seroit aussi subordonnée aux dispositions naturelles des deux autres cours à l'égard de la nôtre, et par conséquent que leur influence y balanceroit celle du cabinet de Vienne.

[1] Qui sait en effet s'il penseroit à cet égard comme le feu Empereur, et si, à la place de Joseph II, il n'adopteroit pas ses principes? On sait que celui-ci a vu avec regret la Toscane détachée de la *primogéniture*, et qu'il tient fortement au principe d'*indivisibilité* établi par la *pragmatique sanction*. (*A.*)— Lorsque Léopold devint empereur en 1790, il céda la Toscane à Ferdinand III.

Mais ces nœuds rompus tous les jours par l'intérêt, même entre les particuliers qui les comptent pour quelque chose, ne sont, aux yeux des cours et des princes ambitieux, que des instruments qu'ils savent briser après s'en être servis.

Il ne faut donc pas se flatter que la cour de Vienne fût arrêtée dans ses projets par toutes ces considérations personnelles, ni qu'elles eussent assez de poids sur celle de Toscane pour la dérober à son influence. La première fera tant qu'on voudra; elle recherchera même et sollicitera des mariages et des alliances; mais cette cour a toujours su faire servir à ses intérêts les liens du sang, sans en être jamais arrêtée lorsqu'ils peuvent l'embarrasser[1].

On ne seroit pas même en droit de s'en plaindre, si par hasard on avoit compté pour leur durée sur ces nouvelles affinités. L'usage à cet égard est trop établi pour qu'on puisse ou doive s'y méprendre.

Donc, quels que soient les liens du sang et de l'affinité entre les familles royales d'Espagne, de Naples et de Florence, et les amitiés personnelles qui en peuvent résulter, la cour grand-ducale n'a et ne peut avoir de vues, de projets, d'intérêts que ceux de la cour impériale; elle ne pourra ni ne voudra se soustraire à son influence ou à sa direction.

Donc la position respective de la Toscane, considérée comme État d'Italie, relativement à la France, n'est aucunement différente de celle d'un archiduc puîné, mais qui a fait souche, et qui déjà peut être regardé comme chef de la branche aînée de la maison d'Autriche.

[1] On pourroit faire un recueil curieux d'observations historiques sur les différentes archiduchesses ou proches parentes que la maison d'Autriche a mariées depuis plus de deux cents ans à divers souverains, et du parti avantageux qu'elle a eu l'habileté d'en tirer dans toutes les occasions. (*A.*)

Donc sa position politique à l'égard de la France est comprise et renfermée dans celle de la cour de Vienne, relativement à cette couronne. Elle est topographiquement aussi la même avec celles de la Lombardie et les États de cette maison en Italie.

Donc enfin, pour apprécier cette position respective dans tous ses points et dans toutes ses conséquences, il faut remonter à celle déjà définie de la cour de Vienne, respectivement à la France.

LES ÉTATS DE MODÈNE.

Sans remonter plus haut que la dernière guerre d'Italie, nous voyons le duc de Modène attaché aux trois couronnes, joindre à leurs armées ses petites troupes, et par une suite de nos mauvais succès, perdre tout son pays et ses deux citadelles de Modène et de la Mirandole.

Il obtint à la paix la restitution de ses États sans aucune indemnité, pour tous les dommages que son pays avoit soufferts. Sa personne, il est vrai, coûta beaucoup à ses amis; c'étoit la seule chose que ses ennemis ne s'étoient pas souciés de prendre ni de garder[1].

[1] En 1743, avant le combat de *Campo-Santo*, les alliés postés sur la Lenza et prêts à entrer dans l'État de Modène pressèrent vivement le duc de se déclarer. Il n'en étoit pas fort pressé, mais on ne lui laissa que l'option. Il avoit des engagements avec les *trois couronnes*. Il vouloit d'autant moins y manquer que les *alliés* lui demandoient en dépôt ses deux places et vouloient désarmer ses troupes. Il résolut donc de se retirer d'abord à Venise et de laisser aux Espagnols qui s'approchoient du Tanaro le soin de défendre ses États. Le baron de Carpène avoit dans l'armée du Roi de Sardaigne le département des espions et des correspondances secrètes. Il fut instruit des desseins du duc et en avertit aussitôt le Roi, qui délibéroit en ce moment avec son ministre, le marquis d'Ormea, sur les tergiversations du duc et sur le parti qu'il y auroit à prendre. Le baron de Carpène rendit compte de tous les détails, même du déguisement et du chemin détourné que le duc devoit prendre. Les alliés avoient poussé au delà du Pô, dans le *Ferrarais*, des

On ne recueillit point le seul fruit possible de tant de dépenses et des sacrifices qu'il avoit fallu faire pour procurer à ce prince la restitution de ses États.

Ce fruit auroit été de ménager le duc, de gagner sa confiance par quelque émissaire habile qu'on auroit glissé à sa cour sans aucun titre, et même qui auroit eu l'air de lui appartenir. Cela n'auroit pas donné d'ombrage au gouvernement de Milan, toujours attentif à veiller sur les moindres démarches de cet ennemi réconcilié[1].

L'espèce d'abandon que le duc éprouvoit alors de la part des deux couronnes ajouta beaucoup au regret et au dégoût qu'il avoit de notre alliance. Il désiroit de l'agrément et de la considération. Il se flatta d'en éprouver davantage de la part de nos ennemis; il voyagea et reçut à Londres, du Roi d'Angleterre, toutes les marques d'amitié qu'il pouvoit attendre d'une tête couronnée qui se faisoit honneur d'être de la maison d'Este[2]. Il vécut avec George III dans la société la plus intime.

détachements qui auroient pu lui couper la retraite et s'emparer de sa personne. Ce fut l'avis du baron, et le premier mouvement du Roi fut de l'adopter. Mais le marquis d'Orméa lui représenta que s'il faisoit le duc prisonnier il faudroit l'entretenir, lui et toute sa maison (ce qui, disoit-il, coûteroit aussi cher que le plus beau régiment de l'armée); qu'au contraire, si on le laissoit échapper avant d'avoir donné sa réponse aux dernières propositions, cette fuite prouveroit sa mauvaise foi dans la négociation et ses engagements antérieurs avec les ennemis : on seroit en droit de la regarder comme une déclaration de guerre et de traiter ses États en conséquence; et pendant qu'on en tireroit l'impossible ce seroit aux rois de France et d'Espagne à le *nourrir* : enfin, s'il joignoit une de leurs armées, sa personne et sa suite ne feroient qu'un embarras de plus. Cet avis prévalut, et le duc se retira fort tranquillement à Venise, d'où il se rendit ensuite à l'armée *combinée*, et resta tout le temps de la guerre à la charge des deux couronnes. (*A.*)

[1] Au lieu de cela on fit passer de Parme à Modène une espèce de secrétaire chargé des affaires du Roi. Il y fut observé de près par les Autrichiens et baffoué par le ministre Sabbatini. (*A.*)

[2] La maison de Brunswick a, en effet, une tige commune avec les ducs de

A son passage en France pour retourner dans ses États, il témoigna un désir très-vif d'éprouver à la Cour des agréments du même genre; soit ignorance, soit négligence ou légèreté, le ministère d'alors ne vit ou ne voulut pas voir à quoi cela pourroit être bon, et le duc partit mécontent.

Cependant il étoit né une fille au prince héréditaire, en 1750; et d'après des conjectures que la suite a confirmées, on prévit dès lors que la jeune princesse resteroit héritière de Massa-Carrara[1] et des allodiaux de la maison d'Este. Le premier duc de Modène[2] avoit payé cher à la cour de Vienne l'investiture de ce duché. Le dernier en avoit aussi obtenu, à prix d'argent, la dépouille du duc de la Mirandole et du prince de Carpi[3]. Cet arrondissement avoit formé un état assez considérable pour attirer l'attention des couronnes intéressées au système de l'Italie.

La France et l'Espagne étoient, sans contredit, les premières en droit d'y exercer la plus grande influence. Elles venoient de rendre la tranquillité à cette belle partie de l'Europe. Elles y avoient établi deux branches cadettes de leur maison, et la modération des deux rois, leur amour pour la paix, s'étoient manifestés par les sacrifices qu'ils avoient faits des prétentions les mieux fondées.

Ferrare, et leur branche étoit l'aînée. Celle de Modène a quelques alliances plus récentes avec celle de Hanovre, et quoique bâtarde, elle avoit toujours été fort considérée de la branche allemande. (*A.*)

[1] Du chef de sa mère, qui étoit elle-même souveraine de ce petit État. (*A.*)

[2] César d'Este, fils naturel de l'avant-dernier duc de Ferrare : après la mort de son oncle il prétendit lui succéder; mais il fut obligé d'évacuer le duché de Ferrare, qui fut incaméré par Clément VIII, et il ne conserva que Modène et Reggio, fiefs de l'Empire, au moyen du trésor de ce dernier duc, dont il s'étoit emparé. Cela lui servit à payer son investiture. (*A.*)

[3] Des maisons *Pico* et *Pio*, tous deux engagés dans le parti de l'Espagne pendant la guerre de succession, réfugiés, mais fort bien traités, au service de la cour de Madrid, où ils sont morts et leurs maisons éteintes. (*A.*)

Il étoit né aussi un héritier des États de Parme et de Plaisance[1], petit-fils de l'un et neveu de l'autre de ces deux puissants monarques. L'étendue de ce petit État répondoit peu à la grandeur de sa naissance et aux auspices sous lesquels ses augustes parents avoient passé en Italie.

Une circonstance heureuse et facile à saisir offroit la plus belle occasion d'étendre et d'assurer, dans la personne du prince nouveau-né, l'établissement de la maison de Bourbon en Lombardie. Le voisinage des États de Modène et de Parme, l'intérêt commun des deux familles et la protection des trois couronnes, qui paroissoit et devoit être assurée, l'âge enfin des deux enfants, tout sembloit annoncer que le ciel même les avoit formés l'un pour l'autre.

Ces deux États réunis en auroient fait un très-considérable; et, bien administré, il auroit été d'un grand poids dans la balance de l'Italie[2].

Rien n'étoit si frappant; et d'ailleurs il y eut sur les lieux de bons serviteurs, qui ne manquèrent point de le faire remarquer. On n'en parut point affecté. La cour de Madrid, gouvernée par la Reine portugaise[3], s'occupoit peu de ces objets, et ce fut dans cet esprit d'indifférence qu'elle conclut en 1752 le traité d'Aranjuez.

D'un autre côté, le ministère de France parut là-dessus tout de glace; on ne prit aucune mesure éventuelle[4].

[1] L'Infant-duc, aujourd'hui régnant, né en 1751. Il n'y avoit qu'une année de différence entre lui et la princesse de Modène. (*A.*)

[2] On auroit éprouvé quelques difficultés pour l'investiture; mais les exemples récents de Parme et de Plaisance et du grand-duché de Toscane prouvoient assez qu'on auroit pu ou forcer l'Empereur à la donner, ou même se passer de cette cérémonie. (*A.*)

[3] Cette princesse, fille d'une archiduchesse et Angloise d'inclination, étoit plutôt contraire à tous les avantages de la maison de Bourbon. Les infants du second lit de Philippe V avoient de plus, auprès d'elle, le péché originel comme fils de la reine douairière. (*A.*)

[4] Le duc de Modène indiquoit lui-même l'importance de cette négocia-

Cependant la cour de Vienne ne s'endormoit pas. Outre qu'elle a été toujours été fort alerte sur tous les moyens d'accroître sa puissance, elle avoit en Italie de bons serviteurs, aussi habiles que zélés, et qui veilloient sans cesse pour elle sur tous les objets intéressants.

C'étoient le maréchal Pallavicini, gouverneur de la Lombardie autrichienne, et le comte Christiani, chancelier de Milan [1].

Ces deux hommes d'État avoient bien senti toute l'importance de la crise politique qui devoit décider du sort de l'héritière d'Este. Le comte Christiani saisit l'occasion de quelques intérêts à discuter avec la cour de Modène pour s'y rendre auprès du duc, et flatter d'abord sa vanité par une démarche d'éclat. Le duc ne s'attendoit qu'à la députation d'un commissaire pour travailler avec son ministre; il vit arriver le chancelier de Milan.

Les affaires, comme on peut croire, furent traitées fort à l'amiable. S'il y eut des longueurs, ce fut pour donner au ministre autrichien un prétexte de prolonger son séjour et de venir de temps en temps en faire de nouveaux auprès de Son Altesse.

tion; car il en avoit alors entamé une avec l'Angleterre, pour attirer quelque commerce dans le petit port de Lavenza. C'eût été la moindre utilité de ce port s'il avoit un jour appartenu à l'Infant-duc; par là ce prince auroit eu enfin un débouché dans la Méditerranée; et les trois couronnes un moyen prompt et sûr de lui porter directement des secours en cas de besoin. (*A.*)

[1] Il ne faut pas dérober aux grands hommes, de quelque parti qu'ils aient été, la louange qui leur est due pour avoir bien servi leurs maîtres, ni à ceux-ci la gloire qu'ils méritent pour les avoir écoutés, encouragés et récompensés. Les deux ministres qu'on vient de nommer, et l'Impératrice leur souveraine, ont bien justifié, chacun de leur côté, ce tribut d'éloges. Heureux les princes qui ont de tels serviteurs! Il s'en trouve et aucun n'en manque, chacun dans sa proportion; mais il faut les connoître, les employer, et faire rejaillir jusque sur leur postérité l'éclat et la récompense de leurs services: c'est ce que l'Impératrice-Reine a fait pour le comte Christiani. (*A.*)

Il sut en profiter pour sonder à loisir les dispositions de ce prince à l'égard de la France et de ses alliés, et lui faire naître sans affectation des vues différentes sur le rôle qu'il croyoit devoir jouer en Italie, et sur les moyens de le rendre brillant.

Le comte Christiani découvrit bientôt que la manie du duc étoit de se faire compter parmi les puissances belligérantes. Il désiroit en conséquence d'avoir beaucoup de troupes sur pied, de fortifier ses places et de se rendre par là assez important pour être recherché des couronnes, et faire avec elles des conditions avantageuses.

Le plus grand embarras du duc étoit de vaincre la résistance de ses propres sujets à l'importance belliqueuse qu'il vouloit se donner. Ruinés par la dernière guerre, réduits à la disette et presque à la famine dans le meilleur pays du monde, ils avoient encore à fournir des recrues, et de plus ils étoient soumis à la milice et aux corvées pour les travaux excessifs des fortifications et des chemins que le duc vouloit tous ériger en voies militaires[1]. Ce peuple au désespoir avoit été au point d'une révolte générale, et les milices enfermées dans la citadelle de Modène en avoient donné le signal; mais quelques officiers étrangers, secondés d'un bataillon étranger aussi, ayant dompté les mutins et apaisé l'émeute, le duc fit des exemples de sévérité qui achevèrent d'aliéner les esprits de ses sujets.

Il n'étoit donc pas fort tranquille, et cherchoit un appui voisin et puissant pour les tenir en bride. Il n'y avoit

[1] Nous avons déjà dit un mot de celui que les cours de Modène et de Florence ont fait ouvrir de concert dans la Grafignance; c'étoit un des projets du duc et il l'avoit déjà commencé : mais la régence de Toscane ne s'y étoit prêtée avec la même chaleur que depuis le traité de mariage. Ce chemin pouvoit être alors très-commode pour pénétrer des États de Modène dans le grand-duché avec une armée ennemie. (*A.*)

point à choisir. On lui offrit le seul qui fût à sa portée, c'est-à-dire celui du gouvernement autrichien en Italie. Son ministre fut aisé à gagner ; il partageoit avec le duc la haine publique, et la redoutoit bien plus pour lui-même.

Assuré ainsi des dispositions de ce prince, le comte Christiani se vit en état d'exécuter son projet. Il ne lui manquoit plus que d'instruire sa cour et d'en être pleinement autorisé dans les propositions qu'il vouloit faire au duc, et qui ne pourroient manquer d'éblouir son ambition. Le comte Christiani fit pour cela un voyage à Vienne. Son plan fut saisi, approuvé, applaudi ; on lui donna carte blanche, et l'Impératrice lui prodigua les distinctions les plus flatteuses.

De retour à Milan, il ne tarda point de se rendre à Modène ; il y développa ses propositions et ses conditions : elles consistoient principalement dans le mariage de la princesse Béatrix avec l'archiduc Léopold, la nomination de ce prince pour gouverneur général de la Lombardie autrichienne, et l'administration de ce gouvernement pour le duc de Modène, jusqu'à la majorité de ce jeune prince.

Le duc, fort ennuyé de sa cour, peu flatté de n'avoir à commander que cinq ou six mille hommes, tant troupes que milices [1], saisit avidement l'occasion d'aller briller à Milan sur un plus grand théâtre, et d'y remplir toute la représentation d'un gouverneur général, car il n'en a

[1] Il a joui quelque temps des attributs d'une puissance pendant la dernière guerre ; ses troupes ont eu l'honneur de faire garnison dans les places de la Lombardie autrichienne. Il est vrai que, depuis le traité de Versailles du 1er mai 1756, la protection du Roi, et en conséquence l'inaction forcée du Roi de Sardaigne, rendoient ce pays facile à garder. Sans cela on ne l'auroit point confié à l'armée de Modène ; mais la cour de Vienne n'a pas laissé d'en tirer un avantage réel : par là elle s'est mise en état de tirer d'Italie jusqu'au dernier homme, et de tout porter en Allemagne contre le Roi de Prusse. (*A.*)

jamais eu le pouvoir [1]. Il consentit à tout ; le traité fut signé et le mariage conclu.

Le père ni la mère de la future archiduchesse n'avoient pas été consultés. Ce fut la source de beaucoup d'humeur et de tracasseries domestiques. Le prince héréditaire fut quelque temps prisonnier d'État ; mais après tout, il se soumit. Enfin, pour prévenir toute difficulté, si le duc venoit à mourir avant le mariage, la cour de Vienne demanda l'extradition de la princesse, et l'obtint.

Le mariage projeté n'ayant pas pu avoir lieu avec l'archiduc Léopold, devenu grand-duc de Toscane, l'archiduc Ferdinand a pris sa place ; l'investiture éventuelle de tous les États de Modène a été accordée à ce jeune prince et à ses héritiers collatéraux : le mariage est consommé, et tout y annonce déjà la plus heureuse fécondité.

Tel est l'état présent de la nouvelle maison de Modène, et il n'y a aucune apparence que cet état puisse changer. Le duc est avancé en âge ; mais le prince héréditaire, en succédant à ses États, seroit aussi forcé de succéder à ses engagements. Si la princesse son épouse venoit à mourir, il n'en seroit pas plus le maître de se remarier que de rompre le mariage de la princesse sa fille. Il a déjà été une fois prisonnier de son père, il le deviendroit de son gendre [2].

On peut et doit donc, dès à présent, regarder les États

[1] Il a toujours été exercé par l'habile Christiani tant qu'il a vécu, et depuis par son successeur, M. le comte de Firmian. (*A.*)

[2] On a d'ailleurs eu soin de mettre des obstacles à ce mariage éventuel. Il faudroit, en ce cas, que le nouveau duc donnât sur-le-champ une dot à sa fille, de cinq cent mille sequins (de cinq à six millions), et c'est l'article que le prince héréditaire a eu le plus de peine à signer. La somme seroit impayable, et ses États mis en séquestre en répondroient à l'archiduc. Le duché de Massa-Carrara passeroit alors de droit à l'archiduchesse, et ce droit seul seroit le prétexte de beaucoup de répétitions à la charge du duc son père. (*A.*

de Modène comme une nouvelle province de la domination autrichienne, soit que la ligne masculine de l'archiduc Ferdinand se perpétue ou vienne à s'éteindre. Cet accroissement ne peut plus en être détaché. La clause insérée dans l'investiture en faveur des héritiers collatéraux assure à la maison d'Autriche, dans tous les cas possibles, la possession de ses nouveaux États; et à la branche aînée sur les deux cadettes toute l'influence et la prépondérance imaginables.

Ce ne sera peut-être point à cette possession que se borneront les vues de la cour de Vienne.

La petite république de Lucques se trouve malheureusement placée entre les États de Modène et de Toscane.

Cette situation lui étoit autrefois fort avantageuse. Entourée de deux princes qui, par comparaison avec son exiguïté, étoient pour elle deux grands monarques, elle existoit encore sous l'abri des droits de l'Empire, dont elle reconnoissoit la suzeraineté à titre de protection.

Tout est changé depuis l'établissement de ces deux branches qui l'entourent. Elle avoit toujours eu des différends de limites et de juridiction avec les anciens souverains, et même de petites guerres avec les ducs de Modène pour la Grafignance, dont elle possède aussi une partie. A présent, de tous côtés, c'est à elle à plier et à se soumettre. L'Empereur et l'Empire, dont elle reconnoissoit et invoquoit la protection, ne la lui accorderoient plus contre des archiducs : heureuse si elle peut échapper au joug de l'un ou de l'autre, ou à l'esprit de partage[1] !

[1] La ville de Lucques et son territoire vaudroient bien la peine de les réunir au grand-duché de Toscane, comme l'ont été successivement les petites républiques de Pise, de Sienne et de Pistoja. A Lucques, l'État est pauvre, mais le pays très-beau et bon; et l'esprit de commerce, naturel à toutes les républiques modernes, a fait faire aux nobles lucquois d'assez grandes fortunes. Ce pays une fois travaillé en finance comme la Toscane,

Voilà donc et le coup d'œil actuel des États de Modène, et la perspective qu'ils présentent pour l'avenir. D'après ce tableau, il ne reste plus qu'à examiner quelle est la position respective de ces États à l'égard de la France.

Pour ne pas tomber ici dans des répétitions qui deviendroient fastidieuses, appliquons au duc régnant, au prince son fils et à l'archiduc, héritier désigné, la même conclusion que nous avons tirée ci-dessus au sujet du grand-duc son frère.

C'est que leur position présente et future, topographique et politique, relativement à la France, est aussi comprise et renfermée nécessairement dans la position respective de la cour de Vienne relativement à la même couronne.

Nous n'ajouterons à cela qu'une triste réflexion, c'est que la France peut et doit regarder cette position comme son propre ouvrage. Elle l'avoit commencée par sa négligence et son indifférence sur un objet si intéressant. Elle y a mis la dernière main par ses négociations avec la cour de Vienne, nommément par le traité du 30 décembre 1758 (article XX), et par sa complaisance à tenir plus encore qu'elle n'avoit promis [1].

PARME ET PLAISANCE.

Les deux derniers sujets qu'on vient de traiter nous laissent peu à dire sur celui-ci.

rendroit beaucoup plus à un souverain absolu qu'à un petit gouvernement républicain et désarmé qui n'ose pas mettre d'impôts. Les particuliers riches et vains se laisseroient facilement attirer à la cour du grand-duc pour y figurer comme les autres nobles des défuntes républiques. D'un autre côté, la partie montagneuse de ce petit État avoisine ceux de Modène ; elle conviendroit à l'archiduc, surtout la Grafignance lucquoise, pour établir plus directement la communication avec la Toscane. Ainsi chacun pourroit trouver son compte à ce partage. (*A.*)

[1] C'est-à-dire en faisant ou laissant étendre l'investiture éventuelle aux héritiers collatéraux de l'archiduc. (*A.*)

Il se trouve si nécessairement lié avec ses deux antécédents, qu'on n'a pu se dispenser d'en parler d'avance, relativement aux États de Toscane et de Modène.

Ces nouveaux rapports ne prouvent que trop, et la foiblesse et la situation précaire des États de Parme et de Plaisance enclavés presque dans les États présents ou futurs de la maison impériale. Dominés surtout par la Lombardie autrichienne, ils n'existent plus qu'à la discrétion et sous le bon plaisir de la cour de Vienne.

Cette position doit assurément faire regretter à la France les neuf millions qu'il lui en a coûté pour solder une prétention du Roi de Sardaigne sur le Plaisantin, prétention dérivée d'une faute grossière des négociations d'Aix-la-Chapelle, ou du ministère qui dirigeoit la négociation [1].

Qu'on ajoute à cela le sang et les trésors qu'a coûté la dernière guerre d'Italie, on ne pourra que redoubler de regrets sur le prix énorme d'une si chétive acquisition.

Elle seroit aujourd'hui moins assurée que jamais, sans les liens du sang et de l'affinité avec la maison d'Autriche. Peut-être vaudront-ils à l'infant-duc la conservation de l'état médiocre dont il jouit.

On croit avoir déjà établi un principe; mais il faut ici le rappeler : c'est que, *dans l'ordre politique ainsi que dans l'ordre social, l'infériorité entraîne toujours la dépendance.* La chimère d'un État foible qui resteroit indépendant vis-à-vis des plus forts, est démentie et par l'histoire et par l'expérience. S'il n'est pas conquis, il est

[1] Ces neuf millions ont été payés immédiatement après la dernière paix ; et la stipulation de ce payement a fait en quelque sorte partie du traité, quoique la prétention du Roi de Sardaigne n'eût rien de commun avec aucune des puissances belligérantes. On peut et on doit encore ignorer, et les vrais motifs de cet engagement précipité, et ceux des intrigues antérieures qui avoient pu amener les choses à ce point de précision. (*A.*)

subjugué ; et cette vérité est encore mieux démontrée lorsqu'un de ces États puissants entoure presque l'État foible, lorsqu'il ne reste à celui-ci aucune communication directe avec les seuls qui soient intéressés à défendre son indépendance.

C'est malheureusement le cas de l'État dont il s'agit. Les pensions des *deux couronnes* pour suppléer à la modicité de ses revenus ne peuvent plus avoir d'autre objet que de donner plus de représentation et d'éclat à un vassal de la cour de Vienne [1].

Heureusement l'intérêt tendre que l'Impératrice-Reine prend à toute sa famille garantit à l'archiduchesse, épouse de ce prince, une vie douce et tranquille tant que le ciel lui conservera cette bonne mère, et l'infant-duc partagera cette tranquillité. Après la mort de l'Impératrice, le joug pourroit bien n'être plus si léger à porter ; mais en attendant il semble que la cour de Vienne ait pris à l'égard de celle de Parme une méthode assez adroite pour se la concilier aussi par les liens de l'attachement et de la reconnoissance.

On n'examinera pas ici les motifs qui ont déterminé les démonstrations rigoureuses des cours de Versailles et de Madrid à l'égard de celle de Parme, auxquelles la première vraisemblablement ne s'est laissé entraîner que par déférence pour la seconde.

La cour de Vienne s'est conduite bien différemment ;

[1] Cette expression n'est pas outrée, et Joseph II n'en admet point d'autre relativement aux princes d'Italie. La France elle-même avoit reconnu, par la quadruple alliance, la suzeraineté de l'Empire sur les duchés de Parme et de Plaisance. Cette clause n'a jamais été abrogée par aucun traité subséquent. Les droits de l'Empire sur l'Italie, c'est-à-dire ceux de l'Empereur, dont ce prince est déjà si jaloux, lui fourniront un jour le prétexte de demander l'hommage à l'infant-duc et de le forcer comme tous les autres feudataires à prendre son investiture. (*A.*)

elle n'a paru se prêter qu'à regret aux démarches qu'elle n'a pu refuser; et à proprement parler, la disgrâce du *jeune couple* s'est bornée, de ce côté-là, à ne plus recevoir de lettres de l'Impératrice, au moins publiquement : comme elle ne donnoit rien, elle n'a eu rien à retrancher, et par cela même sa conduite dans cette occasion a paru douce et modérée. La *nature a ses droits*, et l'heureux accouchement de l'archiduchesse infante a fourni à la cour de Vienne un motif légitime de rendre à celle de Parme toute *la plénitude de ses bonnes grâces.*

Cet événement produira sans doute le même effet auprès des *deux couronnes.* Il en résultera pour cette cour un état désormais plus aisé, plus tranquille, mais jamais aucune importance dans les affaires d'Italie. Partons de là pour apprécier sa position relativement à la France.

C'est celle d'un État qui tient à deux grandes puissances, surtout à la France par les liens du sang, de l'affinité, du besoin, et qui doit y rester attaché par ceux de la reconnoissance. Mais cet État foible, subordonné, entouré par d'autres puissances, est sans communication avec les deux grandes monarchies dont il devroit attendre des secours. Il a du moins leur protection auprès du voisin redoutable qui pourroit l'engloutir.

C'est donc réellement des dispositions de ce puissant voisin que son sort peut et doit dépendre. De là nécessairement l'influence de la cour de Vienne sera toujours prépondérante à celle de Parme. Celle-ci ne dépendra plus, à certains égards, de la nôtre, qu'autant que les deux maisons de Bourbon et d'Autriche vivront au moins politiquement ensemble.

S'il arrivoit entre elles une rupture, la cour de Parme seroit toujours entraînée par le torrent de la puissance autrichienne, ainsi que celle de Modène; et si le théâtre

de la guerre étoit un jour transporté en Italie, la *raison d'État* et les lois de la guerre fourniroient à la cour de Vienne un prétexte plus plausible pour s'emparer d'avance du pays, des places, des troupes, incorporer celles-ci dans ses armées, faire garder en séquestre les forteresses ducales, enfin tourner à son profit tous les moyens, et de tout genre, que ce pays pourroit fournir.

Donc la cour de Parme, à charge en temps de paix à celle de France, seroit en temps de guerre nulle au moins pour cette couronne; et si l'Italie en étoit le théâtre, ce petit État deviendroit pour elle l'équivalent d'un ennemi de plus [1].

LA RÉPUBLIQUE DE GÊNES.

La dernière guerre d'Italie a produit un grand changement dans le système et les affections de cette république.

Depuis le châtiment qu'elle avoit éprouvé de la part de Louis XIV [2], elle n'avoit point cessé de haïr et de craindre la France.

Le traité de Worms, en 1743, fut l'époque de cette révolution.

[1] On ne peut contester la vérité de tout ce qu'on vient de lire sur la position du duc de Modène et du prince de Parme. Mais malgré l'adresse et l'activité de l'Autriche pour placer partout des archiduchesses, il n'en est pas moins vrai que les souverains de ces petits États étoient portés par leur propre intérêt, plus fort que tous les nœuds du mariage, et par la crainte de l'ambition de Joseph II, à s'assurer la protection des couronnes de Naples, de Madrid et de Versailles, et que le pacte de famille réparoit sur ce point en partie les fautes du traité de 1758. Cette protection n'a pas été illusoire; et Joseph II, malgré son amour pour les conquêtes, a plus éprouvé pendant son règne la crainte de perdre ses États que le plaisir de les étendre. (.)

[2] Le bombardement de Gênes en 1684.

La cour de Vienne avoit vendu autrefois Finale à la République; le prix en étoit payé; jamais acquisition n'avoit paru plus légitime ni plus solide.

La nécessité, cette loi si dure de la politique, fit taire la justice. Le Roi de Sardaigne vouloit avoir Finale ; il mettoit ce prix à son alliance : l'héritière de Charles VI lui céda par ce traité ce qui ne lui appartenoit plus, et que son père avoit vendu.

Cette même nécessité jeta la République dans les bras de la France et de l'Espagne, pour conserver ce qu'elle avoit acquis des dépouilles de celle-ci.

On sait combien cette démarche lui coûta cher : livré aux Autrichiens, aux Piémontais, l'État de Gênes souffrit tous les malheurs de la guerre; et sa capitale, quoique délivrée, voyoit encore de ses remparts l'ennemi obstiné à reprendre sa proie.

Les victoires du Roi en Flandre et la conquête des Pays-Bas firent la balance de nos malheurs et de nos fautes en Italie.

Le traité d'Aix-la-Chapelle remit à cet égard toutes choses dans leur premier état. Gênes fut sauvée, et le Roi de Sardaigne, pour ravoir la Savoie et le comté de Nice, fut trop heureux sans doute de renoncer à Finale.

Depuis cette paix, la bonne harmonie a toujours subsisté entre la France et la République. Peut-être celle-ci croyait-elle d'abord avoir fait à l'autre un sacrifice, en lui abandonnant ses droits sur la Corse : mais ce gouvernement économe et calculateur a dû sentir depuis que la France lui avoit rendu à grands frais un service réel en le débarrassant d'un prétendu royaume.

Exempte désormais des dépenses sans fin qu'elle faisoit pour garder quelques places plutôt que pour reconquérir une île perdue sans ressource, la République est d'autant

plus en situation de conserver son territoire dans le continent et de mettre ses côtes en état de défense.

Ce seroit désormais son unique soin, si elle n'avoit plus rien à craindre du côté de la terre. Il sembloit d'abord que le traité d'Aix-la-Chapelle eût posé entre ses États et la Lombardie autrichienne une barrière qui en feroit désormais la sûreté.

Mais d'un côté le voisinage du Roi de Sardaigne ne lui présente qu'un ennemi mal réconcilié, qui menace de près la *rivière du Ponant.*

De l'autre côté les États de Parme et de Modène, l'un ouvert et l'autre livré à la maison d'Autriche, offrent toujours à celle-ci un libre passage pour pénétrer dans la *rivière du Levant.*

C'est de ce côté, dira-t-on peut-être, que le danger paroît le plus éloigné. Mais si l'on fait attention aux principes constants de la cour de Vienne *sur la suzeraineté de l'Empire en Italie ;* si l'on suit de près la marche du conseil aulique dans l'affaire de *San-Remo,* et si l'on étudie un peu les dispositions que l'Empereur a laissé voir, on n'aura pas de peine à rapprocher l'objet des craintes de la République.

Elles sont d'autant plus fondées, que si le principe étoit une fois admis à l'égard de *San-Remo,* l'application auroit lieu de suite à la plus grande partie de l'État de Gênes. Presque toutes les villes et ports situés sur les deux rivières ont autrefois, comme *San-Remo,* relevé immédiatement de l'Empire, et *Savone* même, dont la possession est si importante à la République, pourroit à son tour réclamer l'*immédiateté,* par conséquent la liberté et tous les droits de ville *impériale ;*

Si Gênes acquiesçoit une fois à ces prétentions surannées, elle seroit bientôt réduite presque à son enceinte ; si

elle y résistoit, les troupes autrichiennes entreroient par l'État de Parme sur son territoire, et y exerceroient toutes les rigueurs d'une *armée d'exécution*.

La situation de la République reste donc toujours dangereuse et précaire, tant qu'elle ne sera pas à portée d'être puissamment et promptement secourue par les deux couronnes qui s'intéressent à peu près seules à sa conservation.

La proximité de la France pourroit bien rassurer cet État foible et menacé, s'il avoit avec elle une communication par terre : mais l'espace qui les sépare [1], tout petit qu'il paroît, n'est point du tout aisé à franchir; et à moins d'un traité avec le Roi de Sardaigne, on ne pourroit porter du secours que par mer à la République. Malheureusement on n'est pas toujours prêt. Une invasion subite par terre pourroit avoir un plein succès avant que le convoi de secours eût mis à la voile.

L'Espagne se trouve, à l'égard de Gênes, dans le même cas et à une plus grande distance. Ainsi, des deux côtés, le mal peut devenir pressant, le remède tardif, et la guerre qui s'ensuivroit commencer pour la République et pour ses alliés avec beaucoup de désavantage.

La France cependant ni l'Espagne même ne sauroient se dispenser de soutenir cette République, et de la garantir d'une chute inévitable si elle n'étoit point secourue. La gloire, l'honneur, l'intérêt commun de la maison de Bourbon, ne permettroient pas de l'abandonner à celle d'Autriche; le système de *réunion à l'Empire romain* fourniroit de nouveaux prétextes pour étendre les prétentions de

[1] Le comté de Nice, où l'on trouve pour première difficulté le passage du *Var*, ensuite les retranchements de Montalban, les places de Nice et de Villefranche : ces obstacles ont coûté quelquefois pour les surmonter une campagne entière. (*A.*)

proche en proche; et de l'Italie réunie il n'y auroit qu'un pas jusqu'à des provinces de France qui ont été aussi de l'*Empire*.

Le système copartageant auroit aussi de quoi se développer aux dépens de la République, si la cour de Vienne le faisoit adopter à celle de Turin; il en avoit déjà été question pendant la dernière guerre.

Depuis Charles-Emmanuel Ier, la maison de Savoie avoit toujours eu pour objet de pénétrer par la rivière du Ponant jusqu'à la Méditerranée, de s'y emparer d'un bon port, et de former de là une chaîne de possessions maritimes qui rejoindroient le comté de Nice. Les guerres qui suivirent avoient fait abandonner ce projet pour d'autres plus heureux, et pour un agrandissement plus solide du côté de la terre.

La première occasion de revenir à ce projet ne s'étoit présentée qu'en 1746, après la soumission de Gênes.

Il s'étendoit plus loin que celui de Charles-Emmanuel Ier, aussi les circonstances étoient-elles plus favorables. Il s'agissoit d'anéantir la République et de partager son territoire entre l'Impératrice et le Roi de Sardaigne, moyennant quelques échanges et restitutions.

Le soulèvement de Gênes, en 1747, limita ce projet trop vaste. Le Roi de Sardaigne avoit borné depuis ses prétentions et ses espérances à garder *Savone*, qu'il venoit de prendre, et *Finale* qu'on lui avoit cédé. La paix le réduisit à son ancienne et unique possession *sur la rivière du Ponant*, c'est-à-dire le petit port et le territoire d'Oneille.

Si l'esprit de partage venoit donc à gagner aussi la cour de Turin, il ne seroit pas impossible que ce projet abandonné fût remis sur le tapis; alors, après avoir démembré la Pologne et disposé de l'*Allemagne*, le système copartageant s'étendroit sans obstacle jusqu'au territoire de Gênes.

En effet, si les affaires générales ne changeoient point de face, en fort peu de temps rien ne sembleroit pouvoir arrêter ce torrent d'usurpation, et le nouveau Roi de Sardaigne ne verroit plus d'autre moyen pour n'en être pas entraîné lui-même, que de partager avec le plus fort la dépouille du plus foible.

Tels sont les dangers éloignés ou prochains, mais réels et peut-être inévitables, auxquels la République est encore exposée avec la protection isolée de la France.

Il résulte de ce tableau la position respective de cette république à l'égard de la France. Elle en espère du secours si elle étoit attaquée; elle l'obtiendroit vraisemblablement, mais l'attaque seroit prompte et le secours tardif; du moins peut-on le craindre en partant de l'état actuel.

Elle doit donc regarder la France comme son appui; mais pour pouvoir s'y reposer avec confiance et certitude, il lui reste deux choses à désirer, et ce ne sont pas des choses impossibles :

1° Que la France soit touchée aussi de ce qu'on appelle une crainte salutaire, et que la perspective d'un péril, peut-être très-prochain, la frappe assez pour lui inspirer la résolution de le prévenir.

Ce péril est celui de se trouver enfin engagée malgré elle dans une guerre nécessaire. Tel seroit le cas où la République attaquée auroit besoin de son secours. L'unique moyen de s'en garantir, c'est d'en imposer à tout agresseur par la formation d'un bon système militaire.

2° Que, par un autre effet de cette crainte salutaire, la France prît d'avance dans ses négociations des mesures bien calculées, pour n'avoir pas tout à la fois à combattre plus d'un ennemi ou agresseur de la République, et pour lui assurer même de nouveaux défenseurs.

Mais pour arriver à un point quelconque, il faut partir

d'un autre ; et pour y arriver le premier, il faut partir à temps : ce doit être au moins le commencement d'un bon système politique.

LA COUR DE TURIN.

Aussitôt qu'un État cesse d'en craindre un autre, la haine, l'animosité s'apaisent peu à peu ; les personnalités s'éteignent à mesure que les personnes disparoissent, et la génération suivante ne produit plus que des amis.

C'est ce que l'Europe a vu arriver entre les deux maisons de France et de Savoie. Les hauteurs de la France, la dureté et la violence d'un ministre prépondérant[1], avoient de part et d'autre poussé les deux souverains aux dernières extrémités : le plus foible eut enfin la gloire de triompher du plus fort. Après avoir joué trente ans de suite *le tout pour le tout*, il réussit, bien plus par la négociation que par les armes, à rejeter les François au delà des Alpes et à reprendre pour toujours les clefs de l'Italie[2]. Victor-Amédée ne craignit plus la France, mais il étoit trop tard pour commencer à l'aimer.

Ce fut donc sous Charles-Emmanuel III que les liens de l'amitié s'unirent à ceux du sang pour cimenter entre les deux Rois de France et de Sardaigne une amitié personnelle, fondée de part et d'autre sur l'estime et sur la confiance ; l'alliance qu'elle avoit produite seroit restée indis-

[1] Le marquis de Louvois, toujours occupé à faire craindre son maître ; il n'y réussissoit que trop bien. On a donné depuis dans l'extrémité opposée ; mais tous les extrêmes sont vicieux, et ce dernier seroit le pire. (*A.*)

[2] Le cardinal de Richelieu s'en étoit saisi par l'acquisition de Pignerol et des vallées adjacentes ; après avoir longtemps combattu en vain, le traité de mariage, en 1696, valut à Victor-Amédée cette restitution ; et par le traité d'Utrecht il obtint la cession de toutes les autres vallées, cols et gorges que la France possédoit encore de l'autre côté des Alpes. (*A.*)

soluble, si des événements qu'on n'auroit pu ni dû prévoir n'avoient pas jeté entre les deux ministères des semences de refroidissement.

Les préliminaires de Vienne, en 1735, arrêtoient le Roi de Sardaigne au milieu de la plus belle carrière. Il poussoit au delà des Alpes les Autrichiens chassés de toute l'Italie. Mantoue, la seule place qui leur étoit restée, alloit tomber d'elle-même. Ces succès, sans doute, étoient dus principalement à la force et à la valeur des armées françoises, ainsi qu'aux talents de leurs généraux; mais Charles-Emmanuel y avoit trop contribué de ses troupes, de ses conseils, surtout de sa personne, pour n'avoir pas dû se flatter d'en recueillir des fruits proportionnés à ses efforts [1].

La France eut la Lorraine; l'Espagne, Naples et la Sicile; le Roi de Sardaigne avoit lieu de croire qu'on mettroit au moins quelque égalité dans son traitement; il resta fixé au point où l'avoit mis *la négociation secrète* de Vienne. Ce prince n'eut donc, pour sa part d'une si riche dépouille, que le Tortonois et le Novarois [2].

Ce fut en vain qu'il témoigna son mécontentement : on n'eut aucun égard à ses représentations; on lui fixa un terme pour accepter ou refuser. Il fallut céder; et dans les discussions qu'il eut avec la cour de Vienne, la France ne montra que de la partialité contre son allié, en faveur de l'ennemi qu'ils venoient de combattre et de terrasser ensemble.

[1] Le plus grand de tous, dans sa position, avoit été, sans doute, d'ouvrir le passage des Alpes à des armées françoises, et de les introduire en Italie pour y donner la loi; c'étoit s'exposer à subir ensuite celle du plus fort. (*A.*)

[2] Il faut l'avouer, ces deux petites provinces n'indemnisoient pas le Roi de Sardaigne des dépenses énormes qu'il avoit faites dans cette guerre : il resta à la paix endetté de trente-cinq millions. (*A.*)

On peut juger par là des dispositions où la cour de Turin se trouvoit en 1741, après la mort de Charles VI.

De nouveaux sujets de crainte et de défiance vinrent encore l'alarmer. L'Espagne réclamoit toute la succession autrichienne en Italie. Élisabeth Farnèse ajoutoit aux droits du Roi son époux ses prétentions toujours renaissantes du chef de sa maison et de celle de Médicis; des infants ses fils, un seul étoit déjà établi à Naples; deux autres arrivoient sur la scène, et l'on ne doutoit point que le Milanès, pour le moins, ne fût destiné à don Philippe. Tout sembloit l'annoncer, et déjà cette reine ambitieuse avoit laissé entrevoir le projet de rétablir en sa faveur *le royaume de Lombardie*.

Cependant la France négocioit déjà pour engager le Roi de Sardaigne dans une triple alliance avec les maisons de Bourbon et de Bavière. L'expérience du passé n'étoit pas propre à le rassurer; il se rappeloit tout ce qu'il en avoit coûté à Victor-Amédée pour se donner enfin une position sûre et indépendante entre les deux maisons de Bourbon et d'Autriche; il étoit menacé de perdre en un moment le fruit de tant de dangers, de sang et de travaux. L'infant, une fois établi dans le Milanès, auroit pu tôt ou tard en réclamer les démembrements; ou s'il en eût laissé jouir Charles-Emmanuel, cette possession, celle même de ses anciens États, seroient toujours restées précaires et à la merci des Bourbons, dont elles seroient entourées en deçà et au delà des Alpes. Dans cette position, de quoi lui auroient servi tous les avantages qu'on pourroit lui offrir? Aucun n'auroit pu balancer ni sa sûreté, ni son indépendance, ni la situation respectable où il se trouvoit déjà entre les deux maisons rivales: elle le mettroit toujours dans le cas d'en être également recherché [1].

[1] C'étoient les représentations que lui faisoit sans cesse le marquis d'Or-

On ne suivra pas ici le fil des intrigues et des négociations qui amenèrent enfin *le traité de Worms.* Le chevalier *Osorio* le conclut d'après des principes qui devroient à jamais servir de base à toutes les négociations de ce genre[1].

Engagé dès lors sans retour dans la cause de *Marie-Thérèse*, il se vit au commencement de 1746 à deux doigts de sa ruine; mais si dans cette crise il parut se prêter à une négociation secrète, ce fut pour amuser, pour endormir l'ennemi victorieux et prêt à l'écraser : le réveil fut la prise d'Asti, et le torrent de revers qui fondit tout d'un coup sur *l'armée combinée.*

Charles-Emmanuel eut le bonheur d'en délivrer ses États d'Italie, et de porter à son tour le feu de la guerre dans celui de Gênes; mais il ne partagea que foiblement avec les Autrichiens la gloire assez vaine *d'entrer en Provence.* Depuis Charles-Quint jusqu'à Victor-Amédée, cette expédition, plusieurs fois tentée, avoit toujours été malheureuse. Il ne l'approuvoit point, et il en avoit prédit le succès.

méa; ce grand ministre avoit conservé peut-être plus de ressentiment que le Roi son maître de la conduite de la France lors des préliminaires de Vienne. Tel est l'effet du zèle qui anime un bon serviteur; et on ne peut pas l'être si l'on ne met point naturellement plus de chaleur et d'application à tout ce qui concerne la grandeur de l'État et la gloire du souverain qu'à des intérêts personnels et de petites intrigues. (*A.*)

[1] Il s'agissoit de la cession au Roi de Sardaigne de plusieurs provinces et districts dans le Milanès. Les ministres autrichiens se débattoient sur les limites. Le chevalier Osorio en traça de bien claires entre les deux dominations; c'étoient le Pô et le Tessin. Cela s'appelle voir et travailler en grand. Si ces principes avoient été connus des plénipotentiaires d'Utrecht, ou du moins adoptés depuis par les commissaires du Canada, nous n'aurions pas perdu l'Amérique pour une question de limites. On ne sauroit trop admirer le bonheur et le discernement de Charles-Emmanuel. Avec peu de moyens et beaucoup d'économie, ce prince a été mieux servi que les plus grands monarques. (*A.*)

La paix que le Roi donna à l'Europe fut très-avantageuse pour le Roi de Sardaigne. Outre la restitution des États de Savoie et du comté de Nice, il resta en possession de la partie du Milanès qui lui avoit été cédée par le traité de Worms. Cette acquisition, ajoutée aux deux précédentes[1], soumit à sa domination la moitié de ce beau pays, arrondit ses États, et ne leur donna pour limites que les Alpes, l'Apennin, le lac Majeur et deux grands fleuves.

Le chevalier Osorio, cet habile ministre, avoit encore un grand service à lui rendre ; c'étoit de glisser dans son *accession* quelque clause propre à favoriser de nouvelles prétentions sur Plaisance. Cette ville et son territoire entrèrent dans le partage de l'infant don Philippe. L'Impératrice-Reine, en accédant au traité pour la cession de Parme, avoit fait insérer quelques clauses de réversion à son profit[2].

Le chevalier Osorio ne les trouva point suffisantes pour remplir son objet. En accédant de son côté pour le Plaisantin, il y en ajouta une dont le cas devoit nécessairement arriver dans quelques années : c'étoit l'avénement du Roi des Deux-Siciles à la couronne d'Espagne[3].

[1] De l'*Alexandrin* et du *Vigévanasque*, par le traité de 1703, de Tortone et du Novarois, par celui de 1738 ; et de tout ce qui restoit du Milanès en deçà du Pô et du Tessin, par le traité de Worms, en 1743 ; et le Plaisantin jusqu'à la *Mera*. C'étoit ainsi que, suivant toujours son système de simplification en fait de limites, le chevalier Osorio avoit fait rédiger l'article du traité de Worms par lequel la ville de Plaisance et la plus grande partie de son territoire étoit cédée au Roi de Sardaigne : ce dernier article du traité n'ayant pas eu lieu (car le tout fut donné à l'infant don Philippe), le Roi de Sardaigne sut se réserver du moins la réversion dans certains cas qui furent spécifiés et admis par le traité d'Aix-la-Chapelle. (*A.*)

[2] La cour de Vienne s'en est prévalue depuis pour établir, par le traité du 30 décembre 1758, des prétentions chimériques ; il falloit pour les admettre n'avoir pas lu celui d'Aix-la-Chapelle. (*A.*)

[3] On voit bien pourquoi le plénipotentiaire sicilien du Roi de Sardaigne avoit tenté de faire passer cette addition ; mais on est encore à deviner par

La clause fut admise : ainsi, quelques mots, subtilement glissés dans cette accession, ont fait revivre en temps et lieu une prétention qu'apparemment on avoit crue éteinte.

Le cas arrivé (de la mort de Ferdinand VI et de l'avénement de Charles III), la cour de Turin ne manqua pas de faire sa réclamation. Elle étoit fondée en rigueur, et même en droit, puisque la clause avoit été ratifiée. Le Roi se chargea seul de satisfaire à cette prétention ; elle fut liquidée à neuf millions pour la valeur du territoire réclamé à l'époque de la paix, dans le moment le plus critique, par l'épuisement des finances ; Sa Majesté voulut bien faire payer comptant cette somme au Roi de Sardaigne.

Un procédé si grand, si noble, ajoutoit encore à tous les liens d'union et d'intimité que l'estime et l'amitié avoient renoués entre les deux monarques depuis la dernière guerre d'Italie. Deux mariages encore en ont serré les nœuds, et l'oncle de Louis XV est mort son meilleur ami.

Tout promet, tout annonce sous le nouveau Roi de Sardaigne des liaisons encore plus étroites entre les deux cours ; jamais la circonstance ne fut si favorable pour les former et les établir sur la seule base solide de ces engagements politiques, c'est-à-dire sur l'intérêt commun et réciproque. Mais avant de chercher et de discuter les divers rapports directs ou indirects qui en doivent résulter

quelle raison le plénipotentiaire italien du Roi de France l'avoit laissée passer, et enfin par quel motif le ministre françois des affaires étrangères avoit pu (s'il en fut instruit avant la signature) approuver ou tolérer cette *inadvertance* si répréhensible. On ne comprend pas mieux comment il fut assez bon pour en faire expédier la ratification *. (*A.*)

* Je ne regarde pas la clause relative à Plaisance, insérée dans le traité d'accession, comme une inadvertance du cabinet françois, mais comme un moyen propre, dans de certaines circonstances, à faire naître des sujets de rivalité entre la cour de Turin et d'autres cours, et à lui faire une nécessité de se ménager l'appui de la France. (*S.*)

entre les deux puissances, il faut apprécier les principes d'après lesquels on peut les calculer d'avance. Commençons par le *système de la maison de Savoie.*

Quoique l'origine de cette maison se perde dans l'antiquité la plus reculée, et que depuis sept cents ans elle règne sur le pays dont elle porte le nom, ses commencements ont été obscurs, ses progrès lents, et sa grandeur n'a commencé à se développer que dans le quatorzième siècle. Les marquisats d'Ivrée et de Suse ne lui avoient donné qu'une entrée en Italie; elle n'y fut solidement établie qu'après avoir enfin posé dans le Piémont les fondements de sa puissance.

A peine avoit-elle achevé cet ouvrage long et pénible, qu'une des grandes crises qui ont ébranlé l'Europe entière vint presque renverser le nouvel édifice.

La guerre s'alluma entre Charles-Quint et François Ier. L'Italie en devint bientôt le plus grand théâtre. Le passage par le Piémont, ouvert jusqu'alors aux armées françaises, commença de leur être disputé. Le duc de Savoie auroit bien voulu rester toujours neutre; cela ne lui fut plus permis; il fallut opter. Sa situation étoit embarrassante; Charles Ier se trouva à la fois proche parent[1] des deux monarques, et malheureusement ses États offroient pour eux de tous côtés des points de rencontre.

L'événement le décida, et il en fut la dupe. Les mauvais succès de François Ier en Italie aigrirent ce prince et lui donnèrent sur la conduite du duc des soupçons que celui-ci justifia en se déclarant *pour le plus fort.* La chance tourna; François Ier ne recouvra point le Milanès; mais il s'empara de la Savoie, conquit le Piémont et le garda.

Ce pays, devenu le théâtre de la guerre, fut ravagé trente ans de suite par les François et les Espagnols jus-

[1] Beau-frère de Charles-Quint et oncle de François Ier. (*A.*)

qu'à la paix de *Cateau-Cambrésis;* alors Henri II restitua au duc de Savoie ses États, et lui donna sa sœur.

C'est à cette époque que commence une suite de princes telle que l'histoire n'en offre point de père en fils, tous ambitieux, mais courageux, adroits, habiles, et qui ont toujours suivi pied à pied le système d'agrandissement qui semble avoir caractérisé dès son origine la maison de Savoie; et c'est ici que ce système commence à se développer en grand.

Mais avant de s'agrandir il falloit d'abord s'affranchir. La France s'étoit réservé en Piémont des *places de sûreté*, pour lui répondre de la conduite du duc Emmanuel-Philibert[1]; elle les avoit encore à l'avénement de Henri III. Ce monarque, à son retour de Pologne, passa par Turin. Il y fut sensible à l'accueil du duc et aux tendres caresses de la duchesse sa tante; elle obtint de lui la restitution des places de sûreté.

Il restoit à la France le marquisat de Saluces, beau et bon pays, qui par ses enclaves, ses dépendances et ses places fortes, s'étendoit presque depuis le Dauphiné jusqu'aux portes de Turin[2].

Charles-Emmanuel I[er] saisit les circonstances heureuses de la *Ligue* et de la confusion qui régnoit dans le gouver-

[1] Ce prince avoit gagné la bataille de Saint-Quentin, fait prisonnier le connétable, pénétré en France et porté la terreur jusque dans Paris. La paix qui lui rendit ses États fut la suite de cette victoire. (*A.*)

[2] Charles-Emmanuel III regardoit ce voisinage comme un joug insupportable; son âme grande et haute, son génie illimité souffroient déjà trop d'avoir en Italie des voisins puissants, mais plus éloignés; c'étoient les Espagnols. Gendre de Philippe II, il les en haïssoit davantage; et du chef de sa femme, petite-fille des Valois, il se flattoit de faire un jour revivre les prétentions de cette maison sur le Milanès. (C'étoient les mêmes dont le feu Roi de Sardaigne se prévalut, en 1741, pour établir par un manifeste ses droits sur ce duché.) Mais le moment n'en étoit pas encore venu; le duc se rejeta sur la France aux abois et déchirée par les guerres de religion. (*A.*)

nement de France : il s'empara du marquisat. Sa politique adroite le mit en état de conserver ce qu'il avoit usurpé. La valeur, la puissance, la fermeté, l'habileté de Henri IV, échouèrent contre les talents du duc pour la négociation. Il séduisit enfin la cour, les ministres, le Roi lui-même, et conclut, en 1600, le *traité de Lyon*. Le marquisat lui fut cédé, et la France reçut en échange la Bresse, le Bugey, le Valromey et le pays de Gex. Ces provinces dès lors donnoient beaucoup plus de revenu que le marquisat de Saluces ; mais elles étoient en deçà des monts, et n'ajoutoient rien de réel à la puissance françoise.

Au contraire, le marquisat lui tenoit une porte ouverte en Italie, et par cette acquisition le duc en mit pour ainsi dire *la clef dans sa poche :* cela fit dire *que le Roi avoit traité en marchand, et le duc en roi.*

Ce succès politique ne fut pas secondé dans la suite par des succès militaires. Charles-Emmanuel échoua dans les entreprises sans nombre que son génie ardent et vaste lui suggéroit sans cesse. Il osa tour à tour se mesurer seul avec les deux puissances de France et d'Espagne ; il changea souvent de parti, et malgré ses défaites il y gagna souvent quelque chose [1]. Enfin, *il perdit la partie* contre le cardinal de Richelieu. Il mourut avec la douleur d'avoir vu prendre *Pignerol*. Victor-Amédée I[er] céda cette place à la France ; mais il s'unit avec elle contre l'Espagne pour se dédommager d'un autre côté.

Ses talents, son courage, n'étoient pas inférieurs aux grandes qualités de son père. Une fin prématurée vint l'arrêter dans sa carrière. Deux de ses fils, encore enfants, se succédèrent sous une régente, fille de Henri IV. Toujours liguée avec la France, elle soutint et continua la

[1] Entre autres une partie du Montferrat dont la maison de Savoie a depuis obtenu le reste pendant la *guerre de succession*. (*A.*)

guerre contre l'Espagne, jusqu'à la paix des Pyrénées. Les intérêts de sa maison n'y furent pas ménagés avec beaucoup de zèle par le cardinal Mazarin ; mais elle ne laissa pas d'en tirer aussi quelques avantages.

Cette paix dura, du moins en Italie, pendant tout le règne de Charles-Emmanuel II. Elle ne lui permit point de développer ses talents militaires et cette valeur héréditaire que le sang des Bourbons avoit encore exaltée dans celui de Savoie ; mais il déploya dans ce règne si court toutes les vertus et les qualités royales, aimables et sociales.

C'étoit à Amédée II à courir toute sa vie l'épineuse carrière de la guerre et de la politique, à fermer les Alpes à la France, depuis le lac de Genève jusqu'à la Méditerranée, à réaliser le titre royal[1] dont sa maison n'avoit que les honneurs, à élever rapidement l'édifice de grandeur et de puissance commencé par ses ancêtres, et auquel son fils a su mettre le comble.

Nous avons jusqu'à présent suivi pied à pied le système de la maison de Savoie. Il en résulte que, depuis deux cents ans, la cour de Turin a eu constamment pour base de sa politique deux maximes fondamentales :

1° D'acquérir et de conserver la possession exclusive de tous les passages des Alpes dans cette longue chaîne qui borde la Provence et le Dauphiné ; de fortifier ces passages de manière à pouvoir les défendre avec peu de monde contre des armées entières ; d'assurer par là son indépendance ; de se faire également rechercher de la France et des puissances d'Italie, soit pour en ouvrir, soit pour en fermer le chemin, afin d'établir et de maintenir

[1] Celui de roi de Chypre, que portoient les ducs de Savoie ; ce qui leur fit donner avant tous les autres souverains du second ordre, le titre d'*altesse royale*. (*A.*)

par ce moyen son crédit, sa considération et son influence dans les affaires de l'Europe ;

2° De faire servir cet avantage local à tenir la balance entre les deux maisons de Bourbon et l'Autriche ; de se liguer tour à tour avec l'une et l'autre, selon qu'elle y trouveroit plus ou moins de moyens de facilité et de sûreté pour son agrandissement. Par cette dernière raison, c'est-à-dire de la sûreté, elle a toujours voulu et dû empêcher qu'aucune branche de la maison de Bourbon ne s'établît en Italie trop puissamment ni trop près de ses États[1]. Pour l'éviter, elle a cru devoir plutôt défendre ceux de la maison d'Autriche, sauf à lui vendre cher son secours, comme elle a fait dans la dernière guerre d'Italie.

Voilà le système de la cour de Turin ; il est fondé, comme on le voit, sur *sa position topographique*. Examinons à présent cette position relativement à la France.

Il faut l'avouer, le Roi de Sardaigne est de tous nos voisins le plus avantageusement situé pour nous attaquer comme pour se défendre. Tous ceux qui connoissent les Alpes et les directions de leurs *cols* ou *gorges* conviennent de cette vérité.

[1] On compte ici pour rien l'établissement de don Philippe : cependant il donnoit de l'ombrage à la cour de Turin; elle eut de la peine à y consentir*. (*A.*)

* La maison de Savoie devait plus redouter la France que l'Autriche, parce que les François avoient plus de facilité à pénétrer dans ses États que les Autrichiens. Je ne pense point que le Roi de Sardaigne fût le prince le plus avantageusement placé pour nous attaquer et pour se défendre. Les progrès dans cet immense royaume étoient impossibles; et toutes les fois que les troupes françoises l'ont voulu, elles ont pénétré sans peine en Savoie. La vraie défense de la cour de Turin contre la France, c'étoit l'Autriche, et contre l'Autriche, c'étoit la France. Aussi cette position explique les différents changements d'alliance des rois de Sardaigne, suivant qu'ils étoient plus ou moins menacés ou rassurés par ces deux puissants voisins. Il n'existoit que deux manières de fixer la politique de la cour de Turin : c'étoit, ou l'alliance de la cour de France avec l'Autriche, ce qui la condamnoit au repos, comme l'événement l'a démontré; ou, en cas de guerre et de succès, de donner au Roi de Sardaigne les possessions de l'Empereur en Italie, parce qu'alors ce prince se seroit vu forcé pour conserver ses conquêtes d'unir indissolublement ses intérêts à ceux de la France. (*S.*)

Cependant le succès d'une agression de sa part ne répondroit pas au début. « Rien de si facile que d'entrer en » France ; rien de si difficile que d'y subsister. Engagé » trop avant, rien de plus impossible que d'en sortir », disoit le Roi Victor-Amédée. Ce sont des vérités historiques, géographiques, et presque géométriques, mille fois démontrées.

Ce qui n'est pas moins vrai, c'est qu'un roi de Sardaigne ne sauroit jamais avoir plus l'envie que les moyens d'attaquer seul la France. S'il cherchoit pour cela des alliés puissants, aucun ne seroit à portée de lui fournir des troupes que la cour de Vienne, mais jamais assez pour prendre des quartiers d'hiver en France.

L'expérience du passé avoit préservé le feu Roi de Sardaigne de cette tentation. On l'a déjà dit : ce prince n'approuvoit point du tout la dernière expédition des alliés en Provence. Son fils, son élève, est trop sage pour risquer ainsi son armée, peut-être ses États, sur la foi d'un secours autrichien.

Il ne compteroit pas davantage sur les subsides autrefois si abondants de l'Angleterre et de la Hollande.

La première paroît absolument dégagée de toutes les connexions continentales, et l'état de ses finances ne lui permet plus de les prodiguer.

L'impuissance de la seconde, ou son économie, laisseroient à peine espérer des subsides de sa part à quelques princes voisins qui lui vendroient leurs troupes.

Enfin, si le Roi de Sardaigne avoit à son tour des vues de conquête et d'agrandissement, ce ne seroit assurément pas du côté de la France.

Celui de l'Italie lui offre un champ trop vaste et trop beau ; il est ouvert à son ambition ; trois places seulement sont restées à la Lombardie autrichienne, Mantoue, Pizzi-

ghitone et le château de Milan. Toutes les autres forteresses étoient tombées dans le partage des deux derniers rois de Sardaigne. Ils les ont toutes augmentées et perfectionnées, et la frontière du Piémont présente aujourd'hui aux Autrichiens une chaîne formidable. Telle est la position topographique de la cour de Turin.

Ajoutons-y les avantages et les moyens que le nouveau Roi de Sardaigne recueille en montant sur le trône, de l'économie et de la bonne administration de son prédécesseur. Un État libéré, un crédit établi par des remboursements des dettes précédentes, ouvert chez l'étranger, surtout en Suisse et à Genève; un trésor qui n'est pas immense, mais proportionné aux besoins extraordinaires qui pourroient survenir; un revenu courant et liquide d'environ vingt-cinq millions; vingt-deux mille hommes de troupes réglées qui peuvent aisément et promptement être augmentées d'un tiers; douze bataillons nationaux[1], faisant six mille hommes en tout, mais qui peuvent être doublés au premier coup de tambour par autant de surnuméraires : voilà le tableau riant et brillant que présente aujourd'hui la puissance piémontaise.

Du système donc de la cour de Turin, de sa position topographique, de ses moyens, de ses ressources, dérivent nécessairement ses rapports avec la France. Ils se présentent ici d'eux-mêmes; il suffit de les indiquer.

Le premier de ces rapports est celui qui doit résulter des derniers antécédents entre la France et la cour de Turin.

On l'a déjà dit : l'amitié, l'estime, tous les biens personnels n'avoient rien perdu de leur force entre les deux

[1] Espèce de milices provinciales enrégimentées, aussi belles pour le moins que tout le reste, qui avoient acquis dans la dernière guerre autant de réputation que nos grenadiers royaux. (*A.*)

monarques ; mais la confiance politique ne pouvoit pas encore être bien établie entre les deux États.

Elle avoit à peine commencé de renaître après la dernière guerre, qu'un événement imprévu, et qui n'avoit pas dû paroître vraisemblable, sema la défiance, la crainte, les soupçons dans tous les États d'Italie, et surtout à la cour de Turin.

Ce fut l'alliance de 1756 avec celle de Vienne. Le Roi de Sardaigne ne pouvoit pas se dissimuler que cette cour étoit intérieurement animée contre lui des mêmes sentiments qui l'excitoient alors contre le Roi de Prusse.

Ces deux monarques étoient tous deux dans le même cas : ils avoient démembré la succession de Charles VI. Charles-Emmanuel l'avoit entamée d'avance par les armes, en 1733. Il l'avoit achevée dix ans après par la négociation ; mais enfin la moitié du Milanès lui étoit restée, comme la Silésie au Roi de Prusse : cela ne se pardonne point.

Charles-Emmanuel voyoit, il est vrai, le torrent se porter vers l'Allemagne ; et de quelque temps il ne pouvoit craindre de le voir retomber sur ses États. Mais un prince éclairé, prudent, qui spécule et combine, compte pour rien une sûreté présente et précaire ; c'est sur l'avenir qu'il faut le rassurer.

Cela auroit été difficile. Tout sembloit annoncer la ruine prochaine et inévitable du Roi de Prusse ; le même esprit de réunion auroit porté l'Autriche triomphante à recouvrer aussi tous les démembrements de ses États en Italie.

Elle auroit aussitôt fait en Lombardie contre ce prince des préparatifs aussi menaçants qu'elle en avoit fait en Bohême contre le Roi de Prusse, et porté en Italie ses armes victorieuses. Peut-être alors Charles-Emmanuel auroit-il été forcé, comme Frédéric, de prévenir une attaque certaine, de frapper les premiers coups, et de se faire en

avant un champ de bataille pour éloigner d'autant l'ennemi, pour vivre à ses dépens dans le meilleur pays du monde, pour se donner les positions les plus avantageuses, avant que l'ennemi fût arrivé en force ; enfin, pour se ménager une retraite lente et sûre, lorsqu'il seroit réduit à la défensive. Cette manœuvre, nécessitée par la *raison de guerre*, auroit eu l'air de ce qu'on appelle les *premières hostilités*. Alors aussi la cour de Vienne n'auroit pas manqué de crier à l'agression, de réclamer contre l'agresseur le *casus fœderis*, et de sommer hautement la France de lui fournir les secours stipulés. Quelle auroit été la situation du Roi de Sardaigne, et ne seroit-on pas en droit de conjecturer que la ruine du Roi de Prusse auroit été suivie de la sienne ?

On répondroit peut-être que cela ne seroit point arrivé ; « que si la cour de Vienne, après avoir écrasé le Roi de » Prusse, avoit été tentée d'attaquer le Roi de Sardaigne, » la France l'auroit empêché, soit par son intercession, » sa médiation, soit par une déclaration en forme ; et que » même elle en avoit d'avance donné et fait donner par cette » cour à celle de Turin des assurances suffisantes ». Mais, en admettant cette supposition, n'étoit-ce pas assez pour aliéner de nous la maison de Savoie, que de lui avoir lié les mains par une alliance qui renfermeroit désormais son ambition dans les limites du traité d'Aix-la-Chapelle ; d'avoir aussi arrêté tout court les nouveaux projets d'agrandissement qu'elle avoit pu former pour le cas éventuel d'une nouvelle rupture entre les deux maisons de France et d'Autriche ; de nous être liés si étroitement avec celle-ci, que, dans les affaires d'Italie surtout, nous nous étions engagés à favoriser toutes ses prétentions [1] ? Notre condes-

[1] Voyez les deux traités du 1[er] mai 1757 et du 30 décembre 1758, tome II, article II, *De la cour de Vienne*, à la fin de cet article*.

* L'état de rivalité entre la France et l'Autriche étoit au contraire ce qui causoit les

cendance, notre déférence, notre partialité pour elle n'étoient-elles pas déclarées ? et tant que ce système auroit duré, que pouvoit attendre de nous la cour de Turin qui fût contraire aux vues, aux projets de celle de Vienne ?

Qu'a-t-on fait depuis pour rassurer la première ? Et ses inquiétudes sur l'avenir n'ont-elles pas dû augmenter, quand elle a vu la France réduite à l'inaction et devenue purement passive sous cette ombre d'alliance, tandis que la cour de Vienne se liguoit avec la Russie et le Roi de Prusse, et qu'en livrant les Turcs à l'une de ces deux puissances, elle partageoit avec tous deux les dépouilles de la Pologne ?

Quelle confiance politique auroit pu prendre en nous la cour de Turin, jusqu'à la mort de Charles-Emmanuel, et quel degré de plus tout ce qui est arrivé depuis pourroit-il lui en inspirer ? Mais aussi de quelle importance, de quelle nécessité ne seroit-il pas, et pour elle, et pour nous, de former ensemble des liaisons qui rétabliroient mutuellement cette confiance sur la base solide de l'intérêt *commun et réciproque ?*

Jamais, on le répète, les circonstances n'ont été si favorables pour assurer par ce moyen la tranquillité de l'Italie, et pour y reprendre cet ascendant, cette influence que donnent toujours à un grand État sur plusieurs petits, un voisinage paisible, une médiation impartiale, une protection désintéressée.

C'est surtout de concert et avec le concours du nouveau Roi de Sardaigne que la France peut et doit y réussir ;

embarras et les perplexités de la politique du cabinet de Turin ; et les conséquences du traité de 1756 ont été une tranquillité absolue de plus de trente ans pour le Roi de Sardaigne. Ce résultat étoit facile à prévoir ; car, quelle que fût la foiblesse de Louis XV, elle pouvoit aller jusqu'à laisser démembrer un pays éloigné comme la Pologne ; mais elle ne l'auroit jamais assez aveuglé pour le rendre témoin indifférent de la conquête du Piémont par les Autrichiens. Ce sont de ces vérités que la raison voit avec évidence, et dont la passion seule pouvoit faire douter. (*S.*)

son intérêt propre l'exige. L'esprit de réunion et le système copartageant ont répandu partout une égale terreur, et les États d'Italie ne peuvent pas en être exempts. Ce prince voit de près les moyens employés par la cour de Vienne pour s'ouvrir un chemin plus court du Tyrol dans le Milanès par la Valteline.

Si le prétexte du commerce et de la circulation séduit assez les Grisons pour les faire consentir à cette innovation, bientôt ils sentiront eux-mêmes qu'une porte une fois ouverte ne peut plus être refermée *quand on veut*, et que le *transitus innocuus* devient tôt ou tard très-nuisible : bientôt la Valteline ne seroit plus qu'*un pays d'étape*, par où les armées autrichiennes viendroient en Italie déboucher directement de la *tête du lac de Côme* par le *fort de Fuentes*. De là s'ouvrent deux grandes routes par où l'on peut se rejeter à volonté sur l'État de Piémont, comme le plus proche, ou sur celui de Venise, comme le plus dégarni ; on auroit de plus évité le grand détour qu'il faut faire encore pour entrer par ce dernier pays en Italie.

Dans cette conjoncture, quel motif pourroit donc rassurer le Roi de Sardaigne et la France même sur une tentative réitérée par la maison d'Autriche au bout de cent cinquante ans, et contre laquelle toute l'Italie, l'Europe entière se souleva dès lors ? On implora la protection de la France ; elle négocia, *vacilla* et *mollit*, parce qu'elle n'avoit point encore un système, que les divisions intestines, les intrigues de cour, la foiblesse et l'ignorance des ministres d'alors donnoient à toutes les démarches de la cour de France une *teinte* de pusillanimité.

Richelieu parut, et l'affaire de la Valteline fut la première qu'il eut à traiter ; il ferma, du moins pour un siècle et demi, ce passage à la maison d'Autriche.

On ne peut pas nous objecter « que les circonstances

» étoient différentes, que les temps sont changés, et » qu'aujourd'hui la France n'a plus les mêmes raisons pour » s'alarmer de ce projet ». La réponse est bien simple. Le Tyrol et le Milanès appartiennent encore à la maison d'Autriche; mais s'il y a une différence, c'est à l'avantage de notre observation. Cette maison étoit divisée en deux branches : l'une pouvoit secourir l'autre par ce nouveau chemin; c'est ce qu'on vouloit empêcher. Aujourd'hui une seule peut tout envahir avec bien plus de facilité. Seroit-ce là ce qu'on voudroit permettre?

Ce ne peut pas du moins être l'intention du Roi de Sardaigne; et c'est d'après cet exposé du système de sa maison, de sa position topographique et politique actuelle, qu'on peut déduire les rapports de la cour de Turin avec celle de Versailles.

Reste seulement à dire un mot de ce qu'on peut conjecturer sur les dispositions personnelles de ce prince à l'égard de la France. On croit assez généralement qu'elles ne peuvent pas être encore des plus favorables, et voici sur quoi l'on se fonde.

Il est trop vrai que les premières impressions reçues dès l'enfance et répétées dans la jeunesse peuvent beaucoup influer sur les affections des princes parvenus à un âge mûr, et que celles-ci doivent plus ou moins influer sur tout le reste de la vie.

Ces affections, il faut l'avouer, n'ont pas été tournées dans l'esprit du duc de Savoie, aujourd'hui Roi de Sardaigne, du côté de la France. Trop jeune encore lorsqu'elle étoit liguée, en 1733, avec le Roi son père, s'il a pu deux ans après comprendre et retenir quelques réflexions politiques, elles n'étoient plus à l'avantage de cette couronne. Les préliminaires de Vienne avoient aliéné la cour de Turin; et dans son adolescence jusqu'à la der-

nière guerre d'Italie, il a été nourri dans des principes beaucoup plus favorables à l'Angleterre. Parfaitement bien élevé, il n'a eu auprès de lui que des hommes du plus grand mérite ; mais chacun a ses affections, et les deux chefs de son éducation[1] penchoient pour l'Angleterre.

La guerre survint en 1743. Cette guerre étoit défensive pour la cour de Turin et la France. Il eut au moins l'*air de l'agression*. Le duc de Savoie fit ses premières armes sous le Roi son père ; et la passion qu'il montra dès lors pour la guerre eut pour premier objet de repousser une invasion et de sauver les États sur lesquels il étoit destiné à régner. D'autres circonstances ont depuis contribué à nourrir le goût qu'il avoit déjà pour la nation angloise[2].

On ne doit cependant tirer de là aucune conséquence pour l'avenir. L'ascendant de cette nation et la cour de Turin étoient pour ainsi dire achetés par les subsides abondants qu'elle en avoit reçus et qu'elle en espéroit encore. Nous l'avons déjà dit, cette espérance est désormais éva-

[1] Le marquis de Solar de Broglio, son gouverneur, depuis grand écuyer, et le marquis de Fleury, son instituteur, ensuite chevalier d'honneur de la duchesse aujourd'hui reine. C'étoit dans ce dernier un préjugé d'habitude. Il avoit été élevé, pour ainsi dire, à Londres où son père avoit été longtemps ambassadeur; et quoiqu'il n'eût point adopté les *mœurs angloises*, il n'avoit pu se défendre d'un goût décidé pour cette nation. Ceci nous rappelle une observation singulière : c'est que les étrangers (ministres et voyageurs) qui ont passé beaucoup de temps à Paris et qui s'y sont fort amusés, en partent rarement contents et conservent peu d'inclination pour la France. Ceux qui ont fait de longs séjours à Londres, où ils ne sauroient nier qu'ils ne se soient souvent ennuyés, restent presque toujours enthousiastes de l'Angleterre. (A.)

[2] Le roi Victor-Amédée avoit fondé à Turin une *académie royale* d'instruction et d'exercices ; il y avoit mis pour gouverneur un homme de qualité. Cet usage a été suivi et l'objet du fondateur a été rempli : c'étoit moins d'y élever sa jeune noblesse, peu riche en général, que d'y attirer des princes, des grands seigneurs étrangers, et surtout des Anglois opulents. Les distinctions et les agréments à la cour accordés aux élèves de cette académie avoient flatté la vanité de ces derniers. Sans aucune difficulté sur le rang ou la naissance, ils étoient et sont encore présentés de droit par le ministre national, de là mis

nouie ; les connexions continentales sont abandonnées [1], et l'idée même de les renouer n'entrera plus dans la tête d'aucun ministre anglois. Elle a été proscrite d'avance par le vœu national. A peine le gouvernement britannique mettroit-il encore quelque degré de chaleur dans les affaires qui pourroient intéresser directement les États de Hanovre. Tout ce que le Roi de Sardaigne peut et paroît en espérer, c'est le concours de cette puissance maritime aux mesures qu'il prend pour l'amélioration et pour le commerce de son port de Nice.

Peut-être à cet égard pourroit-il encore compter sur la protection de l'Angleterre. La rivalité nationale et le motif du gain suffiroient pour intéresser un peuple *mercantile* à s'ouvrir et à se conserver un débouché de plus, surtout aussi près de la France. C'est autant de gagné pour l'Angleterre, autant de perdu pour nos ports de Provence, pour notre navigation et pour nos fabriques de draps et de toiles. Voilà donc à peu près le but et le terme de l'intérêt

à l'académie ; et, en cette qualité, ils ont toujours partagé ces mêmes agréments et distinctions avec les princes et les plus grands seigneurs étrangers. On y voyoit les fils des marchands de Londres danser au bal paré de la cour avec les princesses royales. Turin étoit donc devenu un séminaire d'Anglois courtisans ; et ceux même qui n'étoient pas nés pour jouer ce rôle en soutenoient par leur dépense l'éclat et la représentation. Les académistes et les voyageurs de cette nation avoient l'honneur de faire leurs exercices avec les ducs de Savoie et de Chablais et de les accompagner à la chasse et dans leurs promenades à cheval ; enfin, ils vivoient avec eux dans une sorte de familiarité qui n'étoit pas permise à la noblesse piémontaise. (*A.*)

[1] Ce passage prouve combien les politiques les plus habiles doivent se défendre de la manie de faire les prophètes. Favier prédit que le cabinet anglois, consultant le vœu national, renoncera aux connexions continentales, et ne donnera plus de subsides aux puissances étrangères ; et nous voyons aujourd'hui tous les rois de l'Europe successivement payés par l'Angleterre pour prolonger la guerre contre la France. Il seroit certainement de l'intérêt du peuple anglois de jouir avec sagesse de son heureuse position insulaire, de ne point se mêler des querelles sanglantes du continent, et de se contenter de faire de leur île le temple de la liberté, l'asile du malheur, et l'entrepôt

réel et solide que prendroit désormais la cour de Londres à celle de Turin. L'objet n'en est pas assez important pour déterminer la première à faire des efforts pécuniaires à l'appui de la seconde. Elle ne prendroit même le parti de celle-ci par un armement maritime, que dans le cas de quelques difficultés entre les deux cours de Versailles et de Turin, au sujet de ce commerce de Nice. Alors peut-être, si le cabinet de Saint-James cherchoit quelque prétexte de tracasser la France, celui-là pourroit servir au besoin tout comme un autre ; mais ce seroit toujours à titre de *protection* ou de médiation armée, et non d'alliance offensive ou défensive, *ni de traité de subsides.*

C'est à ce titre seul que les liaisons de la cour de Turin

général du commerce du monde. Mais la politique suit les passions des gouvernants et non l'intérêt des peuples. Le ministère britannique veut être le tyran des mers ; et comme il craint la rivalité, les richesses et la puissance des François, il veut les appauvrir par des guerres fréquentes qui les empêchent de porter leurs efforts et leur activité sur l'Océan. D'après ce système, il excitera tant qu'il le pourra des troubles sur le continent et soldera, toutes les fois qu'il en trouvera le moyen, des gladiateurs couronnés pour ensanglanter la terre et rendre sa domination sur la mer plus paisible. Il est à souhaiter qu'un jour toutes les puissances maritimes ouvrent les yeux sur ces projets funestes et réunissent leurs moyens pour condamner au repos cette puissance ambitieuse. On doit être étonné que Favier avec tant de lumières fasse une prédiction si improbable, et dont tous les événements démontrent la fausseté. Mais tel est l'esprit de système et de parti : il fausse l'esprit le plus juste, et lui fait adopter tous les paradoxes qu'il croit utiles pour établir ses opinions.

Un des avantages de l'alliance de 1756 étoit de mettre la France à l'abri de toute diversion continentale par l'Autriche, dans le cas où elle seroit en guerre avec l'Angleterre. Favier, qui combat cette alliance, veut établir en principe que l'Angleterre a décidément renoncé au système des connexions continentales, et il prédit qu'elle ne donnera plus de subsides. Si cette prédiction eût été vraie, il est certain que l'alliance de 1756 auroit été inutile : car l'Autriche n'est pas en état de faire la guerre à la France sans l'argent de l'Angleterre. Ainsi son erreur n'a d'autre cause que le désir passionné de prouver par tous les moyens possibles le danger et l'inutilité de l'alliance des cours de Vienne et de Versailles. (*S.*)

avec celle de Londres ont été longtemps aussi fructueuses pour l'une qu'onéreuses pour l'autre; et sans ce motif d'intérêt, l'influence et la prépondérance de l'Angleterre à la cour de Turin ne tiendront plus qu'à bien peu de chose.

Ces liaisons autrefois si étroites ne subsistent donc plus par l'unique lien qui les avoit rendues indissolubles presque depuis un siècle. C'étoit le besoin, l'espoir même, la certitude d'un puissant secours pécuniaire dans les guerres longues, fréquentes et animées qu'elle avoit à soutenir contre la France, de concert avec une multitude d'ennemis également ligués contre cette couronne. Ce cas ne doit et ne peut plus arriver : donc l'alliance de l'Angleterre est désormais à peu près nulle à l'égard de la cour de Turin.

En partant de cette assertion aisée à démontrer, on peut et doit se flatter aussi que les préjugés de l'éducation et les penchants de la jeunesse n'influeroient pas longtemps sur l'âge mûr et la conduite politique du nouveau Roi de Sardaigne. Ce monarque est sage et habile. De nouveaux liens plus forts doivent tourner ses inclinations du côté de la seule puissance dont il aura toujours, s'il veut, *beaucoup à espérer et rien du tout à craindre*.

C'est dans ce nouveau point de vue qu'il faut désormais envisager sa position relativement à la maison de Bourbon; et ce seroit aussi la mesure des rapports respectifs du chef et de toutes les branches de cette auguste maison avec celle de Savoie. Réduisons-nous donc à un simple résumé de la position réciproque de la France et de la puissance piémontaise dans l'ordre politique actuel. Il en résulte :

1° Que le système ancien et constant de la maison de Savoie a été un système d'agrandissement;

2° Qu'il n'y a aucune raison de penser qu'elle ait volon-

tairement abandonné ce système naturel, primitif et fondamental;

3° Que si elle a paru depuis quelque temps y renoncer ou s'en écarter, cette inertie apparente a été l'effet d'une situation forcée, aussi gênante que nouvelle pour la cour de Turin;

4° Que le nouveau système de la cour de France, depuis 1756, a produit cette gêne et cette inertie apparente;

5° Que la cour de Turin peut se flatter encore de voir un jour changer cette situation par quelque révolution préméditée, ou peut-être nécessitée dans le nouveau système;

6° Que le deuxième principe constant de la cour de Turin est de se maintenir surtout dans l'état de sûreté et d'indépendance qui résulte de sa position topographique;

7° Qu'elle tient à ce principe local plus encore qu'à son système d'agrandissement, de sorte qu'elle n'accepteroit jamais aucune offre de nouvelles possessions, quelque avantageuse qu'elle parût au premier coup d'œil, si de l'acceptation il pouvoit résulter la moindre altération à cette sûreté, cette indépendance si précieuse;

8° Que pour l'engager sans retour dans les intérêts de la France, il faut cependant que cette cour y trouve aussi les siens, ce qui est le seul nœud indissoluble de toute alliance; et que de plus cet intérêt d'ambition puisse se concilier avec la sûreté et l'indépendance locale;

9° Que pour y parvenir, le premier pas à faire est de rétablir la confiance intime entre les deux cours, sentiment qui n'a pu ni dû subsister bien réellement depuis la paix de 1738, moins encore depuis notre traité de 1756 et des années suivantes;

10° Que cette confiance réciproque ne doit pas être fondée seulement sur les liens du sang, sur l'estime et

l'amitié mutuelles des deux souverains, mais aussi sur la vigueur et la stabilité de leurs mesures politiques, et sur les moyens assurés de les soutenir de part et d'autre jusqu'à la pleine et entière exécution de leurs engagements respectifs. Cette certitude dépendra toujours du système motivé, calculé, constant, que chacune des deux cours auroit adopté.

De tout cela, il résulte encore pour la France à l'égard de la cour de Turin, autant et plus que de tout autre État d'Italie, la nécessité indispensable et qui peut devenir pressante, de former incessamment un nouveau système politique et militaire.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DE L'ARTICLE XIII.

Nous avons retracé : 1° la position de la France à la paix de 1748, et le haut rang qu'elle tenoit dans l'ordre politique, relativement à l'Italie comme à l'Empire ;

2° Les titres et les droits qu'elle avoit conservés jusqu'alors à la protection, à la défense même des libertés et des possessions respectives de tous les princes et États d'Italie ;

3° Les puissants motifs pour chacun d'eux de rechercher ou de conserver cette protection imposante ;

4° Le haut degré de considération dont, en conséquence de tous ces avantages, la France jouissoit alors en Italie, considération qui faisoit partie de sa grandeur et de sa prééminence.

5° Les facilités qui en résultoient pour elle d'élever au plus haut point dans cette partie de l'Europe sa puissance fédérative ;

6° L'enchaînement inconcevable de mesures fausses, foibles ou inconsidérées, d'engagements précipités, onéreux, et, en un mot, de toutes les disparates politiques qui

ont fait perdre à la France, en Italie comme dans le reste de l'Europe, son rang à la tête des grandes puissances;

7° Nous avons présenté l'Italie comme un composé de différents États, coupés et séparés les uns des autres par une ligne d'environ cent lieues de pays possédés, gouvernés ou subjugués par une puissance étrangère. D'après cette interposition locale et continue d'une domination puissamment armée, nous avons prouvé le danger qui en résulte pour chacun des autres États séparés, d'être engloutis ou subjugués à leur tour par cette puissance prépondérante. Nous avons démontré que leur liberté, leur indépendance, leur existence même seroient au moins précaires, s'ils n'étoient constamment et puissamment protégés par quelque autre grande puissance.

8° La France étant la seule des puissances de cet ordre à portée de défendre l'Italie contre la seule aussi à portée de l'opprimer, on a discuté la position actuelle de chacun des États d'Italie relativement à la France, et respectivement celle de la France à leur égard dans le nouveau système de l'Europe.

9° Ce nouveau système étant résulté en partie de l'altération, ou plutôt du renversement arrivé dans l'ancien système de la France, nous avons exposé les inconvénients et les difficultés qui l'arrêteroient aujourd'hui dans l'exercice de cette protection et de cet arbitrage qui lui appartenoient autrefois à l'égard de l'Italie comme de l'Empire. Nous avons prouvé aussi qu'en honneur et même en saine politique, il pourroit arriver des cas où cependant la France ne sauroit se dispenser de faire revivre cette protection et cet arbitrage, ce qui l'entraîneroit dans une guerre forcée, et par conséquent désavantageuse.

10° Ces inconvénients et ces difficultés devant nécessairement subsister et même augmenter successivement, tant

que le système actuel de l'Europe, et surtout celui de la France, restera établi ou plutôt chancelant sur le même pied, nous avons, d'après chaque article particulier, conclu à la refonte de ce système.

Résumons donc et disons encore, redisons toujours : Que *l'amour même de la paix* exige de la France pour son honneur, sa gloire et sa tranquillité, de voir et de prévenir de loin tout ce qui pourroit l'entraîner dans une guerre nécessitée ;

Que ce cas *de la nécessité* peut et doit arriver par la réclamation d'un État d'Italie, allié ou protégé de la France, qui seroit opprimé ou menacé par la puissance dominante ;

Qu'il ne seroit alors ni glorieux ni prudent de l'abandonner à une invasion, parce que la première qui auroit réussi seroit suivie de plusieurs autres, et que de proche en proche la France se trouveroit bientôt discréditée et investie par cet enchaînement d'usurpations qu'elle auroit honteusement souffertes ;

Que le seul moyen de les prévenir ou d'en arrêter le cours seroit pour cette couronne de travailler à rétablir, relativement à l'Italie comme à l'Empire, *sa puissance fédérative ;*

Que cette puissance ne pouvant être fondée que sur le recours du plus foible, le secours du plus fort, le concours de tous les deux, elle doit avoir pour base la confiance de l'un, la fermeté de l'autre, mais surtout la combinaison et la certitude des moyens de communication et de la liberté des secours ;

Que ces moyens et cette liberté dépendent, 1° des *intermédiaires ;* 2° des engagements antérieurs, favorables ou contraires à la prestation de ces secours ;

Que dans l'état présent de notre système on n'est rien

moins qu'assuré des intermédiaires dont le principal peut et doit être bien disposé à certains égards, mais ne peut être encore *engagé*, tant que la France conservera de son côté des engagements exclusifs et diamétralement opposés;

Que la liberté des secours est également gênée, restreinte, et à peu près annulée par ces mêmes engagements, puisqu'ils seroient contradictoires avec cette liberté: pour être réelle, nous l'avons prouvé ailleurs, elle doit être indéfinie;

Que sans cette double certitude des moyens de communication et de la liberté des secours, l'État opprimé ou menacé et la puissance protectrice craindroient également, l'un de faire une réclamation inutile, et l'autre de tenter une entreprise difficile ou même dangereuse;

Que de ces craintes réciproques suit nécessairement la défiance, ou du moins le découragement d'un côté et le discrédit de l'autre;

Que de cette situation respective de l'État menacé et de la puissance protectrice, il doit résulter pour la puissance menaçante le plus grand encouragement à opprimer l'une et à se jouer impunément de l'autre;

Que de cet encouragement doit naître l'exécution successive de tous les projets ambitieux et destructifs de la puissance menaçante, et par conséquent le danger inévitable pour la puissance protectrice d'être nécessitée à des mesures tardives, fautives et insuffisantes, c'est-à-dire à tous les inconvénients d'une guerre forcée.

Donc, relativement à l'Italie comme à l'Empire, *l'amour même de la paix,* ainsi que l'honneur, la prudence, la gloire, tout fait une loi à la France de changer ou du moins de modifier très-différemment son système politique.

Mais, dira-t-on, « toute modification détruiroit ce sys-

» tème puisqu'il est absolu, exclusif et contradictoire à » tout autre engagement que celui de rester *purement* » *passif* dans le bouleversement déjà commencé du sys- » tème de l'Europe. »

C'est ce qu'on se réserve de discuter dans la troisième section. On observera seulement ici que la refonte ou la formation d'un système politique qui ne seroit pas purement passif ne sauroit s'accomplir ou du moins subsister sans l'appui du nouveau système militaire.

XIV. *De la Suisse ou du corps helvétique.*

C'est uniquement pour rentrer en France, en achevant le tour de l'Europe, que nous nous arrêterons un moment sur cette république fédérative.

La Suisse a joué jadis un grand rôle dans les affaires d'Italie, lorsque la cour de Rome y représentoit elle-même. L'influence de cette cour, tombée en même temps que sa puissance temporelle, fut presque anéantie en Suisse à l'époque de la réformation : ce qu'elle en a conservé dans les cantons catholiques est soigneusement surveillé et sans cesse combattu par la vigilance et la supériorité des cantons protestants.

Le corps helvétique cessa dès lors d'être pour la France un allié très-important ou un ennemi redoutable. Bornée avec lui aux engagements du traité de 1512, elle s'accoutuma à ne considérer la Suisse que comme un dépôt de recrues, dont les partis, dans les guerres de religion, tiroient en payant des ressources promptes et assurées.

La paix rendue à l'État, au dedans et au dehors, sous Henri IV, ne fit pas négliger ce dépôt étranger, mais voisin et d'autant plus précieux, qu'en épargnant par ce

moyen la population nationale, ces troupes mercenaires soulageroient l'agriculture et les arts utiles.

Ce grand roi, occupé d'ailleurs de l'abaissement d'une maison alors ennemie, et surtout du projet de rendre la liberté à l'Italie et à l'Allemagne, ne pouvoit pas se dispenser de ménager une nation guerrière placée entre la France et ces deux parties de l'Europe.

Tel fut le motif de la grande alliance, jurée solennellement par ce monarque en 1602, avec les députés de tout le corps helvétique, et de la même cérémonie renouvelée par Louis XIV en 1660. De là aussi le soin qu'avoit pris la France dans les traités de Westphalie, d'assurer à cette république le même avantage qu'à celle des Provinces-Unies, c'est-à-dire de faire enfin reconnoître le corps helvétique par la maison d'Autriche pour un État libre, souverain et indépendant.

Mais bientôt le système noble et généreux de Henri IV, et les apparences mêmes de ce désintéressement, conservées encore sous Louis XIII, relativement à l'Empire, firent place à des vues ouvertement ambitieuses et despotiques.

Les hauteurs, les prétentions surannées ou même fabuleuses et inouïes de la France après la paix de Nimègue, les vexations, les usurpations manifestes de cette couronne, répandirent l'alarme dans le corps germanique. Il ne vit plus dans le Roi Très-Chrétien l'arbitre de ses différends, le garant de sa constitution, le protecteur de sa liberté. Il ne l'envisagea que comme un voisin formidable et trop ambitieux [1].

[1] Rien ne ressemble plus aux prétentions formées par les chambres de réunion de Metz et de Brisach sur tant d'États de l'Empire que les réclamations du Roi de Prusse et de l'Impératrice-Reine sur l'extension imaginaire de l'anciene Poméranie, et sur les royaumes de Lodomérie et de Hallicie ou Gallicie. La Suisse avoit fait autrefois partie de l'Empire, et s'étoit trouvée fort

La Suisse trembla pour l'Empire et pour elle-même. Le voisinage pouvoit faire rejaillir sur ses possessions quelques étincelles de l'embrasement. La révocation de l'édit de Nantes et l'odieuse persécution qui s'ensuivit aliénèrent de la France les cantons protestants, sans inspirer aux catholiques plus de confiance et de sécurité. Dès lors ce dépôt de recrues, réservé précédemment à la France, qui en avoit eu presque l'usage exclusif, devint commun à ses ennemis. L'Angleterre, la Hollande, la cour de Turin, y puisèrent abondamment; et celle de Vienne, sans prendre des Suisses à sa solde, se prévalut de leurs services dans les armées des alliés. Par là elle put diminuer son contingent, et se servit de ses propres troupes pour des objets de préférence.

Telle étoit la guerre d'Italie, dont tous les avantages devoient être uniquement pour son propre compte.

Devenus dès lors amis *de tout le monde*, les Suisses ne le furent plus de personne, et peut-être moins de la France que d'aucune autre puissance. Ils le prouvèrent assez par le jugement rendu au sujet de la succession de Neufchâtel. La guerre civile de 1712, et l'alliance particulière renouvelée en 1715, entre cette couronne et les cantons catholiques, avoit un peu resserré les liens de l'amitié entre eux et la France; mais aussi les mêmes circonstances avoient achevé de les rompre entre elle et les cantons protestants.

Les efforts qu'on a faits depuis pour ramener un peu ces derniers, n'ont pas été absolument sans succès; mais leur conduite dans la médiation de Genève et le dénoûment

entremêlée, par les bizarreries du droit féodal, avec l'Alsace et le Brisgaw, où étoit établi l'un des foyers de réunion. En suivant les mêmes principes, adoptés depuis par d'autres puissances, on auroit pu faire dépendre du seul *comté de Férette* une grande partie des possessions helvétiques. (*A.*)

de cette scène politique si peu convenable à la dignité et à la prépondérance naturelle du principal médiateur, ont trop montré le peu de fond qu'il y auroit désormais à faire sur les démonstrations de Berne et de Zurich.

L'affaire de Versoix, née du mauvais succès de cette médiation, les tracasseries dont notre ministère a été soupçonné dans les derniers troubles de Neufchâtel, l'espèce de punition (à notre préjudice) infligée aux cantons voisins, en les privant des sels de France, les arrangements et refontes arbitraires faites dans la constitution du militaire suisse au service de France, mais surtout les démêlés encore subsistants au sujet des priviléges, exemptions et franchises des Suisses établis dans le royaume, tout ce concours de circonstances et d'opérations fâcheuses n'a servi qu'à nourrir et augmenter de part et d'autre la défiance et le refroidissement.

Les voies de rigueur employées contre Genève n'ont point réussi. L'établissement de Versoix reste abandonné[1]; les sels du Tyrol ont pris la place de ceux de France, et ce débouché de notre superflu paroît désormais fermé pour toujours. Le Roi de Prusse a pris et montré dans cette dernière affaire de Neufchâtel un ascendant qui peut-être auroit été à désirer pour nous dans les temps d'union avec la cour de Berlin, mais qui depuis l'époque de 1756 n'a pu s'accroître en Suisse qu'au détriment de notre influence. Les arrangements militaires n'ont satisfait personne, que quelques individus comblés de bienfaits dans notre service, tandis que collectivement chaque canton a été mécontent. Si quelques-uns ont accédé avec répugnance et de mauvaise grâce, d'autres, et les plus foibles, tels que

[1] Il l'étoit du moins à peu près vers la fin de 1771, faute de cent mille écus fournis à propos; il en a coûté deux ou trois cent mille en pure perte, et une grande consommation d'hommes par les travaux et les maladies. (A.)

celui de Schwitz, ont osé tenir tête à un roi de France. Enfin, les démêlés au sujet des exemptions, traités tantôt avec noblesse et indifférence, tantôt avec une hauteur dirigée par l'esprit fiscal, sont restés dans le même état, à l'aigreur près qui s'y est mêlée de part et d'autre. Tout enfin paroît s'être réuni pour éloigner de plus en plus le renouvellement de la grande alliance.

Dans ce point de vue peu riant, il nous reste à examiner quelle est la position respective du corps helvétique à l'égard de la France. Pour en bien juger, il faudroit d'abord apprécier les dispositions et les intérêts des cantons catholiques d'un côté, et des protestants de l'autre.

La guerre civile de 1712 et le traité qui la termina au grand désavantage des cantons catholiques, a semé entre eux et les protestants un germe de haine et d'animosité plus fécond en discordes que ne pourroit l'être désormais la différence de religion. Un demi-siècle écoulé depuis n'a point adouci ce souvenir amer. Les premiers seroient disposés sans doute à s'unir étroitement avec la France, et à suivre ses directions dans les affaires nationales, s'ils pouvoient se flatter d'en obtenir une protection efficace et des secours réels pour les aider à recouvrer ce qu'ils ont perdu; mais ce seroit acheter trop cher la dépendance du plus foible, que de s'exposer à faire pour lui la guerre au plus fort, et à risquer des troupes et dépenser de l'argent sans avoir aucune possibilité de bénéfice; enfin, à rompre les liens du corps helvétique, et dissoudre sa constitution en pure perte.

Cet espoir n'est donc pas permis aux cantons catholiques; et sur tous les autres points contestés entre la France et cette république, les intérêts sont à peu près communs entre les deux partis. On ne peut donc pas non plus se flatter de les diviser en accordant à l'un ce qu'on

Mais jetons avant de finir un coup d'œil rapide sur quelques membres accessoires du corps helvétique.

La république des Grisons possède encore *la Valteline*. La situation de ce petit pays entre le Tyrol et le Milanès en a fait depuis deux cents ans un objet d'attention pour toutes les puissances intéressées au sort de l'Italie. Nous avons traité dans l'article de cette partie de l'Europe[1] les nouveaux sujets d'inquiétude qu'auroit pu donner le projet repris en dernier lieu d'un chemin de communication par la Valteline, depuis les gorges du Tyrol jusqu'au lac de Côme. Nous nous bornerons à observer que, de la facilité des Grisons à y consentir, on pourroit inférer aussi la prépondérance du parti autrichien dans cette république. Comme en ce cas la cour de Vienne devroit cet avantage à notre alliance, on doit espérer que nous le partagerons toujours avec elle; ce qui seroit un dédommagement foible, à la vérité, de l'ancienne considération dont la France jouissoit exclusivement dans cette république.

Une autre petite république (le Valais), et qui fait également partie du corps helvétique, paroît aussi se détacher insensiblement de la France. Elle avoit adopté, ainsi que les Grisons, l'usage des sels du Tyrol, que la cour de Vienne s'étoit empressée de leur offrir, lors des dernières tracasseries entre eux et notre ministère[2].

Ce petit pays forme aussi, par les deux passages du Simplon et du mont Saint-Bernard, une ligne de communication et une espèce de contiguïté entre le Roi de Sardaigne et les cantons catholiques, tandis que la Savoie le rend le plus proche voisin de ceux de Berne et de Zurich.

[1] Art. XIII, *De l'Italie, de la cour de Turin.* Voyez plus haut, p. 332.

[2] Nous ignorons si cette branche de commerce a été rétablie en tout ou en partie, et même si l'on y a seulement pensé. Peut-être aussi après l'avantage qu'on avoit laissé prendre là-dessus à l'administration autrichienne, toute démarche de notre part auroit-elle été tardive et infructueuse. (*S.*)

mais on voit en lui un voisin, un allié puissant, et qui peut être utile sans devenir jamais dangereux. Protégé par les cantons dans son petit État de Neufchâtel, soulagé par là de toute dépense et de toute inquiétude, il leur a fait envisager en grand la réciprocité de cette protection ; et le rang qu'il tient entre les puissances, son influence dans le système politique, son poids dans la balance de l'Europe, tout, jusqu'à son alliance avec la cour de Vienne, ont dû inspirer et fortifier de jour en jour cette confiance. Les cantons protestants au moins en ont le garant le plus sûr : c'est *l'intérêt d'un prince éclairé;* il ne peut en avoir aucun à leur nuire, mais beaucoup à les protéger.

A l'égard des cantons catholiques, on n'a que trop vu combien depuis quelques années l'influence de la cour de Vienne s'y est accrue aux dépens de la nôtre. Il seroit inutile de rechercher ici les causes et de retracer toutes les nuances de cette dégradation successive. Nous en avons déjà indiqué les unes en général ; il seroit aussi minutieux que désagréable de s'appesantir sur les autres.

Nous ne parlerons point ici de l'Espagne ; elle avoit autrefois le plus grand intérêt à cultiver les Suisses, et ceux-là à la ménager. Elle possédoit le Milanès et dominoit en Italie ; aujourd'hui le seul lien entre ces deux États consiste dans les avantages que les cantons catholiques trouvent à vendre au Roi d'Espagne des troupes dont il ne peut se passer. Naples est respectivement dans le même cas pour ses régiments suisses.

Depuis cette époque, le gouvernement, dont les dépenses ordinaires sont fort inférieures à ses revenus, n'a point cessé d'accumuler et de placer toujours en Angleterre. Les particuliers ont, en général, suivi l'exemple de l'État. Qu'on juge par là combien, depuis soixante ans, la masse de ces capitaux doit avoir grossi ; on comprendra l'attachement et même le fanatisme des Bernois pour la nation britannique. (*A.*)

S'il faut en croire leurs auteurs, « la France en devoit
» recueillir, outre la certitude d'une sûreté et d'une tran-
» quillité inébranlables, un surcroît de crédit, de considé-
» ration dans le système de l'Europe. »

Nous laissons à juger si elle a conservé partout ce qu'elle en avoit auparavant. Il est trop vrai qu'elle paroît en avoir perdu en Suisse, autant que la cour de Vienne a su s'en acquérir. L'union intime de celle-ci avec les deux autres puissances copartageantes, surtout avec le Roi de Prusse, a moins effrayé les Suisses par la possibilité du danger, qu'elle ne les a rassurés par l'intérêt que ce dernier a sûrement de les en garantir. Ainsi cette nation, remplie d'ailleurs d'une opinion, peut-être exagérée, de ses propres forces et des avantages de sa position locale, n'a pas seulement soupçonné qu'elle dût jamais prendre le plus léger intérêt aux affaires du nord et de l'est de l'Europe. Elle a vu d'un œil indifférent la spoliation d'une autre république, qui n'avoit avec elle rien de commun que le nom.

Peut-être ne verroit-elle pas de même les effets du système copartageant se rapprocher de son territoire, s'il s'étendoit un jour jusqu'au midi de l'Allemagne ; mais alors même il seroit difficile, peut-être impossible aux plus grandes puissances, de donner à la Suisse aucune impulsion. Il ne faut lui supposer qu'une *force d'inertie ;* et c'est cette force inébranlable, selon son opinion, qui lui paroîtra toujours le plus sûr garant de sa liberté et de l'intégrité de son territoire.

Le même titre cependant qu'avoit la république de Pologne à la possession du comté de Zips et des duchés de Zator et Ozwiegin, est précisément celui des cantons pour la propriété des quatre bailliages d'Italie. Ils sont démembrés du Milanès depuis deux cent cinquante ans

pour tenir lieu aux Suisses des sommes à eux dues par les ducs Maximilien et François Sforce ; et si le chemin par la Valteline étoit une fois ouvert aux armées autrichiennes, les propriétaires ou engagistes de ces quatre bailliages n'auroient plus avec eux aucune communication. Sans places, sans troupes et sans aucun espoir de secours, ils seroient enfin réunis au Milanès.

L'offre du remboursement pourroit être faite sans risques ; on seroit bien sûr qu'elle ne seroit point acceptée, et l'on ne se mettroit pas plus avec la Suisse qu'avec la Pologne dans le cas d'éprouver un second refus.

A l'égard des petits États, fiefs et seigneuries, qui formoient l'ancien patrimoine de la maison de Habsbourg, même le comté de ce nom, qui n'est plus qu'un bailliage de Suisse, les titres de possession sont encore plus équivoques, ou, pour mieux dire, il n'y en a point d'autres que la possession même, et la prescription de quatre ou cinq cents ans. Mais qu'est-ce que cela pour des publicistes de ce siècle ? Les royaumes de Lodomérie et de Gallicie, au moins inconnus depuis autant de temps, ont bien reparu sur le parchemin. Il falloit, il est vrai, les chercher sur le globe ; on les a trouvés dans la partie de la Pologne qui convenoit le mieux à la cour de Vienne, et vingt traités renouvelés jusqu'en 1736 n'ont pas pu éteindre une prétention qui n'avoit jamais été formée. Cette cour ne seroit pas aussi embarrassée à placer les siennes sur les possessions des cantons : les noms et les lieux n'ont jamais été perdus de vue ; on peut bien disputer du droit, mais non pas de l'existence.

Peut-être à cet égard les cantons se croient-ils hors de danger par des raisons assez plausibles : l'une, que ces possessions exiguës ne sont pas d'assez grande importance pour engager la cour de Vienne à une agression qui pour-

roit ou devroit la compromettre avec toutes les puissances alliées ou protectrices du corps helvétique ; l'autre, qu'étant situées au centre de la Suisse, entourées de montagnes et de gorges aisées à défendre, il faudroit pour s'en emparer avoir battu la nation entière et faire la conquête de tout le pays, entreprise où les avantages du succès seroient trop disproportionnés aux risques et aux dépenses de la tentative ; la troisième, c'est que l'union intime subsistera ou se rompra entre les cours de Vienne et de Berlin. Dans le premier cas, la considération d'un allié tel que le Roi de Prusse garantira seul la Suisse : dans le second, sa puissance toujours en équilibre avec celle de la cour rivale la tiendra du moins en respect et l'empêchera de rien entreprendre[1].

La crainte donc, ce grand mobile de la politique (et qui lorsqu'elle est raisonnée lui fait prendre souvent la marche la plus audacieuse), ne sauroit agir assez efficacement sur le corps helvétique pour le tirer de son inertie. Il voit de tout côté autour de lui des amis et des protecteurs dont la plupart ont un besoin réciproque de ses secours et de ses moyens. Le seul qu'il pourroit craindre pourroit avoir gagné sa confiance, et beaucoup influer dans ses délibérations directement ou indirectement. Cette république n'a

[1] Pourquoi l'auteur, si disposé à approuver tout ce que fait la Prusse, jusqu'à son union avec l'Autriche, ne conçoit-il pas qu'on ait pu faire en faveur du traité de 1756 le même raisonnement qu'il fait ici, et qu'on ait dit au sujet des États germaniques ou italiens protégés par la France : Si l'union entre la France et l'Autriche subsiste, la cour de Vienne par considération pour son alliée respectera le repos des princes qu'elle a mis sous sa protection ; si cette union se dissout, ces princes trouveront dans les armes françoises un appui formidable?

Mais lorsqu'on est partial on porte des jugements contradictoires sur les causes qui se ressemblent le plus, et on soutient également, par exemple, que la Prusse augmente son influence et que la France diminue la sienne en s'alliant à l'Autriche. (*S.*)

plus aucun démêlé subsistant avec aucun d'eux qu'avec la France seule ; et malheureusement le sujet à peu près de tous ces différends est l'*intérêt pécuniaire.*

Ce gouvernement est peu susceptible d'orgueil, d'ambition et de gloire. Sans désir, ou du moins sans espoir de conquêtes, sans éclat, sans activité au dehors, sans inquiétude au dedans, il ne forme de prétentions, de projets, il ne rend de services que *pour de l'argent.* Cela est passé en proverbe ; et c'est, en effet, l'unique but, le grand objet de sa politique.

Concluons que la position du corps helvétique relativement à la France est celle d'un État très-inférieur, mais formé par une nation belliqueuse, défendu par la nature, garanti par l'intérêt commun de toutes les puissances voisines, à empêcher qu'il ne soit opprimé, et auquel par conséquent la France ne sauroit en imposer beaucoup par la crainte [1].

Que les différends toujours subsistants entre la France et lui, le mettent constamment en opposition avec elle seule du côté de l'intérêt.

Que les liens primitifs de l'amitié, de la confiance, du besoin réciproque, sont beaucoup relâchés, et que s'ils ne sont point encore tout à fait brisés, c'est uniquement parce que ce même intérêt qui divise les deux États ne leur a pas permis de les rompre.

Que de notre part le désir peut-être trop marqué de parvenir enfin au renouvellement de la *grande alliance*, et du côté des Suisses les avantages considérables pour l'État et pour les particuliers qu'ils trouvent dans notre service, nous tiennent réciproquement dans la position de deux

[1] La conquête récente et facile de la Suisse prouve à cet égard l'erreur de Favier. On seroit moins hardi dans ses assertions si on réfléchissoit à tous les démentis que le temps donne aux politiques tranchants. (*S.*)

plaideurs qui au fond s'aiment peu, qui espèrent tous deux de gagner l'un sur l'autre par une transaction, mais qui vivent honnêtement ensemble.

Que par la combinaison de ces différentes circonstances avec la facilité qui accompagne depuis vingt ans notre politique, la France a éprouvé en Suisse comme ailleurs une dégradation sensible de son influence, de son crédit et de sa considération, tandis que d'autres puissances y en ont acquis à proportion de ce qu'elle en a perdu.

Qu'enfin pour changer cette position, en remettant la France à sa place vis-à-vis de la Suisse, c'est-à-dire au premier et au plus haut rang des puissances alliées et protectrices du corps helvétique, il seroit absolument indispensable, ou de former un nouveau système politique et militaire, ou de modifier ce qu'il en existe actuellement, d'après des principes mieux calculés, plus réfléchis, et par une conduite plus ferme, plus imposante, dont le résultat fût de diriger l'influence de nos alliés dans le corps helvétique, au lieu de céder ou de se laisser subordonner à une impulsion étrangère quelconque.

CCCLXVII. — LE CHEVALIER D'ÉON AU COMTE DE BROGLIE.

[*Mém. de d'Éon*, t. II, p. 180[1].]

Londres, les 13 et 18 juillet 1773.

Monsieur,

Vous ne pouviez guère vous adresser ici à personne plus en état de seconder, et même terminer au gré de vos désirs, l'affaire dont vous me parlez[1], parce que M. Morande est de mon pays, qu'il se fait gloire d'avoir été lié avec une partie de ma famille en Bourgogne, et dès son arrivée à Londres, il y a trois ans, son premier soin fut de m'écrire qu'il étoit mon compatriote, qu'il désiroit me

[1] Voyez la lettre suivante de M. de Broglie au Roi.

voir et se lier avec moi. Je refusai pendant deux mois sa connoissance, et pour cause : depuis, il a si souvent frappé à ma porte, que je l'ai laissé entrer chez moi de temps en temps, pour ne point me mettre à dos un jeune homme dont l'esprit est des plus turbulents et des plus impétueux, qui ne connoît ni bornes ni mesures, ne respecte ni le sacré ni le profane. Voilà quel est l'individu.

Fenum habet in cornu, tu, Romane, caveto.

C'est pour cela que je le tiens à une certaine distance.

C'est un homme qui met à composition plusieurs personnes riches de Paris par la crainte de sa plume. Il a composé le libelle le plus sanglant qui se puisse lire contre le comte de Lauraguais, avec lequel il s'est pris de querelle. A ce sujet, le Roi d'Angleterre, si souvent attaqué lui-même dans les journaux, demandoit la semaine dernière au comte de Lauraguais comment il se trouvoit de la liberté angloise : « Je n'ai pas à m'en plaindre, Sire, répondit le comte, elle me traite en roi. »

Je ne suis pas instruit que Morande travaille à l'histoire scandaleuse de la famille du Barry; mais j'en ai de violents soupçons. Si l'ouvrage est réellement entrepris, personne n'est plus en état que moi de négocier sa remise avec le sieur Morande. Il aime beaucoup sa femme, et je me charge de faire faire à celle-ci tout ce que je voudrai. Je pourrois même lui faire enlever le manuscrit, mais cela pourroit faire tapage entre eux : je serois compromis, et il en résulteroit un autre tapage plus terrible. Je pense que si on lui offroit huit cents guinées, il seroit fort content; je sais qu'il a besoin d'argent à présent. Je ferai tous mes efforts pour négocier à une moindre somme, mais, à vous dire vrai, Monsieur, je serois charmé que l'argent lui fût remis par une autre main que la mienne, afin que d'un

côté ou d'un autre on n'imagine pas que j'ai gagné une seule guinée sur un pareil marché [1].

CCCLXVIII. — LE COMTE DE BROGLIE AU ROI ET RÉPONSE DE LOUIS XV.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Compiègne, 29 juillet 1773.

Sire,

Il y a un peu plus de trois semaines que M. des Carts[2] me menant à Versailles, me dit en confidence qu'il estoit fort inquiet d'un ouvrage scandaleux plein des plus atroces calomnies qu'on estoit prest de publier en Angleterre, qu'il cherchoit quel moyen on pourroit employer pour en prévenir l'impression, et que, comme il avoit vu le sieur d'Éon, mon aide de camp à l'armée, il avoit imaginé que je pouvois avoir du crédit sur son esprit et estre par là à portée de le charger de cette commission; il m'adjouta que, connoissant mon inviolable attachement pour Votre Majesté, il avoit pensé que je serois bien aise de contribuer à prévenir la publicité d'escrits infâmes, et qui, plus ils sont calomnieux, plus ils sont accueillis avec avidité par le public.

Je répondis, Sire, au marquis des Carts que j'avois autrefois beaucoup de crédit sur d'Éon, que je recevois

[1] Theveneau de Morande était un Français réfugié en Angleterre, où, sous le titre de *Gazetier cuirassé*, il publiait un recueil d'anecdotes scandaleuses sur des personnes vivantes. Il se faisait acheter son silence. Il avait préparé une vie de madame du Barry dont le rachat forme l'objet de la lettre suivante du comte de Broglie, et amena une longue négociation à laquelle prit part, au nom du Roi, Beaumarchais. Voyez l'Étude préliminaire, t. I, p. 186. Theveneau rentra en France lors de la Révolution, exerça quelque temps sous le Directoire les fonctions de juge de paix, et mourut en 1803 à Arnay-le-Duc, son pays natal.

[2] Il s'agit ici du marquis des Cars, premier maître d'hôtel du Roi, charge qui était entrée dans sa famille par suite d'une alliance avec les Pâris.

quelquefois de ses nouvelles, que je le croyois en effet très-propre à se bien acquitter de la commission dont il s'agissoit, mais qu'il falloit commencer par scavoir s'il y avoit bien lieu à s'en occuper, et que j'allois luy escrire par une voie seure pour tascher d'y parvenir. Vostre Majesté trouvera cy-jointe sous le numéro 1 la lettre que j'escrivis le 6 de ce mois au sieur d'Éon à ce sujet, sous le numéro 2 la première response introductive qu'il y a faite, et sous le numéro 3 le déchiffrement de la seconde response. J'ay reçu cette dernière pièce il y a peu de jours, et sur-le-champs j'ay dit à M. des Carts que je croyois pouvoir répondre par le moyen de d'Éon du succès du projet qu'il m'avoit communiqué, et qu'ainsy il ne s'agissoit plus que de scavoir l'espèce de récompense du sacrifice qu'on exigeroit du chevalier Morants, et si madame la comtesse du Barry avoit véritablement envie de l'en occuper.

M. des Carts a eu à ce sujet ce matin une conversation avec cette dame, dans laquelle, sans luy nommer ny moy ny le sieur d'Éon, il luy a dit qu'il estoit estonné de la voir si tranquille sur un objet qui devoit autant l'intéresser : que, quelque fabuleux que pust estre le roman scandaleux de l'impression duquel on estoit menacé, il luy paroissoit de la dernière importance de la prévenir; qu'outre les calomnies contre elle et toute la famille du Barry, il y en pouvoit avoir contre la personne sacrée de Vostre Majesté, et que cela rendoit cette affaire d'autant plus digne de son attention. Madame du Barry a paru particulièrement très-sensible à ce dernier objet; mais il a paru à M. des Carts qu'elle pouvoit faire traiter cette négociation par un autre canal, et qu'apparament on la tranquillisoit. Il luy en a témoigné son étonnement; elle a répondu qu'en effet il faudroit s'en occuper, mais la matière n'a pas été traitée plus à fond.

Dans cet estat de choses, j'ay cru, Sire, devoir avoir l'honneur de rendre compte à Vostre Majesté de tout ce qui est venu à ma connoissance; c'est à elle à juger de l'importance de l'objet et à me donner ses ordres. Je ne scay si l'impression vive que j'en ressents est dictée par la crainte que j'ai de voir répandre un escrit, à la vérité digne du plus grand mépris, mais qui intéresse des personnes honorées de sa bienveillance, et auxquelles, par ce motif, je me trouverois heureux de rendre un service de ce genre; mais il me paroît que rien ne seroit plus pressé que de s'asseurer de cet escrit et qu'il n'en resteroit aucune trace. Oh! quel scandale ne seroit-ce pas que d'y voir Vostre Majesté elle-même compromise! Malgré cette opinion, je n'ay pas voulu paroître en rien, vis-à-vis de madame du Barry, dans cette affaire; je ne cherche pas à me faire valoir auprès d'elle, et je serois trop content de pouvoir la servir, mais à son inscu. Si Vostre Majesté pense qu'il convienne de suivre cette affaire par le moyen de d'Éon, j'auray l'honneur de lui proposer la marche que je pense qu'il convient d'y donner pour en assurer le succès. Si, au contraire, elle croit qu'il n'y faille pas songer, je lui escrirai de l'abandonner, et j'aurai celui de mettre sous ses yeux le projet de response pour qu'elle daigne l'approuver.

Je suis, etc. Le comte DE BROGLIE.

A Compiègne, ce 29 juillet 1773.

P. S. Je supplie Vostre Majesté de me renvoyer cette lettre et toutes les pièces relatives à cette affaire.

Louis XV écrivit sur la première page de cette lettre ce qui suit :

Ce n'est pas la première fois qu'on a dit du mal de moy dans ce genre; ils sont les maîtres : je ne me cache

pas. L'on ne peut sûrement que répéter ce que l'on a dit de la famille du Barry ; c'est à eux à voir ce qu'ils veulent faire, et je les seconderes. Je vous renvoie tous vos papiers

CCCLXIX. — LOUIS XV AU COMTE DE BROGLIE.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Compiègne, ce 21 aoust 1773, au soir.

M. d'Aiguillon a découvert une correspondance d'un nommé du Mourier, qui est à Hambourg, avec M. de Monteinard [1]; il parle aussy du fils de Guibert, d'un nommé

[1] Sur cette intrigue de la Bastille, voyez Étude préliminaire, t. I, p. 182, et les *Mémoires* de Dumouriez, t. I, p. 256 et suiv. Nous nous contenterons de rappeler que le ministre de la guerre, M. de Monteynard, avait envoyé secrètement, de l'aveu du Roi, Dumouriez à Hambourg faire des levées d'hommes pour aider Gustave III à se maintenir dans la position qu'il s'était faite par son coup d'État, position qui était menacée. M. de Broglie était étranger à cette affaire; mais M. d'Aiguillon, qui avait eu vent de ces menées, fit surveiller Dumouriez; il apprit que celui-ci était en relation avec Favier, qui lui avait donné une lettre de recommandation pour le Roi de Prusse. M. d'Aiguillon crut ou feignit de croire à une conspiration ourdie par M. de Choiseul et M. de Broglie pour changer le système politique de la France à l'étranger. Dumouriez, Favier, Guibert, furent arrêtés. MM. de Villevault, de Marville et de Sartines furent chargés d'instruire leur procès. Voici quelques extraits des *Mémoires* de Dumouriez qui fixent l'objet que le duc d'Aiguillon voulait atteindre, c'est-à-dire de perdre M. de Broglie.

« Ce ne fut que le neuvième jour qu'on le fit descendre dans la chambre du conseil, où il trouva autour d'une table trois commissaires et un greffier. Après qu'on lui eut fait prêter son serment, il eut à son tour la curiosité de les connoître. Le président étoit un vieux conseiller d'État, nommé Marville, homme d'esprit, mais grossier et goguenard. Le second étoit M. de Sartines, lieutenant de police et conseiller d'État, homme fin et très-poli. Le troisième étoit un maître des requêtes, nommé Villevault, homme très-faux et grand chicaneur...

» On lui demanda pourquoi il vouloit aller en Prusse. Il répondit que c'étoit pour voir un grand roi et de belles troupes. — D. Pourquoi aviez-vous une lettre de Favier pour le prince Henri? — R. Parce que je l'avois demandée à Favier, pour qui ce prince a des bontés. — D. N'alliez-vous pas pour faire à cette cour des propositions? — R. Quelles propositions, et de quelle part? — D. De la part du comte de Broglie ou du duc de Choiseul? — R. Non ; et

Favier en correspondance avec le prince de Prusse et la Russie; il dit que vous êtes en commerce avec M. de Monteinard. Éclaircissez-moy sur ce que vous poures scavoir de tout cela, et de là il tomba fort sur le ministre et sur vous.

si vous ne vous expliquez pas plus clairement, je ne vous entends pas.—D. On sait, monsieur, que vous désirez la guerre, ainsi que le duc de Choiseul et le comte de Broglie, et vous pouvez avoir été chargé de leur part de chercher à troubler l'Europe? — R. Je ne sais ce que désirent MM. de Choiseul et de Broglie, mais, dans tous les cas, je les crois trop sages pour négocier en leur nom. D'ailleurs, connoissez-vous le Roi de Prusse? Comment a-t-on pu imaginer, qu'en cas que deux seigneurs françois fussent assez étourdis et moi assez fou pour aller entamer, sans mission, des négociations de quelque genre que ce fût, il auroit la complaisance de changer ou plier sa politique sur les insinuations d'un simple colonel françois? Tout cela est absurde. — D. Avez-vous jamais écrit au Roi? — R. A quel Roi? — D. Au Roi de France? — R. Jamais; mais quand cela seroit, qui oseroit m'en faire un crime? — D. Lui avez-vous jamais parlé? — R. Jamais. — Ce fut là tout le premier interrogatoire. . . . .

» En sortant de la conférence, Jamilhac, gouverneur de la Bastille, l'instruisit de choses fort importantes. Il lui apprit d'abord que le comte de Broglie, ayant eu une dispute très-violente avec le duc d'Aiguillon et lui ayant écrit une lettre très-déplacée, avoit été exilé dans sa terre de Ruffec, en Angoumois; que Favier et Ségur étoient aussi à la Bastille, ainsi qu'une vieille comtesse de Barnaval, maîtresse de Ségur; que le duc d'Aiguillon avoit voulu y faire mettre mademoiselle Legrand, Guibert, La Touche et tous ses amis, pour faire croire à une grande intrigue; qu'on cherchoit le baron de Bon, maréchal de camp, ami du comte de Broglie; qu'on répandoit dans Paris que Guibert et Dumouriez avoient été envoyés en Prusse pour engager Frédéric à faire la guerre; qu'on disoit que le duc de Choiseul étoit le chef du parti, Favier le conseil et lui l'agent principal; que le Roi avoit dit que M. d'Aiguillon s'y casseroit le nez, et que tout cela n'étoit que des folies....

» Dumouriez jugea, ce qui étoit vrai, que d'Aiguillon plaidoit le faux pour découvrir le vrai; que sachant qu'il existoit une correspondance entre le Roi et le comte de Broglie, n'osant pas faire de questions sur cet article sacré, il espéroit par la suite du procès en apprendre des détails... Quant à Favier, on dirigea différemment le procès contre lui; on l'interrogea sur un grand travail politique très-connu qu'il avoit composé sur les intérêts de toutes les puissances de l'Europe, et on lui parla très-légèrement du voyage de Prusse... » Au bout de six mois, on envoya Dumouriez à Caen, Favier à Doullens, et Ségur dans un château des Pyrénées.

CCCLXX. — ORDRE DU ROI[1] A M. DE SARTINES, LIEUTENANT DE POLICE, D'INTERROGER M. DE SÉGUR, FAVIER ET DUMOURIEZ, DÉTENUS A LA BASTILLE. (OFFICIEL.)

[Minute. Arch. de l'Emp. O. 118. fol. 230.]

A Versailles, le 8 septembre 1773.

Mons de Sartine[2] ayant, par des considérations essentielles, jugé à propos de faire arrêter et conduire en mon château de la Bastille le comte de Ségur[3], le sieur Favier et le sieur du Mourier, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que notre amé et féal le sieur de Marville, conseiller d'État et en mon conseil royal, et notre amé et féal le sieur de Villevault, maître des requêtes ordinaires de mon hôtel, se transportent en mon château de la Bastille pour, avec vous conjointement ou séparément, procéder à la levée des scellés apposés sur les papiers des prisonniers cy-dessus nommés et de tous autres qui pourroient par suite de la même affaire être conduits en mondit château de la Bastille, les interroger et dresser procès-verbaux nécessaires à ce sujet, pour du tout nous être par vous rendu compte, et la présente n'étant à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, Mons de Sartine, en sa sainte garde. Écrit à Versailles, le 8 septembre 1773.

[1] C'est, ainsi que le suivant, un ordre ministériel.

[2] Il était encore lieutenant de police.

[3] Ce n'est pas le fils du maréchal, mais un membre d'une autre famille qui alla périr misérablement, en 1789, en Espagne, où il avait fait le métier de pamphlétaire contre la famille royale. On avait saisi sur Dumouriez des lettres de ce Ségur, qui racontait en termes scandaleux la présentation de madame du Barry à la Dauphine. Il paraît que ce Ségur ne montra pas de fermeté lors de son interrogatoire à la Bastille, et qu'il ne tint pas à lui de compromettre gravement ceux que M. d'Aiguillon enveloppait dans une accusation commune de conspiration ayant pour but de nouer à l'étranger des relations contraires à la politique officielle du gouvernement français.

CCCLXXI. — ORDRE DU ROI A MM. DE VILLEVAULT [1] ET DE MARVILLE D'INTERROGER M. DE SÉGUR, FAVIER ET SOULAVIE, DÉTENUS A LA BASTILLE. (OFFICIEL.)

[Minute, Arch. de l'Emp. O. 118, fol. 231.]

A Versailles, le 8 septembre 1773.

Mons de Villevault ayant, pour des considérations essentielles, jugé à propos de faire arrêter et conduire en mon château de la Bastille le sieur comte de Ségur, le sieur Favier et le nommé Soulavies, domestique dudit sieur Favier, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous vous transportiez en mondit château de la Bastille avec notre amé et féal le sieur de Marville, conseiller d'État ordinaire en mon conseil et en mon conseil royal, pour, avec lui et notre amé et féal le sieur de Sartines, conseiller d'État, lieutenant général de police de notre bonne ville de Paris, conjointement ou séparément, faire la reconnoissance des scellés apposés en vertu de nos ordres sur les papiers desdits prisonniers cydessus nommés, les interroger et dresser tous procès-verbaux nécessaires à ce sujet, dont ensuite il nous sera par vous rendu compte. Sur ce, etc. [2]

CCCLXXII. — LE COMTE DE BROGLIE A M. D'AIGUILLON.

[*Observateur anglois*, t. I, p. 102 [3].]

A Paris, ce 22 septembre 1773.

Comme j'imagine, Monsieur le duc, que ce sera demain

[1] M. de Villevault était un maître des requêtes. Il fut chargé de continuer la grande collection des *Ordonnances des rois de France*, commencée sous Louis XIV par Laurière, continuée avec succès par Secousse et Bréquigny, et terminée de nos jours par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

[2] Une lettre identique fut adressée à M. de Marville. Même source. M. de Marville était conseiller d'État.

[3] Nous donnons cette lettre d'après l'*Observateur anglois*, Londres, chez

au conseil que vous traiterez l'affaire de mon voyage de Turin, qui, en vérité, n'étoit pas digne d'y être portée, je me presse de vous représenter de nouveau qu'il seroit bien étonnant qu'après vous avoir annoncé, il y a près de deux mois, à Compiègne, le projet et le motif de ce voyage que vous avez approuvé, après que, conséquemment à cette permission, j'en ai fait part à MM. les ambassadeurs de Sardaigne pour les prier de témoigner à leur maître

John Adamson, M.DCCLXXVIII. Ce qui prouve l'authenticité de la version donnée par l'*Observateur*, c'est la lettre de Louis XV au comte de Broglie, qu'il reproduit conforme à l'original que nous avons sous les yeux. Voici du reste les détails dont l'*Observateur* accompagne ces documents importants.

« Je suis bien aise de vous instruire d'un événement passé sous mes yeux, dont je puis vous parler en connoissance de cause et que les gazettes n'ont fait qu'effleurer. Il est question de l'exil d'un grand seigneur arrivé depuis peu.

» Il avoit été nommé ambassadeur extraordinaire pour aller au-devant de madame la future comtesse d'Artois. Depuis longtemps il sollicitoit la permission de pousser son voyage jusqu'à Turin. M. le duc d'Aiguillon lui représentoit qu'il n'étoit pas possible qu'ayant un caractère public, mais dont les fonctions et le titre ne s'étendoient que jusqu'au terme désigné, il pût redevenir simple particulier à la cour où il désiroit se montrer. Le comte de Broglie insistant, le ministre lui dit qu'il en référeroit au conseil et mettroit sa demande sous les yeux du Roi. C'est en conséquence de cette réponse qu'il a écrit la lettre suivante, qui a fait tant de bruit. (*Suit la lettre.*)

» M. le duc d'Aiguillon fit en effet rapport de cette lettre au conseil, tenu à Choisy le jeudi 23. M. l'abbé Terray s'éleva fortement contre l'audace du comte à vouloir rendre M. le duc d'Aiguillon responsable de l'événement; il dit qu'il seroit bien malheureux pour les personnes qui ont la confiance de Sa Majesté d'être ainsi prises à partie lorsque les choses ne tourneroient pas au gré du grand seigneur qui solliciteroit une grâce. Sa Majesté, très-sensible elle-même à l'injure faite à un de ses ministres, dit qu'elle se chargeoit de la réponse. Cependant elle ne fit pas mauvaise mine au comte de Broglie, qui avoit été nommé du voyage. Il eut l'honneur de manger avec elle et de faire sa partie au trictrac. Il revint le vendredi. Dès le samedi matin, le bruit de sa disgrâce étoit répandu dans Paris. Il l'ignoroit encore, lorsqu'à onze heures M. le duc de la Vrillière lui est venu signifier la lettre de cachet ci-jointe de la propre main du Roi. (*Suit la teneur de la lettre.*)

» Dans l'instant il se répandit des copies de la lettre du comte ci-dessus,

où vous resteres jusqu'à nouvel ordre de ma part ou d'un de mes ministres authorisés par moy. LOUIS.

A Choisy, ce 24e septembre 1773.

Ne me faites point de réponse à cette lettre, et partes le plus tost possible [1].

CCLXXIV. — LOUIS XV A M. DUBOIS-MARTIN.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Fontainebleau, le 16 octobre 1773.

Le secret est presque découvert; il faut qu'il y ait eu un traître ou un canard privé. Le général Monet seul presque n'est point nommé; le comte de Broglie avoit des émissaires partout: d'Éon en Angleterre, Bon à Bruxelles, du Mourier à Hambourg, Chrestien à Stokolm, Marbeau à Pétersbourg, Guibert à Vienne, et le prince Louis de moitié, Châteauneuf en Espagne [1]. Par les lettres de du Mourier à M. de Monteinard, c'est un fol qui vouloit la guerre et rompre l'alliance avec Vienne. J'ai fait cette alliance, et elle subsistera sûrement tant que l'Impératrice vivra, et l'Empereur, je n'ay que lieu de me louer de lui. Je ne veux point de guerre. Je m'en suis asses expliqué; à cinq

auquel il ne s'attendoit pas; il étoit nommé pour aller recevoir la future comtesse d'Artois au Pont de Beauvoisin; il avoit demandé la permission de partir un mois auparavant pour aller à Turin faire sa cour au Roi de Sardaigne; les Broglie sont Piémontois. N'ayant point reçu de réponse de M. d'Aiguillon, il lui écrivit mercredi dernier pour lui en faire quelques reproches; sa lettre a déplu, il l'a portée au Roi, et jeudi matin elle fut lue en plein conseil. Le vendredi, sur le midi, il reçut la visite de M. de la Vrillière, qui lui apporta une lettre de la propre main du Roi, qui lui ôte sa commission et l'exile dans sa terre de Ruffec qui est à cent vingt lieues d'ici, entre Poitiers et Angoulême; il part ce soir. » *Correspondance de madame du Deffand*, édition de M. de Lescure, t. II, p. 346.

[1] Ces soi-disant émissaires du comte de Broglie n'existaient que dans l'imagination de M. d'Aiguillon, qui voulait inventer une conspiration pour perdre M. de Broglie. Voyez la note du n° CCCLXIX, page 361.

cents lieues, il est difficile de secourir la Pologne. J'aurois désiré qu'elle fût restée intact, mais je ne puis y rien faire que des vœux.

Le comte de Broglie a eu une conversation bien indiscrette avec M. de Mercy. Il faut tenir une conduitte bien sage et laisser dormir pendant quelques temps les choses, en continuant cependant les correspondances et prenant garde à tout.

CCCLXXV. — LOUIS XV A M. DUBOIS-MARTIN.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Ce 29 octobre 1773.

Je vous renvoie les lettres approuvées. A l'égard de celle du comte de Broglie, il doit l'écrire, mais elle n'a pas besoin de mon approbation.

CCCLXXVI. — LE COMTE DE BROGLIE A LOUIS XV.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 159.]

23 janvier 1774.

Sire, le sieur Dubois-Martin vient de m'envoyer le déchiffrement d'une lettre du sieur d'Éon sans me marquer s'il a esté mis sous les yeux de Vostre Majesté; je me presse d'avoir l'honneur de le luy addresser, affin qu'elle ait connoissance de tout ce que ledit sieur d'Éon m'a mandé au sujet de la négotiation dont il avoit proposé de se charger vis-à-vis du sieur de Morande. Je suplie, Sire, Vostre Majesté de se rappeller que c'est en arrivant à Compiègne, au commencement de juillet dernier, que j'eus l'honneur de lui faire part des vues que M. des Cars m'avoit communiquées pour rendre à madame la comtesse du Barry un service que nous regardions l'un et l'autre comme important; ce qui nous auroit d'autant plus flatté que nous pensions donner par là des preuves de nottre désir ardent de

plaire à Vostre Majesté; elle a su dans le temps ce qui a empêché que cette négotiation n'ait esté suivie par le sieur d'Éon. Je me suis bien douté alors que madame du Bary n'avoit pas accepté les offres de service de M. des Cars, parce que M. le duc d'Aiguillon luy a persuadé qu'il estoit plus à portée que personne de luy procurer le sacrifice de l'ouvrage calomnieux et scandaleux qui l'intéresse; malgré cela, dès qu'elle a désiré qu'on suspendît toute démarche, je me suis contenté d'écrire au sieur d'Éon la lettre du mois d'aoust 1773, que Vostre Majesté a daigné approuver, et je n'ay plus entendu parler de cette affaire que par les deux lettres du sieur d'Éon, l'une du ... (*sic*) et cele-cy du 12 décembre 1773.

J'ay eu l'honneur, Sire, d'envoyer à Vostre Majesté la première comme je fais aujourd'hui la dernière; j'ose de nouveau prendre la liberté de luy représenter que la somme demandée par le sieur d'Éon, pour terminer une affaire qui peut devenir si scandaleuse, est bien médiocre en comparaison de l'advantage qu'il y a à l'assurer. Qu'elle daigne se rappeller qu'au commencement des démeslés du sieur d'Éon avec M. le comte de Guerchy, j'eus de mesme l'honneur d'employer le feu sieur Monin, qui avoit du crédit sur cet ambassadeur, pour le déterminer à concilier ces différents; elle donna en effect des ordres en conséquence, mais M. le duc de Praslin empescha M. de Guerchy de prendre la voye de la conciliation. On se flatta de venir à bout du sieur d'Éon par la force et de le faire enlever avec ses papiers, projet ridicule et inexécutable. Il en a coûté beaucoup d'argent pour le tenter, et la querelle entre l'ambassade et le sieur d'Éon est venue au dernier période et a éclatté de la manière la plus scandaleuse. Je crains, Sire, que le second tosme de pareille histoire ne soit prest à paroître: on en cachera les effects à Vostre

Majesté; mais il n'en sera pas moins vray que son nom sacré se trouvera estrangement compromis, et qu'une personne qu'elle honore de sa bienveillance sera injuriée et calomniée de la manière la plus atroce à la face de toutte l'Angleterre.

Ce sont ces réflexions que je ne crains pas de renouveller à Vostre Majesté qui m'engagent à oser mettre de l'instance dans la permission que j'ay eu l'honneur de luy demander d'authoriser le sieur d'Éon à traitter de la suppression de cet ouvrage, en fixant à mille louis le prix de cette négotiation. Si j'avois cette somme à ma disposition, j'ose dire que je la sacrifierois volontiers à mes propres dépends, tant je suis persuadé de son utilité. Au reste, j'espère que Vostre Majesté aura bien voulu remarquer que le sieur d'Éon a fait de son mieux pour persuader au sieur de Morande de remettre la minutte de son ouvrage au sieur de Cormoy : tout ce qu'il mande à ce sujet a l'air d'estre dicté par la vérité; ce qu'il y a de certain, c'est que le sieur d'Éon n'a reçu de ma part sur cette affaire que la lettre du mois d'août approuvée par Votre Majesté, et qu'il ne m'en a escrit que les deux dont j'ay eu l'honneur de luy rendre compte.

J'ay vu, Sire, avec plaisir, par une lettre que m'a escritte M. de Vergennes, du 1er décembre, que M. le duc d'Aiguillon ne lui avoit encore rien escrit à cette époque au sujet du sieur Chrestien; ce qui est, selon moy, une preuve nouvelle que le ministre des affaires étrangères connoît M. de Vergennes pour avoir part à la correspondance secrette, et qu'ainsi que j'ay eu l'honneur de le mander à Vostre Majesté, il veut seulement m'accuser d'avoir suborné le secrétaire pour éviter d'attaquer l'ambassadeur; mais s'il ne croyoit pas ce dernier instruit, il n'auroit pas manqué de le prévenir de prendre garde à

son secrétaire, et de luy mander de luy rendre compte de ce qu'il en pourroit découvrir.

La prolongation de mon exil, dont tous mes amis sont encore plus étonnés depuis que Vostre Majesté a daigné asseurer mon frère que je n'estois pour rien dans l'affaire de la Bastille, a engagé ceux qui s'intéressent le plus particulièrement à mon sort de chercher à pénétrer ce qui peut se tramer contre moy. Un d'eux vient de me marquer, Sire, qu'il estoit asseuré que M. de Marville, un des commissaires, avoit dit à Vostre Majesté que l'affaire des prisonniers de la Bastille estoit des plus criminelles : que touts ceux qui y estoient meslés, et nomément le sieur Dubois-Martin, mon secrétaire, et moi, devroient estre décrétés, et que cela apprendroit des choses très-utiles à découvrir. Est-il permis d'estre ainsy calomnié par un magistrat de soixante-dix ans, et seroit-il possible que la gravité de son âge pust influer sur la confiance que Vostre Majesté y mettroit. D'un autre costé, les partisans de M. d'Aiguillon répandent que mon frère n'a pas rendu exactement ce qu'Elle a daigné luy dire sur mon compte, et qu'il s'en faut de beaucoup qu'Elle pense que je ne suis point impliqué dans cette affaire : ce ministre luy-mesme a dit au maréchal que ce n'estoit pas la lettre que je luy ay écritte qui estoit cause de mon exil. Il est vray qu'en même temps il l'asseure qu'il en procurera la fin dès que le renvoy de M. de Monteynard [1], qu'il a annoncé depuis six semaines comme devant arriver à chaque instant, sera décidé : il veut donc que ce soit à luy que j'aye l'obligation de mon retour.

Pour moy, Sire, je ne le désire et ne l'attends que de la justice et encore plus de la bonté de Votre Majesté; mes

[1] En effet M. de Monteynard fut obligé de quitter le ministère.

peines sont grandes, le dommage qui résulte de mon absence pour mes affaires et pour ma réputation est inappréciable, mais je me console quand je pense qu'elle est convaincue de mon innocence et qu'elle a dit qu'elle daignoit estre contente de mes services. Puis-je après cela douter qu'elle ne tardera pas à m'accorder le retour d'une bienveillance qui me tiendra toujours lieu de tout et que je m'occuperay sans cesse de mériter? Comte DE BROGLIE.

A Ruffec, ce 23 janvier 1774.

Je suplie Vostre Majesté d'approuver dans leur forme ordinaire les deux états des quartiers de juillet et d'octobre : j'ose espérer qu'elle trouvera bon que les appointements du sieur Favier continuent à y estre portés pour estre donnés à des créanciers qu'il a laissés, jusqu'à la concurrence de ses debtes, et ensuitte ce traittement luy sera remis[1]. Je la suplie aussy d'observer que j'ai porté le mien à 3,750 livres par quartier au lieu de 2,250 livres, en conséquence de l'approuvé qu'elle a bien voulu mettre à ma lettre du 20 juillet 1773.

De la main du Roi :

Approuvé.

CCLXXVII. — LE COMTE DE BROGLIE A LOUIS XV.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Ruffec, le 2 mars 1774.

SIRE,

Je supplie Vostre Majesté de me permettre d'avoir l'honneur de l'entretenir un moment au sujet du sieur Dubois-Martin[2]. Elle n'ignore pas que, dans le courant

[1] Favier était encore détenu à la Bastille.

[2] Secrétaire du comte de Broglie chargé de la réception et de l'expédition de la correspondance secrète, ainsi que de la manutention des fonds affectés à cet objet.

de l'instruction du procès des personnes mises à la Bastille, il a souvent esté question de faire arrester et décréter le sieur Dubois-Martin, qui s'est trouvé compromis dans cette procédure, pour avoir reçu les minutes du sieur Favier [1] des mains de son laquais. Il a eu l'honneur dans le premier moment d'en rendre compte à Vostre Majesté, ainsy que des motifs qui l'avoient engagé à les recevoir, affin d'empescher qu'ils ne tombassent entre les mains des commissaires et ne dévoilassent le secret de Votre Majesté.

Depuis ce moment, Sire, le sieur Dubois-Martin a eu le glaive de la justice et, ce qui est pis, celuy de l'animosité et de la prévention suspendu sur sa tête, et il n'a pu estre préservé des plus cruelles inquiétudes. De cent secrétaires qui se seroient trouvés dans cette situation qui pouvoit luy faire craindre d'estre à tout moment enfermé pour le reste de ses jours, il n'y en a peut-être pas deux qui eussent résisté à la tentation de se mettre à l'abry de l'orage et peut-être de s'asseurer des récompenses et la bienveillance de ceux dont au contraire il avoit tout à craindre: au lieu de céder à des sentiments de foiblesse que tous les exemples qu'il voyoit devant luy, à commencer par le mien, pouvoient lui inspirer, il a redoublé, Sire, de zèle et d'activité. Il s'est trouvé seul chargé de toutte la besogne des chiffrements et déchiffrements dont il est accablé: il ne s'est occupé que de donner des marques de courage et de fidélité, et quoyque privé du soutien qu'il auroit trouvé dans ma présence, et accablé des coups qui m'estoient portés, il ne cesse de donner l'exemple d'une fermeté et d'un attachement à ces devoirs à toutte espreuve.

Je crois remplir le mien, Sire, en supliant Vostre Ma-

[1] Ces mémoires de Favier, ce sont les fameux mémoires intitulés *Conjectures*, qu'on a lus plus haut.

jesté de me permettre de luy dire qu'elle est instruitte de cette conduitte, qu'elle daigne en estre satisfaitte, et qu'elle veut bien lui asseurer un traittement de six mille livres par an, à commencer du premier de ce mois. J'ose espérer qu'Elle ne désapprouvera pas que j'aye rompu le respectueux silence que je garde depuis longtemps en faveur de touttes les personnes opprimées, pour offrir à son cœur bienfaisant l'occasion de récompenser une conduitte qui dans toutes les classes de ses sujets doit également luy estre agréable. Je suis, etc. Le comte DE BROGLIE.

CCCLXXVIII. — LOUIS XV A M. DURAND.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Monsieur Durand, tout ce qui est arrivé au comte de Broglie ne doit pas vous effraier : il m'a envoié les lettres que vous lui aves escrite les 11 et 14 décembre dernier, contenant, comme par le passé, tout ce dont je vous ay chargé. Ce billet vous sera envoié en chiffre par lui. Vos services me sonts toujours agréables. LOUIS.

A Versailles, ce 20 mars 1774.

CCCLXXIX. — LE COMTE DE BROGLIE A LOUIS XV.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Ruffec, le 1er avril 1774.

SIRE,

J'ay l'honneur de mettre aux pieds de Vostre Majesté mes très-humbles remerciements de la bonté qu'elle a eu d'avoir égard à ma respectueuse demande en faveur du sieur Dubois-Martin, ou du moins d'y faire attention, puisqu'elle a bien voulu prendre la peine de me marquer par un petit billet « quel traittement a le sieur Dubois-Martin? » Comme je n'ay pas icy avec moy, Sire, les estats de traittement, et que celuy du sieur Dubois-Martin a esté

changé à la mort du sieur Tercier qu'il a remplacé pour la partie de la comptabilité, j'ignore quel est précisément celuy dont il jouit actuellement, mais je luy marque d'en mettre la note sous les yeux de Vostre Majesté. Il me semble que cela va entre trois et quatre mille livres. Ainsy, s'il lui plaist de le porter à six mille livres, comme j'ay eu l'honneur de l'en suplier dans ma lettre du 2 du mois dernier, cela fera une augmentation de deux mille et quelques cents livres, et cela luy asseurera pour sa vie une subsistance honneste, et que j'ose dire qu'il a bien méritée par son zèle et sa fidélité. Je suis, etc. Le comte DE BROGLIE.

CCCLXXX. — LOUIS XV A M. DUBOIS-MARTIN.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 6 avril 1774.

A Vienne, on a découvert le chiffre avec Durand, et toute sa correspondance y est découverte avec le comte de Broglie. C'est le prince Louis qui me le mande secrettement. Ne lui envoies plus de lettre passant par les États de l'Impératrice, non plus qu'à Constantinople, où il pourroit y aller de la vie de mon ministre à la Porte.

CCCLXXXI. — M. DUBOIS-MARTIN A LOUIS XV ET RÉPONSE DU ROI.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Du 6 avril 1774.

J'ay reçu et communiqué à M. le général de Monet le billet de Sa Majesté par lequel elle a la bonté d'annoncer ce que lui mande secrètement M. le prince Louis, et nous ne manquerons pas de nous conformer à ses ordres.

Nous ne concevons pas comment on peut deviner un chiffre, mais bien qu'on ait pu avoir à Vienne celui de M. Durand, comme M. de Saint-Priest a à Constantinople

la correspondance de l'ambassadeur d'Angleterre, ou par quelque moyen équivalent. Il ne faut pas moins que la constance supérieure à tout de Sa Majesté pour que sa correspondance résiste à tant d'échecs.

De la main du Roi[1] :

L'on renvoie les copies des lettres du ministre qui onts étée déchiffrée, et par cette découverte les nôtres ne sonts pas difficiles à découvrir. Voilà ce que je pense, et cela parce que pareille chose nous est arrivée. — Je veux bien accorder au sieur du Bois-Martin la grâce qu'il demande[2].

CCCLXXXII. — NOTE DE M. DUBOIS-MARTIN.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Note sur le billet du Roy reçu le 18 avril 1774.

M. le comte de Broglie ayant eu la bonté de demander pour moi à Sa Majesté une augmentation de traitement, par sa lettre du 2 mars dernier, et Sa Majesté ayant demandé depuis par un petit billet de sa main reçu le 17 mars dernier, quel étoit mon traitement, j'ay joint, comme me l'ordonnoit M. le comte, à sa lettre du 1er avril l'explication que Sa Majesté paroissoit désirer. J'ay suplié Sa Majesté de faire commencer l'augmentation, si elle daignoit me l'accorder, à compter du 1er janvier 1774 au lieu du 1er mars, comme le demandoit M. le comte, et Sa Majesté a eu la bonté d'y consentir. Elle n'a pas renvoyé la feuille qui contenoit cette explication, et c'est ce qui fait que la grâce qu'elle daigne m'accorder est annoncée sur la feuille cy jointe à la suite de son observation sur ce que j'avois pris la liberté de lui dire sur l'avis donné par M. le prince

[1] En marge est la note suivante : « Ce billet de Sa Majesté est du 18 avril 1774. »

[2] Voyez la note du 18 avril.

Louis de l'interception du chiffre de la correspondance secrette avec M. Durand. Du Bois-Martin.

Paris, le 18 avril 1774.

CCCLXXXIII. — LOUIS XV A M. DUBOIS-MARTIN.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

A Versailles, ce 26 avril 1774.

J'envoie les deux lettres originales que j'ay reçues de Vienne par des couriers du coadjuteur, et que M. de Soubise m'a remise de sa part. Il a gagné quelqu'un du cabinet de Vienne apparement pour être si bien instruit. Vous pourres copier ce qui regarde la découverte de ma correspondance secrete pour l'envoier au comte de Broglie et me renvoier les originaux [1].

CCCLXXXIV. — LE PRINCE LOUIS DE ROHAN A LOUIS XVI.

[Ségur, *Politique des cabinets de l'Europe*, t. III, p. 239 et suiv., d'après l'original trouvé en 1792 dans le cabinet du Roi [2].]

Mes découvertes, par le prince Louis de Rohan, pièce secrète qui accompagnait sa dépêche intitulée : *Tableau abrégé de mes principales négociations à la cour de Vienne, depuis le mois de janvier 1772 jusqu'au mois de juillet 1774.* Du 4 juillet 1774.

Je dois avouer que j'ai eu d'abord la plus forte répugnance pour me servir de ces moyens utiles, mais dangereux, qui compromettent la vie des hommes. Le désir du Roi, les instances de ses ministres m'ayant fait croire que l'intérêt de l'État devoit l'emporter sur mes appréhensions

[1] Voyez la pièce suivante.

[2] Nous croyons utile de donner ici un extrait des *Mémoires* de l'abbé Georgel, relatif à la manière dont le prince Louis fut amené à découvrir l'interception de la correspondance secrète par le cabinet de Vienne. Georgel ne dit pas toute la vérité en déclarant n'avoir pas connu l'auteur de ces révélations : le prince Louis ne paraît guère plus sincère, il ne songe qu'à

et mes répugnances, je fis de premières tentatives dont le succès fut d'abord heureux. J'eus communication de pièces secrètes qui nous éclairoient sur les liaisons particulières et très-intimes de l'Empereur avec le Roi de Prusse, et sur les motifs qui avoient décidé aux entrevues de Neiss et de Neustadt. Cette union de sentiments et d'intérêts dont on voyoit déjà les pernicieux effets en Pologne, en devoient faire appréhender d'autres plus funestes encore à la liberté de l'Empire et à la tranquillité générale. L'homme qui me servoit travailloit à la chancellerie d'État. Soit crainte excessive qui lui montra tout le danger de sa trahison, soit remords, soit tout autre motif, il se noya dans le Danube après avoir laissé sur son bureau un papier où il étoit écrit de sa main : *J'étois indigne de vivre.*

se faire valoir. Sur la véracité de ces deux personnages sur ce sujet, voyez plus bas une lettre de Louis XVI à M. de Vergennes en date des premiers jours d'avril 1775.

« *Extrait des* Mémoires *de l'abbé Georgel, relatif à la découverte de l'interception à Vienne de la correspondance secrète.*

[*Mémoires*, t. I, p. 269 et suiv.]

« Il m'arriva une aventure devenue la source des plus importantes découvertes, et dont les suites heureuses ont été un des plus grands services rendus par l'ambassade du prince Louis de Rohan. En rentrant un soir à l'hôtel, le suisse me remit un billet bien cacheté à mon adresse : je l'ouvre, et je lis en lettres moulées : « Trouvez-vous ce soir entre onze heures et minuit à tel lieu, sur le rempart ; on vous y révélera des choses de la plus haute importance. » ... Je me décidai à me trouver au lieu désigné. Je trouvai au rendez-vous un homme en manteau et masqué. Il me remit des papiers en me disant à voix basse et contrefaite : « Vous m'avez inspiré de la confiance : je veux en conséquence concourir au succès de l'ambassade de M. le prince de Rohan. Ces papiers vous diront les services essentiels que je puis vous rendre. Si vous les agréez, revenez demain, à la même heure, à tel autre endroit, et apportez-moi mille ducats. »

» Rentré à l'hôtel de France, je m'empressai d'examiner les papiers qui venoient de m'être remis ; leur contenu me causa la plus agréable surprise. Je vis que nous avions le pouvoir de nous procurer, deux fois la semaine,

Cette nouvelle n'encouragea pas mon premier essai. J'en donnai avis à la Cour, et je crus alors devoir d'autant plus suspendre mes recherches en ce genre, que dans le même temps on arrêta et on chassa ensuite de Vienne un particulier isolé, qui, par ses relations et son manége, me faisoit passer toutes les anecdotes de la vie privée de Leurs Majestés Impériales et de l'intérieur de leur cour. Cependant je sentis qu'il devenoit important et nécessaire de pénétrer les projets de l'Empereur. Toutes les apparences annonçoient une rupture avec la Porte. Je trouvai le moyen d'avoir dans la chancellerie de guerre un homme à mes gages. Il me faisoit passer tous les *rescrits* et tous les ordres envoyés en Croatie et à l'armée impériale qui bordoit les frontières de l'Esclavonie, du bannat de Temeswar

toutes les découvertes du cabinet secret de Vienne, le mieux servi de l'Europe. Ce cabinet secret avoit au dernier degré l'art de déchiffrer en peu de temps les dépêches des ambassadeurs et des cours qui correspondoient avec sa cour. J'en eus la preuve par le déchiffrement de nos propres dépêches et de celles de notre cour, même celles qui étoient écrites avec le chiffre le plus compliqué et le plus récent; que ce même cabinet avoit trouvé le moyen de se procurer les dépêches de plusieurs cours de l'Europe, de leurs envoyés et de leurs agents, par l'infidélité des directeurs et maîtres des postes des frontières soudoyés à cet effet. On m'avoit remis des copies de dépêches du comte de Vergennes, notre ambassadeur à Stockholm, du marquis de Pons à Berlin, des dépêches secrètes du Roi de Prusse à ses agents secrets à Vienne et à Paris, agents auxquels seuls il confioit la vraie marche de sa politique, et dont la mission étoit entièrement ignorée de ses agents en titre. Ce même cabinet avoit découvert la correspondance très-secrète de la politique privée de Louis XV, correspondance parfaitement ignorée de son conseil et surtout de son ministre des affaires étrangères. Le comte de Broglie, qui avoit succédé au feu prince de Conti, étoit le ministre privé et surtout très-caché d'une diplomatie aussi extraordinaire. Il avoit pour secrétaire M. Favier, auquel ses connoissances et ses ouvrages diplomatiques ont fait une réputation, et aussi M. Du Mouriez, élève de Favier *. Le mystère de cette politique privée n'étoit pas confié à tous nos ambassadeurs; quelquefois c'étoit le secrétaire

* C'est une erreur. Dumouriez fut compromis dans l'affaire de la Bastille, mais il n'avait aucun rapport avec le omte de Broglie.

et de la Transylvanie. Ces *ordres* et ces *rescrits*, et mieux encore quelques lettres interceptées de la correspondance de l'Empereur avec le maréchal de Lascy, faisoient présumer une crise prochaine. J'envoyai toutes ces pièces à M. le duc d'Aiguillon, et je redoublai de zèle pour décider la neutralité.

Une découverte en attire une autre. Je m'apercevois sensiblement que le ministère autrichien avoit connoissance non-seulement de ma correspondance ordinaire avec M. le duc d'Aiguillon, mais même des détails intéressants et secrets que portoient mes courriers. J'en eus bientôt la certitude par l'interception de quelques lettres de la correspondance particulière entre le prince de Kaunitz et M. le comte de Mercy. J'appris par là que l'ambassadeur impé-

d'ambassade ou tout autre François qui, voyageant sous différents prétextes, étoit trouvé propre à jouer ce rôle. Le comte de Broglie ne confioit le fil de ce labyrinthe qu'à des personnes dont il avoit éprouvé l'attachement et la discrétion. Une confiance si marquée, et des rapports si intimes avec le Roi, qui gratifioit lui-même sur sa cassette ce travail mystérieux, ne pouvoient que flatter ceux qui en étoient honorés.

» Le comte de Broglie, ennemi de la maison de Rohan, s'étoit bien gardé d'initier le prince Louis ou moi dans une semblable correspondance *. Au nombre des papiers qui me furent remis au rendez-vous nocturne se trouvoit la correspondance déchiffrée du comte de Broglie avec le comte de Vergennes, notre ambassadeur à Stockholm. Muni de ces pièces et des preuves indubitables qui m'en assuroient l'authenticité, je me rendis près de l'ambassadeur pour lui en rendre compte : j'étalois devant lui les échantillons du trésor politique où nous pouvions puiser...

» Je reparus le lendemain au rendez-vous de l'homme masqué ; je lui donnai les mille ducats, il me remit d'autres papiers dont l'intérêt alloit toujours en croissant, et pendant tout le temps de mon séjour à Vienne, il a gardé sa parole... Un courrier extraordinaire fut sur-le-champ expédié pour porter à Versailles les prémices du secret découvert. Il eut ordre de ne coucher nulle part et de porter sur lui, jusqu'à destination, le paquet particulier des dépêches secrètes. Cet envoi contenoit deux paquets, l'un adressé

* L'abbé Georgel ignorait que M. Durand était à Vienne l'agent de la correspondance secrète.

rial avoit à sa dévotion un vieux *Argus* qui lui donnoit avis de l'arrivée des courriers, de la sensation que les dépêches apportées par eux avoient faite dans les bureaux et dans l'intérieur du ministre, et de plus un *ami* zélé qui, par son rang, sa naissance et ses liaisons à la Cour, étoit à portée de donner des renseignements vrais et intéressants sur les opérations de notre ministère. C'est par cet *ami* que M. de Mercy apprenoit et mandoit ici des particularités et des phrases entières de mes dépêches à M. le duc d'Aiguillon. Je me hâtai de marquer mes inquiétudes et d'envoyer les pièces justificatives de cette importante découverte. Le Roi en fut personnellement frappé. Tous les ministres eurent ordre de lui donner séparément par écrit leur avis, et sur qui ils faisoient tomber leurs soupçons. Comme mes relations subséquentes parloient de ces objets, et que j'en-

au Roi sur seconde enveloppe par l'entremise du prince de Soubise, ministre d'État, ami de Louis XV et cousin de l'ambassadeur. Le prince de Soubise devoit le remettre à Sa Majesté elle-même et sans intermédiaire. On supplioit le Roi de vouloir bien faire passer ses ordres en conséquence par le même canal, à l'abri de toute indiscrétion. Ce premier paquet contenoit les preuves de la correspondance mystérieuse du comte de Broglie, autorisée par Sa Majesté. On assuroit Louis XV que dans l'envoi des autres découvertes adressées au duc d'Aiguillon, on avoit pris les précautions les plus sévères, afin que ce ministre ne pùt avoir aucun indice de la correspondance privée dont le Roi avoit jugé à propos de lui dérober la connoissance. Le second paquet secret fut adressé directement au ministre...

» Le Roi, qui avoit mis M. le prince de Soubise dans le secret de sa politique privée*, lui avoua que notre découverte avoit jeté l'alarme parmi ces agents de ce ministère secret. Le comte de Broglie surtout en etoit très-alarmé. Il craignoit, d'après le caractère bien connu de Louis XV, tous les inconvénients qui pourroient en résulter si le duc d'Aiguillon venoit à percer ce voile, jusqu'alors impénétrable à ses yeux. Sa Majesté le rassura en lui disant les précautions prises et l'ordre formel donné de sa part au prince Louis de garder sur cet objet le silence le plus inviolable. Cet ordre fut en effet transmis par le prince de Soubise. »

* Cette assertion est, je crois, dénuée de fondement.

voyois en même temps copie des lettres interceptées de la correspondance du prince de Kaunitz avec le prince de Lobkowitz à Pétersbourg, lettres intéressantes qui nous révéloient le secret de la politique de Vienne et de sa manière d'être avec la cour de Pétersbourg, M. de Mercy écrivit ici que j'avois sûrement pénétré dans le cabinet, que j'envoyois à ma Cour des pièces qui en étoient extraites, qu'il falloit se hâter de parer à cet inconvénient si majeur, etc. J'eus communication de ces mêmes avis ; je les fis passer à notre ministère, et je le prévenois qu'en conséquence le prince de Kaunitz avoit fait changer ses clefs, et que le seul M. Kohaut, son secrétaire intime, étoit actuellement dépositaire de ces mêmes minutes secrètes. Je trouvai cependant encore les moyens d'en faire extraire quelques-unes ; mais des précautions excessives, une vigilance redoublée, l'indiscrétion d'un de mes agents et de petits altercats entre eux ont fait tarir cette source. J'ai donné des renseignements précis et détaillés sur l'*argus* et sur l'*ami*. Cette découverte intrigua beaucoup M. le duc d'Aiguillon ; son attention en devint plus active ; ses mesures en conséquence parurent le tranquilliser.

Une découverte d'une tout autre conséquence encore, est la preuve certaine que j'ai fournie le 10 janvier de cette année, que la cour de Vienne étoit parvenue à déchiffrer non-seulement toutes les lettres de ma correspondance avec la cour, Constantinople, Pétersbourg, Stockholm, Dantzick, etc., mais même qu'elle s'étoit procuré l'interception, et qu'elle avoit le déchiffrement de toutes les relations qu'il y avoit entre M. le duc d'Aiguillon et les ministres du Roi dans toutes les cours du Nord et du Levant. Pour ne laisser aucun doute sur un objet de cette nature, j'envoyai *in extenso* et par extrait, copie des lettres mêmes de notre ministère à Berlin, à Munich, à Dresde, à

Stockholm, à Pétersbourg, à Constantinople, et des réponses qui y étoient faites. J'avertis que les entrepôts de cette interception étoient à Liége, à Bruxelles, à Francfort et à Ratisbonne ; que la forme et la construction de nos chiffres de 1200 ne tenoient que peu de temps contre l'habileté des déchiffreurs autrichiens : j'indiquai leur marche, leur procédé, et comment en conséquence on devoit dorénavant construire les tables des chiffres pour être à l'abri d'une pareille inquisition. Je puise tous les jours dans cette source mystérieuse des connoissances très-utiles. De mon cabinet je lis toutes les correspondances dont je viens de parler : j'apprends les secrets que nos ministres croient devoir me taire dans les lettres qu'ils m'écrivent. C'est là que j'ai appris, d'après le déchiffrement de Vienne, que M. de Saint-Priest a l'interception de la correspondance angloise à Constantinople, et que je puis en juger par ce qu'il en mande à la Cour ; c'est là que j'ai connu et révélé au Roi dans une lettre secrète remise à Sa Majesté par le prince de Soubise, que M. le comte de Broglie avoit par l'autorisation même de Sa Majesté, continué pendant son exil une correspondance secrète et particulière avec M. Durand à Pétersbourg, et avec d'autres ministres. A cette lettre au Roi étaient joints des extraits de ces lettres cachées, et le chiffre dont on se servoit. Je sus que ces sortes de correspondances furtives devenoient pour la cour de Vienne une preuve que M. le duc d'Aiguillon n'avoit pas toute la confiance du Roi ; et c'est ce qui entretenoit encore l'éloignement que l'on avoit ici pour la personne de ce ministre.

Depuis ces connoissances heureusement acquises et communiquées avec empressement à notre ministère, je n'ai cessé d'insister sur la nécessité d'un changement de chiffres : j'en ai reçu un en dictionnaire pour la Cour ;

mais je me trouve toujours sans moyens sûrs pour les avis secrets que j'avois à transmettre à Constantinople, Stockholm et Pétersbourg.

Une découverte récente, et dont je n'ai pas encore instruit la Cour, est la méthode mise en usage par la maison d'Autriche pour donner plus de consistance et de durée à ses plans politiques, et pour tirer un plus grand parti des notions qu'elle reçoit par les interceptions. Cette méthode très-secrète et ignorée m'a paru mériter l'attention du Roi.

Toutes les dépêches du prince de Kaunitz, toutes celles des ministres impériaux en cours étrangères, toutes celles des cours et ministres étrangers qui sont interceptées, passent par ce qu'on appelle ici le *Cabinet*. C'est là que sont établis les bureaux des déchiffreurs. Le baron de Pichler en est le directeur; il traite directement avec l'Impératrice et ne rend compte qu'à elle. Ce directeur remet toujours à cette princesse *cinq copies* de chacune des *dépêches*, soit *impériales*, soit interceptées. De ces cinq copies, l'Impératrice en donne une à l'Empereur, en envoie une à Florence, au grand-duc de Toscane, comme successeur éventuel de la monarchie autrichienne, si l'Empereur n'a point d'enfants; une à Bruxelles au prince de Stahrenberg, comme désigné pour remplacer le prince de Kaunitz, et une au comte de Rosemberg, comme homme de confiance, dont on croit les conseils utiles. La copie réservée pour le dépôt est communiquée au prince de Kaunitz, lorsque j'eus une interruption : ces cinq copies sont transcrites à mi-marge; chacun les renvoie ensuite directement à l'Impératrice avec des observations, et c'est de ces observations combinées et discutées que se forment les projets et les résolutions. Une autre anecdote singulière et très-vraie, c'est que l'Impératrice fait quelquefois ajou-

ter ou retrancher dans les dépêches
ploie ce stratagème et se sert ainsi
données par les cours ou ministres
veut faire parvenir à l'Empereur
avis dont elle ne voudroit pas être
est encore certain qu'on ne commu
Kaunitz les observations et souve
MM. de Stahrenberg et de Roseml
rations.

Ma dernière découverte me par
par ses effets et les circonstances act
cée dans ma seconde lettre partic
méro 177, du 10 janvier 1774, et el
l'occasion des fréquents courriers q
moi depuis cette époque. C'est l'int
la correspondance particulière au
ministre à Vienne. Nous avons pa
vraies et très-intéressantes sur la p
actuellement amies, sur leurs des
nuances de leurs liaisons avec la co
sur le langage et les manœuvres d'
son ambition connue et son mépri
souverains et les États, doit nécess
puissances dont toute l'occupation
et la tranquillité. On a pu connoître
interception par l'envoi successif de
dépêches prussiennes, qui forment
neuse. Mes ressorts secrets ont enc
étendu. Cette interception n'est pa
correspondance entre Potzdam et
de mieux en mieux l'esprit qui d
Potzdam, j'ai encore trouvé les mo
lorsqu'il y a possibilité, des lettres

vent des extraits fidèles de tout ce qui se traite entre le Roi de Prusse et son ministre à Constantinople. C'est par là que nous avons su les négociations isolées de ce monarque pour accélérer la paix sans l'intervention de la cour de Vienne, et pour s'attacher de plus en plus la Czarine, en lui donnant ainsi une grande idée de son influence à la Porte Ottomane. J'ai mandé comment, d'après la connoissance de ce manége, le ministre autrichien avoit parlé et agi à Constantinople.

Je termine cet exposé de mes découvertes par l'annonce d'une clef infaillible que je porte moi-même au Roi, pour connoître les détails les plus secrets de la correspondance du Roi de Prusse avec son ministre à Paris : c'est le déchiffrement de leur chiffre. Je ne parlerai pas des ressorts cachés que j'ai fait jouer pour parvenir à ce but ; j'en ai regardé le succès comme très-essentiel au bien du service. Dans ces sortes de cas, mon zèle n'est jamais arrêté par les obstacles et les difficultés [1].

Vienne, ce 4 juillet 1774.

CCCLXXXV. — NOTE HISTORIQUE ENVOYÉE PAR LE COMTE DE BROGLIE A LOUIS XVI.

[Original. Arch. de l'Emp. K. 159.]

[13 mai 1774.]

Le comte de Broglie a été nommé ambassadeur de France (en Pologne) le 14 mars 1752.

Le surlendemain de sa nomination, M. le prince de Conti lui remit un billet de Sa Majesté, par lequel elle lui enjoignoit de se conformer à tout ce qui lui seroit prescrit par ce prince et de lui en garder le secret.

Le comte de Broglie, novice encore dans les affaires

[1] Nous n'avons pu trouver aux Archives de l'Empire l'original de ce Mémoire important. Le cardinal ne dit pas toute la vérité, ni l'abbé Georgel non plus. Nous verrons que telle était l'opinion de Louis XVI.

politiques, fit quelque difficulté de recevoir par une autre voie que celle du ministre ces ordres du Roi, dont l'exécution d'ailleurs lui paroissoit très-difficile.

M. le prince de Conti en rendit compte au Roi, qui écrivit un second billet au comte de Broglie pour lui ordonner de se conformer au premier.

De ce moment le comte de Broglie obéit, et reçut par M. le prince de Conti les ordres secrets de Sa Majesté, et des instructions relatives à des projets qu'elle avoit sur la Pologne et qu'elle jugeoit devoir cacher à ses ministres.

Il avoit eu le bonheur de les suivre à la satisfaction de Sa Majesté et d'en amener les négociations presque au point désiré, lorsqu'en 1756 M. le prince de Conti demanda à Sa Majesté la permission de ne plus s'occuper des affaires politiques, sur lesquelles il avoit l'honneur de travailler avec elle en secret depuis 1740 ou 1741.

Ce prince remit en conséquence tous les papiers et chiffres qui y étoient relatifs au sieur Tercier, alors premier commis des affaires étrangères, qui étoit admis à ce secret et à qui le Roi ordonna de les garder jusqu'à nouvel ordre.

Le comte de Broglie vint par congé en France à la fin de cette même année 1756, et le sieur Tercier eut ordre du Roi de lui tout communiquer. Il fut instruit par là d'une correspondance secrète entretenue ci-devant par le canal de M. le prince de Conti et alors par celui du sieur Tercier, entre le Roi et plusieurs de ses ministres en différentes cours.

Cette correspondance, dont la direction principale fut confiée dès lors au comte de Broglie, a été continuée dans cette forme jusqu'à ce jour.

Quoique plusieurs personnes y aient été employées nécessairement, le fond en étoit toujours demeuré secret,

et le comte de Broglie n'a pas connoissance qu'aucun des ambassadeurs, ministres ou secrétaires qui y ont été admis ou le sont encore aient manqué à la fidélité qu'ils doivent à leur maître; mais quelques incidents particuliers ayant donné lieu de soupçonner qu'il existoit quelque relation secrète entre le Roi et le comte de Broglie, il en est résulté des haines et des jalousies dont celui-ci a eu beaucoup à souffrir.

Quelques années avant la retraite de M. le duc de Choiseul, le comte de Broglie, croyant que son concours étoit absolument nécessaire au succès de quelques vues que Sa Majesté paroissoit avoir alors, eut l'honneur de proposer au Roi de lui découvrir le secret de la correspondance. Sa Majesté ne le jugea pas à propos [1]; et le comte de Broglie crut apercevoir qu'elle *regardoit comme nécessaire de se conserver un moyen d'être instruite par plus d'un canal des affaires politiques,* comme elle disoit que Louis XIV l'avoit toujours pratiqué.

Il y a lieu de croire que madame du Barry, peu après son arrivée à la cour, avoit découvert cette correspondance, dont elle chercha à avoir l'aveu du comte de Broglie. Sa Majesté, à qui il rendit compte que cette dame l'avoit assuré avoir vu de ses lettres, lui manda qu'en effet elle en avoit vu une, mais de ne pas s'en ouvrir davantage pour cela avec elle [2].

Le comte de Broglie a lieu de croire que c'est de ce moment que madame du Barry et M. le duc d'Aiguillon lui ont voué une mauvaise volonté qui s'est d'abord exercée en secret, mais qui a fini par lui être funeste.

Le comte de Broglie avoit prévu que l'un et l'autre ne lui pardonneroient pas ses relations secrètes avec le Roi;

[1] Voyez la lettre de Louis XV en date du 6 février 1767, t. I, p. 354.

[2] Voyez la lettre du Roi en date 22 mars 1769, t. I, p. 407.

elle n'a pas cessé de l'honorer de sa confiance; qu'elle voulut bien même lui donner quelque connoissance de ce qui se passoit et lui permettre d'informer les ambassadeurs et ministres admis à la correspondance secrète du motif apparent de son exil, et leur faire renouveler l'ordre de la continuer. L'un d'eux ayant témoigné, après ce qui arrivoit au comte de Broglie, beaucoup de crainte de se trouver compromis si sa correspondance, que le ministre soupçonnoit, venoit à en être totalement découverte, Sa Majesté daigna elle-même le rassurer et lui mander de sa propre main que ce qui arrivoit au comte de Broglie ne devoit pas l'effrayer, qu'elle étoit satisfaite de ses services et qu'elle désiroit qu'il continuât comme par le passé.

Le comte de Broglie doit avoir l'honneur d'observer à Sa Majesté que c'est M. d'Ogny[1] qui retiroit de la poste et remettoit au Roi les lettres des ambassadeurs ou ministres admis à la correspondance secrète, et que Sa Majesté les envoyoit au comte de Broglie par Guimard, garçon du château, par les mains de qui Sa Majesté faisoit aussi passer l'argent nécessaire pour les objets de dépense ordonnés par elle et relatifs à cette correspondance.

Le sieur Dubois-Martin, secrétaire du comte de Broglie, approuvé par Sa Majesté pour cette partie, recevoit et déchiffroit avec quelques autres commis toutes les dépêches; les extraits en étoient faits ensuite et envoyés au Roi, ainsi que les déchiffrements, avec les projets de réponses, auxquels Sa Majesté mettoit chaque fois son *approuvé* après y avoir fait les changements ou corrections qu'elle jugeoit à propos.

M. d'Ogny ignoroit, à ce qu'on croit, que ces lettres ou paquets fussent remis par le Roi au comte de Broglie. Il est probable que cet intendant des postes en a actuelle-

[1] Intendant des postes, neveu et successeur de Jeannel.

ment entre les mains que la maladie du Roi n'aura pas permis de lui remettre. Il paroît convenable que Sa Majesté veuille bien lui donner l'ordre de les lui remettre à elle-même; elle jugera ensuite ce qui lui convient d'en faire.

Il existe vraisemblablement parmi les papiers du feu Roi des choses relatives à cette correspondance dont Sa Majesté trouvera peut-être à propos de s'emparer elle-même, pour pouvoir en prendre connoissance et se déterminer sur un objet qu'il importe à la mémoire du feu Roi de tenir secret et qui peut intéresser Sa Majesté.

On suppose que Guimard peut indiquer l'endroit où le Roi renfermoit ces papiers. S'ils étoient sous des scellés et que Sa Majesté ne pût pas les retirer elle-même, on pense qu'elle pourroit ordonner qu'on les lui remît, ou charger une personne ayant sa confiance de les recevoir lors de la levée des scellés; ce qui peut mériter quelque attention de la part de Sa Majesté, à qui il paroîtra juste d'éviter d'exposer les personnes qui ont eu part au secret du feu Roi, et qui pourroient se trouver compromises vis-à-vis des ministres pour y être restées fidèles.

Le comte de Broglie supplie Sa Majesté de lui pardonner la longueur de cette note, devenue indispensable pour lui faire connoître la position où il se trouve depuis vingt-deux ans, et les raisons qui le mettent dans la nécessité de s'adresser directement à elle pour avoir ses ordres, ne pouvant les recevoir par la voie des ministres sur un objet qui ne leur est pas connu.

CCCLXXXVI. — LE COMTE DE BROGLIE A LOUIS XVI.

[Orig. Arch. de l'Emp. K. 159.]

[30 mai 1774.]

Sire,

J'aurois désiré de ne pas fatiguer Votre Majesté par une

trop longue lettre ; mais je réfléchis, en relisant celle que j'ai eu l'honneur de lui écrire hier, que j'ai oublié beaucoup d'objets dont il est nécessaire qu'elle soit instruite, et je lui demande la permission de le réparer.

Je commencerai par ce qui regarde le sieur d'Éon. J'imagine qu'il est possible que Votre Majesté en ait entendu mal parler, et qu'ainsi elle pourroit être étonnée de le trouver compris dans le nombre des personnes honorées de la confiance du feu Roi. Je ne puis donc me dispenser de lui observer qu'il avoit été initié à la correspondance secrète du temps que M. le prince de Conti la dirigeoit. Il fut envoyé par ce prince à Pétersbourg en 1756. Depuis, il fut choisi avec distinction par MM. les ducs de Praslin et de Nivernois pour la négociation de la paix à Londres en 1762 ; et alors le feu Roi, ayant des vues importantes sur l'Angleterre, lui ordonna de lui rendre des comptes directs. Il fut ensuite fait ministre plénipotentiaire en Angleterre dans l'intervalle de l'ambassade de M. le duc de Nivernois à l'arrivée de M. le comte de Guerchy.

Il est apparent que c'est cette marque de confiance particulière qui lui fit espérer qu'il seroit soutenu dans ses démêlés déplacés avec cet ambassadeur, qui, de son côté, y mit peut-être d'abord de la vivacité et ensuite un peu de maladresse ; mais cela n'excuse pas les torts du sieur d'Éon, dont l'extrême vivacité l'emporta outre mesure et occasionna des éclats peu décents entre des personnes honorées des caractères dont ils étoient respectivement revêtus. M. le duc de Praslin employa, dans cette occasion, une sévérité outrée qui ne ramena pas le sieur d'Éon ; et le moment étoit arrivé où ce dernier, ne pouvant plus revenir en France, alloit se livrer au désespoir et se trouvoit dans des embarras capables de le faire manquer à la fidélité qu'il devoit à Sa Majesté et peut-être de

divulguer le secret qui lui étoit confié, ce qui auroit compromis d'une manière fort scandaleuse, surtout dans un pays comme l'Angleterre, le nom sacré du feu Roi. Je fus longtemps dans les plus grandes transes à cet égard. Je demandai à Sa Majesté ses ordres, et pris la liberté de lui représenter que tout étoit préférable à laisser connoître en Angleterre l'objet de la correspondance secrète. J'eus ordre en conséquence d'envoyer mon secrétaire à Londres. Il connoissoit le sieur d'Éon; il le ramena un peu; et enfin on convint qu'il resteroit à Londres chargé de donner des nouvelles; mais il fallut lui assurer, de la propre main du feu Roi, un traitement de mille livres par mois dont il jouit depuis ce temps-là[1].

Cet être singulier (puisque le sieur d'Éon est une femme) est, plus que bien d'autres encore, un composé de bonnes qualités et de défauts, et il pousse l'un et l'autre à l'extrême. Il sera nécessaire que j'aie l'honneur d'entrer à ce sujet dans de plus grands détails vis-à-vis de Votre Majesté, lorsqu'elle aura pris un parti définitif sur la correspondance secrète. J'ose en attendant prendre la liberté de la supplier de ne pas se déterminer entièrement sur son compte, sans avoir permis que je misse sous ses yeux mes respectueuses observations à cet égard. Je ne dois pas finir l'article du sieur d'Éon sans avoir l'honneur d'observer qu'il écrit quelquefois des lettres en clair signées *William Wolff*[2]. C'est apparemment une de ces lettres que Votre Majesté aura trouvées non chiffrées. Il me semble du moins qu'il n'y a que lui et le sieur Des Rivaux, consul à Raguse, qui soient dans le cas de ne pas chiffrer toutes leurs lettres.

[1] Voyez cet ordre de traitement en date du 1er avril 1766, t. I, p. 349.

[2] M. Gaillardet a donné dans les *Mémoires du chevalier d'Éon* plusieurs lettres des plus curieuses ainsi signées.

Quoiqu'il puisse paroître prématuré, Sire, à Votre Majesté que je me permette de hasarder des réflexions sur des objets qui ne me regardent pas, je crois cependant que c'est un devoir indispensable pour moi de mettre sous les yeux d'un maître de vingt ans, qui est déjà renommé par l'amour qu'il témoigne pour la vérité, toutes celles qu'il me paroît important de lui découvrir, et je regarderois comme un crime de les lui cacher.

Ce que Votre Majesté a eu la bonté de me dire de M. d'Ogny me paroît donc mériter une observation de ma part. Je n'ai aucun reproche à faire à cet intendant des postes dont je n'ai jamais entendu dire que du bien, et je serois fâché de donner de mauvaises impressions sur son compte; mais je ne dois pas celer qu'il étoit anciennement créature de M. le prince de Condé: qu'il a paru entièrement voué à madame du Barry, et par conséquent à M. le duc d'Aiguillon: qu'ainsi il n'est pas impossible qu'il ait suivi l'exemple de son prédécesseur et de son oncle, le sieur Janel, qui avoit fini par se livrer à M. de Choiseul, ce que le feu Roi avoit bien su, et ne l'avoit gardé qu'à cause de son extrême vieillesse; car, dans une place comme celle-là, il faut absolument un homme qui ne soit qu'à son maître.

Votre Majesté pourroit ne pas connoître encore la nature de cette place : elle ne sera peut-être pas fâchée d'en être instruite.

On a de très-ancienne date établi à l'hôtel des postes un bureau secret. M. d'Ogny en est aujourd'hui le chef, et a une douzaine de commis sous lui pour ouvrir toutes les lettres, ou du moins celles qu'on suspecte, et en tirer promptement des copies ou des extraits. Cette institution a eu pour principe d'instruire les rois et le gouvernement de tous les objets qui peuvent intéresser l'État, afin de

pouvoir prévenir les événements nuisibles au prince et au public. De ce bon principe il a résulté, comme il arrive souvent, de très-grands inconvénients pour les particuliers, et de là conséquemment pour le maître. Les ministres ont regardé comme une chose essentielle de mettre dans cette place quelqu'un qui leur fût affidé, afin de profiter des moyens de mettre des copies ou des extraits de lettres sous les yeux du Roi pour servir leurs passions, leur haine ou leur amitié. Il n'est même pas sans exemple, dit-on, que cela ait donné lieu à supposer les lettres entières ou à en faire des extraits pour faire des crimes à des gens qui étoient innocents[1].

La pureté du cœur de Votre Majesté doit se révolter à cet exposé, et lui faire au premier coup d'œil regarder comme impossibles des actions si criminelles; mais il n'est pas moins nécessaire qu'elle s'efforce de croire que tout le mal est possible pour le prévenir; et sa pénétration lui fera juger combien il lui importe de mettre dans cette place quelqu'un de la probité et de la fidélité duquel elle soit sûre. Il ne m'appartient pas de désigner personne; je sais que le feu Roi avoit eu des vues sur M. Durand, qui a toutes les qualités requises; et la connoissance qu'il a des affaires politiques le rendroit plus propre à cette place qu'un autre, d'autant qu'il pourroit servir à mettre de l'ordre dans les papiers secrets de Votre Majesté et lui procureroit toutes les connoissances qu'elle désireroit d'acquérir. Elle a sous la main un valet de chambre que je ne connois que de nom. C'est M. Thierry, de la probité duquel tout le monde parle bien : elle peut savoir s'il est propre à ce poste; et alors il seroit facile de donner à M. d'Ogny un dédommagement dans une des premières places de la finance. Si, au contraire, elle croit devoir le

[1] Sur le Cabinet noir, voyez l'Étude préliminaire, t. I, p. 7.

garder, j'ose lui observer la nécessité de lui parler en maître et de lui recommander sérieusement de ne rendre aucun compte à personne, même à des ministres, que par ses ordres, en mettant d'ailleurs de la délicatesse jusqu'au scrupule dans une place où l'on peut disposer du secret de tous les citoyens.

Votre Majesté aura vu, dans la première lettre que j'ai eu l'honneur de lui écrire, que je ne lui ai pas caché que je croyois avoir à me méfier beaucoup des mauvais offices de M. d'Aiguillon. J'ose me flatter qu'elle trouvera mes défiances excusables quand elle aura pris lecture du billet du feu Roi, du 21 août 1773, et des autres dont je prends la liberté de mettre ici la copie sous ses yeux avec quelques notes pour y servir d'explication. Cela me fait espérer qu'elle daignera puiser dans d'autres sources que celles de ce ministre les notions qu'elle se propose de prendre sur les causes de mon exil. Si je ne me trompe, la réunion des différents billets du feu Roi prouve jusqu'à la démonstration qu'il n'y en a jamais eu d'autres que le désir qu'a eu Sa Majesté de cacher un secret qu'il voyoit que son ministre, aidé par madame du Barry, dont il étoit le conseil et le maître, vouloit lui arracher; et certainement ma lettre à ce même ministre, qu'il a plu au feu Roi de donner pour raison de ma disgrâce dans celle qui me l'a annoncée, n'auroit pas été suffisante pour me faire perdre, même ostensiblement, ses bontés. Aussi Votre Majesté verra qu'à l'exception de mon rappel qu'elle étoit embarrassée d'effectuer, elle continuoit à me donner des marques précieuses de sa confiance, jusqu'à accorder tout ce que j'ai eu l'honneur de lui demander depuis mon exil, quoique mes instances fussent motivées sur la nécessité d'un dédommagement à donner des persécutions que l'honneur d'être admis à sa confiance faisoit éprouver.

soit, je la recevrai avec le respect et la soumission que je dois.

Je crains, Sire, d'abuser de la patience de Votre Majesté au milieu des occupations importantes dont elle est accablée. J'imagine cependant qu'elle désire d'être instruite de tout; et ce qui m'intéresse personnellement est lié à tant d'autres objets dignes de son attention, que j'ose espérer qu'elle excusera la longueur de cette lettre; je suis même encore obligé d'y joindre une observation.

J'ai lieu de croire que M. le comte de Mercy, qui me témoignoit cependant beaucoup d'amitié, croyant apparemment suivre en cela les intérêts de sa cour, a favorisé les desseins de M. d'Aiguillon contre moi, ce ministre l'ayant assuré que j'employois l'accès que me donnoit la correspondance secrète auprès du feu Roi pour rompre l'alliance avec la cour de Vienne; et j'ai lieu de craindre, comme j'ai déjà eu l'honneur de le marquer à Votre Majesté, qu'on n'ait donné par le moyen de cet ambassadeur les mêmes impressions à la Reine. Je dois donc vous faire, Sire, les plus respectueuses instances de suspendre votre jugement sur ce qui pourra vous revenir de la part de M. le comte de Mercy jusqu'à ce que j'aie pu mettre sous vos yeux les preuves évidentes de la fausseté de cette accusation. Si j'étois dans l'opinion qu'il fût utile à vos intérêts de rompre cette alliance, je ne balancerois pas à le dire à Votre Majesté; je ne craindrois pas même de le dire à la Reine elle-même, qui sûrement n'a rien de plus cher que les intérêts d'une couronne qu'elle porte, Sire, si glorieusement avec vous, et qui est d'autant plus sûrement attachée à la France qu'elle a déjà réuni tous les cœurs de la nation. Elle ne me feroit sûrement pas un crime de dire ce que je pense; mais j'ose espérer que Votre Majesté voudra bien me servir un jour d'avocat au-

C'est à la haute sagesse de Votre Majesté à lui inspirer les moyens bien difficiles de pénétrer la vérité. Je suppose qu'il existe quelques personnes dignes de sa confiance; le public s'étoit réjoui d'entendre nommer dans ce nombre le vertueux comte du Muy[1]; mais si elle l'avoit placée dans quelques-uns des anciens ministres du feu Roi, je ne croirois pas manquer de respect à la place qu'ils occupent, en avouant à Votre Majesté que j'aurois lieu de craindre des préventions de leur part. Ils me soupçonnent tous d'avoir été honoré de la confiance secrète du maître; il n'y a pas de ministres qui pardonnent ce crime-là, d'autant qu'ils craignent qu'on n'en profite pour les desservir. Si elle daigne jeter les yeux sur mes lettres au feu Roi, elle verra cependant que je n'en ai jamais fait cet usage. Je désire fort qu'elle me permette de les lui présenter moi-même; car je ne puis les remettre qu'à elle, puisque ces lettres, qui sont en grand nombre, ainsi que celles du feu Roi, et ses instructions ou ordres, font toute ma sûreté. Elle ne voudra pas que je risque, en les remettant à quelqu'un d'inattentif ou malintentionné, qu'on y suppose des choses qui ne s'y trouvent pas, ce qu'il faut que je sois toujours en état de prouver.

C'étoit, Sire, pour assurer ce dépôt et constater les objets d'une correspondance multipliée pendant vingt-deux ans, que j'avois pris la liberté de la supplier de me permettre de me rendre à ses pieds; mais si les preuves que j'ai l'honneur de lui envoyer de ma fidélité, de mon innocence, et de la persuasion même que le feu Roi en avoit, ne lui paroissoient pas suffisantes, j'oserois lui proposer de me rendre de Ruffec à la Bastille, où je resterois

[1] Le comte du Muy, né en 1711, menin du Dauphin père de Louis XVI, fut nommé ministre de la guerre et maréchal de France en 1774. Il mourut en 1775 des suites de l'opération de la pierre.

jusqu'à ce qu'elle eût pris les éclaircissements les plus étendus sur ce qui me regarde. Quoiqu'à la Bastille, je serois à portée de recevoir les ordres de Votre Majesté et de communiquer toutes les preuves de la pureté de ma conduite à qui il lui plairoit d'ordonner. Je n'ai nulle liaison avec M. de Sartines, qui est le commissaire naturel de la Bastille; mais si elle a confiance en ce magistrat, cela confirmera la bonté de sa réputation. J'ai de plus été instruit que, dans le temps où M. le duc d'Aiguillon fit mettre à la Bastille les sieurs de Ségur, Favier et Dumourier, sur des soupçons dans lesquels il vouloit envelopper M. de Monteynard et moi, ce ministre fit nommer MM. de Marville, conseiller d'État, et de Villevault, maître des requêtes, pour commissaires de cette pitoyable affaire, et M. de Sartines en fut d'abord exclu[1]. Cette exclusion lui fit honneur dans le public, en prouvant qu'on ne le croyoit pas propre à servir l'animosité de personne. Cependant il demanda à faire les fonctions de commissaire-né de la Bastille. Sa Majesté l'accorda, et lui dit même que s'il n'avoit pas été nommé d'abord, c'est qu'on avoit dit qu'il étoit malade et qu'il étoit chargé de trop d'autres affaires. Votre Majesté peut juger par ce détail qu'on n'avoit pas envie d'avoir un témoin tel que M. de Sartines. Pour moi, Sire, je le désire et je n'en redoute aucun dans l'examen de toute ma vie. Je regarderai même comme une grâce qu'il soit fait, pourvu que sa suprême justice ordonne qu'on me communique les accusations pour que j'y puisse répondre; et j'ose espérer que cet examen ne pourra que me procurer le bonheur d'être estimé de mon nouveau maître comme je l'étois de l'ancien : alors je n'aurai rien

[1] Inexactitude. Voyez plus haut, p. 363, l'ordre en date du 8 septembre 1773, qui nomme M. de Sartines commissaire dans l'affaire de la Bastille : il est de la même date que celui adressé aux deux autres commissaires.

à désirer. Si Votre Majesté craignoit de commencer son règne par un acte qui eût l'air de la sévérité, quoique je le reçusse comme une faveur, elle pourroit seulement me permettre de me rendre à Paris, sans m'accorder encore la grâce que je désire le plus vivement, qui est de pouvoir aller mettre à ses pieds l'hommage de mon respect et de mon obéissance. J'y serois au moins à portée de recevoir et d'exécuter ses ordres; je pourrois rassembler tous les papiers et documents de la correspondance secrète que j'ai mis en différents dépôts, de peur qu'on ne les fît enlever chez mon secrétaire. Je ferois les notes capables de donner à Votre Majesté une idée de chaque objet; je mettrois le tableau de tout ce travail sous ses yeux; enfin je ferois préparer par le sieur Dubois-Martin les comptes des dépenses faites par ordre du feu Roi. Tout cela ne peut pas être fait en mon absence; et il sera indispensable qu'elle ait réuni toutes ces notions pour prendre avec connoissance de cause le parti qu'elle jugera convenable sur cet objet.

Votre Majesté voudra bien remarquer que ce n'est pas le désir de sortir de la situation où je suis qui m'engage à prendre la liberté de lui proposer de me rendre à la Bastille ou de fixer mon exil à Paris : c'est uniquement le bien de son service qui me fait préférer ce changement de position au séjour de ma terre. Je crains seulement que Votre Majesté ne trouve quelque difficulté à paroître s'occuper de moi, de crainte de faire connoître la correspondance qu'elle m'a permis d'entretenir avec elle. Cette réflexion me fait prendre le parti de prier mon frère de remettre, avant son départ, un mémoire à Votre Majesté pour la supplier de mettre fin à ma disgrâce. Elle sera alors autorisée à faire la réponse qu'elle jugera à propos, sans que cela donne aucun soupçon; et quelle qu'elle

soit, je la recevrai avec le respect et la soumission que je dois.

Je crains, Sire, d'abuser de la patience de Votre Majesté au milieu des occupations importantes dont elle est accablée. J'imagine cependant qu'elle désire d'être instruite de tout; et ce qui m'intéresse personnellement est lié à tant d'autres objets dignes de son attention, que j'ose espérer qu'elle excusera la longueur de cette lettre; je suis même encore obligé d'y joindre une observation.

J'ai lieu de croire que M. le comte de Mercy, qui me témoignoit cependant beaucoup d'amitié, croyant apparemment suivre en cela les intérêts de sa cour, a favorisé les desseins de M. d'Aiguillon contre moi, ce ministre l'ayant assuré que j'employois l'accès que me donnoit la correspondance secrète auprès du feu Roi pour rompre l'alliance avec la cour de Vienne; et j'ai lieu de craindre, comme j'ai déjà eu l'honneur de le marquer à Votre Majesté, qu'on n'ait donné par le moyen de cet ambassadeur les mêmes impressions à la Reine. Je dois donc vous faire, Sire, les plus respectueuses instances de suspendre votre jugement sur ce qui pourra vous revenir de la part de M. le comte de Mercy jusqu'à ce que j'aie pu mettre sous vos yeux les preuves évidentes de la fausseté de cette accusation. Si j'étois dans l'opinion qu'il fût utile à vos intérêts de rompre cette alliance, je ne balancerois pas à le dire à Votre Majesté; je ne craindrois pas même de le dire à la Reine elle-même, qui sûrement n'a rien de plus cher que les intérêts d'une couronne qu'elle porte, Sire, si glorieusement avec vous, et qui est d'autant plus sûrement attachée à la France qu'elle a déjà réuni tous les cœurs de la nation. Elle ne me feroit sûrement pas un crime de dire ce que je pense; mais j'ose espérer que Votre Majesté voudra bien me servir un jour d'avocat au-

près de son auguste épouse lorsqu'elle connoîtra toute ma conduite. C'est le seul objet de mon ambition, ainsi que de pouvoir la convaincre du zèle ardent que j'aurai toujours pour son service, d'un attachement inviolable pour sa personne sacrée, et du très-profond respect avec lequel je suis, Sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur et sujet,

Le comte DE BROGLIE.

A Ruffec, le 30 mai 1774.

P. S. Au moment où cette lettre alloit partir, j'en reçois, Sire, plusieurs de Paris où l'on me mande comme une nouvelle publique que M. d'Aiguillon répand que Votre Majesté doit aller à Versailles *pour chercher*, dit-il, *une correspondance de dix-huit ans de M. le comte de Broglie avec le feu Roi;* et sur cela il se répand en plaisanteries sur l'utilité dont elle m'a été. Il paroît que ce ministre veut tâcher d'ébruiter encore cette correspondance, soit pour en dégoûter d'avance Votre Majesté, soit pour lui persuader que c'est par moi qu'elle est connue. J'espère qu'elle daignera me rendre justice à ce sujet. J'ai gardé le silence du temps du feu Roi, quoique ma justification fût attachée à dévoiler le secret; et je le garderai tant qu'elle l'ordonnera. Quant à ces papiers, j'ignore si Sa Majesté a gardé dans ses armoires tous les papiers, mémoires, cartes et plans que je lui ai fait passer : il y en a de l'année 1765 ou 1766 sur l'Angleterre, avec des cartes renfermées dans de longues boîtes de ferblanc [1]. Ces objets devroient être renfermés bien précieusement. Si M. le duc d'Aiguillon pouvoit les avoir, il les communiqueroit peut-être à mylord Stormont pour gagner

[1] C'est le fameux projet de descente en Angleterre auquel travaillèrent d'Éon et M. de la Rozière.

toutes les cours étrangères, ce dont il est fort occupé. Il y a aussi mon travail de l'année dernière, qui est le commencement d'un système général de politique dont la troisième partie n'a pas été faite. Le feu Roi a gardé les mémoires et m'a renvoyé seulement les lettres d'accompagnement qui ne devroient pas en être séparées. Si Votre Majesté trouve tous ces papiers, j'oserois la supplier de me les renvoyer pour les mettre en ordre, et les lui faire ensuite repasser avec les lettres d'accompagnement qui y sont nécessaires pour connoître l'esprit de tout ce travail.

CCCLXXXVII. — EXTRAIT D'UN MÉMOIRE ENVOYÉ PAR LE COMTE DE BROGLIE A LOUIS XVI.

[Orig. Arch. de l'Emp. K. 159.]

9 juin 1774.

Sa Majesté est déjà instruite que M. le prince de Conti a été chargé le premier de diriger la correspondance politique secrète que le feu Roi a entretenue jusqu'à sa mort. Il n'est pas possible au comte de Broglie d'en indiquer précisément l'origine; mais il est apparent qu'elle a commencé en 1743 ou 1744.

M. le cardinal de Fleury avoit eu la confiance exclusive du feu Roi depuis le commencement de son règne jusqu'à sa mort, arrivée au commencement de l'année 1743. Madame de Châteauroux parut alors prendre beaucoup d'ascendant sur l'esprit du maître, et son premier soin fut vraisemblablement d'empêcher qu'il ne fit un premier ministre. Les départements restèrent donc indépendants les uns des autres, et celui des affaires étrangères étoit occupé par M. Amelot de Chaillou. Il est apparent que madame de Châteauroux inspira au feu Roi l'idée de consulter sur la politique M. le prince de Conti, avec qui elle étoit fort liée. Ce qu'on croit de certain, c'est que ce fut à peu près

à cette époque qu'on le vit commencer à travailler avec le Roi et y porter toutes les semaines des portefeuilles pleins de papiers dont aucun ministre n'avoit connoissance.

Madame de Châteauroux mourut en 1744 ou au commencement de 1745 [1], après avoir été éloignée vers le milieu de l'année 1744, à l'époque de la maladie du feu Roi à Metz. Il ne parut pas que cela apportât aucun changement à la faveur de M. le prince de Conti, qui conserva son travail et eut le commandement de l'armée en Allemagne en 1745.

Ce fut au commencement de cette année qu'il arriva un certain nombre de seigneurs polonois à Paris, chargés de la procuration de quelques autres, pour offrir à ce prince leur désir pour son élection éventuelle à la couronne de Pologne. Le Roi permit à M. le prince de Conti d'écouter ces propositions et de faire toutes ses dispositions en conséquence. Il falloit beaucoup de travail pour préparer les moyens de cette élection : c'est ce qui donna lieu à la formation du système général de politique dont M. le prince de Conti fut l'auteur [2].

On ne peut pas disconvenir qu'il n'eût été fait conformément aux véritables principes et selon les intérêts de la France. Il consistoit à garder en Europe l'équilibre établi par les traités de Westphalie, à protéger les libertés du corps germanique, dont la France étoit garante par ses traités; à lier, par un autre traité perpétuel, la Turquie, la Pologne, la Suède et la Prusse, sous la médiation et ensuite avec l'accession de la France; et enfin à séparer par ce moyen la maison d'Autriche d'avec la Russie, en rejetant cette

[1] La date exacte de la mort de la duchesse de Châteauroux est le 8 décembre 1744.

[2] Sur ce plan, voyez ce que nous en avons dit d'après le marquis d'Argenson dans l'Étude préliminaire, t. I, p. 60 et suiv.

dernière dans ses vastes déserts, et la reléguant pour les affaires hors des limites de l'Europe.

M. le prince de Conti, malgré sa faveur et la confiance dont il étoit honoré, n'étant pas admis au Conseil, on sent combien cela devoit diminuer son influence dans les affaires d'État, d'autant que M. le maréchal de Noailles, qui y jouoit un des principaux rôles, étoit fort attentif à contrecarrer les idées qu'il pouvoit supposer que le Roi recevoit indirectement[1]. Cela rendit nécessaire à M. le prince de Conti de proposer l'établissement d'une correspondance secrète. Il la présenta apparemment sous le point de vue de l'*utilité que Sa Majesté retireroit d'être instruite par plusieurs voies différentes, et d'être par là plus sûre de la vérité.*

Cet établissement se fit à mesure que M. le prince de Conti put contribuer à la nomination des ministres dans les cours étrangères. Il paroît cependant que cette correspondance ne prit une véritable consistance qu'après la paix de 1748, sous le ministère de M. le marquis de Puisieux, qui avoit remplacé M. le marquis d'Argenson, successeur de M. Amelot.

Dans les arrangements qui se firent dans les différentes missions, M. le prince de Conti fit placer M. le comte des Alleurs à Constantinople, M. le marquis d'Havrincourt en Suède, M. le chevalier de la Touche à Berlin; et il avoit précédemment procuré l'ambassade de Pologne à M. le marquis des Issarts[2] avec qui il avoit des liaisons d'amitié dès le collége.

Parvenu à ce point, M. le prince de Conti se trouva le

[1] Sur l'influence politique et secrète du duc de Noailles, voyez la *Correspondance de Louis XV et du maréchal de Noailles*, publiée par M. Rousset, Introduction, et l'Étude préliminaire placée en tête de notre premier volume.

[2] Voyez l'Étude préliminaire, t. I, p. 62.

confidence de cette négociation, qui détruisoit en un jour son travail de douze années, qui, ayant été continué avec soin, eût eu un succès complet. Les négociations suivies sous sa direction dans les cours de Constantinople, Varsovie et Stockholm, avoient parfaitement réussi. Le Roi de Prusse avoit lui-même concouru à tout ce qu'on désiroit de lui pour cette partie. Les événements des diètes de 1752 et 1754 en Pologne, où le comte de Broglie avoit été ambassadeur en 1752, avoient tourné à l'avantage du parti françois, et on étoit au moment de former une confédération propre à assurer l'élection désirée également par les Polonois et par le Roi. La Russie et l'Angleterre avoient perdu tout leur crédit dans cette république, et l'influence de la France y étoit montée au point le plus désirable.

Dans de pareilles circonstances, M. le prince de Conti paroissoit ne devoir pas craindre que la direction de la politique lui fût ôtée. Il dut donc être étonné de l'événement; il espéra de pouvoir en être dédommagé par le commandement des armées, dont il avoit eu une ancienne promesse dans les termes les plus formels. Madame de Pompadour trouva encore le moyen de la faire éluder; et ce fut ce dernier coup qui détermina ce prince à remettre à Sa Majesté la direction de la correspondance secrète et à renoncer entièrement aux affaires [1].

CCCLXXXVIII. — LE COMTE DE BROGLIE A LOUIS XVI.

[Orig. Arch. de l'Emp. K. 157 [2].]

14 juin 1774.

Sire,

J'ai reçu la lettre dont il a plu à Votre Majesté de m'ho-

[1] Voyez les lettres de Louis XV en date du 9 novembre et du 24 décembre 1756, t. I, p. 212 et 214.

[2] La signature seule est autographe.

norer le 6 de ce mois[1]. Elle daigne prévenir les souhaits que je formois depuis longtemps, en me donnant l'ordre de mettre fin à la correspondance secrète, suivie par ceux du feu Roi. Je n'aurois pas osé, Sire, le solliciter dans ces premiers moments, votre illustre aïeul me l'ayant constamment refusé en différents temps. Mais en me conformant aux ordres de Votre Majesté, je crois qu'il est de mon devoir de mettre sous ses yeux les observations respectueuses que je prends la liberté de joindre à cette lettre. J'espère qu'elles lui feront connoître la nécessité qu'un travail aussi long soit examiné dans le silence par quelque ministre d'État, afin d'en rendre compte à Votre Majesté. Ce sera ensuite à elle à juger de son importance. Le sceau de votre approbation sacrée, Sire, jointe à celle dont le feu Roi a toujours honoré ce travail, ne me laissera plus rien à désirer, et c'est la récompense la plus flatteuse que j'ambitionne. Cependant pour la mériter plus sûrement encore, je crois indispensable que les détails en soient scrupuleusement examinés par des ministres aussi vertueux que ceux que Votre Majesté vient de choisir. Cela exige du temps, et celui de Votre Majesté est trop précieux pour que j'ose lui demander d'en prendre la peine. Je la supplierai seulement de trouver bon que j'aie l'honneur de lui présenter moi-même les pouvoirs et les autorisations que j'ai eus de la main du feu Roi, tant pour moi que pour ceux qui ont travaillé sous ma direction dans cette partie.

Votre Majesté ayant alors une conviction entière de ma fidélité, de mon zèle, et une connoissance parfaite du genre de confiance dont j'étois honoré de la part du feu Roi son auguste aïeul, daignera m'en donner une assurance de sa main, et je recevrai par cet acte de bonté la digne récompense et le fruit de mes longs travaux, pour

[1] Cette lettre de Louis XVI ne nous est point parvenue.

lesquels j'ai constamment sacrifié ce que j'ai de plus cher dans le monde.

Je ne peux me dissimuler que ma réputation a été cruellement compromise, surtout dans ces derniers temps, par les imputations d'intrigues dont j'ai été accablé. Il m'est impossible de n'en pas trouver la preuve dans la propre lettre dont Votre Majesté m'a honoré le 6 de ce mois. Je vois qu'elle regarde comme une précaution utile pour moi de brûler tout ce qui a trait à cette correspondance, et qu'elle attache à la sincérité avec laquelle j'exécuterai ses ordres, et au soin que je prendrai de ne me mêler désormais d'aucune affaire, la permission de revenir à la cour.

Pourrois-je, Sire, être affligé d'une manière plus sensible par mon maître? Et me seroit-il possible de résister à un pareil malheur, si je n'étois pas assuré qu'il ne tardera pas à connoître la vérité?

Loin de regarder comme un avantage celui de brûler tous les papiers de la correspondance secrète, je regarderois comme le souverain des malheurs d'y être condamné, malgré la confiance qu'elle daigne me marquer en s'en rapportant à moi seul pour l'exécution de cet ordre. J'ai besoin, Sire, de témoins irréprochables de ma conduite passée, qui me mettent en même temps à l'abri d'être accusé à l'avenir d'avoir conservé des traces des objets que Votre Majesté paroît vouloir anéantir. Il m'est encore plus essentiel que ces mêmes témoins puissent répondre à Votre Majesté que je ne me suis mêlé d'aucune affaire depuis quarante ans que je suis dans le monde, et qu'il n'y a jamais eu que ce travail que le feu Roi m'a ordonné de suivre, qui m'ait donné l'air d'avoir des relations qu'on a dépeintes comme suspectes. Mais quand Votre Majesté se sera convaincue qu'en cela je ne faisois qu'un acte d'obéis-

sance vis-à-vis de mon maître, dont je l'ai même supplié plus d'une fois de me dispenser, en me permettant de remettre cette correspondance à ses ministres, j'ose espérer qu'elle ne sauroit approuver les menées qui ont été faites contre moi ; que les marques précieuses de son estime serviront de consolation à mes peines ; qu'elle poussera sa bonté infinie jusqu'à détruire elle-même les impressions défavorables qu'on a cherché à donner à Sa Majesté la Reine, et qu'elle voudra bien enfin regarder ces marques de bienfaisance comme un des actes de justice qui ont déjà caractérisé les premiers moments de son avénement au trône.

Je ne saurois être assez malheureux, Sire, pour que le cœur de Votre Majesté soit inaccessible à mes respectueuses représentations. Elle sentira sans doute qu'en laissant subsister la disgrâce où je gémis depuis tant de temps, elle me flétriroit aux yeux de toute l'Europe ; j'y serois regardé comme un vil intrigant, tandis que ce n'est que par un excès d'amour et d'obéissance pour votre auguste aïeul que je me suis soumis momentanément à en supporter l'apparence. Cette soumission peu commune auroit été au-dessus de mes forces, sans la certitude où j'étois que le feu Roi ne m'en estimoit que davantage ; mais je ne saurois soutenir le moindre doute sur mon compte de la part de Votre Majesté.

Qu'elle daigne donc commencer par m'ôter le vernis odieux dont la prolongation de ma disgrâce me terniroit, et dont elle regretteroit sûrement elle-même d'être la cause, quand elle verra combien peu je l'ai méritée. Faites de moi, Sire, tout ce que vous voudrez après l'examen de ma conduite ; je dépose à vos pieds les grâces, les honneurs que quarante ans de service m'ont procurés, si Votre Majesté juge, quand j'aurai le bonheur d'être connu

d'elle, que j'en étois indigne. Mais qu'elle daigne ménager ma réputation et mon honneur, dont, j'ose m'en assurer, elle ne voudroit pas disposer. Je la conjure donc de jeter un regard de bonté et de bienfaisance sur le plus pur, le plus zélé de ses sujets, et le plus empressé à lui donner toute sa vie les témoignages de la plus entière soumission et du plus profond respect avec lequel je suis, Sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur et sujet, Le comte DE BROGLIE.

A Ruffec, le 14 juin 1774.

CCCLXXXIX. — MÉMOIRE DU COMTE DE BROGLIE A LOUIS XVI.

[Orig. Arch. de l'Emp. K. 159.]

OBSERVATIONS QUE LE COMTE DE BROGLIE PREND LA LIBERTÉ DE METTRE SOUS LES YEUX DU ROI, EN RÉPONSE A LA LETTRE DONT IL L'A HONORÉ, EN DATE DU 6 JUIN 1774.

14 juin 1774.

La correspondance secrète que le feu Roi a entretenue jusqu'à sa mort, ses deux billets étant l'un du 24, et l'autre du 26 avril, a toujours été présentée par les ministres et les maîtresses qui cherchoient à l'embarrasser et à la détruire, comme une intrigue sourde que le feu Roi permettoit plutôt qu'il ne l'ordonnoit, employant ce moyen pour rendre odieux ceux qu'on soupçonnoit de la diriger. C'est ainsi que madame de Pompadour en a usé tout le temps que M. le prince de Conti a été chargé de la suivre. La résistance que le Roi a opposée à la curiosité de cette favorite n'a servi qu'à l'aigrir : elle a cherché à traverser ce prince dans toutes les circonstances, et en multipliant les contrariétés et les dégoûts, elle l'a déterminé à prendre le parti non-seulement d'abandonner ce travail, mais même de se retirer presque entièrement de la cour, où il

n'a paru depuis que très-rarement et dans des occasions indispensables.

Si l'établissement de la correspondance secrète avoit été uniquement l'ouvrage des instigations et des conseils de M. le prince de Conti, il est apparent qu'à l'époque de sa retraite le feu Roi y auroit mis fin et se seroit débarrassé de toutes les tracasseries intérieures qu'occasionnoit ce travail, d'autant plus assujettissant qu'il voulut s'en réserver le soin. Il est donc à croire que Sa Majesté y étoit attachée, et l'avoit supposé utile au bien de son service.

En effet, le feu Roi ordonna que tous les chiffres et autres papiers relatifs à cette affaire fussent remis au sieur Tercier, alors premier commis des affaires étrangères, qui avoit eu précédemment l'ordre de Sa Majesté de communiquer à M. le prince de Conti tout ce qui arrivoit par la voie directe aux ministres, et de faire passer par les courriers de ces mêmes ministres les réponses de la correspondance secrète, quand elles exigeoient de la célérité.

Le sieur Tercier se trouva seul alors à la tête de ce travail; il le suivit pendant quelques mois avec des ambassadeurs et ministres en assez grand nombre, qui avoient l'honneur d'y être admis.

Le comte de Broglie étoit dans ce cas. Il a déjà eu l'honneur d'observer au Roi qu'il n'y étoit entré qu'avec une peine infinie, et que sa résistance ne fut vaincue qu'au second ordre que M. le prince de Conti lui remit de la part du feu Roi[1]. Ces deux ordres existent, ainsi que M. le prince de Conti, et prouvent invinciblement que le comte de Broglie n'a point recherché d'être chargé de cette correspondance. Il sentoit que son attachement inébranlable pour son maître le rendroit tôt ou tard la victime

[1] Voyez cet ordre, t. I, p. 195.

de sa fidélité constante, et cette crainte ne s'est que trop justifiée.

Le comte de Broglie étoit à Dresde à l'époque de la retraite de M. le prince de Conti. La correspondance se suivoit toujours par la voie du sieur Tercier, comme si ce prince en étoit resté le directeur. Le comte de Broglie ne fut donc instruit de ce changement qu'à son arrivée à Paris, au mois de décembre 1756. Le sieur Tercier reçut alors l'ordre du Roi de lui en communiquer toutes les branches, et de se conformer à ceux du comte de Broglie, quand celui-ci seroit à Paris dans la même forme ci-devant observée par M. le prince de Conti. Le comte de Broglie obéit, écouta et lut tout ce qui lui fut présenté par le sieur Tercier; mais, évitant encore de se rendre le chef de la besogne, il continua à ne s'occuper que de ce qui concernoit la Pologne et la Saxe, et ne prit la liberté d'entretenir Sa Majesté que de ces objets.

Il chercha même alors à quitter la carrière politique pour celle militaire, et demanda avec instance à servir à la guerre dès la campagne de 1757. M. Rouillé s'y opposa toujours, et prit un ordre du Roi en plein conseil, pour lui enjoindre de retourner en Pologne [1].

Son obéissance aveugle aux volontés du Roi, et sa juste reconnoissance du cordon bleu qu'il venoit de lui donner malgré madame de Pompadour, déjà déclarée son ennemie, ne lui permirent pas de balancer. Feu madame la Dauphine, qui le combloit de bontés, voulut bien aussi le presser elle-même de retourner auprès du Roi son père, en lui disant qu'elle lui en auroit personnellement la plus grande obligation.

Il partit le 1er mai 1757, passa par Vienne, où il resta près de deux mois sans autre ordre que celui des circon-

[1] Voyez la lettre du Roi du 11 mars 1757, t. I, p. 219.

stances. On l'avoit rendu suspect à cette cour, où il avoit été dépeint par madame de Pompadour et M. de Staremberg, comme opposé au traité de Versailles. Mais au bout de six jours M. de Kaunitz ayant reconnu son zèle ardent pour notre alliance avec la maison d'Autriche, lui donna les marques de la plus grande confiance, et Leurs Majestés Impériales ne cessèrent de l'honorer de toutes sortes de bontés et de distinctions.

Le comte de Broglie a déjà eu l'honneur de rendre compte du séjour qu'il y a fait, ainsi que des bontés dont il fut comblé par le feu Roi de Pologne, à son arrivée à Varsovie.

Il a observé aussi que ce furent principalement ses succès qui déterminèrent madame de Pompadour à employer toutes sortes de moyens pour le retirer de la carrière politique. Les bontés de Leurs Majestés Impériales et du Roi de Pologne ne l'avoient pas entraîné à un abandon total aux vues et aux intérêts de ces puissances. Il les suivoit ardemment lorsqu'il étoit possible de les concilier avec ceux de son maître, qui ont toujours fait son unique loi; et comme dans les alliances même les plus naturelles et les plus intimes, les intérêts des puissances qu'elles unissent se trouvent souvent croisés, le comte de Broglie a toujours insisté pour que ceux de la France fussent suivis de préférence, et surtout jamais sacrifiés.

La vérité et la force de ses observations a quelquefois embarrassé le ministère, et a toujours déplu à madame de Pompadour. Il en a résulté le parti de le rappeler de l'ambassade de Pologne, où le feu Roi vouloit au contraire le conserver. On ne trouva d'autre moyen pour en venir à bout que de susciter les représentations des cours de Vienne et de Russie. Madame de Pompadour qui avoit connoissance de toutes les expéditions, communiquoit aux

ambassadeurs respectifs de ces deux puissances les réflexions contenues dans les dépêches du comte de Broglie, et sans doute leur donnoit une tournure propre à les indisposer contre lui. Il auroit d'ailleurs suffi qu'ils fussent instruits que c'étoit une occasion de plaire à la favorite pour engager ces ministres à se prêter à ses désirs. M. de Staremberg entra donc en scène pour demander le rappel du comte de Broglie, qui ne faisoit de son côté aucune résistance ; et dès qu'il jugea que sa présence à Varsovie n'étoit d'aucune utilité pour le service, il demanda un congé qui lui fut accordé au mois de janvier 1758. Mais à son arrivée à la cour, Sa Majesté résista encore pendant plus de quatre mois aux demandes pressantes dont on l'obsédoit pour nommer à l'ambassade de Pologne. Elle y céda enfin en donnant au sieur Tercier de nouveaux ordres pour continuer à recevoir ceux du comte de Broglie pour la correspondance secrète.

Ils ont toujours été exécutés dans la même forme. L'éloignement du comte de Broglie pendant la guerre, même pendant son exil avec le maréchal, n'y a rien changé. On lui a toujours envoyé, soit à l'armée, soit à Broglie, la copie ou les extraits de la correspondance ; et Sa Majesté lui a demandé très-souvent son avis, mais sans chercher à être connu, comme en ayant la direction par les ministres ou ambassadeurs qui y étoient admis, dont le plus grand nombre ne croyoit avoir à répondre qu'au sieur Tercier, et plusieurs ignorant entièrement par qui les ordres du Roi leur parvenoient.

Les choses sont restées dans cet état jusqu'au moment de la mort subite du sieur Tercier. Le comte de Broglie étoit alors absent et se rendit promptement à Paris dès qu'il en fut instruit. En arrivant, le Roi lui donna ordre de s'emparer de tous les papiers et de suivre la besogne.

L'enlèvement des papiers de chez un homme qui avoit été longtemps premier commis des affaires étrangères étoit une opération délicate et difficile. Son exécution demandoit de la célérité, pour prévenir M. le duc de Choiseul. Ce ministre soupçonnoit depuis longtemps, avoit même la certitude d'une correspondance secrète, à laquelle le sieur Tercier avoit part. Il demanda en conséquence au Roi l'ordre d'envoyer M. Durand, alors à la tête du dépôt des affaires étrangères, saisir les papiers en question; mais celui-ci, admis au secret depuis 1755, en donna avis au comte de Broglie, et à la faveur d'un délai prudemment ménagé, donna le temps nécessaire pour soustraire tous les papiers relatifs à la correspondance, ne laissant dans le cabinet du sieur Tercier que quelques mémoires et quelques extraits politiques que MM. de Choiseul et de Praslin avoient fait faire pour leur instruction à cet ancien premier commis. M. de Choiseul, à qui M. Durand rendit compte de l'exécution de ses ordres, voyant qu'on n'avoit rien trouvé de ce qu'il cherchoit, dit seulement : *On s'est levé avant nous*, et s'en tint là [1].

Le comte de Broglie reçut alors de nouveaux ordres et la permission de faire part aux ambassadeurs et ministres initiés à la correspondance secrète, de la mort du sieur Tercier et du nouvel arrangement que Sa Majesté déterminoit, en ne confiant désormais qu'à lui seul comte de Broglie la direction en chef de l'affaire. Les expéditions furent faites en conséquence, et les nouvelles instructions envoyées, toutes approuvées de la main du Roi. Il ne fut rien changé d'ailleurs à l'ancienne forme établie par M. le prince de Conti, et suivie par le sieur Tercier. Le comte de Broglie eut seulement l'honneur de proposer au Roi de lui donner un homme de confiance pour remplacer ce pre-

[1] Voyez t. I, p. 252, 253 et 254.]

mier commis, ne pouvant lui-même s'occuper des chiffrements, des déchiffrements, extraits, mémoires, etc.; étant nécessaire en outre d'avoir quelqu'un qui dirigeât la besogne pendant ses absences, qui étoient longues et fréquentes.

Le comte de Broglie n'ignorant pas qu'il étoit connu par M. le duc de Choiseul comme ayant part à la confiance du Roi, et voulant calmer les inquiétudes de ce ministre et prévenir tous les mauvais offices qu'on cherchoit à lui rendre, avoit pris depuis la guerre le parti d'aller tous les ans passer six mois à Ruffec. Il crut devoir continuer; et sur l'observation qu'il en fit faire au Roi, Sa Majesté lui permit de chercher quelqu'un de bien sûr pour travailler en second à cette partie. Il n'étoit pas aisé de trouver une personne qui réunît la capacité à la probité. Heureusement le général Monnet avoit été admis au secret du Roi, et il réunissoit ces qualités. Le comte de Broglie jeta les yeux sur lui, le proposa : il fut accepté; et on lui doit la justice de dire qu'il a parfaitement justifié l'opinion qui l'avoit fait choisir. Le détail pécuniaire, ainsi que la comptabilité de la recette et dépense, fut remis au sieur Dubois-Martin, secrétaire du comte de Broglie pour la correspondance secrète.

Le comte de Broglie ignore quand Sa Majesté a commencé à remettre des fonds pour cette partie : il sait que dès son premier départ pour la Pologne, M. le prince de Conti lui en fit passer pour être distribués dans cette république, indépendamment de ceux qui étoient envoyés par les ministres des affaires étrangères. Le sieur Tercier a depuis été chargé de cet objet, en en rendant compte comme du reste au comte de Broglie, qui mettoit un *bon* aux comptes, et les adressoit au Roi pour que Sa Majesté y mît son *approuvé*. Depuis la mort du sieur Tercier, c'est

le sieur Dubois-Martin qui en a été chargé. Les comptes ont été successivement arrêtés par le comte de Broglie, et approuvés par le Roi jusqu'à une époque dont il n'a pas la date présente. Cet article exige une règle et une forme particulière, et ces comptes ne sauroient être brûlés sans avoir été rendus. Sa Majesté est trop juste pour ne pas en sentir la conséquence, relativement à la délicatesse et à la tranquillité du comte de Broglie. Ce point seul seroit un obstacle insurmontable à l'exécution entière des ordres que Sa Majesté a donnés dans sa lettre du 6 de ce mois.

D'après cet exposé, le comte de Broglie ose se flatter que Sa Majesté apercevra qu'il n'est pas question ici d'une correspondance d'intrigue, isolée des affaires, arrachée à la bonté ou à la facilité du feu Roi, et qui n'auroit eu d'autre objet que de lui donner des impressions sur les uns ou sur les autres; enfin d'une besogne qui seroit plutôt relative aux intérêts de quelques particuliers, que le mouvement de la volonté du maître suivie pendant plus de trente années. Elle sera convaincue que cette correspondance a été entreprise par les ordres de son auguste aïeul. Quel motif plus fort pour la rendre respectable et pour qu'elle soit digne que son successeur daigne la faire examiner et s'en faire rendre compte par des personnes dont la probité et la vertu l'assurent de la vérité des rapports qui lui en seront faits! Sa Majesté apprendra par ces rapports les véritables objets qui ont occupé cette correspondance, qu'on peut dire majeurs par leur nature, par la manière dont ils étoient traités, et qui seroient devenus plus utiles encore peut-être, s'ils eussent été communiqués au ministre des affaires étrangères : ce que le comte de Broglie n'a jamais cessé de proposer. Elle y trouvera des projets formés contre la Russie, celui qui a été conçu pour assurer la couronne de Pologne, soit à M. le prince

de Conti, soit à tout autre prince du sang, ou même de la famille royale de France. Elle saura tout ce qui a été proposé en faveur de l'alliance avec la cour de Vienne; les projets préparés et suivis pendant trois ans pour prévenir de nouvelles surprises de la part des Anglois, et se venger des anciennes selon les circonstances. Elle sera instruite de tout ce qui a été représenté pour empêcher la tournure qu'ont prise, au grand détriment des intérêts de la France, les affaires de la Pologne. Enfin on pourra lui rendre compte du travail commencé pour reprendre en sous-œuvre l'édifice total d'un système de politique générale dont le but étoit de procurer les moyens d'établir nos liaisons avec la cour de Vienne sur un pied qui pût rendre cette alliance aussi stable qu'avantageuse [1].

Sa Majesté pourra prendre dans l'immensité de toutes ces relations la connoissance de quelques anecdotes au moins curieuses et propres à mieux saisir une partie des détails dont s'occupoit le feu Roi. Elle y verra entre autres qu'il paroît que Sa Majesté avoit eu en 1769 ou 1770 le projet de se remarier et d'épouser une archiduchesse. Des ordres secrets envoyés par un courrier à M. Durand instruiront de ce fait, qui eut peu de suite [2], et dont le comte de Broglie n'avoit eu précédemment ni idée ni connoissance; mais tout cela prouvera que cette correspondance ne ressembloit à rien moins qu'à l'intrigue de quelques particuliers.

C'est cependant le jour sous lequel les maîtresses et les ministres qui leur étoient dévoués l'ont toujours envisagée ou au moins représentée; mais aucune n'a poussé la hardiesse au même point que madame du Barry, et on ne

[1] Ce sont les Mémoires rédigés par Favier sous la direction du comte de Broglie, et publiés t. I, p. 447 et suiv., et t. II, p. 1 et suiv.

[2] Voyez l'ordre du Roi, t. I, p. 409, et la réponse de M. Durand, p. 410.

peut pas dissimuler que M. le duc d'Aiguillon n'ait encouragé ses démarches, ou au moins partagé le désir de détruire cette correspondance.

Le comte de Broglie avoit déjà eu l'honneur de rendre compte à Sa Majesté de tout ce que madame du Barry a fait pour lui faire avouer sa correspondance avec le Roi, jusqu'à lui offrir le ministère des affaires étrangères alors vacant. Ne pouvant le séduire, on a cherché les moyens de découvrir son secret, et la familiarité avec laquelle madame du Barry s'avisoit de mettre la main sur les papiers de Sa Majesté a sûrement procuré quelques notions dont le Roi n'est cependant jamais abolument convenu. Enfin, au commencement de 1773, M. le duc d'Aiguillon a redoublé d'efforts pour augmenter les embarras du Roi et l'obliger d'abandonner sa correspondance. Soit que le hasard lui ait fourni les lettres indiscrètes que s'écrivoient les sieurs Ségur, Dumourier et Favier, soit que l'infidélité de quelqu'un les lui ait procurées, il n'en est pas moins certain que cette découverte fut saisie avec vivacité et donna une base aux manœuvres subséquentes qui ont été employées.

Le comte de Broglie n'avoit aucune part à ce commerce de lettres, et ne connoissoit de ces trois personnages que le sieur Favier, employé par lui, avec l'ordre du feu Roi, à faire des mémoires politiques, mais point admis au secret de la correspondance du comte de Broglie avec Sa Majesté. Mais, d'après l'embarras extrême qu'elle a marqué et que tout le monde a vu, il est vraisemblable que M. le duc d'Aiguillon l'aura poussée relativement aux papiers qui furent enlevés chez le sieur Favier deux jours après sa détention, papiers qui contenoient les minutes des mémoires politiques dressés par les ordres de Sa Majesté, et dont le sieur Dubois-Martin, à qui ils furent remis, eut l'honneur de rendre compte sur-le-champ.

C'est sans doute sur cette remise que M. le duc d'Aiguillon forma son plan pour impliquer le comte de Broglie dans l'affaire de la Bastille. Il proposa d'abord de faire arrêter le sieur Dubois-Martin et de faire saisir ses papiers. Le Roi n'avoit garde d'y consentir, dans la crainte de voir son secret entièrement dévoilé. Cependant M. le duc d'Aiguillon, qui l'avoit pénétré et qui en acquéroit une nouvelle conviction par le refus du Roi, revint encore plusieurs fois à la charge. Sa Majesté lui imposa enfin silence, et, pour se débarrasser de ses importunités trop pressantes, convint que le comte de Broglie lui avoit adressé en différentes occasions des mémoires sur la politique, ajoutant qu'il ne les lisoit pas, et il lui en remit quelques-uns. M. le duc d'Aiguillon vit bien alors qu'il n'avoit plus de moyens pour impliquer le comte de Broglie dans l'affaire de la Bastille, où il ne pouvoit en effet être pour rien : sur quoi il changea ses batteries; et suivant toujours son unique plan, celui de détruire le travail secret du Roi, il en fit confidence à M. le comte de Mercy et le lui présenta comme décidément nuisible et portant atteinte aux intérêts de la cour de Vienne.

Cet ambassadeur, séduit par des apparences insidieuses et alarmé en proportion de son attachement pour le système suivi des deux cours, rendit compte à la sienne de l'état des choses d'après le dire de M. le duc d'Aiguillon. Il ne tarda pas à recevoir des ordres de M. de Kaunitz pour porter des plaintes au feu Roi contre le comte de Broglie, en lui supposant des vues bien contraires à ses sentiments, qui ne sont et ne seront jamais que ceux de son maître; et cependant c'est d'après de pareilles imputations, qu'on peut dire aussi singulières que ténébreuses, que le comte de Broglie gémit encore dans une disgrâce qu'il n'a soutenue que par l'assurance de l'estime et de

la continuation des bontés de son maître, qui lui en a donné des témoignages constants jusqu'aux derniers jours qui ont précédé la cruelle maladie dont il est mort. C'est de grand cœur qu'il lui avoit sacrifié sa réputation presque compromise, son amour-propre humilié, pour soutenir un secret honorable que Sa Majesté ne jugeoit pas à propos d'abandonner; mais la cessation de la correspondance secrète et la retraite de M. le duc d'Aiguillon mettant fin à toutes les tracasseries qu'il avoit suscitées au comte de Broglie, il ne peut que s'en remettre, avec autant de soumission que de respect, aux éclaircissements ultérieurs que Sa Majesté jugera à propos d'ordonner sur ces différents objets.

En attendant elle verra, par l'état ci-joint des ambassadeurs et ministres admis à la correspondance secrète, que MM. de Vergennes, de Breteuil, de Saint-Priest et Durand sont de ce nombre. Le choix que le Roi vient de faire du premier pour ministre des affaires étrangères, et la réputation excellente et méritée dont jouissent aussi les trois autres, suffiroient seules pour prouver au Roi qu'il ne se traitoit pas des choses suspectes par ce canal, et qu'ainsi le comte de Broglie n'étoit pas à la tête d'une bande de bas et plats intrigants, mais qu'il avoit l'honneur de diriger un travail suivi par les ministres les plus capables et les mieux famés qu'on puisse connoître. Il ose même avancer que c'est lui seul qui les a soutenus. M. de Vergennes avoit été nommément rappelé de Constantinople, parce que M. de Choiseul avoit eu des soupçons de la correspondance qu'il suivoit, et il fut à son arrivée entièrement mis à l'écart. Le comte de Broglie le recommanda aux bontés du feu Roi, fit connoître la perte que le service de Sa Majesté faisoit par l'éloignement auquel on condamnoit un sujet aussi distingué; et lorsqu'elle daigna lui demander

son avis pour le choix d'un ambassadeur en Suède, à l'avénement du feu Roi, il la supplia de choisir M. de Vergennes [1], qui fut nommé le lendemain.

Quand madame du Barry voulut également faire ôter l'ambassade de Vienne à M. le baron de Breteuil, le comte de Broglie fit en sa faveur des démarches fortes et publiques qui déplurent beaucoup et qui ne sauvèrent pas M. de Breteuil. Il eut aussi l'honneur de représenter à Sa Majesté combien il importoit à son service de ne pas le perdre entièrement, ce qui empêcha au moins qu'il ne fût mis hors de la carrière politique.

Il peut également se flatter d'avoir placé M. le chevalier de Saint-Priest, qui étoit, à la vérité, porté par M. le duc

[1] Voici ce que Chamfort, dans ses *Caractères et anecdotes*, raconte sur la nomination de M. de Vergennes à l'ambassade de Suède : « Le feu Roi étoit, comme on sait, en correspondance secrète avec le comte de Broglie. Il s'agissoit de nommer un ambassadeur en Suède ; le comte de Broglie proposa M. de Vergennes, alors retiré dans ses terres à son retour de Constantinople : le Roi ne vouloit pas : le comte insistoit. Il étoit d'usage d'écrire au Roi à mi-marge, et le Roi mettoit la réponse à côté. Sur la dernière lettre le Roi écrivit : « Je n'approuve point le choix de M. de Vergennes : c'est vous qui m'y forcez ; mais je défends qu'il amène sa vilaine femme avec lui. » (Anecdote contée par Favier, qui avait vu la réponse du Roi dans les mains du comte de Broglie.) — Il ne faudrait pas prendre à la lettre ce que Louis XV dit de madame de Vergennes : il est important d'expliquer ce mot de *vilaine*, qui étonne de la part de Louis XV. M. de Vergennes étant ambassadeur de France à Constantinople, avait épousé une belle Grecque : ce mariage lui avait nui dans l'esprit du duc de Choiseul et de Louis XV ; ce fut même une des causes de sa disgrâce. Pour l'amant de madame du Barry, une mésalliance était un crime. Quand M. de Vergennes devint ministre des affaires étrangères, une cabale de cour prit prétexte de son mariage pour le renverser. On chercha à dissuader Marie-Antoinette de recevoir madame de Vergennes. Cette humiliation devait amener la démission et la retraite de son mari. La Reine, qui avait le malheur d'écouter tous les sots et les méchants propos, consulta sur ce point Marie-Thérèse. Cela devint une affaire d'État. On demanda l'avis de M. de Kaunitz : il fut favorable. Madame de Vergennes fut présentée. C'était une femme de mérite et avant tout estimable.

de Choiseul, mais que le feu Roi trouvoit jeune, et dont il détermina la nomination à l'ambassade de la Porte.

Enfin il a soutenu M. Durand contre tous les assauts qu'il a éprouvés, ayant été soupçonné sous les deux derniers ministères d'être dans quelque correspondance avec le comte de Broglie; et en le soutenant, il a rendu service aux affaires du Roi, qu'il a toujours conduites avec autant de sagesse que de fidélité.

Ces différents ambassadeurs ou ministres ont des ordres, des instructions et des lettres de Sa Majesté en grande quantité. Les minutes et originaux de ces pièces sont entre les mains du comte de Broglie ainsi que leurs réponses : c'est ce qui fait leur sûreté réciproque. Comment donc seroit-il possible qu'il brûlât tout ce qu'il a chez lui sans en avoir une décharge? Et n'auroit-il pas à craindre, surtout pour les objets envoyés en chiffre, qu'après qu'il auroit tout brûlé, on ne supposât des lettres chiffrées qui n'auroient pas existé, sans qu'il pût donner la preuve du contraire? Il paroît donc indispensable que, lorsque le tout aura été arrangé avec le meilleur ordre, il soit remis par lui au ministre des affaires étrangères, qui lui en donnera une décharge, et qui le gardera jusqu'au temps où chacun des ambassadeurs ou ministres dans les cours étrangères aura envoyé de son côté tout ce qui a rapport à la correspondance secrète. Alors il pourra être fait un choix de ce que M. de Vergennes jugera devoir être gardé pour l'utilité du service du Roi, et le reste sera brûlé par lui avec la sûreté de tout le monde.

Le comte de Broglie supplie Sa Majesté de trouver bon qu'il ait aussi l'honneur de lui représenter que celui qu'il a eu d'être admis à la confiance du Roi pendant vingt-deux ans pourroit lui faire espérer l'avantage de finir d'une manière décente le travail dont il étoit chargé, et qu'ainsi

il paroîtroit que ce seroit par son canal que toutes les personnes qui ont été employées sous ses ordres devroient apprendre qu'à l'avenir ils ne doivent plus correspondre qu'avec le ministre des affaires étrangères; et comme ils ont servi avec une fidélité, une constance et une exactitude qui ne sont pas sans mérite, vu les dangers qu'ils ont tous courus d'être sacrifiés au crédit et à la puissance des favorites et des ministres, le comte de Broglie oseroit proposer à Sa Majesté de lui permettre de leur témoigner de sa part la satisfaction qu'elle daigne avoir de leurs services dans cette partie et de leur fidélité à exécuter les ordres de son auguste aïeul; en quoi ils ont eu d'autant plus de mérite qu'ils en connoissoient tous les risques, ainsi que le comte de Broglie.

Il y a encore la correspondance avec le sieur d'Éon, qui ne peut pas être terminée sans de grands ménagements, dont les détails seroient trop longs à déduire ici, mais qui doivent être communiqués en secret au ministre qu'il plaira au Roi d'indiquer.

Le comte de Broglie n'a pas écrit un mot depuis la mort du Roi par la correspondance secrète,[1] parce qu'il ne s'est jamais permis, même pendant sa vie, de rien faire par cette voie sans que cela fût signé ou approuvé par Sa Majesté: il en usera de même à l'avenir; mais il supplie le Roi de trouver bon que les chiffres, tant anciens que ceux dont on se servoit actuellement, ne soient remis qu'à M. de Vergennes et brûlés par lui.

En attendant son arrivée, il supplie Sa Majesté de nommer ceux de ses ministres d'État qu'elle jugera à propos pour examiner les différentes parties de cette correspondance et lui en rendre compte. Il désireroit fort qu'il lui plût de choisir M. le maréchal de Soubise et M. du Muy. Le premier de ces ministres étant depuis très-longtemps

dans le conseil aura peut-être connoissance d'une partie des faits que cet examen mettra au jour; et comme M. le comte du Muy est également bien instruit de ce qui a trait à la politique et à toutes les matières d'État, il pourra mieux que personne juger du travail du comte de Broglie.

Il verroit avec un égal plaisir que M. le comte de Maurepas fût joint à ces deux ministres pour examiner sa conduite, et il ne craindroit pas que ses liaisons de parenté avec M. le duc d'Aiguillon pussent influer sur l'équité du jugement qu'il en porteroit, sur lequel sa probité et ses lumières ne lui laissent aucune inquiétude. Il sera au contraire très-aise d'avoir pour juges les personnes dont il a le moins l'honneur d'être connu, pour que leur suffrage apprenne à tous ceux qui ont pu être prévenus la fausseté des accusations que ses ennemis se sont permises contre lui; qu'il n'y a pas une seule des personnes qui aient eu quelque part aux affaires qui soit aussi exempte du soupçon d'intrigue, la confiance secrète du maître ayant d'ailleurs toujours obligé le comte de Broglie de se tenir éloigné des ministres et des maîtresses, dont il n'ignoroit pas la mauvaise volonté pour lui.

Le comte de Broglie ose se flatter que la simple exposition de ces détails, dont il est en état de démontrer la vérité, engagera Sa Majesté à daigner mettre fin à sa disgrâce. Cette marque de sa bienveillance lui est nécessaire pour détruire les bruits injurieux répandus sur son compte. La prolongation de son exil qu'on attribuoit à la puissance de ses ennemis, terniroit une réputation intacte si elle continuoit après leur retraite. Le public auroit lieu de soupçonner qu'il a eu des torts réels dont il ose avancer avec toute l'assurance de l'innocence qu'il est exempt. Mais au cas qu'après l'examen qu'il prend la liberté de solliciter comme une grâce, Sa Majesté trouvât le plus léger indice

ordonner la remise des dix mille livres pour le 1er juillet. D'ici au mois d'août tous les comptes seront en état; et comme M. de Vergennes sera alors arrivé, il pourra pourvoir aux payements ultérieurs.

Le comte de Broglie finira ses observations en se jetant aux pieds de Sa Majesté, pour la supplier de suspendre son jugement sur sa conduite jusqu'à ce que le compte impartial lui en ait été rendu. La douleur de se voir soupçonné d'intrigues et d'envie de se mêler d'affaires sans y être appelé seroit extrême, s'il n'étoit aussi sûr que ces soupçons seront détruits, et que lorsqu'il sera représenté à son maître tel qu'il est et qu'il a toujours été par des gens vertueux et honnêtes, elle le jugera digne de sa bienveillance et de sa protection.

CCCXC. — ÉTAT DES AMBASSADEURS, MINISTRES OU RÉSIDENTS QUI ONT ÉTÉ ADMIS A LA CORRESPONDANCE SECRÈTE PAR ORDRE DE LOUIS XV.

[Orig. Arch. de l'Emp. K. 159.]

[Février 1775.]

M. le comte de Vergennes. Cet ambassadeur a été admis au secret en partant pour l'ambassade de Constantinople en 1755. C'est par M. le prince de Conti qu'il a reçu les ordres du Roi, et depuis par M. le comte de Broglie partant pour la Suède.

M. le baron de Breteuil. Il a été admis au secret en 1759. C'est M. le comte de Broglie qui eut l'honneur de le proposer à Sa Majesté.

M. le chevalier de Saint-Priest. Il a été admis au secret à son départ pour l'ambassade de Constantinople, pour laquelle il a été proposé par M. le comte de Broglie, qui prit la liberté de représenter la nécessité de remplacer M. de Vergennes par quelqu'un de sûr et de capable.

M. Durand. Il a été admis au secret, en 1755, en partant pour la Pologne, où il fut envoyé en qualité de ministre. Il reçut les ordres du Roi par M. le prince de Conti.

M. Hennin. Il a été admis au secret en partant pour la Pologne avec M. le marquis de Paulmy, en qualité de secrétaire d'ambassade, parce que Sa Majesté ne jugea pas devoir y admettre cet ambassadeur; mais M. le comte de Broglie lui répondit de la fidélité du sieur Hennin, qu'il avoit eu pour secrétaire donné par la cour pendant toute son ambassade, mais qui alors n'avoit connoissance que des dépêches envoyées directement au ministre des affaires étrangères. Il est actuellement résident à Genève.

M. Gérault. Il a été admis au secret, en 1757, en qualité de secrétaire du comte de Broglie. Il a depuis resté avec tous les ministres ou ambassadeurs qui ont été en Pologne, où il est demeuré, depuis M. de Paulmy, chargé des affaires, et il est encore à Varsovie, d'où il donnoit des nouvelles exactement, et au ministre et au comte de Broglie.

M. des Rivaux. Il a été admis au secret comme secrétaire de feu M. le marquis d'Havrincourt, qui avoit été lui-même admis en partant pour la Suède, et recevoit les ordres du Roi par M. le prince de Conti. Le sieur des Rivaux a été placé consul à Raguse, où il est employé à faire passer quelquefois des lettres à Constantinople, et d'où il donnoit le peu de lettres qui venoient à sa connoissance.

M. d'Éon. Le sieur d'Éon avoit été mis dans le secret, en 1756, par M. le prince de Conti, qui l'avoit placé pour la correspondance secrète auprès du chevalier Douglas en Russie. Il a toujours été admis à la correspondance secrète depuis ce temps-là; et en Angleterre il a eu des ordres particuliers du Roi qui étoient de nature à mériter les ménagements qu'on a eus pour lui dans le temps de ses discussions déplacées avec M. le comte de Guerchy. Il

sera nécessaire que le comte de Broglie traite en détail ce qui regarde le sieur d'Éon avec M. le comte de Vergennes, pour qu'il en rende compte à Sa Majesté.

LE GÉNÉRAL MONNET. Il a été admis au secret quand il a été envoyé en Pologne par M. le duc de Praslin pour une commission particulière après la mort du roi Auguste II. Peu de temps après son retour à Paris, le sieur Tercier étant mort, le comte de Broglie eut l'honneur de proposer à Sa Majesté de le charger de la direction de la correspondance secrète en son absence; il en a toujours été occupé depuis cette époque.

MADAME LA GÉNÉRALE MONNET. Elle avoit eu connoissance du secret à la mort du sieur de la Fayardie, son premier mari, qui y avoit été admis par M. le prince de Conti, en partant pour la résidence de Varsovie en 1753. Elle l'a toujours gardé très-fidèlement; elle a eu des grâces particulières du Roi, non-seulement par ce motif, mais parce qu'elle étoit née d'une famille distinguée en Suède, qu'elle s'étoit faite catholique, et que d'ailleurs sa fortune lui rendoit ces bienfaits nécessaires ainsi qu'à M. le général Monnet. Ils ont l'un et l'autre beaucoup de mérite, sont fort aimés et estimés de M. le comte de Vergennes, et sont très-dignes des bontés de Sa Majesté. Le comte de Broglie aura l'honneur de lui proposer de leur accorder la conservation des bienfaits dont ils jouissent; mais ce travail ne pourra être présenté, ainsi que pour tous ceux qui ont eu part aux bontés du feu Roi, que lorsque les comptes seront rendus.

M. DUBOIS-MARTIN. Il a été admis au secret au mois de juin 1764, lorsqu'il est entré pour secrétaire de la correspondance secrète auprès de M. le comte de Broglie, et il a été chargé depuis la mort du sieur Tercier de la recette et de la dépense des fonds envoyés par Sa Majesté.

LE GÉNÉRAL MOKRONOSKY. C'est un célèbre patriote polonois, fort attaché de tous les temps à la France et à son pays; il est du nombre de ceux qui avoient jeté les yeux sur M. le prince de Conti pour lui donner la couronne de Pologne : il a été admis au secret dès les premiers moments de ce projet, et a toujours reçu des bienfaits assez considérables du feu Roi, et on ne sauroit plus mérités.

M. LE BRIGADIER JAKUBOSKY. C'est un autre Polonois d'un ordre inférieur au premier. Il a été au service de France[1], mais c'est en Pologne où on l'a toujours employé. Il a commencé à marquer son attachement dès la seconde élection du feu Roi Stanislas. C'est un très-bon sujet, plein de zèle, et qui a bien mérité les bienfaits du feu Roi Stanislas.

Ce sont là toutes les personnes avec qui le feu Roi avoit autorisé d'entretenir la correspondance secrète. On présentera toutes les autorisations de Sa Majesté pour leur admission au secret, ainsi que celles de toutes les lettres qui leur ont été écrites et des instructions qui leur auront été remises ou envoyées.

Il y a encore plusieurs personnes admises au secret, mais avec lesquelles il n'existe pas de correspondance directe.

De ce nombre sont : M. LE BARON DE BON, qui, ayant été chargé à l'armée, et, depuis, d'objets relatifs à la politique, s'est trouvé dans le cas de procurer des connoissances utiles au service du Roi dans la partie dont le comte de Broglie avoit la direction;

M. DE LA ROZIÈRE, brigadier des armées du Roi, qui a été chargé par le feu Roi de la reconnoissance des côtes d'Angleterre et de France, et a rempli cette com-

[1] En 1749, M. Jakubowsky était au service de la France en qualité de lieutenant-colonel à la suite de Royal-Allemand. *Mémoires du duc de Luynes*, t. IX, p. 389.

mission avec autant d'intelligence que de courage et de fidélité;

Le sieur de Nardin, lieutenant-colonel d'infanterie, qui a accompagné M. de la Rozière dans ce travail et qui a eu la participation du secret, et a depuis été envoyé par ordre de Sa Majesté pour une mission particulière en Angleterre;

M. le marquis de Bombelles, chargé du détail de la correspondance secrète avec M. le baron de Breteuil;

Et enfin tous les secrétaires chargés des chiffrements et déchiffrements auprès de tous les ambassadeurs et ministres qu'il avoit plu au Roi d'admettre à son secret; les secrétaires ont eu personnellement l'ordre du feu Roi de le garder et reçoivent des traitements de Sa Majesté.

Il y a aussi la veuve du sieur Tercier, le fils de ce premier commis, le sieur Drouet, ancien secrétaire du comte de Broglie, et le sieur Rossignol, ci-devant consul en Russie, qui ont des pensions ou des traitements. Tous ces objets seront présentés en détail avec les respectueuses observations du comte de Broglie sur le mérite de chacun. Elles seront dictées par la justice et par l'esprit de vérité qu'il doit à son maître et qui l'a toujours animé [1].

CCCXCI. — LE DUC DE LA VRILLIÈRE AU COMTE DE BROGLIE.

[Orig. Arch. de l'Emp. K. 159.]

A Versailles, le 1er juillet 1774.

Le Roy vient de me charger, Monsieur, d'avoir l'honneur de vous mander qu'il vous permettoit de revenir à Paris et à la cour lorsque Sa Majesté sera à Compiègne. Je me flatte que vous ne doutez pas du plaisir que j'ay de

[1] Voyez plus bas, p. 440, au 10 septembre 1774, une liste des agents de la correspondance secrète à qui, sur la proposition de M. le comte de Broglie, Louis XVI accorda, à titre de pension, la continuation du traitement qu'ils touchaient sur les fonds secrets.

m'acquitter des ordres du Roy, et que vous rendes justice aux sentimens d'attachement avec lesquels je suis, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Le duc DE LA VRILLIÈRE[1].

M. le comte de Broglie à Broglie.

CCCXCII. — LE CHEVALIER D'ÉON AU COMTE DE BROGLIE.

(Mém. de d'Éon, t. II, p. 182.)

Londres, le 7 juillet 1774.

Monsieur, feu Sa Majesté et vous avez daigné approuver par vos lettres du 22 août 1766, etc., la façon dont je me suis conduit autrefois envers M. Durand et M. le baron de Breteuil, en leur remettant tous les papiers secrets que vous avez désirés. Vous avez également approuvé, par votre lettre du 10 février 1767, ma conduite vis-à-vis le prince de Masseran dans la découverte que j'ai faite à cet ambassadeur du dessein de l'Angleterre d'envahir à la prochaine guerre le Mexique et le Pérou, d'après les plans et projets du sieur Caffaro, c'est-à-dire du marquis d'Auberet, et pour lesquels le ministère anglois paye à ce dernier une pension de 600 livres sterling. Et pour cette importante découverte l'Espagne ne s'est jamais intéressée à mon sort, malgré les belles lettres et promesses du prince de Masseran et de M. Durand.

Vous avez aussi approuvé, par votre lettre du 23 septembre 1769, l'attention que j'ai eue de vous faire part huit mois d'avance du projet d'expédition maritime de la Russie contre les Turcs dont vous avez vu l'expédition.

Sa Majesté, ainsi que le Roi d'Angleterre, ont encore daigné approuver la manière dont je me suis conduit dans

[1] La signature seule est autographe. Le duc de la Vrillière avait dans son département les lettres de cachet. Il ne resta pas longtemps ministre de Louis XVI et fut remplacé par M. de Malesherbes.

l'affaire du docteur Mulgrave, par rapport à la paix, et qui a causé tant de tumulte à Londres en 1769 et 1770. Je ne vous ennuierai pas d'un plus long détail sur les divers témoignages d'approbation que vous avez daigné me donner de la part de Sa Majesté sur mon zèle à vous instruire et à vous découvrir plusieurs événements intéressants passés, présents et à venir.

Je me contenterai de vous dire qu'il est temps, après la perte cruelle que nous avons faite de notre avocat général à Versailles[1], qui au milieu de sa propre cour avoit moins de pouvoir qu'un avocat du Roi au Châtelet; qui par une foiblesse incroyable a toujours laissé ses serviteurs infidèles triompher sur ses fidèles serviteurs secrets, et a toujours fait plus de bien à ses ennemis déclarés qu'à ses véritables amis; il est temps, dis-je, que vous instruisiez le nouveau Roi, qui aime la vérité et qu'on m'a dit avoir autant de fermeté que son illustre aïeul en avoit peu; il est temps, et pour vous et pour moi, que vous instruisiez ce jeune monarque que depuis plus de vingt ans vous étiez le ministre secret de Louis XV, et moi le sous-ministre sous ses ordres et sous les vôtres; que depuis douze ans j'ai sacrifié en Angleterre toute ma fortune, mon avancement et mon bonheur pour avoir voulu obéir strictement à son ordre secret du 3 juin 1763, et aux instructions secrètes y relatives; que par des raisons particulières connues uniquement du feu Roi, il a cru devoir me sacrifier en public à la fureur de son ambassadeur Guerchy, à celle de ses ministres et aux vapeurs hystériques de la Pompadour; mais que sa justice et son bon cœur ne lui ont jamais permis de m'abandonner dans le secret, et qu'il m'a donné au contraire par écrit, de sa propre main, sa promesse royale de me récompenser et de me justifier un jour à venir.

[1] Louis XV.

Quant à vous, Monsieur le comte, vous saurez mieux peindre que moi par quelle jalousie, quelle perfidie, quelle bassesse et quelle noire vengeance du duc d'Aiguillon, vous vous trouvez encore en exil à Ruffec, sans avoir cessé d'être l'ami et le ministre secret du feu Roi jusqu'à sa mort. Jamais la postérité ne pourra croire de tels faits, si vous et moi n'avions pas toutes les pièces nécessaires pour les constater, et de plus incroyables encore. Si ce bon Roi n'eût pas chassé les jésuites de son royaume et qu'il eût eu quelque Caramonel Saa ou quelque Malagrida pour confesseur, cela ne surprendroit personne, mais, grâce à Dieu, j'espère que le nouveau Roi nous tirera bientôt du cruel embarras où vous et moi sommes encore plongés. J'espère qu'il n'aura pour confesseur, ni pour ami, ni pour ministre, aucun jésuite, soit en habit de prêtre, soit en habit de chancelier, soit en habit de duc et pair, soit en habit de courtisan, soit en habit de courtisane.

Je suis avec respect... Le chevalier D'ÉON.

CCCXCIII. — LE COMTE DE VERGENNES A LOUIS XVI [1].

[Minute. Autogr. Arch. de l'Emp. K. 164.]

Sire,

Je reçois la correspondance interceptée du Roi de Prusse que Votre Majesté veut bien me renvoyer et la lettre chiffrée du sieur d'Éon. Celui-ci s'y montre tel qu'il est, une tête chaude, exaltée et souverainement dangereuse ; il a franchi toute mesure dans sa conversation avec Wilkes.

M. de Muy et moi avons déjà vu toute la correspondance que M. le comte de Broglie a entretenue avec le sieur d'Éon depuis qu'il s'est fermé le retour dans sa patrie ; nous travaillons au raport que nous devons avoir l'honneur

[1] M. de Vergennes était alors ministre des affaires étrangères.

de mettre sous les yeux de Votre Majesté, et nous aurons celui de lui exposer les moyens de rappeler un homme qu'il ne seroit pas sans inconvénient de laisser en Angleterre.

Il est sensible, ainsi que Votre Majesté le remarque, que la vue favorite du Roi de Prusse est de brouiller Votre Majesté avec l'Empereur. C'est même son intérêt de tous les tems. L'alliance de Votre Majesté avec Vienne étant d'une convenance réciproque et d'une utilité mutuelle, il y a lieu d'espérer que cette dernière ne se laissera pas prendre au piége. M. le baron de Breteuil sera instruit à l'en préserver; et en attendant qu'il puisse être rendu à sa destination, nous ferons ici tout ce qui sera possible pour augmenter la défiance qui semble s'établir entre Vienne et Berlin.

Je suis avec le plus profond respect, etc.

Compiègne, le 22 août 1774.

CCCXCIV. — LE COMTE DE BROGLIE AU CHEVALIER D'ÉON.

[Minute avec l'approuvé de Louis XVI. Arch. de l'Emp. K. 159.]

10 septembre 1774.

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire en date du... de ce mois. J'y ai trouvé avec plaisir les assurances que vous m'y donnes de votre soumission à tout ce qui pourra être agréable à Sa Majesté. J'ai remis cette lettre à M. le comte de Vergennes pour la mettre sous les yeux de Sa Majesté, et j'ai profité de cette occasion pour la supplier de vous permettre de revenir en France, et l'assurance que vous continueres à y jouir du traitement de douze mille livres par an, qui vous avoit été accordé par le feu Roi. Sa Majesté a daigné agréer cette demande, et vous en serez instruit plus en détail par une lettre de M. le comte de Vergennes qui vous sera remise

CCCXCV. — LE COMTE DE BROGLIE A M. FAVIER.

[Minute avec l'approuvé de Louis XVI. Arch. de l'Emp. K. 159.]

A Paris, le 10 septembre 1774.

J'ai eu l'honneur, Monsieur, de rendre compte à Sa Majesté des différentes commissions qui vous avoient été confiées par les ministres du feu Roi[1], et de la manière dont vous vous en étiez acquitté ; et sans dissimuler les torts d'indiscrétion, même les écarts qu'on a eu à vous reprocher l'année dernière[2], j'ai pris la liberté de lui représenter qu'ils pouvoient être expiés par le traitement que vous éprouvez depuis un an[3]. Sa Majesté a daigné y avoir égard, et en conséquence elle a ordonné que les six mille livres par an que le feu Roi avoit bien voulu vous accorder vous seroient continués votre vie durant, et vous seroient payés tous les six mois sans aucune retenue, à commencer du 1er octobre de cette année, sur des ordonnances particulières du ministre des affaires étrangères. Sa Majesté a bien voulu de plus donner des ordres à M. le duc de la Vrillière, pour votre éclaircissement, et ils vous seront notifiés par ce ministre.

Je n'ai pas craint de répondre à Sa Majesté que vous vous occuperiez de mériter cette grâce par une conduite aussi prudente qu'irréprochable à tous égards, et je dois vous prévenir que c'est de l'observation scrupuleuse de cet

¹ Favier eut une existence très-agitée. Il fut secrétaire des états de Languedoc, fut chargé de plusieurs missions dans différents pays de l'Europe. Sous la date du 24 novembre 1760, le Livre rouge indique qu'il lui fut payé six mille livres pour frais de voyage. En 1773 il toucha trois mille livres de gratification *pour travail;* ce sont les fameux Mémoires.

² Dans l'affaire de la Bastille, Favier avait avoué en partie son travail avec le comte de Broglie.

³ Au sortir de la Bastille, après un an de captivité, Favier fut transféré dans la citadelle de Doullens. Sur Favier, voir un curieux portrait de Sénac de Meilhan.

M. des Rivaux ayant obtenu un consulat, ne reçut pas de pension.

M. le chevalier de Saint-Priest, ses secrétaires Lebas, Raulin et Hortier, continuèrent à toucher à titre de pension le traitement qu'ils recevaient sur les fonds de la cause secrète.

MM. Chrestien père et fils, idem.

M. Drouet, pension de 1,100 livres.

Me Tercier, pension de 2,000 livres à son fils.

M. de la Rozière, pension de 6,000 livres.

M. Nardin, qui avait accompagné M. de la Rozière, pension de 2,400 livres.

M. Favier, pension de 6,000 livres.

M. Dubois-Martin, pension de 6,000 livres.

M. le baron de Bon, pension de 6,000 livres.

M. d'Éon, pension de 12,000 livres.

M. Rossignol, pension de 3,000 livres.

Le sieur Sevin, en récompense de la fidélité de ses services dans des commissions particulières dont il a été chargé, pension de 720 livres [1].

CCCXCVII. — LE COMTE DE VERGENNES A LOUIS XVI.

[Minute. Arch. de l'Emp. K. 164.]

21 septembre 1774.

Sire,

Les moments de repentir du sieur d'Éon sont courts, Votre Majesté en jugera par une lettre du sieur de Prunevaux [2], que je viens de recevoir. J'ai l'honneur de la

[1] C'était lui qui était chargé de porter les paquets de la correspondance secrète et qui servait d'intermédiaire entre le comte de Broglie et le valet de chambre chargé par Louis XV de recevoir la correspondance.

[2] Agent diplomatique français à Londres.

joindre ici, et le projet de réponse que j'y ai fait. Si Votre Majesté daigne aprouver le dernier, je l'expédierai avec la lettre qui a déjà passé sous ses yeux.

Je suis, etc.

CCCXCVIII. — LE COMTE DE BROGLIE AU CHEVALIER D'ÉON[1].

[Minute. Arch. de l'Emp. K. 159.]

18 janvier 1775.

A mon arrivée ici de Ruffec, Monsieur, j'apprends avec le plus grand étonnement que vous n'avez pas accepté les propositions qui vous ont été faites par M. le comte de Vergennes, et que vous avez méconnu le prix des bontés que le Roy vouloit bien avoir pour vous en vous conservant

[1] Nous croyons devoir rapporter ici une lettre de d'Éon, d'après les *Mémoires* du chevalier, par M. Gaillardet, t. II, p. 444. Cette lettre fait connaître dans quelle situation précaire il se trouvait, et en même temps l'exaltation de ses idées.

Londres, le 21 septembre 1774.

Monsieur, je suis dans le besoin. Après avoir abandonné tout mon patrimoine à ma mère et fait une pension à ma nourrice par un devoir naturel de bon cœur et de bienséance, je suis obligé de soutenir mes neveux. A la bonne éducation, à l'esprit, ils joignent la figure et la force du corps, qui les mettront dans peu en état de servir le Roi sans doute avec plus de bonheur que moi. Si vous vouliez me permettre de vous ouvrir mon cœur, je vous dirois, Monsieur, que je quitterois avec plaisir l'Angleterre, séjour de mes malheurs, et que si Sa Majesté m'assuroit seulement le payement de la moitié des douze mille livres de pension qu'elle m'a accordés, et vouloit bien m'autoriser à choisir moi-même une retraite en France, je m'estimerois encore heureux; car, à vous parler franchement, je n'aurai de confiance dans la probité des seigneurs ou plutôt des ministres de Versailles que lorsque vous serez vous-même ministre. Un fidèle serviteur ne peut servir deux maîtres à la fois; moi j'ai mieux aimé servir le Roi que son ministre. J'ose dire que si de mon naturel je fusse né aussi foible et timide que je pourrois l'être par le sort de la nature, il en seroit résulté de grands maux. Je ne regretterai jamais de m'être sacrifié pour éviter des chagrins à l'*Avocat* * et des malheurs à votre maison. Je suis, etc. WILLIAM WOLFF **.

* Louis XV, en style de correspondance secrète.

** William Wolff était, ainsi que nous l'avons vu, le pseudonyme dont le chevalier d'Éon signait les lettres qu'il adressait *en clair* au comte de Broglie.

le même traitement qu'il avait plu au feu Roy de vous accorder. Je vous avoue que je ne puis concevoir sur quel fondement vous appuies une pareille résistence. M. le comte de Vergennes, qui ne la conçoit pas plus que moi, m'a dit que vous aviez assuré que vous y étiez encouragé d'ici. J'ay bien de la peine à le croire, mais en ce cas ce ne pourroit être que par des personnes bien mal intentionnées pour vous, et vous m'obligeriez beaucoup de me les nommer. Pour moi, je ne puis que vous répéter ce que je vous ay mandé par ma lettre du 10 septembre dernier que M. le comte de Vergennes vous a fait passer, et à laquelle vous n'avez pas encore répondu sous l'enveloppe de ce ministre, comme je vous l'avois demandé [1].

Dans des temps où vous vous persuadiez que vous pouviez avoir quelque chose à craindre de ce pays-ci, le refus que vous auriez fait d'y revenir eût pu paroître pardonnable; mais aujourd'huy que les sûretés qui vous sont offertes par un ministre tel que M. le comte de Vergennes, autorisé par Sa Majesté elle-même, détruisent jusqu'à l'ombre des motifs de soupçons, toute défiance de votre part seroit absolument inexcusable. Le désir exprimé de rentrer dans votre patrie, que vous avez montré à M. Drouet en 1772, à son voyage à Londres, ne me permet pas de douter que vous ne profitiez des facilités qu'on vous donne. Je désire donc que vous écoutiez la voix de la raison, du devoir et même de votre propre intérêt, et que vous répariez par une prompte obéissance des torts qu'une plus longue résistance aggraveroit d'une manière irréparable.

[1] Voyez plus haut, p. 437, la lettre du comte de Broglie à d'Éon, en date du 10 septembre 1774, dans laquelle il est question d'une lettre de même date adressée au chevalier par M. de Vergennes. On voit par la lettre suivante de ce ministre en date du 26 janvier que d'Éon avait de la peine à se dessaisir des papiers importants qui étaient en sa possession.

CCCXCIX. — M. DE VERGENNES A LOUIS XVI.

[Minute. Autogr. Arch. de l'Emp. K. 164.]

26 janvier 1775.

Sire,

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté la note chiffrée que j'ai reçue du sieur d'Éon : elle n'est remarcable que par sa prolixité et par les traits de présomption et d'avidité qui s'y décèlent. En tout c'est un nouveau monument du délire de cet esprit par trop singulier. J'aurois désiré pouvoir épargner à Votre Majesté la lecture de cette rapsodie, mais je ne puis éconduire les demandes de cet être singulier sans les ordres de Votre Majesté, et je la suplie de me prescrire ce qu'elle veut que je lui réponde.

Le sieur d'Éon met à un si haut prix la remise des papiers dont il est dépositaire, qu'il faut renoncer pour le présent à les retirer; mais comme il pourroit n'être pas sans inconvénient de le priver de toute ressource, en le mettant dans la nécessité d'abuser du dépôt, de donner lieu à un éclat toujours fâcheux ; si Votre Majesté l'aprouve, on pourroit laisser les choses au même état où elles se trouvoient à l'avénement de Votre Majesté au trône, c'est-à-dire continuer le payement par quartier du traitement que le feu Roi avoit bien voulu faire au sieur d'Éon, avec la liberté de le manger hors de France, où il voudra. A mesure que l'objet s'éloignera, il ne pourra devenir que plus indifférent, et l'abus en sera moins à craindre. Je suplie Votre Majesté de daigner me faire savoir ses intentions[1].

Je suis, etc.

[1] On voit par cette lettre que le secret de d'Éon n'était pas très-redoutable; conf. la note 2 de la page 445.

CCCC. — LOUIS XVI A M. DE VERGENNES.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 164.]

Versailles, ce 26 janvier 1775 [1].

Je vous renvoie, Monsieur, la note de d'Éon. Je n'ai jamais vu pièce plus impertinente et plus ridicule; s'il n'avoit pas des papiers importants, il faudroit l'envoyer promener; et, comme vous pensez, il faudra emploier bien mal douze mille livres à lui faire garder le secret, qui sera moins important plus il s'éloignera [2].

[1] L'original porte 1774; c'est un *lapsus*.

[2] La remise des papiers de d'Éon fut négociée par Beaumarchais. On peut voir les détails de cette négociation dans les *Mémoires du chevalier d'Éon*, par M. Gaillardet, et par M. de Loménie dans ses *Mémoires sur Beaumarchais*. Nous donnons l'acte officiel constatant la remise des papiers de la correspondance secrète qui étaient entre les mains du chevalier d'Éon. Le grand secret du chevalier n'était autre que celui de sa mission en Angleterre pour préparer un projet de débarquement dans ce pays.

« *De par le Roi.*

» Sa Majesté étant informée qu'il existe entre les mains du sieur d'Éon de Beaumont plusieurs papiers relatifs aux négociations et correspondances secrètes tant avec le feu Roi son très-honoré aïeul, qu'avec quelques-uns de ses ministres d'État; et Sa Majesté voulant faire retirer lesdits papiers, elle a pour cet effet donné pouvoir et commission par ces présentes au sieur Pierre Augustin Caron de Beaumarchais de se transporter à Londres pour y traiter de la recherche de toutes les pièces et papiers dont il s'agit, les retirer des mains ou dépôts où ils pourront se trouver, s'en charger, les rapporter en France et les remettre au pouvoir de Sa Majesté. Autorise Sa Majesté le sieur Caron de Beaumarchais à prendre à ce sujet les arrangements et à passer tous actes qu'il estimera nécessaires, enfin à imposer pour l'entière exécution de sa commission toutes les conditions que sa prudence lui suggérera, Sa Majesté voulant bien à cet égard s'en rapporter à ses lumières et à son zèle. Et pour assurance de sa volonté, Sa Majesté a signé de sa main le présent ordre, qu'elle a fait contre-signer par moi, conseiller secrétaire d'État et de ses commandements et finances.

» A Versailles, le 25 août 1775.

» Louis.

» Gravier de Vergennes. »

» Le 4e jour de novembre 1775, tous les papiers contenant les minutes et

Je vous envoie aussi la lettre pour le Roy d'Espagne où j'ai joint un compliment sur les couches de la Reine de Naples et sur son indisposition qui n'a pas eu de suite), avec celle en réponse au Roy de Sardaigne. Je ne sçai pas s'il est d'usage de répondre tout de suite ; vous la garderez s'il ne le faut pas; vous pensez bien que je ne refuse pas sa demande.

Vous recevrez avec les lettres ordinaires une de M. de Bernstorf, qui n'a pas laissé tomber à terre l'apostille sur les faucons; une du baron au bailly de Breteuil que je vous envoie pour que vous voyez ce qu'il dit du cardinal Albani; et une autre enfin du coadjuteur, qui m'a paru très-extraordinaire; il y a des chiffres que vous tâcherez de trouver, et vous y reconnoîtrez toute la hauteur et la fatuité de son auteur. LOUIS.

CCCCI. — MÉMOIRE DE MM. DE VERGENNES ET DU MUY A LOUIS XVI SUR L'EXAMEN QU'ILS AVAIENT FAIT PAR ORDRE DU ROI DE LA CONDUITE DU COMTE DE BROGLIE RELATIVEMENT A LA CORRESPONDANCE SECRÈTE.

[Minute. Arch. de l'Emp. K. 164.]

3 février 1775.

Sire,

En conformité des ordres de Votre Majesté, les comtes du Muy et de Vergennes ont eu deux conférences avec

originaux de la correspondance ministérielle pendant l'ambassade de M. le duc de Nivernais et pendant le ministère du chevalier d'Éon, les dépêches, lettres, mémoires, notes et instructions des ducs de Choiseul et de Praslin, des ministres de la cour d'Angleterre, plus les minutes des lettres du chevalier d'Éon avec le roi Louis XV de 1762 à 1774, m'ont été remises fidèlement.

» Pour quittance, » CARON DE BEAUMARCHAIS. »

Mémoires du chevalier d'Éon, t. II, p. 359, d'après l'original déposé aux Affaires étrangères.

M. le comte de Broglie, la première le 27 du mois dernier, et la seconde le 1er de celui-ci.

Nous ne pouvons, Sire, rendre à Votre Majesté un compte plus exact des matières qui y ont été traitées, qu'en prenant la liberté de mettre sous ses yeux les mémoires que M. le comte de Broglie nous a présentés pour servir d'introduction à l'examen des matières qui ont fait l'objet de notre travail.

M. le comte de Broglie n'ayant eu d'abord part à la correspondance secrète, et n'aiant été depuis chargé de sa direction qu'en vertu des ordres secrets et bien constatés du feu Roi, il n'est pas dans le cas d'établir sa justification; mais si Votre Majesté daigne jetter les yeux sur ses mémoires, nous sommes persuadés qu'elle y remarquera avec satisfaction que sa conduite, loin d'avoir donné lieu aux reproches et aux imputations qu'on a pu lui faire, n'est susceptible que d'éloges. En effet, autant que les vues qu'il étoit chargé de soigner étoient louables et intéressantes, autant la prévoyance, la dextérité et la science dont il a fait preuve dans l'exécution, semblent devoir lui mériter les bontés de Votre Majesté.

Nous osons suplier Votre Majesté de lire avec une attention particulière le mémoire coté numéro 2 : il renferme un plan bien combiné de débarquement en Angleterre. Nous souhaitons que Votre Majesté ne soit jamais dans le cas d'en faire usage, mais dans le besoin il pourroit être d'une grande utilité. C'est pour cet effet que, quoique Votre Majesté nous ait donné l'ordre de brûler tous les monuments de la correspondance secrète, nous la suplions très-humblement de nous permettre d'en excepter un travail dont on ne peut se flatter que l'aplication ne deviendra pas indispensable au moment peut-être où on s'y attendra le moins.

Nous suivrons successivement et le plus promtement que nos occupations pourront nous le permettre, tous les autres objets qui ont trait à la correspondance secrète, afin d'en faire raport à Votre Majesté, et de pouvoir lui annoncer que ses ordres ont été exécutés avec tout le zèle et toute l'exactitude qui dépendent de nous. Nous ne pouvons, d'ailleurs, Sire, que nous louer des facilités que nous éprouvons de la part de M. le comte de Broglie pour l'expédition de ce travail.

Nous sommes avec le plus profond respect, etc.

CCCCII. — LE COMTE DE BROGLIE A LOUIS XVI.

[Ségur, *Politique des cabinets d'Europe*, t. I, p. 106.]

SIRE,

J'ai reçu avec la plus respectueuse reconnoissance l'approbation qu'il a plu à Votre Majesté de donner au compte que j'ai eu l'honneur de lui rendre de ma conduite avec M. le prince de Conti. Je me conformerai avec mon exactitude ordinaire à la circonspection qu'elle me prescrit à cet égard.

Dès le premier voyage que j'ai fait à la cour, Sire, depuis mon retour de Ruffec, j'ai prié MM. les comtes du Muy et de Vergennes de m'indiquer le moment où je pourrois recommencer les conférences que j'avois eues à Compiègne avec ces ministres. Quelques affaires qu'ils avoient à terminer, et ensuite la maladie de M. le comte du Muy, ont retardé ces conférences jusqu'au 27 du mois dernier qu'ils m'ont accordé la première : la seconde a eu lieu le premier de ce mois; et ils m'ont assuré qu'ils auroient l'honneur d'en rendre compte à Votre Majesté, de mettre sous ses yeux les deux mémoires qui contiennent les précis de ces deux conférences, et d'y joindre les assurances

de l'approbation qu'ils ont bien voulu donner à ce que je leur ai présenté. Nous continuerons, Sire, à en avoir une par semaine jusqu'à ce que cela soit terminé, ce qui sera vraisemblablement avant la fin du mois. Mais comme nous approchons du moment où il y aura à examiner le travail politique fait sous ma direction par le sieur Favier, avec l'ordre du feu Roi, ainsi que les suites qu'il a eues, je prends la liberté de supplier très-humblement Votre Majesté de vouloir bien donner ordre à M. de Sartines de se joindre pour ces dernières conférences à MM. les comtes du Muy et de Vergennes, afin de les mettre en état de mieux juger la nature de cette affaire, dont il est indispensable qu'elle ait connoissance. Je préviens M. de Sartines que j'ai l'honneur d'adresser aujourd'hui à Votre Majesté *un mémoire* à ce sujet. Si elle juge à propos de le communiquer et de le remettre à ce ministre, il y trouvera l'exposé de la commission dont je me flatte qu'elle voudra bien le charger, ainsi qu'elle a daigné me le faire espérer à mon arrivée à Paris au mois de juillet dernier.

Je suis avec le plus profond respect et la plus parfaite soumission, Sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur et sujet,

Le comte DE BROGLIE.

A Paris, le 9 février 1775.

CCCCIII. — MÉMOIRE DU COMTE DE BROGLIE AUX COMTES DU MUY ET DE VERGENNES, CONTENANT UNE NOTICE DES DIFFÉRENTS ARTICLES DE LA CORRESPONDANCE SECRÈTE.

[Orig. Arch. de l'Emp. K. 159.]

[16 février 1775.]

Messieurs les comtes du Muy et de Vergennes ont vu dans la conférence du 1er de ce mois un travail fait par

ordre du feu Roi dont l'objet étoit de se mettre au moins en mesure vis-à-vis de l'Angleterre [1].

L'approbation entière dont Sa Majesté avoit honoré ce travail étoit l'effet d'un sentiment que rien ne pouvoit étouffer dans son âme, c'est-à-dire le regret d'avoir été entraîné par une longue suite de fautes et de malheurs à faire une paix aussi humiliante que nécessaire.

La supériorité, l'égalité même perdue pour la France sur toutes les mers, n'étoit pas le seul désavantage dont le Roi fût sensiblement affecté. Il voyoit avec douleur combien depuis l'époque de cette guerre malheureuse la France perdoit tous les jours de son poids dans la balance de l'Europe. Il crut devoir s'occuper principalement des moyens d'arrêter les progrès de cette dégradation si rapide, et se flatta de les trouver dans sa correspondance secrète.

Le comte de Broglie en avoit la direction. Il en connoissoit les difficultés et ne se dissimuloit point que les circonstances étoient plus propres à les accroître qu'à les aplanir. Son zèle et son obéissance suppléèrent les talents qui pouvoient lui manquer, et l'aidèrent à supporter les dégoûts toujours renaissants et inséparables d'un travail suivi dans le silence, qui fut quelquefois utile, mais dont l'attention la plus suivie et la prévoyance la plus éclairée ne pouvoient pas toujours assurer le succès.

Le comte de Broglie en avoit fait la fâcheuse expérience pendant le cours de son ambassade en Pologne; mais alors les dangers de cette confiance secrète ne retomboient que sur son personnel. Il les supporta avec courage, et n'en retraça l'amertume pendant tout le temps de sa direc-

[1] M. de Ségur, qui avait cherché ce mémoire dans le dépôt des Affaires étrangères, affirme qu'il n'y était pas lors de la Révolution, époque où la guerre avec l'Angleterre lui donnait un caractère d'opportunité. — C'est une erreur : ce travail existe au dépôt du ministère. Voyez notre Introduction, t. I, p. 114.

tion que pour la sauver, ou au moins l'adoucir aux personnes qui avoient l'honneur d'être admises avec lui à ce travail direct.

C'est la justice qu'elles lui rendent sans doute, et que MM. du Muy et de Vergennes ne lui refuseront pas quand ils auront parcouru avec un peu d'attention les pièces originales destinées à cette séance.

Elles consistent en une suite d'instructions et de dépêches toutes approuvées du feu Roi, dont plusieurs sont apostillées de sa main, avec des lettres du comte de Broglie à Sa Majesté.

Les premières démontrent les vues politiques du maître; les autres, l'exactitude dans l'exécution de ses ordres.

La lecture de ces différentes pièces en développera bien mieux les détails qu'aucune espèce d'analyse qu'on en pût faire. Mais pour rendre cette lecture moins pénible, le comte de Broglie a cru devoir joindre ici une notice divisée en autant d'articles que de cours où le feu Roi avoit des ambassadeurs, des ministres ou des chargés d'affaires admis à la correspondance secrète.

GENÈVE.

Depuis 1767 *jusqu'en* 1773.

Cette correspondance se réduit à une relation des troubles de Genève, à un mémoire relatif à l'établissement de Versoix et à quelques dépêches écrites au sieur Hennin, résident dans cette République.

Dans une de ces dépêches du 31 août 1769, on verra quelques observations relatives à la liberté de religion que le ministère vouloit établir à Versoix pour y attirer les commerçants étrangers [1]. Cet article important est encore

[1] Versoix était une fondation de M. de Choiseul, qui voulait élever une rivale à Genève.

traité dans une autre dépêche du 26 mars 1770 à ce résident. Celle-ci renferme d'ailleurs des points de prévoyance avec une discussion politique sur les prétendus avantages qu'on retireroit du commerce de Versoix. Cette discussion répand le jour le plus clair sur tout ce qui concerne le projet de cet établissement. Sa Majesté regardoit surtout comme peu convenable à sa gloire et aux intérêts de son royaume la promesse faite aux Bernois de ne construire aucunes fortifications et de laisser tous les passages libres à travers son territoire.

NAPLES.

Depuis 1772 *jusqu'en* 1774.

Cette correspondance bien succincte renferme cependant quelques pièces qui peuvent exciter l'intérêt et la curiosité.

On y verra d'abord un précis des instructions que M. le duc d'Aiguillon avoit données à M. le baron de Breteuil.

Ce précis adressé au feu Roi par le comte de Broglie, lui fut renvoyé avec des apostilles à quelques articles, écrites de la propre main de Sa Majesté. C'est d'après ces apostilles que le comte de Broglie dressa les instructions secrètes du baron de Breteuil.

Parmi les lettres écrites à ces ambassadeurs dans cette correspondance, il s'en trouve une du 7 juillet 1772 qu'on croit intéressante à lire, en ce qu'elle présente un tableau général et rapide des affaires de l'Europe, en rapprochant par des transitions naturelles celles du Nord et celles du Sud.

CONSTANTINOPLE.

Depuis 1756 *jusqu'en* 1773.

On ne rappellera point ici l'ancienne correspondance de M. des Alleurs sous la direction de M. le prince de

Conti; on se bornera aux deux époques des ambassades de MM. les comte de Vergennes et chevalier de Saint-Priest.

Elles développeront le tableau général du système politique que Sa Majesté avoit adopté, et qu'elle a constamment suivi dans les affaires du Nord.

On y verra avec peine sans doute la dégradation successive de notre influence à la Porte, malgré les attentions continuelles du Roi pour la conserver; les soins et les travaux de ses ambassadeurs pour seconder ses vues. M. le comte de Vergennes en a assuré le succès dans deux circonstances bien intéressantes; l'une, pendant le cours de la dernière guerre; la seconde, dans le temps des troubles de la Pologne [1].

Dans la première, cet ambassadeur a eu à combattre sans cesse et à détruire les insinuations et les menées des cours de Londres et de Berlin, dont les ministres et les émissaires à Constantinople n'épargnoient rien pour engager les Turcs à déclarer la guerre à l'une ou l'autre des deux Impératrices; sa vigilance déconcerta leurs projets. Il parvint à contenir le ministère ottoman, toujours à la veille d'être ébranlé par les intrigues des Anglais et des Prussiens, et sauva l'Autriche et la Russie d'une diversion qui pouvoit devenir aussi embarrassante que nuisible à la cause commune.

M. le comte de Vergennes n'a pas été moins heureux à la seconde époque. Il est parvenu à tirer les Turcs de la même apathie où il les avoit tenus précédemment. Il les a déterminés à s'opposer aux vues ambitieuses de Catherine II; il a eu la gloire de voir, avant son départ de Constantinople, le ministère ottoman prendre une résolution

[1] Voyez le curieux Mémoire de M. de Vergennes sur sa conduite pendant son ambassade à Constantinople, t. I, p. 364 et suiv.

vigoureuse et déclarer la guerre à la Russie. Si cette guerre n'a pas empêché le démembrement de la Pologne, on ne peut s'en prendre qu'à l'esprit d'indiscipline et de révolte de la milice turque et à l'ignorance des généraux ottomans. Les opérations politiques de M. le comte de Vergennes n'en sont pas moins dignes d'éloges, et d'autant plus que, pour remplir l'objet principal d'opposer les Turcs à la Russie, il n'a pas employé les moyens dispendieux dont il étoit autorisé à faire usage, et qu'il s'est contenté d'éclairer le ministère ottoman sur ses véritables intérêts d'une manière assez sensible pour le détromper, sans rendre la France responsable de l'événement. C'est une des occasions où le feu Roi a été le plus satisfait du travail politique dont il avoit donné la direction au comte de Broglie; et en effet, les relations particulières de M. le comte de Vergennes suffiroient seules pour prouver l'utilité de cette correspondance quand elle étoit maniée avec zèle et dextérité.

M. le chevalier de Saint-Priest, qui a eu le bon esprit et le mérite de sentir tout le prix du modèle qu'il trouvoit dans son prédécesseur, s'est conduit d'après les instructions qu'il en a reçues, avec non moins de zèle, pour concourir aux vues de Sa Majesté. Les premiers instants de son admission à la correspondance secrète furent marqués par une circonstance qui auroit pu décourager un ambassadeur moins pénétré des sentiments d'obéissance et de fidélité à son maître. Il reçut, à la veille de son départ pour Constantinople, une lettre du sieur Gérard, premier commis des affaires étrangères, qui le prévenoit de la part de M. le duc de Choiseul *de veiller avec attention à une certaine correspondance particulière*, etc. M. le chevalier de Saint-Priest, peu affecté des soupçons qu'on le chargeoit d'éclaircir, communiqua l'avertissement au

comte de Broglie, en le priant d'assurer le Roi de son dévouement sans réserve pour ses volontés.

Cette anecdote, peu importante dans le fond, n'est ici que pour relever la fermeté de la conduite de M. le chevalier de Saint-Priest, qui ne s'est jamais démentie, et prouver en même temps que la crainte sur les persécutions et les dégoûts dont la correspondance secrète fut toujours environnée n'avoit que trop de fondement.

M. le chevalier de Saint-Priest trouva dans les vices du gouvernement turc et l'incapacité du ministère des obstacles bien difficiles à vaincre; ils ne le rebutèrent pas. A force de tournures, de patience, il parvint à faire décider la continuation de la guerre dans le moment où la Porte alloit subir les conditions les plus honteuses, les plus contraires à ses propres intérêts, à ceux de la Pologne et de l'Europe entière.

Si cet ambassadeur n'a pas pu s'opposer avec le même succès au dernier traité de paix, on ne doit pas moins applaudir au zèle et à l'intelligence qui ont dirigé toutes ses démarches, constamment honorées de l'approbation de Sa Majesté.

VIENNE.

Depuis 1770 jusqu'en 1772.

Cette correspondance confirme l'opinion qu'on doit se former des vues de Sa Majesté. Elle comprend une période d'autant plus intéressante dans la politique qu'elle est l'époque du concert formé entre les trois cours de Vienne, de Pétersbourg et de Berlin pour le partage de la Pologne, que le comte de Broglie avoit prévu et annoncé depuis si longtemps. Nous ne saurions nous dissimuler qu'il n'a été effectué que par notre négligence à en prévenir l'origine ou par la foiblesse des moyens que nous avons employés

pour en arrêter le cours. Ce sont des faits bien clairement développés dans les dépêches adressées à M. Durand et dans les relations de ce ministre. La position délicate et critique dans laquelle il s'est trouvé à Vienne n'a besoin d'aucun détail ni de commentaire pour faire sentir les efforts de son zèle, que la politique du ministère autrichien peut avoir quelquefois trompé mais jamais altéré. C'est la justice que le feu Roi lui a toujours rendue. Et en effet, en parcourant les dépêches de M. Durand, on n'aura pas de peine à convenir que le silence qu'on a tant reproché à M. de Kaunitz peut fort bien être imputé à celui de notre ministère. On ose même avancer qu'il a donné lieu[1] ou au moins servi de prétexte à la réunion des trois cours copartageantes. Cette assertion n'est point basardée. MM. les comtes du Muy et de Vergennes s'en convaincront plus facilement encore dans les lettres que le comte de Broglie avoit eu l'honneur d'écrire au Roi à cette occasion, et dans le compte qu'il eut celui de rendre de deux conversations que M. de Mercy avoit eu l'adresse de lier avec lui[2].

Le comte de Broglie aura encore l'honneur de prévenir MM. les comtes du Muy et de Vergennes d'une commission particulière dont il chargea, par ordre du Roi, M. Durand. Il s'agissoit de prendre à Vienne des renseignements sur ce qui regardoit l'archiduchesse Élisabeth. Le comte

[1] Je tiens du prince de Kaunitz, du comte de Cobenzel et de M. de Vergennes, un fait qui me paroît certain : c'est que la cour de Vienne, dès qu'il fut question du partage qui devoit donner à la Prusse un accroissement qu'elle redoutoit, en prévint la France, et fit entendre qu'elle s'y opposeroit si la cour de Versailles vouloit la soutenir. Louis XV alors ne s'occupant que de ses plaisirs et M. d'Aiguillon de ses intrigues, le cabinet autrichien ne reçut point de réponse rassurante, et il aima mieux concourir au partage de la Pologne que de soutenir seul la guerre contre les Prussiens et les Russes réunis. (*S.*)

[2] Voyez la lettre du comte de Broglie à Louis XV, en date du 25 mai 1771, t. I, p. 423.

de Broglie se borna à écrire en conséquence. M. Durand le mit en état de rendre à Sa Majesté un compte fidèle de cette commission, selon les vues du Roi, sans se permettre d'autres réflexions que celles qui lui étoient suggérées par son respect et son obéissance. MM. les comtes du Muy et de Vergennes en jugeront eux-mêmes par la lecture de l'ordre du Roi [1], de la réponse de M. Durand et des lettres que le comte de Broglie eut l'honneur d'adresser à Sa Majesté dans cette circonstance, qui est une nouvelle preuve de la confiance entière que le feu Roi avoit dans sa discrétion et sa fidélité.

ANGLETERRE.

Depuis 1764 *jusqu'en* 1774.

Cette correspondance renferme deux époques. La première présente une suite de lettres du comte de Broglie au sieur d'Éon, avec l'approuvé du Roi. Elles roulent sur deux points principaux.

En premier lieu, le désir de Sa Majesté d'être instruite régulièrement par la voie secrète de tous les détails les plus mystérieux sur les affaires d'Angleterre, et les encouragements de tous genres donnés au sieur d'Éon sur la conduite qu'il auroit dû tenir en Angleterre avant et après l'éclat de ses démêlés; quelquefois même les représentations les plus fortes et les réprimandes les plus sévères sur chaque nouvelle scène; enfin des reproches trop bien fondés sur sa légèreté à compromettre dans ses écrits des personnes dont les torts, même prouvés, n'auroient jamais pu autoriser ses écarts. C'est sur quoi le comte de Broglie n'a jamais varié, à commencer de sa dépêche du 10 avril 1764 jusqu'au 10 juin 1766, date des instructions secrètes pour M. Durand allant en Angleterre.

[1] Voyez cet ordre, t. I, p. 409, en date du 6 juin 1770.

Alors la scène change. On voit le fruit des mesures équitables et sages qui avoient été prises à l'égard du sieur d'Éon, et dont le succès est dû à la prudence et à la dextérité de M. Durand, mais surtout à la confiance qu'il lui inspiroit personnellement. Les dangers réels que le sieur d'Éon avoit courus pouvoient et devoient encore faire excuser ses soupçons et sa défiance de tout émissaire inconnu. La présence d'un ministre du Roi qu'il connoissoit parfaitement le rassura, le flatta, et M. Durand sut le rendre aussi docile aux volontés du Roi que désormais tranquille et mesuré dans sa correspondance.

A l'égard de M. Durand, les points d'instruction qui lui avoient été indiqués par la correspondance secrète se trouvent parfaitement remplis dans la sienne sur l'Angleterre.

La seconde époque s'étend depuis le retour de ce ministre jusqu'au 11 juillet 1774, date de la dernière lettre du comte de Broglie au sieur d'Éon, approuvée de Sa Majesté régnante. Cette deuxième époque prouve de plus en plus l'attention continuelle du feu Roi sur les affaires d'Angleterre, et sa façon de voir et d'apprécier les différentes idées que le sieur d'Éon lui suggéroit d'après ses liaisons, ses découvertes ou ses conjectures. On voit aussi combien le comte de Broglie s'occupoit d'en vérifier la réalité ou le fondement par les ordres qu'il lui fit donner successivement de les communiquer au sieur Francis, ministre du Roi, et au prince de Masseran, ambassadeur d'Espagne.

HOLLANDE.

Depuis 1768 *jusqu'en* 1770.

Il seroit inutile de rappeler ici la correspondance secrète de feu M. le marquis d'Havrincourt pendant son ambassade de Hollande; elle ne renferme rien d'important. On

se bornera à communiquer celle de M. le baron de Breteuil qui lui a succédé.

On voit d'abord, dans ses instructions, que feu Sa Majesté ne bornoit pas les soins de cet ambassadeur aux seules relations de sa résidence. Elle lui prescrivoit encore de se procurer le plus de moyens possibles pour être instruit de ce qui se passoit en Danemark, en Suède et en Angleterre.

Sa Majesté recommandoit, en conséquence, à M. le baron de Breteuil de lier, avant son départ de Paris, la correspondance la plus intime avec M. le comte du Châtelet, qu'elle n'avoit pas jugé à propos d'admettre à sa confiance secrète, et d'en envoyer exactement les copies au comte de Broglie [1].

On remarquera dans toutes les dépêches suivantes le même esprit, les mêmes vues du feu Roi, et dans plusieurs des témoignages de sa satisfaction.

On ne sera pas fâché de voir dans deux de ces dépêches, du 27 octobre 1768 et du 15 février 1769, la manière dont le feu Roi pensoit et s'exprimoit sur le renouvellement de nos liaisons avec la cour de Berlin, que notre ministère paroissoit désirer et que M. le baron de Breteuil étoit chargé de négocier avec M. le baron de Thurlemeyer, envoyé extraordinaire du Roi de Prusse à la Haye [2].

Les lumières que M. le baron de Breteuil reçut dans cette occasion par la correspondance secrète lui furent d'un grand secours. Cet ambassadeur s'en servit utilement, et se conduisit dans cette circonstance délicate avec toute la dextérité dont il est capable, en observant les ménagements qui lui étoient prescrits pour ne point donner d'ombrage à la cour de Vienne.

[1] Voyez cet ordre, en date du 24 juillet 1768, t. I, p. 397.
[2] Voyez la dépêche, datée par nous août 1768, t. I, p. 402.

SUÈDE.

Depuis 1758 jusqu'en 1774.

1° M. d'Havrincourt [1].

On ne trouve ici que trois notes ou lettres de M. Tercier. Elles ne contiennent que des instructions et des indications sur les moyens pris pour adresser le chiffre secret à cet ambassadeur, et à prendre par lui pour faire passer sûrement les dépêches. On a cru devoir laisser ces pièces, attendu qu'elles sont munies d'un approuvé du feu Roi, selon la forme ordinaire.

2° M. le baron de Breteuil.

On voit ici, comme dans tout le cours de la correspondance secrète, l'*utilité que le feu Roi se proposoit d'en recueillir. C'étoit surtout qu'elle servît de supplément à celle du ministre des affaires étrangères, en développant et interprétant quelquefois les véritables intentions de Sa Majesté.* Elle avoit aussi pour objet *de se faire instruire plus particulièrement de certains détails sur les cours voisines où il n'y avoit point de ministre admis à la correspondance secrète.* C'est dans cet esprit qu'elle ordonnoit à M. le baron de Breteuil d'en lier une intime avec ceux qui y résidoient pour se mettre en état de la mieux informer sur tout ce qui pouvoit s'y passer.

On s'aperçoit, au reste, de l'attachement du feu Roi pour ses anciennes alliances, et surtout pour celle de la Suède, malgré la décadence successive de cette puissance, réduite aujourd'hui à un état si différent de celui où l'avoit fixée le traité d'Oliva. Sa Majesté voyoit très-bien que dans l'état présent, divisée, épuisée et accablée, elle

[1] Louis de Cardevac, marquis d'Havrincourt, né en 1707, maréchal de camp en 1748, ambassadeur en Suède en 1749, en Hollande en 1763; mort à la Haye le 15 février 1767. — Voyez la Table.

pouvoit nous être infiniment plus à charge qu'utile, tant qu'elle resteroit isolée dans le Nord et sans aucun appui voisin. Mais le Roi ne renonçoit pas à l'espoir de la tirer de cet état de solitude et d'abandon, en profitant de quelque circonstance heureuse pour rétablir enfin son système de barrière entre la Russie et l'Autriche, système antérieur à celui de l'alliance, et avec lequel il ne le regardoit point comme incompatible.

C'est par une suite de cet attachement que Sa Majesté s'intéressoit si fort à la diète de 1763, qu'elle en sentit si vivement le mauvais succès, le triomphe du parti opposé à celui que soutenoit son ambassadeur, et la douleur qu'elle avoit de voir ses soins infructueux. Mais on voit en même temps combien Sa Majesté étoit éloignée de lui en imputer l'événement ; elle témoignoit au contraire à M. le baron de Breteuil sa satisfaction de son zèle et de ses soins.

3° M. le comte de Vergennes.

Cette correspondance, si intéressante par la grande époque de la révolution (dont le succès, disoit le Roi lui-même dans son instruction secrète, étoit réservé à cet ambassadeur), le fut dès son début par l'avis certain des liaisons intimes et des engagements secrets entre l'Empereur et le Roi de Prusse. M. le comte de Vergennes sut se le procurer du Roi de Suède par M. de Scheffer [1], et en rendit compte aussitôt par la voie secrète [2]. Cette découverte étoit d'autant plus importante, qu'elle avoit échappé à la vigilance de M. Durand, et que ses relations y étoient

[1] Il y avait deux Scheffer, frères, qui furent tous deux ambassadeurs de Suède en France : le premier de 1744 à 1752; il fut rappelé pour occuper une place au sénat : il laissa en France les plus charmants souvenirs. C'est de lui qu'il s'agit. *Mémoires du duc de Luynes*, t. XII, p. 112 et 113; et *Correspondance de madame du Deffand*, à la Table.

[2] J'ai publié un extrait de la dépêche de M. de Vergennes, t. I, p. 161.

fort opposées. Ainsi on peut assurer que la première notion du traité pour le partage de la Pologne fut donnée avec certitude par M. le comte de Vergennes.

Toutes les lettres suivantes, relatives à la révolution, contiennent autant d'éloges de la conduite sage et bien combinée par laquelle M. le comte de Vergennes avoit aidé le Roi de Suède à préparer de loin ce grand événement. Après la part distinguée qu'il eut au succès, rien ne pouvoit mieux lui attirer des marques de la satisfaction du Roi, que le compte exact et judicieux qu'il continua de rendre à Sa Majesté des intrigues et des partis à la cour de Suède, ainsi que des qualités plus ou moins louables dans le personnel du nouveau monarque, qui se développoient peu à peu depuis l'établissement de son autorité.

On trouve dans la suite de cette correspondance de nouveaux avis d'une convention entre l'Empereur et le Roi de Prusse, pour exclure la France et le Roi de Suède de la garantie qui leur appartient à si juste titre, de la paix de Westphalie. Elle annonce aussi d'autres engagements projetés au sujet de l'affaire de San-Remo. Ces avis prouvent de plus en plus la vigilance et la pénétration de M. le comte de Vergennes, qui ne se laissoit pas renfermer dans les limites de son ambassade. On voit par ses dépêches combien il savoit prévoir les conséquences de cette convention, non moins dangereuse pour la liberté de l'Italie que pour celle de l'Empire. Il paroît également, par les réponses du Roi, que Sa Majesté savoit beaucoup de gré à cet ambassadeur, et de ses avis et de ses réflexions ; qu'elle daignoit y ajouter les siennes, et que son attachement à l'alliance ne lui a jamais fait perdre de vue ses anciens principes relativement à l'Empire et à l'Italie, ni les droits et les obligations essentielles à la dignité de sa couronne.

On observera encore dans cette correspondance deux

époques personnelles à M. le comte de Vergennes. La première, le désir que Sa Majesté lui témoigna qu'il ne fît point usage du congé qu'il lui avoit accordé, désir d'autant plus flatteur qu'il fut motivé par le besoin que les deux Rois avoient de cet ambassadeur à Stockholm, pour ne pas être privé dans cet intervalle, l'un de ses talents et de ses services, l'autre de ses sages conseils.

La seconde est relative à la circonstance de l'exil du comte de Broglie. La plupart des personnes admises à la correspondance secrète en furent consternées et peut-être effrayées. M. le comte de Vergennes n'en fut intimidé en aucune manière, et il s'empressa au contraire de témoigner à M. le comte de Broglie que son zèle n'en seroit point refroidi.

POLOGNE,
Depuis 1758 jusqu'en 1774.

Les détails traités dans la séance du 27 janvier, sur les motifs et l'origine de la correspondance secrète, dont le premier objet a été la Pologne, nous dispensent de nous étendre ici sur la première partie de cette correspondance.

La seconde, avec les sieurs Hennin et Gérault, ouvre une nouvelle scène non moins intéressante. C'est l'histoire de l'interrègne après la mort d'Auguste III, de l'élection du comte Poniatowsky, des diètes de convocation, d'élection, du couronnement; de celle de 1767 pour changer la forme du gouvernement; enfin de la confédération de Bar, en opposition aux décrets de cette assemblée.

On y verra encore que, d'après les intentions et les ordres du feu Roi, le comte de Broglie n'a pas cessé d'indiquer les moyens à prendre pour prévenir la ruine de la République; que dès 1760 il avoit annoncé tout ce qui est arrivé en 1767 et dans les années suivantes, jusqu'au partage de la Pologne.

Ce triste événement de la tragédie du Nord avoit également été prédit par le comte de Broglie dans les instructions, mémoires et lettres dont on met aujourd'hui les originaux sous les yeux de MM. les comtes du Muy et de Vergennes.

En parcourant ces différentes pièces, ainsi que la correspondance de Vienne avec M. Durand, ces deux ministres éclairés se convaincront aussi combien l'on étoit occupé des démarches les plus amiables à répéter sans cesse auprès de la cour de Vienne, soit pour l'engager à s'expliquer sur ses vues ultérieures au sujet de la Pologne, soit pour lui faire confidemment des ouvertures qui n'auroient laissé à cette cour aucun prétexte, pas même celui de notre réserve et de notre silence.

On observera également dans le cours de ces deux correspondances nécessairement liées ensemble, combien de projets et de plans d'opérations politiques et militaires le comte de Broglie avoit indiqués pour arrêter le torrent.

On y verra l'usage qu'il proposoit de faire des restes du parti français et patriote, pour rassembler et ranimer ce qui restoit de citoyens, pour leur suggérer un projet de campagne analogue au genre de guerre propre à la nation.

On y trouvera de même le mobile et l'objet des démarches faites par les confédérés, et secondées secrètement par le général Mokronosky auprès de notre cour et de celle de Vienne; les encouragements donnés, les promesses faites à ce général par notre ministère et démenties par leur inexécution; les fautes au moins d'omission, dont l'enchaînement a rendu inutiles tant de soins et de prévoyance; tous les obstacles manifestes et les oppositions sourdes que les intentions mêmes du Roi ont éprouvés et du dedans et du dehors; enfin cette fatalité attachée depuis trop longtemps à nos opérations les mieux concertées, et

qui les a toujours rendues ou imparfaites dans l'exécution, ou tardives et infructueuses.

RUSSIE.

Depuis 1757 jusqu'en 1774.

Cette branche de correspondance présente successivement plusieurs époques intéressantes.

Le sieur d'Éon étoit déjà honoré de la confiance du Roi avant l'année 1757. M. le prince de Conti l'y avoit fait admettre et envoyer à Pétersbourg. Il eut toujours depuis l'honneur de correspondre avec Sa Majesté par la voie du sieur Tercier.

Ce premier commis étoit aussi, par l'ordre exprès du Roi, en commerce réglé avec le comte de Woronzow, vice-chancelier, et puis chancelier de Russie.

Le chevalier Douglas avoit reçu, par le même canal, l'ordre du Roi de proposer à ce ministre une correspondance secrète et directe entre Sa Majesté et l'Impératrice Élisabeth. Tous ces objets furent remplis : cette correspondance auguste fut établie et suivie par deux intermédiaires, le chancelier et le sieur d'Éon.

Celle entre le Roi et le ministre russe mit Sa Majesté à portée de faire passer à sa cour plusieurs avis intéressants, dont l'objet est marqué et l'utilité démontrée par les pièces originales. Le comte de Broglie profita de même des moyens qu'elle lui fournit pour dissuader le ministère russe de quelques démarches violentes et arbitraires. On y voit, par exemple, une réponse du sieur Tercier au comte de Woronzow, *dans le sens du comte de Broglie,* c'est-à-dire d'après ses directions et dans l'esprit de ses dépêches particulières au Roi, comme il paroît par les notes explicatives également approuvées du Roi en suite de cette minute.

Le point le plus important de la lettre du chancelier

Woronzow étoit le désir et même le projet que sa cour avoit formé de s'emparer de Dantzick. On insiste dans cette réponse sur l'injustice de cette entreprise, sur son inutilité pour la cause commune, sur le préjudice qui en résulteroit pour la Pologne, en pure perte pour l'alliance. Il paroît que cette opposition du Roi à l'occasion de Dantzick, quoique insinuée avec beaucoup de modération et de ménagements, sauva pour lors cette ville et détourna de la Prusse polonoise le fléau de la guerre. Il en résulta pour l'alliance un avantage réel, puisqu'elle obligea les Russes à se porter en avant dans les États du Roi de Prusse, et à seconder par là de plus près les opérations des armées autrichiennes.

Le comte de Broglie ne peut se dispenser d'observer ici que, pendant le cours de cette correspondance, le sieur d'Éon, qu'il ne connoissoit pas encore, reçut toujours des marques de la satisfaction du Roi et de sa confiance.

Ce fut toujours dans le même esprit et dans les mêmes vues du Roi sur les affaires du Nord que la correspondance continua, dirigée par le comte de Broglie avec M. le baron de Breteuil. Il venoit d'être admis au secret, lorsqu'il partit pour Pétersbourg. Témoin, dans son premier séjour, de la mort d'Élisabeth et de l'avénement de Pierre III, il revenoit en France, lorsqu'il reçut à Varsovie la nouvelle de la révolution, et peu après à Vienne l'ordre de retourner à la cour de Russie[1].

[1] Le baron de Breteuil fut averti de la révolution qui se préparoit en Russie; Catherine lui fit même demander une modique somme d'argent qui lui étoit nécessaire. Ce ministre, sachant que cette conspiration étoit conduite par des jeunes gens ardents et peu discrets, crut qu'elle ne réussiroit pas, refusa l'argent demandé, ne voulut se mêler de rien, et partit pour revenir en France. En route, il apprit l'avénement de Catherine au trône, la chute et la mort de Pierre III, et il reçut des dépêches sévères du ministère françois, qui lui ordonna de retourner en Russie. (*S.*) — Voyez l'Étude préliminaire, t. I, p. 108.

Ces grands événements, arrivés en moins de six mois, fournirent au Roi le sujet de différentes instructions et dépêches dont on met ici les originaux sous les yeux de MM. les comtes du Muy et de Vergennes. On y verra combien Sa Majesté fut souvent satisfaite du zèle de M. le baron de Breteuil, de ses talents et de ses services.

Depuis le dernier départ de ce ministre, le sieur Rossignol fut chargé à Pétersbourg de la correspondance secrète. La première pièce que présente cette partie contient des articles qui peuvent mériter quelque attention.

Une instruction datée de 1765 annonce très-distinctement tout ce qui est arrivé deux ans après la fameuse diète de confédération, et les prédictions y sont motivées. Il paroît, par la suite de cette correspondance, que Sa Majesté continua de donner la même attention à tout ce qui pouvoit se passer, soit dans l'intérieur de la Russie, soit dans les négociations des ministres étrangers à cette cour, soit enfin sur le théâtre de la guerre en Turquie et en Pologne. Le soin d'y veiller exigeoit du zèle et des efforts : Sa Majesté daigna approuver ceux du sieur Rossignol.

La mission de M. Durand à la cour de Russie est trop récente (en 1775) pour être susceptible de beaucoup de détails. Tous les objets sont présents à la mémoire du ministre des affaires étrangères, qui étoit alors avec lui dans une intime correspondance.

On observera seulement dans le cours de celle-ci que le comte de Broglie avoit prévu dès lors le dénoûment de la guerre entre les Russes et les Turcs ; qu'il suggéroit en conséquence quelques négociations éventuelles, et que Sa Majesté ne s'occupoit pas moins d'une entreprise dont la Suède paroissoit alors menacée de la part de la Russie, et des précautions à prendre pour en détourner cette dernière puissance.

Dans la lettre du comte de Broglie, en date de Ruffec, le 2 novembre 1773, à M. Durand, au sujet du sieur Marbeau, employé auprès de lui dans la correspondance secrète, on verra combien le feu Roi étoit attaché à cette correspondance, et combien en même temps Sa Majesté prenoit de précautions pour la dérober à son ministre des affaires étrangères.

La suivante et dernière, toujours de Ruffec, le 15 mars 1774, confirme de plus en plus cette volonté décidée du feu Roi de continuer, dans les circonstances les plus critiques, la correspondance secrète. M. Durand avoit alors témoigné quelque inquiétude sur tout ce qui se passoit, et dont l'exil du comte de Broglie pouvoit lui faire craindre qu'il n'en rejaillît quelque chose sur lui[1].

Peu rassuré par l'ordre ancien qu'il avoit à ce sujet, il en désiroit un nouveau ; et ce fut l'objet de cette lettre, où l'on trouve un double approuvé du Roi, Sa Majesté n'ayant pas dédaigné d'en mettre un second au *post-scriptum* sur un détail au sujet du sieur Marbeau, minutieux en apparence, mais en effet très-essentiel dans ces circonstances.

Il seroit superflu d'observer ici que ce contre-temps, et même beaucoup d'autres circonstances décourageantes, n'ont jamais rebuté ni ralenti le zèle du comte de Broglie, et qu'au contraire la confiance dont le Roi ne cessa point de l'honorer l'a mis jusqu'au dernier moment en état de défendre et de rassurer, dans ces instants critiques, tous ceux qui avoient part au mérite et au danger de la correspondance.

CONCLUSION.

D'après tout ce qui vient d'être communiqué à MM. les comtes du Muy et de Vergennes, il ne reste au comte de

[1] Voyez plus haut, p. 375.

Broglie qu'une observation à faire : c'est que si ce long et immense travail, souvent soupçonné et jamais entièrement découvert, lui a fait presque autant d'ennemis que de gens en place, c'étoit uniquement parce qu'ils n'étoient pas à portée d'en connoître l'esprit et la manière dont il a été constamment traité.

Loin que le comte de Broglie se soit jamais laissé aller à aucune aigreur contre ceux mêmes dont il recevoit sans cesse de mauvais offices, il a au contraire évité en toute occasion l'air de la plus légère personnalité. Sans prétendre se faire un mérite de sa modération, il croit cependant pouvoir y attacher quelque prix. Il en reçoit aujourd'hui un bien flatteur, puisqu'il a dans ce moment la satisfaction inestimable d'en fournir les preuves les moins équivoques, de se montrer à découvert et de développer enfin son âme tout entière aux yeux de deux ministres, juges compétents des sentiments et de la délicatesse dont un homme honoré de la confiance de son maître ne doit jamais s'écarter. Le comte de Broglie a rempli cet important devoir dans toute son étendue.

Si dans plus d'une circonstance il n'a pas opéré tout le bien qu'il auroit désiré, il lui reste au moins la consolation d'avoir souvent empêché de plus grands maux, d'avoir toujours cherché et proposé des remèdes sans avoir été découragé par les désagréments que les affaires éprouvoient en général, et qu'on lui faisoit essuyer en particulier. Sa fidélité et son zèle le soutinrent constamment dans les mêmes principes.

Jaloux de mériter de plus en plus la confiance de son maître, et de le servir comme il vouloit l'être, le comte de Broglie eut l'honneur de lui proposer un travail étendu qui présenteroit un tableau de l'état politique de l'Europe, d'après lequel il pourroit calculer pour ainsi dire la dégra-

dation de notre influence, ce qui nous en restoit encore, et enfin les moyens de recouvrer ce que nous en avions perdu. Le feu Roi en sentit aussitôt l'utilité. Ce monarque n'avoit abandonné qu'avec le plus vif regret les anciennes vues de former et de soutenir, depuis le pôle jusqu'à l'Archipel, une barrière impénétrable entre la Russie et le reste de l'Europe. Il daigna accueillir la proposition du comte de Broglie, qui fit commencer ce travail aussitôt qu'il en eut reçu l'ordre de Sa Majesté. Il fera l'objet de la quatrième séance.

CCCCIV. — MÉMOIRE ADRESSÉ PAR LE COMTE DE BROGLIE A MM. LES COMTES DU MUY ET DE VERGENNES.

IDÉE GÉNÉRALE DES MOTIFS QUI AVAIENT DÉTERMINÉ LE TRAVAIL INTITULÉ : *Conjectures raisonnées*[1].

[Orig. Arch. de l'Emp. K. 159.]

1er mars 1775.

La fin du mémoire remis à MM. les comtes du Muy et de Vergennes le 16 du mois de février avoit annoncé le travail que le comte de Broglie aura l'honneur de communiquer aujourd'hui à ces deux ministres : mais, avant de le présenter, il est nécessaire de rendre compte de ce qui y a donné lieu.

Malgré la vigilance du zèle avec lequel le comte de Broglie avoit cherché à prévenir tout ce qui pouvoit occasionner un refroidissement de la part de la cour de Vienne, et les soins qui avoient été prescrits à M. Durand sur cet important article qu'il ne perdit jamais de vue, on ne s'apercevoit que trop du peu de succès de ces mesures de prévoyance. M. Durand, sur la fin de sa résidence en cette cour, avoit enfin pénétré le secret qu'elle formoit des liaisons à notre insu avec d'autres puissances, soit pour se

[1] Voyez ces *Conjectures*, t. I, p. 447 et suiv., et t. II, p. 1 et suiv.

prémunir contre les dangers qu'elle auroit courus en restant spectatrice des projets qu'on méditoit sur la Pologne, soit pour ne pas laisser échapper les avantages qu'on lui offroit en la sollicitant d'y concourir.

A son retour en France, au commencement de 1772, M. Durand communiqua au comte de Broglie ses réflexions sur l'état où il avoit laissé les choses à son départ.

Ces réflexions et celles que le comte de Broglie avoit faites à mesure sur les progrès des événements ouvrirent un champ trop vaste pour de simples lettres, telles qu'il avoit l'honneur d'en écrire au Roi sur le courant des affaires. Il sentit la nécessité de mettre sous les yeux de Sa Majesté un mémoire qui renfermeroit en même temps ce qui s'étoit passé depuis la mort d'Auguste III, la situation où se trouvoient alors les affaires dans le Nord et dans l'Empire, les suites fâcheuses qui en devoient résulter, et les remèdes qu'on pourroit employer pour les prévenir.

La lecture de ce mémoire, qu'on croit nécessaire de représenter ici dans toute son étendue, mettra MM. les comtes du Muy et de Vergennes en état de juger de la justesse des réflexions qu'il contient. Le comte de Broglie ne cherchera pas à s'en prévaloir, quoiqu'il se soit trouvé malheureusement prophétique. Il l'envoya au feu Roi le 7 juin 1772[1].

A son retour de Ruffec, au mois de janvier 1773, le comte de Broglie jugea que, le mal continuant d'empirer dans une progression rapide, il devenoit chaque jour plus pressant de former un état de la situation politique non-seulement de la France, mais de l'Europe.

En faisant de nouveau cette observation à Sa Majesté, le comte de Broglie lui avoua que ce travail étoit si étendu, qu'il n'oseroit l'entreprendre sans le secours de quelqu'un

[1] Voyez ce Mémoire, t. I, p. 432.

rope depuis 1755, à l'époque de sa rupture forcée avec l'Angleterre, jusqu'en 1773, où ce travail a été commencé.

Si l'on daigne jeter les yeux sur ce qu'il y avoit de fait lors de la catastrophe qui l'a interrompu (la mort de Louis XV), on verra que les deux dernières parties n'étoient que préparatoires, et en quelque sorte purement historiques. Elles présentent d'abord un bilan politique de l'état de la France relativement au système de l'Europe considéré en général; mais il auroit été inutile, et même déplacé, d'articuler seulement de tristes vérités, et dont le résultat ne pouvoit qu'affliger en pure perte, si, en ne dissimulant pas toute l'étendue du mal, on n'en avoit point développé les causes premières et secondes. La connoissance exacte de son origine et de ses progrès pouvoit seule conduire aux moyens de la guérison.

Il a donc été indispensable de retracer dans ce tableau une suite raisonnée des principaux événements compris dans le vaste intervalle qu'on a parcouru, de suivre pied à pied les vicissitudes, les révolutions de la politique et les variations apparentes ou cachées que les circonstances publiques ou personnelles ont successivement amenées dans le système général de l'Europe et dans le système particulier de chaque ministère.

Si, en remplissant une tâche aussi délicate que celle qu'on s'étoit imposée, des motifs de ménagement ou d'intérêt personnel eussent pu engager à masquer la vérité, cela n'eût servi qu'à s'attirer le mépris du maître, lors même qu'il auroit dédaigné de le marquer.

Quelques apparences trompeuses, et quelquefois trop vraisemblables, ont pu laisser croire au public que le feu Roi restoit constamment plongé dans l'illusion, qu'il la chérissoit, qu'il n'en vouloit point sortir; mais les preuves du contraire, qu'on a mises sous les yeux de MM. les

comtes du Muy et de Vergennes, et plus encore les lumières qu'ils avoient déjà par eux-mêmes, les ont sûrement convaincus que cette opinion étoit mal fondée.

On savoit l'attachement que Sa Majesté avoit réellement pour le système d'alliance avec la cour de Vienne; on n'ignoroit pas que ce monarque pacifique la regardoit comme son ouvrage favori, et qu'il s'en applaudissoit comme du gage le plus précieux de la tranquillité publique; mais on étoit également instruit de l'attention qu'il recommandoit de donner à la manière dont ses alliés répondoient à la fidélité avec laquelle Sa Majesté remplissoit ses engagements avec eux, et dont elle désiroit avec raison qu'ils suivissent l'exemple.

Vainement on auroit tenté de s'écarter dans ce travail du vrai point de vue que le Roi lui-même avoit saisi d'avance. Plus on connoissoit les principes d'après lesquels il avoit adopté ce système de l'alliance, plus il auroit été dangereux de tracer sous ses yeux une fausse route. Il n'étoit pas question de savoir si on s'étoit quelquefois égaré : il ne s'agissoit plus que de calculer à quelle distance on étoit du chemin qu'on auroit toujours dû suivre.

Tel fut l'objet de ce travail. Si dans le cours d'un grand voyage politique on s'est cru obligé de tout observer, de tout exposer sans déguisement, il ne s'ensuit pas que le voyageur ait vu avec des yeux prévenus pour ou contre. Tous les objets d'observation existent encore; et c'est devant des connoisseurs éclairés, des juges compétents, qu'on donne aujourd'hui le premier exemplaire de ces remarques[1]. S'il y en a quelques-unes qui pourroient pa-

[1] Il n'y a que le feu Roi qui ait reçu un exemplaire de ces cahiers article par article. On ignore s'il les a communiqués à quelqu'un. Sa Majesté régnante doit les avoir trouvés dans les armoires, à l'exception du seul article de la deuxième section, qui n'étoit pas mis au net lors de l'interruption de ce

roître critiques, il n'appartient qu'à eux d'en apprécier la justesse.

On se flatte du moins qu'ils rendront justice à l'esprit qui les a dictées. Ce n'est pas celui de censure ni de personnalité; c'est encore moins un sentiment d'antipathie pour le système établi, mais seulement le désir de se conformer aux principes mêmes et aux vues primitives du feu Roi relativement à ce grand objet. Si l'on a souvent insisté sur la nécessité de former un nouveau système, ou, pour mieux dire, de modifier le système actuel d'une manière plus analogue aux principes qui l'avoient fait adopter, et qui pouvoient le rendre utile, cette restriction toujours ajoutée annonce clairement le but qu'on s'étoit proposé. Ce ne fut donc jamais de saper, de renverser cet édifice politique, mais uniquement de poser une base sur laquelle il sembloit possible, et même indispensable de l'affermir et de le consolider. Tel auroit été le sujet de la troisième et dernière section.

Mais, avant d'aller plus loin, il convient d'observer à MM. les comtes du Muy et de Vergennes que ceux qui ont eu part à cet ouvrage, soit pour la direction, soit pour la rédaction, n'ont pas été à portée d'être également instruits sur chaque partie d'un tout si vaste et si compliqué. Obligés tantôt de partir d'un point trop reculé où s'arrêtoient leurs informations, tantôt de remplacer par des notions trop vagues les connoissances plus précises dont ils étoient privés sur des événements récents, ils ont fait d'avance la profession de leur incertitude sur plusieurs objets, et la confession des erreurs inévitables où ils ont pu tomber sur quelques autres. Nous avions annoncé des conjectures; on a désiré qu'elles fussent au moins raisonnées; et la desti-

travail, mais qui se trouve à la fin de cet exemplaire. (*Note du comte de Broglie.*)

nation de ce travail ne permettra point de douter du zèle et de l'application qu'on avoit mis à le diriger et à le rédiger.

(Ici est le sommaire, article par article, des *Conjectures raisonnées sur la situation de la France dans le système politique de l'Europe, et réciproquement, sur la position de l'Europe à l'égard de la France*[1].)

Pour résumer en un très-court précis toutes les conclusions de ces différents articles, nous citerons l'exemple même de la cour de Vienne.

En se liant avec la Russie et la Prusse pour le partage de la Pologne et la ruine des Turcs, elle n'a jamais paru croire que ces traités eussent rien de contraire à l'alliance subsistante entre elle et la France. Elle nous a sans cesse déclaré le contraire, et nous n'avons trouvé nous-mêmes dans cette démarche aucun sujet de refroidissement. Si cette conduite respective a été adroite de la part du ministère autrichien, elle est sage de la nôtre et conforme au principe que le comte de Broglie n'a jamais cessé d'inculquer, celui de maintenir l'alliance. Donc, s'il étoit jugé nécessaire dans le cabinet de Versailles, comme il l'a été dans celui de Vienne, de former de notre côté quelques alliances nouvelles, ou de prendre des engagements plus particuliers avec d'autres puissances, cela ne sauroit ou ne devroit du moins pas nuire non plus au maintien de l'alliance, ni à l'union et à l'amitié entre les souverains. Quel est donc l'objet indiqué dans tout ce qui a été dit ou annoncé relativement à cette alliance, à laquelle tant de motifs peuvent encore nous attacher ? C'est de faire en sorte que si la France n'y joue pas à l'avenir le premier rôle exclusivement, elle le partage avec la cour de Vienne; qu'elle soit et qu'elle paroisse en toute occasion à sa place naturelle dans l'ordre politique du système de l'Europe,

[1] Voyez t. I, p. 447 et suiv., et t. II, p. 1 et suiv.

c'est-à-dire en première ligne et toujours de front avec la première puissance en dignité, mais qui ne l'est point en réalité, et qui ne peut jamais le devenir que par un nouvel enchaînement d'erreurs et de fautes auxquelles on ne doit pas s'attendre désormais.

MM. les comtes du Muy et de Vergennes trouveront dans le cours de ce travail, et surtout à la conclusion de chaque article général ou particulier, des répétitions fréquentes, et qui, en lisant de suite l'ouvrage, paroîtroient inutiles ou même fastidieuses ; mais on doit observer ici que sa destination n'avoit pas permis de le traiter autrement ; on le donnoit successivement par numéros, en autant de cahiers séparés. Il n'auroit pas été commode pour le feu Roi de trouver à chaque pas de simples renvois qui l'auroient obligé de revenir sur son chemin. Il fallut donc à chaque article ajouter un résumé à peu près semblable, et toujours le terminer par les mêmes conclusions, puisque de cette chaîne de principes et de faits pareils on n'a pu dériver qu'une parité de conséquences.

En donnant, au commencement de cette séance, une idée générale des motifs qui avoient déterminé ce travail, nous avons annoncé les observations et éclaircissements qui vont la terminer.

La seconde section de ce travail étoit à peine finie, lorsqu'il fut interrompu. MM. les comtes du Muy et de Vergennes sont priés de se rappeler tout ce qui a passé jusqu'ici sous leurs yeux depuis le commencement des conférences. Le comte de Broglie ose se flatter qu'ils auront pris une juste idée de la carrière épineuse qu'il a remplie depuis vingt-deux ans, ainsi que des principes qui ont toujours dirigé sa conduite et son travail. Il ne leur aura pas échappé que son unique vœu a toujours été de concourir à celui de son maître pour le maintien d'une

alliance à laquelle il savoit mieux que personne combien Sa Majesté étoit attachée. Il a dû par cette raison lui présenter avec d'autant moins de déguisement quelques abus qui en étoient résultés, qu'il étoit assuré que le feu Roi approuveroit tous les moyens de redressement et de restauration de cette même alliance.

C'étoient ces moyens, adaptés à un système général de politique avec toutes les puissances de l'Europe, qui devoient faire *le sujet de la troisième section*. On se proposoit d'y indiquer les mesures à prendre pour établir sur de solides fondements la puissance militaire et la puissance fédérative de la France.

Au sujet de ce plan resté sans exécution, le comte de Broglie tentera de relever l'injustice de ceux qui se sont permis de hasarder contre lui les reproches les plus déplacés. Une réflexion suffira pour en montrer l'illusion. La seule occasion où l'on eût pu avoir prise sur le comte de Broglie se seroit trouvée dans l'examen d'un système politique qu'il eût proposé ; mais ce n'auroit été que dans la troisième section, et elle n'a pas été commencée. On ne peut donc apprécier l'esprit dans lequel cette partie auroit été traitée que par un seul moyen : c'est de juger ce futur contingent qui n'est pas arrivé par le même esprit qui a dicté, depuis 1755, tous les mémoires, lettres et dépêches du comte de Broglie. Il ne craint pas que des ministres éclairés et impartiaux puissent jamais interpréter défavorablement sa vigilance et sa sollicitude. En jetant au hasard les yeux sur plusieurs de ses lettres, ils trouveront dans toutes le même zèle qui l'a animé, et au moment de l'entrée des Prussiens en Saxe, et pendant son séjour à Vienne.

Au surplus, le comte de Broglie se croit dispensé d'aucune apologie. Il ne cherche point à se faire un mérite d'avoir pensé que l'alliance avec la cour de Vienne étoit

nécessaire dans son principe, et pouvoit, devoit même être utile par ses suites. S'il eût pensé différemment, il l'auroit dit avec la même liberté que le feu Roi avoit daigné agréer et encourager. C'eût été tout au plus une erreur dont des gens raisonnables ne pourroient pas lui faire un crime. C'est néanmoins ce qui a été entrepris de la manière la plus inouïe, et qui a donné lieu à tous les événements qui ont fait le sujet de la correspondance que le comte de Broglie a eu l'honneur d'entretenir avec le feu Roi pendant les sept derniers mois de son règne. Il en mettra les détails sous les yeux de MM. les comtes du Muy et de Vergennes dans la séance qui terminera les conférences ordonnées par Sa Majesté, et dans laquelle il se flatte de ne rien laisser à désirer de ce qui peut établir la pureté de sa conduite, et détruire jusqu'aux plus légers soupçons d'intrigue et de tracasserie dont on a voulu le noircir.

CCCCV. — LE COMTE DE BROGLIE A LOUIS XVI.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

Mars 1775.

Le comte de Broglie a l'honneur de supplier Sa Majesté de vouloir bien se rappeler que l'année dernière, à son retour de Ruffec, il prit la liberté de lui exposer la nécessité qu'il y auroit que M. de Sartines fût présent à la révision des papiers que le comte de Broglie a eu l'honneur de communiquer à MM. les comtes du Muy et de Vergennes, et qu'alors elle voulût bien répondre qu'il seroit suffisant qu'il y assistât lorsqu'il seroit question de l'affaire de la Bastille.

Ce moment est près d'arriver, le comte de Broglie devant remettre dans peu à ces deux ministres le travail politique qui avoit été fait pour le feu Roi et auquel le sieur Favier avoit été employé par ses ordres.

nation de ce travail ne permettra point de douter du zèle et de l'application qu'on avoit mis à le diriger et à le rédiger.

(Ici est le sommaire, article par article, des *Conjectures raisonnées sur la situation de la France dans le système politique de l'Europe, et réciproquement, sur la position de l'Europe à l'égard de la France*[1].)

Pour résumer en un très-court précis toutes les conclusions de ces différents articles, nous citerons l'exemple même de la cour de Vienne.

En se liant avec la Russie et la Prusse pour le partage de la Pologne et la ruine des Turcs, elle n'a jamais paru croire que ces traités eussent rien de contraire à l'alliance subsistante entre elle et la France. Elle nous a sans cesse déclaré le contraire, et nous n'avons trouvé nous-mêmes dans cette démarche aucun sujet de refroidissement. Si cette conduite respective a été adroite de la part du ministère autrichien, elle est sage de la nôtre et conforme au principe que le comte de Broglie n'a jamais cessé d'inculquer, celui de maintenir l'alliance. Donc, s'il étoit jugé nécessaire dans le cabinet de Versailles, comme il l'a été dans celui de Vienne, de former de notre côté quelques alliances nouvelles, ou de prendre des engagements plus particuliers avec d'autres puissances, cela ne sauroit ou ne devroit du moins pas nuire non plus au maintien de l'alliance, ni à l'union et à l'amitié entre les souverains. Quel est donc l'objet indiqué dans tout ce qui a été dit ou annoncé relativement à cette alliance, à laquelle tant de motifs peuvent encore nous attacher ? C'est de faire en sorte que si la France n'y joue pas à l'avenir le premier rôle exclusivement, elle le partage avec la cour de Vienne ; qu'elle soit et qu'elle paroisse en toute occasion à sa place naturelle dans l'ordre politique du système de l'Europe,

[1] Voyez t. I, p. 447 et suiv., et t. II, p. 1 et suiv.

c'est-à-dire en première ligne et toujours de front avec la première puissance en dignité, mais qui ne l'est point en réalité, et qui ne peut jamais le devenir que par un nouvel enchaînement d'erreurs et de fautes auxquelles on ne doit pas s'attendre désormais.

MM. les comtes du Muy et de Vergennes trouveront dans le cours de ce travail, et surtout à la conclusion de chaque article général ou particulier, des répétitions fréquentes, et qui, en lisant de suite l'ouvrage, paroîtroient inutiles ou même fastidieuses; mais on doit observer ici que sa destination n'avoit pas permis de le traiter autrement; on le donnoit successivement par numéros, en autant de cahiers séparés. Il n'auroit pas été commode pour le feu Roi de trouver à chaque pas de simples renvois qui l'auroient obligé de revenir sur son chemin. Il fallut donc à chaque article ajouter un résumé à peu près semblable, et toujours le terminer par les mêmes conclusions, puisque de cette chaîne de principes et de faits pareils on n'a pu dériver qu'une parité de conséquences.

En donnant, au commencement de cette séance, une idée générale des motifs qui avoient déterminé ce travail, nous avons annoncé les observations et éclaircissements qui vont la terminer.

La seconde section de ce travail étoit à peine finie, lorsqu'il fut interrompu. MM. les comtes du Muy et de Vergennes sont priés de se rappeler tout ce qui a passé jusqu'ici sous leurs yeux depuis le commencement des conférences. Le comte de Broglie ose se flatter qu'ils auront pris une juste idée de la carrière épineuse qu'il a remplie depuis vingt-deux ans, ainsi que des principes qui ont toujours dirigé sa conduite et son travail. Il ne leur aura pas échappé que son unique vœu a toujours été de concourir à celui de son maître pour le maintien d'une

Majesté, nous ne nous croyons pas autorisés à l'entreprendre sans son consentement exprès; c'est pourquoi nous la supplions très-humblement de vouloir bien nous faire connoître sa volonté.

Nous sommes avec le plus profond respect, Sire, etc.

CCCCVII. — LOUIS XVI A M. DE VERGENNES.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 164.]

Versailles, le 3 mars 1775.

Je réponds, Monsieur, à deux de vos lettres en mesme temps. J'ai gardé les trois mémoires du comte de Broglie, je les lirai avec attencion : j'ai été content des autres que vous m'avez envoyez. Pour ce qui regarde l'affaire de la Bastille, il m'a demandé il y a quelque temps que M. de Sartine se joignît à vous lorsqu'il en seroit question. Je lui avois écrit à Marly qu'il n'y avoit que faire d'en parler, que je la regardois comme finie et que je ne voulois pas en entendre parler. D'ailleurs, on avoit fait un monstre d'une *très-petite affaire et qui ne le regàrdoit en rien;* vous pouvez lui en parler sur ce ton-là, et je crois qu'il n'y insistera plus. Alors vous finirez les séances. Mais je vous recommande bien de prendre tous les papiers et chiffres. (Vous remettrez à M. du Muy ce qui regarde la guerre.) Ce n'est pas que je crois que le comte de Broglie en feroit mauvais usage; mais tout cela doit estre au dépôt des Affaires étrangères et non chez des particuliers, après lesquels ils pourroient tomber à des gens malintentionnés.

Pour ce qui regarde le baron de Breteuil et l'abbé Georgel, celui qui peut mentir une fois peut mentir vingt. L'abbé dit qu'il ne scait pas le nom de son homme; le coadjuteur me l'a nommé à Marly dans le temps qu'il n'avoit nulle raison pour me cacher son nom, mais je l'ai oublié. Il faut attendre que l'abbé Georgel soit de retour

pour apprécier ses raisons, qui tiennent un peu aux ruses jésuitiques. Il me paroît que le baron ne les a pas trouvées bonnes et qu'elles lui ont échauffé la bile [1]. LOUIS.

[1] Pour comprendre la fin de cette lettre il faut savoir que l'abbé Georgel, en quittant Vienne, avait refusé de faire connaître au nouvel ambassadeur le nom de l'agent qui lui procurait les documents les plus secrets. (Voyez plus haut, p. 379.) M. de Breteuil se plaignit. Louis XVI traita durement et le coadjuteur et l'abbé. Voilà comment l'abbé Georgel raconte sa querelle avec M. de Breteuil :

« Le nouvel ambassadeur que m'avoit annoncé M. de Vergennes arriva à Vienne vers la fin de février 1775. Dès que j'eus été informé de son départ de France, je quittai l'hôtel de France pour ne pas m'y trouver dans sa dépendance, bien déterminé à ne rester à Vienne que le temps nécessaire pour l'installer et le mettre au fait des négociations commencées. Son début avec moi fut très-honnête. Il se plaignit en termes flatteurs de mon trop grand empressement à quitter son hôtel, en m'assurant qu'il lui auroit été plus agréable d'y conférer avec moi. Je fis alors tout ce que mon devoir exigeoit... Je lui donnai ensuite avec loyauté tous les renseignements propres à diriger ses premiers pas. Je lui indiquai les sources où je puisois les connoissances que je me procurois sur l'intérieur de l'Impératrice, de l'Empereur et des principaux ministres... ; je l'instruisis des liaisons secrètes des ambassadeurs de Russie et d'Angleterre pour diminuer notre influence dans le cabinet de Vienne, de la marche tortueuse et obscure du ministre de Prusse pour tâcher de tenir le fil de nos négociations particulières avec le ministère autrichien, des avantages qu'on pourroit retirer de nos rapports avec les ambassadeurs d'Espagne, de Naples et de Suède, de la réserve qu'il convenoit d'avoir avec ceux de Venise et de Danemark.

» On lui avoit remis à Versailles une copie du Mémoire que j'avois envoyé à la cour sur tout ce qui pourroit faire connoître avec précision la puissance, les forces, la politique et les relations de la maison d'Autriche. Je croyois avoir ainsi rempli ma tâche, mais je devois m'attendre à un assaut violent et je m'y étois préparé. M. l'ambassadeur m'avoit remis, à son arrivée, une lettre particulière du comte de Vergennes, *où le Roi me recommandoit très-spécialement* de mettre M. de Breteuil au fait des moyens que j'employois avec tant de succès pour procurer à Sa Majesté les secrets du cabinet de Vienne, la correspondance secrète du Roi de Prusse avec les agents non connus de sa confiance à Vienne et à Paris, ainsi que le fil des autres découvertes dont il étoit si important d'avoir la suite. Ce fut plusieurs jours après son arrivée que dans une dernière conférence M. de Breteuil me parla du contenu de cette lettre dont il étoit instruit : « Je m'attends, me dit-il, avec ce ton qui appelle l'effusion de la confiance, que vous couronnerez les ren-

CCCCVIII. — LE COMTE DE BROGLIE A LOUIS XVI.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 157.]

(Premiers jours d'avril 1775[1].)

SIRE,

Je suis enfin arrivé au terme auquel j'aspirois depuis l'avénement de Votre Majesté au trône. J'ai achevé de mettre sous les yeux des ministres qu'il lui a plu de nommer les preuves incontestables de ma conduite. Ils sont en état de prononcer sur la manière dont j'ai toujours fait usage de l'accès que j'ai eu auprès du trône, pendant vingt-trois ans, pour l'utilité et la gloire de mon maître; et de dire si j'ai jamais profité de la confiance dont j'étois honoré pour nuire à qui que ce soit ou pour supplanter personne, ni m'occuper de mes intérêts. J'ose me flatter qu'ils assureront Votre Majesté que je ne peux pas même être flétri du soupçon d'intrigue. Je me suis dévoué sans réserve au bien du service de mon maître en lui consacrant mes travaux et mes veilles dans le silence et même l'obscurité. L'espoir d'être utile m'animoit, et les marques d'intérêt et des bontés infinies du feu Roi m'ont essentiellement soutenu.

seignements intéressants que vous m'avez donnés jusqu'ici par ceux qui doivent donner le plus grand prix à ma mission. » Ma réponse fut prompte : « *Je ne le pouvois pas.* » Son arrivée avoit tari cette source si féconde et si avantageuse. Comment en effet pouvoir retrouver un homme que je n'avois vu que de nuit, qui ne me parloit que masqué, qui m'avoit prévenu que toute tentative pour le connoître et le ramener seroit en pure perte et même dangereuse. *J'étois de bonne foi;* mais cette réponse fut prise pour une défaite. Le baron de Breteuil, se voyant trompé dans son attente, prit le ton de la menace. Il se déchaîna d'une manière peu décente contre le prince Louis de Rohan en me disant que j'avois épousé sa haine; que c'étoit sûrement par ses insinuations que je le privois du plus beau fleuron de son ambassade. » *Mémoires de l'abbé Georgel*, t. I, p. 395 et suiv.

[1] Cette lettre est sans date : mais on voit par son contenu qu'elle doit avoir été écrite dans les premiers jours d'avril 1775.

J'aurois désiré, Sire, de pouvoir parvenir à ma justification sans accuser personne; mais il m'a fallu faire connoître à Votre Majesté le véritable auteur de la trame ourdie pour me perdre, et exposer à ses yeux le détail de toutes les machinations mises en œuvre pour remplir ce but. S'il lui plaît de jeter les yeux sur le *précis* que j'ai l'honneur de lui adresser, elle se convaincra de la nécessité où j'étois d'éclaircir une procédure qui m'a inculpé d'un crime de trahison d'État, tandis que je m'aperçois qu'on ne la lui a représentée que comme une simple tracasserie qu'il étoit à propos d'étouffer. Votre Majesté verra, en daignant y fixer un moment son attention, que cette procédure peut être examinée sans compromettre les secrets de l'État et de l'administration. Elle ne contient rien qui annonce la confiance dont j'étois honoré de la part de feu Sa Majesté. La forme de cette correspondance peut donc rester ignorée, sans que cela m'empêche de combattre et de détruire les assertions flétrissantes qui ont été hasardées contre moi; et puisque par l'instruction de la Bastille on n'a pas découvert les détails du secret qu'il plaisoit au feu Roi de conserver, le mystère n'en seroit pas dévoilé par la connoissance que le public acquerroit des causes et des suites de cette inique procédure; et le jugement qu'il lui plairoit d'en porter prouveroit de plus en plus à ses sujets son attachement pour la justice, et l'esprit d'équité qu'elle a déjà manifesté en tant d'occasions depuis son avénement à la couronne.

Votre Majesté est déjà instruite des différentes épreuves auxquelles le courage dont j'ai toujours eu besoin a été exposé depuis vingt-trois ans; mais je la supplie de me permettre de lui avouer qu'aucune de ces épreuves n'a été comparable à celle que j'ai eu à supporter, lorsque après la mort du feu Roi je me suis vu en butte, vis-à-vis

de mon nouveau maître, aux mêmes imputations d'intrigue et d'esprit dangereux dont on m'avoit précédemment calomnié; et, quoique la justice qui lui est naturelle l'ait engagé à repousser une partie de ces traits envenimés, je n'ai pu me dissimuler qu'ils avoient fait quelque impression, et que je n'avois pas le bonheur d'être connu d'elle comme je l'aurois désiré et (qu'elle me permette de le dire) comme je l'aurois mérité.

Dans une position aussi critique que celle où je suis resté à cette époque, j'ai cru, Sire, devoir demander, préalablement à tout, l'examen de ma conduite; j'ai cru qu'il falloit que la nature de l'intime confiance dont feu Sa Majesté m'avoit honoré, ainsi que la manière dont j'y ai répondu, fussent connues par des personnes incapables de prévention, qui en rendissent un compte exempt de toute partialité; j'ai cru enfin qu'il étoit nécessaire qu'elle fût bien persuadée que ce n'est pas le métier d'espion ni de rapporteur clandestin auquel je me serois rabaissé vis-à-vis de votre auguste aïeul, mais que j'ai été appelé par ce monarque sans l'avoir désiré, et même avec une sorte de résistance, à la *place de ministre secret,* dont j'ai rempli le devoir avec honneur et fidélité.

Ce n'est donc qu'après avoir eu le bonheur, Sire, de paroître à vos yeux tel que je suis, que j'ose prendre la liberté de mettre à vos pieds mes respectueuses instances pour me permettre de me laver dans le public des soupçons odieux qui ne sont que trop répandus sur mon compte. Je dois à ma famille, à mes amis, autant qu'à moi-même, d'effacer jusqu'à la moindre trace d'une flétrissure consignée aujourd'hui dans les dépôts du gouvernement. Qui pourroit me répondre de l'usage qu'on en feroit un jour contre moi ou mes enfants? Mais Votre Majesté ne permettra pas que je sois accablé du poids de cette cruelle inquié-

tude ; elle daignera m'accorder la liberté de produire ma justification, effacer toutes les traces d'une disgrâce aussi peu méritée, et faire connoître que tel est le jugement qu'elle veut bien elle-même en porter. Qu'elle me permette de lui observer que l'accueil favorable du maître est le premier bienfait qu'un sujet sensible et attaché puisse désirer. Si je suis assez heureux pour l'obtenir, justifié alors à vos yeux, Sire, à ceux de votre conseil et du public des inculpations inouïes et fabuleuses dont je suis noirci, honoré personnellement de votre auguste bienveillance et marqué au sceau de vos bienfaits, il ne me restera rien à désirer que de pouvoir employer le reste de ma vie à lui témoigner mon éternelle reconnoissance.

Je suis avec le plus profond respect et la plus parfaite soumission, Sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur et sujet,

Le comte DE BROGLIE.

CCCCIX. — PRÉCIS DU MÉMOIRE ET DES PIÈCES MISES PAR LE COMTE DE BROGLIE SOUS LES YEUX DE MM. LES COMTES DU MUY, DE VERGENNES ET DE M. DE SARTINES, DANS LA CONFÉRENCE DU 27 MARS 1775, ORDONNÉE PAR SA MAJESTÉ, A LA TRÈS-HUMBLE PRIÈRE DU COMTE DE BROGLIE.

[Orig. Arch. de l'Emp. K. 159.]

(Avril 1775.)

De l'exposé des faits présentés dans le mémoire, ainsi que du contenu des pièces y jointes, le comte de Broglie ose se flatter qu'il résulte la preuve incontestable des faits suivants :

1° Toute l'affaire de la Bastille, en 1773, dans laquelle on a faussement impliqué le comte de Broglie, ainsi que le baron de Bon, n'a eu pour fondement [1] que les pré-

[1] Le comte de Broglie ne parlera pas ici de M. le marquis de Montey-

textes les plus frivoles : M. le duc d'Aiguillon en a été le véritable auteur.

2° Pour former au moins une ombre de délit d'après lequel on pût créer un fantôme d'intrigue et de complot dont le comte de Broglie auroit été le chef et le sieur Favier un des complices, M. le duc d'Aiguillon accusa d'abord ce dernier vis-à-vis de feu Sa Majesté elle-même d'un crime capital dont il ne s'est seulement pas trouvé la moindre trace au procès.

3° Cette accusation si grave ne fut qu'un moyen hasardé sans scrupule pour surprendre l'ordre du Roi de faire arrêter le sieur Favier. Il est prouvé que, dans l'instant même où M. le duc d'Aiguillon articuloit cette délation contre lui, il avoit en main les garants les plus sûrs de son innocence.

4° M. le duc d'Aiguillon n'a eu d'autres pièces à produire dans cette procédure que quelques lettres enlevées et quelques autres prétendues interceptées. Du tout ensemble il ne résultoit aucune preuve contre le comte de Broglie ni le baron de Bon; et contre le sieur Favier même on n'en pouvoit rien induire de répréhensible que quelques légèretés et personnalités sur le compte de M. le duc d'Aiguillon.

5° Résolu néanmoins de perdre le comte de Broglie, à quelque prix que ce fût, il se flatta d'y réussir par les moyens que l'autorité, l'intrigue et la force lui avoient mis en main; il espéra que dans le cours d'une procédure extrajudiciaire, secrète et rigoureuse, la crainte d'un côté et la ruse de l'autre, arracheroient aux prisonniers quel-

nard, impliqué aussi dans cette affaire; ils n'ont rien de commun ensemble que la haine de M. d'Aiguillon : ce ministre vouloit avoir la place de M. de Monteynard, et il l'a eue. (*Note de M. de Broglie.*) — M. de Monteynard quitta le ministère de la guerre le 28 janvier 1774.

ques aveux dont il pourroit tirer avantage pour impliquer au moins le comte de Broglie dans une affaire louche. C'en étoit assez à son gré pour la rendre criminelle.

6° Ce ministre fit nommer deux commissaires (sur lesquels apparemment il croyoit avoir des droits) pour informer ce singulier procès [1].

7° Il en avoit d'abord exclu le commissaire né de la Bastille, M. de Sartines, alors lieutenant général de police.

8° Il avoit fait arrêter, sur des ordres particuliers émanés des bureaux de M. le duc de la Vrillière, les sieurs Favier et Ségur [2], à l'insu du lieutenant de police et avec défense au gouverneur de la Bastille d'en rendre compte à ce magistrat [3].

9° M. le duc d'Aiguillon a donné pour greffier d'office de cette révoltante commission le secrétaire particulier d'un sieur Commarieux, créature et instrument de ce ministre. L'exemple est inouï, mais le fait est notoire.

10° Plusieurs des interrogatoires ont été faits avant que M. de Sartines eût été enfin admis à la commission, ou en son absence, et les questions à faire aux prisonniers arrivoient d'ailleurs toutes minutées.

11° Il n'y a eu aucune confrontation entre les prisonniers, ni avec les prétendus témoins, ni aucune communication des charges aux prétendus impliqués : l'une et l'autre ont été demandées inutilement.

12° On a supposé des lettres qui n'ont pas été pro-

[1] Voyez les détails que nous avons recueillis, Étude préliminaire, t. I, p. 182 et suiv., et l'extrait des *Mémoires de Dumouriez,* t. II, p. 361.

[2] Le comte de Broglie ne nomme ici le sieur de Ségur pour aucun rapport réel, direct ou indirect, qu'il eût avec lui, non plus qu'avec M. le marquis de Monteynard et le sieur Dumouriez, qui ont tous été compris dans cette affaire. Sans se défier de leur cause, il lui suffit de dire que ce n'est pas la sienne. (*Note de M. de Broglie.*)

[3] Voyez ces ordres, t. II, p. 363 et 364.

duites; on en a cité d'autres qui n'ont pas été représentées; on en a produit d'anonymes et prétendues interceptées.

13° On a séduit, au nom de M. le duc d'Aiguillon, un jeune et nouveau secrétaire de M. le baron de Bon, par des espérances de fortune, pour l'engager à écrire des faussetés, des impostures, dont on pût se prévaloir contre ledit baron de Bon, le comte de Broglie et les trois prisonniers. On a supposé des dépositions de ce secrétaire qui n'ont jamais existé.

14° Malgré tous ces efforts multipliés pour donner quelque apparence à cette implication, il n'a pu résulter, ni des pièces, ni des interrogatoires des trois prisonniers, aucune preuve, aucun indice contre le comte de Broglie et le baron de Bon, ni du prétendu corps de délit (c'est-à-dire des lettres du sieur Favier), aucune charge sérieuse contre lui-même [1].

15° Dans le rapport fait au feu Roi, en présence de son conseil, de toute cette procédure informe et illégale, on en a tiré les conclusions les plus aggravantes contre le comte de Broglie, le baron de Bon et le sieur Favier.

16° Ces conclusions ne tendoient à rien moins qu'à les déclarer coupables de haute trahison, puisqu'ils y ont été dénoncés comme ayant *formé* et même *commencé d'exécuter un projet tendant à renverser l'administration, bouleverser le système politique, rompre les alliances, et allumer une guerre générale.*

17° Ces accusations si graves étoient d'autant plus criminelles de la part de ceux qui les alléguoient, que toutes

[1] On doit regarder comme un grand bonheur qu'on n'ait pas pu trouver deux faux témoins, ce qui devoit être plus aisé à se procurer que de corrompre deux magistrats. Il est vraisemblable que c'est à la présence seule de M. de Sartines qu'on a l'obligation de n'avoir pas vu ce chef-d'œuvre d'iniquité entièrement consommé. (*Note de M. de Broglie.*)

les preuves indiquées pour les appuyer servent au contraire à en démontrer évidemment la fausseté. Il n'en est pourtant pas moins vrai que si le feu Roi n'avoit opposé à tout ce faux rapport et à toutes les insinuations de l'accusateur un silence obstiné, une résistance constante, accompagnée de beaucoup d'humeur, la France auroit pu voir renouveler les scènes injustes et sanglantes dont quelques règnes antérieurs ont fourni des exemples; et le comte de Broglie et les prétendus impliqués pouvoient également perdre et l'honneur et la vie.

Enfin, le Roi régnant ayant daigné permettre au comte de Broglie de communiquer aux ministres que Sa Majesté a nommés, toutes les pièces relatives à cette affaire qu'ils ont entre les mains, il se flatte de leur avoir prouvé combien les suites malheureuses, et presque irréparables, que cette œuvre d'iniquité a nécessairement entraînées, influent encore sur l'existence de ceux qui en sont les victimes. Les bruits les plus injurieux ont été semés et accrédités. Des ministres même ont articulé en conversation [1] des faits aussi graves que faux contre le comte de Broglie; il en a la preuve par plusieurs lettres de ce temps-là, et ces lettres sont aussi sous les yeux des trois ministres. Les conclusions de MM. les commissaires ont été déposées à la Bastille et dans différents bureaux où elles existent, et où elles serviront à jamais de monument à la charge du

[1] M. le duc d'Aiguillon a eu la hardiesse de dire au maréchal de Broglie que l'exil du comte de Broglie étoit fondé sur des causes qu'il ne lui étoit pas permis de dire, mais que le comte de Broglie les savoit bien. M. de Boynes a parlé plus clairement à madame la comtesse de Lameth *, en articulant qu'il avoit vu et lu les preuves des accusations portées contre le comte de Broglie. C'est ainsi qu'on vouloit le perdre, même dans l'esprit de ses plus proches, en y faisant naître des soupçons capables de suspendre les effets de leur amitié. (*Note de M. de Broglie.*)

* Sœur du comte de Broglie.

comte de Broglie, du baron de Bon et des autres accusés ou impliqués.

On a plus fait : on a répandu à la cour et dans Paris des extraits, des précis, plus ou moins étendus, mais tous également calomnieux, de ce rapport infidèle, et il en existe différentes copies.

De ces manœuvres diffamatoires contre l'innocence et l'honneur des accusés, il est resté des traces difficiles à effacer ; mais plus elles sont encore profondes, plus il est indispensable de les détruire.

Telle est la réunion des faits et des circonstances dont les preuves les moins équivoques ont été mises sous les yeux des trois ministres désignés par le Roi pour cet examen.

Le comte de Broglie met toute sa confiance dans le compte qu'ils en rendront à Sa Majesté, dans la justice, l'équité qui caractérise également ses actions et ses décisions.

C'est d'elle qu'il attend, avec la soumission la plus respectueuse, ce qu'il plaira au Roi d'ordonner pour la justification nécessaire d'un serviteur fidèle dont la conduite, depuis quarante-deux ans, a été pure et intacte, à qui sa fidélité même et la confiance dont son ancien maître l'a honoré pendant vingt-deux ans ont attiré de grands malheurs. Sa Majesté apprendra, sans doute, par MM. les ministres qu'elle a chargé de lui rendre compte de la suite du travail du comte de Broglie pendant ce long intervalle, s'il les a jamais mérités, et s'ils n'y ont pas reconnu le zèle le plus infatigable et l'amour le plus pur et le plus désintéressé pour la gloire de son maître.

CCCCX. — RAPPORT DE MM. LES COMTES DU MUY ET DE VERGENNES, ET DE M. DE SARTINES, SUR LA PROCÉDURE DE LA BASTILLE CONTRE LE COMTE DE BROGLIE, LE BARON DE BON, ET LES SIEURS FAVIER, SÉGUR ET DUMOURIEZ.

[Ségur, *Politique des cabinets de l'Europe*, t. I, p. 129.]

24 avril 1775.

Sire,

Conformément aux ordres de Votre Majesté, nous avons examiné avec la plus scrupuleuse exactitude la procédure faite à la Bastille, de l'ordre du feu Roi, à l'occasion de certaines correspondances prétendues illicites entre M. le marquis de Monteynard, le sieur Dumouriez et d'autres, dans laquelle on a impliqué M. le comte de Broglie. Comme c'est de légitimer la justification de celui-ci que Votre Majesté nous a expressément chargés, nous ne nous sommes pas bornés à l'entendre sur ses moyens de défense; nous les avons comparés ensuite avec les interrogatoires qu'on a fait subir aux prisonniers et avec les pièces principales du procès. Il résulte, Sire, de l'examen impartial que nous avons fait :

1° Que c'est gratuitement qu'on a voulu faire un crime à M. le marquis de Monteynard de sa correspondance avec un officier au service de Votre Majesté qui voyageoit dans la basse Allemagne, et que l'imputation qu'elle avoit pour objet de renverser le système politique de ce royaume et d'allumer la guerre est détruite par les lettres mêmes qu'on allègue en preuves. C'est encore avec bien moins de fondement qu'on a entrepris d'impliquer M. le comte de Broglie et M. le baron de Bon dans cette intrigue. Les prétextes dont on a coloré cette supposition sont évidemment mendiés et si frivoles qu'ils ne méritent pas d'être discutés;

2° Comme c'est des lettres du sieur Favier qu'on a em-

prunté principalement les charges contre M. le comte de Broglie, nous devons dire à Votre Majesté que ces lettres nous paroissent plus imprudentes que criminelles; mais sous quelque point de vue qu'on les considère, il ne s'y trouve rien, et la procédure elle-même n'offre rien qui ait dû en faire partager le reproche ou le blâme à M. le comte de Broglie et à M. le baron de Bon. Nous nous en sommes convaincus en effet, Sire, par l'inspection la plus attentive de toute la procédure, qui ne présente pour corps de délit que des lettres interceptées, dont quelques-unes même peuvent paroître suspectes. Presque toutes ne renferment que des raisonnements vagues et spéculatifs sur les meilleurs plans de politique à adopter pour la France; une critique assez amère de ceux qu'elle paroissoit suivre; des nouvelles d'intrigues et de cabales de cour; des inculpations et des traits de satire contre M. le duc d'Aiguillon; et enfin des vœux pour son éloignement du ministère;

3° Le dessein d'impliquer M. le comte de Broglie dans une affaire désagréable est manifesté dans toute la procédure. Cependant nulle preuve acquise contre lui; nulle induction, même tant soit peu probable. Les commissaires du Roi, éblouis sans doute par les apparences qu'offroient les lettres interceptées et saisies, et par le sens forcé qu'on a pu chercher à leur donner dans des conversations particulières, ont pu être induits en erreur sur la nature de la correspondance secrète qu'il suivoit de l'ordre du feu Roi. Il est possible qu'on leur ait donné le change. Nous voyons bien la trace d'une intrigue; mais nous n'apercevons pas bien distinctement la main qui la dirigeoit.

Les nuages qu'on avoit cherché sans raison à élever contre M. le comte de Broglie et contre M. le baron de Bon étant entièrement dissipés par l'examen le plus exact, comme par les éclaircissements les plus satisfaisants qu'ils

nous ont fournis sur tous les points, il est de notre devoir, Sire, d'attester à Votre Majesté de leur pleine et entière innocence sur tous les chefs d'accusation qu'on a portés contre eux, et en même temps de lui représenter très-humblement qu'il est de sa justice comme de sa bonté de leur donner des preuves publiques qu'elle les regarde comme de bons et fidèles sujets et de zélés serviteurs, afin que le tort qu'on a cherché à faire à leur réputation par des accusations calomnieuses, en employant une forme inusitée pour les accréditer, soit réparé de manière à n'en laisser aucune trace à la postérité. Nous estimons que Votre Majesté pourroit à cet effet se faire rapporter la procédure originale, déposée à la Bastille, et les copies qui en existent, quelque part qu'elles se trouvent, pour en anéantir le souvenir.

Nous osons encore proposer à Votre Majesté de faire la grâce au comte de Broglie de lui écrire une lettre dans laquelle elle daigneroit l'assurer, non-seulement qu'elle n'a contre lui aucune impression qui lui soit défavorable, mais au contraire qu'elle rend justice au zèle, à la fidélité et à l'intelligence avec lesquels il a servi le feu Roi son aïeul; qu'elle ne doute pas de la persévérance de son attachement pour son service, et qu'il doit compter sur son estime et sur sa bienveillance.

Nous ne donnons pas plus d'étendue à ce rapport, Votre Majesté ayant sous ses yeux un *précis des faits* qui lui a été remis par M. le comte de Broglie. L'exactitude avec laquelle il est rédigé nous dispense, Sire, de revenir sur les objets qui y sont traités; ils sont mis dans un jour si vrai, que nous sommes persuadés que, maintenant que la prévention est calmée, si les mêmes commissaires qui ont été chargés d'instruire la procédure la revoyoient aujourd'hui, ils ne pourroient méconnoître l'illusion dans laquelle ils

ont donné, et s'empresseroient vraisemblablement à détruire la surprise qu'un rapport trop peu sévèrement combiné a pu faire au public, et voudroient par là réparer le tort qu'ils peuvent avoir causé à la réputation de citoyens non moins distingués par l'honnêteté de leurs sentiments et la sûreté de leurs principes et de leur conduite que par les titres de leur naissance et de leurs dignités.

Signé : Le maréchal du Muy, de Sartines, de Vergennes.

A Versailles, le 24 avril 1775.

Transcrit sur l'original écrit de la main de M. de Vergennes et signé des trois commissaires.

CCCCXI. — LOUIS XVI AU COMTE DE BROGLIE.

[Ségur, *Politique des cabinets de l'Europe*, t. I, p. 134.]

Versailles, le 1er mai 1775.

Monsieur le comte de Broglie, après avoir fait examiner et m'être fait rendre le compte le plus exact de la correspondance secrète que vous avez eue pendant dix-huit ans avec le feu Roi mon seigneur et aïeul, j'ai reconnu que vous vous étiez comporté avec tout le zèle et toute la fidélité que vous lui deviez, que les circonstances quelquefois embarrassantes où vous vous étiez trouvé n'avoient jamais ralentie; et qu'en tout vous vous étiez acquitté de cette commission de la manière la plus sage et la plus conforme aux vues du feu Roi. J'ai vu de plus que, pendant la dernière année, vous vous étiez trouvé compromis dans une affaire où vous n'aviez eu aucune part, et que sur des soupçons qui ne pouvoient exister que dans l'ignorance où l'on étoit des relations et travaux que vous faisiez de l'ordre du Roi, ce qui ne vous a jamais engagé à trahir son secret. Je vous fais cette lettre pour vous assurer que je n'ai aucune impression défavorable sur votre compte,

et qu'au contraire j'ai reconnu dans toute votre conduite la marche d'un bon et fidèle serviteur; et que, ne doutant pas de la persévérance de votre attachement à mon service, je vous donnerai toujours des preuves de mon estime et de ma bienveillance.

Sur ce, je prie Dieu, Monsieur le comte de Broglie, qu'il vous ait en sa sainte garde.

[Copié sur la minute de la propre main de Louis XVI, tirée du carton intitulé : *Relations du Roi avec sa famille;* chemise : *Projets de réponses du Roi à plusieurs particuliers.*]

CCCCXII. — LE COMTE DE BROGLIE A LOUIS XVI.

[Orig. Arch. de l'Emp. K. 159.]

[Mai 1775 [1].]

SIRE,

Pénétré de la plus vive et respectueuse reconnoissance, le comte de Broglie sent tout le prix de la lettre dont il a plu à Votre Majesté de l'honorer le 2 de ce mois; mais il la supplie d'observer que, quand elle daigneroit lui permettre de la rendre publique, il auroit encore à craindre que cette lettre ne fût insuffisante pour son entière justification, en ce qu'elle ne paroît n'attribuer qu'à une simple erreur ce qui est l'effet de l'intrigue et de la prévention les plus caractérisées. Ses ennemis ne manqueroient pas de la présenter comme émanée de la bonté de Votre Majesté plutôt que de sa justice, et peut-être même comme un acte arraché à sa clémence par les importunités du comte de Broglie.

[1] Cette lettre n'est pas datée, mais elle est évidemment la réponse à la lettre précédente du Roi du 1er mai. Le comte de Broglie parle, il est vrai, d'une lettre du 2; cette différence s'explique de deux manières : ou bien la lettre de Louis XVI n'était pas datée, et fut reçue par le comte le 2 mai; ou bien le Roi datait-il du 2 l'expédition de sa lettre, dont nous n'avons que la minute.

Il croiroit abuser des moments
jesté, s'il renouvelloit le récit de t
il a été la victime, et dont les détai
yeux par les trois ministres. Qu'il
ment de lui rappeler qu'il a été dén
conseil, à toute la France, à l'Eur
incendiaire politique livré aux in
nelles, et qu'il n'a opposé à une
geante qu'une résignation sans b
exemple, et un sacrifice continuel
lité, comme de ses intérêts les plu

Le parti d'anéantir les minutes
troit même pas le comte de Brogl
auxquels il resteroit exposé par l'i
le rapport qui en a été fait au cons
été multipliées à l'infini par un a
en quelque sorte le caractère de li

Que Votre Majesté daigne se r
quelle doit être la douleur du com
réfléchit que tant que cette procéd
qu'il en existera quelques traces,
sa mémoire pourroient rester flétri
de mourir avant que d'être parve
publiquement son innocence. Un n
dra excusables à vos yeux, Sire, les
et devenues nécessaires que le co
se dispenser de renouveler. Il se f
ne les regardera pas comme les sui
cile et inquiet, tel qu'il a lieu de cr
le représenter.

Mais si, par des considérations

[1] Je n'ai pu trouver ce rapport : on peut
Broglie dans le mémoire à Louis XVI en date

permettra pas de pénétrer, la seule voie de justification qu'il ait pu désirer lui est interdite, il se flatte que la demande d'une grâce, dont il y a plusieurs exemples pour des services moins reconnus et dans des cas moins favorables, ne sera pas regardée comme un essor d'ambition et de vanité. MM. du Muy et de Vergennes ont dû se convaincre que, loin de s'y être livré en aucun temps, il n'a jamais cherché à se prévaloir de la confiance particulière du feu Roi pour en obtenir aucune grâce, et qu'il a toujours été occupé du soin d'en procurer à ses coopérateurs.

Ces deux ministres n'ont pu méconnoître en plusieurs occasions les preuves de sa délicatesse et de son désintéressement. Ils ont vu qu'en 1759 les parents de mademoiselle de Montmorency, et elle-même, faisoient dépendre la conclusion de son mariage du titre de duc, qu'ils croyoient que ses services le mettoient dès lors dans le cas d'obtenir[1]. Il se contenta de confier cette demande aux bontés du feu Roi, en lui observant qu'il ne regardoit pas un mariage comme un motif suffisant pour une pareille grâce, et en le suppliant de lui permettre d'espérer qu'il la mériteroit un jour. Sa Majesté daigna approuver sa circonspection et ses espérances.

Si le feu Roi eût pris le parti de mettre fin à cette correspondance secrète, ce n'est pas trop présumer de sa bienveillance et de sa justice que de croire qu'il lui eût accordé une récompense qui n'avoit été suspendue que par le désir constant de tenir secrète la confiance dont Sa Majesté l'honoroit.

Le comte de Broglie pourroit-il donc craindre que dans

[1] Le comte de Broglie épousa le 21 mars 1759, Philippine-Augustine de Montmorency, fille de Louis-Charles prince de Montmorency, de la branche des Montmorency de Flandre.

peut être à vos yeux, Sire, une preuve de sa résignation entière à vos volontés [1].

CCCCXIII. — LOUIS XVI A M. DE VERGENNES.

[Autogr. Arch. de l'Emp. K. 164.]

[25 mai 1775 [2].]

Je vous envoie, Monsieur, les interceptions et la copie de la lettre que vous m'avez demandé pour le comte de Broglie; vous me direz au Conseil si vous la trouves bien; et en ce cas, j'envoirai l'original. Pour ce qui est de la déclaration que vous deviez lui donner, je la regarde comme absolument inutile; ma première lettre suffit.

LOUIS.

CCCCXIV. — LOUIS XVI AU COMTE DE BROGLIE.

[Ségur, *Politique des cabinets de l'Europe*, t. I, p. 62 [3].]

[25 mai 1775 [4].]

Je vous ai marqué, Monsieur, par ma dernière lettre, la conviction où j'étois de votre innocence par rapport à l'affaire de la Bastille. J'attends de votre soumission et de votre fidélité que vous ne chercherez pas à réveiller une

[1] Cette demande du titre de duc ne fut pas accordée à M. de Broglie, et il eut le chagrin de voir cette dignité conférée au comte de Guines, son beau-frère, qui avait eu de scandaleux démêlés avec un de ses secrétaires, nommé Tort, et qui avait été rappelé de l'ambassade de Londres. Le motif de la froideur de Louis XVI, on pourrait dire de son ingratitude, envers M. de Broglie était l'inimitié de M. de Maurepas, qui avait épousé les griefs du duc d'Aiguillon son neveu.

[2] Au dos on lit, de la main de M. de Vergennes : « Cette lettre est du jeudi 25 mai 1775, et elle n'a été rendue que dans la nuit du 26 au 27. »

[3] Transcrit sur une minute de la main de Louis XVI.

[4] Cette lettre est non datée, mais la date exacte est fournie à la fois par la lettre de Louis XVI du 25 mai, celle de M. de Vergennes du 27 du même mois, enfin celle du comte de Broglie du 4 juin. — M. de Ségur l'a mal datée de juin 1774. Je n'ai pu retrouver l'original.

je l'ay fait sur la nécessité d'une justification publique; mais, d'après les derniers ordres de Votre Majesté, je n'examine plus si mes calomniateurs pourront ou non faire regarder leur impunité comme une preuve du peu de fondement des plaintes que j'ay portées contre eux, quoique je ne puisse douter des efforts qu'ils font déjà pour le persuader.

Je n'examine pas davantage si la déclaration que Vostre Majesté a chargé MM. du Muy et de Vergennes de me donner, suffira pour en imposer aux coupables, ny si leurs déclarations deviendront plus plausibles, en faisant observer que je n'ay pas reçu de Vostre Majesté de grâce qui pust faire connoistre le prix qu'elle désignoit mettre à mes longs services auprès du feu Roy, et qui eût caractérisé aux yeux du public leur conduitte et la mienne. Je ne renouvelleray point icy tous les motifs que j'ay cru propres à exciter la bienfaisance de Vostre Majesté; je me borneray, Sire, à la satisfaction de luy obéir, et j'attendray, avec la confiance que j'auray toujours dans sa justice et sa bonté, les marques honorables d'estime et de bienveillance qu'elle m'a permis d'espérer.

Je suis, etc. Le comte DE BROGLIE.

En conséquence des ordres de Vostre Majesté, je fais au sieur d'Éon la réponse qu'elle trouvera cy jointe. Je la remettray à M. le comte de Vergennes pour la luy faire passer dès qu'il aura plu à Vostre Majesté de l'approuver et de me la renvoyer.

A Versailles, le 4 juin 1775.

APPENDICE.

NOTE SUR L'AFFAIRE DE LA BASTILLE EN 1773.

Il a été question dans le cours de cet ouvrage [1] d'une conspiration ayant pour but de renverser M. d'Aiguillon et de changer le système politique à l'étranger, en substituant l'alliance prussienne à l'alliance autrichienne. M. de Monteynard, le comte de Broglie, Favier, Ségur, Dumouriez, le baron de Bon, furent compromis dans cette affaire. Le comte de Broglie se disculpa sous Louis XVI; mais si M. de Broglie était innocent, il n'en est pas de même des autres inculpés : c'est ce dont j'ai pu m'assurer en consultant un dossier de documents originaux sur cette affaire, réunis par le duc d'Aiguillon lui-même, et qui m'a été communiqué malheureusement quand les deux volumes de la Correspondance secrète étaient déjà imprimés, par M. le marquis de Chabrillan. Je ne publierai pas ici, malgré leur haute importance, ces documents, qui se rapportent à une négociation secrète conduite avec l'aveu de Louis XV, par M. de Monteynard et sous l'inspiration cachée du prince de Condé; mais il y eut véritablement conspiration; il y a là le sujet d'un nouveau chapitre de l'histoire intime du règne de Louis XV. Peut-être un jour ferons-nous part au public des documents que M. le marquis de Chabrillan a mis avec la plus aimable libéralité à notre disposition.

[1] Voyez t. I, p. 181 et suiv., t. II, p. 361 à 374, 479 et 480, et 487 à 503.

FIN DE LA CORRESPONDANCE SECRÈTE ET DU DEUXIÈME VOLUME.

INDEX ALPHABÉTIQUE.

A.

B.

D.

E.

F.

H.

I.

J.

K.

L.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

T.

W.

X.

Y.

Z.

FIN DE L'INDEX ALPHABÉTIQUE.

TABLE

DU DEUXIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME VOLUME.



